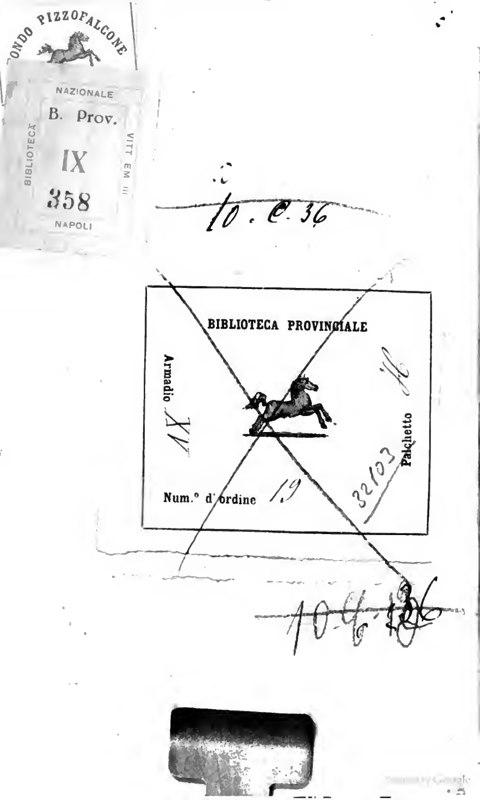




L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES.

SÉNÉGAMBIE, GUINÉE, NUBIE, ABYSSINIE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 56.

SÉNÉGAMBIE

ET

GUINÉE,

PAR M. AMÉDÉE TARDIEU,

GÉOGRAPHE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE,
LICENCIÉ ÈS LETTRES, ETC.

NUBIE,

PAR M. S. CHÉRUBINI,

COMPAGNON DE VOYAGE DE CHAMPOLLION LE JEUNE EN ÉGYPTE ET EN NUBIE.

ABYSSINIE,

PAR M. NOEL DESVERGERS,

ORIENTALISTE.







PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLVII.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

SÉNÉGAMBIE,

PAR M. AMÉDÉE TARDIEU,

GÉOGRAPHE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE, LICENCIÉ ÈS-LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, ETC.

Limites. On prête actuellement au nom de Sénégambie une extension beaucoup plus grande qu'on ne faisait autrefois; M. d'Avezac, dans son *Esquisse générale de l'Afrique*, s'exprime ainsi à ce sujet (1): « L'extrémité occidentale de la « zone qui s'étend au sud du Ssahhrâ, de- « puis l'océan Atlantique jusqu'au Dâr- « Four, caractérisée par les deux grands « fleuves du Sénégal et de la Gambie, « en a tiré le nom de *Sénégambie*, qui, « borné d'abord dans son application « aux bassins de ces deux rivières, s'est « successivement étendu vers le sud, à « mesure que des notions étaient acqui- « ses de proche en proche sur les con- « trées voisines le long du littoral, tan- « dis qu'une grande lacune subsistait « au delà. Pour nous, dépassant encore « les limites qui s'arrêtaient vis-à-vis « de l'île Scherbrou, nous les porterons « jusqu'au cap des Palmes, où l'Union « américaine établit une nouvelle co- « lonie, sœur de Liberia, qui prospère « au cap Mesurado et que tant d'ana- « logies doivent faire comprendre dans « une même division avec la Free-Town « des Anglais de Sierra Leone, insépa- « rable elle-même de Saint-Mary sur la « Gambie, dont elle est le chef-lieu « hiérarchique. Nous effaçons ainsi de « cette côte le nom de Guinée. » M. d'Avezac, on le voit, applique le nom de Sénégambie à tout ce pays de montagnes d'où sortent les eaux du Mesurado, du Rio-Nunez, du Rio-Grande, de la Gambie, du Sénégal et du Niger, que Ritter (1) considère comme une saillie nord-ouest du plateau de la haute Afrique. Ainsi, le cours supérieur du Niger, à l'est, du côté du Takrour ou Soudân; au nord, le pays des Arabes Maures; et au sud la Guinée, dénomination qui, suivant M. d'Avezac, reste uniquement applicable aux côtes du golfe depuis le cap des Palmes jusqu'au fond de la baie de Biafra : telles sont les limites qu'on peut marquer à la Sénégambie.

Aspect général du pays. Toute la partie orientale de cette contrée est montueuse, et est, à proprement parler, un prolongement, une pente du grand plateau de l'Afrique; elle forme des terrasses distinctes, des rangées de montagnes successives, et plus ou moins parallèles, qui se dégradent en avançant vers l'ouest et vers le nord. A l'ouest,

(1) P. 129 : divisions géographiques.

(1) *Géographie générale comparée* (trad. franç.), t. Ier, p. 472.

une dernière chaîne de montagnes sépare le haut pays des contrées basses et marécageuses du littoral; au nord, c'est une contrée boisée et des steppes unis qui séparent ces montagnes des déserts de sable. En général, ces terrasses sont traversées par un grand nombre de rivières couvertes de forêts, bordées de rochers à pic, et accessibles seulement par des défilés à peine praticables; elles sont séparées les unes des autres par des vallées qui courent aussi parallèlement du sud au nord; les montagnes, comme les vallées, sont très-peuplées et bien cultivées; en beaucoup d'endroits le sol présente des couches de schiste, du quartz, et des pierres ferrugineuses. Ces diverses chaînes forment les lignes de partage entre les grands fleuves de cette contrée, le Niger et le Sénégal, entre les principaux affluents du Sénégal, le Bâ-Fing et la Falémé, entre la Falémé et la Gambie, entre celle-ci et le Rio-Grande. Les bassins de ces fleuves formeront les divisions naturelles de la description géographique que j'entreprends ici. D'autre part, le long de la côte de la Sénégambie propre, entre Saint-Louis du Sénégal et la Cazamance, l'aspect des terres varie : ce ne sont d'abord que des sables arides, bientôt recouverts d'une rare verdure et de quelques palmiers; ensuite paraissent des pointes abruptes et rougeâtres, mais boisées, qui s'abaissent par degrés, jusqu'à ne plus montrer hors de l'eau que des bouquets d'arbres et des broussailles; enfin les sables arides reviennent comme aux environs de Saint-Louis. C'est à la proximité du désert qu'on attribue cette pauvreté de végétation du littoral du Sénégal; mais sur la côte des Bissagos, et sur celle de Sierra Leone, l'aspect n'est plus le même; la végétation reprend de la force et de l'éclat, et ce qui caractérise surtout cette partie du littoral de l'Afrique occidentale, ce sont « les dépôts d'alluvions accumulés sur ces côtes basses « et marécageuses, les archipels non « moins plats, non moins marécageux « qui les avoisinent, les îlots de lave « ou de nature ferrugineuse et basaltique jetés comme par hasard au milieu « de tous ces terrains plats et boisés. » Enfin, entre le cap de Monte et le cap des Palmes, qui comprennent la côte dite des Graines, les terres également basses, mais plus vertes et plus boisées, se dirigent au sud-est, sur une longueur de quarante milles environ, et une ligne de sable blanc se détache sur une épaisse verdure : généralement toute la côte est d'une élévation moyenne, présentant quelquefois des falaises blanches et rouges, inclinées, et semblables à des éboulements du sol.

On ne reconnaît (1) sur toute l'étendue de la côte d'Afrique que deux saisons, la saison des pluies et la saison de la sécheresse. Au nord de l'équateur, la saison des pluies commence réellement pour chaque lieu de la côte, lorsque le soleil, étant dans notre hémisphère, passe au zénith de ce lieu en s'avançant au nord : c'est ordinairement dans le mois qui suit ce phénomène que le changement de temps s'opère; on peut donc compter qu'aux îles de Loss, par exemple, les premières exposées à la mauvaise saison, les premiers grains violents ne se déclarent pas avant le 10 ou le 15 mai. La saison des pluies se passe en grains très-forts, qui se font sentir avec des intervalles de calme au moins deux fois dans vingt-quatre heures, et ordinairement au lever et au coucher du soleil ou de la lune. Ces grains s'appellent *tornados* dans le pays, bien que les tornados proprement dits ne s'observent que dans le sud du cap de Verga. La mauvaise saison dure de quatre à six mois, selon qu'on est plus au nord ou plus au sud; mais les tornados vont généralement en décroissant pendant les deux derniers mois de cette saison. Dix ou quinze jours après que le soleil a repassé au zénith du lieu où l'on se trouve, on s'y regarde comme délivré du mauvais temps. Le 15 novembre, on tire à Gorée un coup de canon qui annonce que l'hivernage a cessé. — En résumé, on a observé qu'au nord de la ligne, entre les 1° et 15° le temps de l'hivernage se fait sentir, savoir : au Sénégal, situé par 15° 53 de latitude, pendant les mois d'août,

(1) J'extrais textuellement ce qui va suivre du *Dictionnaire des principaux ports et mouillages du monde connu*, de MM. Cuvillier jeune et Ad. Bouin, p. 250-53.

septembre et octobre (alors les vents règnent de la partie du sud); au cap Tagrin, situé par 8° 30', en mai, juin et juillet; au cap des Palmes, par 4° 24', pendant les mêmes mois de juin et de juillet; au cap des Trois-Pointes, situé par 4° 43', pendant les mêmes mois; enfin à la Côte d'Or, l'hivernage se fait sentir depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août. La saison de la sécheresse commence aux derniers jours d'octobre au Sénégal, un peu plus tard à Gorée; et elle retarde d'autant plus pour chaque lieu que ce lieu est plus proche de l'équateur. Ce n'est donc guère que des premiers jours de décembre que date le retour de cette saison sur le parallèle des îles de *Loss*. — Des vents constants règnent pendant huit mois sur la plus grande partie de la côte d'Afrique, depuis le cap Bojador jusqu'aux îles de *Loss;* durant ce temps, il ne tombe pas une goutte de pluie. Les vents généraux de ces parages viennent du nord-est au nord-ouest; on peut donc dire qu'ils suivent la direction de la côte du nord au sud, et que, même dans leurs variations, ils s'écartent rarement des limites qu'on vient de désigner. Bien que ces derniers vents soient les vents dominants de la saison sèche, c'est-à-dire de novembre en mai, ils éprouvent cependant quelques variations accidentelles. Depuis la fin de décembre jusqu'à la fin de février, on ressent passagèrement des vents de terre appelés *harmattan*, qui viennent de l'est-nord-est, de l'est, de l'est-sud-est, et qui sont quelquefois très-violents. Ces vents s'élèvent à plusieurs reprises pendant l'intervalle de temps que nous venons d'indiquer, et ils soufflent pendant un, deux et quelquefois cinq ou six jours de suite. A la fin de février, les vents généraux prévalent, et reprennent leur direction. L'harmattan, quoique d'une aridité extrême, n'est cependant pas considéré comme nuisible aux hommes; on remarque même qu'il purifie l'air, et le dégage des principes malfaisants qui y sont répandus à la suite des pluies de la mauvaise saison. — Une des contrariétés qui se présentent le plus souvent dans la navigation à la côte d'Afrique est la brume épaisse qui y règne presque toute l'année. Cette brume est produite par les sables que les vents enlèvent du désert. Tant que ces vents suivent une direction à peu près parallèle à la côte, la brume ne s'étend qu'à peu de distance de celle-ci; mais lorsqu'en janvier, février, mars, et le plus ordinairement jusqu'en avril, l'harmattan se fait sentir, alors les sables, amenés directement de l'intérieur par ce vent, qui souffle du nord-est à l'est-nord-est, se répandent dans l'atmosphère, où ils s'élèvent à une grande hauteur; ils y tourbillonnent comme la fumée opaque qui succède à une forte explosion, et l'on ne peut ni voir la terre à un mille de distance, ni observer dans le ciel aucun astre, s'il n'est au moins de 30° au-dessus de l'horizon. — Les courants généraux sont constants pendant les huit mois que dure la belle saison, et suivent rigoureusement la direction de la côte du nord au sud.

Division des peuples principaux de la Sénégambie. Parmi les nations nombreuses qui sont répandues dans cette vaste étendue de pays, deux surtout sont remarquables, les Foulahs et les Mandingues. « Du milieu des races nègres, « dit M. d'Avezac(1), se détache une po« pulation métive, à couleur tannée ou « cuivreuse, au nez saillant, à la bouche « moyenne, au visage ovale, qui se « compte elle-même parmi les races « blanches, et se dit issue de pères ara« bes unis à des femmes tauroudes. Sous « les noms de *Foulahs*, *Fellânys*, *Fel« lâtahs*, ou plutôt sous celui de *Peuls*, « qu'ils se donnent eux-mêmes, ces « peuples occupent une zone large et « onduleuse depuis les rives du Sénégal « jusqu'aux montagnes du Mandharah, « et peut-être beaucoup plus loin. Leur « chevelure crépue et même laineuse, « quoique longue, justifie leur classe« ment parmi les populations oulotri« ques; mais ni les traits du visage, ni « la couleur de la peau, qui leur a valu « de la part des voyageurs la dénomina« tion de *Peuls rouges*, ne permettent « de les confondre avec les Nègres, « quelque intime que soit d'ailleurs, sur « la lisière commune, la fusion des deux « types. » Cette nation est répandue depuis le 4° parallèle nord jusque sur

(1) *Esquisse génér. de l'Afrique* (édit. de 1837; Paris Arthus Bertrand), p. 55.

les bords méridionaux du Sénégal; sur la rive septentrionale du Mesurado, elle est connue sous le nom de *Foulahs-Sou-sous* ou *Susos*, ainsi que dans les montagnes de Sierra Leone, sur les rives du Scherbrou, du Rio-Sestos, aux caps de Monte et de Palmas; au nord, un royaume de Foulahs, Foulès ou Peuls, borde le Sénégal sur une longueur de 130 lieues. Les mœurs et les usages des Foulahs varient dans les différents États, et donneront lieu nécessairement par la suite à autant de descriptions particulières: mais ce qu'on retrouve également chez tous, c'est une pratique sévère du mahométisme, et une haine profonde pour les Mandingues.

L'origine de ce peuple méritait d'être recherchée : cette place intermédiaire que, de l'avis de tous les voyageurs, les Foulahs occupent entre les Arabes Maures et les Nègres, les caractères physiques qui les distinguent, la langue douce et harmonieuse qui leur est propre, tout appelait l'attention des savants.

Il ne paraît pas possible qu'ils soient originaires du plateau de Timbou, ni du petit pays de montagnes appelé *Fouladou*, et situé sur le bord oriental du haut Sénégal. « Tout nous prouve, dit Ritter, « qu'ils n'habitent pas depuis bien long- « temps ces différentes contrées; » et, dans sa pensée, leur dispersion a dû être déterminée par la grande migration des peuples du centre du plateau africain. Je ne m'arrêterai pas à l'hypothèse de Rennell, qui fait descendre ce peuple des *Leucæthiopes*, Λευκαιθίοπες de Ptolémée (1). Mais récemment M. Gustave d'Eichthal, dans un ouvrage spécial, publié en 1841, a traité de l'*Histoire et de l'origine des Fellahs ou Fellans*. L'étude de leur langue l'a amené à un résultat qui peut paraître étrange au premier abord : c'est que ce peuple doit appartenir à la famille malaisienne, dont on a reconnu d'ailleurs des traces dans la population de Madagascar. C'est particulièrement avec la langue de Java que celle des Foulahs offre des analogies; et cette comparaison a fourni à M. d'Eichthal l'explication du nom même de la nation : « *Foulah* dans « le dialecte de Rotti, *Fouteh* dans celui « de Madagascar, *Poutah* dans le malais « et le javanais, veulent dire *blanc*. Le « nom de *Poul, Foulah, Fout,* fut donc « l'appellation que les Malaisiens, arrivés « en Afrique, se donnèrent eux-mêmes « pour se distinguer des peuples noirs. »

M. Raffenel, auteur d'excellents travaux sur la haute Sénégambie, a rendu justice au mémoire de M. d'Eichthal (1), et particulièrement à cette opinion de l'affinité des Peuls avec la famille malaisienne; « mais, ajoute-t-il, « quoiqu'il signale avec une grande exac- « titude les différences physiques du « peuple peul, quoiqu'il n'oublie pas de « désigner sous les noms de *Toucoulors* « et de *Torados* une race mulâtre et « un peuple occupant primitivement le « pays avant la venue des Peuls, cet « ethnologue ne s'arrête pas assez sur « la condition politique de ceux-ci, et sur « la différence existante entre les élé- « ments qui forment aujourd'hui la po- « pulation des États, qu'il appelle aussi « *Peuls* ou *Foulah*, et qui doivent être « appelés par nous, comme ils le sont « par les naturels, États *toucouleurs*. « Ce nom ne se trouve employé ni dans « les géographies, ni dans les relations « des voyageurs, pour désigner la po- « pulation d'un État; et cependant, en « Sénégambie, on distingue expressé- « ment les *Peuls* ou *Poules* des *Toucou-* « *leurs*. Les Toucouleurs sont bien « certainement le résultat du croise- « ment du peuple peul avec les Torados, « qui habitaient primitivement le Fouta- « Toro, et aussi avec des Yoloffs et des « Mandingues : leur couleur, plus fon- « cée que celle des Peuls, l'est moins « que celle des Nègres aborigènes; leurs « caractères physiques, modifiés par le « mélange du sang, ne sont pas exac- « tement ceux du type éthiopique; enfin « leur constitution en corps de nation, « et la présence parmi eux (à peu près « exclusivement à tout autre peuple) « des Peuls, dont ils parlent la langue, « viennent donner une nouvelle valeur « à la double hypothèse de l'existence « d'un peuple étranger à la race éthiopi- « que, et de celle d'un peuple métis dont « le premier serait le générateur.... Le « peuple peul, qui ne se trouve que dans « des États *toucouleurs*, y est toujours

(1) *Geograph.*, l. IV, c. 6.

(1) *Ann. marit.: Revue colon.*, 1844, p. 490.

« dans une condition inférieure. On dit « communément les *Peuls du roi*, comme « on dirait les captifs ou les domesti- « ques du roi. On donne aussi quelque- « fois, en Sénégambie, le nom de Peuls à « des Toucouleurs tributaires, pasteurs « ou cultivateurs; mais c'est par une ex- « tension plutôt politique que physiolo- « gique, et ici *Peuls* veut dire unique- « ment tributaires. » Cette distinction établie, M. Raffenel avertit qu'il désigne toujours par le nom de *Foulah* le peuple qui se compose à la fois de Peuls, de Torados et de Toucouleurs, et qu'il emploie en particulier chacun de ces noms quand il a besoin de fractionner ce peuple.

En général, dans la Sénégambie, on peut dire que tous les États sont ou Foulahs ou Mandingues : les États mandingues sont répandus surtout sur les bords de la Gambie. Les Mandingues ont le front moins proéminent que celui des Foulahs, mais plus large et plus fuyant. La distance du nez à la lèvre supérieure est plus grande chez eux que chez les autres Nègres; leur nez est plus large, leur visage moins ovale, leur teint d'un noir brun, bien différent du noir d'ébène du Yoloff et du noir bronzé du Toucouleur. Maintenant la population de ces États foulahs ou mandingues se compose en grande partie de Nègres Yolofs, Feloupes, Bambarras, Sarracolets, Biafares, Papels, qui tous offrent des traits physiques particuliers, ou des détails de mœurs intéressants. D'après cela, il semble qu'on pourrait distinguer les langues de la Sénégambie en deux groupes, le mandingue et le foulah; mais un savant étranger, M. Latham, ajoute à ces deux groupes celui des langues ouoloff. Dans le groupe mandingue il comprend les langues bambarra, djallonka, sousou, sokko, bullom et timmani (1).

Enfin nous aurons à parler des puissantes nations maures qui entourent la Sénégambie de tous côtés, et sont intimement mêlées à la vie de ces populations.

« Les Arabes qui occupent l'extré- « mité méridionale du désert de Sahara, « et qu'on appelle Maures au Sénégal, « sont divisés en plusieurs nations. Ces « nations, formant chacune un nombre « plus ou moins grand de tribus, se trou- « vent réparties ainsi : de l'ouest à l'est « depuis l'Océan jusqu'au Niger, en s'é- « cartant toutefois des bords du Séné- « gal, à partir à peu près des catarac- « tes du Félou; du sud au nord, depuis « la rive droite de ce fleuve, où ils ap- « paraissent chaque année pour com- « mercer, jusqu'à une distance vers le « nord qu'il est impossible de détermi- « ner avec précision. Voici le nom de « ces nations et la désignation du pays « qu'elles occupent : les *Trarzas*, de- « puis l'Océan jusqu'à la hauteur du « village de *Gaé*. — Les *Darmankours* : « ce sont des Marabouts, et plutôt une « tribu qu'une nation; ils n'occupent « qu'une faible étendue de pays, enclavé « dans celui des Trarzas. — Les *Brak- « nas*, depuis la ville de *Bokol* jusqu'aux « environs de *Medinalla*. — Les *Do- « wiches*, depuis les environs de Medi- « nalla jusqu'à l'embouchure de la Fa- « lémé. — Les *Oualad-el-Koïssis*, de- « puis l'embouchure de la Falémé jus- « qu'à Medina, dans le Kasson. — Les « *Oualad-M-Bareck*; ils n'occupent pas « habituellement, comme tous les Mau- « res qui précèdent, de points déterminés « sur le fleuve, mais vivent dans l'inté- « rieur, et ne paraissent sur les bords du « Sénégal que pour nous apporter la « gomme. — Les *Tischitts*, dans le dé- « sert à l'occident de Tombouctou (1). » Ces peuples ne présentent pas tous les mêmes traits physiques; et ce fait est remarquable en ce qu'il paraît attester une origine différente pour les Maures du littoral, et pour ceux qui s'en écartent vers l'est. Ainsi les Tischitts ont la face plus large et plus plate, le front moins bombé que les Trarzas et que les Braknas; le nez est aussi moins courbé, et un peu écrasé vers les ailes : mais cette différence ne se retrouve pas dans les mœurs de toutes ces nations; d'abord la pratique la plus rigoureuse, la plus intolérante du mahométisme, et tout ensemble la fourberie, l'adresse, les habitudes belliqueuses et nomades, sont générales.

(1) Voy. *the Report of the* XIV[th] *meeting of the British Association for the advancement of science*, 1844.

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, etc., rédigé par M. *Anne Raffenel*, officier du commissariat de la marine, p. 241.

On pourrait enfin, à l'imitation de quelques auteurs, prendre pour base d'une division des peuples de la Sénégambie, la religion ou la forme du gouvernement. La religion pratiquée dans cette partie de l'Afrique occidentale est le mahométisme, et les peuples de la Sénégambie sont, ou fanatiques comme les Maures, et religieux comme les Foulahs du Fouta, du Bondou et du Fouta-Djallon, comme aussi les Sarracolets; ou indifférents, comme les Mandingues du Bambouk, du Woulli, du Tenda, et les Foulahs du Kasson; ou irréligieux, comme les Bambarras et quelques peuples mandingues à l'est de la Falémé.— Quant au gouvernement, il offre aussi plusieurs formes : généralement c'est une monarchie héréditaire, se transmettant par ligne collatérale, mais presque toujours d'après l'ordre de primogéniture, comme chez les Maures, les Sarracolets, les Foulahs du Bondou, les Bambaras, les Mandingues du Woulli et du Tenda; ailleurs, dans le Fouta, et le Fouta-Djallon, par exemple, c'est une souveraineté théocratique déposée entre les mains d'un *almamy* (ce chef religieux remplace, depuis un siècle à peu près, les chefs militaires désignés dans les anciennes relations sous le nom de *siratiques*). Enfin, chez les Mandingues du Bambouk seulement se rencontre la forme républicaine (1).

Division des bassins de la Sénégambie. J'ai dit plus haut, d'après Ritter, que le pays de montagnes d'où sortent les eaux du Mesurado, du Rio-Grande, de la Gambie, du Sénégal et du Niger, pouvait être considéré comme une saillie nord-ouest du plateau de la haute Afrique; Ritter ajoute que ces montagnes, formant un demi-cercle de 8 à 10 degrés ou de 150 milles, sont situées surtout entre le 8e et le 10e degré de latitude nord. La grande courbe de ces montagnes, qui s'étend vers le nord-ouest et vers le nord, dessine exactement les contours du pays qu'on appelle aujourd'hui la Sénégambie. Le nœud de ce pays de montagnes est la haute *terrasse de Timbo,* nommée aussi par Ritter *pays d'Alpes des Nègres Foulahs;* cette terrasse marque l'extrémité occidentale du plateau d'Afrique, et ses différentes pentes donnent naissance aux grands fleuves que je viens de nommer. Mais il est impossible actuellement de marquer d'une manière précise le gisement de ces différentes sources, et de reproduire les indications en apparence si positives de M. Mollien (1). Tout

(1) *Ibid.*, p. 240.

(1) M. Mollien partit de Saint-Louis le 28 janvier 1818, après avoir reçu de M. de Fleuriau, gouverneur du Sénégal, des instructions rédigées en partie d'après le plan qu'il avait lui-même présenté. L'objet principal de sa mission était de découvrir les sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger; de s'assurer s'il existait réellement un canal de communication entre les deux premieres rivières, ou au moins de marquer la distance qui les sépare; une fois arrivé sur le Niger, il devait prendre des informations sur la possibilité de le descendre jusqu'à son embouchure, ou, en cas de trop grands obstacles, se contenter de le remouter : mais il ne put exécuter que la première partie de sa mission, celle qui concernait le Sénégal et la Gambie. Les résultats de son exploration sont consignés dans un livre intitulé *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818, par ordre du gouvernement français, par G. Mollien.* On lit dans cette relation, remplie d'ailleurs d'observations intéressantes, que les sources du Sénégal ou Bafing, de la Falémé, de la Gambie et du Rio Grande, se trouvent à quelques journées de marche les unes des autres, entre les 13° 20' et les 13° 38' de longitude ouest du méridien de Paris, et les 10° 6' et 10° 37' de latitude nord. Mais tous les géographes depuis longtemps se sont refusés à croire à la précision de ces indications. Ritter, entre autres, s'exprime à ce sujet très-sévèrement, mais avec toute justice : « On trouve, « dit-il, dans les récits de ce voyageur beaucoup d'incertitude et de vague. Il décrit, « il peint avec de vives et brillantes couleurs « ses propres aventures, les mœurs et les usages des peuples qu'il visita; mais les points « géographiques capitaux restent souvent « inexacts; la nature physique du pays « n'est éclairée par aucun fait important, et « cette découverte des sources des fleuves, si « pompeusement annoncée, n'apporte aucune « lumière nouvelle à notre science de la terre. « Celui qui sait combien il est difficile de « fixer les sources des grands fleuves dans ces « pays de montagnes sur le rapport des montagnards, sans remonter soi même le cours « du fleuve, sans étudier les ramifications « de tout le domaine supérieur des eaux, « celui-là ne saurait comprendre pourquoi

ce qu'on peut dire, c'est que les sources du Sénégal et du Niger (1) sont situées sur le plateau des Foulahs, à peu près sous le 10ᵉ ou 11ᵉ degré de latitude nord, et éloignées d'environ 16 milles géographiques l'une de l'autre (80 milles anglais); mais la partie élevée de la terrasse qui les renferme est demeurée jusqu'à présent impénétrable. On sait que longtemps on a confondu en un seul et même cours le Sénégal et le Niger (2). Mungo Park le premier a reconnu sur les lieux les directions opposées de ces deux fleuves,

« les sources de la Gambie et du Rio-Grande « se trouvent précisément dans *ces bois mystérieux* et dans *ces cavernes en forme d'entonnoir* que l'imagination de Mollien prend « pour des volcans éteints, plutôt que sur le « sommet d'une montagne d'où jaillissent « ordinairement les derniers courants d'eau « qui donnent naissance aux fleuves. L'indication des sources du Sénégal et de la Falémé « ne présente pas plus de vraisemblance. Le « plus prudent est d'attendre de nouvelles « découvertes avant de rien déterminer touchant les cours supérieurs de ces fleuves. » (*Géogr. générale et comparée*, trad. franç., tome Iᵉʳ, p. 494).

(1) Le major Gordon Laing, en traversant le Kouranko (1822), apprit de deux natifs du Sangara que la source du Niger ou Joliba n'était qu'à trois petites journées de Falaba, capitale du Soliman; les habitants de cette ville lui déclarèrent au contraire qu'il fallait suivre pour y parvenir un chemin très-sinueux, et que ce voyage exigeait au moins douze jours. Le major Laing ne donna pas suite à son projet d'aller explorer les sources de ce fleuve; il se contenta d'observer de loin, du haut de la montagne d'où sort la Rokelle, la montagne Loma, située à environ 25 milles de là dans une direction sud-est ¼ est, et où paraît située la source du Niger. On lui fit apercevoir le point de départ présumé de ce fleuve; il lui sembla être de niveau avec l'endroit où il se trouvait, c'est-à-dire à 1,600 pieds environ au-dessus de la mer.

(2) J'emprunte au savant livre de M. Walckenaer, intitulé *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, l'histoire de cette longue erreur : Léon l'Africain ne parle que d'un seul fleuve dans le Soudan ou le pays des Nègres; c'est le Niger, qu'il fait sortir d'un grand lac situé dans la partie orientale de l'Afrique : assez bien instruit sur le cours moyen de ce fleuve, il ignorait complétement, comme aussi les géographes arabes, où était son embouchure. Les Portugais, en visitant le Sénégal et la Gambie, ne doutèrent pas que les embouchures de ces deux fleuves ne fussent celles du Niger de Léon; et l'intervalle qui les séparait représenta à leurs yeux le Delta du Niger, correspondant à celui du Nil d'Égypte. Ce Delta est figuré sur la carte d'Afrique qui accompagne, dans le recueil de Ramusio, l'ouvrage de Léon l'Africain : la Gambra et le Rio-Grande en sont les bras principaux; Timbouctou est situé à la jonction présumée du Sénégal, de la Gambie et du Niger, c'est-à-dire à la pointe du Delta. La carte d'Afrique de Forlani de Vérone (1562) et celle d'Ortelius (1570) présentèrent une certaine combinaison des systèmes de Léon l'Africain et d'Édrisi. Dans la mappemonde d'Ortelius, toute différente de sa carte d'Afrique, le Niger prend sa source dans un lac du pays de Ouangara, dans le voisinage de la Nubie, par 11° de latitude, et coule directement à l'ouest, et se décharge dans la mer par plusieurs bras, dont les deux principaux ont leurs embouchures près du cap Vert et près de Sierra Leone, c'est-à-dire que ces deux bras sont le Sénégal et le Rio-Grande. Mais la carte de Livio Sanuto, insérée dans le premier volume de sa *Géographie* (1588), offre un système neuf, et tout différent de celui des géographes qui l'avaient précédé. Il reconnaît trois grands fleuves dans le Soudan : tous trois ont leurs sources à l'est, dans des lacs qui portent leurs noms; ils coulent directement à l'ouest presque parallèlement, et se déchargent dans la mer Atlantique entre le 5ᵉ et le 20ᵉ degré de latitude nord. Le plus septentrional de ces fleuves est le *Canaga* ou *Sanaga* (Sénégal); ses sources sont les plus éloignées vers l'est, et il est formé de trois rivières principales : la *Gaoga*, le *Canaga proprement dit*, et le *Ghir*; les deux premières seulement dérivent de lacs qui portent leurs noms; la dernière sépare le Bornou à l'est des royaumes de Gouangara et de Zanfara, qui sont à l'ouest. Au nord du Sénégal sont les royaumes de Casena et de Cano, et au sud le royaume de Zegzeg; et loin ensuite vers l'ouest, le royaume de Tombouctou. A l'est de cette ville, le Sénégal porte le nom d'*Iza*, et en avançant vers l'ouest il prend successivement ceux de *Zambala*, de *Gusitemba* et de *Maye*; ce n'est que près de la côte et à son embouchure même qu'on le nomme *Canoga* : encore une partie de l'embouchure porte-t-elle le nom de *Dengush*, tous noms tirés de la *Description de l'Afrique* de Marmol; seulement, Marmol n'admet qu'un seul fleuve dans le Soudan, dont les deux bras, lorsqu'ils se jettent dans la mer, sont

qui coulent, l'un à l'ouest et l'autre à l'est.

La Gambie descend de la pente occidentale de la terrasse de Timbo, le Rio-Grande de la pente sud-ouest, et le Mesurado sans doute du versant méridional. Il y a de plus un certain nombre de fleuves navigables entre le Rio-Grande et le Mesurado, qui tous coulent de l'est à l'ouest, par exemple le *Rio-Nuñez*, le *Rio-Pongo;* mais le cours de ces fleuves a une bien moindre importance, parce qu'ils ne prennent pas leur source, comme les premiers, sur la terrasse de Timbo, mais sur la pente occidentale d'une chaîne qui borde cette terrasse et la sépare du littoral.

Description de la terrasse de Timbo. Ce remarquable pays de montagnes a été visité pour la première fois par les voyageurs anglais Watt et Winterbottom en 1794 (1). La partie septentrionale porte le nom de Fouta-Djallon; c'est un royaume de 350 milles d'étendue de l'est à l'ouest, et de 200 milles du nord au sud. Le climat en est sain, quoique la température y varie beaucoup : en général, depuis le lever du soleil jusqu'à sept heures du matin, l'air y est froid; à midi, le vent d'est apporte une chaleur extrême; enfin, à deux heures, la brise de l'ouest rafraîchit l'atmosphère. Suivant M. Mollien, presque toutes les vallées de ce pays ne sont que des réservoirs immenses qui alimentent les sources des grandes rivières, et elles résonnent sous les pieds. Une terre grasse, que les torrents font rouler du haut des montagnes, forme le sol des plaines; celui des montagnes est

nommés *Sénéga* et *Gamber*. — Les deux autres fleuves du Soudan, dans le système de Sanuto, sont la Gambie, et plus au sud le Niger. Ainsi, ni le Sénégal ni la Gambie ne sont considérés par lui comme des branches du Niger; chacun de ces fleuves ne forme sur sa carte qu'un delta très-resserré, composé seulement de deux embouchures. M. Walckenaer fait ressortir le mérite de ce travail, si différent de tous les travaux antérieurs, et si conforme, sous certains rapports, aux connaissances positives des voyageurs modernes. Les cartes de Sanson ne renferment aucune notion nouvelle; c'est un mélange de Ptolémée, d'Édrisi, de Sanuto et de Mercator. Guillaume Delisle, comme on sait, jeta de grandes lumières surtout sur la géographie de l'Afrique : cependant, dans les cartes qu'il publia en 1700 et en 1707, il confondait encore, comme ses prédécesseurs, le Sénégal avec le Niger; mais sa carte d'Afrique, publiée en 1722, présente d'importants changements, et, entre autres, l'isolement et la distinction nette des sources et des bassins du Sénégal, de la Gambie, du Rio-Grande et du Niger; la situation de la ville et du royaume de Timbouctou, reportée vers l'est, et loin de la côte occidentale et du Sénégal. Il faut placer ici le mémoire de d'Anville, *concernant les rivières de l'intérieur de l'Afrique, sur les notions tirées des anciens et des modernes* (Académie des inscriptions, t. XXVI, p. 73 et suiv.) Les idées critiques que contient ce mémoire se trouvent appliquées dans la grande carte de l'Afrique, en trois feuilles, du même auteur : là, comme avait fait Delisle, mais avec plus de précision encore dans les détails, d'Anville traça séparément les cours du Sénégal, de la Gambie et du Rio-Grande, qu'on avait confondus et réunis pendant plus de deux siècles, et le Niger coulant vers l'est, et entièrement isolé dans l'intérieur du Soudan. Enfin le major Rennell, grâce aux découvertes de Mungo Park, put fixer définitivement ce point si important pour la géographie de la Sénégambie; et toute difficulté disparut touchant cette prétendue communication du Niger avec le Sénégal, la Gambie et le Rio-Grande.

(1) Watt et Winterbottom étaient deux employés de l'établissement anglais nouvellement formé de Sierra Leone; ils offrirent, en 1794, de se rendre dans le Foutah-Djallon, pour ouvrir avec le roi de ce pays des relations commerciales. Ils arrivèrent heureusement à Laby et à Timbo; mais, suivant M. Mollien, s'étant déguisés en chérifs pour essayer de pénétrer plus avant dans l'intérieur, ils furent retenus prisonniers pendant quatorze jours, et forcés par les Foulahs de retourner à Sierra Leone. Tous deux moururent avant d'avoir rien publié de leurs observations : leur relation ne fut jamais imprimée; il en parut un premier extrait, fort court, dans l'ouvrage intitulé *An account of Sierra Leone*, etc., 1795, in-8°; puis un autre dans l'ouvrage de Leyden : *Historical account of discoveries in Africa;* 1817, in-8°. Enfin Thomas Winterbottom, frère de l'un des voyageurs, médecin de l'établissement de Sierra Leone, transcrivit plusieurs passages de leur journal dans un ouvrage intitulé *An account of the native Africans in the neighbourhood of Sierra Leone*, etc.; 1803, 2 vol. in-8°, et traça leur itinéraire sur l'excellente carte qui est jointe à ce livre.

composé seulement de cendres mêlées de pierres ferrugineuses et de débris de plantes. Ce sol est favorable au foigné, espèce de petit mil, et aux pistaches de terre (*arachis hypogæa*). Dans les forêts, le *caura*, le *tekeli*, le *sône*, produisent des fruits que les Foulahs aiment beaucoup. Dans certains cantons, on trouve en abondance l'oranger, le papayer, le riz et le maïs; mais le mil y est très-rare. Les montagnes du Fouta-Djallon sont très-riches en mines de fer (1), que les Foulahs (2) exploitent. Ce peuple, comme je l'ai déjà dit, est très-industrieux : il travaille habilement le fer, l'argent, le bois et le cuir; les cases de bambou où il habite sont les mieux construites de toute cette partie de l'Afrique; elles sont grandes et aérées.

En partant du Rio-Nuñez inférieur, on trouve, à 70 milles anglais de Kacundy, un passage qui se dirige à l'est et conduit à la terrasse de Timbo : ce passage est très-fréquenté par les Foulahs, qu'on rencontre portant sur leur dos de grosses charges de riz et d'ivoire du poids d'un quintal et demi; ils font souvent ainsi jusqu'à 2 milles géographiques par jour. Ils rappellent les porteurs du Cachemire et du Boutan dans la haute Asie. Kacundy est en Afrique, suivant Ritter, comme Bembour, Jombo et Bourd en Asie, le principal marché où les habitants de la terrasse viennent prendre en échange de leurs produits des munitions de guerre et surtout du sel, la plus recherchée de toutes les denrées dans les pays les plus éloignés de la côte. — En venant de ce côté, la première ville du Fouta-Djallon qu'on rencontre est *Konsam;* au delà, les villages se succèdent à des distances de 6, 8 ou 10 milles, et il faut passer de nombreuses rivières avant d'arriver à *Labby :* on compte entre Kacundy et Labby 40 milles géographiques; toute cette étendue de pays est fertile et bien cultivée. Labby, suivant Watt et Winterbottom, a 5,000 habitants et deux lieues et demie de circonférence; à sept journées de cette ville, dans la direction du sud-est, on arrive à *Timbo*, la capitale du pays, qui pouvait compter alors 7,000 habitants; ces deux villes sont situées sur de hautes plaines unies (1). Le plateau de Timbo présente de beaux pâturages alpins, et de nombreux troupeaux de bêtes à cornes; les riches y élèvent quelques chevaux; les moutons et les chèvres s'y trouvent aussi en grande quantité; mais les Foulahs manquent de bêtes de somme. — De Timbo à la côte, on connaît un autre passage ou défilé plus difficile que le premier,

(1) M. Mollien rapporta de ce pays deux sortes de minerais de fer, 1° de fer oxydé rouge compacte; 2° de fer hydraté. *Voy.*, p. 280-90 du 2e vol. de la relation de son voyage, l'examen du fer forgé par les Nègres du Fouta-Djallon et des minerais dont ils le retirent, par M. Berthier, professeur à l'École royale des mines. Les Foulahs creusent la terre très-profondément pour en tirer ces minerais; ils pratiquent dans leurs mines plusieurs galeries fort longues, qui s'élargissent par intervalles en chambres vastes et élevées, où sont percées des ouvertures qui laissent entrer l'air et la lumière. Ce sont surtout les femmes qui travaillent aux mines.

(2) Suivant Mollien, les habitants primitifs du Fouta-Djallon étaient les Djalonkes; et les derniers débris de ce peuple habitent encore les montagnes; leurs traits sont grossiers, leur peau rougeâtre, et leur langage très-difficile à prononcer. Tant qu'elle resta dans la possession des aborigènes, les Djalonkes, cette vaste contrée porta le nom de *Djallonk*, *Djallo*. Les Foulahs s'en emparèrent, et ajoutèrent à son ancien nom celui de Fouta (pays des Foules). Cette conquête, suivant leur rapport même, ne remonterait pas plus haut que 80 ou 90 ans.

(1) Sur la carte intitulée *A map of the Windward coast of Africa from the Rio-Grande to C. Palmas*, insérée dans l'ouvrage de Th. Winterbottom, la position de Timbo, d'après Watt et Winterbottom, est fixée à 10° de latitude et à 9° 58′ de longitude à l'ouest de Greenwich. Le major Gordon Laing, dont je vais reproduire bientôt les importantes observations sur la partie méridionale de la terrasse de Timbo, a assigné à cette même ville une position plus septentrionale de 30 milles environ. *Voyez* une note de M. Walckenaer à ce sujet (*Hist. génér. des voyages*, t. VII, p. 298). Je ne peux qu'indiquer une publication trop récente malheureusement pour que j'aie pu en profiter : c'est la *Relation du voyage de M. W. Cooper Thomson, de Sierra Leone à Timbo, capitale du Fouta-Djallo*, insérée dans le XVIe vol. du *Journal of the royal geogr. Society of London*, p. 106-138.

mais qui offre une communication plus rapide avec l'intérieur de la haute Afrique; ce chemin descend du plateau de Timbo par *Dyambiliah*, *Tambacourta* et *Bareira*, jusqu'à la terrasse littorale des Sousos, au nord de Sierra Leone, traversant ainsi dans sa plus grande largeur le pays de montagnes, c'est-à-dire un système de chaînes parallèles répandues sur un espace de 25 à 30 milles géographiques. Le village de Dyambiliah paraît être le point extrême du Fouta-Djallon, vers le sud, du côté des Mandingues Sousous ou Sousis. Ce pays est entouré, d'autre part, d'un grand nombre de nations considérées comme tributaires du roi de Timbo ; on prétend que la domination de celui-ci comprend une étendue de pays de 40 milles géographiques du sud au nord, et de 78 milles géographiques de l'ouest à l'est : nous nommerons, au premier rang de ces États tributaires, le Soliman et le Kouranko, qui composent la partie méridionale de la terrasse de Timbo (1). Le *Soliman*, ou *Soulimana proprement dit*, peut avoir 60 milles de largeur du nord au sud; mais le peuple des Soulimas, à l'époque du voyage du major Laing, était resserré dans un district du territoire de Kouranko, sur la rive droite de la Rokelle, par suite de ses guerres avec le Fouta-Djallon (1). La relation intéressante de ce voyageur prête au Soulimana l'aspect le plus varié et le plus attrayant; les vallées en sont fertiles, leur sol est un mélange de sable et de substances minérales et végétales entraînées du haut des montagnes par les torrents dans la saison des pluies; mais du reste, comme dans les autres contrées de l'Afrique occidentale, il ne présente aucun caractère géologique digne d'attention. Les principales villes de ce pays sont *Falaba*, la capitale, située par 9° 49' de latitude nord, à 200 milles environ à l'est ¼ nord de Sierra Leone, dans une belle vallée, que bornent de toutes parts des côteaux en pente douce; *Sangouia*, ville très-considérable située sur les frontières du Fouta-Djallon, à 10 milles de Falaba, dans une vaste plaine, et qui soutint en 1820 un siége mémorable contre une armée de 10,000 Foulahs; *Semba*, dans une position très-élevée (4,490 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer), par 9° 30' de latitude nord et 10° 49' de longitude à l'ouest du méridien de Greenwich; et *Konkodougore*, au milieu même des montagnes. Près de cette dernière ville, et nommé comme elle, se trouve le pic le plus élevé de tout le Soulimana. Ce pays contient plusieurs sources importantes, celle du *Mungo*, rivière plus connue sous le nom de *Petite Scarcies*, dans les hautes montagnes qui avoisinent la ville foulah de *Beilia*; et celle de la *Rokelle* ou *Sali*, située à une hauteur de 1,470 pieds : le bassin de cette rivière est assez considérable; le major Laing, comme je l'ai déjà dit, l'explora avec soin: la direction générale de la Rokelle est du nord-est au sud-ouest; son cours est très-sinueux; assez près de sa source, elle est grossie par de nombreux ruisseaux; ses principaux affluents sont la *Manère*, la *Tongolelle*, torrent rapide et bruyant, et le *Ba-Jafana*, dont le lit est rempli de pier-

(1) Voy. *Travels in Timannee, Kooranko and Soolima countries in Western Africa*, by major Alexander Gordon Laing; London, in-8° ; ouvrage traduit en français par MM. Eyriès et de Larenaudière; Paris, 1826, in-8°. Le major Gordon Laing fut chargé en 1821, par sir Charles M'Carthy, gouverneur de l'Afrique occidentale, d'une mission conciliatrice entre deux chefs mandingues, dont les querelles avaient interrompu toute relation commerciale entre le Manding et la colonie de Sierra-Leone; cette intervention nécessita deux voyages de cet officier. Pendant le séjour qu'il fit auprès de l'almamy des Mandingues, et au milieu de l'armée auxiliaire des Soulimas, que ce chef avait appelée, il remarqua la grande quantité d'or et d'ivoire que ce dernier peuple possédait; il suggéra alors au gouverneur l'idée d'entrer en relation avec les Soulimas, et ne tarda pas à recevoir l'ordre de pénétrer dans leur pays : il partit avec un indigène du Fouta-Djallon, deux soldats du 2e régiment des Indes occidentales, onze porteurs iolofs, et un jeune homme natif de Ségo. Les principaux résultats de ce voyage furent l'exploration du bassin de la Rokelle, la détermination géographique de quelques positions importantes, et un assez grand nombre d'observations météorologiques.

(1) *Voy.* l'histoire des guerres des Soulimas et des Foulahs, dans l'*Histoire générale des voyages*, de M. Walckenaer, t. VII, p. 339-43.



res ferrugineuses. — Les Soulimas sont de petite taille, robustes et belliqueux, mais humains et hospitaliers; ils entretiennent des relations commerciales surtout avec le Sangara et les Mandingues : ceux-ci apportent de la côte des étoffes, de la poudre, des pierres à fusil, et prennent en retour des captifs et de l'ivoire; et les Soulimas échangent une partie de ces objets contre l'or et les chevaux des Sangaras. La haine des Foulahs paraît être le trait principal de leur caractère; ils cherchent à se séparer d'eux le plus qu'ils peuvent par leurs vêtements et leur religion.

Le *Kouranko* est un pays très-vaste, qui s'étend au sud du Soulimana et se prolonge très-loin à l'est; les naturels dirent au major Laing qu'il n'en atteindrait pas l'extrémité orientale dans une lune de marche; il ne trouva même parmi eux personne qui eût osé pénétrer dans ces contrées reculées. La partie sud-ouest du Kouranko a pour chef-lieu *Simera*, misérable village situé dans une plaine immense au pied de hautes montagnes; la partie nord-ouest a pour capitale *Kolakonka*, où résidait alors le roi Ballansama, le plus puissant des princes nègres de ces pays, qui étendait son pouvoir jusqu'aux rives du Niger. La ville la plus considérable après Kolakonka est *Kamato*; suivant le major Laing, elle peut contenir mille habitants; elle est située sur la crête d'une colline, et n'est accessible que de deux côtés fermés par de fortes palissades; elle avait déjà soutenu heureusement un siége des Soulimas. — Les Kourankos ressemblent beaucoup aux Mandingues, au moins par la langue et l'habillement; mais ils sont moins intelligents, et, pour la plupart, ils vivent dans l'idolâtrie. L'objet principal de leur trafic est le bois de cam; c'est de Simera qu'on en exporte le plus : de là on le transporte à *Ma-Boung*, grande ville du Timanni, située à une assez petite distance de la Rokelle; puis il est flotté sur cette rivière jusqu'à *Rokon* (8° 37′ 40″ de latitude nord), où on prend en échange surtout du sel (1). Le Kouranko produit aussi en abondance du riz, des ignames, des pistaches de terre, des ananas, des bananes; enfin nulle part la cassave n'est cultivée avec plus de soin; on y recueille aussi une plante appelée *tankara*, qu'on laisse sécher, et qui tient lieu de tabac. Le major Laing ne put rien apprendre sur l'histoire non plus que sur la forme du gouvernement de ce peuple.

Bassin supérieur du Niger. Les contrées inexplorées qui s'étendent à l'est du Kouranko, et dont on connaît à peine les noms, le *Kissi*, le *Sangara*, le *Feria*, le *Kankan*, et au delà le *Manding* et le *Bambarra*, forment le bassin supérieur du Niger (1). On peut partager le cours entier du Niger en trois parties : l'une depuis sa source jusqu'à Ten-Boktoue; la seconde depuis Ten-Boktoue jusqu'à Yaoury; la dernière depuis Yaoury jusqu'à la mer, ou en d'autres termes le haut Niger (*Joliba* (2) des Mandings), le Niger moyen (*Nyl-el-Soudân*, des Arabes) et le Niger inférieur ou *Kouârâ* (3) des Haous-

(1) Le bois de cam, que l'on exploite plus au sud, est envoyé par la rivière *Kamaranka*, ce qui a longtemps fait croire à Sierra Leone que ces deux rivières se réunissaient.

(1) Je ne saurais mieux faire que de reproduire textuellement, dans les limites que je marque ici, l'*Aperçu des parties explorées du Niger et de celles qui restent à explorer*, inséré par M. d'Avezac dans le Bulletin de la Société de géographie; août 1841.

(2) « Ce nom est très-diversement écrit, « à raison de la difficulté d'exprimer avec nos « alphabets l'articulation initiale, qui est une « sorte de prononciation mignarde du *gym* « arabe : quant à la signification du mot, elle « a été expliquée par Mungo Park, d'après « l'indication des indigènes, en traduisant « *grande eau*; le substantif *gy* (eau) et l'adjectif *baa* (grand) sont en effet aisés à y « reconnaître; mais entre ces deux éléments « j'en trouve un troisième, *ali* ou *ali*, dont « l'interprétation demeure encore livrée aux « conjectures des linguistes. » *Note empruntée à M. d'Avezac.*

(3) L'Écossais Mungo Park est, comme on sait, le premier et le seul voyageur européen qui, dans le dix-huitième siècle, ait pu pénétrer jusqu'au Niger (*voyez* l'intéressante notice de M. Walckenaer sur Mungo Park, insérée dans le tome VI de l'*Histoire générale des voyages*, p. 383-398). Après un premier voyage à Bencoulen dans l'île de Sumatra, en 1792, Mungo Park repartit en 1795 pour l'Afrique, sur un vaisseau marchand destiné à faire la traite dans la rivière de la Gambie. De Pisania, il se dirigea d'abord à

sans. « Les noms de Laing, de Caillé, « de Park et de Dochard (1), rappellent, « dit M. d'Avezac, non dans l'ordre chro- « nologique mais dans l'ordre progressif

l'est, avec l'intention de gagner les bords du Joliba; mais, pour éviter quelques dangers, il fut obligé de s'avancer vers le nord, et fut fait prisonnier par les Maures; il parvint à s'échapper, et arriva péniblement à Ségo, capitale du Bambarra : mais le but principal de son voyage était atteint, il avait vu le Niger, et s'était assuré de la direction de ce fleuve de l'ouest à l'est. Il le descendit jusqu'à Silla, et ne poussa pas plus loin en avant; il regagna la frontière du Bambarra, passa à Bammakou et à Kamalia, et était de retour à Pisania le 10 juin 1797. Les découvertes importantes de Mungo Park excitèrent bientôt l'intérêt général. M. Bryan Edwards, secrétaire de l'Association africaine, composa, pour répondre à cette première curiosité, un abrégé de ce voyage, qui parut accompagné d'éclaircissements géographiques du major Rennell. La relation complète de Mungo Park parut enfin à Londres en 1799, sous le titre de : *Travels in the interior of Africa, performed under the direction and patronage of the african Association, in the years 1795, 96, and 97*; il y eut un grand nombre d'éditions de cet ouvrage, resté populaire et classique en Angleterre. Quelques années après, au commencement de l'année 1805, Mungo Park entreprit un nouveau voyage plus périlleux que le premier : il voulait explorer presque complétement le cours du Niger, et le descendre depuis sa sortie du pays des Mandingues, près de Bammakou, jusqu'à son embouchure : il supposait *a priori* que ce fleuve tournait au sud, et finissait par se confondre avec le Congo ou Zaïre; et, malgré les objections nombreuses du savant Rennell, il persista dans cette première hypothèse. Sur l'invitation de lord Cambden, il avait déposé au bureau des colonies un mémoire touchant le plan et le but principal de son expédition; et cet écrit servit de base aux instructions officielles qui lui furent adressées par le gouvernement. Il quitta l'Angleterre accompagné d'Anderson, un de ses parents, et d'un dessinateur nommé Scott, et le 26 avril 1805 il arriva à Pisania, qu'il prit cette fois encore pour point de départ; le 19 août, il avait atteint les bords du Niger à Bammakou; mais il avait perdu une grande partie de son escorte. Il construisit à Sansanding un bateau à fond plat; et c'est au moment de commencer sa navigation sur le fleuve qu'il écrivait dans son journal : « Une caravane « d'Européens a donc réussi à pénétrer dans « l'intérieur de l'Afrique à travers une étendue de pays de 500 milles anglais, et cela « malgré les obstacles les plus insurmontables, « les circonstances les plus contraires, sans « verser une goutte de sang, et en demeurant « toujours en bonne intelligence avec les « Nègres! Il est démontré ainsi pour l'avenir « qu'il est possible de transporter des marchandises par terre, de la côte de la mer et « du fleuve de la Gambie, jusqu'à l'endroit « où le Niger est navigable, pour être expédiées de là par eau dans les grands marchés du Soudan. » Mais en 1806 on apprenait dans les établissements anglais, par des marchands de l'intérieur, la mort de Mungo Park; et en 1810 le voyage d'Isaac, marabout mandingue de Kayi, qui lui avait servi de guide dans une partie de son voyage, vint confirmer ce triste bruit; il apprit d'un Nègre, nommé Amadi Fatouma, qui avait assisté à la mort de Mungo Park, qu'il avait pu descendre le fleuve bien au-dessous de Timbouctou, et qu'il s'était noyé avec tous les Européens de son escorte au passage de la barre de Boussa. — On publia à Londres, en 1815, le journal que Mungo Park avait envoyé avant de s'embarquer sur le fleuve, sous le titre de : *Journal of a mission to the interior of Africa in the year 1805, by Mungo Park*, quoiqu'il ne contint aucune découverte importante. Ce qui recommandait cependant ce recueil de notes, c'est qu'il avait pu faire quelques observations astronomiques, et déterminer la latitude et la longitude d'un assez grand nombre de lieux; mais ces observations ont paru suspectes à quelques savants, qui ont proposé diverses corrections (*Voy.* Walckenaer, *Recherches géogr. sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, p. 272, et *Histoire générale des voyages*, t. VII, p. 50-54; mais surtout un écrit de Bowdich, intitulé, *The contradictions in Park's last journal explained and his astronomical observations in 1796, reestablished by the corrections necessitated by his having reckoned the 31 th. april, etc.*; 1821, in-fol.; un travail très-important de M. d'Avezac : *Examen et rectification des positions astronomiquement déterminées en Afrique par Mungo Park*, in-8°; Paris 1834; et le mémoire de M. Oltmanns lu à l'Académie des sciences de Berlin le 13 janvier 1831, et imprimé en 1832, sous le titre : *De la nullité de quelques corrections qui ont été proposées à l'égard des dernières observations de latitude faites en Afrique par Mungo Park.*

(1) *Travels in Western Africa, in the*

« des points déterminés, les notions acquises sur la première partie du fleuve. « Déjà Mungo Park avait, en 1798, désigné sous le nom de *Sankari* le lieu où le Joliba prend naissance; et Mollien, « en 1826, en avait indiqué la situation « à l'égard de Timbou. Le major Gordon Laing se trouvant, le 4 septembre 1822, au *Sulé-Kungo*, c'est-à-dire « à la source de la rivière Salé, qu'à « Sierra Leone on appelle rivière de « Rokelle, gravit au point du jour la « hauteur qui domine cette source, et, se « trouvant ainsi à une élévation de 1,600 « pieds anglais au-dessus de la mer, il « vit au sud-est ¼ est, à 25 milles de distance, la montagne de Loma et le « point même de la source du Niger, qui « lui parut au niveau de sa propre station; « et il estima la position de ce point vers « 9° 25' nord et 9° 45' ouest de Greenwich, (soit 12° 5' ouest de Paris), par un « calcul déduit des positions observées « de sa route. — René Caillé arriva le 11 « juin 1827 à *Couroussa*, sur le Joliba, « et en suivit le cours pendant une vingtaine de milles jusqu'à *Fessadougou*. « Bien que son itinéraire soit dépourvu « d'observations astronomiques, il peut « être rattaché d'une manière assez satisfaisante à des positions connues, « pour que nous puissions conclure d'une « construction raisonnée, *Couroussa* « par 10° 25' nord et 11° 7' ouest de Paris, et *Fessadougou* par 10° 24' nord « et 10° 52' ouest. Le fleuve alors tournait au nord, tandis que le voyageur, « poursuivant sa route vers le sud-est, « ne devait le rejoindre qu'auprès de « *Gény*, après avoir traversé, dans ce long « intervalle, un assez grand nombre d'affluents. — Entre la source près de « Loma, aperçue de loin par le major « Laing et le village de Couroussa, où « Caillé traversa le fleuve, se trouve une « lacune de 84 milles en ligne droite, « formant la corde de l'arc décrit par le « Joliba dans son cours du sud au nord « tournant à l'est : dans cet intervalle, « Caillé nous indique un point de sa « route *Saraya* (par 10° 35' nord et 11° « 36' ouest de Paris, à notre estime), où « il avait le fleuve à une journée (environ 15 milles) au sud. — Entre Fessadougou, où il quittait le Joliba, jusqu'à « *Bammakou*, point où commencent « les relèvements de Park et de Dochard, « est un espace considérable encore « inexploré, offrant en ligne droite une « lacune de 145 milles géographiques, « dans une direction nord 15° est. Dans « cet intervalle se place un itinéraire « de cinq journées de Couroussa à *Bouré*, « en passant par *Cabarala*, *Balatou*, « *Dhialiba* et *Boun-Bouriman*, stations « successives toutes riveraines du grand « fleuve, et qui s'échelonnent de 15 en « 15 milles (valeur moyenne en ligne « droite de la journée de marche d'un « homme qui voyage à pied); à un quart « de journée au delà de Boun-Bouriman « est le confluent du *Tankisso*, sur la rive « gauche duquel se trouve *Bouré*, à trois « quarts de journée en remontant. D'un « autre côté, arrivé à *Kankan* (par 10° « 4' nord et 10° 31' ouest de Paris, à notre estime), Caillé y apprit que de cette « ville, située près du *Milo*, tributaire « du Joliba, on se rendait en deux ou « trois jours à la jonction de ces deux « rivières, et en quatre on cinq journées « à celle du *Tankisso*. Ces indications « placent le premier confluent à 45 milles « de Kankan, entre *Balaton* et *Dhialiba*, « probablement non loin de ce dernier « village; et le second confluent à 30 milles plus loin. Le village de *Sansando* est « placé vers cet endroit sur la rive droite « du Joliba, vis-à-vis de Bouré. Il y a ensuite six à huit journées, c'est-à-dire « une centaine de milles, de Bouré à Bamakou le long du fleuve. En combinant « toutes ces données, on obtient, pour jalonner le cours du Joliba, deux points « entre Fessadougou et Bamakou, savoir : le confluent du Milo vers 10° « 48' nord et 10° 44' ouest; puis le « confluent du Tankisso, en face de « Sansando, vers 11° 20' nord et 10° « 45' ouest. » A Bamakou, Mungo Park vit le Niger se précipiter de la terrasse de Manding comme un torrent impétueux; des rochers escarpés, qui s'avancent au sud-est et le traversent, rétrécis-

years 1818, 1819, 1820 and 1821, from the river Gambia through Woolli, Bondoo, Galam, Kasson, Kaarta, and Foolidoo to the river Niger, by major W. Gray, and the late staff surgeon Dochard; 1 vol. in-8, London, 1825; trad. en franç. par madame Charlotte Huguet, en 1826.

sent son lit, et forment là de bruyants rapides qu'on peut éviter en suivant un bras latéral. Au delà de ces écueils, il se répand dans les vastes plaines de la Nigritie en se dirigeant toujours à l'est, et devient navigable (1).

Ritter, d'après le major Rennell, comprend sous le nom de pente septentrionale du haut Soudan le pays de montagnes qui s'étend entre le cours moyen du Niger et les rapides de la Gambie à Barraconda, et qui, vers le nord, va toujours en se dégradant jusqu'au désert. La terrasse supérieure, le premier gradin de cette pente du grand plateau, est cette terrasse même de *Mandingo:* on y arrive vers le nord-ouest par le défilé escarpé de *Kamalia;* mais cette entrée est défendue par des bandes de brigands que Ritter compare aux Gallas de la terrasse de Tigré en Abyssinie, et aux Kurdes d'Arménie; au delà, on trouve un pays hospitalier, bien cultivé, habité par un peuple heureux: cette terrasse de Mandingo forme, à proprement parler, le partage entre le bassin du Sénégal et le Niger (1).

Bassin du Sénégal. Suivant Ritter, le domaine des sources du Sénégal comprend une étendue de 40 milles géographiques (200 milles anglais) en largeur. Il entend par là que le Sénégal est formé par la réunion de trois grandes rivières : le *Kokoro*, le *Bâ-Fing* et la *Falémé*. Le premier cours d'eau que Mungo Park rencontra au delà de *Worumbang*, village qui forme la frontière du pays mandingue du côté du haut pays de montagnes de Jallonkadou, en s'avançant vers l'ouest, fut cette rivière de Kokoro que l'on appelle le bras oriental du Sénégal : les bords en sont très-hauts, et il reconnut, à l'aspect des herbes et des branches, que dans la saison pluvieuse l'eau y croît au moins d'une hauteur de vingt pieds; il est presque impossible de la traverser alors; et le sens de son nom (*fleuve du danger*) indique suffisamment toutes les difficultés d'une pareille entreprise. Mungo Park voyageait dans la saison sèche, et il put passer successivement, en se dirigeant toujours à l'ouest, deux petits bras du Kokoro, puis une rivière qui

(1) « Mungo Park en 1796 et en 1805, et Dochard en 1819, continue M. d'Avezac, ont relevé le cours du Niger au-dessous de Bamakou, le dernier jusqu'au confluent de la rivière *Frina* seulement, l'autre jusqu'à Silla, terme de son premier voyage. Quelques observations astronomiques de latitude servent de point d'appui à la ligne parcourue, savoir : *Marrabou* (12° 47' 25" nurd), *Kouli-Korro* (12° 51' 55"), *Yamina* (13° 15' 7"), *Sami* (13° 17' 33"). La construction de l'itinéraire de Park, assujettie à la fois à ces latitudes et à une longitude de 11° 35' 15" ouest de Paris, observée au passage du *Bâ-oli-ma* (par 14° 2' 23" nord), détermine la position de Bamakou vers 12° 45' nord et 12° 13' ouest de Paris, à l'extrémité occidentale de sa route sur le Niger, et celle de Silla, à l'extrémité orientale vers 13° 32' nord, et 7° 26' ouest de Paris. De ce point à celui de *Gèny* ou *Jenne*, où Caillé a repris le relèvement du cours du fleuve, il y a encore une lacune, mais elle est peu considérable; Mungo Park l'évalue à deux petites journées, dans une direction est, ce qui concorde très-bien avec les 5 journées ouest indiquées à Caillé entre Gèny et Ségo; or la distance de Ségo à Silla offrant 50 milles pour 3 journées, les deux journées de Silla à Gèny doivent être comptées pour 34 milles, et Gèny placé vers 13° 32' nord et 6° 52' ouest de Paris. — Caillé, qui avait rallié le Niger le 10 mars 1828, étant reparti de Gèny 13 jours après, navigua sur le fleuve pendant 28 jours, jusqu'au 19 avril, qu'il atteignit Kabra, le port de Ten-Boktoque; et il a donné de cette route un itinéraire détaillé qui uffre la portion la plus considérable, la plus intéressante et la plus exacte que l'on possède du cours du Joliba... La combinaison des diverses routes qui, de l'ouest, du nord et de l'est, conduisent à cette grande ville, concourt à lui assigner une position approximative de 16° nord et 5° 36' ouest de Paris. C'est en ce point que s'arrêtent les reconnaissances faites par des Européens sur le haut Niger ou Joliba. »

(1) Je devrais placer ici la description du pays de Bambarra, qui appartient au bassin du Niger; mais comme les Bambarras actuellement ont étendu leur domination sur le Kaarta, le Kasson et tout le haut bassin du Sénégal, je n'ai pas voulu, malgré les nécessités d'une division géographique, séparer ces pays, qui sont aujourd'hui politiquement unis; j'ai donné plus loin les détails que Mungo Park nous fournit sur les différents lieux de station du Bambarra.

lui parut plus large que celle-ci, et que les naturels nomment à sa source *Baqui* (rivière Blanche), dans sa partie moyenne *Ouonda*, et dans sa partie inférieure *Ba-Ououlima* (rivière Rouge). Le soir du même jour, il atteignit un joli ruisseau, le *Co-meisang;* le lendemain, un autre ruisseau qui coule au pied d'une haute montagne appelée *Gan-Karan-Kouro;* plus loin, la rivière *Fourkoumah*, presque aussi large que la Ouonda; le *Boki*, dont l'eau transparente coulait doucement sur un lit de cailloux; enfin, après avoir passé un dernier ruisseau, le *Noun-Kolo*, et visité les deux petits villages de *Sousita* et de *Manna*, il atteignit le *Bâ-Fing* ou *rivière Noire*, que les Mandingues considèrent comme le bras principal du Sénégal. Toutes ces rivières qui dépendent du bassin supérieur du Sénégal descendent des hautes montagnes du Jallonkadou, vaste plateau au sol rocailleux, coupé par des vallées qui courent parallèlement du sud au nord, couvert de forêts, rempli de bêtes féroces, et ne présentant pas une habitation dans une étendue de pays de 20 milles géographiques. Près de *Manna*, où Mungo Park vit le Bâ-Fing, cette rivière coule lentement dans un lit très-profond, bordé de forêts de bambous; il la traversa sur un pont de construction singulière. Plus loin à l'ouest, il entra dans les pays de *Ouoradou* et de *Konkadou*, pays montueux et rocailleux comme le Jallonkadou, et qui forment proprement le partage des eaux du Bâ-Fing et de la Falémé. D'abord il arriva sur les bords du *Bâ-lie* (rivière de miel), affluent de la rive gauche du Bâ-Fing, et, après neuf jours de marche forcée, atteignit ceux de la Falémé un peu au delà de la ville de *Satadou*, capitale d'un district de ce nom, et non loin de la source de cette rivière.

J'ai décrit le pays de Mandingo comme formant la terrasse supérieure, le premier gradin de la pente septentrionale du grand plateau; un second gradin, une terrasse moyenne entoure la première d'un demi-cercle de montagnes moins élevées qui couvrent les pays de Fouladou, de Kasson, de Bambouk, de Kaadschaga, de Konkadou, de Dentilia, de Satadou, de Bondou, de Neola et de Tenda; ce second gradin constitue le bassin supérieur du Sénégal, car il se prolonge au delà des rives orientales de ce fleuve et du Kokoro. Ses limites naturelles au nord et à l'ouest, suivant Ritter, sont les plaines unies du Kaarta et du Bambarra, qui marquent la séparation des montagnes et des déserts de sable.

Le second voyage de Mungo Park fit connaître le pays de *Fouladou*, qui s'étend à l'est du Bambouk, et qui auparavant était demeuré complétement inconnu; il y entra par le *district de Gangaron*, qui en forme la partie sud-ouest, et passa successivement par *Kandy*, ville autrefois très-florissante, qui avait été brûlée deux ans avant son voyage; par *Koina*, village fortifié au milieu de rochers et de précipices; *Fonilla*, sur les bords de la Ouonda; *Boulinkoumbou*, lieu dont il détermina la latitude à 13° 11' : à 8 milles au nord-ouest de ce village, il traversa celui de *Serra-Babou* près du ruisseau de *Kinyaco;* et en se dirigeant au nord-ouest il atteignit *Keminum* ou *Maniakorro*, la ville la mieux fortifiée qu'il eût encore vue en Afrique, à une faible distance du Kokoro, qui forme en cet endroit plusieurs cascades; puis, tournant à l'est, il visita encore *Seransang*, ville très-populeuse, entourée d'une vaste plaine, et au delà du *Ba-Ououlima*, principal affluent du Kokoro, *Bangassi*, située par 13° 46' 30", mieux fortifiée et quatre ou cinq fois plus considérable que Maniakorro; mais, à partir de Bangassi jusqu'aux frontières du Bambarra, il ne rencontra que des villages en ruines.

Bambouk. — Le Bambouk offre plus d'intérêt que toutes ces contrées, à peu près ignorées, sauvages et désertes, et de plus dévastées par des guerres continuelles; une certaine illustration même est attachée à ce pays, dont les mines d'or ont dès longtemps attiré l'attention des Européens; il occupe le milieu de cette terrasse moyenne que je viens de décrire, et est enfermé entre le Bâ-Fing et la Falémé. C'est un pays accidenté, mais peu élevé en général; ses hauteurs présentent des aspects très-variés; elles sont formées presque toujours d'un sable rouge

ferrugineux et de roches quartzeuses, et, comme les plaines, elles sont couvertes d'arbres rabougris, toujours trop éloignés pour que le sol en soit couvert. Dans la partie sud-ouest seulement, s'élèvent des forêts presque impénétrables, et toutes dépourvues d'eau; mais le reste du pays est bien arrosé. Le *Satadou* et le *Konkadou* (1), pays aussi très-riches en mines, forment proprement la partie méridionale du Bambouk, et le séparent du *Woulli* et du *Dentilia*, dépendances du bassin de la Gambie. Les autres limites du Bambouk sont à l'ouest le *Bondou*, qui en est séparé par la Falémé, le *Kasson* à l'est, au nord le Sénégal. L'étendue de pays comprise en ces limites est assez considérable, mais une mauvaise organisation politique fait du Bambouk un État faible. Il est occupé par des Mandingues, que les Sarracolets et les Foulahs, leurs voisins, désignent sous le nom particulier de *Malinkés*. Toute la partie du Bambouk qui borde la Falémé est aujourd'hui rangée sous la domination de l'almamy du Bondou, et presque tous les villages échelonnés sur la rive droite de la Falémé sont peuplés d'un mélange de Foulahs et de Mandingues. *Samba-Yaya* est la résidence d'un chef qui exerce, au nom de l'almamy, une pleine autorité sur tous les Foulahs du Bambouk établis depuis la Falémé jusqu'au village intérieur de *Kéniéba*, le plus proche des mines, et tout ensemble sur les mines elles-mêmes. En se dirigeant, au sortir de Samba-Yaya, à l'est-nord-est, puis au nord-est ¼ est, on atteint le marigot de *Dianbalal*, dont le lit, large et profond, est sablonneux et rocheux; au delà, à une distance d'une heure et demie de marche dans des bois et des sentiers difficiles et montagneux, est ce village de Kéniéba, qui est proprement le chef-lieu d'un canton de mines : on a calculé qu'il y avait de *Sansandig*, sur la Falémé, à ce village 49

(1) Pour donner une idée exacte de ces pays, je rapporterai une partie de l'itinéraire suivi par Mungo Park dans son second voyage (*The journol of a mission to the interior of Africa, in the year* 1805; in-4°, London, 1815). Après avoir traversé le pays de Dentilia, et passé la rivière, de Samakou qui se jette dans la Falémé, il atteignit ce fleuve à Médina : on était alors en juin, et dans cette saison la Falémé est décolorée par les pluies, mais médiocrement gouflée à cet endroit; sa vitesse est de 4 nœuds par heure. De l'autre côté du fleuve, et à 1 mille de distance, Mungo Park s'arrêta dans *Satodou*, petite ville de 300 cases, entourée de murs; à une journée de là il atteignit *Shrondo*, et plus loin la base des monts *Konkodou*, qui, en cet endroit, présentent des rochers taillés à pic et hauts de 80 à 300 pieds. Dans les environs de la ville de *Dindikou*, il observa des granits particuliers, mêlés de petits cailloux ronds et polis, gros à peu près comme des balles de fusil, et d'une couleur plus pâle que le reste de la roche : ces montagnes sont cultivées jusqu'à leur sommet, et de nombreux villages entourés de pâturages et de sources bruyantes s'aperçoivent entre les anfractuosités des rochers; à leur pied s'étend, entre la Falémé et le Bâ-Fing, une plaine inculte, couverte de forêts remplies de lions, longue de 40 milles du sud au nord, et bornée au sud par une chaine de montagnes qui se dirige de l'est à l'ouest comme celle de Konkodou. Mungo Park fit halte ensuite à *Fonkia*, village situé par 13° 25′ 30″ de latitude (d'après la correction de Bowdich) et à un mille environ au nord-est. De ce village il atteignit le passage des monts *Tambaoura* ou *Toumbindjina*, dont la hauteur ne dépasse pas 300 pieds; à deux milles du passage, il entra dans le joli village de *Toumbin*, et le lendemain dans celui de *Fadjemmia* (13° 36′ de latitude nord) : le chef qui avait donné son nom à ce village résidait auparavant à *Foramba*, situé plus à l'est; c'était alors le plus puissant du Koncoudou, et il dominait sur tout le pays compris entre Toumbin et le Bâ-Fing. A un mille à peu près au nord-est de Fadjemmia, Mungo Park traversa le *Bâ-Li*, ou rivière de Miel, affluent du Bâ-Fing, dans un endroit où le cours de cette rivière forme plusieurs petites cascades. Depuis le départ de Fadjemmia, il n'avait cessé d'apercevoir le *Koulallie*, haute montagne, de forme carrée, inaccessible de tous côtés, et dont le sommet est uni et couvert de verdure. D'autres montagnes rocheuses et d'un aspect agréable succèdent à celle-là, et séparent le Bâ-Li du Bâ-Fing : tout le pays qui s'étend entre ces deux rivières, et où Mungo Park indique les villages de *Kimbia*, de *Soullo*, de *Secoba* (13° 26′ 26″ de latitude nord) et de *Konkromo*, est sauvage et produit un grand effet.

kilom., de Samba-Yaya 28 kilom., et de ce village à la mine principale, nommée *Dambagnagney*, 3 à 4 kilom. seulement. Il m'a paru intéressant de reproduire ici une exacte description de l'état actuel de cette mine et de l'exploitation des indigènes, que M. Raffenel a adressée au gouverneur du Sénégal dans un rapport du 17 mars 1844 (1), et qu'il a reproduite dans sa relation générale (2). En sortant de Kéniéba, on traverse le même marigot de Diaubalal, dans le lit duquel on a creusé des puits pour approvisionner le village. La route est au nord-est jusqu'à une très-petite distance des mines ; mais au moment d'arriver il faut tourner brusquement au nord-ouest.

« La mine de Dambagnagney, dit « M. Raffenel, est située au milieu d'un « bois, très-près d'une ligne courbe de « collines formant un demi-cercle de « l'ouest au sud-est. Les abords en sont « semés de pierres siliceuses blanches, « légèrement veinées de rouge; les terres « sont fortement colorées par l'oxyde de « fer, et laissent voir une nouvelle espèce « de roche du genre schisteux. Pour descendre dans cette mine, on a pratiqué « un trou ayant la forme irrégulière « d'un cône dont la base, placée en « bas, présente de singulières conditions « de solidité; ce trou est d'une pro- « fondeur de 7 à 8 mètres au plus, et « ses parois, dépourvues d'étais, ont à « leurs parties supérieures plusieurs fis- « sures verticales qui menacent d'une « chute prochaine. Ces sortes d'acci- « dents, inévitables pour les hommes du « pays, si inhabiles dans de semblables « travaux, sont, comme on doit le pen- « ser, très-communs. Au fond de ce trou, « une ouverture latérale de 0m,60 à 1 « mètre de hauteur conduit dans une « galerie souterraine d'une étendue de « 40 à 50 mètres. Le terrain des mines « est un terrain d'alluvion formé de sa- « ble, de cailloux quartzeux roulés et de « schiste ferrifère micacé, contenant « quelquefois des parties de terre grasse « et noirâtre. L'ensemble de cette roche « se brise aisément sous le doigt. Tout « autour de cette mine, qui est la seule « actuellement en exploitation, on ren- « contre des trous d'une effrayante pro- « fondeur, garnis, de distance en dis- « tance, de traverses de bois scellées aux « parois, et formant des croix horizonta- « les ; ces traverses servent à recevoir les « échelles des mineurs, dont les mon- « tants sont faits avec de jeunes arbres « tenus écartés par des échelons grossiè- « rement et irrégulièrement fixés au « moyen de liens d'écorce; c'est par de « semblables échelles, si mal posées sur « des pièces de bois en croix, que ces « malheureux descendent dans ces mi- « nes, dont la profondeur est au moins de « 35 à 40 mètres. On doit dire, il est « vrai, qu'elles sont peu exploitées. « L'une d'elles porte le nom de *Gaédy :* « on y descend par deux trous différents, « communiquant l'un à l'autre par une « petite galerie. Dans le nord-est-¼-est « de Dambagnagney, à une distance de « 2 kilom. au plus, au sommet d'un « mamelon du nom de *Pellel*, les hom- « mes qui nous ont servi de guides « nous ont dit qu'il y avait des mines « bien plus riches que celles-là ; mais « que ceux qui y allaient mouraient, « ou devenaient fous. C'est chez eux « une conviction si profondément ar- « rêtée, qu'on est forcé de lui cher- « cher une origine rationnelle, qui se « trouverait peut-être dans l'hypothèse « fort admissible de la présence de « l'arsenic dans ces mines.... Nos ins- « tances ont été inutiles pour aller « aux mines de Pellel; et aucune des of- « fres que nous avons faites à nos gui- « des n'a pu les déterminer ni à nous « y conduire, ni à nous permettre d'y « aller seuls. — L'exploitation des mi- « nes de Kéniéba est ordinairement faite « par les habitants foulahs des villages « voisins et de celui de Kéniéba même, « moyennant un droit payé au chef de « Samba-Yaya, qui est le chef suprême « de toutes les colonies de sa nation éta- « blies sur la rive droite, et qui traite « seul avec l'almamy du Bondou pour le « tribut général (1). Les femmes du « village de Kéniéba ont le monopole de

(1) *Annales maritimes*; *Revue colon.*, 1844, p. 462-544.

(2) Pag. 380-392.

(1) Les Foulahs émigrés du Fouta-Djallon sont placés sous la protection de l'almamy du Bondou, et lui payent tribut.

« la manipulation, et partagent l'or qui « provient des produits de la mine avec « l'individu qui les leur a donnés à tra- « vailler. L'exploitation n'est pas sans « danger; elle se fait dans la saison des « basses eaux, et les travailleurs ont à « redouter, outre les agressions perma- « nentes des Mandingues-Bamboukains, « celles des Maures qui ont traversé à « gué le Sénégal ou la Falémé. Aussi « n'est-elle entreprise qu'avec un cer- « tain déploiement de forces ; les fem- « mes travaillent, aidées seulement de « quelques hommes ; les autres veillent « armes. Les eaux pluviales qui sta- « tionnent dans les mines longtemps « après la mauvaise saison ne permettent « d'y travailler que pendant cinq mois « environ, de janvier à mai. — L'extrac- « tion de l'or est d'une imperfection « qui étonne. Voici comment s'y pren- « nent les femmes qui en sont chargées « exclusivement : Les produits de la « mine, composés de schiste en frag- « ments assez gros, de cailloux et de « terre sablonneuse, sont placés dans « une calebasse pleine d'eau, et pétris « avec les mains pour être écrasés ; les « cailloux, une grande partie du sable « terreux et de très-gros fragments de « schiste sont rejetés à la suite de cette « première opération, qu'il a été im- « possible, on le conçoit, d'exécuter « parfaitement. La calebasse ne con- « tient plus alors qu'un sable boueux, « qui, soumis à différents lavages, finit « par donner un résidu de sable noir « très-fin, dans lequel se trouve l'or, « sous forme de molécules et de pail- « lettes quelquefois extrêmement té- « nues. La séparation des molécules « aurifères et du sable se fait aussi « très-grossièrement : le tout, placé « dans une valve de coquille, subit en- « core de nouveaux lavages, à la suite « de chacun desquels on jette des parties « de sable et bien souvent avec elles « des paillettes d'or, malgré l'adresse « des orpailleuses ; enfin un petit caillou « écrase et réduit en poussière le sable « restant. On soumet le contenu de la « valve à l'action du soleil pour faire « sécher, puis on souffle le plus légère- « ment possible; il ne reste plus alors « que l'or, considérablement réduit, il « est vrai, car une grande partie a dû « en être perdu par les lavages succes- « sifs que les divers produits de la mine « ont supportés. De petites cornes de « chèvre reçoivent provisoirement les « molécules et les paillettes aurifères, « jusqu'à ce que celles-ci s'y trouvent réu- « nies assez abondamment pour être ag- « glomérées. Cette agglomération, qui « est obtenue par la fusion des molé- « cules dans un creuset, termine l'opé- « ration, dont le résultat est de présen- « ter l'or sous forme de torsades ou « d'anneaux à vives arêtes transversa- « les, ainsi qu'il est vendu à nos comp- « toirs. Les vices nombreux de cette « préparation sont remarquables. D'a- « bord, c'est le peu de cas qu'on fait des « morceaux de roches schisteuses, dont « les couches feuilletées et séparées par « des parties terreuses laissent voir, « entre chacune d'elles, les paillettes « d'or; il est impossible que le frottement « imprimé à ces roches par les mains des « orpailleuses suffise pour les détacher. « Ensuite, c'est le lavage qui laisse per- « dre un assez grand nombre de paillettes « aurifères obtenues à la suite de la pre- « mière et imparfaite manipulation. Suc- « cessivement ces pertes augmentent; « et le grossier emploi du souffle hu- « main dans un travail si délicat enlève « encore indistinctement et inévitable- « ment l'or et le sable; car les molécu- « les, je le répète, sont d'une ténuité « presque microscopique..... On ne peut « avoir qu'une idée vague de la richesse « de cette mine, estimée par les habi- « tants d'après le nombre de captifs « achetés avec ses produits. Un homme « laborieux du village de Kéniéba peut « retirer, nous dit-on, dans une saison, « la valeur de quatre à cinq captifs ; cela « ferait supposer, quel que soit d'ailleurs « l'abaissement du prix de ceux-ci, que « les mines de Kéniéba donnent déjà au- « jourd'hui en des mains barbares des « produits d'un certain prix. » — Quant aux mines du Bambouk oriental, on ne les connaît pas; on sait seulement qu'elles sont plus riches que celles de la Falémé : mais exploitées par des Mandingues, peuple paresseux et moins industrieux que les Foulahs, elles doivent se trouver dans un état bien inférieur à celui des mines de Dambagnagney. M. Raffenel cependant publie, à ce sujet,

quelques renseignements recueillis de la bouche d'un guide de Kéniéba, qui avait beaucoup voyagé, et disait avoir travaillé dans plusieurs mines du Bambouk; cet homme désigna, outre les mines de Kéniéba, onze autres mines, sous les noms de *Sadiola*, *Farabacouta*, *Diaconté*, *Ouralé*, *Dio-Kéba*, *Dialafara*, *Gounfa*, *Kourouba*, *Sitakilé*, *Yaléra* et *Koundia*, toutes exploitées par des Mandingues : suivant la même autorité, quelques-unes d'entre elles ont de grandes galeries, où les orpailleurs préparent et prennent leurs repas; il en est trois qui présentent l'or, non comme à Dambagnagney, dans du sable noir, mais empâté dans des cailloux très-durs, blancs ou rougeâtres, qu'on brise et qu'on réduit en poudre pour laver ensuite, faire sécher au soleil, et enfin souffler la poussière fine qu'on a obtenue. Les Nègres ne reconnaissent une mine qu'après de longs tâtonnemeuts: les premiers coups de pioche découvrent ces cailloux, puis des couches successives de terre blanchâtre, rouge, noire, des roches encore et des cailloux, et enfin, à une profondeur de 8 à 10 mètres, l'or même.

Dans la partie orientale du Bambouk, les villages forment autant de petites républiques indépendantes, liées entre elles par une sorte de fédération, et alliées pour la plupart aux Bambarras, pouvant par conséquent repousser la domination de l'almamy du Boudou autrement que les villages des bords de la Falémé.

« Les Mandingues, dit M. Raffenel, « dont la moralité et l'intelligence n'ont « pas été développées par l'étude du « Koran, doivent être et sont en réalité bien inférieurs aux Foulahs. « Leur industrie favorite est la chasse, « exercice qui ne contribue pas à adoucir les mœurs et à donner des tendances pacifiques; ils cultivent peu, « par paresse et peut-être aussi par « mépris; ils exploitent cependant, « comme on l'a vu, les nombreuses « mines d'or de leur pays. Cet or « compose avec l'ivoire des éléphants, « qui abondent dans cette région, à peu « près exclusivement les matières de « leur commerce. Ils le font au moyen « de caravanes qu'ils conduisent eux-« mêmes aux comptoirs européens. Les « Mandingues du Bambouk ont des « usages grossiers qui tranchent avec « ceux des autres peuples, pour les-« quels ils sont devenus un type quasi « barbare, excitant leurs plaisanteries : « ils s'appellent entre eux *Malinkés* « pour s'injurier, et pour désigner parti-« culièrement les gens qui ont des habi-« tudes, des manières et des goûts gros-« siers. Les Bamboukains tienuent en « grande estime la chair du chien; ils élè-« vent de ces animaux dans l'intention « de s'en nourrir, et dans les repas les « plus délicats on sert toujours un chien « entier et rôti. Ils mangent aussi les « singes et les éléphants, dont ils trou-« vent également la chair exquise et « succulente. Leur costume se com-« pose de pagnes blanches; ils ont les « cheveux nattés sur les côtés, sont « armés de fusils, d'arcs et de flèches « presque toujours empoisonnées, et « de sabres à lame courte et droite, « qu'ils fabriquent eux-mêmes. Leur « coiffure est très-variée; elle consiste « souvent dans un chapeau bambarra, « aux bords très-larges, et aux longues « tiges de paille coloriées et relevées « en pointe au sommet de la cuve du « chapeau; elle se compose aussi du « bonnet en coton blanc ou bleu, quel-« quefois enfin d'une calotte entourée « d'une pagne en façon de turban. Dans « leur costume de guerre, ils portent au-« tour de la tête des cornes de chèvre « qui leur donnent un air d'une re-« marquable étrangeté (1). »

Pays de Kasson et Kaarta. Le Kasson, qui s'étend au nord du Bambouk jusqu'aux plaines du Kaarta, entre les Sarracolets du Galam et les États mandingues dépendants du Bambouk, c'est-à-dire sur les deux rives du Sénégal, était anciennement un État puissant, formé par des colonies de Foulahs du Fouta-Djallon; mais ce peuple a été presque détruit par les Bambarras; une partie a trouvé un asile dans le Bondou; les populations de la rive droite sont restées, mais se mêlent chaque jour davantage avec leurs oppresseurs, habitants du Kaarta, dont ils ont déjà pris

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 393-394.

la langue, comme aussi l'irréligion et la paresse(1). — Le *Kaarta* était d'abord une dépendance du pays de Kasson. Les Mandingues Bambarras, peuple guerrier des bords du Niger, en s'avançant vers l'ouest, conquirent le Kaarta, le Kasson, et ils interviennent aujourd'hui dans toutes les affaires intérieures des États voisins : leur appui, dit M. Raffenel, est sollicité fréquemment, tantôt pour décider des querelles particulières de famille, comme dans le Galam et le Kasson, tantôt pour servir d'auxiliaires contre des peuples plus éloignés; leur alliance s'achète par des tributs, et ils sont ordinairement fidèles à ces engagements. Les Bambarras ne pratiquent pas le mahométisme, mais le pur fétichisme : dans les grandes solennités, ils adorent un énorme vase de terre appelé dans le pays *canari*, et rempli de gris-gris de toute sorte, et le consultent en général avant de rien entreprendre d'important. L'avantage de ce peuple sur les peuples voisins est d'être soumis à un gouvernement régulier, sorte de monarchie héréditaire qu'on retrouve chez les Sarracolets du Galam et chez les Foulahs du Bondou : ils entretiennent dans le Kaarta quatre armées, commandées chacune par trois chefs, et composées en grande partie de captifs. « On place toujours aux pre« miers rangs, dans les combats, ceux « qui occupent la condition la plus « infime, et derrière eux des hommes « libres ou des captifs d'un ordre plus « élevé. Ces derniers ont pour fonction « d'exciter à coups de fouets le courage « des gens du premier rang, qu'on ap« pelle *tons*. Lorsqu'on a un village à « attaquer, on lance les tons sur les « tatas ou enceintes fortifiées, pour en « briser les murs à coups de hache ou « de pieux. Quand ils ont pratiqué une « brèche, ce qui n'a jamais lieu sans « qu'un certain nombre de ces mal« heureux demeure sur le champ de « bataille, le reste de l'armée s'é« lance à l'assaut. » — D'autre part, les Bambarras sont très-industrieux, plus encore que ne le sont les Foulahs et les Sarracolets : ils fabriquent eux-mêmes leur poudre, et à cet effet achètent du soufre à nos comptoirs; ils cultivent le mil, l'arachides, le coton et l'indigo, et savent donner au fer une assez bonne trempe. — Ils aiment beaucoup la musique, et possèdent, outre le tamtam et la guitare une espèce de fifre en bambou, dont ils se servent très-habilement. On reconnaît aisément le

(1) Dans son premier voyage, Mungo Park, en quittant le Kajaaga ou pays de Galam, traversa le Kasson, bien différent alors de ce qu'il est aujourd'hui : le 28 décembre 1795 il se trouvait à *Kayi*, grand village situé moitié sur la rive méridionale du Sénégal dans le Kajaaga, moitié sur la rive septentrionale dans le Kasson. Un peu au-dessus de Kayi, le fleuve tombe du haut des rochers dans un bassin dont l'eau est noire et profonde. Mungo Park traversa le Sénégal à Kayi, et après une longue journée de marche dans un pays où il observa plusieurs rochers de granit blanc, il arriva à *Tiesie*, grande ville sans murailles, protégée seulement par une espèce de citadelle où résidait le frère du roi; le lendemain du jour où il quitta Tiesie, il traversa le *Krieko*, bras du Sénégal, dont le cours est très-rapide, et à 2 milles à l'est de cette rivière il passa dans une autre ville du nom de *Medina*, et s'arrêta à *Jumbo*, d'où il gagna la capitale du Kasson *Kouniakary* : là il fut reçu avec bienveillance par le roi Demba-Sego, qui lui apprit que la guerre était sur le point d'éclater entre le Bambara, le Kajaaga et le Kaarta. Il vint alors attendre à *Soulo*, petit village situé à 3 milles au sud de la capitale, un moment plus opportun pour continuer son voyage : l'aspect de la plaine de Soulo, toute couverte de villages, de champs cultivés, surpassait tout ce que Mungo Park avait vu jusque-là, et fournissait alors au roi de Kassoo quarante mille combattants. Le 4 février 1796, il partit de Soulo et se dirigea vers les frontières du Kaarta en suivant les bords du Krieko, partout aussi peuplés et aussi bien cultivés. Il passa successivement par *Kimo*, grand village qu'occupait le gouverneur du *Sorrana*, partie montagneuse du Kassou, par *Kangie*, ville très-considérable, *Scimpo* et *Lackarago*, petit village situé sur le flanc de hautes montagnes qui séparent les royaumes de Kassou et de Kaarta : à Kangie, le Krieko est très-étroit; il prend sa source un peu à l'est de cette ville, et coule rapidement et avec bruit jusqu'au bas de la montagne de *Tappa*, pour serpenter plus doucement à travers la belle plaine de Kouniakary et pour se réunir, grossi des eaux d'une autre rivière qui vient du nord, au Sénégal, près de la cascade de Felou. (*Histoire générale des voyages*, t. VI, p. 412-418.)

guerrier bambarra à trois incisions longitudinales et parallèles, faites sur chaque joue avec la pointe d'un poignard (1).

Cours de la Falémé, Bondou, Galam. La Falémé a son embouchure sur

(1) Mungo Park, le 10 février 1796, entra dans les plaines unies et sablonneuses du Kaarta, alors livrées aux ravages des Bambarras; il passa successivement à *Fiesurah*, à *Karankalla*, grande ville presque tout en ruines; à *Kemmou*, capitale du Kaarta, située dans un pays découvert; à *Marina*, à *Tourda*, à *Funingkedy*, et près de *Simbing*, petite ville frontière du royaume maure de *Ludamar*, entourée d'une haute muraille, et située dans un étroit défilé entre deux montagnes rocheuses. La première ville qu'il rencontra dans le Ludamar fut *Jarra*, toute bâtie en pierre et en argile, peuplée de Nègres qui sont venus chercher la protection des Maures : Mungo Park fut frappé de la ressemblance des Maures du Ludamar et des autres royaumes limitrophes de la Nigritie avec les mulâtres des Antilles. Ayant obtenu d'Ali, souverain du Ludamar, la permission de traverser ses États pour se rendre dans le Bambarra, il s'y dirigea par *Troungoumba*, *Quira*, *Compe* et *Dina*, grande ville bâtie comme Jarra. Plus loin, à *Sampaka*, il logea dans la maison d'un Nègre qui faisait de la poudre à canon : on tire une grande quantité de salpêtre des étangs qui avoisinent ce lieu; ce salpêtre est très-blanc, mais les cristaux en sont plus petits qu'on ne les trouve d'ordinaire. Mungo Park, au delà de Sampaka, atteignit *Dalli* et *Samie*; plus à l'est, il fut rejoint par une troupe de soldats qui le ramena, par ordre d'Ali, à sa résidence de *Benowm* : il fut retenu là captif pendant un mois, puis emmené à un autre camp, celui de *Boubeker*, situé plus au nord. Il parvint enfin à s'échapper, et arriva le 5 juillet 1796 dans la ville nègre de *Waiora*, qui appartient au Kaarta, mais qui était alors tributaire du roi de Bambarra. *Mansong-Waiora* est une petite ville entourée de murs élevés, habitée par un mélange de Mandingues et de Foulahs; de là il gagna *Dingyie*, *Wassibou*, et, à travers un beau pays bien arrosé, la grande ville de *Gallou*, au milieu d'une riche vallée qu'entourent de hauts rochers; celle de *Monrdja*, où les Maures viennent échanger le sel en grande quantité contre du grain et des toiles de coton. Avant d'arriver à Sego, il rencontra encore les villages de *Datlibou*, de *Fanimbou*, de *Geotorro*, de *Doulin-Kibou*. La capitale du Bambarra, *Sego*, d'après la description qu'il en donne, se compose de villes distinctes; deux de ces villes, nommées *Sego Korro* et *Sego Bou*, sont situées sur la rive septentrionale du fleuve, et les deux autres, *Ségo-sou-Korro* et *Sego-si-Korro*, lieu de résidence habituelle du roi de Bambarra, sur la rive méridionale. Le roi de Bambarra met ses esclaves au service des habitants pour les transporter d'une rive à l'autre, moyennant une rétribution de 10 *cauris* par personne, ce qui lui compose chaque année un revenu considérable. Ces quatre villes sont entourées de grands murs de terre; les maisons sont construites en argile, de forme carrée, et recouvertes de toits plats; quelques-unes ont deux étages et sont blanchies; dans chaque quartier on voit des mosquées bâties par les Maures. Mungo Park évalua la population de Ségo à 30,000 habitants environ. Il fut frappé de l'aspect de cette grande ville, de ces nombreux canots qui couvraient le fleuve, de l'activité de cette population, de la belle culture des champs d'alentour. Il apprit là, mais sans renoncer pour cela à son entreprise, que la ville de Jenné, sur laquelle il se dirigeait, ne faisait partie que de nom des États du roi de Bambarra, et que dans le fait c'était une ville toute maure, toute peuplée de *Buschrins*. Le 24 juillet 1796, il passait par *Kabba*, grande ville située au milieu d'un pays en pleine culture, et dont les habitants étaient partout occupés à recueillir les fruits de l'arbre *shea*, qui vient naturellement et en abondance dans toute cette partie du Bambarra, et d'où ils tirent le beurre végétal. (*Voyez* sur différents produits de l'arbre à beurre de Galam, *illipe butireum*, envoyés du Sénégal en 1827, un rapport de M. Vauquelin, dans les *Annales maritimes*, 1828, *Sciences et arts*, t. I[er], p. 590.) A la fin de cette journée, il atteignait *Sansanding*, très-grande ville renfermant 8 ou 10,000 habitants, et lieu d'échange très-fréquenté par les Maures. Il passa ensuite par *Sibili*, *Nyara* à quelque distance du fleuve, *Nyamie*, ville habitée surtout par des Foulahs du royaume de Massina, *Modibou*, village agréablement situé sur les bords du Niger, qui en cet endroit est beaucoup plus large qu'à Sego, et tout couvert de petites îles vertes qu'occupe une paisible population de Foulahs pâtres et pêcheurs. De *Kie*, il put se faire conduire par eau à *Mourzan*, ville de pêcheurs, située sur la rive septentrionale, et à *Silla*, grande ville située sur l'autre rive : c'est là qu'il s'arrêta dans son premier voyage. La langue des habitants de Silla différait déjà beaucoup de celle des autres Bambarras, et on lui dit qu'à

la rive gauche du Sénégal (1), à 400 mètres au-dessus d'un village appelé *Aroundou*, et occupé par des Sarracolets Bakiris. L'entrée de cette rivière

Jenné on parlait une tout autre langue, que les Nègres appellent *Jenné kumno* et les Maures *Kalam soudan*. C'est à une petite distance de Silla, sur la rive septentrionale du Niger, que commence le *royaume de Massina*, encore habité par les Foulahs. Mungo Park regagna Ségo, et de là suivit, en remontant, les bords du Niger dans la direction de l'ouest, ce qui lui fit connaître une autre partie du Bambarra : les villages qu'il rencontra sur cette nouvelle route sont *Soubou*, *Kamalia*, *Samie*, où se tenait alors un marché, *Binni*, *Kaimou*, *Sòng*; à *Jabbi*, ville considérable, le pays s'élève, et du côté de l'est de hautes montagnes s'aperçoivent à l'horizon : il découvrit bientôt la ville de *Yamina*, dont l'aspect et l'étendue lui rappelerent Sansanding, mais qui présentait encore les traces d'une cruelle dévastation du roi de Kaarta; au delà de cette ville, il rencontra fréquemment de semblables ruines. Le 18 août, il traversa la rivière *Frina*, affluent de la rive gauche du Niger, et arriva le soir à *Taffara*, ville murée, où il crut reconnaître le pur mandingue, au lieu du dialecte corrompu du Bambarra : après avoir passé par *Jaba*, *Somino* et *Souha*, il visita successivement *Koulikoro*, *Marrabou* et *Bammakou*, les trois grands marchés de sel de cette partie du Bambarra. Il eut ensuite à traverser une plaine rocailleuse de deux milles de long, à descendre le versant nord-ouest d'une chaîne de collines escarpées, et atteignit enfin, après mille dangers que je regrette de ne pouvoir retracer ici, *Sibidoulou*, ville frontière du Mandingue, située dans une fertile vallée, mais tout entourée de collines, de roches, et protégée ainsi contre les pillages des Bambarras, des Foulahs et des Mandingues, toujours en guerre dans ces pays (*Histoire générale des voyages*, t. VI, p. 418-450). — Dans son second voyage, Mungo Park entra dans le Bambarra par le village de *Dababu*, traversa *Koumi Koumi* (12°58' de latitude nord), *Doumbila*, à 16 ou 18 milles plus au sud, *Toniba*, à 18 ou 20 milles au sud-sud-est. Au sud de Toniba, il atteignit le sommet de la chaîne qui sépare le Niger des bras du Sénégal, et vit, pour la seconde fois (19 août 1805), le Niger couler au milieu de la plaine; il était alors gonflé par les pluies, sans être débordé. On descendit péniblement le côté de la montagne qui regarde *Bambakou*, et on alla s'embarquer sur le fleuve à *Bossradou*, village situé à 1 mille 1/2 plus à l'est : tous les canots du Bambarra (quelques-uns sont construits en bois d'acajou) sont fabriqués à *Kankari*, situé vers le sud, sur un bras navigable du Niger. Dans cette navigation entre *Marrabou* et *Sansanding*, Mungo Park s'arrêta à *Koulikoro*, à *Dina*, à *Yamina*, à *Sami* et à *Segosie-Korro*. Dans la relation de ce second voyage se trouvent de longs et intéressants détails sur la ville de *Sansanding* : « On n'y « remarque, y est-il dit, aucun édifice pu- « blic, à l'exception des mosquées, dont deux, « quoique construites en terre, ne sont pas « sans élégance. La place du marché forme « un grand carré; et les différents articles de « marchandises sont étalés sous des échoppes « couvertes de nattes, pour les mettre à l'a- « bri des rayons du soleil. La foule remplit « le marché depuis le matin jusqu'au soir. « Quelques-unes des boutiques ne contien- « nent que des grains de collier; d'autres, de « l'indigo en boules; d'autres, des cendres « de bois en paquets; d'autres enfin, des « étoffes de Houssa et de Djinnie, de l'an- « timoine en petits morceaux, et du soufre. « Dans les maisons qui bordaient le marché « on vendait du drap écarlate, de l'ambre, « des soies de Maroc, du tabac semblable à « celui du Levant, et apporté par la voie de « Tombouctou. Le marché au sel occupe un « coin de cette place. Au centre de cette « même place est une vaste échoppe de bou- « cher, où l'on vend tous les jours de la viande « aussi bonne et aussi grasse que celle que « l'on mange en Angleterre. A quelque dis- « tance on a établi le marché à la bière, sous « deux grands arbres, où sont étalées ordi- « nairement 80 ou 100 calebasses de bière, « contenant environ chacune 2 gallons. Tout « près de ce lieu on vend le cuivre jaune et « rouge. Outre ces marchés, Sansanding pos- « sède encore un espace très-vaste, où se « tient un grand bazar tous les mardis. Ce « jour-là une foule innombrable d'habitants « de la campagne se rendent à la ville pour « acheter en gros des marchandises, qu'ils re- « vendent en détail dans les différents villa- « ges. On tue communément de 16 à 20 bœufs « le matin de ces jours de marché. » (*Histoire générale des voyages*, t. VII, p. 78-86). — Postérieurement à Mungo Park, le Kaarta fut encore visité par Groux de Beaufort (1825), ainsi que le Galam et le Bambouk; il ne reste de ce voyageur que des lettres insérées dans le tome II du Bulletin de la Société de géographie. (*Voyez* la notice que M. Jomard a publiée sur Beaufort, dans ce même recueil.)

(1) Si l'on remonte le Sénégal à partir de

est large de 200 à 220 metres, et se dirige vers le sud-¼-sud-ouest. Du reste, les changements brusques de direction sont un des traits remarquables du cours de la Falémé : ses bords tantôt s'élèvent taillés à pic dans une masse de sable rouge, tantôt s'abaissent, et laissent les eaux de la rivière se répandre au dehors. Aux endroits où les bords de la rive sont le plus déprimés, on voit des haies d'épines mortes entourer les champs de mil, comme une défense solide contre les attaques des hippopotames. En septembre, le courant de la Falémé est trop fort pour qu'on puisse la remonter, si l'on n'est aidé par une brise un peu constante de nord-ouest. Au moins, à cette époque où les eaux sont hautes, on n'est pas gêné à tout instant par les bancs de sable, les îlots, les roches, qui se découvrent un peu plus tard, en même temps que les courants deviennent encore plus rapides. Du mois de septembre au mois d'octobre, cette rivière, surtout à l'embouchure, change absolument d'aspect : ses eaux diminuent quelquefois de plus de 4 mètres; l'entrée, principalement vers la rive gauche, s'embarrasse d'îlots, dont quelques-uns ont une étendue de 30 mètres sur une hauteur de 3 à 4, et qu'un petit canal d'une demi-brasse de profondeur sépare de la terre. Au lieu des cultures riches et nombreuses, des bois touffus, que présente en septembre surtout la rive gauche, celle du Bondou, la seule habitée actuellement, en octobre on ne voit plus qu'une végétation desséchée. La disposition symétrique des rives de la Falémé, l'opposition constante d'une côte plate à une côte escarpée, en indiquant sûrement la plus grande profondeur de l'eau, facilite beaucoup la navigation de cette rivière, mais ne l'accélère pas autant qu'on pourrait croire, parce que le halage est continuellement interrompu, et que les brises, d'autre part, sont très-faibles et très-incertaines. « La Falémé, dit M. Raffenel, à qui « j'emprunte ces renseignements entiè- « rement neufs, reçoit un assez grand « nombre de cours d'eau, qui viennent, « au début des orages, lui apporter les « eaux pluviales qui la grossissent. « Après les orages, ces cours d'eau chan- « gent la direction de leur courant, et, « d'affluents qu'ils étaient originaire- « ment, ils deviennent *effluents*, c'est- « à-dire qu'ils reçoivent le trop plein des « eaux de la rive, et qu'ils le transpor-

l'embouchure de la Falémé, on rencontre à 2 lieues plus haut le village et la montagne de *Cottera*, mamelon de 50 mètres de hauteur et de 300 mètres de circonférence à sa base, et isolé sur le bord du fleuve, au milieu d'une vaste plaine. On passe ensuite devant plusieurs villages, *Segala*, *Cabou*, *Dicaccré*, *Goussela*, *Gankel*, et on atteint celui de *Toubâboukané*, à l'extrémité orientale duquel on voit encore les ruines du fort Saint Joseph (14° 38′ de latitude; et 14° 12′ de longitude ouest, suivant Beaufort). De Toubâboukané à Moussâla, on compte 6 lieues, et dans cet espace on longe cinq villages, *Makana*, *Macadougou*, *Dramanet*, *Macagnecaré* (rive droite), *Gakoura* (même rive). Le pays est toujours plat, très-boisé sur les deux rives; les petites montagnes de *Caignou* paraissent dans le sud. De Moussâla (14° 34′ de latitude, 14° 3′ 30″ de longitude ouest), au rocher *Felou*, terme de la navigation, sur une longueur de 14 lieues, sont répandus quinze villages : *Alincané*, *Guiamcané*, *Ganéguiamcané*, *Gngni-Goré*, *Tamboucané*, *Gniakandapé*, *Somanquidi*, *Samé*, *Samé-Couta*, *Boungourou*, *Guiakalel*, *Caï*, *Caignou*, *Colou*. (*Voy.* dans les *Annales maritimes*, 1822, 2ᵉ partie, p. 133-159, la relation d'un voyage à Galam, de M. Leblanc, capitaine de frégate.) *Medina*, point principal du Kasson, est le dernier village du fleuve avant les cataractes du Felou, qui n'en sont guère distantes que d'une lieue. Plus on approche des cataractes, et plus on sent le courant acquérir de vitesse : il est de 3 à 4 nœuds dans ces parages. « La « chute d'eau de ces cataractes, dit M. le comte « E. Bouet, n'est pas aussi considérable qu'on « l'avait faite : de l'extrémité de la roche la « plus élevée, extrémité qui affecte la forme « d'un cheval avec son cavalier, jusqu'au niveau « des eaux inférieures, il n'y a guère que 15 « à 20 mètres d'élévation; les eaux supérieu- « res, contenues par le barrage de roches qui « fait la cataracte, forment une espèce de « lac, où une embarcation transportée par « la voie de terre permettrait sans doute de « remonter longtemps encore le cours du Sé- « négal pendant l'hivernage. » (*Voyez* les dessins de ces cataractes, que M. le comte E. Bouët, qui a remonté le Sénégal jusque-là en 1836, a insérés dans sa *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale, comprises entre le Sénégal et l'équateur*, p. 16.)

« tent au milieu des terres : c'est là « leur destination normale; car leur af- « fluence n'est qu'accidentelle et d'une « très-courte durée. Ils portent au « reste au Sénégal, où le même fait se « présente, le nom particulier de *ma-* « *rigots*, très-connu, mais dont le sens « n'avait pas encore été déterminé avec « précision. Il arrive souvent en effet, « surtout aux Nègres, d'appeler ainsi « toute espèce de cours d'eau, quelle que « soit la cause de son alimentation. Ce « mot, évidemment introduit par nous « au Sénégal, et qui semble être un di- « minutif du mot *marais*, renferme en « quelque sorte sa définition en lui- « même; car ce qui caractérise de la « manière la plus positive un marigot, « c'est qu'il est formé par un cours « d'eau, et que l'existence qu'il reçoit « ainsi n'est que momentanée. Le mari- « got diffère donc essentiellement du « ruisseau, par exemple, dont la des- « tination normale est de fournir le « tribut d'une source à une rivière ou « à un fleuve; en d'autres termes, le ma- « rigot n'est qu'un canal naturel, une « sorte de réservoir ou plutôt de dégor- « geoir, qui se remplit et se vide cha- « que année, comme la plupart des « marais. Il en est qui ont une très- « grande étendue, et qui conservent « longtemps après l'écoulement, dans « les parties profondes de leur lit, des « flaques d'eau qui ne disparaissent « que lentement, et par l'évaporation. Il « en est d'autres, aux rives peu relevées, « par-dessus lesquelles l'eau déborde fa- « cilement, pour se répandre dans les plai- « nes qu'elle inonde. La rive orientale de « la Falémé (la rive droite) appartient à « un terrain accidenté et montueux, dans « lequel il ne serait point étonnant qu'il « existât des sources : ainsi je pencherais « volontiers à croire que le *Sénou-Kolé* « est une rivière, et que vers le haut « de la Falémé une partie des cours « d'eau qu'elle reçoit par cette rive sont « également de petits ou de grands « ruisseaux qui lui apportent les pro- « duits de diverses sources. Mais il ne « peut en être ainsi pour la rive gau- « che, qui, bien qu'accidentée quelque- « fois, et relevée en berge assez escar- « pée, n'en appartient pas moins à un « terrain généralement plat, qui ne pos- « sède que çà et là de petits monticules « sans importance (1). »

Le premier village qu'on trouve sur la rive gauche, en remontant la rivière, est celui de *Bâlou* (Bas-Galam), réunion d'une centaine de cases de Sarracolets. Au pied de ce village commence un banc de roches très-élevées, qui, se prolongeant presque en ligne droite par une suite d'îlots et un grand banc de sable appuyé à l'autre rive, barre à peu près le cours du fleuve, mais seulement à l'époque des basses eaux; encore reste-t-il dans ce temps-là, entre les rochers et les îlots de sable, un canal étroit, profond de 2 mètres, où le courant est très-rapide, mais cependant praticable (2).

Au delà de Bâlou, les bords de la rivière sont couverts de ces arbustes aquatiques, les *quélélé* et les *diarkett*, qui fournissent aux Nègres et aux Maures ce bois gras dont ils aiment à se frotter les dents. On dépasse sur la rive droite le petit *marigot de Diali* et les ruines du village de *Sangalou*, détruit et abandonné, comme presque tous ceux de la rive droite, dans les dernières guerres entre les habitants du haut et du bas Galam. En face du village de Sangalou, sur la rive gauche, est un marigot du même nom; le village de *Gangala*, sur cette même rive, habité par des Sarracolets, ne contient qu'un petit nombre de cases : il est un peu au-dessous du marigot de *Diégui* et de celui de *Diabel*, qui s'ouvre à la hauteur de l'extrémité la plus haute de l'*île de Gangala*. — Le premier village du Bondou est *Sébou*, dont la population peu nombreuse se compose de Foulahs et de Sarracolets : sur la rive droite s'étend encore le Galam-Kamera ou haut Galam. Plus haut que Sebou, sur la même rive, on dépasse les marigots de *Doldolé* et d'*Armaoual;* et, en remontant encore, on aperçoit sur la rive droite le village de *Goundiam*, l'un des rares villages du haut Galam qui soient encore occupés; son heureuse situation y ramène et y maintient quelques familles pendant

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 219-221.

(2) *Ibid.*, p. 193, *voy.* une agréable légende sur les rochers de Bâlou.

la saison des cultures ; mais, après les récoltes, elles l'évacuent par crainte des incursions des Maures et des Bambaras. Entre *Goundiam* et *Tata-Guiemby*, situés au-dessus sur la rive gauche, la navigation de la Falémé est encore gênée par une suite de bancs de sable et d'îlots assis sur des roches quartzeuses : ce groupe d'îlots est appelé *Paubi* (*loup*, en langue foulah). Mais il faut dire qu'en septembre ce dangereux passage est entièrement caché par les eaux. *Tata-Guiemby* est un grand village habité surtout par des *diavandous*, caste particulière de la nation des Foulahs, analogue à celle des *griots*, moins estimée que celle-ci dans le Bondou, mais plus redoutée. On sait que les griots sont des espèces de bouffons, en même temps poëtes, chanteurs et musiciens, qui ont le droit de tout dire, et dont on achète les louanges. Les diavandous, en donnant à leurs louanges ou à leurs injures une forme plus grave, produisent plus d'effet, et leurs paroles s'oublient moins vite. Comme les griots, ils ne s'unissent qu'à des femmes de leur caste; dans le Bondou, une femme griote rougirait d'être recherchée par un diavandou. A Tata-Guiemby, les diavandous sont agriculteurs et pêcheurs. Entre Goundiam et Tata-Guiemby, sur la rive droite, s'ouvrent plusieurs marigots : le premier est fort encaissé, et embarrassé de rochers à l'entrée; le second, celui de *Manga*, se trouve par le travers des îles *Paubi;* viennent ensuite le marigot de *Guénenn*, dont l'entrée est presque masquée par une ligne d'îlots, et celui de *Paté*, à une faible distance au-dessous de Tata-Guiemby.

Pendant le temps des grandes eaux, les oiseaux, les poissons, les crocodiles, les hippopotames, abandonnent la Falémé pour les marigots : les oiseaux de la Falémé sont les flamants, les aigrettes grises et blanches, et le *griot* (1).

Au delà du marigot de *Kodival*, qui s'ouvre sur la rive droite par une entrée large et garnie de roches, cette rive présente une ligne régulière de collines, élevées au plus de 40 mètres, qui s'abaissent par une pente uniforme vers la rivière, et dont les masses quartzeuses sont recouvertes de gans, de gonatiers et de kadds. — Presque en face de ces collines, sur la rive gauche, le marigot de *Péténâlé* ou de *Fabali* présente une entrée étroite et très-encaissée. A ce point de son cours, la Falémé fait un coude très-brusque au sud-ouest, pour reprendre sa première direction, quelques kilom. plus loin, auprès de *Dialiguély*, village assez grand, qui possède un tata, et qu'habitent des Foulahs cultivateurs. En face est un marigot de même nom, et un peu au dessus, à l'angle saillant de ce coude de la rivière, le marigot de *Boumiré*. — En remontant on voit sur le bord de nouvelles collines, de même hauteur que les autres, former une ligne à peu près horizontale, et les terres se colorer fortement en rouge. — Sur la rive gauche, à 5 ou 6 kilom. au-dessus de Dialiguély, est le marigot de *Dialingk*, et plus haut une île aux bords très-relevés et rocheux. A 300 mètres de là, est le village de *Bélidioudé*, qu'occupent quelques familles de Foulahs et de diavandous, et qui regarde sur l'autre rive l'entrée large du marigot de *Koka :* aux abords de ce marigot, la rive droite se couvre d'arbres

(1) « Le griot est un échassier à peu près « de la taille d'un geai d'Europe; il a les ai- « les ornées de petits éperons, et présente de « l'analogie avec le vanneau par son plumage, « et surtout par son cri sec et bref, qu'il « pousse, comme lui, d'une manière aigre et « incessante. Le mot *dix-huit* prononcé vite, « exprime assez exactement ce cri que l'ap- « proche de l'homme rend plus aigre et plus « fréquent encore. Ces échassiers se trou- « vent par couples et non par bandes dans « les champs voisins des cours d'eau, où ils « se nourrissent des graines qu'ils y rencon- « trent, préférablement aux vers et aux in- « sectes. Ils passent dans le pays pour vivre « dans l'intimité des caïmans, et pour leur « rendre de grands services. Il est vrai que « ces oiseaux se tiennent souvent autour des « caïmans, mais je ne les ai pas vus se li- « vrer à leur égard aux tendres soins dont « les Nègres nous ont rendu compte. — Ja- « mais on ne tue les griots et dans certai- « nes parties du Fouta les Nègres seraient « peu favorables à ceux qui blesseraient ou « détruiraient ces oiseaux. » Note tirée du *Voyage dans l'Afrique occidentale* de M. Raffenel, p. 28.

forts et serrés, et prend un aspect sauvage. A quelques hectom. au-dessous du village d'*Ouroimadou*, et tout près de la rive gauche, est un banc de sable considérable : ce village est agréablement situé à une certaine distance de la rive, au pied de collines qu'on nomme *Gonfa*, et que les naturels Torodos croient habitées par des démons. A 1 kilom. au-dessus du village, on passe devant un marigot appelé de même, et qui paraît assez considérable. — Au-dessus se présente *Sélénayély*, village moins grand que les deux précédents, situé comme eux sur la rive gauche, et occupé aussi par des Torodos, mêlés de familles toucouleurs et peuls. — A une certaine distance au-dessus de ce village, et après avoir dépassé sur la rive droite le marigot de *Sélinkolé*, les guides indigènes montrent sur la rive gauche, dans un endroit fort élevé, comme étant les ruines d'un ancien établissement français, quelques fragments de pierre, enduits d'une matière grisâtre qui pourrait être de la chaux, mais insuffisants pour qu'on puisse reconnaître là l'emplacement de l'ancien fort Saint-Pierre. — Au-dessus, et sur la même rive, est le village de *Kidira-Tioubalou*, et plus loin, sur le bord même de l'eau, celui de *Kidira-Tata*. En 1843, quand M. Raffenel et ses compagnons visitèrent ce village, ils y reçurent l'hospitalité dans les cases de Séga, fils d'Arrademba, ancien roi du Kasson, et de sa sœur Sadiaba (1), veuve d'un voyageur français nommé Duranton, qui s'était fixé dans le Kasson, et le défendit pendant quelque temps contre les attaques des Bambaras. Les cases de Kidira-Tata, isolées les unes des autres, sont jetées au hasard au milieu des cultures de mil, et entourées de petits jardins où ne se voient guère que des cucurbitacées. Dans ce village encore s'est conservée la tradition que dans les environs il y avait eu un comptoir français très-florissant; ils en montrent même le prétendu emplacement. — En avançant, on atteint *Nayé* sur la rive gauche, village de Sarracolets, qui sert aussi de refuge aux Kassonkés; en face de ce village est l'ancienne route qui conduisait à *Dramané*, ou fort *Saint-Joseph*. Un peu au-dessus de Nayé, débouche sur la rive droite le marigot de *Sénou-Kolé*, que les Portugais appelaient *Rio-del-Ouro*, et qui arrose une partie du Bambouk : à vingt lieues à peu près de l'embouchure de ce marigot, et sur ses bords, s'élève le village de Farabana, où les Français eurent anciennement un fort et un comptoir. Au village de *Sénou-Kolé*, commence le Bambouk : il est situé presque en face du petit village de *Guiila-Néguénabé*, simple groupe de cases de pêcheurs kassonkés et foulahs. Jusqu'en cet endroit la Falémé conserve la même largeur qu'à son embouchure. — C'est dans le village de *Guiita*, placé sur la même rive que le précédent, et un peu au-dessus, que résidait, en 1843, le roi du Kasson, Sambala (1), dans un palais ou château fort construit aux frais de l'almamy de Bondou, tout exprès pour le recevoir. La végétation est très-forte et très-compacte dans cette partie de la rivière; des bois épais descendent sur la rive droite jusqu'au bord de l'eau. — Entre Guiita et le village de *Kaïnoura-Djikoul*, la rivière est embarrassée par plusieurs bancs de roches,

(1) « Sadiaba, dit M. Raffenel, est un « exemple frappant de la supériorité physique et morale des classes privilégiées; elle « a des traits réguliers et distingués, des « pieds et des mains d'une finesse remarquable; elle est mince et bien faite, extrêmement gracieuse, et elle joint à ces avantages une physionomie d'une expression « douce et bienveillante, qui séduit. Elle est « de la nation des Foulahs du Kasson; elle a « donc le teint cuivré, et dans ses traits quelque chose du type caucasique. Ses vêtements, comme ceux des autres femmes, « sont d'une grande simplicité; mais ils se « distinguent par une propreté recherchée qui « s'étend même jusqu'à sa demeure, où l'on « trouve ce qu'on pourrait appeler le confortable nègre le plus complet. » *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 113.

(1) Sambala, d'après le portrait que nous en fait M. Raffenel (p. 121), est un homme d'une belle figure, d'un teint moins clair que les autres Kassonkés, légèrement marqué de variole, et estropié d'un pied et d'une main, par suite de blessures graves. Son costume, d'une grande propreté, se compose d'un long coussabe blanc et d'un bonnet de même couleur.

qui se présentent à découvert, dans le temps des basses eaux, en gros quartiers de quartz à apparence schisteuse, et qui, en un endroit, partent de la rive droite, et s'étendent en droite ligne jusqu'à la moitié à peu près de la largeur de la Falémé. Dans cet intervalle, s'ouvre sur la rive gauche le marigot de *Guiala* ou *Diala*, large à son entrée de 30 mètres environ, du même côté que *Kaïnoura-Djikoul*, très-petit village, entouré et caché par des plantations de mil. Presque en face, sur la rive droite, est l'entrée du marigot de *Tiali-Ganké*, qui pénètre assez profondément dans le Bambouk. — Un banc de roches schisteuses, qui longe la rive gauche, marque les approches du grand village de *Sénou-Débou*. « Sénou-Débou « ressemble aux autres villages du Bon- « dou. Ses cases éparpillées au milieu « des lougans sont ou groupées en « cercle, comme à Kidira-Tata, ou iso- « lées sans arrangement symétrique, « comme à Kidira-Tiouhalou. La rive « est très-escarpée; sa base est consti- « tuée par des roches qui forment un « banc très-étendu; son point culmi- « nant de terre rougeâtre et caillouteuse « est occupé par un magnifique tata, « remarquable par le fini de l'exécution « et la hauteur des murs : le mur exté- « rieur, qui renferme une superficie « d'environ 150 mètres carrés, présente « une succession de courtes lignes on- « duleuses, interrompues çà et là par « des espèces de bastions carrés ou « cylindriques, à terrasses, ou dentelés « au sommet. La figure de cette mu- « raille n'est point régulière : elle est à « peu près de forme elliptique; elle est « fermée par de véritables portes en « fortes planches, ce qui est un grand « luxe; car les tatas en général n'ont « point de portes. Celles de Sénou- « Débou sont en outre (autre luxe « non moins remarquable) garnies de « serrures qui rappellent celles des « portes des maisons arabes en Algérie; « comme celles-ci, elles sont en bois, et « ont pour clef une bande de fer percée « de trous. Une fois les portes de cette « première enceinte franchies, on se « trouve dans un véritable labyrinthe « composé d'une multitude de groupes « de cases de construction bizarre, en- « tourés eux-mêmes d'une muraille « particulière, ayant aussi portes et « bastions. De hautes tiges de mil, ali- « gnées avec une certaine symétrie, « forment des allées au milieu desquel- « les est tracée la voie qui communique « de l'un à l'autre de ces groupes (1). » La population de Sénou-Débou se compose presque exclusivement de Torodos, aborigènes à la peau noire, laids et malpropres.

Devant Sénou-Débou, la Falémé coule vers le nord-nord-est; plus haut elle fait un coude assez brusque, et coule vers le nord. Un peu au-dessus est le *barrage* de la Falémé : les abords de ce barrage sont marqués par de nombreux îlots de plantes aquatiques, rangés presque parallèlement à la rive gauche, et par une masse rocheuse placée au milieu même de la rivière, découvrant de 1 mètre 30 c. à 1 mètre 50 c. sur une base de 3 à 4 mètres, et point culminant d'un banc de roches, sur lequel l'eau coule avec grand bruit. Plus haut la rivière forme un coude, où, dans le temps des basses eaux, tous les efforts pour remonter le courant deviennent inutiles. Un peu en avant de ce coude, on aperçoit la pointe méridionale d'une île longue, étroite, et couverte de verdure. Cette île serre de très-près la rive droite, dont la séparent seulement quelques têtes de rochers; et l'espace qui s'étend entre elle et la rive gauche, espace occupé en partie par une autre île rocheuse aussi longue et étroite, est semé d'un nombre infini de roches plus ou moins découvertes ou à fleur d'eau, qui barrent entièrement la rivière. Mais dans le temps des grandes eaux il semble qu'on pourrait franchir hardiment le barrage avec un bâtiment à voiles, calant même de 4 à 5 pieds, et surtout avec un petit bateau à vapeur évoluant facilement, et tirant assez peu d'eau pour s'engager dans le petit passage de la rive droite (2). A

(1) *Raffenel, Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 123 et suiv. Il paraît, ajoute M. Raffenel, que cette forteresse de terre et de sable fut élevée par l'almamy à la suite d'une conférence avec le commandant français du fort de Bakel et l'agent de la compagnie, et qu'elle fut destinée à recevoir les traitants blancs ou indigènes.

(2) M. Raffenel nous apprend que M. le

l'endroit où le cours de la Falémé se trouve ainsi barré, la rive gauche est taillée à pic ; et le terrain rougeâtre, chargé d'oxyde de fer, qui la constitue, s'ouvre par intervalles assez profondément en véritables tranchées, ou présente des fissures verticales embarrassées de plantes rampantes et épineuses. La partie supérieure de cette rive, argileuse et semée de cailloux quartzeux, n'est couverte que d'une végétation maigre et chétive; mais insensiblement, en s'éloignant de la rive, le sol s'incline et forme une plaine étendue, où reparaît une végétation vigoureuse. Sur le prolongement de cette espèce de falaise, à un coude de la riviere, au-dessus du barrage, est le village de *Débou*, dont le tata occupe le point le plus élevé de la rive : les habitants « ont établi, à l'entrée « des nombreuses criques qui découpent les rives, des pêcheries consistant en clôtures de roseaux assez « rapprochés pour empêcher le poisson « de sortir; on installe ces clôtures à la « gorge des criques, au moment de l'écoulement des eaux. Les pêcheurs placent ensuite, à l'intérieur de ces barrages, des casiers mobiles, à peu près « semblables à ceux qu'on rencontre « dans tous les pays. » Sur plusieurs points de la Falémé on rencontre encore de semblables pêcheries. — Le premier village au-dessus de Debou, sur la rive gauche de la Falémé, est *Denguy*, séparé en deux parties par le marigot de *Denguy-Ouel*, qui est large et profond. Le village de *Déguy*, situé plus haut, occupe un très-grand espace dans une plaine plantée d'arbres espacés, mais à une assez grande distance de la rivière. Le village suivant, *Guédékou*, en est à 400 mètres : en cet endroit, elle coule du sud-ouest au nord, en décrivant un coude dans l'ouest-nord-ouest; devant le village, elle est embarrassée par des îlots élevés et couverts de plantes aquatiques, et par un bas-fond qui part de la rive gauche, et qui, se joignant à un banc de roches, forme un gué praticable dès le mois de décembre. Guédékou est habité par un mélange de Foulahs du Bondou et du Djallon, et situé en face d'un village du Bambouk, nommé *Kakoulou*, et habité par des pasteurs foulahs. Avant d'arriver au village de *Pettau*, il faut dépasser les marigots de *Koundival* et de *Diami*, dont le lit est rocailleux, profond et large. La rive gauche de la Falémé à Pettau est très-escarpée : ce village, malgré sa faible population, couvre de ses cases dispersées une grande étendue de terrain, et possède un tata très-vaste et très-bien entretenu. — *Daguély*, presque au bord de la rivière et toujours du même côté, ne renferme qu'un très-petit nombre de cases. Au delà des marigots peu profonds de *Bouge* et de *Gouloumel*, est le village de *Bayega*, à une distance de 150 mètres de la rivière, qui coule en cet endroit de l'ouest ¼ sud-ouest au nord-nord-ouest, en faisant un coude à l'ouest; des roches qui avancent de la rive gauche jusqu'au tiers à peu près de la largeur de la rivière, et une île de sable à peine écartée de la rive droite, doivent former dans les basses eaux un gué facile. En face de Bayéga, sur la rive droite, le village de *Sambanoura*, situé sur une colline élevée, est peuplé d'un mélange de Mandingues et de Foulahs. Plus haut sur la rive gauche, on rencontre successivement le marigot de *Tumbimobaly*, au lit étroit, profond et très-rocailleux ; le village de *Sittabanta*, le marigot de *Bonguié*, presque en face d'un village du Bambouk, nommé *Tété-mianga*, qu'occupent des Foulahs du Djallon ; le marigot de *Sitakédia*, et le grand village de *Tamboula*, situé 2 kil. ½ de la Falémé, qui, en cet endroit,

Cte E. Bouët, alors gouverneur, pressentant les avantages qu'on pourrait retirer de la Falémé, avait demandé l'envoi de France de deux petits bateaux à vapeur, pour les affecter à la navigation de cette rivière (p. 169). — D'un autre côté, voici, d'après M. Raffenel, les époques auxquelles la navigation peut avoir lieu : 1° du 15 juin au 20 octobre, par des bâtiments dont le tirant d'eau n'excéderait pas 1 m. 50 c., depuis l'embouchure jusqu'à Sénou-Débou ; 2° du 1er juillet au 15 septembre, par des bâtiments de 3 m. 25 à 3 m. 90 de tirant d'eau, pour le parcours de la même partie; 3° du 1er juillet au 1er septembre, par des bâtiments de 1 m. 30, depuis l'embouchure jusqu'à 30 lieues environ au-dessus du barrage qui existe entre Débou et Sénou-Débou, c'est-à-dire jusqu'au village de *Bambouko*, où se trouve un autre obstacle du même genre.

vient du nord ¼ nord-est, tourne brusquement à l'ouest, puis à l'est, ensuite au nord, et encore à l'est. Un banc de roches forme dans les basses eaux un barrage sans issue. — Après avoir traversé les marigots de *Dougal-Moussaero* et de *Diakoul*, on atteint le village de *Mermeriko*, occupé par des Foulahs et des Sarracolets, qui ont leurs quartiers séparés. Devant ce village, la Falémé coule dans le nord-nord-est, venant du sud-ouest; elle fait un coude 4 kil. au-dessous, et se dirige au nord-nord-ouest. Mermeriko est distant de la rivière de 500 mètres environ. Le lit du marigot de Mermeriko est étroit et profond. Malgré l'élévation de la rive gauche, les inondations de la Falémé sont effrayantes par l'étendue de pays qu'elles couvrent, et par les bouleversements du sol qu'elles produisent : tous ces terrains du Bondou sur la rive gauche de la Falémé sont sillonnés de ravins, et les limites de ses invasions sont marquées en général par des tranchées taillées à pic, formant digue, et atteignant jusqu'à 15 mètres de profondeur. Après avoir dépassé le village de *Tomboura*, habité par des Sarracolets, celui de *Sénou-Diammala*, tous deux à une grande distance de la Falémé, et le marigot de *Koffi*, étroit et peu profond, on atteint *Sansandig* : ce village, occupé par des Sarracolets, est situé dans un petit bois tout près de la rivière. De l'autre côté de la Falémé est un village du même nom, qui communique avec le premier à l'aide d'un gué facile. *Sansandig* de la rive droite n'est pas plus éloigné de la rivière que l'autre; il est occupé par des Foulahs émigrés du Fouta-Djallon, comme le sont en général tous les villages de la rive droite dépendants de l'almamy du Bondou. Sansandig de la rive gauche est plus grand, mieux entretenu et mieux approvisionné.

Le lit de la Falémé contient des sables aurifères, depuis Tomboura à 20 kilom. au-dessous de Sansandig, jusqu'à *Lahaudy* à 72 kilom. au-dessus. Ces sables sont déposés presque toujours au pied des plus grands escarpements de la rive gauche. M. Raffenel put étudier à Sansandig l'extraction et le traitement du sable aurifère. « On creuse à peine, « dit-il, pour obtenir cette terre sablon- « neuse, de même nature que celle des « mines de l'intérieur, et qui, pendant la « saison des pluies, se trouve évidem- « ment arrachée aux mêmes terrains, et « transportée avec les eaux des torrents « jusqu'à la Falémé : ce sont exactement, « roulés et déformés seulement par le « transport, les mêmes éléments que « ceux qui composent les terrains aurifères de Dambagnagney. Le traite- « ment est aussi le même. Les pail- « lettes sont moins nombreuses, et « cela doit être; car l'action de l'eau et « le frottement supporté par les pro- « duits pendant le trajet ont dû néces- « sairement en enlever un certain nom- « bre (1). »

Comme on le voit, la Falémé forme la limite orientale du *Bondou;* les autres limites de ce pays sont : au nord le Galam; à l'ouest le Fouta-Damga; au sud le Tenda et le Woulli, à une très-petite distance de la Gambie. L'intérieur du pays est généralement plat, et ne renferme que peu de parties incultes; dans la belle saison, de magnifiques cultures de coton, de pistaches (*arachis hypogea*), de mils, de maïs, d'indigo, mêlés à de grands baobabs et à ces acacias-verecks qui donnent la gomme du commerce, couvrent la campagne. Mais, par suite de cette uniformité de cultures, le Bondou n'est pas un pays pittoresque. Toutefois, à une petite distance au sud-ouest de Boulé-Bané, capitale du Bondou, s'élève un immense plateau qui change brusquement le niveau du sol, et qui appartient à une chaîne de collines nommées dans le pays montagnes du Ferlou, se dirigeant à peu près nord-nord-ouest et sud-sud-est, et ne dépassant pas une hauteur de 30 mètres. Ces collines séparent la partie septentrionale du Bondou de la partie méridionale, désignée vulgairement sous le nom du *Ferlou*. A partir de cette chaîne de collines, le terrain va toujours en s'abaissant, mais offre encore beaucoup d'accidents et d'ondulations. Les nombreux bois du Ferlou sont plantés presque exclusivement de

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 400.

faillars (1). La capitale Boulébané, résidence de l'almamy, éloignée de Séuou-Débou, c'est-à-dire de la Falémé, de 24 kilom. seulement, est située dans une vaste plaine d'une merveilleuse fertilité, et entourée de bois de tous côtés, excepté à l'est; dans cette direction, elle est bornée, à une distance de 2 kilom. à peu près, par une ligne de collines pierreuses d'une médiocre hauteur. Boulébané est ceinte d'une grande muraille haute de 3 à 4 mètres et assez épaisse, interrompue, comme à Sénou-Débou, à des distances assez rapprochées, par des tours ou bastions carrés et cylindriques, et fermés de portes solides. Les cases sont disposées comme par îlots, et chaque îlot est entouré de murs en terre, et sillonné de rues étroites et sales, que dessinent quelquefois des tiges de mil ou de bambou plantées droit en terre, et reliées par d'autres tiges horizontales. Au milieu d'une place presque régulière, est le tata particulier de l'almamy, sur un des bastions duquel sont deux mauvaises pièces d'artillerie, fort peu redoutables. Une porte étroite et basse en est l'unique entrée; au delà est une espèce de corps de garde qu'occupent habituellement des captifs tout déguenillés; puis un vrai labyrinthe, aboutissant à un chemin couvert et sinueux, qui mène à une autre porte d'un bois épais, et garnie de fer : on pénètre par là au milieu de cases de toutes formes, carrées, cylindriques, recouvertes de paille ou surmontées de terrasses; et parmi toutes ces cases est celle de l'almamy, qui ne se distingue en rien des autres. Sur la même place s'élève la mosquée, sorte d'édifice en terre, massif et grossier. Mais l'ornement principal de ce lieu est un magnifique *gan*, à l'ombre duquel les habitants de Boulébané viennent jouer à une espèce de jeu d'échecs ou de dames, et les marabouts s'asseoir sur leurs peaux de mouton pour faire la prière (*salam*, comme on dit à Saint-Louis et dans le reste du fleuve). La population de Boulébané, qui peut s'élever au plus à 2,300 individus, se compose presque exclusivement des captifs de l'almamy, de ses griots et de quelques marabouts; si bien que ce village peut être regardé comme le domaine propre de l'almamy.— Du reste, la souveraineté dans le Bondou est absolue; c'est une monarchie héréditaire, qui, le plus souvent, se transmet de frère à frère, par un usage sans doute emprunté aux Maures. Toutefois l'almamy actuel est le fils du dernier almamy, et non son frère. Une pratique fidèle et sincère de la religion mahométane a donné aux Foulahs du Bondou des mœurs douces et pacifiques : c'est un peuple surtout cultivateur; mais, à l'imitation des Saracolets, il se livre aussi beaucoup au colportage. D'ailleurs cet État populeux et fortement gouverné sait, en dépit de ses habitudes tranquilles, repousser ou prévenir énergiquement les attaques des peuples voisins : il peut disposer d'une armée de 10,000 fantassins et de mille cavaliers (1). L'almamy rend la justice dans les grandes circonstances, déclare la guerre, fixe les impôts, sans qu'il ait à en délibérer dans un conseil, comme l'almamy du Fouta, par exemple. Les revenus de ce prince

(1) M. Raffenel remarqua dans un bois du Ferlon, voisin du village d'*Amécett*, un arbre particulier qu'il n'avait pas encore vu dans le Bondou : « c'est un arbre grêle, appelé dans « le pays *kouti*, et dont le tronc et les ra- « meaux sont très-tortueux. Son fruit offre « au premier aspect une grande ressemblance « avec l'orange. Il en a à peu près la grosseur, « est sphérique comme elle et coloré de « même, mais avec cette différence qu'autour « du point d'attache règne une zone de cou- « leur noirâtre, occupant environ le quart de « la périphérie. Ces deux nuances sont parfai- « tement tranchées : elles appartiennent à « une enveloppe extérieure assez mince « et consistante, sous laquelle on en trouve « une seconde peu épaisse, blanche et li- « gneuse, qu'il faut enlever comme la pre- « mière, pour arriver à la partie comestible « du fruit : celle-ci consiste en une pulpe ana- « logue, pour la couleur et la consistance, à « celle d'une nèfle bien mûre, enveloppant « un certain nombre de noyaux, de la forme « du haricot, rangés symétriquement autour « d'un axe fictif. Cette pulpe est d'un goût « amer, mais qui n'est pas désagréable. » *Ibid.*, p. 466.

(1) *Voy.* dans l'ouvrage tant de fois cité de M. Raffenel, p. 269, une tradition ou légende glorieuse sur l'origine de l'État du Bondou.



consistent en dîmes sur les récoltes, en droits de passage acquittés par les caravanes étrangères, en cadeaux des gouverneurs des établissements français et anglais de la Sénégambie. Lorsqu'un almamy meurt, une députation de chaque village du Bondou assiste à ses funérailles : la fosse est creusée dans la cour même du palais, et au-dessus on élève une case qui ne doit jamais être habitée. A la suite du banquet des funérailles, ces députés se réunissent dans la plaine de Boulébané, près du village de *Yalami ;* et un membre de la famille des *Sissibés*, qui n'est pas apte à succéder, proclame le nouveau prince, et le lendemain le couronne du bonnet rouge et du turban de coton blanc : pendant la cérémonie du couronnement, le nouvel almamy a le visage tourné vers le nord, et jette de l'or dans un trou qu'il a creusé en terre. Le ministre porte la parole dans les assemblées au nom de l'almamy, perçoit les tributs, et donne l'hospitalité aux étrangers de distinction ; il a droit à la moitié des droits de passage des caravanes. Les chefs des villages, qui se succèdent aussi frère à frère, sont investis du bonnet rouge par l'almamy en assemblée publique, et, comme droit d'investiture, ils lui doivent un cheval et cinq bœufs, et un bœuf au ministre. Au-dessus de la juridiction des chefs des villages, est celle du *tamsir*, qui inflige toutes peines, sauf la peine capitale, que l'almamy seul peut prononcer. L'office de maître d'école, rempli par un marabout, est aussi fort important dans le Bondou : les écoles y sont assez nombreuses. La récitation des versets du Koran est la base de l'enseignement ; on y apprend aussi à lire et à écrire l'arabe, la seule langue qu'on écrive en Sénégambie ; les classes durent de quatre heures du matin à six heures, et de sept heures du soir à dix. On se sert pour écrire de planches de bois, de plumes de roseaux, et d'encre faite de gomme et de suie délayées, ou composée d'oxyde de fer. Les élèves payent les leçons du maître, qui de plus les loge et les nourrit, en cultivant ses champs, et en lui donnant, à la fin de l'éducation, un captif ou sa valeur. Il y a trois classes de marabouts : 1° celle des *imans*, qui président au partage des successions, même de celles des almamys (1) : dans l'exercice de leurs fonctions ils sont tout-puissants, et portent le sabre de l'almamy en signe de cette omnipotence ; ils prélèvent aussi un certain droit sur le produit de toute succession ; 2° celle des *tamsirs*, qui sont, comme on l'a déjà vu, les chefs de la justice. Les tamsirs, comme les imans, sont très-peu nombreux. L'almamy a près de sa personne un tamsir élevé en dignité au-dessus des autres ; 3° les *talibas*, qui enseignent et récitent les prières publiques. Dans les cérémonies religieuses, ce sont les imans et les tamsirs qui dirigent la prière.

La population du Bondou, comme celle des pays voisins, se divise en un certain nombre de familles ou tribus : 1° les *Sissibés* composent la famille royale ; 2° les *Dianicoundas*, tribu assez belliqueuse, habitent les villages compris entre *Goudioro* et les limites du *Tenda ;* 3° les *Koulets*, venus du Yoloff et du Saloum, à la suite des guerres qui ont désolé ces pays, occupent les villages du *Ferlou* ou Bondou méridional, et comptent beaucoup de marabouts parmi eux ; 4° les *Sandarabés*, qui habitent aussi le Ferlou et viennent du *Niany*, des bords de la Gambie, sont des Peuls qui ont accepté la vie sédentaire ; 5° les *Toronkés-Niany*, émigrés du même pays, sont Mandingues ; 6° les *Balbabés*, les *Ananns* ou Toronkés sont répandus en grand nombre dans tout le Bondou. Il y a en outre des Sarracolets, des Foulahs du Fouta-Djallon, et même des Yoloffs, qui se sont mêlés à toutes ces familles d'origine étrangère. Il n'y a que fort peu de Peuls dans le Bondou ; cependant, outre les Sandarabés, il faut mentionner encore

(1) « Le partage des biens de l'almamy « décédé a lieu fort inégalement entre les « enfants légitimes ou naturels, sans distinction. L'aîné des fils absorbe à lui seul « près des trois quarts de l'héritage ; il a tous « les gris-gris, la maison paternelle, et un « grand nombre de captifs. Le reste des « biens du défunt est divisé entre ses filles « et ses fils puînés, qui ont la plus forte part. » *Ibid.*, p. 272.

les *Kamanass*, originaires du Fouta-Djallon, chargés particulièrement de la garde des troupeaux de l'almamy, et fixés dans les villages du Ferlou (1).

Pays de Galam. Le pays de Galam est divisé par la Falémé en deux parties : le *Goye* ou *bas Galam* à l'ouest; le *Kaméra* ou *haut Galam* à l'est; il s'étend sur la rive gauche du Sénégal, qui forme avec le Fouta-Damga sa limite septentrionale; le marigot de *N' Guérère* sépare le Fouta-Damga du bas Galam; au sud, comme on sait, il touche au Bondou et au Bambouk; et en décrivant la partie inférieure du cours de la Falémé, j'ai indiqué, d'après M. Raffenel, les derniers villages du Galam de ce côté; à l'est, il confine encore au Bambouk et au Kasson.

En remontant le Sénégal, on entre dans le bas Galam au village de *Gaudé;* et, après avoir passé successivement devant ceux de *Galladé*, de *Monlok*, de *N' Guiaoura*, de *Guildé*, de *Tuabo*, qui était autrefois la capitale du bas Galam et la résidence du tounka, mais qui aujourd'hui est presque entièrement détruit, on s'engage, au delà de *Maramtouré*, dans un passage étroit qui sépare la rive droite d'un archipel de petites îles vertes, et en une heure de temps on atteint le fort de *Bakel*. Bakel, dont j'aurai occasion plus loin de faire l'histoire, est un comptoir français, entretenu par une compagnie qui, de janvier en août, pendant que la navigation est suspendue dans le haut Sénégal, jouit d'un privilége exclusif, et qui, le reste du temps, subit la concurrence des traitants de Saint-Louis. Un fort dominant le comptoir, le village et le cours du fleuve, mais malheureusement dominé lui-même par une colline distante d'une portée de fusil, protége l'établissement; ce fort, suffisamment pourvu d'artillerie, et entouré de murailles assez hautes pour ne pas être escaladées aisément, est confié actuellement à la garde d'un gouverneur, de vingt-six soldats noirs, et de trente laptots. Le comptoir, situé dans le nord-est-¼-est, à une distance de 200 mètres à peu près, est lui-même entouré d'une faible enceinte avec embrasures et meurtrières, et occupé par un agent de la compagnie et vingt-cinq laptots. Quant au village, il est grand, et situé au pied de collines qui l'entourent du côté de l'ouest en formant un fer à cheval dont les extrémités viennent s'appuyer au fleuve. Les cases sont construites sur de petits piquets élevés de 50 à 60 centim. au-dessus du sol, pour que les inondations du fleuve ne les atteignent pas. Le groupe de cases le plus considérable s'étend le long de la rivière, les autres sont échelonnés sur les versants des collines. La partie basse du village est très-sale et remplie de mares d'eau croupissante, dont les émanations jointes à la réflexion des rayons solaires sur les versants de ses collines, font de Bakel un séjour très-insalubre; mais on n'a jamais pu obtenir des chefs de ce village qu'ils lissent faire les travaux d'irrigation et de terrassement propres à corriger ces causes d'insalubrité (1). Ce village est ceint d'une muraille de terre glaise, munie de ces fortifications grossières qu'on appelle dans le pays *tala* (2).

« La population de Bakel, dit M. Raffenel, présente dans son ensemble le
« coup d'œil animé de celle de Saint-
« Louis : à Bakel, aussi bien que dans
« cette ville, les traces de l'occupation
« française sont évidentes, et on les re-
« trouve surtout dans le costume, mé-
« lange bizarre de vêtements indigènes
« et de vêtements européens. Ici, comme
« à Saint-Louis, domine le pantalon
« garance, dont la couleur éclatante ne
« contribue pas peu à produire cette
« burlesque bigarrure d'accoutrement.
« La capote grise de l'infanterie, et le
« vieux chapeau rond en tissu de soie

(1) *Voy.* dans le *Voyage de l'Afrique occidentale*, p. 467-71, la description de trois villages Peuls, du nom de *Kouar.*

(1) *Voy.* à ce sujet les *Remarques* de M. Huard-Bessinières, pharmacien de la marine de 1re classe, *sur les maladies du haut pays*, insérées dans le *Voyage dans l'Afrique occidentale*, rédigé par M. Raffenel, p. 311-325.

(2) En différents endroits du village, presque toujours à l'ombre d'un gan, sont placées des espèces d'estrades sur lesquelles les habitants, pendant le jour, viennent causer d'affaires et se reposer pendant la nuit hors de l'atteinte des moustiques, qu'on retient au-dessous de ces estrades par de grands feux.

« rougi par un long service, occupent « aussi un rang distingué dans la toi- « lette des élégants du pays. Le cos- « tume des femmes n'offre point de dif- « férence sensible avec celui des autres « femmes du bas Sénégal. Leurs pa- « gnes, tissées par les indigènes, sont « teintes également par eux avec l'in- « digo de leurs récoltes; et cette teinture « est si estimée, que les signares de « Saint-Louis envoient teindre des pa- « gnes à Bakel. Une des particularités « de la parure des femmes de ce vil- « lage consiste dans des chapelets de « verroterie qui couvrent avec profu- « sion leur cou et leur chevelure; l'am- « bre est également pour elles un objet « de grand luxe : un gros morceau de « cette matière orne le sommet de la tête, « chaque tempe et les oreilles; celles- « ci sont en outre garnies de lourds an- « neaux d'or en torsades brutes. Les « sandales de cuir sont plus portées à « Bakel qu'au bas du fleuve. » (1)

Devant Bakel, le cours du Sénégal est très-sinueux; en le remontant jusqu'à *Kounguel*, résidence actuelle du tounka du Galam, on suit une direction d'abord sud-sud-ouest, et bientôt après sud-sud-est; la rive gauche entre ces deux points rapprochés est plate, et couverte de cultures de mils et de maïs; les collines de Bakel s'éloignent de plus en plus du fleuve. La rive droite, au contraire, est bordée par des blocs quartzeux d'un volume considérable, et détachés des collines voisines. Après avoir dépassé le marigot de *Badiara*, désigné sur plusieurs cartes françaises sous le nom de *Nériko*, et qui, au rapport des Nègres, s'avance assez loin dans le pays pour communiquer avec la Gambie, on arrive à Kounguel. « Kounguel « est remarquable par une malpropreté « extrême, et l'endroit qui paraît le plus « sale est précisément la résidence « *royale*, composée de plusieurs cases « entourées d'une tapade en paille. Ce « village a trois parties distinctes : la par- « tie centrale, qui semble la plus con- « sidérable, est élevée sur une colline « quartzeuse, dont la base est plongée « dans le fleuve; les deux autres parties « sont placées sur une surface plane. « De très-beaux champs de mil, de co- « tonniers et d'arachides entourent la « partie sud-est, en se développant au « loin sur la rive, dans une direction per- « pendiculaire. La partie centrale est « seule entourée d'une muraille irrégu- « lière en terre, garnie de trous servant « de meurtrières, et pratiqués, non à hau- « teur d'homme, mais à 15 centim. « seulement de distance de la base. « Cette disposition particulière est né- « cessitée par les habitudes des Nègres, « qui tirent presque toujours leurs « coups de fusil à genoux ou couchés. « Les deux parties latérales du village, « qui n'ont pas de murailles, sont aban- « données par les habitants lorsqu'ils « redoutent une invasion, et ils se reti- « rent alors avec leur mobilier et leurs « effets dans la partie centrale, qui sert « de citadelle. » (1)

Les Sarracolets, que nous avons déjà trouvés répandus dans le Bondou, habitent particulièrement le Galam: comme on sait, c'est un peuple industrieux, cultivateur et marchand, s'adonnant surtout au colportage. On distingue parmi les Sarracolets du Galam les *Guidiagass*, les *Guihimahass*, les *Aérankés*, et les *N'Diayébés*. Les Guidiagass sont originaires d'un pays situé entre le Kaarta et le Ségou; ils se divisent en *Bakiris* ou guerriers, et *Saybobés* ou marabouts. Les Bakiris sont les maîtres du Galam. Les Guibimahass, peu nombreux, se sont mêlés aux Maures de la rive droite du Sénégal; les Aérankés, également peu nombreux, habitent surtout la partie voisine du Fouta-Damga, et le Fouta même; enfin les *N'Diayébés*, anciens émigrés des Yoloffs, sont concentrés dans le village de Bakel et celui de Mondori, et de tout temps furent les fidèles alliés des Français (2).

L'organisation politique, religieuse et judiciaire des Sarracolets du Galam,

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 82.

(1) *Ibid.*, p. 95.

(2) *Voy.* dans la relation de M. Raffenel, p. 282-91, l'histoire de cette famille, reproduite exactement d'après les souvenirs et les récits du vieux chef de Bakel, et celle des guerres récentes entre les Bakiris du haut et du bas Galam.

leur industrie, leurs habitudes de guerre, leurs vêtements, sont les mêmes que ceux des Foulahs du Bondou. On cultive dans ce pays surtout le coton et l'indigo. « Les femmes vont ramasser « le coton, et se réunissent au nombre « d'une vingtaine pour séparer le grain « du duvet, opération qu'elles pratiquent « avec une grande rapidité, au moyen « de petits bâtons qu'elles roulent sur le « fruit placé sur une natte ; ce travail se « fait toujours pendant la nuit. Pour rendre la veillée plus agréable, et en même « temps pour exciter l'ardeur des travailleuses, les chants de l'assemblée « et la musique des griots se font entendre (1). »

Pays de Fouta. Le Fouta s'étend sur la rive gauche du Sénégal, depuis le marigot de *N'Guérère* jusqu'au comptoir de Dagana, dans le Wallo, et se divise dans cette longueur en trois parties, le *Fouta-Damga* à l'est, le *Fouta propre* au milieu et le *Fouta-Toro* à l'ouest, réunies toutes sous l'autorité d'un almamy, qu'élit l'assemblée des familles ou tribus qui composent la nation : entre les différentes tribus, dont il faut lire du reste les noms avec quelque défiance (2), les *Irlabés*, les *Bosseyabés*, les *Diophanns*, les *Eleybobés*, les *Laôs*, les *Déliankés* et les *Peuls*, les deux premières ont le plus de puissance dans les élections. Le pouvoir de l'almamy est soumis au contrôle le plus sévère d'un conseil de cinq personnes, qui surveille tous ses actes, le réprimande, le dépose et même le peut mettre à mort, suivant les circonstances. Du reste, la rivalité des tribus, qui souvent nomment et maintiennent plusieurs almamys contre la décision du conseil, a jeté de tout temps ce pays dans une anarchie telle, que les voyageurs n'y trouvent aucune sécurité, et qu'encore aujourd'hui l'intérieur en est presque inconnu. « La rivalité des tribus « domine, dit M. Raffenel, l'influence « moralisante de la religion sur ce peuple éminemment religieux ; autrement « cette influence serait certaine, car le « mahométisme n'entraîne pas les Foulahs comme les Arabes aux excès « d'un fanatisme aveugle et cruel ; pour « les Foulahs, l'islamisme n'est qu'un « code de morale, et une pratique innocente du rit musulman. » Mais le grand nombre de Peuls répandus dans le Fouta en hordes indomptables, leurs habitudes de pillage et de déplacement continuel, contribuent surtout aux désordres et aux misères de ce pays. Les Peuls, comme les Maures, conduisent avec eux de grands troupeaux et campent sous des huttes de paille, de même forme à peu près que les tentes en poil de chameau des Maures. En partant, ils laissent debout ces huttes, qu'ils savent élever avec une grande rapidité, dans l'intention de revenir plus tard camper dans les mêmes lieux. Il y a beaucoup de ces camps abandonnés dans le Fouta méridional. Les Peuls sont presque tous armés d'un arc très-long et de flèches empoisonnées; les Torodos et les Toucouleurs sont armés de fusils et de poignards.

L'industrie principale des habitants du Fouta est la pêche; les pêcheurs, réunis en corporations sous des lois et des chefs particuliers, occupent à eux seuls un grand nombre de villages; le chef de ces villages de pêcheurs se nomme *guieultabé*, et perçoit un droit sur les pêches, qu'il autorise ou qu'il défend arbitrairement ; de plus, à titre de sorcier, de magicien, pour défendre les habitants contre les caïmans et par le trafic des gris-gris ou talismans, il reçoit de fortes rétributions. Il y a aussi des *guieultabés* au Galam et dans le Bondou, mais beaucoup moins puissants et beaucoup moins vénérés, en raison du peu d'honneur attaché dans ces pays à la profession de pêcheur (1).

J'ai dit plus haut que la limite occidentale du Fouta était marquée par le village de Dagana : ce village, l'un des plus importants du Sénégal inférieur, appartient, par moitié, au Wallo et au Fouta : la partie dépendante du Fouta est gouvernée par un marabout que nomme l'almamy. Dagana paye un tribut aux *Akénibô*, de la nation des Maures Trarzas. Près du village est un marigot très-poissonneux, qui porte le même nom. Quant au poste français,

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 296.
(2) *Voy. ibid.*, p. 260.

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 83.

Il est commandé par un officier d'infanterie, qui a sous ses ordres trente soldats noirs; c'est une maison régulière, dont la façade, donnant sur le fleuve, est occupée par la garnison et le commandant, et dont les angles sont garnis de quelques pièces de canon en fonte de fer. Si l'on suit la côte du Fouta de l'ouest à l'est, c'est-à-dire en remontant le fleuve, on passe d'abord à *Gaé*, confié aussi à un marabout, et situé en face du marigot de même nom, qui communique avec celui de *Coudé*, et contient beaucoup de poissons. Aussi les habitants de Gaé sont-ils d'habiles pêcheurs; ce sont leurs femmes qui se chargent de vendre a nos navires de traite la pêche de leurs maris. Jusqu'en 1833 c'était une escale, où les *Maradinn* et les *Véladaëdd*, tribus des Trarzas, venaient faire, comme aussi à *Bokol*, village voisin, mais distant du fleuve de plusieurs kilom., la contrebande de gomme, pour le compte des traitants de Saint-Louis. Gaé paye encore des tributs aux princes des Trarzas. Au delà du marigot de *N' Dor* est *Fanaye*, village très-peuplé, très-commerçant, très-riche en mil, en poissons secs et en nattes, tributaire d'un prince des Trarzas et commandé par un marabout du Fouta. Plus haut, et distant de deux heures de navigation de Fanaye, est un lieu « nommé *Cachot* ou « *Risga* par les indigènes, et très-dan- « gereux pour nos bâtiments, quand « nous sommes en guerre avec le Fouta; « car les habitants, profitant de l'élé- « vation des rives, creusent, selon leur « habitude, des trous dans la terre et s'y « placent dans le dessein de tirer, sans « être exposés, sur les hommes des na- « vires, dont ils dominent alors le pont. « Ils se cachent en outre dans les épais « buissons, qui sont très-abondants « dans cette partie du pays. » (1) En cet endroit le fleuve se rétrécit, et est bordé d'un rideau non interrompu de saules ayant au moins 15 pieds de haut et une tige de 4 pouces 1/2 à 5 pouces de diamètre. Après avoir doublé l'île de *Lamnayo*, peuplée de caïmans et d'hippopotames, on atteint le gué de *Lounghel*, l'un des endroits par où les Maures pénètrent dans le Fouta. A quelque distance de là, et un peu au-dessous du village de *Doué*, s'ouvre le marigot de même nom, qui contourne la grande *île au Morphil* ou *de l'Ivoire*; et presque en face, sur la rive droite, est l'*escale du Coq* (1), où se fait la traite de la gomme avec les Maures Braknas. Un peu avant le village de *Moussa-Bakari*, qui porte le nom d'un fameux pêcheur, est le marigot de *Kotala*, dont les caïmans dévastent chaque année les troupeaux des Maures. Plus haut est le grand village de *Podor*, peuplé de cultivateurs, dont le chef est l'un des fils de Mockar-Boubou, ancien ministre des Braknas. Toujours en remontant, on voit se succéder, sur la rive gauche, le village de *Diatal*, dont les habitants, pendant la saison des pluies, se retirent dans l'intérieur pour fuir l'inondation; *Maō*, *Moktar-Salam*, le marigot et le passage d'*Ouroardo*, banc de sable qui barre presque entièrement la rivière, sans être dangereux; le village qui donne son nom au marigot et au barrage, et qui est une des *escales de mil* **les plus importantes** du fleuve; *Banam*, *Diaō*, tous villages abandonnés pendant l'hivernage. « Diaō, « dit M. Raffenel (2), est occupé le « reste du temps par des gens qui jouis- « sent d'une bonne réputation parmi « nos traitants : aussi les patrons des « gros navires, qui sont forcés par la « baisse des eaux de descendre du Ga- « lam, choisissent-ils ce lieu pour atten- « dre les bateaux d'un moindre tonnage, « avec lesquels ils veulent faire route « pour Saint-Louis. A Diaō, ils sont « hors des barres, et n'ont plus à crain- « dre les échouements (il y a assez d'eau « au passage d'Ouroardo pour permet- « tre aux navires d'un petit tonnage de « le franchir toute l'année). Toutefois, « ils ne perdent pas leur temps, et pro-

(1) *Ibid.*, p. 28.

(1) Le terrain qui avoisine l'escale du Coq est complétement dépourvu d'arbres, et la rive même sur laquelle se tient le marché ne présente, dans un vaste espace, que quelques herbes très-basses et très-desséchées, auxquelles les Maures mettent le feu dès qu'ils arrivent. Ce terrain si découvert est naturellement très-insalubre; mais il l'est surtout à l'époque de la retraite des eaux qui chaque année le submergent.

(2) *Ibid.*, p. 33.

« fitent de leur séjour à ce village pour « acheter en contrebande de la gomme « aux Maures Braknas, et du mil ou « d'autres objets aux Foulahs des en- « virons. » Au-dessus d'*Aloar* est le marigot de *Mafou*, qui se répand très-loin dans l'intérieur, et dont les bords sont couverts de villages de pêcheurs. A *Sarpoly*, un banc de roches qui occupe presque toute la largeur de la rivière force les embarcations, lors des basses eaux, à décharger leurs marchandises pour le traverser. *Alybiram* est aussi un passage difficile; c'est un banc de sable qui tient à la rive droite. Un peu plus haut, sur la même rive, est le marigot de *Souksa*, qui, très-étroit d'entrée, s'élargit en avançant vers l'intérieur et arrose plusieurs villages. Le banc de roches de *M' Barobé* tient aussi à la rive droite, mais laisse une passe large et facile vers l'autre rive. Les villages foulahs de *Dara*, de *N' Dormboss* et d'*Aleybé* sont situés sur la rive droite. « Ce der- « nier village, éloigné du bord de deux « kilom. environ, est considérable « en étendue et en population. Ses ha- « bitants sont courageux et se battent « souvent contre les *Touabirr*, tribu « des Braknas, qui viennent ravager « leurs lougans de la rive droite, ou qui « traversent les gués pour faire des « pillages sur la rive gauche. » Près du marigot de *Boki* (rive droite), est encore un banc de sable, sur lequel nos navires échouent quelquefois. A l'entrée du marigot de *Oualaldé* (rive gauche), qui se jette dans celui de l'île au Morphil, après un assez long parcours, existait autrefois un village que les Touabirr ont détruit. — *Ourogandé* est un banc de sable très-étendu qui embarrasse la rive droite. En août 1843, quand la commission dont M. Raffenel était membre atteignit, en se rendant à Bakel, le village de *Casga*, sur la rive gauche, il n'offrait plus que des ruines. Un mois auparavant, le gouverneur M. le C[te] E. Bouët l'avait complétement détruit, pour punir la lenteur que les habitants de ce village mettaient à indemniser des traitants qu'ils avaient dépouillés. Ce village, occupé par les Toucouleurs de la tribu des Laõs, hardis et opiniâtres voleurs, et situé en face d'un banc de sable qui, restant à sec dans les basses eaux, contraignait les embarcations à descendre à terre leurs marchandises, était doublement dangereux pour notre commerce. Les habitants de *Dounguel*, village voisin, sur la même rive, aidaient souvent les habitants de Casga dans leurs vols. A *Guel-de-diabé*, un banc de roches s'étend depuis la rive droite jusqu'a 10 mètres à peu près de la rive gauche : l'étroit canal qui sert de passe pendant la mauvaise saison est presque à sec dans la bonne. Viennent ensuite *Gabobé* et *Fondé-el-Iman*. Entre Dara et ce dernier point, l'aspect des rives est assez varié; tantôt elles sont bordées par des bois touffus qui arrêtent la vue, tantôt par des arbustes aquatiques très-serrés; tantôt des plaines couvertes de hautes herbes se déploient depuis le fleuve jusqu'à plusieurs kilom. dans l'intérieur; quelquefois aussi la rive gauche présente des coupées verticales d'une hauteur remarquable, au pied desquelles l'eau est extrêmement profonde. *Tioubalou-Détiéfall*, *Soureill*, *Abdala-Moktar* occupé par des hommes de la tribu des Laõs et situé en face d'un banc de sable, *Oualla*, *Diara-N' Guel*, *Vasotaké*, *Tébékoutt*, se succèdent sur la rive gauche. Le passage de *Baly-N' Goye*, formé par un banc de sable très-étendu et adhérent aux rives du fleuve, qui fait beaucoup de détours en cet endroit, est infranchissable en décembre, même pour les navires qui ne calent que 2 pieds d'eau. *Saldé*, gros village situé sur le bord même du fleuve (rive gauche) et occupé par des Torodos et des pêcheurs, est le lieu où les navires qui vont dans le pays de Galam s'arrêtent pour acquitter les coutumes dues à l'almamy du Fouta en vertu des traités. Un pavillon tricolore flotte sur la case de son ministre ou représentant. Les Nègres prétendent que Saldé est à égale distance de Saint-Louis et de Bakel. Il y a aussi en cet endroit du fleuve un banc de sable que les navires, dans la saison sèche, ne peuvent franchir qu'après avoir déchargé; mais les marchandises déposées à Saldé sont toujours fidèlement rendues. Un peu au-dessus de Saldé est un marigot de même nom, large et étendu, qui forme la limite orientale de l'île au Morphil. — Le village de *M' Bagni*, sur la rive

droite, dépend aussi du Fouta, et ses habitants repoussent vigoureusement les attaques des Maures; sur la rive opposée est un autre village appelé de même, mais entouré de terres moins fertiles, où ils se retirent pendant l'hivernage, quand le premier est inondé. — Après avoir dépassé le banc de sable de *Dooualell*, qui est tout à découvert dans la saison sèche, on voit sur la rive gauche *Tiaski* et *Dabia* : ce dernier était autrefois sur l'autre rive, mais les habitants furent obligés en 1837 de quitter leur première demeure, à la suite d'une querelle particulière dans laquelle, comme toujours, les Maures étaient intervenus. En général, beaucoup d'anciens villages de la rive droite ont, à différentes époques, été transportés sur la rive gauche; ainsi, *Neyré*, *N' Diafann*, auxquels succèdent *Riguiann* et *Gabobé*. Vu de cette partie du fleuve, le pays a un triste aspect : la végétation est pauvre, les arbres manquent; on découvre en quantité de petites buttes de terre à la cime rougeâtre, très-communes en Sénégambie, construites avec les formes les plus variées par les *termites* ou *fourmis ailées*, et ressemblant tout à fait de loin aux cases des indigènes, qui n'oseraient y porter la main. — Entre *Tioubalou Détiéfall* et le grand village de *Kaédi*, le cours du Sénégal change souvent et brusquement de direction. *Kaédi* est occupé par des Foulahs et des Sarracolets, dont les mœurs contrastent étrangement. Sur la rive droite, presque en face de ce village, s'étend une plaine où campe habituellement dans la bonne saison le prince des *Lybas*, tribu indépendante et alliée des Braknas. — *Guial*, *Guionkta*, *Senthia-Farba*, *N' Gaoual*, se succèdent sur la rive gauche, et précèdent *Orenata*, banc de sable que la force des courants pousse incessamment d'une rive à l'autre. — *Goureil* (rive gauche) est occupé par des cultivateurs qui viennent offrir à bord des navires les produits de leurs champs, et de petits objets en paille travaillés par eux en échange de verroteries, de poudre et de laine rouge (1), et *Guiaoul*, village de la même rive, est habité par des guerriers. « Dans chaque village, » dit M. Raffenel, que je suis rigoureusement dans la description géographique de cette partie du Fouta, « la population, bien « qu'appartenant à une nation commu« ne, diffère essentiellement d'habitu« des et d'aptitude spéciale. Les Nègres « reconnaissent quatre professions qui « s'exercent par des réunions de familles « formant des villages. Il s'ensuit que « communément on désigne un village « par la profession de ses habitants; « ainsi l'on dit village de guerriers, de « cultivateurs, de pêcheurs, de mara« bouts enfin, car c'est là aussi une « profession parmi les Nègres (1). »

Au-dessous de *Guiaoul* on aperçoit, sur la rive droite, deux monticules boisés, « constitués d'une espèce de « quartz lydien, opaque, à structure stra« tiforme et coloré en noir, » qui dominent une grande plaine, et dans cette plaine les ruines d'un fort bâti autrefois par les Anglais sans doute, pour défendre le passage du fleuve aux Maures. C'est là que campent dans la bonne saison les *Oualad-Elys*. En cet endroit le Sénégal s'élargit, et une brise du sud-ouest dans cette partie du fleuve paraît être régulière chaque matin, et accélère un peu la navigation; la végétation des deux rives est belle et variée, et de petits ruisseaux débordés se répandent dans l'intérieur. Les villages de la rive gauche sont *Sinthia-Aliourou*, *N' Guiguologne*, au-dessus duquel, et adhérent à la rive droite, est un banc de rochers très-dangereux, qu'on nomme *Happ; Sadel* occupé par des Torodos cultivateurs, et *Oudourou* dont les habitants ont presque toujours entravé notre commerce : en prolongeant jusqu'à la rive opposée, à l'aide de forts madriers, le barrage étendu que forme un banc de la rive gauche, un peu au-

(1) Ils se servent de la laine rouge pour border leurs *boubous* et leurs *coussabes*, sorte de longues chemises sans couture latérale, et pour tisser la bordure des pagnes de leurs femmes. Cette marchandise est ce qu'ils prisent le plus; mais le tabac, qui est proprement la menue monnaie du fleuve, est pour eux sans valeur; ils usent en place du *tamaka*, plante aromatique qu'ils cultivent. *Id.*, *ibid.*, p. 46.

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 45.

dessus du village, ils ont souvent réussi a faire échoner et à piller des embarcations revenant du Galam sans escorte. Le village de *Modinalla*, sur la rive droite, est particulièrement intéressant : des marabouts Dowiches, très-renommés dans le Fouta pour leur science et leurs prédications, l'occupent, et y ont ouvert des écoles très-fréquentées. Aussi ce village est-il l'un des plus riches du pays. Les mœurs des Maures de Modinalla, qui appartiennent à la tribu des *Elayébass*, diffèrent beaucoup de celles des Maures Trarzas et Braknas : cela tient surtout a leurs alliances avec des femmes *toucouleurs* et *torodos*, et aux habitudes sédentaires de l'enseignement. Il se fait aussi dans ce village un trafic important de peaux de bœufs, de calebasses très-artistement travaillées, et couvertes de dessins tracés avec la pointe d'un poignard, de disques de paille où l'on prépare le couscous, de pagnes blanches et bleues. Les marabouts de Modinalla, malgré leur réputation de sainteté, ne se font pas scrupule de vendre aussi à leur profit des gommes qui leur ont été laissées en dépôt par les *Oualad-Elys* (1). Au village de *Konudel*, sur la rive gauche, on rencontre aussi des barrages artificiels

(1) M. Raffenel, pendant son séjour à Bakel, a recueilli sur l'histoire des Maures Dowiches et sur leurs mœurs des renseignements et des observations qui composent une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de sa relation : cette nation, qui s'étend, ainsi que je l'ai dit plus haut, depuis Modinalla jusqu'à l'embouchure de la Falémé, a pour lieu principal de réunion, ou plutôt pour principale résidence, un endroit du désert nommé *Tagantt*, et situé à 7 jours de marche environ de Bakel et à 9 journées de distance des camps des Braknas : c'est sans doute une des oasis du Sahara. Le lieu est accidenté, et offre, avec des monticules recouverts de palmiers et d'autres arbres, des pâturages, des terrains propres à la culture du mil et du froment, des étangs, des marigots ou ruisseaux poissonneux provenant ou du Sénégal ou du Niger, ou peut-être de sources renfermées dans ces monticules, et ajoutant à la fertilité du pays par leurs débordements périodiques. On y a creusé aussi des puits qui donnent une eau abondante et bonne. Dans le Tagantt, s'il faut en croire la description des Maures, s'élève une vraie ville, avec maisons en pierre et en bois, où résident le roi et les chefs, et qu'ils nomment *Tigigiga*, et autour d'elle d'autres villages encore, mais moins grands et moins beaux, habités par des marabouts, comme *Gassrelbaké*, *Rachitt* et *K' Boubar*. Ils parlent aussi d'un autre lieu semblable au Tagantt, mais ne contenant pas de villes; ils le désignent sous le nom de *Gangara*. A 5 jours de marche du Tagantt sont les forêts de *Lazor* et de *Xamré*, où les Dowiches trouvent la gomme en telle abondance, qu'en très-peu de temps ils ont chargé les bœufs et les ânes de leurs caravanes (ils se servent moins du chameau que les Trarzas et que les Braknas). Au sud de ces deux forêts il y en a encore plusieurs autres que visitent également les Maures Dowiches, mais où la gomme est beaucoup plus rare. Ce sont exclusivement les marabouts qui font les récoltes de gomme, et presque tous appartiennent à la nation des Dowiches; cependant, lorsque les deux nations sont en paix, des marabouts braknas viennent aussi s'approvisionner dans ces forêts. On récolte la gomme depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril; les dattes des palmiers du Tagantt et du Gangara, qu'on cueille en avril et en mai, servent à la nourriture des tribus; le reste de la récolte est porté aux escales dans des sacs de cuir. Le froment se sème en octobre et se récolte en mars; les Dowiches mettent d'abord le feu aux herbes et à la paille du terrain qu'ils veulent ensemencer, et se servent ensuite d'une espèce de charrue traînée par des chevaux ou des ânes. Pour écraser le grain, ils ont un appareil composé de deux pierres superposées, et traversées au milieu par une tige en fer. Le blé placé entre les deux pierres est écrasé par le mouvement rotatoire d'une manivelle fixée à la pierre supérieure, et la farine passe au travers de petits trous semés sur la pierre inférieure, et est reçue sur une natte. Enfin, pour séparer le son de la farine, ils se servent d'un tamis en plaques de fer minces et percées de très-petits trous, et de cette farine ils font du couscous et de la galette. — Il y a dans le Tagantt, comme dans plusieurs autres endroits du Sahara, des mines de sel gemme coloré que les Dowiches, dans leurs exploitations, obtiennent en plaques d'une forte épaisseur, et qu'ils vendent au Kaarta, à Ségou et même aux escales. M. Raffenel, en rappelant, à cette occasion, que le sel est une monnaie dans l'Afrique centrale, nous fait remarquer que si jamais le sel s'y est échangé contre l'or à poids égal, ainsi qu'on le lit dans les anciennes relations de voyages, il a aujourd'hui bien diminué de valeur,

faits de bois et de pierres, comme à *Oudourou*. — Le fleuve dans ces parages est bordé, à droite, d'une ligne de petites collines garnies de verdure, et à gauche, de vastes plaines semées d'arbres. — *Benké*, *N' Gaouédou*, *Kédel*, peuplés de familles de cultivateurs qui vivent du produit du tamaka et du mil qu'ils vendent à nos navires, mais souvent pillés par les Oualad-Elys, se succèdent sur la rive gauche. — Le village de *Ciné* sur la rive opposée, situé au pied d'une colline, sur une pelouse de gazon en pente, et entouré d'une forêt de *sumps* et de *sidomms*, est habité, comme Modinalla, par des marabouts maures, qui enseignent le Koran et vont prêcher dans les villages voisins. — Un peu au-dessus de *Diamel-Diabé* (rive gauche), débouche le marigot de *Nabadié*, qui pénètre fort avant dans l'intérieur, et où s'engagent souvent, pour y traiter du mil, les petits navires calant peu d'eau. Le village de *Malam*, sur la même rive, est une escale où l'on traite aussi du mil, des peaux et du beurre; comme aussi, mais avec un moindre degré d'importance, *Belguiala*, *Gulanguioly*, *Garly*, *Tiempégne*, *Dolol* un peu éloigné de la rive, *Audôbéré*, *Kiali*, *N' Diagann*, *Kamel*, *N' Gano* et *Tinaly*, *Ordolli*, *Barmathié*, *Garréquel*, *N' Guinthia*, *Bédinki*, *Bélé*, *Padélal*, *Barkédlé*, *Goumal*; *Oua-Vendé* et *Guellé*. Aussi la rive gauche, dans cette partie du Sénégal, présente-t-elle les plus belles cultures. En général ces villages sont occupés par des *Foulahs Déliankés*, guerriers et cultivateurs, mêlés à des Peuls et à des Sarracolets. Les plus considérables de ces villages se composent de deux parties : dans l'une, se tiennent les gens qui surveillent les cultures; mais l'autre, qui est proprement le village, est habitée par les guerriers et le chef. On voit les Sarracolets devenir plus nombreux à mesure qu'on approche du Galam; ils peuplent presque à eux seuls les derniers villages du Fouta-Damga, *Lobalé*, *Odobéré*, *Verma*, près duquel se trouve un des passages les plus dangereux du cours du Sénégal, entre Saint-Louis et Bakel; *Yarma*, et *Dambakané*, tout proche du marigot de N' Guérère.

L'intérieur du Fouta est très-mal connu; à une distance de quelques lieues du fleuve, se trouvent en assez grand nombre des marais, produits surtout par l'accumulation des pluies tombées pendant la mauvaise saison, et retenues aisément dans des plaines inclinées et basses; les principaux se nomment : *Diouna*, *N' Do*, *Diacré*, *Audy*, *Hydaponik*, *Tack* et *Kélao*. Tous ces marais contiennent une grande quantité de sangsues, et on commença en 1836 à les exploiter avantageusement. Mais sur tout le pays qui sépare cette région marécageuse de la ligne suivie par M. Mollien dans son

1 kilog. de sel ne représentant plus guère, en marchandises, qu'une valeur de 1 fr. 50 c. — Le Tagant est peuplé de lions, qui attaquent fréquemment les camps pour s'emparer des bestiaux, de girafes et d'autruches, dont les Maures aiment la chair. — « L'organisation politique des Maures, « ajoute M. Raffenel, est extrêmement simple. Les princes commandent les armées et « rendent la justice dans les causes importantes; les marabouts jugent les différends « ordinaires. A la guerre, ils sont armés d'un « fusil à deux coups et d'un poignard; ils « poussent des cris pendant le combat, et « exécutent toutes sortes de sauts extraordinaires, pour échapper aux balles de leurs « ennemis; ils se baissent et se relèvent incessamment, s'agenouillent, se couchent et « s'assoient, profitant, pour se cacher, tantôt « d'un buisson, tantôt d'un nuage de poussière, qu'ils forment autour d'eux en remuant le sable avec les mains. Les Nègres « ont imité leurs gestes et leurs mouvements. « — Le costume des Maures se compose « d'un coussabe en guinée bleue, qui les enveloppe jusqu'aux chevilles, et d'une culotte « à grands plis de même étoffe, qu'ils ne lavent jamais, et qu'ils portent l'un et l'autre jusqu'à leur complet dépérissement : « aussi les Maures exhalent-ils ordinairement « une odeur nauséabonde, plus insupportable « encore que celle des Nègres. Les Maures « ont la tête nue; elle est, du reste, ornée « d'une si épaisse fourrure de cheveux durs « et ondés, qu'ils peuvent facilement se passer de coiffure; leurs jambes et leurs pieds « sont également nus. A la guerre et dans les « chasses ou les marches, comme les Nègres, « ils relèvent leur coussabe, et le fixent par « une ceinture autour des reins, en le disposant en plis gracieux. » (*Voyage dans l'Afrique occidentale*, p. 248-260.)

second voyage en Sénégambie (1818), je ne saurais donner aucune notion : M. Mollien (1) entra dans le Fouta-Toro par de vastes solitudes qui le séparent du *Iolof*, à l'ouest. Il avait observé que le terrain depuis les bords de la mer s'élève insensiblement jusqu'aux limites du Fouta-Toro, et que la montée s'arrête à l'entrée de ces solitudes ; aussi nous montre-t-il le Fouta-Toro comme formant le premier plateau de cette partie de l'Afrique, dans la direction de l'ouest à l'est. Jusque-là aussi il avait marché sur un sol de sable extrêmement fin ; à l'entrée du Fouta-Toro, il vit succéder à ce sol sablonneux un terrain tout composé de pierres ferrugineuses : ces solitudes étaient semées de *sangrès* desséchés, d'immenses baobabs, et de huttes en branchages et en paille, servant de retraite aux Peuls nomades. Au delà, le premier village qu'il rencontra se nommait *Bala*, et, en se dirigeant toujours à l'est, il passa successivement par *Boqué*, *Longangui*, près duquel il rencontra une caravane de Maures sur des bœufs porteurs, qui venaient échanger du sel contre des pagnes du Fouta, par *Galoé*, entouré d'un côté de champs bien cultivés et plantés de cotonniers, et d'un autre de plaines incultes et sablonneuses ; par *Diaba*, au nord duquel, à un quart de lieue à peu près, passe le marigot de *Saldé* : suivant M. Mollien, cette rivière prend sa source près de *Tionko*, à une journée de marche au nord de ce village ; dans l'endroit où il la vit, elle avait environ 20 pas de large ; ses rives étaient peu élevées, son fond glaiseux, et de chaque côté, jusqu'à une distance d'une demi-lieue, s'étendaient des terres d'alluvion d'une grande fertilité. Il arriva ensuite à *Agnam*, puis à *Padé* ; et ayant gravi une colline nue, brûlée, et percée de roches ferrugineuses, il redescendit dans la belle plaine de *Sedo*, capitale de cette partie du Fouta, dont il évalua la population à 6,000 âmes à peu près. La plaine de Sedo et les campagnes qui la continuent étaient alors couvertes de villages très-rapprochés les uns des autres. M. Mollien marque sur sa route *Amadi-Chaumaret*, *Ogo*, *Senopalé*, *Setia-Babandi*, et *Banaï*, d'où il dut se rendre à *Dandiolli*, résidence de l'almamy. Il accompagna ce chef dans la grande ville de *Canel*, où se rassemblaient dans le même temps les troupes du Fouta et celles de l'almamy du Bondou, alors alliées pour aller combattre les Bambarras (1). Canel lui parut un lieu très-propre à recevoir un établissement important : au nord s'élèvent de hautes montagnes pelées, couronnées de sangrès ; à l'ouest, au delà de belles cultures de mil, coule une rivière tout ombragée, d'un accès facile, et nommée *Guiloulou* : cette petite rivière, dont la source est au nord, à une journée de marche, dans un village de même nom, se jette, à une journée et demie de Canel, dans le *Guiloum*, affluent du Sénégal. De ce même côté, il alla visiter une mine de fer : après avoir traversé un terrain bien cultivé, il parvint dans un endroit inculte et semé de pierres ferrugineuses ; il monta la colline la plus haute, qui n'offrait qu'une masse de ces pierres non adhérentes les unes aux autres, et du milieu desquelles sortaient çà et là des rochers blanchâtres à sommets arrondis. Au-dessous de ce pic s'étendait vers le sud-est une chaîne en forme de fer à cheval très-ovale. Un seul baobab s'élevait dans cette plaine désolée. Le marabout qui guidait M. Mollien fit avec son poignard un trou dans la terre grisâtre qui recouvrait la première couche des pierres, et semblait mêlée de cendre ; et il en tira de petites pierres jaunâtres, qu'il lui montra comme étant celles que les Maures vien-

(1) Walckenaer, *Histoire générale des voyages*, t. VI, p. 147-166. Je crois devoir citer aussi un itinéraire de *Dounguel à Bakel, à travers le Fouta*, avec la distance estimée d'un village à un autre, adressé, le 24 février 1829, au gouverneur du Sénégal par M. *Marres*, officier de santé de la marine, attaché au poste de Bakel (*Voy.* le tome XII du *Bulletin de la Société de géographie*, p. 127).

(1) *Voy.* dans les *Annales maritimes*, 1823 (*Sciences et arts*, t. I, p. 243-265), quelques fragments historiques concernant les guerres du Fouta contre les Kaartains et l'almamy de Bondou, pendant la fin du dix-huitième siècle, et dans les premières années de ce siècle-ci, recueillis sur le théâtre même des événements par le major *Gray*, et publiés par M. *Leblanc*, alors capitaine de frégate.

nent chercher pour les fondre. Les derniers villages que M. Mollien traversa pour atteindre les limites du Bondou sont nommés, dans sa relation, *Santiobambi*, *Ouarenicour*, *Aoret* et *Dendoudé-Tiali*, dans le voisinage duquel se trouve un étang, comme l'indique le mot foulah *tiali* (1) : il semble que cet étang puisse être marqué comme un point de la limite du Fouta et du Bondou.

(1) Le guide de M. Mollien lui dit que les eaux de cet étang, lorsqu'elles sont grossies par les pluies, se versent d'un côté dans la Gambie à *Kombia* (Woulli), et dans le Sénégal à *Kougnem* (Bondou), et qu'alors les pirogues de la Gambie peuvent le remonter jusqu'à *Dendoudé*, mais pas au delà; il montra même à M. Mollien l'arbre où les Nègres les attachaient. M. Mollien reconnut dans ce renseignement une preuve concluante de l'ancienne opinion qui soupçonnait l'existence d'une communication du Sénégal et de la Gambie, dans la haute Sénégambie, et que je me contenterai de rappeler, en disant qu'on lit sur la carte posthume de G. Delisle, de l'*Afrique française* (1726), une note ainsi conçue : « *Il y a un gouffre au rocher de* « *Goina; ce qui a fait croire cy-devant que* « *la rivière de Gambie étoit un bras du Sé-* « *négal, au moins par-dessous terre;* » et cette autre note sur la carte de la *partie occidentale de l'Afrique comprise entre Arguin et Serre Lionne* par d'Anville (1727) : « *L'origine de la rivière Falémé n'est pas* « *connue. On prétend qu'il y a un bras de* « *communication entre cette rivière et celle* « *de Gambie.* » C'est ce bras de communication que M. Mollien crut avoir retrouvé sur les limites du Fouta et du Bondou, à *Dendoudé* : « On supposait depuis longtemps, « dit-il, qu'il existait dans le haut du pays « une communication entre la Gambie et le « Sénégal, et on la nommait *Nerico* sur les « cartes; elle a réellement lieu, mais elle ne « peut être d'aucune utilité pour le com- « merce, puisque aucun bâtiment ne peut « naviguer dans ses eaux, d'un fleuve à l'au- « tre. Ce ne serait que par des travaux qui « exigeraient des dépenses considérables, que « l'on pourrait creuser un canal pour faire « communiquer constamment les deux fleu- « ves par le moyen de l'étang qui fourni- « rait l'eau nécessaire. » Mais l'opinion de M. Mollien, un peu trop absolue, si l'on n'a égard qu'aux vagues renseignements qui avaient suffi à la déterminer, ne fut pas généralement adoptée, et M. Walckenaer l'a combattue dans le t. VI de l'*Histoire générale des voyages* (p. 167), lui objectant d'abord que ni Mungo Park, ni Gray, qui ont traversé le Woulli, n'ont connu de lieu nommé *Kambia* à l'embouchure de la rivière Nérico, dans la Gambie, et qu'on ne connait pas davantage de lieu nommé *Kougnem* au Sénégal, dans le Bondou; qu'ensuite toutes les cartes indiquent de ce côté, au sud du Sénégal, une chaîne de montagnes assez élevées, et nommées montagnes d'*Enghiaouar* sur la *carte particulière de la côte occidentale de l'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Verga, etc.*, dressée pour la compagnie des Indes par d'Anville (1751), et que ces hauteurs doivent empêcher les eaux qui viennent du sud de se jeter dans le Sénégal; que d'ailleurs il y a encore loin de *Dendoudé*, où le Nérico cesse d'être navigable pour les pirogues, jusqu'au Sénégal; et que « ce renseignement, le plus certain « de tous ceux que donne M. Mollien, sem- « ble plutôt prouver que la communication « entre les deux fleuves n'existe pas. » Enfin cette question, soulevée depuis si longtemps, si importante et si confuse, a été complétement résolue, à mon sens, par M. Raffenel, et ce n'est pas un des moindres services que ce voyageur éclairé aura rendus à la géographie de l'Afrique occidentale; les savants éditeurs des *Annales maritimes* l'ont jugé comme nous, en s'empressant de recueillir, avant la publication officielle que préparait le département de la marine, une *note* spéciale de M. Raffenel *sur les communications entre le Sénégal ou ses affluents et la Gambie* (*Annales maritimes*, 1844 : *Revue coloniale*, p. 336-347). M. Raffenel met hors de doute l'existence d'une communication positive du Sénégal à la Gambie, s'effectuant par la jonction de deux affluents qui partent, l'un, sous le nom de *Badiara*, du Sénégal, et l'autre sous celui de *Walyha*, de la Gambie, et se rencontrent à un point commun, lac ou étang; de plus, dans sa pensée, la communication dont a parlé M. Mollien est celle-là même que je vais décrire d'après lui : Le *Badiara* part du Sénégal à 8 kilom. environ de Bakel et à 2 kilom. de *Kounghel* (sans doute *Kougnem* de M. Mollien), c'est-à-dire entre Bakel et l'embouchure de la Falémé. M. Raffenel, en allant dans la Falémé, eut occasion de passer devant le Badiara; et son guide, qui avait déjà accompagné le voyageur Heudelot, lui dit que le *Badiara* prenait son nom d'un village situé sur la limite du Bondou et du Woulli, et qu'à une petite distance, près d'un autre village appelé *Walyha*, un cours d'eau partant de la Gambie et s'appe-

D'après les observations et les renseignements que M. Mollien put recueillir sur sa route, il nous dépeint le Fouta comme un des plus grands États de la

lant *Walyha*, comme ce dernier village, venait, en formant un lac, recevoir, seulement dans la saison des grandes pluies, les eaux du Badiara; il ajoutait que le Walyha et le lac recevaient l'influence de la marée, circonstances exactes, car la Gambie est soumise aux marées jusqu'au barrage de *Konkoneo* ou de *Baraconda*, à 60 myriam. environ de son embouchure. M. Raffenel put heureusement vérifier une partie de ces renseignements, dont il devait naturellement se défier : le Badiara, en partant du Sénégal, se dirige vers le sud-ouest-1/4-ouest, et M. Raffenel pense qu'en s'approchant de la Gambie il doit encore incliner à l'ouest; car en se rendant de Bakel à Boulébané, dont la route moyenne est sud, on traverse le Badiara, d'abord tout près de Bakel; et en se dirigeant de Boulébané sur la Gambie par une route moyenne sud-ouest jusqu'à *Fatta-Tenda*, on n'a point à le traverser de nouveau, ce qui montre clairement qu'on doit, dans cette route, l'avoir constamment à l'ouest; d'ailleurs M. Raffenel, par une observation exacte du terrain, est autorisé à expliquer d'une manière très-probable ce grand détour du Badiara, qui contourne sans doute, par une déviation au nord, la ligne de collines du Bondou, nommée *montagnes du Ferlou*, dont le gisement est à peu près nord-nord-ouest, sud-sud est. — Peu de temps avant de quitter le Boudou pour entrer dans le Woulli, M. Raffenel passa à une petite distance à l'est d'un village nommé *Badiara*, dont il put interroger quelques habitants : tous s'accordèrent sur l'étendue du cours du Badiara, et sur la jonction qu'il opère du Sénégal et de la Gambie. Malheureusement son état de santé l'empêcha de se porter sur les lieux mêmes; mais on peut avec lui, par induction, sans complaisance ni crédulité, reconnaître que le lac dont lui avait parlé son guide existe réellement, « formé d'abord par les eaux pluviales « versées rapidement et abondamment des « collines ferrugineuses qui bordent le fleuve, « et maintenu et continué pendant la saison « sèche par le mouvement de la marée. Les « eaux qui descendent plus lentement de la « pente légère des terres du *Bondou* servent « à alimenter et à grossir le Badiara, porté « par cette inclinaison du sol à la rencontre « du lac, qui doit avoir, dans la saison des « orages, une étendue considérable. C'est « alors sans doute que la communication s'accomplit. »

Arrivé en Gambie, M. Raffenel vérifia, à sa grande satisfaction, la dernière indication de son guide : il rencontra en effet un *creek* du nom de Walyha, dont l'entrée sur le fleuve est un peu au-dessous du village de *Foulah-Tenda*, dans le pays mandingue de Nyani; il a assez d'eau et de largeur pour qu'on le remonte à plusieurs milles anglais; il se dirige vers le nord-est, passant auprès ou au milieu des villages de *Walyha*, *Samey*, *Sandomaney* et *Paqueba*; et cette direction absolue au nord-est le mène exactement à la rencontre du Badiara, allant dans le sud-ouest et l'ouest-sud-ouest. Le nom de *Paqueba* est le seul qui paraisse se rapprocher de celui du village de *Kambia*, indiqué par M. Mollien comme situé sur la Gambie à l'embouchure de ce marigot, qu'il appelle à tort *Nérico*, ne connaissant pas le nom de Walyha (sans doute le *Woulli* de Mungo Park). Mais je préfère la seconde supposition de M. Raffenel, que M. Mollien a peut-être pris pour un nom particulier le nom anglais du fleuve lui-même, *Gambia*, facile à confondre avec *Kambia*.

M. Raffenel croit qu'il peut exister encore d'autres communications du Sénégal à la Gambie, et même qu'elles doivent être fréquentes dans le bassin supérieur de la Gambie, par d'autres marigots de cette rivière; mais, comme M. Mollien, il ne voit dans cette question qu'un intérêt géographique, sans application possible, politique ni commerciale, la navigation du Badiara même étant inexécutable en pirogues. — Il est une de ces autres communications qu'il a encore presque démontrée, et que, pour compléter cette note, je dois indiquer avec quelques détails. Il y a dans le Bondou, sur la rive gauche de la Falémé et à une petite distance au nord de Sansandig, un petit village nommé *Mermeriko*, que j'ai mentionné dans la description de ce pays; au sud de ce village est un marigot de même nom, peu large à son embouchure, mais qui, s'élargissant bientôt et décrivant un vaste demi-cercle, se dirige à peu près vers l'ouest. M. Raffenel recueillit sur les lieux des renseignements contradictoires au sujet de ce marigot : suivant les uns, il se jetait au pays de Tenda, dans un marigot partant de la Gambie; suivant les autres, il s'arrêtait dans le Bondou, au village de *Somboulou*, après un cours de 20 à 24 kilom. seulement. M. Raffenel fut d'abord frappé de la ressemblance du nom de ce marigot avec le fameux et obscur *Nérico*, qui, *sur les cartes françaises*, part du Sénégal, au point où il faut placer

Sénégambie, riche par ses cultures de nombreuses variétés de mil, de coton, de riz, d'indigo et de tabac, par une végétation forte et variée : il mentionne parmi les arbres qu'on y rencontre le plus le *grède*, dont le bois sert à faire des écuelles; le *krède*, dont le bois blanc est employé à fabriquer les lits; le *déraboki*, petit arbre semblable, pour la forme et pour la couleur, au baobab, et dont le fruit jeté dans l'eau peut empoisonner les lions et les hyènes; le *guiandam*, dont le fruit, semblable à la fève du cafier, se mange en temps de disette; le *denteculat*, qui donne un fruit de la forme de l'orange et du goût de la vanille, mais malsain; enfin, l'*eugenia*, le *sophora*, et en grande quantité l'amaryllis et les euphorbes. — La température du Fouta est brûlante, et le thermomètre à midi y marque souvent 32 degrés; la chaleur des sables est ordinairement du double. Les lions, les panthères, les hyènes, les chacals, y sont très-communs, l'éléphant beaucoup moins; on voit quelques autruches, des vautours en grand nombre, des pintades, des rolliers, des corbeaux à collier blanc, des tourterelles, des perdrix, et des perruches à collier noir. — A l'époque de ce voyage, le Fouta formait une sorte d'oligarchie théocratique; un almamy, choisi parmi les marabouts, administrait sous la direction et la surveillance des sept chefs de village les plus puissants.

maintenant, d'après M. Raffenel, l'embouchure du *Badiara* (le nom de Nériko n'étant pas connu au Sénégal), et qui, *sur les cartes anglaises*, part de la Gambie au-dessous de *Jalacotta*, dans le Tenda, pour s'arrêter à une très-petite distance d'un lac où vient finir un bras du Sénégal, sans nom. En comparant les cartes, en s'appuyant sur le texte des relations de Mungo Park et de Durand, sur sa propre exploration, et aussi, comme il l'avoue, sur des conjectures, il décrit ainsi d'une manière probable cette seconde communication : *Mermeriko* est le nom véritable d'un cours d'eau inconnu jusqu'ici, prenant naissance dans la Falémé, et se dirigeant à peu près vers l'ouest-sud-ouest, dans le Tenda, à la rencontre d'un creek de la Gambie, qui peut-être porte le même nom, un peu altéré dans la forme de *Nériko*, que lui donnent les cartes anglaises. De toute manière, il n'est pas probable que la communication du Sénégal à la Gambie s'effectue directement par un seul et même cours d'eau. — (*Voy.* pour l'intelligence de cette note critique la *Carte d'une partie du cours du Sénégal, de la Falémé et de la Gambie, pour servir à la relation d'un voyage d'exploration dans le Galam, le Bondou et le Bambouk, par Anne Raffenel;* Paris, 1846.)

Wallo. Le pays de Wallo, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, commence au village de Dagana, qui marque sa limite orientale du côté du Fouta-Toro, et s'étend sur la rive gauche du Sénégal; on peut dire jusqu'à la barre du fleuve. Rigoureusement parlant, le fleuve dans sa partie tout inférieure, c'est-à-dire depuis la barre jusqu'à *Dakar-Bango*, village situé sur la rive gauche du marigot *des Fours à Chaux*, est bordé par le territoire du Cayor, et le Wallo ne commence qu'à ce marigot. Mais comme les îles que forment les nombreux marigots du bas Sénégal, telles que *Sor*, *Babaguié*, etc., ne relèvent plus du *damel* ou souverain de Cayor, mais du gouverneur de Saint-Louis, qui les a acquises de lui; et comme la première ligne de villages qui borde le Cayor à l'ouest tend incessamment à échapper à la domination injuste et malveillante du damel, nous avons pu, sans inexactitude, étendre autant les limites du Wallo, véritable dépendance du chef-lieu des établissements français (1).

On calcule une distance de 40 lieues environ entre Saint-Louis et Dagana. Vers ce village, le Wallo est resserré entre le fleuve au nord et des coteaux sablonneux au sud; mais, à partir du marigot de *Tawéi*, il s'élargit peu à peu, et est coupé par les marigots du Sénégal, qui se multiplient à mesure que le fleuve avance vers son embouchure. « La disposition physique de la grande vallée « du Sénégal est très-remarquable en ce « que le sol, au lieu d'aller en pente de- « puis les coteaux sablonneux qui bor- « dent le fleuve à des distances plus ou

(1) Les clauses de nos derniers traités avec le Wallo, comme on le verra plus bas, portent en résumé que tout le Wallo nous appartient, tant que nous voudrons nous y livrer à la culture, moyennant une rente de 9,470 fr. qui, sous le nom de *coutume*, a été promise à *Amar-Boye*, père de la reine actuelle de ce pays, *Guimbotte*.

« moins éloignées jusqu'aux rives du « fleuve lui-même, va au contraire en « s'abaissant à partir du fleuve jusqu'à « ces coteaux sablonneux. Il résulte « d'une telle disposition que dans le « Wallo et les environs de Saint-Louis « toutes les grandes plaines basses doi- « vent leur formation aux alluvions « produites par les débordements pé- « riodiques du Sénégal (1). »

Pour suivre l'ordre que j'ai adopté dans la description des pays de la rive gauche du Sénégal, je commencerai celle du Wallo par l'énumération exacte des villages qui bordent le fleuve (2). Si l'on remonte le Sénégal à partir de Saint-Louis, on laisse d'abord à sa droite, comme je l'ai dit, le Cayor, et l'on aperçoit de ce côté les îles de *Sor* (3) et de *Babaguié*, et à gauche les îles de *Popinchior* ou *Bop'n Kior*, et de *Thionck*. Le premier village du Wallo, devant lequel on mouille, est *Makka*, situé sur la rive gauche à 500 ou 600 mètres du bord, tout près d'un petit marigot sans importance, nommé comme le village, et retournant au fleuve après quelques circuits. Makka est peu considérable, et, pour plus de sécurité, s'est mis, moyennant un tribut, sous la protection d'un frère du roi des Maures Trarzas, qui occupent une partie du Wallo. Après avoir dépassé la grande île *aux Biches* (*T'ghiank*) et le village de *Sahr* sur la rive droite, on arrive à la hauteur de *Débi*, situé de l'autre côté du fleuve à 18 kilom. dans l'intérieur, sur un monticule de sable : ce village fait un commerce assez actif de poisson frais, de poisson sec, et en huile; les habitants pêchent dans le marigot voisin de *N'Donk* beaucoup de ces poissons qu'on appelle *ess* et *n'diamés*. Débi appartient à un chef du Wallo, mais, comme Makka, il paye tribut à plusieurs princes des Trarzas. — Après cinq heures environ de navigation, on atteint le marigot de *Ouatalam* qui s'ouvre sur la rive droite, et qui, pendant l'hivernage, forme, à de très-grandes distances dans les terres, d'immenses étangs. — A un quart d'heure de là, on double le marigot de *N'Ghiagheyr* ou *des Maringouins*, qui s'ouvre du même côté du fleuve, et qui, à peine indiqué dans la saison sèche, acquiert une grande largeur dans la saison des pluies, et forme dans les plaines voisines de grandes mares ou flaques d'eau. « Le marigot des Marin- « gouins, qui communique avec l'O- « céan (1), est un lieu consacré par les « Nègres pour une cérémonie sembla- « ble à celle du baptême du tropique ou « de l'équateur. Ils nomment cette céré- « monie *bagnass*, et étendent ce nom au « lieu où elle se fait (2) : elle consiste « en parodies de prières, en un serment

(1) *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. l'amiral baron Duperré, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, 1839; Paris, Imprimerie roy. (3e partie, p. 196).

(2) *Voy.* la *Nomenclature des lieux situés sur les bords du Sénégal, communiquée par M. le baron Roger*, dans le Xe vol. du *Bulletin de la Société de géographie*, p. 23.

(3) Le 24 avril 1837, M. l'amiral Rosamel, ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies, dans un rapport au roi, marqua que le gouvernement local de la colonie du Sénégal, en vue de favoriser la prospérité commerciale par tous les moyens, avait conçu la pensée de former à l'île de Sor un *établissement qui avait été jugé éminemment propre à ouvrir un débouché direct et de fructueuses relations avec plusieurs tribus noires de l'intérieur;* et que le gouverneur, d'accord avec le conseil privé, proposait de fonder à l'île de Sor, au lieu du *village* d'abord projeté, une *ville* du nom de *Saint-Philippe*. L'ordonnance royale pour l'établissement de cette nouvelle ville est datée du 24 avril 1837.

(1) L'embouchure du marigot des *Maringouins* est sur le parallèle de 16° 35' 24", à environ douze lieues de l'île de Saint-Louis: ce marigot ne communique avec l'Océan que lorsque les pluies ont grossi le Sénégal; alors il franchit le banc de sable placé devant son embouchure, et des bateaux peuvent y naviguer, sauf les difficultés de la barre considérable qui y règne toujours, et qui lui sont communes avec l'embouchure du Sénégal. (*Note tirée du mémoire de M. l'amiral Roussin sur la navigation aux côtes occidentales d'Afrique, etc.;* Paris, 1827.)

(2) On compte un assez grand nombre de *bagnass* entre Saint-Louis et Bakel; la dernière et la plus vénérée est le marigot de *N'Guérère*, qui sert de limite au Fouta Damga et au Galam.

« qu'ils font prêter aux nouveaux bapti- « sés (le même que celui du passage de « la ligne), enfin en une aspersion plus « ou moins abondante d'eau et de cen- « dres, selon le degré de générosité « qu'ils supposent au néophyte, ou selon « l'autorité qu'il exerce sur eux; c'est « encore là un nouvel emprunt fait au « baptême de l'équateur. Le passage « d'une bagnass s'annonce par le bruit « des tam-tams, par de grands cris et « des coups de fusil (1). » Au-dessus du marigot des Maringouins et de l'île *Diakal* (*N'Ghiakal*), on atteint le village de *Kamm* ou de *Khann*, placé sur la rive droite, mais appartenant au *Wallo* : les femmes de ce village vendent à nos traitants des nattes recherchées parmi les Nègres, et du poisson séché. Il y a dans les environs de belles rizières et de belles cultures de mil. Les habitants de Kamm payent aussi des tributs en grains à un prince trarzas de la puissante famille des *Cherké-Oualad-Idi* (2) : ce tribut consiste en 20 *moules* (3) par homme marié. Le village de *Diaouarr* ou *Ghiawâr*, situé sur la rive gauche et tout au bord de l'eau, paye tribut à ce même prince. — Après deux heures de navigation, on double *Ronk* ou *Aronq*, plus haut que le marigot de *Yalakar*, qui se réunit à celui de *Gorum* : le marigot de *Gorum* ou do *Ronk* est assez considérable, et va se joindre à celui du *Four à Chaux* après avoir traversé dans un cours sinueux une partie de l'île *Bettio*, et baigné le village de *Lammsar*, où un petit fort français protège quelques établissements de culture. (Dans cette dernière partie de son cours le marigot de Gorum prend le nom de marigot de *Lammsar*). Le village de Ronk sert aussi d'asile aux restes de la famille des *Gueuses*, autrefois prépondérante dans le Wallo, mais inférieure en forces actuellement aux familles des *Tédieks* et des *Logors*, qui se disputent la souveraineté du Wallo (1). — A quelques minutes de Ronk, mais sur la rive opposée, est *Brenn*, village assez peuplé, partagé par un marigot qui contient peu d'eau, même dans la saison des pluies. Presque en face de Brenn est le village de *Korr* ou *N'Khor*, à quelques kilom. du bord. Entre Brenn et *Diek* ou *Ghiek* est l'escale des *darmankours*, vaste plaine entièrement submergée dans les grandes eaux, à 25 lieues à peu près au-dessus de Saint-Louis : le chef du village de Diek, qui prend le titre de *Bey-Diek*, et qui paye tribut au même prince trarzas que Kamm et Diaouar, reçoit de nous des coutumes annuelles pour favoriser la traite des gommes à cette escale. Tout près de là, dans un lieu nommé *Laouakh*, est l'escale des *Trarzas*, sur la même rive (2) : le chef

(1) Raffenel, *Voy. dans l'Afrique occidentale*, p. 6.

(2) La puissance de cette famille a considérablement diminué depuis quelques années, par suite de meurtres très-fréquents parmi les grandes familles des Maures : l'un des membres de cette famille était encore, dans ces derniers temps, en possession du privilége de nommer et de déposer les rois trarzas.

(3) « Le moule est une mesure de capa- « cité en usage chez les Negres; c'est une « calebasse de la contenance d'environ 1 li- » tre 50. On conçoit que cette unité de me- « sure n'est pas toujours parfaitement égale, « non-seulement de village à village, mais « même parmi les habitants du même village; « car chacun a son moule, et c'est le coup « d'œil seul qui apprécie la capacité de la « mesure. » *Note de M. Raffenel.*

(1) Les *Gueuses* ont été presque détruits dans une bataille livrée en 1795, sous le brak Maderbi, dans la partie du désert située vis-à-vis du village de *N' Tionk*. (Raffenel, *ouvr. cité*, p. 5.)

(2) Le 24 avril 1843, M. le Cte Bouët, gouverneur du Sénégal, dans une course militaire, se rendit de l'escale des Trarzas à Saint-Louis par les déserts de la rive droite, avec artillerie et bagages. Après dix heures de marche non interrompue, il atteignit le marigot de *Bopen-der*, ayant traversé un pays tantôt marécageux, tantôt sablonneux, couvert de distance en distance de camps de Maures; au delà du marigot des Maringouins, on mit le cap droit à l'ouest pour arriver au bord de la mer, en coupant la côte de *Barbarie*. Ils marchèrent ainsi pendant quatre heures dans une « plaine « entièrement nue, dont le sol marécageux in- « dique des inondations annuelles, pas un arbre, « pas une inégalité de terrain, vrai désert, mais « sans sable. » On bivouaqua près de quatre arbustes rabougris (sans doute des *convolvulus soldanella*), les seuls qu'on eût rencontrés dans celle vaste solitude; et à 2 lieues de là à

du village de *Diekten* ou *N'Ghiekteyn*, qui est placé sur l'autre rive, dans une position élevée, reçoit aussi de nous, comme le Bey-Diek, des coutumes annuelles pour faciliter l'apport des gommes à l'escale des Trarzas, et dénoncer la contrebande (1). — En continuant à remonter, on longe sur la rive droite le camp des Maures Azounas, tribu des Trarzas, très-redoutée dans le Wallo, et dont le chef *Eli-Moctar-Pall* se soumit en 1843 à M. le Cte E. Bouët, gouverneur du Sénégal. On aperçoit ensuite, sur la rive gauche, *N'Tiagar*, grand village, assez peu peuplé, agréablement situé sur un petit monticule, et faisant avec nos traitants un échange régulier et important de nattes, de mil et de poisson sec, contre du tabac et de la guinée. Le chef de N'Tiagar reçoit des coutumes annuelles, pour la même raison que celui de Diekten. — Après avoir dépassé le marigot de *Faff*, à l'entrée duquel nous avons eu autrefois un fort aujourd'hui abandonné et presque détruit, quoique bien nécessaire pour défendre aux Maures le gué par où ils pénètrent chaque année dans le Wallo, on atteint l'ancienne escale de *Kamm* (rive droite), que limitait un marigot, où a lieu la cérémonie du sacre des rois de Wallo, que je décrirai plus loin, et les ruines du village de *N'Dianque* ou *Anghianghé* (rive gauche). En face du village de *Bagamm* (même rive), s'ouvre le marigot de *Garak*, qui communique, au travers du désert, avec le marigot de *Gaé*, après avoir baigné un village fondé depuis peu, et nommé également *Garak*. — On passe ensuite devant l'habitation *Calvé* et devant la *Sénégalaise*, puis devant *N'Diao* ou *Anghiao*, village récemment rétabli sur la rive gauche, mais encore peu peuplé, et appartenant à un prince du Wallo, que M. Raffenel nomme *Diogomail*, devant le village de *N'Diangui*, ancienne capitale du Wallo, qui aujourd'hui reprend beaucoup d'importance, comme lieu de relâche pour les navires qui remontent le fleuve. — On mouille ensuite devant *Richard-Toll*, fort français, qui est le point d'appui militaire des escales, et qui, commandant en même temps l'entrée du marigot de *Tahoué* ou *Tawey*, et par là le grand lac Panié-Foul lui-même, communique aisément avec le nouveau poste-comptoir de Merina G'hen établi sur le lac, et assure ainsi notre domination dans le Wallo (1). — Au-dessus de l'île *Couma*, on aperçoit, à 1 kilom. ½ de la rive gauche, le village de *Guidakar* ou *Ghidaqâr*, habité presque exclusivement par des *Gantenns*, famille du Wallo, qui par ses mœurs se rapproche beaucoup des *Griots* (2),

peu près, en courant toujours à l'ouest, on atteignit les premières dunes et le sable, puis un petit village établi à 4 milles du bord de la mer, composé d'une quinzaine de misérables cases, connu sous le nom de *Gayanguer*, et où se trouve, pour toute richesse, un puits d'eau potable. En s'avançant le long de la mer, on bivouaqua successivement près d'un puits nommé *Boureh*, dont le village n'existe plus, et que les camps des Maures *Boïdat* entourent de tous côtés, à un point nommé *Dula*, où se trouvent, avec un puits, de bons pâturages verts pour les chevaux; et, longeant toujours le bord de la mer, on arriva au gué de *M' Boyo*, sans avoir aperçu le bois de *Griel* marqué sur les cartes, tout au plus à 5 lieues 1/2 en ligne droite de Saint-Louis. Enfin, traversant le gué de M' Boyo, on gagna Thionk et Saint-Louis, au delà du petit gué du nord de *Bop'n-Khior*. En résumé, voici quel est l'aspect du terrain de la rive droite entre l'escale des Trarzas et Saint-Louis : d'abord de vastes steppes défrichés près des hameaux qui bordent le fleuve, et incultes sur les autres points; des herbages recouverts par les eaux du fleuve pendant six mois de l'année; le sable proprement dit ne commence qu'à un ou deux milles de la mer, suivant les sinuosités des dunes qui la bordent, et qui, vers la hauteur du marigot de Kiarlac, forment une gorge facile à défendre. Le gué de *M' Boyo* est également commandé par un monticule d'une défense facile. — (*Voy. la carte de l'itinéraire suivi par la colonne mobile partie de Saint-Louis le* 12 *avril* 1843, dans les *Annales maritimes : Revue coloniale*, 1843.)

(1) Raffenel, *ouvr. cité*, p. 9.

(1) Raffenel, *ouvrage cité*, p. 11

(2) « L'originale population connue sous « le nom de *Griots*, dit M. Raffenel (*Voyage* « *dans l'Afrique occidentale*, p. 15 et suiv.), « forme une classe particulière, différant en- « tièrement des autres habitants de la Sé- « négambie par les mœurs et la religion. Les

comme les Diavandous du Fouta et du Bondou : *Guidakar* est inondé pendant la mauvaise saison, et entouré de cultures de mil, de patates douces et de melons. — L'île de *Todd*, située à 1 heure de navigation au-dessus, est peuplée comme Guidakar de Gantenns, qui payent tribut aux mêmes chefs maures, les *Abolés*, princes des Trarzas, mais sont souvent obligés de venir chercher à Richard-Toll un abri contre les pillages de leurs prétendus protecteurs. *M'Bilor* est le dernier village du Wallo avant *Dagana*.

Entre les limites que j'ai marquées au Wallo, la végétation des rives du Sénégal présente des aspects très-variés : depuis son embouchure jusqu'au village de Makka, situé à 8 lieues environ au-dessus de l'île Saint-Louis, le fleuve est bordé de palétuviers (*rhizophora*), arbres toujours verts, dont les mille racines hors de terre et entrelacées servent de digue, pour ainsi dire, contre les empiétements du fleuve, et de repaire à une multitude d'oiseaux aquatiques et de crocodiles. (Les Wolofs nomment cet arbre *Khekh*). Un peu au-dessus de Makka, les palétuviers cessent complétement, et sont remplacés par des groupes de *typha latifolia*, d'*arundo altissima* et de *cyperus articulatus;* les plaines argileuses et annuellement submergées sont couvertes de graminées vivaces, et çà et là de buissons rabougris de tamarix; à 8 ou 10 lieues au-dessus de Makka, les roseaux diminuent sensiblement, et font place aux *acacia arabica* et aux *adansonii;* les buissons de tamarix deviennent très-communs; et le sol, tout en s'élevant peu à peu, demeure revêtu d'herbes à racines vivaces (1). D'immenses espaces salés sans végétation sont jetés au milieu de ces plaines verdoyantes, et peuplés de sangliers d'Éthiopie (*bam-hal* des Nègres), de chacals, de hyènes rayées, de lions et de serpents. On voit la végétation augmenter à mesure qu'on remonte le fleuve, et le *sab-sab* (*sesbania punctata*), d'abord assez rare, succède aux *acacia* et aux *tamarix :* c'est un joli arbrisseau, qui s'élève dans ces parages à huit ou dix pieds; sa cime est touffue, et ses fleurs, jaunes ponctuées de noir, tombent en grappes. Une espèce particulière de *polygonum*, remarquable par ses longues tiges fistuleuses, articulées et cylindriques, et par les nombreuses touffes de fibrilles blanchâtres qui se développent à chaque entre-nœud, borde aussi, sur plusieurs points, avec le *sesbania*, le lit du Sénégal. Au delà du marigot des Maringouins, les bords du Sénégal sont plus boisés : des groupes peu élevés, mais touffus, servent de refuge assuré à de nombreux crocodiles (le *ghessig* des indigènes ou crocodile du Niger, et le

« Griots vivent entre eux, ne contractent « d'alliances qu'entre eux, et, sans être posi- « tivement idolâtres, ils ont repoussé pour « la plupart les enseignements de l'islamisme. « La vérité est qu'ils ne se livrent à aucune « pratique extérieure, et qu'ils n'ont avec « leurs compatriotes qu'un seul point de « contact à l'endroit des croyances : c'est « celle qui admet la vertu des *gris-gris*, com- « mune à tous les peuples de la zone trans- « atlantique de l'Afrique, mahométans ou « fétiches, de race caucasique ou de race « éthiopique. Les gris-gris jouent en effet un « très-grand rôle dans la vie du Nègre. Ce « sont des talismans ou des amulettes dont « la forme varie depuis la coquille roulée jus- « qu'à la corne de chèvre, depuis le riche ma- « roquin ouvragé qui renferme un verset du « Coran écrit par un marabout puissant, jus- « qu'au plus sale chiffon qui enveloppe une « molaire paternelle. Les Maures ont une foi « moins aveugle dans l'efficacité de ces « préservatifs; mais ils sont loin cependant « de les dédaigner absolument. » Les Griots, hommes et femmes, sont les fous et les ménestrels des principaux chefs; ils improvisent avec emphase, et en s'accompagnant d'une guitare à trois cordes, les louanges de tous ceux qui les payent : dans leurs improvisations en général, ils peuvent tout dire impunément. Les Griots passent aussi pour avoir des relations mystérieuses avec les esprits, et à ce titre ils sont quelquefois l'objet de la terreur publique : cette crainte fait qu'on leur refuse rarement ce qu'ils demandent. Toutefois il y a des Nègres qui regardent comme une insulte grave d'être appelés *griots*.

(1) Sur les racines ligneuses des *tamarix*, des *nitraria*, qui tapissent ces tertres sablonneux, M. Perrottet, auteur de la *Flore de Sénégambie*, recueillit en abondance le *phillepea africana*, remarquable par ses hampes chargées de fleurs du plus beau jaune orange.

maij-medo). La rive gauche du Sénégal, au-dessus de l'*Ile aux Caïmans* ou île Kouma, est un peu plus élevée que la rive droite, et présente, de loin en loin, de vraies falaises. En dedans de ces bords escarpés croissent çà et là de gros *mertensia*, des touffes de *sapindus senegalensis*, de *diospyros dioica*, de *cratæva adansonii*. Les tertres coniques et caverneux élevés par les termites se multiplient, et sont couronnés de *grewia betulæfolia*, de *cædabas farinosa*, de *celastrus*, de *capparis tomentosa*, et de *capparis corymbosa*, qui abritent sous leurs larges touffes d'innombrables légions de pintades et de perdrix. On trouve aussi en abondance, dans tous ces terrains secs et sablonneux, le *niotoutt* des Woloffs (*heudelotia africana* de la *Flore de Sénégambie*), arbrisseau de la famille des térébinthacées, et voisin du genre *rhus*, qui forme des buissons droits, élevés de huit à dix pieds au plus (1). Sur la rive en face de Dagana, croît en abondance le roudier (*lontarus flabelliformis*), espèce de palmier dont les feuilles sont disposées en éventail sur de longs pétioles dentelés latéralement. Le *salix ægyptiaca* (le *kélélé* des indigènes) forme aussi, dans les environs de Dagana, des groupes plus ou moins rapprochés. Les femmes du Wallo se servent des jeunes rameaux du kélélé comme de brosses à dents, et les nomment à cet effet *sottio* ou *sokio*. A 2 lieues au-dessus de Dagana, le rondier disparaît entièrement, et est remplacé presque exclusivement par des groupes nombreux d'acacia d'espèces diverses (1).

Tout auprès de Richard-Toll, comme je l'ai indiqué plus haut, est l'entrée ou l'ouverture du marigot de *Tawey*, qui conduit au lac *Panié-Foul* : en cet endroit la largeur du marigot est de 100 à 150 pieds au plus, et sa profondeur de 8 à 10 pieds au moins; ses bords diminuent de hauteur à l'approche du lac, et sont couverts tantôt d'arbres rabougris, épineux, de plantes grimpantes ou de champs de mil souvent fort étendus, auxquels succèdent plus loin de vastes prairies naturelles, annuellement inondées, où paissent toujours de nombreux troupeaux de bœufs, de vaches et de chèvres. Lors du voyage de M. Perrottet au lac de *N'Gher*, par le marigot de Tawey, en avril 1828 (2), six barrages formés par les indigènes, pour faciliter la pêche, entravaient la navigation de ce marigot : c'étaient

(1) « Les tiges de cet arbrisseau, dit « M. Perrottet, dont les plus grosses ont « rarement deux pouces de diamètre, sont « presque toujours munies d'épines prove- « nant de rameaux avortés, et revêtues d'une « écorce brunâtre, unie ou fendillée. C'est « de ces tiges, le plus souvent dépourvues « de feuilles, mais fournies de petites fleurs « rouges tout à fait sessiles, que découle la « gomme résine connue en Europe sous le « nom de *bdellium*. La plante en produit « une quantité d'autant plus grande que le « vent d'est est plus sec et plus chaud. Cette « résine s'épanche à l'extérieur, sous forme « de larme de la grosseur d'une noisette or- « dinaire, et reste longtemps attachée ou « comme suspendue à l'écorce des tiges, « d'où elle tombe ensuite à terre par l'effet « de son poids et de l'action des vents pres- « que continus. » On ignora pendant très-longtemps de quelle plante découlait le bdellium des droguistes; c'est M. Perrottet qui le fit connaître vers 1825 : « Le bdellium de « l'*heudelotia africana*, ajoute-t-il, se re- « connaît aux larmes oblongues, presque « globuleuses, quelquefois un peu ridées ou « déprimées, terminées d'un côté et vers le « point d'attache par une petite pointe ou « cicatrice qui annonce qu'elles tenaient à « l'arbre par ce point. Il est rougeâtre, demi- « transparent, quelquefois un peu opaque, « se ramollissant facilement sous les doigts. « Sa cassure est presque vitreuse, sa saveur « extrêmement âpre, amère, laissant sur le « palais le goût le plus désagréable; son « odeur, à la cassure, est un peu celle de la « térébenthine ou de la myrrhe, laissant « après la brûlure un parfum assez agréable « et un résidu abondant. » (*Nouv. Ann. des Voyages*, t. LVIII, p. 83-86.)

(1) *Voy.* la relation du *Voyage de Saint-Louis, chef-lieu de la colonie du Sénégal, à Podor, en remontant le fleuve, fait en* 1825 *par M. Perrottet*, naturaliste voyageur de la marine et des colonies (*Nouv. Ann. des voyages*, t. LVIII, p. 170-216).

(2) *Voy.* la relation d'un *voyage au lac de N'Gher en Sénégambie, et excursions botaniques dans les environs par M. Perrottet*, naturaliste voyageur de la marine et des colonies, dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. LVII, p. 26-89.

des rangées de pieux de gonatier fichés solidement dans le fond de l'eau, à l'abri desquels se plaçaient les pêcheurs nègres avec leurs filets. Le Nègre chargé d'entretenir ces barrages exigeait du voyageur qui demandait le passage une rétribution ou indemnité proportionnée au tirant d'eau, à la grandeur du bateau et au nombre de piquets qu'il lui fallait enlever. Sur la rive gauche du marigot, on distingue deux villages, *N'Dombo* et plus haut *N'Tiago*, près duquel ce cours d'eau fait un détour considérable. A l'entrée du lac de *N'Gher*, vulgairement appelé *Panié-Foul*, l'eau et le sol sont presque de niveau : des îlots, très-rapprochés les uns des autres, bas et ombragés par de charmants arbrisseaux à fleurs jaunes de la famille des légumineuses, nommés *bilor* par les Nègres (1), embarrassent l'entrée du lac, qui peut avoir tout d'abord une lieue de largeur : une haie touffue, et comme continue, de *typha latifolia* et de *cyperus articulatus* borde ses rives, et de longues tiges foliacées d'*aponogeton*, qui s'étendent à la surface de l'eau, gênent la navigation. Il est très-difficile de débarquer, surtout sur la côte orientale : une large savane marécageuse, de 300 toises environ, toute défoncée par les éléphants, sépare la rive du terrain solide et de la chaîne de coteaux sablonneux qui suit ses sinuosités. Après une navigation de trois heures et demie par une bonne brise, en laissant à droite les deux marigots de *Lemon* et de *Lemon-Ghiaré*, qui traversent les plaines de *Ghieuleuss*, et à gauche le village de *Témey*, on arrive à la hauteur de *N'Der*, capitale du Wallo, située à deux milles environ du lac, sur une petite éminence, et médiocrement peuplée, quoique assez étendue. De là, en gouvernant au sud-sud-est, et après avoir laissé *Sanente* ou *Saniute* à gauche, on double l'île de *Ghélan* : cette île, longue de deux lieues et large au plus d'une lieue, est très-peu boisée, quoique de loin elle paraisse couverte de forêts; le sol est composé d'un sable grossier d'une extrême blancheur, qui fatigue la vue, et si stérile que les végétaux n'y sont que clairsemés en buissons rabougris : les animaux y sont plus rares encore. Le village de *Ghélan*, chef-lieu de l'île, domine tout le lac; de là on aperçoit le village de *Foss* sur la rive orientale, et ceux de *Nié* et de *Mal* sur la rive opposée, et dans le sud les deux petites îles de *Taak* et de *Jonk*, qui sont inhabitées. Les habitants du village de *Ghélan* cultivent presque tous le riz, le mil, le maïs, le coton, et diverses espèces de légumes; quelques-uns se livrent à la chasse et à la pêche; ils sont excessivement nombreux, et chaque case contient de douze à quinze individus, vivant tous pêle-mêle. Les cases, comme toutes celles de ces contrées, ressemblent à nos colombiers; les parois extérieures sont construites en roseaux serrés et fixés à des poteaux qui s'élèvent à cinq ou six pieds au-dessus du sol, et supportent une couverture en paille de même hauteur et de forme conique. Chaque case ne consiste qu'en un rez-de-chaussée de six à quinze pieds de diamètre, où l'on entre par un trou carré fort bas, unique ouverture de la case : l'intérieur est rarement divisé en deux ou trois compartiments, et meublé d'un ou de plusieurs *toijs*, espèces de lits formés d'une claie large de quatre pieds, qui repose sur des traverses de bois longues de six pieds à peu près, et soutenues à une hauteur d'un pied et demi par des pieux fourchus, et d'une seule natte faite des tiges du *cyperus articulatus*, qu'on étend sur ce fond de lit. La cuisine se fait dans l'intérieur des cases, toujours noirci de fumée; la nourriture favorite des indigènes est le *couscous* et le *sanglé*, espèce de pâte de farine de millet. Les femmes dégagent cette farine du son à l'aide d'un petit van arrondi, nommé *layot*, fait avec les tiges flexibles d'une espèce

(1) « Les feuilles pennées de cet arbrisseau aquatique, d'après la description de M. Perrottet, sont glabres et d'un beau vert foncé; son bois est d'une légèreté extrême, plus tendre et plus mou que le liége; il sert aux habitants de ces contrées à garnir les instruments de pêche. Le bilor ne s'élève guère au-dessus de 8 à 10 pieds; ses branches, ses rameaux et la nervure de ses feuilles sont couverts d'aiguillons crochus, le plus souvent caducs; il n'existe peut-être sur aucun autre point du littoral africain. » Cette plante fut publiée dans la 6e livraison de la *Flore de Sénégambie*, sous le nom de *Herminiera elaphroxylon*.

de *calamus* (*rotang*) qui ne se trouve que dans l'intérieur du pays et sur les bords de la Gambie. Ce van sert à retirer du mil pilé deux sortes de farine très-différentes : l'une, nommée *couscous*, qui comprend la partie la plus grossière et la moins blanche, est cuite à la vapeur dans un *canari* ou vase en terre; le couscous est alors sec et granuleux, et très-agréable au goût avec un assaisonnement de bouillon de viande et de poisson et d'*alao* (feuilles émollientes de baobab réduites en poudre). Le *sanglé* est la partie la plus fine et la plus blanche de la farine du *sorghum vulgare* et du *penicellaria spicata*; on l'accommode avec du lait doux ou aigre, de la viande et du poisson, et il compose le repas du matin, comme le couscous celui du soir. Les habitants de ce village sont doux, affables et tranquilles, bien faits et d'un tempérament robuste, d'une taille moyenne et bien prise; ils ont les cheveux noirs, crépus, laineux et souvent très-fins, les yeux noirs et bien fendus, les traits agréables et la barbe rare. Les femmes sont mieux faites encore que les hommes; leur peau est d'une douceur et d'une délicatesse extrêmes, et quelques-unes sont vraiment belles; mais, comme toutes les femmes en Sénégambie, elles ont l'habitude dégoûtante de se graisser les cheveux avec du beurre souvent rance, pour les tresser plus aisément. Sous ce climat les enfants vont nus jusqu'à l'âge de douze ou quinze ans; mais dans l'hivernage on les couvre d'un *coussave*, espèce de blouse sans col ni manches. Les hommes comme les femmes portent pour vêtement deux pagnes de coton bleu, dont l'une, attachée au-dessus de la ceinture, enveloppe le bas du corps, et la seconde est portée en écharpe. Les femmes se couvrent la tête d'un mouchoir de couleur ou d'un coupon de guinée bleue, et ont aux pieds, comme les hommes, des sandales de cuir bien travaillées. Ce tableau descriptif de la population du village de Ghélan, que j'emprunte à M. Perrottet, conviendrait également à toute la population du Wallo. — Il y a dans l'île de Ghélan deux autres villages très-étendus aussi et très-peuplés, *Gemmé* ou *Guémet* et *N' Giokor* ou *Yokor*. L'île est très-rapprochée de la rive occidentale du lac, sur laquelle on voit, en face de sa pointe septentrionale, le village de *Naéré*, en face de sa pointe méridionale, celui de *Niey*, et, au milieu des deux, celui de *Bareyam;* un petit marigot conduit à Naéré. Niey ou Niégé se compose de plusieurs groupes de cases disséminées sur le sommet ou sur le penchant de petits monticules; ce terrain accidenté s'abaisse insensiblement vers le sud, dans la direction de *Moll* ou *Mal*, et forme une plaine vaste et unie, parsemée de baobabs de moyenne grandeur (*adansonia digitata*), de *tamarindus* et de *spondias* (le *birr* des indigènes), dont on mange les fruits. — Presque à la hauteur de Moll, sur la rive orientale, est le grand village de *Foss*, à quatre heures de chemin à peu près de celui de Saniute, sur la même rive, mais plus au nord. La rive du lac entre ces deux villages est sinueuse; elle se dirige d'abord au sud-ouest, puis droit au sud. Au fond d'une baie, presque à mi-chemin de l'un à l'autre, est un mamelon conique, couvert de quelques buissons rabougris, et le point le plus élevé des rives du lac. Dans les environs de Foss, comme dans le reste du contour du lac de N'Gher, le terrain est léger, sablonneux même et très-propre à la culture du petit mil. Non loin du village et vers le sud s'étend une vaste savane, inondée chaque année, et où différentes tribus nomades amènent de nombreux troupeaux. M. Perrottet a observé que les espèces de graminées et de cypéracées qui composent ces pâturages n'étaient pas de nature à donner aux vaches un lait abondant ni de bonne qualité; que leur lait ne produisait que peu de beurre et avait un goût d'amertume très-désagréable; et c'est sans doute pour cela que les indigènes attendent, pour se nourrir du lait de leurs vaches, qu'il soit passé à l'aigre. A l'est de Foss, et vers l'extrémité du plateau qui touche à ce village, le *néou* (*parinarium senegalense*), végétal de grande taille et de forme pyramidale, croît en abondance; plus loin, dans la direction du nord-ouest, au milieu même des sables brûlants, la végétation est assez vigoureuse, et il y a de ce côté de beaux tamariniers, des *parinarium*,

des *mertentia*, des *mœrua* et des *combretum*. Aux deux extrémités du village, les habitants les plus riches ont leurs greniers à mil, « espèces de baches « arrondies de huit à dix pieds de diamè« tre, sur quatre pieds et demi à cinq pieds « de profondeur, construites avec des « branchages entrelacés sur des piquets, « disposés circulairement à un pied et « demi de distance les uns des autres. « Ces paniers sont revêtus extérieure« ment d'une couche d'argile bien pé« trie, qui en séchant prend une « grande solidité. La bache est fixée « sur des pieux élevés de trois pieds envi« ron au-dessus du sol, et couverte « d'une sorte de toit en paille bien « travaillée, semblable, pour la forme, « à celle des cases ordinaires, mais « montée sur une charpente isolée, « de manière qu'on puisse la déplacer « et la remettre à volonté. Ces maga« sins sont destinés à recevoir le mil en « épi ou en grappe, selon l'espèce. On « le range par lits superposés, que l'on « dispose de façon que le grenier en « contienne la plus grande quantité « possible. On place ensuite la couver« ture conique sur la bache, et on l'y « fixe sur les bords avec quelques la« nières de *bauhinia rufescens*, dont « on se sert dans toutes les construc« tions de ce genre. Ces greniers par« ticuliers sont assez élevés et assez « nombreux pour qu'à une certaine « distance un village paraisse beaucoup « plus grand qu'il ne l'est réellement. « Quand on ignore cette particularité « on est sujet à se méprendre souvent « sur l'etendue des villages de ces con« trées; d'autant plus aisément que tous, « dans la saison de la récolte du mil « surtout, sont entourés de greniers « provisoires de ce genre. » Pour aller de Foss à *Serr*, village situé à trois lieues plus au sud, on côtoie un plateau aride, qui s'élève en pente douce et que recouvre un banc considérable de masses de fer en roches ou de pyrites ferrugineuses, du milieu duquel sortent quelques chétifs acacias à tige rouillée. Plusieurs voyageurs ont observé des bancs de même nature sur différents points de la terre d'Afrique, et nommément M. Caillé sur la rive droite du Sénégal, chez les Maures Braknas, et M. Perrottet dans d'autres cantons encore du Wallo.

Près de Serr le lac se rétrécit brusquement, et là commence ce que les indigènes appellent *Ghen-N'Gher* ou *queue du N'Gher*. Si on le traverse en cet endroit et qu'on aille débarquer devant *Berar*, village situé à un mille et demi du village, sur un monticule assez élevé, et que de là on se dirige vers le sud, on voit le lac devenir de plus en plus étroit; on passe devant *Morée*, placé sur le revers d'une montagne, à un mille et demi environ, à *Diokoul*, trois quarts d'heure après; on double, à dix minutes de là, *Lambaye*, dont un tamarinier indique le débarcadère, et devant lequel s'étend l'île de *Niosoul*, et on atteint bientôt notre établissement ou comptoir de *Mérinaghen* à un quart de lieue environ de Lambaye, et à une lieue de l'ancien village de ce nom, qui n'existe plus aujourd'hui. L'établissement de Mérinaghen est situé sur un monticule à cent mètres des bords du lac; c'est, de l'avis de M. Ed. Bouët-Willaumez, ancien gouverneur du Sénégal, une excellente position militaire qui nous assied au cœur du Wallo, presque à la limite du Cayor, du Fouta et du Yoloff, et sur les bords d'un lac que nos petits bateaux à vapeur peuvent sillonner toute l'année ou à peu près (1). — Devant Mérinaghen le lac s'élargit de nouveau considérablement, et sa direction, qui jusque-là depuis l'entrée n'avait cessé d'être nord et sud, devient est et ouest. En avançant de ce côté on voit successivement sur la rive orientale *Bala*, et, en face, le village de *Genguette*, plus loin *Couphy* vis-à-vis du *pays des Éléphants*, dans le Fouta, et après avoir doublé *Makatoubé*, sur la même rive que Serr, à la hauteur du village de *Dungaël*, et la petite île de *Nioul;* après avoir reconnu *Maka* sur la rive orientale et dépassé l'île de *Dialey*, on atteint *N'Boune*, où le lac se rétrécit extrêmement et où s'arrête

(1) Le 16 avril 1843 M. Bouët observa à Mérinaghen, sur le lac, la hauteur méridienne du soleil, qui donna une latitude de 16° 1', précisément celle de Saint-Louis : ces deux points sont donc est et ouest et éloignés l'un de l'autre de quinze lieues environ.

à peu près la navigation. Au-dessus de Mérinaghen les sinuosités du lac se multiplient à l'infini, ainsi que les bancs de sable ; la plupart des îles dans ces parages sont très-petites, et ne sont vraiment séparées de la rive que pendant l'hivernage. Une yole peut avancer au plus loin jusqu'à *Serinegué* : de là le lac se prolonge jusqu'à *Yaenne*, dans le Yoloff, et s'y termine quand l'inondation a été faible ; toutefois, une suite de mares en marque encore vaguement la continuation jusqu'à une vingtaine de milles dans l'est ; et quand les inondations sont très-fortes il communique sur les terres de Berguel avec un autre lac, nommé *Namani-Rou*, qui se prolonge à travers le Bondou et le Fouta-Djallon. — L'étendue du lac Paniéfoul, depuis l'entrée jusqu'à Yaenne, a été estimée à 33 lieues à peu près. — Ce lac est beaucoup moins poissonneux que le Sénégal et ses affluents, et que le marigot de Tawé particulièrement. M. Perrottet l'attribue à l'absence complète d'arbres et de plantes arborescentes sur les bords du lac, garnis uniquement de *typha*, d'*arundo*, de *cyperus*, toutes plantes grêles, hautes au plus de dix pieds, sans aucune ramification, incapables par conséquent de protéger de leur ombre les poissons contre les rayons perpendiculaires du soleil. A Mérinaghen l'eau du lac est douce et potable, excepté dans les mois de mars, avril, mai et juin; à N'Boune l'eau est toute salée, à cause de la proximité de quelques salines (1).

Le Wallo renferme un grand nombre de marais, pour la plupart très-étendus, formés, comme je l'ai déjà dit pour le Fouta, les uns par les inondations du fleuve et des marigots, dans la saison de l'hivernage, les autres seulement par l'accumulation des pluies dans des plaines inclinées ou basses. L'inondation a lieu aux mois de juillet, août, septembre ; en octobre les eaux commencent à se retirer, et il ne reste plus aucune communication entre le fleuve et ces marais, qui, en général, en sont assez éloignés. Tous ces marais, comme ceux du Fouta, contiennent des sangsues, et peuvent être exploités. M. Huard-Bessinière, dans la reconnaissance qu'il fit en 1836, entre le marigot de D' Nayer et le marais de *Kelao* (dans l'île au Morphil), explora dans le Wallo les marais *D' Nayer*, *N' Daru*, sur la rive des Maures, *N' Kassak* près du village de Ronk, *Naitsk* et *N' Goly* près de l'ancienne habitation de Faff, *N' Garak* vis-à-vis de Richard-Toll, sur la rive des Maures, *N' Bagan* à trois lieues de ce poste, *N' Tiago* près du lac Paniéfoul, *Satfou* ou *Saftou* près du village de Guidakar, *D' Ndyrice*, *Falcore*, *Denatouque*, *Kalo*, *Salor*, *Bady*, *Bomdiame*, *Connovy*, *Debidon*, *Yoré*, *N' Banak* dans les environs du village de Gaé, *Diawer*, *Goumbé*, l'île de *Todd*, *Euder*, *N' Pay*, *D' Yeyen*, *Mayufalermé* près du village de *N' Tyagar*. Dans les mois de décembre, janvier et même février, ces marais contiennent en général une trop grande quantité d'eau pour que la pêche soit avantageuse ; les sangsues sont alors trop dispersées. Les vents d'est qui règnent pendant les mois de mars, avril, mai et juin finissent par les dessécher complétement, et il est rare qu'à la fin de juin il y ait encore de l'eau ; les mois de mars, avril et mai sont donc les plus favorables à l'exploitation. Les sangsues des marais où l'on a mené paître des bestiaux sont sensiblement plus grasses et plus nombreuses que les autres, ce que M. Huard attribue à l'effet de la *bouse de vache*. Dans la pêche d'essai qu'il entreprit alors il se borna à l'exploitation des marais de N'Tiago et de Kelao (Fouta), à cause de leur proximité de Richard-Toll. Les herbes étant trop hautes pour qu'on pût se servir des filets en usage dans le département des Deux-Sèvres, il faisait marcher les hommes dans l'herbe, et les sangsues venaient se coller contre leurs jambes, surtout au fort de la chaleur : la pêche est beaucoup plus abondante quand l'eau est déjà échauffée par le soleil. Celle de N'Tiago fournit la première fois 150,000 sangsues; et cette pre-

(1) *Voy.* l'*Analyse géographique d'un voyage de MM. Caille, Huard-Bessinière, Potin-Patterson et Paul Holle au lac Paniéfoul et au pays de Yolof, en octobre, novembre et décembre* 1839, par M. d'Avezac, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, IIe série, t. XIV, p. 193-216.

mière exploitation, tout imparfaite qu'elle fut, procura à peu de frais un approvisionnement complet pour la colonie, et permit même d'expédier une grande quantité de sangsues à Cayenne, à la Martinique, à la Guadeloupe et dans la métropole (1).

Le Wallo est un des pays de la Sénégambie les plus pauvres en terres cultivables. Les quatre cinquièmes de celles qui bordent le fleuve sont salées ou ne sont pas couvertes par le débordement; cette double cause suffit à expliquer la rareté des *loughans* de ce pays et la pauvreté des récoltes, qui ne suffisent jamais aux besoins des habitants. Néanmoins, il m'a paru intéressant d'emprunter à M. Perrottet une description circonstanciée des cultures indigènes dans le Wallo. C'est toujours après la retraite des eaux du fleuve que commencent leurs grandes opérations agricoles, celles qui ont pour objet la culture du gros mil ou *guiarnatt*. Cependant l'un des travaux préliminaires a déjà eu lieu lors de la présence des eaux sur les terres et au moment où elles annoncent leur rentrée dans le fleuve; ce travail consiste à déraciner, à l'aide d'une *hilaire* (espèce d'instrument en fer dont le tranchant, d'environ dix pouces de longueur, présente exactement une hirondelle ou le dos d'un croissant fixé par le milieu à l'extrémité d'un long manche de bois), les plus grosses touffes d'herbe dont le sol est couvert; de manière que les eaux, en se retirant, les entraînent dans le lit du fleuve. Les hommes qui se livrent à ce travail pénible sont obligés de se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, et de faire des efforts réitérés pour déraciner complétement et rendre flottantes ces souches de graminées vivaces. Lorsque les eaux se sont retirées, et que le sol est légèrement essuyé, chaque propriétaire s'occupe à débarrasser et à enlever celles des herbes que le courant n'a pu entraîner avec lui. Après cela, un léger binage s'opère à la surface avec un autre instrument, également en fer, ayant la forme grossière d'une houe dont les deux angles seraient arrondis, et terminé à l'opposé du tranchant, sur le dos de l'instrument, par une douille droite, à laquelle est adaptée l'extrémité en crochet d'un long manche flexible; ce qui forme ainsi une houe à angles plus ou moins ouverts. Cet instrument est le seul dont les habitants de ces contrées fassent usage pour la culture des terrains inondés. Immédiatement après ce premier binage ils se servent d'un pieu assez gros, et terminé à l'une des extrémités par une pointe arrondie que précède de six à huit pouces un bourrelet. A l'aide de cet instrument ils pratiquent des trous de la profondeur indiquée par le bourrelet, et à une petite distance les uns des autres. Un enfant place ordinairement de trois à quatre grains de mil

(1) *Voyez* dans les *Annales maritimes* : 1°, 1837, août, n° 31, les *Recherches de sangsues dans le Wallo et le Fouta par Joseph Huard-Bessinière*, pharmacien de 2ᵉ classe de la marine; 2°, 1837, septembre, n° 44, le *Rapport* d'une commission nommée à Brest par le préfet maritime *sur les sangsues provenant du Sénégal*; 3°, 1840, janvier, n° 18, le *Rapport de M. Huard sur les circonstances d'une nouvelle pêche de sangsues au Sénégal* (6 septembre 1839). — *Voy.* aussi un *Rapport* sur les sangsues du Sénégal de MM. Henry, Sérullas et Virey, membres de l'Académie de Médecine, *sur les sangsues du Sénégal, ibid.*, 1839; *Sciences et arts*, t. I, n° 79. C'est en 1819 que M. Catel, médecin à Saint-Louis, apprit d'un indigène nommé *Biram-Counou*, auprès de qui il avait été appelé en consultation, qu'il existait des sangsues au Sénégal, dans le Cayor. M. Schmaltz, alors gouverneur de la colonie, passa immédiatement un marché avec le marabout *Hécataty*, à raison de 15 francs le cent; mais un an après le fournisseur voulut élever le prix de 10 francs. En 1823 une autre espèce de sangsues fut découverte dans les marigots du Wallo, surtout dans celui de Fatte, et quelques années plus tard dans le lac de N'Gher. On distingue en effet deux espèces de sangsues au Sénégal, la noire et la verte; la première, plus petite, mais plus avide, provenant surtout du petit lac de *M'Boroo* dans le Cayor, à douze ou quinze lieues de l'embouchure du fleuve, et la seconde, en tout semblable à la sangsue de France. (*Voy.* le *Rapport de M. Catel à M. Gerbidon, commandant et administrateur du Sénégal, sur la sangsue officinale indigène du Sénégal*, dans les *Annales maritimes*, 1827, *Sciences et arts*, t. II, p. 636.)

dans chacun de ces trous; puis il les recouvre au même instant d'une pincée de sable blanc très-fin, dans le but d'envelopper la semence de l'humidité nécessaire à sa germination; au bout de quatre ou cinq jours au plus, les jeunes feuilles, roulées en cornet, apparaissent à la surface de la terre, et continuent ainsi à végéter jusqu'à ce que la nouvelle plante ait atteint le terme de son développement et mûri ses graines. Ces trous ne sont ordinairement comblés qu'après que la tigette est parvenue à la hauteur de quatre ou cinq pouces, ce qui donne lieu à un second binage. C'est dans ce moment que le champ est entouré d'épines qui servent à en défendre l'entrée aux animaux sauvages ou domestiques. Jusqu'à ce que le mil soit arrivé à sa parfaite maturité, il exige des soins nombreux, minutieux même et sans cesse réitérés. C'est ainsi que non-seulement le binage doit être renouvelé à plusieurs reprises, mais qu'il faut encore avoir le soin d'entourer chaque épi avec de la paille, afin de le préserver de la voracité des nombreux vols d'oiseaux dont les rives du fleuve sont couvertes, surtout à cette époque. Indépendamment de ces minutieuses précautions, les malheureux Nègres sont encore obligés de construire dans le milieu de leur longhan des espèces de huttes en paille, dans lesquelles ils se tiennent jour et nuit, à l'effet de détourner de leurs champs ces innombrables nuées d'animaux aériens. C'est encore dans le même but qu'ils lancent avec des bandoulières des mottes de terre dans l'intérieur des plantations, et qu'ils suspendent sur plusieurs points des mannequins, qu'ils font mouvoir depuis leurs cabanes à l'aide d'une ficelle. On voit, d'après ce qui vient d'être dit, combien la culture du mil, que l'on croit n'exiger aucun soin, est, au contraire, difficile et coûteuse, et combien surtout elle demande de précautions et de travaux réitérés. — Parmi les semis de *sorghum*, et entre les intervalles qui séparent chaque plante, les Nègres ont l'habitude de cultiver encore le maïs, deux espèces de *dolichos*, nommé dans le pays *niebé*, des patates douces, des melons d'eau et d'autres cucurbitacées dont les graines sont mangeables et sont un objet de commerce assez lucratif. Ils cultivent également, enfin, celles avec lesquelles les naturels font leurs ustensiles de ménage, tels que calebasses, etc. Il est assez rare, néanmoins, malgré l'humidité du sol, que ces plantes réussissent également bien. Il arrive parfois des années où la terre est remplie d'insectes nuisibles, qui détruisent en très-peu de temps la totalité de leurs germes : nous avons vu fréquemment renouveler jusqu'à trois fois, dans l'espace d'un mois au plus, les semis de gros mil, sans aucun succès ultérieur. — Le petit mil ou *Dougoul Nioul* des Nègres (*penicillaria spicata*), se cultive dans un sol tout différent et à une époque de l'année particulière. Le pays de Wallo est encore très-pauvre en terrains de ce genre, car les hauteurs sablonneuses paraissent seules convenir à cette plante. On n'a jamais vu qu'on la cultivât dans les terrains bas et argileux des bords du fleuve. Sa culture est d'autant plus prompte et plus facile, que le sol est plus léger. L'extirpation des herbes nuisibles, à l'aide de l'*hilaire*, s'effectue longtemps avant la saison des pluies; il est même nécessaire que dès les premiers grains de pluie toutes les semences soient confiées à la terre, si déjà elles n'y ont été mises avant. On ne se sert point à cet effet d'un pieu semblable à celui qui est employé dans les terrains humides; la houe ou même l'extrémité du pied sert à former les trous peu profonds dans lesquels sont placées les semences. Ces espèces de fossettes n'offrent aucune régularité, chacune d'elles est formée au hasard; aussi remarque-t-on un désordre complet parmi ces plantations. La récolte de ce *penicillaria* ou *peniatum* peut déjà s'opérer dès les mois de septembre et d'octobre, surtout si les pluies ont été un peu continues. Dans le cas contraire elle a lieu vers les premiers jours de novembre. Il suit de là que la saison pluvieuse, indispensable à la prospérité de cette plante, suffit pour mûrir complétement les graines, tandis qu'il faut souvent six mois au *sorghum* pour atteindre le même but. La culture du

cotonnier et de l'indigo est très-bornée chez les Walofs, de même que celle du tabac, qui est cependant chez eux d'un usage général. La paresse ou la difficulté de le faire prospérer leur fait préférer pour l'obtenir la voie d'échange. Ce trafic a lieu, soit avec les commerçants de Saint-Louis, soit avec les habitants du Fouta-Toro, leurs voisins; ils donnent aux premiers en retour des volailles, des œufs des peaux de bœuf, et portent aux seconds du poisson sec, de la guinée et quelquefois des pagnes (1).

Le Wallo est gouverné par un roi qui porte le titre de *brak;* à sa mort, ses frères lui succèdent par rang d'âge (2), et cette première série épuisée le pouvoir retourne au fils aîné du premier, puis à celui du second, et ainsi de suite. Les princes issus des femmes du sang royal sont seuls appelés au trône. Les principaux chefs ont le droit de vérifier si l'héritier légitime est apte à gouverner, s'il n'a pas d'infirmités, s'il n'est pas trop jeune, s'il peut monter à cheval, tirer un coup de fusil, etc., et de faire passer le droit de succession à un autre plus digne. Le couronnement du brak est accompagné de cérémonies singulières: il faut qu'il passe, pour ainsi dire, par tous les rangs et par tous les états de la société, qu'il doit connaître et protéger. Par exemple, il faut qu'il se mette dans l'eau, avec les pêcheurs (sorte de caste méprisée dans le Wallo), au milieu d'une petite rivière désignée, et en présence d'un grand concours de peuple, et qu'il en sorte un poisson à la main. Tous peuvent l'approcher librement; mais auparavant ils ôtent leurs sandales, et devant lui mettent un genou en terre et portent la main à la tête, en s'inclinant profondément. Le brak et sa famille sont invisibles seulement au moment de leurs repas. Sa suite se compose habituellement d'une vingtaine de Nègres guerriers, nourris comme lui aux frais des villages par où il passe. Le *boukanèk* est le chef de sa maison et son principal ministre. Au-dessous du brak viennent les chefs de village, et les marabouts ou *serign*, qui composent la partie éclairée, sérieuse, morale de tous les peuples nègres. Les Walofs sont naturellement gais et grands parleurs. « Ils aiment à rappeler les tradi-« tions de leurs pays, et à faire des ré-« cits de voyages et de combats, à débiter « des contes souvent intéressants, et com-« posent surtout des fables vraiment re-« marquables. Ils s'exercent aussi, dans « leurs réunions de clair de lune, à des « jeux d'esprit qui tiennent un peu de nos « énigmes, mais plus encore du genre « de récréations intellectuelles que pa-« raissent affectionner les Chinois. » La vertu qui distingue ce peuple est l'hospitalité, et cette disposition naturelle est encore fortifiée par les pratiques de la religion musulmane. Ceux des Walofs qui les observent rigoureusement prient cinq fois par jour et même plus souvent, mais sans comprendre leurs prières arabes et à plus forte raison la partie élevée de cette religion. Entre autres superstitions, ils ont celle d'attacher une grande vertu aux feuilles d'une espèce de gui, qu'ils nomment *tob*, et qu'ils portent sur eux, comme préservatifs. Les Walofs entre eux échangent certaines formules de politesse: en s'abordant, ou en se rencontrant simplement, outre le *salamalei-koum*, qu'ils ont emprunté des Maures, ils se demandent toujours trois fois s'ils sont dans un *état de paix, de bien-être* (1).

Le *yolof* ou *wolof*, l'une des langues de la famille mandingue, est répandu dans toute la Sénégambie, et même au delà de la rive droite du Sénégal. La prononciation du wolof n'offre ni difficulté particulière ni particularité remarquable; mais les règles grammati-

(1) *Annales maritimes*, 1831, *Sciences et arts*, t. I, p. 358-61. *Voy.* encore sur l'agriculture des Walofs les extraits d'un ouvrage inédit sur le Sénégal, écrit sur les lieux au commencement de 1821, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XIII, p. 87-131.

(2) L'exemple de la princesse Guimbotte, qui règne actuellement sur le Wallo, montre que cet usage n'est pas absolu.

(1) *Voy.* une notice sur le gouvernement, les mœurs et les superstitions des Nègres du pays de Wallo, par M. le baron Roger, dans le t. VIII du *Bulletin de la Société de Géographie*, p. 349-59; et Kelidore, *Histoire africaine*, recueillie et publiée par M. le baron Roger; Paris 1828, 1 vol. in-8°.

cales présentent un grand intérêt : « Cette langue possède un système d'articles qui paraît, au premier coup « d'œil, assez compliqué, mais qui, à « l'examen, se réduit à quelques règles « simples, quoique ingénieuses. L'article indéfini se place avant le substantif, en changeant d'initiale sept « fois, selon la consonne qui commence « ce dernier. Il se déplace exactement « comme en danois, pour former l'article défini, et constitue, par le même « changement d'initiales, sept séries, « chacune de trois articles distingués « par la voyelle finale, et qui expriment « que la chose ou la personne indiquées « sont ou prochaines ou éloignées, ou « placées hors de la vue de celui qui « parle. L'article pluriel est également « postposé; mais sans variation dans « les initiales. En wolof, il est probable que les divers articles jouent plutôt le rôle de démonstratifs que de « simples déterminatifs. Cependant une « forme particulière de l'article sert encore à remplir les fonctions du démonstratif proprement dit, et sous « ce rapport la langue wolofe jouit d'un « avantage que n'ont pas un grand nombre d'idiomes infiniment plus cultivés « et plus savants. Une égale richesse « s'observe à l'égard des verbes : on y « compte cinq conjugaisons, mais distinguées seulement par la voyelle qui termine le radical ou l'infinitif. Ce qu'il « y a de plus remarquable, c'est la formation des verbes dérivés, tout à fait « analogues à ceux qui se trouvent dans « les principaux idiomes tartares. Les « modifications qui constituent ces verbes dérivés ont pour objet d'énoncer « que l'action marquée par le verbe « principal ne se fait pas, qu'elle est ou « réciproque ou réfléchie; que le sujet « la fait avec ardeur, qu'il excite à la « faire, qu'il va la faire ou qu'il la répète; que cette action est peu considérable, qu'elle est interrompue, « qu'elle est constante et habituelle. Les « formes assignées à ces différentes idées « consistent le plus souvent dans un simple changement de terminaison. Il ne « paraît pas qu'il y ait en wolof de forme « bien arrêtée pour la voix passive, puisqu'on emploie en ce sens le transitif du « réfléchi, *se faire aimer*, pour *être* « *aimé*. En revanche, on tire des radicaux du verbe, outre les dérivés précédemment indiqués, plusieurs noms « verbaux, qui désignent l'agent, son « coopérateur, l'état, l'action, le lieu « où elles'exécute, ce qui en résulte; de « sorte qu'en s'arrêtant au premier degré de composition, et en laissant de « côté les combinaisons doubles et triples qui se font toujours à volonté, « on a seize formes différentes dérivées « d'un même radical, ainsi *sopa*, aimer; *sope*, aimer avec tendresse; « *sopante*, s'aimer mutuellement; *sopou*, « s'aimer sol-même; *soplo*, faire aimer; « *sopi*, aller aimer; *sopati*, aimer de « nouveau; *sopeti*, ne pouvoir aimer; « *sopadi*, aimer peu; *sopou*, ne pas aimer; *sopatou*, ne plus aimer; *sopesopa*, aimer continuellement; *sopekat*, celui qui aime; *sopoukaye*, le « lieu où l'on aime; *sopalei*, compagnon d'amour; *sopema*, l'action d'amour; *sopaye*, l'objet aimé; *sopite*, le « reste de l'amour; *nthiope ma*, ce qu'on « peut aimer. — De plus, tout verbe « terminé en *a* peut, en changeant « cette voyelle en *i*, prendre un sens « inverse de celui qu'il a naturellement; « *sagna*, boucher; *sagni*, déboucher; « *ouba*, fermer; *oubi*, ouvrir. Enfin il « n'est point de substantif ou d'adjectif « qui ne puisse être converti en verbe « par la simple addition des pronoms « personnels *na*, moi; *nga*, toi; *nâ*, il; « *nanou*, nous; *ngaine*, vous; *ragou*, « ils. On évalue à 5,000 le nombre des « radicaux de la langue wolofe et à 22 « celui des variations dont chaque radical est susceptible, ce qui fait plus « de 100,000 mots possibles que la langue possède, sans parler des nombreux « emprunts qu'elle a faits à la langue arabe (1). Ainsi, la langue des Wolofs

(1) Une question intéressante pour les orientalistes est l'étude des variations qu'a subies la langue arabe au contact des dialectes mandingues; quelques documents envoyés récemment à MM. le baron Roger et Jomard par M. l'abbé Boilat, vicaire à Saint-Louis, et offerts à la Société de Géographie, peuvent servir de premiers matériaux à cette étude : c'est un recueil considérable d'histoires, d'anecdotes et de fables écrites dans le dialecte vulgaire des Maures du pays,

« n'est ni aussi pauvre ni aussi informe « qu'on l'avait supposé. Mais la pratique « de certaines règles abstraites n'en suppose nullement la théorie, et ne prouve « même pas un certain degré de développement intellectuel. On sait à présent « que des idiomes d'une structure très-savante se trouvent fréquemment chez « des nations tout à fait barbares. L'idiome wolof a des règles ingénieuses et compliquées; mais, tout en les « observant, les Africains n'avaient « jamais songé à les poser, et il a fallu que « ce fût un Européen qui allât les relever « chez eux et les leur enseigner (1). »

Ile Saint-Louis. L'île Saint-Louis, sur laquelle est bâtie la ville de Saint-Louis, chef-lieu des établissements français de la côte occidentale d'Afrique, est formée par le Sénégal et distante de son embouchure de quatre lieues à peu près. Cette île, ou plutôt ce banc de sable est situé par 16° 0' 48" de latitude nord et 18° 53' 6" de longitude ouest, à 730 lieues marines du port de Brest. Sa longueur du nord au sud est de 2,300 mètres, sa largeur moyenne de 180 mètres, sa circonférence de 5,000 mètres à peu près, et sa superficie de 34 hectares. Sa plus grande élévation au-dessus des hautes eaux ne dépasse pas 1 mètre; des quais en maçonnerie, construits sur pilotis, l'entourent avec un développement de près de 1,900 mètres. L'île est aujourd'hui complétement débarrassée des palétuviers qui la couvraient autrefois; mais elle est absolument stérile, et le sol, même au moyen d'engrais, ne s'y prête qu'à des travaux d'horticulture. La position commerciale de *Saint-Louis* est des plus heureuses : ses abords du côté de l'est, sur le bras le plus large et le plus profond du fleuve, offrent un excellent mouillage aux bâtiments; l'autre bras est obstrué; il a 2 à 300 mètres de largeur et coule parallèlement à la mer : il n'en est séparé que par une langue de sable de 4 à 500 mètres de largeur, nommée *Pointe de Barbarie*, sur laquelle est bâti, en face même de Saint-Louis, le petit village de Guett-N' Dar. La ville de Saint-Louis a 1,500 mètres de longueur du nord au sud, 180 mètres de largeur moyenne. Depuis la paix elle s'est beaucoup agrandie, et sa population a presque triplé : en 1779 elle comptait 3,018 habitants, et 3,398 en 1784; en 1818, 6,000; en 1832 le nombre des habitants avait monté à 9,030; en 1837, à 12,011; et en 1844 il dépassait 15,000. En 1818 il y avait à peine 50 habitations régulièrement bâties, et cinq ou six maisons de commerce; actuellement il y a plus de 1,568 habitations et plus de 36 maisons de commerce. Les rues sont bien percées et coupées à angles droits, les maisons bien alignées. La ville est défendue par quelques batteries suffisantes pour contenir les tribus indigènes, mais qui ne pourraient arrêter l'attaque de troupes européennes : or, il semble, d'après les avis de marins éclairés, qu'il serait facile et peu coûteux de rendre ce poste même inattaquable; par exemple, l'établissement d'une batterie à Guett-N' Dar empêcherait les débarquements, si difficiles déjà sur une côte où le ressac est continuel. Il n'y a dans l'île ni ruisseaux ni fontaines; mais pendant les cinq ou six mois de sa crue, le fleuve peut fournir l'eau nécessaire aux usages domestiques; car alors le flux de la mer n'arrive plus jusqu'à

de leurs prières publiques, de plusieurs *gris-gris* ou talismans *originaux*, de lettres d'affaires, de lettres familières écrites par des indigènes. (*Voy.* le *Bulletin de la Société de Géographie*, IIe série, t. XX, p. 306-310.)

(1) J. P. Abel Rémusat (*Annales maritimes, Sciences et arts*, 1828, t. I, p. 889): *Notice analytique et critique sur le Dictionnaire Français-Wolof et Français-Bambara, suivi du Dictionnaire Wolof-Français*, par M. Dard; Paris, Imp. R., 1825, in-8°; et sur la *Grammaire Wolofe*, ou *méthode pour étudier la langue des noirs qui habitent les royaumes de Bourba-Yalof, de Wallo, de Damel, de Boursine, de Saloume, de Baoul*, en Sénégambie, etc., par le même; Paris, Imp. R., 1826, in-8°. En 1819, le gouvernement eut la pensée de fonder à Saint-Louis du Sénégal une école pour les noirs et les hommes de couleur; et sur la demande de M. Portal, alors ministre de la marine, un instituteur choisi parmi les élèves de l'école normale élémentaire de Paris, M. Dard, fut désigné pour cette mission. *Voy.* encore les *Recherches philosophiques sur la langue wolofe*, suivies d'un vocabulaire abrégé français-wolof par le baron Roger; Paris, Dondey-Dupré, 1829, gr. in-8°.

Saint-Louis, et l'eau du fleuve redevient tout à fait douce, et se conserve ainsi durant le reste de l'année dans les citernes qu'on remplit à cette époque. Ces citernes ont remplacé depuis quelques années les puits que les indigènes étaient obligés d'aller creuser, lorsque l'eau du Sénégal cessait d'être potable, dans les sables de Guett-N' Dar. — La population de Saint-Louis et des établissements français du Sénégal se compose de *blancs*, *d'habitants indigènes libres*, *noirs ou de sang mêlé*; *de noirs engagés à temps*, et de *noirs esclaves*, que l'on désigne dans le pays sous les noms de *captifs* ou *captifs de cases*. Les habitants indigènes libres sont, ou des gens de couleur provenant du mélange des deux races blanche et noire, ou des nègres purs, professant généralement la religion musulmane, et conservant les mœurs et les usages de l'Afrique. Ils se livrent presque tous à la navigation sur le fleuve, et au petit cabotage sur la côte. On appelle *laptots* les noirs, y compris les captifs, employés à bord des embarcations; ce sont de bons et fidèles marins. A la fin de 1837 on comptait à Saint-Louis 3,950 indigènes libres, 975 à Guett-N' Dar et 987 à Gorée. La population flottante à Saint-Louis, amenée de l'intérieur par les relations commerciales ou chassée par les guerres continuelles des peuples riverains du Sénégal, varie de 12 à 1,500 individus. Il n'y a dans la colonie aucun préjugé de caste; les fonctionnaires civils de Saint-Louis et de Gorée sont tous des gens de couleur; le clergé même compte dans son sein des noirs et des mulâtres. Saint-Louis par ses communications perpétuelles avec les peuples indépendants de l'intérieur, qui font tous le commerce des esclaves, se trouvait placé dans une condition particulière et toute différente de celle de nos colonies d'Amérique, dans la question de la traite. D'un autre côté, les cultures tentées dans le Wallo, sous la protection directe du gouvernement, de 1822 à 1830, nécessitèrent un recrutement de travailleurs parmi les noirs du haut pays, d'autant plus que les *captifs* de Saint-Louis se trouvèrent peu propres aux travaux agricoles. Les noirs libres montraient de la répugnance à se louer aux propriétaires des nouveaux établissements. C'est alors qu'on emprunta à l'Angleterre le régime des *engagés à temps*, établi par elle dans ses colonies d'Afrique, et qui autorise l'introduction des noirs de l'intérieur, sous condition d'un affranchissement immédiat et d'un engagement de quatorze années au service de celui qui a acquitté le prix de leur liberté. Depuis l'abandon des cultures, le nombre des engagements au Sénégal a considérablement diminué; 59 seulement avaient été contractés en 1837. Le rachat d'un engagé à temps, âgé de dix-huit à vingt ans, fort et propre au travail, coûte 300 à 400 fr.; d'ailleurs, l'esclavage au Sénégal est moins odieux que partout ailleurs : les captifs ne sont soumis à aucun travail pénible; ceux qui ont un métier (1) l'exercent librement, soit à la ville, soit à bord des navires, et partagent avec leur maître le gain de la journée. Leurs familles habitent soit près de la maison du maître, soit dans quelque endroit écarté sur le bord du fleuve, où la femme cultive un petit jardin. La valeur vénale d'un captif, au Sénégal, est de 500 fr. environ; sa nourriture et son entretien reviennent à peu près à 100 fr. par an. Tous les captifs ont un attachement extrême pour leurs maîtres, et les 6,000 esclaves de Saint-Louis, loin d'être, comme aux Antilles, un sujet d'inquiétude, sont la plus sûre garantie de la sécurité publique.

La vie que mènent les blancs au Sénégal est assez triste et toute sédentaire; sauf le temps de la traite des gommes, ils sont retenus dans leurs boutiques

(1) La *profession manuelle* à laquelle se livrent surtout les captifs est celle de *tisserand*. Les tisserands nègres de Saint-Louis et de Gorée fabriquent, comme ceux du haut pays, des *pagnes* ou pièces d'étoffe tissues en coton du pays, mêlées quelquefois de fils de laine de couleur et de soie, qui forment des dessins très-réguliers et même assez compliqués. Les dessins et la multiplicité des couleurs déterminent le prix des pagnes, qui monte de 6 fr. la paire à 3 et 400 fr. C'est le seul genre d'étoffes qu'on fabrique dans la colonie; mais il est l'objet d'un grand commerce d'échange, tant sur le fleuve que sur la côte au sud de Gorée. (*Not. statistiques sur les colonies françaises*, 3ᵉ part., p. 274.)

par leur commerce de détail; ils débitent eux-mêmes aux esclaves le lait, le poisson, les fruits qu'ils ont achetés des noirs de la grande terre, aussi bien que les divers produits européens. Ils mettent en général a la tête de leur maison une *signare :* on appelle ainsi des femmes d'origine française ou anglaise, descendant des premiers colons, libres et maîtresses d'elles-mêmes. Aucune cérémonie légale ne régularise ces unions ou plutôt ces enlèvements; la signare, après avoir reçu les promesses d'un blanc, quitte furtivement un soir sa mère et ses sœurs pour rejoindre son fiancé; les serviteurs, les négresses l'y aident, et elle profite habituellement du moment où *l'inspirée* (chaque troupe d'esclaves a une prophétesse ou sorcière de ce genre) psalmodie un épithalame que répètent toutes les négresses en sautant autour d'elle. La signare prend le nom de l'homme avec qui elle vit et le legue à ses enfants; il n'est pas rare actuellement que le blanc finisse par l'épouser légitimement.

Barre du Sénégal. A l'embouchure du marigot des Maringouins dans l'Océan commence une langue de sable extrêmement étroite, formée de petites dunes très-blanches, presque nues et qui se succèdent en s'abaissant de plus en plus; cette langue de sable, nommée *Pointe de Barbarie*, sépare de l'Océan le cours du Sénégal et les petites îles qu'il présente disposées dans le sens de la côte, l'*île aux Gazelles*, l'*île de Thionk*, couvertes de broussailles épaisses, qui vues de la mer font illusion sur la végétation du pays. En continuant à longer la côte à une distance de deux milles, on aperçoit bientôt les maisons blanches de Saint-Louis. Sur la rive droite du Sénégal, c'est-à-dire entre l'îlot de Saint-Louis et la mer, et devant la ville, s'élève, sur un mamelon de sable, le village de pêcheurs de *Guett-N' Dar.* « Quelques huttes construites « d'abord sur cette grève, dit M. l'a- « miral Roussin, vis-à-vis de la ville, « par les noirs chargés d'établir en pi- « rogues les premières communications « avec les bâtiments arrivants, fixèrent « les sables toujours en mouvement « dans ce parage; il en résulta bientôt « un amoncellement, que le même « moyen perpétué a rendu de plus en « plus considérable (1). » C'est toujours de ce village que part la pirogue sur laquelle trois ou quatre Nègres vont porter au navire en vue les dépêches du gouverneur ou lui demander celles qu'il peut avoir à remettre. On peut mouiller devant Guett-N' Dar à peu près partout entre 13 et 18 mètres de fond de sable et vase, mais on y roule beaucoup, surtout dans la saison des ras de marée, qui commence en décembre et finit en mai : ces ras de marée, en mars et en avril, sont quelquefois terribles (2). — Les bâtiments qui veulent se mettre en communication plus directe avec la colonie, par la voie du fleuve, en prolongeant la côte depuis Guett-N' Dar, à un mille de distance, passent successivement par le travers de l'*îlot aux Anglais*, petit poste au milieu de la rivière, et de l'île de *Babagué.* Cette île, au mois de mai 1817, à l'époque des travaux hydrographiques de M. l'amiral baron Roussin, se trouvait à une petite distance dans l'est de la barre du Sénégal; mais depuis lors la barre est descendue de 6 à 7 milles dans le sud, et est située actuellement à 12 milles plus au sud que Saint-Louis. Cette barre est une des plus mauvaises de la côte d'Afrique; sa profondeur varie suivant les saisons, et son gisement change après chaque violent ras de marée. Les pilotes noirs ne se ris-

(1) *Mémoire sur la navigation aux côtes occidentales d'Afrique*, p. 53.

(2) « Pendant la plus grande partie de « l'année, et surtout de novembre à mai, « une forte barre de brisants, commune à « presque tout le littoral africain, ne permet « aux navires ainsi mouillés de communiquer « avec Saint Louis qu'à l'aide des frêles pi- « rogues de Guett-N' Dar. Ces dernières traversent presque toujours avec succès trois li- « gnes de brisants, où des canots ordinaires « seraient le plus souvent remplis, chavirés « et brisés contre la plage. Cependant, à « l'époque de l'hivernage, de juin en octobre, « j'ai vu, dit M. E. Bouët (*Description nau- « tique des côtes de l'Afrique occidentale « comprises entre le Sénégal et l'équateur,* « p. 9), j'ai vu la barre de Guett-N' Dar tellement tranquille, que des canots eussent « pu sans crainte aborder à terre et y dé- « barquer du monde; mais ces circonstances « sont rares. » Voy. la *carte des atterrages*

quent même à entrer ou sortir un bâtiment qu'après avoir chaque jour rectifié la position du chenal à l'aide de bouées; il est rare qu'ils consentent à piloter un navire calant plus de 2^m,80 à 3 mètres d'eau, bien que de décembre en mai la sonde moyenne des passes ait rapporté 4 mètres; mais cette saison étant précisément celle des ras de marée, ils se réservent la différence pour la levée de la mer et les variations de fond imprévues. De juin jusqu'en octobre, c'est-à-dire pendant l'hivernage, l'entrée du fleuve serait donc bien plus facilement praticable pour les navires à cause de la cessation des ras de marée, si la grande crue des eaux fluviales, qui a lieu vers le milieu de cette époque, ne venait, par un phénomène assez singulier, diminuer la profondeur de la barre, de telle manière que les pilotes n'osent parfois y aventurer un bâtiment mis au tirant d'eau de 2^m,30 à 2^m,66. Quant aux chaloupes et canots, c'est naturellement pendant cette saison qu'ils peuvent franchir le plus sûrement la barre du fleuve à l'aide de pratiques. La sonde accuse un fond moyen de 10 mètres une fois en dedans du fleuve, dont les eaux tranquilles contrastent avec les lames bruyantes et blanches d'écume au milieu desquelles on vient de passer.

Cette crue des eaux du Sénégal, ajoute M. le comte Bouët, commence vers la mi-juin avec la saison des pluies, et atteint, dans le haut du fleuve, une élévation de 12 mètres environ en septembre; pendant cet intervalle, il y a deux ou trois époques auxquelles les eaux ne font pas de progrès, et semblent même baisser momentanément pour s'élever ensuite; mais la baisse réelle des eaux devient sensible en fin de septembre : en octobre elle est très-rapide, et en novembre il n'y a plus qu'un ruisseau là où coulait naguère un fleuve impétueux. Au bas du fleuve l'élévation des eaux est bien moindre; aussi l'îlot plat et sablonneux de Saint-Louis se voit-il bien rarement inondé. De mi-juillet en mi-novembre, le fleuve est donc navigable pour des bâtiments calant 2 mètres; mais en janvier son lit reste à sec en beaucoup d'endroits, et les bâtiments ne peuvent plus remonter alors que jusqu'à Podor, situé à environ 60 lieues au-dessus de Saint-Louis. Pendant la saison sèche la marée se fait sentir jusqu'à ce point : aussi, les eaux du fleuve sont-elles salées pendant cette saison; mais elles deviennent douces et potables en juillet, et restent telles jusqu'en novembre.

La navigation du Sénégal, à cause des bancs qui rétrécissent les passes, ne se fait guère qu'à l'aide de pratiques du pays, surtout dans la saison sèche : ces pratiques, classés en capitaines et gourmets de rivière, diffèrent essentiellement des pilotes de la barre du fleuve, comme ceux-ci des pratiques de la barre de Guett-N' Dar. Les moyens de navigation qu'on emploie sont la voile, la cordelle et la touée (1). Mais la navigation est extrêmement lente pour les bâtiments à voile : l'irrégularité des brises et les nombreuses sinuosités du fleuve qui contrarient même l'effet d'une brise constante, nécessitent presque toujours l'emploi de la cordelle et surtout de la touée. « Le halage « à la touée consiste, au Sénégal, à « faire mouiller un grappin ou une pe- « tite ancre à la distance que permet « la longueur du cordage qui y est « amarré, puis à se haler sur ce cor- « dage jusqu'à ce que le bâtiment ar- « rive à l'endroit où le grappin est « mouillé; on le lève alors et on le « mouille plus loin, continuant tou- « jours ainsi. La cordelle est le mode de « halage en usage sur tous les fleuves; « il s'opère au Sénégal, comme sur les « autres cours d'eau, au moyen d'une « corde dont un bout est fixé à l'avant

de Saint-Louis du Sénégal (*Mouillages de Guett-N' Dar et de la Barre du fleuve*), levée en 1842 par M. Ch. Phil. de Kerhallet, lieutenant de vaisseau commandant *l'Alouette*, assisté de MM. Lefebvre et Trémentin, élèves volontaires, d'après les ordres de M. Ed. Bouët, capitaine de corvette, commandant la station navale des côtes occidentales d'Afrique. (*Dépôt général de la marine, en* 1845.)

(1) De petits bateaux à vapeur font aujourd'hui le voyage annuel de Bakel, pour transporter au fort les approvisionnements nécessaires et pour escorter les navires des traitants de Saint-Louis.

« du navire, et dont l'autre est tenu « par les hommes qui halent (1). » Du reste, les chemins de halage, qui existent jusqu'à une grande distance sont très-commodes, mais souvent interrompus. Entre Saldé et Bilbas (2), le courant du fleuve augmente un peu de vitesse; cette augmentation devient très-sensible au marigot de N' Guérère. A Bakel on trouve 4 nœuds de courant, et devant Toubâ-bou-Kâné, 5 nœuds; enfin le courant acquiert 5 nœuds $^1/_2$ entre Toubâ-bou-Kâné et Moussâla. Il est alors très-difficile à refouler et de légères embarcations pourraient seules remonter en rangeant de très-près l'une ou l'autre rive, afin de se placer dans le remoux (3).

Aspect de la côte entre l'embouchure du Sénégal et celle de la Gambie (1).

La côte qu'on prolonge au sud du Sénégal est d'abord aussi basse que celle

(1) Raffenel, *ouvrage cité*, p. 3.

(2) Le Blanc, *Voyage au Galam en* 1820 (*Ann. mar.*, 1822, IIe partie, p. 153).

(3) M. le comte Ed. Bouët-Willaumez, dans sa *Description nautique des côtes occidentales de l'Afrique entre le Sénégal et l'équateur*, regrette que l'hydrographie de ce fleuve, depuis Saint-Louis jusqu'aux cataractes de Felou, limite de la navigation à l'époque de la crue des eaux, soit encore à faire. A défaut de cet important travail, la *carte du cours du Sénégal au-dessous de Maussala*, et les *Remarques géographiques* sur cette carte publiéea par M. Jomard dans le *Bulletin de la Société de Géographie* (n° 63, juillet 1828, p. 16-23), peuvent être regardées comme un résumé exact et critique de toutes les reconnaissances et observations recueillies jusqu'à cette époque. La carte du cours du Sénégal, depuis son embouchure jusqu'à la cataracte de Felon du citoyen Blanchot, ingénieur et commandant général de l'Ile Saint-Louis, dont la réduction par J.-B. Poirson fait partie de l'Atlas du *Voyage au Sénégal* de Durand, a servi de base à toutes les autres. M. Courtois et M. Chatellux, capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes, l'ont d'abord corrigée; ensuite MM. Dussault et Dupont, officiers de la marine royale, assujettirent leur reconnaissance du cours du Sénégal aux trois points de Dagana, de Bakel et de l'ancien fort Saint-Joseph, dans une carte dressée à l'échelle de $\frac{1}{350000}$ à peu près : ils avaient fait des observations de latitude et de longitude à Bakel et au fort Saint-Joseph; quant à Dagana, sa position était suffisamment déterminée, sans qu'on connût cependant d'observation céleste faite en ce lieu.

M. Jomard, en remarquant que cette carte aurait besoin d'une latitude vers le coude nord et d'une autre à celui du nord-est, c'est-à-dire à Souckar et à Gâoual, reconnaît que, jusqu'au moment où le gouvernement ordonnera la construction d'une carte topographique, ce tracé du cours du Sénégal peut suffire aux besoins de la colonie. Les voyages annuels de Saint-Louis à Bakel ont permis incessamment de perfectionner les détails de la partie intermédiaire, et M. Jomard a joint comme complément à sa carte, dressée à $\frac{1}{2000000}$, le journal de route de M. Restaut de Podor à Dembakani, limite du Fouta, qui renferme le double ou le triple des positions contenues dans la carte de MM. Dussault et Dupont.

C'est à l'occasion de la position géographique de l'ancien fort Saint-Joseph que M. Jomard fut amené à s'occuper du cours du Sénégal. Sur toutes les cartes, le fort Saint-Joseph était placé vers le 12° degré de longitude à l'occident de Paris; et M. Jomard, averti par les lettres de M. Beaufort, vérifia que, les observations célestes s'accordant avec les diatances itinéraires, la position de l'ancien fort Saint-Joseph devait être ramenée vers 14° 12′ de longitude ouest de Paris, c'est-à-dire beaucoup plus à l'ouest que ne le pensaient d'Anville et Mungo-Park, que la longueur du cours du Sénégal devait être diminuée, que les villes et les positions les plus orientales devaient être considérablement rapprochées de l'Océan, et que la distance à parcourir pour aller dans les parties centrales et en revenir serait peut-être plus courte de cent lieues qu'il n'était marqué sur les cartes publiées jusqu'alors, surtout pour un voyageur partant des possessions françaises. — Pour tracer le Sénégal inférieur, c'est-à-dire le Wallo, M. Jomard se servit 1° d'une carte reconnaissance du pays de Wallo indiquant le nombre et l'emplacement des établissements de culture qui y existaient au mois d'août 1824, dressée par M. Pichon à l'échelle de $\frac{1}{200000}$; 2° d'une carte topographique du pays de Wallo et du cours du Sénégal par M. Leprieur, à $\frac{1}{420000}$ environ, datée de 1827, et plus détaillée; 3° d'une carte du littoral, à très-grand point, depuis la barre du fleuve jusqu'au marigot des Maringoins, avec une partie des îlea Bifèche et Bouxar, où le delta du fleuve se trouve dessiné plus exactement qu'il ne l'avait encore été.

(1) J'extrais textuellement les détails qui suivent de la *Descriptian nautique de la cote accidentale d'Afrique* de M. le comte Bouët-Willaumez, p. 20-31.

du nord ; à une distance de deux ou trois lieues, elle commence à s'élever, mais ne présente toujours, sur le premier plan, qu'une suite de dunes de sable blanc, garnies de quelque verdure; et sur le second plan, à deux milles dans l'intérieur, des dunes plus hautes, grises et couvertes de broussailles. Jusqu'aux *Petites-Mamelles,* il n'existe aucun point remarquable : on appelle ainsi deux monticules peu différents des dunes de sable, placés un peu au nord du cap Vert, à une assez grande distance l'un de l'autre, et élevés de 450 à 500 pieds au dessus du niveau de l'Océan. Leur forme est celle d'un cône élargi à la base. Le sol qui les entoure est couvert de scories volcaniques qui semblent fort anciennes; eux-mêmes sont hérissés de roches énormes et très-saillantes. Les *Grandes-Mamelles* dominent, comme sommet principal, le massif de terre de la presqu'île du cap Vert, et c'est par elles que se découvre l'atterrage du cap Vert. Le côté nord de la presqu'île forme une baie peu prononcée, connue sous le nom de *baie d'Yof*, dans le fond de laquelle est un petit îlot de roches éloigné de la côte d'un tiers de mille, mais relié à elle par une chaîne de récifs cachés sous l'eau en partie. Le côté ouest est découpé par plusieurs pointes qui forment de petites baies, d'abord la *pointe des Almadies*, la plus nord et la plus ouest, puis le cap Vert proprement dit, massif de terre coupé à pic, qui semble être la base des Mamelles, et au delà de deux ou trois autres, une pointe plus avancée appelée *cap Manuel*, terre basaltique de moyenne hauteur. A la hauteur de ce cap sont trois îlots de roches desertes et blanchies par la fiente des oiseaux, presque entièrement inaccessibles. Après avoir dépassé les *Madeleines* d'abord, puis le cap Manuel, on aperçoit l'*île de Gorée*, dont les abords offrent une ceinture de rochers élevés et abruptes, et de gros cailloux noircis et roulés par les lames. Ces abords sont d'ailleurs fort sains. Quoiqu'il y ait mouillage partout dans la baie de Gorée, on distingue deux mouillages, l'un dans l'est, l'autre dans le nord ou le nord-nord-est de l'anse du débarcadère. Les courants y sont soumis, près de terre, à l'influence des marées; mais à quelques milles au large ils portent généralement au sud avec une rapidité de sept à huit dixièmes par heure; il arrive, cependant, après des tornades et des vents de la partie du sud, mais rarement, que les courants remontent au nord, alors avec une vitesse moindre. Dans le nord du cap Manuel, et à l'ouest de la pointe nord de Gorée, se voit un autre cap, coupé presque à pic et présentant des taches jaunâtres, comme en est parsemée toute cette côte à partir du cap Vert : c'est la pointe *Dakar*, qui tire son nom des trois villages nègres bâtis près d'elle et au fond de l'anse qu'elle enferme avec la pointe *Belair*, et qu'on appelle l'anse de *Hann :* cette anse, qui se creuse dans le nord de la pointe Belair, forme avec le fond de la baie d'Yof la gorge de la presqu'île du cap Vert. C'est un abri pour les carénages; de plus, en contournant le fond de l'anse, on rencontre bientôt une petite rivière qui alimente une aiguade close de murs. Depuis le village de *Hann* jusqu'au *cap des Biches*, les terres sont uniformément basses et sablonneuses, et couronnées d'une ligne de broussailles que coupent de distance en distance quelques bouquets de palmiers. Entre le cap des Biches et le village de Rufisque, un plateau de roches borde la côte à la distance d'une encâblure, et on voit souvent les petits caboteurs passer en dedans de ce plateau ; un autre plateau du même genre, jeté à moins d'un quart d'encâblure de la plage, abrite de la mer du large la petite *anse de Rufisque*. Les embarcations, après avoir chenalé au milieu des roches qui forment l'anse, communiquent facilement avec le village de Rufisque. Entre Rufisque et le cap Rouge viennent les villages de *Bargney*, à partir desquels les terres se développent sur deux plans et sont beaucoup plus boisées. Les abords des villages de *Hyenne* sont également peu faciles; là le littoral change d'aspect, et présente des pointes élevées et rocailleuses jusqu'au cap de Naze. Le *cap Rouge* est un de ces caps coupés à pic, et au sommet des falaises rougeâtres qui le constituent s'élève le village de *N' Yangol*. Entre les villages de *Toubab-Guialo* et de *N' Dayan*, quelques gros rochers noirs se détachent des terres et sont disséminés le long et près de la plage; le débarquement est facile

dans l'anse de Toubab-Guialo; mais plus encore dans la baie de *Popaguim*, formée par une jetée naturelle de roches. Le *cap de Naze* succède à cette anse : il paraît plat et coupé à pic dans certaines positions, et principalement quand on le voit du sud ; dans d'autres, au contraire, son extrémité anguleuse affecte une forme particulière, dont il tire sans doute son nom et qu'on remarque en venant du nord; mais en s'approchant de lui on voit cette découpure s'effacer totalement. Des falaises jaunâtres achèvent de lui donner un aspect remarquable : il est complétement dénudé; on peut jeter l'ancre à son pied par 8 mètres de sable fin. Depuis le cap de Naze les terres s'abaissent insensiblement jusqu'à la pointe *Saumone*. Elles sont fort boisées en arrière-plan, et présentent sur le bord de la mer une plage sablonneuse surmontée d'une ligne assez régulière de végétation et d'arbustes, mais interrompue par quelques roches noires devant les villages de *Guerreiro*, avant la pointe Saumone. Après Guerreiro on aperçoit, en descendant la côte, la pointe basse en dedans de laquelle coule la petite rivière *Saumone*, dont les huîtres sont excellentes; et au delà de cette pointe, la pointe encore plus avancée de *Gamboroo*, terminée par une ligne de roches hors de l'eau et sous l'eau, qui se lient elles-mêmes à un grand banc de sable et de coquilles. Le littoral, à partir de Saumone, est encore plus boisé; sur la pointe même de Gamboroo est le village de ce nom, auquel succèdent les dix ou douze villages de Portudal, groupés sur un carré de deux à trois milles. Depuis la pointe Gamboroo jusqu'à la pointe Serène, un plateau de récifs qui longe toute la côte, au plus à quelques encâblures au large, laisse des intervalles de passage pour les petits caboteurs et les embarcations. La côte continue toujours aussi basse et aussi boisée, en se dirigeant au sud, vers Amboroo, éloigné de cinq à six milles de Portudal. Les villages d'*Amboroo* sont établis au milieu d'une petite anse dont les pointes se terminent par des roches qui couvrent et découvrent au large. Le banc d'*Amboroo* a environ une lieue d'étendue de l'est à l'ouest, et deux lieues du nord au sud; ses accores sont à trois lieues de la côte. A deux lieues environ au sud d'Amboroo s'aperçoivent les villages de *Warang*. Entre ces deux points un amas de rochers noirs, qui se détache de la plage sablonneuse, indique la position de la petite rivière *Baleine*, après laquelle vient le marigot de *Venel*, à un mille et demi plus au sud. Après Warang, la côte, constamment basse et couronnée de broussailles, prend une direction plus rapprochée du sud jusqu'à la pointe *Serène*, qui en est distante de cinq milles environ. Une lieue après la pointe Serène, les terres, plus élevées, se creusent en baies plus profondes jusqu'aux falaises blanchâtres de la pointe de *Gucque*, qui précède celle de *Joal*. Une petite rivière appelée rivière de Joal, mais portée sur quelques cartes sous le nom de rivière *Fayous*, sépare les villages de Joal du village de *Faduque*. De Joal à Palmarin la côte est coupée par de petites rivières ou marigots, qui viennent déboucher à la mer, surtout pendant la saison des pluies; à deux milles de la rivière appelée *Goussau-Gué* s'avance la pointe de *Palmarin*, couverte de touffes d'arbres, qui ombragent les villages de ce nom. Après avoir dépassé Palmarin on longe des dunes sablonneuses recouvertes de broussailles jusqu'au mamelon qui forme la pointe de *Diacoulia* : là toute végétation cesse. La longue et sablonneuse pointe de *Sangomar*, qui forme à la fois la rive droite de la rivière Salum et la pointe nord-ouest de la grande baie où débouche la Gambie, rappelle, par sa nature et son gisement, la pointe de *Barbarie* (rive droite du Sénégal).

Près de l'embouchure du Sénégal s'étendent, sur 4 à 600 mètres de longueur et 100 à 200 mètres de largeur, les étangs salins de *Gandiole*, qui fournissent une quantité considérable de sel; l'eau de ces étangs a une âcreté extrême, et est tellement saturée de sel qu'elle en rend le tiers de son volume; elle couvre le sol d'une croûte épaisse quelquefois de plus d'un pied, et renaissant chaque année après qu'on l'a enlevée. Ce sel, ordinairement blanc, égalerait, dans le commerce, les meilleurs produits en ce genre s'il était épuré. L'existence de ces étangs est un phé-

nomène encore inexpliqué : séparés de la mer et du fleuve par un banc de sable élevé, d'une largeur de 1,000 mètres, ils ne sont cependant jamais complétement à sec. La hauteur de leurs eaux ne varie pas avec les marées, et n'augmente qu'à l'époque des pluies. Il y a encore en différents endroits de la Sénégambie des *salines* naturelles (1), particulièrement dans le *Wallo*.

Les stations le long de la côte comprise entre le village de Gandiole sur le Sénégal et la presqu'île du cap Vert sont marquées par des puits en général peu profonds, creusés dans le sable mouvant, en dedans de la chaîne de dunes qui borde le rivage; ces puits, souvent comblés, sont soigneusement entretenus par les voyageurs. L'eau n'en est ni douce ni claire; elle est toujours saumâtre et mêlée d'un sable très-fin, qui lui donne la couleur blanchâtre du petit-lait. Cette chaîne de dunes, dont la hauteur est toujours de 8 pieds au moins, et dont la distance moyenne de la mer est de 100 pieds à peu près, suffit à arrêter les eaux des pluies dans leur cours vers la mer, et de là ces vastes bassins, ces mares plus ou moins étendues, ces belles oasis répandues sur toute la côte, où croissent l'*Elais guineensis* (le *tirr* des indigènes) et le *Phœnix spinosa*, particulièrement aux abords de la presqu'île du cap Vert et autour des villages de *Khann*, de *N'Batal*, de *Kounoun* et de *Rufisk*.

« Ce fut au milieu des riantes oasis « de Khann, dit M. Perrottet (2), que « je vis pour la première fois les Nègres « grimper sur les *élaïs*, dont la plupart « ont de 70 à 80 pieds d'élévation. » Le tronc de cet arbre est nu, de couleur noirâtre, annelé ou marqué de cicatrices annulaires, résultat de la chute annuelle de chaque faisceau de feuilles; il conserve presque un pied de diamètre dans toute sa longueur. Sa cime, comme celle de tous les palmiers, est couronnée de feuilles pennées ou divisées très-irrégulièrement. Les fruits qui succèdent aux fleurs sont portés sur une panicule longue d'environ un pied et demi, grosse et très-serrée; ils sont ronds, de la grosseur d'une forte prune mirabelle et d'un goût très-agréable. Pour obtenir le *vin de palme* on fait un trou carré ou en biseau à la base du régime ou du pédoncule floral, et l'on y introduit quelques feuilles ou l'extrémité de quelques feuilles pliées ou roulées en une sorte de tube irrégulier qui conduit la liqueur dans un vase attaché à ce régime. Les Nègres montent au sommet de l'arbre, à l'aide d'une sangle faite avec le pétiole des feuilles du tirr même, et qui ferme peut embrasser le corps de l'homme et celui de l'arbre; quand la partie de la sangle fixée contre l'arbre est au-dessous de celle qui leur soutient les reins et les cuisses et leur sert de siége, ils se rapprochent de l'arbre, et, par un élan très rapide, relèvent aussi haut que possible la partie de la sangle qui y est appuyée, et atteignent le sommet par cette manœuvre répétée. Là, assis sur leur sangle et libres de leurs bras, ils coupent les régimes de fruits mûrs, les joignent aux calebasses pleines de liqueur qu'ils ont détachées de l'arbre et les accrochent à un cordon particulier qui ceint leur corps; ils rafraîchissent les incisions par lesquelles s'écoule la liqueur, y replacent de nouveaux vases, de nouvelles feuilles roulées en tube, et descendent par une manœuvre contraire. Il paraît d'ailleurs certain que le vin ne coule de l'arbre, du moins en quantité notable, que pendant la nuit; car les Nègres ne placent jamais les cucurbites creuses d'une certaine capacité au sommet du palmier que le soir, au coucher du soleil, pour les retirer le matin de bonne heure, surtout si les *élaïs* sont exposés au soleil

(1) *Not. statistiques sur les colonies françaises*, IIIe part., p. 208 et 209.

(2) J'emprunte cette description de la presqu'île du cap Vert au *Voyage* de M. S. Perrottet, naturaliste voyageur de la marine et des colonies, *de Saint-Louis du Sénégal à la presqu'île du cap Vert, à Albreda sur la Gambie et à la rivière de Casamanca dans le pays des Feloups-Yala* (1829), inséré dans le tome LIX des *Nouvelles Annales des Voyages*, p. 137-186. — *Voy.* sur le projet souvent présenté de fonder une colonie dans la presqu'île même du cap Vert l'extrait d'une lettre écrite de Saint-Louis du Sénégal, le 12 avril 1823, contenant *la relation d'un voyage par terre de Jaal à Saint-Louis*, dans les *Annales maritimes de* 1823, *Sciences et arts*, tome II, n° 72.

levant. Le vin de palme n'est bon et agréable à boire pour les Européens qu'au moment même où il sort de l'arbre; mais les Nègres attendent vingt-quatre heures après qu'il est tiré, et quelquefois trois jours; alors il est encore potable pour eux, mais cause une ivresse dangereuse; passé ce temps, ce n'est plus qu'un mauvais et infect vinaigre. Cette liqueur est pour les habitants de Khann et de N'Batal un objet de commerce lucratif; ils en apportent tous les matins à Gorée, où les médecins l'ordonnent dans certaines maladies, comme une boisson douce et salutaire (1). Les oasis de N'Batal offrent en abondance le *tetracera senegalensis*, dont les tiges flexibles, chargées de branches que terminent des panicules de fleurs rosâtres, s'élèvent souvent à une hauteur de cinquante pieds, des *morinda*, des *passiflorées*, des *anonacées*, des *crotalaria*, des *ficus*, des *caillea*, des *nymphæa*, des *ménianthes*. Le village de *Khounoun*, situé aussi dans la vallée, à une lieue environ des bords de la mer, est environné de hautes forêts et de la plus vigoureuse végétation : ce sont des groupes de *detarium senegalensis* (*datakh* des Nègres), de *dialium nitidum* (*datakh niey*), d'*uvaria æthiopica*, de *calypso senegalensis*, d'euphorbiacées ligneuses, de *canthium*, de *spondias*, de *dupuisia*, de *lannea*, de *tristemma*, de *gardenia triacantha* (*gardenia ternifolia* de Schumacher), de *sarcocephalus esculentus*, de *rhus tomentosa*, de *strophanthus laurifolius*, de *coulteria africana*, de *combretum* grimpants, de *xanthoxylon*, de *ximenia americana*.

Le sol de Khounoun et des environs est très-fertile; les habitants y cultivent en grande quantité, dans la saison des pluies seulement, le *dougoub nioul* (*penicellaria spicata*), le *niébé* (*dolichos unguiculata*), la patate douce, l'igname, le melon d'eau, le potiron, le concombre. Le village est médiocrement grand, mais très-peuplé. Les cases, construites de la même manière à peu près que dans le Wallo, sont plus propres et mieux distribuées : les habitants sont doux et hospitaliers, surtout les femmes. Ce sont elles qui extrayent du fruit de l'*elais guineensis* l'huile qui y est contenue, et qu'on appelle *huile de palme*. En pilant ces fruits dans des mortiers en bois longs de deux pieds et demi, sur une profondeur de dix-huit pouces, et environ un pied de diamètre, elles détachent du noyau osseux la pulpe oléagineuse qui y adhère fortement, et font bouillir à grand feu cette espèce de pâte après l'avoir délayée dans une certaine quantité d'eau. La partie oléagineuse forme, à la surface de l'eau, une pellicule plus ou moins épaisse, qui, en se refroidissant, se fige et prend la consistance du beurre. Cette huile ou ce beurre de palmier a une couleur jaune opaque, une saveur douce comme l'huile de coco; mais au bout de huit jours elle est rance. On croit que le nom du village de *Rufisk* vient des mots portugais *rio Fresco*, qui désignent une petite rivière tarie pendant une partie de l'année. C'était autrefois un des comptoirs les plus fréquentés pour la traite des noirs. C'est surtout derrière ce grand village qu'on trouve l'arbre gigantesque connu, sur la côte occidentale d'Afrique, sous le nom de *cail* ou *cailcédra* (le *khaya senegalensis* des botanistes) : la plus grande hauteur de cet arbre, suivant la description qu'en donne M. Perrottet, est de cent-dix à cent-vingt pieds, et son plus fort diamètre de six à huit pieds. Les premières branches naissent à la hauteur de quinze ou vingt pieds et se ramifient à l'infini. Les feuilles sont alternes, pennées avec paire, assez grandes et de couleur vert pâle, et le pétiole commun qui les supporte à trois pieds de long à peu près. Les fleurs sont petites, d'un blanc quelque peu rosé, et les fruits généralement sphériques, de la grosseur d'une pomme de reinette ordinaire, ont le péricarpe épais, ligneux et coriace, et contiennent beaucoup de graines aplaties, minces et se prolongeant en une aile

(1) *Nouvelles Annales des Voyages*, t. LIX, p. 147-150 et 169-171. Les fontaines de Khann, qui fournissent l'eau aux habitants de Gorée, sont situées à trois quarts de lieue à peu près de l'île : ce sont des trous profonds de quatre à cinq pieds et d'un diamètre presque égal, garnis en dedans et jusqu'au fond d'un mur en briques, où l'eau conserve toujours le même niveau, quelque quantité qu'on en retire.

membraneuse. Le bois rougeâtre de cet arbre, assez semblable à celui de l'acajou mahogoni et pouvant servir aux mêmes usages, fut dans un temps importé en France en grande quantité; les indigènes en font des embarcations très-solides. Enfin l'écorce, de couleur brune ou grisâtre et de goût très-amer, est employée comme fébrifuge par les Nègres, qui la prennent en infusion et en décoction. L'eau douce abonde dans la forêt des cailcédras; on la trouve presque partout à cinq ou six pouces de profondeur et dans quelques endroits au niveau du sol.

Un plateau sec et sablonneux domine ces vallées humides où sont les villages, et présente à sa surface des roches entières ou en fragments, la plupart d'un fort volume, assez semblables à des laves ou scories de volcans, et souvent couvertes de lichens, et quelques végétaux particuliers, tels que le *lonchocarpus formosissima*, le *terminalia macroptera*, le *strychnos innocua*, le *lannea acida*, le *L. velitina*, le *spondias birrea*, et enfin le matt des Nègres, de la famille des apocynées, dont la tige s'élève à une hauteur de cinquante pieds, et qui produit, comme le *vahé* de Madagascar, plante analogue, un suc laiteux brunissant insensiblement à l'air, et prenant la consistance de la gomme élastique.

Le terrain compris entre Khann et les Mamelles est très-inégal et hérissé çà et là de roches saillantes ou de fragments de basalte : la végétation y est brûlée et desséchée par le vent d'est avant que les fruits aient pu atteindre leur maturité. Sur le côté septentrional du mamelon le plus rapproché de la mer, M. Perrottet trouva le *linaria spartioides* de Broussonnet, petit arbuste touffu et ligneux à la base, avec de longs et grêles rameaux et de petites fleurs d'un jaune safran, armées dans leur partie inférieure d'un éperon effilé, le *polygala obtusifolia*, le *P. erioptera*. Du reste, ce revers du monticule est beaucoup moins boisé que le revers intérieur et que l'autre mamelon; mais dans la saison pluvieuse il se couvre de plantes herbacées: sa pente est beaucoup moins rapide que celle du côté opposé. Autour des cases du grand village situé au pied de l'autre mamelon, se groupent quelques papayers chétifs, dont les fruits plaisent beaucoup aux Nègres par leur parfum et leur goût. quelques *soump* (*balanites ægyptiaca*) de vingt à vingt-cinq pieds d'élévation, des buissons de *sedoum* (*zyziphus orthacantha*), que les Nègres taillent pour s'en faire un abri contre les rayons du soleil. Il y a d'autres villages sur la presqu'île entre les Mamelles et *Dakar*, tous assez grands et propres, et entourés d'une tapade en roseaux de neuf à dix pieds de hauteur, où sont ménagées plusieurs ouvertures. Les rues étroites de l'intérieur des villages sont également bordées de tapades moins hautes, comme aussi chaque groupe de cases appartenant à une même famille : devant chaque case, une petite cour est réservée pour les travaux de ménage, la preparation du mil et autres. Comme les cases sont très-basses et que leur toit est peu solide, ce sont d'immenses tas d'ordures placés au centre de tous ces villages, qui servent de lieux d'observation. Dans chacun d'eux il y a aussi un ou deux puits peu profonds, près desquels sont placées des auges en bois où les bestiaux viennent boire; mais l'eau de ces puits, mal creusés, est bourbeuse et saumâtre. Le village de *Dakar* est situé sur une pointe de terre de la presqu'île en face de l'île Gorée.

Les dunes sablonneuses qui bordent la côte entre Dakar et Khann sont égayées par d'épais buissons de *diodea maritima*, plante dont la tige, semi-ligneuse et longue de deux pieds à peu près, est munie de rameaux distiques dès la base; de *scævola lobelia* (Vahl) ou *lobelia Plumierii* (Linn.), arbuste ligneux de deux à trois pieds de hauteur, à la tige droite, cylindrique, charnue et d'un vert luisant, aux feuilles ovales, charnues, vertes comme la tige, aux fleurs sessiles, jaunâtres, odoriférantes, et remplacées par des fruits charnus et d'un noir brillant à la maturité; de *chrysobalanus icaco*, de *conocarpus erecta* et d'*ecastaphyllum Brownei*. Il y a aussi entre ces deux villages des langues de terre basses et assez étendues, fortement imprégnées de sel marin, où croît surtout le *phœnix spinosa*, que les Nègres de ces parages appellent

kiom-komm, et ceux du Sénégal inférieur *sor-sor*. Dans ces terrains salés ce palmier ne forme pas de tige, mais se développe en larges touffes de feuilles, longues et étroites, terminées par une pointe dure très-acérée, qui les rend inabordables (1).

« L'île de Gorée est située par 14° 39' 55" de latitude nord et 19° 46' 40" de longitude ouest, à 2 milles environ de la côte, au sud du cap Vert, à 38 lieues marines au sud-sud-ouest de l'île Saint-Louis du Sénégal, et à 35 lieues au nord-nord-ouest à peu près de l'embouchure de la Gambie. Cette île n'est qu'un rocher d'environ 880 mètres dans sa plus grande longueur du nord-nord-ouest au sud-sud-est et de 515 mètres de largeur moyenne. On évalue sa circonférence à 2,250 mètres, et sa superficie à 17 hectares. La partie sud de l'île est la plus haute; c'est une masse de rochers à pic, élevée de 250 mètres environ au-dessus de la mer, et dont la base occupe une circonférence d'environ 600 mètres; elle est couronnée à son sommet par un fort. Au centre de cette montagne basaltique, il y a une sorte de bassin de huit à dix pieds de profondeur, sur vingt pieds à peu près de diamètre, tout à fait semblable à l'ouverture d'un cratère éteint. Autour de cette excavation, et sur toute la surface du rocher de Gorée, il y a des fragments de roches à base d'oxyde de fer; dans les fentes de ces rochers, de petites plantes rabougries, de la famille des légumineuses (*crotalaria goreensis*, *alisycarpus vaginalis*, *rhyncosia minima*). Ce rocher, qui s'élève verticalement du côté de la mer, s'abaisse brusquement du côté de la ville; on a pratiqué un chemin de communication de la ville au fort, large de douze à quinze pieds, presque droit et partant très-rapide, et bordé de murs de trois pieds de hauteur. La pointe nord de l'île est toute basse; entre cette pointe et le revers de la montagne du sud, dans la partie nord-est de l'île se trouve le debarcadère, au fond d'une petite anse de sable. L'île de Gorée manque de tout, même d'eau potable; néanmoins c'est un séjour agréable et recherché; l'air y est frais et tempéré, et c'est là que viennent se rétablir les malades de Saint-Louis. La ville de Gorée occupe plus des deux tiers de la superficie de l'île; les maisons sont construites avec les pierres qu'on tire de la partie haute ou du cap de Naze: elles n'ont en général qu'un étage, mais sont vastes, bien aérées, solides et élégantes (1). »

Toute la partie de cette côte comprise entre l'embouchure du Sénégal et la presqu'île du cap Vert appartient au *Cayor*. Mais la presqu'île même est indépendante du *Damel* ou souverain du Cayor, et gouvernée par un chef indigène sous le protectorat de la France. En 1816, on évaluait la population de la presqu'île du cap Vert à dix mille âmes environ, et on comptait treize villages reunis en une espèce de république fédérative, sous la présidence du chef de Dakar; c'est encore aujourd'hui

(1) « Le *kiom-komm* des Nègres du Cayor « (*phœnix humilis Nob.* ou *Ph. spinosa* de « Schumacher) atteint au plus une hauteur « de quinze pieds; son tronc est assez droit, de « couleur brune et de quatre pouces au plus « de diamètre. De son sommet naît une touffe « de sept à neuf feuilles roides, longues de sept « à huit pieds environ, qui s'étendent horizon- « talement en rosette. La racine de ce palmier « produit un grand nombre de tiges assez « semblables à celle du milieu, mais qui s'é- « lèvent rarement au-dessus de quatre à cinq « pieds. Ces tiges secondaires, souvent garnies « de feuilles jusqu'à la base, forment des touf- « fes tellement épaisses, que partout où cet « arbre se multiplie naturellement en forêts « ou plutôt en halliers, il serait impossible « de s'ouvrir un passage. Les fruits du « *kiom-komm* sont plus petits que ceux du « dattier cultivé; mais leur pulpe, assez bonne « à manger, est plus épaisse et adhère forte- « ment au noyau. » Le vin de palme que les Nègres en tirent n'est pas à beaucoup près si agréable que celui de l'*elais guineensis*; le goût en est amer, et les Européens n'en peuvent boire; mais comme la récolte est toujours abondante et beaucoup moins dangereuse, les Nègres recherchent assez cette liqueur. — S. Perrotet, *Nouvelles Annales des Voyages*, t. LIX, p. 171.

(1) Voy. les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. LIX, p. 137-144; et les *Notices statistiques sur les colonies françaises*, IIIe part., p. 187-89.

à Dakar que réside le chef indigène du cap Vert, et on voit sur la gorge ou sur l'isthme de la presqu'île une petite muraille en pierres sèches qui servit à cette population iolofe à repousser les attaques du Damel et à assurer son indépendance. En général, dans toutes les parties du Cayor, les indigènes souffrent de l'oppression du Damel et cherchent à s'y soustraire : ainsi, M. le comte E. Bouët, dans la marche de la colonne mobile qu'il conduisit en avril 1843 à travers le *Ghiambour-Cayor*, le Wallo et le désert, put observer que tous les malheureux habitants du Cayor étaient en butte aux dévastations régulières de l'autorité même qui leur devait aide et protection; et on implora plus souvent ses secours contre le Damel que contre les Maures : le chef de *N'Ghy-Ghélack* vint lui demander de le faire connaître à tous comme Sénégalais; le chef de *M'Pal*, village qui, avec ses cinq cents combattants, avait su se rendre indépendant, mit également sa tête dans les mains du gouverneur français; à *N'Ghick*, village de marabouts peu considérable; il vit les traces récentes des ravages des gens du Damel; et le marabout principal lui demanda que, quand le fort de *Mérina-ghen* serait élevé, il lui promît protection sous ses murs.

Le journal de marche de cette colonne mobile peut faire connaître cette ligne de villages qui borde au nord le Cayor, du côté du Wallo, et la nature et l'aspect du terrain au moins de la partie septentrionale de ce pays : de Sor à *Gandon*, sur une étendue de 8,600 mètres, le sol est plat, sablonneux, et couvert de broussailles épineuses et de taillis; de Gandon à *N' Ghy-Ghélack*, la distance est évaluée à 1 myriamètre, et de N' Ghy-Gélack à *M' Pâl* (16° 57' de latitude) à 12 kilomètres. A partir de Gandon, le terrain est plus solide, quoique encore un peu marécageux sur quelques points; des fourrés de bois présentent quelques kilomètres d'étendue, et on y distingue plusieurs groupes de gommiers; de M' Pâl à *N' Ghick*, sur un espace de 16,200 mètres, se succèdent des montées sablonneuses, assez roides de pente. N' Ghick est situé sur un plateau élevé et entouré de collines, qui sont de vraies montagnes comparativement au reste du pays. A N' Ghick, comme partout, M. Bouët engagea les indigènes à planter de la pistache, « la vraie richesse « du Cayor, comme la gomme est celle « du désert. » De N' Ghick à *Mérina-ghen*, la distance est évaluée à 35 kil., 600. L'emplacement de l'ancien village de Baï-kan est à mi-distance de ces deux points : dans cet intervalle, il y a des parties boisées, de la terre végétale, des accidents de terrain, et, dans la seconde partie de la route, d'épaisses forêts de gommiers. Cette ligne de villages, praticable de fevrier en juillet, munie d'eau, de fourrages, assurée par le dévouement des populations, sert aux communications par terre de Saint-Louis avec notre comptoir de Mérina-ghen.

Entre le Cayor, le Fouta et le Yolof s'étend, comme un terrain vague, une grande solitude qu'on appelle le *Bounoune*. M. Mollien, en 1818, le traversa, en venant de *Coqué*, grand village de la frontière du Cayor; et en se dirigeant vers l'est ¼ sud-est, il entra dans le Yolof par le village de *Bahen*. En 1839, MM. Caille, Huard-Bessinière, Potin-Paterson et Paul Holle le traversèrent aussi, venant de *N' Dind*, sur le lac Paniéfoul, c'est-à-dire dans une direction constante droit au sud jusqu'au même village de Bahen. Le terrain y est très-accidenté : ils eurent à traverser alternativement des monticules et des vallées assez profondes, virent peu d'arbres (ce qui montre l'inexactitude de la désignation *Forest* donnée au Bounoune sur quelques cartes anglaises), mais de ces graminées hautes et vigoureuses, nommées *jat*, qui donnent au pays l'aspect le plus sauvage. Le chemin, déjà très-difficile dans le jour, est presque impraticable la nuit, à cause de ces herbes épaisses, des bas-fonds, et surtout des énormes trous creusés par les pieds des éléphants. Le trajet de N' Dind à Bahen fut de quatorze heures; mais ces voyageurs, mal guidés, avaient fait beaucoup de détours, et les indigènes leur apprirent plus tard qu'en partant de grand matin ils pouvaient aller sur les bords du lac et revenir coucher chez eux le soir.

On ne possède sur l'intérieur du *Yolof* que des notions très-imparfaites, fournies par de rares itinéraires; pour donner au moins une idée de la nature et de l'état présent de ce pays, je reproduirai le plus récent de ces itinéraires, celui de MM. Caille et Huard.

M. le capitaine Caille, du 3e régiment d'infanterie, et feu M. Huard-Bessiniere, pharmacien de 1re classe de la marine, avaient été chargés, vers la fin de l'année 1839, de chercher à procurer à nos postes du Sénégal des bœufs d'abattage, qu'on ne pouvait alors y acheter qu'à des prix exorbitants, en établissant avec les Peuls nomades du royaume de Yolof des relations régulières pour l'approvisionnement de nos marchés. Comme je l'ai dit, ils entrèrent dans le Yoluf par *Bahen*, village situé dans une plaine étendue, entouré d'arbres élevés et touffus, et composé de cinq ou six groupes très-irréguliers de cinquante à soixante cases chacun. De là, se dirigeant à l'est, ils arrivèrent, au bout d'une heure et dix minutes de marche et après avoir traversé une plaine sablonneuse, mais boisée, qui longeait à gauche le Bounoune, au village de *Mouï*, anciennement appelé *N'Dip*, composé d'une trentaine de cases et dépourvu d'eau. *Merina* est à 5 milles à peu près au sud de Mouï, *Phir* à 4 milles, et *Gassama* a 5 milles plus loin, dans la même direction. Gassama est établi dans une plaine découverte, entouré de champs de mil considérables et bien cultivés; le village est petit, mais propre et bien entretenu. De là ils se dirigèrent au sud-est, et, après avoir traversé des camps de Peuls nomades nommés *Rotas* et laissé à droite et à gauche beaucoup de villages insignifiants, ils atteignirent *Giarno* et bientôt *Warkor* (15° 40' ou 15° 42' de latitude, suivant M. d'Avezac), capitale du pays de Yolof, où ils eurent une audience du roi. « Warkor est admirablement située au milieu de « plaines immenses qu'elle domine, « ayant pour horizon une ceinture de « collines parées d'une riche végétation. Les cases sont disposées sans « goût. Le palais est à gauche de l'entrée du village : c'est une case très- « élevée, supportée par des piquets « énormes et tapissée de gris-gris de « toute espèce et de cornes de bœufs, « de cobas et de moutons. Des fumiers « monstrueux en bouchaient presque « l'entrée : c'est une marque de dignité « attestant que les chevaux de bataille « ne manquent pas dans les écuries du « prince. Le Boury-Yolof se nomme « Ali-Boury; il est neveu de l'ancien roi « Baba-Boury; c'est un homme de cin- « quante ans environ (1839), d'une taille « presque gigantesque, mais d'une mai- « greur remarquable; sa figure respire « la bonté et la franchise. » De Warkor, MM. Caille et Huard se dirigèrent vers l'est, traversèrent d'abord une petite plaine sablonneuse, plantée de mil, et laissant à gauche le village de *Tiolo* ou *Kilen*, ils arrivèrent à *N' Douren*, après avoir fait trois milles environ, et à un quart d'heure de chemin plus loin ils entrèrent dans un second *N' Douren* (dans le Yolof quatre ou cinq villages portent quelquefois le même nom); puis, laissant à droite, sur un monticule, *Boule* et *N'Gen* et descendant une colline très-rapide, ils atteignirent *Diokoul*, résidence du prince Berguel : c'est un village d'une centaine de cases, irrégulièrement distribuées sur le revers d'une colline, avec quelques arbres de haute futaie pour rideau, et pour horizon des monticules et les vallons correspondants. Ils restèrent deux jours à Diokoul, pour complaire à Berguel, et passèrent une soirée au milieu de sa nombreuse et belle famille. Ils reprirent ensuite leur marche vers l'est, dépassèrent bientôt *Palen* et *Balen*, laissant à droite bon nombre de villages; à deux heures de Diokoul ils trouvèrent *Ganguiol*, et à une heure vingt minutes de là le village de *Tanguy*, qui est très-habité et qu'entoure un double tata crenelé, en terre glaise, ainsi que des fossés assez profonds : « c'est une place presque inex- « pugnable pour le pays. » *Korkol*, village mi-partie de Yolofs et de Peuls, assis sur le plateau d'un monticule peu elevé mais très-étendu, est éloigné de Tanguy de deux heures dix minutes. De là, ils se portèrent dans le sud-sud-est, vers *Maugrais*, à 25 milles seulement de Korkol. Le pays entre Warkor et Maugrais est très-accidenté, bien cultivé dans les environs des villages *Mé-*

dina, *Caié*, *Tabe*, *Mérina*, *Guël*, *Boule*, *N'Douren*, et riche en pâturages. — De retour à Warkor, ils reçurent des mains des Peuls cinquante-six bœufs, qu'ils dirigèrent sur Moui, et firent une nouvelle excursion au sud-sud-ouest pour visiter les Peuls de *Guenguel*. Le premier village qu'ils aperçurent fut *Geten-Warkor;* à deux heures vingt-cinq minutes de là, ils arrivèrent à *Tieken*, après avoir longé plusieurs camps de Peuls isolés. Le terrain s'abaissait sensiblement, les monticules étaient plus éloignés, et l'on apercevait un grand nombre d'étangs; enfin, après avoir fait 18 milles à peu près dans le sud-sud-ouest, ils atteignirent *Pardy* et a 3 milles de là, toujours dans la même direction, rencontrèrent un camp de *Laobés* (1), et entrèrent dans une plaine boisée, qu'ils suivirent pendant trois heures et demie : au bout de cette plaine, et après avoir fait 13 milles dans le sud-sud-ouest depuis Pardy, ils trouvèrent *Pakour*, village habité par des Yolofs, mais entouré de tous côtés par des camps de Peuls. Le roi a placé à Pakour un percepteur appelé Tarba-Guinguel, pour recevoir les redevances considérables que les tribus de Peuls payent régulièrement chaque année au Boury-Yolof. Les environs sont très-riches en herbages et couverts de troupeaux. Ils visitèrent aussi *Panal*, résidence d'Ardo-Bakel, chef des Peuls, et dans l'espace de 9 milles, qu'ils parcoururent entre Pakour et Panal, ils ne cessèrent d'apercevoir ou de traverser des camps : Panal est le plus considérable. MM. Caille et Huard y furent reçus avec une extrême cordialité, et le chef leur promit qu'on ne manquerait plus de bœufs désormais, si l'on établissait pour les recevoir un comptoir qui ne fût pas trop éloigné de Panal. De là ils remontèrent au nord-nord-ouest, vers *M' Pass*, en passant par *Sin*, *Dara*, *Gomme* et *Kam*. *M Pass* est situé sur un monticule qui domine une plaine immense; c'est le chef-lieu d'un canton où ils comptèrent onze villages assez considérables et dix camps de Peuls groupés autour du chef-lieu. De M' Pass, ils rejoignirent leurs laptots à Moui, par *Kol*, *Borguel* et Mérina (1).

Au sud du Cayor et à l'ouest du Yolof, sur une étendue de douze lieues de côtes, depuis le cap Rouge jusqu'à la pointe Serène, se prolonge le *pays de Baol*, démembrement du Cayor, dont le souverain est appelé *Teyn*. Au sud du royaume de Baol est celui de *Syn*, dont le chef porte le titre de *Bour*. Ce petit État, démembrement du *Salem* ou *Salum*, principauté démembrée elle-même de l'ancien empire des *Ouolofs*, n'a qu'une étendue de onze lieues de côtes; il est comme enclavé dans le pays de Salum. Le Salum, comme tous les États que je viens de nommer, est un État yolof; mais toute la partie qui est au sud de la rivière Salum a été envahie par les Mandingues, qui y ont formé le petit État de *Barr*, ou *Burra*, sur la rive droite de la Gambie. D'anciens traités confèrent à la France le droit de souveraineté sur la portion du littoral comprise entre le cap Vert et la rivière Salum, jusqu'à une distance de six lieues dans l'intérieur. Sur toute cette portion de côtes dont j'ai déjà donné, d'après M. le comte Bouët, une description exclusivement nautique, sont répandus des bas-fonds destinés en apparence à recevoir les eaux pluviales des plateaux : ces bassins, marais ou mares d'eau douce, plus ou moins étendus, au milieu desquels croissent beaucoup de palmiers et de grands arbres, ou que recouvre un gazon touffu, une herbe très-fine et excellente pour les bestiaux, forment proprement autant d'oasis parmi d'immenses plaines arides. Les végétaux particuliers à ces bas-fonds diffèrent singulièrement de ceux des plateaux élevés et des terrains ad-

(1) Suivant M. Mollien, les Laobés sont des Nègres répandus parmi la nation des Yolofs, sans habitations fixes, et ayant pour unique industrie de fabriquer des vases, des mortiers et des lits en bois; ils payent un droit aux princes yolofs, qui les laissent vivre dans leurs forêts, mais sont exemptés du service militaire. Cette nation des Laobés a un chef particulier. Ils sont, en général, d'une laideur repoussante; les Yolofs, par superstition, recherchent cependant en mariage les jeunes filles laobés.

(1) *Bulletin de la Soc. de géogr.*, IIe série, t. XIV, p. 199-207.

jacents, et sont analogues pour la plupart à des espèces abondantes à Madagascar, à la Guyane, au Brésil, aux Antilles, aux Indes orientales, et aux environs de Benin. Le petit nombre de mares d'eau douce qu'on trouve aussi çà et là sur les rives du Sénégal sont beaucoup moins fertiles et le plus souvent desséchées; et les arbres qui y végètent n'ont aucune ressemblance avec ceux des bas-fonds de cette autre partie du littoral. Quant à cette chaîne de monticules qui règne depuis la presqu'île du cap Vert jusqu'au cap de Naze, les roches qui la constituent présentent presque toutes un aspect volcanique, mais la croûte seule l'est réellement : « cette « croûte, dont l'épaisseur varie depuis « quelques pieds jusqu'à plusieurs mè« tres, a suivi en partie les ondulations « du terrain, qui sont horizontales, « obliques ou perpendiculaires. Au cap « Rouge, la matière fondue paraît avoir « coulé sur une roche de grès grossier, « friable, et l'avoir pénétrée à quelques « pouces. Le point de contact, presque « vitrifié, forme une séparation bien « distincte entre le grès et la roche « ferrugineuse volcanique, qui paraît « avoir été fondue. Cette roche présente « assez souvent des cavités cylindri« ques, comme tortillées et repliées « sur elles-mêmes, beaucoup plus al« longées qu'elles ne le sont ordinaire« ment dans les roches au milieu des« quelles elles existent. Des calcaires « coquilliers et à grains fins se trou« vent inférieurs aux roches ferrugi« neuses, ou à la superficie du sol, là où « les dernières ont disparu. Ces calcaires, « très-communs entre Barny et Yenne, « sont par couches de deux à six et huit « pouces d'épaisseur (le calcaire com« pacte à grains fins), et présentent « entre leurs couches des quartz cristalli« sés ou compactes à grains fins et cas« sure vitreuse, colorés en gris ou en « noir, mais sans odeur désagréable. « Les calcaires coquilliers sont en ro« ches énormes, présentent entre leurs « fragments de nombreuses cavités et « s'avancent dans la mer à une plus « grande distance que ceux qui sont par « couches. Il existe parmi les calcaires « coquilliers, près de Barny, quelques « roches entièrement formées de frag« ments de calcaire et de quartz em« pâté dans un ciment siliceux. Ces ro« ches font indifféremment partie des « calcaires compactes et coquilliers, « quoique plus abondantes parmi ces der« niers. La végétation qui couvre ces col« lines indique et le peu de profondeur « du sol et le peu d'humidité qu'il peut « leur fournir : tous les arbres à feuil« les larges, qui par conséquent ont « une transpiration abondante, ou sont « à bois spongieux, ou perdent ce « feuillage à l'époque de la sécheresse. « Les plantes qui offrent à cette épo« que quelque verdure à l'œil fatigué « n'ont qu'un feuillage extrêmement « déchiqueté ou très-sec, peu garni « de pores et incapable d'une transpi« ration à laquelle l'arbre ne pourrait « fournir sans périr (1). »

Les trois points militaires qui assurent la domination française sur toute cette étendue de côtes sont *Rufisque*, à 3 l. de Gorée, *Portudal* dans le Baol, à 10 l. de Gorée, et *Joal* dans le Sin, à 20 l. de la même île. Le plus important, Joal, est un grand village bien peuplé, situé à 200 toises à peu près de la mer. Il est environné, du côté du sud-ouest, de terrains bourbeux coupés de criques qui bordent des palétuviers touffus et très-hauts, et au sud-est il est dominé par un vaste plateau sablonneux, dont le sol, généralement sec et léger, est merveilleusement propre à la culture du petit mil. La végétation, du reste, y est belle; M. Perrottet y rencontra le *parkia africana* (*neti* et *nédé* de Beaufort et de Caillé), bel arbre haut de plus de quarante pieds, qui étale ses branches horizontalement à une grande distance (2); le *bombax buonoporense*, aux grandes fleurs rouges, le *randia longistyla*, deux espèces de *clerodendron*, le *rhyncosia glo-*

(1) Voy. *la copie d'un rapport adressé le 26 septembre 1827 à M. Gerbidon, commandant et administrateur de la colonie du Sénégal*, par *M. Leprieur, pharmacien de la marine*, dans les *Annales marit.*, *Sciences et arts*, 1828, t. I, p. 465-469.

(2) « Les feuilles de cet arbre, bipennées « avec paire, sont fines, très-serrées sur le « pétiole et d'un vert pâle; ses fleurs réunies « sur un axe globuleux, semblables pour la « forme et en quelque sorte pour la grosseur

merata. Les palétuviers des environs de Joal sont chargés d'une prodigieuse quantité d'huîtres dont les Nègres font grande consommation : ils les mangent plus souvent boucanées que crues. Aussitôt qu'à la marée basse les racines des palétuviers se montrent à découvert, ils vont avec une petite hache en séparer quelques-unes de haut en bas et les emportent : une seule racine de trois pieds de long tout au plus fait souvent la charge de deux hommes, tant est considérable la masse d'huîtres qui les entourent. Ces huîtres ne sont pas très-grosses; leur forme est assez allongée et presque spatulée. Comme leur surface est très-inégale, au lieu de les ouvrir à notre manière, on les expose sur des charbons ardents, et elles s'entr'ouvrent bientôt. Les amas de coquilles d'huîtres déposés derrière le village ont une destination religieuse; c'est au centre de ces immenses tertres de substance calcaire que les habitants de Joal ensevelissent les morts. — Les cases du village sont très-irrégulièrement disposées, mais en général élégantes et soigneusement entretenues. Les Nègres de ce canton ont l'aspect repoussant. Comme ils sont riches, leur couscous est ordinairement assaisonné de bouillon de viande de bœuf, de mouton et de volaille. Sauf les environs mêmes du village, qui sont vaseux et embarrassés de mangliers, le pays de Joal est beau et fertile : toutefois on n'y peut cultiver le riz (1).

« à un pompon militaire, sont individuellement assez petites, d'un rouge brillant et « placées à l'extrémité d'un long pédoncule, « pendant, qui a plus de deux pieds et demi de « longueur. Chaque pédoncule commun se « divise, vers son sommet, en plusieurs pédicelles également très-longs, et qui se terminent par une boule de fleurs plus ou moins « grosse. Les fruits naissent en paquets; ils « sont longs de dix pouces à un pied, larges « d'un demi-pouce au plus, présentant ainsi « un légume linéaire très-peu arqué; les « gousses contiennent une rangée de graines « presque lenticulaires, roussâtres, enveloppées d'une pulpe jaunâtre très-sucrée, que « les Nègres mangent avec plaisir. » (*Nouvelles Annales des Voyages*, t. LIX, p. 177.)

(1) *Nouvelles Annales des Voyages*, t. LIX, p. 176-182.

La rivière *Salum*, qui sépare, comme je l'ai dit, le Sin du Barra, c'est-à-dire les Iolofs des Mandingues, est une rivière assez forte, dont une barre mobile et de nombreux îlots de sable rendent l'entrée difficile. La barre une fois franchie, elle n'offre plus d'autres difficultés à la navigation que des sinuosités nombreuses. Ses rives sont coupées de marigots qui forment des îles basses et couvertes de mangliers; au delà de ces remparts de mangliers s'étendent des champs incultes, dont les indigènes brûlent l'herbe haute et touffue pour rendre plus facile l'accès de la rivière, où le poisson abonde. Très-peu de villages la bordent : le plus considérable est celui de *Sum* ou *Fellam*, remarquable par l'élégance des cases et des magasins à riz; car ici la culture du riz a remplacé celle du mil : ce village est situé sur une petite île, à l'entrée d'un marigot qui aboutit d'autre part à la Gambie. A 3 ou 4 milles au-dessus est le village de *Kiaré*, qu'avoisine un groupe de grands arbres : à cette hauteur, le lit de la rivière est embarrassé de plusieurs bancs de sable qui ne laissent entre eux qu'un canal peu profond. On ne rencontre d'autre obstacle de ce genre que 40 milles plus haut, le long de la rive gauche; enfin un peu au-dessus, une petite crique, suivie d'une côte élevée et très-boisée, présente un excellent mouillage, d'où il est aisé de communiquer avec deux forts villages de l'intérieur, les mieux approvisionnés de tout le pays en poisson et en gibier. Au delà de ce mouillage la rivière conserve assez de profondeur, mais se rétrécit extrêmement, et les plus petits navires peuvent seuls pousser plus avant. Ils mouillent ordinairement à *Kaulak*, petite baie qui tire son nom d'un village éloigné dans l'intérieur de 2 à 3 milles sur la rive droite. De ce mouillage on peut se rendre en peu de temps par terre à *Cahône*, capitale du Salum; mais on n'y peut arriver par eau qu'en pirogue et après beaucoup de détours. Le chemin estimé, en tenant compte des nombreux détours, donne 96 milles, depuis l'entrée de la rivière jusqu'à la capitale : dans toute cette étendue ses eaux ont un goût salin très-prononcé (1).

(1) Voy., dans *les Annales maritimes*,

Au delà de cette rivière, en Gambie, la nature et l'aspect du pays changent : les terrains sont beaucoup plus fertiles que ceux des bords du Sénégal, et généralement mieux cultivés : les mils y sont cultivés par sillons, procédé qui a l'avantage de ne pas laisser s'écouler les eaux et tout ensemble de ne pas noyer les jeunes plants de mil semés sur le sommet des sillons. Les hauteurs seules, dont le sol, quoiqu'il offre beaucoup d'analogie avec celui des bords du Sénégal, est moins ferrugineux et plus riche en humus, sont cultivées de cette manière : les bas-fonds, divisés, par des digues d'un à deux pieds de hauteur et d'épaisseur, en compartiments de 20 à 30 mètres carrés, ne laissent pas ainsi écouler les eaux pluviales, et se prêtent à l'ensemencement des riz, qui demandent à avoir toujours les racines dans l'eau. Les rizières de la Gambie sont humides même pendant la saison sèche. L'eau douce s'y trouve partout à une très-petite profondeur et en beaucoup d'endroits on rencontre à un pied, un pied et demi, une glaise dont les indigènes se servent pour revêtir les parties de leurs habitations qu'ils veulent garantir de l'humidité, ou qu'ils détrempent et battent pour construire l'enceinte de leurs villages. Les terrains bas de la Gambie sont aussi couverts de liguiers, de *nauclia*, de *sterculia*, de *spondias* et autres plan es à larges feuilles.

Histoire des établissements français au Sénégal. Suivant une ancienne tradition, des l'année 1364, les Dieppois envoyèrent leurs vaisseaux sur la côte occidentale d'Afrique pour y fonder des comptoirs et explorer l'intérieur du pays; ils auraient, d'abord au delà de Sierra-Leone, à l'embouchure du rio dos Cestos, établi le cumptoir ou loge de Petit-Dieppe, et, s'avançant jusqu'à la Côte d'Or, ils auraient bâti à la *Mine*, en 1383, une église qui existait encore en 1669. L'ancienneté bien constatée des noms de *Baie de France*, de *Petit-Dieppe*, de *Petit-Paris*, de *Bastion de France*, de *Château des Français*, qui se sont conservés à la Mine et à Axim, confirme et accrédite cette tradition; malheureusement les Dieppois et leurs associés de Rouen n'ont rien écrit de ce qu'ils ont fait et vu les premiers, ou, comme *la France n'a eu ni son Ramusio, ni son Hakluyt*, leurs relations se sont perdues; et quand le P. Labat, pour composer sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, eut pris connaissance de tous les mémoires contenus dans les archives de la compagnie des Indes et du Sénégal, il trouva que les plus anciens titres ne remontaient pas au delà de 1626. Néanmoins, il n'abandonna pas cette glorieuse tradition, et la plaça avec confiance au début de son livre. Plus loin, après avoir décrit la *Côte d'Or*, la *côte principale* de la Guinée, comme on l'appelait autrefois, je rapporterai aussi tout au long cette tradition, d'après les voyageurs et les géographes du dix-septième siècle qui l'ont recueillie, publiée et acceptée; j'y joindrai les détails ou les principaux traits d'une savante et vive polémique dont elle est encore aujourd'hui l'objet, et qui compose sans contredit une des questions les plus intéressantes de l'histoire de la géographie. Mais ici, circonscrit par les divisions géographiques que j'ai adoptées, j'ai dû me borner à cette courte réserve des droits de priorité des marins dieppois. Maintenant il convient de parler des explorations successives faites au Sénégal par les différents peuples jusqu'à la date de 1626, où commence l'histoire authentique des établissements français.

En 1446, Denis Fernandez, navigateur portugais, dépassa l'embouchure de la *rivière de Sanaga* ou Sénégal, qui séparait alors les *Assénages* du pays de *Jalofs*, et atteignit au delà le cap Vert (1). L'année suivante, un autre Portugais, nommé Lancelot, aborda aux mêmes lieux; et l'on croit que c'est lui qui donna au fleuve, appelé auparavant *riv. d'Ovi-*

1830, *sciences et arts*, t. II, p. 127-132, une *notice sur la rivière de Salum*, par *M. Duvaure*, lieutenant de vaisseau, commandant le brick *la Bordelaise*.

(1) M. le vicomte de Santarem a vu indiquée sur une carte vénitienne du seizième siècle l'année où les Portugais firent cette double découverte : on y lit auprès du nom du Sénégal les mots : *Scop. da Denis Fernando*, 1446; et auprès du *cabo Verde* : *Scop. l'an 1446 de Portug.*

dech, le nom de *Sanaga*, qui était celui d'un Maure, son compagnon; les découvertes ne cessèrent dès lors de s'avancer vers le sud; et sur la mappemonde de Fra-Mauro, qui date, suivant les uns, de 1460, et qui, suivant les autres, est postérieure à 1470, la côte se prolonge au delà de la Gambie, et présente les noms portugais de *Cabo Verde*, *Cabo Roxo* et autres. En 1455 le Vénitien Cà-da-Mosto (1), après certaines conventions passées avec le grand prince don Henri, partit pour une nouvelle exploration, sur une caravelle portugaise, que commandait Vincent Diaz, et qui, après avoir doublé le cap Blanc, atteignit l'embouchure du Sénégal. La relation de Cà-da-Mosto contient les plus anciens renseignements que l'on connaisse sur le cours inférieur de ce fleuve. « Nous parvînmes, dit-il, au fleuve qu'on nomme *le ruisseau de Sénéga*, qui est le premier et plus grand de toute la terre des Noirs, et entrâmes par cette côte, là où ce fleuve sépare les Noirs d'avec les Basanés qu'on nomme *Azanaghes*, divisant semblablement la terre sèche et aride (qui est le desert susuommé) d'avec le pays fertile, qui est celui des Noirs. Et cinq ans avant que je me misse à la route de ce voyage, ce fleuve fut découvert par trois caravelles du seigneur Infant, qui entrèrent dans icelui et traitèrent paix avec ces Noirs, parmi lesquels ils commencèrent à démener le train de marchandise : en quoi faisant d'année à autre, plusieurs navires s'y sont transportés de mon temps. Ce fleuve est grand et large en bouche de plus d'un mille, étant assez profond, et fait encore une autre bouche un peu plus avant, avec une île au milieu. Par ainsi il s'embouche dans la mer en deux endroits, à chacun desquels il fait plusieurs bancs d'arène et levées qui se jettent au large dans la mer par l'espace d'un mille; et en ce lieu monte la marée et cale de six en six heures, dont le montant se jette avant dans le fleuve par plus de soixante milles, selon que j'en ai été informé par les Portugais, qui ont navigué dans icelui longuement. Et qui y veut entrer, faut qu'il voyse selon l'ordre des eaux, pour cause de ces levées qui sont à la bouche d'icelui fleuve, depuis lequel jusqu'à cap Blanc on compte trois cent octante milles, étant la côte tout arèneuse jusqu'auprès de cette bouche environ vingt milles, et s'appelle la *côte d'Anterote*, laquelle est du domaine des Azanaghes basanés. Et me semble fort étrange et admirable que dela le fleuve tous les peuples sont très-noirs, grands, gros, de belle taille, bien formés, le pays verdoyant, peuplé d'arbres et fertile; et deçà les habitants se voient maigres, essuis, de petite stature, et le pays sec et stérile. Ce fleuve, comme plusieurs sont d'opinion, est une branche de *Gion*, qui prend son origine au paradis terrestre et fut nommé *Niger* par les anciens, lequel Gion, arrosant toute l'Éthiopie et s'approchant près de la mer Océane, devers ponant, là où il s'embouche, jette plusieurs antres branches et fleuves, outre celui-ci de Sénéga. L'autre bras qu'il jette encore est le Nil, qui passe par l'Égypte et se joint avec notre mer Méditerranée. Telle est l'opinion de ceux qui se sont avec travail délectés à chercher le monde et s'enquérir des merveilles d'icelui. — Le pays de ces Noirs sur le fleuve de Sénéga est le premier royaume des Noirs de la Basse-Éthiopie, et les peuples qui habitent aux rivages d'icelui s'appellent *Gilofes*. Toute la côte et cette région dont nous avons ci-dessus fait mention consistent tout en plat pays jusqu'à ce fleuve et par delà encore; tant qu'on parvient à cap Vert, qui est pays relevé et le plus haut qui soit en toute la côte; c'est à savoir quatre cents milles plus outre qu'icelui cap. Et selon ce que j'ai pu entendre, ce royaume de Sénéga confine, du côté du levant, avec un pays nommé *Tuchusor;* devers midi, avec le royaume de Gambra; de la partie de ponant, avec la mer Océane; et du côté de tramontane, se joint avec le fleuve

(1) M. Walckenaer a donné une longue et exacte analyse des deux voyages de Cà-da-Mosto, dans son 1er vol. de l'*Histoire générale des Voyages*. Les deux relations de ce voyageur furent écrites en italien en 1507, puis traduites l'année suivante en latin et en français. Ramusio publia de nouveau la rédaction italienne, et Grynæus reproduisit la version latine, infidèle en plusieurs endroits.

susnommé qui sépare les Basanés d'avec ces premiers Noirs. Il est de petite étendue; car selon la côte, il ne s'avance pas plus haut de deux cents milles et peut contenir en largeur autant d'espace, comme j'en ai été informé. — Je passai, continue Cà-da-Mosto, le fleuve de Sénéga avec ma caravelle, sur laquelle naviguant, je parvins au *pays de Budomel*, qui est distant d'icelui fleuve par l'espace de huit cents milles (il faut substituer *cinquante milles* environ) selon la côte, qui est toute basse et sans montagne depuis ce fleuve jusqu'à *Budomel*, lequel nom est titre de seigneur et non pas celui du pays même; car on l'appelle *terre de Budomel*, comme pays d'un tel seigneur ou comte, pour auquel parler je pris terre là (1). » Il séjourna quelque temps dans ce pays, comme il dit, en partie pour voir, acheter, trafiquer et avoir la connaissance de plusieurs choses; puis il délibera d'aller plus outre, et, en passant cap Vert, découvrir nouvelles régions et chercher sa fortune. « Ce *cap Vert*, ajoute-t-il, est ainsi appelé pour autant que ceux qui vinrent à le découvrir premièrement (qui furent les Portugais, environ un an avant que je me trouvasse en ces parties), le trouvant tout verdoyant de grands arbres, qui demeurent en verdeur tout le long de l'année, qui fut la cause pour laquelle il fut appelé cap Vert; comme cap Blanc, duquel nous avons parlé auparavant, pour avoir été trouvé blanc et aréneux. Ce cap Vert est fort beau et haut, ayant à la cime deux petites montagnes, et se jette bien avant dans la mer, avec ce que, sur le dos et au contour d'icelui, y a plusieurs bourgades de paysans noirs et maisons de paille tout au plus près de la marine, à vue de ceux qui les côtoient et dépendent encore ceux Noirs de ce royaume de Sénéga susnommé. Au-dessus du cap, il y a aucunes greves d'arènes qui fendant la mer environ un demi-mille et par delà icelui vînmes à découvrir trois îles inhabitées, bien peu distantes de terre et couvertes d'arbres grands et verdoyants... Le jour ensuivant, reprenant nos terres, nous naviguâmes toujours à vue de terre, notant qu'outre ce cap se jette un golfe dans icelui, étant la côte basse, très-peuplée de fort beaux et grands arbres verdoyants, qui ne perdent jamais une feuille le long de l'année; et, selon mon avis, je ne vis de ma vie la plus belle côte que celle-ci me sembla être, laquelle est toute arrosée de plusieurs fleuves et petites rivières de peu de compte, à cause que les navires n'y sauraient emboucher. Au delà de ce petit golfe, toute la côte est habitée de deux générations, l'une nommée *Barbacins*, et l'autre *Sérères*, toutes deux noires, mais hors de la puissance et domaine du roi de Sénéga et de tout autre seigneur. »

Après la relation de Cà-da-Mosto vient se placer, dans l'ordre chronologique, le *Traité succinct sur les rivières de Guinée, du cap Vert, depuis le Sénégal jusqu'au fleuve Sainte-Anne*, par le capitaine André Alvarez d'Almada (1594), ouvrage rempli de détails ethnographiques et de précieux renseignements sur les relations de commerce que les Portugais, les Français et les Anglais entretenaient à la fin du seizième siècle avec cette partie de l'Afrique (1). On y

(1) *Navigations de Messer Alouys de Cademoste, gentilhomme vénitien; trad. de Jean Temporal*; dans l'ouvrage intitulé : *de l'Afrique*, et imprimé en août 1830 aux frais du gouvernement, t. II, p. 375-377. Voy. aussi les chapitres intitulés : 1° *En quelle manière l'on procède à la création des rois de Sénéga, et comment ils se maintiennent en leur État*; 2° *de la foi de ces premiers Noirs*; 3° *de la manière des habits et coutumes des Noirs*; 4° *des guerres qui surviennent entre eux, et de leurs armes*; 5° *du pays de Budomel et du seigneur d'icelui*; 6° *de ce que produit le royaume de Sénéga; comme l'on procède à cultiver la terre, et par quel moyen s'y fait le vin*; 7° *des animaux qui se trouvent en ce royaume*; 8° *du marché que font les Noirs et des marchandises qui ont cours en icelui*, etc. — A l'occasion de ce pays de Budomel, M. Walckenaer fait la remarque que ces 50 milles de navigation à partir de l'embouchure du Sénégal nous conduisent à la petite rivière où est la position de *Condamel*, dans le royaume de Cayor ou de Damel.

(1) Almada naquit dans l'île de Santiago, l'une des îles du cap Vert, au milieu du seizième siècle, et y passa une grande partie de

voit que le pays des Iolofs confinait alors, du côté des montagnes, avec celui des *Foulos Galalhos* ou *Gagos*; que ce royaume des Iolofs, autrefois si considérable, était bien déchu; que le grand Iolof ou *Burba-Iolof* était devenu vassal du roi de Galalho, appelé *le grand Foulo;* que ses États se terminaient alors auprès d'*Encalhor*, qui en était autrefois le centre; et que le reste était passé entre les mains des descendants du Boudoumel, avec le titre même de grand Iolof. Le principal port du royaume de Boudoumel était *Biziquiche*, « belle baie continuellement fréquentée par les Français et les Anglais; un grand nombre de vaisseaux, dit Almada, peuvent y mouiller à la fois sans avoir rien à craindre des vents, contre lesquels ils sont protégés par une île, de sorte qu'on y peut hiverner en toute sûreté : le canal qui sépare cette île de la terre ferme a souvent servi de refuge aux vaisseaux français quand ils étaient poursuivis par les nôtres. Dans l'état actuel des choses, cette île sert d'entrepôt aux Français et aux Anglais; tous ceux qui vont à Sierra-Leone, à la côte de la Malaguette, au Brésil et aux Indes espagnoles, s'y arrêtent pour y prendre langue, car ils s'y croient chez eux tout comme s'ils étaient dans un des ports de leur patrie. Aussi trouve-t-on sur cette côte beaucoup de Nègres qui parlent très-bien le français et qui ont été même en France; et maintenant qu'ils se sont alliés avec les Anglais, beaucoup ont appris leur langue et se sont même rendus dans leur pays par ordre du gouverneur du *port d'Ale*, qui est en même temps inspecteur des revenus royaux. Ce port est situé presque à la pointe du cap Vert, entre ce cap et celui *dos Mastros*. Quand le roi Noghor, grand ami des Portugais, régnait dans le Boudoumel, c'était avec ses sujets que les habitants de l'île de Santiago (cap Vert) faisaient leur principal commerce. Tous les ans, un grand nombre de vaisseaux chargés de chevaux et de marchandises diverses quittaient l'île pour aller trafiquer sur cette côte; mais le successeur de Noghor, Boudoumel Bixirim, ayant établi son séjour à Cambaya, commença à se quereller avec les Portugais; il reçut les Français dans ses ports, et fit le commerce avec eux; c'est pourquoi les habitants de Santiago renoncèrent à ce trafic, qui est aujourd'hui plutôt dans les mains des Anglais que dans celles des Français, qu'ils sont parvenus à évincer. Ces deux nations emploient pour agents un grand nombre de Portugais et quelques étrangers qui sont établis parmi les Barbacins, au port de *Joala*, dans le royaume d'*Ale Embicane*. Ils vont de rivière en rivière pour faire le commerce, et pénètrent même très-avant dans l'intérieur. Les Français et les Anglais exportent annuellement une grande quantité de cuirs de bœuf, de buffle, de gazelle, ainsi que d'un autre animal qu'on appelle sur la Gambie *dancoy*, lequel est, dit-on, le véritable *anta;* ils exportent aussi de l'ivoire, de la cire, de la gomme, de l'ambre, du musc et de l'or, et donnent en échange diverses marchandises de leur pays. Nos ennemis traitent très-bien les Portugais qui

sa vie. Son ouvrage nous prouve qu'il connaissait toute la partie de l'Afrique qui s'étend depuis la Sénégambie jusqu'au Benin, d'autant mieux qu'il y avait fait de nombreux et fréquents voyages, soit pour s'instruire, soit pour traiter avec les naturels d'objets relatifs au commerce. Il fut choisi en 1580, par les habitants des îles du cap Vert, pour aller en Portugal se concerter avec le gouvernement sur les moyens d'établir une colonie à Sierra-Leone. Selon le célèbre bibliographe Barbose, Almada fut aussi employé à Angola. Sa relation est dédiée à l'évêque des îles du cap Vert, que le gouvernement avait chargé de traiter avec lui comme étant le juge le plus compétent. L'évêque l'approuva, et en ordonna la publication; néanmoins elle n'avait pas encore vu le jour lorsqu'en 1733 on en publia une édition aujourd'hui fort rare, dont le texte est d'ailleurs mutilé, et où l'on a même altéré le nom de l'auteur. Heureusement M. de Varnhagen en découvrit, il y a quelques années, une copie manuscrite dans la bibliothèque publique de Lisbonne, pendant que M. Köpke en trouvait une autre dans celle de Porto. Ce dernier manuscrit, écrit en caractères de l'époque, provenait de la collection des bénédictins de Tibaens. C'est d'après ce dernier, qu'il regarde comme le meilleur, que M. Diego Köpke a publié cette relation, in-8°, Porto, 1841, avec des notes et une introduction. — (*Note empruntée à M. le vicomte de Santarem.*)

leur servent ainsi d'auxiliaires : le jour où ils livrent les marchandises et en reçoivent le prix, les Anglais leur donnent à terre un magnifique banquet, au son du violon et d'autres instruments de musique. C'est comme cela que nous avons perdu tout le commerce depuis le cap Vert jusqu'à l'embouchure de la Gambie (1). »

Comme on le voit, depuis longtemps les Français fréquentaient la côte occidentale d'Afrique (on sait à n'en pas douter qu'ils y avaient précédé les Anglais), lorsqu'en 1626 ils paraissent authentiquement, si je peux dire, établis à l'embouchure du Sénégal. *La Compagnie de Rouen*, qui était alors en possession de ce commerce, en jouit jusqu'en 1664, époque à laquelle elle dut vendre ses établissements à *la Compagnie des Indes-Occidentales*, créée par un édit du mois de mai de la même année avec le privilége exclusif du commerce pendant 40 ans *sur toute la côte d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance*. Malgré les grandes ressources que cette compagnie dut trouver dans l'exportation des noirs destinés aux travaux agricoles des colonies françaises d'Amérique, elle ne réussit pas dans ses opérations, et fut contrainte aussi, par arrêt du conseil du roi du 9 avril 1672, de vendre ses établissements d'Afrique. « Cette vente fut faite, par « contrat du 8 novembre 1673, au prix « de 75,000 livres tournois, et d'un marc « d'or de redevance annuelle (ou la va- « leur en ambre gris) pendant 30 années « à une compagnie spéciale, qui entra « immédiatement en possession des do- « maines cédés, mais n'obtint de lettres « patentes du roi qu'au mois de juin « 1679 (2). Ces lettres patentes lui con- « féraient le titre de *Compagnie du Sé- « négal*, et le privilége de négocier ex- « clusivement au Sénégal, dans la ri- « vière de Gambie et autres lieux de la « côte d'Afrique, depuis le cap Vert jus- « qu'au cap de Bonne-Espérance, pen- « dant 30 années. Dès le mois de décem- « bre 1677 la compagnie avait fait re- « connaître et consacrer par les chefs du « pays ses droits à la propriété de l'île « de Gorée et des trois comptoirs de Ru- « fisque, Portudal et Joal, qui en dépen- « daient (1); et en 1679 elle conclut « avec les chefs souverains de Rufisque, « de Portudal et de Joal, des traités par « lesquels ceux-ci lui cédaient la pro- « priété de toute la côte, depuis le cap « Vert jusqu'à la rivière de Gambie, « c'est-à-dire une étendue de trente lieues « de longueur sur six lieues de profon- « deur dans les terres, pour en jouir « seule, à l'exclusion de tous les autres « étrangers, sans payer aucuns droits ni « coutumes (2). » Mais cette société fut ruinée par la guerre contre les Hollandais; et en juillet 1681 elle cédait ses droits et possessions à une nouvelle compagnie, dite *du Sénégal, côte de Guinée et d'Afrique*, moyennant 1,010,015 livres tournois : cette nouvelle société obtint à son tour, par lettres patentes du mois de juillet de cette année, le privilége pour *la côte du Sénégal, île d'Arguin et ses dépendances, jusqu'audit Sénégal, côte de terre ferme d'Afrique, avec six lieues de profondeur dans les terres, depuis le cap Vert jusqu'à la rivière de Gambie et île de Gorée*. Un démembrement considérable de ce privilége (3), le bannissement de quelques associés pour cause de religion, la ruine

(1) Voy. l'extrait que M. Ternaux-Compans a donné du traité d'Almada dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XCIV, p. 80-112.

(2) *Lettres patentes pour confirmer la compagnie du Sénégal et ses priviléges*. Paris, in-4°, 1679.

(1) En 1667, les Français avaient enlevé aux Hollandais l'île de Gorée et les comptoirs de Rufisque, de Portudal, de Joal et d'Arguin, et la possession de ces établissements fut confirmée à la compagnie du Sénégal par le traité de Nimègue.

(2) *Notices statistiques sur les colonies françaises, imprimées par ordre de M. l'amiral baron Duperré*, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, Paris, Impr. Roy., 1839, IIIe part., p. 145.

(3) « L'étendue de sa concession, quant « au commerce des Nègres, ayant été réduite « aux côtes comprises entre le cap Blanc et « Sierra-Leone, le surplus de cette concession, « qui se composait des côtes situées entre « Sierra-Leone et le cap de Bonne-Espérance, « fut accordé à une autre société de com- « merce, formée en janvier 1685 sous le titre « de Compagnie de Guinée. » Ibid., p. 147.

de quelques autres et les charges de la guerre ne permirent pas à *la Compagnie du Sénégal, côte de Guinée et d'Afrique*, de profiter des trente années de son privilége; au bout de douze années, en 1694, elle vendit au sieur d'Apougny, l'un de ses directeurs, pour une somme de 300,000 livres tournois, ses établissements et les dix-huit dernières années d'exploitation qui lui restaient. Il se forma alors une autre compagnie qui prit le titre de *Compagnie royale du Sénégal, cap Nord et côte d'Afrique*, et obtint, en 1696, que la durée de son privilége serait portée à trente ans : « Comme « le commerce qui se fait au Sénégal et « sur les côtes d'Afrique, est-il dit dans « le préambule des lettres patentes dé- « livrées à cette occasion, est un des « plus considérables, tant par le trafic « des cuirs, gomme, cire, morfil, pou- « dre et matière d'or, et autres marchan- « dises fines, que par les Nègres qu'on « porte aux îles de l'Amérique, si né- « cessaires pour la culture des sucres, « tabacs, cotons, indigos et autres den- « rées qui sont apportées de ce pays en « France, et dont nos sujets tirent de « si grands avantages, nous avons résolu « de maintenir ce commerce important « et si avantageux au bien de notre « État. » — Ces lettres patentes donnaient à la nouvelle société la jouissance, *en toute propriété, des forts, habitations, terres et pays appartenant ci-devant à l'ancienne compagnie, soit en vertu des traités faits avec les rois noirs, ou a titre de conquête, tant dans l'île et château d'Arguin, rivière et fort du Sénégal et leurs dépendances, rivières de Gambie, Bissaux et autres rivières et pays qui sont le long de la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne; dans tous les pays de la concession même du fort de Gambie, ci-devant occupé par les Anglais et sur eux récemment pris, ainsi que de l'île de Gorée et dépendances.*

C'est en 1697 que M. *Bruë* fut nommé directeur et gouverneur général de la compagnie, en remplacement du sieur *Jean Bourguignon;* la nouveauté et la haute portée de ses opérations demandent que j'entre ici dans quelques détails. La première preuve qu'il donna de son énergie fut de contraindre le *damel*, Latir-Fal-Soucabé, roi de Cayor et de Baol, à exécuter les traités (1), et de s'emparer de plusieurs vaisseaux anglais et hollandais qui voulaient faire le commerce d'interlope dans l'étendue des limites de la compagnie. Pendant qu'il fermait ainsi au damel toute voie de trafic avec les étrangers, il s'ouvrit d'avantageuses relations avec le *bur Sin* et le *bur Salum* par les rivières de Palmerin et de Salum, qui conduisaient ses barques jusqu'à *Cahone*, et commença avec les Mandingues de Galam et du Bambouk le commerce de l'or, de l'ivoire et des esclaves (2). Mais les directeurs de Bruë, alarmés des hostilités qui menaçaient d'éclater entre la France et l'Angleterre, désapprouvèrent les mesures énergiques qu'il avait prises contre le damel, et lui ordonnèrent d'acheter à tout prix son amitié,

(1) Le commerce du royaume de Cayor produisait alors annuellement deux ou trois cents esclaves, vingt mille cuirs et deux eent cinquante quintaux de morfil ou d'ivoire. La compagnie française avait, pour le département de Gorée, trois tarifs qui réglaient le commerce avec le roi, les grands et le peuple. Le commerce le plus délieat et qui demandait le plus d'habileté, de la part des facteurs, était celui des eselaves. Les principaux objets d'échauge étaient : 1° le *grand macaton*, boite d'argent carrée avec eouvercle et chaine du poids de quatorze onces, ornement que les Nègres portaient en bandoulière, et où ils mettaient leurs parfums, leurs bagues et leur or; 2° le *cornet d'argent*, qui servait à peu près au même objet; 3° les *mortaudis*, grains d'argent, creux et de furme ovale, que les femmes mêlaient dans leurs colliers aux grains de corail et d'ambre; 4° les *bouges* ou les *cauris*, petites coquilles qui viennent des îles Maldives et qui servent de petite monnaie depuis le Sénégal jusqu'à Sierra-Leone; 5° des *barres de fer*, plates, longues de neuf pieds, larges de deux pouces et épaisses de quatre lignes que les Nègres débitaient et subdivisaient en différentes longueurs appelées *pates* et *dialots*; 6° des émaux et des verroteries de toute sorte. (*Labat*, tom. IV, p. 232 et suiv.)

(2) On voit, d'après le témoignage de Labat, qu'indépendamment des avantages commerciaux, ee qui avait décidé la compagnie à établir un comptoir à Joal, dans le royaume de Sin, était la nécessité de tenir le damel en

si utile à la conservation de l'important comptoir de Gorée, de laisser peu de marchandises dans les forts et d'en déposer la plus grande partie chez les rois voisins. Brüe obéit en se rendant à Rufisque auprès du damel; mais il fut détenu prisonnier, dépouillé et durement rançonné; on proposa même dans un conseil de Nègres de lui couper la tête : une guerre de huit mois suivit cette perfidie; elle fut interrompue surtout par le départ de Brüe, mandé en France pour donner des éclaircissements à la compagnie sur le dépérissement de ses affaires. Il partit le 1er mai 1702, et fut remplacé par le sieur *Louis le Maître*, qui souffrit que *Latir-Fal* interdît à ses sujets tout commerce avec Gorée, et lui imposât même un tribut de cent barres pour ses approvisionnements d'eau et de bois. — Brüe, durant cette première administration, avait fait deux voyages, en 1697 et en 1698, sur la rivière du Sénégal, pour connaître par lui-même des fraudes et des malversations des agents de la compagnie, et pour étendre son commerce et multiplier ses comptoirs : dans son premier voyage, il fit annoncer au *siratik des Foulés*, ancien allié de la compagnie, actuellement un peu refroidi pour elle, qu'il venait lui payer les droits, devoir que les directeurs avaient longtemps mis de côté, et il réussit ainsi à obtenir du siratik la liberté d'établir des comptoirs fortifiés dans toute l'étendue de ses États; il en profita tout aussitôt, et en établit un premier à *Guiorel*, port du siratik sur le Sénégal et centre de son commerce (1). Il aurait voulu s'avancer lui-même jusqu'au pays de Galam pour y fonder un établissement semblable; mais il fut rappelé par l'arrivée d'un vaisseau de France à la barre du Sénégal. Les directeurs qui avaient précédé Brüe n'avaient pas poussé leurs voyages, ni étendu leurs relations commerciales au delà de *Laydé* et de *Bitel* ou de *Guildé*, sur les frontières de ce pays (2); et encore n'avaient-ils formé aucun comptoir dans ces villages. Brüe, dans son second voyage, voulut faire ce qu'ils n'avaient point osé : le 1er septembre 1698 il ouvrit le commerce à *Dramanet*, et en six jours il avait reçu 280 esclaves et une grande quantité d'or; il se mit alors à chercher un lieu d'établissement, choisit sur la rive méridionale un emplacement à égale distance de Dramanet et de Mankanet, à l'abri de l'inondation et facile à fortifier; d'autre part, il avait envoyé un officier avec deux marabouts pour reconnaître la rivière de Falémé, et il allait lui-même visiter les villages des bords du Sénégal jusqu'aux cataractes de Felou, puis l'*île de Caignou*, qui prit plus tard les noms de *Pontchartrain* et d'*Orléans*. La proximité de *Ganguiourou*, grande ville traversée alors par les caravanes des marchands bambarras, et habitée par 5 ou 6,000 Maures, l'invitait à bâtir un fort dans l'île de Caignou; mais l'éloignement où elle est de la Falémé l'y fit re-

respect et de s'assurer contre ses caprices; que le *bour* ou roi de Sin étant sans cesse en guerre avec le *tin* et le *damel*, ses deux voisins, la compagnie pouvait tirer un grand avantage de ces luttes perpétuelles et acheter tous les prisonniers qu'on faisait de part et d'autre. D'ailleurs, Joal pouvait approvisionner à bon marché l'île de Gorée et tous les vaisseaux qui venaient sur la côte de bœufs, de volailles, de maïs, de riz. Et comme à Faquior, second port du royaume de Sin (13 ou 14 lieues au sud de Joal), on ne payait le sel transporté à bord que trois livres le baril, la compagnie trouvait là encore un bon moyen de mortifier le damel, qui tirait ses principaux revenus des salines de Bieurt. Brüe avait voulu un moment établir un comptoir au village de *Cahone*, dans le royaume de Salum, pensant bien que les marchands mandingues seraient satisfaits de se voir épargnés cinq ou six jours de route jusqu'aux comptoirs d'Albréda et de Jilfray, sur la Gambie, ainsi que les droits considérables qu'ils étaient obligés de payer au roi de Barra.

(1) Le village de Sadel dans le Fouta, sur le Sénégal, à 50 lieues environ au-dessous de Bakel, fut donné, en 1701, aux Français par le siratik.

(2) En 1689, Sendigué, chef de ce village, avait trompé le directeur *Chamboneau*, en se faisant passer pour le roi même de Galam, et avait tiré de lui à ce titre les droits et présents qui assurent la liberté du commerce; cette fraude dura jusqu'à l'arrivée de Brüe, qui la reconnut et y mit bon ordre.

noncer pour revenir au projet du fort de Dramanet. En attendant que l'autorisation et les renforts qu'il avait fait demander à la compagnie lui fussent arrivés, il dut se borner à entretenir de loin le commerce de Galam, en y envoyant des barques dans la saison et en s'assurant par des présents l'amitié des chefs du pays : de plus, il faisait explorer le royaume de Galam et une petite partie du Casson, et recueillir toute espèce de renseignements sur la situation politique et le commerce de ces pays par un agent plein d'intelligence et d'activité, le frère *Apollinaire*, augustin. Enfin, en 1700, il reçut par les vaisseaux de la compagnie tout ce qu'il attendait, et envoya aussitôt un facteur à Dramanet pour commencer le fort *Saint Joseph*. Celui-ci, au lieu de bâtir sur l'emplacement marqué par Bruë, bâtit tout auprès de la rivière, et à la première inondation le fort fut emporté, et il fallut recommencer plus loin, sur un lieu plus élevé : Bruë songeait à s'y rendre pour y mettre la dernière main, lorsqu'il fut rappelé en France, comme je l'ai dit plus haut (1). — Aussitôt après son départ, les marabouts mandingues se repentirent de leurs concessions, et firent assiéger le fort Saint-Joseph, comme le commandant venait d'abattre une partie de son enclos pour l'élargir et de faire démonter le canon du fort : les facteurs et quelques soldats au service de la compagnie se défendirent cependant pendant plusieurs jours, et firent beaucoup de mal à l'ennemi ; mais, voyant toutes leurs propositions d'accommodement repoussées, ils s'échappèrent sur une barque, après avoir mis le feu au fort (23 decembre 1702). — La compagnie était déjà dans la plus mauvaise situation d'affaires, elle tint cependant encore quelques années ; enfin, accablée de dettes et de procès, elle fut contrainte par ordre du roi d'entrer en liquidation, et le 20 février 1709 elle vendit son privilége et sa concession à une autre compagnie, au prix de 240,000 fr. — La nouvelle

(1) Il avait encore, dans l'année 1700, fait par terre le voyage de la Gambra à Cacheo, et de là celui de Bissao : j'aurai occasion d'en reparler ailleurs avec plus de détails.

compagnie du Sénégal, « dont le privi« lége commercial fut prolongé de « treize années au delà des dix-sept ans « qui restaient à courir, obtint des let« tres patentes pour son établissement « et ses priviléges, le 30 juillet 1709. » Le sieur *Mustellier*, premier directeur de la cinquième compagnie, et le dixneuvième en date depuis la concession du Sénégal, arriva au fort Saint-Louis en mai 1710 ; dès l'année suivante il en partit pour relever le fort Dramanet, mais mourut en chemin. Son successeur, *Richebourg*, durant sa courte administration, put établir un comptoir fortifié dans le Galam, une lieue audessous de Brankanet, dans un lieu nommé *Makanet*, qui présentait un ancrage sûr et commode pour les barques, au pied d'une éminence, sous l'artillerie du fort. Richebourg se noya en 1713, en voulant passer la barre du Sénégal. Bruë consentit alors à se charger de nouveau de la direction et du commandement général de la concession d'Afrique. Il fixa d'abord son attention sur le commerce des gommes (1), qui donnait

(1) Labat nous a conservé (t. I, p. 241 et suiv.) d'intéressantes observations de Bruë sur la gomme du Sénégal et sur ce commerce ; il expliquait d'abord le nom de *gomme arabique* donné à la gomme du Sénégal : avant que les Français eussent le Sénégal, la gomme ne venait que de l'Arabie ; et maintenant que cette ancienne voie était presque complétement fermée, le nom originaire avait survécu ; il décrivait exactement les propriétés médicinales et nutritives de la gomme et l'arbre qui la porte, sorte d'acacia assez petit et toujours vert, chargé de branches et de pointes, avec de longues feuilles, mais étroites et rudes, avec une petite fleur blanche en forme de vase, à étamines blanches, au pistil vert, mais prenant à l'époque de maturité une couleur de feuille morte. Suivant Brüe, on trouvait entre le Sénégal et le fort d'Arguin trois forêts remplies de ces arbres, distantes entre elles de dix lieues et nommées *Sahel*, *Lebiar* et *Afatak* ; mais il est bien probable que ces forêts n'ont jamais existé. C'est une erreur encore aujourd'hui généralement répandue, dit M. Ch. Cottu, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1845, que de croire que chaque tribu mauresque récolte ses gommes dans des forêts dépendantes de son territoire. Ainsi, selon les *Statistiques de la marine*, les Trarzas posséderaient les forêts du

lieu à beaucoup de fraudes de la part des officiers de la compagnie. Cette branche de commerce était déjà à cette époque fort importante : la gomme s'achetait à très-bas prix au Sénégal, et se vendait fort cher en Europe, où l'on en faisait, comme aujourd'hui, un grand usage dans les manufactures. Comme les Français étaient seuls en possession des ports du Sénégal, on avait vu les Hollandais faire d'énormes sacrifices pour s'établir dans l'île d'Arguin, puis à Portendick, seuls endroits de la côte avec le Sénégal où parvinssent les gommes, et partager ainsi ce commerce avec les Français : afin d'attirer les Maures surtout à leur comptoir, ils consentaient à faire des échanges à perte, ou bien ils faisaient piller par les princes nègres les gommes qu'on portait au Sénégal. Brue alla présider le *marché du désert*, régla avec le *brac* ou chef des marabouts maures les mesures, la nature des échanges, les frais de l'entretien des Maures, chassa les voleurs et les oisifs, et maintint l'ordre et la tranquillité pendant toute la durée du marché. — L'année suivante il reprit ses projets sur le Galam, fit achever le *fort de Makanet*, sous l'ancien nom de Saint-Joseph, et en éleva un autre à Caynoura, *le fort Saint-Pierre ;* enfin il vit s'exécuter, par le facteur français *Compagnon*, l'exploration qu'il avait tant méditée des mines du Bambouk (1).

Sahel et d'*El-Hebiar* et les Braknas, celle d'*El-Satak*, d'où seraient tirées les gommes portées aux escales. Ces forêts n'existent pas, et ces noms désignent des puits de l'intérieur, aux environs desquels se récolte la gomme. Un puits sert ordinairement à désigner le pays qu'il alimente ; c'est là que s'établissent les princes, les guerriers et les marabouts, pendant que leurs tributaires et les esclaves errent dans les plaines où croît isolément l'acacia qui fournit la gomme. Cet arbre, très-rare, selon Caillié, sur les bords du Sénégal, n'est pas le *mimosa gummifera* des botanistes, et se rapproche davantage de l'acacia de France. Il n'existe que vers les parties élevées, et ne se rencontre jamais dans les terrains argileux ou alluvionnaires, mais sur un sol sablonneux et sec. Ces arbres n'ont pas de propriétaires particuliers, et tous les Maures libres peuvent envoyer leurs captifs à la récolte. Dès que le maître possède une certaine quantité de gomme, les esclaves l'enfouissent profondément, et la recouvrent de paille, de peaux de bœuf et de terre, et foulent les sables autour des caches, afin de tromper les pillards qui cherchent les silos abandonnés. Les travailleurs laissent une marque à un arbre, aux rochers d'alentour, et s'éloignent jusqu'à l'époque de la traite ; alors la récolte est transportée aux escales dans de grands sacs de cuir, sur des chameaux ou des bœufs.

(1) Il paraît que les Bamboukains ont conservé la tradition d'une invasion portugaise remontant au neuvième siècle de l'hégire : les Portugais se seraient alors rendus maîtres de tout le Bambouk et de ses mines d'or, puis se seraient entre-détruits, et le reste aurait été décimé par les excès, ou les maladies, et exterminé par les indigènes ; les Mandingues du Bambouk auraient retenu de là contre cette nation, et contre tous les Européens en général, une forte haine et beaucoup de terreur. Comme preuves à l'appui de cette tradition, Golbery, qui nous l'a rapportée, signale l'existence de ruines d'anciens forts et de maisons de construction portugaise, et surtout la quantité de mots portugais mêlés à la langue des Bamboukains. — Quoi qu'il en soit, Compagnon est le premier Européen à qui l'on doive des renseignements certains sur le Bambouk. En un an et demi, il fit trois voyages dans ce pays : d'abord du *fort Saint-Joseph* en droite ligne jusqu'à celui de *Saint-Pierre*, sur la rivière de Falémé ; puis le long de la rive orientale de cette rivière depuis *Onneka* jusqu'à *Naye*, et enfin depuis *Babaiocolam*, sur le Sénégal, jusqu'à *Netteko* et *Tambaaura*, lieux situés au centre du Bambouk, dans le canton même des mines d'or. Grâce à d'opportunes largesses et à une assurance imperturbable, il s'était concilié les *farims* ou chefs de villages, et put découvrir ainsi une première mine d'or près d'un lieu nommé *Faurkaranne*, non loin du village de Naye, à 2 lieues de la Falémé ; une seconde à 25 lieues du confluent de cette rivière et du Sénégal, entre les villages de *Sambanoura* et de *Dallemoulet ;* et toujours en remontant le cours de la Falémé, les mines de *Ségalla*, de *Guingui-Faranna*, celles qui sont situées entre *Tambaoura* et *Nettoka*, dans le canton le plus riche encore aujourd'hui, et celles du village même de Naye ; en même temps il soupçonna que le pays devait renfermer encore des mines de cuivre, d'argent, de plomb, de fer et d'étain ; mais l'exagération et le merveilleux déprécièrent sa relation. (Walckenaer, *Hist. gén. des Voy.*, t. III, p. 241-265.) — Il existe au Dépôt géographique du ministère des affaires

En 1716 il envoya à la compagnie des essais de toutes les mines que Compagnon avait vues, avec un plan complet d'établissement dans le Bambouk : il voulait d'abord qu'on n'épargnât rien pour se concilier l'affection des *farims* ou chefs de villages, et pour obtenir d'eux la permission de bâtir des forts dans leur pays. Il proposait d'en construire deux sur la rivière de Falémé, et d'en faire un troisième qui fût mobile, c'est-à-dire de bois, pour le transporter de mine en mine, suivant les raisons qu'on aurait de préférer l'une à l'autre. Le directeur, les officiers, les mineurs, les soldats, et tous les gens nécessaires à l'entreprise, auraient eu dans le fort mobile une retraite toujours sûre, dont la crainte des armes à feu aurait éloigné les nègres de Bambouk. Quelques années plus tard, en 1723, Bruë modifia ce plan : il demandait à la compagnie une armée de 1200 hommes pour conquérir tout le Bambouk, et deux millions de livres pour l'entretien de cette armée pendant quatre ans, comptant que quatre mille marcs d'or à 500 livres le marc rembourseraient toute la dépense, et que les mines fourniraient annuellement plus de mille marcs. Mais ces projets n'aboutirent pas, non plus que celui de bâtir un fort dans l'île de Caignou (1).

Cependant, à la fin de 1718, « la « *compagnie des Indes* (2), qui venait « d'être définitivement constituée, avant « offert à la compagnie du Sénégal de « lui acheter tous ses droits, con- « cessions, priviléges, établissements, « forts et comptoirs, pour la somme « de 1,600,000 livres tournois, celle-ci « ne crut pas devoir refuser une offre « aussi avantageuse. Le simple rap- « prochement de ce prix et de celui « qu'elle avait elle-même payé, neuf ans « auparavant, à la cinquième compa- « gnie du Sénégal, suffit pour faire juger « de l'état prospère où se trouvaient « alors ses affaires, et pour donner une « idée de l'accroissement qu'avait pris « son commerce sous la direction de « M. Bruë. La compagnie des Indes n'a- « vait pas eu de peine à décider M. Bruë, « qui n'avait pas quitté le Sénégal, à « conserver les fonctions de directeur « et de commandant général de toute la « concession; et lorsqu'il revint en « France en 1720 il resta attaché à l'ad- « ministration de Paris, dont il fut l'âme « et le conseil. Son intégrité, ses lumiè- « res et son activité rendirent à la com- « pagnie les plus grands services (1). »

Il eut pour successeur M. *de Saint-Robert*, qui se retira, pour cause de santé, le 25 avril 1723, et fut remplacé par M. *Julien Dubelay*, qui mécontenta tout le monde, et fut révoqué : on n'a aucun détail sur l'administration de M. *Robert*, qui vint ensuite, quoiqu'elle ait eu une longue durée (2). A cette époque se rapportent de nouveaux essais d'exploitation des mines du Bambouk. M. *le Veuz*, gouverneur et adminis-

étrangères une copie, de la main de d'Anville, d'une carte du cours de la rivière de Falémé depuis les environs du Dambanna jusqu'à son embouchure dans le Sénégal, levée sur les lieux en 1716 par P. Compagnon.

(1) Bruë n'avait cessé de demander à la compagnie les moyens d'élever ce fort; il exposa une dernière fois tous les motifs de son insistance dans un mémoire daté du fort Saint-Louis le 27 février 1720.

(2) « Depuis 1664, la *compagnie des Indes* était, en comptant celle des Indes occi- « dentales, la sixième compagnie à laquelle eût « été accordé le privilége exclusif du com- « merce de la côte d'Afrique entre le cap « Blanc et Sierra-Leone. Le roi déclara en sa « faveur ce privilége perpétuel, et y comprit les « côtes situées entre Sierra-Leone et le cap de « Bonne-Espérance, dont la concession avait « été faite en 1685 à la compagnie de Guinée « (dissoute à la fin de 1719). Ce privilége « perpétuel fut accordé par deux édits des « mois de juillet 1720 et juin 1725, qui con- « firmèrent la cession faite par la *compagnie* « *du Sénégal* à la *compagnie des Indes de* « *toutes concessions, droits, priviléges, établis-* « *sements* à elle concédés par les lettres pa- « tentes du mois de mars 1696. » (*Not. Stat. sur les colonies fr.*, II[e] part., p. 150.)

(1) Ibid., p. 149.

(2) Cette même année la France acheta du *damel* ou roi de Cayor les villages de *Dakar* et de *Bin*, soit pour y déposer le bétail nécessaire à la subsistance de la colonie de Gorée, soit pour s'assurer des fontaines de Bin qui fournissent l'eau douce à cette île et aux navires en rade, et des bois de chauffage et de construction qui y abondent.

trateur général du Sénégal, vint, en 1730, à Paris pour soumettre au conseil d'administration ses projets de conquête sur ce pays : il avait déjà précédemment établi un comptoir au village de *Nayhé-Mow*, situé au confluent du Colez-d'Oro et de la Falémé, et pensait obtenir aisément, sur la brillante description qu'il faisait des richesses du Bambouk, les moyens de le conquérir; mais on se défia de lui, et avant de s'engager dans cette voie de conquête on voulut envoyer à Galam et dans le Bambouk un homme sûr, pour explorer avec soin les mines d'or et en faire des essais : on choisit *Pelays*, minéralogiste et métallurgiste distingué, qui s'adjoignit le sieur Legrand, et le 19 avril 1730 traita à ce sujet avec les administrateurs de la compagnie des Indes. Le Veuz connut bientôt les motifs de cette mission; il sut que Pelays devait en outre rendre compte de sa conduite : aussi, une fois de retour au Sénégal, fit-il tout ce qu'il put pour gêner et contrarier son exploration. Cependant, à force d'opiniâtreté, Pelays pénétra dans le Bambouk; mais il n'y put rester que deux mois (1). Les successeurs de le Veuz, et particulièrement David, s'occupèrent des établissements de Galam. Celui-ci a été jugé diversement : les uns lui prêtent des vertus, des connaissances, une activité supérieures même à celles de Bruë; les autres lui reprochent de graves désordres de conduite, qui le poussèrent souvent à d'impures speculations (2). Il avait, lui aussi, médité la conquête des mines du Bambouk, et confie l'exécution de ses plans à M. *Delabrue*, directeur de Galam (1), lorsque survint la guerre de 1744; il fut alors envoyé à l'île de France, et M. Delabrue passa à la direction du chef-lieu de la colonie. M. *Aussenac*, qui le remplaça à Galam, donna des preuves d'une grande activite; il se transporta, par exemple, en 1756, dans le Bambouk, à Kelimani et à Natacon, où l'on venait de découvrir de nouvelles mines fort riches, comme on en put juger à Paris par les minerais qu'il y envoya. La compagnie, entraînée par les rapports, les mémoires, les projets de conquête ou d'exploitation que depuis si longtemps tous ses directeurs, les uns après les autres, ne cessaient de lui adresser, faisait enfin de sérieux préparatifs, qui semblaient promettre un brillant résultat; mais les désastres de la guerre empêchèrent qu'on ne les continuât.

En 1758, les Anglais s'emparèrent du Sénégal et de Gorée; et ce dernier établissement nous fut seul restitué par le traité de 1763, qui portait (art. 10) : « Sa majesté britannique « restituera à la France l'île de Gorée, « dans l'état où elle s'est trouvée quand « elle a été conquise; et sa majesté « très-chrétienne cède en toute pro« priété, et garantit au roi de la « Grande-Bretagne, la rivière du Séné« gal, avec les forts et comptoirs de « Saint-Louis, de Podor et de Galam, « et avec tous les droits et dépendan« ces de ladite rivière du Sénégal. » Mais le 30 janvier 1779 les Français reprirent de vive force le Senegal, et le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre le 3 septembre 1783 reconnut nos droits à sa possession (2).

(1) Pelays sut encore mettre à profit ce court séjour par d'exacts essais faits sur les mines de *Natacon* et de *Sémayla*. Il en était résulté que 80 livres de terre brute tirée de la première avaient produit 144 grains 1/2 d'or; et, d'autre part, des essais en petit faits sur le marbre rouge aurifère qu'on tire des puits du monticule de Sémayla il avait conclu que 10 livres de matière brute de cette mine rendaient autant d'or que 40 livres de matière brute des puits de Natacon. De plus, Pelays et Legrand laissèrent des *mémoires* où Golbery a puisé une partie des curieuses notions sur le Bambouk qui se trouvent dans le tome Ier de son *Voyage en Afrique*, comme aussi dans les *mémoires* de le Veuz et de David.

(2) *Voy.* Durand, *Voyage au Sénégal*, t. I, p. 35 du discours préliminaire, et Golbery, *Fragments d'un Voyage en Afrique*, tom. I, p. 465.

(1) C'est aussi durant son administration que fut construit le fort de Podor, sur la pointe occidentale de l'île au Morfil, entre deux bras du Sénégal, à 60 lieues au-dessus de Saint-Louis.

(2) *Not. statistiques sur les colonies françaises*, IIIe part, p. 151. — L'article 9 du traité de 1783 portait : « Le roi de la Grande-Bre« tagne cède en toute propriété et garantit

C'est à partir de cette époque que la colonie commença à être administrée par des gouverneurs nommés directement par le roi : du reste, de 1763 à 1778, déjà Gorée avait été administrée ainsi (1).

« Aussitôt après la paix de 1783 « on songea en France à reconstituer « une compagnie pour le commerce « du Sénégal. Le privilége exclusif « de la traite de la gomme pour neuf « années (du 1[er] juillet 1784 au « 1[er] juillet 1793) fut accordé par le « roi à la *compagnie de la Guyane* (1), « en indemnité des dommages qu'elle « avait éprouvés. Mais à la fin de « 1785 ce privilége fut cédé à une « association de négociants, qui prit « le titre de *compagnie de la gomme*, « et qui changea ce titre en 1786 pour « celui de *compagnie du Sénégal.* Les « dépenses que les établissements du « Sénégal et de ses dépendances occa- « sionnaient alors au gouvernement « s'élevaient à plus de 500,000 livres « tournois par an. Elles furent réduites « à la somme de 302,000 livres, et mises « à la charge de la *compagnie de la* « *gomme*, laquelle obtint en dédom- « magement, à la fin de 1786, la traite « exclusive des noirs et la prolongation « du privilége de la gomme pour trois « années, et en janvier 1789 l'extension « de son privilége de commerce à la côte

« à sa majesté très-chrétienne la rivière de « Sénégal et ses dépendances, avec les forts « de Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin et « Portendick : et sa majesté britannique res- « titue à la France l'ile de Gorée (perdue de « nouveau en 1778), laquelle sera rendue « dans l'état où elle se trouvait lorsque la « conquête en a été faite. » — Article 10. « Le roi très-chrétien garantit de son côté au roi de la Grande-Bretagne la possession de Saint-James et de la riviere de Gambie. » — Art. 11. « Quant à la traite de la gomme, les Anglais auront la liberté de la faire, depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie de Portendick inclusivement. Bien entendu qu'ils ne pourront faire dans ladite rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans la baie de Portendick, aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il puisse être. »

(1) Le gouverneur avait le commandement militaire; il devait défendre la colonie contre les ennemis du dehors et maintenir au dedans la tranquillité, et en même temps diriger les relations commerciales avec les chefs maures. Avant 1783 un corps de 600 hommes, dits *volontaires d'Afrique*, composait les forces militaires de la France au Sénégal; ce corps se divisait en six compagnies, dont une d'artillerie. Plus tard on réduisit chaque compagnie au nombre de 66 hommes, ce qui portait le bataillon d'Afrique à 398 hommes, y compris l'adjudant et l'armurier : telle était la force militaire de la colonie en 1786. — Dans les affaires de simple police le gouverneur jugeait seul ; dans les causes civiles il s'adjoignait le commandant des troupes et l'ordonnateur ou chef de la comptabilité; les jugements étaient rendus à la pluralité des voix, et motivés par écrit. Dans les affaires capitales on envoyait en France les prévenus avec les pieces de procédure; toutefois si le prévenu était mulâtre ou negre, il était jugé par le gouverneur, assisté du maire, du commissaire ordonnateur et du greffier; le jugement était sans appel et l'exécution publique. (*Hist. gén. des Voy.*, t. V, p. 15-19.)

(1) La *compagnie de la Guyane française* s'était formée en 1776, pour établir daus cette colonie diverses plantations, et en même temps elle avait obtenu l'autorisatiou de fonder des établissements sur les côtes et dans l'iutérieur de l'Afrique; l'année suivante même le roi, par arrêt du conseil du 14 août, lui avait accordé le privilége exclusif de la traite des noirs et du commerce de Gorée, depuis le cap Vert jusqu'à la Casamensa, mais à la charge de ne pouvoir diriger que sur la Guyane française les noirs qu'elle traiterait dans les limites de son privilége : la guerre de 1778 avait suspendu ses opérations. — L'indemnité accordée à la compagnie de la Guyane en 1784 est présentée par Golbery (t. I, p. 276 et suiv.) comme l'effet d'une intrigue : suivant lui, le commerce du Sénégal commençait à prendre un bel essor sous l'influence de la liberté; plusieurs maisons de Bordeaux, de Nautes, de la Rochelle et du Havre avaient formé à l'ile Saint-Louis des établissements qui étaient en voie de prospérité; mais tous les commerçants de ces graudes villes, et même de Lyon et de Paris, furent écartés soigneusement du conseil d'administration de cette compagnie; aussi le défaut de lumières, l'excès d'économie, de fausses mesures, en précipitèrent-ils la ruine. Néanmoins, cette administration privilégiée ne fut pas infructueuse pour les intérêts généraux du commerce français, et fut même marquée par de sages vues, et d'utiles entreprises d'explorations, de relevés de côtes, etc.

« comprise entre le cap Vert et le cap « Tagrin (1). »

« *Durand* (2) fut le premier directeur de la dernière compagnie, M. *le comte de Repentigny* étant gouverneur du Sénégal. Il se fit à cette époque, par le concert du gouvernement et de la compagnie, diverses entreprises qui méritent d'être rappelées ici : En 1784 la corvette *la Bayonnaise*, commandée par un officier distingué, M. Lajaille, fit une nouvelle reconnaissance de la côte d'Afrique, avec la mission particulière de protéger le commerce français, de fixer les points où l'on pourrait rétablir des comptoirs, soit dans l'archipel des Bissagots, soit dans l'étendue des côtes comprises entre la rivière de Sierra-Leone et celle de Volta (3). D'un autre côté, dans les premiers jours d'avril 1785 Durand faisait le voyage de Podor, pour connaître exactement l'état de cet important comptoir, pour s'assurer la possession du cours et des rives du fleuve, et aussi pour assister à la traite de la gomme. Un peu plus tard, voulant détourner tout à fait les Maures de la route de Portendick, il faisait avec les Trarzas, les marabouts d'Armancour et les Bracknas, des traités de commerce, qu'il a publiés dans l'atlas de son *Voyage* (1); il songeait aussi à ouvrir une communication entre le Sénégal et le Maroc, sur le rapport

(1) *Not. stat. des colonies françaises*, IIIe part., p. 153-155.

(2) Jean-Baptiste-Léonard Durand, natif de Limoges, après avoir été consul à Cagliari, fut attaché au ministère de la marine, et chargé en 1785 par la *compagnie de la gomme* d'aller gérer ses affaires en Afrique; il fut rappelé en 1786, sous prétexte qu'il n'apportait pas dans sa gestion assez d'économie. En 1802, voulant y être employé de nouveau, il publia son *Voyage au Sénégal, ou mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissements et le commerce des Européens dans les mers de l'océan Atlantique, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne inclusivement, suivis de la relation d'un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam, et du texte arabe de trois traités de commerce faits par l'auteur avec les princes du pays*, avec figures et atlas; Paris, Agasse, 1 vol. in-4°. Mais la guerre avec l'Angleterre empêcha qu'on ne fît droit à sa demande; et, après avoir rempli divers autres emplois, il alla mourir en Espagne (1812). On ne regarde son ouvrage que comme une compilation faite avec ordre et méthode : la seule partie neuve est le voyage par terre à Galam de Rubault, l'un de ses agents, qu'il y a inséré; mais l'atlas dressé particulièrement d'après les matériaux mss. du Dépôt de la marine est ce qui lui donne le plus de prix. (Walckenaer, *Hist. gén. des Voy.*, t. V, p. 231.)

(3) Depuis cette époque le gouvernement français envoya chaque année une expédition sur ces côtes; chaque année un ou plusieurs bâtiments partaient pour la *station d'Afrique*. De 1786 à 1790 les officiers qui se succédèrent dans le commandement de cette station sont MM. Girardin, de Flotte, Denis Bonaventure, Villeneuve Cillart et Grimouart. A l'aide des mémoires, journaux et observations nautiques déposés à leur retour au ministère de la marine, le Dépôt de la marine publia en 1814 une *Description de la côte d'Afrique*, mais tout à fait insuffisante et très-inexacte, de l'aveu même des rédacteurs, qui déclaraient qu'à partir du cap Bojador, où s'arrête le journal de Borda, ils ne sauraient construire une carte satisfaisante des côtes d'Afrique : il était réservé à M. Roussin d'apporter à la science ces précieux documents, complétés par la description toute récente de M. le comte E. Bouet-Wilhaumez.

(1) De 1780 à 1784 les Maures avaient toujours donné le quantar de gomme, pesant deux milliers, au prix de 15 pièces de guinées; lorsqu'en 1784 MM. de Repentigny et Durand voulurent étendre ce commerce les Maures Braknas et ceux d'Armancour ou *Darmanko* offrirent de porter chaque année 200 quantars de gomme dans l'île de Bilbas et autant à Galam, en tout 800,000 livres, au prix de 10 pièces de guinées le quantar. Cette année-là même M. de Repentigny avait fait explorer une forêt de gommiers blancs située à quelques lieues au N. du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le 5e et le 7e degré de long. orientale de l'île de Fer, dans la dépendance de ces deux tribus, et déjà connue de l'ancienne compagnie des Indes. C'était aussi cette compagnie qui avait formé le premier établissement de l'île de Bilbas en face du village nègre de Guérouf, après un double traité avec les Maures et les Foulahs : ce comptoir avait été une fois attaqué et forcé par les Foulahs, et on voulait en 1784 le rétablir. (*Hist. gén. des Voy.*, t. V, p. 385.)

de quelques Maures qu'il avait connus à Saint-Louis. En 1786, pour échapper aux exigences, aux brigandages des populations riveraines du Sénégal, il eut l'idée d'envoyer un de ses agents, le sieur Rubault, à Galam, par la route de terre. Rubault reçut le meilleur accueil du roi des Yolofs, de celui de Barre et de l'almamy du Bondou, qui tous l'assurèrent de leur bonne volonté à recevoir dans leurs États des établissements français, et l'entretinrent de la traite de la gomme, et du souvenir qu'ils avaient gardé de leurs anciennes relations avec nos comptoirs de Galam. Durand eut soin d'adresser un extrait de cette intéressante relation au ministère des affaires étrangères et à celui de la marine (1). — Enfin, dans les derniers temps de son gouvernement M. de Repentigny eut une conférence solennelle à Cahola (à une lieue de Cahone) avec le roi de Saluin, pour discuter et conclure un traité d'alliance : ce traité, écrit sur deux colonnes, en arabe par le grand marabout, et en français par le secrétaire du général, fait en double et signé par le Bur-Salum et M. de Repentigny, portait que l'*île de Casthiambée*, située dans la rivière de Salum, serait cédée en toute propriété à la France; que les Français seraient seuls reçus dans les États de Salum, et qu'ils pourraient établir un comptoir fortifié à *Kiawer*, l'un des plus grands marchés de *captifs*, du temps de l'ancienne compagnie des Indes. En outre, le gouverneur réglait les droits que le prince aurait sur la succession des marchands français morts dans ses États : il exigeait que les captifs déserteurs fussent remis à leurs maîtres moyennant dix barres ou cinquante livres, et fixait les *coutumes* à 120 barres par an (à peu près 600 livres). Il avait encore conclu avec le *bour-sin*, roi de Joal et des Sérères, avec l'almamy des Foulès, le roi de Barra, le *tin* ou roi de Portudal et de Baol, d'autres traités qui furent tous approuvés par le gouvernement le 25 août 1785. M. de Repentigny avait succédé à *Dumontel*, homme corrompu et malversateur, qu'on avait ignominieusement révoqué et mis en jugement, et il avait montré les plus nobles vertus, parmi d'éminentes qualités d'administrateur; après lui cette place importante fut aussi dignement remplie par le chevalier *de Boufflers* : celui-ci avait emmené de France avec lui, comme premier aide de camp, M. Golbery, qui devait en outre, dans toute l'étendue de son gouvernement, faire les fonctions d'ingénieur en chef, et reconnaître les contrées occidentales et tout le littoral. On voit dans le *Voyage* de Golbery quelle était à cette époque la situation des établissements français du Sénégal : la population totale de l'île Saint-Louis était de plus de six mille individus, mais tous les bâtiments militaires et civils étaient en mauvais état; le fort Saint-Louis n'était guère imposant; c'était un carré dont les côtés du couchant et du levant avaient trente toises, et ceux du nord et du sud trente-cinq toises de longueur, avec des espèces de bastions mal tracés, et si resserrés qu'on y pouvait à peine manœuvrer quelques pièces de campagne. A Gorée, le *fort*

(1) L'itinéraire de Rubault, qu'on trouve dans le *Voyage au Sénégal* de Labarthe, la relation que Durand a insérée dans le sien, et enfin celle qui fait partie de l'ouvrage de Cony, employé à la Marine, *Tableau historique des découvertes et des établissements des Européens dans le nord et dans l'ouest de l'Afrique jusqu'au commencement du 19e siècle*, 2 vol. in-8°, 1809 (t. II, p. 28), ne sont que des extraits ou des copies de ce que Durand avait fait parvenir au gouvernement : le manuscrit original a été perdu. — Cette même année le sieur Lamiral, qui faisait pour le compte de compagnies particulières le commerce d'esclaves au Sénégal et sur la côte d'Afrique, fut chargé par ses commettants d'aller à Galam pour y établir sans doute une concurrence aux affaires que la compagnie paraissait vouloir reprendre; il y laissa un commis, mais on l'en blâma, et le commis resta pendant deux ans sans secours : de là pour Lamiral l'occasion de se plaindre amèrement de la tyrannie et de l'égoïsme des compagnies, et particulièrement de l'aveuglement et du mauvais vouloir des administrateurs de la compagnie du Sénégal. — Dans les premières années du 19e siècle (1804 peut-être), un employé de l'administration du Sénégal, nommé Picart, instruit et courageux, voulut refaire, en l'étendant, le même voyage que Rubault; mais il ne put dépasser Fonta Torra, ville des Foulahs.

Saint-Michel, anciennement élevé par les Hollandais dans une forte position, à la partie septentrionale du plateau qui couronne le rocher; celui de *Saint-François*, à l'extrémité nord de la partie basse de l'île, étaient délabrés et comme abandonnés (1) : le comptoir de Joal avait été supprimé, et était à la vérité assez inutile, puisque les sujets du Bur-sin faisaient eux-mêmes le petit cabotage qu'exigeait la vente de leurs bestiaux et de leurs volailles. — Golbery nous a aussi conservé les détails les plus exacts sur l'état actuel du commerce de la gomme : Pendant les années 1785, 86 et 87, la quantité de gomme portée annuellement aux escales du Désert et du Coq s'était élevée à huit cents milliers; et en outre les Maures-Trarzas en vendaient chaque année à peu près quatre cents milliers à Portendik aux Anglais. Grâce à certaines fraudes des marchands européens (2), les bénéfices de ce commerce avaient alors presque quadruplé. On sait que la gomme se payait aux Maures avec des pièces de toile de coton teintes en bleu indigo, qui se fabriquaient aux Indes, et portaient le nom spécial de *pièces de guinée*; la valeur de cet objet d'échange avait déjà beaucoup varié. En 1787 leur valeur moyenne était de 25 francs; et Golbery, d'après cette donnée, fixe le prix moyen du quantar de gomme, traité dans le fleuve du Sénégal, à 375 francs; ce qui met la livre de gomme à 3 sous 6 deniers à peu près. En Europe, dans les vingt dernières années du dix-huitième siècle, elle se vendait 30 sous, 40 sous et 3 francs (prix moyen, 44 sous).

On a pu voir que depuis l'administration si intelligente et si féconde de Bruë un double intérêt avait toujours préoccupé les directeurs des établissements français du Sénégal, le commerce de la gomme et la conquête ou du moins l'exploitation des mines du Bambouk (1). Golbery, qui, sans avoir ja-

(1) M. de Boufflers transféra toutefois le siége du gouvernement de l'île Saint-Louis dans celle de Gorée.

(2) « Chaque bâtiment qui traite de la « gomme a son quantar établi sur le pont. « Cette mesure, qui a la forme d une grande « cuve, est percée dans le fond par une ou- « verture carrée, de 18 pouces de longueur « sur un pied de largeur. A cette ouverture « répond ce que les marins appellent une « manche; c'est un conduit de grosse toile à « voile qui descend à fond de cale. Quand on « mesure la gomme l'ouverture du fond du « quantar est fermée par une planchette en « coulisse; quand le quantar est plein on re- « tire la planchette, et la gomme coule par la « manche dans le fond du bâtiment, où des « gens préposés pour cette opération s'occu- « pent de son arrimage : des augmentations « dans les dimensions du quantar ont pu « s'exécuter insensiblement sans être aper- « çues par les Maures, qui, quoique astucieux « et fins, sont cependant trop ignorants pour « se douter de l'effet de quelques pouces de « plus sur les diamètres et sur la hauteur de « cette mesure. Et c'est ainsi que le quantar, « qui du temps de la compagnie des Indes « ne contenait guère que 500 livres de gomme, « en contenait deux milliers en 1787, c'est- « à-dire avait quadruplé de capacité. » (*Hist. génér. des Voy.*, t. V, p. 388.)

(1) Il y avait cependant encore d'autres branches de commerce : avec la traite de la gomme et de l'or, la traite des esclaves, et celle du morfil, de la cire jaune et des cuirs, concouraient à la prospérité et à l'importance des établissements de Saint-Louis et de Gorée. (Voy. dans l'*Hist. gén. des Voy.*, t. III, p. 171, le tarif des échanges pour les cuirs et les esclaves à Rufisque, Portudal et Joal, avec le Damel, le Bour-Sin et leurs sujets, en 1714.) L'abbé Demanet, *curé et aumônier pour le roi en Afrique*, dans le voyage qu'il fit en 1763 et 1764 à l'île de Gorée, au Sénégal et à la Gambie, observa particulièrement (voy. *la Nouvelle histoire de l'Afrique française*, 2 vol. in-12, 1767) la manière dont se faisait alors la traite des nègres. Suivant lui, l'Afrique française pouvait fournir annuellement, dès qu'on saurait s'approvisionner de marchandises convenables et suffisantes pour la traite (*fer et eau-de-vie, armes garnies en cuivre, pataques de Hollande, pièces de monnaie qui donnaient alors chacune 2 livres 4 sous de profit, corail simple ou rassade, ambre jaune, verroteries de toute espèce, mouchoirs à fond rouge brillant, tels que les masulipatans et ceux de Rouen, satins, pièces légères de soie toutes à fond blanc et raies rouges, toiles de Bretagne, chemises garnies et chemises communes, papier servant aux marabouts à écrire les gris-gris, clous de girofle, poudre à tirer et plomb en balles, briquets, cadenas, grelots, aiguilles, rubans de soie à fond*

mais pénétré dans ce pays, nous l'a fait connaître en recueillant de tous côtés les plus exacts renseignements, résume en trois projets principaux tous les efforts, toutes les tentatives, tous les plans qui s'étaient succédé depuis un siècle environ : 1° Il faut, disait-il, conquérir les trois parties du Bambouk, le Bambouk propre, le Satadou et le Concoudou, en exploiter les mines connues suivant les procédés de l'art, et en découvrir de nouvelles : pour cela une armée de cinq cents hommes, bien dirigée, avec quatre pièces de campagne et des espingoles, est plus que suffisante; et la seule difficulté est de la transporter dans le pays, la navigation du Sénégal étant fort dangereuse, et de l'y entretenir; 2° On peut obtenir par voie de négociations la liberté d'exploiter et de découvrir les mines d'or au bénéfice des Français. 3° Enfin on pourrait, en organisant un commerce actif et régulier avec ces pays, en tirer, *par échange*, tout l'or des mines et des rivières qui passe chaque année entre les mains des Maures, des nègres du Bondou, des nègres Sierrawalles, et des Mandingues. Ce commerce se ferait par caravanes, après qu'on aurait eu soin de se concerter avec le Damel et le Bur-ba-Yolof pour une partie du transport des vivres et de l'eau; le succès du voyage de Rubault démontrait hautement, suivant Golbery, les avantages de la voie de terre dans les communications avec la haute Sénégambie, et devait la rendre bien préférable désormais à la navigation du Sénégal (1). — M. de Boufflers fit lui-même en Afrique deux voyages, dont les circonstances nous ont été rapportées par M. Geoffroy de Villeneuve (2), naturaliste, qui l'accompagnait : dans son premier voyage il conclut à Gorée un traité avantageux avec le Damel, qui renonçait au droit qu'il avait eu jusqu'alors de s'emparer de tout bâtiment échoué sur les côtes de ses États; il donna ensuite à M. Geoffroy la mission d'explorer l'intérieur du pays compris entre le Sénégal et la Gambie, d'en observer les ressources, les produits; de faire des traités avec différents princes, et particulièrement de terminer avec le Damel l'affaire poursuivie déjà depuis longtemps de la cession de la presqu'île du cap Vert au gouvernement français. Cette cession fut faite (3), et l'exploration de M. Geoffroy devait procurer au gouverneur tous les moyens d'en tirer le meilleur profit (4). — M. de Boufflers avait songé aussi à reprendre les projets de M. de Repentigny sur le Salum, et à y établir des comptoirs fortifiés, d'autant plus que le Bur-Salum, dans l'espérance de droits annuels assez considérables qui lui en seraient revenus, l'en pressait vivement : M. Geoffroy fut encore

rouge et brillant d'or et d'argent entrant dans les échanges à quatre cent pour cent de bénéfice, fusils fins au pistolets garnis en cuivre et légèrement damasquinés, valant un captif la paire, fusils à deux coups valant seuls un esclave, etc.), cinq mille esclaves par an, qui, en prenant un terme moyen, ne coûteraient pas plus de 110 livres argent de France par tête. — Un captif pièce d'Inde, c'est-à-dire jeune et sans défaut, comme les Portugais les achètent pour leurs colonies des Indes, coûtait alors 31 barres; pour compléter cette somme on donnait d'une sorte de marchandises, puis d'une autre : il était d'usage de donner, en outre du prix convenu, une barre qu'on appelait le *coupe-corde*; c'était là ce qui concluait le traité. Il y avait un tarif de diminution dans le prix proportionné aux défauts physiques de l'esclave, comme symptômes de scorbut, taie sur l'œil, etc. Le prix d'un nègre en 1784 était monté à 130 barres, ou 650 livres, et la traite du Sénégal et de Gorée ne s'était élevée en tout cette année-là qu'à 1071 noirs, qui, payés 650 livres par tête, étaient évalués à Saint-Domingue 1,285,000 livres en argent des îles, 1,713, 330 francs. (Voy. dans l'*Hist. gén. des Voy.*, t. V, les détails extraits de Labarthe et de Lamiral, p. 218-231).

(1) *Hist. gén. des Voyages*, t. V, p. 473.

(2) *L'Afrique*, ou *Histoire*, *mœurs*, *usages et coutumes des Africains: le Sénégal*, par R. G. V. Paris, 1814, 4 vol. in-12.

(3) L'original du traité fut déposé au greffe du Sénégal.

(4) Plusieurs mémoires concernant les produits du Cayor, la cire, le miel, les cuirs verts, le morfil, des forêts de gommiers négligées par les nègres faute de débouchés; d'autres mémoires aussi relatifs au commerce du Baol et du Sin, furent consignés par M. Geoffroy à Gorée. Ce voyage politique fut en même temps très-fructueux sous le rapport scientifique : M. Geoffroy en rapporta une riche collection d'histoire naturelle, qui fut déposée à son retour au *Museum* de Paris.

chargé de porter à ce prince les présents d'usage avec le refus définitif du gouvernement, à la fin de l'année 1787.

M. de Boufflers eut pour successeur Blanchot, major du bataillon d'Afrique, homme courageux, bienfaisant et désintéressé, qui acquit des indigènes, au mois de novembre 1799, les îles *Babagué*, *Safar* et *Gueber*, situées au sud-est de Saint Louis, et les plus méridionales de celles qui sont à l'embouchure du Sénégal. Pendant le même temps s'étaient succédé dans la direction de la compagnie Durand, Pelletan (1) et Dufour : sous l'administration de ce dernier expira le privilége de la compagnie.

Les dispositions successives prises en faveur de cette compagnie n'avaient cessé d'être l'objet des réclamations les plus vives de la part des chambres de commerce : le 15 avril 1789 les habitants eux-mêmes de Saint-Louis s'étaient réunis sous la présidence de leur maire, *Charles Crosnier*, mulâtre, et avaient résolu de rédiger une adresse à l'Assemblée constituante, demandant l'abolition de la compagnie du Sénégal : cette adresse fut apportée par le sieur Lamiral, dont j'ai déjà eu occasion de parler (2). D'un autre côté, les chambres de commerce poursuivaient aussi auprès de l'Assemblée nationale l'abrogation du privilége de la compagnie, et l'établissement du commerce libre, le triomphe du principe de la concurrence. Enfin, le 23 janvier 1791 un décret de l'Assemblée constituante prononça la dissolution de la compagnie du Sénégal, et déclara le commerce de cette colonie libre pour tous les Français.

Les maux d'une concurrence effrénée entre les commerçants du Sénégal, à laquelle vint se joindre encore la concurrence des Américains, autorisée par le gouvernement français, en récompense de leur neutralité dans les guerres de l'Empire ; une guerre soutenue en 1798 contre les Maures du desert, en même temps que les Anglais redoublaient d'efforts pour enlever nos établissements; la prise de Gorée en 1800; la défense désespérée de Saint-Louis dans la nuit du 4 au 5 janvier 1801 (1), semblaient annoncer à la France la perte prochaine et décisive de cette belle colonie, lorsque la paix d'Amiens, en 1802, apporta quelque repos au Sénégal, qui vit renaître pour un temps sa prospérité.

(1) Pelletan, après son retour en France, fut enfermé à Saint-Lazare pendant la terreur; durant sa captivité, il rédigea un mémoire sur la colonie française du Sénégal, et l'envoya au comité de salut public le 25 juillet 1794; il le publia plus tard (an IX) in-8°, chez Panckoucke. Ce mémoire contenait un projet de colonisation.

(2) « Il fit imprimer cette adresse, pleine de phrases ampoulées et vides de sens, dont il fut peut-être le rédacteur, et y ajouta un appendice composé de notes sur chacune des phrases de l'adresse : comme cette adresse ne formait que 40 pages, il multiplia ses notes, et grossit son appendice jusqu'à la consistance d'un volume de 400 pages; et il osa intituler ce ramas de notes détachées : *L'Affrique et le peuple affriquain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies. Cet ouvrage contient : l'histoire politique et morale des Nègres, leur caractère, leur génie, leurs mœurs et leurs gouvernements; beaucoup d'anecdotes qui n'ont été rapportées par aucun voyageur; l'état de notre commerce dans cette contrée, Le tout présenté sous un point de vue de politique et de morale. De l'abus des priviléges exclusifs, et notamment de celui de la compagnie du Sénégal*, etc., avec une carte géographique et 6 figures en taille-douce, par M. Lamiral, ancien agent du commerce en Afrique; Paris, 1789, 1 vol. in-8°. Quel que soit le défaut de jugement qui a présidé à la rédaction de cet ouvrage, il contient, au milieu de beaucoup de verbiage et de déclamation, des observations utiles, particulièrement sur le commerce de la gomme et des esclaves. (Walckenaer, *Hist. gén. des Voy.*, t. V, p. 204.)

(1) C'est le brave major Blanchot qui, à la tête de 100 hommes de couleur et secondé par les habitants, repoussa les Anglais. Les moyens de défense étaient tous concentrés à l'île Saint-Louis, et l'entrée du fleuve était protégée au sud, à l'ouest et au nord par 24 pièces de canon. On avait de plus établi une batterie au village de Guettendar, sur la pointe de Barbarie, un poste à l'île Babagué, un autre à la pointe de l'île de Sor, et des pièces sur les dunes, vis-à-vis des passages que les changements de la barre peuvent ouvrir. » (Ibid., p. 16.)

L'île de Gorée, qui, d'après les termes du traité, devait nous être rendue, ne le fut pas; et il fallut que des corsaires français, joints à un détachement de la garnison de Saint-Louis, l'enlevassent par une vive surprise le 18 janvier 1804; mais, comme on fit toujours, on n'y laissa qu'une vingtaine d'hommes pour la garder, et elle ne tarda pas à retomber entre les mains des Anglais. En 1809 ceux-ci revinrent attaquer aussi Saint-Louis, et cette fois s'en emparèrent (14 juillet).

L'article 8 du traité du 30 mai 1814 porte que « sa majesté britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage « à restituer à sa majesté très-chrétienne, « dans les delais qui seront ci-après fixés, « les colonies, pêcheries, comptoirs et « établissements de tout genre, que la « France possédait au 1er janvier 1792 « dans les mers et sur les continents de « l'Amérique, de l'Afrique et de l'A- « sie, etc. » Mais ce fut seulement le 25 janvier 1817 que nous pûmes définitivement rentrer en possession du Sénégal et de ses dépendances (1).

« L'attention du gouvernement, en « recouvrant le Sénégal, se porta sur « les moyens de hâter le développement « des ressources que cette colonie pou- « vait offrir à la France. Jusque-là « aucun essai de culture n'y avait été « entrepris. L'abolition de la traite des « noirs et la perte faite par la France « de plusieurs de ses colonies agricoles « conduisirent le gouvernement à diri- « ger ses vues vers l'introduction au Sé- « négal de la culture des denrées colo- « niales. Un double avantage semblait « en devoir résulter : d'un côté, de nou- « veaux debouchés s'ouvriraient à l'é- « coulement des produits de l'industrie « nationale; de l'autre, la civilisation « pénétrerait, avec le travail, parmi les « peuplades indigènes, dont on voulait « faire les principaux instruments d'une « colonisation fondée sur la culture par « des mains libres. — Au mois de mai « 1818 un plan fut présenté au gou- « vernement pour la réalisation de ces « desseins; il fut adopté : et deux expé- « ditions partirent successivement de « France, le 8 juillet 1818 et le 15 février « 1819, pour transporter au Sénégal les « personnes et le matériel jugés néces- « saires à l'exécution de l'entreprise (1). » C'était dans le pays des Foules ou Fouls qu'on s'était proposé d'abord d'effectuer la colonisation; mais la mauvaise volonté de ce peuple fit qu'on traita avec

(1) Le 17 juin 1816 était partie une première expédition, composée de 365 personnes, dont trente étaient spécialement chargées de reconnaître dans la presqu'île du cap Vert, ou dans le pays environnant, un lieu propre à l'établissement d'une nouvelle colonie. Quatre bâtiments avaient été frétés pour le transport, *la Méduse* de 44 canons, la corvette *l'Écho*, la flûte *la Loire* et le brick *l'Argus*; M. Hugues Duroys de Chaumayres, capitaine de *la Méduse*, avait le commandement général.

Je ne saurais rapporter ici les affreuses circonstances du naufrage de *la Méduse* : il me suffira de rappeler que le 1er juillet, après avoir reconnu le cap Bojador, la frégate se trouva naviguer sur des hauts fonds, et s'arrêta bientôt sur le banc d'Arguin; que deux embarcations, celles du gouverneur et du commandant de la frégate, purent gagner le Sénégal sans accident; qu'une autre débarqua une partie des hommes qui la montaient dans le nord du cap Mirik, à 90 lieues de l'île Saint-Louis, pour gagner de là le Sénégal à travers le désert, ce qu'ils ne purent faire qu'après des dangers et des souffrances infinis. Quand tous les malheureux échappés au naufrage se trouvèrent réunis, ils s'occupèrent de l'objet de l'expédition, la reprise de possession du Sénégal; mais le gouverneur anglais, M. Beurthonne, ayant refusé de se dessaisir de la colonie, les débris de l'expédition française se transportèrent dans la presqu'île du cap Vert, dont la possession au moins était assurée à la France. Un camp fut établi près de Dacar; mais la fatigue, la faim et le retour de la mauvaise saison le décimèrent encore cruellement; enfin, le 20 novembre, M. Macarty, gouverneur des établissements anglais en Afrique, permit au gouverneur français, M. Schmaltz, de venir résider à Saint-Louis avec tous les Français qui avaient survécu, sans toutefois lui remettre encore cette colonie et ses dépendances. (Voy. le *Naufrage de la frégate la Méduse*, par Henri Savigny et M. Alexandre Corréard, 5e édit., 1821, in-8°; ou, à défaut du récit original, les chap. 28e et 29e du VIIe livre de l'*Histoire générale des Voyages* de M. Walckenaer.)

(1) *Notices statistiques sur les colonies françaises*, IIIe part., p. 158-160.

le brack ou roi du Walo, Amar-Boye, et les principaux chefs de ce pays. Les dispositions de ce traité, conclu le 8 mai 1819, ont été confirmées par un traité du 4 septembre 1835, et subsistent encore aujourd'hui. Le brack et les chefs s'obligeaient et promettaient de céder au roi de France, en toute propriété, *les îles et toutes autres possessions en terre ferme du royaume de Walo* qui paraîtraient convenables au commandant et administrateur du Sénégal pour la formation des établissements de culture, et cela en retour de certaines redevances ou *coutumes* annuelles. Pour la sûreté générale, le gouvernement français devait construire un fort au village de *Dagana*, situé sur la frontière du pays de Toro, et d'autres moins considérables sur différents points du royaume; le roi et les chefs promettaient de faire concourir les nègres soumis à leur autorité au défrichement, à la plantation des terres, enfin aux travaux de toute espèce de nos établissements (on laissait les propriétaires et les engagés s'arranger entre eux pour la nature, la durée et le prix du travail); et chaque année, si les engagements avaient été dûment remplis, les propriétaires devaient payer, à chaque chef de village qui aurait fourni des cultivateurs indigènes, quatre barres par tête (4 fr. en marchandises). Le brak et les chefs déclaraient encore renoncer pour toujours à tout droit sur les embarcations et bâtiments français qui se perdraient, ou seraient forcés de faire leur déchargement sur les rives du fleuve qu'ils habitent. Ce traité d'ailleurs ne changeait rien aux lois et usages du Walo, aux rapports existant entre le brack, les chefs et leurs sujets, tant que ceux-ci ne seraient pas employés dans nos établissements de culture. La valeur des nouvelles coutumes était portée à 9,470 fr. 57 c., et les anciennes, étant absolument indépendantes des nouvelles, devaient toujours être acquittées comme par le passé (1). — Mais ce traité mécontenta les Maures Trarzas, qui occupent le pays compris entre Portendick et la rive droite du Sénégal, et dont le Walo s'était reconnu tributaire depuis plus de trente années; ils réussirent à former contre la colonie une ligue redoutable avec les Peuls du Fouta-Toro, les Maures Braknas, alliés du Sénégal, et le Damel lui-même, et commencèrent les hostilités au mois d'août 1819, en dirigeant un feu de mousqueterie contre deux bâtiments français qui remontaient le fleuve, et en incendiant plusieurs villages du Walo; ils ne tardèrent pas à être sévèrement châtiés; puis, en juin 1821, deux traités furent conclus avec les Trarzas et les Braknas. Ces traités sont encore en vigueur aujourd'hui; et le premier a été confirmé postérieurement par deux traités du 15 avril 1829 et du 30 août 1835. Le commandant du Sénégal reconnaissait d'abord les droits du roi des Trarzas, *Amar-Ouldou-Moctar*, et des chefs des diverses tribus de cette nation sur le Walo, mais en retenant la faculté d'y faire des établissements moyennant une nouvelle coutume; et ces princes s'engageaient à les défendre et à contribuer de tous leurs efforts à leur prospérité, garantissant aux Français la propriété du Walo contre les prétentions injustes que pourraient élever les Peuls et les Braknas; en outre, ils invitaient les Français à s'établir dans leur propre pays, sur la rive droite du Sénégal, et leur concédaient, à cet effet, toutes les terres comprises entre Saint-Louis et Gayé. Le roi et les chefs trarzas continueraient à recevoir des rétributions des indigènes du Walo; mais, en cas de non-payement, le gouvernement français leur offrait sa médiation, et toute violence dans ce pays leur était interdite; des deux parts on se promettait restitution gratuite des nègres captifs et tributaires qui auraient déserté. Le gouvernement français défendrait avec la plus stricte sévérité de traiter de la gomme, en quelque petite quantité que ce fût, ailleurs que dans les escales et endroits convenus entre le commandant et le roi des Trarzas. L'ancienne coutume était maintenue, et une nouvelle, montant à 10,545 fr. 81 c., était stipulée comme prix des concessions faites dans le *Walo* et sur la rive droite du Sénégal; et l'une et l'autre devaient être payées immédiatement après la traite, lors de la descente des bâtiments

(1) Voy. la teneur même du traité dans les *Not. stat. sur les colon. franç.*, IIIe part., p. 161-165.

semblables encouragements, on vit se former dans le Walo, de 1821 à 1824, plusieurs établissements agricoles qu'on répartit en quatre *cantons* ou *quartiers*(1): 1° celui de *Dagana*, qui comprenait, outre le poste militaire de Dagana (2), l'habitation royale de *Koïlel*, fondée aux frais de la liste civile, et divers établissements privés, et s'étendait jusqu'en face de l'île de Tod; 2° celui de *Richard-Tol*, point central de la colonisation, qui se développait sur une longueur de plus de quatre lieues au bord du fleuve, et était traversé par la rivière de Tawéi; 3° celui de *Faf*, qui s'étendait sur une longueur de plus de sept lieues (rive gauche du Sénégal) depuis la limite occidentale du précédent jusqu'au village nègre de Ghiawar, et qu'arrosait en partie le marigot de Gorom; 4° le canton de *Lam'sar*, qui commençait à sept lieues de Saint-Louis, et avait quatre lieues d'étendue sur les bords des marigots de Khazah, de Ghieuss, de Gémoié. Enfin, huit plantations formées dans les îles voisines de Saint-Louis composaient un *canton rural*. Comme on avait reconnu que l'île de Gorée était un rocher aride, incapable de recevoir aucune culture, on songea à en faire une sorte de port franc, qui pût ainsi alimenter le Sénégal de certains produits qu'on ne tire pas de France, et compléter même les cargaisons de retour pour la métropole; à partir du 1er avril 1822, les productions naturelles étrangères à l'Europe furent reçues en entrepôt dans l'île de Gorée, de navires de tous pavillons; un tarif spécial fixait les droits à payer au débarquement de ces marchandises (1). M. le colonel Schmalz, le premier gouverneur du Sénégal après l'époque de la restauration, avait fait aussi des propositions aux Foulahs du Fouta, pour qu'ils le laissassent établir de grandes cultures dans l'île au Morfil, et relever notre ancien fort de Podor, qui en serait devenu le centre; mais l'opposition des Foulahs l'en empêcha. — La culture du cotonnier et de l'indigo fut le premier objet des primes et indemnités allouées par le conseil de gouvernement et d'administration. Le nombre des cotonniers plantés et conservés en bon état s'élevait, à la fin de 1822, à plus d'un million; et seize nouvelles concessions avaient été demandées en mai 1823 (2). En même temps M. Beauchet, l'un des agriculteurs les plus distingués de la colonie, faisait pour la culture du séné (3) des essais fort heureux, et préparait celle du palma-christi, plante native du Sénégal; on avait aussi réussi a naturaliser au Sénégal le mûrier et le nopal cactus, et ce succès devait déterminer naturellement la prompte importation de vers à soie et de cochenilles. En 1824 les états de recensement constataient que plus de trois millions de cotonniers avaient été plantés, et subsistaient réellement; que vingt-huit établissements particuliers avaient été formés, dont dix-neuf depuis un an; que le nombre des concessionnaires ayant droit aux primes excédait celui des primes promises,

faite par M. Laugier, de plusieurs terres du pays de Walo adressées au ministre de la marine en 1822 par l'administration du Sénégal, dans les *Annales marit.*, 1824, IIe part., t. I, n. 11.

(1) Voy. la *Carte-reconnaissance du pays de Walo, indiquant le nombre et l'emplacement des états de culture qui y existaient au mois d'août* 1824, due aux soins de M. le baron Roger, commandant et administrateur pour le roi de la colonie du Sénégal.

(2) Le poste militaire, construit surtout pour protéger les cultures, par sa position mal choisie à l'extrémité de tous les établissements agricoles, et à une très-grande distance de la plupart d'entre eux, ne pouvait, en aucune façon, servir à sa destination.

(1) Voy. les *Annales maritimes*, 1822, IIe part., n. 86.

(2) *Voy.* un premier *règlement* de M. le baron Roger, commandant et administrateur du Sénégal, *sur les primes, les encouragements et les secours à accorder en* 1822 *aux cultures dans la colonie du Sénégal*, p. 666 de la Ire part. des *Annales maritimes* de l'année 1822; un second, *ibid.* 1823, Ire part., p. 583; un troisième, *ibid.*, 1824, Ire part., n 91. — *Voy.* aussi, sur *les résultats des encouragements donnés en* 1822 *à la culture du cotonnier*, les *Ann. marit.*, 1822, IIe partie. t. II, n. 169; et 1823, IIe part., t. II, n. 24.

(3) Un rapport du conseil de santé de Brest, à la date du 30 août 1823, déclarait que le *séné* du Sénégal, quoique moins actif que le *cassia lanceolata*, dont on se sert dans les hôpitaux de la marine, était très-propre à déterminer la médication purgative, et pouvait être employé avec avantage.

sans que cependant la colonie eût reçu d'Europe, en 1823, ni capitaux, ni planteurs, ni hommes à industrie : mais on s'aperçut bientôt que le produit des récoltes ne répondait pas à ce grand développement des plantations. On modifia alors le système de primes suivi jusque-là, pensant qu'on devait *désormais provoquer moins à des cultures étendues qu'à des cultures bien faites*, et au perfectionnement des travaux et des procédés agricoles, qui procure seul l'amélioration des produits (1) ; et on en vint à réserver les primes à l'exportation de la denrée : ainsi, en 1827, toute prime directe à la culture du cotonnier fut supprimée ; mais le résultat inattendu fut qu'en 1828 la culture du coton était presque partout abandonnée, et que les colons avaient tourné tous leurs soins vers les autres cultures, et particulièrement vers celle des indigofères. Jusqu'en 1826 les primes proposées à la culture des indigofères et à l'exportation de l'indigo n'avaient pas été méritées. Les expériences favorables de M. Plagne, professeur de pharmacie de la marine, précédemment attaché au service de nos possessions dans l'Inde, la construction d'une indigoterie modèle à Saint-Louis, sous sa direction, commencèrent à attirer l'attention des cultivateurs (2). On n'épargna rien enfin pour « assurer le succès de « ce genre d'exploitation, qui, s'il eût « réussi, devait élever, à l'égard de l'une « des marchandises les plus importantes « de l'Inde anglaise, une concurrence « très-profitable au commerce maritime « de la France. Mais si la quantité des « produits obtenus parut pouvoir égaler celle des indigos du Bengale, d'un « autre côté il sembla démontré, par cinq « années d'expérience, que le prix de revient serait toujours trop élevé pour « leur permettre de lutter sur les marchés d'Europe contre les similaires de « l'Inde (1). » Et en 1830 les indigoteries du Walo furent abandonnées : les autres genres de culture l'étaient aussi, pour divers motifs. La canne à sucre, à l'aide de nombreuses irrigations, atteignait, il est vrai, un assez grand développement ; mais en même temps cette grande quantité d'eau faisait que le suc qu'elle contenait était à peine sucré, et peu propre par conséquent à donner un produit satisfaisant. Le produit du cafier, obtenu, comme celui de la canne à sucre, seulement par des moyens factices au milieu de cette atmosphère brûlante, n'était jamais que de mauvaise qualité (2). La culture du tabac avait aussi été traitée en grand sur les rives du Sénégal, mais sans plus de succès (3). On avait aussi bientôt remarqué que l'extrême sécheresse de l'air empêchait complétement la reproduction des vers à soie et des cochenilles. Ainsi, c'est le climat du Sénégal, bien plutôt que la nature du sol, qui fut la cause principale du mauvais succès des cultures : les irrigations artificielles étaient insuffisantes à suppléer l'effet des pluies, qui manquent presque entièrement à ce pays ; la plantation de forêts ou de groupes d'arbres plus ou moins étendus, destinés à *modifier la sécheresse de l'air* et à *saturer d'humidité le vent brûlant du dé-*

(1) *Voy.* le *règlement* de M. le baron Roger *sur les primes et encouragements à accorder aux cultures faites du 1er avril 1826 au 31 mars 1827*, dans les *Ann. marit.*, 1826, Ire part., n° 75.

(2) *Voy.* dans les *Ann. marit.*, 1826, IIe part., 1er vol., n. 97, une *instruction* de M. Plagne *sur la culture, la récolte, la dessiccation des indigofères et la fabrication de l'indigo.*

(1) *Not. statist. sur les colonies françaises*, IIIe part., p. 264.

(2) « Les plantations de cafier, plusieurs « fois renouvelées dans le jardin de Richard-« Tol, n'avaient eu de succès, quant à la con-« servation des individus, que lorsqu'elles « étaient, pour ainsi dire, couvertes de grands « végétaux, et placées sous un courant d'eau « continuel. »

(3) Voici, du reste, une nomenclature exacte des végétaux dont la culture fut essayée au Sénégal par les soins et avec l'aide du gouvernement : indépendamment du cotonnier indigène, le *cotonnier herbacé* d'Amérique et de Géorgie ; outre l'indigofère du Sénégal, l'*indigofère anile* du Bengale, l'*indigofère mucrone des îles du cap Vert*, le *cafier d'Arabie*, le *poivrier noir de Cayenne*, le *cannellier de Ceylan*, le *giroflier* et le *rocouyer* de Cayenne, le *nopal sans épines* et le *nopal épineux du Mexique*, la *canne à sucre d'Otaiti*, le *tabac commun d'Amérique*, le *mûrier à tiges nombreuses de Chine*, sans compter les végétaux d'un moindre intérêt.

sert ou d'est, eût été un moyen tout à fait impuissant dans ces lieux dépourvus complétement de l'humidité nécessaire à la végétation, sans parler des frais énormes qu'il eût coûtés; enfin, les tracasseries et les vexations de tout genre que les naturels du pays faisaient éprouver aux colons; le voisinage de pasteurs nomades, dont les nombreux troupeaux traversaient sans cesse les plantations, sans qu'on pût s'y opposer; les incendies continuels des bois et des plaines couvertes d'herbes sèches, qui atteignaient souvent les habitations; et, s'il faut ajouter encore d'autres causes, l'extrême difficulté de se procurer des ouvriers en temps utile parmi une population non agricole et surtout paresseuse, l'impossibilité de compter au moins sur le concours des Saracolets des hauts pays et des Fouls du Fouta-Toro, toujours rappelés par l'almamy à l'époque de la semaille; et l'insalubrité du climat pour les Européens, tels furent les obstacles insurmontables qui durent arrêter notre colonisation (1). D'ailleurs, après 1830 les allocations faites au budget de la marine pour les services coloniaux ayant été considérablement réduites dès 1831, les dépenses de la colonisation du Sénégal furent supprimées, et toute culture cessa bientôt : à peine en reste-t-il aujourd'hui quelque vestige.

Les premiers essais de culture avaient été favorisés par les sages et opportuns traités de 1821. Le 19 août 1824, un nouveau traité passé avec l'un des cheiks des Trarzas avait stipulé « l'apport exclusif aux escales du fleuve de l'intégralité des gommes recueillies par la tribu, » et définitivement assuré ainsi la paix entre les Trarzas et les habitants du Walo. — En décembre 1826, à la suite d'un engagement accidentel et sans gravité, on avait, *par traité*, obtenu des Nègres de Gandiole, comme des chefs de la presqu'île du cap Vert le 26 octobre de cette même année, la renonciation formelle au prétendu droit de *bris et naufrage* qu'ils avaient exercé de tout temps sur la côte du Sénégal.— En 1827 cette tranquillité fut troublée : les Nègres yolofs et deux tribus de Maures Trarzas recommencèrent leurs brigandages sur les terres du Walo, attaquèrent les embarcations françaises sur le fleuve, et les habitations des planteurs. Une petite expédition de laptots (noirs employés comme marins) rejeta énergiquement les Maures sur la rive droite du fleuve, et intercepta toute communication entre les deux rives : les hostilités furent suspendues en septembre 1828, et un traité ratifié solennellement à Saint-Louis par Mohammed-él-Habib, roi des Trarzas, le 16 avril 1829, régla de nouveau les relations entre le Sénégal, le Wallo et les Maures Trarzas. — Des troubles d'un autre genre agitaient depuis le commencement de l'année 1828 le pays de Podor, voisin du Wallo : Mohammed Amar, fils de Hamati, natif de Suïma, près Podor, dans son enfance l'un des plus studieux *taliebas* ou disciples de l'iman Boubakar, chef du puissant canton de Dimar, après avoir longtemps voyagé chez les Maures du désert, était rentré dans son pays, s'était annoncé comme prophète, et avait vu se réunir en peu de temps autour de lui une foule de fanatiques. Il voulut d'abord renverser l'almami du Fouta Toro, Youssouf; mais, battu à quelques lieues de Saldé, sa résidence, il disparut pour un temps. Deux mois après il reparaissait; et, pour frapper les esprits et reprendre son ascendant, il égorgeait son enfant nouveau-né, comme une victime expiatoire, en pleine assemblée, et ranimait ainsi l'enthousiasme de ses partisans. Au commencement de janvier 1829 il se jeta à l'improviste sur le grand village de Podor, qui, habité en grande partie par les descendants des Nègres de confiance anciennement employés dans le fort de la compagnie, avait manifesté

(1) J'emprunte ces considérations ainsi que les deux notes précédentes à un remarquable mémoire de M. Perrottet, ex-directeur de l'habitation dite Sénégalaise, naturaliste voyageur de la marine et des colonies, etc., inséré dans les *Annales maritimes* (1831, IIe part., t. Ier n. 75) sous le titre suivant : *Observations sur les essais de culture tentés au Sénégal, et sur l'influence du climat par rapport à la végétation, précédées d'un examen général sur le pays*, et destiné surtout à réfuter un livre récemment publié : *Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale*, par L. B. Hautefeuille; mars 1830.

une opposition incrédule aux prédications du prophète; ses cruautés, ses pillages mirent de nouveau les armes aux mains de l'almami Youssouf, qui, aidé de l'iman de Toro et de l'iman de Dimar, parvint à le chasser de Podor; il s'enfuit alors dans le Wallo, et en peu de temps enflamma tout le pays, et se fit une armée pour marcher sur les établissements français. M. le capitaine de vaisseau Brou, gouverneur du Sénégal, avec cinquante carabiniers du 16e régiment d'infanterie légère et soixante laptots, se transporta en toute hâte, sur le bateau à vapeur *le Serpent*, devant Dagana, brûla trois villages riverains qu'occupait l'armée ennemie, la dispersa aisément, s'empara de la personne de Mohammed-Amar, et le remit aux chefs du Wallo : ceux-ci, qui l'avaient jugé dans l'intervalle, lui firent connaître sa sentence, et le pendirent aux branches d'un grand tamarinier devant Richard-Tol, puis déchargèrent sur lui tous leurs fusils (1). — De 1834 à 1835 il y eut encore une guerre à soutenir contre les geus du Wallo et les Maures Trarzas : le brack avait voulu marier sa fille à Mohammed-el-Habib, roi des Maures Trarzas malgré les représentations du gouverneur du Sénégal, qui ne pouvait souffrir un tel accroissement de la domination des Maures : après qu'on les eut expulses du Wallo on porta la guerre sur la rive droite du Sénégal, enfin, le 17 janvier 1835, la côte de Portendick fut déclarée en état de blocus; et les Maures, attaqués à la fois par terre et par mer, ne tardèrent pas à demander la paix. Par le traité du 30 août, « le roi des Trar-« zas renonce formellement, pour lui « personnellement, pour ses descendants « et ses successeurs, à toutes prétentions « directes ou indirectes sur la couronne « du pays de Wallo, et notamment pour « les enfants qui pourraient naître de « son mariage avec la princesse Guim-« botte, fille du brack du Wallo (2) ».

(1) *Voy.* une *Notice sur le prophète du pays de Fouta*, dans les *Ann. marit.*, 1829, IIe part., IIe vol., n. 6; et le *Récit de sa fin tragique en mars* 1830, *ibid.*, 1830, IIe part., Ier vol., n. 126.

(2) La princesse Guimbotte est une jolie négresse de trente ans à peu près, d'une intelligence peu ordinaire, qui, brouillée aujourd'hui avec son mari, le roi des Trarzas, a su se mettre à la tête de toute la population du Wallo. En avril 1843, le gouverneur, M. le comte Éd. Bouët, eut une conférence avec elle à *N'Der*, capitale du Wallo, et avec les principaux chefs, qui vinrent mettre leurs têtes dans ses mains. Guimbotte le pria de la reconnaitre publiquement comme sa sœur; ce qu'il fit, à condition qu'elle activerait le plus possible le mouvement commercial du Wallo et de notre nouveau comptoir de *Merinaghen*. Au sujet de Merinaghen, elle voulut mettre en avant la question des nouvelles coutumes; mais le gouverneur, après lui avoir rappelé les clauses des traités qui nous donnent en toute propriété le Wallo tant que nous voudrons nous y livrer à la culture, moyennant une rente ou coutume de 9,470 francs promise à son père *Amar-Boye*, lui signifia que les coutumes n'augmenteraient pas d'une pièce de guinée tant qu'il serait gouverneur. A cette époque il n'y avait encore à Merinaghen aucun mouvement de traite; mais M. Bouët, en accélérant la construction du fortin, présumait que des populations noires ne tarderaient pas à venir se grouper tout autour, et que les caravanes, sauf les dangers que présente le passage à travers le désert de Bounoune, se rendraient bientôt à ce comptoir, pour éviter une route plus longue et des droits plus considérables.

Mais dans cette guerre les dernières cultures et le jardin de Richard-Tol avaient été entièrement ruinés et détruits.

Ainsi, le Sénégal n'avait pu devenir une colonie agricole. On avait reconnu que le commerce y est l'unique intérêt; que « les avantages généraux et par-« ticuliers de cette colonie reposent « tous sur l'échange qui se fait, avec « les peuplades voisines des rives du « fleuve jusqu'à 200 lieues au-dessus de « son embouchure, de marchandises « provenant de notre commerce et de « notre industrie, contre des produits « du pays. » De ce fait principal on dut tirer deux conséquences : c'est que d'abord « l'avenir du Sénégal et l'aug-« mentation de richesse et de puissance « que la France doit retirer de cette « possession est tout entier dans l'ac-« croissement simultané de son com-« merce avec l'intérieur de l'Afrique et « de ses rapports avec la métropole; et « ensuite, que les principes qui dirigent

« le régime économique, politique et « administratif de nos autres colonies « n'ont aucune application à celle du « Sénégal ; car dans celles-là des inté- « rêts agricoles et industriels se mêlent « et se croisent avec les intérêts com- « merciaux ; dans celle-ci, au contraire, « l'intérêt commercial règne sans par- « tage ; toutes les existen es reposent « sur un commerce en quelque sorte « primitif, qui se fait avec des peuples « non civilisés par l'intermédiaire indis- « pensable d'une population indigène, « à la prospérité et au maintien de la- « quelle est attachée notre puissance « (1). » — L'ensemble des importations et des exportations, demeuré stationnaire de 1818 à 1823 à une moyenne de 2,300,000 fr., commença à s'élever en 1824 ; et de 3,600,000 fr. arriva en 1832 à plus de 5,000,000, toujours sous le régime de la *libre concurrence*. Plus tard, il est vrai, et à la suite des *restrictions* établies en 1833, 34 et 37, les progrès du commerce furent bien plus rapides puisqu'il atteignit en 1838 le chiffre de 17,000,000 ; mais on ne saurait attribuer aux *restrictions* mêmes un accroissement aussi considérable : on se plaignit, au contraire, de cet entre-croisement *d'années de libre concurrence* et *d'années de restrictions*, comme ayant fait succéder pour beaucoup de négociants des pertes aux profits qu'ils recueillaient auparavant. On considère ordinairement l'augmentation de la population comme une échelle infaillible pour mesurer le progrès du commerce ; mais cela paraît surtout vrai dans un pays où, comme au Sénégal, les bénéfices commerciaux sont l'unique motif de cette augmentation. Or, de 1818 à 1837, en dix-neuf ans, le mouvement commercial s'était accru dans la proportion de 23 à 120, et la population dans la proportion de 6 à 12 : c'est-à-dire que l'un s'était « plus que « quintuplé, et que l'autre s'était au « moins doublé. C'est donc un fait hors de « doute que dans le court espace de dix- « neuf ans il y a eu, dans le commerce « que la France fait avec sa colonie du « Sénégal, un progrès si rapide, qu'on « n'en peut trouver d'analogues qu'aux « colonies anglaises de l'Australie ou « aux colonies néerlandaises de l'Inde, « et que ce progrès a eu lieu malgré le « temps perdu à des essais infructueux « de culture, à la suite de quatorze an- « nées d'une concurrence pleinement li- « bre. » J'ai déjà eu occasion de dire que *le principal article d'importation est la toile de coton bleue, appelée guinée, et le principal article d'exportation, la gomme* ; que *la pièce de guinée et le kilogramme ou plutôt la livre de gomme tiennent lieu d'unités monétaires dans les échanges en nature qui ont lieu aux escales et à Saint-Louis.* Les guinées proviennent toujours en presque totalité de l'Inde, où elles sont fabriquées ou teintes dans l'établissement français de Pondichéry. Nos lois de douane réservent, par une surtaxe de 5 francs par pièce, le transport de ces toiles à la navigation française, et s'opposent à ce que, même par bâtiments français, elles puissent être apportées en droiture du lieu de production au Sénégal. Cet approvisionnement de

(1) J'ai cru ne pouvoir mieux faire comprendre cette importante question de la *traite des gommes*, qu'en analysant fidèlement *le rapport* fait au ministre de la marine et des colonies par M. Gautier, pair de France, au nom de la commission chargée d'étudier les questions qu'avait fait naître l'association formée en avril 1842 au Sénégal pour la traite de la gomme. Cette commission se composait de MM. Gautier président ; Gréterin, conseiller d'État, directeur de l'administration des douanes ; Magnier de Maisonneuve, député, directeur du commerce extérieur ; Galos, député, directeur des colonies ; Mérillou, de la chambre de commerce de Bordeaux ; L. Fournier, de celle de Marseille ; Betting de Lancastel, de celle de Nantes ; de Coninck, de celle du Havre, et Mestro, chef de bureau à la direction des colonies, secrétaire. Les procès-verbaux de cette commission ont été imprimés avec des annexes à l'imprimerie royale, et publiés en un volume in-4° de 272 pages. Le rapport de M. Gautier a été inséré dans les *Annales maritimes* de novembre 1842, n° 101. On peut encore étudier avec profit un article de M. Dézert, secrétaire archiviste du conseil d'administration du Sénégal, intitulé *Du commerce de la gomme au Sénégal, en 1841*, et inséré dans les *Annales marit.* de juin 1841, n° 82 ; et la seconde partie de l'article de M. Ch. Cottu, lieutenant de vaisseau sur le *Sénégal* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1845), où le rapport de la commission est de tout point combattu.

guinées, rendu nécessaire dans les entrepôts de nos ports par le débouché assuré qu'elles trouvent au Sénégal, a une importance réelle, puisque de 1832 à 1842 les 13,681 balles de pièces de guinées importées de nos entrepôts au Sénégal représentaient une valeur de 14,416,630 fr. Nos manufactures de Rouen fournissent aussi au commerce du Sénégal une petite quantité de guinées, qui, plus parfaites, mais aussi d'un prix plus élevé que celles de l'Inde, ne sont employées qu'aux présents donnés aux Maures et à l'échange de quelques gommes à l'escale de Galam. Les gommes du Sénégal sont employées en Europe à une foule d'usages industriels, mais plus particulièrement à *l'apprêt des tissus de coton*, et n'y peuvent être remplacées qu'imparfaitement par des produits similaires. L'Angleterre offre à notre commerce un débouché assez considérable pour ce produit, que ses rapports avec l'Afrique ne lui amènent pas en quantité suffisante pour sa consommation; cette circonstance décida le gouvernement français à autoriser, à partir de 1832, l'exportation directe par navires français des gommes du Sénégal à l'étranger; et de 1832 à 1842 ces exportations donnèrent le chiffre considérable de 32,536,000 francs. — Quoique la rive gauche du fleuve produise aussi de la gomme et qu'on ait trouvé des forêts de gommiers dans le pays des Yolofs, les Maures de la rive droite ont su se conserver le droit exclusif de fournir cette denrée, et ont toujours entravé par mille moyens l'exploitation de ces richesses : on ne recueille qu'une quantité insignifiante de gomme par le commerce secondaire dit *traite des marigots*, qui se fait sur la rive gauche, à l'aide de petites embarcations, dans les affluents et les bras du fleuve, et qui est demeuré borné à l'échange des cuirs, de la cire, d'une faible quantité d'or, et surtout du mil, nécessaire à la consommation de Saint-Louis et à la grande traite : c'est, on le sait, le pain des peuplades maures de la rive droite comme des nègres de la rive gauche. Enfin le commerce de Galam fournit aussi de la gomme d'une qualité un peu différente : j'en parlerai plus loin avec quelques détails. — La traite des escales se fait et ne peut se faire que par l'intermédiaire d'habitants indigènes de Saint-Louis, qui parlent seuls la langue des Maures, peuvent seuls supporter les inconvénients du climat et de la vie exceptionnelle qu'on mène aux escales, et possèdent seuls la confiance des Maures. Dans ces dernières années, quelques Européens essayèrent de faire eux-mêmes la traite; mais c'est une exception qui ne peut s'étendre. Les traitants sont en général des entrepreneurs agissant pour leur propre compte, qui, avant l'ouverture de la traite, achètent, des négociants de Saint-Louis, au prix d'une quantité de gomme delivrable à leur retour, le nombre de pièces de guinées dont ils espèrent trouver le débouché aux escales; ce nombre est proportionné à la clientele du traitant parmi les Maures et à la quantité supposée des gommes qui seront apportées aux escales. Quelquefois aussi, mais rarement, le traitant n'est employé que comme mandataire, et c'est pour le compte du négociant et au prix d'une commission convenue entre eux qu'il se charge d'aller vendre aux escales les guinées qui lui sont confiées. Dans les deux cas, le traitant est muni d'un bâtiment, dont le plus souvent il est propriétaire, mais dont il n'est quelquefois que l'affréteur; il y embarque ses marchandises, et y a son domicile aux escales pendant toute la durée de la traite. Ces bâtiments, en général du port de 15 à 20 tonneaux, sont munis d'un équipage proportionné à leur tonnage et composé soit de captifs appartenant au traitant, soit d'indigènes libres ou captifs loués à cet effet pour la durée de la traite. On a reproché aux traitants l'imprudence et la legereté de quelques-unes de leurs opérations commerciales, et surtout cette vanité, ce sentiment de rivalite, qui les fait se soumettre à des pertes et contracter des dettes envers les négociants, plutôt que de revenir de la traite sans avoir échangé leurs guinées, mais jamais le manque de probite et de délicatesse; cependant leurs représailles contre la déloyauté et la fourberie des Maures sont parfois excessives. En 1830 et en 1831 la traite avait déjà pris un assez grand accroissement; le mouvement commercial était de 6 à 7 000 000 de francs; il se ralentit un

peu en 1832; et peut-être cette circonstance contribua-t-elle à faire naître en 1833 la pensée d'un *compromis*, convention reproduite plusieurs fois depuis et devenue un système intermédiaire entre le privilége et la libre concurrence. Par cette convention, qui fut volontaire dans l'origine, les traitants s'engageaient à ne pas vendre la guinée aux escales au-dessous d'un prix arrêté d'avance entre eux pour toute la durée de la traite. Le gouvernement local intervenait dans la fixation de ce prix ou le sanctionnait, et créait une juridiction exceptionnelle pour le jugement des contraventions, ainsi qu'une pénalité emportant confiscation et amende. Il paraît que le compromis de 1833 produisit de bons résultats. En 1834, par suite d'une guerre de la colonie avec les Maures Trarzas, la traite se trouva réduite à une seule escale, celle des Maures Bracknas : alors une association avec privilége fut proposée et accueillie par le gouvernement local : les commerçants qui ne se livraient pas habituellement à la traite ou qui avaient commencé à la faire depuis moins de trois ans furent exclus, et le prix de la vente aux escales fut fixé à 50 kil. de gomme ; on dit que les profits de l'association s'élevèrent à environ 300,000 kil. de gomme. Plusieurs commerçants exclus protestèrent contre l'association. Elle fut volontairement prorogée en 1835; mais cette fois sans intervention de l'autorité, et par conséquent sans privilége. Il faut donc compter cette année au nombre de celles où la concurrence est demeurée libre, car tout traitant fut le maître de venir vendre à côté de l'association et à un prix inférieur à celui qu'elle avait fixé. (L'escale des Bracknas était toujours seule ouverte au commerce.) L'exportation de kilog. de gomme fut presque double de celle de l'année precedente. En 1836 il ne fut plus question d'association; la concurrence fut entièrement libre : les guerres avec les Maures Trarzas avaient cessé. Alors, à cause des bénéfices considérables qu'on avait retirés des traites précédentes, les guinées commencèrent à arriver en quantité surabondante; les traitants et les negociants firent de mauvaises affaires, et l'administration crut devoir proroger la durée de la traite. En 1837, un *compromis*, motivé par les désastres qu'avait causés la concurrence outrée de l'année précédente, fut passé entre les traitants aux escales. Les affaires furent généralement favorables. En 1838, libre concurrence : une grande partie des guinées introduites l'année précédente restait encore entre les mains des négociants; l'importation fut énorme et naturellement ne put concourir que pour une faible partie aux marchés de l'année présente ; mais l'abondance des guinées et l'empressement à les échanger furent tels, qu'on donna pour 15 ou 17 kil. des guinées qui avaient coûté à Saint-Louis 21 kil. De là des pertes considérables et des dettes contractées par les traitants envers les négociants. En 1839 on revint au compromis; mais le moyen n'était plus assez fort pour contenir l'empressement à se défaire de ces marchandises, et les conditions ne furent pas observées ; jamais même les effets désastreux de l'encombrement des guinées ne furent plus sensibles. Les traitants reprochèrent plus tard aux négociants d'être venus en personne aux escales vendre leurs guinées à plus bas prix qu'ils ne les leur avaient vendues à Saint-Louis. En 1840 la concurrence fut libre ; mais l'encombrement à Saint-Louis et dans les dépôts français était toujours extrême; cette marchandise avait baissé de près de 50 pour 100 de sa valeur. Le gouverneur demanda alors qu'un acte du gouvernement vînt fixer le régime à adopter pour le commerce des escales. En 1841 *le régime de la traite libre, mais soumise à des règles nouvelles et à une police plus rigoureuse que celle qui avait existé jusqu'alors, fut d'abord établi;* sous ce régime, pendant la durée de la petite traite, il ne fut traité aux trois escales que 200,000 kil de gomme; la guinée, qui s'était maintenue jusqu'à la fin de mars au prix de 27 à 30 kil., tomba à 18 et même à 15. Alors, sur la demande presque unanime des traitants et des négociants, le gouvernement se decida à établir un compromis pour la grande traite; mais il fut violé encore plus ouvertement qu'en 1840, et à la fin de la traite la libre concurrence avait réellement repris le dessus; on traitait avec le Maure,

en apparence au prix fixé par le compromis, et on lui assurait verbalement ou par écrit un supplément de prix qu'on lui payait à Saint-Louis au retour de la traite; il y avait encore mille autres genres de contraventions, à côté de la commission judiciaire siégeant aux escales; et quand il y avait poursuite, les témoignages et les peines ne manquaient pas contre le petit nombre de traitants européens, mais aucun témoignage ne se produisait contre les traitants indigènes, et de cette manière la répression était nulle et le règlement inefficace. Ainsi l'affluence des guinées importées, qui avait commencé en 1836 et redoublé en 1838, avait fini par changer radicalement le rapport de la valeur de la guinée avec celle de la gomme, rapport qui était et est encore la base de tous les intérêts au Sénégal et avait produit par là une perturbation très-grave dans le commerce de cette colonie. Les traitants, sans prévoir la baisse inévitable des guinées devenues aussi abondantes, s'en étaient chargés à des prix trop élevés; sans prévoir non plus les moyens qu'emploieraient les négociants pour se débarrasser du résidu de leurs guinées, ils n'avaient imputé leurs pertes qu'à l'excès de la concurrence aux escales, et avaient vu dans le compromis proposé par eux à l'administration locale une sauvegarde assurée contre ce danger; mais, comme on l'a vu, ce n'était qu'une protection illusoire et d'autant plus dangereuse qu'on comptait sur elle davantage. Par suite de ces mauvaises affaires, les traitants se trouvèrent débiteurs envers les négociants, d'une somme considérable, de 2,250,000 fr. et plus. Or, ne possédant que leur habitation à Saint-Louis et leurs embarcations, ils n'avaient pas les moyens de se libérer; les négociants, craignant de se trop découvrir envers eux, se montraient peu disposés à leur faire de nouveaux crédits; quelques-uns même firent faire des saisies, des expropriations, exigèrent des emprisonnements; les rapports des traitants et des négociants, c'est-à-dire tout le commerce, se trouvèrent paralysés, et le gouvernement local put trembler un moment pour la sécurité de la colonie; déjà quelques débiteurs se préparaient à transporter leur domicile à *M'Beraye*, village situé sur la rive droite, à quelques lieues en amont de Saint-Louis. On s'accorda alors généralement à croire qu'une *association avec privilége sur les bases de celle qui avait déjà été établie en* 1834 *et combinée de manière à favoriser l'extinction de la dette, était la seule issue possible à cette situation.* Le chef du service administratif, M. Pageot Desnoutières rédigea le plan d'une association nouvelle qui fut pris en considération par le ministre de la marine : et par une ordonnance royale en date du 9 janvier 1842, le gouverneur du Sénégal fut investi du pouvoir de « prendre des mesures pour « encourager les opérations du com« merce et favoriser ses progrès, et « de régler le mode, les conditions et « la durée des opérations commerciales « avec les peuples de l'intérieur de « l'Afrique. » Le projet d'association, renvoyé au conseil général de la colonie avec l'approbation du gouvernement, y fut discuté article par article, et y reçut plusieurs modifications, sans toutefois que le principe en fût restreint; tout au contraire. Il fut de nouveau examiné par le conseil d'administration, et enfin devint la base de l'arrêté rendu le 16 avril 1842 par le gouverneur du Sénégal, lequel provoqua la formation de la commission. Cet acte instituait à Saint-Louis une société en possession du privilége exclusif de la traite de la gomme aux escales, et interdisait en même temps aux membres de cette société toute participation à la traite des autres productions du Sénégal et de la gomme même ailleurs qu'aux escales. Le commerce de Galam demeurait seul libre pour tous. La confiscation de la marchandise traitée en contravention et une amende triple de la valeur de la saisie composaient la pénalité; et l'application en était remise à une commission siégeant en rivière et jugeant en dernier ressort. La société était établie pour cinq ans; tout négociant, tout traitant résidant au Sénégal était admis à en faire partie en prenant une seule action. L'action était déclarée inaliénable et insaisissable pour toute la durée de l'association, hors le cas de faillite ou de

décès. Tout créancier avait le droit de souscrire pour une action au nom et au compte de chacun de ses débiteurs ayant qualité pour faire partie de l'association; il en faisait les fonds, et le capital demeurait sa propriété; mais le produit appartenait à celui au nom duquel l'action avait été souscrite, à condition toutefois qu'il en serait appliqué jusqu'à la concurrence des trois quarts au payement des dettes de l'actionnaire. Les porteurs de titres de créances sur les Maures ne pouvaient, pendant la campagne de 1842, contraindre leurs débiteurs à s'acquitter envers eux que du tiers de leurs créances en gomme; mais le payement intégral pouvait être exigé, en 1843, par l'intermédiaire de la société toutefois. Un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale (cinq traitants indigènes, cinq négociants européens et un marchand) était chargé de la gestion. Le directeur était nommé par le gouverneur sur une liste triple présentée par l'assemblée générale. Un commissaire du roi, nommé aussi par le gouverneur, assistait avec voix consultative aux séances des conseils d'administration. La pensée de cet acte était donc d'appliquer pendant cinq ans les bénéfices de la traite de la gomme aux escales, à l'extinction de la dette des traitants. *L'arrêté du 16 avril*, a-t-on dit, *n'est que la liquidation commerciale de la colonie opérée sous l'autorité du gouvernement.*

La commission fit d'abord une distinction essentielle sur la légitimité de la double intention de libérer les traitants et de rembourser les négociants, jugeant unanimement qu'il fallait venir en aide surtout aux traitants, parce qu'il y avait là une nécessité d'intérêt public, mais que le remboursement des négociants n'était que d'intérêt privé. Les objections principales faites dans son sein contre l'association furent tirées d'abord de ce *privilége exclusif et excessif*, dont l'action pouvait s'étendre, par la fixation arbitraire des prix d'échange, jusque sur les intérêts du commerce métropolitain, sur ses rapports avec l'Inde et sur l'industrie manufacturière d'une autre colonie (Pondichéry), puis de l'abus dont la société actuelle avait déjà donné l'exemple dans la fixation du prix d'échange : car l'intérêt des négociants créanciers, comme des traitants débiteurs, était d'arriver le plus promptement possible, par l'élévation des bénéfices recueillis, à la liquidation de la dette. D'autre part, on avait prétendu que l'arrêté du 16 avril avait pour but principal de protéger les intérêts des Français contre les intérêts des Maures, en donnant aux premiers cette unité de pensée et de volonté qui fait la force des seconds; mais la commission reconnut aussi parmi les Maures des oppositions d'intérêts assez sensibles, par exemple entre les rois, les chefs et les marabouts; en même temps il lui parut que la concurrence excessive que se faisaient les traitants était due bien moins à leur caractère et à un amour propre mal entendu qu'à la cause ordinaire de toute concurrence, l'abondance de la marchandise apportée sur le marché; que le commerce a des alternatives de succès et de revers; que c'est la loi de son existence, et que les gouvernements ne sauraient prétendre à en contrarier les effets, surtout en créant un privilége dont il est toujours fait abus : ainsi cette association destinée, suivant les expressions mêmes du gouverneur, à guérir la crise commerciale qui mine depuis si longtemps la colonie, à satisfaire aux intérêts de tous, à prévenir la désaffection de la population indigène et son émigration à *M'Beraye*, avait eu pour premier résultat de laisser sans emploi cent vingt-huit traitants, autant de navires et mille marins, et de réduire le mouvement du commerce au tiers de ce qu'il était auparavant; et, d'autre part, de produire un bénéfice de 150 pour 100 sur la valeur de la marchandise donnée en échange, et de 50 pour 100 sur la somme que l'actionnaire est supposé avoir versée dans l'association, tant on avait usé du privilége avec peu de modération. On avait encore dit que le monopole aurait pour effet d'éloigner les Maures des escales, et de les décider à aller traiter à Portendick ou en Gambie avec les Anglais, qui leur offraient des conditions plus favorables; en un mot, qu'il amènerait tôt ou tard pour la France la perte de ce commerce et la ruine totale de la colonie du Sénégal; et, en effet, quoique ce danger soit éloigné, il

a déjà été traité des gommes entre les Trarzas et les Anglais à Portendick; et ce fait pourrait se reproduire, car il n'y a là pour les Maures qu'une question de frais que le bon marché des guinées anglaises peut simplifier beaucoup (1). Au contraire, le danger n'existe point avec la libre concurrence. Les chambres de commerce du Havre, de Bordeaux, de Marseille et de Nantes rendirent hommage à ce principe de la libre concurrence; mais celles de Bordeaux et de Marseille furent d'avis qu'il fallait recourir actuellement au régime du compromis, la dernière seule se prononça en faveur du maintien provisoire de l'association. En définitive, personne dans la commission ne crut pouvoir donner son adhésion aux dispositions exorbitantes de l'arrêté du 16 avril 1842. Il fallait cependant évidemment deroger pour un temps au principe de la libre concurrence, et d'assez graves dissidences s'élevaient entre ses membres pour savoir dans quelles proportions et dans quelles formes cette derogation aurait lieu. Enfin, puisant dans les trois systèmes qui lui furent proposés, la commission proposa de soumettre la traite des gommes du Sénégal à un reglement dont le principe fût la liberté des échanges, mais avec plusieurs restrictions importantes, destinées à réparer et à prévenir desormais les désordres commerciaux des dernières annees : 1° diverses dispositions de police relatives à l'exercice de la profession de traitant; 2° la formation d'un fonds commun pour les traitants, au moyen d'un prelevement de 5 pour 100 sur les gommes rapportées des escales; 3° la faculté pour le gouverneur de recourir à la mesure désignée sous le nom de *compromis*, ayant pour objet de fixer, pour chaque année de traite, un minimum des taux d'échange de la guinée de l'Inde contre la gomme, et de prendre à l'égard des traitants toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ce reglement et au maintien de la police des escales (2).

La base du système consacré par l'ordonnance royale du 15 novembre 1842 est l'organisation des traitants du Sénégal en une corporation où ils ne sont admis qu'à certaines conditions; et le privilége exclusif réservé aux traitants inscrits sur la liste de servir d'intermédiaires dans les échanges avec les Maures, soit que les embarcations armées et chargées sur lesquelles ils montent aux escales leur appartiennent en propre ou qu'elles soient expédiées par des commerçants européens. Trois campagnes se sont déjà faites sous l'empire de ce règlement. De 1843 a 1844 le nombre des traitants employés a augmenté de cinquante-trois à quatre vingt-huit: mais en 1843 il y avait eu plus de traitants expéditeurs que de traitants commissionnaires; en 1844, au contraire, ces derniers sont plus nombreux; et en 1845 leur nombre s'est encore beaucoup accru (de quarante-six il s'est élevé à soixante-douze). On a reconnu là une salutaire tendance de l'esprit des indigènes à abandonner le rôle de spéculateurs, pour s'en tenir à celui de courtiers, beaucoup plus en rapport avec leur position et leurs faibles ressources, et la meilleure garantie que la dette si lourde des traitants sénégalais ne se renouvellera plus à l'avenir: enfin les deux conditions indispensables qu'il leur faut réaliser, à ce qu'il semble, pour qu'ils puissent lutter dans ce commerce avec les négociants européens, sont: l'achat de premiere main des guinées, la vente sur place, ou l'expé-

(1) *Voy.* à ce sujet les réflexions de M. Raffenel, dans le rapport adressé le 17 mars 1844 au gouverneur du Sénégal (*Annales marit.*, *Revue colon.*, 1844, p. 464-67).

(2) *Voy.* l'*Ordonnance du roi concernant la traite des gommes au Sénégal*, du 15 novembre 1842, et le *Rapport au roi* de M. l'amiral Duperré, ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies. — *Voy.* encore, comme se rapportant à la traite des gommes, l'ordonnance du roi du 18 mai 1843, relative aux toiles de l'Inde; celle du 1er septembre 1843, qui modifie la précédente, et une lettre du directeur de l'administration des douanes, concernant les *guinées*, du 19 septembre 1844. Pour assurer le développement et la régularité des transactions commerciales au Sénégal, ces ordonnances déterminaient le poids et les dimensions des guinées de l'Inde susceptibles d'y être expédiées, et prescrivaient l'application, sur chaque pièce de guinée, d'une marque ou estampille reconnue et contre-vérifiée par les employés du service des douanes en France.

dition en France et en Angleterre des gommes; de telle sorte qu'ils ne règlent avec leurs bailleurs de guinées qu'en argent ou en billets, et bénéficient directement du placement des produits sur les marchés. — Les années 1838, 39 et 40 avaient été au Sénégal trois années de récoltes vraiment extraordinaires; et, comme on pouvait s'y attendre, les récoltes des années suivantes devaient être affaiblies d'autant. On a calculé que la moyenne des gommes annuellement traitées aux trois escales et à Galam depuis 1825 sous tous les régimes, concurrence, compromis, association libre, association et monopole, est de 1,872,000 kil. (pour les trois escales seulement, de 12 à 1,300,000 kilogrammes). Or, le total des gommes traitées en 1843 n'avait été que de 510,000 kil.; celui de 1844 était remonté à 1,028,000 kil., plus du double, et d'un quart à peine au-dessous de la moyenne. En 1845, quoique l'ouverture de la traite aux trois escales eût été différée par une inondation d'un mois à peu près, le total des gommes traitées à ces escales, à Galam et dans le nouveau comptoir établi sur la Falémé, fut de 3,457,209 kil., chiffre, comme on le voit, bien au-dessus de la moyenne, et inférieur seulement de 400,000 kil. au total de l'année 1839, la plus riche de toutes : l'abondance de la récolte accéléra la liquidation des créances sur les Maures, et le bénéfice de cette campagne, évalué à peu près à la somme de 2,387,967 fr., avança également d'une manière très-sensible l'extinction de la dette des traitants (1). D'ailleurs, d'après l'avis unanime des autorités locales, toutes les dispositions réglementaires de l'ordonnance de 1842, particulièrement l'obligation imposée aux traitants d'avoir leurs écritures en règle, et l'établissement d'un pesage public à chaque escale, s'exécutèrent aisément et avec succès; la conduite des traitants fut généralement satisfaisante; en même temps la tranquillité des populations, et veraines, indispensable à la sûreté du commerce et des expéditions des traitants sur le fleuve, fut assurée par les mesures de vigueur que prit le gouvernement local (1).

Cependant la situation de la colonie, à la suite de la longue crise commerciale dont je viens de retracer l'histoire d'après les documents les plus authentiques, était demeurée précaire et affligeante. C'est alors que le gouverneur du Sénégal, M. le Cte E. Bouët, par la plus heureuse et la plus opportune inspiration, conçut et arrêta le projet d'une grande exploration de la Haute-Sénégambie (2).

(1) *Voy.* la lettre du ministre de la marine aux membres des chambres de commerce, pour leur donner avis des résultats de la traite des gommes au Sénégal, du 6 octobre 1843 (*Ann. maritimes*, octobre 1843, partie officielle, n° 225). *Voy.* encore les *Annales maritimes*, *Revue colon.*, 1844, n° 26, et 8145, n° 9.

(1) *Voy.* dans les *Annales maritimes*, *Revue coloniale*, 1843, n° 16, le *Journal de marche d'une colonne mobile à travers le Ghiambour-Cayor, le Wallo et le désert, en avril* 1843.

(2) Une commission nommée par M. le gouverneur du Sénégal, et composée de M. Huart, pharmacien de la marine, président, de MM. Raffenel, commis de la marine, et Pottin-Paterson, habitant indigène, fit, à la fin de 1843 et au commencement de 1844, une exploration de la rivière Falémé et des mines d'or qui se trouvent dans les pays de Boudou et de Bambouk; puis gagna, à travers le pays, le cours supérieur de la Gambie, pour descendre la rivière jusqu'aux établissements anglais. M. Huart vint mourir à Saint-Louis d'une maladie inflammatoire qu'il avait rapportée de cette pénible mais fructueuse exploration. La pensée de M. le gouverneur était nettement marquée dans les questions suivantes, posées à la commission : Les richesses métallurgiques du Bambouk sont-elles voisines des bords de la Falémé? — Doivent-elles être exploitées par les naturels seulement, ou par des noirs, sous la direction de blancs ou d'habitants du Sénégal? — Un établissement fortifié est-il nécessaire pour couvrir et défendre cette exploitation? — Où doit être posé cet établissement? — Quelle doit être sa nature, sa force en garnison, en artillerie? — Les caravanes des Dyolas et toutes celles qui se dirigent vers le Boudou peuvent-elles être attirées dans ce même comptoir; ou bien la concentration des caravanes sur un nouvel établissement commercial dans la Falémé ne nécessite-t-elle pas, au contraire, un point différent de celui qu'indique la fécondité minéralogique du sol? — Quels sont les

« C'est, en effet, vers le haut pays, « comme l'a fortement exprimé M. Raffenel, membre de la commission d'exploration, qu'il faut porter ses regards; « c'est là seulement qu'on trouvera des « remèdes efficaces pour guérir les plaies « de notre possession africaine. Le « mal actuel n'est pas dans l'imperfection des reglements qui fixent le mode « de trafic des gommes, il est dans la « nature même du produit, dans l'éventualité de ses récoltes, dans le peu de « garantie que nous offrent ses détenteurs. — Quelle que soit donc la paternelle bienveillance qui préside à la « rédaction des règlements sur cette matière, il n'en résultera pour le pays « qu'un soulagement passager qui ne « changera rien à la situation générale. « Il n'y a plus aujourd'hui place pour « tous aux marchés des escales; il faut « créer de nouveaux produits pour cet « accroissement de trafiquants européens et indigènes qui vient chaque « jour augmenter le malaise commercial du pays (1). »

Jamais, il faut le dire, depuis la reprise de possession du Sénégal, et même au plus fort des essais de cultnre tentés dans le Wallo, l'attention du gouvernement, non plus que celle des négociants de Saint-Louis, ne s'était entièrement détournée du haut pays : le *fort de Bakel* avait été construit dans le pays de Galam sur un territoire cédé en 1818 à la France par un traité passé avec le *Tonka* ou prince de Tuabo. En 1825 on avait remplacé par le fort Saint-Charles, bâti au village de Makana, non loin de Toubâbokané, l'ancien fort Saint-Joseph. On avait aussi créé un nouveau comptoir à *Medina* près des cataractes de Felou. En 1824 et en 1828 le gouvernement avait chargé successivement MM. de Beaufort et Duranton de l'exploration des mines d'or du Bambouk; mais le premier mourut en 1825 dans le cours de ses travaux; et le second, « en se mêlant aux querelles politiques du pays de Galam, manqua « complétement l'objet de sa mission, « qui consistait à conduire dans le « pays un mineur expérimenté, à lui « procurer les moyens de rendre facile « et fructueuse une exploitation dont, « par ses moyens d'échange, le commerce du Sénégal eût retiré tous les « fruits (1). » De 1817 à 1824 les négociants et habitants de Saint-Louis s'étaient réunis, chaque année, en société pour l'exploitation du commerce de la Haute-Sénégambie. En 1824 le gouvernement les autorisa à former dans ce but une société anonyme et privilégiée, devant être dissoute et reconstituée tous les quatre ans. Cette compagnie jouit d'un privilége exclusif pendant sept mois de l'année (du 1er janvier au 1er août); le reste du temps son privilége est suspendu, et le commerce du haut du fleuve redevient libre pour tous les traitants (2), et se trouve ainsi mis à la portée de ceux qui, malgré le faible taux des actions abaissées en dernier lieu à 200 fr., n'ont pas pu prendre un intérêt dans les opérations de la compagnie. En juin 1838 la société réunit à son privilége de Galam celui d'un nouveau comptoir fondé par le gouvernement et par elle dans la rivière de Casamanza, mais aussi avec certaines restrictions : l'exploitation de la chaux est réservée, et le commerce général reste libre depuis Dhimbéring, situé à l'embouchure de cette rivière, jusqu'à l'établissement portugais de Zinquinchor, quinze lieues plus haut; et un commissaire du gouvernement placé près de la compagnie surveille

moyens à tenter pour nous allier intimement et le Bondou, et le Bambouk, et les Bambaras, pour rendre la tranquillité aux peuplades turbulentes du haut du fleuve, soit Dowiches, soit Bambaras, soit Sarracolets, qui, par leur état de guerre continuelle, compromettent nos relations commerciales, et nuisent à leur développement? — Quelle sera l'influence des petits bateaux à vapeur en fer dans le haut pays de Galam? — Jusqu'à quelle époque pourront-ils s'y montrer et y naviguer?

(1) *Annales maritimes*, *Revue coloniale*, 1844, p. 468.

(1) *Not. stat. sur les colonies françaises*, IIIe part., p. 164.

(2) *Voy.* les réflexions de M. Raffenel sur les résultats de cette liberté du commerce appliquée au Haut-Sénégal, et sur la lutte qui y est engagée entre le commerce anglais et le commerce français. (*Ann. marit.*, *Rev. colon.*, 1844, p. 474-486.)

l'exécution des statuts. De toutes les possessions que les Français ont eues dans le haut du fleuve, il ne nous reste aujourd'hui que Bakel : le comptoir est dirigé par un agent de la compagnie établie à Saint-Louis sous le nom de compagnie de Galam et Casamanza. On y traite de la gomme, de l'or, de l'ivoire, des peaux de bœufs, du mil et de la cire; mais la gomme y est, comme dans le bas du fleuve, la principale branche du commerce. Les Dowiches apportent leurs gommes à Bakel même; les Oualad-él-Koissis, qui avaient autrefois choisi Makana pour marché et les Oualad-M'Bareck, qui avaient choisi Medina (1), portent les leurs à un comptoir flottant expédié chaque année par le gérant de Bakel dans les environs de Makana; les autres produits sont apportés le plus souvent à Bakel, quelquefois aussi au comptoir flottant, par des caravanes de marchands colporteurs ou revendeurs, connus sous le nom général de *Dioulas*, et appartenant aux nations des Saracolets, des Mandingues, des Bambaras et des Foulahs du Bondou et du Kasson, et aussi par des Mandingues du Bambouk et du Ségou, qui viennent vendre de première main ce qu'ils recueillent dans leurs pays (2). La compagnie, quoique affaiblie par la concurrence, réalise encore d'importants bénéfices à Bakel; mais elle fait souvent des pertes en Casamance et à Mérina G'hen, et M. Raffenel, dont je reproduis avec confiance les importantes observations, présente notre commerce du haut du fleuve comme n'étant pas dans de favorables conditions de développement. Suivant lui, au lieu de ce double régime de liberté et de privilége, qui affaiblit le commerce français au profit de la concurrence anglaise de la Gambie, il conviendrait d'organiser une association assez vaste pour qu'il n'y eût plus d'exclusion possible, d'exiger d'elle un capital social assez élevé pour qu'elle pût se livrer à de grandes entreprises, et de la surveiller dans ses opérations, pour éviter que les marchands du pays, trompés, ne s'éloignassent à jamais (1). En outre, pour attirer les caravanes à Bakel et pour les y rappeler toujours, il faudrait faire aux Dioulas autant ou plus d'avantages que les Anglais, et une association aussi régulièrement organisée le pourrait aisément; de Bakel il faudrait encore expédier des courtiers indigènes dans les lieux de passage des caravanes, ou leur fermer pour ainsi dire le chemin de la Gambie par de nouveaux établissements (2), « à *Makana* et à *Medina* dans « le Kasson, admirablement placés sur « le fleuve pour servir d'escales aux na« tions maures et pour servir de points « d'arrêt à des caravanes de Dioulas; » à *Sansandig* (3), déjà désigné par M. Beau-

(1) Le fort Saint-Charles fut abandonné à la suite des guerres des Bakiris du Haut et du Bas-Galam; et l'établissement de Medina, qui, du reste, ne consista jamais qu'en quelques cases de paille servant de magasins et d'habitations aux agents de l'association, cessa définitivement d'exister en 1841, après avoir été même plusieurs fois abandonné et repris dans un court espace de vingt ans.

(2) *Annales marit.*, *Rev. colon.* 1844, p. 473.

(1) *Voy.* la comparaison que fait M. Raffenel du commerce français et du commerce anglais dans la Sénégambie, *Annales Maritimes*, *ibid.*, p. 535.

(2) Le premier des établissements à fonder, suivant M. Raffenel, devrait être le plus rapproché possible de Boulébané, capitale du Bondou, à *Senou-Débou* par exemple, sur la Falémé : ce lieu fut désigné d'abord par M. Zéler, gérant de la compagnie de Galam, établi à Bakel; et l'almamy du Bondou, sur ses avis, y fit construire un *tata* (mur d'enceinte et espèce de fort en terre glaise), et des cases pour recevoir des traitants : ce village, situé à 80 kilom. par terre et à 100 kilom. environ par eau de Bakel, n'est qu'à 24 kilom. de Boulébané, et tres-près de l'emplacement de l'ancien fort Saint-Pierre et de l'embouchure du Sénou-Colé, qui arrose une partie du Bambouk et est navigable pendant deux mois pour des bâtiments légers de 4 à 5 pieds de tirant d'eau. Cet établissement tout politique serait surtout destiné à entretenir et à resserrer notre alliance avec l'almamy du Bondou, qui peut nous ouvrir ou nous fermer à son gré l'entrée du Bambouk, et surtout à combattre et à repousser les efforts continuels que font les commerçants anglais de la Gambie pour substituer leur influence à la nôtre sur les Foulahs du Bondou (*Annales maritimes*, *Rev. colon.*, 1844, p. 512).

(3) *Sansandig*, je le redis pour mémoire,

fort, et placé sur la route des comptoirs de Fattatenda, de Paddy et de Kaniéby en Gambie; à *Farabana* (1), où passent presque toutes les caravanes venant de la Sénégambie orientale et du Soudan occidental, et la plupart des Dioulas, Saracolets et Foulahs qui s'en retournent dans leur pays avec les marchandises destinées aux comptoirs européens; enfin à *Gowina*, établissement qui, en procurant au commerce d'immédiates relations d'échange avec de riches peuplades du Soudan, nous ouvrirait l'accès de l'Afrique centrale (2). Du reste, l'objet principal de tous ces comptoirs fortifiés ne serait pas tant de détourner vers nous les caravanes de la Gambie, que de préparer et d'assurer *l'exploitation des mines du Bambouk;* c'est la pensée de Bruë, pensée énergiquement poursuivie par lui, reprise par tous ses successeurs, embrassée par tous les bons esprits qui se sont préoccupés de l'agrandissement et de l'avenir de notre colonie du Sénégal, que M. Raffenel présente aujourd'hui avec une nouvelle force et propose à une souveraine décision.

Il me reste à parler du *gouvernement* et de *l'administration*, du régime législatif, de l'organisation judiciaire, des forces militaires, et des dépenses publiques de notre colonie du Sénégal et de ses dépendances. — Le *commandement* et la *haute administration* sont confiés à un *gouverneur* résidant à Saint-Louis. Un *commissaire de la marine* et le *chef du service judiciaire* dirigent, sous les ordres du gouverneur, les différentes parties du service. Un *inspecteur colonial* veille à la régularité du service administratif, et requiert à cet effet l'exécution des lois, ordonnances et règlements. Un *conseil d'administration* placé près du gouverneur éclaire ses décisions et statue, en certains cas, comme conseil de contentieux administratif. Un *conseil général* séant à Saint-Louis et un *conseil d'arrondissement* séant à Gorée donnent annuellement leur avis sur les affaires qui leur sont communiquées, et font connaître les besoins et les vœux de la colonie. Le gouverneur a le commandement supérieur et l'inspection générale des troupes de toutes armes, lève, organise, licencie les *milices de la colonie*, forme et convoque les tribunaux militaires. Il a la direction supérieure de l'administration de la marine, de la guerre et des finances, et des différentes branches de l'administration inférieure: il arrête chaque année en conseil, pour les soumettre à l'approbation du ministre de la marine, l'état des dépenses à faire dans la colonie pour les services militaires qui sont à la charge de la métropole, le projet du budget des recettes et des dépenses du service intérieur, les projets des travaux de toute nature, l'état des approvisionnements que doit envoyer la

est le nom donné à deux villages situés en face l'un de l'autre, à 2 kilom. au plus de la Falémé; les débordements annuels sur la rive droite forceraient à choisir l'emplacement du comptoir ou fort sur l'autre rive: du reste, il y a un gué facile qui réunit les deux Sansandig, une communication commode par terre de Sénou-Débou au village de la rive gauche, qui n'en est éloigné que de 57 kilom., et par la riviere, pendant deux mois environ, lorsqu'à la crue des eaux les navires calant 4 à 5 pieds peuvent franchir le barrage qui arrête la navigation au-dessus de Sénou-Débou. De Sansandig on pourrait assez promptement, suivant M. Raffenel, obtenir, sinon l'exploitation des mines de Kéniéba, au moins la manipulation de ses produits. Sansandig est à 49 kilom. de ce village du Bambouk, et les mines de Kéniéba sont toutes à la discrétion de l'almamy.

(1) Nous avons eu autrefois un fort à Farabana, sur une petite riviere qui se jette dans la Falémé, en face de Nayé, le Sénou-Colé ou *Rio d'Oro* des Portugais. M. Raffenel rapporte que des envoyés du chef de la république indépendante de Farabana sont venus leur demander instamment le rétablissement de ce fort.

(2) Gowina, dans la partie méridionale du Kasson et du Kaarta, non loin des mines du Bourré, du Konkondou et du Salédougou, fut déja occupé par la compagnie de 1827 à 1832. On y avait même conduit un chalan, en lui faisant franchir pendant les hautes eaux les cataractes du Félou. Quelques cases à terre formaient, sous la direction d'un agent indigène de la compagnie, un comptoir où l'on traitait beaucoup d'or avec les Djalonkés du Bourré, et quelquefois avec les Mandingues du Konkondou, contre des verroteries et du sel. (*Ann. marit.*, *Rev. colon.*, 1844, p. 525).

métropole. Il suit les mouvements du commerce et prend les mesures propres à en encourager les opérations, à en favoriser les progrès. Il règle le mode, les conditions et la durée des opérations commerciales avec les peuples de l'intérieur de l'Afrique, et détermine les localités où les échanges sont permis; il surveille tout ce qui a rapport à la religion, à l'instruction publique, ordonne les mesures générales relatives à la police sanitaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la colonie, et a dans ses attributions les mesures de haute police (1); il convoque le conseil général et le conseil d'arrondissement, et fixe la durée de leurs sessions, pouvant les proroger et les dissoudre, à la charge d'en rendre compte au ministre de la marine. Il est interdit au gouverneur de s'immiscer dans les affaires qui sont de la compétence des tribunaux, et de s'opposer à aucune procédure civile ou criminelle. En matière criminelle, il ordonne en conseil l'exécution de l'arrêt de condamnation ou prononce le sursis lorsqu'il y a lieu de recourir à la clémence royale. Il peut faire surseoir aux poursuites ayant pour objet le payement des amendes, lorsque l'insolvabilité des contrevenants est reconnue, à la charge d'en rendre compte au ministre de la marine. Il légalise les actes à transmettre hors de la colonie et ceux qui viennent de l'étranger. — Le gouverneur communique, en ce qui concerne le Sénégal et dépendances, avec les gouverneurs des possessions étrangères en Afrique et avec les chefs des différentes tribus ou peuplades de l'intérieur. Il fait avec ces dernières tous traités de paix ou de commerce, mais à la charge de les soumettre à l'approbation du roi, et règle en conseil les coutumes et présents à accorder aux chefs des tribus ou peuplades avec lesquelles le Sénégal est en relation. — Lorsque le gouverneur juge utile d'introduire dans la législation coloniale des modifications ou des dispositions nouvelles, il prépare en conseil les projets d'ordonnances royales. — Dans les circonstances graves, le gouverneur, en conseil, peut prononcer contre les individus de condition libre qui compromettent ou troublent la tranquillité publique l'exclusion pure et simple de Saint-Louis et de Gorée, la mise en surveillance dans une de ces localités, l'exclusion de la colonie à temps ou illimitée; les captifs reconnus dangereux pour la tranquillité de la colonie peuvent en être exclus, sauf indemnité au maître. — Chaque année, le gouverneur adresse au ministre de la marine un mémoire sur la situation générale de la colonie, dans lequel il rend compte de toutes les parties de l'administration qui lui est confiée, signale les abus à réformer, les améliorations qui se sont opérées dans l'année et propose ses vues sur tout ce qui peut intéresser le bien du service du roi ou la prospérité des habitants.

Le conseil d'administration est composé du gouverneur, des chefs du service administratif et du service judiciaire, de l'inspecteur colonial, et de deux habitants notables nommés par le gouverneur pour deux ans. Un secrétaire archiviste tient la plume, et lorsque le conseil a à prononcer sur des matières de contentieux administratif, il appelle dans son sein deux magistrats qui y ont voix délibérative : les fonctions du ministère public y sont exercées par l'inspecteur colonial, l'officier commandant les troupes, les officiers chargés de la direction de l'artillerie et du génie; le capitaine de port du chef-lieu et le trésorier sont appelés de droit avec voix délibérative lorsqu'il y est traité des matières de leurs attributions, ainsi que deux membres du conseil général quand il s'agit de discuter des projets d'ordonnances royales, d'arrêtés et de règlements relatifs aux intérêts généraux de la colonie, des affaires de traite et de commerce, des traités à passer avec les indigènes, et la modification du budget arrêté par le ministre de la marine. Les attributions du conseil général établi à Saint-Louis consistent à donner annuellement son avis sur les budgets et les comptes de recettes et dépenses coloniales, et à faire connaître les

(1) *Voy.* l'*Ordonnance du roi du* 26 *avril* 1845, qui autorise le gouverneur du Sénégal à donner pour sanction à ses règlements d'administration et de police des pénalités portées jusqu'au maximum de quinze jours d'emprisonnement et de 100 fr. d'amende.

besoins et les vœux de la colonie, relativement aux diverses parties du service. Il se compose de dix membres, huit choisis parmi les négociants ou propriétaires européens et indigènes par portions égales, et deux parmi les marchands détaillants. Ces membres sont élus à la majorité des suffrages dans une assemblée de notables, choisis parmi les habitants de Saint-Louis et parmi les fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire dans cette île. Le conseil d'arrondissement établi à Gorée, et composé de cinq membres, donne son avis sur les besoins de l'établissement. Le conseil général nomme dans sa première session un délégué et un suppléant, qui sont tenus d'avoir ou de prendre leur résidence à Paris. Le délégué est chargé de donner au gouvernement de la métropole les renseignements relatifs aux intérêts généraux de la colonie et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des vœux du conseil général (1).

D'après l'article 25 de la loi du 24 avril 1833 concernant le *régime législatif* des colonies françaises, les établissements français de la côte occidentale d'Afrique continuent d'être régis par des ordonnances du roi. Par une suite d'arrêtés locaux furent promulgués ou appliqués au Sénégal, avec diverses modifications, le *Code civil* (5 novembre 1830); la loi du 24 avril 1833, portant que toute personne libre jouit dans les colonies françaises *des droits civils et des droits politiques* (5 juillet 1833); l'ordonnance royale du 12 juillet 1832 concernant les *affranchissements* dans les colonies françaises (2 février 1833); le *code de procédure civile*, dans quelques-unes de ses parties seulement (24 avril et 22 juin 1823); la loi du 8 mars 1810 sur *l'expropriation pour cause d'utilité publique* (17 novembre 1823); l'edit du 24 novembre 1781 sur les *successions vacantes* (5 mai et 5 juillet 1838); l'ordonnance royale du 30 septembre 1827 fixant les règles à suivre dans les colonies pour l'acceptation des *dons et legs* en faveur des églises, des pauvres et des établissements publics; la *conservation des hypothèques* (26 décembre 1832); le *code de commerce* (4 juin 1819); la loi du 17 avril 1832 relative à la *contrainte par corps* (12 juillet 1832, par ordonnance royale).

Le tarif général des frais et dépens en matières civile, commerciale, correctionnelle et criminelle fut déterminé par un arrêté local du 17 décembre 1832. Divers arrêtés locaux constituèrent aussi le régime des douanes; les principaux sont celui du 16 mai 1822, qui crée une brigade de préposés des douanes; celui du 18 décembre 1832 relatif aux formes à observer pour l'instruction et le jugement des contraventions aux lois et règlements sur le commerce étranger; celui du 15 octobre 1823 sur la répartition du produit des amendes et confiscations en matière de douanes; celui du 5 février 1824, établissant un tarif de répartition du produit des saisies et confiscations en matière de douanes; enfin celui du 29 septembre 1828, qui règle d'une manière complète le service des douanes.

Les dispositions de l'ordonnance royale du 7 janvier 1822, qui réglait l'organisation judiciaire du Sénégal, étant devenues, sous beaucoup de rapports, insuffisantes à raison de l'importance qu'a depuis lors acquise la colonie par l'extension de ses intérêts commerciaux, M. le vice-amiral Rosamel, secrétaire d'État de la marine et des colonies, pour mettre cette organisation en harmonie avec les besoins actuels et les vœux du pays, en ayant égard aussi à la faiblesse numérique de la population libre et au peu de ressources financières de la colonie, fit préparer un projet d'ordonnance dont les principales bases étaient, que la justice civile et la justice commerciale seraient administrées dorénavant au Sénégal par deux tribunaux de première instance institués à Saint-Louis et à Gorée, dont les appels seraient portés à une cour d'appel séant à Saint-Louis; que ces deux tribunaux connaîtraient des matières correctionnelles, à charge d'appel devant la cour d'appel,

(1) *Voy.* l'*Ordonnance royale concernant le gouvernement du Sénégal et de ses dépendances*, du 7 septembre 1840. — *Voy.* aussi l'Ordonnance du roi du 9 janvier 1842, qui modifie la précédente, et l'ordonnance du 31 octobre 1840, qui fixe les traitements des principaux fonctionnaires du Sénégal.

de Saint-Louis, qui statuerait aussi sur les appels des jugements de simple police, jugements rendus par le président de chacun des deux tribunaux de première instance jugeant seul; que les affaires criminelles seraient déférées à deux cours d'assises établies l'une à Saint-Louis, l'autre à Gorée, et au moyen desquelles, en cas de cassation, une cour de renvoi existerait dans la colonie même (le droit de recours en cassation en matière criminelle n'avait pas été accordé au Sénégal par l'ordonnance de 1822). Le projet de nouvelle organisation exigeait l'envoi au Sénégal de trois magistrats destinés, l'un, à remplir à Saint-Louis les fonctions de président du tribunal de première instance (le tribunal de Gorée devait être presidé par le commandant particulier de l'établissement); l'autre, sous le titre de *second juge*, à remplir près la cour d'appel, et pres le tribunal de Saint-Louis, quand il n'y siégerait pas comme juge, les fonctions du ministère public; et le troisieme, sous le titre de *conseiller vice-président*, à présider la cour d'appel (le gouverneur, président honoraire, étant explicitement dispensé de siéger). Ce vice-président fut investi de diverses attributions secondaires qui en faisaient en quelque sorte le chef du service judiciaire du Sénégal. Les tribunaux civils devaient être complétés par l'adjonction d'habitants notables, et la cour d'appel par l'adjonction de fonctionnaires administratifs et de notables; et les notables, sous le titre d'*assesseurs*, devaient participer au jugement des affaires criminelles, d'apres le système déjà en vigueur dans nos principales colonies (1). — Une ordonnance royale du 14 février 1838, portant application du code d'instruction criminelle au Sénégal et dépendances, ajouta à la précédente organisation un urgent et indispensable complément; mais certaines circonstances forcèrent à modifier le code de la métropole : ainsi, le nombre restreint d'agents pouvant exercer les fonctions d'officiers de police judiciaire dans une colonie ou il n'y a ni commissaires de police, ni juges de paix, ni officiers de gendarmerie, ni gardes champêtres ou forestiers; l'attribution des fonctions de juge de police au président des tribunaux de première instance; l'absence du procureur général et la concentration des fonctions du ministère public dans les mains d'un magistrat qui réunit à ces fonctions celle de second juge au tribunal de Saint-Louis; l'absence de chambre d'accusation et le droit attribué à la chambre du conseil du tribunal de Saint-Louis de prononcer directement les mises en accusation pour toute la colonie; le droit d'annulation dans l'intérêt de la loi attribué à la cour d'appel, à l'égard des jugements en dernier ressort des tribunaux de police; enfin la substitution au jury d'un college d'assesseurs appelés à prononcer avec les juges sur les questions de fait et sur l'application de la peine. Malgré les restrictions nécessitées par la faiblesse du personnel judiciaire, on sut encore assurer la bonne administration de la justice criminelle : les récusations des accusés renvoyés devant les assises purent désormais s'exercer dans chaque affaire, et non plus collectivement par tous les accusés de la session, système encore régnant dans nos principales colonies; outre la faculté de pourvoi en cassation en matière criminelle et correctionnelle accordée sans restriction à la classe libre, les personnes non libres purent se pourvoir contre tous arrêts emportant condamnation à la peine de mort et aux travaux forcés à perpétuité; les dispositions de l'acte des constitutions du 22 frimaire an VIII, qui règlent les formalités destinées à mettre les citoyens à l'abri des arrestations et détentions illégales, furent rendues exécutoires au Sénégal; enfin le gouverneur dut, comme dans les autres colonies, en cas de condamnation prononcée par une cour d'assises, statuer en conseil privé sur la question de savoir s'il y a lieu de surseoir à l'exécution de l'arrêt et de recourir à la clémence royale (1).

Les forces militaires du Sénégal et de ses dependances se composent de trou-

(1) *Voy.* le *Rapport au roi* concernant l'organisation judiciaire du Sénégal, et l'*Ordonnance du roi* du 24 mai 1837.

(1) *Voy.* le *Rapport au roi* de M. le vice-amiral Rosamel, en soumettant à la signature de sa majesté le projet d'une ordonnance

pes européennes et de soldats noirs. Trois compagnies du troisième régiment d'infanterie de marine et une compagnie de soldats d'infanterie indigènes, forment, avec une demi-compagnie de canonniers et un détachement d'ouvriers d'artillerie de la marine, le cadre de la garnison de la colonie (1). Le commandement de la place de Saint-Louis est confié au chef de bataillon commandant les troupes d'infanterie; les fonctions de directeur de l'artillerie sont remplies à Saint-Louis par un capitaine de l'arme. Un officier de la même arme est chargé du service de l'artillerie à Gorée. La direction des travaux du génie militaire est confiée au capitaine du génie qui est placé à la tête du service des ponts et chaussées. Un arrêté local du 31 janvier 1833, dont les dispositions sont en partie empruntées à la loi du 22 mars 1831 concernant les gardes nationales du royaume, règle provisoirement au Sénégal l'organisation et la composition de la milice locale : tous les habitants de condition libre âgés de seize à cinquante-cinq ans en font partie, sauf certaines exceptions. Le gouverneur est le commandant en chef des milices du Sénégal et de ses dépendances; le commandant en second est un chef de bataillon; la milice de Gorée est placée sous le commandement immédiat du commandant particulier de l'île. A Saint-Louis, elle se compose d'une compagnie d'artillerie, de deux compagnies de fusiliers et de deux compagnies de tirailleurs. Les officiers sont nommés par le gouverneur; les sous-officiers et caporaux sont élus par leurs compagnies respectives. La classe des *laptots* est aussi organisée en une espèce de milice qui a souvent rendu d'importants services contre les Maures (2).

Les dépenses publiques du Sénégal et de ses dépendances sont divisées en deux catégories principales : les *dépenses de souveraineté et de protection* (services militaires et marine locale), auxquelles il est pourvu au moyen de fonds alloués par le budget de l'État; et les *dépenses d'administration intérieure* (traitements du gouverneur, des divers fonctionnaires et agents de service, travaux publics, approvisionnements, etc.), auxquelles il est pourvu au moyen 1° du produit des contributions publiques de la colonie et autres revenus locaux; 2° d'une allocation sur le fonds d'un million, accordée par le budget de l'État à titre de *subvention au service intérieur des colonies*.

Il existe au Sénégal et dans ses dépendances quatre écoles primaires, dont deux à Saint-Louis et deux à Gorée; dans chacune des deux villes il y a école de garçons et école de filles. Les écoles des garçons sont dirigées par un instituteur entretenu aux frais du gouvernement; elles sont gratuites et se composent chacune d'internes et d'externes. Parmi les internes on a souvent compté des enfants de chefs indigènes de l'intérieur, gardés en otage à Saint-Louis. On y enseigne, d'après la méthode de l'enseignement mutuel, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, le dessin linéaire et la géographie élémentaire. Les écoles de filles sont tenues par des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

Deux *conseils de santé* ont été créés, l'un à Saint-Louis, l'autre à Gorée. Celui de Saint-Louis se compose de l'ordonnateur *président;* de deux officiers de santé, du directeur des ponts et chaussées, du capitaine de port, du commandant de la place, du pharmacien de l'hôpital, du maire et de trois notables; celui de Gorée, du commandant particulier, *président;* de l'officier commandant le détachement d'infanterie, de deux officiers d'administration, de deux officiers de santé, du pharmacien de l'hôpital, du maire et d'un notable. Les attributions de ces conseils sont déterminées par les arrêtés locaux des 13 mars 1822, 28 janvier et 5 mars 1831, et 1[er] juin 1832 (1).

royale portant application du code d'instruction criminelle au Sénégal et dépendances.

(1) Une ordonnance royale du 29 nov. 1842 ouvrit au ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, sur l'exercice 1843, un crédit de 92,000 fr. destiné à pourvoir aux dépenses de formation et d'entretien d'un corps de cavalerie africaine à employer au Sénégal.

(2) *Voy.* les *Not. statist. sur les colon. franç.*, III[e] part., p. 250.

(1) Le 30 mars 1845, un cours d'hygiène,

Un arrêté local du 7 septembre 1825 a créé à Saint-Louis un *comité de commerce*, pour donner son avis sur les questions commerciales qui lui sont soumises par le gouverneur; présenter ses vues sur les moyens d'améliorer la situation du commerce; déterminer le cours du change et celui des marchandises et denrées de toute espèce; délivrer des *parères*, sans pourtant que ce droit lui soit exclusivement attribué; donner son avis sur les cas d'urgence où il deviendrait indispensable d'accorder des permis de debarquement pour des objets de consommation dont l'introduction n'est pas ordinairement permise; surveiller l'exécution des travaux publics dont le commerce aurait fait les frais en totalité ou en partie, et celle des lois, ordonnances et arrêtés concernant la contrebande; enfin, tenir enregistrement de tous les négociants ou marchands établis à Saint-Louis. Ce comité se compose de douze membres élus dans certaines classes à la majorité des suffrages: quatre négociants pris parmi ceux de la colonie qui font directement, depuis cinq ans au moins, le commerce avec la France; trois habitants notables faisant le commerce de la rivière et des escales; trois marchands patentés; un capitaine de navire naviguant au long cours pour le compte de négociants domiciliés en France, et enfin l'ordonnateur de la colonie, qui préside le comité. Il y a à Gorée une *commission commerciale*, instituée dans le même but, mais avec des attributions restreintes aux questions d'intérêt local.

Bassin de la Gambie. Les terres de la grande baie où débouche la Gambie sont extrêmement basses au nord; mais au sud, se présentent les terres assez hautes et rocailleuses du *cap Pelé*, et celles du *cap Sainte-Marie*, plus basses mais boisées. Le cap Sainte-Marie a ceci de particulier, dit M. le comte Bouët, que la côte, après avoir couru au nord-est, depuis le cap Pelé jusqu'à son pied, y change de gisement et court à l'est-sud-est pour aller former la pointe gauche de l'entrée de la Gambie. L'entrée de la Gambie est accessible à de grands navires quoique obstruée par des bancs nombreux; mais l'absence d'une barre fait que les bancs sont moins mobiles. On signale deux bancs et deux plateaux ou petits bancs : le premier qu'on aperçoit en venant du nord est le banc *Rouge*; l'*île aux Oiseaux*, qui s'en détache, mais avec une forme basse et aplatie, en est proprement le sommet. M. le comte Bouët pense que ce banc tire son nom de la teinte des eaux remuées par les brisants dont il se compose, bien que cette teinte ne soit pas très-tranchée. Ce banc est fort étendu : il est séparé de la tête du banc de *Sainte-Marie* par le plateau de l'*African-Knowl* et le plateau dit *Middle-Ground* ou *banc du Milieu*, tous deux recouverts par 3 à 5 mètres d'eau. Le chenal des grands bâtiments, celui que M. Bouët propose d'appeler *passe du banc Rouge*, est entre le banc rouge et l'*African-Knowl*. Entre ce plateau et le *Middle-Ground*, qui, plus considérable, peut avoir deux milles de l'est à l'ouest et un mille du nord au sud, et entre le *Middle-Ground* et le banc de Sainte-Marie, sont deux autres passages d'une profondeur de 6 à 8 mètres. Ce banc de Sainte-Marie a une étendue de 5 milles du nord au sud et de moins d'un mille dans toute sa largeur; son extrémité méridionale vient mourir près de la *pointe de Bathurst*, et laisse encore entre elle et cette pointe un passage pour les caboteurs. — Après qu'on a doublé l'*African-Knowl*, on suit assez facilement la *passe du banc Rouge*, le long des terres du royaume de Bar, et on atteint bientôt l'entrée proprement dite de la rivière, qui compte deux milles de largeur entre la *pointe de Bathurst*, prolongement du cap Sainte-Marie, et la *pointe de Bar* (1).

La ville anglaise de *Saint-Mary's Bathurst* est située à l'extrémité de cette pointe, qui termine la rive gauche de la Gambie à son entrée. En 1831 elle ne présentait sur une surface assez étendue que quarante ou cinquante maisons bâties en pierre, et deux cent cinquante

mis à la portée des habitants et des militaires de la garnison, fut ouvert à Saint-Louis du Sénégal, avec l'approbation de M. le gouverneur, par MM. Salva et Gueil. (*Voy.* les *Annales marit.*, *Revue colon.*, 1845, n° 26.)

(1) *Description nautique des côtes de l'Afrique occid.*, p. 31-36.

cases à peu près, construites de roseaux et de bambous et habitées par des noirs et des mulâtres. M. Vène, chef de bataillon du génie, qui visita à cette époque la Gambie, a publié une description minutieusement exacte de cette colonie anglaise (1). Les maisons de pierre sont écartées les unes des autres et toutes renferment cours, magasins et jardin; il y a aussi, dans chaque habitation, ce qu'on ne trouve ni à Gorée ni à Saint-Louis, des puits d'une eau douce et limpide. Les rues n'ont pas moins de 23 mètres de largeur; la grande rue qui longe la rivière est bordée d'un trottoir pavé en pierres; les autres ne sont pas pavées, et on y enfonce dans le sable jusqu'à la cheville. On emploie dans les constructions des pierres tirées de la rive droite de la Gambie, de couleur rougeâtre et d'une nature analogue à celle des pierres ferrugineuses de Gorée, mais plus compactes et plus solides, et aussi des briques venant de l'Angleterre, moins coûteuses et d'un meilleur usage que celles de France. La chaux se fait dans les environs, surtout avec des coquilles d'huîtres, et se vend à plus bas prix qu'à Saint-Louis : 2 francs la barrique ou 80 c. l'hectolitre. Les bâtiments qui appartiennent à l'État sont : la caserne, l'hôpital, l'hôtel du gouverneur et le marché. La caserne est composée de deux corps de bâtiment à un étage, placés d'équerre, de même longueur l'un que l'autre, isolés des maisons particulières par une esplanade assez large et un mur d'enceinte, et pouvant contenir cent cinquante hommes : quoique les Anglais n'y logent que des soldats noirs, le rez-de-chaussée de la caserne n'est pas habité : on a reconnu, à Sainte-Marie comme à Saint-Louis, le danger des logements placés au niveau du sol. Tout autour des casernes règne une enceinte crénelée longue de 200 mètres environ, large de 70. Sur la grande face du côté de l'ouest, s'élève une tour carrée qui dépasse de 5 à 6 mètres la hauteur de la caserne : au sommet de cette tour sont quatre coupures, qui semblent destinées chacune à servir d'embrasure à une petite pièce de canon. L'hôpital contient cinquante lits; il est isolé sur le bord du fleuve au nord des casernes. L'hôtel du gouverneur est aussi au nord de la caserne. Le marché public, placé à l'extrémité septentrionale de la ville, est un grand hangar où l'on vend, pour l'usage seul des noirs et des mulâtres, de la viande, du poisson, du mil, du riz, des patates douces, des oranges et des bananes, mais toutes denrées de mauvaise qualité : aussi les Européens s'approvisionnent-ils par d'autres voies. — La ville de Bathurst, basse, entourée d'un côté par le fleuve, et de l'autre par des terrains vaseux, coupés de criques, de mares d'eau salée croupissantes, et couverts de palétuviers, avait grand besoin d'être assainie. En 1831 on entreprit à cet effet la construction d'une digue en terre grasse, contournant toute la partie occidentale de la ville et ayant une largeur de trois mètres sur une hauteur d'un mètre : cette digue était destinée à mettre la ville à l'abri des inondations de la Gambie. Les rues de Bathurst sont bordées d'un fossé de deux pieds et demi à trois pieds de profondeur, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluies très-abondantes pendant l'hivernage, et comme cet écoulement s'effectuait encore avec peine, on dut ménager de distance en distance de petites écluses dans cette digue. — Bathurst est un établissement beaucoup moins considérable et moins important que Saint-Louis : dans le principe, cette ville ne comptait que trois batteries, l'une devant l'hôtel du gouverneur, une autre à côté du mât de pavillon, au nord de la ville, et la troisième à peu près en face de la caserne; ces batteries ont toutes un parapet en maçonnerie, ne sont pas fermées à la gorge, et pouvaient être prises à revers par des bâtiments remontant à l'ouest de la ville. On jugea à propos d'enélever une autre, à côté de celles-là, qui croise ses feux avec une batterie établie à la rive opposée sur la pointe de Bar; mais l'effet de ces batteries croisées ne paraît guère redoutable.

Le petit comptoir français d'*Albreda*, enclavé dans les possessions anglaises,

(1) *Rapport sur les établissements anglais de la Gambie et les comptoirs français d'Albreda et de Casamance*, dans les *Annales maritimes*, 1837, novembre, part. non officielle, n° 82.

se trouve à cinq lieues plus haut que Bathurst, sur la rive droite du fleuve. M. le comte Bouët avertit que, pour s'y rendre vent sous vergue, le chenal est facile, mais que, si on louvoie, il faut un pratique, pour virer à temps sur les bancs de la *pointe aux Chiens* et sur les bancs de la pointe qui précède immédiatement Albreda. Le gouvernement français possède à Albreda une petite maison en pierre, appelée la *Résidence*, située à deux cents pas du fleuve. Un terrain d'une superficie de 600 mètres carrés environ et un chemin de 12 mètres de largeur conduisant du comptoir à la rivière, ont été achetés en 1817 du roi de Bar. En 1827 on avait eu le projet de l'entourer d'un mur de clôture crénelé : mais ce projet n'a pas été exécuté, et si jamais il l'était, il faudrait, suivant M. Vène, que l'enceinte n'eût pas au delà de 80 mètres de contour pour faire la fusillade. Au pied de la Résidence commence le village d'Albreda, qui contient de cent à cent vingt cases de Noirs mandingues. En dehors du village, M. Vène signale encore, outre la Résidence, trois autres maisons en pierre et spécialement celle de M. Hérard, qui avait fait construire au milieu d'un verger de bananiers une usine pour la clarification de la cire brute, objet principal du faible commerce d'Albreda. On cultive le riz à Albreda sur quelques terrains choisis le long du fleuve : il se sème dès les premières pluies, c'est-à-dire dès le commencement de juin et quelquefois à la fin de mai; et lorsqu'il a atteint une hauteur de 25 à 30 centimètres, on l'arrache et on le pique en terre comme un plant de salade, et cela au moment des fortes pluies : comme la pente de ces terrains laisserait écouler les eaux pluviales, on y élève çà et là de petites digues de 40 centimètres de hauteur. Lorsque la récolte est faite, on pile légèrement les épis dans les mortiers à mil pour séparer les grains de leur enveloppe; mais on obtient un riz qui n'est pas entier comme celui qui se consomme en Europe : beaucoup de grains sont brisés en deux ou trois morceaux, quelques-uns écrasés en poudre, et l'ensemble présente une apparence farineuse : c'est par là et aussi parce que les grains en sont plus petits, moins ronds et moins blancs, que ce riz se distingue de celui de la Caroline. Il se vendait, en 1831, 24 à 28 fr. les 100 kilogr. Le mil, que les habitants d'Albreda cultivent aussi, et dont ils font leur nourriture favorite, se vendait à la même époque 19 à 20 fr. la barrique, ou 7 fr. 60 c. l'hectolitre. C'est Albreda qui fournit de riz Bathurst, Gorée et Saint-Louis.

Le sol des environs d'Albreda, peu élevé au-dessus du fleuve, est inondé chaque année à une certaine distance; on aperçoit de grandes oasis, dont le terrain de couleur noirâtre et comme tourbeux, toujours imprégné d'eau douce, est couvert de la plus belle végétation : on y distingue l'*anthoclesta* aux feuilles énormes et presque spatulées, le *nauclea stipulosa*, remarquable par sa cime élevée et diffuse, ses feuilles larges et arrondies dans le haut, et la grosseur des capitules de ses fleurs odoriférantes, deux belles espèces de *calamus* ou de *rotang*, dont l'une a des fruits charnus à l'intérieur, l'*elaïs guineensis*, des *spondias*, des *mertensia* d'une espèce particulière, des *aroïdes* à grandes et larges feuilles, dont le pétiole allongé est bordé d'une rangée de dents acérées, des poivriers sauvages, etc. Un peu au delà de ce terrain d'alluvion s'étend, parallèlement au fleuve, un vaste plateau dont l'inondation annuelle atteint quelquefois les parties inférieures, et que couvrent, entre autres végétaux intéressants, le *lophira alata*; arbre singulier par la membrane ailée que forment en se prolongeant les divisions de son calice et par ses grandes et belles fleurs jaunes en panicules, le *pterocarpus erinaceus* (le *wègne* des Nègres), dont le bois rougeâtre, d'un grain fin et dur qui se prête à un beau poli, est très-recherché dans l'ébénisterie, et sert dans le pays à la construction des petits bateaux de cabotage (1), le *khaya senegalensis*, qui ac-

(1) « Les fleurs de cet arbre naissent sur « un pédoncule commun qui se divise et se « subdivise en petits rameaux formant une « panicule assez serrée; les fruits sont or- « biculaires, membraneux sur les bords, et « revêtus dans le milieu de soies roides. C'est

quiert dans ce lieu une hauteur et une grosseur prodigieuse (1), le *cordyla calycandra*, bel arbre de la famille des légumineuses, le *sterculia cordifolia*, espèce rare, remarquable par ses larges feuilles cordiformes, subtrilobées et tres-coriaces; un genre de la famille des bignoniacées, voisin du *spathodea* de Beauvois, et bien caractérisé par son fruit de la forme et de la grosseur d'un concombre, divisé intérieurement en quatre loges distinctes et remplies d'une substance charnue, où sont immergées les semences, et le *terminalia macroptera*, toujours chargé d'une excroissance ovoïde qu'engendre la piqûre d'un certain insecte (2).

On rencontre aussi çà et là le *mampata* (*parinarium excelsum*), bel arbre d'une hauteur de quatre-vingts à cent pieds, dont les petites fleurs blanches attirent par leur délicieuse odeur un nombre prodigieux d'abeilles. Pour retenir les abeilles à demeure sur cet arbre, les Nègres suspendent aux branches des ruches en paille très-bien faites, enduites extérieurement de bouse de vache : les abeille s'y précipitent avec empressement et les ont bientôt garnies de rayons. Pour recueillir le miel, les Nègres emploient un moyen simple : le soir, après que les abeilles sont rentrées, munis de chiffons et d'une longue corde attachée autour de leur corps, ils montent sur l'arbre; arrivés auprès des ruches, ils en bouchent les ouvertures, au moyen des chiffons, détachent la corde de leur ceinture, la passent autour de la ruche en la liant fortement à l'une des extrémités et la descendent avec précaution; un de leurs compagnons placé au bas de l'arbre la reçoit. On fait la même opération pour toutes les ruches, puis on les porte à l'écart; on fait brûler à l'entour de la bouse de vache encore humide, ce qui produit une épaisse fumée; on arrache le bouchon qui ferme l'ouverture, on enlève l'enduit de la ruche, et aussitôt les abeilles en sortent précipitamment. Le Nègre le plus adroit, placé près d'un grand feu et muni d'un couteau, détache proprement les rayons de miel, et les passe à son voisin, qui les nettoie et les dépose dans une large gamelle. Un troisième entretient le feu et la fumée, de façon que tout se termine avec une parfaite sécurité. Le miel est emporté à l'instant, et chaque ruche est replacée sur l'arbre, après avoir été enduite de nouveau. Les abeilles, qui ne sont qu'engourdies, rentrent dans leurs ruches au lever du soleil.

Les Nègres des villages qui avoisinent notre comptoir sont des Mandingues-Sosés, assez semblables de couleur et de traits aux Wolofs des bords du Sénégal, un peu moins forts et moins barbus cependant. Leur langue est un mélange de mauvais bambara et de saracolet. M. Vène attribue la répugnance générale à venir habiter Albreda, non pas tant à l'insalubrité du lieu qu'aux exigences continuelles des gens du roi de Bar, espèce de mendiants armés qui, quatre ou cinq fois par mois, renouvellent leurs onéreuses visites. — Les petites digues qui partout coupent ce sol mou et argileux, retiennent les eaux des pluies et une partie des eaux du fleuve débordé,

« de cette belle légumineuse que découle la « gomme *Kino* des droguistes. »

(1) C'est là aussi que les navires français viennent prendre leur chargement de ce bois.

(2) « L'*uvaria æthiopica*, l'un des arbres « les plus communs de ces contrées, est très- « estimé des Nègres, à cause de son fruit aro- « matique, qui fait parmi eux l'objet d'un « commerce très-étendu : c'est *le fameux* « *poivre de Guinée des droguistes*. Ces fruits, « réunis plusieurs ensemble sur un récepta- « cle globuleux, portés à l'extrémité d'un long « pédoncule commun, sont longs de deux « pouces au plus, cylindriques, étranglés ou « comme moniliformes, offrant un léger ré- « trécissement à la naissance de chaque « graine : les graines sont renfermées, au « nombre de douze environ, dans une pulpe « sèche et très-aromatique; cette pulpe, dessé- « chée, constitue pour les Nègres le poivre « appelé parmi nous *poivre de Guinée;* « mais elle a plutôt la saveur du *Raven-* « *tsara* de Madagascar, connu sous le nom « de *quatre-épices*. — Le *bentanier* (*Erio-* « *dendron anfractuosum*), le plus gros et le « plus haut des arbres de cette partie de l'A- « frique, après le baobab, prête aux peu- « ples riverains de la Gambie son tronc si « droit, son bois mou et tendre, pour creu- « ser leurs pirogues de 60 à 70 pieds de « longueur sur 4 ou 6 de largeur et de pro- « fondeur. »

et le nombre infini de ces petits bassins d'eau stagnante engendre beaucoup de maladies dans la mauvaise saison, que les blancs et les hommes de couleur vont généralement passer à Gorée. Ces Nègres sont très-riches en bestiaux de toute espèce, bœufs, vaches, chèvres, moutons et cochons, mais différents en général des bestiaux du Sénégal. Les bœufs et les vaches sont très-petits, trapus, leurs cornes fort courtes et recourbées en avant; on les engraisse aisement. Les vaches donnent beaucoup de lait, surtout lorsqu'elles ont récemment vêlé; comme les habitants des rives du Sénégal, ils ne prennent le lait que passé à l'aigre ou fortement caillé. Les chèvres, également très-petites, ont les cornes très-courtes, très-pointues et droites, le poil épais, court, lisse et de couleur variée; presque toutes donnent aussi une grande quantité d'un lait très-délicat. Les chevaux sont fort rares sur les bords de la Gambie.

La construction des cases des Sosès est particulière; les murailles ne sont pas, comme au Sénégal, de simples tapades de roseaux, mais se composent de couches d'une terre glaise, liante, bien pétrie et très-solide, épaisses et hautes de 2 pieds au plus. Le toit en paille ou en feuilles de palmier s'abaisse jusque sur un second mur à hauteur d'appui qui forme autour de la case une sorte de petite galerie abritée. De pareils murs, moins épais, divisent la case à l'intérieur.

Derriere le comptoir d'Albreda et à partir du village de *Gilfré* commence ce vaste plateau de terre sèche et sablonneuse qui s'étend en divers sens et se prolonge jusqu'au Sénégal, ne présentant que des arbres rares et rabougris, et une végétation assez semblable à celle de l'Égypte, de la Nubie et de l'Arabie. Le village de Gilfré, situé sur le coteau même, est grand et bien bâti, et les cases sont entourées élégamment de jardins de papayers, d'orangers et de bananiers (1).

Deux milles plus haut qu'Albreda, on voit, presque au milieu de la rivière, sur un îlot portant le même nom, les ruines du fort *Saint-James*, qui fut longtemps le centre des établissements anglais en Gambie. Aujourd'hui le siége du gouvernement de la Gambie est à Bathurst même; ce gouvernement, qui comprend, outre le fleuve, le comptoir de Portendick, est confié à un lieutenant gouverneur qui peut ne pas appartenir à l'armée, mais qui, dans ce cas, porte les épaulettes de colonel. Les forces qu'il commande sont détachées du bataillon colonial de Sierra-Leone, et forment une compagnie sous les ordres d'un capitaine, de deux officiers et d'un volontaire, grade qui correspond à celui de cadet dans l'armée prussienne. Les soldats et les sous-officiers sont tous des noirs engagés pour dix ans; soixante restent à Bathurst, et les autres sont répartis dans les postes du haut du fleuve. Le personnel du gouvernement à Bathurst, au-dessous du lieutenant gouverneur, se compose d'un *secrétaire colonial*, d'un *collecteur* ou *commissaire*, d'un *médecin colonial*, d'un *aumônier*, d'un *maître d'école*, de trois *commis*, d'un *geôlier*, d'un *maître de quai et de douane*, d'un *interprète* et d'un *pilote*. M. Vène évalue les dépenses de ce personnel, y compris la solde et l'entretien des troupes, à une somme totale de 13,000 livres st. réduite à 10,000 (250,000 francs), si l'on en déduit une somme de 3,000 livres st. perçue sur les droits d'entrée et de sortie. — Le juge qui réside à Sierra-Leone étend aussi sa juridiction sur le gouvernement de Bathurst; il ne se transporte jamais à Bathurst que pour présider les assises. Les affaires civiles et commerciales sont jugées par un tribunal composé de négociants. Pour les affaires d'une certaine importance, il peut y avoir appel, et alors cet appel est porté devant le conseil de Sierra-Leone. Le gouverneur préside le conseil d'appel, et le juge y expose et développe les moyens de défense produits par les deux parties. Les affaires criminelles sont jugées par le jury, mais là il y a deux espèces de jury : celui de première classe est formé de douze négociants européens; l'autre comprend,

(1) *Voy.* la relation d'un *Voyage de M. P. Perrottet à Albreda* (1829), dans le tome LX des *Nouvelles Annales des Voyages*, p. 5.

avec les hommes de couleur libres, propriétaires ou industriels, les Européens moins influents. Ce jury de deuxième classe décide s'il y a lieu ou non à poursuivre l'inculpé. Dans le cas d'affirmative, celui-ci est traduit devant les assises, où le premier jury décide s'il est coupable ou non du crime ou délit dont il est accusé. S'il y a culpabilité, c'est le juge et non le gouverneur qui applique la peine que la loi prononce.

En 1842 le comité de la chambre des communes, chargé de faire une enquête sur la situation des possessions britanniques de la côte occidentale d'Afrique, proposa l'entière séparation du gouvernement de Bathurst de celui de Sierra-Leone. Les membres de ce comité avaient reconnu de graves inconvénients dans cette dépendance : la législation de l'établissement se trouvait confiée à des fonctionnaires n'ayant aucune connaissance des localités. Les prisons attendaient pour se vider l'arrivée incertaine d'un magistrat résidant à 500 milles de là, c'est-à-dire à une distance de vingt jours au moins. En cas de décès du magistrat, deux années se passaient avant que les prévenus pussent être jugés ; et quand au bout de ce long délai ils étaient traduits devant les juges, les témoins étaient retournés en Europe, et on ne pouvait plus poursuivre l'affaire. Le comité proposait donc de placer dans chaque établissement un magistrat spécial qui fût apte, en cas de besoin, à exercer ses fonctions dans l'établissement voisin (1).

La société épiscopale de Londres et la société méthodiste wesleyenne ont, dès 1821, établi chacune une mission à Sainte-Marie Bathurst. La mission wesleyenne y est très-prospère, eu égard à son personnel restreint. Sa chapelle est fréquentée par un auditoire nombreux : on y dit les jours de la semaine un service en langue *jalofe;* et, depuis 1844, tous les dimanches après midi on enseigne la Bible aux adultes. Les indigènes profitent, en outre, de trois offices lus pendant la semaine à la chapelle de *Soldier-Town* et dans une maison en ville. Les missionnaires étendent aussi leurs soins aux habitants de *Jollard-Town* et de *Berwick*. Quant à l'école, dans le courant de l'année 1844 elle s'était accrue de cinquante-sept élèves ; les enfants, autrefois sales et presque nus, avaient alors une tenue convenable ; l'ordre et l'instruction s'étaient également améliorés : on comptait trente-cinq enfants dans la classe de la Bible et cinquante-neuf dans la classe de l'Évangile. Quoique plusieurs écoliers eussent été récemment placés dans les comptoirs ou magasins, l'école en comptait encore cinquante-neuf ayant une écriture correcte. Mais le peu de temps que le climat leur permet de passer à l'école (quatre heures par jour) et l'absence de livres retardaient leurs progrès dans la connaissance de la grammaire et de la géographie (1).

Les peaux et la cire furent toujours les objets principaux du commerce de la Gambie. Le mil aussi, qui y est toujours à meilleur marché qu'à Gorée, est expédié, de même que le riz, en assez grande quantité, de Bathurst pour Gorée, d'où on l'envoie à Saint-Louis. Pendant un temps, de nombreuses pièces de *cail-cédra* s'exportaient chaque année ; mais depuis une quinzaine d'années à peu près, le cail-cédra est rebuté de tous les marchés d'Europe ; en place on exporta, en petite quantité il est vrai, une espèce de bois de rose, servant à faire de petits meubles, et employé par les indigènes pour les courbes de leurs embarcations. Le commerce de la Gambie, comme celui du Sénégal, est un commerce d'échange. L'eau de vie et le tabac servent principalement à l'échange du mil et du riz ; les pièces de guinée, les fusils, la poudre, le corail, l'ambre, les verroteries, sont les autres objets d'échange qu'on porte aux diverses factoreries échelonnées sur les deux rives du fleuve. M. Vène signale, comme un fait remarquable, que les postes anglais de l'intérieur de la Gambie, au contraire de ceux du Sénégal, sont plus sains dans le haut que dans le bas du fleuve, et que les troupes anglaises reviennent de la Haute-Gambie sans pertes et pleines de santé, au moins dans

(1) *Voy.* les *Annales maritimes*, 1842, septembre, partie *non officielle*, n° 59.

(1) *Annales marit.*, 1846, *Revue coloniale*, p. 235.

un tout autre état que nos soldats au retour de Bakel.

A 180 milles anglais de Bathurst, la Gambie forme une île longue de sept milles et large d'un quart de mille, que les indigènes nomment *Yanyambouré*, et les Anglais *Mac-Carthy's - Island*. Dans la partie haute les bords de cette île ne sont garnis que de plantes aquatiques et de quelques palmiers; mais dans la partie basse la végétation est plus belle. A peu près vers le milieu s'élève *George-Town*, chef-lieu de l'île et résidence du commandant militaire et des négociants anglais qui ont des comptoirs sur le fleuve : cette ville, en 1844, n'était encore que commencée, et ne comptait que quinze maisons en pierre tout au plus, mais construites avec toute l'élégance anglaise. Mac-Carthy est le seul établissement militaire qui existe dans l'intérieur de la Gambie; c'est aussi, suivant l'expression de M. Raffenel, une espèce de centre civilisateur et commercial. Il y a des missionnaires (1), des libérés auxquels le gouvernement a fait des concessions de terres. Une quinzaine de pièces de canon sur affûts mobiles, disposées dans diverses parties de l'île, mais simplement en batterie de campagne, et quatre-vingts hommes de garnison, commandés par deux officiers, composent toute la défense de Mac-Carthy. Ces soldats, tous noirs, appartiennent aux régiments de West-Indies, qui forment les garnisons des possessions britanniques de la côte occidentale d'Afrique, et envoient divers détachements sur quelques points de la côte orientale d'Amérique au sud des Antilles. « Nous avons vu, dit M. Raffenel, « ces soldats manœuvrer, nous avous visité leur caserne, et nous n'avons pu « éviter la comparaison entre eux et nos « soldats noirs. C'est vraiment à n'y pas « croire. Quand on a vu les affreux « guerriers qui montent la garde à nos « postes du fleuve, ne portant de l'uniforme que le shako, manœuvrant in- « comparablement plus mal que la garde « nationale rurale la moins exercée, on « se demande comment les Anglais ont « pu tirer un parti si différent des « mêmes hommes. J'ai vu les soldats de « Mac-Carthy faire, entre autres exer- « cices militaires, des manœuvres très- « compliquées de tirailleurs, et j'ai été « étonné de l'exactitude et de l'intelli- « gence que ces hommes apportaient « dans l'exécution du commandement. « Leur tenue est excellente; ils portent « même l'uniforme avec une certaine « coquetterie et une sorte d'orgueil (1). »

La végétation des rives de la Gambie est beaucoup moins épaisse au-dessous qu'au-dessus de l'île de Mac-Carthy, et ne se compose guère que de palmiers et de mangliers; plus haut, des arbres touffus, d'épais buissons, garnissent les rives. On passe en remontant le fleuve devant ce creek de *Walyha* par lequel s'effectue dans la saison des hautes eaux une communication de la Gambie au Sénégal, ainsi que je l'ai exposé ailleurs d'après M. Raffenel; on dépasse ensuite le village de *Foulah-Tenda*, le comptoir anglais de *Kaniéby*, et à cette hauteur on aperçoit à peine sur les rives quelques sentiers escarpés par où l'on pourrait percer cette bordure qui s'épaissit de plus en plus. Les villages en Gambie sont en général assez éloignés du fleuve. *Fattatenda*, autre comptoir anglais, succède à Kanieby : les Saracolets le nomment *Fattatéguinda*. Ce comptoir se compose de six cases en paille où les marchands saracolets, foulahs et mandingues viennent échanger leurs produits; il y a sur l'autre rive un caravanserail de même genre pour les

(1) A la fin de 1844 plusieurs membres de la congrégation avaient quitté la station de l'île Mac-Carthy pour se porter ailleurs, mais ils avaient été bientôt remplacés par de nouveaux convertis. Les écoles de la semaine et du dimanche produisaient de bons résultats. L'école et l'association religieuse de *Fattola* exerçaient une heureuse influence sur les Mandingues voisins. Les deux fils du roi de *Cartabar* (Haut-Nyani) venaient de quitter l'institut de cette station, après y avoir fait toute leur éducation, et la mission espérait beaucoup de cette éducation dans le cas où l'un d'eux vivrait assez pour succéder à leur père. L'institut comptait encore parmi ses élèves le fils du roi du *Ngaboutang* (Haut-Nyani); à cette époque il lisait et écrivait bien, et possédait les premiers éléments de l'arithmétique. (*Annales marit.*, 1846, *Revue colon.*, p. 237.)

(1) *Voyage dans l'Afrique occid.*, p. 497.

marchands du Kantora et des pays du sud. Le comptoir proprement dit, dirigé par un traitant noir, est un vieux bâtiment mouillé au milieu du fleuve, à bord duquel sont déposés les objets d'échange, mis ainsi à l'abri du pillage; car il n'y a pas dans le fleuve d'embarcations assez grandes pour aborder un briek à peu près lége. La Gambie est plus large à Fattatenda que le Sénégal ne l'est à Bakel; et M. Raffenel ne doute pas qu'il n'en soit ainsi dans toute l'étendue comparée des deux fleuves, l'influence de la marée se faisant sentir dans la Gambie à plus de 110 lieues de son embouchure, et dans le Sénégal à 50 lieues à peine. — Au-dessus de Fattatenda, les rives de la Gambie continuent à être charmantes. M. Raffenel, qui l'a remontée au mois de fevrier 1844, nous en décrit les eaux calmes et transparentes, où ne se montre pas une roche, pas un banc de sable. La rive droite est formée par une coupée verticale très-élevée qui laisse à découvert une masse nue de terre rougeâtre: la rive gauche est agréablement bordée d'arbres verts. Les bords de la Gambie, dit-il, sont bien certainement au-dessus de toute comparaison avec ceux que nous avions trouvés les plus beaux au Sénégal. En Gambie il y a quelque chose de plus grandiose et de plus imposant. Le fleuve est plus large, les terres plus hautes, et la végétation beaucoup plus vigoureuse. On arrive bientôt au comptoir de *Kantalicounda* disposé exactement de la même manière que celui de Fattatenda : on y traite plus de marchandises qu'à Fattatenda; le sel est l'objet d'échange le plus recherché par les indigènes, qui livrent en retour des peaux, de l'ivoire et de la cire (1). Le dernier des comptoirs anglais en Gambie, *Yaboutenda*, est placé à quelques milles plus haut. Dans la saison des pluies on peut remonter au-dessus de *Baracounda*, à 20 milles environ de Kantalicounda; mais dans la saison des basses eaux, toute navigation est arrêtée à quelque distance par le barrage de *Konkonko*. — Tous les comptoirs anglais sont ainsi abandonnés à eux-mêmes, sans aucun secours ni en hommes ni en canons; mais avec cette heureuse disposition de comptoirs mouillant au large et de quelques cases à terre servant de caravanserail, avec l'extrême facilité des communications sur un fleuve navigable en toute saison jusqu'au comptoir le plus élevé, on conçoit que le commerce anglais puisse se faire d'une manière si simple et si pacifique. On conçoit encore que les échanges en Gambie se fassent à très-peu de frais. — Le commerce y est libre, et est entre les mains de maisons anglaises que représentent, aux comptoirs, des traitants noirs; mais il n'y a pas chez eux, comme parmi les traitants du Sénégal, cette affreuse plaie de concurrence individuelle qui les ruinerait tous. Chaque traitant choisit une place qui dès lors ne lui est jamais disputée, ce qui est au contraire si fréquent au Sénégal. Dans les villages de l'intérieur les plus rapprochés du fleuve, les Anglais ont établi des entrepôts de marchandises, sous la direction des chefs de villages ou de quelque habitant de confiance; ils emploient, en outre, des courtiers indigènes qu'ils expédient au loin, quelquefois avec des objets d'échange. « Ce sont là, « dit M. Raffenel, deux excellents « moyens d'augmenter leur commerce; « car en exposant aux regards des ha« bitants de l'Afrique des marchandises « qui les tentent, ils leur créent de nou« veaux besoins, et développent en eux « le goût du travail si rare chez les Man« dingues surtout. Ceci n'est point seule« ment une conséquence conjecturale, « c'est une observation que j'ai été à « même de faire dans plusieurs villages « à entrepôt. Les cultures étaient très« soignées, et l'intérieur des cases, la « tenue des habitants, tout respirait « un air d'aisance et de civilisation qui « ne se remarque pas toujours dans les « États mandingues (1). » Une autre cause encore de la simplicité et de la facilité du commerce dans la Gambie, et spécialement dans la Haute-Gambie, est la sécurité du pays, dont

(1) « Kantalicounda est établi sur la rive « gauche du fleuve, occupée dans cette par« tie par des Mandingues républicains or« ganisés à peu près comme ceux du Bam« bouk : on nomme ce pays le *Kantora*. »

(1) *Annales marit.*, *Revue colon.*, 1844, p. 535.

l'état intérieur est moins précaire qu'au Sénégal (1). Les Mandingues du Woulli (2) ne sont pas aussi remuants, aussi indépendants que les habitants du Foula, par exemple, ni aussi belliqueux que les

(1) Cependant les établissements anglais de la Basse-Gambie ont été quelquefois très-sérieusement inquiétés par les Mandingues. Ainsi en 1831, pendant une maladie du gouverneur de Sainte-Marie, sir G. Rendall, ils vinrent attaquer le 15 sept. le fort de Barre. Une canonnade très-vive de cinq heures et demie d'un bâtiment français *la Bordelaise*, qui se trouvait alors en Gambie, ne suffit pas pour dégager les établissements anglais. Et pendant que M. Renault de Saint-Germain, gouverneur de Saint-Louis du Sénégal, averti à la hâte, se préparait à amener lui-même des renforts, Bathurst courut de grands dangers : les Mandingues de Barra, après avoir enlevé le fort aux Anglais et y avoir mis plus de 1,800 hommes armés de fusils, se disposaient à aller joindre sur leurs pirogues ceux du Konbo. Il y avait eu, le 25 septembre, un second engagement dans lequel les Mandingues avaient essuyé des pertes énormes, sans cependant quitter la place. Mais l'entrée de la flottille française dans la Gambie, le 10 octobre, et bientôt l'arrivée des forces demandées à Sierra-Leone permirent au lieutenant gouverneur de les réduire. (*Bulletin de la Soc. de Géogr.*, t. XVI, p. 281, et t. XVII, p. 55.)

(2) Voulant donner une idée exacte de l'état physique et politique du pays de Woulli, j'emprunterai encore à M. Raffenel une partie de son intéressant itinéraire. M. Raffenel et ses compagnons sortirent du Bondou par les trois villages de *Naudé*, qu'occupent des Saracolets, des émigrés du Djallon et des Foulahs du Bondou. En quittant Naudé, ils se dirigèrent à l'ouest et bientôt à l'ouest-sud-ouest, par un très-mauvais chemin pratiqué dans un terrain ferrugineux où abondent les scories de fer oxydé. Après trois quarts d'heure de marche, la route redevient ouest, et conserve cette direction jusqu'en vue de *Kokiara*, premier village du Woulli : les habitants se retirèrent à leur approche et fermèrent la porte de leur tata. — Au delà de Kokiara la route est ouest-sud-ouest; au bout d'une heure et demie, elle passe au sud-ouest, le chemin devient de plus en plus mauvais : toujours des bois et des terrains ferrugineux ; sur la lisière des bois croissent beaucoup de bambous. Pour arriver au village de *Tambacounda*, ils descendirent par un versant très-abrupte dans un large ravin creusé par les eaux pluviales, au delà duquel le sol se relève d'une manière à peine sensible; puis ils traversèrent un bois de palmiers : la route, dans ce trajet, avait varié de l'ouest-quart-sud-ouest au sud-ouest-quart-sud. Les habitants de Tambacounda ne se montrèrent pas plus hospitaliers que ceux de Kokiara; ils consentirent à peine à vendre de l'eau aux voyageurs, et se refusèrent absolument à les laisser entrer dans leur village : Tambacounda est entouré complétement d'un immense tata quadrangulaire ayant à chacun de ses angles une tour cylindrique recouverte d'une toiture de paille et garnie de meurtrières et d'embrasures; il existe aussi entre les quatre principales tours de petites tourelles carrées ayant une toiture de paille. — Après Tambacounda, ils traversèrent longtemps des bois rarement épais mais peuplés de très-grands arbres; la route, qui varie de l'ouest au sud, est très-accidentée. Divers signes les avertissaient des approches de la Gambie : la végétation reprenait quelque fraîcheur, les arbres n'étaient plus dépouillés, comme dans ces déserts qui précèdent, et la plaine par laquelle ils arrivèrent à *Faudécounda* offrait même l'aspect le plus agréable. Ce village est habité par des Saracolets que le commerce a enrichis : il possède trois tatas et un très-grand nombre de cases disposées avec recherche et propreté.

Un habitant du village a la surveillance et la direction d'un entrepôt important du marchandises anglaises. De Fandécounda, où ils reçurent la réception la plus amicale, les voyageurs firent route au travers d'une plaine vaste et boisée : presque à l'entrée de cette plaine ils trouvèrent une mare d'eau croupissante formée par le débordement d'un marigot actuellement desséché (février). Cette mare passe, dans le pays, pour nourrir des crapauds microscopiques qui grossissent dans les intestins des animaux et causent leur mort. Cette fable, qui jouit d'un grand crédit, n'est pas exclusivement réservée aux eaux de cette mare; elle s'applique à toutes les eaux stagnantes du Woulli; aucun des voyageurs africains n'y laisserait boire ses bestiaux. Cependant la route avait varié du sud-ouest à l'ouest-sud-ouest; ils atteignirent une ligne de collines dont la direction est nord-nord-est et sud-sud-est, et après les avoir longées, parmi de grandes difficultés de marche, ils commencèrent à les gravir par une pente assez douce d'abord, mais bientôt plus pénible. L'aspect de ces montagnes, plus hautes que celles du Ferlou

Bambaras du Haut-Sénégal. Le chef du Woulli, qui exerce sur son peuple une autorité réelle, protége efficacement les établissements anglais, et les fortes coutumes qu'on lui paye ne sont pas, comme cela arrive si souvent au Sénégal, des dons gratuits faits en pure perte. La seule chose qu'on ait à craindre en Gambie est l'invasion réglée et comme périodique des Foulahs du Fouta-Djallon, invasion bien moins redoutable encore que celles des Maures de la rive droite du Sénégal, car les chefs de ces Foulahs respectent toujours les établissements anglais (1).

(Bondou méridional), a quelque chose d'abrupt et d'imposant : leurs flancs sont couverts d'énormes blocs de fer oxydé superposés d'une manière symétrique; le sol est pierreux et fortement coloré en rouge. Au terme de cette ascension ils se trouvèrent sur un terrain plat et nivelé qui se prolonge à perte de vue, disposition tout à fait analogue à celle du plateau de Ferlou. — La route varie alors jusqu'à l'ouest-nord-ouest. Ils traversèrent, pendant un certain temps, un bois très-épais, en apercevant de distance en distance et bien alignés des tas de bois coupés. Au delà le sol s'incline légèrement, présentant encore de ces énormes masses de fer oxydé en scories, mais en bien plus grande quantité que les collines du Bondou, ou cependant elles sont répandues avec profusion. La route se fixa alors à l'ouest-sud-ouest; elle s'accidentait capricieusement, mais ces fréquentes ondulations la rendaient extrêmement difficile. Enfin, ils entrèrent dans un terrain plus régulier, et se trouvèrent au milieu de belles cultures de cotonniers et d'indigo, de beaucoup supérieures à celles du Bondou, des bords du Sénégal et de la Falémé. Le village de *Soutouko* est habité par des marabouts mandingues autrement hospitaliers que les farouches habitants des villages de l'intérieur. *Soutouko*, situé dans une plaine charmante, aux bords d'un bois verdoyant, présente une apparence de civilisation : ses cases sont mieux construites, les toits en sont plus élevés; on y trouve en outre un tata fort élégant et de véritables jardins avec des clôtures de bambous, dans lesquels se développent de riches cultures. C'est aussi un entrepôt de marchandises anglaises. Il n'est distant de la Gambie que d'une demi-journée de marche. Les voyageurs se dirigèrent de là au sud-ouest, traversèrent encore des bois verts et touffus, passèrent tout auprès du petit village de *Sareboye*, occupé par des Foulahs du Djallon qui élèvent des troupeaux dans les plaines des bords de la Gambie; puis la route vint à l'ouest-sud-ouest: ce village une fois doublé, ils passèrent, à 2 kil. environ, au sud-est, par le travers du village de *Boiacounda*, plus grand que le précédent et habité par des Mandingues. La route devint sud-sud-ouest après Boiacounda, et ils entrèrent dans une vaste plaine couverte de plantations de mils et de cotonniers; le chemin s'élevait alors, et bientôt après se présentèrent à gravir de nouvelles collines presque aussi hautes que celles qui précédent, et constituées également par des terrains rougeâtres et des masses de fer oxydé en scories. Du sommet de ces collines, qui ne forme pas un plateau étendu mais une espèce de crête ou d'arête, ils aperçurent la Gambie, et ne tardèrent pas à atteindre ses rives en descendant une pente très-roide qui les conduisit à Fattatenda.

Les Mandingues du Woulli, que les Saracolets et les Foulahs nomment *Saussayes*, se divisent, comme les autres peuples, en deux classes principales, les guerriers et les marabouts. Les premiers, appelés *Soninkés*, sont beaucoup plus nombreux que les seconds, qu'ils méprisent et maltraitent sans aucun ménagement. Ils mettent une espèce d'orgueil et de forfanterie à repousser les croyances mahométanes et à se moquer des pratiques de ce culte. « Ils gouvernent et commandent, ne travaillent point, et vivent aux dépens des marabouts, dont ils exploitent avec brutalité les goûts paisibles et les tendances laborieuses; ils exploitent aussi, mais avec plus de brutalité encore, les Foulahs pasteurs et cultivateurs qui viennent s'établir sur les bords de la Gambie. Les Soninkés sont adonnés d'une manière désordonnée à l'usage des liqueurs fortes : une bouteille de *brandy* les attache à la cause de celui qui la leur donne. Néanmoins ce peuple est soumis à l'autorité du chef du pays : le gouvernement est une monarchie héréditaire, semblable à toutes celles dont nous avons eu occasion de parler. » (*Voyage dans l'Afrique occident.*, p. 472, jusqu'à la fin.)

(1) Le 23 avril 1841 un traité fut conclu entre le gouverneur des établissements anglais sur la Gambie et Naama Coumba, roi du pays de Cartabar (Nyani, à l'ouest du Woulli, sur la rive droite du fleuve). Ce traité est l'une des premières conventions que le gouvernement anglais ait passées avec les chefs africains pour obtenir leur concours dans l'abolition de la traite des noirs. L'article 2 de ce traité porte qu'*aucun in-*

« Quoi qu'il en soit, ajoute M. Raffe- « nel, et malgré les soins dont il est l'ob- « jet, le commerce anglais étant restreint « à ces faibles ressources et aux produits « apportés par les caravanes, manque de « vitalité et d'avenir. Les négociants de « la Gambie ne peuvent songer à aucune « grande exploitation ; et si leur beau « fleuve se remonte en tout temps jusqu'à « 60 myriamètres de son embouchure, « il ne roule pas, comme les affluents du « Senégal, des sables d'or enlevés aux « contrées voisines, à des contrées que « nous pouvons aisément parcourir et « dans lesquelles nous pouvons facile- « ment aussi fonder des établissements « importants. Ce sont là de bien grands « avantages, et soyons sûrs qu'ils nous « sont enviés ; soyons sûrs qu'ils nous se- « ront même bientôt enlevés, si nous ne « nous hâtons d'en profiter. Il ne faut pas « s'y méprendre : les tentatives des com- « merçants anglais auprès de l'almamy « du Bondou cachent des projets plus « profonds que la sournoise intention « de détourner les caravanes de nos « comptoirs ; c'est dans les mines du « Bambouk qu'ils veulent pénétrer ; et, « s'ils y parviennent, ce qui arrivera sans « doute si nous ne les prévenons, nous « nous repentirons, mais trop tard, « d'avoir traité avec indifférence les seu- « les chances d'avenir qui s'offraient « pour le commerce sénégalais. »

Après avoir décrit, d'après les relations les plus recentes, le cours de la Gambie jusqu'au terme de la navigation, et exposé l'état présent des établissements européens et du commerce de cette partie de l'Afrique, je crois utile de remonter aux temps passés et de montrer, pour le pays qu'on appelle la Gambie, dans quel ordre les notions géographiques ont été acquises, quels sont les noms qui sont restés attachés à ces découvertes, et en même temps, quelle est l'histoire de ces établissements, quelle est la suite des événements qui ont préparé l'état de choses actuel, en y rattachant autant que possible l'histoire des États indigènes.

C'est encore dans les *navigations de messer Alouys de Cademoste* qu'on trouve les premiers renseignements sur le fleuve de la Gambie et les pays environnants. Il s'y engagea une première fois en l'année 1455, mais sans grand profit, comme il nous le dit lui-même. « Selon ce que j'ai pu voir, ajoute-t-il, de ce pays de Gambie, en ce mien premier voyage, on ne saurait dire que bien peu ou rien de la qualité d'icelui ; car les habitants de la marine sont rudes et de sauvage nature : au moyen de quoi ils ne nous voulurent jamais donner loisir de prendre terre pour parlementer avec eux seulement, ni traiter d'aucune chose. Joint aussi que nous ne pûmes passer plus outre, à cause que nos mariniers ne s'y voulurent accorder ; tellement

dividu, quels que saient sa couleur et le lieu de sa naissance, ne pourra être conduit hors du pays de Cartabar à titre d'esclave ; que personne dans ce pays ne pourra prendre part à la saisie, à la garde, au transport ou à l'envai d'individus destinés à être conduits hors du pays de Cartabar à titre d'esclaves ; le roi de Cartabar punira sévèrement ceux qui vialeront cette clause. D'autre part, l'article 10 stipule que *la reine d'Augleterre nammera un agent pour visiter le pays de Cartabar ou pour y résider ; que cet agent sera chargé de veiller à l'exécutiau de ce traité ; qu'il sera toujaurs protégé et reçu avec honneur dans le pays de Cartabar ; que le roi prêtera la plus grande attention à ses parales ; que sa personne et ses biens seront sacrés.*

Enfin les articles additionnels disent : Article 1er. *Le roi de Cartabar, considérant qu'il est incapable de réprimer par lui-même les incursions des chefs du voisinage, lesquels ne se plaisent que dans la guerre et ravagent chaque année le pays, emmenant les habitants en esclavage, enlevant les troupeaux et les produits de la terre, place, à partir de ce moment et pour toujours, le pays de Cartabar sous la seule protection de la reine d'Angleterre. Il supplie S. M. Victoria Ire, reine d'Angleterre, de devenir, ainsi que ses héritiers et successeurs, les protecteurs du pays de Cartabar, et il cède librement à la reine d'Angleterre, à ses héritiers et successeurs, un mille carré de terrain dans telle partie du pays qui sera choisie par le lieutenant gauverneur des établissements anglais de la Gambie, ou par tout autre officier autorisé à cet effet.* Voy. dans les *Annales marit.* de 1844, *Revue calaniale*, p. 583, le texte entier de ce traité tiré du recueil des instructions transmises par le gouvernement anglais aux officiers de la marine britannique employés à la répression de la traite des noirs.

que nous fûmes contraints de faire retour en Espagne. Mais l'année d'après, Antoniottin Usedemer, gentilhomme génois, et moi fîmes armer deux caravelles, et mettre en équipage, pour naviguer et discourir ce grand fleuve, duquel nous avons ci-dessus fait mention... Nous parvînmes une autre fois *au fleuve de Gambra*, dans lequel nous engolfâmes incontinent sans aucun contredit des Noirs ni de leurs *almadies* (qui à notre mode s'appelleraient *chalans*), naviguant toujours en sondant celui fleuve sur lequel aucunes almadies de ces Noirs rasaient les rivages, sans oser venir aux approches. Or, en ces entrefaites, vînmes à découvrir une île dans ledit fleuve, par l'espace de deux milles près de laquelle étant demeurés à l'ancre par un dimanche, l'un de nos mariniers trépassa, qui avait ja par longtemps été vexé par un grand accès de fièvre. Et combien que sa mort nous apportât une marrisson extrême, néanmoins, considérant le vouloir de Dieu être tel, supportâmes l'inconvénient patiemment, lui donnant sépulture en cette île, laquelle (pour autant que son nom était André) nous nommâmes l'île *Saint-André*, ainsi appelée jusques à maintenant. Or de là ayant fait départ et naviguant en sus, selon le fleuve, ces almadies nous suivaient de loin; dont faisant signe à ceux qui les guidaient et étant appelés par nos truchements, leur montrions quelques taffetas noirs et autres choses, les assurant qu'ils nous pouvaient aborder sûrement... Ce qui les enhardit, et peu à peu se venaient accostant, tant qu'à la fin ils vinrent en ma caravelle, dont l'un d'iceux qui entendait mon truchement, entra dans la nef et s'émerveilla grandement de notre mode de naviguer et des voiles... Nous reçûmes ce noir bien amiablement et avec grandes caresses, nous enquérant de plusieurs choses de petite importance, et petit à petit lui sûmes si bien ouvrir son estomac et sonder sa pensée, qu'il nous acertaina ce pays être celui de *Gambre*, et que leur principal seigneur était *Forosangole*, lequel faisait sa résidence loin du fleuve, devers Midi et Siroch (selon ce qu'il nous montrait), l'espace de dix journées, et était vassal de l'empereur de *Melli*, qui est le grand empereur des Noirs; mais que néanmoins il y avait plusieurs autres seigneurs de moindre autorité et puissance, qui faisaient leur résidence auprès du fleuve tant d'un côté que d'autre, et si nous le trouvions bon, qu'il nous adresserait vers l'un d'iceux, qui s'appelait *Battimansa*. Nous trouvâmes bon ce gracieux offre d'un tel homme, et le fîmes naviguer avec nous tant que, montant toujours selon le fleuve, nous parvînmes au lieu de la résidence de *Battimansa*, qui, selon notre jugement, pouvait être éloigné de la bouche d'icelui fleuve l'espace de 60 milles et plus. Il faut noter que, naviguant sur ce fleuve, qui en reçoit plusieurs autres, nous allions encontre Levant, et le lieu auquel nous demeurâmes à l'ancre était beaucoup plus étroit que la bouche, là où, selon notre jugement, n'y avait plus outre d'un mille de largeur... Selon que nous avons vu et pour le récit qu'on nous fit pendant que nous séjournâmes là, ces peuples idolâtrent en plusieurs sortes, ajoutant foi aux charmes et enchantements et à plusieurs autres œuvres diaboliques qu'ils imitent et mettent en effet. Mais ils reconnaissent tous un Dieu; toutefois qu'il y en a encore plusieurs de la secte mahométane. — Ce sont gens qui pratiquent en divers pays sans demeurer jamais à la maison, parce que les paysans ne savent rien faire. Quant à leur manière de vivre, ils se gouvernent à l'imitation des Noirs du royaume de Sénéga et usent de même viande, fors qu'ils ont plus de sortes de riz, qui ne naissent au royaume de ces premiers Noirs; et avec ce mangent chair de chien, ce que je n'ouïs jamais dire avoir été fait par d'autres. Leur habit est de chemisole de coton : chose qui n'est observée par les Noirs de Sénéga, qui vont quasi tous nus; mais la plus grande partie de ceux-ci vont vêtus, parce qu'ils sont abondants en coton. — La région est fort chaude, et tant plus on s'avance envers Austre, et plus semblent les pays être chaleureux; et mêmement sur cette rivière, sentions une chaleur plus véhémente que vers la marine, pour être couverte par la grande quantité d'arbres dont elle est peuplée, qui croissent par tout le pays. »

J'omets diverses circonstances merveilleuses ou puériles de ce récit, pour arriver à la description si exacte et si méthodique du capitaine André Alvarez d'Almada, qui, dans un but d'exploration, avait remonté la Gambie jusqu'à 150 lieues de son embouchure. « La Gambie, dit-il, est un beau fleuve, et contient plusieurs îles qui ont jusqu'à deux lieues de large sur une de long; elles sont couvertes de forêts et très-abondantes en gibier; cette rivière n'est potable qu'à 30 lieues de la mer, et en hiver, qui est la saison des pluies, à 6 ou 7 lieues. Les deux rives sont plates et couvertes de mangliers tellement élevés, que si leur bois était moins pesant on en pourrait faire d'excellents mâts de vaisseaux; on y voit aussi une espèce d'arbre appelée *Carvao*. Cette forêt s'étend jusqu'à l'endroit où l'eau cesse d'être salée, et c'est là que commencent les champs cultivés que l'on appelle *Lalas*. Les plus beaux sont du côté du nord, et il serait facile d'y établir de superbes plantations de cannes à sucre, que l'on arroserait avec les eaux du fleuve. A partir d'un endroit nommé *Balangar*, ces champs sont bornés par une chaîne de collines qui s'étend à une distance d'un quart de lieue. Au midi on aperçoit quelques monticules ronds qui se prolongent dans la même direction. Cette rivière est navigable jusqu'à 170 lieues de son embouchure, où les canots sont arrêtés par une cataracte; mais les Nègres assurent que si l'on construisait d'autres barques plus loin on pourrait la remonter encore pendant longtemps. Les marées se font, dit-on, sentir jusqu'au pied de cette cataracte. Elles sont si fortes, que les vaisseaux ne peuvent pas venir faire le commerce de l'or depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre; la Gambie déborde tellement à l'époque des pluies, surtout du côté de la rive méridionale, que les vaisseaux naviguent au milieu des arbres et les touchent de leurs vergues. — Le royaume de Gambie commence à l'embouchure du fleuve, à 5 lieues de la barre des Barbacins, dont le passage est très-facile. Les deux rives de la Gambie sont habitées par des Mandingues, et de 20 lieues en 20 lieues on trouve un autre roi; mais ils sont tous vassaux d'un souverain appelé *Faroens*. Cependant, le roi de *Barcolo* (état qui commence au midi de la rivière des Barbacins) étend très-loin son autorité sur la rive septentrionale de la Gambie. Le pays est très-fertile; les Nègres habitent de beaux villages presque tous construits le long du fleuve, pour faciliter le commerce avec les Européens. Les maisons sont quelquefois en torchis et quelquefois en paille; elles sont entourées de palissades formées par de gros pieux et soutenues par des terrassements. Ces forteresses sont situées sur le bord du fleuve, et souvent les naturels en sortent pour piller ceux qui sont obligés de passer devant. Il y a aussi le long du fleuvo beaucoup de villages de Foulahs qui viennent dans ce pays pour y faire paître leurs troupeaux, de sorte quo le bétail y est très-nombreux. — Le costume et les armes des indigènes sont les mêmes que ceux des Iolofes et des Barbacins; les esclaves qu'ils vendent ont été pris à la guerre, condamnés en justice et quelquefois volés; mais il est défendu d'acheter ces derniers; souvent, quand les Portugais les refusent à cause de cela, ceux qui les ont amenés les tuent pour ne pas être découverts. Ne vaudrait-il pas mieux les acheter pour les convertir et les baptiser? On ne trouve nulle part en Guinée autant de *bixirims*, c'est-à-dire de gens convertis à l'islamisme, que sur les rives de la Gambie. Il y a de vastes maisons où il en réside un grand nombre, tandis que d'autres vont de royaume en royaume. La principale de ces maisons est située à l'embouchure du fleuve; il y en a une autre à 70 lieues plus loin, auprès de *Malor*, et une troisième à 50 lieues de là, dans un village de l'intérieur appelé *Sutuco*. Le chef de ces espèces de religieux se nomme *Alemame* et porte au doigt une bague comme celle d'un évêque; ces trois maisons sont sur la rive septentrionale du fleuve. Ils ont des livres reliés dans lesquels ils écrivent mille mensonges qu'ils font croire aux autres à l'aide du demon. Ces *Cacizes* (c'est ainsi qu'on les nomme) sont faibles et maigres, à cause de leurs jeûnes, et ne mangeraient pas d'un animal qui n'aurait pas été tué par un d'entre eux; ils portent des vête-

ments traînants et de grands chapeaux noirs ou blancs qu'ils achètent des Portugais; ils font un salam vers l'Orient, et récitent en chœur, comme des religieux, des prières dont le refrain est *Alan-Arabi*. Ceux qui sont dans ces maisons, comme ceux qui parcourent le pays, ont leurs femmes avec eux. — Les marchandises qui se vendent le mieux en Gambie sont le vin, que les Nègres aiment avec passion, les chevaux, les étoffes de l'Inde, les verroteries de Venise ou de l'Inde, la nacre de perle, le fil et le drap rouges, la cochenille, les coquillages, les clous, les bracelets de cuivre, les bassins de barbier, des chaudières en cuivre d'une ou deux livres, et surtout une gomme qui vient de Sierra-Leone, que les Nègres achètent à tout prix et qu'on va porter dans l'intérieur jusqu'aux États du grand *Foulo*. On prépare à l'embouchure de la rivière une grande quantité de sel qui se vend très-bien dans l'intérieur : on le transporte d'abord en canots jusqu'à un port situé à 1 lieue de Cassao, à 60 lieues de l'embouchure, où existent des magasins, et de là on va le débiter particulièrement dans les États du grand *Foulo*. A 120 lieues de la barre du fleuve, il y a un port nommé *Jagrançura*, près du village de *Sulaco*. C'est là qu'on fait le commerce de l'or avec des marchands mandingues qui sont également *Cacizes*. L'or qu'ils apportent est en morceaux ou en poudre, et très-fin. Ces marchands sont très-intelligents et connaissent parfaitement les poids; ils ont des balances très-justes, qui sont ornées d'une marqueterie d'argent et dont les fils sont en soie; ils se servent de petits écritoires de cuir brut, sans couvercle, et qui ont une case en forme de dé pour serrer leurs poids; le marc est comme un pommeau d'épée. Ils portent leur or caché dans de grosses plumes d'oiseaux ou dans des os de chats, parce qu'ils sont obligés de traverser beaucoup de royaumes; cependant ils forment de nombreuses caravanes et sont quelquefois escortés par plus de mille archers. » Almada fut envoyé en 1578 à Jagrançura, parce que quelques personnes pensaient que c'était par ordre des Turcs que ces marchands achetaient du cuivre, afin d'en fondre des canons; et il s'assura, en causant avec les marchands, qu'ils n'employaient que comme ornements les bracelets de cuivre si recherchés par eux, et qu'ils préfèrent à l'or qui abonde dans leur pays. Ces bracelets vont sans aucun doute à *Tombocoutum*, dans les montagnes de Sofala; car Almada ayant demandé à *Andahalen*, chef de la caravane, ce qu'il en faisait, celui-ci lui répondit qu'il allait le vendre aux Caffres, en les désignant par ce nom. Ces marchands emploient, disent-ils, six mois à faire le voyage; mais étant nègres et flegmatiques, je ne m'étonnerais pas qu'ils en missent bien davantage. Ils suivent une route qui entoure tous les États de la Guinée et font ce voyage par ordre d'un souverain auquel ils rendent tous hommage. On le nomme *Mandi-Mança;* mais aucun Portugais n'est encore arrivé jusqu'à lui. Dans l'occasion présente, on laissa à la caravane cent trente-deux livres d'or, parce qu'on n'avait pas de marchandises pour les payer. Ce commerce est aujourd'hui perdu; car il y a huit ans qu'aucun vaisseau ne s'est rendu sur ce point. Il est donc probable que les marchands se contentent de trafiquer avec ceux de Tombocoutum. — Almada rapporte encore que vers l'an 1500 une armée considérable de Foulos inonda le pays, et qu'après avoir soumis les Mandingues, elle construisit en travers la rivière une chaussée en pierre qui lui permit de la traverser à pied sec avec tous les animaux qui portaient les bagages (1); les Foulos poussèrent leurs conquêtes jusqu'à 150 lieues au midi du fleuve, et subjuguèrent successivement les *Mandingues*, les *Casangas*, les *Banhuns* et les *Buramos;* mais ils furent complétement défaits par les *Beafares* du Rio-Grande (2).

Almada nous apprend enfin qu'à l'époque où il écrit, le commerce de la Gambie, le plus important de toute la

(1) Almada signale sur la Gambie trois passages difficiles : celui de Malor, celui des Foulos et celui de Jangue-Mangue.

(2) Je reproduis textuellement l'extrait que M. Ternaux-Compans a publié de la partie de l'ouvrage d'Almada relative à la Gambie (*Nouvelles Annales des Voyages*, t. XCIV, p. 100-110).

Guinée, était déjà perdu pour les Portugais, et que les Français et les Anglais s'en étaient emparés à l'aide des déserteurs.

Les Anglais connaissaient la Gambie depuis le milieu du seizième siècle à peu près, mais seulement par quelques voyages particuliers. En 1618 plusieurs négociants de Londres se réunirent en compagnie et obtinrent une charte ou privilége : cette année-là même, ils chargèrent *George Thompson* d'explorer la Gambie et de la remonter jusqu'à ce qu'il eût atteint la terre où se faisait le commerce de l'or : Thompson réussit, puisqu'il pénétra jusqu'à *Tenda*, c'est-à-dire 25 ou 30 lieues au-dessus de Barraconda ; il s'occupait même déjà de former des établissements dans le haut de la rivière et d'éloigner les autres nations (1), quand il fut tué dans une querelle particulière, ne laissant aucun renseignement écrit snr ses découvertes. La compagnie lui avait envoyé des secours à deux reprises : la seconde expédition se composait d'un vaisseau, nommé *le Sion*, de 200 tonneaux, et de la pinasse *le Saint-Jean*, sous le commandement de *Richard Jobson*, qui apprit la mort de Thompson en entrant dans la Gambie. Il laissa son vaisseau à *Tendobaougo* (le *Tendebar* de la carte de d'Anville), à 4 lieues au-dessus de *Tankrowal*, après avoir payé les droits au chef de ce village, et remonta la rivière dans la pinasse. Le 1er décembre 1620, il arriva dans l'île *Pudding*, à 16 lieues du port de Tendebar, et mouilla le lendemain vis-à-vis d'une petite crique qui conduit à la ville de *Mansegar*, lieux qu'on ne retrouve pas sur les anciennes cartes. Le roi du pays vint à son bord, et *Jobson*, après avoir acquitté les droits, obtint de lui une maison dans cette ville pour y laisser trois facteurs. Le 7 décembre, après avoir dépassé la grande ville de *Woolley-Woolley* (dans laquelle M. Walckenaer reconnaît le port de *Yanimareu* de la carte de d'Anville), il jeta l'ancre à *Casson* ou *Cassao*, ville très-peuplée et tributaire du Bur-Salum (2). Il y apprit qu'après qu'il était entré dans la Gambie, les Portugais avaient loué des nègres pour le surprendre, mais qu'ils n'avaient pu trouver de pilote. Le 14, il arriva dans un port nommé *Pompetane*, au sud de la Gambie, et n'y trouva pas de Portugais ; le lendemain ayant mouillé à *Jeraconda*, il y rencontra deux Anglais venant du comptoir que Thompson avait établi à *Oranto*, à 16 milles de Pompetane (Oranto n'est sur aucune carte), sous la protection du chef *Summa Tomba*, tributaire du roi de *Cantor*. — D'Oranto, Jobson partit, au commencement de janvier 1621, avec neuf Anglais, pour se rendre à *Tenda* : il passa successivement devant *Batto*, *Barek*, *Mossomakoadam*, *Benanko*, et atteignit le port de Barraconda; contiuuant à remonter le fleuve, il découvrit l'embouchure d'une petite rivière nommée *Woolley*, et celle de la rivière de *Cantor*, sur laquelle régnait alors un chef puissant, *Ferran Kabo*. Depuis Barraconda, l'eau était si basse, que les nègres étaient obligés de descendre dans l'eau pour diriger la barque, et le courant devenait si rapide, qu'avec six rames on ne pouvait faire plus d'un mille par heure. Enfin on mit 12 jours pour remonter jusqu'à l'embouchure de la rivière de Tenda, c'est-à-dire pour faire 360 milles ou 120 lieues. Du moins, à une demi-lieue de la rivière de Tenda, Jobson rencontra une basse qui lui ferma le passage : elle n'avait pas plus de 20 toises de longueur, et le canal au-dessus paraissait assez profond pour qu'on pût reprendre la navigation. Dans l'intervalle qui sépare Barraconda de Tenda, Jobson n'aperçut aucune habitation sur les bords de la Gambie; il rencontra seulement deux ou trois radeaux de feuilles de palmier sur lesquelles les indigènes la traversent. Cette partie de la rivière était remplie de chevaux marins et de crocodiles, qui infectaient l'eau et le poisson de leur odeur de musc. Jobson appela ce lieu *Saint-John's Mart* ou *Marché de Saint-Jean*; il fut visité là par *Bouckor-Sano*, riche négociant de Tenda, avec qui Thompson avait déjà cherché à ouvrir quelques relations.

(1) Les Portugais lui avaient suscité de grands embarras en persuadant au roi de Mani d'envoyer une armée contre lui.

(2) La description qu'en fait Jobson se rapporte exactement à celle que nous avons vue, dans Almada, des forteresses ou *caósans* de la Gambie.

Bouckor-Sano obtint du capitaine anglais le titre d'*alkade* ou de facteur des blancs, et en retour procura aux Anglais la cession solennelle que leur fit le roi du pays de Tenda. Il apprit, entre autres choses, à Jobson qu'il avait fait trois ou quatre voyages vers le sud, dans un pays où les maisons étaient couvertes d'or, et qu'il était resté quatre mois en route; il lui parla aussi d'un peuple nommé les *Arabecks*, qui venaient assez près de Tenda en grosses caravanes, et d'une ville de *Mombar*, à six journées de Tenda, où se faisait un grand commerce d'or. Dans le même temps arrivèrent quelques nègres de *Tombokonda*, ville située à quatre journées de distance, que Jobson crut devoir être Tombouctou, mais qui est le *Tambaconda* des voyageurs modernes, dans le *royaume de Neola*, et à l'est de Tenda. Un vieux marabout, qui avait connu Thompson, offrit au capitaine anglais de le conduire au delà de Tenda jusqu'à *Jaye*, et de là à Mombar; mais Jobson, voyant que l'eau avait déjà baissé de six pouces, se hâta de redescendre la rivière. Dans ce voyage de retour, il visita *Setliko*, à trois ou quatre milles de la Gambie; cette ville lui parut la plus grande qu'il eût encore vue : elle était de forme circulaire; les maisons étaient petites, mais les rues suffisamment grandes; et il jugea que la ville pouvait avoir un mille de longueur. On y faisait un commerce considérable d'esclaves, de sel et d'ânes. Les Anglais y bâtirent plusieurs maisons qu'ils environnèrent de claies de paille, à l'imitation de celles du pays : ils choisirent pour l'emplacement d'un comptoir une petite éminence sur le bord de la rivière, qui reçut des indigènes le nom de *Tababoconda*, ou Ville des blancs, qu'on croit être aujourd'hui *Falatenda*. — A son retour en Angleterre, Jobson publia la relation de son voyage, pour dévoiler la méchanceté et la jalousie des marchands qui avaient cherché de toute manière à nuire à son entreprise et pour inviter le peuple anglais à profiter de ses découvertes. « Son ouvrage, dit M. Walckenaer(1) « est divisé en neuf parties. Il nous ap« prend dans l'introduction les causes « de son entreprise. Ensuite il passe à « la description de la rivière de la Gam« bie et des secours qu'on en peut es« pérer pour un établissement. Il tombe « de là sur les habitants, qu'il distingue « en trois sortes : les *Mandingues*, ou « les nègres; les *Foulbiés*, qui sont d'un « brun foncé, et les *Portugais*, répandus « dans divers cantons. Il s'étend sur « leurs usages, leurs bâtiments, leurs « forts et leur gouvernement civil; « après quoi il parle des marabouts, qui « sont tout à la fois prêtres et mar« chands. Il traite de leur religion, de « leur commerce, de leurs amusements, « de leur agriculture, des grains et des « plantes dont ils ont l'usage, de la va« riété des saisons et des qualités du « climat. Dans les dernières parties, « il rend compte des animaux du pays, « et surtout des oiseaux. Ses remarques « sur quantité d'articles sont les plus « exactes et les plus complètes qu'on « ait sur cette partie de l'Afrique. La « narration paraît fidèle. S'il rapporte « quelque chose sur le témoignage d'au« trui, il cite ses autorités; mais son « style est obscur, ennuyeux, affecté; « et, quoiqu'il ait divisé son ouvrage « en plusieurs parties, il est sujet à « tomber dans la confusion, par le mé« lange de ses matières (1). »

Jusqu'en 1681 les Anglais ne furent pas inquiétés dans leur commerce de la Gambie; et cependant il ne paraît pas qu'ils lui aient donné de grands développements dans le dix-septième siècle : les

(1) *Hist. générale des Voyages*, t. III, p. 327.

(1) Cette relation se compose de deux pièces publiées séparément : la première le fut en 1623 à Londres, par R. Jobson lui-même, sous le titre suivant : *The golden trade, or a discovery of the river Gambia, and the golden trade of the Ethiopians; also the commerce with a great black merchant called Buckar Sano, and his report of the houses covered with gold and other strange observations for the good of our Country set down as they were collected in travelling*, by R. Jobson, in-4°. La seconde pièce contient le récit des diverses entreprises que fit Jobson pendant son séjour en Gambie et toute la partie descriptive de son voyage, qu'il avait négligée dans sa première publication. Deux ou trois ans, après Purchas l'inséra dans le deuxième volume de sa collection intitulée : *Hackluytus posthumus*, etc.

nombreux comptoirs qu'ils y établirent datent à peu près tous du siècle suivant. Il est vrai que tous les efforts, comme tous les dangers de deux *compagnies royales* qui se succédèrent dans l'exploitation du commerce de la côte occidentale d'Afrique, se concentrèrent sur leurs possessions de la Guinée, si énergiquement pressées par les Hollandais. En 1681 commencèrent les tentatives des Français pour s'établir en Gambie. L'unique établissement fortifié qu'eût alors la *compagnie royale d'Afrique*, non-seulement en Gambie, mais dans toute l'étendue des limites de son privilége, était *Jamesfort*, dans une petite île, à 14 lieues de l'embouchure de la Gambie. Ce fort eut beaucoup à souffrir des attaques répétées des Français; et en 1695 il fut pris et rasé par le comte de Gennes (1). Aussitôt, par ordre de la compagnie française d'Afrique, Bourguignon, directeur général du Sénégal, vint prendre possession solennelle des ruines du fort anglais (septembre 1696), mais sans rien faire de plus. Son successeur Bruë chercha sérieusement les moyens d'étendre et de régulariser le commerce en Gambie, et fit les traités nécessaires avec le roi de Barra et les autres souverains du pays. Le 13 avril 1698, il fonda le comptoir d'*Albreda*, sur la rive droite de la Gambie, presque en face de Jamesfort, que le traité de Ryswyk venait de restituer à la compagnie royale d'Afrique (20 septembre 1697). Il mit aussi un facteur à *Jereja*, sur la rivière de *Vintain* ou de *Saint-Grigou*, qui se jette dans la Gambie, sur la rive méridionale, à 8 ou 10 milles au-dessus de Jamesfort. (Jereja est 7 lieues au-dessus de la ville de Vintain ou Bintam.) — Cependant le parlement anglais s'occupait de rétablir Jamesfort; mais pour éviter de grosses dépenses à l'État, il rendit le commerce libre dans la Gambie à la seule charge d'un droit de dix pour cent payable au directeur de la compagnie à l'entrée de tout vaisseau dans la Gamble, ou de vingt pour cent à son retour en Angleterre et applicable aux frais de réédification. La concurrence des négociants anglais fut ruineuse pour les deux compagnies, pour celle de France comme pour celle d'Angleterre. Le prix d'un esclave, au comptoir de *Jilfray* ou *Gillefrée*, était monté jusqu'à 40 barres, et les marchands mandingues, qui n'en retiraient que 15 ou 17 aux comptoirs français et anglais de *Guiachor* ou *Joar* et de *Barraconda*, s'étaient portés à l'embouchure du fleuve. Du mois de janvier 1699 au mois de juin, les négociants particuliers transportèrent au moins 3,600 esclaves et inondèrent le pays de marchandises. Le directeur de la compagnie anglaise, *Corker*, avait essayé de vendre les marchandises de la compagnie à un prix aussi bas que les vaisseaux d'interlope; mais, reconnaissant qu'il s'égarait, il adressa au conseil de la compagnie le conseil de renoncer à ce prétendu secours de dix pour cent qu'elle avait accepté du parlement; et en même temps il proposa à Bruë de se concerter avec lui pour arrêter le commerce d'interlope, et pour soumettre à leurs compagnies respectives un tarif commun des marchandises. Dans un voyage que Bruë fit à cette occasion en Gambie, ils firent l'un et l'autre des démarches auprès des capitaines de navires marchands qui étaient alors à l'ancre dans la rivière, pour les disposer à laisser le commerce se rétablir sur l'ancien pied; mais les capitaines repoussèrent le tarif proposé, et s'opposèrent à ce qu'on accordât aux Français le droit de remonter dans la rivière au-dessus d'Albreda et de l'embouchure de la rivière de Vintain. Bientôt Corker fut rappelé, et le sieur *Pinder* nommé à sa place. Bruë voulut reprendre avec celui-ci les négociations commencées; ils dressèrent même ensemble un plan de paix et de commerce, et tentèrent de le faire approuver à Paris et à Londres; mais les intérêts privés des négociants triomphèrent des efforts de la compagnie, et le gouvernement anglais envoya même en

(1) Le nom de *James* fut donné à cette île en 1664 par le chevalier *Rob. Holmes* en l'honneur du duc d'York, plus tard Jacques II. *Voy.*, sur l'expédition de M. de Gennes, la relation écrite par *Froger d'un Voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan et îles Antilles; par une escadre de vaisseaux commandée par M. de Gennes*. Paris, in-12, 1699, ou l'extrait que M. Walckenaer en a inséré dans le tome III de l'*Hist. générale des Voyages*, p. 312-317.

Gambie un vaisseau de guerre pour assurer la liberté du commerce. La fermeté de Bruë maintint glorieusement les droits de la France; et lorsque la guerre eut éclaté de nouveau dans toute l'Europe, au commencement de 1703, *Jamesfort*, qui n'était pas encore en état de défense, fut enlevé par le sieur *de la Roque* avec un seul vaisseau, et pillé encore l'année suivante par le brigantin *le Fanfaron*, appartenant à *H. Baton*, armateur de la Martinique. C'est alors que la compagnie anglaise proposa à la compagnie française un traité de neutralité dont les articles furent signés à Londres le 8 juin 1705. Cependant en 1709 on trouve une nouvelle entreprise de quatre frégates françaises qui, sous le commandement de M. Parent, prirent Jamesfort et tout un chargement d'esclaves. Enfin, cet établissement eut encore à souffrir, par intervalles surtout, des attaques hardies de quelques pirates; mais dès 1720 il était en pleine sécurité, et en commandant l'entrée de la rivière il put servir de point d'appui aux comptoirs que la compagnie prit soin de fonder sur les deux rives de la Gambie de 1725 à 1735. Ces comptoirs étaient : 1° *Kabala* ou un lieu très-peu distant de ce village, le plus important du royaume de *Cumbo*, au sud de la Gambie, et sur la rivière même de *Kabala*. L'unique objet de ce comptoir était d'approvisionner Jamesfort. 2° *Jilfray* ou *Gillefrée*, en face de l'île James, sur la rive droite de la Gambie et un peu à l'est du comptoir français d'Albreda : c'était là qu'on acquittait les droits du roi de Barra. 3° Le comptoir de *Vintain* ou de *Bintam*, à 6 lieues de Jamesfort, sur une rivière appelée du même nom, dans le *royaume de Fonia*, au sud de la Gambie : on y traitait surtout, et à bon compte, de la cire, de l'ivoire et des cuirs. 4° Plus haut, sur la rivière de Vintam, à 14 lieues de Jamesfort, *Jereja*, où les Français, comme aussi à Vintam, eurent longtemps un comptoir. 5° Celui de *Kolar*, établi en 1731 au village de ce nom dans le Barra, c'est-à-dire sur la rive septentrionale de la Gambie, mais abandonné en 1733. 6° Dans le royaume de *Kaën*, sur la rive méridionale de la Gambie, *Tankrowal*, établi en 1731, et où l'on traitait spécialement de la cire. 7° *Kower* ou *Kiawer*, port de *Joar*, chef-lieu du royaume de Barsali, et grand marché des Mandingues, qui avaient une espèce d'escale à la pointe de Rumbo : c'était aussi là qu'était le comptoir le plus florissant des Anglais. 8° *Yanimareu* ou *Yanimarou*, dans le Bas-Yani, sur la rive septentrionale, où les Anglais entretenaient un facteur nègre chargé particulièrement de fournir de grains Jamesfort. 9° Le comptoir de *Bruko*, sur la rive méridionale, dans le royaume de *Jemarrou*, établi en 1732, brûlé par accident, et rebâti cette même année; abandonné en 1735. 10° Celui de *Kuttejar*, à un mille de la rive septentrionale, dans le *Haut-Yani*, renversé par une inondation en 1725, et transporté à 8 milles dans l'intérieur à *Sami* ou *Samey*, sur une rivière du même nom, et plus haut encore sur cette même rivière, à *Vallia* ou *Valley*. 11° Dans le *royaume de Tomani*, au sud de la Gambie, le comptoir de *Yamyma-Conda* ou *Camiama-Conda*, détruit en 1733 par les inondations, mais rebâti presque aussitôt, à cause des avantages que la traite de l'ivoire et des esclaves y présentait. 12° Enfin celui de *Fatatenda* dans le Woulli, abandonné un moment en 1734 (1).

(1) L'histoire de ces différents comptoirs, de leurs transactions commerciales et de leurs difficultés avec les souverains et les peuples indigènes, pendant la première partie du dix-huitième siècle jusqu'en 1735, se trouve rapportée avec toute exactitude dans le journal intitulé : *Travels inta the inland parts of Africa*, etc.; by Francis Moore, *factor several years to the Royal African company of England*. London, 1738, in-8°.

Moore s'était engagé en 1730 au service de la compagnie, en qualité d'*écrivain;* il fut, dans les années suivantes, envoyé comme *facteur* successivement à *Jaar*, à *Bruko*, à *Yamyama-Counda;* et les instructions qu'il reçut du gouverneur de Jamesfort, avec la direction du comptoir de Bruko, font bien connaître quelle était alors l'administration anglaise en Gambie : après quelques instructions de détail concernant particulièrement le comptoir de Bruko, on lui ordonnait : « de ménager avec soin les *chefs d'argent* (on entend par là des barres de fer, des colliers de cristal, des dollars à l'aile déployée, des bassins de cuivre et des aran-

Ce qui était arrivé au Sénégal arriva aussi dans la Gambie. La compagnie avait promptement reconnu que le commerce d'Afrique, borné à la traite de l'ivoire, de la cire, des esclaves, ne suffirait jamais même à couvrir ses énormes dépenses, et qu'il fallait chercher à l'étendre dans l'intérieur et à découvrir surtout les fameuses mines d'or. On recommença donc les explorations de Thompson et de Richard Jobson; le capitaine *Stibbs* fut envoyé en 1723 par le duc de Chandos, alors directeur de la compagnie royale d'Afrique, avec la mission spéciale de rechercher, au nom de la compagnie, jusqu'où la Gambie est navigable, et s'il existe réellement des mines d'or sur ses rives. Mais Stibbs partit trop tard d'un mois, et fut arrêté par les mêmes obstacles que ceux qui l'avaient précédé (1). Quel-

déployée, des bassins de cuivre et des arangos), et de n'en faire usage que pour le commerce; — de se borner à son comptoir, sans se mêler jamais de payer les gages, les salaires ou les dettes des autres domestiques et ouvriers de la compagnie, parce que tous les emplois d'argent qu'il ferait ainsi pour d'autres usages que ceux de son comptoir seraient mis à son compte; de ne faire aucune société de commerce avec les marchands, soit maodingues, soit portugais, sous prétexte de procurer quelque avantage à la compagnie; parce qu'il est certain, au contraire, qu'ils cherchent toujours à gagner quelque chose sur les esclaves et sur l'or, et qu'on trouve bien mieux son compte à traiter directement avec les nègres; de mettre tant d'ordre dans les livres de compte, qu'on pût être saos cesse en état de comparer les transactions passées avec les présentes, et que les facteurs, ses successeurs, y trouvassent uue règle de conduite. Par la suite même on voulait envoyer aux facteurs le tarif des marchandises et des denrées qu'ils recevraient sur le pied qu'on les aurait achetées en Europe, afin qu'ils les couchassent de même sur leurs livres, et qu'à mesure qu'elles seraient consommées ou vendues ils évaluassent ce qu'ils auraient retiré en barres, en schellings et en sous, qui paraîtraient à côté du premier compte; et à chaque renvoi le facteur devait non-seulement marquer ce qu'il aurait tiré de ses marchandises, mais spécifier la nature et la quantité de ce qu'il aurait donné en particulier pour tel nombre d'esclaves et pour telle quantité d'ivoire, d'or ou de cire. —On lui disait encore que les agents de la compagnie, ayant quelquefois négligé leur devoir pour s'occuper de leurs intérêts particuliers, elle avait jugé à propos de faire monter leurs droits de commission à 5 schellings pour chaque esclave; à 2 schellings et demi pour le quintal d'ivoire pesant 100 livres; à 5 sch. pour chaque once d'or; à 2 sch. 1/2 pour le quintal de cire rendu au fort; et qu'à la faveur de cette indulgence elle espérait que les facteurs répondraient à l'opinion qu'elle avait de leur zèle et de leur probité; que les facteurs anglais ne devaient point acheter des Portugais ni des autres l'or à plus de 12 barres l'once; les dents d'éléphant, grandes et petites, à plus de 16 et de 8 barres le quintal pesant 100 livres; et la cire à plus de 12 barres le quintal, parce que leur en donner davantage, c'était uniquement les assortir mieux des marchandises et des denrées doot ils avaient besoin pour rendre leur commerce sur la rivière plus florissant, au plus grand désavantage de la compagnie. Quant à ces restrictions apportées au commerce avec les Portugais, Moore faisait remarquer qu'elles n'étaient vraiment pas dans les intérêts de la compagnie, et qu'il y avait beaucoup plus à gagner qu'on ne croyait dans le commerce des Portugais et dans celui des Mandingues; que lorsqu'ils descendaient la rivière dans leurs canots, ils ne consentaient pas à livrer leur or, leur cire et leur ivoire au vil prix que fixait la compagnie, mais qu'ils allaient plus bas les vendre avec plus de profit à des vaisseaux d'interlope. Il se plaignait aussi qu'on lui défendit de se procurer des provisions en échange du fer ou de l'argent, affirmant au gouverneur qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'en obtenir. (*Walckenaer: Hist. générale des Voyages*, t. III, p. 457-61. — Voy. aussi le chapitre Ier du livre VI de ce savant ouvrage intitulé : *Observations sur le commerce des Européens dans la Gambie.*)

(1) Le journal de Stibbs, que Moore a inséré dans son recueil, est encore aujourd'hui un document de la plus haute importance pour la description géographique du cours de la Gambie; et à ce titre j'en donnerai ici, d'après M. Walrkenaer, le résumé exact : Stibbs avait reçu de la compagnie divers journaux et cartes de capitaines qui avaient avant lui tenté la même exploration; mais le journal qu'il paraît avoir suivi de préférence à tous les autres est celui de *Vermuyden*, qui datait de 1661. — La petite flottille se composait du vaisseau *la Dépêche*, qui devait s'avancer jusqu'à *Kuttejar* ou plus haut, pour y demeurer sous la conduite du pilote; d'une chaloupe nommée *l'Ile-James*, qui devait

ques années plus tard on s'occupa aussi activement d'établir le commerce de la gomme en Gambie : Moore raconte dans son journal que le 27 juillet

remonter jusqu'à Barraconda, et y attendre en commerçant le retour de Stibbs; et enfin de cinq canots, deux grands et trois petits, avec lesquels on devait pousser l'exploration le plus loin possible au delà des chutes d'eau. Il était convenu entre les officiers de la flottille que Stibbs rédigerait le journal, que Drummond se chargerait de la comptabilité, et que Hull descendrait sur les rives pour observer de près toute apparence de mines. — Le 26 décembre 1723 Stibbs alla attendre les canots une lieue au dessus du fort de James, et ne mit à la voile que le 28, à six heures du matin, passa la *pointe de Seaca* (*Chique* de d'Anville) avec un vent de nord-est, et mouilla, vers minuit, à une lieue de *Tankrowal*. — Le 31 la flotte alla jeter l'ancre, à deux heures après midi, en face de *Drum-Hill*, et, à trois heures après minuit, près de *Tendebar*. Le 2 janvier 1724 ils mouillèrent le soir contre l'*île de l'Éléphant*. Leur navigation n'étant réglée que par les marees, ils eurent beaucoup de peine à gagner la pointe de cette île, qui a six milles de longueur, pour y passer la nuit. — Arrivé le 3 à l'embouchure de la rivière *Damasensa*, Stibbs la remonta à une distance de 5 milles, jusqu'à la ville du même nom : elle était très-large dans son cours inférieur, mais se rétrécissait bientôt; elle était remplie de crocodiles, que les Nègres appellent *bambos*, et très-ombragée. — De retour dans la Gambie, à trois heures après midi, il atteignit à huit heures l'*île du Cheval Marin*, longue d'un mille 1/2 environ, basse et couverte d'arbres. Le canal de l'ouest, large d'un mille, était seul navigable : il avait passé devant l'embouchure de la *Snujalli* à gauche, et devant celle de l'*India* à droite. Le pays était bas des deux côtés et les rives bordées de grands arbres. — Le 4 janvier, à huit heures du matin, on jeta l'ancre à *Joar*, où le sieur Hull commença à découvrir dans l'intérieur de hautes montagnes, toutes dégarnies d'arbres, dont le sol était rougeâtre. — On ne quitta Joar que le 9, et à midi on mouilla un mille au-dessous de la rivière *Yarine*, plus connue sous le nom d'*Eropina*, et on alla passer la nuit sous les îles de *Deer*, où le canal méridional n'avait pas cent toises de largeur; celui du nord, plus large, n'était pas navigable pour les grands vaisseaux. Depuis Joar jusqu'à ces îles on n'apercevait sur les deux rives que de grands marais découverts, peuplés d'éléphants et d'hippopotames. La chaîne de montagnes, qu'il avait vue commencer près de Joar, s'étendait vers l'est à deux ou trois lieues de la rivière, et se couvrait de bois à mesure qu'elle avançait dans cette direction. Le 6 on jeta l'ancre devant *Yanimarreu*; et vers minuit on s'approcha d'une île fort basse, où l'on passa le reste de la nuit : cette île, longue au plus d'un quart de mille, n'était pas marquée sur la carte que la compagnie lui avait remise. Elle était située une lieue au-dessous de l'*île Bird* (*Ile aux Oiseaux* de d'Anville). — Le 7 au matin on longea, du côté du sud, l'île Bird, qui pouvait avoir deux milles d'étendue. Elle était très-rapprochée de la rive septentrionale et couverte de grands arbres. Un peu au delà on découvrait un mont rougeâtre, nommé *Jerunk*, qui, au dire des Nègres, avait été rempli d'or jusqu'au moment où le diable avait tout enlevé, en une nuit. Un des journaux de Stibbs marquait qu'il avait déjà été visité par les Anglais, sans dire le résultat de cette recherche. — Le vent et la marée étant favorables, on passa devant *Cassau* sans s'y arrêter. Jusqu'alors le vent n'avait pas cessé d'être à l'est; et lorsqu'il s'écartait du même point, on était sûr du calme. — Le pays des deux côtés était marécageux sur une largeur d'un demi-mille, couvert d'herbes très-hautes, au milieu desquelles on apercevait les traces des hippopotames. Au delà de ces marais le terrain s'élevait considérablement. — Le 8 au soir on s'engagea dans le canal méridional, le long des *îles Sappoues*, et on jeta l'ancre à la pointe de ces îles. Il existait à leurs deux extrémités une barre qui obstruait presque complètement la rivière, et ne laissait des deux côtés qu'un passage large au plus de deux toises et demie. Il fallut se faire tirer à force de bras l'espace d'un mille, et on mouilla dans un endroit où la moitié de la largeur de la rivière était remplie de rocs. On passa de même la *barre de Foley*, et on jeta l'ancre un mille au-dessus de *Bruko*. — Le 12 on atteignit en quatre heures *Dubo-Conda*, et on alla mouiller deux lieues plus loin, à *Preef*, ville alors abandonnée. — Le 13 le vent d'est empêcha qu'on n'avançât beaucoup, et on s'arrêta quelque temps au pied du *Mont du Diable* ou *Arse-Hill*, où la rivière était fort étroite et ses rives très escarpées. — Le 14 on jeta l'ancre à *Kuttejar*, où la rivière n'avait pas moins de trois ou quatre brasses de profondeur dans toutes ses parties. — Le 17, à quatre heures du matin, on jeta l'ancre un mille au-dessus d'*Arse-Hill*, qui dans le journal de Vermuyden était appelé *Maiden's Breast*, deux lieues au-dessus de Kuttejar. Stibbs étant monté au sommet

1732 il lui vint de Jamesfort à Joar l'ordre de ramasser dans son comptoir

la plus grande quantité possible de denrées sèches, et principalement de gom-

de cette montagne avec Hull, trouva qu'elle était constituée d'une roche noire comme la plupart des hautes terres qu'il avait observées, mais qu'elle ne paraissait contenir ni or ni argent. Le nom d'*Arse-Hill* a trait à une superstition des Nègres, qui ne passent jamais devant la montagne sans lui tourner le derrière en dansant, chantant et battant des mains, pour ne pas mourir aussitôt. — On passa la *rivière de Samey*, où s'arrêtait alors le commerce des Portugais. Cette rivière considérable se jette dans la Gambie, sur la rive septentrionale, et vient de *Medina*. — Le 22, à cinq heures du matin, on jeta l'ancre une lieue au-dessous de *Crow* ou *Kron*, près d'une colline de terre rougeâtre. Le pays continuait d'être assez uni. — Le 23, à huit heures du matin, on était à *Yamyamaconda*, port au sud de la rivière; un peu au-dessous du port, un banc de rochers partant de la rive méridionale, et couvert de quatre pieds d'eau seulement, occupait un tiers du canal de la Gambie. — Le 24 au soir on atteignit *Canubi*, port de la rive méridionale; le lendemain, à onze heures du matin, sur la même rive, celui de *Basty*, et le soir *Nackaway*, sur la rive opposée, à deux milles d'une ville de l'intérieur portant le même nom et peuplée de Mandingues. A un demi-mille du port, sur la rive septentrionale, une montagne de trente toises de hauteur projetait une espèce de cap dans la rivière. — Le 26 au soir on était à six lieues au-dessus de Nackaway, devant une ville nommée *Cassanconda*, et le 28, à midi, on jeta l'ancre à *Fatatenda*, port sans maisons comme tous ceux qui précèdent, et qui, dépendant de villes voisines de l'intérieur, n'étaient proprement que des lieux de débarquement: Fatatenda dépendait de *Settiko*, distant de trois lieues dans l'intérieur. — Le 29 Stibbs alla lui-même faire sa provision de riz au *port de Prye*, situé à trois lieues de Fatatenda, sur la rive méridionale de la *rivière de Cantor*, dont il fit examiner le sable. — Le 31 on alla jeter l'ancre huit milles au-dessus de Prye, et le lendemain on atteignit en cinq heures *Samatenda* ou *Sama*. La Gambie en ce lieu était encore assez large, mais embarrassée par le grand nombre d'arbres qui y tombaient de ses deux rives. La terre, fort basse du côté du sud, s'élevait, au contraire, sur la rive opposée, et à deux ou trois milles au delà du port une chaîne de collines bordait la rivière sur une étendue de deux lieues. — A huit heures du soir on mouilla huit lieues au-dessus de Samatenda. — Le 2 février, en quatre heures, on gagna le port de *Coussar*, quatre milles plus haut qu'une basse qui, partant de la rive méridionale, occupait presque toute la rivière, et n'avait pas plus de quatre à cinq pieds d'eau. — Une lieue au-dessus de Coussar on passa devant un autre port, nommé *Yaboutenda*. La rive méridionale entre ces deux points n'était proprement qu'une chaîne de collines continue et escarpée; vers le nord on découvrait une belle plaine et un grand lac au milieu. Après avoir fait huit milles, Stibbs jeta l'ancre, à huit heures du soir, sur onze pieds d'eau, au-dessus d'une basse qui occupait les trois quarts du canal, et n'avait que cinq ou six pieds d'eau. Le reste du canal, du côté du sud, était rempli de rocs, entre lesquels on trouvait jusqu'à dix pieds d'eau, mais trois ou quatre seulement au-dessus. — Le 3 on arriva, vers huit heures du matin, une lieue au-dessus du port de Barraconda, sur deux brasses et demie d'eau, et dans l'après-midi, en une heure, on atteignit l'emplacement même de la ville, alors détruite. Stibbs mesura la rivière, et lui trouva cent trente toises de largeur, sur deux ou trois brasses de profondeur; la hauteur des rives était de vingt-cinq pieds environ. — Après avoir triomphé de la résistance de ses Nègres à gages ou Gromettes, il partit de Barraconda avec ses cinq canots. En trois heures il fit deux lieues sans trouver d'obstacles dans le canal. Le 7 au matin il avançait avec confiance, quand il heurta rudement contre un banc de sable au milieu de la rivière; mais il put se dégager aussitôt en prenant au sud, où il trouva sept pieds d'eau. Une lieue plus loin il arriva en vue de la cataracte, qui occupait toute la largeur de la rivière: on employa le reste du jour à monter les canots au haut de la cataracte. Stibbs décrit avec exactitude cette première chute de la Gambie: de la rive septentrionale partait un banc de roches d'une surface égale et polie, occupant le tiers de la largeur du lit de la rivière. Ces roches surpassaient alors de dix pieds à peu près le niveau de l'eau. Leur extrémité, étant perpendiculaire, formait la rive elle-même du côté du nord. De l'autre rive partait aussi un banc de roches unies, recouvert de dix pouces d'eau, et s'avançant également jusqu'au tiers du canal; et entre ces deux masses, le lit de la rivière était obstrué par une quantité de blocs séparés, recouverts d'un pied d'eau seulement, et jetés çà et là avec tant de confusion que, malgré la profondeur de dix, onze et douze

mes; et les directeurs annonçaient l'intention formelle de tout faire pour ouvrir cette nouvelle branche de commerce. Alors, le premier facteur de la

pieds des intervalles qui les séparaient, le passage était tout à fait impraticable. Les courants étant d'ailleurs fort rapides, il fallut attendre la marée, qui rompt leur force ou l'équilibre, et qui permit de faire passer les canots sur les rocs. Stibbs croit qu'en tout autre moment l'entreprise surpasserait les forces humaines. Le passage contre le banc de rocs qui partait de la rive septentrionale était si étroit, que le plus large des cinq canots touchait des deux côtés. La rivière, en cet endroit, n'avait pas moins de cent soixante toises de largeur entre ses bords naturels. Au-dessous de la cataracte la profondeur de l'eau était de trois ou quatre brasses. Au-dessus il ne trouva plus, à sa grande surprise, qu'une brasse et demie. A une demi-lieue au delà il rencontra un grand rocher couvert d'huîtres, et à huit heures du soir il arriva auprès d'une basse ou banc de sable qui n'avait pas plus de quatre pieds d'eau. A neuf heures on jeta l'ancre sur neuf pieds d'eau pour y passer la nuit; mais les canots toute la nuit furent en danger d'être renversés par les hippopotames. Le lendemain on rencontra encore deux bancs, à une distance d'une lieue l'un de l'autre : le premier n'avait que trois pieds et demi d'eau dans sa plus grande profondeur, et le second, qui s'étendait sur un espace d'un demi-mille, à six lieues de Barraconda, occupait toute la largeur de la rivière et restait découvert en partie. La largeur de la rivière, du reste, augmentait à mesure que sa profondeur diminuait, et en cet endroit elle n'avait pas moins de cent soixante-dix toises. Stibbs, qui était alors malade, fit poursuivre l'exploration par Hull et Drummond sur le plus petit des canots, nommé *la Découverte*, qui ne tirait que douze pouces d'eau. Ils parvinrent à passer ce banc, et à la montagne de *Matlok-Tar*, qui était marquée sur leur journal, ils commencèrent à retrouver six pieds d'eau; ils tombèrent ensuite sur dix-huit, et la rivière se resserrant jusqu'à soixante toises, ils espéraient beaucoup des progrès ultérieurs de leur navigation. Ils passèrent Matlok-Tar; une lieue plus loin se présentèrent une autre basse et une seconde cataracte; mais, avec un merveilleux bonheur, ils passerent encore sans toucher aux rocs ni au sable, et se retrouvèrent au milieu du canal sur quatre ou cinq pieds d'eau. Stibbs, qui s'était rétabli, suivit la Découverte avec le canot nommé *la Gambie*, et parvint à franchir cette seconde chute : il y vit un radeau d'écorce qui servait aux habitants pour se rendre de la rive septentrionale dans une ville du royaume de Cantor, nommée *Curbambey*, et située à trois milles de la rivière, derrière Matlok-Tar. Ayant passé la chute d'eau à quatre heures après midi, il fit dix milles jusqu'à neuf heures du soir, qu'il jeta l'ancre au milieu du canal sur cinq pieds d'eau, mais après avoir rencontré plusieurs basses qui n'avaient que deux ou trois pieds d'eau. Le 18, à six heures du matin, ils passèrent devant une montagne fort escarpée de la rive méridionale. L'aspect du pays était charmant. Un mille au-dessus de la montagne, et du même côté, ils virent un port avec un radeau d'écorce pour passer à *Tendiconda*, ville distante de deux ou trois milles de la rivière. Ensuite le canal se rétrécissait jusqu'à n'avoir plus que quarante-deux toises de largeur; mais il avait partout sept pieds d'eau, et la distance entre les bords naturels était de cent trente-trois toises environ; cet espace était couvert de sable en grande partie. A cinq heures après midi on avança une lieue plus loin, jusqu'au pied d'une montagne escarpée, sur la rive méridionale. Ici la rivière tournait brusquement à l'est. — Le 19, à six heures du matin on côtoya de nombreuses basses en vue d'une haute montagne de la rive septentrionale. Stibbs observa en ce lieu beaucoup de saules servant de retraite à des troupes de gros canards. Le canal n'avait que cinquante-huit toises de largeur et six pieds de profondeur. C'est à cet endroit qu'on donna le nom de Troisième Cataracte, quoique le passage fût libre au milieu. Mais le côté septentrional était occupé par un grand rocher, alors élevé de neuf pieds au-dessus de l'eau; et le côté méridional ne présentait que des sables arides. — Le lendemain on eut à franchir avec beaucoup de peine de nouvelles basses, qui avaient, dans les endroits les plus profonds, seulement treize ou quatorze pouces d'eau. A quatre heures apres midi, après avoir fait une lieue, on fut arrêté par d'autres basses encore jusqu'au lendemain. Le 21 Stibbs fut occupé à chercher un canal au milieu de toutes ces basses. Il fit débarquer John Hodges, son serrurier, avec un Nègre, et le chargea de s'avancer par terre jusqu'à l'embouchure de la *rivière d'York*, que le journal de Vermuyden marquait à dix-sept lieues de Barraconda et qu'ils n'avaient pas encore atteinte, quoique Stibbs calculât depuis Barraconda une route de vingt-quatre lieues au moins. Hodges, apres avoir longé la rivière et exploré les gués pendant quatre ou

compagnie, Hull, le même qui accompagnait Stibbs dans son exploration de la Gambie, fut chargé de faire des recherches surtout sur la rivière de Vintain : il remonta cette rivière, à partir de Jéréja, et en quatre marées il atteignit un pays très-fertile, occupé par une population hospitalière et nombreuse, dans lequel il trouva en grande abondance le coton, l'indigo et les cuirs. Il y découvrit aussi des gommiers qui lui parurent être de même nature que ceux

cinq lieues, revint le soir sans avoir trouvé aucune rivière qui ne fût à sec. Les basses où Stibbs était arrêté étaient voisines d'un détour très-brusque de la Gambie, vers le sud ; le sable en était si mobile, qu'on ne pouvait y poser le pied pour aider au mouvement des canots. Au delà on voyait les basses se multiplier : Stibbs prit alors le parti de revenir sur ses pas avec d'autant plus de regret, que les naturels l'assuraient qu'il n'était qu'à une petite journée de Tenda par terre. En cet endroit, la rivière avait repris une grande largeur : Stibbs mesura cent soixante toises environ. (Walckenaer, *Hist. générale des Voyages*, t. III, p. 368-411.) *Voy.* aussi les *Cortes de la rivière de Gambra* ou *Gambie, depuis son embouchure jusqu'à* Eropina, et depuis Eropina jusqu'à *Barracondo*, par le capitaine Jean Leach, *en* 1732. — Après Stibbs, les voyageurs qui ont ajouté quelques notions aux connaissances acquises sur le cours supérieur de la Gambie sont Mungo-Park, Mollien, Beaufort. J'ai déjà dit, à propos des sources du Sénégal, combien les découvertes de M. Mollien étaient peu accréditées dans la science. M. Walckenaer a fait de celles de ses assertions qui se rapportent spécialement à la Gambie une critique très-vive et très-nette, quoique fort concise, dans deux petites notes jetées au bas des pages 179 et 183 du VIe volume de l'*Histoire générale des Voyages*. Quant aux observations de Mungo-Park, Ritter les a groupées et réunies ainsi pour donner un aperçu du cours supérieur de la Gambie : la source de la Gambie est située, suivant les informations prises par Mungo-Park, vingt milles géographiques à l'ouest de celle du Sénégal. Nous ne savions jusqu'alors rien de son cours supérieur, sinon qu'il traverse la terrasse des Foulahs, et que Mungo-Park passa, à l'est de ce fleuve, six rivières différentes, dont le Nérico est la plus septentrionale. Toutes se dirigeaient vers la rive droite de la Gambie, et la grossissaient au-dessus des Grandes-Cataractes. La chaîne de montagnes *limitrophe* qui sépare la rive orientale de la Gambie du domaine de la Falémé commence à 13° 33' 33" de lat. nord, et près de 10° 59' de long. ouest de Greenwich, non loin de *Souti-Tobba*. Mungo-Park appela la première élévation de cette chaîne *Prospect-Hill;* il aperçut de là la vallée de la Gambie, venant au loin du sud-sud-est et se courbant soudain au sud-ouest, comme repoussée par le *Prospect-Hill*. A cet endroit, où le fleuve avait cent *yards* anglais de largeur, il observa encore, à sa grande surprise, l'effet de la marée, bien qu'elle ne s'élevât que de quatre pouces ; les eaux du fleuve étaient remplies de crocodiles. Si Mungo-Park fût retourné en Europe, la carte du cours de la Gambie aurait sans doute subi quelques changements. Ce voyageur écrivit à J. Banks dans une lettre de *Koyee*, du 26 avril 1805 : « Le cours de la Gambie n'est certainement pas si long que le dessinent les cartes ; » et dans une autre de *Badoo*, près de Tambacounda, du 28 mai : « J'ai fixé presque tout le cours de la Gambie ; dans mon ancienne carte, *son cours est trop au sud*. » Cette simple indication semble avoir suffi au géographe chargé par l'éditeur de dresser la carte qui devait accompagner le journal du second voyage de Mungo-Park, pour transporter tout le cours de la Gambie de près d'un degré plus au nord (44 minutes) : « et ce bouleversement qui rapproche les deux fleuves, et qui étrangle leur « intervalle, fut adopté et copié dans toutes « les cartes publiées depuis cette époque, « sans discussion et sans autre autorité qu'une « carte qui ne reposait elle-même sur aucune « observation. » M. Jomard, de qui sont ces paroles, éclairé à ce sujet par diverses observations de MM. Adrien Partarrieu et de Beaufort, et fixé enfin par une communication obligeante des observations que le capitaine Owen avait récemment faites sur la Gambie, en la remontant jusqu'à Pisania (13° 33' nord ; 16° 54' de longitude à l'occident de Paris), put donner un nouveau tracé du fleuve, où cette erreur disparut, et où le cours du fleuve fut reporté au sud, c'est-à-dire vers une position qui diffère peu de celle que d'Anville avait assignée au cours de la Gambie dans sa carte d'Afrique de 1749. *Voy. la carte du cours de la Gambie au-dessous de Coussaye, et du cours du Sénégal au-dessous de Moussâla*, etc. ; par M. E. J. M. D. L., Paris, 1828 ; et les *Remarques* que M. Jomard a insérées à l'appui de cette publication dans le *Bulletin de la Société de géographie*, n° 63, juillet 1828, p. 29-35.

du Sénégal et d'une qualité bien supérieure à celle des gommiers qu'on avait trouvés jusqu'alors en Gambie. D'un autre côté, l'alkade de Yanimarreu, sur l'invitation de Hull, envoya dans les pays de l'intérieur au nord de la Gambie deux Maures pour y recueillir des essais de gomme : Hull les examina, et jugea que cette gomme était propre aux mêmes usages que la gomme arabique. Pendant plusieurs années il poursuivit ainsi ses recherches et ses expériences. Le 16 mars 1735, devenu gouverneur, il se rendit au port de Joar, avec l'intention de gagner de là par terre la *forêt de gommes* (1); auparavant il avait fait, avec le roi de Yani et plusieurs chefs de village, un règlement sur ce commerce, et obtenu d'eux une cession complète de leurs droits sur la partie de cette forêt qui leur appartenait; il avait négocié également avec quelques chefs jolofs, et expédié un messager au roi du Fouta; mais les troubles du pays empêchèrent le voyage de Hull, et ses efforts ne purent aboutir. Quant à l'exploitation d'une autre sorte de gomme nommée *adragant* ou *sang de dragon*, et provenant d'un arbre que les Portugais ont appelé *pao de sangue*, et qui croît surtout aux environs de Fatatenda, au milieu des rochers, sur le haut des montagnes, Hull l'encouragea aussi; mais la qualité de cette gomme ne répondit pas à ce qu'on attendait.

Cependant les rapports des établissements anglais et des établissements français étaient toujours réglés par les articles de la convention de 1705; et on peut voir par un seul trait que cette convention était maintenue rigoureusement : on lit dans le journal de Moore qu'à la fin de l'année 1723 le gouvernement anglais de Jamesfort ayant appris que *Harriot*, chef du comptoir français d'Albréda, s'était rendu à Tankrowal, et avait dépassé ainsi les limites marquées au commerce français, envoya deux de ses facteurs pour s'emparer du canot et de la personne d'Harriot, ainsi que des Portugais qui auraient commercé avec lui : Harriot avait déclaré hautement qu'il se regardait comme libre de remonter sans permission dans tous les ports de la Gambie. Il parvint à gagner par terre Vintain; mais son canot fut saisi, jugé de bonne prise et employé dans l'expédition de Stibbs. Ainsi le comptoir d'Albréda ne put jamais étendre ses opérations commerciales dans la Haute-Gambie; toute l'industrie des agents français se borna à entretenir les relations faciles et fructueuses du comptoir de *Vintain*, et à ouvrir par là une communication importante avec le principal établissement des Portugais, *Cachaux*, sur la rivière de Santo-Domingo. Quelques événements malheureux empêchèrent encore l'accroissement du comptoir d'Albréda : le 17 novembre 1730 un incendie considérable le ruina presque complétement, malgré les prompts secours envoyés par le gouverneur anglais. M. *Leveux*, directeur général des établissements français du Sénégal, fit un voyage en Gambie à cette époque, et sans doute à cette occasion; mais notre comptoir ne put être rebâti qu'en 1734 : Moore marque dans son journal que le 12 août de cette année une chaloupe française de Gorée vint demander au gouverneur de Jamesfort la permission de couper du bois sur les bords de la Gambie, à l'effet de le reconstruire. En 1750, à la suite peut-être d'un même désastre, il fallut encore rétablir ce comptoir; et Delabrue et de Saint-Jean, directeurs, l'un de la concession du Sénégal et l'autre de l'île de Gorée, firent pour cela le voyage de Gambie avec trois bâtiments (1). Le traité de Paris du 10 février

(1) Il avait appris que les forêts de gommiers ne sont qu'à cinq journées de Yanimarreu, et à sept ou huit de la rivière du Sénégal; qu'elles ont seize journées de longueur et seize de largeur; qu'elles sont partagées entre les Nègres d'Yani, ceux du Fouta et les Grands-Jolofs; que dans les lieux voisins il ne se trouve aucun habitant; qu'entre Yanimarreu et ces forêts on ne rencontre ni rivière, ni aucun autre obstacle. (Walckenaer, *Histoire générale des Voyages*, t. III, p. 476.)

(1) Le naturaliste Adanson était de ce voyage; mais les embarras qui accompagnent tout établissement le gênèrent dans ses observations scientifiques, et il retourna à Gorée après un séjour de trois semaines (Voy. l'*Histoire générale des Voyages* de M. Walckenaer, t. VII, c. 8).

1763, qui enleva à la France les établissements du Sénégal, lui laissa, avec l'île de Gorée et les faibles comptoirs de la côte comprise entre le cap Vert et la Gambie, le comptoir d'Albréda, mais non plus celui de Vintain, qui pouvait seul lui donner une importance commerciale. Plus tard, certaines dispositions du traité du 3 septembre 1783, et nommément celle de l'art. 10, firent naître des difficultés entre les deux gouvernements. Cet article portait que « *le roi Très-Chrétien garantit, de* « *son côté, au roi de la Grande-Bre-* « *tagne la possession du fort James* « *et la rivière de Gambie;* » et les commandants des établissements anglais, d'après une interprétation censée rigoureuse du sens de cet article, voulurent s'opposer au rétablissement du comptoir d'Albréda, dont, à la vérité, il n'etait pas fait mention expresse dans le traité, et qui, suivant eux, devait être compris, à titre de dépendance, dans cette *possession* reconnue *de la rivière de Gambie*. « Mais, dit l'auteur de la *Notice* « *statistique sur le Sénégal et ses* « *dépendances*, la question se trouve « décidée en faveur de la France par « les termes mêmes des autres articles « du traité. En effet, la restitution du « comptoir d'Albréda est explicite- « ment consacrée par l'art. 19, qui « porte : *Tous les pays et territoires* « *qui pourraient avoir été conquis, etc.*, « *dans quelque partie du monde que* « *ce soit par les armes de Sa Majesté* « *Très-Chrétienne et qui ne sont pas* « *compris dans le traité, ni à titre de* « *cessions, ni à titre de restitutions,* « *seront rendus sans difficultés; etc.* « Or l'art. 10 se borne seulement à « *garantir* à l'Angleterre *la possession* « *du fort James et de la rivière de* « *Gambie*, sans parler de *cession ni* « *de restitution*. D'un autre côté, on « ne saurait prétendre avec le moindre « fondement que la France ait cédé « la rivière de Gambie à l'Angleterre « de la même manière que cette der- « nière a cédé à la France la riviere « du Sénégal, puisque, d'après l'art.9, « le roi de la Grande-Bretagne *cède* « *en toute propriété et garantit* à Sa « Majesté Très-Chrétienne la rivière du « Sénégal, etc. » (1). Au reste, ces difficultés se terminèrent heureusement. La France rentra en pleine possession du comptoir d'Albréda; il y eut même un entier rétablissement de ce comptoir dans les années 1785 et 86, à la suite d'événements assez graves, que le voyageur Golbery raconte avec grand détail dans ses *Fragments d'un voyage en Afrique*. En 1784, *Ali-Sonko* administrait le royaume de Barra comme régent et tuteur de l'imbécile *Bai-Sonko*, son neveu. L'alquier du village d'Albréda, qui portait le titre de grand alquier, vieillard avide, dur et intrigant, voulant renverser Ali-Souko ou se soustraire à son autorité, et voyant qu'il aimait et protégeait les Français, exigea d'eux de nouveaux droits, les menaça et maltraita même des gens de l'équipage de la corvette *la Blonde*, alors en relâche dans la Gambie; enfin, il s'empara, au nom de Bai-Sonko, des effets d'un capitaine marchand qui venait de mourir à Albréda, prétendant que sa succession revenait de droit au roi. Ali-Sonko, ne pouvant s'opposer à ces violences, en fit part au gouverneur du Sénégal, M. de Repentigny, qui envoya Golbery et M. de Brach en Gambie, avec la mission d'assurer pour l'avenir la tranquillité de l'établissement et du commerce français. Il y eut à ce sujet deux *palabres royaux*; dans le second, Ali-Sonko parvint à triompher des intrigues du grand alquier; et il fut accordé aux Français de construire un nouveau fort sur un terrain isolé, et éloigné de deux cents toises à peu près du village, vers l'ouest. Sa situation sur

(1) J'ai cité textuellement ce passage de la *Notice statistique sur le Sénégal et ses dépendances* (p. 153 et 154), parce que, extrait d'une publication faite *par ordre* de M. l'amiral baron Duperré, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies en 1839, il a un caractère officiel, une autorité politique, et que dans ces difficultés, soulevées assez fréquemment par les exigences des commandants anglais, et par la position désavantageuse, il faut le reconnaître, de notre comptoir, il pourra toujours être invoqué et produit d'une manière triomphante et décisive, à mon sens.

les bords du fleuve permettait d'y établir un débarcadère, et facilitait la retraite en cas d'attaque ou d'insulte. Il fut stipulé, en outre, que le commerce français serait libre dans tout le royaume de Barra, et qu'aucun chef mandingue ne pourrait réclamer à l'avenir les dépouilles des Européens qui viendraient à y décéder; que les Français pourraient tenir une garnison et construire des batteries et des retranchements dans leur comptoir (1). Ce traité date du 31 mars 1785. On sait qu'à partir de cette époque jusqu'en 1817 nos possessions d'Afrique furent dans un état sans cesse flottant et incertain. En 1787 le comptoir d'Albréda fut abandonné; mais il paraît qu'en 1792, ou même antérieurement, il y avait eu reprise de possession, puisqu'en 1817, conformément aux conventions diplomatiques de 1814 et de 1815, il fut rétabli sur le pied où il était en 1792. Enfin, le traité passé le 13 mai 1817 et renouvelé le 15 novembre 1827, mais toujours sur la même base que celui de 1785, régla définitivement l'état de notre comptoir d'Albréda. Je termine en citant quelques paroles de l'administrateur Durand, qui apprécient aussi exactement que possible l'importance passée et future de cet établissement : « C'est une position qui ne sera jamais « d'une grande utilité; elle est pré- « caire et presque nulle : on ne peut « s'y procurer que ce qui échappe à « l'activité des Anglais, ou ce qu'on « enlève à leur vigilance. Cependant, « je pense qu'il convient de le main- « tenir, moins à la vérité pour les « avantages qu'il présente sous le rap- « port du commerce que pour con- « server le droit de propriété et nos « relations avec les rois du pays, les- « quels ont un goût décidé pour les « Français et préfèrent leurs marchan- « dises (2). »

Cazamance. En quittant la Gambie pour continuer à descendre la côte, dit M. le comte Bouët, on prolongera, après avoir franchi les passes, le cap Sainte-Marie et le cap Pelé. Les terres au sud du cap Pelé présentent un aspect nouveau : elles vont en s'abaissant, sont très-boisées et interrompues de distance en distance par des bouquets d'arbres qui de loin ressemblent à autant d'îles, et entre lesquels se découpent des entrées de petites rivières ou marigots. Une baie, assez arquée, mais peu profonde, indique la position de *Cougniour* et de la rivière *Caton*. Le village de *Cougniour* est à deux milles dans l'intérieur, comme aussi celui de *Caton*, qui est plus au sud. La rivière *Saint-Pierre* succède à la rivière *Caton* : elle est plus profonde. La rivière Sainte-Anne, à peu près aussi profonde, succède à la rivière Saint-Pierre. Plus bas le *Marigot aux Huîtres* et celui de *Dyogué* coupent les terres de l'*île Dyogué*, dont la pointe sud forme l'extrémité de la rive droite de la *Cazamance*. Ces marigots se jettent dans cette rivière à l'époque de la saison des pluies. L'embouchure de la Cazamance forme une grande baie, qui se développe entre les terres basses de *Dyogué*, courant au nord sur la rive droite, et les terres plus élevées de *Guimbering*, courant à peu près au sud-ouest sur la rive gauche. Deux grands bancs obstruent cette espèce d'entonnoir, et s'étendent à environ six milles au large de l'entrée de la rivière proprement dite. La barre une fois franchie, on ne tarde pas à découvrir le mât de pavillon de prise de possession, planté à trois milles au-dessus de la pointe nord de Guimbering, dans l'intérieur de la rivière. On laisse à la droite un marigot qui sépare *Carabane* de Guimbering et forme entre ces îles une espèce d'anse convenable pour entreprendre des réparations de navires. *Carabane*, située sur la rive gauche au-dessus de Guimbering, est, comme Dyogué, une île appartenant à la France. Les deux rives de la Cazamance nous ont été successivement acquises jusques et au delà de l'établissement de *Sedhiou*, situé à trente lieues environ au-dessus de l'embouchure de la rivière, considéré comme une dépendance du Sénégal et muni d'un fortin flanqué de bastions et défendu par des canons et une garnison de cinquante soldats (1).

(1) Walckenaer, *Hist. générale des Voyages*, t. V, p. 348-358.

(2) *Voyage au Sénégal*, p. 83.

(1) L'île de Dyogué a été acquise des

La rivière de Cazamance est très-poissonneuse et accessible à de grands navires jusqu'au *barrage de Piedras*, à peu près intermédiaire entre le fort de Sedhiou et le village de *Siquinchor*, établissement portugais, situé lui-même à une dizaine de lieues au-dessus de l'embouchure (1).

Comme l'indique M. le comte Bouët, les rives de la Cazamance sont coupées de criques ou marigots et bordées de palétuviers jusqu'à dix lieues de l'embouchure. Le *marigot des Huîtres*, qui s'ouvre sur la rive droite, à trois lieues à peu près de l'embouchure, est particulièrement remarquable. Il est bordé, comme la Cazamance, de palétuviers extrêmement touffus. et sur ses côtes s'ouvrent aussi des criques plus ou moins profondes, ombragées elles-mêmes de mangliers. Nulle part les racines de ces arbres ne sont plus chargées d'huîtres qu'en ce lieu. Le marigot et l'une de ces criques forment une espèce d'île, qui n'est, à proprement parler, qu'un banc de coquilles, recouvert à peine d'un pouce de terre végétale, mais produisant cependant une grande quantité d'arbres rares, comme l'*erioglossum cauliflorum*, le *trichillia prieuriana*, l'*ochna dubia*, l'*oncoba spinosa*, le *randia longistyla*, le *combretum comosum*, l'*uvaria æthiopica*, l'*uvaria parviflora*. C'est dans cette île que M. Perrottet vit, en 1829, les fours à chaux de M. Pierre Bodin, de Gorée, trous plus ou moins vastes, de trois pieds et demi de profondeur, au centre desquels on jetait un tas de bois destiné à cuire et à réduire en chaux les coquilles d'huîtres et toutes celles qu'on extrayait du sol. M. Perrottet eut la facilité d'explorer ces singuliers terrains de la Cazamance, partout sillonnés de criques, de mares salées et couverts de palétuviers, sur le bateau d'un caboteur français; il put visiter ainsi les villages de *Béring* ou *N'Bring*, sur la rive gauche, à huit lieues de l'embouchure; de *Samatite*, sur la même rive et à trois lieues à peu près de la mer: de *Cagnut* à une lieue plus loin. Des environs élevés de Cagnut on aperçoit, sur le terrain dépendant du cap Roxo, les trois villages de *Montsor*, de *Cagnac-Cay* et de *Maloumb*: ce dernier est le plus proche de la mer. Tous ces villages sont grands et habités par des Nègres Féloups-Yola ou *Guiolas*, de mœurs douces et hospitalières. Les cases y sont bâties en terre glaise, comme dans les villages des Sosès, mais plus vastes et plus élevées, et cependant encore plus obscures; pour tout mobilier, on y voit des espèces de lits faits de baguettes de bois liées ensemble, soutenues par des piquets à une hauteur de deux pieds à peu près et recouvertes d'une simple natte; pour tout ornement, des os, des dents, des cornes d'animaux sauvages et domestiques, des boucliers de peau d'hippopotame, des arcs et des flèches. Ces Nègres habitent pêle-mêle avec leurs bestiaux. Les femmes, en général fort laides et très-sales, se rasent la tête et se ceignent les bras jusqu'aux coudes de larges bracelets de cuivre; des plaques de cuivre, échancrées en forme de cœur, leur pendent au cou. Presque toutes ont les dents limées en pointe. Il paraît que les Nègres de ce canton ne reconnaissent pas de chef, et les affaires publiques s'y traitent toutes dans ces assemblées générales connues sous le nom de *palabres*. C'est à une assemblée de ce genre qu'en 1829 M. Blanchard, caboteur français, soumit sa demande de bâtir une case provisoirement, pour le dépôt de ses marchandises, sur le marigot de Cagnut, vis-à-vis de l'extrémité orientale de l'*Ile des Eléphants*, à trois quarts de lieue à peu près du village, et que les Portugais de Siquinchor vinrent former opposition à ce projet. — Au sortir du village de *Cagnut*, et à droite du chemin qui conduit au marigot de ce nom, s'étend une immense oasis, couverte de la plus belle végétation. Le village de *Samatite*, comme le précédent, est situé sur un terrain élevé et environné de grands arbres,

chefs du pays en 1827; l'ile de Carabane le 22 janvier 1836; le territoire de Sedhiou, le 24 mars 1837, et celui de Guimbering le 1[er] avril de la même année.

(1) *Descriptian nautique des côtes de l'Afrique occidentale*, p. 36-40.—Voy. aussi les *Renseignements donnés sur la navigatian intérieure de la Cazamance* (jusqu'à l'établissement de Siquinchor), par le lieutenant de vaisseau E. Leps, ibid., p. 40-45.

de *bentaniers*, qui couvrent les champs voisins et le village de leur soie jaunâtre; de *carappa touloucouna*, dont les rameaux retombent jusqu'à terre sous le poids de leurs feuilles coriaces (1); de *spondias microcarpa*, caractérisés aussi par la longueur de leurs branches et l'épaisseur de leur feuillage. Le nombre des criques qui sillonnent les rives basses du *marigot de Cagnut* est infini, et l'épaisseur des palétuviers qui les ombragent rend tout à fait impossible l'accès du terrain solide. Il n'y a que l'*île aux Éléphants*, située près de la rive gauche de la Cazamance, qui, dans la partie inférieure de la rivière, ne soit pas couverte de mangliers : elle est bornée à l'ouest par le *marigot de Ghimbering*; et à l'est le marigot de Cagnut la sépare des terrains du cap Rouge et de ceux des villages de Cagnut et de Samatite. Dans une autre direction, M. Perrottet explora curieusement le village de *Wagran*, situé à une lieue environ au sud de l'île aux fours à chaux et à une lieue et demie à peu près d'*Itou*, village situé sur la rive droite de la Cazamance, à quatre lieues à peu près de l'embouchure, et presque en face du village de *Samatite*. La crique qui conduit du *marigot des Huîtres* à *Wagran* est très-sinueuse, peu profonde, bordée comme toutes les autres de palétuviers, et environnée de rizières d'une étendue considérable et très-bien entretenues. Ce village de Wagran est placé sur un plateau sablonneux, beaucoup plus élevé que les terrains d'alluvion qui l'entourent, et tout couvert de figuiers, de tamariniers, de bentaniers, de mertensias gigantesques, et de touffes épaisses d'*uvaria parviflora*. Les portes des cases du village sont faites avec le bois du bentanier, grossièrement travaillé. Lourdes, épaisses, elles tournent sur des liens ou espèces de gonds fabriqués avec les tiges flexibles d'un rotang et fermées en dedans au moyen d'une traverse de bois qui glisse sur des crans entaillés dans la porte et entre dans le trou carré d'une mortaise creusée sur le mur (1).

On ne connaît pas la source ni la longueur du cours de la rivière de Cazamance; on a longtemps cru qu'elle n'était qu'un bras de la Gambie : cette opinion est encore consignée, comme très-vraisemblable, dans la *Notice statistique sur le Sénégal et ses dépendances* (2) : « La rivière de Cazamance, y est-« il dit, paraît être un bras de la Gambie, « qui se sépare de ce fleuve vis-à-vis de « l'île aux Éléphants (une seconde s'en-« tend), à quarante lieues environ de son « embouchure, se dirige au sud-est, puis « à l'ouest, et se jette dans l'Océan, « après un cours de soixante à quatre-« vingts lieues. » Si la Cazamance n'est pas un bras de la Gambie, au moins la communication de ces deux rivières, par un ou plusieurs cours d'eau appelés *marigots* au Sénégal, et décrits sous le nom d'*effluents* par M. Raffenel, n'est plus douteuse. Mais cette communication, pas plus que celle du Sénégal et de la Gambie, n'est praticable de manière à faciliter et à accélérer les relations commerciales. On peut croire aussi qu'une communication pareille existe entre la Cazamance et le Santo-Domingo, rivière plus méridionale (3).

Il est déjà fait mention de la Caza-

(1) « Les feuilles du *carappa touloucouna*, « pennées avec paire, sont portées sur un « pétiole commun, qui a environ trois pieds « de longueur; les folioles sont grandes, épais-« ses, coriaces, et d'un beau vert luisant. Les « fleurs, d'un rose pâle, sont généralement « petites et portées sur de longues grappes de « deux pieds et demi à trois pieds. Les fruits « sont gros, presque sphériques, semblables en « quelque sorte à un boulet de canon, à cinq « côtes plus ou moins saillantes, contenant un « grand nombre d'amandes presque angu-« leuses ou un peu aplaties du côté de l'axe « du fruit et convexes en dehors. C'est de « ces amandes que l'on extrait l'huile connue « dans ce pays sous le nom d'*huile de tou-« loucouna*. »

(1) Voy. la *Relation du voyage de M. Perrottet à la rivière de Cazamance, dans le pays des Feloups-Yola* (1829), dans le tome LX des *Nouvelles Annales des Voyages*, p. 27-54.

(2) P. 203.

(3) Le P. Labat, en racontant un voyage de Brüe, gouverneur du Sénégal, d'Albréda à Cacheo, par terre, marque expressément que la rivière de *Casamanca* ou *Casamance* est un bras de la Gambie; Guillaume Delisle, dans sa carte posthume de l'*Afrique française* (1726), montre ces deux rivières communiquant ensemble par deux marigots qui sortent d'un même lac et cou-

mance dans les *Navigations d'Alouys de Cademoste*; il raconte comment, après être sortis de la Gambie, ils naviguèrent toujours *à vue* de la côte et *de jour à demi-voile, avec grand égard, puis de nuit mettant une caravelle à la suite de l'autre, selon que le sort en ordonnait, et demeurèrent en alte extrémité par l'espace de trois jours, à la fin desquels* ils vinrent à découvrir *la bouche d'un fleuve d'assez bonne éten-*

lent vers l'ouest, l'un dans la Gambie, sous le nom de *rivière de Gueregue*, et l'autre dans la Cazamance. D'Anville multiplie ces communications dans une carte de la *partie occidentale de l'Afrique comprise entre Arguin et Sierra-Leone*, qui parut en janvier 1727 : d'abord il indique en une que l'origine de la rivière de Cazamance n'est pas connue, mais qu'on en fait communément un bras de la Gambie, et qu'il y a *des cartes qui l'en font sortir près de Jagre au Geagra et de l'isle des Éléphans ;* indépendamment de cette première communication, qu'il a figurée avec réserve par une double ligne de points, il en marque une autre s'effectuant par un marigot voisin de *Tondeba* (Tenderbar), qu'il nomme *rivière Dierni* et qu'il fait aboutir à un grand lac, une troisième par le marigot de *Bintam*, qui, au-dessus de Jerèges, se divise en deux bras, appelés, l'un *rivière de Sangedegou*, l'autre *rivière de Sanguedaguderiba* (c'est-à-dire *Sangedegou d'en haut*), et aboutissant tous deux à ce même lac, en même temps que le second bras, sur la rive méridionale duquel est placée la ville de *Pasqua*, envoie directement à la Cazamance trois rameaux presque parallèles; une quatrième, par un marigot qui s'ouvre sur la Gambie, vis-à-vis du *Fort des Anglais*, en formant une espèce de delta, dont les bras principaux sont appelés *rivière Beretet* et *rivière Farba*, et qui débouche dans la Cazamance un peu au-dessous de *Zinguinchor;* enfin une cinquième, par la *rivière Combo*, qui s'ouvre, d'un côté, tout près de l'entrée de la Gambie, et rejoint, de l'autre, la *rivière das Ostras* ou *des Huîtres*. Il faut dire que sur la *carte particulière de la côte occidentale de l'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Verga, dressée pour la Compagnie des Indes* (juillet 1751), d'Anville n'a reproduit qu'une seule de ces communications, celle qui s'effectue par le marigot de Vintam; et c'est celle-là qui se retrouve sur les cartes de Belin (1753 et 1765), de Buache (1756), et de Jefferys (1768). Mais, comme on voit, les géographes du dix-huitième siècle ne doutaient pas que cette jonction n'existât réellement. En 1828 le gouvernement anglais, dont l'attention était attirée alors par nos tentatives d'établissement en Cazamance, confia au capitaine Boteler la mission de vérifier si la Cazamance était effectivement un bras de la Gambie : M. Boteler se contenta de relever le cours de la Cazamance jusqu'à Zingbinchor, et dans la Gambie une partie du marigot de Bintam; les dangers de la navigation, et surtout, on peut croire, la considération que les droits incontestables des Portugais sur la rive méridionale de la Cazamance seraient un obstacle invincible aux vues secrètes du gouvernement anglais et ôtaient dès là tout intérêt à ses recherches, l'empêchèrent de poursuivre sa reconnaissance; s'appuyant alors de l'incertitude et du peu de consistance des renseignements des naturels sur l'existence de cette prétendue communication, et singulièrement des tentatives inutiles de M. Joiner, homme de couleur et l'un des principaux traitants de Bathurst, pour la découvrir, il en vint à nier absolument qu'il y en eût une. Mais cette opinion fut accueillie généralement avec défiance, et le lieutenant gouverneur des possessions anglaises en Gambie, M. Rendall, reprit en 1831 cette importante exploration. Au delà de Bintam, il s'engagea dans le marigot de *Jataban*, qu'il supposait être le bras principal; remonta jusqu'à *Gifarang*, à une distance de quarante milles à peu près, puis vingt milles plus haut, jusqu'à *Radjacoonda;* mais il s'arrêta cinq milles plus loin : la navigation devenait, à la vérité, de plus en plus difficile, à cause surtout des mangliers qui bordent les deux rives ; cependant l'eau était suffisamment profonde, et ce ne fut que l'approche des tornados et des pluies qui décida M. Rendall à abandonner l'entreprise : du reste, il revint plus convaincu que jamais que la jonction des deux rivières existait. (*Voy.* dans le IIIe vol. du *Journal of the royal geographical Society of London*, part. I, p. 72, une note communiquée par M. W. Hay et publiée sous le titre de *Supposed junction of the river Gambia and Casamanza, on the western coast of Africa.*) Les documents contenus dans cette note donnèrent occasion à M. d'Avezac d'examiner de nouveau cette question, et, complétant les unes par les autres les diverses notions acquises, il a vraiment, on peut le dire avec lui, *établi la communication de toutes pièces.* (*Voy.* dans le tome Ier de la deuxième série du *Bulletin de la Société de géographie*, p. 46-54, une note sur la *communication mutuelle de la Gambie et de la Cazamanse.*)

due, et *pouvant avoir de large l'espace d'un demi-mille, laquelle outrepassant devers le soir*, ils virent un *petit golfe qu'on eût quasi pris pour la bouche d'un fleuve;* puis *le matin ensuivant, mettant voile au vent, ils engolfèrent quelque peu, tellement que la bouche d'un autre grand fleuve se présenta à leur vue, laquelle ne semblait guère de moindre grandeur que le fleuve de Gambra, dont les rivages, tant d'un côté que d'autre, se voyaient tout couverts d'une infinité d'arbres hauts, drus et verdoyants, qui leur donna envie de s'en accoster, si qu'ils y vinrent surgir;* comment ils furent *acertainés par les truchements que le fleuve se nommait Casamansa, comme si l'on voulait dire le fleuve du seigneur noir nommé Casamansa, lequel faisait sa résidence dans icelui, trente milles avant. Ils firent départ le jour ensuivant, après avoir observé que depuis le fleuve de Gambra jusqu'à celui-ci de Casamansa y a environ cent milles, qui sont vingt et cinq lieues.* Les établissements des Portugais en Cazamance remontent à une date très-ancienne quoique incertaine. M. de Santarem a remarqué que dans la carte d'Afrique dressée par Hondius pour l'édition de Mercator, et publiée en 1609, il y a un château sur *Casamansa*, et que toute la nomenclature de la côte de Guinée est portugaise; que dans la carte de Bertius de 1640 on trouve sur *Casamensa* le mot *Guião*, mot employé par les Portugais, surtout au quinzième siècle, comme un emblème d'empire et de possession, et retenu vraisemblablement par Bertius d'une ancienne carte dans laquelle le pavillon portugais était déployé sur Casamansa (1). D'un autre côté, Alvarez d'Almada nous montre les Portugais vivant en pleine sécurité à la cour du roi de Casamansa, mais forcés de communiquer avec le lieu de sa résidence, *Brucama*, situé, si l'on ajoute foi aux renseignements de Cademoste, à trente milles en remontant dans la rivière, plutôt par le rio Domingo que par la Cazamance même. A l'époque où écrivait Almada, il y avait plus de vingt-cinq ans qu'aucun vaisseau n'était entré dans cette rivière, parce que les Nègres révoltés contre le roi de Casamansa, les *Banhuns Jabundos* et les *Banhuns Izigichos*, barraient le passage à tous ceux qui voulaient se rendre dans ses États (1). D'après cela, et d'après la réputation de férocité que les populations riveraines de a Cazamance inférieure ont conservée très-longtemps (2), je suis porté à croire que les Portugais n'ont jamais eu d'établissements dans la rivière au-dessous de Zighinchor.

Le voyage de Bruë, d'Albréda à Cacheo, en 1700, nous fait connaître l'état et le nombre de leurs comptoirs ou forts entre la Gambie et le rio Domingo : de Jamesfort il gagna, par la *rivière de Vintam* ou de *Saint-Grigou*, la ville de Vintam, où il trouva établis un grand nombre de Portugais, qui s'y étaient même bâti une belle église. De Vintam il se rendit à Géréges, où l'alquier nègre, les Portugais et les facteurs des comptoirs anglais et français le reçurent avec de grands honneurs; il ne manqua pas d'aller visiter l'empereur de Foiny ou de Fonia, qui résidait à une demi-lieue de Géréges : les Portugais formaient une partie considérable des populations soumises à ce souverain; ils lui payaient un tribut annuel, et s'étaient mêlés entièrement aux Bagnons et aux Feloupes; et Bruë fit la remarque que les Feloupes de Vintam et de Géréges étaient presque civilisés, en comparaison des tribus indépendantes qu'il rencontra en avançant vers la Cazamance. L'alquier de Géréges, par ordre de l'empereur, lui fournit des chevaux, et avec une escorte de seize personnes Bruë continua son voyage. Le premier jour il fit dix lieues, et atteignit *Pasqua*, grand village de nègres Bagnons, entouré des plus belles cultures, et où l'empereur entretenait une garnison de cent fusiliers nègres pour contenir les Feloupes sauvages : Bruë logea dans la maison d'un Espagnol, à une lieue

(1) *Bulletin de la Soc. de géographie*, 2e série, t. XVI, p. 248.

(1) *Nouv. Ann. des Voy.*, t. XCIV, p. 110.

(2) *Voy.* à ce sujet les remarques très-curieuses d'un voyageur anonyme, publiées à la fin des *Voyages du sieur Lemaire aux îles Canaries, Cap-Vert, Sénégal et Gambie, en 1682.* Paris, in-12, 1695.

de Pasqua, sur la rivière; puis il s'engagea dans le pays des Feloupes indépendants; il eut à passer deux petites rivières qui tombent dans celle de Pasqua, mais ne fut pas inquiété, et arriva le troisième jour à *James* ou *Jam*, à quatorze lieues de Pasqua. Jam est l'endroit de tout le pays qui produit le plus de cire; il s'y tenait un marché deux fois la semaine. Les Portugais établis dans les environs venaient y acheter la cire brute, la purifiaient, et la dirigeaient de là sur Cacheo. Bruë quitta là ses chevaux, et prit des canots pour se rendre à Cacheo. Une lieue au-dessous de Jam il entra dans la Cazamance, deux lieues plus haut qu'un fort *portugais* situé sur la rive gauche de cette rivière : ce fort consistait en deux demi-bastions faisant face à la rivière et deux bastions du côté de la terre montés de quelques pièces d'artillerie. Une lieue plus loin il rencontra le village de *Bayto*, où les Portugais avaient encore une redoute avec quinze petits canons et quinze hommes de garnison; ce canton lui parut malsain et humide. Bruë, en s'avançant vers un village de Nègres Bagnons situé sur un ruisseau qui, sortant de la Cazamance, passe par *Ghinghin* et tombe dans le Santo-Domingo, trois lieues au-dessus de Cacheo, se trouva égaré au milieu de marais profonds, il put cependant gagner Ghinghin, qui n'est qu'à trois lieues de Bayto. Ce village était peuplé, moitié de Bagnons, moitié de Portugais, qui employaient à la préparation et au transport de la cire, et à la culture de leurs terres, un grand nombre de *Gromettes*. Enfin de Ghinghin il gagna, Cacheo sur un bâtiment anglais : *Cacheo* ou *Cacheu*, qui est encore aujourd'hui l'un des principaux établissements des Portugais sur la côte occidentale d'Afrique, était en pleine prospérite à l'époque du voyage de Bruë. Il est situé sur la rive méridionale de la rivière, à six lieues de son embouchure. Les Portugais paraissaient avoir éprouvé une grande résistance de la part des indigènes, en voulant s'établir dans ce lieu; et ils n'avaient rien négligé pour s'y fortifier (1). Ils y avaient élevé un rempart bien palissadé, et y entretenaient une forte artillerie : la garnison se composait de trente hommes, commandés par un capitaine-major, qui prenait le titre de gouverneur, un lieutenant, un *alférès* ou enseigne, et un aide-major. La ville était défendue, à l'ouest, par un fort triangulaire qu'on nommait *Casaforte*. Les officiers civils de l'établissement étaient un intendant, qu'on nommait *sindycante*, un receveur des droits et quelques commis. Les maisons étaient construites en terre glaise, blanchies au dedans et au dehors; elles étaient spacieuses, mais élevées d'un étage seulement, recouvertes dans la saison des pluies de feuilles de lataniers, et dans les temps secs d'une simple toile suffisant à les garantir de la rosée et du soleil. Il y avait dans la ville une église paroissiale, desservie par un curé et deux prêtres, et un couvent de capucins entretenu aux frais du roi de Portugal et dépendant de l'évêque de Santiago. Il s'y faisait annuellement un commerce de deux ou trois cents esclaves à trente barres par tête, de cent quintaux de cire à seize barres le quintal, et autant de quintaux d'ivoire à dix-huit barres le quintal. La relation du voyage de Bruë ajoute à ces détails un tableau du genre de vie et des mœurs de la population portugaise de Cacheo. A proprement parler, il n'y avait pas de familles portugaises dans cette ville; mais les habitants, même les plus considérables, appartenaient à une race mêlee, difficile souvent à distinguer des Nègres. Outre l'établissement de Cacheo, les Portugais ont encore, dans le haut de la rivière, le comptoir de *Tarinha*. Aujourd'hui que la traite ne se fait plus dans la rivière de Santo-Domingo, le lieu peut-être de l'Afrique occidentale où elle se faisait le plus activement autrefois, les économistes portugais insistent sur l'importance d'y fa-

(1) *Voy.* l'extrait de la *Relation des rivières de Guinée, d'Alvarez d'Almada*, publié dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XCIV, p. 362-70. J'indiquerai ici une carte curieuse intitulée : *Carte particulière des costes de l'Afrique, qui comprend le royaume de Cacheo, le province (sic) de Gelofo, etc., levée par ordre exprès des roys de Portugal sous qui on en a fait la découverte.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire.

voriser le commerce de la gomme et la culture du riz, et d'y essayer même la culture des épices (1).

Côte des Bissagos, comprise entre le cap Roxo et les îles de Loss (2).

La côte qui s'étend depuis le cap Roxo jusqu'aux îles de Loss, et que M. le comte E. Bouët a classée sous le nom de côte des Bissagos, a été la fraction du côte le plus tardivement explorée du littoral occidental de l'Afrique; maintenant encore elle offre à la curiosité des géographes, entre le *rio Grande* et le *rio Compouny*, toute une plage complétement inconnue et d'un abord fort difficile, sinon impossible; l'archipel des Bissagos lui-même, dont les îles plates, vertes et entourées d'un rempart de vase, sont jetées au large du continent, n'est pas encore complétement hydrographié; dans les canaux peu profonds qui séparent ces îles les unes des autres circule un courant violent, assujetti aux variations régulières des marées, et qui fait de ces îles autant de dépôts d'alluvion auxquels la mer a mêlé ses sables; couvertes de bois et de palmiers, elles annoncent presque toutes une grande richesse de végétation; mais, au large, c'est une ceinture de récifs qui défend les approches de l'archipel; en dedans de cette lisière, ce sont des hauts fonds ou des bancs de vase infecte, accumulés sur les contours des îles, lesquels restant découverts à mer basse en rendent ainsi la fréquentation difficile et le séjour malsain.

Des navires de grande dimension, bien pilotés, des corvettes même, peuvent très-bien passer entre l'archipel des Bissagos et le continent par le canal dit *Canal oriental* des Bissagos. Après avoir doublé les terres peu élevées, mais très-boisées, du cap Roxo, on gouverne pour contourner les *bancs de Cacheo;* on laisse ainsi à sa gauche, sur le continent, le cap *Barella* et la petite crique de ce nom, qui, suivant les caboteurs sénégalais, communique avec le bas de la Cazamance. Les abords de la *rivière de Cacheo* ou *Santo-Domingo*, qui succède à Barella, sont défendus par des bancs et des brisants au milieu desquels les caboteurs passent journellement pour se rapprocher de terre ou pour pénétrer jusqu'à *Tarinha*, comptoir portugais établi au haut de la rivière. — Après avoir contourné les bancs de Cacheo, les pratiques de Gorée font d'habitude reconnaître les *îlots* rocailleux *de Cayo*, auxquels succèdent les îles vertes et boisées de *Jatte* et de *Bassi*, habitées par les *Popels;* on est alors en plein canal, la terre s'aperçoit des deux côtés; les îles qu'on a en vue sont basses, marécageuses; quelques-unes paraissent un peu plus élevées, mais elles sont entourées de terres très-basses, sur lesquelles les arbres surgissent de l'eau à demi noyés. Pendant la belle saison la brise de l'ouest est fraîche dans le canal, et permet d'en suivre facilement les contours, poussé par un courant de trois milles de vitesse par heure : après avoir laissé à sa droite l'île *Casegut*, qui se lie à la grande île de *Formose*, on est à l'ouverture du *rio Geba*; et après avoir doublé l'*île Bourbon* par le nord ou par le sud, on va jeter l'ancre entre l'île *Sorcière* et l'établissement portugais de Bissao, *Saint-Joseph*, bâti sur la rive droite de la rivière (1). Le *rio Geba* n'est pas à proprement parler une rivière, non plus que le *rio Grande*, le *rio Bolole*, etc. : ce sont des estuaires ou bras de mer qui s'avancent assez profondément dans les terres pour remplir les espaces creux, laissés par les alluvions, et les desséchements de toute cette fraction du littoral; c'est à peine, en effet, si un mince filet d'eau douce vient se jeter dans le haut de quelques-uns de ces bras de mer. — Le fort de Bissao n'est que le point d'appui militaire du com-

(1) Voy. *Memoria sobre as colonias de Portugal situadas na costa occidental d'Africa, mandada ao governo pelo antigo governador general capitão do Reyno de Angola Antonio de Saldana da Gama*, 1839, in-8°.

(2) *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale* de M. le comte E. Bouet.

(1) Voy. les *Renseignements sur la route à faire pour se rendre à Bissao, et la description des terres voisines du canal qui y conduit*, recueillis par M. F. Laballe, lieutenant de vaisseau, et insérés dans la *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale*, p. 53-57.

merce portugais dans le rio Geba : c'est *Geba* même, situé au haut de la rivière, qui en est le centre principal ; mais l'eau est peu profonde pour y arriver ; et d'ailleurs la fréquentation du rio Geba audes-us de Bissao a été interdite au commerce étranger par le Portugal, dont cette rivière est une possession. « Ce commerce prendrait cependant un grand « développement si les habitudes de « traite de noirs, invétérées chez les Por« tugais européens et indigènes de ces éta« blissements, n'absorbaient pas toutes « leurs idées et la plus grande partie de « leurs spéculations. » Le fort de Bissao est d'ailleurs bien placé : il est armé d'une quarantaine de bouches à feu ; mais excepté huit de ces pièces, du calibre de douze, qui sont montées sur des affûts en fer, les autres canons sont hors d'état de servir ; la maçonnerie du fort est négligée et envahie par de longues herbes ; la garnison se compose de quelques soldats noirs à demi vêtus, commandés par un mulâtre (1). — En quittant Bissao pour continuer à parcourir le canal oriental des Bissagos, la sonde à la main, on laissera à sa droite, poursuit M. le comte Bouët, *l'archipel des Bissagos proprement dit*, pour pénétrer au milieu des îles *Boulam, Gallinas, Cagnabac, Jombère*, qui sont très-rapprochées du continent et avoisinent les canaux les plus facilement navigables ; l'île de Boulam et l'île de Gallinas sont les premières entre lesquelles on passe : toutes les deux sont boisées ; et à Boulam surtout la végétation se présente avec une merveilleuse richesse. Les terres de cette île sont assez élevées et ferrugineuses dans certaines parties ; une ceinture de roches également ferrugineuses entoure l'île, et l'on y trouve une source d'eaux minérales près de l'établissement portugais. A marée basse il est impossible à des embarcations de parvenir jusqu'à ces ceintures de roches, dont les abords

(1) L'île de Bissao, dans laquelle est situé l'établissement portugais de *Saint-Joseph*, est habitée comme toutes les îles qui la précèdent, l'île de *Jatte*, l'île *Bassi*, par les Papels et par une population étrange, composée d'individus de toute race et de toute nation, qu'on réunit sous la dénomination commune de *Gourmettes*. Les Papels ou indigènes sont les vrais maîtres du pays ; c'est une race sauvage, mais nullement méchante, et tout occupée de la culture du mil, du maïs et du riz, et de l'élève des bestiaux ; ils habitent dans l'intérieur de l'île, par petits hameaux de quatre ou cinq maisons, groupés autour du grand village de *Bandy*, qu'occupe le roi, chef de l'île entière. Les Gourmettes, vivant en apparence sous la protection du fort portugais, sont de fait souverains de la rivière, qu'ils remontent sur de nombreuses pirogues, pour aller chercher dans cette riche contrée la cire, l'ivoire, les peaux, l'huile de palme et tous les produits qui y abondent ; ce sont eux encore qui guident comme pilotes les caboteurs européens qui vont traiter dans l'intérieur même de l'archipel des Bissagos : voleurs, irascibles, cruels, ils faisaient subir même aux Portugais d'intolérables vexations. Au nombre de sept ou huit cents, ils occupaient un immense village bâti entre le fort et la ville de Saint-Joseph, sur le bord même des fossés du fort, de manière à en paralyser toute l'artillerie : chaque maison de ce village, entourée de gros murs, était une espèce de forteresse d'où les Gourmettes avaient souvent tué à coups de pistolet les sentinelles portugaises sur les remparts. Leur seul chef était un juge de paix choisi parmi eux et institué par le gouvernement portugais pour juger leurs différends. En 1844, profitant de difficultés survenues entre les Papels et les Portugais, les Gourmettes vinrent attaquer les négociants dans leurs maisons, et en pillèrent quelques-unes. Le gouverneur de Bissao se vit alors forcé de demander des secours au Sénégal pour dégager les négociants et la garnison portugaise. Une vigoureuse intervention de M. le capitaine de corvette Baudin, commandant de la station française des côtes occidentales d'Afrique, rendit à la colonie les moyens de se défendre contre de nouvelles attaques des indigènes : il exécuta ce que depuis cinquante ans le gouvernement portugais désirait sans oser le tenter, la destruction du village des Gourmettes, et replaça la ville de Saint-Joseph sous la protection immédiate de son fort. Le brick anglais *l'Alert* vint continuer pendant quelque temps ce qu'avait commencé le commandant Baudin, mais sans pouvoir arrêter définitivement ces hostilités, si préjudiciables au commerce important que le Sénégal et la Gambie entretiennent avec le rio Geba. (*Voy.* un extrait du *Rapport de M. le commandant Baudin, adressé, le 1er nov. 1844, au ministre de la marine*, dans les *Annales maritimes, Revue coloniale*, 1845, n° 9.)

sont obstrués par de vastes plateaux de vase infecte, sur lesquels il faut passer, après avoir attendu la montée de la mer. Après avoir franchi le canal que resserrent les îles Gallinas et Boulam, on est droit à l'ouvert d'un autre bras de mer, auquel on a donné le nom de *rio Grande*. Le rio Grande s'enfonce à une douzaine de lieues dans l'intérieur des terres alluvionnaires de ces parages, et ces deux rives sont, pour ainsi dire, dentelées d'une multitude de pointes et de criques assez profondément prononcées. Comme plusieurs autres golfes allongés de cette fraction de côte, le rio Grande n'est alimenté que par les eaux de la mer; son cours, large et profond, permet à des navires de moyenne grandeur de remonter facilement à une douzaine de lieues de son embouchure, près du point où des Sénégalais de Gorée ont élevé une factorerie pour la traite du mil, que cette localité produit en abondance. Le rio Grande se divise en deux branches, à cinq lieues de son embouchure : l'une court au nord et conserve le nom primitif; l'autre, sous le nom de *rio Bolole*, court à l'est-sud-est : c'est dans cet embranchement et sur la rive gauche que s'élève la factorerie française. Les *Biafares* habitent la rive droite, et les *Nalous* la rive gauche. Dans le rio Grande la sonde accuse un brassiage moyen de seize mètres depuis l'embouchure jusqu'à la factorerie française. « Il est facile d'apercevoir combien la fréquentation du rio « Grande serait avantageuse pour le commerce si les caravanes de l'intérieur « venaient apporter au fond de ce golfe, « déjà si enfoncé dans les terres, les produits divers des contrées voisines; mais « il n'en est rien : aussi, le mouvement « commercial de rio Grande n'est-il pas « comparable à celui de rio Nunez, ni « même à celui de Bissao, malgré les facilités qu'il offre pour la navigation. « Ces deux rivières ne sont cependant « elles-mêmes que des bras de mer à peu « près semblables, mais qui aboutissent à « des centres commerciaux fréquentés depuis longtemps par des caravanes. » Une fois hors de rio Grande, on continue à descendre le canal avec rapidité, laissant à sa gauche le littoral jusqu'ici impraticable qui sépare rio Grande de *rio Compouny*; et à sa droite, après avoir parcouru dix à douze milles environ, l'*île de Cagnabac*, qui, par sa position sur le canal et la richesse de sa végétation, serait d'une importance presque égale à celle de Boulam. Cette île, qui passe pour inhabitée, est très-bien cultivée, et l'on y récolte beaucoup de riz; les noirs du littoral sont doux et bienveillants; mais les pilotes de Gorée, familiarisés avec ces localités, assurent qu'il y a dans l'intérieur des peuplades sauvages qui évitent tout contact avec les Européens : sans nul doute, marque M. le comte Bouët, sur cette île comme sur beaucoup d'autres de l'archipel des Bissagos, des négriers européens auront fait des enlèvements de noirs par ruse ou par force, et rendu ainsi la fréquentation de notre race en horreur à ces peuplades; mais c'est un préjugé qu'il n'est pas impossible de détruire dans l'intérieur de l'archipel ou des îles du canal, comme les caboteurs du commerce de l'île de Gorée l'ont déjà détruit parmi les peuplades du bord de la mer. Le fond du sol de Cagnabac est ferrugineux, mais recouvert de terres fécondes et boisées; on y trouve de l'eau qui conserve une teinte ferrugineuse. En quittant Cagnabac, on peut déboucher des Bissagos par le grand canal qui est entre l'île *Harang* et l'île *Cavalo*, ou, si l'on veut continuer à prolonger le littoral du continent, passer entre l'île Cavalo et l'île *Jombere*, où il y a franc passage; ces deux îles sont inhabitées, basses et couvertes de bois. En continuant à descendre le canal, on dépasse le reste de la fraction du littoral, encore inconnue géographiquement, dont j'ai parlé précédemment : on est alors tout à fait hors du canal oriental des Bissagos, canal assez profond, qui sépare, comme on le voit, le continent ou les îles qui l'avoisinent de l'archipel des Bissagos proprement dit : c'est avec cet archipel, ignoré encore des caboteurs, qu'il serait curieux et important tout à la fois d'ouvrir et de multiplier les relations de commerce et de civilisation. Après avoir débouqué du canal des Bissagos, on aura les *roches des Alcatras* et les bancs de la rivière *Compouny* à contourner, pour se mettre en position d'entrer dans le rio Nunez. On peut, en

quittant Alcatras, continuer à faire du sud jusqu'à se mettre par le parallèle du *cap Verga*, pointe de sable assez basse dont le contour est indéterminé. Une chaîne de montagnes, dont les sommets, bien distincts et assez élevés, se présentent de loin sous l'aspect d'îles, part du cap et décrit une courbe vers le nord-ouest jusqu'à l'entrée du rio Nunez. La côte forme, à partir du cap Verga, une baie qui remonte par une courbe sensible au nord-ouest pendant l'espace de seize à dix-huit milles. Cette baie est terminée au nord par la rive gauche du *rio Cappatches*, dont l'embouchure se remarque aisément au milieu des palétuviers de la côte. La rive droite du Cappatches est terminée par l'*île Gonzalez*, qui termine en même temps la rive gauche du *rio Nunez*, et est la pointe la plus avancée de la presqu'île formée par le lit des deux fleuves. Après avoir reconnu le cap Verga, on louvoie pour remonter au nord, en passant successivement par le travers de l'île Gonzalez et de la *pointe Bencer*, et l'entrée du rio Nunez se présente alors comme une vaste baie. La pointe de *Kembutto* termine au nord-ouest la rive droite du rio Nunez ; elle est située à six milles au nord-nord-ouest de la pointe occidentale de l'île Gonzalez, et sépare le rio Nunez du rio Compouny. Le bassin extérieur du rio Nunez, compris entre la ligne qui joindrait les pointes de Gonzalez et de Kembutto, et celle qui joindrait les pointes du *Zèbre* et de la *Malouine*, a huit milles de longueur ; entre ces quatre pointes sa direction générale est le nord-est; la largeur du bassin diminue graduellement, et se réduit à un mille et demi entre les pointes du Zèbre et de la Malouine. Le fleuve forme un coude entre ces deux pointes, et remonte au nord l'espace de deux milles. L'entrée n'a pas de barre; à deux milles et demi au nord-est de l'entrée, une île basse, nommée l'*île de Sable*, partage le fleuve en deux bras; les pilotes fréquentent surtout celui du sud. Après l'étranglement qui comprime le fleuve entre la pointe de la Malouine et du Zèbre, les rives du rio Nunez divergent de nouveau, et forment un second bassin, qui court au nord-nord-est l'espace de six milles jusqu'à *Victoria* : à quatre milles de la pointe du Zèbre on trouve une seconde île, couverte de mangliers et nommée *île Longue*, qui sépare de nouveau le fleuve en deux bras. Ce second bassin reçoit un grand nombre de criques; l'une d'elles, située à un mille en aval de l'île Longue, est profonde, et communique avec les rivières qui sont situées au nord-ouest, et permet de passer jusqu'à Bissao. L'aspect général des deux bassins est à peu près le même : dans le bassin extérieur, les terres de la rive droite sont presque nues, et présentent des berges de quelque élévation entre la pointe de Kembutto et celle de la Malouine; les terres de la rive gauche ne reçoivent de relief que par les arbres qui les couvrent : les plages en sont basses et couvertes de mangliers, dont le rideau intercepte la vue. En quelques rares endroits on aperçoit de petites plages de terre glaise. Dans le bassin intérieur, la rive droite, comme la gauche, présente une longue haie de palétuviers. — A *Victoria*, comptoir appartenant à M. Skelton, homme de couleur des États-Unis d'Amérique, le fleuve se bifurque : le bras principal continue à s'étendre vers le nord-est, tandis que le second bras court vers le nord-ouest et va, dit-on, rejoindre la rivière du nord, et peut aussi servir à communiquer avec le rio Grande et Bissao. Si l'on continue à remonter le bras du nord-est, au delà de Victoria, on voit les palétuviers reparaître, les berges s'élever et le lit se rétrécir jusqu'à n'avoir plus qu'une largeur de quelques encâblures. Le fleuve fait ensuite plusieurs coudes presque à angle droit. Les berges atteignent leur plus grande hauteur près d'un village appelé *Casa-Cabouly*, résidence ordinaire du chef des *Nalous* ; elles ont en ces endroits quatorze mètres au-dessus des basses mers. La rivière y fait un double coude, et y est rétrécie par un double banc qui rend la défense de ce point très-facile. Au delà de ce village les berges s'abaissent et le rideau de palétuviers recommence jusqu'à *Rappace*. Les hauteurs situées sur la rive droite viennent en ce point mourir en pente douce au bord de la rivière. On aperçoit de Rappace les hautes montagnes qui séparent *rio Pungo* de rio Nu-

nez, chaîne qui va rejoindre la haute terre du cap Verga, et qui est proprement le premier échelon du Fouta Djallon. De Rappace jusqu'à la fin de son cours le rio Nunez offre toujours à peu près le même aspect; il se resserre de plus en plus jusqu'à *Wackaria*, situé à quinze ou seize milles en amont de Rappace. Les navires peuvent remonter à la faveur de la marée à plusieurs milles de Wackaria, mais en passant sur des plateaux qui assèchent à basse mer. — On compte dans le rio Nunez quatre ou cinq factoreries françaises, anglaises ou américaines, qui se partagent un commerce de quatre millions de francs à peu près, dont les articles principaux sont, en exportations, le café, l'or, les cuirs verts, le riz, l'ivoire, et, en importations, les cotonnades, la poudre, les armes et une prodigieuse quantité de sel (1).

— On arrive au *rio Pungo* par deux passes, *Sand-Barr* et *Mud-Barr*: la dernière est sûre; lorsqu'on s'y est engagé on navigue quelques lieues dans des marigots, et l'on vient tomber à *Charles-Town-Barr*, vis-à-vis *Sand-Barr;* c'est un banc de sable que l'on passe à marée haute; un navire calant dix pieds ne court aucun danger; dans les grandes marées un navire d'un tonnage beaucoup plus fort peut franchir ce banc. Un voyageur sénégalais qui, en 1829 ou 1830, parcourut la côte occidentale d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Sierra-Leone, pour chercher de nouveaux débouchés au commerce français et marquer les lieux les plus propres à recevoir de nouveaux établissements, entre autres fragments de son voyage, a publié sur le rio Pungo les observations les plus intéressantes (2). Ce pays lui avait paru mériter une attention toute particulière par le commerce qui s'y fait, par le caractère facile des indigènes et par la fertilité du sol : les Nègres *Soussous*, qui l'occupent, sont abondamment pourvus de riz, de mil, de pistaches, de manioc, d'ignames, de bananes, de plantains. Les citronniers, les orangers, les corossoliers, les manguiers, les goyaviers, y viennent très-bien et sans culture; les ananas et les pommes d'acajou se trouvent dans les bois, et surtout le caroubier, dont le fruit sert de nourriture aux marchands qui voyagent en caravanes. Les sources d'eau douce y sont très-abondantes; à chaque quart de lieue on rencontre un ruisseau d'eau limpide, où l'on peut se désaltérer et se baigner. Les branches principales et les nombreux marigots du rio Pungo sont bordés de mangliers couverts d'huîtres. Un comptoir établi au rio Pungo attirerait, à ce qu'il semble, aisément tout le commerce du Fouta Djallon; c'est le point où les marchands d'or peuvent venir le plus vite et le plus sûrement, n'ayant à traverser que le pays des Djallonkais, mahométans comme eux, et pouvant atteindre en trois jours de marche le pays des Soussous, tributaire du Fouta Djallon. Il pourrait rappeler encore les marchands du Soulimana, qui y venaient autrefois, mais qui s'en sont éloignés par suite des perfidies de quelques Européens et mulâtres établis en ces lieux; enfin, ce comptoir servirait d'entrepôt aux marchandises françaises destinées pour Sierra-Leone. Ce voyageur désignait même comme un emplacement très-avantageux un lieu nommé *Dominger*, situé au bord de la rivière, mais dans une position assez élevée, auprès d'une source, et au-dessous de la bifurcation de la rivière, de telle sorte qu'aucun navire ne pourrait entrer dans le rio Pungo sans passer devant le comptoir, les marigots au-dessous n'étant navigables que pour des pirogues. Le pays contient une quantité prodigieuse d'abeilles; la cire est le principal objet du commerce des indigènes. Les caravanes apportent de l'or, de l'ivoire, de l'écaille de tortue, de la cire, du riz, des cuirs, des bestiaux; les caboteurs du pays pourraient se procurer dans les environs de la gomme copal et des bois

(1) J'extrais textuellement ces détails des *Renseignements nautiques* de MM. Phil. de Kerhallet et Fleuriot de Langle, lieutenants de vaisseau, *pour venir reconnaître l'entrée du rio Nunez et en remonter ou en redescendre le cours*, insérés dans la *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale*, p. 57-64. — Il convient de les suivre sur le *plan de l'entrée du rio Nunez* et sur *le plan du rio Nunez*, levés par ces officiers en 1842, et publiés au Dépôt général de la marine en 1845.

(2) *Voy*. les *Annales maritimes*, année 1830, IIe part., t. II, p. 98-12.

de teinture, et dans les marigots on traite avec les *Bayas* du sel et de l'huile de palme. Or, pour s'établir dans ce pays il faudrait nécessairement faire un traité d'alliance avec le Fouta Djallon : l'almamy de ce pays donne au rio Pungo un chef ou gouverneur, qui y vient de temps en temps rendre la justice et de qui dépendent tous les petits chefs soussous (1).

— Le groupe des îles de Loss se compose de six îles, tant grandes que petites : ce sont les îles *Tamara*, *Loss* ou *Factory*, *Crawfort*, *du Corail*, *Blanche*, et *à Cabris*. Ces trois dernières ne sont que des îlots de roches inhabités.

La relation d'Alvarez d'Almada, résumé méthodique des connaissances géographiques acquises par les Portugais jusqu'au commencement du dix-septième siècle, contient une description intéressante de cette portion du littoral africain que, d'après M. le comte E. Bouët, j'ai appelée *côte des Bissagos*. Les îles des Bissagos, dit Almada, sont en partie habitées, en partie désertes; elles sont couvertes de forêts, et contiennent des sources abondantes; on y trouve les mêmes animaux et les mêmes oiseaux que sur la terre ferme. Ces îles s'étendent jusqu'au pays des *Beafares*, et sont habitées par des *Bijagos*, excepté celles des *Gallinhas*, en face de Boulama, qu'habitent les Beafares. Ses habitants ont un roi particulier, et sont alliés des Bijagos; cependant, ils se combattent quand ils se rencontrent sur mer. Il est probable que ces îles tenaient autrefois au continent, dont elles auront été séparées par une invasion de la mer; il est probable aussi qu'autrefois leurs habitants ne formaient qu'un seul peuple, mais que, par la suite des temps, leurs langues seront devenues différentes. Les villages des Bijagos sont sur le bord de la mer, et c'est de là qu'ils partent, avec de très-grandes embarcations, pour aller piller de tous les côtés, quelquefois à une distance de plus de dix lieues en mer; car ils sont excellents marins. Ils pénétraient autrefois jusque dans le rio Grande et le rio Santo-Domingo. Ils ne le font plus aujourd'hui, par crainte des Portugais qui y sont établis; mais ils ravagent continuellement les côtes des Beafares et des Bouramos, qui sont en face de leurs îles. Tous les travaux retombent sur les femmes. Les hommes n'ont que trois occupations : faire la guerre, construire les embarcations, et préparer le vin de palmier. Ils se servent de leur bouclier avec beaucoup d'adresse, et sont armés de zagaies appelées *canicos*, dont le fer a deux paumes de long. Ils ont aussi des flèches, mais non empoisonnées, et dont la pointe est faite de l'arête d'un poisson appelé *bagre*. Avant de partir pour une expédition ils demandent au démon un heureux succès, et se barbouillent ensuite le corps d'ocre et de plâtre, et se coiffent avec des plumes et des queues de cheval, de sorte qu'ils ont eux-mêmes l'air de vrais diables. Ils attaquent tout le monde en mer, mais traitent avec hospitalité ceux qui débarquent chez eux. Quand un vaisseau portugais y arrive, le chef vient à bord dans son canot, tue une chèvre ou un chapon, et frotte de son sang les pieds du capitaine. Après cette cérémonie on peut compter sur une parfaite sûreté. Les Portugais ont tenté plusieurs fois, mais sans succès, de s'emparer de ces belles îles : d'abord, sous le commandement de Gomez Balieiro, et une seconde fois sous celui de Gomez Pacheco. Pour pénétrer dans le rio Grande il faut passer à travers les îles qu'ils habitent, navigation fort difficile, à cause du grand nombre de bas-fonds; on arrive ensuite au pays de *Quinala*, qui est habité par les Beafares et gouverné par trois chefs indépendants; on les nomme *Mompara*, *Bixiloli* et *Balola*. Il y en a encore d'autres dans l'intérieur, mais moins puis-

(1) Sur la petite portion de côte qui s'étend au sud du cap Verga jusqu'aux îles de Loss, et qui n'est pas décrite dans l'ouvrage de M. le comte E. Bouët, on trouve quelques renseignements dans le Journal de la Société de géographie de Londres, 1832 : *Extracts from observations on various points of the west coast of Africa, surveyed by his majesty's ship Ætna, in 1830-32*, by captain Belcher R. N.

sants. Dans ce pays de Quinala il y a un usage fort singulier : c'est que le trône est occupé alternativement par un noble et par un homme du peuple; l'élection a toujours lieu sans troubles, parce qu'on a toujours soin de donner la couronne à un homme très-vieux; encore, si son règne dure trop longtemps, est-il permis de le tuer, mais seulement dans l'intérieur de son palais, appelé *Bruco;* aussi, quand le roi découvre que sa vie est menacée, il simule une visite aux Portugais, et va chercher asile dans la maison de l'alcaïde. Un grand nombre de Beafares s'habillent comme les Portugais et parlent leur langue; ils les accompagnent souvent jusqu'à Santiago. Le pays de ces Nègres, et particulièrement celui de Quinala, est très-sain, parce qu'on a abattu les forêts depuis Casanga jusqu'à Sierra-Leone. Il y a partout une espèce de trompette nommée *bambala*, faite d'un gros morceau de bois creux et que l'on entend à deux ou trois lieues de distance; on s'en sert pour donner l'alarme ou pour faire arrêter promptement les esclaves fugitifs. Tous les rois beafares sont vassaux d'un empereur qu'ils appellent *Farimcabo*, auquel sont également soumis les Mandingues qui habitent au sud de la Gambie. Les Bixirims de cette dernière nation parcourent le pays, et font accroire mille mensonges aux ignorants Beafares. Quelques Beafares se sont convertis au christianisme, particulièrement ceux qui habitent aux environs de la forteresse de *Porto-da-Cruz*, que les Portugais ont construite pour repousser les Français. Quelques religieux carmes y vinrent vers 1584, et opérèrent beaucoup de conversions. A une grande journée de Quinala commence le pays de *Biguba*, également habité par les Beafares; cependant le trône ne s'y transmet pas de même, et ne peut être occupé que par les parents du roi, appelés *jagras*. Dès que les Portugais apprennent que le roi est malade ils se réfugient sur leurs vaisseaux avec leurs marchandises; car aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir les *jagras*, suivis de bandes nombreuses, se jettent sur leurs maisons pour les piller, et l'ordre ne se rétablit que quand on a fait choix d'un nouveau roi, c'est-à-dire souvent après plus d'un an. Dans toute la Guinée, il existe une autre coutume, bien fatale aux Portugais : c'est que le roi se prétend l'héritier de tous ceux qui meurent à terre; de sorte que dès qu'ils tombent malades il faut les transporter à bord, au risque d'aggraver leur état. Depuis qu'ils ont construit un fort à Santa-Cruz on a supprimé cette coutume, au moins dans le Quinala. Ce pays de Biguba est très-bon; on y achète beaucoup d'esclaves, ainsi que sur l'autre rive du fleuve nommée *Bissègue*, et habitée également par les Beafares, qui dans l'intérieur confinent aux Naluns. Tout ce pays est couvert d'épaisses forêts; il y pleut beaucoup, et les orages y sont fréquents. Les habitants sont fort superstitieux : souvent le roi défend de cultiver le riz ou d'autres céréales pendant un certain nombre d'années, pour éviter une grande mortalité. Au-dessus du *port de Biguba* est celui de *Balola*, qui appartient à la même nation, quoiqu'il soit gouverné par un roi particulier. Cette contrée est tranquille; on y fait un grand commerce d'esclaves, et les vivres y abondent. Enfin tout le pays vers le sud, jusqu'à la pointe située en face de l'île de *Matao-Boli*, est encore habité par la nation des Beafares. Cette pointe, presque entièrement entourée d'eau, est peuplée d'esclaves fugitifs qui s'y sont retranchés : c'est là que commence le *pays des Naluns*, qui n'est arrosé que par une petite rivière, dans laquelle les vaisseaux ne peuvent pénétrer. Leur territoire est entièrement enveloppé par celui des Beafares; mais, quoique voisins, ils diffèrent d'eux considérablement par la langue et par les mœurs; car ils sont très-sauvages et vont presque nus. Les Portugais ne commercent pas directement avec ce pays, et les esclaves qu'ils en tirent leur sont vendus par les Beafares. Le commerce avec ce pays est entièrement perdu depuis qu'un vaisseau, il y a déjà fort longtemps, après y avoir acheté à très-bas prix une grande quantité d'ivoire, partit en emmenant comme esclaves une douzaine de Nègres qui étaient venus à bord. Plus loin est le *rio de Nuno*,

dont les rives sont habitées par les Bagas et les Coquolins; les Portugais viennent trafiquer sur cette côte. Ces deux nations parlent la même langue, et sont compris des Naluns. Leur principal article de commerce est l'indigo. On le porte surtout à Casamansa, où on l'échange contre des esclaves. On tire aussi de cet endroit beaucoup d'ivoire : les habitants tuent les éléphants de la même manière que les Naluns, c'est-à-dire en se glissant entre leurs jambes et en leur fendant le ventre avec une zagaie. Les Bagas sont très-perfides, et ne manquent pas une occasion de tuer les Portugais quand ils s'aventurent dans l'intérieur des terres. On peut pourtant commercer avec eux, parce qu'ils respectent leurs hôtes : les marchandises qu'on leur vend le plus sont du sel, du cuivre, de l'étain, du fer, des viandes salées et du drap rouge. On trouve de l'argent dans ce pays; et il y en a peut-être dans beaucoup d'autres endroits de la Guinée; car les Nègres ne savent pas exploiter les mines. Jusqu'à présent les Portugais n'ont pas cherché à les explorer. Un certain Araujo avait découvert près de cette rivière une mine d'argent assez abondante; mais ayant craint d'être massacré par les Nègres, il se retira dans le pays des Beafares, où il est mort sans avoir découvert à personne le gisement de cette mine. — Le territoire des Bagas s'étend jusqu'au cap de Verga, où commence celui des *Sapes* (1), qui parlent la même langue. Loin de vendre des esclaves, les habitants de ce pays en achètent des Portugais. Plus loin est le *rio da Furna*, dont les rives, habitées également par les Bagas, produisent aussi de l'indigo, mais inférieur à celui du rio de Nunez : les *Souzos* en apportent de l'intérieur qui est de meilleure qualité. Au delà de ces derniers sont les *Putazes*, qui viennent en caravanes de plus de deux mille individus pour acheter du sel en échange d'étoffes de coton blanches, d'un peu d'or, et de flèches. Le rio da Furna produit aussi du riz en abondance; les vaisseaux portugais vont en acheter pour le fournir aux endroits qui en manquent. — Au delà du cap Verga est l'embouchure d'une autre rivière appelée *rio das Pedras*, qui se divise en plusieurs bras et forme des îles connues sous le nom de *Cagaçaes*. Cette rivière sépare le territoire des Bagas de celui des Sapes et de celui d'une autre nation appelée *Tagunchos*. Dans les îles Cagaçaes il y a beaucoup d'ambre, ainsi que de la cire, de l'ivoire et des esclaves. C'est dans cet endroit que Bento Correa da Silva vint d'abord s'établir seul avec son frère; il appela ensuite à lui ses parents et ses amis, et est aujourd'hui seigneur d'un village qui compte trois mille Nègres. Son frère, qui est mort actuellement, a laissé un grand nombre de filles, lesquelles ont des enfants et des petits-enfants, si bien que le nombre de ses descendants s'élève aujourd'hui à plus de cinq cents. — A vingt cinq lieues au sud du cap Verga sont trois petites îles que l'on appelle *Iles des Idoles;* une seule est habitée; elle est gouvernée par un roi, et les habitants vont cultiver les deux autres. Ce nom leur vint de ce que les Portugais en y abordant découvrirent des idoles de bois que les Nègres adoraient et appelaient *Chinas*. En face de la *rivière de Case* il y a une petite île nommée *Tamara* et deux autres appelées *Bravas* à la pointe du cap Ledo (1).

Durand, dans son *Voyage au Sénégal*, affirme, sans doute d'après le P. Labat, que les îles qui composent l'archipel des Bissagos furent découvertes par les Français, mais bientôt abandonnées à cause des guerres d'Europe, qui les

(1) Almada distingue les *Sapes* proprement dits de la grande nation des Sapes, dont le pays, commençant au cap de Verga, se terminait aux bas-fonds de Sainte-Anne, c'est-à-dire s'étendait sur une côte de soixante lieues. La nation des Sapes comprenait les *Bagas*, les *Tagunchos*, les *Sapes*, les *Boloes* anthropophages, les *Temenes*, les *Limbas*, les *Itales* et les *Jalungas*, tous habitant sur la côte; et dans l'intérieur, les *Souzos* et les *Putazes*, derrière lesquels commençaient les Foulas, dont l'immense pays enveloppait tout le territoire des Sapes.

(1) Extrait de la *Relation des rivières de Guinée*, traduit par M. Ternaux-Compans, et inséré dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XCIV, p. 370-79, et t. XCV, p. 102-111.

occupèrent exclusivement, et que les Portugais des îlesdu Cap-Vert n'y furent que leurs successeurs. Sans pouvoir fortifier d'aucune preuve cette assertion, je ferai seulement remarquer que Bruë, en 1701, opposa fièrement, et avec plein succès, à l'exclusion que les Portugais de Bissao voulaient prononcer contre les Français dans ces parages, ce fait de priorité, sinon de découverte, au moins de relations commerciales (1).

Mais, rigoureusement, l'histoire des établissements ou du commerce français sur la côte des Bissagos ne commence qu'aux voyages des directeurs particuliers *Lafond* et *Bourguignon* dans l'île de Bissao, de 1685 à 1688 : ces voyages avaient été fructueux; mais, comme je l'ai dit, la guerre avait empêché qu'ils ne fussent suivis de relations plus régulières et plus fréquentes entre le Sénégal et cette première côte de la Guinée. Aussi en 1697, lors de l'arrivée de Bruë au Sénégal, à peine le souvenir s'en était-il conservé : pas un seul des agents de la compagnie n'avait fait le voyage de Bissao. *Bruë*, à qui appartiennent tous les projets utiles, tous les efforts sérieux faits pour étendre l'influence et le commerce français sur la côte occidentale d'Afrique, s'occupa activement des préparatifs d'un établissement dans l'île de Bissao; il avait obtenu des renseignements certains sur les ressources qu'elle pouvait offrir au commerce : c'était, année commune, 400 nègres, 500 quintaux de cire et 300 à 400 quintaux d'ivoire; il avait aussi, d'après un premier projet de la compagnie française, distingué la position de la petite île Bourbon, à l'entrée du rio Geba; et, la trouvant trop petite, il avait choisi celle de Boulam, et le 10 janvier 1699 il y avait envoyé, sous le commandement du sieur *Cartaing*, un vaisseau et deux corvettes, avec plusieurs facteurs, un chapelain, un ingénieur, un chirurgien et quelques soldats : mais ayant appris, par le rapport de Cartaing, que celle-ci, au contraire, était trop grande, et que ce petit nombre d'hommes ne suffirait pas à la garder, il lui ordonna de s'établir dans l'île même de Bissao, et d'y prendre possession du fort des Portugais si, comme on le disait, ils songeaient à l'abandonner. Cartaing fut bien accueilli par le roi de Bissao, et ouvrit le commerce avec les habitants; mais après quelques mois il revenait à Gorée, avec son monde, bien réduit de nombre, et dégoûté par les exigences du gouverneur portugais, qui

(1) Je dois ajouter que Bruë, se trouvant un jour à la messe, dans l'église de Bissao, avec le gouverneur portugais, qui l'y avait invité, fit la remarque qu'une des peintures de l'autel portait les armes de la compagnie française, c'est-à-dire, argent semé de fleurs de lis d'or, avec deux Nègres pour support, et qu'il y reconnut un vestige de l'ancien séjour des Français à Bissao, une preuve même que leur établissement y avait précédé celui des Portugais. Le gouverneur portugais déclara ne pas pouvoir décider cette difficulté; il affirma seulement qu'un roi de Bissao avait envoyé son fils au roi de Portugal pour le reconnaître en qualité de souverain, et s'était engagé par un traité à recevoir les Portugais dans son île à l'exclusion de toute autre nation, mais cela sans pouvoir fixer l'époque dont il parlait, ni le nom du souverain de Portugal, ni celui du roi de Bissao, entre lesquels s'était faite cette transaction, non plus que la date de l'érection du fort. A propos de ce débat, raconté par le P. Labat, M. Walckenaer (*Histoire générale des Voyages*, t. III, p. 123) rappelle que dans la *Gazette de Paris* du mois de novembre 1694 un article de Lisbonne, en date du 26 octobre, porte qu'il est arrivé sur un vaisseau de Cacheo un prince nègre nommé *Batonto*, fils de *Bacompoloco*, empereur de l'île de Bissao, envoyé par son père à la cour de Portugal pour y être baptisé, pour en ramener des missionnaires, demander la protection du roi et promettre toute facilité d'élever un fort dans son île. La *Gazette de Paris* du 18 de décembre, dans un autre article de Lisbonne du 9 novembre, marque en effet que ce jeune prince nègre fut baptisé dans la chapelle du château par le nonce Contarini; que le roi fut son parrain, le nomma *Emmanuel*, et lui fit présent d'un joyau de 800 pistoles. Ainsi le fait invoqué par le gouverneur portugais est incontestable; mais il établit en même temps qu'avant l'année 1695 les Portugais n'avaient sur Bissao aucun droit de possession supérieur à celui que les anciennes relations des directeurs de la compagnie du Sénégal donnaient aux Français.

voulait lever un droit de dix pour cent sur les marchandises françaises. Bruë ne renonça pas cependant à son projet; et le 21 février 1701 il partit à la tête d'une flottille composée de deux vaisseaux, de deux corvettes, d'une galiote à bombes, d'un brigantin et d'une barque de provisions, et vint jeter l'ancre, avec quelques prises, sous le fort portugais. Après quelques démonstrations hostiles, le gouverneur don Alphonse consentit à recevoir Cartaing, et prétendit encore, mais avec plus de modération, que les Français ne pouvaient s'établir dans l'île, qu'elle était comprise dans les limites de la compagnie portugaise en Afrique, et qu'il y avait à ce sujet une défense expresse du roi son maître. C'est alors que Bruë lui fit répondre qu'il était étonné qu'après un long séjour dans ce pays il eût oublié les relations commerciales entretenues par les Français avec Bissao antérieurement à la construction du fort portugais; qu'il devait apprendre à distinguer les vaisseaux de la compagnie française des vaisseaux d'interlope; et que la compagnie avait un droit exclusif établi par lettres patentes d'exercer le commerce le long des côtes entre le cap Blanc et Sierra-Leone; les prises qu'il venait de faire de vaisseaux danois et hollandais appuyaient hautement ces prétentions, et Bruë passa outre en demandant une audience au roi de l'île. En dépit des intrigues et des suggestions hostiles du gouverneur portugais, ce prince accorda aux Français la liberté d'établir un comptoir et des magasins dans les lieux qu'ils auraient choisis, et fit avec eux une alliance perpétuelle. Bruë pressa les travaux de construction avec tant d'activité, qu'en moins d'un mois le comptoir était en état de recevoir les marchandises et les facteurs, et même de se défendre. Dans l'intervalle, il voulut aller examiner l'île de Boulam, et l'exactitude qu'il apporta à cette exploration laisse voir qu'il n'avait pas renoncé à tout projet d'établissement dans cette île; il employa quatre jours à en faire le tour par terre; il trouva un pays fort agréable : un terrain s'élevant insensiblement du rivage, et une rangée de collines servant de base à de hautes montagnes, couvertes de grands arbres; des côtes d'une culture facile et déjà presque complétement défrichées par les Bissagos. Bruë y observa des palmiers de toute espèce, des chênes verts; sur le rivage, une pierre grise d'un beau grain; dans les nombreux ruisseaux qui arrosent le sol, un sable net et fin; à la pointe méridionale de l'île, une prairie naturelle où paissaient des troupeaux de vaches, d'une grosseur extraordinaire, et des chevaux sauvages de petite taille. Enfin tout lui montrait dans Boulam un lieu fort propre à l'établissement d'une colonie agricole et commerçante, de même nature que celle de l'île à Vaches, sur la côte de Saint-Domingue. Il entreprit encore de faire le tour de l'île par mer pour en reconnaître les baies, les rocs, les ports et les profondeurs, et se transporta ensuite à la résidence du roi de Guinala ou des Beafares pour lui en demander la cession; il l'obtint aisément : il était très-avantageux à ce prince de voir ses ennemis les Bissagos expulsés pour jamais de Boulam; il proposa même, si l'île ne suffisait pas aux établissements français, de leur abandonner d'autres terres du côté de *Trois-Fontaines*, dans la péninsule des Beafares. De Bissao, Bruë fit encore diverses excursions dans l'archipel des Bissagos, et visita surtout avec soin la grande île de Cazegut, dont il connaissait les précieuses ressources. Enfin, le comptoir de Bissao étant achevé, Bruë se disposait à partir, lorsqu'il reçut du gouverneur portugais, avec qui il avait entretenu, malgré l'opposition des intérêts qu'ils représentaient l'un et l'autre, les rapports les plus amicaux, une protestation formelle au nom du roi de Portugal contre l'établissement des Français. Bruë répondit par une contre-protestation, datée à bord de *l'Anne*, dans la rade de Bissao, le 16 avril 1701; puis, après avoir présenté au roi des Papels le sieur Cartaing comme chef du comptoir, et lui avoir demandé sa protection pour six autres facteurs qu'il laissait aussi dans l'île; après avoir donné ses instructions à Cartaing, et lui avoir recommandé particulièrement de reconnaître avec soin les côtes voisines, de se mettre en possession du fort portugais

si, comme le bruit s'en fortifiait, il devait être abandonné, et de ne pas laisser le temps aux Nègres de le detruire, il partit, laissant à Cartaing un chirurgien, deux interprètes, quelques laptots, une barque, un brigantin, une excellente chaloupe, avec pilotes, matelots, armes, munitions et marchandises de toute espèce. Bientôt, en effet, le commerce des Portugais à Bissao tomba si bas, que le magasinier fut rappelé, et que le gouverneur de Cacheo adressa au roi de Portugal le conseil d'abandonner et de raser le fort. Bruë s'empressa d'en informer sa compagnie, qui écrivit aussitôt à ce sujet au président Rouillée, ambassadeur de France à la cour de Portugal. En 1703, Bruë alla même à Lisbonne, et unit ses efforts à ceux de l'ambassadeur pour obtenir du gouvernement portugais que le fort fût vendu à la compagnie française; mais la cour de Lisbonne s'y refusa, et le fit démolir au mois d'octobre de la même année. Soixante-trois ans plus tard, vers le commencement de 1765, les Portugais le rétablirent. Quant au comptoir français, on sait que la compagnie y entretenait encore six agents en 1735; depuis cette époque il n'en est plus question; et il a dû être abandonné peu de temps après cette date. En 1784 le gouvernement français ordonna une nouvelle reconnaissance de la côte d'Afrique, que j'ai déjà mentionnée plus haut; l'officier à qui cette mission fut confiée, M. de Lajaille, avait reçu, entre autres instructions, celle d'étudier et de marquer les lieux où il serait utile de rétablir des comptoirs, et d'explorer à cet effet l'archipel des Bissagos et toute l'étendue des côtes comprises entre la rivière de Sierra-Leone et celle de Volta. Lajaille conseilla le rétablissement du comptoir de Bissao, signala comme un des meilleurs points pour la traite des noirs l'île de *Kasnabac*, l'île de *Loss*, où les Anglais avaient déjà une loge qui entretenait toujours en rade quatre ou cinq grands navires, une demi-douzaine de goëlettes et plusieurs chaloupes, et l'île *William* ou *Tombeau Pointe;* mais il ne put s'approcher de l'île Boulam, qui lui était naturellement recommandée par la description de Bruë. Le charme de cette description fixa, à différentes époques, sur l'île de Boulam le choix de plusieurs personnes qui méditaient de nouveaux établissements sur la côte occidentale d'Afrique, et que Durand nomme dans son *Voyage au Sénégal :* l'abbé Desmance (peut-être Demanet), vers le milieu du siècle dernier; un Anglais, Barber, domicilié au Havre; en 1787, le citoyen Charles Montlinot; et enfin Philippe Beaver, officier de la marine britannique, en 1792. Ce dernier, se trouvant à vingt-cinq ans sans emploi, à un moment où la paix semblait assurée pour de longues années, conçut le projet de fonder en Afrique une colonie non commerçante, mais agricole et civilisatrice. Frappé, je le répète, des détails de l'exploration de Bruë, il arrêta son choix sur l'île de Boulam; s'ouvrit de son projet à quelques officiers de marine, comme lui réformés; dressa avec eux un acte d'association; trouva des souscripteurs, et fit rédiger au sein du comité directeur une espèce de constitution qui devait régir la colonie. La publication de cet acte constitutionnel contraire aux lois anglaises, qui attribuent au parlement seul le pouvoir de faire des règlements coloniaux, faillit empêcher le départ des colons. Enfin ils partirent le 13 avril 1792, au nombre de deux cent soixante-quinze, sur trois bâtiments acquis par la société. Beaver commandait l'un d'eux, *le Hankey*. Arrivé à Bissao, il s'occupa, par l'entremise d'un capitaine anglais, nommé Moore, d'acquérir la propriété de l'île Boulam des deux rois des *Bidjougas*, de *Canabac*, qui prétendaient à la souveraineté de cette île. La cession en toute propriété de l'île Boulam au prix de 473 barres, c'est-à-dire de 79 l. sterl. environ, fut conclue le 29 juin: le traité fut signé par Beaver et R. Dobbin, membre, comme lui, du comité directeur; les deux rois Jalorem et Belchore y apposèrent chacun une marque; et Moore et Païba, l'un des souscripteurs, contre-signèrent comme témoins. Au moment de prendre les dispositions de premier établissement, la plus grande partie des colons abandonna l'entreprise, quatre-vingt-dix personnes seulement restèrent, et nommèrent à l'unanimité Beaver pour être leur président. Dès les premiers temps de l'occupation, il fallut

que Beaver se transportât à Ghinala, dans le pays des Beafares, pour faire un nouveau traité avec les deux rois de Ghinala, Matchore et Niobana, qui lui avaient fait savoir que les Bidjougas n'avaient pu, sans usurpation, vendre la terre de Boulam tout entière aux Anglais. Après avoir assuré de ce côté les droits de la colonie, il revint hâter la construction de la loge ou maison commune; mais une mortalité affreuse le força à en réduire considérablement les dimensions. Le 6 octobre les colons n'étaient plus que cinquante-huit, et trente-quatre étaient malades. Beaver lui-même avait eu plusieurs accès de fièvre; le 23 novembre vingt-huit personnes s'embarquent, et quittent la colonie, et Beaver reste avec vingt-sept colons, dont vingt-trois malades, mais toujours persévérant et confiant dans le succès de son entreprise. Il avait planté plusieurs fruits et légumes d'Europe, qui déjà prospéraient; il avait presque achevé toutes les constructions, et s'était procuré pour l'aider six Groumettes; mais bientôt il ne pouvait plus compter que sur le travail des esclaves nègres; à la fin de décembre il n'avait plus que treize colons avec lui, et huit étaient malades. Sans se décourager, il augmentait le nombre de ses Groumettes, et accueillait avec joie des hôtes beafares, qui le venaient visiter et aider pour un temps. Enfin, pendant treize mois, malgré le danger continuel d'être exterminés, lui et ses compagnons, par les Bidjougas, ou assassinés par leurs Groumettes, malgré les instances pressantes que lui adressaient sans cesse les autres colons de quitter l'île, Beaver voulut rester, prétendant toujours avec une singulière ténacité que son expérience avait réussi, que le continent africain pouvait être cultivé par des blancs européens libres aussi bien que par des Africains esclaves; et quand il lui fallut céder au désespoir des six derniers malheureux colons et partir, il soutenait encore que l'emplacement de la colonie avait été choisi le mieux du monde, que le climat de Boulam était particulièrement favorable à un établissement de ce genre, que le manque de prévoyance des autres membres du comité et la fièvre avaient seuls contrarié ses mesures; et en priant le gouverneur portugais de Bissao de transmettre aux rois de Canabac et à ceux de Ghinala des présents d'une valeur de 80 barres, il lui annonçait l'intention formelle de revenir l'année suivante, après la saison des pluies. Le 25 juin 1794 il y eut à Londres une assemblée générale des actionnaires de l'association de Boulam; et malgré les pertes considérables qu'elle avait éprouvées, elle décerna à l'unanimité une médaille d'or à Beaver, en reconnaissance de son courage et de son désintéressement (1). Beaver ne retourna pas à Boulam. — En 1829 une expédition anglaise se rendit dans le Rio-Grande pour y fonder un comptoir; mais après six mois un seul individu avait survécu. Quant à Boulam, ce n'est plus aujourd'hui que le centre d'un commerce suspect, entretenu par un Portugais de

(1) Beaver, dit M. Walckenaer (*Hist. générale des Voyages*, t. VII, p. 202), en lisant, à son retour, l'ouvrage de Golbery sur l'Afrique, vit le développement de projets tellement avantageux à la France, qu'il lui parut urgent de prémunir le gouvernement anglais contre leur exécution; pour cela il entreprit de traduire l'ouvrage de Golbery, dont il appréciait tout le mérite; mais un ami l'en détourna, et l'engagea à publier plutôt la relation de son expédition à l'île de Boulam, lui représentant que cela lui donnerait occasion de parler de l'ouvrage de Golbery, et avec plus d'autorité. Beaver suivit ce conseil, et fit paraître en janvier 1805 le journal exact de ses actions, des événements dont il avait été témoin, de toutes ses observations, tel qu'il l'avait écrit dans l'île de Boulam, sous le titre suivant : *African memoranda relative to an attempt to establish a British settlement on the island of Bulama on the western coast of Africa, in the year 1792; with a brief notice of the neighbouring tribes, soil, productions, etc., and some observations on the facility of colonizing that part of Africa, with a view to cultivations and the introduction of letters and religion to its inhabitants, but more particulary ot the means of gradually abolishing African slavery, by capt. Philip Beaver, of his majesty's royal navy;* London, in-4°. M. Walckenaer a inséré dans son *Hist. génér. des Voyages* un résumé de ces observations et un extrait substantiel du journal même, t. VII, p. 201-253.

Bissao, et destiné, suivant la pensée de M. le comte E. Bouët, à cacher des opérations de traite de noirs plutôt qu'à tirer parti des produits du sol. D'après les divers essais d'établissement que j'ai rappelés, les Portugais, les Français et les Anglais prétendent à la propriété de cette île, revendiquée aussi par le roi nègre de l'île de Gallinas (1).

Côte de Sierra-Leone (2), *ou côte comprise entre les îles de Loss et le cap de Monte* (3). — La pointe continentale la plus voisine des îles de Loss est la pointe de *Timbo*, séparée d'une petite île qui porte ce nom par un canal semé de roches, où des canots seulement peuvent passer à mer haute. A partir de cette pointe la côte fait brusquement un coude à l'est-nord-est pendant six à sept milles, pour revenir ensuite au sud-sud-est, et former ainsi une baie assez prononcée, au fond de laquelle coule la petite rivière de *Tannaney*, accessible seulement à des embarcations : tout le fond de cette baie est obstrué par des vases qui en rendent la fréquentation difficile. La rivière *Mahneah*, qui succède à celle de Tannaney, est accessible aux caboteurs à marée haute. L'entrée de la rivière *Morebiah*, que l'on rencontre ensuite, est plus étroite, mais aussi plus profonde, et de même obstruée de bancs de sable au large des deux pointes de l'embouchure. Puis on arrive devant la jolie petite île de *Matacong*, entourée de tous côtés de récifs et de bancs de sable, et séparée du continent par un canal large d'un mille environ, à fond vaseux, mais qui assèche à marée basse. L'île de Matacong est très-boisée ; une partie des terres cultivables a été défrichée par des colons de Sierra-Leone ; son sol porte des traces de convulsions volcaniques ; un ruisseau coule sur les bords de l'île, et lui donne un aspect encore plus riant. — A partir de Matacong les terres du littoral restent toujours basses et marécageuses ; mais les montagnes de l'intérieur cessent de s'apercevoir distinctement. La côte, après avoir couru un peu à l'est, fait tout à coup un coude au nord pour former la rive droite de la rivière *Forecarreah* ; l'entrée de cette rivière n'a pas moins de deux milles de largeur ; la barre placée à deux milles au-dessus de l'embouchure nuit à son importance. — Suit la rivière *Mellacouri*. On doit à M. Laffon-Ladébat, lieutenant de vaisseau, commandant *la Mésange*, avec l'hydrographie de cette rivière (1),

(1) En 1842 le comité de la Chambre des communes chargé de faire une enquête sur la situation des possessions britanniques de la côte occidentale d'Afrique appela particulièrement l'attention de la Chambre sur l'opportunité de reprendre l'ancien établissement anglais do Boulam. « Son climat est « malsain, sans doute, disait le rapport; « mais le comité ne sache pas qu'il le soit « plus que celui de Sierra-Leone ou de tous « les autres points de la côte. Il pourrait être « occupé en grande partie, sinon exclusive- « ment, par des sujets anglais de race noire, « et sa position pour la répression de la « traite qui se fait dans le voisinage, et comme « entrepôt du commerce licite qui pourrait « se faire dans les belles rivières de la côte, « est inappréciable. »

(2) Quelques-uns des anciens voyageurs faisaient commencer la province de Sierra-Leone au cap Verga; mais, les terres étant fort basses vers le nord, Barbot pensait que le pays seul qui s'étend au sud de la rivière de *Mitomba* devait porter le nom de *Sierra-Leone*; ce même auteur nous apprend qu'on n'était pas non plus d'accord sur l'origine de cette dénomination; que suivant les uns elle exprimait le bruit de la mer se brisant contre les rochers du rivage, et ressemblant aux *rugissements des lions*: que suivant les autres elle devait s'entendre au propre du grand nombre de lions qui peuplent ces montagnes. Les Portugais désignaient encore cette chaîne sous le nom de *Montes Claros*, et Barbot l'entendait du retentissement étrange des coups de tonnerre ou de canon dans l'intérieur de ces montagnes, toutes remplies de détours et de cavernes creuses.

(3) *Descript. naut. des côtes occidentales d'Afrique entre le Sénégal et l'equateur*, chap. III. On peut suivre cette description de la côte de Sierra-Leone sur la *carte de la côte occid. d'Afrique* (*partie comprise entre les îles de Loss et le cap Lopez*), *dressée d'après les travaux de MM. de Mayne, W. Owen, le Prédaur, T. Botcler*, etc.; par M. Daussy, ingénieur hydrographe en chef de la marine (*Dépôt général de la marine*, 1833).

(1) *Voy.* dans l'ouvrage de M. le comte E. Bouët, p. 70 et 71, la *Relation* de M. Laffon-Ladébat *sur la rivière Mellacouri et les*

une description géographique du pays de Mellacouri; l'intérêt tout nouveau que répand sur ce pays, d'ailleurs à peine connu auparavant, une convention passée le 18 avril 1845 par cet officier avec Mooré-Laaye, chef du pays, en présence de tous les chefs mandingues, pour assurer le développement du commerce français dans ces parages, m'invite à reproduire ici textuellement un extrait du rapport, en date du 2 mai 1845, adressé au commandant de la station navale des côtes occidentales d'Afrique par M. Laffon-Ladébat (1) :

« Entre la chaîne du mont Souzos et « celle de Sierra-Leone se trouve un « delta formé par les embouchures de « neuf rivières. Les terrains d'alluvion « qui forment les rives de ces nom« breux cours d'eau sont susceptibles « de donner des produits abondants et « variés ; malheureusement des bancs « nombreux et difficiles obstruent l'en« trée de ces divers canaux et ne livrent « passage qu'aux bateaux de la plus « faible dimension. La rivière *Mella« couri* seule offre l'avantage d'être « navigable dans un parcours de huit « lieues marines pour des navires tirant « quatre mètres d'eau, limite que dé« passent rarement les bâtiments de « commerce. Mais ses abords et le « chenal étroit compris entre ses deux « rives présentent de grandes difficul« tés, et aucun capitaine ne doit s'y « aventurer sans pilote.

« La rivière *Tannach*, qui se jette « dans celle de Mellacouri, est un des « bras du *Ferricanah* (*Foreacarreah* « sur la carte du Dépôt de la marine « de 1838); elle n'est pas navigable « dans une grande étendue. Les né« gociants de Sierra-Leone y ont des « traitants qui expédient presque cha« que jour des pirogues chargées de « bœufs; on y trouve d'ailleurs les « mêmes produits qu'à *Mellacouri*. « Après la rivière Tannach, le princi« pal affluent de celle de Mellacouri est « la rivière *Mauricania*. On y trouve « de grands villages, entre autres, celui « de *Tannemeh*, où réside le *Samo* ou « roi des *Boulams*; elle n'est accessible « qu'aux bateaux. Les traitants anglais « y font aussi quelques affaires ; mais « le principal commerce se fait à *Mala« guia*, dans la rivière Mellacouri; « c'est là qu'arrivent les caravanes qui « viennent du rio Pongo, du rio Nunez « et même du Fouta-Foulah. A Mala« guia la rivière cesse d'être naviga« ble.

« La contrée présente cet aspect uni« forme qu'on rencontre presque par« tout à la côte d'Afrique. Les rives « des différents cours d'eau sont bor« dées par d'épais rideaux de mangliers « derrière lesquels se déroule un sol « fécond, recouvert de tout le luxe de « la végétation tropicale. Des roches « basaltiques viennent partout affleu« rer le terrain d'alluvion, sur lequel se « font à peine sentir quelques ondula« tions. Ces roches et le terrain d'allu« vion semblent constituer la masse prin« cipale du pays. Par exception, on y « rencontre quelques bancs très-minces « et très-peu étendus d'un calcaire flu« viatile récent.

« Le règne animal y est peu varié ; « les oiseaux sont moins nombreux et « moins beaux qu'en Gambie et en Ca« zamance ; quelques caïmans se mon« trent sur les bords du fleuve, où l'on ne « rencontre ni éléphant ni hippopo« tame. Les bois servent d'asile à quel« ques panthères et à des tribus de singes « assez nombreux ; les bestiaux sont « moins abondants que dans la Séné« gambie. — On trouve en abondance « des bois de construction de la plus « belle espèce, des arachides et du riz « par milliers de tonneaux, la sésame « oléagineuse d'un grand rapport, du « café tout à fait semblable à celui de « rio Nunez et des épices (piments et « gingembre) qui forment une petite « branche d'exportation. Les naturels « font de l'huile de palme pour leur « consommation ; on en exporte aussi « une certaine quantité. Les Sosas, « peuplade de souche mandingue, sont « actuellement les maîtres du pays ; « ils forment une espèce de confédéra-

cours d'eau qui l'avoisinent, et le *Croquis de la rivière Mellacouri*, levé par cet officier *en avril* 1845, et publié au Dépôt général de la marine la même année.

(1) Cet extrait du rapport de M. Laffon-Ladébat a été inséré dans les *Annales maritimes*, *Revue coloniale*, 1845, p. 637-41.

« tion, dont *Mooré-Laaye*, roi de Malaguia, est le chef. Les *Boulams* « composent la race indigène; leur « chef porte le titre de Samo, nom « qu'on donne aussi quelquefois à « son peuple. Les Boulams sont maintenant relégués sur la rive gauche, « principalement dans le *Marigot de Mauricania*. Le Samo venant de « mourir, il était fortement question de « nommer Mooré-Laaye roi de tout le « pays.

« Les Mandingues de la rivière Mellacouri sont arrivés à un point remarquable de civilisation pour des nègres. Ce sont de zélés musulmans; « presque tous savent lire et écrire; « ils se servent des caractères arabes, « comme tous les lettrés africains; « tous parlent passablement l'anglais; « et en employant cette langue on peut « traiter avec eux toute espèce d'affaire, « avec la certitude d'être compris, « chose rare à la côte d'Afrique. Les « conquêtes pacifiques de la race mandingue | sont dignes de remarque. « Partout ils commencent en trafiquant, « et peu à peu on les voit devenir maîtres des affaires et de la population. « Il faut en chercher la cause dans la « religion qu'ils professent, et qui est « supérieure au grossier fétichisme des « peuplades au milieu desquelles ils « viennent s'établir.

« Les gens de Mellacouri sont bien « disposés en notre faveur. Les affaires « qu'ils ont faites, il y a quelques années, avec des navires de commerce « français, et l'établissement qu'a fondé « à *Malaguia* M. de Saint-Just, négociant de Gorée, leur ont appris à « nous connaître. Ces Nègres sont « moins mendiants et moins importuns « que les autres; mais, comme toute « leur race, ils ont la manie de prendre « des avances en marchandises, sans « trop s'inquiéter de savoir comment « ils payeront. C'est là une des plaies « du commerce de la côte d'Afrique, « et ce n'est qu'à force de prudence et « de persévérance qu'on y peut remédier. On doit dire à leur louange que « leur pays est parfaitement tranquille, « et n'est jamais désolé par ces collisions et ces guerres qui ruinent le « commerce au rio Nunez et au rio Pongo. « Les traitants peuvent y trafiquer en « toute sécurité; et ils sont sûrs d'être « respectés tant qu'ils s'y conduiront « d'une manière convenable.

« La rivière Mellacouri, exploitée « presque exclusivement par les étrangers, peut offrir des débouchés assez « avantageux à notre industrie. Depuis « que le commerce des arachides a pris « une extension considérable, nos marins vont chercher cette graine en « Gambie et à Sierra-Leone, où ils sont « soumis à des droits très-élevés. A « Sierra-Leone nos produits manufacturés sont frappés d'une prohibition « complète; en Gambie, nos capitaines « de commerce sont exposés à des difficultés fréquentes. Il sera facile de « nous soustraire désormais aux prohibitions de Sierra-Leone, puisque c'est « des rivières *Fonticonah, Mellacouri* et « *Scarcies* que viennent presque tous « les produits que nous allons chercher « dans la colonie anglaise. Un navire qui « voudra charger dans la rivière Mellacouri devra y avoir préalablement sa « cargaison de retour assurée, autrement il s'exposerait à rester des mois « entiers sans rien faire, et des fièvres « mortelles ne tarderaient pas à sévir sur « l'équipage. Nos produits sont bien accueillis, grâce au bon esprit de M. de « Saint-Just, qui n'a envoyé que des marchandises de premier choix. Si on s'écarte de cette voie, si on veut réaliser « des bénéfices exorbitants, on est sûr « de ne pas réussir. Les articles le plus « en faveur sont les tissus, les guinées de « l'Inde et les cotonnades françaises. Ils « doivent former au moins les deux tiers « de la valeur des importations. Viennent « ensuite la poudre et les armes, surtout « les fusils. Les spiritueux et les verroteries ne trouvent aucun débit. Les objets « de cuisine en cuivre ou en fer battu, « poêlons, chaudières, etc., se vendent « assez bien. Le plus grand commerce « des naturels était autrefois celui des « esclaves; ils en envoient encore quelques-uns au rio Pongo; mais ils en « achètent maintenant beaucoup plus « qu'ils n'en vendent : les cultures qu'ils « ont entreprises nécessitent un grand « nombre de bras. A ce trafic que nous « avons tant de peine à détruire a succédé la vente du bois de construction.

« Enfin, depuis 1843 presque tous les « bras sont employés à la culture des « arachides. Le bois de construction se « vend sur les lieux 50 fr. le tonneau « de 42 pieds cubes : ce bois est ce qu'on « appelle le chêne de Sierra-Leone; il « fournit des pièces courbes d'une rare « beauté. La marine anglaise en fait « grand usage. Les arachides se vendent « 16 fr. les 100 kilogr. Le tonneau d'en-« combrement pèse 600 kil. Ce com-« merce ne rapporte pas de très-grands « bénéfices, mais il procure à nos ma-« nufactures un écoulement considéra-« ble de marchandises, et mérite par là « d'être encouragé : tous ces prix se « payent en marchandises sur lesquelles « le traitant gagne environ 30 pour 100. « Le riz en paille coûte de 60 à 65 fr. « le tonneau de 1,000 kilogrammes. Il est « comparable au plus beau riz de la Ca-« roline. Quant aux autres articles, « café, épices, cire, etc., le pays n'en « produit qu'une petite quantité, parce « qu'on lui en demande peu. La cire « est d'une qualité très-supérieure à « celle qu'on rencontre ordinairement « à la côte d'Afrique. Les caravanes ap-« portent à Malaguia un peu d'or et « d'ivoire; mais c'est pour la contrée un « commerce peu considérable. La traite « des arachides commence en janvier « et finit en mai. L'époque la plus favo-« rable pour l'arrivée des navires est « donc vers le milieu d'avril ; c'est aussi « le moment où le pays est le moins « malsain, quoique les tornades com-« mencent déjà à se faire sentir. Le « riz se traite à peu près à la même « époque que les arachides. Le bois « se coupe en tout temps; mais il sera « toujours prudent d'éviter la saison « des pluies, où les chargements sont « plus lents et les maladies plus fré-« quentes. »

En continuant à descendre la côte à six milles de terre environ, on passe devant la petite île basse et marécageuse d'*Yellaboi*, couverte d'arbres élevés, surtout dans la partie occidentale. Une petite rivière se décharge à la mer vis-à-vis cette île, et un comptoir s'élève sur la pointe occidentale de la rivière; on le nomme *Sangahtook*. Une autre rivière, du nom de *Pah-Boycah*, coule un mille et demi plus bas que Sangahtook. A quatre milles au-dessous de ce point se trouve l'extrémité nord de l'île, beaucoup plus grande, de *Cortumo*, située à l'ouvert de la baie, vaste mais peu profonde, que forment les embouchures des deux rivières *Scarcies*. Le chenal d'entrée de la *grande Scarcies* est entre l'île Yellaboi et l'île Cortumo, puis entre l'île Cortumo et le littoral; ce chenal est large, profond, et accessible par conséquent à de grands navires bien pilotés. Le chenal de la *petite Scarcies* n'est accessible qu'à de petits bâtiments. Les forts navires qui viennent dans la grande Scarcies charger du bois de construction, que ces parages fournissent en abondance, peuvent mouiller près de l'île Yellaboi dans le chenal même, pénétrer plus avant, et jeter l'ancre, quoique avec difficulté, devant l'île *Kakongkah*. Plus bas sur la côte se présentent les terres de plus en plus basses qui forment la rive droite de *Sierra-Leone* : cette rive offre un singulier contraste avec la chaîne de hautes montagnes qui s'élèvent en massif sur les terres les plus occidentales de la rive gauche : le massif de ces hautes terres vient aboutir au *cap Sierra-Leone*, moins élevé lui-même, et planté de quelques palmiers à son extrémité. Le vent étant généralement de l'ouest dans les parages de Sierra-Leone, on n'aura plus, une fois le cap de Sierra-Leone doublé, qu'à prolonger à petite distance les trois petites baies formées par les pointes qui lui succèdent, et l'on ira jeter l'ancre devant la ville même de *Sierra-Leone*.

Je ne crois pas qu'il ait paru de description de la ville de Sierra-Leone plus récente que celle que M. le comte E. Bouët a insérée dans sa *Description nautique des côtes occidentales d'Afrique*; et quoique les détails manquent et que ce ne soit pas un tableau pittoresque et animé, voulant surtout donner une idée de l'état actuel de cette colonie, j'ai dû la préférer à toute autre.

Sans avoir aucun rapport avec Saint-Louis du Sénégal, dit M. le comte Bouët, Sierra-Leone est, après cette ville, l'établissement européen le plus considérable de ces côtes. Cet établissement prend le nom de *Freetown*, Ville

libre; c'est en effet la première colonie anglaise où des noirs déportés aient été appelés à jouir de la liberté, après avoir été constitués en société de cultivateurs libres. La ville est bien percée; les rues sont larges, bien alignées et bien tenues; les maisons ont généralement un étage, rarement deux; elles sont bâties en pierres ferrugineuses, avec une galerie dont la charpente en bois monte jusqu'au premier étage et l'entoure de tous côtés en s'appuyant sur des piliers en maçonnerie ou même en fer. L'hôtel du gouverneur de Sierra-Leone et les casernes ou baraques, bâties sur des hauteurs qui dominent la ville, sont de grands bâtiments à deux étages, entourés également de galeries en bois dans leur pourtour. Les toitures des maisons de Sierra-Leone sont en bardeaux de bois et inclinées de 35° pour donner un écoulement facile aux pluies diluviennes qui tombent à Sierra-Leone pendant l'hivernage. Les cases des noirs sont carrées ou rectangulaires, et bâties en pierres ferrugineuses : elles sont recouvertes en feuilles de palmiers, et s'élèvent généralement au milieu d'un petit jardin entouré d'une tapade, soit dans les faubourgs de la ville, soit dans les villages voisins, ce qui donne à la population noire de Sierra-Leone un vernis d'aisance et de propreté assez rare sur le littoral africain. Les villages voisins de Sierra-Leone sont peuplés de noirs libres importés dans la colonie; le nom de l'illustre Wilberforce a été donné à l'un de ces villages, bâtis sur les hauteurs fertiles et boisées qui s'élèvent en amphithéâtre autour de l'établissement anglais. Chacun de ces villages est administré par un agent anglais et renferme plusieurs missionnaires méthodistes. Dans la ville de Freetown on compte deux ou trois mille personnes; mais la population de l'établissement anglais monte à quarante mille, assure-t-on, si l'on y comprend celle de tous les villages groupés autour de Freetown dans un rayon d'une quinzaine de milles. La garnison se compose de cent cinquante à deux cents soldats noirs. Un millier de *Kroumanes* provenant de la côte des Graines s'est établi temporairement à Sierra-Leone, et habite un des faubourgs de la ville; là comme partout ces noirs matelots sont d'une grande utilité pour les travaux de force à bord des navires, sur les quais ou dans les embarcations. Les fortifications de Sierra-Leone n'offrent rien de remarquable : elles se composent d'un fort armé de cinq pièces de canon et assez facile à escalader. Il est enfilé par les tertres environnants; et cependant son feu a beaucoup trop d'obliquité pour pouvoir nuire à des bâtiments sur rade; la nouvelle batterie de l'est serait plus redoutable pour ces bâtiments, et aussi même peut être une batterie rasante sans parapets qu'on a jetée à l'ouest de la ville sur une pointe de la baie. La rivière de Sierra-Leone produit surtout en abondance de beaux bois de construction : une scierie établie à une quinzaine de lieues au haut de la rivière en facilite la coupe et le transport. Cette rivière n'a d'ailleurs qu'un cours assez restreint : aussi la domination britannique ne sort-elle guère du rayon de Sierra-Leone, et son influence y est-elle plutôt commerciale et religieuse que militaire. Il y a des ressources de toute sorte à Sierra-Leone : les bœufs, les moutons, les fruits, s'y trouvent en abondance et n'y coûtent pas très-cher. L'aiguade est dans l'ouest de la ville au pied du faubourg des Kroumanes : c'est une fontaine dont les huit jets d'eau peuvent suffire facilement aux besoins de la rade; l'eau en est excellente et provient des hauteurs voisines, qui alimentent l'établissement de Freetown de plusieurs autres sources aussi pures. Les environs de la ville offrent d'ailleurs des voies de communication telles qu'il n'en existe nulle part de semblables sur le littoral occidental de l'Afrique : de belles routes de deux lieues de longueur sur une largeur de dix mètres y ont été tracées à grands frais; des pentes ont été aplanies, des ponts construits, des canaux établis pour l'écoulement des eaux; on a élevé un quai sur le débarcadère et une petite jetée ou brise-lame près de ce dernier; tous ces travaux si dispendieux, entrepris sous ce climat dévorant, témoignent assez de l'importance commerciale et civilisatrice que l'Angleterre attachait à cette possession africaine; mais les efforts tentés dans cet établissement n'ont pas eu les

grands résultats qu'elle s'en était promis (1).

Après être sorti de la baie de Sierra-Leone, pour continuer à prolonger la côte vers le sud, on double le cap *False*, ainsi nommé parce qu'en temps de brume il est aisé de le confondre avec le cap Sierra-Leone lui-même. On passe ensuite devant les hautes montagnes qui s'étendent entre Sierra-Leone et le cap *Shilling*, et parmi lesquelles on remarque les deux pics encore plus élevés de *Tagrin* et de *Lynx*. Cette chaîne de montagnes se termine au cap Shilling, et les terres basses de la vaste baie de *Yawry* leur succèdent. « Ces montagnes semblent, « comme celles de Sierra-Leone, les îles « de Loss et les deux petites îles *Bananes*, des produits ferrugineux qu'une « convulsion volcanique aura jetés jadis « sur les terres basses de ces parages : « les petites îles Bananes sont assez élevées, et semblent être le prolongement « l'une de l'autre : elles sont très-boisées toutes deux. La plus grande, qui « est la plus élevée, a dû être elle-même « le prolongement du cap Shilling avant « qu'un bouleversement du sol ne vînt « ouvrir entre les deux un passage praticable pour des navires, mais rétréci « par des îlots de roches. » Si, continue M. le comte E. Bouët, si l'on tire une ligne droite du cap Shilling à la *pointe Tassa*, qui en est éloignée de dix-huit milles, cette ligne sera la corde de l'arc très-prononcé qui forme la baie de Yawry. La pointe Tassa est jointe à la plus grande des îles *Plantains* par une bande de récifs hors de l'eau et sous l'eau : cette île est basse et boisée. De gros rochers, des chaînes de récifs entourent le groupe tout entier à plus de deux milles au large dans l'ouest et dans le sud-est. Un bâtiment de grandeur moyenne peut, après avoir doublé les îles Plantains, ou s'enfoncer dans le bras de mer qui s'étend à l'ouest de l'*île Sherboro*, ou doubler les *îles aux Tortues*, et laisser à sa droite les récifs les plus à l'est du *banc de Sainte-Anne*; les îles aux Tortues sont des îles basses et sablonneuses, détachées sans doute par la mer de la pointe *Sainte-Anne*, qui a donné son nom au vaste banc jeté entre les îles Bananes et l'île Sherboro, à une dizaine de lieues de la côte. « Ce banc est un assemblage de hauts « fonds et de plateaux plus ou moins « recouverts d'eau, séparés les uns des « autres par des canaux navigables, « mais formant un véritable labyrinthe, « d'où l'emploi continuel de la sonde « peut seul faire sortir le navire qui « s'y est engagé : vers le milieu du banc « cependant, le canal est large, profond « et facilement navigable. » Après avoir dépassé les îles aux Tortues on prolonge la côte basse et boisée de l'*île Sherboro*. Les bancs qui s'avancent à l'ouest de la pointe *Manna*, ou pointe extrême de la rive gauche de *Shebar*, resserrent beaucoup l'entrée de cette rivière, et ne lui laissent guère qu'un demi-mille d'étendue. Le mouillage devant cette rivière n'offre d'ailleurs aucune ressource, pas même celle d'une aiguade en dedans de la barre. A partir de Shebar la côte continue à se montrer basse, droite et uniformément boisée; quelques villages sont épars çà et là, et on distingue celui de *Cassi*. « La rivière « de *Gallinas* est renommée comme « foyer actif de traite de noirs; c'est « sur ses rives, et non loin de son embouchure, que le négrier espagnol « Pedro-Blanco cache ses cargaisons « humaines dans des barracons ou hangars, pour les entasser ensuite sur des « navires fins voiliers, qui les embarquent « et disparaissent en moins d'une nuit. « Excepté à l'époque de basse marée, la « barre n'est pas difficile à franchir, mais « elle n'est accessible qu'à des caboteurs ou à des embarcations; la rivière, « après plusieurs sinuosités, remonte « dans l'intérieur, à travers des bois où « le négrier Pedro-Blanco cache ses esclaves, quand il craint qu'une descente des équipages des bâtiments de « guerre n'ait lieu dans les barraques « du littoral pour briser les fers de ses « victimes. » En quittant Gallinas pour continuer à prolonger la côte, à un mille et demi de terre environ, on apercevra devant soi le *cap de Monte*, qui paraît détaché au large comme une île; et après avoir reconnu le village et la rivière de *Manna* et dépassé plusieurs factoreries établies dans les maisons de *Sugary*, on

(1) *Descript. naut. des côtes occ. d'Afr.*, p. 74-76.

est en position d'aller jeter l'ancre dans la baie du *cap de Monte*.

Les peuples qui habitaient la province de Sierra-Leone, nous dit Alvarez d'Almada, étaient autrefois les plus heureux de la Guinée, à cause de sa fertilité; mais il paraît que Dieu a voulu châtier cette province en lui imposant dans les *Sumbas* ou les *Manes* un fléau aussi terrible que les Caraïbes du Brésil. On ignore l'origine de cette nation; tout ce que l'on sait, c'est qu'il y a quarante ans leur avant-garde envahit la province de Sierra-Leone, et leur immigration n'est point encore finie. (On se souvient qu'Almada écrivait dans les derniers temps du seizième siècle.) Les vieillards sapes prétendent que leurs invasions se renouvellent chaque siècle. C'est vers 1550 qu'ils ont fait l'irruption la plus cruelle dont on ait jamais ouï parler; car ils dévoraient la chair de leurs ennemis. Quand ils furent maîtres du pays, ils firent dire à ceux qui les suivaient de ne pas avancer plus loin, et payèrent à leur chef l'impôt désigné sous le nom de *marefe*. Maintenant ils ont renoncé à manger de la chair humaine, et sont presque entièrement confondus avec les Sapes; mais, ayant cessé avec le temps de payer le marefe à leur roi, celui-ci envahit leur pays à la tête de nouvelles bandes qui dévoraient les vivants et arrachaient même les morts de leurs tombeaux. On croit généralement que ces Manes viennent des États du *Mandimanca* (1), parce qu'ils parlent la même langue que ses sujets et leur ressemblent beaucoup tant par leurs mœurs que par les armes, dont ils font usage, lesquelles sont principalement des arcs et des flèches de très-petite dimension. Ils ont avec ces armes, disent-ils, l'avantage de pouvoir utiliser les flèches que leurs ennemis leur lancent, et ceux-ci ne peuvent en faire autant parce que leurs arcs sont trop grands. Leurs boucliers sont faits de baguettes tressées, et sont assez larges pour les couvrir tout entiers; ils se servent aussi de courtes épées et de zagaies dont le fer est très-long. Quand ils vont à la guerre, ils portent sur le dos deux carquois remplis de flèches empoisonnées, non pas avec le jus de diverses plantes que l'on fait cuire ensemble, comme dans les autres provinces, mais avec le suc laiteux d'un certain arbre, venin très-subtil. Leurs vêtements sont une chemise, un large pantalon de toile de coton et un bonnet orné de plumes. Les Manes sont venus dans la province de Sierra-Leone en traversant les pays situés au delà du royaume de Congo; ils eurent plusieurs combats à livrer en passant derrière la *province de la Mina* et la *côte de la Maleguette*. Parmi eux se trouvaient un blanc, nommé Francisco Vas, et un nègre portugais appelé Paulo-Palha, qui, ayant fait naufrage sur cette côte, avaient adopté les mœurs des Sumbas et fait la guerre avec eux, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé l'occasion de rejoindre leurs compatriotes. Ils racontèrent que dans tous les pays que les Sumbas avaient traversés ils entraînaient avec eux un grand nombre de guerriers, et que c'était surtout ceux-là qui mangeaient de la chair humaine. Ils ajoutèrent que leur principal chef était une femme, que l'on désignait sous le titre de *mestre*, et que c'était à elle que l'on payait le droit de *marefe*. Les Sapes, si nombreux, ne firent aucune résistance; presque tous leurs villages furent dépeuplés et détruits; un petit nombre seulement de ces malheureux trouva un refuge à bord des vaisseaux portugais, qui envoyaient leurs chaloupes le long de la côte et recueillaient les fugitifs, pour les vendre ensuite comme esclaves. Après avoir tout dévasté, les Manes se préparèrent à tourner leurs armes contre les *Souzas*, qui, comme on l'a dit, habitent dans l'intérieur. Les Manes réunirent pour les attaquer l'armée la plus considérable que l'on eût encore vue dans ce pays. Ils avaient avec eux un Portugais nommé Salvador Homenda Casta, très-habile arquebusier. Les Souzas, de leur côté, marchèrent contre eux avec tous leurs guerriers et des auxiliaires foulos

(1) Plus haut, en parlant du roi de Casamanca, Almada a dit que, bien que très-puissant, ce prince était soumis à son *farim*, qui est comme l'empereur chez les Nègres; que celui-ci dépendait d'un autre, et ainsi de suite en remontant jusqu'au *farim de Mandimanca*, qui est le souverain de tous les Nègres, et de qui les Mandingues et les habitants de Casamanca, ainsi que la plupart des rois de la rivière de Gambie et les Sumbas ou Manes, ont pris leur nom.

Pour détruire plus sûrement leurs ennemis, ils tuaient un grand nombre de bestiaux dont ils faisaient cuire la chair, et à l'approche des Manes ils battaient en retraite et abandonnaient dans leur camp des vases remplis de viandes empoisonnées sur lesquelles les Manes ne manquaient pas de se jeter ; ils en firent périr beaucoup de la sorte. Le reste fut attaqué au passage d'une rivière par les Souzas et les Foulos confédérés, et mis en pleine déroute. Les Souzas se retirèrent ensuite au rio de Nuno, où ils s'établirent. Cependant, ajoute Almada, le commerce a commencé à reprendre dans le pays, parce que les Manes ont contracté les mœurs des autres indigènes. Leur prince ou roi réside à *Mitambo*, et prend le titre de *Farma;* mais les Manes qui se sont établis sur le territoire des Sapes obéissent à différents chefs, lesquels se font même la guerre entre eux. Quand les vassaux vont rendre hommage à leur chef, ils se prosternent devant lui en disant : *Atuaco* (*me voici*). S'il veut se débarrasser d'eux pour quelque grief, il doit le faire dans ce moment-là même, car aussitôt qu'il leur a répondu *Anamati*, c'est-à-dire *sois le bienvenu*, ils sont considérés comme étant sous sa sauvegarde. Les Sapes qui habitaient autrefois la province de Sierra-Leone étaient faibles et poltrons; mais depuis qu'ils ont été disciplinés par les Manes, ils sont devenus excellents guerriers. Ils se servent d'artillerie, et commencent à comprendre l'art des siéges, ainsi que la défense des forts. Ils ont toujours été les ennemis des Français et des Anglais, et ont livré des combats aux capitaines anglais Jean Acle et Barthélemi Bayão. Ce dernier voulut pénétrer dans l'intérieur, pour faire la guerre au roi *Sauna* ; mais celui-ci le repoussa, lui tua beaucoup de monde, et lui enleva même quelques embarcations. Ce roi *Sauna* récompensa richement les soldats portugais qui lui vinrent en aide dans cette occasion (1).

Dans le dernier chapitre de sa relation Almada a cherché surtout à faire ressortir aux yeux de ses compatriotes les avantages qu'on retirerait de la colonisation de la province de Sierra-Leone. Les Portugais paraissent les avoir bien sentis et reconnus, si l'on en juge par la longue résistance qu'ils opposèrent à l'établissement des Anglais et des Français dans cette province. Le récit d'Almada nous atteste que cette lutte avait commencé dès longtemps, et on la voit se prolonger dans tout le cours du dix-septième siècle. Les relations de William Finch (1), de Villault de Bellefond (2), de Barbot (3) et surtout d'Atkin (4) nous en ont conservé les circonstances les plus intéressantes.

Villault de Bellefond, en 1666, constatait que l'affection des habitants du royaume de Bulom s'était partagée entre les Anglais et les Portugais, et que ce royaume, qui comprend surtout la partie septentrionale de la province de Sierra-Leone, était à peine connu et fréquenté des Français et des Hollandais ;

(1) *Nouv. Annales des voyages*, trad. de M. Ternaux-Compans, t. XCV, p. 112-119.

(1) William Finch, marchand anglais, en allant aux Indes Orientales, en 1607, toucha au port de Sierra-Leone. Son journal fut inséré dans le 1er vol. du fameux recueil du temps, *Hackluytus posthumus ar Purchas his pilgrim;* Londres, 5 vol. in fol., 1625. M. Walckenaer a résumé dans l'*Histaire générale des Vayages*, t. IV, p. 24-36, les observations d'histoire naturelle faites par Finch à Sierra-Leone, et qui forment le principal mérite de sa relation. Dans la baie de Sierra-Leone, sur les rocs voisins de l'aiguade, Finch lut plusieurs noms anglais, entre autres ceux du chevalier Fr. Drake, qui avait touché dans ce même lieu vingt-sept ans auparavant, de Thomas Candish, et du capitaine Lister.

(2) *Relation des costes d'Afrique, appellées Guinée, avec la description du pays, mœurs et façons de vivre des habitants, des productians de la terre et des marchandises qu'an en apporte, avec les remarques historiques sur ces costes. — Le taut remarqué par le sieur Villault, escuyer, sieur de Bellefand, dans le vayage qu'il y a fait en* 1666 *et* 1667. Paris, in-12, 1669.

(3) Barbot se trouvant à Sierra-Leone en 1678 joignit ses remarques sur cette province à la *Deseription of the caast of North and South Guinea*, insérée dans le Ve vol. du recueil de Churchill, *Collection af Vayages and Travels.*

(4) *Atkin's a Vayage to Guinea, Brazil and the West Indies*, 2e édit., 1737, in-8°. — C'est en 1721 qu'Atkin relâcha à Sierra-Leone.

il constatait aussi que sur toute la côte il n'y avait pas de lieu où le commerce fût plus avantageux, rapportant rarement moins de cent pour cent, et que les Portugais, en allant y acheter, dans l'intérieur, l'ivoire pour le revendre à la côte, réalisaient des bénéfices encore plus considérables. Les Anglais eurent leur premier comptoir dans l'île *Tasso*, l'une des nombreuses îles qui se trouvent à l'embouchure de la rivière de Sierra-Leone ou *Mitomba*. Mais, en 1664, Ruyter, en revenant de son expédition à la côte d'Or, pénétra dans la rivière, et détruisit le fort anglais. La compagnie d'Angleterre en fit promptement élever un autre dans l'île de *Cagu*, la plus fertile et la plus belle de ces îles; et c'est sans doute celui que Villault de Bellefond visita en 1666, et qu'il a décrit; les indigènes le ruinèrent, et les Anglais passèrent alors dans l'île de *Bense*, où Barbot les trouva fixés en 1678. Ils jetaient l'ancre habituellement devant *Tombey*, village situé à quatre lieues seulement de la baie de France (1), plus rapproché qu'aucun autre de leur comptoir et dépendant dans ce temps-là d'un chef ou dongah nommé *Jean Thomas*. Barbot, qui a recueilli sur la population indigène de cette contrée les mêmes détails à peu près que j'ai rapportés d'après Almada, nous dépeint la haine encore ardente des *Vieux-Capez* et des *Combas-Manez;* ces deux peuples cependant semblaient reconnaître également la domination du roi de *Quoja*, qui résidait près du cap Monte, et donnait aux différents cantons de la province de Sierra-Leone des gouverneurs ou vice-rois, appelés *dongahs* dans le pays, comme était ce Jean Thomas. Au nord de l'embouchure de la rivière de Mitomba s'étendait le petit royaume de *Bolm* (1), et au sud celui de *Bourri*. Le roi de Bolm se nommait alors Antonio-Boumbo. Les missionnaires portugais l'avaient converti au christianisme avec une partie de ses sujets; toutefois, et malgré le grand nombre de Portugais répandus dans ses États, il semblait favoriser davantage les Anglais, et la jalousie des Portugais en souffrait vivement : de *Dondermuch* ou *Dondomuch*, leur principal établissement, ils entretenaient aussi peu de relations que possible avec les Anglais de l'île Bense. En 1678 le fort élevé dans cette île n'avait encore d'importance que par l'avantage d'une situation très-forte, sur un roc élevé et inaccessible; en 1704, quand Barbot le revit, il présentait quatre bastions réguliers, de très-beaux magasins, de spacieux logements sur les remparts, quarante-

(1) Suivant Villault de Bellefond, en s'avançant du cap Ledo ou Tagrin dans la rivière on trouvait plusieurs baies, et la quatrième était celle qui avait reçu le nom de *baie de France*, soit que les Français eussent autrefois possédé ce point de la côte, soit qu'ils y eussent commis quelques dégâts, brûlé une ville, par exemple. Labat va plus loin, et rapporte une tradition des indigènes concernant un ancien comptoir des Normands : il affirme même qu'ils en montraient encore l'emplacement, et qu'ils ont conservé un grand fonds d'affection pour les Français et l'habitude de parler leur langue. Barbot a décrit ce lieu comme l'un des plus pittoresques de toute la Guinée : on le distingue aisément, dit-il, au sable brillant et net de la plage. A quelques pas de la mer est la *fontaine de France*, l'aiguade la plus commode et la plus abondante de la côte. On y remplissait aisément cent tonneaux en un jour. Cette eau vient du milieu même des *montagnes de Timna*, qui forment une chaîne de quinze lieues environ, mais inabordable à cause du grand nombre de bêtes féroces qu'elle renferme. Les eaux fraîches tombent du sommet des montagnes avec grand bruit et par plusieurs cascades, pour se réunir dans une espèce d'étang, ou de premier bassin, insuffisant à les contenir; elles débordent sur le rivage sablonneux, et au pied des montagnes un second bassin les reçoit, mais les laisse encore se répandre sur le sable et se perdre enfin dans la mer. Ce second bassin était entouré des plus charmants ombrages, et protégé en outre contre la chaleur par une enceinte de rochers : Barbot se plaisait à y venir prendre ses repas. On payait alors au dongah Jean Thomas, pour prendre de l'eau à cette fontaine et du bois dans les environs, un droit de 3 ou 4 écus de France seulement, en petites *merceries*. (Walckenaer, *Hist. gén. des Voy.*, t. IV, p. 52.)

(1) Dans la langue du pays, suivant Barbot, *Bolem* signifie *basse terre ;* on prononçait *Bolem* ou *Bulon*, et en y ajoutant *Berre* (*bon*), on formait le nom de *Bolemberre*, de même que Villault de Bellefond écrit *Bulombel*.

quatre pièces de canon, et sur la plate-forme qui surmontait la porte d'entrée quatre canons du plus gros calibre. Cependant le 17 juillet de cette même année, deux vaisseaux de guerre français, sous le commandement du sieur Guérin, enlevèrent cette place sans éprouver de résistance, rasèrent le fort, et emportèrent sept mille dents d'éléphants avec beaucoup d'autres marchandises. Mais la compagnie anglaise fit relever promptement son fort, et Atkin parle de la concurrence commerciale qu'il avait à soutenir, en 1721, contre un établissement situé sur la rivière, anglais aussi, mais appartenant à des négociants privés, au nombre de trente ou quarante, gens peu scrupuleux et exerçant presque le métier de pirates. — Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, il ne paraît pas que le comptoir anglais ait été inquiété de nouveau.

Sous le ministère du maréchal de Castries, le gouvernement français confia à M. de Lajaille, lieutenant de vaisseau, la mission d'établir un poste militaire dans la rivière de Sierra-Leone. On avait choisi comme emplacement de ce poste l'*île de Gambia*, située à l'entrée de la rivière de *Bunck*, qui se réunit à la rivière de Sierra-Leone à cinq lieues de la *Baie de France*. On destinait à ce nouveau poste, avec une batterie de six pièces de canon, une garnison de quinze hommes détachés du Sénégal; et il ne devait être considéré que comme une dépendance de ce gouvernement. M. de Lajaille, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, partit de Brest le 1[er] novembre 1784; il toucha au Sénégal le 3 décembre, à Gorée le 15 du même mois, en partit le 25 pour l'archipel des Bissagos, et le 18 janvier 1785 il mouillait à l'embouchure de la Bunck. Dès le 19 on commença les travaux d'établissement, qui furent achevés le 26 février : « La batterie fut « placée sur deux encadrements auxquels « on conserva la longueur qui convient à « l'artillerie de douze : on n'y laissa cependant « que six canons de gaillard de « six livres de balles. Le magasin et le « logement des officiers furent placés à « la droite de la batterie, les casernes à la « gauche, et les cases à Nègres à la proximité « des bâtiments. Dans la suite on « devait faire un large fossé autour de ces « bâtiments : il fut tracé à quelques centaines « de pas en arrière (1). » M. de Lajaille avait eu à suivre quelques négociations assez lentes et assez difficiles avec le roi de Gambia. Elles se terminèrent heureusement par un traité dont je donne la teneur en note (2); et le roi de

(1) Durand; *Voyage au Sénégal*, p. 148.

(2) « Aujourd'hui 14 janvier 1785, entre *Panabouré*, roi propriétaire de Gambia, rivière de Serre-Lionne, côte d'Afrique, « les nommés *Pacomba*, *Pabossem* et *signor don Rodrigo Domingo*, habitants du pays, « en présence des sieurs *Jean Jung* et *Hebert*, capitaines des navires du commerce « *la Commode* et *la Bonne-Union*, et des sieurs « *Ansel* et *Hannibal*, déjà établis sur ladite « île, procédant par autorité du roi de France, « confiée au sieur marquis de Lajaille, commandant « la frégate *l'Émeraude*, aux conditions « relatives à l'établissement d'un « comptoir français dans cette partie de l'Afrique, « est convenu ce qui suit, savoir : que « le roi de l'île de Gambia et ses sujets promettent « et consentent que le roi de France « élève tel fort qne bon lui semblera sur « cette île, pour protéger son pavillon et « donner toute assistance aux vaisseaux de « son commerce contre toute nation étrangère « qui y porterait obstacle en manière « quelconque. — Promettent également les « susdénommés, pour eux et pour les sujets « de leur dépendance, qu'il ne sera fait aucun « trouble ni aucun obstacle à la vie, « aux biens ni à la liberté des sujets du roi de « France, qui s'engage de son côté à tenir « la main à ce que la même condition ait « lieu de la part de ses sujets envers ceux du « roi propriétaire de Gambia. — Promet, le « roi de France, toute protection au roi de « Gambia et à ses sujets dans l'intérieur des « forts ou batteries qui seront construits sur « cette île, sans pour cela qu'on puisse exiger « que les Français se portent à l'extérieur de « l'île. — Est en outre convenu que les bâtiments « du roi seront toujours exempts de « payer les coutumes que payeront les bâtiments « du commerce sur le pied qu'elles « sont déjà établies, à raison de quinze barres « pour chaque bâtiment; laquelle coutume « acquittée, lesdits bâtiments seront « libres de couper du bois, de faire de l'eau et « de se procurer les autres besoins. — Et « pour entretenir la bonne union que le roi « de France établit entre ses sujets, le roi et « les habitants de Gambia, sa majesté très-chrétienne « promet un présent de 100 barres, « qui seront données au roi de Gambia le

Gambia dont la méfiance avait tout à fait disparu, confia à M. de Lajaille son fils, nommé *Pedro*, pour être conduit en France. Ce jeune prince, parti d'Afrique en 1785, resta dans une pension à Brest, moyennant 1,200 livres par an jusqu'en 1787, et fut renvoyé à son père; mais, sur un désir du roi de Gambia, on le ramena en France sur l'aviso *l'Eveillé*, pour achever son éducation sous la direction des mêmes personnes; il revint définitivement en 1790. En 1796, une expédition dont Golbery faisait partie fut chargée d'aller reconnaître la situation de l'etablissement français; Golbery était autorisé à décider de l'abandon de ce poste; il reconnut à la vérité tous les inconvénients de la situation de l'île de Gambie, jetée à l'écart, dans la rivière de Bunck, au fond d'une anse vaseuse et marécageuse, écrasée par une montagne qui n'en est séparée que par un canal très-étroit, bordée de mangliers, ainsi privée d'eau, n'étant même pas rafraîchie par la brise du large, qu'interceptent plusieurs saillies de la rive méridionale du canal de Sierra-Leone, trop resserrée pour convenir à aucun essai de culture, réduite, commercialement parlant, au service d'entrepôt, et, militairement, très-facile à enlever par l'existence de quatre ou cinq cales qui facilitaient un débarquement hors de la vue du fort, et rendaient par conséquent les batteries inutiles; cependant il crut, comme avait fait le marquis de Lajaille, que le fait seul d'être établi dans la rivière de Sierra-Leone avait une grande importance pour la France, et décida que le fort serait conservé. Mais cet établissement ne pouvait durer. Le gouvernement du Sénégal, trop éloigné et privé de moyens de communication, ne s'en occupa pas, et abandonna les malheureux colons à leur sort : ils périrent presque tous au mois d'août 1798; deux ou trois seulement eurent la force de venir mourir en France.

« jour de Noël de chaque année. — Fait par« devant les susdénommés, à Gambia, les « mêmes jour et an que dessus. Le roi Pana« bouré, Pacomba et Pabossem, ne sachant « pas signer, ont fait chacun *une croix* sur « l'acte; ensuite signé : *Domingo Rodrigo;* « pour le roi de France, *le marquis de La« jaille, Amel, J. Jung, J. L. Hannibal.* » (Duraud, *Voyage au Sénégal*, p. 149.)

Cependant deux établissements anglais, celui de l'île de Bence et celui du village de Sierra-Leone, présentaient par leur prospérité et leur développement rapide un contraste affligeant pour nous avec l'état misérable de notre comptoir de l'île Gambia. La fondation de cette nouvelle colonie anglaise à Sierra-Leone avait été un événement considérable : c'était le premier essai d'application de généreuses idées d'affranchissement et de civilisation qui, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, s'étaient manifestées avec éclat, surtout en Angleterre, en faveur de la race noire. Il peut paraître injuste de faire honneur à telle ou telle nation, à tel ou tel individu, de ces élans de charité, de ces nobles inspirations, si naturelles à l'homme; mais, s'il est difficile d'en attribuer sûrement l'initiative à personne, il faut reconnaître que sans la persévérance et les longues méditations de quelques grands esprits la sympathie générale qu'excitaient les misères de la race noire aurait pu longtemps encore demeurer stérile. De cette manière on peut, je crois, apprécier avec vérité quelle fut la portée de certains écrits, de certains efforts, de certains actes individuels ou généraux, par exemple, du plan de colonisation africaine que le docteur Smeathman, en 1783, faisait connaître dans ses lettres au docteur Bowles; de l'essai publié par le révérend James Ramsay sur le traitement des esclaves dans les colonies à sucre appartenant à l'Angleterre (1); de la manifestation de l'université de Cambridge, proposant comme question de concours, en 1785, la question de l'esclavage et de la traite des noirs (2); de la prompte formation à Londres d'une société pour l'abolition de la traite; du zele passionné de Wilberforce, n'acceptant pas de lenteurs dans une œuvre de religion, n'arrêtant plus ses vœux à la suppression de la traite, mais demandant, dès 1792, l'abo-

(1) *James Ramsay's Essays on treatment of African slaves*, 1784.

(2) Le mémoire de T. Clarkson, écrit en latin, obtint le premier prix, et fut bientôt traduit en anglais et suivi de deux écrits du même auteur sur les inconvénients politiques de la traite des noirs et sur l'insuffisance des reglements qui s'y rapportaient.

lition de l'esclavage, et entraînant non pas ceux qui l'entendaient, mais la convention nationale, qui, par son décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794), abolissait l'esclavage dans les colonies françaises.

A la fin de la guerre d'Amérique, en 1783, beaucoup de nègres qu'on avait soulevés contre leurs maîtres, et qu'on avait enrégimentés, furent transportés à Londres; le dénûment de ces malheureux et la crainte qu'ils ne se pervertissent intéressèrent les philanthropes anglais : un comité se réunit à cette occasion sous la présidence de Jonas Hanway, assisté de M. Granville-Sharp et du docteur Smeathman; le plan que ce dernier avait publié d'un nouvel établissement à fonder près de Sierra-Leone fut accepté. Chargé de recueillir des colons parmi ces nègres ou hommes de couleur, il réunit plus de quatre cents noirs et une soixantaine de blancs, et les conduisit lui-même sur des vaisseaux de l'État à Sierra-Leone; malheureusement peu de temps après leur arrivée, le 9 mai 1787, il vint à mourir. Le capitaine Thompson lui succéda dans la direction de la nouvelle colonie. Il commença par acquérir du roi de Naimbanna un terrain de vingt milles carrés environ, choisit l'emplacement d'une ville sur une hauteur faisant face à la mer, fit construire un magasin général, et répartit les terres entre les colons; mais il n'était pas secondé : l'oisiveté et l'intempérance les décimèrent cruellement; beaucoup désertèrent; et quand le capitaine Thompson les quitta la colonie ne comptait plus que deux cent soixante et seize individus. Pour éviter le sort de leurs compagnons, ils se mirent au travail, mais ne furent pas heureux : au mois de novembre 1789 un chef africain, à titre de représailles, les dispersa. Granville-Sharp ne se découragea pas : il parvint à former une nouvelle association de vingt-quatre personnes, qui prit d'abord le nom de Compagnie de la baie de Saint-Georges. Le 17 février 1790, un acte du parlement la reconnut sous le nom de *Compagnie de Sierra-Leone*, en lui accordant un privilége de trente et un ans, à partir du 1er juillet 1791. Le sixième article de cet acte portait qu'elle ne pourrait faire la traite des noirs ni posséder d'esclaves dans la colonie. Cette compagnie, le 1er juin 1792, lorsque la liste des souscripteurs fut close, comptait mille huit cent quarante-trois porteurs d'actions; le prix de chaque action était de 50 liv. sterl. Le nombre des actions était de cinq mille vingt-trois, représentant ainsi un capital de 251,150 liv. sterl. Le comité de direction, pris dans le sein de la compagnie, se composait de treize personnes, et se renouvelait chaque année. Par la suite, les directeurs ouvrirent une nouvelle liste de souscription pour subvenir à l'augmentation de dépenses que nécessitait le développement de la colonie.

Au commencement de 1791, M. Falconbridge, venu pour réunir les colons dispersés, éprouva des difficultés de la part des chefs indigènes : ceux-ci ne reconnaissaient plus la première vente, et ne consentirent enfin à leur céder de nouveau le même terrain qu'à condition qu'ils abandonneraient l'emplacement choisi pour leur ville par le capitaine Thompson. La colonie s'établit alors à *Granville-Town*, village que les indigènes avaient déserté, et situé à une petite distance à l'est de l'ancien chef-lieu, *Freetown*, sur la rive méridionale de l'embouchure de la Sierra-Leone; la compagnie la pourvut en abondance de denrées, d'outils, de marchandises, en même temps qu'elle envoyait à Sierra-Leone des soldats, des artisans, des cultivateurs et des administrateurs choisis avec soin. En mars 1792 la colonie reçut un accroissement considérable de population, par l'arrivée de douze cents noirs libres, anciens loyalistes, mécontents de la condition qu'ils avaient trouvée aux îles de Bahama et à la Nouvelle-Écosse, où on les avait transportés après la guerre d'Amérique. Dans le même temps deux voyageurs suédois, Auguste Nordenskiold, chef des mines de Finlande et minéralogiste distingué, et Adam Afzélius, professeur de botanique à l'université d'Upsal, consentaient à mettre leur science et leurs observations au service de la colonie anglaise. Entre les mains du lieutenant T. Clarkson surtout elle entra véritablement en pleine voie de prospérité; par une correspondance régulière avec le comité de direction, il put prévenir beaucoup de dé-

penses inutiles, beaucoup de désordres qui avaient failli un moment compromettre son existence ; il accélérait tout ensemble les travaux de construction (on s'était décidé à élever, contre toute opposition, la nouvelle ville sur l'emplacement de l'ancienne Freetown); il composait un conseil colonial et publiait de sages règlements de police. Un événement imprévu arrêta ces heureux développements. Le 27 septembre 1794 une escadre française parut devant la ville de Freetown : les habitants demandaient à capituler; mais le capitaine Arnaud, commandant de l'escadre, déclara qu'il brûlerait toutes les maisons appartenant aux Anglais. En effet les maisons et les magasins furent pillés et brûlés, les registres de la compagnie, la belle collection du docteur Afzélius dispersés; enfin les pertes s'élevèrent à plus de 40,000 liv. sterl. Le gouvernement français désavoua et punit le commandant Arnaud. « Son châ« timent eût été exemplaire, dit Durand « dans son *Voyage au Sénégal*, s'il « n'eût pas paru clairement qu'il igno« rait le mal qu'il avait commis. Il fut « reconnu par son journal qu'il avait été « induit en erreur par deux négriers « américains, et qu'il croyait avoir fait « une œuvre méritoire en détruisant ce « qu'il appelait un *établissement* de « Pitt pour fabriquer des esclaves. » En 1796 une partie des colons, ceux-là même qui étaient venus de la Nouvelle-Écosse, voulut se séparer de la colonie; et le gouvernement, à cette occasion, accorda aux directeurs un secours de soldats qu'on tira de la garnison de Gorée, et une somme de 7,000 liv. sterl. pour la construction d'un fort. Mais au mois de septembre 1800, à la suite d'actes de faiblesse ou d'imprudence du gouverneur et du conseil colonial, les mécontents, ayant à leur tête les chefs des districts ou centeniers, défendirent par un arrêté à tous les habitants, sous peine de 20 liv. sterl. d'amende, de reconnaître à l'avenir ces autorités; ils firent même une nouvelle constitution, qui remettait tout le pouvoir entre les mains des centeniers, et fixèrent un maximum pour toutes les denrées de première nécessité. L'arrivée opportune d'un vaisseau de la Nouvelle-Écosse donna au gouverneur les moyens de venir à bout des révoltés; il ordonna quelques exécutions, assigna le séjour de Granville-Town à tous les Nègres marrons de la Nouvelle-Écosse, et de cette manière assura pour l'avenir la tranquillité de la colonie, que tous ces événements avaient profondément troublée. Jusqu'en 1820 l'établissement de Sierra-Leone ne cessa de s'accroître : on construisit successivement de nouveaux villages autour de Freetown, dans un rayon de seize milles : en 1809 le village de *Leicester*, situé dans les montagnes, à deux milles et demi de Freetown; celui du *Régent* en 1812, *Gloucester* en 1816; *Kissey* et *Léopold* l'année suivante; *Charlotte*, *Wilberforce* et *Bathurst*, en 1818; *Kent*, *York*, *Wellington*, *Hastings* et *Waterloo*, en 1819. Ces deux derniers, par leur situation et la fertilité de leur sol, étaient destinés à prendre le plus d'importance. Kent et York avaient l'avantage d'être situés sur la côte; mais la trop grande proximité des montagnes devait nuire à leur développement; l'établissement des îles de Loss, formé en 1819 à la suite de la cession du chef nègre Dalla-Mahommadou, et celui des *îles des Bananiers* en 1820, peuvent être considérés aussi comme des accroissements de la colonie de Sierra-Leone. Mais en 1820 il semble que les progrès s'arrêtent, que la population diminue, que la stérilité du sol, les dangers du climat, l'énormité des dépenses aient découragé les colons et le gouvernement; on écrivait en 1826, de Sierra-Leone (1), que le gouvernement venait de confier au lieutenant-colonel Denham, bien connu par ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, la mission urgente de choisir sur la côte occidentale d'Afrique un lieu plus propre que Sierra-Leone à recevoir un grand établissement, à devenir un centre commercial; on présumait déjà que l'embouchure du Niger serait le lieu désigné, qu'au moyen de ce fleuve, navigable, à plus de cinq cents lieues de son embouchure (avantage immense, qu'on regrettait surtout à Sierra-Leone et que le Niger d'ailleurs n'eût pas procuré), un établissement fondé par exemple dans l'île de Fernando-Po ne pouvait manquer de s'é-

(1) *Journal des Voyages*, t. XXXII, p. 363.

lever au plus haut degré de prospérité. C'est sous l'influence des mêmes sentiments de crainte et de découragement que la Chambre des communes ordonna, à la même époque, une enquête sur l'état de la colonie de Sierra-Leone.

On voit par le rapport des commissaires, MM. James Rowan et Henry Wellington (1), que depuis l'abolition de la compagnie d'Afrique, en 1821, tous les établissements ou comptoirs anglais de la côte occidentale d'Afrique, compris entre Sainte-Marie en Gambie au nord et Accra au sud, avaient été réunis au gouvernement et à l'administration de Sierra-Leone; qu'ils étaient tous régis par les lois anglaises, mais que ces lois avaient été considérablement modifiées par les lois ou règlements coloniaux portés par le gouverneur et son conseil; que ces règlements locaux étaient peu connus, et qu'on n'avait songé que tout récemment à les réunir, à les mettre en ordre et à les livrer à l'impression, et qu'ainsi longtemps il n'avait existé dans la colonie qu'une seule copie de ce recueil, quoiqu'on comptât jusqu'à huit cours de justice. Le gouverneur et son conseil, composé du grand juge, de l'avocat du roi, du secrétaire de la colonie et de l'inspecteur des domaines, formaient une cour suprême jugeant en dernier ressort, à moins que la somme en litige n'excédât 400 liv. sterl.; dans ce cas, il y avait appel au roi d'Angleterre. — La cour de la commission royale jugeait tous les délits relatifs au commerce des esclaves. — La cour d'amirauté connaissait des actions civiles, et participait de la cour des plaids communs et de la cour d'équité en Angleterre. Toutes ces cours étaient présidées soit par le grand juge (*chief justice*), soit par un membre du conseil. L'institution du jury avait déjà produit à Sierra-Leone d'excellents résultats : on choisissait les jurés parmi les hommes de couleur, la plupart propriétaires et issus des nègres de la Nouvelle-Écosse, et parmi les nègres marrons, qui furent, comme on sait, les premiers colons. Mais les rapporteurs signalaient comme une loi contraire à la prospérité de l'établissement *l'alien-bill*, qui permettait au gouverneur d'expulser arbitrairement les étrangers fixés dans la colonie, astreints à toutes les charges, mais ne jouissant pas des priviléges des colons, ne pouvant pas, par exemple, posséder légalement ni tester. La centralisation du gouvernement et de l'administration était aussi marquée comme un grand vice; c'est cette enquête enfin qui révéla une diminution considérable dans la population : le nombre des individus importés étant de vingt et un mille neuf cent quarante-quatre, et celui des individus de mêmes classes (nègres de la Nouvelle-Écosse, nègres marrons, américains, soldats licenciés, nègres affranchis) qui existaient dans la colonie au mois d'avril 1826, étant de treize mille vingt, la population avait diminué en quarante ans de huit mille neuf cent vingt-quatre individus. — Quant à l'état du commerce de Sierra-Leone en 1827, on voit que si le commerce de l'or, branche ouverte récemment (1), s'était accru d'année en année jusqu'à s'élever, en 1825, à une valeur de 30,000 liv. sterl., si l'exportation des bois de construction avait aussi beaucoup augmenté dans les dernières années, ayant monté entre les années 1820 et 1825 de six mille soixante-dix-huit à vingt et un mille six cent cinquante blocs, les exportations en ivoire avaient beaucoup baissé : en 1820 on avait exporté six mille trois cent soixante-quinze dents d'éléphants; en 1823, 1824 et 1825, seulement sept cent quatre-vingt-sept. Quant aux revenus du gouvernement, provenant d'un droit de 2 pour 100 sur tous les objets de manufacture anglaise importés, et de 6 pour 100 sur toutes les marchandises étrangères, en impôts sur les liqueurs fortes, sur les ventes par adjudication, etc.,

(1) *Report of the commissionners of inquiry into the state of the colony of Sierra-Leone, ordered by the House of commons to be printed 7 may 1827*, in-fol., 111 pages.

(1) Avant le voyage du major Gordon Laing (1822) la traite de l'or n'était pas même connue à Sierra-Leone. Les marchands qui l'apportent viennent surtout de Bouri et de Kang-Kang; et comme on a observé que pendant qu'il augmentait à Sierra-Leone, ce commerce diminuait en Gambie, il est clair que l'or de traite provient des mêmes contrées, et est apporté par les mêmes marchands.

en droits d'atterrage et d'ancrage, ils n'avaient rien de fixe : en 1823, où ils avaient atteint le chiffre le plus haut, 8,890 liv. sterl., les dépenses militaires seules s'étaient élevées à 46,734 liv. sterl.

Les dangers de cette crise, on ne saurait le nier, avaient été réels, et les alarmes du gouvernement anglais bien fondées; l'enquête ordonnée par la Chambre des communes devait décider de la conservation ou de l'abandon de la colonie de Sierra-Leone; rien ne fut changé, et Sierra-Leone resta le centre et le chef-lieu des établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique. Maintenant, si on se transporte à dix ans de là, à la fin de l'année 1836, on voit que la population, presque toute composée de nègres libérés, est de cinquante mille individus, et que les exportations se sont élevées à une valeur de 71,927 liv. sterl.; que sur cette somme totale les exportations provenant du crû ne comptaient que pour 3,526 liv. sterl.; qu'ainsi l'établissement n'a aucune importance agricole, et que tous les capitaux et toute l'industrie des nègres libres et des blancs de Sierra-Leone sont consacrés à acquérir les produits bruts de l'intérieur, les bois de charpente et de teinture, l'huile de palme et le café; que de toute manière, par rapport à sa population, l'industrie de Sierra-Leone se réduit à bien peu de chose. L'insalubrité du climat en est la cause : c'est elle qui éloigne de Sierra-Leone comme de tous les autres points de la côte d'Afrique l'industrie et les capitaux des Européens. Tandis qu'un géreur ou un planteur de café allant s'établir sur un point quelconque des Indes Occidentales trouve aisément à assurer sa vie à moins de 5 pour 100, il ne pourra, s'il se dirige sur Sierra-Leone, la faire assurer à moins de 30 pour 100. Sierra-Leone n'a donc proprement d'importance que comme entrepôt du commerce anglais avec les tribus de l'intérieur. — C'est ici le lieu d'aborder la question de *l'émigration*, et de dire quelle fut l'utilité de l'établissement de Sierra-Leone pour la suppression de la traite des noirs, cause première de sa fondation; quelle est la nature de la population qui s'y trouve réunie, et de quelles espérances diverses elle est l'objet, considérée par les missionnaires comme un foyer de régénération pour toute l'Afrique, et par les planteurs de l'Amérique comme une pépinière inépuisable de travailleurs libres.

C'est en 1807, comme on sait, que l'Angleterre publia cette loi célèbre qui supprimait la traite des noirs dans toutes ses possessions; cette même année l'acte d'abolition de la traite, publié en 1789 par le congrès des États-Unis, fut mis en vigueur; dès 1802 les gouvernements de Danemark et de Suède avaient interdit la traite à leurs sujets; enfin trois déclarations furent faites solennellement et en commun contre ce honteux trafic par les plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, du Portugal, de la Prusse, de la Russie, de l'Espagne et de la Suède, en 1815, 1818 et 1822, aux congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle et de Vérone; en présence de ces faits, on pouvait espérer que bientôt un terme serait mis à *ce fléau qui désole l'Afrique, avilit l'Europe et afflige l'humanité*. Je ne saurais, sans dépasser de beaucoup les limites de cette publication, donner ici l'exposé, même le plus bref, des négociations et des conventions intervenues entre les différentes puissances pour poursuivre l'extinction totale de la traite (1); mais toutes les mesures adoptées par l'Angleterre de concert avec les autres gouvernements, traités particuliers, croisières organisées, formation de commissions mixtes, demeurèrent inutiles, et, suivant les expressions passionnées des *abolitionistes*, elles n'auraient fait même que multiplier les atrocités de la traite. On lit dans un rapport sur l'état de la traite des noirs en 1843, fait dans la séance d'ouverture de la convention générale des abolitionistes, au mois de juin de cette même année, une reproduction des calculs effrayants de sir Fowell Buxton,

(1) *Voy.* dans les *Annales maritimes*, 1844, *Revue colon.*, n° 7, un *précis historique du droit international depuis 1815 jusqu'en 1842*, composé surtout d'après l'ouvrage presque officiel publié à Londres, en 1841, par M. James Bandinel, sous le titre de *Some account of the trade in Slaves, as connected with Europe and America.*

auteur de l'ouvrage intitulé. *The Slave trade and its remedy*, suivant lequel la traite, avant 1840, jetait encore dans les horreurs de l'esclavage plus de cent vingt mille victimes parmi les peuples chrétiens, et parmi les mahométans plus de cinquante mille, nombre qu'il faut élever à quatre cent cinquante mille en tenant compte des pertes annuelles éprouvées par les négriers. « Il est reconnu, ajoutait le « rapporteur, M. Scoble, que sur mille « Noirs embarqués par les négriers il en « périt la moitié pendant le voyage et « le séjour sur les côtes; un quart des « noirs embarqués meurt durant la tra- « versée; et sur ceux qui parviennent « à leur point de destination, il en « meurt un cinquième dans la première « année de travail; les trois cents qui « restent se voient, avec leur descen- « dance, condamnés sans espoir à un « perpétuel esclavage et à une mort pré- « maturée. Tel était l'état des choses « lorsque les philanthropes d'Europe et « d'Amérique se réunirent à la conven- « tion de 1840. » Les traités passés avec les puissances étrangères stipulaient que les esclaves trouvés à bord des négriers seraient conduits sur le sol de la nation du bâtiment capteur. Dès le principe, les croiseurs britanniques observèrent cette clause en venant émanciper les esclaves tombés en leur pouvoir à Sierra-Leone, colonie que les circonstances et le but de son établissement recommandaient naturellement à un choix pareil, mais que les traités n'avaient pas désignée plus spécialement que toute autre possession anglaise à recevoir le dépôt des Nègres libérés. Ainsi s'entretint et s'accrut la population de Sierra-Leone; et d'après le témoignage du colonel Alexandre Findlay, qui fut gouverneur de cette colonie de 1829 à 1833, on comptait alors, sur le nombre total de trente-cinq mille âmes, trente quatre mille Africains libérés (1). Dans ces dernières années il s'était élevé jusqu'à cinquante mille. Le négrier conduit à Sierra-Leone est jugé ordinairement au bout de huit jours. Pendant cet intervalle de temps, comme il n'y a pas de local convenable à terre pour recevoir les noirs, ils restent sur le négrier. Après le jugement, les autorités locales en dirigent souvent une partie en Gambie; quant à ceux qui restent, on les incorpore dans l'Église anglicane, on les marie, on enrégimente les uns, on emploie les autres d'abord aux travaux publics, puis on les envoie dans les divers villages qui entourent Sierra-Leone, et là on les pourvoit d'une certaine portion de terrain qu'on leur fait défricher et où ils sont contraints de se construire une case; les jeunes garçons et les jeunes filles sont placés en apprentissage, les enfants envoyés aux écoles, où ils reçoivent une éducation chrétienne et apprennent à lire et à écrire pour se placer plus tard comme domestiques, ou pour prendre un état quelconque. Cependant les Nègres libérés ne sont pas tous suivis avec cette sollicitude; une fois débarqués, ils sont parfaitement libres d'aller où bon leur semble : on les prévient seulement que s'ils s'aventurent trop ils risquent fort d'être repris par les peuplades de l'intérieur et revendus aux trafiquants d'esclaves, ce qui ne manque jamais.

On comprend, en voyant de quelle manière se recrute toujours la population de Sierra-Leone, que cette colonie soit devenue pour l'Afrique occidentale ce qu'est le Cap de Bonne-Espérance pour l'Afrique méridionale, le centre des diverses sociétés de missions. Dès 1795 cette colonie était visitée par les missionnaires de la société Baptiste; en 1796 par ceux de la société d'Écosse et de la société de Londres. En 1804 la société épiscopale y envoya des minis-

(1) La population de Sierra-Leone est loin d'être aussi considérable que pourrait le faire croire le nombre des négriers qui y furent conduits pendant trente-cinq ans. De 1807 à 1836, cinquante-six mille cinq cent soixante-trois esclaves y furent débarqués, et cependant à la fin de 1836 la population totale n'était que de trente-trois mille six cent vingt-huit âmes. On attribue cette diminution; 1° à la disproportion des deux sexes, le nombre des hommes dépassant d'un tiers environ celui des femmes; 2° à la mortalité effrayante qui sévit toujours contre les nouveaux débarqués; 3° et aussi au déversement d'un certain nombre de libérés fait dans l'établissement de Gambie.

tres que ne put lui procurer l'Angleterre, mais qu'elle obtint d'un institut de Berlin. En 1823 l'institut de Bâle y envoya ses élèves. Une société s'était formée en 1807, à l'époque de la cession de la compagnie de Sierra-Leone au gouvernement, sous le nom d'*Institut Africain*, pour diriger et étendre cette œuvre de civilisation. A la mission de l'église s'était associée, non sans un esprit quelquefois dangereux de rivalité, la mission méthodiste wesleyenne (1). Les missionnaires anglicans comme les missionnaires wesleyens peuvent se féliciter hautement de leur succès; ils ont proclamé souvent que leur espoir était de faire de cette colonie un foyer destiné à rayonner sur toute l'Afrique occidentale la lumière de l'Évangile et des idées européennes; et depuis quelques années déjà ils croyaient avoir préparé la population de Sierra-Leone à devenir l'instrument futur de la régénération de l'Afrique : c'est un des élèves de ces écoles, le nommé King, qui fut mis à la tête de la ferme-modèle fondée au confluent du Niger et du Chadda; un autre, nommé Simon Jonas, servit d'interprète au capitaine Trotter dans l'expédition du Niger, et s'acquitta de cet emploi avec une remarquable intelligence, profitant même souvent et avec bonheur de l'ac-

(1) Dans la *Revue coloniale des Annales maritimes de* 1846, n° 11, on trouve des renseignements statistiques pleins d'intérêt sur les principaux résultats obtenus à la fin de 1844 par la seule société wesleyenne. Leurs missions peuvent se diviser en trois districts, comprenant, le premier Sierra-Leone et ses dépendances; le deuxième la Gambie, et le troisième la Côte-d'Or. Le premier est desservi par un surintendant général de la mission, deux missionnaires et trois aides missionnaires indigènes. Les stations centrales ou principales sont Freetown, Hastings et Wellington, York et l'île Plantain. *Circonscription de Freetown :* une chapelle située dans *Bothurst-Street* était fréquentée le dimanche, et deux fois la semaine, par une nombreuse congrégation; la société religieuse de *Portuguese-Town* n'avait cessé d'être très-suivie dès l'établissement même de la mission. A *New-Town-West*, où la mission comptait plus de cinq cents membres affiliés, la chapelle était toujours pleine, et une grande foule suivait encore l'office du dehors; on en pouvait dire autant de la chapelle à *Soldier-Town*, de la maison de prédication à *Gibraltar-Town*. On avait récemment construit à *Kroo-Town* une grande chapelle contiguë à l'institut que la mission a créé pour l'éducation des professeurs indigènes. La population de *New-Town*, encore toute païenne il y a quelques années, celle de *Régent*, et celle de *Murray-Town* toute composée d'*Ackous* et de *Kakondas*, avaient présenté d'elles-mêmes aux missionnaires qui les instruisaient leurs fétiches pour être détruits, et comptaient alors parmi les membres les plus zélés de la société wesleyenne. La station de *York* avait pris aussi un développement considérable. Dans le courant de l'année 1843 il y avait eu un accroissement de cent soixante membres de l'église; une grande chapelle, l'année suivante, avait été terminée, et les frais de sa construction avaient été immédiatement couverts sur les lieux par des cotisations, et on se disposait à élever de même une chapelle aussi spacieuse dans le quartier de York nommé *Kesso-Town*. La mission avait étendu ses soins à *Godench*, *Sussex* et *Homilton*, où une chapelle se construisait aux frais de la communauté, pendant que quelques membres de l'église subvenaient aux frais d'érection d'une autre chapelle à *King's-Road*. — Les écoles les plus considérables sont celles de Freetown, où les enfants créoles et les enfants noirs libérés sont confondus sans distinction. L'école de la station d'Hastings, dirigée par le mari et la femme, prospérait d'une manière merveilleuse : on y comptait cent vingt-deux enfants, sur lesquels quarante-sept lisaient l'Evangile, seize apprenaient la grammaire anglaise, soixante-sept écrivaient sur l'ardoise, huit sur des cahiers, trente-neuf apprenaient l'arithmétique, et vingt-sept jeunes filles travaillaient à l'aiguille. Dans la station de Wellington, on distingue l'école du chef-lieu, celle d'*Allen-Town*, celle de *Callaba-Town ;* dans la station de York, celle du chef-lieu, celle de *Godeneh*, et celles d'Hamilton et de Sussex. En 1843 on opéra d'utiles réformes dans l'administration et dans l'enseignement de l'Institut supérieur de *King-Town's-Point*, destiné, comme je l'ai dit, à former des maitres d'école instituteurs et prédicateurs tout ensemble. Il s'y trouvait à la fin de 1844 huit élèves, dont deux étaient quelquefois chargés d'aller prêcher l'Évangile dans les villages environnants. La Bible, le catéchisme, la grammaire anglaise, la composition, l'histoire, la géographie et l'usage des globes, l'arithmétique, formaient le programme des études.

cès que sa position lui donnait auprès des chefs indigènes pour leur insinuer quelques idées salutaires et leur faire sentir la barbarie de leurs plus odieuses coutumes. On cite encore d'autres exemples significatifs de ces progrès: des Africains libérés retournant dans leur patrie, à Badagry, et conservant des relations avec Sierra-Leone; des hommes du pays d'Aku se cotisant pour subvenir aux frais de l'envoi d'un missionnaire à Badagry; plusieurs maîtres d'école indigènes offrant d'aller dans l'intérieur instruire leurs tribus. Aussi est-ce avec un profond découragement que les missionnaires anglicans et wesleyens virent favoriser par le gouvernement anglais l'émigration aux Indes occidentales de la partie la plus éclairée, la plus industrieuse, de la population de Sierra-Leone.

Dans la séance de la Chambre des communes du 15 mai 1823, M. Buxton, ami de Wilberforce, réclama, au nom du christianisme et de la constitution britannique, l'abolition graduelle, mais effective, de l'esclavage dans les possessions anglaises. Cette motion, amendée à la demande de M. Canning, fut promptement suivie de la célèbre circulaire de lord Bathurst, secrétaire d'État des colonies, où était exposé le plan de réforme et de moralisation progressive qui devait préparer l'abolition définitive de l'esclavage. Ce n'est pas le lieu de rappeler toutes les difficultés qui entravèrent ces premières réformes, les protestations continuelles des colons, les révoltes des esclaves impatients. Le 12 mars 1831, le gouvernement, donnant l'exemple du sacrifice, prescrivit l'affranchissement immédiat de tous les esclaves de la couronne; puis l'ordre en conseil, du 5 novembre de la même année, fut la première mesure qui atteignit directement les colons : il constituait l'intervention de *magistrats protecteurs* entre le maître et l'esclave; la résistance des colonies fut si violente, que le gouvernement fut poussé encore en avant, et forcé dans ses projets d'émancipation lente et mesurée. Le 14 mai 1833 lord Stanley, au nom du cabinet, saisit le parlement des résolutions qui furent formulées dans l'acte d'abolition de l'esclavage, sanctionné le 28 août suivant par la couronne. Cet acte, on le sait, prononça l'émancipation générale des esclaves à partir du 1er août 1834, à la double condition d'une indemnité de vingt millions de liv. sterl. (500,000,000 de fr.), et d'un temps d'apprentissage, qui, cessant au 1er août 1838 pour les noirs des cités, se prolongerait jusqu'au 1er août 1840 pour ceux des campagnes. L'opinion publique s'étant prononcée avec la plus grande force contre cette prolongation de l'apprentissage pour les noirs des campagnes, le gouvernement accueillit avec sympathie cette noble répugnance; mais pour éviter un conflit entre le parlement et les législatures coloniales, et pour ménager à celles-ci la reconnaissance et la confiance de la population noire, il leur laissa l'initiative de la libération simultanée de tous les apprentis. Ainsi, à partir de l'automne de l'année 1838, le sucre devint dans les colonies anglaises le produit du travail libre. L'émancipation était un acte juste et nécessaire; elle procura aux nouveaux affranchis le bien-être, rendit parmi eux le mariage plus fréquent et le vol plus rare, les disposa à recevoir et même à chercher l'instruction; mais dès 1834 on avait prédit, comme conséquences infaillibles de l'acte d'émancipation, la diminution du nombre des travailleurs aux colonies et de la production coloniale, la ruine ou l'appauvrissement de tous les planteurs ; enfin, comme conséquence dernière, mais bien grave, en ce qu'elle faisait un cercle vicieux de cette généreuse question de l'émancipation, il fallut reconnaître l'activité nouvelle que reprit tout à coup la traite des noirs, ranimée et encouragée par la situation de plus en plus florissante des marchés de la Havane et du Brésil. Les progrès de cette crise ruineuse appelèrent encore l'attention, peut-être trop tardive, du parlement; et les rapports des deux comités parlementaires déclarèrent qu'un vaste système d'immigration, organisé en Europe, en Afrique et dans l'Inde, pouvait seul, en mettant au service de l'industrie coloniale un nombre de travailleurs proportionné à ses besoins, lui rendre sa prospérité passée. Le comité chargé de l'enquête sur la situation présente des pos-

sessions britanniques à la côte occidentale d'Afrique, et sur leurs relations avec les tribus indigènes environnantes, fit porter ses investigations exclusivement sur ces trois points : 1° L'Afrique possède-t-elle réellement les éléments d'une émigration libre et considérable pour les Indes occidentales? 2° Cette émigration est-elle à désirer dans l'intérêt des populations africaines ? 3° Peut-elle être effectuée sans qu'on puisse légitimement craindre ou même supposer qu'elle ne suscite et n'encourage une nouvelle traite des Noirs? Quant au premier point, le rapport disait en peu de mots que sur la *côte d'Or* il ne paraissait exister que peu d'éléments pour une émigration parfaitement libre, ou même pour une émigration quelconque, les ravages de la traite étant encore trop récents pour que la population y fût surabondante et portée aux expéditions aventureuses; là tous les individus, à l'exception des chefs et d'un petit nombre des habitants de la côte, protégés dans leur existence et dans leur commerce par les comptoirs anglais, hollandais et danois, sont esclaves. Mais si l'on remonte la côte, on rencontre, entre le cap Palmas et le cap Monte, une race d'hommes étrangers divisée en un grand nombre de petites tribus appelées du nom de Kroumanes et répandues sur une étendue considérable de pays. Ils sont en général, mais non exclusivement, adonnés à la navigation, et forment une partie des équipages de tous les bâtiments anglais soit de guerre, soit de commerce, naviguant dans ces parages; on les reconnaît à une marque extérieure; ils ne se laissent jamais réduire en esclavage, toujours prêts à échapper à cette odieuse condition par la mort, et eux-mêmes ne font jamais d'esclaves. Leur nombre n'est pas connu, mais paraît considérable (1). Ils ont pleine confiance dans le caractère anglais. Cependant il était douteux qu'on pût, sans quelques présents ou coutumes, obtenir de leurs chefs l'autorisation d'en emmener un grand nombre, et, d'autre part, l'amour qu'ils ont pour leur pays et leur habitude invincible de ne s'éloigner que pour un temps, et sans jamais emmener leurs femmes, ne laissaient pas espérer qu'ils consentissent à se fixer dans une contrée étrangère pour plus de deux ou trois ans. Dans l'établissement anglais de la Gambie, l'enquête trouva à peu près mille cinq cents Africains libérés que le gouvernement avait tirés de Sierra-Leone, pour ne pas laisser encombrer cette colonie, mais qui n'offriraient à l'émigration qu'une médiocre ressource. Les migrations périodiques des deux tribus des *Serawoulis* ou *Serracolets* et des *Tillibunkas*, qui, à des époques fixes, viennent en grand nombre du haut de la rivière faire tous les rudes travaux de Sainte-Marie et s'en retournent ensuite avec le produit de leurs économies, paraissant entièrement libres d'aller ou de venir où bon leur semble, sans avoir besoin de permission, promettaient en apparence les éléments d'une émigration plus nombreuse, d'abord temporaire, mais susceptible, en cas d'heureux résultats, de se prolonger et de se changer en établissement permanent. Enfin Sierra-Leone, peuplée de quarante à cinquante mille Africains libérés ou descendants d'Africains libérés, d'un corps de *Kroomen* de mille au moins et au plus de cinq mille individus faisant dans la colonie les travaux les plus pénibles, comme les Serawoulis et les Tillibunkas en Gambie, et encore de mille à deux mille individus de race mélangée venus à Sierra-Leone, comme les Kroomen, de leur plein gré, se présentait comme le foyer principal de l'émigration. — Le comité d'enquête s'occupa ensuite de la question de savoir si pour ces diverses populations il y avait vraiment avantage à vivre aux Indes occidentales plutôt qu'en Afrique. D'après les renseignements les plus authentiques sur la situation des choses et des personnes de la population agricole, jadis esclave, à la Jamaïque, dans la Guyane anglaise et à la Trinidad, le comité ne put douter que pour le Nègre

(1) Voy. les curieux renseignements sur la nation des Kroumanes répandus dans les divers témoignages qu'on recueillit en Angleterre sur les ressources offertes par la côte d'Afrique pour l'émigration des travailleurs libres aux Indes occidentales, et qui sont exactement reproduits dans la cinquième publication du ministère de la marine sur l'*abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises*, p. 358-459.

sans asile, qui vient d'être délivré de la traite, ou pour l'Africain ignorant et barbare qui vient amasser péniblement dans les établissements anglais quelques minces profits dont il va jouir ensuite dans sa tribu ; que même pour l'Africain libéré de Sierra-Leone, placé depuis plusieurs années sous la tutelle paternelle du gouvernement britannique, mais privé de tout moyen de se former aux travaux agricoles, réduit toujours à un salaire de quatre à cinq deniers par jour ou au produit presque insuffisant d'une petite culture, l'émigration aux Indes occidentales ne fût un grand bienfait. En même temps si les Africains libérés de Sierra-Leone, si embarrassés d'eux-mêmes et tout ensemble si onéreux pour le gouvernement, en trouvant aux Indes une condition meilleure, contribueraient à la richesse et à la prospérité de la nation qui les accueillerait dans son sein, et surtout les progrès de la civilisation africaine seraient assurés par le retour sur la terre d'Afrique d'un grand nombre de ses enfants formés par la religion et les arts de l'Europe, propres eux-mêmes et disposés à les répandre. Ce reflux de l'Ouest sur l'Est, maintenu dans des limites convenables et dirigé avec prudence, pouvait être, suivant les paroles de sir John Jérémie, l'avenir de la civilisation de l'Afrique. Mais en poursuivant ce but, l'Angleterre s'exposait peut-être au soupçon de recommencer la traite des Noirs sous un autre nom ; le comité d'enquête s'occupa spécialement de proposer des règlements administratifs d'une nature si simple et si peu équivoque, qu'il n'y eût plus de place pour ce soupçon ; il entendait que toutes les opérations de l'émigration fussent conduites par le gouvernement seul. Le rapport du comité d'enquête se terminait par l'examen de l'accusation fort grave dirigée contre le commerce anglais de fournir des facilités au trafic des esclaves. Le sens rigoureux de cette accusation, comme le comité d'enquête le reconnut, était qu'en revendant aux trafiquants d'esclaves les bâtiments condamnés comme négriers, ce qui est le cas le plus rare, ou, ce qui est plus fréquent, en leur vendant des marchandises licites troquées ensuite contre des esclaves, le négociant et le manufacturier anglais, aussi bien que ceux des autres nations, fournissaient effectivement à la traite des facilités considérables. Et même depuis que, par une exécution de plus en plus sévère des dispositions contenues dans les traités de 1831, de 1833 et de 1841, les bâtiments vraiment affectés à la traite ne pouvaient plus séjourner en sûreté sur la côte, les marchandises nécessaires à ce trafic n'étaient plus expédiées comme autrefois d'abord à Cuba et au Brésil et apportées de là par les négriers eux-mêmes, elles étaient actuellement apportées en bien plus grande quantité et avec beaucoup plus de facilité d'Angleterre directement à la côte d'Afrique, sur des bâtiments en apparence les plus innocents et les plus inoffensifs, mais dans le fait auxiliaires dangereux et impunis des traitants. Toutefois, en présence des résultats immenses que les mesures adoptées pour la répression de la traite avaient déjà produits, le comité d'enquête n'osa pas conseiller à la législature d'imposer au commerce licite, si digne d'encouragement comme le moyen de civilisation le plus puissant peut-être qu'on pût jamais appliquer à l'Afrique, mille entraves ruineuses, pour diminuer dans une proportion infiniment petite les facilités plus ou moins grandes qu'il pouvait fournir à la traite (1). — Dès que les rapports des comités d'enquête de 1842 furent connus, une députation de négociants et d'autres personnes intéressées dans le commerce des Indes occidentales présenta à lord Stanley, sous forme d'adresse, tout un plan d'émigration (2). La plupart des dispositions de ce plan furent adoptées, avec quelques modifications, par le secrétaire d'État des colonies, et le 6 février 1843 lord Stanley adressa au gouverneur de Sierra-Leone une dépêche contenant le sommaire suivant du plan que le gouvernement de

(1) *Voy.* le *Rapport* du comité d'enquête, ou dans la *partie non officielle* des *Annales maritimes*, 1842, n° 59; ou dans la *cinquième publication* du ministère de la marine *sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises* (IIe section); Paris, Impr. Roy., 1843.

(2) *Annales marit.* (*partie nan offic.*), juillet 1843, p. 42-45.

sa majesté britannique se proposait de suivre : « Tous les bâtiments transportant des émigrants de la côte occidentale d'Afrique aux Indes occidentales aux frais de nos différentes colonies seront désormais placés sous la conduite d'officiers du gouvernement et frétés *ad hoc* par l'État, ou au moins munis d'une autorisation expresse du ministre. — Les seules colonies où l'émigration pourra s'effectuer dès aujourd'hui, sont la Jamaïque, la Trinidad et la Guyane anglaise, dont les législatures respectives ont déjà alloué un fonds spécial pour en couvrir la dépense. Aussitôt que les autres colonies auront également pourvu à une semblable allocation, elles seront admises aux bénéfices de la mesure.... Les seuls points où les émigrants puissent ê re engagés aujourd'hui sont Sierra-Leone, Bonavista et Loando. Dans les deux derniers endroits, des cours de commissions mixtes ont été établies en vertu du dernier traité avec le Portugal. — Comme gouverneur de Sierra-Leone, vous aurez à faire savoir publiquement à vos administrés que désormais des bâtiments destinés au transport des émigrants seront expédiés de la colonie à des époques fixes sous la direction immédiate du gouvernement.—On continuera, pour le mode de recrutement et d'embarquement des émigrants, à suivre le système établi par mon prédécesseur (1), c'est-à-dire qu'un ou plusieurs agents seront employés par les colonies des Indes occidentales à recruter les sujets disposés à émigrer et remplissant les conditions exigées ; ces agents seront soumis au contrôle des gouverneurs de leurs colonies respectives, quoique susceptibles d'être renvoyés pour cause de malversation par le gouverneur de Sierra-Leone. Il leur sera interdit de faire avec les émigrants aucune convention expresse relative aux taux des salaires ; ils devront se borner à leur en faire connaître la moyenne officielle. Leur titre distinctif sera celui d'*agents coloniaux* (1).

(1) Dans une dépêche postérieure à celle du 6 février 1843, où il entrait dans quelques détails particuliers sur l'exécution du plan entier des ministres de sa majesté, lord Stanley modifia certaines dispositions du système établi précédemment par lord John Russell. Ainsi, conformément à l'opinion que les Africains libérés conduits à Sierra-Leone trouveraient un grand avantage à pouvoir profiter sur-le-champ des facilités d'émigration qui se présenteraient à eux, lord Stanley fit proposer par le gouverneur au conseil colonial la modification de la quatrième clause de l'acte du 28 décembre 1841, par laquelle les Africains libérés ne pouvaient obtenir l'autorisation d'émigrer qu'après un séjour de six semaines dans la colonie; la réduction à trois jours du terme de dix jours à l'avance que la troisième clause exigeait de l'Africain libéré pour la notification, entre les mains de l'administrateur de son district, de son intention d'émigrer; la suppression ou au moins la diminution des droits à percevoir sur les passe-ports.

(1) Cette même dépêche contenait un supplément d'instructions spécialement adressées aux agents coloniaux et se rapportant aux précautions à observer dans le choix des émigrants : « Ils doivent s'enquérir, avant tout, du caractère et des habitudes antérieures de celui qui se présente pour émigrer, et leur devoir est d'écarter tous ceux qui sont adonnés à l'ivrognerie ou sujets à tout autre vice. — Refuser tous ceux qui sont atteints de quelque infirmité corporelle. — Choisir de préférence les jeunes gens mariés de trente ans ou environ ; au-dessus de quarante-cinq ans les Noirs ne sont plus admissibles. — Ne pas permettre qu'un émigrant laisse derrière lui une femme, un jeune enfant ou des parents infirmes qui, après son départ, seraient privés de tous moyens d'existence. — Nul ne pourra être admis s'il n'a résidé dans la colonie pendant six semaines au moins. Sont exceptés de cette disposition les Kroomen, les individus arrivés dans la colonie sur les bâtiments de sa majesté, ou ceux qui seront porteurs d'un certificat signé par les fonctionnaires à ce préposés, certificat qui constatera leur désir d'émigrer. — L'avis sera donné par l'*agent colonial* à l'*administrateur du district* ou à tout autre fonctionnaire délégué à cet effet par le gouverneur portant que tel individu est dans l'intention d'émigrer. Le délai pour donner et recevoir cet avis sera ultérieurement fixé par le gouverneur. — Tout individu qu'on s'efforcera de déterminer à l'émigration devra recevoir copie d'un imprimé revêtu de la signature du gouverneur; cet imprimé contiendra tous les renseignements propres à l'éclairer sur la colonie où il est sollicité de se rendre. — Les enfants en bas âge n'auront pas la faculté

L'embarquement des émigrants continuera à être dirigé, comme il l'est aujourd'hui, par un agent spécial nommé par vous. Cet agent n'aura plus désormais à s'occuper de l'inspection des bâtiments, le gouvernement de sa majesté s'étant exclusivement réservé cette surveillance. Il lui restera néanmoins, sous votre direction, à régler l'ordre de départ des bâtiments employés par le gouvernement d'après le nouveau système, et à s'assurer, comme auparavant, que tous les émigrants s'embarquent de leur plein consentement, qu'ils ont séjourné dans la colonie le temps exigé, qu'ils ont été visités par l'officier de santé, que la proportion des sexes est observée; en un mot, que toutes les règles prescrites sont ponctuellement suivies. Son titre distinctif sera celui d'*agent du gouvernement* (1). Pour donner à ce plan un commencement d'exécution on a frété en Angleterre un bâ-

d'émigrer, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents ou de leurs gardiens. Cependant l'administrateur du district ou tout autre fonctionnaire nommé par le gouverneur pourra autoriser l'émigration de ces enfants en certifiant que cette émigration n'offre aucune espèce d'inconvénients, et qu'elle est autorisée par les parents. — Tout émigrant accepté par un agent colonial recevra de cet agent un certificat de son admission. — Si l'émigrant à son arrivée dans le port ne trouve pas le bâtiment prêt à mettre à la voile, l'agent colonial sera autorisé à pourvoir à son entretien. La dépense de cet entretien sera fixée à un taux modéré, et mise à la charge de la colonie où l'émigrant devra se rendre. Cependant aucun émigrant ne pourra être ainsi défrayé pendant plus de quinze jours, et, dans tous les cas, tout ce qui aura été fait dans ce sens sera soumis à l'approbation du gouverneur.

(1) L'*agent d'émigration*, est-il dit dans le même supplément d'instructions, exercera une autorité générale sur les agents des colonies; il veillera autant qu'il sera en son pouvoir à ce qu'ils s'acquittent convenablement de leur mission. Il signalera au gouverneur de Sierra-Leone tous ceux de ces agents qui négligeraient leurs devoirs, et le gouverneur les suspendra de leurs fonctions s'il y a lieu. L'agent du gouvernement sera chargé de distribuer aux agents des colonies les imprimés à remettre aux émigrants. Ces imprimés comprendront le prix moyen des salaires offerts dans les colonies, les autres avantages assurés aux travailleurs et le genre de travail qui est plus particulièrement demandé. — L'agent du gouvernement tiendra un registre séparé pour chaque colonie : il y inscrira les noms des émigrants d'après la liste qui aura été formée par les agents particuliers. — Il ne pourra porter un émigrant d'un registre sur un autre sans l'assentiment de l'agent qui aura le premier engagé cet émigrant; à moins que ce dernier ne paye un droit de deux sh. six deniers. — Il réglera le tour des bâtiments destinés à l'émigration et le temps de leur séjour suivant les instructions du gouverneur. — Le devoir de l'agent du gouvernement sera d'examiner chaque émigrant en particulier, pour s'assurer s'il part de son plein et libre consentement, s'il a des notions exactes sur le sort qui l'attend, et si, dans son choix, on s'est conformé strictement au règlement. — Il préparera autant que possible un lieu de réception ou dépôt pour y admettre les émigrants qui arriveraient avant de pouvoir être embarqués. Il prescrira les règlements à observer dans cet établissement, et dans tous les cas, que ce dépôt soit ou non formé, il surveillera les arrangements que les agents coloniaux auront pu prendre pour l'entretien des émigrants jusqu'à l'heure de l'embarquement. — Il inspectera les vêtements de ces derniers, et s'ils sont insuffisants il s'adressera au gouverneur pour suppléer à leur insuffisance; c'est aussi par l'intermédiaire du gouverneur qu'il fera délivrer le nombre de couvertures voulu pour l'usage des émigrants à bord. — Il aura soin qu'il se trouve parmi les émigrants embarqués sur chaque navire un individu au moins capable de servir d'interprète aux autres. — Il s'assurera que le nombre des femmes embarquées est au moins du tiers des émigrants adultes. Les Kroumen et les Africains libérés depuis trois mois ne sont pas compris dans cette disposition. — Au départ il remettra dans les mains du lieutenant ou du chirurgien la liste de tous les passagers. Il signera cette liste, et y fera joindre un certificat du chirurgien du bord constatant que tous les émigrants ont été examinés et ont été trouvés en bonne santé et exempts d'infirmités. — Si le nombre des émigrants paraît devoir dépasser celui des bâtiments affectés à leur transport, l'agent du gouvernement en informera aussitôt le gouverneur. — Il transmettra également au gouverneur un relevé trimestriel de l'émigration, et chaque année il fera son rapport sur la marche du système adopté et sur la probabilité de voir

timent destiné au service de chacune des colonies susmentionnées, et qui demeurera exclusivement à la charge de ladite colonie. Ces bâtiments retourneront à Sierra-Leone aussitôt qu'ils auront débarqué leurs émigrants; et ils devront faire autant de voyages dans l'année que le permettront les règles prescrites... Si l'émigration prenait une extension considérable, on augmenterait dans la proportion requise les moyens de transport... — A leur arrivée dans les Indes occidentales, les émigrants seront reçus par l'agent d'immigration du gouvernement établi dans la colonie. Cet agent vérifiera si les nouveaux arrivés correspondent avec la liste dressée par les agents du port d'embarquement, et il prendra les mesures nécessaires pour les faire débarquer ou assurer leur subsistance à bord jusqu'à ce qu'on leur ait fait connaître la nature des avantages qui peuvent leur être offerts. Après leur débarquement ils seront entièrement libres de choisir l'occupation qui leur paraîtra la plus avantageuse. Tout engagement contracté par eux hors de la colonie sera nul de plein droit, et aucun engagement contracté par eux dans la colonie ne pourra les obliger pendant plus d'une année.—Une communication régulière étant ainsi établie entre l'Afrique et les Indes occidentales au moyen des bâtiments affrétés par le gouvernement, des passages gratuits d'aller et de retour seront accordés aux émigrants chargés comme délégués de rapporter à Sierra-Leone des renseignements sur les Indes occidentales, et au témoignage desquels il est probable que les indigènes ajouteront foi. Pour tous les autres émigrants tirés de la côte d'Afrique, auxquels il sera toujours nécessairement loisible de quitter la colonie à leurs propres frais, quand ils le jugeront à propos, on a le projet, aussitôt qu'on aura pu prendre les mesures législatives nécessaires, de leur faire accorder des passages de retour à un taux proportionné à la durée de leur séjour aux Indes occidentales, durant les cinq premières années de leur résidence; au bout de ce temps, tous ceux qui n'auraient pas quitté la colonie dans l'intervalle auraient droit à un passage gratuit, pourvu qu'ils en fissent la demande dans un délai qui serait fixé après l'expiration des cinq années » (1). Tel était l'a-

affluer à Sierra-Leone une population désireuse de se rendre aux Indes occidentales. Il fera aussi un relevé du nombre des délégués qui auront été envoyés des colonies; il prendra soin d'expliquer de quelle manière ces délégués ont procédé et quel effet leur venue a produit sur leurs compatriotes. — Enfin il donnera à toutes les personnes intéressées à l'émigration tous les renseignements qu'elles pourront désirer. Il s'efforcera, par ses conseils et par la peinture des avantages résultant de l'émigration, d'exciter parmi les Noirs le désir d'améliorer leur condition. Mais avant tout il se souviendra que sa mission spéciale est de veiller aux intérêts des émigrants, de les garantir de toute fraude et de toute violence, et il n'oubliera pas que de l'accomplissement rigoureux de ses devoirs dépend en grande partie le succès de l'émigration. (*Annales marit.*, 1843, *portie non officielle*, p. 365-372.)

(1) *Abolition de l'esclavage dons les colonies anglaises* (Ve publication, IIe sect., p. 461-473). La question de l'émigration souleva en Angleterre une ardente polémique. « Si tout le « monde en Angleterre, disent les rédacteurs « des *Annales maritimes*, était d'accord sur « le principe de l'émancipation, on est loin de « s'entendre sur les résultats de cette mesure. « Les uns applaudissent à ces résultats; les « autres les trouvent désastreux. Ceux-ci « croient qu'on a fait assez pour les intérêts « des Noirs dans les colonies anglaises, et « qu'il est temps de s'occuper de leurs anciens « maitres; les autres, au contraire, pensent « que l'œuvre de réparation envers la race « africaine est à peine commencée. Les pre- « miers annoncent la ruine prochaine des « colonies émancipées, les seconds regardent « ces prédictions comme des clameurs injus- « tes dictées par des intérêts insatiables. La « *Gazette coloniale* et l'*Anti-Slavery re- « porter* sont, on le sait, dans des camps op- « posés, et la polémique entre ces deux « feuilles est continuelle. » Au commencement de l'année 1843 elles étaient divisées sur la question *de l'émigration*, sur le fond même de la mesure, l'une soutenant l'émigration au nom de la civilisation de l'Afrique, l'autre la combattant comme ranimant sous un autre nom la traite et retardant effectivement l'abolition de l'esclavage, comme contraire aussi à l'intérêt des noirs créoles; mais toutes deux s'accordaient à attaquer le plan du gouvernement, la forme et les détails de

perçu du plan du gouvernement. A la date du 31 mars 1843 le *Glen Hunlley*, bâtiment frété par le gouvernement, était dans le port de Sierra Leone, sous les ordres d'un lieutenant de la marine royale, prêt à opérer pour la Jamaïque le chargement des émigrants que la proclamation du gouverneur de la colonie, M. Macdonald, publiée à Freetown le 17 mars, aurait entraînés; des bâtiments de la Trinité et de Demerara étaient aussi attendus chaque jour. Le *Glen Huntley*, après trois semaines de séjour dans le port, n'avait pas encore pu compléter son chargement: on attribuait ce mauvais succès à l'opposition des missionnaires et à la mauvaise volonté des agents du gouvernement. La presse faisait aussi au gouvernement le reproche d'avoir limité l'émigration à Sierra-Leone, à la Gambie, à Cape-Coast-Castle, c'est-à-dire à une étendue de pays qui ne compte pas plus de quatre-vingt mille ou de quatre-vingt-dix mille âmes; de risquer ainsi de dépeupler les établissements anglais en Afrique, sans satisfaire encore les demandes de la Jamaïque seule, et de faire ainsi de grandes dépenses sans bénéfice proportionné(1). L'*Arabian* et le *Senator*, vaisseaux frétés et équipés aux frais de la colonie de la Guyane anglaise et de celle de la Trinité, ne furent pas plus heureux que le *Glen Huntley*: en deux voyages, qui durèrent six mois, l'*Arabian*, qui devait transporter chaque fois six cents émigrants, n'en amena que quatre-vingt-quatre; et en deux traversées le *Senator*, installé pour recevoir chaque fois deux cent six passagers, ne fournit à la Trinidad que cent vingt-quatre émigrants, tous d'une grande jeunesse et tirés surtout de l'école des jeunes Africains capturés. A la date du 20 mars 1845 l'émigration de Sierra-Leone n'avait encore fourni que quinze cent dix-neuf individus aux colonies des Indes occidentales, savoir: cinq cent soixante-dix à la Jamaïque, quatre cent cinquante-un à la Guyane anglaise et quatre cent quatre-vingt-dix-huit à la Trinité. Alarmées de l'insuffisance de ces recrutements si coûteux, les colonies anglaises d'Amérique réclamèrent et obtinrent du gouvernement métropolitain la levée de plusieurs restrictions qu'on supposait pouvoir entraver l'émigration: ainsi les agents d'émigration à Sierra-Leone furent successivement autorisés à payer les petites dettes contractées par les émigrants et à faire aux enga-

la mesure. Les mêmes arguments pour et contre furent reproduits, à la même époque, dans la séance que la convention générale abolitionniste consacra à l'examen de la question d'immigration. Les *Résolutions* favorables de sir Mac-Grégor Laid furent repoussées, et le principe en vertu duquel la société abolitionniste de Londres avait déjà par avance présenté au parlement une pétition contre l'émigration se trouva consacré. (*Annales marit.*, 1843, *Revue colon.*, n° 1.) — *Voy.* aussi, sur le recrutement des Noirs libres à la côte occidentale d'Afrique, le *Rapport adressé au ministre de la marine et des colonies, par M. Bouët, capitaine de corvette, gouverneur du Sénégal, et daté de Saint-Louis le* 24 mai 1844; et un *extrait du rapport de M. de Monléon, capitaine de corvette, commandant le brick* LE ZÈBRE, daté de Gorée le 15 avril 1844, inséré dans les *Annales marit.*, 1844, *Revue colon.*, n° 3.

(1) Quelques habitants de la Guyane anglaise s'étaient proposé de faire avec le capitaine d'un navire de Londres l'arrangement qu'il irait directement à la *côte d'Or* racheter des Noirs de l'esclavage, qu'il les émanciperait immédiatement après le rachat et les conduirait à Demerara, comme ouvriers libres. Lord Stanley soumit ce plan, que le gouverneur de la colonie lui avait communiqué, aux conseils judiciaires de la couronne, et donna son adhésion à l'opinion de ces magistrats, que: *l'achat d'esclaves à la côte d'Or, même dans le but de les émanciper immédiatement et de les transporter de leur plein consentement à la Guyane anglaise, serait illégal; que les parties engagées dans cette transaction seraient coupables d'avoir enfreint le cinquième statut de George IV, ch. CXIII, et passibles des peines qui y sont portées; — Que les acheteurs d'esclaves sont déclarés félons par l'art. 10 de ce statut, et condamnés à quatorze années de déportation; — Que les termes du statut comprennent clairement le cas d'achat d'esclaves même dans le but de leur émancipation; et qu'il est évident que si l'achat d'esclaves est un mal, en ce sens qu'il engage ceux qui les vendent à s'en procurer pour qu'on les leur achète, le préjudice est le même soit que les esclaves rachetés reçoivent ou non la liberté.* (*Annales marit.*, 1843, *Revue colon.*, p. 55.)

gés quelques avances d'argent, enfin à se montrer tolérants sur l'exécution des lois et ordonnances concernant le nombre proportionnel de femmes que les colonies devaient engager. Mais ces concessions, non plus que quelques mesures rigoureuses propres à dégoûter les Africains libérés du séjour de Sierra-Leone, ne produisirent d'effet sensible. La Trinité et la Guyane envoyerent alors chacune un agent, M. Butt et M. Guppy, à Sierra-Leone, pour rechercher les causes de cette répugnance de la population noire à émigrer; et d'après les conclusions décourageantes de leurs rapports, les voyages de l'*Arabian* furent suspendus, et le *Senator* fut dirigé, mais sans plus de succès, sur la Gambie pour y recruter des émigrants volontaires. Enfin, le 29 novembre 1845, les planteurs et gérants d'habitations des comtés de la Guyane anglaise tentèrent un dernier effort pour donner une impulsion décisive et durable à l'immigration des travailleurs africains, et firent parvenir au gouvernement métropolitain un ensemble de *résolutions* votées dans l'assemblée de George-Town. La dernière marquait elle tout ensemble la cause véritable et le remède de l'insuffisance et de la langueur de l'émigration? Je n'oserais l'affirmer: « Le nombre des émigrants africains qui pourront être introduits dans la colonie ne sera jamais suffisant pour le besoin des habitants, jusqu'à ce qu'il ait eté permis d'étendre l'émigration a tous les points de la côte d'Afrique où la traite des noirs n'a jamais ete pratiquée, et notamment à la côte où se trouvent les Kroumen. » Le gouvernement anglais n'a encore rien arrêté à ce sujet.

Côte des Graines comprise entre le cap de Monte et le cap des Palmes (1). — Le *cap de Monte* est un promontoire d'une elevation remarquable, que font ressortir encore les terres basses de Sherboro et de Gallinas. Le principal sommet de ce cap a une hauteur de 300 mètres, et peut se voir de dix lieues à peu près par un temps clair. La rivière du cap de Monte, qui se decharge dans le fond de la baie, est très-praticable dans la belle saison. Cette relâche offre des ressources en eau excellente et en bois; on trouve aussi aisément à se procurer des volailles, des moutons, du riz, des légumes dans les villages et les factoreries européennes bâties au pied du cap, sur le bord de la rivière. Du cap de Monte au *cap Mesurade* les terres, également basses, mais plus vertes et plus boisées, courent dans la direction du sud-est pendant une quarantaine de milles environ; la côte est bordée de sable blanc, qui se detache du fourré de verdure. En la longeant à la distance de deux ou trois milles on passera devant la rivière du *Milieu*, dont la trouée est à peu près le seul point de reconnaissance; elle est équidistante des caps de Monte et de Mesurade, ou à peu près, et c'est probablement ce qui lui a fait donner ce nom. La rivière *Saint-Paul* lui succède; puis quatre ou cinq milles plus loin, dans le fond de la baie de Mesurade, la rivière de ce nom, et enfin le *cap Mesurade* lui-même, moins élevé que le cap de Monte, mais qu'on peut apercevoir cependant de sept à huit lieues par un beau temps (1). Au pied du cap et dans le nord-est a ete fonde l'établissement américain de *Monrovia*, par des hommes de couleur, exiles volontaires des États-Unis. *Liberia* est le nom que les colons donnent à tout le territoire de leur colonie; *Monrovia* en est le chef-lieu. Cet établissement se voit en partie du mouillage: on y trouve quelques ressources pour y faire des vivres frais.

(1) Voy. *la carte de la Côte occidentale de l'Afrique* (*partie comprise entre les îles de Loss et le cap Lopez*), *dressée d'après les travaux exécutés par* MM. B. J. de Mayne, *W. F. W. Owen*, *le Prédour*, *T. Boteler*, etc., par M. Daussy, ingénieur hydrographe en chef du Dépôt de la marine. — 1833.

(1) On lit dans la *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée*, du sieur Villault, escuyer, sieur de Bellefond (p. 116 de l'éd. de 1669), « que le cap Miseradu est ainsi « dit des Portugais, ou parce qu'il est envi- « ronné de roches qui sont sous l'eau, et fe- « raient périr un vaisseau qui en approcbe- « rait plus près que de demi-lieue, ou par- « ce que les Français qui y furent autrefois « massacrés criaient miséricorde : outre que « dans ce lieu les habitants sont cruels, « d'où la riviere (au pied du cap) a tiré « son nom de *Duro* (comme estant dure et « fatale aux Blancs) ».

On communique avec Monrovia, soit en débarquant au pied du cap, soit en pénétrant au sein de l'établissement par la rivière de Mesurade, qui se décharge à la mer en dedans de la baie, et offre, comme celle du cap Monte, une profondeur de deux mètres dans le chenal à mer basse, et de quatre mètres à mer haute. On peut faire de l'eau aisément sous les aiguades situées au pied du cap à cent mètres environ de la plage; on trouve aussi des puits creusés dans l'intérieur de la rivière, mais soumis sans doute à certains droits; en remontant plus haut on peut creuser soi-même des puits, mais cela allonge beaucoup le voyage : aussi l'aiguade du cap est-elle préférable. Le bois se fait facilement dans la rivière à l'aide des Kroumanes, dont on paye la main-d'œuvre bon marché dans la baie de Mesurade comme dans celle du cap de Monte(1). — Après avoir doublé le cap Mesurade on passe devant une autre terre, presque aussi élevée que le cap lui-même et qui forme la pointe sud de la presqu'île de Mesurade : c'est le cap *False* ou *faux cap de Mesurade*. La côte comprise entre Mesurade et la rivière *Junck* est parfaitement saine; elle peut se ranger à moins d'un mille; elle est verte, boisée et par endroits d'une élévation moyenne. Dans le voisinage de *Red-Junck*, rivière intermédiaire entre Mesurade et la *rivière Junck*, il y a des terres assez élevées et boisées, comme aux environs de Mesurade. La *rivière Junck* est habitée par une petite colonie américaine dépendante de Liberia, et constituée comme Monrovia. Sur la rive droite, qu'habitent les Américains, on peut se procurer quelques provisions. A un mille plus bas que la rivière Junck coule la rivière du *Petit-Bassa;* elles sont toutes deux au nord et en dedans de la pointe dite *pointe Bassa*. Entre la rivière du Petit-Bassa et l'établissement même du *Petit-Bassa* s'étendent des falaises blanches et rouges inclinées comme des éboulements du sol; plus loin que ces falaises sont situés deux villages qui précèdent l'établissement américain du *Petit-Bassa*. Après l'avoir dépassé, après avoir prolongé la chaîne de récifs qui s'étend à un grand mille au large dans le sud-sud-est, on passe devant deux ou trois villages, auxquels succède l'établissement américain du *Grand-Bassa*. La rivière *Saint-Jean* partage en deux la colonie américaine : *Bassa proprement dit*, où est bâti le *Gouvernement*, est sur la rive gauche, *Édina* sur la rive droite. La rivière Saint-Jean a trois bras principaux : l'un court dans l'est, après avoir contourné Bassa, qui présente alors l'aspect d'une presqu'île : on l'appelle *rivière Benson;* un autre, la rivière *Mackland*, prolonge dans le nord-nord-ouest la langue de terre où s'élève Édina; un troisième remonte dans le nord : c'est la rivière Saint-Jean elle-même, praticable pour de grandes embarcations. L'établissement du Grand-Bassa est dans le genre de celui de Mesurade; on y trouve à peu près les mêmes ressources en provisions. — Après l'avoir dépassé, on peut jeter l'ancre à un mille plus bas, devant le *Bassa des Pêcheurs* ou l'*ancien Petit-Dieppe*, qui est à l'extrémité de la grande baie, peu arquée, où se jette la rivière Saint-Jean. L'arc est mieux prononcé auprès de la pointe rocailleuse dite *pointe des Pêcheurs :* les récifs de cette dernière, en s'avançant à une ou deux encâblures au large, forment une petite anse abritée qui est le *village des Pêcheurs*. « Tous ces *Bassas* grands et petits, dit M. le comte « E. Bouët, à qui appartient en entier « cette description de la côte des Grai- « nes, ont été autrefois des établisse- « ments normands, comme l'indiquent « d'ailleurs les appellations données par « ces hardis navigateurs et qui subsistent « encore sur toute cette côte; les mots « *grand et petit Bassa*, *grand et petit Dieppe*, ont résisté au patois mi- « anglais, mi-espagnol, qui a envahi la « côte ouest d'Afrique. Aussi les vieux « souvenirs de la France m'ont rendu « facile l'acquisition des terres de la ri- « vière et de l'anse des Pêcheurs, acqui- « sition que j'ai faite, en 1842, au nom « de la France, à cause de la facilité

(1) *Voy.* les plans des baies du cap Monte et du cap Mesurade levés en 1842 par M. E. Bouet, capitaine de corvette, commandant *le Nisus* et la station navale des côtes occidentales d'Afrique, et M. A. Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant *la Malouine* (Dépôt général de la marine, 1845).

« des communications et en vue d'un « dépôt quelconque de combustible ou « de ravitaillement sur ce point (1). » A partir du Grand-Bassa la côte s'élève, devient plus rocailleuse, et présente une chaîne de récifs souvent interrompue. Après avoir doublé les récifs de la pointe de *Cove* on aperçoit la roche *Tobocannée*, située à peu près devant le village de ce nom, plate, peu élevée comparativement à sa largeur, et toute blanchie à sa partie supérieure par la fiente des oiseaux de mer. M. le comte E. Bouët croit que cette roche tire son nom du mont *Tobacco*, situé à neuf milles dans l'intérieur, sur le parallèle de *New-Sestre*, et dont le sommet, composé de deux ou trois mamelons, domine toute cette fraction de côte. Il y a plusieurs villages à ce point de *New-Sestre* ou *Young-Sestre*, et tous sont renommés comme foyers actifs de traite de Noirs. — En continuant à longer la chaîne de récifs dont la roche Tobocannée est en quelque sorte la tête, on passe devant *Trade-Town*, devant le *Petit* et le *Grand-Currow* et *Timbo*. La ligne de récifs extérieurs, interrompue devant ces villages, reparaît au sud de *Manna*, dont les gros rochers noirs, aplatis et coupés presque carrément, sont entourés de récifs qui s'éloignent à deux grands milles de la côte. On débarque facilement sur le littoral en dedans de ces récifs, pendant la belle saison. La rivière de *Grand-Cestos* (1), à l'entrée de laquelle les marins normands fondèrent anciennement les établissements de *Grand-Dieppe*, se jette dans une baie peu arquée. Le village actuel de *Grand-Dieppe* est caché dans les bois de la rive gauche : après avoir donné dans la rivière et laissé à sa droite une petite crique de la rive gauche, on peut en suivre le cours en remontant d'abord au nord-est; elle est large et profonde de six, huit, et dix mètres, la barre de trois mètres. On trouve dans la rivière de Cestos du bois à brûler et quelques ressources en

(1) Plus haut, en faisant l'histoire des établissements français du Sénégal, j'ai dû rappeler la tradition glorieuse qui attribue aux navigateurs dieppois les plus anciens établissements que les Européens aient faits à la côte occidentale d'Afrique, et indiquer dès là comment cette tradition s'était conservée, comment et par qui elle était attaquée et défendue; mais n'ayant pas encore décrit les lieux où la tradition place les établissements dieppois, j'ai dû réserver aussi jusque-là quelques détails nécessaires : quoique *Petit-Dieppe* soit le premier de ces établissements, je les réserve encore jusqu'à ce que j'aie achevé la description géographique de la Guinée proprement dite, ou tout au moins de la côte d'Or. Je me contente de reproduire quelques passages de la *Relation* de Villault de Bellefond qui peuvent se détacher de l'ensemble de cette intéressante discussion.

(1) « *Rio-Sextos*; dit Villault de Bellefond « (p. 132), fut ainsi nommée par les Portugais, à cause d'une espèce de poivre qui y « croist, qu'ils appellent *sextos*, et que nous « appelons communément *malaguette*. — « La rivière, continue-t-il, se jette en mer au « *sud*, monte bien avant dans les terres « nord-nord-ouest, et peut avoir un quart de « lieue de large, bordée des deux costez de « grands arbres, où les Anglois ont eu une « case à trois lieues haut dans la riviere, de « laquelle il ne reste plus que les quatre mu« railles (1667); elle peut porter un jacht ou « grande barque avec une pouppe jusques à « douze lieues au-dessus. Quelques officiers « furent à bord avec la grande chaloupe et « des marchandises pour traiter; ils montè« rent la rivière jusques à trois lieues; et le « roy, qui demeure encore plus avant dans le « pays, vint voir nos gens, qui luy firent les « présents accoutumez. Le soir à leur retour, « qui fut fort tard, l'écrivain me dit que « c'estoit un grand homme, qui avoit la mine « affreuse et témoignoit beaucoup d'amour « pour les Anglois, et avoit fait apporter « quantité de morphi. Du reste, nos gens me « dirent qu'ils paroissoient encore plus mé« chants qu'à *cap Miserado*, que l'on y feroit « quelque chose y passant les premiers, que la « rivière estoit tres-belle. Elle porte de peti« tes pierres comme les cailloux de Medocq, « sinon que lorsqu'elles sont taillées elles jet« tent plus de feu et sont plus dures. Cette terre « produit force volailles et grains, comme « du riz et du mil, dont ils font du pain. « Qui demeureroit sur les lieux l'on y feroit « commerce fort avantageux de riz, de ce « poivre et du morphi, qui est très-bon. Ils « ont aimé de tout temps les François plus « que les autres, soit Portugais ou Hollandois, « qu'ils n'ont jamais voulu souffrir s'habituer « chez eux. » *Remarques sur cette coste servantes à l'histoire.*

provisions, si l'on va faire des échanges dans le village même. — La chaîne de récifs qui commence à *Tobocannée* continue à prolonger la côte; elle s'interrompt de temps en temps pour laisser de grands passages aux navires qui veulent aller mouiller entre les gros rochers et la terre : parmi ces gros rochers extérieurs on distingue la *Roche-Blanche, Rock-Cestos* et la *Roche du Diable*. La rivière *Sangwin* (1), qui succède à cette dernière roche, offre quelques ressources en provisions et en bois à brûler. La *baie de Baffou*, plus loin, est assez bien abritée par le prolongement de la *pointe de Baffou* et des récifs qui l'avoisinent. Les Noirs de cette partie de la côte ont une mauvaise réputation, mais on peut encore obtenir d'eux quelques ressources en bois, provisions, etc. — *Sha-Rock* ou *l'Enfant perdu* est, après une interruption dans la ligne des récifs, la tête d'une nouvelle chaîne de roches, s'étendant avec continuité depuis *Tassou* jusqu'au *Grand-Butteau*, et cessant à ce point pour reparaître devant *Sinou* à *Bloo-Barra*. La rivière de *Tahou* se décharge à la mer presque en face du *Tahou-Rock* ou *Pierre-Percée* : la barre en est difficile à franchir. Le village, situé sur la rive droite, est très-petit et n'offre guère d'autres ressources que du bois à brûler. Trois milles plus bas que Tahou est un autre village insignifiant, *Petit-Butteau*; et à la même distance de Petit-Butteau

(1) « Le vingt-troisième janvier (1667), dit « Villault (p. 145), en commençant un chapitre intitulé *Coste des Graives* (sic) *appelée* « *Malaguette et sa description*, mesme jour « que nous fismes voile de Rio-Sestos, le soir « nous mouillasmes l'ancre devant *Rio-Sanguin*, où commence la coste de *Malaguette* « ou *Manigette*, qui dans son étendue de « soixante lieuës jusques au cap de Palmes, « qui gist à trois degrez quarante minutes de « latitude *nord* et onze degrez de longitude « *est*, comprend les places de *Rio-Sanguin*, « *Cestre-Crou, Brova, Bassou, Zino, Crou*, « *Crousestre, Wapo, Batou, Grand-Sestre, Petit-Sestre* et *Goiane*, que nous « escalasmes en dix-neuf jours, qui furent « employez au négoce. *Rio-Sanguin* se jette « en mer au *sud-sud-est*, et peut souffrir une « patache jusques à douze lieuës. Un village « est basti au bord de la rivière, qui « peut conteuir cent cases; elle est toute « bordée de grands arbres, et n'a pas de largeur plus de cinq cents pas à son embouchure. On nous dit qu'il y avoit quelque « temps que les Anglois avoient une case à « *Rio-Sanguin*, mais que depuis quatre ans ils « n'y en avoient plus. — Cette coste est appellée *Malaguette* à cause de ce poivre « dont j'ay parlé cy-dessus à *Rio-Sextos*, que « les François appellent *Malaguette* ou *Maniguette*, dont le commerce surpasse toute « croyance pour le profit, surtout si le poivre est cher, et que la flotte des Indes ne « vienne pas à bien; mais qui n'est pas si « grand si le contraire arrive, et c'est la « seule marchandise qui s'apporte de ces « costes : il est plus acre et bruslant que le « poivre ordinaire et mesme que le blanc. « Les places qui sont le long de ces costes « sont situées au bord des petites rivières dont « elles tirent leur nom. Les principales sont « le *Rio-Sanguin*, le *Grand-Sestre*, qui s'étend bien avant dans les terres au *nord* : « les Dieppois l'appelèrent autrefois Paris, « comparant l'abondance de ce poivre à celle « de Paris. Cette terre produit, outre le poivre que les Hollandois nomment grain, du « riz et du mil, dont ils nous ont apporté « du pain, des pois si excellents, si tendres à « cuire, des feves et des citrouilles, des citrons, oranges, bacchos, bananes et une « espèce de noix qui est excellente : le bois « en est plus épais que de celles d'Europe; « elles n'ont point de zeste au milieu, mais « sont toutes rondes, comme les amandes ou « avelines d'Espagne. Ils ont encore quantité « de bœufs, vaches, cabris, cochons, poulets « et autres volailles, ce que l'on juge par le « grand marché qu'ils en font. Le vin de « palme y est bon, aussi bien que les prunes « des palmiers, qu'ils aiment avec passion. « Les Dieppois ont trafiqué longtemps sur « cette coste, et mesloient ce poivre avec celui « des Indes. Avant qu'il fust si commun, « auparavant mesme que les Portugais eussent découvert l'isle de *Saint-Thome*, d'où « par après ils se sont répandus par toute « la Guinée, nous y traficquions. Tout contribue à nous le persuader; car outre « mesme que le Grand-Sestre conserve ce « nom de Paris, c'est que le peu de langage « que l'on peut entendre est françois. Ils « n'appellent pas le poivre sextos à la portugaise, ni grain à la hollandoise, mais *malaguette*; et lorsqu'un vaisseau aborde, s'ils « en ont, après le salut ils crient *malaguette* « *tout plein, tout plein tant à terre, de malaguette*, qui est le peu de langage qu'ils « ont retenu de nous. »

viennent les hameaux presque aussi peu importants de *Grand-Butteau*. Ces noms sont encore des vestiges des anciennes possessions des marins normands sur ces points de la côte des Graines. En cet endroit la côte se coude un peu, et va former au pied d'une montagne assez élevée (sans doute la *Grande-Butte des Normands*) une petite anse bien abritée par une pointe avancée que prolonge encore une petite chaîne de récifs : c'est *l'anse des Pêcheurs* ou *du Grand-Butteau;* de nombreuses cases de pêcheurs s'élèvent en effet sur cette pointe. On peut y communiquer très-facilement avec des canots. « C'est, ajoute M. le « comte E. Bouët, ce qui m'a décidé, en « 1842, à faire encore, au nom de la « France, l'acquisition de cette anse et « des terres qui l'avoisinent jusqu'à la « rivière Tabou, pour le cas où l'on ju« gerait nécessaire d'établir ultérieure« ment un dépôt de combustible dans « ces parages; nos anciens souvenirs « m'avaient d'ailleurs rendu cette tâche « facile (1). » — En continuant à longer la côte on aperçoit plusieurs groupes de cases, dont quelques unes sont bâties à l'européenne : c'est *Sinou*, petite colonie américaine, une des dépendances de Liberia. La *rivière Sinou* débouche à la mer près de ce point et devant le village de *Bloo-Barra :* un des bras de cette rivière remonte au nord le long du littoral, et va se jeter dans la baie de Grand-Butteau; à l'aide d'un Kroumane pratique les canots peuvent franchir facilement la *rivière de Sinou* ou de *Bloo-Barra* pour y aller faire du bois et de l'eau ; la présence d'une roche à l'entrée de la rivière en neutralise presque la barre, et la rend très-praticable, phénomène qui se reproduit encore sur d'autres points de la côte. — Dans le nord-est d'un rocher noir, long et aplati, nommé *Krou-rock*, le plus gros et le plus au large de l'amas de roches qui l'entourent, se voit à terre le village de *Little-Krou*, et dans l'est-quart-sud-est le village de *Settra-Krou*, au milieu duquel s'élèvent de grandes cases en paille servant de factoreries européennes. Les villages de *Krou-Bath* et de *Nanna-Krou* succèdent à celui de *Settra-Krou :* tous ces villages sont habités par les Kroumanes, et marquent la *côte de Krou* proprement dite. — La pointe de *King-William's-Town* forme encore en se coudant une de ces petites anses assez fréquentes sur la côte des Graines, où les embarcations peuvent à l'abri des récifs communiquer avec la terre et y faire des provisions : de grandes cases en paille indiquent la présence de factoreries européennes sur ce point. La terre dans ces parages est de hauteur plus inégale, et présente de temps en temps des mamelons assez élevés qui paraissent dans l'intérieur. Dans le sud-sud-est de King-William's-Town, les *Swalow-Rock* s'étendent à deux bons milles au large. Les deux villages de *Petit* et *Grand-Wappie* lui succèdent. A partir de là on découvre souvent de belles plaines, plantées de palmiers, que séparent des pointes de roches dont l'aspect noirâtre contraste avec la bande sablonneuse des plages. Le *Totwarah*, îlot plat, plus haut et plus grand que les gros rochers qui précèdent, forme la tête du plateau de récifs, fort dangereux, qui s'étend à deux milles dans l'ouest-sud-ouest de la petite *rivière Niffou*, située entre *Petit-Niffou* et *Niffou-du-Milieu*. Les plaines de ces villages ont un aspect de riche végétation. Le *Grand-Niffou* est un village considérable. On passe ensuite devant le village de *Drou*, bâti au fond d'une anse où vient déboucher une petite rivière, et devant celui de *Baddou*, et huit ou neuf milles plus bas on aperçoit la rivière et le village du *Petit-Sesters* ou *Petit-Sestre*, possédé jadis et nommé *Petit-Paris* par les navigateurs dieppois. La belle plaine où est bâti ce village s'étend entre deux caps, dont le plus septentrional, terminé par des rochers jaunâtres, forme la pointe de la rive gauche de la rivière; le plus méridional est la *pointe Sesters* proprement dite. Les terres de cette côte, d'une grande richesse de végétation près du littoral, commencent à se montrer de hauteur plus inégales en arrière-plan; des mamelons situés à quelques milles dans l'intérieur se succèdent de temps en temps, et s'aperçoivent du large

(1) *Voy.* le *Plan des Butteaux* (*côte de Malaguette*), levé, en janvier 1842, par MM. E. Bouet et Alph. Fleuriot de Langle (Dépôt général de la marine, 1845).

jusqu'au cap des Palmes. Le *Grand-Sesters* ou *Grand-Sestre*, qui est le *Grand-Paris* des Dieppois, succède au Petit-Sestre. La *pointe Sestre*, qui sépare les plaines de ces deux villages, est plantée de plusieurs arbres à tête en forme de parasol. A un mille au large de cette pointe, un gros rocher noir, appelé la *roche Charpentier*, forme la tête d'un plateau de récifs qui s'étendent ensuite vers cette pointe. Le village de Grand-Sestre est situé sur la rive gauche de la rivière de ce nom qui se décharge à la mer entre le Charpentier et un autre îlot noir, beaucoup moins au large de terre. M. le comte E. Bouët fait remarquer que les cases des villages ne sont plus les huttes enfumées des côtes de la Sénégambie propre, mais des maisons en paille très-spacieuses, à toitures pointues et élevées, de forme quadrangulaire. — Plus bas la petite rivière de *Garroway* est d'un accès facile; pour y entrer on gouverne de manière à ranger la roche dite *roche Fétiche*, qui neutralise tout à fait près d'elle les brisants de la barre; deux ou trois encâblures après avoir franchi la barre, on entre dans une petite crique où l'on peut échouer les canots sur le sable. C'est dans cette anse que vient aboutir le sentier de l'aiguade principale; l'eau en est boueuse, mais potable cependant après avoir séjourné en caisses. Excepté dans la saison des pluies, qui change en ruisseaux assez profonds les moindres filets d'eau du littoral, on ne peut généralement faire de l'eau sur la côte des Graines que dans des mares plus ou moins éloignées de la plage; l'opération est donc lente et d'autant plus difficile que les sentiers qui y conduisent sont parfois très-étroits et environnés de broussailles. Il y a plusieurs villages à *Garroway*; ils sont tous assez misérables et n'offrent pas de grandes ressources; cependant les chefs de cette localité peuvent fournir quelques bœufs de petite taille. Entre la *roche Fétiche* et l'extrémité rocailleuse de la rive gauche, laquelle a reçu le nom de *pointe des Bretons*, est une petite anse de sable dans laquelle les canots peuvent aborder en toute sécurité à l'abri des roches dites les *Taureaux*. « Le point de Garroway, « dit M. le comte E. Bouët, a donc cela « de remarquable qu'il est d'un abord fa- « cile pour les canots, soit en dehors « soit en dedans de la rivière; aussi est- « ce en vue de cet avantage, assez rare « sur le littoral africain, que j'en ai fait « l'acquisition au nom de la France pour « y créer au besoin un dépôt de com- « bustible ou de ravitaillement (1). » Pour doubler le cap des Palmes ou pour y mouiller, la route la plus courte à faire, en quittant Garroway, est de passer entre la pointe de *Fishtown* et les récifs les plus nord du *banc de Coley*; ce passage a environ un mille et demi de large; tout ce qui est dangereux dans cette passe du nord brise et se voit; on dépasse avec la plus grande rapidité les pointes de *Fishtown* et de *Rocktown*, qui découpent le littoral en trois petits enfoncements ou baies, et que recouvrent des villages entourés de palmiers, d'aspect varié et pittoresque : après cela, on a de l'eau tout autour de soi, et on se trouve en bonne position pour doubler le cap des Palmes ou pour mouiller devant l'établissement américain bâti à son extrémité (2).

Établissements américains. En 1821 une société se forma, aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, sous le nom de *Société américaine de colonisation pour l'établissement des gens de couleur libres des États-Unis* (3). La côte

(1) *Voy.* le *Plan du mouillage de Garroway*, levé, en février 1842, par M. E. Bouët, capitaine de corvette, commandant *le Nisus* et la station des côtes d'Afrique, et M. Al. Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant *la Malouine*. (Dépôt général de la marine, 1845.)

(2) *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale comprises entre le Sénégal et l'équateur*, par M. le comte E. Bouët-Willaumez, capitaine de vaisseau, ch. IV. — *Voy.* dans le tome IX de l'*Histoire générale des voyages*, un résumé scrupuleusement exact des observations des premiers voyageurs, Villault. Thomas Phillips, Loyer, John Atkins, du chevalier des Marchais, de William Smith, sur la côte d'Afrique comprise entre Sierra-Leone et le cap des Palmes.

(3) Voici quelle était la constitution de cette société : quatre officiers, un président, un secrétaire, un trésorier, un greffier, formaient avec douze membres élus nouvellement le bureau ou conseil. Tout citoyen des

occidentale d'Afrique fut choisie pour être le lieu de leur établissement. Au mois de décembre de cette même année les premiers travaux de colonisation furent entrepris sur les bords de la rivière Montserado ou Mesurado, à deux milles à peu près du cap du même nom, sur un terrain couvert alors de bois presque impénétrables, que les agents de la société avaient acheté des indigènes. Les émigrés américains, qui avaient attendu à Sierra-Leone la fin de cette négociation, furent transportés à bord de deux petites goëlettes appartenant à la colonie dans une petite île nommée la *Persévérance*, située à l'embouchure du fleuve et acquise également par les agents du fils d'un négociant anglais, né en Afrique et nommé Jean S. Mill. Comme cela est arrivé souvent, les indigènes revinrent sur leur cession et se liguèrent pour chasser les étrangers ; les tribus qui occupent cette partie de la côte d'Afrique sont les *Deys*, entre l'embouchure de la rivière *Junk* et une pointe de terre située à vingt-cinq milles au nord de Mesurado ; les *Queahs* à l'est du cap, peu nombreux et d'un caractère pacifique; et les *Gurrahs*, au nord du bassin supérieur de la rivière Saint-Paul, plus belliqueux et plus puissants ; enfin, plus avant dans l'intérieur, les *Condoes*, les maîtres du pays, et quelques agglomérations de *Kroumanes* répandus dans les villages de la côte. Sans l'alliance et l'appui d'un roi indigène, nommé *George*, qui résidait au cap même, et qui dominait sur toute la partie septentrionale de la presqu'île de Mesurado, sans l'intervention décisive de Boatswain, chef des Condoes, les colons n'auraient pu réussir à se fixer sur la péninsule : ils ne quittèrent l'île de la Persévérance qu'en juillet 1822, épuisés par la lutte qu'ils avaient déjà soutenue et par les maladies que cause le retour de la saison pluvieuse. Ils ne comptaient alors parmi eux que vingt et un hommes en état de se servir de leurs armes : par le départ des deux agents de la société, ils se trouvaient sous le commandement provisoire d'*Elija-Johnson* de New-York. Le 8 août, comme les vivres commençaient à manquer, un nouveau directeur, M. *G. Ashmun*, débarqua au cap avec cinquante et un émigrés, et s'occupa aussitôt de s'assurer l'alliance des chefs voisins : il n'y réussit pas, et dut faire les préparatifs les plus actifs de défense : on plaça quelques canons sur les hauteurs du cap, et on commença à construire la tour *Martello*. La petite ville de *Monrovia*, ainsi nommée en l'honneur du président des Etats-Unis J. Monroe, fut entourée d'arbres, excepté du côté de la rivière. Le roi George était devenu l'ennemi le plus ardent de la colonie ; il avait abandonné sa ville du cap, et s'était transporté à six lieues de là environ, aux sources de la rivière Junk. Enfin tous les chefs indigènes, à l'exception du roi de Junk, de *Tom*, roi de Petit-Bassa, et de *Ba-Caia*, dont l'île est toute voisine de l'établissement, c'est-à-dire *Bromley*, *Todo*, *Gouverneur*, *Konko*, *Jemmy*, *Gray*, *Long-Peter*, *George*, *Willy*, s'assemblèrent en armes dans l'île de *Bushrod*, à quatre milles de distance, et passèrent dans la péninsule au nombre de six à neuf cents hommes dans la nuit du 10 novembre pour commencer l'attaque le lendemain même. Il y eut jusqu'à la fin du mois plusieurs actions très-vives ; et quoique les colons eussent toujours l'avantage, ils ne pouvaient tenir longtemps, manquant de vivres et de munitions : la médiation du capitaine d'un navire de guerre anglais *le Prince-Régent* et du capitaine Laing de l'infanterie légère royale d'Afrique les dégagea heureusement ; les indigènes soumirent leurs différends à l'arbitrage du gouverneur de Sierra-Leone : ils prétendaient que les Américains, ayant acheté la partie basse de l'île de Bushrod, s'étaient emparés du cap sans droit. Cette médiation fut le salut de la colonie ; l'émigration des États-Unis s'accrut, les transports se régularisèrent,

États-Unis pouvait en devenir membre en payant un dollar par an, ou trente pour sa vie. La société était assurée de la coopération active du gouvernement général et des gouvernements des États, qui presque tous adoptèrent des règlements à cet effet. Toute société formée dans les États-Unis pour coopérer pécuniairement avec cette association devait être considérée comme auxiliaire, avec le droit pour ses officiers d'assister et de voter dans toutes les séances de ladite société et dans celles de son conseil. En 1829 on comptait déjà cent dix sociétés américaines dans les différents États.



et quelques inspections bien dirigées d'après les instructions du secrétariat de la marine achevèrent de consolider la colonie, qui avait reçu le nom de *Libéria*, en mémoire de son origine. Sous la direction de M. Ashmun la colonie ne cessa d'acquérir de nouveaux terrains : 1° *Toute la rive gauche de la crique de Stockton, depuis le Mesurado jusqu'à la rivière Saint-Paul* fut achetée le 11 mai 1825 ; — 2° *Toute la partie septentrionale de l'île de Bushrod*, renfermant vingt mille acres de terres basses et fertiles, et destinée dans la pensée de M. Ashmun à devenir le verger du district de Mesurado, fut cédée à l'agent de la société, le 15 décembre 1827, par *Mary-Mac-Kenzie*, propriétaire de cette partie de l'île ; — 3° Les rois Pierre, Long-Pierre, Gouverneur, Zoda et Jimmy en personne et par leurs représentants, pour eux-mêmes et leur peuple d'une part, et J. Ashmun et C. M. Waring, agent et vice-agent de la Société américaine, de l'autre, s'étant assemblés le 11 mai 1825 à Goerah, dans l'île de Bushrod, signèrent une paix perpétuelle. D'après ce traité la colonie devait prendre possession des *terres non occupées, bornées à l'ouest par la crique de Stockton, au nord par le Saint-Paul, et jouir de la libre navigation de la rivière* (1) ; et lorsque la société jugerait convenable de réclamer les terres incultes entre les rivières de Saint-Paul et de Montserado elle n'aurait qu'à inviter lesdits rois à s'assembler pour en arrêter les conditions ; — 4° Par un traité fait avec les chefs du cap Monte, le 12 août 1826, la colonie acquit un nouveau terrain *situé près du lieu de débarquement au cap Monte*, s'engageant à y établir une factorerie et à ne jamais vendre ce pays, à ne jamais en accorder le droit d'occupation à aucun Européen ou étranger : d'autre part, la colonie conférait au gouverneur du cap Monte le droit d'établir une maison de commerce au cap Mesurado et provisoirement dans l'île de la Persévérance, et d'employer un agent commercial choisi parmi les colons. Les peuples des deux caps devaient se considérer comme amis

(1) Les colons formèrent de bonne heure une compagnie pour améliorer la navigation du Montserado. Les secrétaires souscrivirent mille dollars, et s'obligèrent à en fournir quarante mille en cas de besoin. L'agent colonial fut autorisé par la compagnie à souscrire pour une valeur égale. L'acte de cette association, intitulé *Act of incorporation of the Montserado channelling company*, fut approuvé en conseil et signé à Monrovia le 2 octobre 1826. Il avait pour objet d'ouvrir aux bateaux une navigation directe et facile entre la rade et la ville par un canal qui raccourcirait la distance de quatre à cinq milles, et de creuser le lit du Montserado, afin que les navires pussent y entrer et amarrer ensuite au port de Monrovia. — Quant à la rivière Saint-Paul, dans l'espoir d'ouvrir par là une communication avec les peuplades de l'intérieur, le docteur Randall, gouverneur de Libéria, entreprit une reconnaissance de son cours. La rivière de Saint-Paul, depuis son embouchure jusqu'à *Millsburg* (premier poste frontière de Liberia), sur une étendue de vingt milles environ, est fort belle ; ses bords sont élevés et escarpés, couverts d'une forte végétation. A deux milles au-dessus de Millsburg ses eaux sont si claires et si transparentes, qu'on distingue le fond à une profondeur de vingt pieds. Le docteur Randall, accompagné de guides et de naturels du pays, laissa la rivière pour suivre le cours d'un ruisseau assez considérable qui la joignait en cet endroit, et le long duquel il découvrit beaucoup de traces d'éléphants et d'animaux sauvages. Après deux heures de marche, il cessa de côtoyer ce ruisseau, et poursuivit sa route au nord à travers une prairie qui paraissait avoir été très-peuplée et était alors couverte d'arbustes n'ayant pas plus de six pieds de haut ; à cette plaine succédait une hauteur de deux cents pieds environ, du sommet de laquelle on découvrait tout le cours de la rivière : on redescendit vers ses bords. Là on reconnut qu'elle était plus large et plus profonde que le Potomak : elle présentait un aspect des plus agréables et des plus variés, par la végétation de ses îles et de son rivage. Le docteur Randall suivit encore pendant l'espace de deux heures la rive, très-dangereuse en cet endroit, et atteignit un point d'où l'on apercevait et d'où l'on entendait les chutes bruyantes du Saint-Paul : l'expédition passa la nuit au milieu d'une belle vallée et près d'un torrent qui en tombant du haut des rochers s'était creusé une sorte de bassin naturel, pour regagner le lendemain Millsburg. (Ces détails, insérés dans le *Bulletin de la Société de géographie*, t. XIV, p. 5-7, sont extraits d'une lettre du docteur Randall, publiée dans *le National Intelligencer* de Washington du 8 août 1829.)

et membres de la même famille; — 5° par un autre contrat, du 27 octobre 1825, *le terrain situé des deux côtés de la rivière Young-Sester, depuis son embouchure jusqu'à sa source, à la distance d'une demi-lieue de chaque bord*, fut cédé à la société américaine par le roi Freeman; — 6° D'apres une convention. du 11 octobre 1826, entre les chefs de Junk, les rois Prince Will, Tom et Pierre Harris, et G. Ashmun, les premiers vendirent à la colonie *tout le territoire situé vers les embouchures des rivières Red-Junk et Junk, borné au nord ouest et au nord par l'Océan et l'embouchure de Red-Junk, au nord-est par ladite rivière, à l'est par une ligne qui traverse la partie la plus étroite de la péninsule, depuis le Red-Junk jusqu'à la rivière Junk; au sud-est par cette dernière rivière, et au sud et sud-ouest par la même rivière et l'Océan*. Lesdits rois s'engageaient à y établir une factorerie de huit brasses de longueur et de deux et demie de largeur, divisée en trois appartements, pour servir de résidence à un agent et de lieu d'assemblée à tous les trafiquants de la colonie, quand il y aurait lieu de régler le prix des marchandises; — 7° Le 17 novembre 1826 *l'île de la Factorerie, située sur la rivière Saint-Jean, dans le pays du Grand-Bassa*, fut cédée à la colonie de Libéria par Joe Harris, avec le consentement du roi et des chefs du pays. Cette île, située dans l'affluent septentrional de cette rivière, a une étendue de quatre milles en longueur sur un demi-mille environ de largeur et contient mille acres; — 8° Le 20 novembre 1826 une assez grande étendue de pays *située sur le bord méridional de Grand-Bassa* fut acquise de *Bob Gray*, de *Jack Gray* et de *Centipede*. chefs de ce pays, pour trois cents barres de marchandises; — 9° Le 14 mai 1828 la colonie acheta un vaste territoire entrecoupé de rivières qui forment une sorte de barrière entre les peuplades de la côte et celles de l'intérieur. On y forma un établissement agricole et une factorerie à la distance de vingt milles de Monrovia, et au point où commence la navigation du Saint-Paul. Boatswain, le chef des Condoes, s'engagea à ouvrir un chemin de commerce entre sa ville et cet établissement, sur une longueur de cent milles. — Enfin, en 1829 la juridiction de la *société américaine* s'étendait sur huit stations, sans compter Monrovia, répandues sur une côte de cent quarante milles, entre le cap Monte et *Trade-Town*, savoir : *cap Monte, Saint-Paul, Bushrod-Island, Junk, Saint-John's-Factory, Bob-Gray's-Factory, Factory-Island, et Young-Sesters* (1). Au bout de deux ou trois ans les émigrants s'étaient parfaitement acclimatés, et dans leur adresse aux gens de couleur des États-Unis, du 27 août 1827, ils s'exprimaient ainsi : « Ne croyez pas les bruits que des gens « ignorants et malintentionnés font courir sur la pauvreté du sol de ce pays. « Nous croyons qu'il n'en est pas de « plus fertile sur la terre; les naturels « même, sans instruments d'agriculture et avec peu de travail, font produire plus de grains et de légumes « qu'ils n'en consomment, et recoltent « plus qu'ils ne peuvent en vendre. Les « bestiaux, les porcs, les brebis, les « chèvres, les canards et les poules se « multiplient sans autre soin que celui « de les empêcher de s'égarer. Le cotonnier, le caféier, l'indigotier et « la canne à sucre y croissent spontanément. Le riz, le millet et le maïs y « réussissent bien, ainsi qu'un grand « nombre de légumes et d'arbres fruitiers. » Plusieurs colons avaient acquis en trois ou quatre ans des propriétés d'une valeur de plusieurs milliers de dollars; on évaluait alors le commerce du cap Monte à cinquante mille dollars par an, et à quatre mille sept cents dollars le profit annuel d'une petite goëlette employée au transport des productions du pays à plusieurs factoreries dépendantes de la colonie et placées sous le vent de Monrovia; et cette somme était regardée comme suffisante pour couvrir les frais de l'agence des États-Unis et du gouvernement colonial.

(1) *Voy.* dans le tome IV de la IIe série du Bulletin de la Société de géographie la *carte de la côte occidentale d'Afrique depuis Sierra-Leone jusqu'au cap Palmas, où se trouve indiquée la colonie de Liberia; dressée d'après les voyages et observations de J. Ashmun.*

Le plan du gouvernement civil de la colonie de Libéria fut adopté le 22 octobre 1828 par les directeurs de la société. L'agent de cette société qui réside dans la colonie est investi du pouvoir supérieur, mais soumis à la constitution, aux droits accordés par la Charte et aux décisions du conseil (art. 1). — Tout homme de couleur qui a prêté serment de maintenir la constitution et qui est propriétaire de terre dans la colonie a le droit de voter dans les élections des officiers civils et de se présenter comme candidat (art. 2). — Les officiers civils seront nommés annuellement. Le shérif est chargé de l'élection, et nomme pour cet objet un président, deux juges et deux clercs dans chaque établissement (art. 3). — Les officiers de la colonie sont : un vice-agent, deux conseillers, un shérif, un trésorier et un greffier, deux commissaires pour l'agriculture, deux officiers de santé et deux censeurs. L'agent a le droit d'intervenir dans le choix des officiers pour des motifs qu'il doit faire connaître à temps, afin de renouveler le choix dans la même élection (art. 4). — Le vice-agent doit agir en conseil avec l'agent, dans toutes les affaires importantes, l'aider dans l'exécution des lois, et le remplacer en cas d'absence ou de maladie (art. 5). — Le vice-agent et deux conseillers forment un conseil pour délibérer sur les intérêts de la colonie (art. 6). — Le vice-agent doit s'entendre avec les autres membres du conseil, relativement aux sujets qui ont des rapports avec les intérêts de la colonie (art. 7). — Le shérif, lui-même ou par des députés, doit opérer pour organiser les élections, agir comme maréchal pour le gouvernement de la colonie, et faire le service de cet officier, comme en Angleterre et aux États-Unis (art. 8). — Le secrétaire de la colonie doit garder tous les papiers et archives, enregistrer les actes de l'agent en son conseil, et publier les ordonnances (art. 9). — Le greffier doit enregistrer toutes les pièces relatives à la propriété publique ou particulière, aux concessions de terres, aux patentes, aux licences, aux contrats et commissions (art. 10). — Le trésorier est chargé de recevoir et garder tout l'argent et les contrats publics qu'exigent les lois, et de n'en remettre ni payer, si ce n'est sur un ordre signé par l'agent ou le vice-agent de la colonie, auquel il fournira un état des finances à l'époque de l'élection annuelle de la colonie (art. 11). — Les commissaires de l'agriculture doivent faire et présenter un rapport au gouvernement sur tout ce qui concerne cette science (art. 12). — Les deux censeurs, munis de pouvoirs semblables à ceux des grands jurés des États-Unis, doivent agir comme conservateurs des mœurs publiques et promoteurs de l'industrie nationale (art. 13). — La cour judiciaire de la colonie est composée d'un agent et d'un nombre suffisant de juges de paix nommés par lui. Les instituteurs des écoles publiques sont nommés par le comité (art. 14) —

Les *lois de Libéria* avaient été approuvées par la société américaine le 19 août 1824. La sédition, la mutinerie, l'insubordination ou la désobéissance aux autorités constituées sont considérées comme crimes et justiciables de la cour ordinaire de justice, de celle des *sessions* ou même de l'agent (art. 1). — Les rixes, les émeutes, l'ivresse, la violation du sabbat, l'impiété et le libertinage sont considérés comme des infractions à la paix publique, et soumis à la décision des juges ou à la cour des sessions, qui inflige une amende, l'emprisonnement, le carcan ou le fouet (art. 2). — Le vol simple, si les objets volés n'excèdent pas la valeur de cinq shellings, est puni, d'après la sentence du juge ou par la cour des sessions, par une amende de quatre fois la valeur des objets, et le coupable est obligé de fournir caution pour vingt fois leur valeur (art. 4). — Le grand larcin et la félonie sont punis, d'après une sentence judiciaire, par le fouet, l'emprisonnement, les travaux forcés et la chaîne (art. 5). — Tout individu mâle et robuste qui reçoit des rations doit travailler, sous la direction des commissaires des travaux publics, deux jours par semaine (art. 6). — Les biens de ceux qui s'opposeront aux décisions du conseil des directeurs seront confisqués, et ils seront chassés de la colonie (art. 9). — Aucun individu ne peut s'établir sur le terrain de la colonie sans la permission de la société ou d'un agent (art. 11). — On peut chasser de la colonie ceux dont les of-

fenses en troublent la paix et le bon gouvernement. Leurs propriétés passeront à leurs plus proches parents résidant dans la colonie; et s'ils n'en ont pas, elles retourneront à l'État (art. 12). — Le jugement par jury aura toujours lieu, et toutes les procédures judiciaires seront réglées par la loi commune et par les sentences des cours de la Grande-Bretagne et des États-Unis (art. 14). — Tout individu sera libre de léguer ses biens par testament (art. 15). — Le tiers de toutes les terres accordées aux propriétaires sera réservé pour les nécessités publiques (art. 16). — Personne ne deviendra propriétaire de terres sans y demeurer; et il doit en cultiver au moins deux acres ou exercer quelque métier, avec le consentement de l'agent. Il doit aussi faire construire une maison solide sur son propre terrain. Elle sera bâtie en pierres, en briques ou en charpente, couverte de tuiles et assez grande pour loger commodément toute sa famille (art. 17 et 18). — Les terrains publics de la ville doivent être entourés d'une palissade (art. 20). — Tout homme marié aura, outre son lot de ville, cinq acres de terres de plantation, deux pour sa femme et un pour chaque enfant chez lui; mais une famille ne peut posséder plus de dix acres (article 22). — Nul colon ne peut acheter de terres des naturels (art. 23). — La milice de Libéria consiste en corps de volontaires organisés par le gouvernement de la colonie. Les officiers sont commandés par l'agent; ils sont jugés par une cour martiale et générale. — Tout colon qui a besoin des secours de la médecine, les veuves et les femmes indigentes, les orphelins et les orphelines, sans être malades, peuvent être admis, sur un billet d'un des directeurs, dans *l'infirmerie des invalides*, établissement dirigé par l'agent de la colonie, un conseil et un médecin. L'objet principal de cet établissement est de fournir des matériaux, des outils, et d'assurer un travail suivi à toutes les personnes qui y sont admises, conformément à leurs occupations antérieures, à leur sexe, leur âge et leur état de santé. Les frais de leur logement, de leur nourriture et de leur habillement sont prélevés sur le prix de leur travail, qui consiste, outre les soins domestiques, à coudre, à faire des seines, à moudre le *cam-wood*, à pulvériser l'ocre qui abonde dans le pays, à préparer les étoupes, à éplucher carder, filer et tisser le coton, etc. (1).

Sous l'empire de cette constitution, la colonie de *Libéria* s'est développée et accrue sans cesse; quelques faits de nature et d'ordre différents rapprochés et groupés suffiront à marquer les progrès et les principaux résultats de ce bel établissement jusqu'à ces derniers temps. En 1832 la population s'élevait à 2,500 individus; les efforts des colons se concentraient sur la culture du café, et un habitant de la colonie préparait une plantation de 20,000 plants de caféier. La terre se vendait à 25 centimes ou un quart de dollar l'acre. Les exportations s'étaient élevées à 125,549 dollars, et le montant des produits et marchandises en magasins, au 1er janvier 1832, était évalué à 47,400 dollars. Les importations furent à peu près de 80,000 dollars. Monrovia commençait à devenir le marché des naturels du pays de Condo et des pays limitrophes du Fouta-Djallon. — Dans le mois de janvier de cette même année le gouverneur fit une excursion depuis l'embouchure de la rivière Junk jusqu'à Grand Bassa, et s'avança à cinquante milles de distance de la côte: pendant cette excursion il eut plusieurs entrevues avec différents chefs, acquit d'eux la propriété pleine et entière d'une portion considérable de territoire sur la rive gauche de la rivière Saint-Jean, renfermant quatre grandes îles; et *Bob-Gray*, l'un de ces chefs, s'engagea à faire pour l'usage des nouveaux colons de grandes plantations de cassave et de patates, et à construire pour eux trois cabanes spacieuses. Il reconnut aussi avec soin le cours et l'importance des principaux affluents des rivières

(1) J'emprunte ces détails à une *Notice sur la colonie américaine de Libéria* de M. W. (Warden), insérée dans le Bulletin de la Société de géographie, t. XII, p. 1-35, et extraite des rapports annuels de la Société de colonisation et de l'*Histoire de la colonie de Libéria, depuis le mois de décembre 1821 jusqu'en 1823*, par J. Ashmun, rédigée d'après les archives de la colonie; Washington, 1826.

Junk et Saint-Jean. — Au mois d'avril, les esclaves de Brumley, l'un des rois deys, s'échappèrent, comme on les conduisait pour être vendus aux Espagnols de Gallinas, et se réfugièrent au sein de la colonie. Kaïpa, fils du roi, vint les réclamer auprès du gouverneur sans succès; et comme son père mourut peu de temps après, il commença les hostilités, aidé de quelques autres rois deys et de ceux de Gurrah. Le gouverneur, à la tête de la milice, de 150 volontaires et de 120 Africains rachetés, soutenus par une pièce de campagne, s'empara sans difficulté de la ville du roi Brumley et de celle du roi Willie. Les rois deys demandèrent la paix, et l'obtinrent à condition qu'ils livreraient un libre passage aux nations de l'intérieur qui voudraient venir trafiquer avec la colonie. — En même temps, dans l'intérieur de la colonie, la tribu Congo, établie dans un beau village, à trois milles de Caldwell et près de la rive gauche du Stockton-Creek, fondait une école du dimanche, suivie régulièrement par les enfants et même par les adultes; et un journal rédigé par des indigènes, sous le titre de *Liberia Herald*, commençait à paraître à Monrovia. Il y avait une école publique de garçons et une de filles dans chacun des districts de la colonie, deux à Monrovia, deux à Caldwell, deux à Millsburg, comptant ensemble deux cent un élèves des deux sexes, à qui l'on enseignait la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie. — D'autre part, la société de colonisation de l'État de Maryland, auxiliaire de la société de colonisation américaine, formée en janvier 1831, avait fait partir la même année, au mois d'octobre, le navire *l'Orion* pour Monrovia avec trente et un émigrants sous la direction du directeur James Hall. Au mois de décembre la législature du Maryland accordait encore une somme de 200,000 dollars pour le transport et la colonisation d'émigrants en Afrique; et le cap Palmas était choisi comme lieu d'un nouvel établissement que le directeur Hall avait mission de fonder : en 1835 on y comptait déjà trente fermes d'une étendue considérable. — Le 6 novembre de l'année 1835 un traité de paix perpétuelle, conclu entre Joe Harriss et Peter Harris King Soldier de Grand-Bassa, d'une part, et la colonie de Libéria et les États de Pennsylvanie et de New-York de l'autre, stipula que toutes les terres qui appartenaient à Joe Harriss au sud de la rivière de Benson seraient possédées à tout jamais par les sociétés de Pennsylvanie et de New-York, et les premiers contractants s'engageaient à ne plus faire la traite. — A la fin de l'année 1837 l'établissement de *Libéria* s'étendait le long de la côte sur un espace de trois cents milles, et s'avançait de dix à quarante dans l'intérieur : elle comprenait quatre colonies : 1° *Monrovia*, établie par la Société américaine de colonisation, renfermant les villes de Monrovia, de Nouvelle-Géorgie, de Caldwell, de Millsburg et de Marshall; 2° *Bassa-Cove*, établie par les Sociétés réunies de colonisation de New-York et de Pennsylvanie, et comprenant Bassa-Cove et Edina, village qu'avait fondé la Société américaine et qui avait été cédé depuis peu aux Sociétés réunies; 3° *Greenville*, établie à Sinou par les Sociétés de colonisation de Mississipi et de la Louisiane; 4° *Maryland*, formée au cap Palmas par la Société de colonisation de Maryland. Ces neuf villages renfermaient une population de 5,000 personnes de couleur. Les importations et les exportations montaient à une valeur de 80,000 à 125,000 dollars. On comptait dix-huit églises à Libéria : quatre à Monrovia, deux à la Nouvelle-Géorgie, deux à Caldwell, deux à Millsburg, deux à Edina, trois à Bassa-Cove, une à Marshall, deux au cap Palmas; parmi ces églises huit étaient baptistes, six méthodistes, trois presbytériennes et une épiscopale. La cinquième partie de la population professait le christianisme. A Bassa-Cove et au cap Palmas, d'après les *instructions de la Société coloniale des amis (quaker) de Pennsylvanie*, la vente des liqueurs fortes était prohibée. De même à Sinou, dès 1834, une société de tempérance s'était formée, et en quelques semaines avait réuni cinq cents membres. A Bassa-Cove on avait ouvert des sociétés littéraires libres, sur le plan des lycées des États-Unis; et la bibliothèque publique comptait déjà douze à quinze cents vo-

lumes. — A quelques années de là, en 1842, M. Roberts, gouverneur de Libéria, acheta du roi et des chefs du territoire du *Grand-Sess* 6,400 acres de terres fertiles, dans les districts de Bekley et d'Édina (comté du Grand-Bassa), commençant à l'embouchure de la rivière *Pow*, et s'étendant de là deux milles au sud-est, ensuite vingt-cinq milles vers l'est, puis dix au nord-ouest, de là dans une direction ouest jusqu'à l'embouchure de ladite rivière de Pow. Le prix de ce terrain fut fixé à 1,000 barres ou 500 dollars, qui devaient être payés par la Société de la colonisation américaine. A la date de cette cession, deux comptoirs, l'un américain, l'autre anglais, existaient dans les limites de ces districts avec le droit de commercer librement pendant trois ans. Le gouverneur Roberts espérait faire l'acquisition de tout le pays situé entre les caps Monte et Palmas. Le 21 octobre 1842 il faisait des préparatifs pour l'exploration de la rivière Saint-Paul à l'effet d'ouvrir une communication avec les naturels du pays situé au delà de *Bopora*. — Cette même année, la ferme coloniale produisit 3,000 livres de sucre et plus de 200 gallons de mélasse. Le directeur du magasin public avait expédié pour New-York 19,000 gallons d'huile de palmier, 25 tonneaux de cam-wood. Les recettes de la Société de colonisation, en 1842, s'élevaient à 10,586 dollars, dont 8,533 provenaient du commerce avec la colonie.

Depuis le 15 mars 1843 la colonie de Liberia, si intéressante pour le peuple américain, a reçu, comme l'espérait M. Upshur, alors ministre de la marine des États-Unis, une nouvelle impulsion dans cette voie de prospérité de la présence assidue des bâtiments de guerre américains. Je ne rappellerai pas les longues négociations diplomatiques poursuivies depuis 1819 par le gouvernement britannique auprès du gouvernement des États-Unis pour obtenir son adhésion au droit de visite. Quoique l'Angleterre cherchât à se montrer animée du seul désir de mettre fin au *commerce des esclaves*, et qu'à cet effet elle définît le *droit de visite* comme rigoureusement distinct du *droit de recherche*, droit qui découle de l'état de guerre, et qui ne peut jamais, durant la paix, être exercé en haute mer, on sait quelle répugnance constante le gouvernement de l'Union conservait à participer à aucune convention relative à la traite. Enfin, à la suite de nouvelles communications de lord Aberdeen, où les vues positives du gouvernement britannique étaient expliquées plus nettement qu'elles ne l'avaient encore été, les deux puissances s'obligèrent, par l'art. 8 du traité du 9 août 1842, à maintenir séparément et respectivement en surveillance, à la côte d'Afrique, une force navale de quatre-vingts canons au moins, destinée à favoriser l'exécution des lois et des engagements des deux pays concernant l'abolition de la traite. Cette croisière américaine est chargée à la fois de protéger le commerce des États-Unis avec la côte occidentale d'Afrique, et de veiller à la suppression de la traite des Noirs en tant qu'elle serait faite par des citoyens d'Amérique ou sous pavillon américain.

D'autre part, la convention du 29 mai 1845 entre la France et l'Angleterre a rassemblé les plus énergiques et les plus nobles dispositions pour anéantir promptement l'odieux trafic qui depuis un si long temps dépeuple et ruine l'Afrique occidentale, et qui paraît devoir être bientôt refoulé sans retour au sud de l'équateur.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

GUINÉE,

PAR M. AMÉDÉE TARDIEU,

GÉOGRAPHE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE, LICENCIÉ ÈS-LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, ETC.

La Guinée, selon les géographes et les voyageurs du dix-septième et du dix-huitième siècle (1), est une longue suite de côtes comprises entre la rivière du Sénégal, et le cap *Lopez Gonzalvo* (lat. sud 0° 30', long. est 6° 20'.) Quelques auteurs lui marquent même comme limite méridionale le *cap Negro* (lat. sud 16° 1' 0", long. est 9° 33' 45"), mais en empiétant sur le Congo, qui doit être rigoureusement distingué de la Guinée. On divisait aussi généralement ce pays en deux parties : la *Guinée septentrionale*, entre le Sénégal et Sierra-Leone; et la *Guinée méridionale*, ou *Guinée proprement dite*, se subdivisant en six côtes : 1° la *côte de Malaguette* ou *du Poivre*; 2° la *côte d'Ivoire*; 3° la *côte d'Or*; 4° la *côte des Esclaves*; 5° la *côte de Benin*; 6° la *côte des Biafares* (1). Pour nous, acceptant les divisions géographiques proposées par M. d'Avezac, nous avons effacé entièrement le nom de Guinée de la côte comprise entre le Sénégal et le cap des Palmes, pour y substituer le nom de Sénégambie; et en conservant la dénomination de Guinée au pays qui s'étend le long du golfe, depuis le cap des Palmes jusqu'au fond de la baie de Biafra, nous la restrei-

(1) *Voy.*, entre autres cartes anciennes : 1° *Les costes de Guinée avec les royaumes qui y sont connus des Européens en dedans des terres, selon les relations les plus nouvelles*, par P. Duval, géographe du roi; 1677. — 2° *La carte de la côte de Guinée et du pays autant qu'il est connu, depuis la rivière de Serre-Liane jusqu'à celle des Camarones*, par d'Anville; juillet 1729. — 3° *Guinée entre Serre-Lione et le passage de la ligne*, par le même; 1775. — 4° *Tractus littorales Guineæ a promontoria Verde usque ad sinum Catenbelæ*, apud F. de Wit. — 5° *Carte hydrographique sphérique au réduite du nouveau plan des côtes de Guinée, dressée et dédiée à M. de Valincour, conseiller du roi en ses conseils*, etc., par Henry, ingénieur du roy, hydrographe et professeur en mathématique; deux feuilles. — Parmi les cartes modernes je me contenterai d'indiquer *Map af the coast af Africa comprising Guinea and the British passessians at Sierra Leane, an the Gambia, and the Gold coast together with the countries within the courses af the rivers Senegal, Gambia and Kowara, compiled from afficial documents by John Arrowsmith*, 1843.

(1) Walckenaer, *Histaire générale des Vayages*, t. IX, p. 2.

gnons encore, d'après la même autorité, au littoral proprement dit, lui préférant, pour l'intérieur des terres, le nom indigène de *Ouanqârah*, qui s'arrête précisément, vers le nord, aux limites du *Takrour* (1). Mais dans la science hydrographique le nom de Guinée a retenu son ancienne extension : M. le comte E. Bouët-Willaumez appelle encore *golfe de Guinée* ce grand enfoncement de l'Afrique occidentale qui commence à partir de la Sénégambie, là où les terres prennent d'abord la direction générale du sud-est jusqu'au cap des Palmes, pour courir à peu près à l'est-sud-est jusqu'au *Rio del Rey*, se couder ensuite brusquement de six quarts au sud, et courir droit au sud jusqu'au Congo et même au delà. Dans l'étendue totale des côtes qui bordent le golfe, étendue de sept cent quatre-vingt-cinq lieues, non compris les archipels voisins, M. le comte E. Bouët a distingué neuf fractions de côtes; cinq me restent à décrire : la *côte d'Ivoire*, depuis le cap des Palmes jusqu'au cap des Trois-Pointes (quatre-vingt-dix lieues); la *côte d'Or*, depuis le cap des Trois-Pointes jusqu'au cap Saint-Paul (même étendue); la *côte de Benin*, depuis le cap Saint-Paul jusqu'au cap Formose (cent quinze lieues); la *côte de Calebar*, depuis le cap Formose jusqu'à Cameroons (soixante-quinze lieues); la *côte du Gabon*, depuis Cameroons jusqu'à l'équateur (quatre-vingts lieues). — Avant de commencer cette description, j'emprunterai au même ouvrage quelques observations générales sur le golfe de Guinée.

Les zones particulières aux vents du nord-est ou vents alizés et aux vents du sud-est ou vents généraux sont soumises à une loi de translation du sud au nord quand le soleil atteint le tropique du Cancer, et du nord au sud quand il regagne le tropique du Capricorne; de plus, elles sont séparées elles-mêmes, dans le golfe de Guinée, par une zone de vents frais et bien établis du sud-ouest dans le premier cas, et par une zone de calmes, d'orages et de brises variables dans le second; ce qui explique naturellement la lenteur des traversées pour remonter le golfe du sud au nord avant le mois de juin, et leur rapidité pour effectuer la même route après cette époque. — Une loi tout aussi uniforme est la corrélation qui existe entre la marche du soleil et celle des hivernages : à l'époque où le soleil entre dans le signe du Bélier, les tornades commencent à se faire sentir dans le golfe de Biafra, où il darde alors ses feux zénithaux avec une force torréfiante; à mesure qu'il s'avance dans l'écliptique et s'élève au nord, son influence suit la marche progressive de sa déclinaison dans les pays situés par des degrés de latitude analogues. — Quant au phénomène des brises alternatives de terre et du large dû à l'échauffement et au refroidissement alternatifs de la terre qui déterminent à midi et à minuit un courant d'air, alternatif lui-même, il se manifeste assez régulièrement sur toutes les fractions de côtes du golfe, surtout depuis le mois de décembre jusqu'aux pluies d'hivernage. — Les harmattans ne règnent pas sur tout le littoral d'Afrique avec la même intensité ni avec la même élévation de température. Il est d'ailleurs très-facile de comprendre, ajoute M. le comte E. Bouët, que ce vent qui souffle de l'intérieur de l'Afrique doit être plus sec et plus brûlant encore quand il a passé sur les dunes de sable du Sahara que quand il a franchi les contrées plus fertiles et plus boisées situées au sud du désert. — Nulle part les tornades ne produisent de révolution atmosphérique comme dans le fond du golfe de Guinée. — Le courant général de Guinée ne commence à agir dans une zone de quarante ou cinquante lieues au large qu'à partir de l'archipel des Bissagos; la direction générale est le sud-est, mais elle se subdivise en plusieurs branches suivant les contours des fractions de côtes : ainsi cette direction est plutôt celle de l'est-sud-est par le travers de la côte des Graines; du cap des Palmes il se précipite à l'est jusqu'au cap Saint-Paul, où une de ses branches va contourner le coude du golfe de Benin, puis se réunit au lit principal du courant près du cap Formose, pour aller ensemble se perdre au fond du golfe de Biafra. « C'est un phénomène bien remarquable que celui de l'accumulation

(1) *Esquisse générale de l'Afrique*, éd. de 1837, p. 130.

« sans issue des eaux que vient verser « ce courant général dans le fond du « golfe de Biafra : ce dernier se transforme-t-il alors en vaste réservoir pour « fournir perpétuellement aux marées « des vingt-cinq rivières qui découpent en « tous sens le delta du Niger? Ou bien « existe-t-il, comme on le suppose pour « le détroit de Gibraltar, un courant « sous-marin à l'aide duquel s'opère « l'évacuation des eaux accumulées dans « ce fond de golfe? — Un phénomène « non moins singulier est le lit de cou« rant contraire qui roule ses eaux « de l'est à l'ouest, c'est-à-dire avec « une direction parallèle et opposée à « celle du courant général de Guinée « dans toute la zone qui commence à « peu près à l'équateur et se prolonge « au delà dans l'hémisphère austral. Y « aurait-il donc, par suite d'une attrac« tion quelconque dans le domaine des « eaux inférieures, une combinaison qui « relierait ensemble l'action opposée de « ces deux lits de courants parallèles? » D'après ce qui précède on peut comprendre qu'il est facile en toute saison de descendre le golfe de Guinée : aidé par l'action du courant général de ce golfe, par des vents de nord-est jusqu'à la côte des Graines, par des brises alternatives de terre et de large, ou du sud-ouest, sur le reste des côtes, on a presque continuellement vent et courant pour soi de novembre en avril; et l'on n'est guère contrarié durant cette saison et le long du littoral que par les harmattans, contre lesquels il faut louvoyer plus ou moins longtemps pour s'élever dans l'est. De mai en octobre la navigation du golfe n'est pas moins facile par suite des brises de sud-ouest, bien établies pendant cette saison, et qui deviennent des vents traversiers pour parcourir le fond du golfe. Mais s'il est facile de descendre rapidement le golfe en toute saison, il n'est pas aussi facile de le remonter. — Il résulte des observations barométriques suivies à bord du *Nisus* et de la canonnière-brick *la Malouine*, que le baromètre s'abaisse lorsque le temps est beau dans le fond du golfe, et qu'il monte lorsque le temps devient menaçant et à l'approche des tornades. D'autre part, les fortes brises de nord-est sec font aussi monter la colonne de mercure; d'où l'on conclut que dans ces parages le baromètre ne peut être un indicateur aussi certain que dans les zones tempérées (1).

Villault de Bellefond, dans sa dédicace à Colbert, annonçait qu'en son récit « l'amour des peuples de Guinée pour les François, par-dessus tous les autres Européens, paroistroit dépeinte avec tant de naïveté, qu'ils n'en pourroient plus douter, et seconderoient tous à l'envi les glorieux desseins de Colbert de rétablir le commerce de la France dans ces terres qu'elle possédoit autrefois. » Il attribuait l'abandon des côtes de Guinée par les commerçants français à la mauvaise opinion conçue par eux de la malignité de l'air. « J'avoue, ajoute-t-il, qu'ayant le cœur françois, lorsque je m'y trouvay, je ne pus remarquer qu'avec un extresme regret l'adresse des Anglois, Hollandois et Danois de nous avoir si fort imprimé cette tant pernicieuse pensée, qu'elle nous ait réduits jusques au point d'abandonner mesme les places que nous y tenions et dont ils tirent leurs plus grands profits. En effet, n'est-il pas bien sensible de voir par toutes ces costes quantité de bayes que les Mores appellent *bayes de France*, des places mesme qui portent encore le nom de nos villes, comme le *petit Dieppe*, estre si fort abandonnées des François, qu'il n'en reste plus que le nom et le désir aux habitants de les y revoir? Il est bien vray que les guerres civiles dont Dieu affligea le royaume de France du temps de Henry le Grand, d'heureuse mémoire, achevèrent de nous ruiner sur ces costes, et furent cause qu'on nous enleva les places qui nous y estoient restées depuis les précédentes guerres des temps de Louis XI et des rois ses successeurs. Pendant son règne, les Portugais s'emparèrent entièrement de l'habitation que nous avions à la coste

(1) *Observations générales sur le golfe de Guinée*, p. 200-210 de la Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale entre le Sénégal et l'équateur. — *Voy.* aussi des *renseignements sur la côte d'Or par le capitaine Midgley*, extraits d'une communication faite à l'association des capitaines de navires de commerce de Liverpool dans le *Nautical magazine*, janvier 1843, ou dans les *Annales marit.*, 1843, *partie non officielle*, n° 27.

d'Or, où ils bastirent le chasteau *Saint-Georges de la Mine*, et preuve que cette habitation estoit considérable, c'est que les Hollandois se servent aujourd'huy (1667), pour leurs presches, de la mesme église que nous y bastismes en ce temps, dans laquelle on remarque encore les armes de France; et que leur principale batterie du costé de la mer conserve jusques à présent le titre de *batterie de France*. Nous avons possédé sur ces costes *Akara*, *Cormentin*, *cap Corse* et *Takorai*, où les Suédois bastirent depuis sur les ruines de nostre fort, qu'ils ont laissé périr aussi bien que nous par les guerres qu'ils ont faites en Allemagne; de nos jours nous avons laissé usurper par les Hollandois l'habitation que nous avions à *Comendo*, place éloignée de deux lieuës du *chasteau de la Mine*, après la mort de deux François, qui depuis longtemps y demeuroient dans une belle maison, de laquelle il ne reste plus que les quatre murailles, et qui avaient si bien sçu captiver l'amitié des Mores de ce lieu, qu'ils font gloire maintenant de se dire François, et battent le tambour à la françoise. — L'air de ces costes n'est dangereux que pendant trois mois de l'année, et c'est encore si peu de chose, qu'avec le moindre soin que l'on prend à s'y conserver, l'on s'y porte aussi bien qu'en France, et plusieurs maux y sont inconnus qui nous accablent en Europe. Mais disons que ç'a esté la ruse des estrangers, pour nous en degoûter, qui, voyant que nous avions interrompu ce commerce, ont tasché jusques à présent de nous faire perdre tout à fait, non pas seulement le dessein, mais l'envie mesme de le reprendre, pour profiter seuls des richesses de ces pays, qui s'y rencontrent avec tant d'abondance, que j'ayme mieux ne toucher cette corde qu'en passant que d'en dire ce que j'ay veu, puisqu'il sembleroit incroyable. Je laisse seulement à juger si les Hollandois, qui sont gens tout à fait attachés à leur intérest, auroient entrepris la dernière guerre avec l'Angleterre, qui n'a point eu d'autre fondement que la prise que les Hollandois avoient faite sur eux de la forteresse de *Cormentin* à la *coste d'Or*, s'ils n'en tiroient des profits considérables. Ils sçavent si bien la conséquence de ce commerce, qu'ils n'y auroient jamais souffert les Anglois et les Danois, s'ils n'y avoient esté forcez par les nègres. La suite de cette relation fera voir que l'humeur des Mores s'accorde mieux avec la françoise qu'avec toutes autres; et c'est le véritable sujet qui a porté les estrangers à nous en éloigner; puisque si nous y sommes une fois rétablis, leur commerce est perdu sans ressource, et que nous recueillerons seuls cette quantité d'yvoire, et ces sommes immenses en poudre d'or, qu'ils tirent de ces pays, et qu'ils partagent entre eux, sans compter les nègres ou esclaves que nous ferons passer aux isles de l'Amérique, et qui les rendront plus florissantes : outre que l'on fera connoistre à ces gens la foy de Jésus-Christ et que l'on les tirera de l'aveuglement dans lequel le démon les entretient. » Ces souvenirs historiques, ces considérations, ces espérances, placés par Villault de Bellefond, avec une heureuse adresse, au début de sa petite relation, suffiraient encore aujourd'hui à rendre intéressante pour nous toute description des côtes de Guinée; mais l'établissement récent de plusieurs comptoirs français et leur développement rapide ont dû naturellement ranimer notre intérêt.

Le 3 novembre 1838, la canonnière-brick *la Malouine*, attachée à la station des côtes d'Afrique et commandée par M. le comte E. Bouët, alors lieutenant de vaisseau, partait de Gorée pour faire sur la portion de littoral comprise entre les îles de Loss et le cap Lopez une exploration commerciale réclamée par la Chambre de commerce de Bordeaux, et dirigée d'après les instructions combinées des ministres de la marine et du commerce. A l'expédition était adjoint M. Broquant, capitaine au long cours, avec la mission spéciale de recueillir des échantillons de toutes les marchandises manufacturées que les autres nations emploient comme objets d'échange dans la troque des produits africains. Six mois après, les chambres de commerce étaient saisies des nombreux et exacts documents réunis par le commandant de *la Malouine*, et publiaient divers mémoires, où étaient recherchées les meilleures modifications à faire subir aux

produits de nos fabriques et au tarif des douanes. On y examinait en même temps la proposition faite par le même officier de créer sur plusieurs points du golfe de Guinée des comptoirs fortifiés propres à assurer l'accroissement du commerce licite, qui doit heureusement se substituer un jour à la traite des noirs. Dans leurs premières délibérations, les chambres de commerce, et surtout celle de Bordeaux, avaient rattaché à cette question principale une question secondaire, à savoir, la formation de compagnies ou d'associations privilégiées entre armateurs, plus capables, disait-on, que des armements isolés, de lier avec les comptoirs de vastes et utiles opérations. Le département de la marine, sans s'y arrêter, s'occupa d'agir promptement, et soumit par avance les nouveaux comptoirs qui seraient formés au régime de la libre concurrence. — Ce qui se passait dans le même temps en Angleterre attestait l'opportunité des études et des préparatifs du gouvernement; toutes les questions relatives au commerce de la côte occidentale d'Afrique étaient agitées et discutées dans un comité d'enquête, formé au sein du parlement, et, entre autres conclusions de cet immense travail, ressortait surtout la nécessité d'accroître le nombre des établissements anglais sur cette côte, d'organiser sur des bases plus larges et sous une autorité spéciale, indépendante du gouvernement de Sierra-Leone, les quatre comptoirs anglais de *Dixcove*, *Capecoast*, *Annamaboe* et *British-Accra*; de relever les anciens forts d'*Apollonia*, de *Winnebah* et de *Whidah*, abandonnés depuis 1822; de multiplier dans la croisière anglaise les bateaux à vapeur et les bâtiments légers; enfin d'ouvrir indistinctement les factoreries actuelles de l'Angleterre, comme ses comptoirs futurs, à tous pavillons et à toutes marchandises. — Dans son *Rapport au Roi*, du 29 décembre 1842, M. l'amiral Duperré s'exprima ainsi : « Notre commerce à la côte occidentale d'Afrique a pris depuis quelques années un grand développement. Ces premiers progrès sont pour notre marine marchande la source d'espérances plus grandes, et pour le gouvernement celle d'obligations nouvelles. Le commerce dans ces parages a ses lois particulières d'existence; il doit aussi avoir son mode particulier de protection. Le long du littoral africain, depuis le Sénégal jusqu'au cap de Bonne-Espérance, on ne trouve aucun centre de population un peu important. On rencontre quelques comptoirs à peine naissants abrités par le pavillon d'une des puissances maritimes : çà et là, et principalement à l'embouchure des rivières qui sont des bras du Niger ou qui pénètrent un peu avant dans les terres, on voit quelques habitations agglomérées, dont la population s'est peu à peu façonnée aux usages du commerce. Nos troqueurs ont observé ces circonstances, et y ont subordonné leurs opérations. Ainsi nos bâtiments composent leurs cargaisons par assortiment et suivant le goût de chacune de ces petites bourgades. Ils font des escales fréquentes et à très-courte distance les unes des autres; ils demeurent longtemps à chacune d'elles, pour écouler quelque partie de marchandises. Souvent les officiers et le subrécargue, dans l'impossibilité de faire aborder le navire, descendent à terre, improvisent des hangars pour s'abriter eux et leur cargaison, et y séjournent jusqu'à ce qu'ils aient opéré leur troque. Cette manière de trafiquer est pleine d'inconvénients et de dangers. Elle expose les hommes à l'intempérie d'un climat brûlant, et les marchandises à des avaries, souvent même au pillage. Il a fallu à notre commerce de l'énergie et de la persévérance pour lutter contre de tels obstacles. Il résulte de cet état de choses que nos bâtiments de guerre sont continuellement obligés d'intervenir dans les rapports des indigènes et des troqueurs, tantôt pour régler les coutumes que les rois et chefs se font payer, tantôt pour réprimer des actes d'hostilité et le plus souvent pour effectuer le recouvrement des créances contractées envers nos capitaines. Il ne serait ni juste ni politique de laisser notre commerce plus longtemps dans cette situation. A la protection que lui prête déjà notre station, il faut ajouter un appui plus direct, qui lui permette d'agrandir ses opérations et lui assure une position moins précaire. Sur cette côte quelques comptoirs ont été élevés. Ils sont l'œuvre de maisons de commerce intelligentes qui

ont voulu assurer un abri à leurs subrécargues et à leurs marchandises, et diminuer pour leurs navires la difficulté de se ravitailler. Ces essais restreints aux proportions des ressources individuelles indiquent au gouvernement le système de protection qu'il doit consacrer à notre commerce. Il faut qu'il lui donne pour points d'appui, et à certaine distance les unes des autres, des factoreries fortifiées, qui serviront de station à nos navires et d'abri à nos troqueurs. Ces établissements, tout à la fois militaires et commerciaux, atteindront un double but : ils tiendront en respect les populations indigènes, en les habituant à la souveraineté de la France, et procureront à nos troqueurs une sécurité qui leur permettra d'étendre l'échange de nos produits pour l'huile, l'ivoire et l'or de l'Afrique. » En finissant, M. l'amiral Duperré rappelait que la France a en outre une mission de civilisation et d'humanité à remplir à la côte d'Afrique ; qu'elle doit concourir, autrement que par les moyens répressifs dont elle dispose, à l'extinction de la traite des noirs ; qu'elle peut tarir la source de cet horrible trafic en agissant directement sur les populations ignorantes où ces monstrueuses coutumes règnent encore, et en les initiant à des principes de morale et d'humanité par l'influence de ses idées et l'exemple de ses mœurs. Dans la session de 1843, les chambres votèrent avec empressement le crédit affecté aux dépenses de première installation des trois comptoirs désignés, de Garroway, d'Assinie et du Gabon. A la fin d'avril de cette même année, le matériel de construction des blockhaus et des magasins, envoyé de Brest et de Toulon, était réuni à Gorée, et M. le comte E. Bouët, alors capitaine de corvette, successivement appelé, depuis la mission de *la Malouine*, au commandement de la station d'Afrique et au gouvernement du Sénégal, assurait le succès d'une triple expédition dont je raconterai soigneusement les principales circonstances et les heureux résultats.

Côte d'Ivoire (1), *ou côte comprise entre le cap des Palmes et le cap des Trois-Pointes.* — Après avoir doublé le cap des Palmes et dépassé la pointe et le village de *Gruwa*, on aperçoit bientôt plusieurs groupes de villages appelés *Cavally*, puis l'entrée d'une petite rivière du même nom. La côte, peu élevée et assez uniforme depuis le cap des Palmes, change d'aspect à partir des villages de *Tabou* et de la pointe assez basse qui les sépare : les terres du littoral deviennent des collines de hauteur moyenne, derrière lesquelles apparaissent dans l'intérieur des mornes élevés et de forme arrondie. La pointe de *Bassa* succède à celle de *Tabou*, et le village de *Wapoo* au village de *Bassa*. Après les pointes rocailleuses de *Tabou*, se voient les deux rivières de *San-Pedro* (1) et de *Highland*. Les terres de l'intérieur paraissent plus basses parce que celles du littoral s'élèvent. Les montagnes de *Temple-Hill*, les plus hautes de ces parages, in-

(1) « Les marchandises qu'on tire de ces pays sont des dents d'éléphans, dont quelques-unes peseront jusqu'à deux cens livres; et dans tel jour on en achepte jusques à dix mil livres. Si l'on doit croire leurs voisins à la coste d'Or, ils disent que dans le pays il se trouve si grande quantité d'éléphans, que les habitans sont obligés pour s'en garantir de faire leurs maisons sous terre. Ils les tuent autant qu'ils peuvent ; mais ce qui fait qu'ils ont tant de dents, c'est que les éléphans mettent bas leurs défenses tous les trois ans, comme les cerfs leurs bois. — Les Hollandois appeloient aussi cette côte la *coste des Quaqua*, parce que les naturels, en abordant, disent *qua, qua, qua*, qui est comme bonjour et bien venu. (Villault, éd. de 1669, p. 180 et 181.) De plus, on la divisait ordinairement en deux parties, la côte de *Maes gens*, ou mauvaises gens, et la côte des *Bonnes gens*, séparées par la rivière de Botrou : « De sçavoir qui « leur a donné ces noms, c'est ce qui n'est « pas facile, non plus que la raison pour- « quoi on les leur a donnés. Il est certain « que les Nègres qui sont à l'est du cap de « Palmes sont méchants, traîtres, menteurs, « voleurs, d'un naturel féroce et sanguinaire. « En voilà assez pour justifier ceux qui leur « ont donné une épithète si odieuse. » (Labat, *Voyage du chevalier de Marchais en Guinée*, t. I[er], p. 174.)

(1) *Voy.* le *rapport de M. le lieutenant de vaisseau Fleuriot de Langle sur la rivière San-Pedro*, dans la *Descr. naut. des côtes de l'Afr. occ.*, p. 104.

diquent le voisinage du *Petit-Drouin*, le premier des villages de ce nom échelonnés jusqu'à Saint-André sur une etendue de sept à huit lieues de côtes. La description que Villault de Bellefond fait du village de Saint-André et de cette portion de côte est exacte de tous points. Il le marque comme un emplacement très-favorable de comptoir fortifié. « Pour Rio-Saint-André, dit-il, c'est de toute l'Afrique le lieu le plus propre à bastir : la rivière qui porte ce nom monte bien avant dans les terres, et un peu audessus de son embouchure se divise en deux branches, dont l'une monte au nord-nord-ouest, et l'autre à l'est; elle peut souffrir bien avant un jacht, bordée de côté et d'autre de grands arbres et environnée de campagnes et de prairies. La roche qui est au bord de la mer, à l'embouchure de la rivière, peut avoir trois cens pas de circuit au sommet, et se termine en plate-forme, qui commande au reste du pays, qui est bas, et n'est de rien commandée. Elle est escarpée du costé de la mer et de la rivière à l'est, et on ne peut l'aborder que par le dedans de la rivière à l'ouest, et forme une presqu'île, dont l'on peut faire une isle en coupant quinze pas de largeur : elle ne se peut approcher que de ce costé, estant environnée de tous les autres de roches sous l'eau, sur lesquelles mesme une chaloupe se perdroit. L'eau douce de la fontaine qui sort du pied d'une grosse montagne qui couvre cette roche au *nord*, en peut estre defendue à coups de fauconneau. Il se trouve par toutes ces costes quantité de bœufs, chèvres, chevreux et cochons, dont ils font grand marché, un bœuf ne valant pas plus d'une douzaine de couteaux de vingt sols, et le chevreüil de mesme. — Les naturels de ces villages sont défians et n'accostent un navire, surtout la première fois, qu'avec crainte. Ils ne veulent jamais entrer dans la chambre de poupe, ny descendre sous le tillac, ce que les autres Mores de toutes les costes font librement. Quand ils abordent un vaisseau, il faut que le capitaine descende, et qu'ayant un pied sur le bord du canot (1) et l'autre sur la precinte (pourtre qui entoure le vaisseau), se tenant d'une main à une corde, avec l'autre prenne de l'eau de la mer et s'en jette sur la teste, qui est la marque d'amitié et de jurement ou superstition, sans quoy ils n'entreroient jamais au vaisseau. » Ils passaient autrefois pour anthropophages; encore aujourd'hui on ne communique avec la terre qu'en s'armant bien.

A partir de Saint-André, la côte est plus saine et peut être prolongée à une très-petite distance. Les villages de *Koutrou* et de *Fresco* offrent, comme Saint-André, beaucoup de ressources. Sur tous ces points c'est le tabac qui est le principal objet d'échange. Au delà de Fresco la côte devient basse et uniforme, et une lagune la borde dans toute son étendue jusqu'au *cap Apollonie*, laissant entre elle et la mer une langue de terre, large d'un demi-mille, et couverte de nombreux villages plantés de palmiers. A douze ou treize milles plus à l'est que Fresco se trouve le village de *Jacques* ou *Petit-Lahou*, entouré d'une palissade en paille et planté de palmiers. Les villages du *Grand-Lahou* sont plus rapprochés de la rivière et du cap *Lahou*, et couvrent une grande étendue de pays. Dans tous on traite généralement de l'huile de palme et quelquefois de l'or. *Jack-Lahou* est distant du Grand-Lahou de huit ou neuf lieues environ, et la côte, uniformément basse, est presque droite entre ces deux points et reste telle jusqu'au Petit-Bassam. Les villages de Jack-Lahou sont très-peuplés et fort étendus. A six milles plus loin, commencent ceux de *Jack-Jacques*, au nombre de trois : *grand* et *petit Jack-Jacques* et *Jack-Jacques du milieu*, espacés entre eux d'un ou de deux milles, et tous ombragés de palmiers, de cocotiers et d'autres arbres élancés, à écorce blanchâtre, et très-remarquables du large. —

(1) « Les pirogues des naturels de cette coste sont bien différentes de celles de la coste des Graines, si légères, si rapides et montées par trois hommes au plus; elles sont beaucoup plus grandes, très-lourdes, et peuvent contenir trente hommes au besoin; à mesure qu'on descend la coste, on voit les embarcations devenir de plus en plus grandes, sans doute à cause des magnifiques bois de construction que produit le littoral. »

En janvier 1787 M. de Flotte, officier de la marine française, chargé d'une importante mission sur les côtes de Guinée, se trouvant à l'embouchure de la rivière Saint-André, fut frappé, comme l'avait été avant lui Villault de Bellefond, du bel emplacement de fort ou de comptoir que ce lieu présentait. Il chercha à se mettre en relation avec le roi du village; mais celui-ci, par méfiance, manqua au rendez-vous. Il vint alors jeter l'ancre au cap Lahou, et là parvint à s'aboucher avec un naturel nommé Coffy, qui parlait un peu le français et semblait exercer beaucoup d'autorité sur les autres: M. de Flotte obtint de lui la cession d'un terrain d'une demi-lieue carrée, à son choix, moyennant deux cents onces de marchandises livrables à l'époque des premières constructions; mais il ne pensait pas lui-même qu'on pût donner suite à cette convention, n'y ayant pas une seule pierre à bâtir dans un rayon de deux à trois lieues. Toutefois, l'année suivante, Denys Bonnaventure, commandant *la Flore*, ratifia cette convention au nom du roi, annonçant, il est vrai, qu'on ne se proposait pas de commencer encore les travaux d'établissement (1).

En continuant à descendre la côte, on la voit se couder au nord devant le village de *Petit-Bassam*, pour courir ensuite plus au sud jusqu'au cap des Trois-Pointes. Après ce village, qui n'offre rien de remarquable, non plus que deux ou trois autres groupes de cases palissadées, on découvre bientôt les maisons blanches du comptoir français élevé près de l'embouchure de la rivière de *Grand-Bassam*. Un traité passé, le 19 février 1842, avec le roi Piter et les chefs Guachi et Waka, réservait en faveur de la France un droit de souveraineté et d'occupation. M. le gouverneur du Sénégal en profita dès l'année suivante, avec l'autorisation du gouvernement. Les comptoirs d'Assinie et du Gabon avaient été fondés, et il paraissait plus utile de placer au Grand-Bassam une espèce de succursale du comptoir d'Assinie que de créer le troisième établissement projeté de Garroway : celui-ci fut donc ajourné, et le 17 août 1843 une expédition, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Philippe de Kerallet, arriva au Grand-Bassam : la barre qui existait à cette époque de l'année sur le rivage rendait le débarquement dangereux; on manquait de pirogues propres, comme celles du Sénégal, à franchir les barres, et, le 22, M. Besson, enseigne de vaisseau, désigné par M. le gouverneur du Sénégal pour commander le futur comptoir, traversa les brisants à la nage, pour aller s'assurer par lui-même des bonnes dispositions des indigènes. On s'occupa aussitôt d'établir entre le rivage et la haute mer, en deçà de la ligne des brisants, un va-et-vient qui ne put être installé qu'avec les plus grandes difficultés et au prix de la vie de quelques marins: puis des radeaux transportèrent à terre, quinze jours durant, tous les objets de débarquement. Enfin la prise de possession eut lieu le 28 septembre; tous les chefs, précédés par le roi du Grand-Bassam, s'étaient rendus au comptoir, où des présents leur furent distribués. — Le comptoir français est situé sur la rive droite de la rivière du Grand-Bassam, tout à l'embouchure, au haut d'une petite éminence qui domine la rivière et une grande lagune. Cette lagune ou marigot, qui se joint à la rivière, ajoute beaucoup à la force du comptoir; elle l'isole d'abord du côté des villages de Grand-Bassam, situés aussi sur la rive droite, mais assez haut pour qu'on ne les aperçoive pas du rivage; d'autre part, elle suit intérieurement la côte, à l'ouest, et sur une grande étendue, puisqu'en tout temps elle offre aux pirogues, comme un canal naturel, une communication sûre avec les villages des Jacks-Jacks et toute la côte d'Ivoire jusqu'au Grand-Lahou. Il y a, tout près et au nord-ouest du comptoir, un petit lac d'eau saumâtre d'une encablure et demie de largeur; et au nord-est, deux petites criques formées par la rivière et où les pirogues peuvent accoster. C'est le seul côté abordable vers la rivière. La distance du Grand-Bassam à Assinie est de vingt-huit milles (neuf lieues environ); on la parcourt aisément en deux heures par terre, et en

(1) *Voy.* le récit des voyages de de Flotte et de Denys Bonnaventure, dans le *Voyage en Guinée, ou description des côtes d'Afrique depuis le cap Tagrin jusqu'au cap Lopez Gonsalves*, etc., par Pierre la Barthe.

six, huit et douze heures par mer. Le retour par mer d'Assinie au Grand-Bassam est un peu plus long. L'établissement du Grand-Bassam a reçu le nom de *Fort Nemours* : c'est un carré palissadé et bastionné, dans lequel un blockhaus et quatre barracons abritent le commandant, la garnison et tout le matériel du comptoir : les quatre bastions élevés aux angles de l'enceinte sont armés chacun d'une pièce de trente.— Les rapports de MM. Philippe de Kerhallet et Besson contiennent d'intéressants détails sur l'état politique de ce pays et sur les mœurs des indigènes. Piter est le roi du Grand-Bassam : la ville où il réside, et qui compte cinq mille habitants environ, est placée au delà d'une de ces petites criques. Un peu à l'ouest est un village dont le chef se nomme Jack. Le chef Waka occupe le village le plus rapproché du comptoir. La souveraineté de Piter, quoique à peu près nominale, s'étend jusqu'aux environs de Jack-Jack, dans l'ouest, et jusqu'à Half-Bassam dans l'est. Tout le rivage de la mer lui appartient. L'intérieur des terres est possédé par les Bushmans, avec lesquels Piter est continuellement en guerre, sans qu'on en vienne pourtant jamais aux mains. Son héritier, New-Piter, peut avoir aujourd'hui de vingt-trois à vingt-cinq ans. Son premier ministre, nommé Adugo, a sur lui le plus grand ascendant; mais les autres chefs de la ville n'ont pas d'autorité et ne paraissent que dans les palabres. Quant à Waka, il s'est depuis longtemps rendu de fait indépendant; il est actif, remuant, énergique, et passionné pour la France. Ses frères Assima et Petit Waka ont aussi beaucoup d'influence; un autre de ses frères, Guachi-Waka, l'un des chefs de Half-Jack-Jack, était venu par la lagune pour assister aux fêtes de la prise de possession. Le roi du village de Jack-Jack se nomme Deegres; le principal chef au-dessous de lui, Antony-Jaek-Jack, est, comme lui, tout dévoué à la France. Du reste, toute la population du Grand-Bassam se distingue par le caractère le plus doux et le plus pacifique; elle est belle, riche en général, comme l'entendent les noirs : presque tous les hommes portent sur eux quatre à cinq acquêts d'or; les femmes ont le cou, les bras, les jambes couverts de bijoux en or. Dans les grandes cérémonies, les chefs se mettent des bagues à chaque doigt, et quelques-uns s'habillent à l'européenne.

Au commencement de l'année 1844 M. le commandant Besson fit plusieurs excursions dans l'intérieur de la rivière du Grand-Bassam et dans le marigot du cap Lahou. Il remonta la rivière depuis le poste jusqu'au Grand-Bassam en sondant avec soin, et détermina un chenal de deux cents mètres de largeur, sur une profondeur moyenne de six à sept brasses, navigable en tout temps : un petit îlot, situé à deux portées de canon du village de Piter, est la limite du chenal dans l'ouest. Les bords de la rive droite sont entièrement accores, et composés d'une argile plastique qui en certains endroits a pris une extrême dureté, et dans d'autres conserve sa ductilité, tout en étant mêlée de fragments de scories volcaniques, dont la présence en ce seul lieu est assez difficile à expliquer. Les naturels font de ces scories des espèces de lingots qu'ils introduisent dans leurs armes à feu, et les blessures de ces projectiles sont affreuses et presque incurables. Le village du Grand-Bassam couvre un ou deux milles, et est entouré d'une forêt de cocotiers et d'arbres fruitiers de toute espèce, surtout de bananiers, de goyaviers et d'orangers. Il se compose d'une seule rue large de trente mètres; chaque maison est entourée d'un jardin. Les naturels sont généralement grands, bien faits, d'une figure agréable et d'un beau noir luisant; quelques-uns sont cuivrés comme les peuples du Sénégal, et M. Besson soupçonne qu'à l'époque où la traite des noirs était active sur ce point de la côte un certain mélange de races a pu s'effectuer. Les femmes sont presque toutes laides et attaquées d'effroyables maladies de peau. Le poisson, la banane, le maïs, l'igname et la cassave sont leur nourriture habituelle; ils mangent rarement de la viande, quoiqu'ils possèdent de fort nombreux troupeaux de moutons et de bœufs; mais ils s'en montrent fort avares, et ce n'est qu'à des prix exorbitants qu'ils consentent à les vendre. — Dans l'exploration que fit M. Besson du pays situé au delà du Grand-Bassam, il suivit d'abord le bras de rivière qui se dirige au nord et y constata une

moyenne de brassiage de sept à huit mètres, sur une étendue de six lieues; puis il s'engagea dans le *marigot d'Ébrié*, et atteignit en peu de temps un beau village du même nom, entouré de palissades et d'un large fossé dont le remblai forme extérieurement un parapet de 1m à 1m 50 d'élévation. Ce village, peuplé de sept à huit mille individus, est le centre de dix autres villages réunis en petite république et depuis fort longtemps en guerre avec les courtiers riverains. « L'isolement « dans lequel vivent ces peuplades, disait « M. Besson dans son *Rapport du 1er mars* 1844, les difficultés qu'ils éprou- « vent à se procurer les objets de traite « de première nécessité, l'énorme quan- « tité d'or qu'ils possèdent, soit à l'état « de fétiche, soit à l'état de poudre : « tous ces faits observés m'ont donné « l'espoir que ce point pourrait être le « premier où nos traitants réaliseraient « le plus facilement de beaux bénéfices. « La forme démocratique de leurs insti- « tutions, en leur enlevant toutes rela- « tions amicales avec les royautés qui « les entourent, ont développé chez « eux une émulation, une industrie bien « supérieure à celle que j'ai eu l'occa- « sion d'étudier. Ils fabriquent presque « exclusivement l'or fétiche répandu « dans le pays, dont les formes variées « accusent quelquefois une conception « facile et une intelligence des propor- « tions que l'on rencontre rarement chez « un peuple sauvage. Ils réparent les « armes à feu et fabriquent eux-mêmes « les armes blanches portées par les na- « turels. Quoique en guerre presque « continuellement avec leurs voisins, « leurs richesses, leur nombre, et « l'union dans laquelle ils vivent, en « font un peuple puissant et redoutable « qu'il sera facile de nous attacher, et « dont le pays, considéré comme centre « d'importation, permettra à nos trai- « tants d'agir sur une échelle plus con- « sidérable et par conséquent plus pro- « ductive. Le fer en barres, les fusils « tower, la poudre en barils de cin- « quante livres, sont pour eux des ob- « jets de première nécessité, qu'ils ne « peuvent se procurer que grevés de « frais énormes provenant de deux ou « trois courtages successifs. » — En continuant à remonter au nord-ouest M. Besson vit la rivière s'élargir et augmenter de profondeur jusqu'au confluent de la *rivière des Palmes*. Les rives, jusque-là de l'aspect le plus uniforme, lui présentèrent alors une végétation plus variée, plus vigoureuse, et à travers des clairières de bananiers et d'ananas, il aperçut à l'horizon, dans le nord, une chaîne de montagnes d'un aspect bleuâtre, de forme conique et couvertes de grands bois. En quittant le comptoir, il ne doutait pas qu'il ne dût rencontrer à une assez faible distance une chaîne de montagnes formant la continuation de la chaîne porphyrique découverte à Assinie par M. de Mont-Louis, et il supposait déjà avec raison que cette chaîne, après avoir couru à l'ouest-sud-ouest sur une longueur moyenne de douze à quinze lieues du méridien du Grand-Bassam, remontait brusquement au nord, pour rejoindre la grande chaîne des monts de Kong, située à cent cinquante lieues du rivage et marquant la limite méridionale du pays des Mandingues. — Le soir du même jour, M. Besson arriva au *village d'Abijia*, et là s'arrêtèrent ses excursions dans l'ouest. A l'aide de renseignements pris dans ce village, il put tracer le cours de la rivière des Palmes sur une étendue de dix à quinze lieues plus à l'ouest. A Abijia il trouva aussi des fragments de roches assez gros, détachés de cette chaîne de montagnes, qui court sur Assinie par l'est-nord-est en augmentant toujours de hauteur, et apportés dans ce village pour la mouture du maïs. Un de ces fragments était composé d'une pâte porphyrique noirâtre, parsemée d'une petite quantité de feldspath : M. Besson crut reconnaître un porphyre euritique. Un seul avait l'apparence d'une pâte poreuse qu'il prit d'abord pour des scories volcaniques, mais, y ayant découvert quelques globules de calcaire et de calcédoine, il ne douta plus que ce fragment n'appartînt à une variété de porphyre (la spilite), et conséquemment qu'à douze ou quinze lieues du comptoir on ne rencontrât dans ces montagnes des mines d'or et d'argent de la plus riche et de la plus facile exploitation. — D'Abijia il se dirigea à l'est vers *Potou*, en passant par les villages d'*Abra* et de *Ritoy*. Ces lieux sont d'une médiocre importance; mais la ville de Potou, située au centre de la *presqu'île des Mangliers*,

entre les deux rivières de *Rouquah* et d'*Aka*, et non loin de l'embouchure de la *rivière d'Or*, est la ville la plus riche et la plus populeuse du bas pays ; elle entretient de fréquentes relations avec le royaume des Achantis, et importe dans l'intérieur à de grandes distances les produits européens. Suivant une tradition accréditée, elle est fort ancienne et doit son origine à une émigration des habitants de Vankara, ville du royaume des Achantis ; cela paraît assez vraisemblable puisque les habitants de Potou, seuls dans ce pays, parlent la langue fanta. — La rivière d'Aka, suivant les naturels, est le bras principal ; c'est elle qui se jette dans la mer au Grand-Bassam, et en effet l'eau y est beaucoup plus profonde, et les rives forment une berge de dix à quinze mètres d'élévation. De petits escaliers taillés dans cette berge facilitent le débarquement, et mènent à des jardins ou à divers villages peu étendus, mais du séjour le plus riant. La direction de cette rivière laissa croire à M. Besson qu'elle pouvait communiquer avec la rivière d'Assinie, et sa profondeur facilitant beaucoup cette recherche, M. le gouverneur du Sénégal avait eu le projet d'y envoyer un ou deux petits bateaux à vapeur (1). — Entre la ville d'*Eivé*, située près de la rivière d'Aka, et le littoral, s'étend le grand lac de *Peracro*, qu'on peut traverser en deux heures ; cette facilité de communication a fait d'*Half-Bassam*, situé à sept milles environ dans l'ouest du comptoir, un point de traite presque aussi important que le Grand-Bassam. D'après ces observations et ces renseignements divers, M. Besson jugeait indispensable l'établissement à Ébrié et à Potou de deux factoreries commerciales, destinées à centraliser les importations de l'est à l'ouest et à couper au besoin toute communication avec la mer. — L'or, ajoute M. Besson, généralement répandu depuis le Grand-Lahou jusqu'à Assinie, provient du pays des Mandingues (2), du royaume de Lahou et du royaume des Achantis ; une assez grande quantité est exploitée dans la rivière d'Or et dans les montagnes bleues que traverse cette rivière. Il se vend à *l'acquêt*, poids d'un demi-gros, dont la valeur varie de 5 fr. à 5 fr. 75 c., suivant sa qualité ; celui du Grand-Bassam et d'Assinie est réputé le plus pur de la côte d'Afrique. C'est dans les terrains d'alluvion provenant de la désagrégation des roches où était son gisement primitif que les naturels trouvent la plus grande partie de l'or qu'ils possèdent. Il est en grains ou en paillettes disséminées dans une argile rougeâtre plus ou moins sablonneuse ; en lavant cette terre, on opère la séparation de l'or. « En général, ils font subir à la « terre aurifère un premier lavage sur « place à l'aide d'un ruisseau qu'ils font « tomber en cascade à sa surface ; puis, « lorsqu'ils ont obtenu un résidu suffi- « samment riche, ils le lavent à la main « dans des gamelles au fond desquelles « les paillettes se déposent. » — L'huile de palme, qu'on trouve en si grande abondance depuis le Grand-Lahou jusqu'à Picaniny-Bassam, devient tout à coup d'une extrême rareté, et ne se retrouve qu'à Ébrié et dans la rivière des Palmes, d'où elle est expédiée sur Jack-Jack et Picaniny-Bassam par le marigot du Grand-Lahou. L'ivoire est en petite quantité, et son exportation n'acquiert un peu d'importance que vers le haut de la rivière d'Aka, et entre Lahou et Jack-Jack (1).

(1) Voy. dans le tome IV des *Annales marit.* de 1844 (part. non officielle), p. 26, un *croquis du cours de la rivière du Grand-Bassam*, par M. Louis Besson.

(2) Le commandant du fort Nemours, étonné d'avoir trouvé au Grand-Bassam des marchands *bambaras*, fit part de ce fait singulier au gouverneur du Sénégal : il soupçonnait que les exigences de la compagnie de Galam avaient pu les détourner de Bakel vers la côte d'Or. M. le gouverneur s'assura qu'il n'en était rien ; et dans une inspection du fort Nemours, ayant fait venir dans le blockhaus ces marchands bambaras, il apprit d'eux que leur pays était à vingt jours de marche du fort Nemours et à quarante de Bakel ; que leurs communications avec le fort Nemours étaient très-abrégées par le parcours du bras nord-ouest de la rivière de Grand-Bassam. Leur idiome était d'ailleurs tout à fait le même que celui des Bambaras de Galam. Peut-être, ainsi qu'on l'a dit, le plateau qu'occupe ce peuple est-il beaucoup plus étendu vers le sud-ouest qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors.

(1) *Annales maritimes* de 1844, tome III,

Quelques renseignements extraits d'un rapport de M. Conjard, directeur du comptoir du fort Nemours, en date du 1er juillet 1845, achèveront de montrer quels furent les progrès rapides et quel est l'avenir du commerce français sur cette riche côte. Aka et Grand-Bassam préfèrent au lavage de l'or, travail lent et peu lucratif, les bénéfices énormes de l'importation et de la traite des marchandises européennes dans les villages de l'intérieur riverains des trois belles rivières que nous possédons aujourd'hui. Le comptoir français devait donc faire concurrence aux traitants de Grand-Bassam et d'Aka, et envoyer ses facteurs aux mêmes marchés qu'eux; il le fit, en ayant soin de vendre strictement au même prix qu'au blockhaus. Le 23 novembre 1844, M. Conjard s'engagea avec trois embarcations armées dans la magnifique rivière de Potou, la remonta jusqu'à cinquante milles environ, visita dix-huit villages, et réalisa de beaux bénéfices. Les traitants de Grand-Bassam, vivement inquiétés, vinrent plus souvent au blockhaus, et y firent des achats plus considérables, espérant sans doute que le facteur n'aurait plus de motif désormais de remonter la rivière. Une seconde expédition fut dirigée contre le commerce d'Aka : une autre flottille s'engagea dans la rivière d'Aka; le roi d'Aka lui offrit des guides, dans la pensée, vraisemblablement, qu'elle ne dépasserait pas les villages qu'il possède dans la rivière; mais quand il fut détrompé il chercha à l'arrêter par une peinture effrayante des dangers de la navigation; et, voyant qu'il ne réussissait pas, il acheta le chargement entier du facteur. L'expédition continua cependant à remonter la rivière et atteignit *Akba*, petit village contenant à peine cent cinquante cases, situé sur un plateau élevé, en face du premier barrage de rochers : les caravanes de l'intérieur ne s'avancent pas au delà de ce village, et les traitants du pays s'y rendent tous à différentes époques de l'année; il s'y faisait donc beaucoup de commerce. L'or est toujours le principal produit d'échange; l'ivoire est dirigé sur Axim à travers le royaume des Achantis. On pense qu'une succursale de factorerie établie à Akba, sous la protection achetée de Mouney, roi du pays, ferait d'importantes affaires. *Coumassie*, capitale de l'Achanti, se trouverait ainsi plus rapprochée de nous que du comptoir hollandais d'Axim. Dans ce voyage d'essai, cent soixante-dix-huit onces d'or furent traitées; et dans un espace de douze jours que dura ce voyage la vente dépassa celle de trois mois au blockhaus. — Dans le même temps, une députation d'habitants de la rivière d'Ebrié vint au fort Nemours demander qu'une flottille semblable les visitât (1).

On a reconnu enfin, en France, que les dangers des barres si redoutées de la côte d'Afrique avaient été bien exagérés. La barre de mer du Grand-Bassam et celle de toute la côte jusqu'au Grand-Lahou n'est presque jamais impraticable aux pirogues; elle se compose d'une lame seule brisant à trente mètres du rivage. Quant à la barre du fleuve, elle a plus de profondeur que celle d'Assinie : de grands cours d'eau de cette nature doivent naturellement se frayer une issue profonde en se jetant à la mer. Le chenal est aussi plus direct et permet de sortir comme d'entrer vents de travers avec les brises d'ouest, qui règnent fréquemment dans ces parages. Quant aux dangers du climat, ils ne sont guère plus réels. Les températures moyennes observées au thermomètre sont, il est vrai, de 35 à 40° centigrades à l'ombre et de 60° au soleil, et cette haute température est une cause d'insalubrité; mais elle est combattue par une fraîche brise du large, variant de l'ouest au sud-ouest, qui vient chaque jour, presque à la même heure, assainir le fort, situé d'ailleurs assez haut au-dessus du niveau de la mer : toutefois il y a des fièvres dangereuses en décembre, janvier et février, dans les mois les plus chauds. Mais on a découvert que le haut de la rivière d'Aka est un lieu très-sain, où les malades de la côte pourraient se rétablir plus vite et plus sûrement qu'en se rembarquant.

Assinie (5° 4' latitude nord; 5° 42' lon-

(partie non officielle), page 326, et tome IV (ibid.), page 15.

(1) *Annales marit.*, février 1846, *Revue coloniale*, p. 113.

gitude ouest). — En prolongeant les six lieues de côtes comprises entre le Grand-Bassam et l'embouchure de la rivière Assinie, on aperçoit à terre plusieurs villages qui relèvent de nos deux comptoirs. C'est à tort que les cartes font communiquer les deux rivières entre elles par une lagune semblable au marigot du Grand-Lahou. La barre de la rivière Assinie a été sondée par les pilotes du Sénégal, et il s'y est trouvé trois mètres à la marée basse : elle est donc, comme celle de Grand-Bassam, accessible à des navires de moyenne grandeur, quoique les terres de la rive droite se coudent assez brusquement à l'est, auprès de la barre, et rendent ainsi la navigation des passes plus difficile; cependant, comme les vents du large et les vents de terre règnent alternativement, les uns le matin, les autres le soir, pendant une partie de l'année, cette opération est praticable. Après avoir prolongé la côte pendant quelques milles encore, on ne tarde pas à apercevoir l'établissement français d'Assinie, et à atteindre le mouillage extérieur. Pour aller jeter l'ancre au mouillage intérieur, il faut franchir la barre de la riviere et en remonter le cours, assez large d'ailleurs pour qu'on y puisse louvoyer, à une distance de six ou sept milles. L'établissement, jeté sur la gorge d'une presqu'île, commande le fleuve, la mer, la presqu'île même, et par elle la barre de la rivière; à ce point de son cours, la rivière fait un coude au nord, et s'éloigne de la mer pour se répandre dans l'intérieur. Ce fort ou comptoir, qui a reçu le nom de fort *Joinville*, se compose d'un carré palissadé et bastionné, avec blockhaus et barracons au centre de l'enceinte, le tout provisoirement en bois, comme au fort Nemours. Un premier établissement français sur le territoire d'Assinie date du commencement du dix-huitième siècle; longtemps abandonné, ce point important fut occupé de nouveau en 1843.

Au mois de décembre 1687, le père Gonsalvez, dominicain, avec d'autres religieux du même ordre, débarqua à Issini pour y fonder une mission, et reçut du roi Zena le meilleur accueil; six esclaves, une maison, des terres, lui furent concédés; et en retour deux jeunes nègres, Louis Aniaba, qui passait pour le fils de Zena, et Rianga furent conduits en France pour y être élevés. Le père Gonsalvez installa le père Cerizier, et partit pour l'Inde; mais bientôt le missionnaire français laissé à Issini mourut, et ne fut pas remplacé. En 1700 seulement, le père Loyer, jacobin, du couvent de l'Annonciation à Rennes en Bretagne, après avoir passé plusieurs années aux Antilles, fut nommé par la congrégation *de Propaganda fide* préfet apostolique des missions de la côte de Guinée. Il trouva en France une occasion favorable de se rendre au lieu de sa mission : on préparait, par ordre du roi, le retour dans son pays du jeune prince Louis Aniaba, dont l'éducation était achevée depuis quelques années, qui même avait servi comme capitaine de cavalerie, mais que rappelait la mort récente de son père Zéna. Loyer fut présenté au prince, et agréé de lui comme compagnon, ainsi que le père Jacques Villard, jacobin de la province de Paris. Le chevalier Damon, capitaine du vaisseau de guerre *le Poly*, fut chargé de reconduire Aniaba (1). Il obtint sans peine du nouveau roi d'Issini, appelé *Akafini*, la permission de fonder un établissement dans son pays : il choisit comme emplacement cette longue péninsule où s'élève aujourd'hui le fort Joinville, construisit un petit fort, composé d'une courtine et de deux demi-bastions, avec une palissade de dix ou douze pieds de hauteur et un fossé extérieur, sur chaque bastion plaça quatre pièces de trois livres de balle et quelques pierriers, y laissa une petite garnison, et repartit (1701). Mais la compagnie française d'Afrique laissa l'établissement d'Issini sans secours pendant quatre ans, et en 1705 un vaisseau de guerre fut envoyé pour recueillir les Français qui y étaient restés en vie. On

(1) Il fut constaté par la suite que ce prince Aniaba n'était qu'un imposteur, et le second même qui fût venu en France avec le titre de prince d'Issini. Le *Mercure de l'Europe* de l'année 1701 nous apprend qu'Aniaba fut baptisé par Bossuet, que Louis XIV fut son parrain, que le cardinal de Noailles l'instruisit et le fit communier, et qu'ensuite il mit solennellement ses États sous la protection de la sainte Vierge, en s'engageant à y introduire la foi chrétienne. (Walckenaer, *Histoire générale des voyages*, t. VIII, p. 184.)

ne s'explique pas l'abandon si prompt de cet établissement; il était alors dans les conditions de prospérité les plus favorables, et attaqué, en 1702, par les Hollandais, il avait trouvé dans les naturels les auxiliaires les plus dévoués et les plus courageux (1).

Le 2 juillet 1843, une expédition, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Rataillot, et composée de la gabare *l'Indienne,* du cutter *l'Éperlan* sous les ordres de M. Darricau, lieutenant de vaisseau, et de trois navires de commerce, était réunie devant Assinie; elle avait trouvé au mouillage la canonnière-brick *la Malouine,* commandée par M. Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, qui, parti de Gorée le 23 mai, s'était déjà assuré des dispositions favorables des naturels. Dès le 4 juillet, M. Fleuriot de Langle se rendit à la côte, hors des brisants, avec M. Parent, lieutenant du génie et directeur de ce service au Sénégal. Le roi les envoya prendre dans deux pirogues, et M. Darricau se joignit à eux. Les quatre chefs du village d'Assinie, Aigiri dit Peter Coffee, Peter, Guachi et Assino Koao les vinrent recevoir. Assino Koao, qui parlait assez bien l'anglais, expliqua aux autres chefs quelle était la mission de M. Fleuriot de Langle, et écouta la lecture d'un projet de traité, y apposa sa croix, et annonça que le roi Attacla, dont il n'était que le délégué, viendrait bientôt de sa résidence, située à quelques lieues dans la rivière, pour ratifier luimême cette convention. Il consentit cependant, à titre de chef de la plage, à laisser les officiers français choisir l'emplacement du futur établissement. Ce chef leur dit que les gens d'Apollonie les gênaient beaucoup; que, quelques mois auparavant, ils étaient venus couper des cocotiers sur la langue de sable qui borde la rivière du côté de la mer; qu'un petit combat s'étant engagé, les gens d'Assinie avaient éprouvé quelques pertes; aussi paraissait-il heureux de trouver dans les Français des protecteurs contre Kakoaka, chef d'Apollonie; et pendant qu'on s'occupait de choisir un terrain, ses conseils marquèrent qu'il comptait abriter son village derrière le fort. Le choix définitif fut fait un peu plus tard par une commission composée des capitaines des trois bâtiments et de l'officier du génie. Le procès-verbal de cette opération porte qu'après avoir visité les environs du village d'Assinie, les 4 et 5 juillet, la commission distingua deux points. Le premier était sur la rive droite de la rivière d'Assinie, en face du marigot qui conduit à Apollonie : de ce lieu on eût enfilé le marigot, et protégé aisément la rivière et la langue de terre des *Trois-Cocotiers;* mais la défense de la mer eût été reculée de quatre cents mètres. Le deuxième, que la commission préféra à l'unanimité, se trouve, comme je l'ai dit plus haut, sur la langue de terre des Trois-Cocotiers, entre la mer et la rivière d'Assinie, à six cent quarante mètres des *Trois-Cocotiers,* dans la direction du coude que fait la rivière, en remontant dans l'intérieur du pays. Cette position enfile donc la rivière, défend la sortie du marigot d'Apollonie, bat la langue de terre et la mer; elle est plus saine que la première et plus à proximité de tous les débarquements. Il est bien probable que c'est le même terrain qu'avait choisi le chevalier Damon, en 1700; car la commission y a trouvé des debris d'habitations européennes, entre autres un morceau de brique de France enfoncé de cinq centimètres dans le sol; et les habitants d'Assinie ont déclaré que ce lieu-là était le même qu'occupaient anciennement les Français. M. de Mont-Louis, enseigne de vaisseau, chef désigné du poste d'Assinie, qui n'arriva que plus tard avec un des transports, partagea entièrement l'avis de la commission. On procéda ensuite au débarquement. M. le gouverneur du Sénégal en a retracé les dangers et les glorieuses circonstances dans un chaleureux rapport au ministre de la marine : « M. de Langle, y disait-il, chavire une fois, chavire une seconde fois « dans les brisants, et n'en continue pas « moins ses explorations. M. Darricau

(1) La relation du père Godefroy Loyer fut publiée pour la première fois à Paris, en 1714, sous le titre de *Relation du voyage du royaume d'Issyny*, in-12. Deux chapitres de cette relation, tout historiques, présentent un intérêt particulier; ils sont intitulés, le premier : *Des Veterez et des Compas* (p. 157), et le second : *Issyny, royaume de la côte d'Or; pourquoi a-t-il changé de lieu, et comment?* (p. 178).

« s'établit sur la plage après y être « arrivé à la nage à travers les bri- « sants, pour y procéder, sans abri, sans « vivres, les premiers jours, au débar- « quement d'un matériel considérable « de munitions, de grosse artillerie, etc., « débarquement qui paraît un songe « aux Sénégalais, familiarisés cepen- « dant avec les barres dans la mauvaise « saison. M. de Mont-Louis chavire « aussi, noie tous ses effets, et songe « moins à lui qu'à un mousse qu'il ra- « mène vivant sur la plage en perdant « connaissance. M. Boyer, enseigne de « vaisseau, s'obstine, malgré les natu- « rels, à aller sonder la barre de la rivière « pour confirmer les renseignements de « M. de Langle. Le quartier-maître Ra- « biniau, patron d'une baleinière, est « renversé par son aviron de queue, et « se noie en excitant du geste ses com- « pagnons à franchir les brisants. Mais « ces dangers, ces fatigues, tout cela « n'est rien; c'est le succès que veulent « à tout prix ces braves marins, officiers « ou matelots, et ils l'ont eu. ils l'ont « eu glorieusement dans une saison où « la navigation de la côte effraie tous les « navires troqueurs. »

Suivant la promesse qui avait été faite à M. de Langle par Aigiri, Amadifou, neveu et gendre d'Attacla, arriva, le 7 juillet, du haut de la rivière, avec pleins pouvoirs pour ratifier le traité; et, le 8, M. de Langle eut une première entrevue avec lui. Amadifou est un homme de bonne mine. Il était entouré de plusieurs noirs âgés qui paraissaient être les chefs de son peuple; trois cents hommes armés de fusils *long-dane*, la cartouchière autour des reins, le couteau-sabre au côté, étaient rangés en haie sur deux lignes; en face d'Amadifou étaient les chefs de la ville d'Assinie, et en avant d'eux on avait placé des siéges pour les officiers français. Le 8, au soir, eut lieu une nouvelle entrevue, qui ne fut qu'un échange de présents. Le 9 seulement, on discuta les articles du traité; il fut ratifié avec empressement par Amadifou. Tous les travaux d'installation furent achevés le 29, et la cérémonie de prise de possession fut célébrée avec la plus grande fraternité. Le traité qui cède à la France en toute propriété la presqu'île sur laquelle est situé le comptoir, range en outre tout le pays d'Assinie sous la protection du gouvernement français.

Les peuples qui habitent les rives de l'Assinie, connus sous le nom d'*Ecudo*, parlent la langue casse, dout les différents dialectes sont en usage depuis le cap Lahou jusqu'à Apollonie. Le demi-fanta ne commence qu'à Dixcove (nous avons vu cependant une exception remarquable à Potou). L'étendue des États du roi Attacla peut être évaluée à sept ou huit cents lieues carrées; ils sont peu peuplés, et la masse de la population s'est portée sur les bords de la rivière. A deux milles du comptoir, en remontant, on se trouve devant un pracel d'îlots bas et nombreux que découpent plusieurs bras de la rivière Assinie, appelée *Tendo* par les naturels : c'est dans ces bras du fleuve que la navigation est difficile; la sonde n'y rapporte que trois mètres à peine, et le chenal est assez étroit; mais ce passage de peu d'étendue une fois franchi, on débouche dans un grand lac où se jettent, à droite, le Tendo, et, dans le fond, plusieurs petites rivières. Ce lac, que les naturels appellent *Ahi*, n'a pas moins de cinq lieues du nord au sud et de six lieues de l'est à l'ouest. Les noms des villes et des villages de la rive droite sont : *Assinie, Adaon, Asaba, Alabon, Asouba, Abouson;* et sur la rive gauche : *Aby, Adjonin, Aboué, Bia, Aia, Sabo, Kimjabo, Aboupon, Aixia* et *Alobus*. Attacla a pour résidence *Kimjabo*, distant de l'embouchure de douze lieues à peu près et peuplée de douze mille habitants. Au nord-est de la province d'Assinie est celle de *Koukourou*, que gouverne Aby, frère d'Attacla et allié des Français. Par cette province on peut arrêter tout le commerce de l'intérieur avec Apollonie, et le détourner vers notre comptoir. Sur la rive droite, à une distance de trente lieues dans le nord-ouest du fleuve, se trouve la ville de *Kouaugaraï*, toute voisine de la rivière de Graud-Bassam, et en position par conséquent d'intercepter aussi à notre profit le commerce de l'ouest, au préjudice des traitants du Grand-Bassam : peu de temps après l'établissement du fort Joinville, un envoyé du roi de Kouaugaraï vint de-

mander qu'on plaçât un barracon dans ses États. En remontant plus haut, on rencontre une infinité de villages assis sur les deux rives jusqu'à *Jadasson*, capitale du pays de *Damicaturi*, qui relève encore d'Attacla. Au delà est un pays indépendant, *Asephi*, gouverné par Abdouhéni, qu'on chercha tout d'abord à gagner par des présents.

Après qu'il eut tracé le plan du comptoir sur le terrain, mis en place les barracons et le blockhaus, construit le four, tracé les servitudes et mis en culture le jardin, M. Parent s'occupa activement d'explorer le pays aux environs du village d'Assinie. Une première matinée fut employée à visiter le marigot d'Apollonie, mais il ne dépassa pas cette fois l'île *Gouin* (ainsi appelée du nom du chirurgien de l'Éperlan). Il remarqua dans cette excursion beaucoup de beaux arbres, très-droits et très-élevés, propres aux constructions. Depuis l'embouchure de ce marigot, le retour se fit par terre jusqu'à la mer à travers une forêt dont le sol est tout marécageux. Une autre fois, M. Parent alla seul visiter le bord de la mer, vers l'est, jusqu'au lieu appelé par les naturels *Boroguis*, et vit une foule de beaux palmiers dont les côtes de quatre à six centimètres d'épaisseur et de dix à douze mètres de longueur servent à faire les cases et les lits des nègres, et quelques roniers magnifiques ayant au moins vingt mètres de hauteur. On consacra aussi une des premières journées à visiter la langue des Trois-Cocotiers jusqu'à la barre de la rivière : on n'y vit que des bouquets de bois, composés surtout de palmiers à huile et de figuiers sauvages (caoutchouc) et quelques débris de pierres de granit sans doute charriés par la rivière. Aucun marigot ne se trouve entre la barre et le comptoir. Tous les environs du poste abondent en bœufs sauvages et en antilopes; le poisson de la rivière (carpes, brochets, soles) est aussi d'une grande ressource. Les Nègres de ce lieu prennent le poisson de deux manières, ou dans les brisants de la barre, au moyen d'un filet de quinze pieds de long, qu'ils portent sur leurs épaules entre le premier et le deuxième brisant du côté de terre et qu'ils laissent tomber aussitôt qu'une lame a déferlé, pour le relever au retour de la lame, ou dans la rivière au moyen de troncs de palmier de 1m20 de longueur et de 0m20 à 0m30 de diamètre, qu'ils creusent d'un bout à l'autre : ils les ferment d'un côté par un treillis en palmier et attachent à l'autre extrémité un petit panier en tresse de palmier et de la forme d'un pain de sucre, qui laisse entrer le poisson dans le tronc du palmier, mais l'empêche d'en sortir. — Une autre excursion conduisit les officiers français par le *marigot des Éléphants*, qui sépare l'*île des Hippopotames* de l'*île aux Éléphants*, et par le marigot qui le continue sous le nom de *marigot Parent*, jusqu'à l'*île du Repos*. La végétation des bords de ces marigots est magnifique; de l'île du Repos la vue du *lac Ahy*, de ses îles, et de ses pointes boisées se déroule magnifiquement. En passant entre cette île et la rive droite du marigot, au nord-ouest, ils atteignirent une excavation de 6m20 de diamètre sur 0m20 de profondeur, d'où les naturels tirent une espèce d'argile, qu'ils appellent *antanantan*, pour en faire des briques : cette terre jaunâtre étant très-sablonneuse, les briques, cuites, sont trop friables; séchées au soleil, elles ont plus de solidité. Dans ce même lieu croît un arbre gigantesque que les Nègres emploient à faire des pirogues de seize mètres de long et d'un mètre de diamètre. — Ils se dirigèrent de là sur des montagnes qu'ils apercevaient, et s'engagèrent dans l'*anse de la Recherche;* mais n'y ayant pas trouvé de passage, ils revinrent sur leurs pas. A la sortie de cette anse, ils reconnurent, entouré d'une végétation riche et colorée, le village d'*Adirey*, presque aussi vaste que celui d'Assinie, mais que les habitants avaient récemment abandonné; les arbres fruitiers y sont plus abondants qu'à Assinie; et on y trouve les aubergines et piments, qui manquent dans ce village. Ayant donné ensuite dans l'*anse de l'Aventure*, ils n'y trouvèrent pas davantage d'issue, et demeurèrent assurés qu'au nord-ouest il n'y avait pas de marigot communiquant au Grand-Bassam. Le lendemain, ils entrèrent dans le lac *Ahy ;* une bonne brise vent arrière les fit arriver de bonne heure à l'*île des Calaos*, mais ils ne purent passer entre cette île et les *monts Alamangis*. Ces montagnes ou collines,

parsemées de roniers de couleur jaunâtre, font un bel effet ; le sommet le plus élevé dépasse le niveau du lac de cent vingt mètres. Voulant monter au haut de cette petite chaîne, ils doublèrent la *Pointe de Mont-Louis* (île des Calaos) pour pénétrer jusqu'au fond du golfe ; mais ils ne purent accoster à cause du fond de vase molle. — Une autre fois, M. Parent, ayant cherché à passer par le marigot d'Apollonie pour arriver au lac se vit arrêter par trois pirogues, et, forcé de revenir en arrière, suivit le véritable cours de la rivière entre le marigot Parent et celui d'*Albany ;* puis, ayant débouché dans le lac, il gagna *Aby* en mettant le cap au nord-est. La maison de son hôte à Aby se composait de quatre grandes cases formant un parallélogramme à pans coupés ; chaque case était divisée en deux pièces, deux chambres et deux cabinets, tous avec portes et fenêtres, fermant avec des cadenas européens ; chaque case était élevée de 6 à 7^{m} au-dessus du sol de la cour. Le toit en feuilles et en côtes de palmier couvrait non-seulement les deux chambres et les deux cabinets, mais deux galeries de deux mètres de largeur chacune : au-dessus de ces galeries étaient des greniers où l'on entrait par l'intérieur des chambres. Les murs étaient formés d'une terre jaune argileuse de même nature que celle d'Antanantan et de côtes de palmiers. Afin de consolider ces constructions élevées, il y a en forme d'étagères des renforts en terre de 0^{m}60 d'épaisseur et de 0^{m}50 de hauteur. Ce premier renfort sert de siége ; un autre, au-dessus de celui-ci, haut de 0^{m}40, et épais de 0^{m}30, peut servir de rayon. Les cadres des portes et des fenêtres étaient peints en bleu et les galeries en rouge foncé. Les naturels font une pâte de l'espèce de terre qui leur fournit l'ocre rouge à peindre leurs galeries, l'étendent ensuite avec la main, et la frottent avec une étoupe de palmier. Les femmes, qui seules ont ce soin-là, doivent le répéter souvent, car toutes les maisons paraissaient récemment construites ; au toit seulement on reconnaît qu'elles sont anciennes. Enfin, des gravures de modes françaises, avec les manches à gigots, et deux gravures de Napoléon, toutes encadrées, étaient placées à fleur et dans le crépi de la galerie, à la même hauteur et avec une certaine symétrie. Les habitants, en les montrant du doigt, répétaient les mots de *King-Braforé* (le roi des Blancs). D'après l'extrême différence qu'il remarquait entre les maisons d'Aby et celles d'Assinie, M. Parent préjugea que celles des villages de l'intérieur doivent présenter encore plus d'intérêt. Les ferrements des portes sont faits par un serrurier du pays, qu'il vit travailler au fer d'une de ces belles lances qu'ils ornent ensuite d'un bois rouge sculpté et garni d'ivoire. Les cuisines à Aby ne se trouvent jamais dans la grande cour. Une pierre de granit avec une autre pierre ronde sert dans chaque ménage à écraser le maïs, dont on fait le pain, et les pistaches et les piments, dont on assaisonne tout ce qu'on mange. M. Parent vit encore faire à Aby des tissus d'une belle paille, qu'on teint ensuite avec de grands dessins très-grossièrement faits ; ces tissus déteignent au lavage. Les dessins qu'ils se tracent sur la figure et sur le corps à l'aide d'une composition végétale et d'empreintes de bois sculpté, s'enlèvent aussi au premier lavage. Les femmes, et même les plus petites filles, portent sous leurs pagnes des espèces de tournures faites de paquets de vieilles étoffes. Le village d'Aby est fort riche : chaque chef a dans sa maison au moins une vingtaine de pièces d'étoffe, du tabac en quantité, des bijoux en cuivre sculpté représentant des hippopotames, des éléphants et des crocodiles, enfermés précieusement dans des cassettes. — En quittant Aby pour achever l'exploration de la partie orientale du lac, M. Parent suivit les pointes *Boyer* et *Millet*, découvrit sur la dernière un gisement de pierres ferrugineuses, et se dirigea vers l'*île du Soir*, pour rentrer par la *rivière d'Apollonie* et le *marigot des Hippopotames ;* mais à cause du peu de profondeur de ce marigot, il revint sur ses pas pour prendre par la *rivière d'Assinie*, repassa près de l'île du Soir, et à un demi-mille de l'*île de la Sonde*, à cause d'un bas-fond qui la borde ; puis l'ayant doublée, il crut reconnaître l'entrée de la rivière d'Assinie, et, s'y étant engagé, il atteignit sans accident le village d'Assinie : sans le savoir, il avait passé par le *marigot d'Apollonie* que, les gens d'Assinie redoutent

tant (1). — L'hydrographie du lac, peut-être achevée aujourd'hui, n'a pas encore été publiée; et les détails que je rapporte ici, de l'aveu même des auteurs à qui je les emprunte, sont fort incomplets, comme le sont toutes les premières explorations. — Au delà du lac, et à une très-petite distance dans l'est, l'apparence des terres indique une vallée profonde et probablement une rivière dont le gisement est le nord du monde. C'est la direction que les gens du haut pays assignent à la rivière d'Assinie ou Tendo. Le bras qui conduit à Kimjabo est fort étroit, les bords en sont accores, la profondeur est de 5ᵐ environ. L'entrée en face de *Bia-Hinou* est barrée et n'a que trois pieds et demi de profondeur dans le chenal. Les constructions sur pilotis dans tous les villages riverains annoncent des crues d'eau considérables. Le courant est presque insensible. Les premières cataractes se trouvent à *Aboussou*; à partir de là, on ignore le nom et la direction de ce cours d'eau. Aboussou est le principal entrepôt de commerce du roi d'Assinie. De ce point il dirige les produits européens sur *Gengi* et *Jahou*, centre de tout le commerce du haut pays; et à Jahou aboutissent les routes d'Adingra, de Jadessou, d'Asephi, et plus au nord-est celle de Coumassie : c'est à tout ce haut pays que le commerce français doit s'étendre. Au fort Joinville, on ne traite guère qu'avec les gens de Kimjabo, qui descendent une fois tous les quinze ou vingt jours, par caravanes de sept, huit ou dix pirogues, contenant chacune de vingt à trente hommes. La traite dure pendant deux ou trois jours sans interruption : les traitants n'ont pas même le temps de manger; puis dans les quinze ou vingt jours qui suivent on ne vend absolument rien. La traite avec les habitants du village d'Assinie, eu égard à leur petit nombre, est tout à fait insignifiante. — En rivière, il faut aller à Kimjabo pour traiter ou même plus loin; et ce village est au moins à dix lieues en droite ligne. Les villages intermédiaires d'*Aby* et de *Vitrey* font peu de commerce comparativement. Du mois de janvier au mois d'avril 1845, un traitant européen, dans deux voyages à Kimjabo, avait traité plus de cent vingt onces d'or; la seconde fois il avait ramené cinq grandes pirogues de traitants du haut pays et leur avait vendu en trois jours plus de six cents pièces de *mouchoirs romales*, avec du *satin streap*, du fer en barres, des mosaïques, quelques fusils, etc. Dans un rapport daté du 1ᵉʳ avril 1845, M. Boyer, commandant du comptoir, écrivait que notre commerce a peut-être plus de chances de progrès vers l'intérieur, du côté d'Assinie, que du côté du Grand-Bassam, parce que le royaume d'Amatifou, dans toute l'étendue duquel nous pouvons traiter sans obstacle, est limitrophe des Achantis et du pays de Djama, tandis que du Grand-Bassam toutes les marchandises d'Europe ont à traverser un assez grand nombre de petits États avant d'atteindre l'intérieur du grand pays d'Aquio qui les absorbe. Du reste, à cette époque, Amatifou ne faisait pas de commerce avec les Achantis, par suite d'un différend momentané. Le petit village d'Assinie, situé tout à côté du fort Joinville, ne traitait guère avec nous que pour ses besoins et pour le compte de certaines provinces d'Amatifou qui n'avaient pas encore eu de relations directes avec le facteur établi au comptoir; mais il traitait surtout en mer avec les Anglais, parce que, introduisant seul dans le pays les marchandises anglaises, il peut réaliser ainsi de grands bénéfices : c'est du reste aux marchandises introduites par la voie de ce village que doit se réduire la concurrence anglaise, et le peu d'importance qu'il a empêchera toujours qu'il n'en soit introduit une grande quantité. — Quatre genres de produits européens constituent les principaux objets de commerce du pays, les étoffes, les fusils, la poudre, le rhum et l'eau-de-vie; certaines verroteries se vendent à un bénéfice énorme, mais ce produit n'étant qu'un objet de luxe, le débit en est nécessairement limité (1).

Il y a deux saisons pluvieuses dans ces parages : la petite saison des pluies com-

(1) *Ann. marit.*, 1843, octobre et novembre (partie non officielle, p. 572-613). *Voy.* le *plan provisoire de l'établissement français d'Assinie et du cours de cette rivière à travers le pays d'Attacla*, levé et dessiné par M. Parent. — *Voy.* encore la *Revue col.* de juillet 1844, n° 1.

(1) *Annales marit.*, février 1846, *Revue coloniale*, p. 110.

mence à la fin d'octobre par de forts grains de nord-est; elle continue en novembre et dans les premiers jours de décembre. L'humidité des vents est alors extrême. Les brises de nord-est et de terre règnent fréquemment et apportent sur le littoral tous les miasmes putrides que dégage l'évaporation des marécages : c'est la saison des fièvres. En décembre et janvier la température s'élève sensiblement. En février et mars les brises du large sont plus régulières; la température toujours forte accuse 30° à l'ombre, et monte jusqu'à 66° centigrades au soleil : la végétation se dessèche et l'humidité des nuits cesse. L'état sanitaire des malades est alors plus satisfaisant; mais généralement les fièvres ne disparaissent complétement qu'en juillet ou en août; à la mi-mars le temps devient orageux : les grains de nord-est soufflent dans l'intérieur et annoncent la saison des grandes pluies, qui commencent sur le littoral à la fin de mars et durent jusqu'à la fin de juin. Pendant ces trois mois les tornades sont très-violentes et les pluies diluviennes, surtout en mai et au commencement de juin. En juillet les pluies deviennent plus fines, le ciel est plus couvert, et l'action du soleil s'affaiblit; la température tombe à 20° et est supportable. Cette saison dure pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, et une partie du mois d'octobre.

En continuant à prolonger la côte à partir d'Assinie, on aperçoit beaucoup de villages échelonnés et six ou sept ouvertures de marigots, obstruées par des sables dans la saison sèche, mais qui probablement dans la saison des pluies font communiquer avec la mer la lagune parallèle au littoral. Aux approches d'Apollonie, la côte change d'aspect. Les montagnes de l'intérieur, visibles seulement du large aux environs d'Assinie, se rapprochent du littoral et s'y terminent par quatre ou cinq mamelons de quatre-vingts à cent mètres d'élévation; les terres du littoral auxquelles viennent aboutir les *monts d'Apollonie* sont basses et plantées de palmiers. On passe devant plusieurs villages et devant les ruines de l'ancien fort d'Apollonie, avant d'atteindre la résidence du chef Kakoaka, de qui dépendent tous ces villages (1). La barre de brisants qui en défend l'approche est le plus souvent impraticable; on y peut cependant jeter l'ancre pour traiter de l'or ou quelques provisions de bouche. L'uniformité de cette plage droite, de ce rideau continu de palmiers, ne cesse qu'à la pointe rocailleuse qui sépare la rivière de *Cobre* de la petite baie d'Axim. La rivière Cobre remonte, dit-on, dans le *Warsaw*, à peu de journées de marche du pays des Achantis. Du milieu d'un fourré de verdure se détachent les blanches murailles du *fort d'Axim* : c'est un triangle bastionné, bâti sur un monticule. Les deux groupes de cases qui l'entourent sont assez misérables, et le seul avantage d'une relâche à Axim est la facilité des communications. C'est à ce point que la côte commence à se couder au sud pour aller former le *cap des Trois-Pointes;* aussi y trouve-t-on une houle du sud-ouest assez prononcée. A partir d'Axim, en même temps les terres s'élèvent et deviennent plus rocailleuses. Elles sont coupées par des pointes qui forment des baies plus ou moins profondes : on aper-

(1) Dans la relation du *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée* (1725-1727), rédigée par le père Labat, le royaume le plus voisin du cap Apollonie est nommé royaume de *Goiomérè*. « C'était, en 1703, une femme qui le gouvernait, qui savait en perfection l'art de se faire obéir de ses sujets et craindre de ses voisins; elle s'appelait *Afamouchou;* son frère, qui avait été roi avant elle, lui avait laissé le royaume en mourant. Elle avait le cœur et les inclinations d'un homme; elle était grande et bien faite, forte et robuste, infiniment plus que les femmes n'ont accoutumé de l'être. Elle avait de la conduite et de l'esprit; elle était brave, fière, intrépide, entreprenante; personne ne commandait une armée aussi bien qu'elle. Elle était si heureuse, qu'elle n'avait jamais eu le moindre échec ni des Européens ni des peuples de sa couleur. Elle aimait les Français; elle avait fait un traité avec le chevalier Damon, par lequel elle était convenue de nous donner, privativement à tous les autres Européens, le commerce de ses États, avec le pouvoir de bâtir des forteresses où nous le jugerions à propos. Elle vint au fort d'Issini, en 1704; et s'impatientant de ne point voir arriver les vaisseaux qu'on lui avait promis, elle disait que si nous étions aussi fidèles à nos paroles que nous étions des gens de bien, toutes les côtes seraient à nous. »

çoit difficilement les débris du fort hollandais de *Brandem-Burgh* au fond de la baie, dont la pointe sud-est forme l'avance la plus occidentale du cap des Trois-Pointes.

La première lettre du *Voyage de Guinée* de Guillaume Bosman (1) traite *du pays d'Axim en particulier*. « Le fort que « les Hollandais y ont, dit-il, s'appelle le « fort de Saint-Antoine, et a reçu ce nom « des Portugais, qui en ont été ci-devant « les maîtres, mais sur qui nous le primes avec d'autres places l'an 1642, les « ayant même chassés de quelques autres côtes dont ils étaient en possession. Et, certes, c'est comme si les Portugais, dans le vieux temps, ne servoient que de bracques aux autres nations pour chercher le gibier; et, quand « ils l'avoient trouvé, les autres venoient « pour les en décharger et s'en rendoient « les maîtres. Ce fort n'est pas grand, « mais joli et régulièrement bâti; il est « bien situé et de bonne défense, ayant « trois batteries, des parapets, des ouvrages de dehors, et du côté de la terre « fermé de hautes murailles, et suffisamment pourvu de canons. Le directeur, tant de la part de la compagnie « que de celle du général, a une autorité absolue dans tout ce pays; les « habitants qui sont sous son commandement étant obligés de lui communiquer tout ce qui arrive dans leur pays « et n'osant entreprendre ni exécuter la « moindre chose sans lui en faire part « et sans qu'il y donne son approbation. « Le pays d'Axim ci-devant a été assés « grand et assés puissant, selon la constitution du pays; mais lorsque les Brandebourgeois vinrent sur cette côte, « les habitants se séparèrent : une partie se mit sous la protection de ces

(1) « Ce célèbre Hollandais, dit M. Walckenaer (*Hist. génér. des Voy.*, t. XI, p. 4), « avait puisé dans la lecture des voyages une « ardente curiosité de voir les pays étrangers. « Il trouva l'occasion de la satisfaire dans un « emploi qu'il obtint au service de la compagnie de Hollande. Après avoir exercé « pendant plusieurs années l'office de facteur « en Guinée, il fut élevé à celui de facteur « en chef, ou directeur particulier du comptoir d'Axim. Il passa de cette administration à celle de Mina. Il n'y eut point de « places considérables sur la côte qu'il ne visitât pendant un séjour de quatorze ans en « Guinée. Il avait d'abord divisé ses *Remarques* en cinq livres. Le premier traitait de « l'étendue, de la division et de la fertilité de « la Côte d'Or; le second, des manières, des « usages, de la religion et du gouvernement; « le troisième, du commerce des Nègres et « des Européens; le quatrième des animaux « sauvages et privés, quadrupèdes, reptiles, « insectes, oiseaux, poissons et des plantes, « légumes, fruits et autres végétaux; le cinquième, des royaumes de Landinghur, de « Koto, des deux Popos et de la charmante « contrée de Juida. Il y avait joint une description des côtes dans un voyage qu'il fit « en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les parties de son ouvrage, en vingt-deux lettres, à un médecin « de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme avec une addition de « deux lettres qu'il avait reçues en divers « temps de deux officiers de la compagnie : « l'une de David van Nyendaall, concernant « Benin; l'autre qui contient une description « des côtes d'Ivoire et de Malaguette, par « Jean Snoock. Cet ouvrage, après avoir « paru d'abord en hollandais en 1704, fut « traduit en français, en anglais, en allemand, « en italien. L'Angleterre compte trois éditions de la traduction anglaise. La traduction française est intitulée : *Voyage de* « *Guinée*, etc.; Utrecht, chez Antoine Schouten, 1705, in-12. Outre les motifs communs « qui peuvent exciter un voyageur à publier « ses observations, Bosman considérait que la « côte de Guinée était alors un pays presque « inconnu à toute l'Europe, et qu'à la réserve « de quelques peintures hasardées qui n'offraient qu'une misérable esquisse, il n'en « avait point encore paru de véritable description. Il parait avoir ignoré l'ouvrage « d'Arthus de Dantzick, dont nous parlerons « plus loin; cependant il s'accorde si parfaitement avec lui dans ses remarques, qu'on « est quelquefois tenté de le soupçonner de « plagiat, comme Barbot. Il prit connaissance « de deux gros ouvrages du siècle précédent, « qui, sans être méprisables dans ce qu'ils « contiennent sur la Hollande et d'autres « pays de l'Europe, ne lui parurent dignes « d'aucune attention dans tout ce qui concerne les autres pays du monde. Il s'est dispensé de nommer les auteurs qu'il censure; « mais on croit reconnaître à divers traits Olfert Dappert et Guillaume Godschalck van « Fockenbrog ou Folquenbrogh, comme « d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne « peu dans le cours de ses relations. »

« nouveaux venus dans l'espérance d'y « trouver un gouvernement plus doux « et plus de liberté. Les autres, qui sans « contredit étaient des plus honnêtes et « qui aimoient moins le changement, « demeurèrent avec nous. Mais sans avoir « égard à cela, je parlerai du pays « d'Axim, comme il a été ci-devant. Il « a environ six lieues de longueur, à « compter depuis *rio Cobre* jusques au « village de *Boeswa*, une lieue à l'occi- « dent de notre fort, qui est tout auprès « du village de *Boutry*. *Rio-Cobre* s'ap- « pelle aussi *Ancober*, et les Portugais « lui ont donné le nom de *rivière de Ser- « pent*, à cause qu'elle s'étend dans le « pays en serpentant plus de vingt lieues. « Les nègres habitants de ce pays sont « généralement riches. Aimant beaucoup « le plaisir et la bonne chère, ils font un « grand trafic avec les marchands qui « viennent du fond du pays, et ils por- « tent presque tout l'or qu'ils reçoivent « d'eux aux vaisseaux non privilégiez « anglois et zélandois, qui au grand « préjudice de la compagnie viennent « sur cette côte, contre les défenses et « malgré les peines auxquelles ils s'expo- « sent par ce trafic qui ne leur est pas « permis. Outre le négoce, ils s'appli- « quent à cultiver la terre et à la pêche, « mais principalement à cultiver la terre « et surtout à semer ou planter du riz, « qui croît ici en plus grande abondance « qu'ailleurs, et quel'on transporte d'ici « dans toute la côte; et les habitants rap- « portent à la place du milhio, des jam- « mes, des pattattes, de l'huile de palme « et autres marchandises qui sont ici « fort rares, à cause que le pays d'Axim « étant fort humide est bien propre « pour la culture du riz, mais non pour « les fruits que nous venons de nommer. « Les Brandebourgeois ont leur prin- « cipale forteresse nommée *Fredriks- « bourg*, à trois petites lieues de notre « fort Saint-Antoine du côté de l'orient, « tout près du village *Pocquesoe*, sur la « montagne de *Mamsro*. Ce fort est con- « sidérable, ayant quatre batteries assés « fortes, sur lesquelles il y a quarante- « six pièces de canon, mais à la vérité la « plupart fort légers et du plus petit ca- « libre. La porte de cette forteresse « est aussi belle qu'il y en ait sur toute « la côte; mais elle est beaucoup trop « grande à proportion du fort; de sorte « qu'on pourrait leur donner le conseil « qu'on donnait ci-devant aux bourgeois « de Minde, de tenir leur porte fermée, « de peur que le fort n'en sorte et ne s'en- « fuye. Le commandant de ce fort, qui « est aussi le chef de tout ce que les « Brandebourgeois possèdent sur cette « côte et qui consiste en deux forts et « en une loge, a le titre de *directeur gé- « néral*, de la part de son altesse électo- « rale de Brandebourg et de la compa- « gnie d'Afrique. Depuis quelque temps, « la plupart de leurs chefs ont été ori- « ginaires des Pays-Bas, qui à notre « imitation ont tâché d'avoir une auto- « rité aussi absolue, sur les Nègres qui « dépendent d'eux, que notre marchand « l'a à Axim; mais cela ne leur a jamais « réussi, en partie par leur propre faute, « à cause qu'ils ne se sont pas bien « comportez, ont été divisez entre eux, « et en partie à cause du méchant natu- « rel de ces Nègres, qui pour la plupart « nous ont abandonné pour quelque fri- « ponnerie, et sont venus s'établir ici. « Deux lieues et demie plus loin du côté « de l'orient, au-dessous de *Cabo-tres- « Puntes*, les Brandebourgeois ont un « petit fort nommé *Dorothée*, joignant « le village d'*Acoda*, lequel nous eûmes « ordre de leur céder, il y a environ onze « ans, et qu'ils ont amélioré et fortifié « depuis ce temps-là. Les Brandebour- « geois ont bâti, l'an 1674, encore une « maison entre *Mamsro* et *Acoda*, joi- « gnant le village de *Tacrama*, qui est « au milieu *de Cabo-tres-Puntes;* le « dessein de leur général était d'y bâtir « une forteresse, qui aurait peut-être « servi pour défendre l'endroit où l'on « va chercher de l'eau, qui n'est pas fort « éloigné d'ici, et de s'en rendre maî- « tre par ce moyen. Mais je crois qu'ils « ont déjà tant de peine pour l'entre- « tien des deux forts et de cette loge « qu'ils ne se chargeront pas encore de « quelque temps de nouveaux bâtiments. « — La rivière *Serpentine* ou des Ser- « pents, et que nous appelons *la riviè- « re d'Ancober* du nom du pays qu'elle « arrose, est trop belle pour n'en rien « dire. Elle est, comme je l'ai remar- « qué, une lieue au-dessus de notre fort « Saint-Antoine, fort large à l'embou- « chure, mais si peu profonde, que je

« ne crois pas qu'on y pût entrer avec « un esquif; en montant un peu plus « haut, elle est plus profonde, et aussi « plus étroite, et on peut encore mon« ter quelques lieues sans remarquer « presque aucun changement. Je ne sçai « point combien elle s'avance dans le « pays; je l'ai suivie pendant trois peti« tes journées et je l'ai trouvée partout « fort agréable, et je ne crois pas avoir « rien vu sur toute la côte de Guinée (à « moins que ce ne soit à *Fida*) qui m'ait « autant plu. Elle est bornée des deux cô« tés de beaux et grands arbres, qui « donnent le plus charmant ombrage du « monde. On voit sur ces arbres une « grande quantité de toutes sortes d'oi« seaux de différentes couleurs, et des cen« taines de grands et de petits singes, qui « sautent d'un arbre sur l'autre pour se « divertir, ce qui donne un spectacle fort « agréable. Ce qui augmente encore la « beauté de cette rivière, c'est que quand « on a monté environ une lieue, on voit « sur le bord, du côté d'occident, de beaux « et grands villages de quart d'heure en « quart d'heure dont les maisons sont « très-bien rangées sur le bord de l'eau; « les villages qui y sont en grand nom« bre composent trois pays différens : le « premier qui est le plus près de la mer « s'appelle *Ancobre;* le second de ces « pays, qui joint le premier, s'appelle « *Aboeroe*, et le troisième, *Éguira*. J'ai « considéré, pendant que j'étais là, le pre« mier comme un royaume, et les deux « autres comme des républiques. Nous « avons eu ci-devant, pendant une lon« gue suite d'années, un fort dans le pays « d'Éguira, où il se faisait en ce temps-là « un grand négoce; car outre qu'on y « apportait d'ailleurs une très-grande « quantité d'or, il y a dans le pays même « quelques mines, et du temps que je « commandois à Axim on y en décou« vrit une très-riche. Nous avons perdu « ce fort par une triste aventure, ayant « eu querelle avec les Nègres. Le direc« teur étant assiégé par eux et ne pou« vant résister plus longtemps (car on « dit qu'il avait tiré avec de l'or au lieu « de fer) fit semblant de vouloir com« poser avec les assiégeants et entra en « traité avec eux : mais le traité étant « à moitié fait, il se fit sauter en l'air « avec tous ses ennemis, et finit ainsi sa « vie avec autant de courage que de mal« heur, et, à l'exemple de Samson, se « venge de ses ennemis en mourant. » Le père Labat, qui rédigea, comme je l'ai déjà dit, les voyages du chevalier des Marchais, ajoute à ces détails que les sujets du roi de Prusse ou Brandebourgeois qui s'étaient établis au cap des Trois-Pointes, abandonnèrent leur fort, en 1720, et le remirent au roi nègre, maître du pays, Jean Commain; que ce prince le fit savoir aux Français par la première occasion qu'il trouva, les pressant de s'y venir établir et leur promettant tout le commerce de son pays exclusivement aux autres nations européennes. « On voit par « cette démarche, dit le père Labat, com« bien ces nègres ont le cœur français; ils « l'ont soutenu avec fermeté pendant un « temps très-considérable; et quelques né« gociations que le général hollandais ré« sidant au château de la Mine ait pu « faire, il n'a jamais pu s'en rendre maître « qu'en l'assiégeant et l'emportant de vive « force la seconde fois qu'il l'attaqua. » Le vaisseau français *la Princesse de Rochefort*, commandé par le capitaine Pierre Morel, fut témoin de la première attaque des Hollandais contre le fort des Trois-Pointes et de leur mauvais succès. Pierre Morel se rendit alors à terre et reçut le meilleur accueil de Jean Commain, qui lui offrit le fort : ils convinrent qu'on y mettrait provisoirement six hommes avec le pavillon français. « Mais, « lorsque Morel fut revenu à bord et « qu'il fallut débarquer les six Fran« çais et les marchandises dont on était « convenu, il saigna du nez; et la crainte « d'être insulté par les Hollandais quand « ils sauraient qu'il avait pris possession « du fort, l'empêcha de tenir sa parole. » Il partit sans laisser autre chose, à ce prince, que l'espérance de faire ratifier et exécuter le traité qu'ils avaient fait, dès qu'il serait arrivé en France. La compagnie française le ratifia en effet, et y envoya un de ses capitaines. « Le projet était beau « et la réussite infaillible : on pouvait « dès le lendemain traiter avec les Nè« gres et faire un commerce avantageux « dont le profit était clair et prompt, « la chose du monde la plus au goût des « compagnies. Ce capitaine, par négli« gence, malice, ignorance ou autre« ment, n'exécuta point les ordres de

« ses maîtres; il dépassa le cap des Trois-« Pointes, et dit à son retour que quand « il s'était aperçu de son erreur, il n'é-« tait plus temps d'y remédier, parce « qu'il n'avait pu gagner le vent, ni for-« cer les courants qui l'avaient porté à « Juda. Quoiqu'il n'y eût rien de si pi-« toyable que ces raisons, il fallut que « la compagnie s'en contentât, et elle « perdit peut-être pour toujours un éta-« blissement considérable, tout fait, « et dans lequel elle n'avait que du pro-« fit à faire sans courir le moindre ris-« que (1). » C'est alors qu'eut lieu la seconde attaque du résident hollandais de la Mine; il était occupé de faire le siége de ce fort, vigoureusement defendu par Jean Commain, quand le chevalier des Marchais passa à la Mine, en janvier 1725.

Côte d'Or ou côte comprise entre le cap des Trois-Pointes et le cap Saint-Paul (2). — En dedans des nombreuses pointes qui découpent le massif du cap des Trois-Pointes se dessinent de petites baies assez bien arquées, et dans l'une d'elles est situé l'établissement d'*Acquidah* : ce sont les trois plus méridionales entre toutes ces pointes qui ont donné le nom au cap. A partir de là, la côte remonte au nord. Après avoir doublé la pointe d'*Achowa*, on ne tarde pas à apercevoir le fort anglais de *Dixcove*, hexagone irrégulier, flanqué de bastions, bâti sur un monticule et tout entouré de terres boisées et de groupes de cases : l'anse de Dixcove est protégée contre les lames du large par une ligne de récifs qui rend le débarcadère généralement accessible à des embarcations de toute espèce. L'aiguade du fort de *Boutry*, situé à deux lieues au delà, est plus abondante et plus commode que la sienne. Le fort de Dixcove est bien tenu : la garnison se compose d'une trentaine de soldats noirs. Un îlot sombre entouré de récifs, qu'on aperçoit du mouillage, sépare Dixcove de la pointe en dedans de laquelle s'élève le fort hollandais de Boutry, longtemps abandonné, et qui n'est pas encore complétement rétabli : le monticule sur lequel il est situé est plus élevé que celui de Dixcove; et les cases s'étendent au-dessous jusqu'à la mer. En quittant Boutry, on aperçoit devant soi la pointe de *Tacorady*, dont les brisants se prolongent à un mille et demi au large. A cette pointe la côte se coude un peu plus à l'est pour remonter ensuite au nord : c'est dans ce coude que sont les ruines du fort de *Tacorady*. — Depuis le cap des Trois-Pointes le littoral ne présente qu'une chaîne continue de monticules boisés, reliés entre eux par une pente plus ou moins adoucie, et la profondeur des eaux diminue dans une proportion régulière. A la pointe de Tacorady succède la pointe sur laquelle est bâti le fort de *Secondé*, tout auprès de falaises rougeâtres qui reparaissent encore à trois ou quatre milles dans l'est de ce fort (1). Au delà de Secondé et de la pointe

(1) *Nouv. voy. de Guinée*, t. Ier, p. 256-64.

(2) *Voy.* la *carte particulière de la partie principale de la Guinée, située entre Issini et Ardra*, par le sieur d'Anville, géographe ordinaire du roi; avril 1729.

(1) Au pays d'Axim confinait le pays d'*Ante* ou *Hante* : ce pays est spécialement décrit dans la deuxième lettre du *Voyage en Guinée* de Bosman. Il commençait au village de *Boeswa*, deux lieues à l'orient ou au-dessus d'*Acoda*, ou même à Acoda. On l'avait divisé longtemps en *haut* et *bas Ante* : le premier était le pays d'Axim. Le peuple d'Ante, d'abord très-puissant, s'épuisa dans des guerres continuelles avec ses voisins d'*Adom*. A une lieue à l'occident de *Boeswa*, auprès du village de *Dikieschooft* (proprement *Infuma*), les Anglais avaient bâti, en 1691, un petit fort, malgré l'opposition momentanée des Brandebourgeois. Du reste, ils se repentirent souvent de l'avoir bâti; « car outre que le lieu n'est pas propre pour le commerce, les Nègres qui demeurent aux environs sont si effrénés, si trompeurs, si fripons et si hardis, qu'ils ne veulent pas céder la moindre chose aux Anglais. » Bosman signale cet endroit comme *la fausse monnaie de la Guinée*. A une lieue et demie au-dessous, on voyait, de son temps, auprès du village de *Boutry* ou *Boutroe*, un fort très-petit et très-irrégulier, bâti sur une très-haute montagne, nommé *Batenstein* (lieu où l'on fait du profit), et qui eût mérité le nom de *Schadenstein* (lieu où l'on fait des pertes); car dans les derniers temps il avait causé aux Hollandais plus de dommage que de profit. Boutry est au pied de cette montagne; c'était, à cette époque déjà, un grand et populeux village. Le pays d'Ante avait à peu près huit à neuf lieues de long depuis Acoda jusqu'à une lieue et demie au-

du village d'*Abboada*, des falaises blanches annoncent l'approche du fort hollandais de *Chama*, pres duquel coule la rivière de *Bossum-Pra*, interrompue dans son cours par des cataractes à une quinzaine de lieues de son embouchure (1). M. le comte E. Bouët signale comme une bonne reconnaissance pour ces parages le

dessous de *Sacondé*, où il finissait; les Allemands le comparaient au charmant pays de Clèves; en 1690 et 1691 Bosman résidait à Boutry en qualité d'*assistant*, immédiatement avant la guerre contre les gens d'Adom : « c'é« tait, dit-il, un plaisir de s'y promener; on « voyait partout quantité de villages, les fruits « admirablement beaux, le bétail en grande « quantité, et tout à si bon marché, qu'un « soldat, qui en d'autres endroits, vivait misé« rablement de sa solde, subsistait ici tres« honnêtement. » Mais ce qui faisait surtout la beauté du pays d'Ante, c'est la charmante rivière qui s'avance dans l'intérieur, au-dessous de Boutry, en passant auprès du fort hollandais. « Elle est bordée des deux côtés de « grands arbres, lesquels, à cause qu'elle n'est « pas fort large, la couvrent toute de leur om« bre : j'ai été fort souvent presque jusques « au bout de cette rivière, c'est-à-dire aussi « loin qu'on la peut remonter avec un canot, « savoir environ à trois lieues de la mer; elle « s'étend encore beaucoup plus loin, mais il « est impossible de monter plus haut, à « cause du grand nombre de cascades qui « tombent avec violence par-dessus les ro« chers qui sont dans la rivière ; elle est fort « poissonneuse, quoiqu'il y ait un nombre « incroyable de caymans qui, selon la pensée « commune, dévorent et détruisent beaucoup « de poisson. » — Il y eut longtemps auprès du village de Sacondé, dans le pays d'Ante, deux forts appartenant, l'un à la compagnie anglaise, l'autre à la compagnie hollandaise dite *compagnie générale des Indes occidentales*. Les deux forts se nuisaient beaucoup mutuellement : les Nègres d'Ante brûlèrent et pillèrent celui des Anglais, et le directeur y périt avec tous ses gens. Bosman en décrit les ruines. Les Anglais, à différentes reprises, essayèrent de le rétablir, sans réussir. Il y avait eu aussi au village *Tocorary* un fort possédé successivement par les Anglais, les Hollandais, les Brandebourgeois, les Suédois et les Danois. Les Hollandais l'avaient occupé les derniers. Dans le temps du séjour de Bosman, alors qu'on n'en voyait plus aucune trace, les Hollandais avaient essayé de continuer en ce même endroit leur négoce dans la maison d'un nègre pendant trois ou quatre ans; mais le village avait été brûlé dans la guerre contre Adom.

(1) Avant le village de Chama, Bosman signale *Aboarg*, où les Hollandais eurent une loge pendant plusieurs années. Mais comme elle portait plus de profit à celui qui y était qu'à la compagnie, ils la supprimèrent comme une dépense inutile. Le fort de Chama, qui fut enlevé par eux aux Portugais, s'appela d'abord *Saint-Sébastien*. Malgré l'état de ruine où ce fort était à l'époque de la guerre entre la Hollande et l'Angleterre, il soutint énergiquement un siége des Anglais et des gens du *pays de Jabi*. Ce pays commençait derrière le fort Saint-Sébastien et s'étendait à quelques lieues dans l'intérieur. « Il est présentement, dit Bosman, d'une petite étendue et n'a presque point de forces, quoique ce soit un royaume, et même le premier qu'on rencontre en descendant; mais le roi est un si petit seigneur, que j'aurais de la peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandises, dans la crainte de n'en être pas payé, vu la pauvreté où il est. » Ce pays était tout dans la dépendance de celui d'Adom.

« La rivière de *Chama* ou *Rio de San-Joan*, que les Nègres appellent *Bossum-Pra*, à cause qu'ils la tiennent pour un Dieu (car c'est ce que signifie le mot de *Bossum* dans leur langue), a son cours à côté de notre fort, coule le long du pays de *Jabi* et d'*Adom*, et s'étend au delà de *Juffer*. Si l'on en croit les Nègres, elle s'étend même à plus de cent lieues du côté de la terre ferme; mais l'on n'en a aucune certitude. Cette rivière est passablement large et assez belle; elle ne cede guère ni en grandeur ni en beauté à celle d'*Ancober*; elle a même cet avantage sur celle-ci, qu'on y peut entrer avec des chaloupes ou des esquifs chargés, en sortant de la mer, pourvu qu'on ait la prudence d'éviter un rocher qui est à l'embouchure, et que ceux qui entendent la navigation appellent *Suiger*, c'est-à-dire proprement *Suceur*. Cette rivière est d'un très-grand usage; car, outre que les vaisseaux s'y peuvent pourvoir d'eau douce, ce qu'ils ont toujours fait ci-devant, elle leur fournit, et à nous aussi dans notre fort, de très-bon bois à brûler, non-seulement pour la cuisine, mais aussi pour chauffer les fours où l'on fait cuire la chaux, outre quantité d'autres sortes de bois propres pour les petits vaisseaux, comme des bâtons de pavillon, des mâts de misaine et autres pièces; de sorte que cette rivière nous est plus avantageuse ou au moins plus commode que le fort même; et sans cela je ne crois pas que nous y pussions tenir longtemps garnison; car, outre qu'il n'y a pas ici de négoce fort considérable, nous sommes incommodés par des fripons

mont d'Or, qui s'élève dans l'intérieur. D'autres falaises rougeâtres coupent le sol entre Chama et *Commendo*, et de hautes terres commencent à paraître en second plan : il y a deux forts du nom de Commendo, l'un anglais, l'autre hollandais, en mauvais état tous deux et à portée de canon l'un de l'autre. — La double et haute enceinte du fort *Saint-Georges*, sur le bord de la mer, et les fortifications du fort *Saint-Jacques*, placé sur une éminence derrière le fort Saint-Georges, font reconnaître *El-Mina* (1), chef-lieu des établissements hollandais de la côte d'Or : on y pénètre par une petite rivière fort peu profonde, et dont l'entrée, resserrée entre deux petits murs noirs qui servent de quai à ses deux rives, ne s'aperçoit pas du mouillage. La ville se divise en deux parties : l'une est un groupe de cases à nègres fort sales, coupe en divers sens de ruelles tout aussi sales, qui s'étend sous la volée du fort et sur la presqu'île formée par la mer et cette petite rivière. L'autre partie de la ville, qui s'élève sur la rive gauche de la rivière, est assez agréable : c'est un mélange de maisons à l'européenne et de cases plus espacées que celles de la presqu'île, avec promenades et jardin public. La garnison d'El-Mina se compose d'une centaine de soldats et de trois ou quatre officiers (2). — Du mouillage, on voit par un beau temps l'établissement anglais du cap Coast, *Cape-Coast-Castle*, éloigné de six milles et demi : c'est le chef-lieu des établissements

de Nègres, entre lesquels ceux d'*Adom* ne sont pas les moindres. — J'ai déjà dit que leur pays s'étend quelques lieues le long de la rivière : outre cela, ils possèdent des îles dans la rivière, où il y a de très-beaux villages, et ce qui m'a le plus surpris est l'étendue du pays d'*Adom* ; car il s'étend le long de la *rivière de Chama*, et il a plus de seize lieues de là le long de la rivière d'*Ancober* sur la côte, et cependant ce pays n'est pas fort grand : ce qui me fait croire que sa situation est à peu près semblable à une équerre, c'est-à-dire qu'il s'étend d'abord le long de la rivière de *Chama*, et ensuite par une longue langue de terre jusqu'à *Rio-Cobre*. — Ce pays n'est pas gouverné par un roi, mais par cinq ou six des principaux habitants. Cette espèce de république, à qui on peut donner le nom d'assemblée de fourbes et de voleurs, pourrait mettre sur pied de grandes forces, s'ils s'entendaient bien entre eux. L'an 1690, ils entreprirent d'un commun accord la guerre contre ceux d'*Ante*, qui dura quatre ou cinq ans, jusqu'à ce qu'ils eussent presque tout ruiné le pays et les habitants ; et cependant ceux d'Ante n'ont jamais voulu se soumettre à eux. Il n'y a que peu d'années qu'ils ont aussi fait la guerre aux trois pays qui sont situés le long de la rivière d'*Ancober* ; et ils les ont si fort affaiblis qu'ils les ont contraints d'acheter la paix d'eux pour une somme considérable d'or. — Les Nègres de ce pays sont fort à leur aise et puissants ; comme ils sont sur le passage par où tous les marchands qui viennent du fond du pays doivent passer, ils ont la plus belle occasion du monde de trafiquer avec eux ; outre cela ils ont eux-mêmes des mines d'or dans leur pays, et il y a environ trois ans qu'ils en découvrirent encore une fort riche. Le pays en lui-même est fort bon et fertile en grains et en autres fruits. Ils ont aussi toutes sortes d'animaux, tant sauvages que domestiques, et la rivière leur donne suffisamment du poisson ; aussi rien ne leur manque pour vivre sans le secours de personne. » (*Fin de la deuxième lettre.*)

(1) « Je ne saurais dire la raison pourquoi les Portugais, qui ont bâti ce château, ont donné le nom d'*Elmina* à cet endroit ; car on ne trouve point de mines d'or à quelques lieues aux environs : mais si on peut donner quelque lieu aux conjectures, je crois que ce nom lui est venu de ce que, du temps des Portugais, on y apportait et on en transportait beaucoup d'or, comme si on n'eût eu qu'à l'aller chercher à la mine même, et que dans la suite il a conservé ce nom ; je ne saurais dire non plus avec certitude quand les Portugais ont commencé à bâtir ce château ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que les Hollandais le leur prirent l'an 1638. » Bosman, *Voyage en Guinée*, p. 47.

(2) Le royaume de *Commany* confinait à ceux d'*Adom* et de *Jabi*. « Sa longueur qui se prend le long de la côte est d'environ cinq lieues, et il est à peu près également large, à compter sa longueur depuis la *rivière de Chama* jusqu'au village de *Mina*. » Bosman, dans sa troisième lettre, décrit ce pays et les forts que les Hollandais et les Anglais y avaient de son temps. (En 1695 il commandait le fort *Vredenbourg*, bâti au bord de la mer, auprès du village de *Klein-Commany* ou *Ekke-Tekki*, quand les gens de Commany le vinrent attaquer). Il y donne surtout un récit circonstancié de la guerre que soutint la compagnie hollandaise contre le roi de Commany.

anglais de la côte d'Or. La grosse tour *William* et la tour *Victoria* en défendent les approches au nord-ouest. — Au delà du cap Coast et des ruines du fort hollandais de *Mourée* (1), situées à trois ou quatre milles plus loin, et autour desquelles s'est formé un village considérable, on

(1) *Description du pays de Fetu et du pays de Saboé* (quatrième lettre du voyage en Guinée de G. Bosman). « Il y a, au-dessous et joignant le château de *Saint-George d'Elmina*, une petite rivière qui court le long du village de *Mina* dans les terres, et qui a environ une demi-lieue de long. Elle sépare le pays de *Commany* d'avec celui de *Fetu*. Nous avons dans ce dernier un fort nommé *Coenradsbourg*, situé sur une montagne assez haute, qu'on appelle *San-Jago*. Le mont *San-Jago* nous a extrêmement servi à nous rendre maîtres du château de *Saint-George*, avant qu'il y eût encore de fort; car cette montagne commande au château, étant beaucoup plus élevée. Ainsi la conservation de cette montagne et du fort qui est bâti dessus nous est de la dernière importance : car si nous en étions privés, nous ne pourrions pas défendre longtemps *Elmina*; et nous avons pour le moins autant de soin de sa conservation que de celle du château même, et nous y avons toujours un enseigne qui y commande avec une assez bonne garnison. — Ayant ainsi placé le mont *San-Jago* dans le pays de *Fetu*, nous continuerons à dire que ce pays a environ quatre petites lieues d'étendue, tant en longueur qu'en largeur, et qu'il commence, comme nous venons de dire, au mont *San-Jago* ou à la petite *rivière Salée*, et finit un peu au-dessous du *mont Danois*, au delà de *Cabocors*. Ce pays a été ci-devant si peuplé et si puissant, qu'il était la terreur de tous ses voisins, et particulièrement de ceux de Commany, qui dépendaient en quelque manière de lui; mais les guerres continuelles ont tellement changé les affaires, qu'ils sont présentement aussi faibles qu'ils étaient puissants, et sont obligés de reconnaître ceux de Commany pour leurs maîtres. — Il est si fertile et si agréable, ce pays-là, qu'on le peut bien comparer au pays d'*Ante*; je l'ai souvent traversé avant la dernière guerre, et j'ai trouvé qu'il y avait un grand nombre de beaux villages bien peuplés et bien bâtis, et de plus qu'il abondait en fruits, en bétail, en huile et en vin de palme, ce qui récréait fort la vue. Mais ce qu'il y avait de plus agréable étaient les promenades convertes et unies entre *Elmina* et *Simbé*, village qui est une lieue et demie avant dans le pays de *Fetu*; j'y en ai vu qui avaient une demi-lieue de long et si bien couvertes que j'étais à l'abri de la pluie et du soleil. Les grands et beaux arbres que l'on voit sur les montagnes servent aussi d'un grand ornement au pays aussi bien que la petite rivière d'eau fraîche dont il est arrosé, et que ceux qui sont au service de notre compagnie vont souvent voir pour se divertir. En un mot, ce pays mérite d'être aussi près qu'il est de notre capitale. Les habitants s'occupent sans distinction à l'agriculture, à semer des grains ou d'autres fruits, et à faire de l'huile et du vin de palme, dont ils sont fort bien partagés. A trois lieues de là, en allant à pied, quoiqu'il n'y ait que deux grandes lieues par mer, proche du village d'*Oegwa* ou *Cabocors* (car c'est un cap ou promontoire), on trouve la principale forteresse des Anglais qui, après celle de Saint-George, est la plus grande et la plus belle de toute la côte. Mais ce qu'il y a de pitoyable, c'est que la plupart du temps ils y tiennent une fort méchante garnison dont une partie, et surtout les soldats, sont dans un si déplorable état, qu'on en a pitié en les voyant, et ils sont si mal en ordre, qu'ils ressemblent à une vieille compagnie d'Espagnols. Cela vient en partie de ce qu'ils reçoivent volontiers à leur solde ceux des nôtres qui désertent sans vouloir jamais nous les rendre, et cela par une fausse compassion, pour les exempter par là de la punition qu'ils ont méritée. Il y a sous le fort des Anglais le village dont j'ai déjà fait mention, qui était ci-devant raisonnablement grand et peuplé, mais il a beaucoup souffert, aussi bien que tous les autres, dans la guerre de Commany; outre que le grand nombre de vaisseaux non privilégiés anglais ont fait diminuer le nombre des habitants; car lorsqu'ils viennent ici, ils en emmènent toujours quelques-uns pour leur servir de rameurs dans le négoce d'esclaves qu'ils vont faire à *Fida*, et ces gens se trouvant bien là, s'y établissent et ne reviennent plus; de sorte que ce village est à demi désert et fort délabré, surtout à côté d'*Elmina*. — Les Anglais ont derrière le village de *Cabocors* un bâtiment rond, fait en forme de tour, sur lequel ils ont six pièces de canon, et comme je crois, autant d'hommes pour le garder. Sous le fort des Anglais, il y a une maison surmontée d'un pavillon, et qu'on dirait être un petit fort; elle est habitée par un *mulat* ou *tapoeyer* anglais, nommé *Eduard Barter*. Il est fort puissant et a plus de crédit lui seul que les trois agents ensemble (car il faut savoir que le gouvernement de

découvre le fort d'*Annamabou*, et à deux ou trois milles de là les ruines du fort hollandais de *Cormantine*, puis d'autres villages qui ont conservé ce nom et quelques bâtiments en ruines qui restent encore de l'ancien fort français d'*Amokou*. Les terres dans ces parages sont généralement nues et couvertes de brousses : des mornes de diverses formes s'y montrent de distance en distance en arrière plan. Les six lieues de côte qui séparent Cormantine de *Tamtamguerry* sont droites et à peu près sur le même parallèle. A Tamtamguerry, où la côte se coude au nord assez brusquement, est un fort anglais abandonné, bâti sur un monticule qui se termine à la mer par des roches détachées, assez apparentes du large (1). Les ruines de *Monfort* se

ce qui appartient aux Anglais sur cette côte est confié à trois personnes) ; par le peu de séjour qu'ils font ici, ils ne peuvent pas avoir une grande connaissance des affaires, et ils sont obligés de se laisser conduire à ce *mulat*, qui en sait fort bien profiter. En 1699, il vint un ordre exprès de mettre en état de défense le *mont Danois*, ainsi nommé parce que les Danois l'ont possédé ci-devant. Messieurs les agents m'ont fait l'honneur de me communiquer le dessin du nouveau fort, par où et par ce qu'il y a déjà de fait je vois qu'il sera petit à la vérité, mais si fort qu'il surpassera tous ceux de cette côte : mais cet ouvrage va si lentement que Dieu sait quand il sera fini. Il faut leur en laisser le soin et commencer présentement à décrire le pays de *Saboe*, qui commence un peu au-dessous de ce fort, et finit à une demi-lieue au-dessous de *Mourée ;* de sorte qu'il ne s'étend pas plus de deux lieues le long de la mer, étant environ une autre fois aussi large. Il y a une petite demi-lieue depuis le *mont Danois* jusqu'au village de *Cong*, lequel village est partagé en deux, dont chacun est bâti sur un coteau. Nous y avons eu ci-devant une fort belle maison de pierre sur laquelle était notre pavillon, et on en peut voir encore aujourd'hui les restes. Ainsi, nous supposons que la place nous appartient; mais nous n'aurions aucun avantage à y rebâtir, sinon d'empêcher les Européens étrangers d'y venir ; car si cela arrivait, ils nous incommoderaient fort dans le négoce que nous faisons à *Mourée*. Le pays de *Saboe* est pour le moins aussi puissant que celui de *Commany*, et les habitants en sont aussi scélérats. Il est aussi très-fertile en grains, jammes, patates et autres fruits; on voit tous les jours des centaines de canots qui chargent de ces denrées et de l'huile de palme, et qui vont du village de *Mourée* à *Axim* et à *Acra* pour les y débiter. Notre fort *Nassau*, que nous avons bâti nous-mêmes, est auprès de ce village de Mourée, à une demi-lieue au-dessous de *Cong ;* ç'a été notre capitale, lorsqu'*Elmina* appartenait encore aux Portugais ; et certes il est si bien bâti que, si nous n'avions pas *Elmina*, nous pourrions avec honneur le nommer encore notre capitale. Le village de *Mourée*, qui en dépend, n'est pas si grand qu'*Elmina*, mais plus peuplé ; ce sont presque tous des pêcheurs qui y demeurent, et qui dès le matin avant le jour sortent avec trois ou quatre cents canots pour aller pêcher; et lorsqu'ils reviennent, ils sont obligés de donner cinq poissons l'an pour péage au marchand qui y commande. Nous recevons le même péage encore en trois autres endroits, savoir à *Axim*, à *Chama* et à *Elmina*, parce que nous avons conquis ces places par les armes, quoique je ne sois pas assuré si nous avons aussi conquis *Mourée*. Nous sommes les seuls des Européens qui jouissent de ce privilége, et il n'y en a point qui ayent un pouvoir aussi absolu sur ceux qui dépendent d'eux que nous, mais c'est leur propre faute pour la plupart, et même ils sont la cause que nous avons perdu beaucoup de notre crédit. — Avant que de laisser le pays de *Saboe*, il faut vous dire que, de tous les peuples de cette côte, c'est celui que notre compagnie a connu le mieux et le plus longtemps, puisque messieurs les directeurs ont vu ci-devant deux de leurs ambassadeurs à Amsterdam ; mais il y a si longtemps, que je n'ai pas la moindre connaissance de leurs négociations; le roi d'à présent n'en sait rien non plus, ni pour quelle raison on les avait envoyés en Hollande. »

(1) *Description du pays de Fantin* (Bosman, *fin de la quatrième lettre*). « Le pays de *Fantin* confine à *Saboe* du côté de l'occident, et en est séparé par le *Mont-de-Fer*, à une demi-lieue au-dessous de *Mourée*. Cette montagne a environ un quart d'heure de long ; et parmi plusieurs beaux et grands arbres dont le sommet est couvert, il y a une très-agréable promenade, et les arbres en sont si bien entrelacés, qu'il y fait presque obscur en plein midi. Depuis le pied de cette montagne le pays de *Fantin* s'étend encore neuf ou dix lieues le long de la mer et à quelques lieues de large. Les Anglais ont un fort et trois loges dans ce pays, et nous y avons aussi un fort; le premier que l'on trouve en des-

voient trois ou quatre milles plus loin, sur une pointe assez avancée; les ruines du fort hollandais d'*Apam* leur succèdent, puis *Winebah*, groupe con-

cendant, et qui a le pavillon anglais, est auprès d'un petit village nommé *Ingenisian;* toute la garnison de ce fort consiste dans un seul Anglais qui y est pour conserver, s'il peut, l'honneur du pavillon. A une demi-lieue plus bas, les Anglais ont un petit fort très-proprement bâti proche du village d'*Annamabo*, où il y a toujours grand nombre de vaisseaux anglais; sans quoi on ferait un négoce fort considérable en or et en esclaves tant ici qu'à *Cormantin*; mais ces messieurs emportent presque tout, et s'ils laissent quelque chose, les vaisseaux non privilégiés zelandais viennent le chercher. — Les Nègres de *Fantin* tourmentent horriblement les Anglais et les renferment quelquefois dans leur propre fort sans qu'ils aient la liberté d'en sortir; et s'il arrive que le directeur ne leur plaise pas, ils le renvoient d'une manière outrageante à *Cabocors* dans un canot; les Anglais n'osent ni ne peuvent s'opposer à cela par la force, mais sont au contraire obligés de les apaiser encore par des présents. Le village d'*Annamabo* peut passer pour le plus puissant de toute la côte, ayant autant de gens de guerre que le royaume de *Saboe* et de *Commany*, et encore ne fait-il que la cinquième partie de *Fantin*. Outre que c'est un pays extrêmement peuplé, ils sont aussi fort riches en or, en esclaves et en tout ce qui est nécessaire pour la vie, particulièrement en grains, et ils vendent tout cela aux vaisseaux anglais. — Ce pays n'est pas gouverné par un roi, mais par un chef qu'ils appellent *braffo*, et qu'on pourrait expliquer, selon le style européen, par *gouverneur* ou *stadhouder;* quoique le mot en lui-même signifie *conducteur*. Il est le premier et a le plus d'autorité de tout le pays. Cependant, son autorité est fort limitée par des vieillards qui sont comme les conseillers du pays. Ils règlent les affaires comme il leur plait, sans se mettre en peine du *braffo*. En outre chaque partie du *pays de Fantin* a aussi un chef qui a beaucoup de crédit et qui quelquefois ne le cède guère au *braffo*. — Ceux qui demeurent plus avant dans le pays s'occupent, outre le négoce qu'ils font, à l'agriculture et à faire du vin de palme, dont il y en a une certaine sorte qu'on appelle *quaker;* et ce mot est fort expressif en notre langue hollandaise; car cette boisson a la vertu de faire avoir des pensées fort extravagantes telles qu'en ont les *quakers* (sorte d'anabaptistes ou de fanatiques) lorsqu'on en boit un peu trop. Ce vin est deux fois plus cher que l'autre; et cependant le nombre de ceux qui l'achètent est si grand, qu'il ne s'en trouve jamais assez. — Les Nègres de *Fantin* qui demeurent sur le rivage de la mer font un grand négoce avec toute sorte de vaisseaux non privilégiés, et cela ouvertement et à la vue des deux nations anglaise et hollandaise, sans que l'une ni l'autre osent s'y opposer; car il leur en prendrait mal, si elles voulaient se mettre en état de l'empêcher, parce que nous n'avons pas la moindre autorité sur ceux de *Fantin*. Le pays est si rempli de pêcheurs, que je crois qu'on y en trouverait bien quatre mille. — A une petite demi-lieue de là, on trouve le village d'*Adja*, où nous avons eu ci-devant une forteresse aussi bien qu'à *Annamabo:* mais nous l'avons perdue par trahison, et nous avons été contraints de la laisser aux Anglais; car y ayant conjointement avec nous une garnison, ils en usèrent d'une manière fort cruelle envers nos gens. Ils y ont présentement planté leur pavillon, quoique ce ne soit que sur la maison d'un Nègre; ils y ont pourtant mis un marchand, afin d'acheter de ceux de *Fantin* du milhio pour les vaisseaux dans lesquels ils transportent les esclaves de leur compagnie; mais ce marchand, trouvant mieux son compte à vendre le milhio aux vaisseaux non privilégiés, fait si bien qu'il n'en reste guère pour leurs propres vaisseaux. — Il y a un peu plus bas le village du *Petit-Cormantin*, qui est très-bien ainsi nommé; nous y avons une forteresse qui porte le nom d'*Amsterdam*. Elle a été ci-devant la capitale des Anglais; mais l'amiral *de Ruiter* les en chassa en 1665. Nous avons ici pour commandant en chef un marchand, aussi bien qu'à *Mourée*, avec une garnison raisonnable. On pourrait rendre ce fort considérable avec peu de dépense; mais il vaut mieux le laisser comme il est, le négoce n'étant pas assez grand pour compenser ces frais. Le village est si petit et si pauvre, qu'il ne mérite pas qu'on en fasse mention. Mais le village nommé le *Grand-Cormantin*, qui n'est qu'à une portée de canon au-dessous de notre fort et bâti sur une haute montagne, est fort grand et fort peuplé. Le pays de *Fantin* s'étend encore d'ici environ sept ou huit lieues le long du rivage, et est rempli partout de petits villages qui donnent une vue fort agréable, quand on le côtoye en canot. — Les Anglais ont planté leur pavillon il y a deux ans à l'extrémité du pays de *Fantin* et ont commencé à y bâtir un fort; mais, soit qu'ils n'y trouvent pas ce qu'ils avaient espéré, soit qu'ils ne puissent pas s'accorder avec les Nègres, ils voudraient en être partis.

sidérable de cases bâties en partie à l'européenne, et le fort hollandais de *Barracoe*, actuellement abandonné, en avant d'une très-haute montagne. A neuf milles de là, près de la montagne arrondie et élevée dite *Cook's Lof*, la côte change d'aspect pendant quelques milles, toujours dénudée, mais peu haute jusqu'à ce point; elle présente dès là une chaîne de grandes montagnes qui se lient en ondulant non loin du bord de la mer, et ne s'en écartent qu'aux environs d'*Akra* (1), dix milles plus loin. Sur une étendue de deux milles, on rencontre les trois forts d'Akra : le pre-

Notre crédit et celui des Anglais est égal dans ce pays, c'est-à-dire que nous n'y en avons point du tout; et lorsqu'il prend fantaisie à ces scélérats, ils ferment tous les passages, de sorte qu'il ne peut venir aucun marchand du côté de la terre pour négocier avec nous, et, ne se contentant pas de cela, ils nous coupent toute sorte de vivres; ce qui continue jusqu'à ce que nous les ayons contentés. »

(1) *Cinquième lettre du voyage en Guinée de G. Bosman* : « Le royaume d'*Acron* confine au pays de *Fantin*. Au milieu de ce royaume, auprès du village d'*Apam*, il y a un petit fort ou plutôt une maison fortifiée de deux batteries, que nous commençâmes à bâtir en l'an 1697. Nous lui avons donné le nom de *Fort de la Patience*, parce que nous avons exercé notre patience à le bâtir, à cause des oppositions continuelles des Nègres. Le village qui est au-dessous de notre fort est petit et n'a jusqu'ici d'autres habitants que des pêcheurs; mais comme cet endroit est fort propre pour le négoce, si ceux d'Acron voulaient être raisonnables, il pourrait bien arriver que ce village se peuplerait en peu d'années. Les habitants d'*Acron* ne font jamais la guerre, ou du moins fort rarement; car comme ils ont choisi ceux de *Fantin* pour leurs protecteurs, il n'y a personne qui ose leur faire la moindre insulte; ce qui leur donne moyen de cultiver leur pays dans une profonde paix. Ils ne négligent pas non plus une si belle occasion; car tous les ans ils font une riche récolte en envoyant leurs denrées dans les endroits les plus proches. On trouve ici abondance de bon gibier, comme des cerfs, des lièvres, des perdrix, des faisans et des bêtes fauves. — *Acron* est divisé en deux, sans quoi il serait assez puissant; celui dont nous avons parlé s'appelle le *Petit-Acron*, et le *Grand-Acron* est plus avancé dans les terres; il n'est pas gouverné par un roi, mais par plusieurs des principaux du pays. Ces deux pays, quoique séparés l'un de l'autre et n'ayant rien de commun ensemble, vivent pourtant en bonne intelligence et dans une étroite amitié. — Un peu au-dessous de notre fort il y a une petite rivière salée, qui a son cours du côté de la terre, et a à peu près une lieue d'étendue; elle est fort abondante en poisson, et on y trouve aussi quantité d'oiseaux; elle est de plus assez agréable pour qu'on l'aille voir par divertissement. — A une lieue plus avant, du côté de l'orient, on trouve dans le pays d'*Agonna* une montagne fort haute qu'on appelle la *Montagne du diable*. Il y a apparence que les gens de marine lui ont donné ce nom parce que, quand on a le vent contraire en montant le long de la côte, on la voit plusieurs jours de suite, tant elle est haute. On dit qu'elle est fort abondante en or, et que quand la pluie a cessé, les nègres d'*Agonna* y vont tous les ans et y ramassent une grande quantité d'or, parce que l'impétuosité de la pluie fait descendre de la montagne en bas l'or avec la terre. Le pays d'*Agonna* commence environ à cette montagne. Environ au milieu du pays on rencontre un petit fort que les Anglais y ont bâti en 1694. Le village qui est au-dessous de ce fort, nommé par quelques-uns *Wimba* et par d'autres *Simpa*, est d'une grandeur ordinaire et habité par des pêcheurs pour la plupart; il est dans une situation fort agréable, étant environné d'arbres; le négoce n'est présentement fort peu de chose aussi bien qu'à *Apam*. — Le pays d'*Agonna* surpasse de beaucoup celui d'*Acron* en forces, en richesses, et en grandeur; mais pour ce qui est de la fertilité et de l'agrément, ils sont à peu près égaux; excepté que celui-ci a une belle et grande rivière d'eau douce, laquelle, selon le rapport des Anglais et des Nègres, est aussi abondante en poisson, en huîtres, en oiseaux et en toute sorte de singes, qu'il y en ait une sur toute la côte; mais comme je ne l'ai jamais vue, je n'en puis parler que par ouï-dire. — Enfin, nous sommes parvenus jusqu'au dernier pays de la côte de Guinée, je veux dire le pays d'*Aquamboe*; car, quoique la plus grande partie de ce pays soit du côté de la terre ferme, nous le mettrons pourtant au nombre des royaumes de la côte, non-seulement parce que nous avons souvent à faire à lui, mais aussi parce que le roi d'*Aquamboe* étend sa domination sur les Nègres qui demeurent sur la côte au moins à vingt lieues d'étendue. Et, quoiqu'il y ait parmi eux des royaumes, je les joindrai pourtant tous à celui d'*Aquamboe*, à cause que ce roi a plus d'autorité sur

mier anglais, nommé *Saint-James;* le deuxième hollandais, dit *Crèvecœur,* aujourd'hui abandonné, et le troisième danois, appelé *Christiansborg,* et chef-

eux que sur ses propres sujets, encore qu'il ait dans son royaume une puissance sans bornes. Les habitants d'*Aquamboe* sont fort orgueilleux, fiers et insolents, et aiment à faire la guerre; aussi leur puissance est-elle formidable à tous les pays d'alentour, excepté à ceux d'*Akim.* — Quoique les Anglais, les Danois et nous y ayons chacun un fort, notre autorité y est très-petite. Chaque fort a son village particulier, et chaque village a son nom; mais le nom général qu'on leur donne est *Acra,* qui est le nom d'un royaume qu'il y a eu ci-devant dans ce pays, mais qui a été entièrement détruit par ceux d'*Aquamboe,* et le reste des habitants ont été chassés dans un lieu nommé le *Petit-Popo,* où sont encore les restes de ce grand royaume. — Il semblerait qu'y ayant ici trois compagnies différentes qui négocient, elles devraient se ruiner l'une l'autre; mais, quoiqu'il y en ait qui tâchent de le faire, et qu'elles se fassent mutuellement tout autant de tort qu'elles peuvent, il y vient néanmoins tant d'or et d'esclaves (lorsque les chemins sont libres pour les marchands), que chaque compagnie en particulier y trouve son compte, l'une ayant toujours ce qui manque à l'autre, ce qui fait que toutes les marchandises se débitent. — On reçoit ici quelquefois plus d'or qu'en aucun autre endroit de la côte, et il y en viendrait encore davantage si ceux d'*Aquamboe* et d'*Akim* s'accordaient bien ensemble; mais le plus souvent ils sont en dispute, parce que ceux d'*Akim* voudraient bien être maîtres du pays d'*Aquamboe,* en donnant à ceux-ci une certaine somme par an, à quoi ceux d'Aquamboe ne veulent pas entendre, ce qui pourrait bien leur coûter la ruine de leur pays si ceux d'Akim étaient bien unis entre eux. Mais le roi d'*Aquamboe* sait si bien jeter la division parmi les grands, par ses discours et par ses présents continuels, qu'il demeure tranquille possesseur de son pays et négocie comme il lui plaît. Le roi et les grands du royaume sont extrêmement riches, tant en or qu'en esclaves; je crois même que ce pays seul a plus de trésors que tous ceux ensemble dont nous avons parlé jusqu'ici. Les habitants s'occupent ou au commerce et à l'agriculture, ou à la guerre, à quoi ils ont une forte inclination. Quoique le pays soit en lui-même fertile, ils manquent toujours de vivres avant la fin de l'année, et on leur en apporte d'autres endroits. — Ceux d'*Aquamboe* ne s'occupent ni à la pêche ni à préparer le sel, qu'on trouve pourtant ici dans une plus grande abondance et avec plus de commodité que dans aucun autre endroit; mais ils le laissent faire aux Nègres de la côte, qui sont nés dans le pays ou qui s'y sont venus établir d'autres endroits. — Jusqu'ici, j'ai parcouru toute la côte: dans la première lettre, je parlerai des pays qui sont du côté de la terre ferme d'où l'on apporte l'or sur la côte, et y joindrai en même temps la manière dont on trouve et tire l'or, quelle est sa forme et son poids, comment on fait l'or faux, et comment on le connaît. »

Sixième lettre : « Le premier pays d'où l'on apporte l'or sur la côte s'appelle *Dinkira;* il est si avant dans la terre ferme que ceux qui sont au service de la compagnie ont besoin de cinq jours pour y aller d'*Elmina,* et plus de dix lorsqu'ils partent d'*Axim* pour y aller. Ce n'est pas que *Dinkira* soit si éloigné de la côte, mais cela vient de ce que les chemins sont extrêmement tortus, et c'est à quoi les Nègres ne veulent ou ne peuvent pas apporter de remède. Ce pays est devenu si puissant et si riche depuis quinze ou seize ans par la bravoure de ses habitants, que, n'étant d'abord qu'une poignée de gens, et ne possédant qu'un fort petit espace de pays, ils se sont fait respecter et craindre des pays circonvoisins, dont ils étaient la terreur, excepté *Asianté* et *Akim,* qui les surpassaient encore en force. — Les habitants de *Dinkira* possédaient de grands trésors d'or, non-seulement de celui qu'ils avaient dans leur propre pays, mais aussi du butin qu'ils apportaient d'autres endroits et du profit qu'ils faisaient dans le négoce; car il n'y a aucuns des Nègres qui leur puissent être comparés en fait de trafic. Outre cela, ils étaient maîtres de trois pays où l'on trouvait de l'or, quoique peu, savoir; *Wassa, Encasse* et *Juffer,* qui confinent l'un à l'autre, et dont le dernier confine au pays de *Commany.* Ils fournissaient pour un, deux ou trois ans tout le haut de la côte, depuis *Axim* jusqu'à *Sacondé,* de l'or qu'ils tiraient de leur propre pays, ou qu'ils allaient chercher en d'autres, et cela pendant que la guerre de *Commany* a duré; mais lorsque nous sommes en paix avec ceux de *Commany,* et que les chemins sont libres pour les marchands, ils ne portent point leur or vers le haut de la côte, parce qu'elle est trop éloignée, et ne vont pas plus loin que *Chama, Commany, Elmina* et *Cabocors;* et alors on reçoit peu d'or vers le haut de la côte: car quoiqu'il y ait entre deux des pays où l'on trouve des mines d'or, comme *Eguira* et *Adom,* de même qu'*Abocroe* et *Ancober,* où il s'en trouve un

lieu des établissements que possède encore le Danemark sur la côte d'Afrique : Christiansborg est une forte citadelle, mais assez délabrée aujourd'hui, au pied

peu, cela ne suffit pas pour en pourvoir les forts qui sont de ce côté-là. J'allai voir les Brandebourgeois en 1694, qui se plaignaient qu'en de certains temps ils ne recevaient pas deux marcs d'or dans un mois; c'était la même chose dans nos forts, et le négoce n'était presque rien dans tous ces endroits. — L'or que ceux de *Dinkira* nous apportent est bon et pur, excepté qu'ils y mêlent trop de *fétiches*, qui sont une espèce d'or composé de toute sorte d'or mis en œuvre et dont quelques-unes ont uue plaisante figure. Ils mettent ces *fétiches*, après qu'elles sont fondues, dans des moules de terre noire et extrêmement pesante, et leur donnent la figure qu'il leur plaît. Il y a quelquefois dans cette espèce d'or le quart et même la moitié d'argent ou de cuivre, ce qui fait qu'il ne vaut pas tant; cependant ils nous importunent si fort sur toute la côte, que si nous refusons de le prendre, il y a des Nègres assez déraisonnables pour reprendre le bon or qu'ils voulaient vendre, sans vouloir nous rien laisser; ce qui nous oblige souvent à vouloir passer par-dessus. On trouve aussi des *fétiches* d'or pur, mais ils les troquent rarement, à cause qu'ils les gardent pour s'en parer; et s'ils en apportent quelques-unes, c'est ou par nécessité ou parce qu'elles sont pleines de cette terre noire, avec quoi ils trompent ceux qui ne savent pas leurs ruses : car au lieu d'or pur, il y a souvent la moitié de terre. — Mais il est arrivé depuis quelques mois de si grands malheurs à ceux de *Dinkira*, qu'ils sont présentement dans la derniere désolation. Le roi d'*Asianté*, dont le pays n'est pas éloigné du leur, ayant été offensé par leur chef, entreprit d'en prendre vengeance d'une manière sensible. En deux combats qu'il leur livra, ceux de *Dinkira* perdirent plus de cent mille hommes, selon le rapport des Nègres. Ceux d'*Akim*, qui étaient venus à leur secours en perdirent pour leur part environ trente mille. On dit que ceux d'*Asianté* furent occupés quinze jours à ramasser le butin qu'ils avaient fait dans ce combat. Voilà ce qu'est devenue la grandeur de ceux de *Dinkira*; les fuyards d'entre eux sont présentement faits esclaves et vendus par ceux qu'ils tenaient ci-devant pour leurs esclaves. — Après le pays de *Dinkira* suit celui d'*Acanny*, qui autrefois, et longtemps avant celui de *Dinkira*, était en grande réputation pour le commerce. Les habitants venaient vendre ici de l'or d'*Asianté* et d'*Akim*, de même que de celui qu'ils avaient dans leur propre pays. Cet or était si bon et si pur, que les Nègres nomment encore aujourd'hui le meilleur or *Acanny sica* ou *or d'Acanny*. Ils avaient accoutumé de venir négocier avec les habitants de *Cabesterra* (qui est un pays situé entre *Acanny* et *Saboë*) jusqu'à *Elmina*, à *Cabocors*, à *Mourée*, à *Annamabo*, à *Cormantin*, et plus bas jusqu'au village de *Simpa*, qui appartient aux Anglais. Leur or n'était pas mêlé de *fétiches*, comme celui de *Dinkira*; mais il était fort difficile de s'accommoder avec eux, et il s'en fallait beaucoup qu'ils ne fussent aussi raisonnables que ceux de *Dinkira*, voulant presque toujours faire tout à leur gré. Il y a trois ans qu'ils n'ont presque pas eu de négoce; parce que, s'étant brouillés avec ceux de *Dinkira*, ils en ont été bien battus, en sorte que tous les grands de leur pays et un très-grand nombre de ceux du commun ont été tués ou faits prisonniers; et ils ont été obligés, pour se racheter de l'esclavage, de donner tout ce qu'ils avaient; ce qui les a réduits dans la dernière misère. Mais *Dinkira* ayant aussi été ruiné, et ceux-ci s'étant déclarés pour ceux d'*Asianté*, ils pourraient bien encore se remettre. — Nous joindrons le pays d'*Akim* à *Acanny*; il n'y a point de pays que nous connaissions d'où il sorte tant d'or que de celui-ci, et c'est le meilleur or que l'on transporte de cette côte; on le peut facilement connaître à sa couleur obscure; *Acra* en tire présentement la plus grande partie, et c'est là aussi où l'on trouve le meilleur or sans mélange de *fétiches*. J'avais souvent ouï dire qu'*Akim* était d'une très-grande étendue; c'est pourquoi je priai un jour quelques-uns des habitants de me dire combien il faudrait de journées pour aller d'un bout de leur pays à l'autre; à quoi ils me répondirent qu'il était d'une si vaste étendue, que la plupart des *Akimois* mêmes ne savaient pas jusqu'où il s'étendait du côté de la côte de Barbarie. — Nous avons toujours cru que ces trois derniers pays dont nous venons de parler étaient les plus abondants en or; mais il est certain qu'il y en a encore d'autres, et c'est de quoi *Asianté* nous fournit une preuve convaincante; car il n'y a que peu d'années qu'il a été découvert, et cependant nous trouvons qu'il y a plus d'or que dans *Dinkira*. Je dis la même chose d'un autre pays nommé *Anansé*, situé entre *Asianté* et *Dinkira*; et il n'y a point de doute qu'il n'y en ait encore beaucoup d'autres dont nous n'avons aucune connaissance. — Il ne faut pas oublier le pays d'*Awiné*, que je crois être le premier de la côte et fort au-dessus d'*Axim*. Nous recevions

de laquelle s'étend un village très-populeux, très-abondant en provisions de toute sorte, et qui communique avec Saint-James par un chemin bien tracé et bien

ci-devant beaucoup d'or des habitants de ce pays qui était aussi fort pur, et c'étaient les meilleurs gens du monde pour trafiquer avec eux. Mais ceux de *Dinkira*, qui veulent être les maîtres partout, les ont subjugués, et depuis ce temps-là nous n'avons presque point vu de leur or. La plupart des gens croyent, en Europe, que nous sommes maîtres des mines d'or et que nous en faisons nous-mêmes tirer l'or, comme les Espagnols font dans l'Amérique; mais c'est une erreur, et nous n'avons pas même d'accès à ces mines; je ne crois pas, qui plus est, qu'aucun de nous les ait vues; car les Nègres, les tenant pour quelque chose de sacré, feront toujours tout ce qu'ils pourront pour empêcher que personne n'en approche qu'eux. On trouve l'or en trois sortes d'endroits : premièrement et principalement dans les montagnes et entre les montagnes où les Nègres creusent des trous profonds lorsqu'ils ont découvert qu'il y a de l'or; la terre qu'ils en tirent sert à les faire vivre, comme je dirai tout à l'heure. Le second endroit où l'on trouve l'or est auprès de quelques rivières et des chutes d'eau et des cascades, où l'eau, par la force de son cours, entraîne de dessus les montagnes et de quelques lieux fort élevés la terre et en même temps l'or. Le troisième endroit où l'on trouve l'or est auprès de la mer, où il y a, comme à *Elmina* et à *Axim*, de petites sources vives où l'or descend tout de même qu'auprès des rivières qui viennent des lieux élevés. Lorsqu'il a beaucoup plu la nuit, on voit dès le matin un grand nombre de femmes nègres, qui ont chacune un grand et un petit vaisseau; elles remplissent le premier de terre et de sable et remuent cela à tous moments dans de l'eau fraîche jusqu'à ce que la terre en soit sortie; et s'il y a de l'or parmi, il demeure au fond du vaisseau; ensuite de quoi, elles vident le grand vaisseau dans le petit et recommencent à remuer comme auparavant, continuant dans cet exercice jusqu'à midi, et souvent elles n'ont trouvé que pour cinq ou six sols en or, un peu plus ou un peu moins. Il arrive bien quelquefois qu'elles trouvent des morceaux d'or de la valeur de trois ou quatre florins, mais cela est fort rare; et souvent elles prennent de la peine inutilement. C'est ainsi qu'ils font sortir la terre qu'ils ont fouie, aussi bien que celle des rivières; et ils ne savent point d'autre moyen pour la séparer de l'or, qu'en la lavant de cette manière. — L'or que l'on a ainsi foui ou trouvé a deux formes différentes : le premier s'appelle ici *or en poudre*, et est presque aussi fin que de la farine; il est le meilleur et le plus estimé en Europe. L'autre consiste en morceaux de différentes grandeurs; car il y en a quelques-uns qui à peine ont la pesanteur d'un liard, et d'autres qui pèsent la valeur de deux ou trois cents florins, on appelle celui-ci *or de mine*, et, lorsqu'il est fondu, il a plus de consistance que l'or en poudre, et la touche en est meilleure; mais le grand nombre de petites pierres qui s'y trouvent toujours attachées font qu'on y perd beaucoup en le fondant, et c'est pour cela que l'on aime plus l'or en poudre. Voilà pour ce qui est du bon or et de la manière de le purifier. — Il faut présentement parler de l'or mêlé et de l'or faux. Il y a dans le premier des *fétiches* d'argent et de cuivre, dont j'ai déjà parlé. Les Nègres coupent ces fétiches en petits morceaux, dont les uns valent un denier, les autres un liard; on dit communément en proverbe (qui est fort commun parmi les Hollandais), *qu'on n'achète pas beaucoup d'or pour un liard;* mais ici on peut aller au marché avec ces petits morceaux, et en acheter du pain, du fruit, et ses autres nécessités. Les femmes nègres savent la valeur de ces pièces en les voyant, et ne s'y trompent jamais; on les compte sans les peser, comme nous faisons ici de l'argent monnayé. On appelle ces petits morceaux *kakeraas*, ce qui, dans la langue du pays, signifie *quelque chose de peu de valeur;* et en effet cette sorte d'or ne vaut pas grand'chose en lui-même, et à peine l'once vaudrait-elle vingt florins en Hollande, quoique cependant on s'en serve sur toute la côte. Nous en payons notre garnison, et les Nègres ne font pas difficulté de les prendre pour toute sorte de denrées. — Les Nègres s'entendent parfaitement bien à faire l'or faux; ils fondent quelques morceaux, en sorte qu'il y a autour environ l'épaisseur d'un couteau de bon or, mais par dedans ce n'est que du cuivre et souvent que du fer; il n'y a pas longtemps qu'ils ont inventé cela; mais l'or faux ordinaire est composé d'argent, de cuivre et d'un peu d'or mêlés ensemble; la couleur en est fort foncée, ce qui trompe facilement ceux qui ne s'y entendent pas beaucoup. Il y a encore une autre espèce d'or faux, qui ressemble fort à l'or massif, et qui n'est autre chose qu'une certaine matière composée de corail fondu. Ils en font aussi de l'or en poudre, quoiqu'ils se servent presque toujours de cuivre limé pour cela, à quoi ils donnent la couleur de l'or; mais cette sorte d'or faux perd son lustre dans un mois ou deux, et se connaît par là; ce qui n'arrive pas aux

entretenu. Au delà de Christiansborg, on passe devant les ruines des forts danois de *Temma* et de *Poney*, de *Prampram*, fort anglais, et de *Ningo*, autre fort danois. La côte, qui s'est abaissée entre Poney et Prampram, se relève un peu jusqu'à Ningo : une petite rivière coule près de cet établissement ; l'extrémité de la rive droite s'avance au large en s'arrondissant : des mornes paraissent en arrière-plan ; et si le temps est clair on peut apercevoir de là la haute montagne de *Ningo-Grande*, située à une dixaine de lieues dans l'intérieur, plus éloignée de la mer, mais aussi plus élevée que les *montagnes de Crobo*, qui s'étendent au sud-ouest du Ningo-Grande. A partir de Ningo, la côte devient de plus en plus basse jusqu'à la rivière *Volta* (1), et encore au

petits morceaux couverts d'or : ils conservent toujours leur beauté, et il est plus facile de s'y tromper. — Voilà ce que j'avais à dire de l'or. Pour ce qoi est du poids, il faut remarquer qu'il y a la livre, le marc, l'once et l'esterlin. Il y a en Europe vingt esterlins dans l'once, mais ici il n'y en a que seize; on compte aussi par *pesos*, qui font quatre esterlins, et par *bandos*, qui sont deux onces; quatre baudos font un marc, et deux marcs font une livre d'or, et la livre d'or vaut environ six cent soixante florins. Outre tous ces poids, il y en a ici encore d'une autre sorte dont on se sert pour payer de petites choses; ces poids sont une espèce de petites fèves dont les plus petites sont rouges marquetées de noir, qu'on appelle *dambas*, dont les vingt-quatre font un esterlin d'or, et par conséquent chacune environ deux sols; les autres sont une fois plus pesantes et blanches marquetées de noir, et quelquefois même toutes noires : on les appelle *tacoes*; et font on peu plus de quatre sols, ce qui se doit entendre des *dambas* et des *tacoes* ordinaires, car on en trouve d'autres, dont un *tacoe* vaut quelquefois dix et quelquefois vingt sols; mais on ne peut pas les compter parmi les poids ordinaires, chacun s'en servant comme il lui plaît dans la vue de tromper. Il y a quelques personnes qui ont cru que les Nègres n'ont que des poids faits de bois; mais c'est une erreur : ils ont tous des poids de cuivre ou d'étain, qu'ils ont fondus eux-mêmes; et quoiqu'ils ne les divisent pas comme nous, cela revient pourtant à la même chose et les comptes se trouvent toujours justes. — Il sera nécessaire de dire présentement combien d'or ces différents pays donnent tous les ans, et en quels endroits différents on le transporte. J'ose dire, sans craindre de me tromper, que non-seulement ils peuvent fournir, mais qu'ils donnent effectivement tous les ans, en temps de paix, sept mille marcs d'or. Autant que j'en ai de connaissance, on pourrait faire ce partage de la manière suivante, savoir : pour la compagnie des Indes Occidentales, 1500 marcs ; pour la compagnie Anglaise, 1200 m. Les vaisseaux non privilégiés zélandais en emportent tous les ans autant que ceux de notre compagnie, c'est-à-dire 1500; les vaisseaux non privilégiés anglais, 1000. Mais ces derniers en ont bien emporté deux fois autant dans ces deux ou trois dernières années. Les Brandebourgeois et les Danois ensemble, en temps de paix, reçoivent environ 1000 marcs; les Portugais et les Français ensemble, pour le moins 800; le tout fait 7,000. Je dis que ces derniers en emportent pour le moins 800 marcs, et cela est véritable; car les Portugais venant sur cette côte sous prétexte de vendre leurs marchandises de l'Amérique, qui consistent en tabac de Brésil at en eau-de-vie faite de sucre, ils ont encore, pour le moins, autant que les vaisseaux non privilégiés, des marchandises qui sont ici fort recherchées; et cela n'est pas surprenant, puisqu'ils les vont acheter en Hollande, où ils prennent le monde dont ils ont besoin, et y équipent leurs vaisseaux qui même quelquefois sont équipés par des marchands hollandais. Les juifs de Hollande surtout y ont beaucoup de part; ils obtiennent facilement un passe-port du roi de Portugal, de sorte qu'ils passent ici pour de véritables Portugais. Je laisse à penser quel chagrin cela donne à un officier qui a les intérêts de la compagnie à cœur, lorsqu'il apprend que quelques marchands nègres sont arrivés sur la côte avec une bonne quantité d'or dans le dessein de le trafiquer avec nous, et que cependant il arrive un vaisseau portugais, ou un vaisseau non privilégié, qui, par le bon marché qu'il fait de ses marchandises, emporte tout cet or ou du moins une grande partie, pendant que nous demeurons chargés de nos marchandises, comme si elles étaient pestiférées. Cela m'est arrivé plus d'une fois, et ainsi j'en parle par ma propre expérience. — Ainsi, selon ma pensée, l'or que l'on apporte sur la côte et qui est transporté ensuite en divers lieux, se monte à 2,300,000 livres, à compter les 3 marcs pour 1,000 fr. Mais il faut entendre cela d'un bon temps, lorsque les chemins sont ouverts et que les marchands peuvent venir ici librement. »

(1) Bosman, *Voy. en Guinée* (18e *lettre*) : « L'espace de terre qui est entre *Ponni* et

delà : c'est une plage de sable que couronne une ligne de broussailles assez régulière; quelques milles avant *Occo*, l'aspect en devient encore plus monotone

Rio Volta a environ treize lieues de longueur, et est habité par des Nègres d'*Acra*, de *Lampi* et d'*Aquambou*. Ceux de *Lampi* ont leur roi particulier, qu'on appelle roi de *Ladingcour*; mais lui et ses sujets (si du moins on peut leur donner ce nom) sont dans une entière dépendance d'*Aquambou*, et sont obligés de se conformer dans leur manière de vivre à ceux-ci. Le pays est assez peuplé et assez fertile; il est surtout abondant en toute sorte de bétail, que les Nègres de cette côte achètent en quantité et à assez bon marché, et qu'ils transportent vers le haut de la côte. Outre cela, ces peuples trafiquent en esclaves, que ces Nègres achètent aussi d'eux; mais la plupart des esclaves sont transportés par les vaisseaux anglais, français et portugais. Le trafic des esclaves est quelquefois fort avantageux ici, et surtout aux environs du village de *Lay*. Il arrive bien aussi que, lorsque les guerres cessent plus avant dans le pays, on ne trouve plus ici d'esclaves; de sorte que le négoce y est fort incertain, et ce n'est qu'en passant qu'on s'y arrête; mais il n'y faut pas faire beaucoup de fonds. Outre le négoce, les habitants s'occupent à cultiver un peu la terre et à la pêche, quoiqu'ils pêchent peu dans la mer, parce que les côtes sont ici fort hautes et difficiles à aborder, en sorte que quelquefois on a de la peine à se servir de petits canots: mais le poisson de rivière supplée abondamment à ce défaut de poisson de mer. — La rivière de *Rio Volta*, à qui apparemment les Portugais ont donné ce nom à cause de sa rapidité et de la vitesse avec laquelle elle se décharge dans la mer, sert de borne à ce pays. C'est une rivière fort belle et fort large, dont les eaux se déchargent dans la mer en si grande abondance et avec tant de force, que quelquefois on s'en aperçoit à trois ou quatre lieues du rivage. Je ne sais point combien loin elle s'étend dans le pays; elle entraîne par la rapidité de son cours une grande quantité de gros arbres, qui, s'arrêtant à son embouchure, font que l'eau s'élève à une hauteur épouvantable, ce qui cause une agitation continuelle; de sorte qu'on n'y peut passer dans un canot que deux fois l'année, et cela ordinairement depuis le mois d'avril jusqu'au mois de novembre, car alors le temps est tranquille sur la côte; et comme c'est immédiatement avant la saison de la pluie, la rivière ne se décharge pas avec tant de force. Mais après le temps de la pluie, il n'y a point de Nègre qui ait la hardiesse d'y passer, car ils sont accoutumés de se tenir toujours auprès des côtes; ce qu'ils ne peuvent faire ici à cause de cette élévation prodigieuse de l'eau, dont je viens de parler. J'ai passé quatre fois devant cette rivière dans un vaisseau, et chaque fois on faisait monter quelqu'un au haut du mât pour savoir si nous avions passé l'embouchure, et celui qui était monté ne manquait jamais de dire que nous en approchions ou que nous en étions un peu à l'orient ou à l'occident; ce que les capitaines qui avaient peu d'expérience croyaient fortement, et je le croyais aussi avec eux. Mais comme je venais de Fida dans un canot, en 1699, je fis approcher le canot de la terre autant qu'il fut possible, et que la grande agitation de l'eau qui sort de la rivière le put permettre; et quoique nous regardassions de fort près, nous ne pûmes découvrir ni embouchure ni la moindre ouverture, et nous vîmes que le rapport d'un de mes domestiques, qui avait fait le voyage par terre, était véritable: c'est que cette rivière est extrêmement large auprès de la mer et même beaucoup plus haut; mais que du côté de l'ouest il y a une langue de terre qui s'avance au travers de la rivière et n'y laisse qu'une petite ouverture; ainsi il est facile à comprendre qu'étant d'une largeur extraordinaire et ayant un cours très-rapide, le flux de l'eau qui sort par cette petite embouchure doit être extrêmement fort et violent, ce qui ne serait pas si l'embouchure de la rivière était proportionnée à sa largeur. — Le pays de *Coto*, que la plupart appellent le pays de *Lampi*, prend son commencement à l'orient de cette rivière. Il y a environ quatorze lieues depuis la rivière jusqu'au village de *Coto* ou *Verhou*. Ce village a été autrefois le lieu où résidait le roi de *Coto*, et c'est là que je l'ai vu et que je lui ai parlé en 1698. Ce royaume a très-peu de forces, et elles diminuent même tous les jours par les guerres qu'il a avec ceux de *Popo* et qui ont duré déjà quelques années; et comme ils sont à peu près égaux en forces, à moins qu'ils ne fassent la paix, il est à craindre que leurs différends ne se terminent pas de longtemps, ou il faudrait que l'un des deux pût mettre quelque autre pays dans son parti. Mais ceux d'*Aquambou*, qui les veulent conserver tous deux, empêchent bien cela, envoyant continuellement du secours à celui des deux qui a du dessous. Lorsque *Aquambou* était gouverné par deux rois, le vieux roi soutenait ceux de *Popo*, et le jeune ceux de *Coto*; de sorte qu'ils avaient toujours des troupes auxiliaires d'*Aquambou*. Le temps apprendra comment ils se tireront d'affaire. Après la mort du vieux roi, l'an

et la nature plus aride : le littoral n'est plus qu'une bande sablonneuse, semée çà et là de quelques touffes noirâtres, qui marquent les bords du grand lac salé voisin de l'embouchure du rio Volta dans l'ouest, et communiquant même avec cette rivière. Ce village d'Occo est bâti sur la langue de sable qui sépare la mer du lac salé. La rivière Volta charrie une énorme quantité d'eaux pluviales, surtout pendant la saison des pluies; des navires prétendent même avoir, à cette époque, mouillé devant l'embouchure et recueilli le long du bord de l'eau fort potable. La pointe de la rive droite se termine par un tertre sablonneux, et celle de la rive gauche par un tertre boisé. Il y a moins d'un mille entre les deux pointes. L'entrée de cette rivière est défendue par un plateau de brisants qui s'étendent à plus d'un mille au large et forment une barre redoutable. A quatre lieues plus haut que l'embouchure, sur la rive droite, et au milieu d'un village très-considérable, est le fort danois d'*Adda*. En continuant à prolonger la côte à partir du rio Volta, on passe devant *Atakoo*, factorerie espagnole à esclaves, dont le territoire relève des possessions danoises, et l'on peut contourner à petite distance la côte basse et arrondie qui prend le nom de cap *Saint-Paul* et sépare la côte d'Or du golfe de Benin (1).

La dernière partie de la relation du sieur Villault de Bellefond a pour titre : « *Remarques sur les costes d'Afrique, et notamment sur la coste d'Or, pour justifier que les François y ont esté longtemps auparavant les autres nations.* » « La plus commune opinion, dit-il, a donné jusques à présent cet avantage aux Portugais d'avoir paru les premiers qui ayent découvert et habité ces costes; mais c'est une vieille erreur, qui a pris sa naissance et son accroissement dans la longue possession qu'ils en ont euë et le grand pouvoir qu'ils s'estoient donné parmy ces peuples; cette gloire est deuë aux François, et surtout aux Dieppois, qui y ont navigé plus de soixante ans avant que les Portugais en eussent eu la connoissance. Comme la France commençoit à respirer sous Charles V des guerres et malheurs qu'elle avait soufferts sous le roy Jean son père, les Dieppois, de tout temps addonnez au commerce, attirez par le profit qu'ils y trouvaient et la commodité de leur havre, se résolurent aux voyages de long cours, de passer les Canaries et de costoyer l'Afrique. Pour cet effet, ils équipèrent, au mois de novembre de l'année mil trois cent soixante et quatre, deux vaisseaux du port d'environ cent tonneaux chacun, qui firent voile vers les Canaries et arrivèrent vers Noël au cap Verd, et mouillèrent devant *rio Fresca*, dans la baye qui conserve encore ce nom de *baye de France*. Les noirs de ces costez, ausquels jusques là les blancs avoient esté inconnus accouroient de tous les costés pour les voir, mais ne vouloient point entrer dans les vaisseaux jusques à ce qu'ils eussent remarqué que ces gens, bien éloignez de leur faire du mal, les

1700, ceux de *Popo* prirent si bien leur temps, qu'ils surprirent ceux de *Cota*, et les obligèrent de sortir de leur pays; mais je ne doute point que le roi d'*Aquambou* ne les y rétablisse et ne tienne en bride ceux de *Popo*. — Le pays de *Coto* est tout à fait opposé à la côte d'où l'on tire l'or; car la côte est pleine de montagnes, et ici il n'y en a pas une; le terroir y est fort uni, sablonneux, sec et infertile; il n'y a pas même d'arbres, si ce n'est des *palmistes ou cataoyers sauvages*, dont le pays est assez bien pourvu. Il y a aussi du bétail, mais pas autant que les habitants en ont besoin. Ils ne manquent pas de poisson de rivière; mais pour du poisson de mer, ils n'en ont point à cause de l'agitation extraordinaire de la mer sur les côtes jusqu'à *Ardra*. — Leur gouvernement et leur religion est à peu près la même chose que parmi les nègres de cette côte. Ils ont aussi presque les mêmes façons de vivre : ce qu'il y a de plus ici, c'est qu'on y voit une quantité prodigieuse d'idoles. Pour leur langage, il est le même que celui d'*Acra*, à quelques petites différences près. Et comme ils ne négocient presque pas, ils sont aussi fort pauvres, et il s'en trouve très-peu qui soient riches. Leur plus grand profit consiste à aller par le pays et à enlever des hommes, qu'ils vendent aux Européens qui viennent ici avec leurs vaisseaux. Voilà ce qui les fait subsister, et c'est tout ce que j'en peux dire. — Il y a environ dix lieues de *Coto* jusqu'au *petit Popo*. »

(1) *Descr. nautique, des côtes de l'Afrique Occid. entre le Sénégal et l'Équateur*, ch. VI.

caressoient, et leur avoient apporté quantité de bagatelles, dont la veuë les surprit. Pour lors commençant de s'apprivoiser, ils apportèrent du morphi ou de l'ivoire, des cuirs et de l'ambre gris, qu'ils eschangèrent pour ces bagatelles. Les Dieppois voulant pousser plus avant en faisant voile firent comprendre à ces noirs que les années suivantes ils retourneroient et qu'ils fissent provision de ces marchandises, ce que les autres leur promirent. — Au sortir du *Cap-Verd* (qu'ils nommèrent ainsi pour la verdure éternelle qui l'ombrage), ils coururent le *sud-est* et arrivèrent à *Boulombel* ou *Sierra-Leone*, ainsi que depuis l'ont nommé les Portugais. De là ils passèrent devant le *cap de Moulé*, d'où les habitants de ces deux places et de toute la coste furent fort étonnez, croyant que tous les hommes estoient noirs, et enfin ils s'arrestèrent à l'emboucheure d'une petite rivière près de *Rio-Sextos*, où est un village qu'ils nommèrent le *Petit-Dieppe*, à cause de la ressemblance du havre et du village, situez entre deux costeaux. Là ils achevèrent de prendre leurs charges de morphi et de ce poivre appellé malaguette; et l'année suivante mil trois cent soixante-cinq, à la fin de may, furent de retour à Dieppe, ayant fait des profits qui ne se peuvent exprimer, n'ayant demeuré que six mois dans leur voyage. La quantité d'yvoire qu'ils apportèrent de ces costes donna cœur aux Dieppois d'y travailler, qui depuis ce temps y ont si bien réussi, qu'aujourd'huy ils se peuvent vanter d'estre les meilleurs tourneurs du monde en fait d'yvoire. — Au mois de septembre ensuivant, les marchands de Roüen s'associèrent avec ceux de Dieppe, et au lieu de deux vaisseaux en firent partir quatre, desquels deux devaient traiter depuis *le Cap-Verd*, jusques au *Petit-Dieppe*, et les deux autres aller plus avant découvrir les costes. La chose ne fut pas exécutée ainsi que l'on l'avait projetee; car un de ces vaisseaux qui devoient passer plus outre s'arresta au grand *Sestre*, sur la coste dite Malaguette, y trouvant une si grande quantité de ce poivre, qu'il crut devoir en charger et qu'il ne pouvoit faire plus grand profit ailleurs. Il en prit sa charge, et l'autre poussa plus outre. Le grand accueil et la douceur avec laquelle les habitants de ce lieu les receurent, joints à la rivière et à la richesse de ce poivre, firent qu'ils appelèrent ce lieu *Paris*. Les deux autres cependant faisoient leurs charges sur ces costes, où ils avoient déjà esté, et à trois semaines l'un de l'autre retournèrent au bout de sept mois, richement chargez de cuirs, d'yvoire et de ce poivre qu'ils portèrent ensemble chez les autres nations. — Le quatrième vaisseau passa la coste des Dents et poussa jusques à celle de l'Or, d'où il en rapporta quelque peu, mais quantité d'yvoire. Comme ces peuples ne leur avoient pas fait si grand accueil que les autres, surtout ceux de la coste des Dents, qui sont très-méchants, les marchands, sur le rapport de leurs commis, se bornèrent au Petit-Dieppe et au Grand-Sestre ou Paris, où ils continuèrent d'y envoyer les années suivantes, et mesme une colonie; d'où vient qu'encore aujourd'huy le peu de langage que l'on entend de ces peuples est françois. Le grand profit qui se trouva dans le debit de ce poivre donna envie aux estrangers de faire ces voyages et d'aller eux-mesmes choisir ce qu'ils acheptoient des Dieppois; c'est pourquoy environ l'an 1375, dix ans après que nous y estions, ils commencèrent d'y traitter; mais voyant que les François y avoient partout des loges, comme au *Cap-Verd*, *Sierra-Leone et Cap de Monte*, le *Petit Dieppe* et grand *Sestre*, et que les Mores les aimoient, de sorte qu'ils ne pouvoient souffrir les autres; ils quittèrent le commerce, qu'ils reprirent peu après, et depuis ont toujours continué. — Comme le profit commença à diminuer par la grande quantité de marchandises que les François et les étrangers apportoient de ces costes, ceux de Dieppe et de Roüen résolurent de renvoyer au mesme endroit, plus bas, où seize ans auparavant le premier navire avoit trouvé de l'or. — Pour cela au commencement du règne de Charles VI, en l'an 1380, ils équipèrent à Roüen un vaisseau du port d'environ cent cinquante tonneaux, appelé *la Nostre-Dame de bon voyage*, qui partit en septembre, quoy qu'il fust prest longtemps auparavant : mais, parce qu'ils avoient déjà remarqué que les pluyes qui tom-

bent sur ces costes aux mois de juin, juillet et aoust, estoient très-dangereuses et causoient plusieurs maladies dont il estoit mort beaucoup de monde dans leurs habitations. Ce vaisseau arriva vers la fin de décembre à la rade des lieux où seize ans auparavant ils avoient esté. Les habitants qui avoient reconnu que, dans les terres plus avancées, ils recherchoient les marchandises qu'ils avoient acheptées de nous, et que nous les traitions doucement, apportèrent quantité d'or, et le vaisseau, neuf mois après, retourna à Dieppe richement chargé. Ce fut ce qui commença de faire fleurir le commerce à Roüen. — L'année suivante, ils y envoyèrent jusques à trois vaisseaux, qui partirent de Dieppe, le 28 septembre, nommez *la Vierge*, *le Saint-Nicolas* et *l'Espérance*. *La Vierge* s'arresta au premier lieu que l'on avoit découvert (qu'ils appelèrent la *Mine*) pour la quantité d'or qui s'y apportoit des environs. *Le Saint-Nicolas* traita à *Cap-Corse* et *Mouré*, au-dessous de la Mine, et *l'Espérance* alla jusques en Akara, ayant traité a *Fantin*, *Sabou* et *Cormentin*. Dix mois après ils retournèrent, et sceurent si bien persuader les marchands, leur vantant le pays, la douceur des habitants et la quantité d'or que l'on en pourrait tirer, qu'enfin ils résolurent de s'y établir et abandonner plûtost tout le reste. — En 1383, ils y envoyèrent trois vaisseaux, deux grands et un petit, qui devoient passer au delà d'Akara pour découvrir le reste des costes : les deux grands estant lestez de matériaux propres à bâtir, estant à la Mine, ils y firent une petite loge, où ils laissèrent dix à douze hommes, et s'en revinrent encore richement chargez dix mois après leur départ. Mais le petit vaisseau qui vouloit passer *Cormentin* et Akara, ayant esté emporté par les marées, fut contraint de retourner, et arriva trois mois auparavant les autres avec la moitié de sa carguaison. On le fit partir dans l'instant que les autres furent venus, pour porter des rafraîchissements à ceux qui estoient demeurez dans la nouvelle habitation de la Mine, qui en quatre ans s'augmenta si fort par la grande colonie qui s'y alla établir, qu'ils y bâtirent une église que l'on y voit encore aujourd'huy. — Ces commencements estoient trop heureux et les profits trop grands pour avoir de longues suites. Les guerres civiles ayant commencé en 1410, le commerce dépérit avec la mort de quantité de marchands, et au lieu de trois et quatre vaisseaux qui partoient tous les ans du port de Dieppe, c'estoit beaucoup quand, pendant deux ans, ils pouvoient en mettre un à la mer pour la coste d'Or et un autre pour le Grand-Sestre. Enfin, les guerres augmentant, ce commerce se perdit tout à fait. — Cependant les Portugais commencèrent de vouloir aller plus loin que les isles du Cap-Verd qu'ils tenoient, et de tâcher à s'établir aussi bien que les François à la coste d'Or. Pour cet effet, du règne de Jean Ier, roy de Portugal, ils équipèrent un grand vaisseau à Lisbonne pour courir les costes d'Afrique, où ils se trouvèrent au temps des pluyes, ce qui leur donna tant de maladies, qu'ils furent contraints de les abandonner, et, voulant regagner le vent pour retourner en Portugal, furent portez le vingt-troisième jour de décembre 1405, feste de Saint-Thomas, dans une isle sous la ligne, qu'ils nommèrent à cause de ce l'isle de San-Thome ou Thomas. Là ils commencèrent à bâtir et y faire des cases, voyant que toutes les choses nécessaires à la vie s'y trouvaient en si grande abondance, et envoyèrent en rendre compte au roy de Portugal, qui y renvoya en 1407. — Peu de temps après ils vinrent à l'isle du Poivre, et de là dans la terre ferme, vinrent au Benin, passèrent en Akara, où ils trouvèrent de l'or, ce qui leur donna tant de joye qu'ils résolurent de retourner à San-Thome pour chercher les choses nécessaires pour faire des habitations sur ces costes, ce qu'ils firent et rendirent compte de tout au gouverneur de cette isle, qui ne perdit point de temps. — En 1433, il envoya des caravelles, qui s'avancèrent jusques à la Mine (que nous avions abandonnée vingt ans auparavant, n'en ayant joüy que trente ans, à cause des guerres). Ils y arrivèrent le vingt-troisième avril, feste de Saint-Georges, sous le règne de Charles VII, roy de France, des malheurs duquel ils profitèrent, et qui ne nous avoient pas fait seulement abandonner

cette place, mais aussi toutes celles que nous avions sur les autres costes. — Les Mores, qui s'estoient bien trouvez de nous, les reçeurent à bras ouverts, les mirent en possession de nostre habitation, leur firent mille caresses, et achetèrent leurs marchandises au prix qu'ils voulurent. Les Portugais, voyant ces profits immenses, le font sçavoir au roy de Portugal, Jean II, qui y envoye trois vaisseaux avec exprès commandement d'y bastir un chasteau; ce qui fut fait en 1482, sur la fin du règne de Louys XI, roy de France, et donnèrent à ce chasteau le nom de Saint-Georges de la Mine, en mémoire de ce qu'ils y estoient arrivez le jour de Saint-Georges, quarante-neuf ans auparavant, d'où ensuite ils se sont répandus dans les terres et par toutes les costes d'Afrique. — Le chasteau basti, le roy de Portugal forma une compagnie pour faire ce commerce à l'exclusion de tous autres, laquelle rendit de grands revenus au roy. Comme elle se sentit assez puissante quelque temps après, elle bastit le chasteau d'Axime au delà du cap de Tres-Puntas, un fortin en Akara, et une case en Achema, à cause de la bonté du lieu, d'où ils tiraient la pluspart des choses nécessaires à la vie. — Les Mores, qui ne croyoient point que ce fust pour les maistriser qu'ils bastissoient ainsi, les laissoient faire, amusez de leurs belles promesses, qui n'aboutirent qu'à les assujettir, ce qui arriva peu de temps après; car cette compagnie, petit à petit, s'estant rendue maistresse, commença de tyranniser les Mores, leur faire payer des impôts, les maltraiter, les contraindre au payement d'un certain droit pour le poisson, et gagnaient toujours le païs, dont s'estant rendus maistres, ils commencèrent tout de bon d'user de violence envers les Mores, leur rencherir les marchandises, et les leur faire achepter au prix qu'ils vouloient, ce qui les aigrit si fort, qu'en l'an 1570, après avoir seuls et absolus possédé ces terres l'espace de plus de cent ans, ceux d'Akara se révoltèrent, et, ayant attiré des marchands des terres plus reculées, sous ombre de négoce, s'en allèrent au fort, où ils tuèrent tous les Portugais. — Cecy rapporté au général de la Mine, il y envoya des canots avec des soldats et des marchandises; mais les Mores ne voulurent jamais les souffrir descendre à terre : c'est pourquoy ils furent contraints de mettre leurs marchandises sur le sable que les Mores venoient prendre, y laissant autant d'or qu'ils avoient accoûtumé d'en payer; et pour leur faire perdre tout à fait l'espérance d'y pouvoir rentrer, c'est qu'ils rasèrent le chasteau de fond en comble. — Cependant les François, qui commençoient un peu de respirer après tant de guerres civiles et étrangères, au commencement du règne de Henry III, reprirent ces voyages et vinrent premièrement sur les costes de Malaguette, et passèrent de là sur celle d'Or; mais appréhendant les Portugais, qui y avoient toujours de bons vaisseaux, ils ne trafiquoient que dans les lieux éloignez de la Mine, comme Akara, où ils arrivèrent pendant ces désordres. — C'est pourquoy ces peuples, voyant qu'ils ne manqueroient plus d'étrangers pour leur apporter ce qui leur faisoit besoin, et que les François ne vendoient pas si cher leurs marchandises, et les traitoient plus doucement que les Portugais, se résolurent au massacre cy-dessus, et y établirent les François, qui de là allèrent à *Cormentin*. — Les Portugais, voyant que de tous costez ils ne pouvoient empescher les Mores de négocier avec les François, qui, outre les deux habitations qu'ils avoient déjà à Akara et à Cormentin, avoient encore basti un fortin à *Takorai*, au commencement de la coste, se résolurent d'en venir à la violence avec les Mores, brûlant de nuit tous leurs canots, leur faisant des deffenses sur peine de la vie, et les faisant esclaves, ce qui ne servit de rien; c'est pourquoy ils s'en prirent aux François qui venoient à *Mouré* et *à Cap-Corse*. Ayant fait venir deux navires de guerre de Lisbonne en l'année 1586, dix ans après que les François y furent retournez, ils nous coulèrent à fond en Akara un grand vaisseau de Dieppe nommé *l'Espérance*, tuèrent une partie des gens, et firent le reste prisonnier. Cinq ans après, ils nous firent encore la mesme chose en 1591, ayant brûlé un grand vaisseau qui estoit à la rade du Cap-Corse, et en diverses autres rencontres brûloient nos chaloupes, tuoient nos gens et

faisoient des prisonniers, qui n'osoient pas après se sauver, à moins que de vouloir perdre la vie. C'est pourquoy tout cecy, joint aux guerres civiles du temps de Henry III et Henry IV, d'heureuse mémoire, qui tenoient occupez les François chez eux, fut cause que nous abandonnasmes tout, aimant mieux manquer de gagner que d'estre perpétuellement au hazard de perdre la vie; ce que nous fismes et quittasmes non-seulement la coste d'Or, mais aussi toutes les autres. — *Or, par ce que dessus, je conclus que les François ont les premiers habité ces terres, qu'ils les ont connues avant les Portugais, et que les Dieppois doivent avoir cet avantage, qui leur est justement deu, d'avoir esté les premiers navigateurs d'Europe.* »

Telle est la tradition que les savants portugais, et surtout M. le vicomte de Santarem, repoussent et combattent comme une fausse prétention dénuée de toute autorité et de tout fondement, comme une thèse inventée à plaisir par Villault de Bellefond, ou tout au moins comme un récit purement tiré de son imagination. Dans son livre intitulé *Memoria sobre a prioridade dos descobrimentos portuguezes na costa d'Africa occidental para servir de illustração á Chronica da conquista de Guiné por Azurara* (1), M. le vicomte de Santarem pose en fait que, si la priorité des voyages et des

(1) Le manuscrit de la chronique de la découverte et de la conquête de la Guinée par Gomez Eannez de Azurara fut découvert, en 1837, à la Bibliothèque Royale de Paris, par M. Ferdinand Denis, qui en publia aussitôt une notice dans ses Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal. M. le vicomte de Carreira, envoyé extraordinaire de Portugal en France, obtint aisément du gouvernement l'autorisation de le publier. Ce texte précieux, que M. de Carreira avait pris la peine de transcrire lui-même, parut, en 1841, à Paris, à la librairie portugaise de M. Aillaud, sous le titre de : *Chronica do Descobrimento e conquista de Guine, escrita por mandado de el rei D. Affonso V, sob a direcçao scientifica e secundo as instrucçoes do illustre infante D. Henrique, pelo chronista Gomes Eannes de Azurara; fielmente trasladada do manuscrito original contemporaneo, que se conserva na bibliotheca Real de Pariz, e dada pela primeira vez á luz, per diligencia do visconde da Carreira, etc., precedida de uma introduçao, e illustrada com algumas notas pelo visconde de Santarem, etc., e seguida d'um glossario das palavras e phrases antiquadas e obsoletas*, 1 vol. in-8°. « L'ouvrage d'Azurara, dit M. de Santarem dans « cette préface, est un des monuments historiques les plus précieux, non-seulement « pour l'histoire du Portugal, mais aussi « parce que c'est le premier ouvrage écrit « par un Européen sur les pays situés au « midi du cap Bojador. Il est le premier qui « ait réuni et coordonné les relations de ces « hardis aventuriers qui osèrent pénétrer les « premiers dans la mer ténébreuse des Arabes « et franchir la barrière qui avait jusqu'alors « arrêté tous les navigateurs européens. Dans « tout le cours de son ouvrage, Azurara nous « montre une érudition aussi vaste que variée, « et nous donne la mesure des connaissances « que possédaient les savants portugais du « quatorzième et du quinzième siècle. Il cite « souvent, non-seulement la Bible et les saints « Pères, et les classiques grecs et latins, mais « encore les auteurs arabes, ainsi que les voyageurs et les romanciers de l'Espagne, de l'Italie, de la France et même de l'Allemagne. « La fidélité d'Azurara comme historien est incontestable. Il est tellement scrupuleux, que « souvent il aime mieux laisser sa relation incomplète que de s'appuyer sur des renseignements douteux. L'intimité dont l'honorait l'infant don Henri, qui était l'âme de « toutes ces entreprises, lui procura les moyens « non-seulement de consulter les documents « authentiques, mais aussi de recueillir les « faits de la bouche même des chefs de ces « expéditions, qui étaient presque tous des « gentilshommes de la maison de l'infant. « L'ouvrage d'Azurara était regardé depuis « longtemps comme perdu. Jean de Barros « est le seul auteur qui paraisse en avoir « connu quelques fragments, et du temps de « Damien de Goes, il était déjà complétement « oublié. Il ne serait pas étonnant que le roi « don Alphonse V eût fait présent du manuscrit original à son oncle Alphonse, roi « de Naples, grand ami de la littérature et « des livres, auquel il envoya, vers le commencement du quinzième siècle, Martino « Gonzalez Berredo en qualité d'ambassadeur. « Il paraît que ce manuscrit fut transporté « à Valence, probablement par le duc de « Calabre, dernier descendant du roi Alphonse, et qu'il y fut examiné par Fr. « Luiz de Souza, qui en donne une description « assez exacte; mais depuis cette époque « on en perd entièrement la trace, et l'on « ignore quand et comment il est entré dans

découvertes en Afrique, faussement attribuée aux navigateurs normauds par Villault de Bellefond, comme aussi par des auteurs espagnols et italiens à des navigateurs de leur nation, eût été le moins du monde accréditée aux époques reculées qu'ils ne craignent pas de fixer rigoureusement, les cosmographes contemporains de ces découvertes, par amour intelligent de la science, ou par patriotisme, n'eussent pas manqué de consigner dans leurs cartes ces premiers progrès de la science géographique; et il montre au contraire que toutes les cartes historiques, toutes les cartes marines, antérieures aux découvertes des Portugais sur la côte d'Afrique, s'arrêtent au parallele des *Canaries*, et que la côte qui se prolonge au delà du cap *Bojador* n'est ni tracée ni nommee, « preuve plus qu'é« vidente de l'ignorance où se trouvaient « les premières nations de l'Europe au « sujet du tracé et du gisement de cette « côte et des pays situés sur le littoral. » L'examen de la mappemonde offerte, en 1321 par le Vénitien Marin Sanuto au pape Jean XXII, de la mappemonde des frères Pizzigani, datée de 1367, et conservée dans la bibliothèque de Parme, de la fameuse carte Catalane de 1375, de la curieuse mappemonde qui se trouve dans le manuscrit des Chroniques de Saint-Denis (Bibliothèque de Sainte-Geneviève), dessinée de 1364 à 1380, et revêtue du seing de Charles le Sage, roi de France, démontre, en effet, que les Canaries ou le cap Bojador étaient considérés par les cosmographes du quatorzième siècle comme la limite des connaissances et de la navigation à la côte occidentale d'Afrique. A propos du dernier document que j'ai nommé et qui nous intéresse particulièrement, M. de Santarem fait la remarque que cette mappemonde représente sûrement l'état des connaissances géographiques à l'époque de Charles V, et qu'il serait absurde de supposer que Charles V, qui y apposa sa signature; ce roi savant et éclairé, qui fit à l'histoire de Philippe de Valois des corrections ou additions si importantes, qui annota le manuscrit des grandes Chroniques de Saint-Denis, qui fit traduire par Nicolas Oresme les livres d'Aristote du Ciel et du Monde, n'eût pas tenu à voir représenter sur cette mappemonde des découvertes qui illustraient son règne, quand d'ailleurs il semble constant que le cosmographe y a dessiné le *paradis* d'après la description alors toute récente du fameux Jean de Mandeville. « Si donc, ajoute M de Santa« rem, les prétendues expéditions des « Dieppois en Guinée avaient eu lieu « sous le règne de Charles V, entre « 1364 et 1380, et si ces mêmes Diep« pois avaient formé des établissements « dans le pays, cet immense progrès « géographique aurait été de toute né« cessité consigné dans ce monument « contemporain; mais bien loin qu'il en « soit ainsi, les seuls noms qu'on y trouve « pour l'Afrique, de l'orient jusqu'à l'oc« cident, sont ceux d'*Égypte*, de *Baby« lone*, de *Thébaïde*, d'*Alexandrie*, « d'*Éthiopie*, de *Nilus*, etc., et pas le « moindre indice qu'on eût connaissance « de la côte occidentale de l'Afrique, « même au delà du cap *Nun*. » M. de Santarem reproduit cette même remarque, avec une même conclusion, en parlant de l'ouvrage cosmographique, *Imago mundi*, du cardinal Pierre d'Ailly, l'*aigle des docteurs de France*, mort en 1420 ou 1425. — Puis, poussant plus loin, il établit que les cartes, géographiques et historiques tout ensemble, postérieures au passage du cap Bojador par les Portugais, c'est-à-dire à l'année 1434, démontrent encore qu'après cette époque seulement les cosmographes des autres nations commencèrent à ajouter à leurs cartes le tracé de la côte occidentale d'Afrique, adoptant en général la nomenclature hydro-géographique des Portugais dans leurs cartes marines; « preuve évidente et sans répli« que de leur incontestable priorité. » Il suit aussi et fait ressortir avec un grand intérêt un perfectionnement progressif et constant dans les travaux cartographiques des étrangers à mesure que les Portugais avançaient dans leurs explorations. Or, sur aucune des nombreuses cartes italiennes, espagnoles et hollandaises que M. de Santarem a examinées, ne paraît le nom de *Petit-Dieppe*,

« la Bibliothèque Royale de Paris. » A défaut de l'édition *princeps*, on peut consulter avec fruit l'analyse critique qu'en a donnée M. Ternaux-Compans dans les *Nouv. Annales des Voyages*, t. XCI, p. 318-337.

que, suivant Villault, les Dieppois auraient donné, dans le quatorzième siècle, à un point voisin du rio Cestos. — Mais la partie de cette savante dissertation qui semble avoir le plus de force contre l'authenticité de la tradition racoutée par Villault est celle où M. de Santarem prouve que les Français eux-mêmes, et en particulier les Normands, n'employèrent d'autre nomenclature hydro-géographique que celle des cartes portugaises, et que le nom de *Petit-Dieppe* parut, pour la première fois, dans une carte de Guérard faite à Dieppe en 1631, c'est-à-dire postérieure de cinq ans à la premiere date authentique retrouvée par le père Labat et rétablie dans l'histoire des relations commerciales de la compagnie de Dieppe et de Rouen avec la côte occidentale d'Afrique : ainsi, sans parler d'une carte inédite d'Afrique, datée de 1533 et insérée dans les premières *Œuvres de Jacques de Vaulx, pilote pour le roi en la marine*, la relation des voyages d'un capitaine de Dieppe, du temps de François Ier, insérée dans la collection de Ramusio (t. III, 1556), au paragraphe intitulé *Del viaggio che si fa nella Costa della Guinea*, contient toute la nomenclature portugaise, sans y mêler les noms de *Petit-Dieppe* et de *Sestro-Paris*, et garde le silence sur la prétendue priorité des découvertes des Normands dans ces mêmes parages, tandis qu'on y trouve mentiounés exactement les navigateurs de toutes nations qui ont fait la découverte des diverses parties de l'Amérique. L'auteur de cette relation, qui paraît d'ailleurs fort instruit, se plaint de ce que les Portugais empêchaient alors les Français d'aller faire le commerce en Guinée, au Brésil et à la Taprobane. « Il faut, dit-il, que les « Portugais aient bu de la poussière du « cœur du roi Alexandre, pour montrer « une ambition si démesurée. S'il eût « été en leur pouvoir de fermer le pas« sage des mers depuis le cap Finistère « jusqu'à l'Irlande, ils l'eussent déjà fait « dès longtemps; aussitôt qu'ils ont na« vigué le long d'une côte, ils s'en em« parent et la considèrent comme leur « conquête. » Enfin, tout dans cette relation porte à croire qu'à cette époque les armateurs normands, bien loin de disputer aux Portugais la priorité de ces découvertes, n'avaient pas conservé le plus faible souvenir des établissements de leurs compatriotes dans le quatorzième siècle à la côte de Guinée. Par exemple, en parlant du château *da Mina*, ce capitaine dieppois, sans faire ni réserve ni remarque, dit simplement : « Depuis le « cap Vert jusqu'à la rivière de Mani« congo, on ne voit qu'un seul fort, qu'on « appelle *le château da Mina* (1), dans

(1) L'une des choses que M. de Sautarem s'est le plus efforcé de mettre hors de doute, c'est que le château de la Miue fut bâti par les Portugais; il en trouve la preuve irrécusable dans une charte du roi Jean II, datée du 17 mars 1485, tirée des archives royales (Torre de Tombo), et iusérée dans un Mémoire de M. da Silveira, relatif à la découverte des terres du Prêtre-Jean et de la Guinée par les Portugais. Par cette charte, le roi octroie au capitaine Diogo d'Azambuja, en récompense de ses grands services, et notamment de la construction de la forteresse ou château *de Saint-Georges da Mina*, en Guinée, la permission d'ajouter un *château* à ses armoiries. M. da Silveira prête une force nouvelle à ce document en le rapprochant d'un passage de l'ouvrage inédit de Duarte Pacheco, dédié au roi Emmanuel le Grand, et intitulé *De situ Orbis* : « Quoique « nuus ayons déjà rapporté daus le second li« vre commeut l'excellent roi don Alphonse V « de Portugal avait fait découvrir la Mine (en « jauvier 1471, par Jean de Santarem et Pe« dro d'Escovar, chevaliers du roi), et que « nous ayons cité les capitaines et les pilotes « qu'il avait envoyés à cette expédition, il « convient de dire maintenant comment le « sérénissime prince, le roi don Jean II de « Portugal, son fils, a fait exécuter, apres la « mort de son père, la première fundatiou du « château de Saint-George de la Mine, lequel, « d'après l'ordre de ce prince magnanime, fut « construit par Diogo d'Azambuja, ebevalier « de sa maison et commandeur d'Alter Pedroso, « le 1er du mois de janvier de 1482, y étant « allé avee neuf caravelles montées par des « hommes très-honorables et dont il était le « commandant en chef. Il commandait en « outre deux ourques de quatre ceuts ton« neaux ehacune, qui avaient à leur bord une « grande quantité de chaux, de pierres de « taillé ciselées et d'autres objets à l'usage « de semblables constructiuns. Malgré les « grandes contestations qui s'élevèrent entre « nos gens et les nègres de cette terre, qui « voulaient s'opposer à cette construction, « on est venu enfin à bout de la bâtir malgré « eux, et de la terminer avec beaucoup d'u-

« lequel le roi de Portugal a une trentaine « de personnes pour commercer avec les « nègres qui descendent des hautes ter- « res avec de l'or et de la malaguette, « qu'ils vont échanger encore au *Rio-* « *dos-Cestos*, où se fait le plus grand « commerce de la côte. » M. de Santarem cite encore une carte d'Afrique de 1542, faisant partie d'un atlas inédit, de Jean *Rots* ou *Roty* de Dieppe, destiné d'abord au roi de France, puis dédié à Henri VIII; une autre carte appartenant à un atlas dessiné pareillement à Dieppe, en 1547, par Nicolas *Valard* de la même ville; la dix-huitième feuille de l'atlas inédit de *Guillaume le Testu*, pilote français, dédié à l'amiral Coligny en 1555, et conservé au *dépôt de la guerre*; les cartes d'Afrique gravées, qui accompagnent la traduction de Léon l'Africain, publiée à Lyon en 1556, par *Jean Temporal*, et la Cosmographie de *Belle-Forest* (Paris, 1575); l'ouvrage de *Thevet*, cosmographe du roi, publié cette même année; une carte inédite en parchemin, datée du 7 juillet 1601, et faite à Dieppe par *Guillaume Levasseur*, sur laquelle le nom de *Rio-dos-Cestos* est écrit à l'encre rouge; une autre carte manuscrite en parchemin faite, en 1625, par *Dupont* de Dieppe : sur toutes ces cartes manquent les noms de *Petit-Dieppe* et de *Sestro-Paris*, dans toutes la nomenclature est exclusivement portugaise, presque toutes enfin portent les signes de possession des rois de Portugal. Enfin, une carte d'Afrique en parchemin, dessinée à Dieppe par *Jean Guérard*, en 1631, présente, pour la première fois, avec le nom de *Rufisque*, forme peut-être corrompue du nom de *Rio-Fresco*, celui de *Petit-Dieppe*, parmi une nomenclature toute portugaise d'ailleurs, ou traduite du portugais en français. « Si donc, dit « M. de Santarem en résumant ces « nombreuses preuves, dans toutes les « cartes d'Afrique de toutes les nations « de l'Europe, sans excepter même « celles faites par les cosmographes « français dans le courant du seizième « siècle, les éléments de la nomencla- « ture géographique que l'on a employés, « sont ceux des cartes portugaises du « quinzième siècle, et si même dans « celles des cosmographes de Dieppe, « on ne trouve point l'indication de « *Petit-Dieppe*; si ce nom paraît pour « la première fois dans la carte de « Guérard de 1631, il est évident que « cette dénomination ne fut donnée « au point contigu au *Rio-dos-Cestos* « qu'après l'établissement de la compa- « gnie des marins de Dieppe et de « Rouen, fondée en 1626, c'est-à-dire « un an après la rédaction de la carte de « Dupont, d'autant plus que cette com- « pagnie déploya une grande activité, et « obtint de grands bénéfices depuis cette « année jusqu'en 1664, administrant ses « factoreries d'Afrique par des direc- « teurs de son choix, et pourvoyant à ses « moyens de défense sans l'intervention « du gouvernement. » — D'autre part, M. de Santarem reconnaît dans l'école géographique fondée par Sanson le père, sous la protection de Richelieu, et continuée par ses enfants et son neveu Duval, une tendance toute française, si je peux dire. Dans les cartes de Sanson le père, datées de 1650, la nomenclature portugaise disparaît; quarante-sept noms portugais inscrits sur toutes les cartes antérieures, entre le cap Bojador et le cap Vert, sont supprimés, et cette suppression affectée n'est nullement réparée dans la carte d'Afrique publiée par son fils en 1669 : en outre, sur cette même carte, composée *d'après les relations les plus récentes* (et sans doute la relation de Villault de Bellefond est comprise dans cette indication générale), le nom de *Petit-Dieppe* est marqué vers le 5e degré et demi de latitude nord (1).

« tilité et d'activité, qui alors était de grande « nécessité *pour nous défendre et nous ga-* « *rantir tous;* ensuite le même roi Jean II « a jugé qu'il convenait d'y faire beaucoup « de constructions, et nous savons que dans « toute l'Éthiopie de Guinée, depuis la créa- « tion du monde, ce château a été le pre- « mier édifice qui fût construit dans cette ré- « gion, édifice dans lequel notre seigneur a « fait immensément prospérer le commerce. » — M. de Santarem produit encore à l'appui de ces documents authentiques une bulle du pape Sixte V, du 11 septembre 1481, en faveur des Portugais qui viendraient à mourir durant la construction du château de la Mine. (*Bulletin de la Soc. de géogr.*, IIIe sér., t. V, janv. 1846.)

(1) *Bulletin de la Soc. de géogr.*, IIe série, t. XVI, p. 201-265.

Les conclusions du Mémoire critique de M. le vicomte de Santarem, dont nous nous sommes efforcé de recueillir exactement et de mettre en relief les principaux traits, ont été fortement combattues par M. d'Avezac, et, suivant nous, avec toute probabilité. Dans l'histoire des découvertes géographiques, comme dans toute histoire en général, il faut reconnaître et admettre une première époque, obscure, dénuée de documents authentiques et faiblement éclairée par quelques rares traditions. Des expéditions d'aventuriers hardis, des entreprises d'heureux marchands, ont dû précéder les grandes exploratioos conçues et poursuivies par les gouvernements dans un esprit de conquête, ou dans l'intérêt du commerce et de la science; mais naturellement ces *découvreurs officiels* ont fait oublier les *éclaireurs isolés et sans nom;* et « presque toujours le droit de « découverte, et même de première oc- « cupation, fruit d'entreprises privées, « a été considéré comme non avenu « et complétement effacé par la prise « de possession des gouvernements. » Est-ce donc une coupable injustice ou une prétention vaine et excessive que de vouloir rendre à chacun sa gloire et de rechercher les traces de ces premiers voyages qui ont ouvert le chemin? de croire, par exemple, avec une naïve et sincère admiration au récit des navigations dieppoises, en reconnaissant hautement que les premières notions positives acquises à la science géographique dans l'océan Occidental, sur les côtes d'Afrique, sont dues aux explorations portugaises du quinzième siècle? Nous trouvons cette double vérité historique solidement établie, avec autant de bonne critique que de bonne foi, dans la dissertation de M. d'Avezac, intitulée : *Notice des découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique, antérieurement aux grandes explorations portugaises du quinzième siècle* (1). — Négligeant d'abord la question des navigations dieppoises en Guinée, au quatorzième siècle, M. d'Avezac prend soin de fixer, d'après les historiens spéciaux des navigations portugaises, Eannes de Azurara et Jean de Barros, les dates certaines de leurs explorations successives le long des côtes d'Afrique, jusqu'au point remarquable de *Rio do Ouro;* puis, d'après la chronique contemporaine de la conquête des Canaries par le baron normand Jean de Béthencourt, en l'année 1402, il montre que les Français avaient doublé le cap Noun et le cap Bojador, et qu'ils connaissaient le fleuve de l'Or bien avant que le prince Henri poussât sur cette même route les navigateurs portugais, encore tout novices à cette époque. Mais les Français eux-mêmes y avaient été précédés par des marins catalans, espagnols, arabes, génois : ainsi M. d'Avezac rappelle la mention que fait la carte catalane, de 1375, d'un voyage au fleuve de l'Or entrepris, dès l'année 1346, par le Mayorquin Jacques Ferrer, et sans doute précédé déjà de plusieurs autres; « car on ne fait point un arme- « ment à destination fixe quand on ne « connaît pas, approximativement du « moins, le but que l'on doit atteindre. » En effet, le souvenir de quelques-unes de ces expéditions plus anciennes s'est conservé : la Chronique des chapelains de Béthencourt parle longuement d'un frère mendiant espagnol qui, deux fois, visita ces parages, et la seconde, « trouva « Mores qui armoient une galère pour « aller au fleuve de l'Or, et se loua « avec eux, et entrèrent en mer, et tin- « drent le chemin au cap de Noun et « au cap de Saubrun (Djoubi), et « puis au cap de Bugeder, et toute la « costière devers midy jusques au fleuve « de l'Or. » Le géographe arabe Ebn Sa'yd a raconté aussi le voyage accidentel d'un Arabe de Mauritanie, Ebn Fathymah, beaucoup plus loin vers le sud, jusque dans le golfe d'Arguin, que les Maures appelaient le golfe Vert. Enfin l'expédition génoise des frères Vivaldi, qui remonte au moins à l'année 1285, d'après les témoignages de Pierre d'Abano, docteur, mort en 1315 ou 1316, et d'Usodimare, historien du quinzième siècle, paraît avoir atteint certainement les parages de la Gambie. J'ajouterai brièvement, d'après M. d'Avezac, que les Portugais n'ont atteint que postérieurement à l'année 1431 les

(1) *Nouvelles Annales des Voyages*, V[e] série, cahiers d'octobre 1845, de mars et de mai 1846.

îles Açores, parfaitement connues des Italiens et des Catalans au quatorzième siècle, et tracées en détail sur leurs cartes dès 1351; qu'il est avoué, par les historiens portugais eux-mêmes, que l'existence des Açores fut révélée à l'infant don Henri par une carte italienne que lui rapporta, en 1428, son frère l'infant don Pédro; que les Portugais n'ont abordé à Madère qu'en 1420, et qu'on a relevé encore un aveu formel de leurs historiens que des Anglais y étaient arrivés dans le siècle précédent, et que le récit de leurs aventures, recueilli par un pilote espagnol avait déterminé la découverte portugaise de Madere; que ce nom même de *Madeira* doit être considéré comme une traduction portugaise de la dénomination *isola dello Legname*, donnée à cette île par les Italiens, marquée sur leurs cartes du quatorzième siècle, et adoptée même sur les cartes catalanes; qu'en 1420 les mariniers portugais, suivant le témoignage irrécusable de Jean de Barros, *n'étaient pas encore accoutumés à voguer en pleine mer, toute leur science nautique se bornant à un cabotage toujours en vue de terre*; qu'enfin les rois Denis le Libéral et Ferdinand ne firent l'éducation nautique des Portugais et ne préparèrent le merveilleux développement de leur marine au quinzième siècle qu'en engageant à leur service d'habiles marins étrangers : en 1317, par exemple, le roi Denis passa un traité avec le Génois Emmanuel Pezagno, et lui conféra le titre d'amiral héréditaire, à la charge expresse de fournir et de tenir toujours au complet un état-major de vingt officiers ginois pour le commandement de ses galères. Dans la relation d'une expédition faite, en 1341, aux Canaries par deux capitaines italiens au service du Portugal, on ne voit figurer que des Florentins, des Génois, des Castillans et d'autres Espagnols, mais pas un Portugais; et lorsque l'infant don Henri fonda, en vue des grandes explorations qu'il avait projetées, l'école nautique portugaise, c'est-à-dire en 1438 seulement, il lui fallut encore avoir recours à l'habileté et à l'expérience des étrangers, et ce fut un Mayorquin qu'il fit venir à grands frais pour y enseigner l'art de la navigation aux officiers portugais.

« Il ne s'agit donc plus, dit M. d'Avezac, d'engager en faveur des traditions dieppoises une lutte contre toutes les idées reçues, mais seulement de montrer qu'elles offrent un exemple de plus de ces navigations européennes qui avaient précédé isolément à diverses dates le grand mouvement maritime qui a valu au Portugal une si magnifique page dans l'histoire du monde. Ce n'est point à dire que nous ayons la prétention de faire accepter comme incontestables dans tous leurs détails les récits tardivement rédigés de ces anciennes expéditions des marins normands; mais ces récits nous paraissent du moins admissibles en ce qui concerne les dates de départ et d'arrivée, les noms et le tonnage des navires envoyés, les chargements de retour, les particularités, en un mot, qui devaient être consignées sur les registres officiels du port d'armement; et ils nous paraissent, dans tous les cas, faire une foi entière quant à l'antériorité de nos navigations en Guinée, à l'égard de celles des Portugais. Cette antériorité était attestée par les Africains eux-mêmes aux Hollandais, successeurs des Portugais; et certains indices matériels confirmaient à cet égard les déclarations des naturels. Voici ce que le docteur Olivier Dapper a consigné à ce sujet dans la *Description de l'Afrique*, publiée en 1668, en hollandais, à Amsterdam : Le château de la Mine est un très-vieil édifice, comme le démontrent différentes dates en divers endroits. A une batterie en ruines, restaurée par les nôtres il y a quelques années, et nommée la batterie Française, parce qu'elle était de construction française, et que les Français, suivant ce que disent les indigènes, étaient établis en ce lieu avant les Portugais, nos gens trouvèrent le millésime de l'an 1300; mais les deux caractères suivants ne purent être déchiffrés. Sur la petite place intérieure existe aussi une inscription gravée sur pierre, entre deux vieux pilastres, mais presque entièrement effacée par l'érosion des pluies, et conséquemment illisible. Tandis qu'au

« magasin, ou bâtiment des vivres, on « voit tout d'abord qu'il a été bâti en « l'année 1484, sous Jean II, roi de « Portugal, comme le manifeste le mil- « lésime placé au-dessus de la porte, « lequel est encore aussi net et aussi « entier que s'il remontait seulement à « quelques années; d'où il faut conclure « que les autres dates mentionnées ci- « dessus doivent être très-anciennes. « — Ces récits indigènes, simplement in- « diqués par Dapper, nous les trouvons « recueillis avec plus de détail cinquante « ans auparavant par le chirurgien alle- « mand Samuel Braun, de Basle, pen- « dant le séjour de trois années qu'il « fit à la côte d'Or, de 1617 à 1620, au « fort Nassau; il les a consignés dans « sa relation, dont le texte original « allemand, aussi bien qu'une version « latine, ont été publiés à Francfort, en « 1625, par les soins de Jean Théodore « de Bry, en appendice à la première « partie de sa fameuse collection des « *Petits voyages*. Cette relation prouve « que Villault n'est point, comme on a « voulu le faire entendre, l'inventeur de « la thèse qu'il a soutenue. Nous ne « pouvons mieux faire que d'en donner « ici une traduction littérale : — En ce « fort, aussi bien qu'à Accara, j'ai vu « des gens qui étaient âgés de cent « trente ans, lesquels m'ont dit que déjà « bien des années auparavant le comp- « toir de la Mine avait été fondé par les « Français, qui venaient trafiquer en « cet endroit. Comme chaque année, « trois mois durant, il régnait une pluie « mêlée de bourrasques que nous appe- « lons *travada*, telle que beaucoup « de marchandises en étaient endom- « magées, ils demandèrent aux habi- « tants la permission de bâtir un maga- « sin ou entrepôt, ce que les nègres, « qui étaient avec eux en très-bonne « intelligence, leur accordèrent volon- « tiers. Ils construisirent donc un assez « grand magasin, et transportèrent leurs « marchandises à terre. Ils établirent « ainsi un commerce d'autant plus avan- « tageux qu'alors les habitants de ce pays « échangeaient l'or contre des marchan- « dises, sans le mesurer autrement « qu'à l'œil. Quand les Portugais eu- « rent appris que les Français faisaient « avec les nègres un si bon commerce, « ils vinrent les surprendre à l'impro- « viste, et s'emparèrent du magasin, « donnèrent les marchandises aux ha- « bitants, et assurèrent qu'ils traiteraient « avec eux à de meilleures conditions « que les Français. Ces pauvres gens « le crurent bonnement, et aidèrent au « massacre de ceux qui vinrent ensuite. « Finalement, le magasin fut trans- « formé en une église, qui maintenant « est très-bien fortifiée et ne sert qu'à « leur grand dommage. — La tradition « des indigènes, ainsi rapportée en 1617 « à Braun par des vieillards âgés de « cent trente ans, c'est-à-dire par des « hommes nés dans les premières an- « nées de l'établissement des Portu- « gais, et dont les pères avaient vu les « faits consignés dans ce récit; une telle « tradition est un fait considérable, que « ne sauraient anéantir de simples dé- « négations. Elle est d'ailleurs confir- « mée par des indices matériels qui ne « sont point sans valeur; ces vieilles « inscriptions rongées par le temps, « surtout celle qui fut trouvée par les « Hollandais dans les ruines de l'an- « cienne batterie française, attestaient « que les premières constructions du « fort de la Mine dataient du quator- « zième siècle. Il y a plus : ce magasin « français, transformé en église par les « Portugais, gardait encore, en 1667, la « trace de ses anciens maîtres. Villault « de Bellefond, qui visita alors ces pa- « rages, l'atteste de la manière la plus « précise. Les Hollandais, dit-il, se ser- « vent aujourd'hui pour leurs presches « de la mesme église que nous y bastîmes, « dans laquelle on remarque encore les « armes de France. Ainsi, au milieu du « dix-septième siècle subsistaient en- « core au château de la Mine, indépen- « damment des traditions locales les « moins équivoques, des preuves maté- « rielles, contemporaines de l'ancienne « possession des Français. — Il y a lieu « de penser que les éléments du récit « publié par Villault de Bellefond, le « premier des expéditions dieppoises « en Guinée au quatorzième siècle, « avaient été puisés dans les registres de « l'amirauté de Dieppe, que le bombar- « dement de 1694 a ensuite détruits. Quel- « que prévention que l'on puisse ma- « nifester contre l'authenticité des in-

« formations de Villault, contre la sûreté de son jugement ou l'étendue de son instruction, même contre sa bonne foi, on ne peut méconnaître néanmoins que les détails qu'il donne, fussent-ils douteux, erronés, controuvés, le fait fondamental de l'établissement des Français à la Mine, au quatorzième siècle, n'en demeurerait pas moins constaté par des témoignages antérieurs, qu'on a pu ignorer ou perdre de vue, mais qui subsistent, et dont on essaierait vainement de contester l'autorité. Ceux-là donc nous paraissent avoir été plus sages et plus justes, qui, parmi les savants portugais, n'ont point trouvé improbables les anciennes navigations dieppoises à la côte de Guinée (1). Ils ont cru, avec raison, que la gloire historique du Portugal était fondée sur assez de mérites réels pour n'avoir pas besoin de disputer la part légitime d'autres peuples. Disons-le encore une fois : cette grande route maritime des Indes, où les frères Vivaldi s'aventuraient dès le treizième siècle, certes les Portugais ne s'y engagèrent point les premiers, mais ils y persévérèrent, et les premiers ils atteignirent le but; voilà leur part : elle est assez belle pour qu'ils n'aient point à en ambitionner d'autre. »

Les Hollandais succédèrent aux Portugais dans la domination de la côte d'Or : en 1637, leur compagnie privilégiée, dite des Indes Occidentales, s'était emparée de la forteresse d'Elmina; deux années lui suffirent dès là pour déposséder entièrement les Portugais, et cette dépossession fut consacrée à tout jamais par le traité de 1641 (2). La lutte s'engagea alors entre les Hollandais et les Anglais; mais avant d'en marquer les principaux événements, j'emprunterai

(1) Antonio Ribeiro dos Santos : *Memoria sobre dois antigos mappas geographicos.*

(2) Le dernier chapitre de la relation de Villault de Bellefond a pour titre *Raisons pourquoi les Portugais furent chassés.* « Les Portugais, dit-il, croyant avoir tout gagné d'avoir fait abandonner ces costes aux François, tombèrent de mal en pis : car les Hollandois, qui avoient commencé d'y naviguer dès l'an 1595, y bastirent le fort de Nassau, et depuis en ont chassé tout à fait les Portugais. Il n'est pas hors de propos de dire les raisons qui obligèrent les Mores à aider les Hollandois de toutes leurs forces contre les Portugais, qui se peuvent réduire à cinq principales : la première fut l'arrogance des Portugais, qui n'avoient nul égard à personne, se faisant servir par les princes et les rois, qu'ils traitoient comme des esclaves, maxime toute contraire pour gagner ces gens, qui surtout aiment la civilité et l'honneur. — La seconde fut la tyrannie qu'ils exercèrent lorsqu'ils se sentirent maitres du pays. Pour lors ils leur vendirent les marchandises au prix qu'ils voulurent, non en détail, mais en gros, n'ouvrant jamais leurs magasins que les marchands n'eussent au moins 50 marcs d'or, et n'osoient approcher du château sans cela; imposèrent divers droits, jusqu'au poisson; les obligèrent à des corvées perpétuelles; et depuis que les François et les Hollandois commencèrent à y traiter, ils meltoient aux fers ceux qui trafiquoient avec eux, jetoient en mer les marchandises qu'ils avoient achептées d'eux, et voyant que ny défenses ny peines ny menaces ne les pouvoient empescher d'aller à bord, ils leur apprirent à falsifier l'or pour tromper les estrangers, avec cette réserve que quiconque en apporteroit au fort serait mis à mort sans distinction de personne, ainsi qu'il arriva au cousin du roy de *Comendo*, qui, pour avoir apporté de faux or mêlé parmi le bon, fut attaché à la bouche d'un canon auquel on mit le feu, qui estoit le supplice dont ordinairement ils se servoient. Les trois autres raisons ne furent pas moins puissantes, concernant l'intérest sur lequel ils sont plus délicats qu'aucune autre nation. Ces raisons sont : la première, que les Hollandois leur apportèrent des choses nouvelles, les noirs aimant fort le changement; la seconde, qu'elles estoient meilleures et mieux faites que celles qu'ils acheptoient des Portugais, et la troisième, qu'ils donnèrent à meilleur compte, les Portugais acheptant à Lisbonne les marchandises qu'ils leur revendoient à la coste, au mesme prix que les Hollandois les leur donnoient. Ce fut la cause que les Mores prirent une telle aversion pour les Portugais, que oncques depuis ne les purent souffrir, et sur la fin n'osoient plus sortir de leur forteresse. De quoy les Hollandois sceurent si bien profiter, qu'ils les en chassèrent, non sans perte des leurs; car aussi bien que les François, ils ont souvent éprouvé les fourberies et les cruautez des Portugais, mais c'est qu'ils ont esté plus constants que nous autres., » (*Voy.* dans l'*Histoire générale des voyages de M. Walckenaer* le ch. VI du liv. X.)

à Guillaume Bosman un intéressant tableau de l'organisation administrative et militaire de la Compagnie hollandaise à la côte d'Or. Le château de *Saint-George d'Elmina* était la place principale de toute la côte et le lieu de résidence du général, du premier marchand, du fiscal et des autres officiers supérieurs. C'était là aussi que tous les vaisseaux hollandais venant d'Europe jetaient l'ancre pour débarquer leurs marchandises et les entreposer dans de grands et beaux magasins à la garde du premier marchand. Les Hollandais ne tenaient pas proprement un marché pour y vendre leurs marchandises, et ne les envoyaient pas non plus débiter au loin; mais « les Nègres, dit Bosman, viennent tous les jours nous trouver dans notre fort, et nous apportent de l'or que l'on pèse et purifie avant que de leur donner des marchandises à la place; et nous n'en laissons point sortir de nos magasins qui n'aient été achetées et payées, à moins que le marchand ne les voulût donner à crédit; ce qui serait pour son compte en particulier et non pour celui de la compagnie, à laquelle on ne peut faire aucun tort ni même porter en compte les présents que l'on pourrait faire aux marchands nègres. C'est pour cela que messieurs de la compagnie ont accordé un certain profit au marchand, qui a la direction du négoce sur tout ce qu'il vend; et ce profit est assez considérable, non-seulement pour pouvoir faire quelque présent aux Nègres, mais aussi pour en mettre une bonne partie en réserve; ce qui les engage à servir la compagnie avec plus d'affection et de fidélité. — La charge d'*assistant*, ajoute-t-il, est la moins considérable de toutes, tant entre ceux qui tiennent les livres, qu'entre ceux qu'on emploie au négoce. On choisissait ci-devant les plus capables d'entre les soldats pour servir la compagnie en qualité d'assistants; mais cela n'a plus été permis depuis dix ou douze ans; car messieurs les directeurs, voyant qu'on employait souvent non-seulement ceux qui en étaient capables, mais aussi ceux qui n'y étaient nullement propres, et même des ivrognes, ont absolument défendu de prendre des assistants parmi les soldats. Un assistant a seize livres par mois et huit écus (en flamand rijksdaelder, qui vaut cinquante sols) pour sa nourriture. La première charge à laquelle ils peuvent être avancés, est celle de *sous-commis* ou de *sous-marchand*, qui ont vingt-quatre francs d'appointements; ce sont eux qui reçoivent presque tout l'or pour la compagnie, et qui en doivent rendre compte au *marchand*, ou bien au *premier marchand*, qui est ici le chef du négoce; celui-ci en rend compte à la compagnie, mais c'est à *Elmina* qu'on en tient les livres généraux. Il y a outre cela à *Elmina* un *maître de magasin*, qui a en garde les marchandises liquides, comme le vin, la bière, l'eau-de-vie, de même que les provisions de bouche, comme le lard, la chair salée, les pois, les fèves, le gruau, etc., et c'est lui qui les débite. On choisit parmi ces sous-commis les plus anciens ou les plus capables pour les faire *premiers commis* ou *marchands* dans nos autres forts, où ils commandent et ont la direction du négoce. Leurs appointements sont de trente-six livres par mois, sans compter quatre écus pour tenir un ou deux domestiques, et huit écus pour leur nourriture; ils ont de plus un certain avantage de tout ce qu'ils négocient, comme nous l'avons déjà dit. — Lorsque la place de premier commis à *Mourée* ou à *Cormantin* vient à vaquer, on choisit les plus capables de ces marchands pour la remplir, et on augmente leurs appointements jusqu'à quatre-vingts livres par mois, supposé que messieurs les directeurs approuvent le choix que le conseil en a fait; car messieurs de la compagnie se sont réservé, avec beaucoup de raison, de disposer de ces charges aussi bien que de celle de premier marchand à *Elmina*, ou, ce qui est la même chose, de la seconde personne de cette côte, dont les appointements sont de cent fr. par mois, et qui a la table du général, et quatre écus pour un domestique. Lorsque le premier marchand a servi en cette qualité deux ou trois ans, et que la fortune lui est favorable, il lui peut facilement arriver d'être élevé à cette dignité de *directeur général de toute la côte*, avec des appointements de trois cents fr. par mois, outre un produit assuré de tout ce qui se négocie sur toute la côte pour la compagnie; ce qui monte à une somme assez considérable, quand le négoce va bien. — Il

n'y a que deux ans que les premiers commis de *Mourée* et de *Cormantin* avaient encore le profit du négoce d'esclaves de *Fida* ou d'*Ardra;* ce qui leur apportait quelque revenu, même plus que le négoce de l'or sur la côte, et dont il était impossible qu'ils pussent subsister. Mais comme il y a eu des gens malintentionnés qui ont fait croire à messieurs les directeurs que ces commis s'enrichissaient par ce négoce d'esclaves, ils ont trouvé bon de le leur ôter et de le confier aux capitaines de leurs vaisseaux. Le temps nous apprendra si ce changement sera profitable à la compagnie. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment, je n'en attends rien de bon : la raison de cela est que la plupart de ces capitaines entendent bien la marine et à conduire leurs gens ; mais ils ne savent guère comment il faut se comporter avec les Nègres pour négocier avec eux; et que de plus quelques-uns d'entre eux (quoiqu'il y en ait de fort capables) ne soutiendront guère l'honneur de la compagnie auprès des habitants de ce pays, à cause de leur naturel rustique, et particulièrement lorsqu'on les comparera à ceux des autres nations qui viennent trafiquer ici, et qui sont plus civilisés, comme les Anglais, les Français, etc. : mais il vaut mieux laisser aller les choses comme elles pourront, et espérer que tout ira bien. Outre ceux qui sont employés dans le négoce, ou qui reçoivent des Nègres l'or qu'on négocie, il y a encore d'autres officiers dont je vais parler. Il y a en premier lieu le *fiscal*, qui a cinquante livres d'appointements par mois, la table du général, et quatre écus pour son valet. Les gages d'un fiscal sont fort médiocres, comme on voit, mais ses profits sont considérables, lorsqu'il est vigilant; car, quand il saisit de l'or ou des marchandises que les Nègres ou les Blancs négocient au préjudice de la compagnie, et qu'on les déclare être confisques, il en a le tiers pour lui, et outre cela le tiers de l'amende à laquelle les Blancs sont condamnés pour avoir fait un négoce défendu; il a aussi le tiers de ce que ceux qui sont au service de la compagnie sont obligés de payer lorsqu'ils ont commis quelque crime; car, non-seulement ils sont condamnés à une punition corporelle par le directeur général et par les conseillers; mais aussi on retient et confisque les gages qui leur sont dus. — Après le fiscal vient le *teneur de livres général,* qui tient les livres de tout le négoce que fait ici la compagnie; ses appointements sont de soixante-dix livres par mois, quatre écus pour ses domestiques et la table du général, ou douze écus pour sa nourriture. Il a ordinairement un sous-teneur de livres, qui a trente fr. par mois et deux assistants pour lui aider. — Ensuite vient le *teneur de livres des garnisons,* dont le nom montre assez quel est son emploi; en qualité de sous-commis il a vingt-quatre livres, et en qualité de commis trente-six livres par mois; outre qu'il vend à l'enchère les biens de ceux qui meurent, dont il a cinq pour cent de profit pour lui; il a aussi ordinairement un assistant qui lui aide. On a quelquefois un secrétaire, dont les gages sont de cinquante livres par mois et à qui on donne trois ou quatre assistants; mais de mon temps nous n'avons eu qu'un sous-secrétaire avec quelques assistants. — La dernière, et en même temps la plus méprisable charge, est celle de *sous-fiscal,* qu'on appelle ordinairement *auditeur,* mais à qui on peut bien donner le nom de *délateur.* Il a vingt livres par mois et la dixième partie de tout ce qui est confisqué; il est suspect à tout le monde, quoique pour lui faire plus d'honneur on lui ait donné le pas devant les sous-commis; et le fiscal, que sa charge ne fait guère aimer, a le pas devant tous les commis et même devant la seconde personne, quoiqu'en effet il soit moins considérable; car si le général meurt, la seconde personne lui succède, mais jamais le fiscal; et même les commis de *Mourée* et de *Cormantin* lui sont préférés dans cette occasion. — Pour ce qui est des ecclésiastiques, il n'y a qu'un *ministre* et un *lecteur;* le premier a 100 fr. et le second 20 fr. par mois; outre cela, le ministre a quatre écus pour un valet et la table du général quand il veut. Il y a un ordre qui nous oblige d'aller tous les jours à l'église, sur peine d'un demi-écu d'amende; et quand nous manquons d'y aller les dimanches et les jeudis, l'amende est double. — Ce sont là tous les emplois que nous avons sur cette côte, excepté les soldats et les ouvriers. Voici

dans quel ordre il faut les ranger ; un directeur général, un ministre qui a le pas après le général, un fiscal, un premier marchand, deux ou trois premiers commis (en Hollande on met de la différence entre ces personnes, mais il n'y en a point à proprement parler), sept ou huit commis, neuf ou dix sous-commis, dix-huit ou vingt assistants (ce nombre n'est pas toujours le même ; il y en a quelquefois plus et quelquefois moins), un maître de magasin, un teneur de livres général, un sous-teneur de livres, un teneur de livres des garnisons, un secrétaire ou sous-secrétaire, un lecteur, un auditeur, qui est le sous-fiscal. — Le gouvernement de cette côte, continue Bosman, est principalement entre les mains du directeur général, duquel les forts reçoivent les ordres qu'ils sont obligés de suivre, ne leur étant pas permis d'entreprendre quelque affaire importante sans qu'il en ait connaissance et sans son approbation. Les affaires de la dernière importance sont portées au conseil, qui est composé des personnes suivantes : du directeur général, du fiscal (lorsque ce ne sont pas des affaires criminelles), des premiers marchands, de l'enseigne, et quelquefois aussi du teneur de livres général (ceux-ci sont les conseillers ordinaires), et des commis des forts, qui sont les conseillers extraordinaires. Il est permis à chacun de dire son sentiment sur tout ce qui est proposé dans l'assemblée, pourvu qu'il ait bien pensé auparavant jusqu'où il dépend du directeur, et qu'il prenne bien garde à n'être pas disgracié, en s'opposant au général et en rejetant ses propositions. J'ai souvent ri du nom qu'on nous donne en Europe de *conseil de la côte septentrionale et méridionale de l'Afrique* ; car assurément c'est un titre bien vain ; et je ne peux encore m'empêcher de rire à l'heure qu'il est de l'opinion de quelques personnes, et sur cette côte et en Europe, qui s'imaginent que nous avons ici un conseil bien réglé, et que rien ne se fait sans un consentement unanime. Mais on se trompe extrêmement, et si l'on veut savoir ce que c'est que ce conseil, qu'on se représente un directeur général, qui domine avec une grande autorité sur tous ceux qui sont sur la côte, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et qui, quand il lui plaît, peut faire beaucoup de mal à ceux qui sont au-dessous de lui, quoique ce soit contre toute justice, et même leur ôter leurs charges et les renvoyer, sans leur en donner aucune raison à ce qu'ils disent. En un mot, le conseil ne sert que pour couvrir les fautes du directeur, et pour empêcher qu'on ne le rende responsable des mauvais succès ; aussi les affaires de la compagnie ne peuvent jamais aller bien sous le gouvernement d'un tel général, et j'espère, pour le bien de la compagnie, que messieurs les directeurs retrancheront à l'avenir un peu de son crédit, et lui ordonneront expressément d'avoir plus d'égard pour son conseil, et de suivre un peu plus qu'il ne fait ses avis. Et je ne doute point, en cas que messieurs de la compagnie veuillent autoriser le conseil par des lettres patentes ou autrement, qu'il n'y ait bientôt un bon gouvernement sur cette côte, et que les affaires ne s'y fassent avec plus de prudence et de justice (1). »

A la suite du traité de 1641, conclu avec le Portugal, la compagnie Hollandaise avait reclamé un droit exclusif de possession sur toute la côte comprise entre le cap Palmas et le cap Lopez ; cette prétention agressive, dirigée surtout contre la compagnie Anglaise, fut appuyée par les opérations d'une formidable croisière, qui, sous le commandement de Ruyter, captura en quelques années dix-sept vaisseaux anglais, et s'empara du fort de Cormantin, où résidait le directeur général de la compagnie rivale. Alors éclata la guerre de 1664 et 1665 ; l'événement le plus éclatant de cette guerre, racontée avec détails par Barbot, est la deuxième expédition de Ruyter contre ce même fort de Cormantin, que le brave amiral anglais Holmes avait su reprendre aux Hollandais. L'expédition de Ruyter réussit et eut de grands resultats ; mais, avec toute son énergie, il ne put arriver à expulser tout à fait les Anglais de la côte d'Or ; le traité de Breda (1667) les laissa maîtres de l'importante position de *Cap-Corse*, et ce seul point d'appui leur suffit pour conquérir par la suite plus qu'ils n'avaient perdu. La nouvelle compagnie Anglaise, instituée par lettres

(1) *Voyage en Guinée*, 7e *lettre*.

patentes du 27 septembre 1672, eut cependant à lutter contre les plus forts obstacles : l'active jalousie des Hollandais sur cette côte, ailleurs les vexations de la compagnie française du Sénégal, la froideur méfiante des marchands et des capitalistes anglais au moment où elle ouvrit ses registres de souscription; plus tard, de 1698 à 1712, une suspension de son privilége, dont elle fut à peine indemnisée, et enfin la liberté du commerce proclamée, dès 1712, par le parlement anglais, qui laissait encore à sa charge l'entretien et la garde des forts et établissements de toute cette côte. Cette compagnie, malgré ces énormes dépenses, subsista jusqu'en 1752. Une autre association de marchands se forma alors et obtint du parlement la continuation du secours annuel de 10,000 à 15,000 livres sterl. qui, en 1730, avait été accordé à la compagnie royale, mais payé avec trop peu d'exactitude; ce secours était affecté à l'entretien des forts. Plus tard, à l'occasion de l'abolition de la traite des Noirs et du développement immense du commerce de l'Inde, il fut encore voté en sa faveur une somme annuelle de 23,000 livres sterl., qui s'éleva même à 28,000, puis à 30,000. Cette association était représentée à Londres par un conseil, portant le nom de *comité Africain*, et en Afrique par un gouverneur général, agissant d'après les instructions du comité. La force et la persistance des réclamations et des accusations de tout genre que des hommes éclairés élevèrent en Angleterre contre l'administration du comité, au sujet du mauvais emploi des allocations du gouvernement, de l'ignorance des administrateurs, de la misère où on laissait les employés subalternes de la compagnie, des guerres désastreuses soutenues contre les Achantis, entraîna enfin sa dissolution (1821) et l'abandon volontaire de vieux forts à demi ruinés, et d'une défense coûteuse et difficile, comme Apollonia, Succondé, Commendo et Tantumquerri (1). — Le rapport du comité de la chambre des communes chargé de faire une enquête sur la situation des possessions britanniques de la côte occidentale d'Afrique (5 août 1842) contient d'importants renseignements sur l'administration qui succéda au *comité Africain*. Dans le cours de l'année 1839, le marquis de Normanby, alors secrétaire d'État des colonies, fut informé qu'un négrier espagnol, *dos Amigos*, peu de temps avant d'être capturé, avait été autorisé à commercer librement avec l'établissement anglais de *Cape-Coast*, sur la côte d'Or, et y avait été pourvu par un Anglais, à la fois négociant et magistrat, de marchandises nécessaires à la traite des Nègres. Cette circonstance donna lieu à une enquête qui constata, avec beaucoup de faits semblables, l'étrange conduite du capitaine Mac-Lean, nommé gouverneur des établissements anglais à la côte d'Or par le comité des négociants de Londres, à qui le parlement avait remis, en 1822, l'administration de ces établissements. M. Mac-Lean avait cru ne devoir intervenir en rien dans les transactions d'un navire d'une nation alliée, quelle que fût sa destination ultérieure, lorsqu'il venait acheter des marchandises en elles-mêmes licites dans les eaux d'un établissement anglais. Lord John Russell, d'accord avec son prédécesseur, donna des instructions formelles à la suite de cette information, pour que de semblables opérations fussent désormais interdites et punies comme contraires aux lois; il déclara de plus qu'il lui paraissait désirable que le gouvernement de ces établissements fût repris par la couronne, et donna au docteur Madden, employé auparavant comme magistrat spécial aux Antilles et comme membre d'une commission mixte à la Havane, la mission de parcourir, en qualité de commissaire, la côte d'Or et les autres établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique. Les rap-

(1) Walckenaer, *Hist. générale des voyages*, t. XI, p. 166-183. — *Voy.* une brochure de Malachy Postlethwayte, intitulée : *The national and private advantages of the African trade*, etc., 2ᵉ; éd. London, 1772, in-8°. — Henry Meredith's *Account of the Gold-Coast, with a brief history of the African company*, 1812, in-8°. — Dupuis's *Journal of a residence in Ashantee : Introduction*. — Robertson's *The letters of vidi ;* Liverpool, 1816. — Hutton's *Voyage to Africa;* London, 1821, in-8°. — Edw. Bowdich's *The African committee ;* London, 1819, in-8°.

ports de ce commissaire servirent de base aux propositions suivantes, soumises à la Chambre des communes par son comité d'enquête, au sujet de la côte d'Or. Il demandait d'abord que la couronne reprît le gouvernement des forts britanniques sur cette côte, pour en accroître l'utilité et prêter à l'administration un caractère plus fort de justice et de désintéressement. Il proposait la réoccupation des anciens forts d'Apollonia, de Winnebah et de Whidah, et la construction de quelques autres sur des points avantageusement choisis. L'exercice de l'autorité judiciaire lui paraissait devoir être modifié. Elle était alors entre les mains du gouverneur et de son conseil constitué en tribunal; leurs instructions portaient qu'ils devaient se borner à l'application de la loi anglaise, et limitaient leur pouvoir sur les indigènes à la circonscription des forts mêmes; mais dans la pratique ces instructions avaient été naturellement dépassées; et par suite de la soumission volontaire des indigènes à la loi anglaise il s'était établi une sorte de juridiction irrégulière, qui peu à peu s'était étendue fort loin, et dont les effets salutaires, à la vérité, avaient été attestés souvent par les missionnaires wesleyens, et reconnus par le docteur Madden lui-même; néanmoins le comité déclarait que cette juridiction devait être mieux réglée et mieux définie, et qu'un officier de justice devait être mis à la disposition du gouverneur pour l'assister ou le suppléer dans ses fonctions judiciaires, lui et les membres du conseil et les différents commandants des forts, mais sans être astreint à suivre toutes les formalités de la loi anglaise. « Il ne faut pas perdre de vue, marquait le rapport, que l'exercice de notre autorité est strictement borné, à la fois par nos titres de possession et par les instructions du colonial-office, aux forts britanniques, où résident le gouverneur, sa suite et la garnison, et qu'il est positivement interdit aux magistrats d'exercer ailleurs aucune juridiction, même sur les indigènes qui se trouvent placés sous la protection immédiate des forts. Toute juridiction sur les indigènes en dedans de l'enceinte des forts doit donc être considérée comme facultative, et faire l'objet de conventions spéciales quant à sa nature et à son étendue avec les chefs de tribus; elle doit être appropriée à la situation de chaque tribu, et servir à compléter le contrôle que par voisinage ou autrement nous exerçons sur elles. Les rapports de ces tribus avec la couronne anglaise ne doivent pas être ceux de sujets à souverain; nous n'avons aucun droit d'y prétendre, et ce pourrait être pour nous un grave sujet d'embarras d'en prendre la responsabilité : mais ces rapports doivent être fondés sur la déférence d'un pouvoir plus faible pour un voisin plus fort et plus éclairé, dont il recherche le conseil et la protection, et envers lequel il s'est engagé à certaines obligations réciproquement consenties. Ces obligations pourraient être modifiées et étendues de temps à autre, mais devraient toujours comprendre (comme le font déjà la plupart des traités aujourd'hui en vigueur sur la côte) l'abolition du trafic des esclaves de l'intérieur, l'interdiction des sacrifices humains et des autres coutumes contraires à l'humanité, telles que l'enlèvement des enfants en bas âge (*Kidnapping*). Nous y trouverions la solution de la difficulté que nous présente aujourd'hui la question de l'esclavage domestique et un moyen de modifier l'autre espèce d'esclavage qui, sous le nom d'engagement (*pawn*), a subsisté jusqu'à présent dans ces établissements, non dans l'intérieur des forts, mais à portée de leur influence et même parmi des sujets anglais. Ceux-ci à la vérité ont déjà reçu des défenses positives; mais quoique ce système d'engagement, qui n'est en réalité qu'une obligation volontaire de service du débiteur à l'égard de son creancier, afin de se libérer de sa dette, ne semble pas être en lui-même injuste ni deraisonnable, cependant, comme il peut donner lieu à de nombreux abus, et qu'il ressemble beaucoup à l'esclavage, notre politique doit tendre à l'abolir, même parmi les indigènes; et nous croyons que, dans les localités immédiatement placées sous l'influence de l'autorité britannique, il ne sera pas difficile d'en limiter d'abord l'étendue et la durée, et probablement à une époque assez rapprochée, de le faire entièrement disparaître. Toutefois il pourra être nécessaire d'user à cet égard de quel-

ques précautions, à cause de l'enclavement des établissements danois et hollandais parmi les nôtres. » — Le *rapport* appelait encore l'attention de la Chambre sur le projet présenté de placer un juge suprême dans l'île de l'Ascension, à Fernando-Po, ou dans quelque autre des îles situées le long de la côte, avec la mission de visiter à époques fixes, à l'aide d'un bateau à vapeur, les divers établissements de la côte d'Or, aussi bien que les comptoirs des baies de Benin et de Biafra, et de régler les contestations des traitants anglais avec les indigènes. — Il reconnaissait hautement les éminents services rendus à la religion et à la civilisation sur cette côte par les missionnaires wesleyens, qui étaient parvenus à établir, même avec la cour barbare d'Achanti, des relations amicales; mais tout ensemble il demandait qu'il fût pourvu par de nouvelles dispositions aux intérêts de la religion; qu'on y envoyât un chapelain colonial, et qu'on agrandît les écoles, trop négligées jusqu'alors, pour y attirer les fils des chefs du voisinage. — On jugeait aussi nécessaire qu'un officier spécial fût chargé de la curatelle des successions vacantes, de la vérification du caractère des bâtiments entrant dans le port, et de toute l'administration financière de ces établissements; qu'on obtînt le concert des Danois et des Hollandais, pour interdire le cabotage de la côte à tous les canots non autorisés, ces canots paraissant faciliter beaucoup la traite des esclaves qui se fait le long de la côte sous le vent. — Le comité espérait, enfin, que ces établissements, soumis à un régime meilleur, exerceraient une influence nouvelle et plus marquée sur les populations des grands royaumes d'Achanti et de Dahomey, et obtiendraient, avec les progrès de la civilisation parmi ces peuples, une répression plus efficace de la traite des noirs sur cet ancien théâtre de ses plus actives et de ses plus criminelles opérations.

Achanti. — J'ai rapporté plus haut, en note, les détails que Bosman nous a donnés, dans son *Voyage en Guinée*, sur le royaume d'*Assianti*, sur les guerres qu'il eut à soutenir contre les peuples voisins, et qui furent le commencement de sa grandeur; ces détails sont d'autant plus intéressants, qu'ils sont les premiers que les *Voyages* nous présentent, et que jusqu'en 1807 ils n'y ajoutent presque rien : Pruneau de Pommegorge seul a parlé, mais très-rapidement, des Achantis, qu'il appelle *Argentains*, à propos d'une ambassade que les Hollandais envoyèrent auprès d'eux, en 1748, pour ouvrir des communications, bientôt interrompues par les conquêtes d'un indigène nommé Inguif. En 1807, pour la première fois, une armée achantie s'avança vers la côte, sur le territoire de Fanti, à la poursuite de deux chefs rebelles du pays d'Assin, nommés *Tchébou* et *Quacoe Apoutay*. Le général du roi achanti *Appey* ou *Aby-Dougah* défit, dans plusieurs rencontres, les Fantis, qui avaient voulu lui refuser l'entrée de leur pays, et finit par enfermer Tchébou et Apoutay dans la ville d'Annamaboe, qu'il assiégea régulièrement. Pendant le siége, un détachement de son armée détruisit le village de Cormantin, s'établit dans le fort hollandais, et s'assura de la position importante d'*Agah*, village situé sur une pointe de terre à un mille environ à l'est d'Annamaboe. Après avoir fait un grand carnage des populations fanties de la côte, les Achantis tournèrent leur fureur contre le fort anglais, où commandait alors M. White, assisté de MM. Meredith, Swanzy, Smith et Baines. Après une triple attaque, ils se retirèrent avec de grandes pertes; mais le fort demeura étroitement bloqué. M. White avait reçu deux blessures graves, les autres officiers étaient épuisés de fatigue; les provisions étaient insuffisantes à nourrir longtemps le grand nombre d'indigènes qui s'étaient réfugiés dans le fort. Heureusement le colonel Torrane, gouverneur en chef de Cap-Corse, put envoyer à temps des renforts d'hommes et de vivres. Il se rendit lui-même sur les lieux, et engagea des négociations avec le roi achanti. Il obtint la liberté de tous les nègres enfermés dans le fort; mais sa médiation en faveur des Fantis ne fut pas acceptée; et pour apaiser tout à fait la colère du roi, il eut à lui livrer l'un de ses ennemis, Tchébou, qui avait de son côté continué la guerre. Deux autres invasions sur le territoire des Fantis,

en 1811 et en 1816, achevèrent de ruiner cette nation ; ceux que la guerre et les massacres épargnaient étaient emmenés dans l'intérieur ou décimés par la faim. L'établissement de Cap-Corse souffrit aussi cruellement de ces invasions, et dut acheter chaque fois la retraite des Achantis. Pour prévenir le retour de semblables calamités, le comité africain autorisa alors le gouverneur général sir John Hope Smith à envoyer une ambassade à Coumassie, capitale du royaume d'Achanti, pour conclure un traité sérieux et durable d'amitié et d'alliance, et pour ouvrir peut-être au commerce anglais le passage tant cherché des riches contrées de l'intérieur. M. Frederick James eut le commandement de cette mission; on lui adjoignit M. Bowdich comme naturaliste, M. Hutchison comme secrétaire, et M. Tedlie comme chirurgien. La magnificence des présents ne rendit pas le roi des Achantis, *Zay-Toutou-Quamina*, plus facile en affaires; le chef de la mission, M. James, faillit même compromettre sa sûreté et celle de ses compagnons par ses réponses évasives; mais la présence d'esprit de Bowdich adoucit le roi; et quand M. James eut été rappelé par le gouverneur de Cap-Corse, il resta à Coumassie avec plein pouvoir de traiter au nom de la compagnie et du gouvernement anglais. Les négociations durèrent cinq mois, et aboutirent au traité de paix du 7 septembre 1817. A la suite de ce traité, M. Hutchison prit à Coumassie le titre de résident anglais; mais après trois mois on le rappela, sur la nouvelle que le roi était parti en expédition contre les *Boutoukous*, nation guerrière qui habite au nord de l'Achanti. La paix fut courte; le roi envoya, le 7 janvier 1820, un ambassadeur à Cap-Corse pour se plaindre de prétendues violations du traité, et exiger en réparation une somme de 1,600 onces d'or des habitants indigènes de la ville de Cap-Corse et une pareille somme des Anglais. Dupuis, officier anglais, se rendit aussitôt à Coumassie, où il devait remplacer M. Hutchison comme consul; de plus, il avait la mission spéciale de répondre aux dernières demandes du roi. Il n'avait à opposer qu'un refus simple et net, sans entrer dans aucune discussion sur la demande des 1,600 onces d'or adressée au gouvernement anglais; quant à la demande semblable faite aux indigènes de Cap-Corse, il était chargé de proposer, comme médiateur, un accommodement. Les emportements de Toutou-Quamina firent traîner cette affaire; enfin, le 23 mars 1820, un nouveau traité fut signé : le roi n'y mettait plus en avant cette exorbitante réclamation de 1,600 onces d'or faite aux Anglais, et promettait aide et protection à tous leurs établissements situés sur son territoire, mais en retour d'une reconnaissance formelle que faisaient les Anglais de la réunion définitive du Fanti à l'empire d'Achanti. Les nègres qui vivaient sous la protection des forts continueraient à jouir du bénéfice des lois anglaises ; enfin, par un dernier article, tous les traités passés antérieurement entre le roi des Achantis et le gouvernement anglais, et en particulier celui de 1817, étaient annulés. Par quelques articles annexés plus tard, l'affaire des nègres de Cap-Corse, laissée indécise, fut décidée à l'avantage du roi; ils furent mis hors des clauses du traité, et le roi se réserva le droit de les punir directement comme rebelles. Mais le gouverneur et son conseil, appuyés par sir G. Collier, commandant d'une croisière anglaise dans ces parages, refusèrent de ratifier ce qu'avait fait Dupuis, et les hostilités recommencèrent. Une armée d'Achantis vint assiéger Cap-Corse, le 10 février 1821. Le blocus le plus rigoureux durait encore lorsque sir Ch. Mac-Carthy, nommé gouverneur général de tous les établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique, depuis la Gambie jusqu'à la Volta, arriva à son poste, au commencement de l'année 1822. Il s'occupa aussitôt de discipliner et d'aguerrir les nègres qui étaient restés fidèles aux Anglais, et de soulever contre leurs ennemis communs toutes les petites tribus, autrefois indépendantes, qui entourent le vaste empire d'Achanti; cependant avec toute son activité, il ne fut prêt à rompre le blocus et à entrer en campagne qu'en 1823. Cette guerre décisive fut glorieusement inaugurée par une victoire du capitaine Laing à *Assicouma* (août 1823); mais dans un autre engagement, sur les bords de la *Praa*, dans le district de Warsaw, le 21 janvier 1824, la division que comman-

dait sir Ch. Mac-Carthy fut presque exterminée, lui-même fut tué, et les autres corps d'armée furent tous rejetés dans Cap-Corse. Pendant quelque temps on ignora le sort du gouverneur; on espérait qu'il était en sûreté chez les Dinkiras, nation alliée, et le capitaine Laing s'aventura courageusement à sa recherche. On apprit enfin d'une manière certaine qu'il avait été blessé mortellement dans le combat, et que sa tête avait été exposée sur les murs du palais de Coumassie. En 1826 seulement les Anglais purent tirer vengeance de la mort cruelle de sir Ch. Mac-Carthy : une furieuse bataille fut livrée par eux aux Achantis dans une plaine située à trente-quatre milles au nord-est du poste anglais d'Accra, et à quatre milles au sud d'un village appelé *Dadowah*, qui donna son nom à cette action. Des troupes danoises et hollandaises y prirent part, et parmi les indigènes auxiliaires se distinguèrent les rois d'*Akimbou* et de *Dinkira*, et la reine d'Akim. Le général en chef était le lieutenant-colonel Purdon, et sous ses ordres servaient les capitaines Higston et Rogers et le lieutenant Calder du Royal-Africain, M. H. Richter, marchand à l'Accra danois, M. J. W. Harrison, négociant à l'Accra anglais, M. J. Jackson, marchand au Cap-Corse, M. Hutchinson, marchand à Annamaboe. On s'empara du camp des Achantis, et parmi les dépouilles on crut avoir retrouvé la tête de sir Ch. Mac-Carthy, enveloppée d'un papier couvert de caractères arabes et d'un mouchoir de soie, et par-dessus tout d'une peau de tigre, insigne royal : le roi la portait avec lui comme un charme, et on raconte que le matin du combat il lui avait fait des libations de rhum, en invoquant son aide contre les blancs. La journée de Dadowah coûta cher aux Anglais; mais il semble qu'elle ait assuré pour l'avenir la tranquillité de leurs établissements et la régularité de leurs relations commerciales avec l'intérieur. Le roi d'Achanti paya plusieurs centaines d'onces d'or pour les frais de la guerre, et consentit à livrer des otages : les gazettes anglaises, en 1840, signalaient les apprêts de départ des princes *Guillaume Quantainassah* et *Jean Ansale*, neveux du puissant roi d'Achanti, alors âgés de dix-huit à dix-neuf ans, qui avaient reçu une éducation complète en Angleterre (1).

Nous devons à la mission de Bowdich et à celle de Dupuis (2) de précieux

(1) *Voy.* l'*Histoire de la guerre d'Achanti, avec un aperçu de l'état actuel de la colonie de Sierra-Leone*, par le major Ricketts. 1 vol. in-8°; Londres, 1831 (en anglais).

(2) Bowdich, pour prix du service qu'il avait rendu à son pays en menant à bien la négociation, compromise un moment par l'imprudence de M. James, et à la science par la publication de son Voyage (*Mission from Cape Coast Castle to Ashantee, by Edw. Bowdich*, 1819, in-4°, trad. la même année en franç.), avait demandé la place de consul auprès du roi achanti et quelques secours qui l'aidassent à poursuivre ses découvertes dans l'intérieur de l'Afrique; mais il s'était fait beaucoup d'ennemis : le refus de cette place et les critiques de la presse le lui montrèrent. Il publia alors un violent pamphlet intitulé : *The African committee*, et vint attendre à Paris qu'on lui eût rendu justice dans son pays. Il reçut l'accueil le plus bienveillant des savants français, qui lui facilitèrent les études nécessaires à une nouvelle exploration de l'intérieur de l'Afrique. M. Walckenaer a raconté en ami, dans son *Histoire générale des Voyages* (ch. XIV du l. XIII) toute la vie de Bowdich, si active, si courageuse, si romanesque. Plus que personne, il l'avait aidé dans ses travaux, et c'est sous ses yeux que fut dressée l'excellente carte de la partie occidentale de l'Afrique septentrionale (*Map of North. Western Africa*, accompagnée d'un *Essay on the geography of North. Western Africa*; Paris, 1821). « Sans doute, dit-il, il y a dans cet ouvrage, comme dans tous ceux qu'il a mis au « jour, trop de désordre, trop d'indices d'une « composition hâtive et d'une érudition incohérente et empruntée; mais si ces opuscules ne prouvaient pas encore dans leur auteur la profondeur des études, ils attestaient « leur variété et leur abondance; ils démontraient une sagacité particulière, une ténacité « rare dans des recherches pénibles, dirigées « vers un seul objet, qui était d'une grande importance pour les progrès de la géographie. » Ces divers opuscules rappelés par M. Walckenaer sont : 1° une traduction en anglais des Voyages de Mollien; 2° *The British French expedition to Teembo*; Paris, 1821, in-8°; 3° *An Essay on the superstitions common to the ancient Egyptians, Abyssinians and Ashantees*; Paris, in-4°; 4° cinq ou six écrits élémentaires et sans importance de zoologie et d'ornithologie. C'est encore pendant son

renseignements sur ce peuple achanti si peu connu des voyageurs avant la guerre de 1807 : malheureusement ils n'ont pas vu de même, et leurs relations sont souvent contradictoires. Ainsi, suivant Bowdich, les Achantis seraient originaires de la côte même, et se seraient avancés de proche en proche, dans l'intérieur, vers le nord, en soumettant les Intas occidentaux et d'autres tribus. Dupuis, au contraire, les fait descendre du nord au sud vers la côte, poussés et refoulés dès les premiers temps de l'islamisme par les mahométans : la dernière opinion est la plus vraisemblable. De semblables dissentiments se retrouvent dans la chronologie des Achantis, que l'un et l'autre ont tenté de rétablir d'après les traditions indigènes. Sans m'y arrêter, je vais donner, d'après M. Walckenaer, un résumé exact des observations de toute espèce qu'ils ont recueillies sur la géographie du pays, et le gouvernement, la religion et les mœurs de ses habitants.

Le royaume des Achantis comprend environ quatre degrés de longitude de l'ouest à l'est, depuis le *Gaman* jusqu'à la Volta, et quatre degrés également du sud au nord, depuis Cape-Coast-Castle jusqu'au royaume tributaire de *Ghofan*. Ces nombreux pays, autrefois indépendants les uns des autres, que j'ai décrits plus haut d'après Bosman, le *Dinkira*, les montagnes de *Tofal* ou de *Tuful*, le *Wassa* ou *Warsaw*, l'*Amanaha*, l'*Aowin*, le *Showe*, le *Tousequa*, à l'ouest ; le *Soko*, le *Takima*, le *Coransa*, le *Massy*, l'*Assin*, le *Fanti* ou *Fantin*, et l'*Ahanta*, au centre ; les districts de *Ghofan*, de *Baboso*, de *Banna*, d'*Yobati*, d'*Ajorah*, de *Bouromy*, d'*Akeyah*, d'*Aquahou*, d'*Akim*, d'*Aquapim* et d'*Aquamboe* à l'est, sur les bords de la Volta, tous ces pays, dis-je, ont été, à la suite des guerres de 1807 et de 1811, enveloppés dans l'empire achanti, dont *Coumassie* est la capitale, et les établissements européens de la côte d'Or sont aujourd'hui en contact immédiat et perpétuel avec cette redoutable puissance. — Huit ou neuf grands chemins coupent en divers sens le royaume achanti : 1° celui d'*Aowin* conduit sur la côte occidentale à Apollonie, à Assini, au Bassam et à Lahou ; 2° celui de *Wassa* traverse tout le Dinkira ; à Wassa même, il se partage en deux branches : l'une orientale, qui se dirige vers le Bossum-Pra, et passe à la Mina, à Commendo, à Chama, etc. ; et l'autre occidentale, qui, après avoir traversé l'Ahanta, aboutit au cap des Trois-Pointes ; 3° une autre route passe dans l'Assim et le Fanti, et bifurque au village de *Dounqua*, pour mener d'une part à Anamaboe et d'autre part au fort hollandais

séjour à Paris qu'il conçut le singulier projet d'une association européenne, ne relevant que d'elle-même et libre de toute direction des gouvernements, ayant ses trésoriers et ses administrateurs, et faisant exécuter à ses frais un voyage dans l'intérieur de l'Afrique à Tombouctou. Bowdich s'offrait à faire ce voyage, et ne doutait pas que la vente des objets d'histoire naturelle qu'il rapporterait et celle de sa relation ne remboursassent les actionnaires de leur mise de fonds, et ne produisissent même un important dividende. Il avait déjà rédigé et fait imprimer en épreuve un prospectus in-4° de trois pages, quand il apprit que le *comité africain* n'existait plus, et qu'on lui destinait une place en Afrique dans la nouvelle administration. En se rendant à son poste, il recueillit à Lisbonne, dans des manuscrits portugais qu'on lui communiqua, d'importants renseignements sur les découvertes des Portugais dans l'intérieur de l'Afrique, entre Angola et Mozambique. Il fit don de son manuscrit à l'*association africaine*, qui le vendit à un libraire : il fut pubié à Londres, en 1824, sous le titre : *an Account of the discoveries of the interior of Angola and Mozambique from the original manuscripts*. A peine arrivé en Gambie, Bowdich mourut, le 10 janvier 1824 ; sa courageuse veuve, qui l'avait suivi, revint avec de tout jeunes enfants en Europe, et acheva, pour le publier, le récit d'un *Voyage à Madère* qu'il avait commencé. — Quant à Dupuis, « il avait, dit ailleurs M. Walckenaer, l'avantage sur Bowdich de connaître parfaitement l'arabe vulgaire ; il avait fait un plus long séjour en Afrique. On devait donc croire qu'il donnerait des notions plus étendues, plus complètes, plus certaines, sur le pays des Aschantis, que Bowdich avait fait connaître le premier. Mais Dupuis était loin d'avoir la sagacité et l'ardeur pour l'étude de son jeune rival. Aussi, son prolixe ouvrage renferme-t-il beaucoup moins de notions neuves et utiles, de renseignements curieux, que celui de Bowdich. » (*Journal of a residence in Ashantee by J. Dupuis, esq.* London, 1824, in-4°.)

de Mouré (1) ; 4° une autre, se dirigeant au sud-est, aboutit, après avoir traversé le *Djouabin* ou *Dwabin*, l'*Yomoho*, l'Akim et une partie de l'A-

(1) *Route d'Anamabou à Coumassie; itinéraire de Bowdich et de Dupuis.* — Le premier village que traversa Bowdich, après avoir quitté Anamabou, se nommait *Quama*, à trois milles et demi environ d'Anamabou. Il en traversa trois autres aussi misérables, avant d'atteindre *Bouka*, village d'un aspect pittoresque, au milieu de beaux arbres, sur une haute colline. *Abra* en est à trois milles à l'est. Il était entièrement abandonné depuis la dernière invasion. Au delà des ruines de *Tachradi* on gravit une colline, sur laquelle, à gauche, s'élevait le petit village d'*Acroufroum*, au milieu d'un petit parc naturel. Le chemin devint alors plus escarpé; il montait et descendait fréquemment par d'étroites avenues. Après avoir traversé *Dunnasi* et le petit village d'*Assoquah*, situé dans une longue plaine, à trois milles et demi environ d'Acroufroum, on atteignit bientôt le village de *Payntrie*. Sur les plus hautes montagnes le sol était sablonneux et parsemé de grosses pierres; d'autres, moins élevées, présentaient beaucoup de silex blanc; dans les plaines, le sol était noir, fertile, et la végétation vigoureuse, l'herbe y montant de quatre à dix pieds. Le pays était peu peuplé; on y voyait beaucoup de plantations de cassaves, mais toutes ces cultures étaient négligées. Jusqu'à Payutrie on avait marché d'abord nord 1/4, puis nord 1/8 ouest, nord 1/8 nord-ouest, nord 1/8 nord-est. La latitude de Payotrie, prise par deux hauteurs du soleil, est de 5° 20′ 30″ nord, et la longitude 1° 47′ ouest de Greenwich (Bowdich). Ce village, agréablement situé dans une plaine entourée de beaux arbres, consistait en une rue fort large, bordée de petites cabanes construites en bambou et bien couvertes en chaume. Au bout du village, du côté du nord, un ruisseau coulait vers le nord-nord-est, et un marécage s'étendait à plus d'un mille. Au delà de Payntrie, et à six milles un quart environ, il arriva à *Cottacoumacasa*, tout entouré de bouquets de cotonniers touffus. Le chemin tortueux était de plus en plus resserré par les bois. On passa deux petites rivières qui coulaient vers l'est-nord-est, puis trois ruisseaux coulant vers l'est, et on arriva à *Mansoue*, autrefois le grand marché d'esclaves des Fantis dans l'intérieur, mais alors réduit à quelques hangars épars çà et là. — Au delà de l'*Assounira*, petite rivière coulant vers l'est, il s'en présenta une autre nommée *Oki*, qui coule au sud-sud-est sur un lit de roches granitiques et de sable blanc. Cette rivière, qui traverse là une épaisse forêt, était la plus considérable qu'on eût encore rencontrée, quoiqu'elle fût large au plus de vingt-quatre pieds. L'Oki va se jeter dans la mer près de Tantum, et y est connu sous le nom de rivière *Amissa*. On passa ensuite le ruisseau d'*Ibanni* et la rivière *Agoya* ou *Gaya*, tous deux tributaires de l'Oki, pour arriver à *Abandou*, groupe de quelques cases, encore debout au milieu des ruines d'une grande ville de ce nom. De Mansoue à ce lieu Dupuis compte dix-huit milles et demi au nord-est en ligne directe, et vingt-trois en suivant le tracé de la route. A mesure qu'on avançait vers le nord, on voyait en plus grande quantité les plantes parasites grimpantes, les mimosa, les groupes de palmiers nains et d'aloès sauvages, l'ébénier, plusieurs espèces d'acajou, de bois de fer et de tamarins. A trois milles d'Abandou, on traversa le petit ruisseau de *Katoa*, coulant au sud-est sur un lit de roches et de sable jusqu'à l'Amissa, où il se perd, grossi lui-même des eaux de l'*Abonou*. A une demi-heure de là on se retrouvait sur les bords de l'Oki, qui reçoit en cet endroit l'*Adanso*. Au delà de l'*Atonsou*, qui coule au sud ouest, et qui est tributaire de la Praa, à un mille en avant, on atteignit le village de *Fouso*, groupe de quelques cases entourées de bananiers, de plantains et de cannes à sucre. Ce lieu avait été considérable. Mais l'invasion des Achantis, en 1807, l'avait ruiné; les marchands achantis déposaient dans l'une de ces cases des ignames et des bananes pour les reprendre au retour, tant la disette était grande alors dans le Fanti. La latitude de Fouso par observation est 5° 43′ 20″ et la longitude par calcul 1° 52′ (Bowdich). On marchait toujours au milieu des bois ; mais au nord de Fouso, la campagne était entièrement découverte. A quelque distance le chemin se trouva coupé par une mare fangeuse ; et après une heure de marche, il fallut passer encore un petit ruisseau avant d'entrer à *Yancomady* ; quelques cases habitées par des bûcherons composaient ce village. On eut ensuite à traverser le *Potessin*, l'*Ambaraa*, le *Soubin* et l'*Aniya*, tous ruisseaux qui se jettent dans la Praa, et on arriva à *Acomfody*, situé à vingt-trois milles d'Abandou (dix-sept milles en ligne droite au nord-nord-est). Le terrain entre ces deux points est en général uni ; il y a seulement entre Yaucomady et le Potessin un précipice profond. Une terre noire et féconde couvre les bords des ruisseaux, une partie des marécages, et se présente souvent mélangée de couches d'une marne onctueuse et grasse. Le sable domine cependant dans cette région, où l'on chercherait en vain une pierre,

quapim, au point si important d'Accra. Quant aux chemins de l'intérieur, un premier, partant de Coumassie, va au nord-ouest jusqu'au port d'*Ensouta*

et où l'on ne rencontre que quelques petits fragments anguleux de mica et de granit. Au delà d'Acomfudy, on traversa successivement les ruisseaux de *Schambany* et de *Baraco*, qui se perdent dans la Praa, pour atteindre, trois milles plus loin, un groupe de six cases inhabitées, reste du village de *Dansansou*; et à moins d'un mille et demi de Dansansou, *Mekasen*, autre village ruiné également par les dévastations des Achantis. Après une marche de cinq milles un quart, on aperçut sur la droite de belles prairies terminées par le cours de la rivière *Bousempra*, sur les bords de laquelle on descendit par un sentier étroit et rapide tracé dans le bois. Bowdich a décrit avec enchantement le beau paysage qui s'offrit alors à sa vue: la rive méridionale était très-escarpée et l'autre s'abaissait en pente douce; on y voyait à l'ombre d'un cassie une petite case consacrée au fétiche de la rivière, où les voyageurs venant du nord déposent leurs offrandes avant de passer la rivière. Au delà de cette rive on découvrait la végétation la plus riche et la plus variée. La rivière avait en cet endroit à peu près cent trente pieds de largeur, la profondeur de ses eaux était de vingt et un pieds; le courant, avec la plus grande rapidité, se portait vers le nord-ouest 1/2 ouest. Une petite rivière venait s'y jeter à peu de distance sur la droite. On traversa le Bousempra dans un tronc d'arbre creusé, long de trente pieds et fermé aux deux bouts par des branches enduites de terre glaise. — Bowdich apprit que la ligne frontière entre le royaume de Fanti et celui d'Assim passait entre les villages de Mansoue et de Fousou; et qu'Acomfody, Dansansou et Mekasen étaient autrefois de grands villages assiniens, ruinés comme tout le Fanti, dès la première invasion des Achantis en 1807; autrement, cette désolation du Fanti, qui se prolongeait sur toute la partie de l'Assim située au sud de la Bousempra, eût pu faire croire aux voyageurs que le Fanti s'étendait jusqu'au cours de cette rivière. Au delà de la Bousempra, un tout autre spectacle s'offrit à eux; le chemin était meilleur; à trois quarts de mille seulement de la rivière, ils entrèrent dans la ville de *Prassau* ou de *Praa-Assou*, par une belle avenue large et régulière, longue de deux cents toises et bordée de maisons toutes habitées et bien entretenues. Quelques-unes étaient revêtues extérieurement d'un enduit de terre bleuâtre, qui pâlit et change au soleil; mais la plupart n'étaient formées que de claies grossièrement mastiquées de terre commune. Ils évaluèrent la population de Prassou à neuf mille âmes environ. Autour de la ville on voyait de vastes champs de plantains et de maïs. A un demi-mille de Prassou est *Kikiwhary*, autre grand village, où Bowdich et Dupuis s'arrêtèrent. Dupuis fut reçu avec bonté par le cabaschir et les principaux habitants, qui lui envoyèrent en présent un mouton, du pain et quelques fruits de plantain. Il dépeint Kikiwhary, dont le nom, dit-il, signifie *prends courage*, comme beaucoup plus grand et plus peuplé que Prassou. On lui raconta que la ville actuelle avait été bâtie sur les ruines d'une autre bien plus considérable, détruite plusieurs siècles auparavant par une invasion des peuplades du Dagomba. D'Acomfody à Kikiwhary, en ligne directe, il marque une distance de neuf milles et demi. Kikiwhary, suivant Bowdich, est situé par 5° 56′ 40″ de latitude nord, et 1° 57′ de longitude ouest. A quelques milles plus loin, après avoir passé deux ruisseaux, dont le second s'appelle l'*Ana*, on arrive à *Miassa*, ancienne capitale du royaume d'Assim, réduite en 1820, au moment du passage de Dupuis, à de rares cases de bambous, dispersées sur un immense terrain. Miassa avait été rasée par les Achantis, et des milliers de captifs avaient été conduits devant la petite case de la rivière de Praa pour y être immolés. Dupuis entendit encore les Achantis répéter dans leurs chants de guerre « qu'un ruisseau de sang parjure a coulé depuis Miassa jusqu'à la Praa pour apaiser la colère du dieu de la rivière. » Leurs dévastations s'étaient étendues à une grande distance autour de Miassa, et Dupuis traversa les ruines de grands villages que Bowdich avait vus encore debout et florissants, *Saporgah*, *Tibiassa*, près du petit ruisseau de *Prensa*, *Baquama* arrosé par un bras de la Praa, appelé *Prapong*, et *Eshamah*, dont l'ancien emplacement était alors dominé par un village de construction récente. Miassa était le chef-lieu du gouvernement de Tchebou, ce chef assinien qui osa défier la colère du roi achanti, et c'est près d'Eshamah (l'*Ascharaman* de Bowdich) que, réuni à son allié Apoutay, il avait livré un premier combat aux Achantis, en 1807. — Après une heure de marche dans la forêt, Dupuis fit une entrée solennelle dans *Ansah*, nouvelle capitale du pays d'Assim : Coinin Akim, cabaschir d'Ansah, était venu au-devant de lui à la tête des autres chefs, et avec une nombreuse troupe de musiciens. L'autorité du cabaschir d'Ansah s'étend sur toutes les forêts du Fanti, et le cabaschir de Kikiwhary

sur la rivière de *Tendo*, et, se partageant là en deux branches, continue à travers le *Bontoko* et l'*Houraboh* au nord, et à travers *Schouy*, *Schoumah* et le *Sarem*

est comme son lieutenant ou son délégué. La distance de Kikiwhary à Ansah est de dix milles au nord-ouest en ligne directe. A une heure de marche en avant dans cette même forêt, on eut à traverser le joli ruisseau de *Froum*, puis celui de *Parakom*, qui tous deux se jettent dans la Praa, pour arriver bientôt à *Acrofroum*, ville moins grande qu'Ansah, peuplée de dix-huit mille âmes à peu près, et distante d'Ansah de huit milles un quart au nord-nord-ouest. Elle parut aux voyageurs plus élégamment construite et plus ornée que les autres; ils y distinguèrent beaucoup de sculptures grossières d'argile rouge et grisâtre. Les vastes plantations qui l'entouraient devaient produire beaucoup au delà des besoins de ses habitants. A un jour et demi de marche à l'est d'Acrofroum sont les ruines de la grande cité de *Boyabo*, ancienne résidence d'Apoutay, le redoutable ennemi des Achantis. Après avoir passé encore deux petits ruisseaux sans nom, on arriva au village de *Moisy*, peuplé seulement d'artisans, et renommé pour son excellent vin de palmier et ses belles plantations de coton. A quelques centaines de pas au delà de Moisy, le petit ruisseau de *Bohmen* baigne le pied des montagnes qui séparent l'Achanti proprement dit du pays d'Assim, puis serpente agréablement dans la vallée de Moisy et va se perdre dans le *Prakoum*, l'un des nombreux bras de la Praa. Au delà de cette petite rivière qu'ombrage un dôme de feuillage, on gravit d'abord la montagne par une pente douce; mais par un brusque changement le chemin devient difficile, escarpé et semé de précipices, embarrassé d'énormes fragments de rochers. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que Dupuis et ses compagnons purent arriver à un mille de son sommet. On commençait à apercevoir à cette hauteur, par une ouverture située à l'occident, le sommet d'une autre montagne appartenant à la même chaîne. A plusieurs centaines de verges au-dessus du mont Moisy s'élève une espèce de table flanquée de roches saillantes. Le bruit d'une cascade à gauche indique que le chemin passe sur un précipice et conduit dans une profonde vallée; mais les bois étaient si sombres en cet endroit qu'on ne pouvait distinguer que les troncs des arbres auprès desquels on marchait. — Cette chaîne commence, suivant les naturels, au nord-ouest de *Bequa*, et se dirige à l'est vers *Datiasso* et *Doumpassy*, où elle se sépare en deux branches, allant l'une au nord-est jusqu'au lac d'*Etchouy*, et l'autre au sud-est, à travers les pays d'Assim et d'Akim, jusqu'à Aquamboe et aux environs d'Accra. En cet endroit elle se joint à la chaîne qu'on aperçoit du fort anglais d'Accra, à vingt milles de distance. La montagne de Moisy a environ six cents pieds anglais de hauteur perpendiculaire. Elle est plus accessible au nord; un petit ruisseau sans nom se creuse un passage dans ses flancs, et coule avec bruit à l'ouest. — Au pied de la montagne un djungle épais (espèce de fourré de bois, de hautes herbes et de roseaux) indiqua aux voyageurs l'approche du premier village achanti. C'était un misérable groupe d'une trentaine de cases, nommé *Chousah*, dont les habitants vivent de la vente de leur vin et de leurs noix de palmier. Ils passèrent là près d'un grand trou qu'on avait creusé pour commencer l'exploitation d'une riche mine d'or bientôt abandonnée. Sur les montagnes le chemin change sans cesse de direction; mais au delà de Chousah, il incline sensiblement au nord. — A trois quarts de mille de Chousah, on trouve *Fomanah*, peuplé de cent cinquante habitants environ, et qui ne fut jamais qu'un village frontière occupé par des bûcherons. On fit encore un demi-mille en quittant ce village sur une route battue et unie, au milieu des champs de chaume en flammes. Dupuis fut reçu avec pompe à *Doum-passy*. Il compte d'Acrofroum à ce village onze milles et demi en ligne droite, et à peu près quinze en suivant les détours de la route. Dans cette marche il remarqua en abondance le grand et le petit palmier, les palmiers douma, les acajous d'Afrique et les cotonniers soyeux. Les ananas bordaient le chemin, mêlés à quelques cocotiers mâles et femelles. Il distingua aussi une espèce de palmier nain, que les Maures appellent *Ascha*, et dont les fibres, tissées avec le poil de chèvre, composent l'étoffe de leurs tentes. On lui dit qu'un grand quadrupède, dans la description duquel il crut reconnaître la girafe, visitait quelquefois cette partie de la forêt, mais qu'on en trouvait beaucoup dans le Sarem et le Ghundja, où, du reste, les chasseurs les respectent comme des animaux sacrés. Pendant son séjour à Doum-passy, Bowdich observa une éclipse du premier satellite de Jupiter, qui lui donna la longitude de 2° 6' ouest. C'était en 1817 une des villes de tout l'Achanti où le commerce et l'industrie avaient le plus d'activité; partout on y voyait des fabriques d'étoffes et de poteries, des forges de serruriers. Dupuis, en 1820, y comptait encore environ quinze mille habitants, et tout alentour s'étendaient

à l'ouest; un second conduit par *Takima* à l'ouest, ou par le *Corunsa* et le *Banna* à l'est, jusqu'à la rivière d'*Asouada*, d'*Adiray*, ou de *Volta*, et jusqu'aux

de grandes plantations d'arbres et de vastes champs de céréales. — A un mille et demi au delà de Doum-passy, on trouve le petit ruisseau de *Bahrein*, coulant à l'ouest, et à un quart de mille plus loin *Carbouso*, village du plus misérable aspect. Un chemin assez agréable conduit de là à *Sanquanta*, pauvre village de quarante à cinquante familles, près du ruisseau d'*Indjouma*, qui va se perdre, au sud-sud-ouest, dans le *Prakoum*. Après avoir traversé *Baramkem*, on arrive à *Datchasou*, lieu de quelque importance. De Doompassy à ce village il n'y a que six milles au nord-nord-ouest en droite ligne, ou huit milles en suivant les détours du chemin. Dupuis marque dans sa relation que Datchason se composait de quatre à cinq cents maisons et cases, éparses çà et là et presque toutes entièrement ruinées, et il évalue la population à deux mille habitants, occupés presque tous à teindre, à filer et à tisser le coton, à fabriquer des poteries et à travailler dans la forêt. — A un demi-mille de Datchasou, on atteignit *Ankoasy*, village de soixante et dix cases environ, et un mille plus luin un autre village de meilleure apparence, nommé *Adadouasy*. A cinquante toises à l'est est la grande ville de *Madjoury*, peuplée de dix mille habitants. Adadouasy n'en contient que quatre mille. Le sol des environs est assez accidenté, mais les pentes sont très-douces : *Aquamasy* n'est qu'à trois quarts de mille d'Adadouasy; sa population, de moitié moins nombreuse, n'était composée aussi que de bûcherons, de tisserands et de potiers. On arriva ensuite au hameau de *Safou*, presque enseveli au milieu d'un djungle épais, et situé entre les deux petits ruisseaux de *Djonkaran* et de *Yanasi*. A un mille et demi de ce dernier on trouve la petite ville de *Coraman*, près de la rivière de *Dansabou*, aux bords escarpés, et qui se dirige à l'ouest. Après trois quarts d'heure de marche on entra à *Amoafo*, cité de première classe, commandée par un chef de haut rang. C'est un dépôt militaire, et quand Dupuis y passa elle servait de prison à un grand nombre de guerriers du Gaman. A un demi-mille d'Amoafo, on traversa le chemin de Bequa, grande ville située à trois milles plus à l'ouest; puis on atteignit le village de *Gabin*, près d'un petit ruisseau qui va se jeter à l'ouest dans le *Soubirry*. En cet endroit le sol est marécageux et couvert de broussailles et d'herbes élevées. Au delà des marais est le petit village de *Benichas*, qui renferme sept à huit cents habitants. Il est situé sur le bord même du Soubirry, ruisseau considérable, large de vingt à trente pieds, et qui va, dit-on, se perdre au sud-ouest dans le *Foum*. La ville importante d'*Assiminia* n'en est qu'à un mille de distance; elle compte sept à huit mille âmes; les maisons, et surtout celles de la grande rue, sont bâties avec régularité et peuvent rivaliser avec les plus belles de *Kikiwhary*, d'*Ansah* et de *Doumpassy*; elle est tout enveloppée de belles cultures. Au delà on rencontre d'abord *Boposso*, situé sur le sommet d'une petite éminence, et séparé d'*Agimum* par un faible ruisseau. Puis vient *Yoko*, et à moins d'un mille plus loin, *Abointem*, à quelques centaines de pas du petit ruisseau de *Bequa*, lequel donne son nom à une grande ville que j'ai eu occasion de nommer plus haut, et va se perdre dans le Soubirry. A deux milles plus au nord, on atteignit *Potaiga*, village de douze cents habitants, et à un mille et demi plus loin *Fouiasso*, autre village moins peuplé. Dupuis compte dix milles et demi, du sud au nord, entre Amoafo et *Sarasou*. Le sol dans cette partie de la route est une argile durcie et colorée, mélangée çà et là de minerai de fer et de sable blanc. Aux environs d'Yoko on trouve un assez grand nombre de gros blocs de granit rouge et blanc. A mesure qu'on s'approche de la capitale on voit prendre aux palmiers plus de force et d'élévation; le figuier sauvage devient plus commun, plusieurs espèces de cassies sortent du milieu des buissons, des plantes aromatiques et quelques pieds de poivriers de Guinée se montrent parmi les clairières. Sur les bords du Soubirry et auprès de Potaiga Dupuis remarqua de grands arbres qui produisent une gomme résineuse en morceaux de plusieurs livres, inflammable comme le camphre, très-légère, fragile et répandant une odeur très-forte, analogue à celle de la gomme du benjoin. Il reconnut aussi l'espèce de genévrier qui donne la sandaraque, et un autre arbrisseau ressemblant au gommier d'Arabie, et distillant une belle gomme blanche et soluble. Cette partie de la forêt est peuplée d'un grand nombre de civettes, d'antilopes, de phatagins, de porcs-épics, de cochons sauvages, de paresseux, d'écureuils et de diverses espèces de singes d'une très-petite taille, au poil rayé de noir et de blanc. Sarasou est une grande ville, divisée en deux quartiers par une avenue qui la traverse du nord au sud; des plantations considérables l'entourent, et une assez vaste étendue de terrain est consacrée à la culture du maïs, des ignames et des

montagnes de *Saraga*, dont le vaste circuit s'étend à l'est jusqu'à *Ghobago* et à l'ouest jusqu'à ***Enkasi*, *Kong*** et le *Manding*; un troisième est ouvert, par le *Massy*, le *Coransa* et le *Banna*, à l'est de la rivière d'Asouada, au-dessous du *désert de Ghofan*, où il se partage, pour gagner au nord le *Ghobago*, et à l'est le *Tonoma* et le royaume de *Dagomba*; enfin un quatrième conduit dans l'*Akeya* ou *Akieyah*, pour s'y diviser et aller d'une part à l'est dans le *Bouromi* (1) et vers le rio Volta, et d'autre part, en inclinant plus au nord du lac *Bouro* (2), traverser l'*Adjarah*, une partie du *Yobati* et du *Baboso*, et atteindre aussi la Volta, au delà de laquelle est située la ville de *Salgha*. On appelle

cassaves. Suivant Dupuis, la population de cette ville s'élevait à huit mille habitants, rangés alors sous la puissance d'Amou Koitea, comme soldats, vassaux ou esclaves, mêlés aussi d'un certain nombre d'artisans. Dupuis s'y arrêta tout un jour pour préparer son entrée dans la capitale. Il profita de ce séjour pour faire une excursion sur les bords de la rivière de *Dah*, qui coule à l'ouest-sud-ouest, à deux ou trois cents pas au nord de Sarason, et va se perdre assez loin de là dans le Soubirry ou Souberin, et non dans la Foum, comme le prétend Bowdich. La rivière de Dah a quarante-deux pieds environ de largeur, sur deux à trois pieds de profondeur dans l'endroit où on la traverse; et elle prend sa source dans l'Akeyah. Après l'avoir passée, on arriva, deux milles plus loin, dans un petit village de bûcherons nommé *Agyokoh*; puis, à peu de distance de là, à *Agogo*. On rencontrait fréquemment des caravanes de marchands se rendant à Coumassie de tous les points de la côte, excepté du Cap-Corse. Un messager du roi vint au-devant de Dupuis jusqu'à Agogo, et le conduisit dans le petit village de *Ciry*, à cinq quarts de mille au sud-est de la capitale. Au bout d'un quart-d'heure de marche on atteignit le vaste marais qui enveloppe la ville au sud et à l'est. A une si petite distance de la capitale la forêt conserve encore toute son épaisseur; rien n'indique l'approche d'une grande et populeuse cité. Bientôt on aperçut les premières cases de Coumassie entourées de plantations et de quelques murailles éparses, sorte de faubourg qui mène par une large avenue et presque en droite ligne au nord jusqu'à la porte même du palais du roi. — De Sarason à Coumassie Dupuis compte six milles un quart en ligne directe au nord. La distance du Cap-Corse à Coumassie est d'un peu moins de cent trente-trois milles en ligne droite, ou de cent quatre-vingts milles en tenant compte des sinuosités de la route. — Pendant les deux premiers mois du séjour de Bowdich en Achanti, c'est-à-dire en mai et en juin, il plut environ le tiers du temps, et près de la moitié du temps en juillet et en août; souvent un vent violent du sud-ouest amenait de gros orages immédiatement après le coucher du soleil. Les plus fortes pluies tombèrent de la fin de septembre au commencement de novembre. L'Achanti étant un peu élevé, la température est généralement moins chaude à Coumassie qu'à Cap-Corse. De quatre à six heures du matin on y ressentait un froid que l'on n'éprouve pas sur la côte. (Walckenaer, *Histoire générale des Voyages*, t. XII, p. 33-79, et 240-281.)

(1) La route qui conduit dans le Bouromy et le long de la Volta, dans les villes de Goyah et d'Odanty, est fréquentée par des marchands qui portent leurs denrées dans les villes frontières du Dahomey. Ce voyage est de douze jours de marche; il se fait assez facilement jusqu'aux montagnes d'Akeyah, à soixante milles environ de Coumassie, quoique la forêt s'étende jusqu'au pied de ces montagnes. De l'autre côté des monts, le pays se déploie en immenses plaines où s'élèvent à peine quelques rares bouquets d'arbres du milieu des herbes épaisses qui les recouvrent. — Entre le Bouromi et l'Akeyah coule un petit ruisseau, qui prend sa source dans les montagnes de cette dernière province et se perd à l'est dans l'Asouada, après avoir formé une suite de marais.

(2) Le lac de Bouro est situé au nord d'Ybati, et n'est éloigné, dans la saison des pluies, que de trois petites heures de marche de la Volta. Il est beaucoup plus grand que celui d'Échouy, mais a moins de célébrité que le *Boussem Echouy* (lac Sacré). Ces deux lacs diffèrent aussi par la nature de leurs eaux: durant les grandes chaleurs, celles de l'Échouy deviennent aussi saumâtres que l'eau de la mer, tandis que le Bouro en toute saison conserve les siennes pures et douces. Lorsque les pluies ont été très-abondantes, le Bouro se décharge dans la Volta. Une petite rivière qui prend sa source dans une montagne située entre le Banna et le désert de Ghofan, se jette dans la partie occidentale du lac. Les débordements annuels du Bouro prêtent aux campagnes une extrême fertilité. Il nourrit aussi beaucoup de poissons de grande taille et très-savoureux, que l'on porte vivants à Salgha.

quelquefois ces deux derniers les *anciennes routes*. — Après qu'il eut conquis le Gaman, le roi Zay s'occupa de faire ouvrir par ses troupes, à travers la forêt et les plaines qui bordent le Tendo, un nouveau passage plus court de deux journées que l'ancien.

En outre, l'Achanti est coupé par une infinité de routes secondaires : l'une traverse les provinces du nord-est jusqu'au port de *Goya*, au sud du lac de Bouro; une autre de même largeur va jusqu'au *Quah*oe, où elle est croisée par le grand chemin d'Akim, d'Aquapim et d'Accra, et par la route qui mène dans l'est à Aquamboe et à la frontière du Dahomey. Un passage conduit aussi de Coumassie dans le *Schoumah* et le *Shouy*, et traverse le Tendo. Un autre commence dans l'Akeyah, entre le Banna et la rivière de Volta, et traverse l'extrémité orientale du désert, d'où l'on peut atteindre en deux journées de marche une grande ville du *Ghunga*, nommée *Agaga*. Enfin un grand nombre de semblables passages conduisent aux points principaux de la côte : il en est un qui part des montagnes d'Aquapim, passe à Ningo, à Prampram, et s'étend jusqu'à l'embouchure de la Volta ; un autre qui mène d'Akim à Barracoe et à Winnebah ; un troisième de Tantum à Anamaboe. Les ouragans, les débordements des rivières et des marais, rendent souvent impraticables ces passages secondaires, et quelquefois même les grandes routes. Les rivières sont surtout nombreuses dans l'Akim et dans l'Aquapim, pays montagneux : la route d'Akim, entre Coumassie et la côte, traverse une première rivière, le *Dah*, qui arrose la grande ville de Djouabin, et se perd dans le Bossum-Pra, à deux journées à l'ouest du *gué de Prassou* ; une seconde, le *Bossum-Pra* lui-même, que l'on passe à la cinquième journée de marche entre Apoka et Argosi ; une troisième, le *Birrum*, qui prend sa source près de Sonara dans le Quahou, et tombe dans la Praa, à une très-petite distance de Dansansou ; enfin les ruisseaux de *Corim*, de *Sagoua* et de *Souho*, qui descendent des montagnes d'Aquapim et se jettent à l'est dans la Volta, à quarante milles de son embouchure, et la rivière de *Saccoum*, qui sort des mêmes montagnes et coule entre Accra et Barracoe.

Coumassie, où ces routes viennent aboutir, est bâtie sur le flanc d'une montagne toute composée d'énormes roches ferrugineuses. Elle est enveloppée presque de tous côtés par un même marais, qui vers le nord commence comme un faible ruisseau, pour se rapprocher de plus en plus de l'enceinte de la ville en augmentant à mesure de largeur; en plusieurs endroits, après de fortes pluies, sa profondeur est de cinq pieds; sa profondeur moyenne est de deux. Il contient plusieurs sources qui fournissent Coumassie d'une eau pure et abondante. Matin et soir, d'épais brouillards s'élèvent de ce marais et se répandent sur la ville ; c'est la principale cause de la dyssenterie qui y attaque presque tous les Européens et les Nègres de la côte. Bowdich prête à Coumassie quatre milles de circonférence, non compris les faubourgs d'*Assafou* ni *Bantama* (la ville de derrière), qui sont à un demi-mille de distance. Quatre des rues principales ont un demi-mille de long et quinze à trente pieds de large. Il en vit tracer une nouvelle au cordeau. Elles ont toutes des noms, et un capitaine supérieur est chargé de la garde de chacune; celle qu'habitaient Bowdich et ses compagnons s'appelait *Aperremsou* ou *rue du Canon*, parce qu'on y avait placé, au bout, sur une petite éminence, les pièces d'artillerie prises dans le Dinkira; une autre portait le nom d'*Osamarandidouâm*, que Bowdich traduit ainsi : *avec mille mousquets vous ne pourriez battre ceux qui demeurent ici*. Il distingue encore la rue d'*Odoumata, la rue de la Prison*. Le palais du roi s'élevait au milieu de la grande rue qui traverse toute la ville; des murs élevés l'entouraient de face et sur les côtés; par derrière, le marais le protégeait. Cette enceinte renfermait les demeures du roi et de ses frères, et deux ou trois petites rues où le roi se promène quand certaines prescriptions religieuses lui interdisent de sortir de son palais. Derrière la grande place du marché s'étend le petit bois de *Sammonpomé*, séjour des esprits, lieu infect, peuplé de panthères et de vautours, où l'on jette les corps de toutes les victimes humaines. Des bouquets d'arbres

répandus de tous côtés donnent à la ville un aspect riant et varié. Bowdich remarqua aussi, dans plusieurs rues, de petits tertres circulaires où l'on place le trône du roi quand il vient boire le vin de palmier. Les grands ne pouvant nourrir à la ville leur nombreuse suite, ni les pauvres toute leur famille, ils les tiennent dans de petits villages, au milieu des cultures, éloignés de deux à trois milles; les habitants de la classe moyenne envoient aussi leurs esclaves aux champs pour cueillir des fruits et des légumes, qu'ils rapportent ensuite aux marchés de la ville; et quand le nombre de leurs enfants augmente trop, ils en confient une partie aux soins de ces esclaves. D'après cela, Bowdich n'estime la population ordinaire de Coumassie qu'à douze ou quinze mille âmes; mais aux jours de fête, toutes les populations des campagnes, affluant à la ville, composent une foule de cent mille hommes peut-être.

Le marché se tient chaque jour depuis huit heures du matin jusqu'au coucher du soleil; les vendeurs se placent sous de grands parasols carrés, sans compter beaucoup de petits marchands en détail répandus de tous côtés. On vend là du bœuf et du mouton coupés par petites tranches pour faire de la soupe, du sanglier, du daim, de la volaille et de la chair de singe, des ignames, des bananes, du grain, des cannes à sucre, du sizi, de l'ancrouma, légume assez semblable à l'asperge, du poivre, du beurre végétal, des oranges d'un goût exquis, des ananas, moins bons que ceux de la côte, et des figues bananes, du poisson sec et salé, de gros escargots fumés et collés avec soin sur de petits bâtons, du pitto, du vin de palmier, du rhum, des pipes, des verroteries, des miroirs, des sandales, des étoffes de soie et de coton, de la poudre, de petits coussins, du fil de coton bleu et blanc, des calebasses, etc. Les bestiaux que Bowdich vit à Coumassie étaient aussi beaux que ceux d'Angleterre. Les moutons sont couverts de poil en Achanti, et de laine dans le Dagoumba, pays découvert. Les Achantis se servent peu de chevaux. Bowdich ne vit pas un indigène qui montât à cheval hardiment. Il dépeint les chevaux du Dagoumba comme très-petits et peu recherchés au marché, presque tous de couleur brune, ayant la tête fort grosse, et le sabot très-développé. On les nourrit d'herbe mêlée quelquefois de sel. Tous les fruits et légumes du marché proviennent des champs qui entourent la ville. Les Achantis n'emploient pas d'autre instrument que la houe; ils font deux récoltes de grains par an, plantent leurs ignames à Noël et les recueillent au commencement de septembre. Dans les terrains marécageux croît une espèce de luzerne dont Bowdich compta quatre variétés; le pissenlit est très-commun au nord de Coumassie, ainsi qu'un petit fruit rouge, déjà mentionné dans le journal du chevalier des Marchais comme ayant la propriété, quand on le mâche sans l'avaler « d'adoucir ce qu'on peut mettre après lui « dans la bouche de plus aigre et de plus « amer. » Les figuiers sauvages, les cotonniers, abondent sans que les habitants en fassent usage; seulement avec le duvet du poton ou fromager ils bourrent de petits coussins ou oreillers. Le tabac croît dans l'Inta et le Dagoumba; on l'appelle *toah*. Bowdich raconte que des naturels de ces pays, à Coumassie, en reconnurent la figure dans un ouvrage de botanique. On fait d'abord sécher les feuilles au soleil, et après les avoir bien frottées entre les mains, on les trempe dans l'eau pour en former ensuite des masses ovales. Bowdich rapporta de Coumassie quelques gousses de *boussie*, graine astringente, que les Nègres mâchent pour apaiser la faim. Dans la boussie (*sterculia acuminata*, Palisot Beauvois, *Flore d'Oware*) M. Walckenaer reconnaît le *gourou*, représenté par M. Lucas (1) comme un des principaux objets d'échange du Fezzan, du Caschna et du Bornou avec les États situés au sud du Niger, et comme une graine très-propre à corriger la mauvaise qualité des eaux. On apporte aussi du Dagoumba au marché de Coumassie beaucoup de sel ammoniac : les Achantis l'égrugent pour le mêler à leur poudre de toah et lui donner ainsi plus de piquant;

(1) *Proceedings of the association for promoting the discovery of the interior parts of Africa*; 1810, in-8°, t. I, p. 173-183.



ils en font aussi fondre dans l'eau dont ils abreuvent leurs bestiaux, et en prennent eux-mêmes pour se guérir des coliques. Le beurre végétal que Bowdich vit vendre à Coumassie est une espèce de graisse blanche, que les habitants de la côte appellent *graisse d'Achanti*, et qu'ils achètent en grande quantité pour s'en frotter tous les jours et s'adoucir ainsi la peau. Ce n'est pas, comme ils croient, un produit de l'Achanti même, mais des pays de l'intérieur, où on la tire d'un arbre appelé *timkia*, le même sans doute que le *schi* de Mungo-Park. Les Achantis préfèrent encore les étoffes de soie et de laine du Dagoumba à celles qu'apportent les Européens aux comptoirs de la côte : Bowdich l'attribue à ce qu'ils peuvent les acquérir des marchands du Dagoumba en échange du sel, qu'ils se procurent aisément et qui leur rapporte d'énormes bénéfices, ou d'une petite quantité de rhum et de fer, tandis qu'ils ne pourraient obtenir ces objets de luxe et d'agrément des Européens qu'au prix de l'or et de l'ivoire, dont ils se montrent fort avares.

On peut se faire, d'après les récits circonstanciés que Bowdich et Dupuis nous ont conservés de leur réception à Coumassie, une idée fort exacte de la hiérarchie des divers ordres de ce grand État et du cérémonial compliqué de sa cour. — Un messager du roi vint au-devant de Dupuis à une certaine distance de Coumassie, et le guida jusqu'à l'entrée de la ville, où une escorte de soldats achantis, vêtus et armés à l'anglaise, et commandés par un albinos, qui n'avait du costume militaire que l'énorme bonnet, releva l'escorte de soldats fantis qui l'accompagnait. Ces soldats lui frayèrent aisément une route à travers la foule qui se pressait au-devant de lui, en traînant à terre quelques baguettes de bambou ou en touchant légèrement l'épaule des plus curieux. Une députation de cabaschirs vint prier Dupuis d'attendre sur la place du marché que la cour fût rassemblée. Au bout d'un quart d'heure un coup d'arquebuse annonça l'approche du roi et fit cesser le tumulte; toute la foule qui encombrait la place s'assit à terre. On distinguait les chefs à leurs larges parasols de couleur et aux petits siéges qui les élevaient un peu au-dessus des autres assistants. Chacun d'eux avait sa musique, composée de tambours de toutes formes et ornés de dépouilles guerrières, de trompes d'ivoire, de flûtes de roseaux, de calebasses couvertes de grelots, et de cymbales de fer, et sa troupe d'honneur de jeunes esclaves de quinze à seize ans, armés de courts cimeterres et de poignards. Les plus jeunes des cabaschirs portaient, pendus en sautoir, les crânes des ennemis qu'ils avaient tués et de longs chapelets de dents; tous avaient le visage grave et sévère. Dans un coin de la place, trois cents Maures, chefs et esclaves, étaient assis autour de leur pacha, vêtus, les chefs, de belles robes de soie appelées *cosatten*, de turbans et de pantalons de coton, et d'un justaucorps richement brodé en fil de soie, et les Maures voyageurs, d'une longue chemise flottante brodée aux manches, ou du *kussabi*, simple tunique sans manches, tombant au-dessous du genou. Le pacha était drapé dans une robe de soie bleue damassée, toute couverte de broderies et d'ornements; son turban de mousseline, garni en arrière d'amulettes, de coraux, de verroteries, était encore enveloppé d'une écharpe de damas qui lui tombait jusqu'aux pieds. Dupuis lut dans les yeux de ce vieillard le plus violent fanatisme; en s'approchant de lui pour lui prendre la main, il le vit hésiter et l'entendit réciter rapidement et à voix basse les versets du Coran appelés *al fathiat*. Derrière les Maures, les ministres, les interprètes et autres serviteurs du roi, les poignets et les jambes chargés de toutes sortes d'ornements en or, marque de la faveur royale, ombragés de leurs énormes parasols et entourés de leurs esclaves et de leurs musiciens, avaient formé en se rangeant une avenue très-étroite, où Dupuis dut s'engager pour arriver jusqu'au roi. Il s'avança au milieu des plus horribles fanfares et sous les cimeterres menaçants des esclaves du palais. Toutes ces démonstrations cessèrent quand le roi lui eut présenté la main en prononçant quelques paroles qu'un des officiers répéta : « Zay remercie les dieux de vous avoir vu, ainsi que l'autre homme blanc et toute votre suite. » Le siége royal était grossièrement taillé; sur les bras et sur les pieds se détachaient de petites figures en or. Quelques-uns des cabas-

chirs qui l'entouraient portaient sur la poitrine des plaques, des chaînes, des fragments d'or massif, pesant plus d'une livre. Derrière lui, et au pied du trône, se tenaient les messagers royaux ou gardes du corps : les uns avaient à la main leur large sabre recourbé, à poignée doublée d'or poli, d'autres étaient armés de fusils anglais richement ornés. Ils avaient pour coiffure un crâne taillé en forme de casque, orné d'une longue queue de tigre flottante, et surmonté d'un panache circulaire de plumes d'argus (l'oiseau à couronne) et d'une paire de cornes de bélier, doublées d'or et soutenues par une chaîne d'amulettes de maroquin; une espèce de cotte de mailles, faite d'un tissu semé d'or, d'argent et de maroquin peint, leur serrait tout le corps en laissant les bras libres, et une pièce d'étoffe unie roulée autour des reins et descendant à mi-cuisse complétait leur riche costume. Outre leurs fusils, ils portaient encore un arc et un carquois plein de flèches empoisonnées, pendu à un ceinturon, qui soutenait en même temps plusieurs poignards dans leurs étuis et un grand sac de poudre. Enfin ils avaient tous un singulier ornement, une grosse sonnette d'or, d'argent ou de fer attachée à une épaulette, le tout tombant par derrière et sans cesse en mouvement. Les officiers de ce corps avaient de petits turbans de taffetas ou de coton et de mousseline à figures, et une pièce de coton rayé pliée autour des reins et rejetée élégamment sur l'épaule gauche comme le *hayk* arabe. Le vêtement du roi se composait d'un large hayk de coton à figures, tombant des deux épaules et flottant sur le dos et jusque sur les cuisses. Une tresse de soie soutenait un chapelet d'amulettes enveloppées d'or, d'argent et de soie : une large chaîne d'or lui servait de ceinture; il avait aux doigts et aux oreilles une quantité d'anneaux d'or d'un travail grossier, et au genou gauche une bande d'étoffe de soie tressée avec de l'herbe, mêlée de grains d'or et d'amulettes, et se terminant par un gland d'une jolie forme. Le chef des prêtres était à l'un des côtés du trône avec des disciples de tout âge, le visage, la poitrine et les jambes couverts de raies de craie blanche, et rangés tous autour d'un pot de terre et d'une petite boîte. Dupuis et sa suite, après avoir touché la main du roi, eurent encore à parcourir la moitié du vaste demi-cercle formé sur la place du marché. A une petite distance du siége royal, ils saluèrent le roi de Banna, tributaire du roi d'Achanti, qui se trouvait alors par hasard à Coumassie; dans sa suite il y avait plusieurs Maures de rang médiocre, avec leurs esclaves. Le siége de ce prince n'était recouvert que de pièces d'argent, dollars et demi-dollars, personne n'ayant le droit de s'asseoir sur un trône d'or que le roi des rois. Les guerriers du Banna portaient des peaux de bêtes, surtout de léopards et de panthères, ou seulement une bande de coton large de trois à quatre pouces, croisée entre les cuisses et sur les reins. Les autres chefs, gouverneurs de provinces ou princes tributaires étaient rangés immédiatement après le roi de Banna. Dupuis mit deux heures à parcourir et à saluer toute l'assemblée. Des ministres ou officiers du roi le conduisirent alors près d'un bouquet d'arbres, à l'ombre duquel il assista au défilé de tout le cortége royal. Le roi, précédé de torches allumées, d'un corps de musiciens qui tiraient de leurs instruments des sons affreux, de guerriers exécutant diverses évolutions ou danses bruyantes, d'un nègre d'une taille gigantesque portant un billot ensanglanté et hurlant le chant de mort, et de hérauts proclamant les dignités et les brillants exploits de leur maître, le roi, sous un dais, repassa devant Dupuis, lui prit la main, et continua son chemin (1).

Le gouvernement de l'Achanti est entre les mains du roi, d'un conseil supérieur qui dirige la politique extérieure, et de l'assemblée des capitaines ou cabaschirs. Dans l'ordre de succession, toujours rigoureusement observé, le frère du roi a le premier rang, le fils de sa sœur le second, son propre fils le troisième, le premier serviteur ou ministre du trône le quatrième. Le roi est le premier héritier de chacun de ses sujets, et à ce titre la plus grosse part des frais de funérailles demeure à sa charge; mais les dettes du défunt doivent être acquittées par la famille, que le roi indemnise toujours

(1) Walckenaer, *Hist. génér. des Voyages*, t. XII, p. 270-279.

richement. Le roi est maître du sol; cependant un de ses sujets peut défricher une portion quelconque de forêt pour s'y construire une maison ou y entreprendre une plantation, sans rien lui payer. Il doit seulement une petite somme d'argent au propriétaire le plus voisin. Le roi peut interdire aux marchands tout commerce avec les États qui l'ont offensé. Ses revenus se composent, indépendamment de la poudre d'or de tout sujet mort ou disgracié, d'une taxe en or sur tous les esclaves achetés pour la côte, de droits acquittés en or auprès d'Ansa, dans l'Assim, par tous les marchands revenant de la côte, d'une taxe sur les chasseurs d'éléphants, de l'exploitation des petites mines de Soko, qui, avec le lavage, rapportent tantôt 2,000 onces par mois et tantôt 700 seulement, du produit du lavage quotidien qui se fait dans le Dankara et sur la chaîne de rochers aurifères placés entre l'Akim et l'Assim, d'une taxe sur tous les chefs qui augmentent la quantité de leurs ornements d'or, de l'or qu'on laisse tomber dans le marché et qu'il est défendu de ramasser sous peine de mort; enfin des tributs variables des peuples conquis, acquittés en or, ou par l'Inta et le Dagoumba en esclaves, en bestiaux et en étoffes de soie et de coton. Le roi a encore d'autres branches de revenus: ainsi lorsqu'un criminel de haut rang a été exécuté, ses parents ou amis peuvent racheter son corps au prix de huit ackies; lorsqu'un Achanti veut intéresser le roi à sa cause dans un procès, il achète du gardien des troupeaux royaux un beau mouton, moyennant vingt ackies, et l'offre au roi, qui l'agrée et le rend à son gardien. Les lois d'Achanti accordent au roi 3333 épouses, nombre mystérieux et toujours rigoureusement maintenu; elles habitent, les unes la maison de campagne du roi à *Barramang*, la plupart un petit village situé derrière le palais, et le reste deux rues de Coumassie; six d'entre elles au plus demeurent avec lui dans le palais. Les *Ocras* sont ou des esclaves favoris ou des sujets pauvres ayant fait quelque action d'éclat, qui consentent à être immolés à la mort du roi, pour être assurés jusque-là d'une entière impunité et de la nourriture abondante du palais. L'hospitalité du roi est magnifique: chaque jour on prépare au palais vingt pots de soupe blanche et autant de soupe noire faite avec des noix de palmier, pour les grands qui viennent le visiter, et pour les gens de leur suite; le vin de palmier est à discrétion. — Les poids et mesures dont le roi fait usage sont d'un tiers plus forts que les poids ordinaires, et cette différence est tout à l'avantage de ses officiers. La loi accorde au créancier, en cas de trop grande lenteur du débiteur, de se faire rembourser d'après les poids du roi. — Le roi confie souvent à de jeunes cabaschirs, pour deux ou trois ans, d'importantes sommes d'or, et, au bout de ce terme, en rendant la somme, ils doivent prouver qu'ils l'ont fait valoir assez heureusement pour soutenir désormais leur rang; autrement le roi, les jugeant dépourvus de talents, les abandonne. Un capitaine, lors de sa nomination, donne à la maison du roi huit onces d'or. Bowdich vit en deux occasions le roi acquitter cette somme pour deux de ses sujets pauvres, qu'il avait brusquement élevés à cette dignité, et leur faire promptement leur fortune en leur confiant des perceptions d'impôts avantageuses. Les principaux cabaschirs, ceux de Souta, de Marmpon, de Becqua et de Kokofou, quatre grandes villes bâties par les Achantis en même temps que Coumassie, jouissent de priviléges considérables: ils ont un trésor indépendant, où toutefois, en cas d'urgence, le roi peut puiser, une juridiction, des fêtes particulières, des ornements communs avec le roi même. — Lorsque le roi nomme un général au commandement d'une armée, il lui remet de ses propres mains une épée à poignée d'or, lui en donne trois légers coups sur la tête; et le général jure de la lui rapporter teinte du sang des ennemis vaincus. — Il y a toujours à la suite de l'armée un interprète du roi chargé de conduire les négociations qui suivront les combats et d'imposer les tributs, et un corps de prêtres pour faire diverses cérémonies tutélaires. — Pendant le combat le général se tient à l'arrière-garde, avec un corps d'élite et des armes de réserve rangés autour de son parasol; les chefs subalternes conduisent les soldats en avant, tandis que les capitaines avec les vieux soldats les suivent et leur coupent toute retraite. Le général s'occupe avec

une indifférence affectée d'un jeu quelconque, qu'il interrompt à peine pour recevoir les têtes que ses lieutenants lui envoient de tous les chefs ennemis tués dans le combat. — En campagne, les soldats achantis prennent une fois par jour de la farine mêlée d'eau, et le reste du temps, pour tromper la faim, ils mâchent de la boussie. Les nouvelles recrues se forment sur le champ de bataille, en achevant avec leurs couteaux les ennemis blessés; elles doivent revenir de là bien munies d'armes, autrement on les laisse parmi les esclaves.

Bowdich a recueilli un certain nombre de lois et de coutumes, particulières au peuple achanti, ou propres à caractériser en général la civilisation africaine. — L'esclave fugitif d'un chef allié ou tributaire est rendu à son maître; s'il est d'une nation étrangère, il est reçu comme homme libre. Le peuple tributaire qui a donné des preuves de fidélité contre un autre peuple rebelle est récompensé aux dépens de celui-ci. Tout sujet d'un État tributaire peut en appeler des lois de son pays à celles d'Achanti. Bowdich assista à la promulgation d'une loi qui défendait, à l'avenir, aux messagers royaux, en quelque lieu que ce fût, toute extorsion ou exigence violente, sous peine d'une amende de 110 *périguins* : les interprètes, revêtus de leurs insignes, l'annoncèrent d'abord à chacun des membres du conseil supérieur, puis à toute l'assemblée des cabaschirs, et le premier héraut qui la proclama en présence du peuple reçut du roi et de la nation une double gratification. — Si un membre de la famille royale a mérité la mort, on ne peut verser son sang, mais on le remet entre les mains d'un cabaschir qui le noie dans la rivière de Dah. — La lâcheté flagrante est un crime capital. — Celui qui vole le roi ou qui a commerce avec une femme de la famille royale est puni de castration; mais le commerce avec la femme d'un homme qui a subi ce châtiment entraîne la peine de mort. — L'intérêt de l'argent est de 33 ⅓ pour 100 par quarante jours. Si le débiteur ne s'acquitte pas avant ce terme, il est tenu de donner en outre une certaine quantité de vin de palmier. — Le meurtre d'un esclave par son maître demeure impuni; le meurtre de l'esclave d'autrui exige qu'on en paye la valeur. Le meurtre d'une épouse ou d'un enfant est puni de mort. Un grand qui tue son égal obtient comme faveur, en changeant de peine, de se donner lui-même la mort; s'il tue un inférieur, il paye à la famille une amende équivalente au prix de sept esclaves. Le soin de punir un vol considérable est laissé à la famille du coupable, à condition qu'elle indemnisera les plaignants : souvent la famille, dans ces châtiments domestiques, déploie la plus rigoureuse sévérité. — Un cabaschir donne un périguin à la famille dans laquelle il choisit une épouse. Il peut vendre sa femme, mais il ne le fait que si la famille n'est pas en état de la racheter; seul il peut la tuer pour cause d'infidélité; mais si la famille lui offre une grosse somme d'or pour la racheter, il est tenu de l'accepter. Une femme rachetée par sa famille ne peut plus se marier. Si une femme reste trois ans sans nouvelles de son mari, elle peut se remarier. Dans le cas où le premier reviendrait, les droits du second l'emportent; seulement les enfants nés du second mariage sont regardés comme la propriété du premier mari, qui les peut mettre en gage. — Quiconque est accusé d'être possédé du demon périt au milieu des tortures. — Les lois laissent aux esclaves la faculté de changer de maître. Un homme libre qu'ils somment, en invoquant sa mort, de les prendre à son service ne saurait s'y refuser.

Suivant une tradition, que Bowdich entendit de la bouche de plusieurs chefs achantis, au commencement du monde, Dieu créa trois hommes blancs et trois hommes noirs et autant de femmes, et leur laissa le choix du bien et du mal. Il mit sur la terre une calebasse et un papier scellé; puis les noirs choisirent les premiers : ils prirent la calebasse, croyant qu'elle contenait tous les biens; mais, l'ayant ouverte, ils n'y trouvèrent qu'un morceau d'or, un morceau de fer et d'autres fragments de métaux dont ils ignoraient l'usage. Le papier scellé promettait, au contraire, aux blancs tous les biens. Dieu, reléguant alors les noirs au milieu des broussailles et des bois, conduisit les blancs vers la mer, et toutes les nuits il venait s'entretenir avec eux. Il leur apprit ainsi, entre autres choses, à construire

un vaisseau, il les fit passer dans un autre pays. Après un long espace de temps, ils revinrent munis d'une immense quantité de marchandises pour trafiquer avec les noirs. Ainsi, plus heureux dans leur choix, les noirs seraient devenus le premier peuple de la terre. Mais voyant que Dieu les avait abandonnés, ils tournèrent leurs hommages vers les esprits inférieurs et vers les fétiches qui président aux fleuves, aux bois et aux montagnes. — A l'époque où Bowdich se trouvait à Coumassie, les fétiches les plus vénérés des Achantis étaient celui de la rivière *Tando* et ceux du *Cobi*, rivière de Dankara, et d'*Odenti*, ville placée sur les bords de l'Adirri. Les prêtres du premier ordre vivent dans la case du fétiche, et transmettent au dehors les réponses de l'oracle; ils jouissent de grandes richesses et d'importants priviléges. La moitié des offrandes faites au fétiche est jetée dans la rivière, l'autre appartient aux prêtres. L'offrande ordinaire du roi est de dix onces d'or et de trois ou quatre esclaves; celle des pauvres gens est de quatre ackies à peu près. On voue souvent au service du fétiche des enfants dès avant leur naissance. La case du fétiche est un asile ouvert aux esclaves, à moins qu'on ne rachète ce droit d'asile par une indemnité de deux onces d'or et de quatre moutons. Les prêtres du second ordre vivent mêlés au peuple, prenant part seulement aux fêtes et aux cérémonies; on les consulte d'une manière moins solennelle que les premiers, à peu près comme on fait chez nous les diseurs de bonne aventure. Chaque famille a plusieurs fétiches domestiques que les prêtres leur procurent; ce sont, on le sait, des figures de toutes formes en bois ou en métal. Dans l'Achanti, il n'y a pas de jour spécialement consacré au fétiche, comme sur la côte. Ce jour peut varier au gré de chaque famille, et le jour de chaque semaine qui correspond à celui de la naissance d'un individu est pour lui un second jour de repos. Certaines familles encore s'abstiennent de certaines viandes. Les Achantis ont leurs jours fastes et néfastes: le mois de septembre, contenant moins de jours malheureux que tout autre, est le plus favorable aux voyages. Là, comme sur toute la Côte d'Or, on attache une foule de croyances superstitieuses aux fétiches qu'on achète des Maures, et aux *aigris* ou *aggry*, sorte de petits grains de toutes couleurs, unis ou bigarrés, et de toutes formes, qui, suivant le rapport unanime des Nègres, se trouvent dans l'Akim, le Warsaw, l'Ahanta et le Fanti, mais surtout dans le Dankara. Ils ajoutent qu'une vapeur s'élevant de terre en spirale indique toujours l'endroit où il faut creuser pour les trouver. La découverte d'une mine ou d'une couche d'aigris est le plus heureux présage.

Les grandes fêtes nationales en Achanti sont celles de l'*Igname* et de l'*Adai*: la fête de l'igname se célèbre chaque année à l'époque de la maturité de cette plante, au commencement de septembre. Les cabaschirs, les chefs tributaires, sont tenus d'y assister; les rois d'Inta et de Dagoumba peuvent seuls s'y faire représenter. Tout est permis pendant cette fête. A son entrée dans Coumassie, chaque cabaschir immole un esclave, puis défile avec son cortége devant le roi dans la grande place des canons de Dankara. Le lendemain de cette pompeuse entrée commencent les scènes d'ivresse: en différents endroits de la ville, le roi a fait placer d'énormes bassins remplis de rhum. Cette immense orgie cesse vers le soir, et le roi et ses officiers, au milieu de décharges continuelles de mousqueterie, vont en procession du palais à l'extrémité méridionale de la ville. Le jour suivant est consacré aux affaires d'État; le roi préside une espèce de diète et congédie ses cabaschirs. Des sacrifices humains se font cependant dans tous les quartiers de la ville; à Bantama, lieu des sépultures royales, on immole un certain nombre d'esclaves au-dessus d'un grand bassin de cuivre plein de légumes et de viandes, qui nagent bientôt dans des flots de sang, pour préparer ainsi un charme ou fétiche invincible. On fait couler aussi le sang humain dans le sillon où l'on prend l'igname. Dix jours après la fête, le roi vient sur la place du marché manger pour la première fois de l'igname nouveau, et le lendemain, avec tous les habitants de Coumassie, il se rend à Sarrasou avant le lever du soleil, pour faire les ablutions annuelles dans la rivière de Dah; il se baigne enfin dans le marais qui s'étend au sud-est de la ville;

et il verse l'eau de ses propres mains sur son trône, sur tous les objets qui lui servent. En ce moment on ne sacrifie qu'une chèvre et une brebis; mais de retour au palais on immole une vingtaine de moutons qu'on a eu soin de plonger dans le marais; on arrose de leur sang les siéges d'honneur, et trois agneaux blancs sont égorgés devant la chambre à coucher du roi. — L'Adaï, autre fête nationale, se célèbre à peu près tous les vingt et un jours; il y a alternativement un grand et un petit Adaï : le tambour royal, placé à l'entrée du palais et tout orné de crânes et d'ossements humains, annonce le commencement de la fête : les cabaschirs viennent d'abord saluer le roi dans la grande cour du palais; suivent la distribution de ses grâces ou présents (Bowdich a calculé que le roi donne à chaque Adaï quarante périguins d'or ou 9,600 francs), et la promulgation des lois nouvelles. — A la mort du roi, et pendant qu'on célèbre les funérailles, chaque famille est tenue de répéter les cérémonies des funérailles de tous ceux qu'elle a perdus. Les frères, les fils et les neveux du roi se précipitent en furieux hors du palais, le fusil à la main, et tirent sans distinction sur tous ceux qu'ils rencontrent. Pendant les deux ou trois premiers jours il n'y a que des esclaves dans les rues de Coumassie, le reste de la population se tient soigneusement renfermé. Les ocras du roi, au nombre de plus de cent, et un grand nombre de femmes, sont immolés sur la tombe royale. On assura à Bowdich que la fête funèbre en l'honneur de Zay-Quamine fut renouvelée toutes les semaines pendant trois mois; chaque fois on sacrifiait deux esclaves et l'on consommait vingt-cinq barils de poudre; mais ce n'était rien au prix des funérailles magnifiques de la mère du roi, qui avait été régente du royaume pendant l'invasion du Fanti. Le roi à lui seul fournit trois mille esclaves, dont plus de deux mille étaient des prisonniers fantis, et vingt-cinq barils de poudre. *Douabin, Kokoufou, Becqua, Fonta* et *Marmpon* offrirent chacune dix victimes et vingt barils de poudre; et la plupart des villes de second ordre deux barils de poudre et dix victimes.

Les Achantis sont très-bien faits, mais moins musculeux que les Fantis; ils ont presque tous le nez aquilin; les femmes sont plus jolies que celles du Fanti; dans les hautes classes il s'en trouve de vraiment belles, et leurs habitudes d'extrême propreté, si rares parmi les peuples negres, font ressortir encore leur beauté : tous les matins, au lever, elles se lavent et lavent les hommes de la tête aux pieds avec de l'eau chaude et du savon de Portugal; elles emploient aussi comme cosmétique le beurre végétal. Les femmes du commun sont au contraire fort sales. Elles se tracent sur les joues et sur les tempes de petits dessins en gris ou en blanc, et se noircissent le bord des paupières avec une fine poudre de plomb qu'elles conservent dans de jolies boîtes. Presque toutes ont la partie supérieure du corps couverte, ce qui en Fanti n'est d'usage que dans les premières familles; leur vêtement est fait d'une étoffe de soie grossière qu'on fabrique dans le Dagoumba. Peu d'entre elles portent l'*antiffou*, cette espèce de tournure que portent toutes les femmes du Fanti et dont le volume indique leur rang ou le nombre de leurs enfants. Une mode singulière et disgracieuse, chez les jeunes femmes achanties, est de se serrer étroitement le sein par de larges bandes d'étoffe pour lui donner une forme allongée. Elles se rasent aussi les cheveux en traçant des dessins de fantaisie.

La nourriture des classes supérieures consiste principalement en soupe au poisson, en volailles, en bœuf ou en mouton, suivant le fétiche adopté, et en pistaches de terre fricassées avec du sang. Les pauvres font leur soupe avec de la viande de daim séchée et de la chair de singe; ils mangent aussi habituellement des ignames, des bananes et une espèce de couscous appelée en achanti *foufou*. Outre le vin de palmier, les Achantis ont le *pitto*, boisson fermentée faite avec des grains secs et d'un goût agréable. Leurs fétiches leur défendent les œufs, et on ne saurait les faire goûter au lait; les Maures seuls en boivent.

Quand on bâtit une maison, on fait une espèce de moule au moyen de deux rangées de pieux et des claies séparées par un intervalle égal à l'épaisseur que l'on veut donner au mur; on remplit cet intervalle d'une argile sablonneuse imbibée d'eau, et l'on en revêt aussi la sur-

face extérieure du moule, de manière que le tout ne paraisse former qu'un mur de terre. Le toit de toutes les maisons est saillant; il se compose de trois poutres qui en forment, l'une le faîte, et les deux autres les bases ou côtés inférieurs. Ces poutres soutiennent des encadrements en bambou peints en noir et polis qui sont couverts de feuilles de palmier entrelacées et attachées, par des branches flexibles, d'abord aux poutres, ensuite aux encadrements en bambou. Les piliers qui soutiennent le toit forment une espèce de corps de logis avancé aux maisons des cabaschirs; eux seuls ont le droit d'en avoir de semblables. Ces piliers sont de gros pieux auxquels on donne une forme carrée en les recouvrant de terre glaise. Les escaliers et les planchers sont d'argile et de pierre, et revêtus d'une couche épaisse d'une terre semblable à l'ocre rouge et très-abondante dans le voisinage. On a soin de laver cet enduit tous les jours avec une eau dans laquelle on délaye de cette même terre. Avant que les murs soient secs, on y trace divers dessins en relief avec de jeunes tiges de canne à sucre qu'on y applique et qu'on recouvre ensuite d'un enduit. Bowdich a vu des piliers auxquels on avait appliqué de ces jeunes tiges et qui ressemblaient à des colonnes cannelées. Les murs sont barbouillés d'une peinture blanche qu'on renouvelle souvent, et qui se prépare aussi avec une argile des environs. Les portes, taillées avec beaucoup de travail dans un tronc de fromager, sont fort épaisses; on y cloue des ornements en bois de différentes formes et de différentes couleurs. Les serrures viennent du Haoussa et sont d'un genre tout à fait bizarre. Les fenêtres consistent en treillages à jour, en bois peint en rouge, et figurent divers dessins assez compliqués; les encadrements en sont souvent revêtus d'une feuille d'or. Bowdich fut très-étonné de trouver, presque dans chaque maison, des cabinets d'aisance; ils sont ordinairement placés dans le coin le plus retiré du bâtiment, et quelquefois au premier étage, dans une petite chambre isolée; dans ce cas, le grand pilier creux qui sert de conduit soutient en même temps l'étage supérieur. Les fosses sont creusées à une profondeur surprenante; on y jette tous les jours de l'eau bouillante pour prévenir la mauvaise odeur. Les ordures et les immondices de chaque maison sont brûlées tous les matins dans la rue. — Les bâtiments qui composent une grande maison sont disposés autour de plusieurs cours; et l'étiquette est de faire attendre l'étranger de distinction quelques minutes à la porte de chaque cour et de le recevoir dans la dernière. La chambre à coucher d'Odoumata, parent du roi, n'avait guère que huit pieds carrés, mais elle était magnifiquement décorée. Le lit, qui a partout cinq pieds de hauteur, était composé de grands coussins entassés les uns sur les autres. Le roi questionnait fréquemment les Anglais sur l'architecture anglaise; ils lui en donnèrent une juste idée par des dessins. Il aimait beaucoup à leur parler d'un projet de construction attribué à Zay-Coudjo, et paraissait décidé à le faire exécuter dès qu'il aurait déterminé la guerre du Gaman : c'était une maison couverte de lames de cuivre, posées sur des encadrements en ivoire, qu'on verrait du dedans, avec portes et fenêtres revêtues en or, et les jambages des portes et les piliers en ivoire. Il songeait aussi à faire, à cette époque, de grands embellissements dans sa capitale, et à donner à chacun de ses capitaines une somme tirée du trésor public pour orner et pour agrandir sa maison; il se proposait de faire rebâtir plusieurs rues qui tombaient en ruines entre celles d'*Assafou* et de *Bantama*; de renverser cinq ou six petits villages qui séparaient Coumassie de sa maison de *Baramang*, et de les réunir par une longue et belle avenue.

Les tisserands achantis se servent de métiers construits d'après le même principe que les nôtres; on les fait mouvoir par des cordes attachées aux orteils. L'ouvrage n'a jamais plus de quatre pouces de largeur. Ils se servent, pour filer, d'un fuseau et d'une quenouille; ils le tiennent d'une main, et de l'autre tordent entre le doigt et le pouce le fil, dont le bout est attaché à un poids. Ils teignent pour le deuil, avec un mélange de sang et de décoction de bois rouge, les étoffes blanches fabriquées dans l'Inta et le Dagoumba. Leurs dessins sont variés et élégants; ils sont tracés si régulièrement avec une plume de poule qu'à

une certaine distance on les prendrait pour une impression grossière. Ils ont deux sortes de bois de teinture, l'un rouge, l'autre jaune. Ils préparent leur couleur verte en mêlant le bois jaune avec une teinture bleue, dans laquelle ils excellent et qu'ils tirent de l'*acassie*, plante différente de l'indigo et qui croît en abondance le long de la côte et dans les bois. La couleur qu'elle donne est aussi solide que belle, sans avoir besoin d'aucun mordant. On recueille une certaine quantité de feuilles, on les broie dans un mortier de bois, et on les étend ensuite sur une natte pour qu'elles sèchent. On les conserve dans cet état, et quand on a besoin de s'en servir, on en met une certaine quantité infuser pendant six jours dans un vase plein d'eau; on y plonge le fil; on l'en retire pour le faire sécher au soleil une fois par jour, et au bout de ce terme il a pris une couleur bleu foncé très-solide; si l'on veut un bleu pâle, on ne l'y laisse que trois jours. Les Achantis excellent de même dans les ouvrages de poterie. Ils y emploient une argile très-fine qui, après avoir été cuite, est polie par le frottement; ils ont aussi une poterie noire, si bien polie qu'elle semble vernissée. Les habitants du Dagoumba sont plus habiles qu'eux dans les ouvrages d'orfévrerie, sans que cependant ceux des Achantis soient tout à fait grossiers. Pour faire le modèle de l'objet qu'on veut exécuter, on met un morceau de cire sur un bloc de bois uni que l'on place près d'un feu ardent. On trempe dans un vase rempli d'eau bouillante une espèce de spatule en bois avec laquelle on amollit la cire; quand le modèle est terminé, on l'entoure d'une composition d'argile mouillée et de poudre de charbon qui, en séchant au soleil, prend la forme d'un moule. Ce moule est terminé à sa partie supérieure par un petit entonnoir fait des mêmes matières, qui reçoit l'or qu'on veut fondre, et qu'on ferme soigneusement. On pose ensuite le moule sur un feu de charbon, l'entonnoir placé en bas; au bout d'un certain temps, quand l'or est en fusion, on retourne le moule pour que l'or prenne la place de la cire fondue; on laisse refroidir le moule, on le brise, et si l'ouvrage n'est pas réussi on recommence l'opération. — Leurs soufflets sont imités des nôtres; mais la peau de mouton dont ils sont faits étant attachée au bois par des lanières de cuir, l'air s'échappe aisément; et pour fondre une quantité d'or un peu considérable, ils sont obligés de faire jouer en même temps deux ou trois soufflets. Pour enclumes ils ont en général une grosse pierre ou un morceau de fer placé à terre. Leurs forges sont en terre, élevées de trois à quatre pieds, et ouvertes dans le cinquième à peu près de leur circonférence. Dans la partie fermée, au niveau du sol, est un trou par où l'on introduit le bout du soufflet. — Leurs poids sont en cuivre et ont la figure d'animaux, de fruits, de végétaux du pays. — Les sabres des Achantis sont presque tous taillés en creux comme des truelles à poisson; souvent deux lames parallèles sont adaptées à la même poignée. — Ils n'extraient pas eux-mêmes le fer des mines. — Leurs ouvrages de serrurerie sont bien inférieurs à ceux des naturels du Haoussa ou du Marrooua; mais ils savent mieux tanner et teindre les cuirs qu'on ne le fait dans ces pays. Ils travaillent aussi le bois avec une grande habileté : ils taillent les siéges de leurs chefs dans le tronc d'un arbre nommé *zesso*, dont le bois est blanc, tendre et facile à polir. Un pareil siége coûte à peu près trois sh.; on le vendrait vingt à Accra et chez les Fantis. Bowdich signale comme ouvrage d'une merveilleuse élégance les oiseaux et autres figures d'animaux qui surmontent les parasols et les *sankos* (instruments de musique). — Ils font avec les filaments de l'ananas différentes espèces de fils, depuis la finesse d'un cheveu jusqu'à la grosseur d'une corde à fouet. Ce fil est très-fort et devient très-blanc. Il est excellent pour coudre tous les tissus forts, mais il coupe la mousseline (1).

« La langue des Achantis, et celle des « Fantis, qui n'est qu'un dialecte de la « première, sont peu abondantes, très- « imparfaites sous plus d'un rapport, et « ne peuvent guère servir qu'à exprimer « les idées les plus simples et les besoins « les plus communs de la vie. Le voca- « bulaire que nous a conservé le voya-

(1) J'ai reproduit presque en entier le résumé si complet de toutes les observations de Bowdich que M. Walckenaer a inséré dans son *Hist. générale des Voyages*, t. XII, p. 98-194.

« geur Robertson appartient au dialecte « fanti. Cet auteur ayant pour but prin« cipal, en le publiant, d'être utile aux « Européens qui fréquentent la côte, a « dû préférer le fanti à l'achanti, qui « n'est guère parlé que dans l'intérieur « des terres. Un vocabulaire des deux « langues lui paraissait superflu, parce « qu'on acquiert très facilement sur les « lieux, suivant son témoignage, la con« naissance de la seconde, quand on est « d'avance familiarisé avec la première. « Robertson, parfaitement instruit lui« même des langues de ces contrées, « s'est fait aider dans son travail par un « Nègre achanti qui avait été pendant « neuf ans son domestique, et qui parlait « fort bien l'anglais. La langue fantie n'a « pas d'articles. Les substantifs, les « pronoms, sont indéclinables; dans les « substantifs, on désigne le pluriel en « ajoutant un nom de nombre au sin« gulier. Dans les adjectifs, le mot *dodo* « est le signe du comparatif, et le mot « *kerrara* celui du superlatif. Les pro« noms sont en petit nombre. Bowdich, « dans le vocabulaire comparatif qu'il « a publié de l'achanti, du fanti et du « bouroum, avertit, par une note, que « toutes les fois qu'il laisse en blanc la « colonne des mots *fantis*, on doit y sup« pléer par le mot *achanti* correspon« dant, qui fait, dans ce cas, partie des « deux dialectes. Bowdich avait fait un « trop court séjour en Afrique pour en « connaître les langues de manière à « apercevoir les nuances quelquefois « très-délicates qui les distinguent. C'est « sans doute à son inexpérience et à sa « trop grande facilité à admettre des « mots achantis dans la langue fantie « qu'il faut attribuer les différences no« tables qui se trouvent entre les mots « fantis qu'il a recueillis et ceux du vo« cabulaire de Robertson. On sait d'ail« leurs que le vocabulaire de Bowdich « n'est, comme il l'appelle lui-même, que « le squelette d'un travail plus parfait « qu'il perdit pendant sa traversée pour « revenir en Europe (1). »

Je rappellerai en finissant l'hypothèse de Bowdich sur l'origine des Achantis : leur physionomie, type intermédiaire entre les types extrêmes des races nègres, comme la physionomie des Mandingues, les traditions de leurs anciennes émigrations, leurs mœurs abyssiniennes mêlées à des coutumes égyptiennes, l'invitaient à voir dans les Achantis les descendants des Éthiopiens civilisés d'Hérodote et de Diodore, repoussés toujours vers le sud-ouest par les différents peuples colons ou conquérants de l'Égypte, et surtout par les Arabes (1).

Côte de Benin, ou côte comprise entre le cap Saint-Paul et le cap Formose. Cette portion de côte forme un golfe assez considérable, connu sous le nom de *golfe de Benin*. Après avoir doublé le *cap Saint-Paul*, on passe d'abord devant le village d'*Awey*, puis devant le fort danois de *Quitta*, placé au milieu d'arbres, et aujourd'hui presque entièrement abandonné. En continuant à contourner la côte, dit M. le comte E. Bouët, on remarque qu'elle conserve le même aspect : ce sont toujours des dunes de sable très-basses que couronnent des buissons et de temps en temps quelques palmiers isolés de distance en distance; cette continuité de plage est interrompue par des fourrés d'arbres qui cachent presque toujours un ou plusieurs villages : le littoral continue à se montrer enveloppé par une ceinture de brisants d'un accès difficile. Les appellations portugaises ou espagnoles, vieux souvenirs de traite de noirs, se confondent sur ces points avec celles qu'ont données les naturels : ainsi les noms de *Padiena*, *Mina-Chica*, *Cogmoa*, *Porto-Seguro*, se mêlent à ceux de *Dumfiou*, *Pawrey*, *Guigliou*, et ne désignent d'ailleurs qu'une demi-douzaine de villages sans importance, espacés entre Quitta et le village assez considérable de *Petit-Popo*. Avant d'arriver à ce village, la côte perd de son aridité, et devient verte et boisée au village de *Fresh-Town*, qui le précède; mais au delà de celui-ci reparaît une plage sablonneuse et nue qui précède et entoure Petit-Popo. Une lagune praticable pour des pirogues court parallèlement à toute la côte de Benin; elle est séparée de la mer par une lan-

(1) *Hist. génér. des Voy.*, t. XI, p. 482-511; et t. XII, p. 217-226.

(1) Cette hypothèse de Bowdich est exposée tout au long dans la *Géographie générale comparée* de Ritter, t. Ier de la trad. française, p. 454-458.

gue de terre sablonneuse, et parfois de sable pur d'une largeur très-variable devant Petit-Popo; elle n'a pas plus de deux encablures. Le village des naturels y est bâti, mais les factoreries européennes sont au delà de la lagune. La barre de la plage est plus accessible à Petit-Popo qu'ailleurs, à l'aide des pirogues du pays. Le village d'*Aguay* est intermédiatre entre le Petit et le Grand-Popo. Ce dernier village, dont les environs sont également nus et découverts, s'élève sur la rive droite d'une petite rivière qui communique avec la lagune et dont l'embouchure se voit au sortir du village (1). On peut mouiller partout sur cette portion de côte. Depuis Petit-Popo la lagune devient plus aisé.

(1) Bosmau, *Voyage de Guinée*, dix-huitième lettre : « Il y a environ dix lieues de *Coto* jusqu'au *Petit-Popo;* ce dernier pays est, comme le précédent, sans montagnes, sans arbres, et extrêmement sablonneux, jusque-là qu'on trouve du sable dans toutes les viandes qu'on prépare. Cela fait aussi que le pays est très-infertile, et il faut que ceux de *Fida* nourrissent presque tous les habitants. Ces habitants sont un reste du royaume d'*Acra*, derrière le fort que les Hollandais ont dans ce lieu, et qui en ont été ci-devant chassés par le roi d'*Aquembou*. Ceux qui ont échappé se sont établis ici, et sans doute qu'ils y demeureront toujours, n'y ayant aucune apparence qu'ils soient jamais rétablis dans leur pays. Nous avons déjà parlé de leurs guerres avec ceux de Coto. Ils n'ont pas beaucoup de troupes, mais ils sont assez bons soldats. Il y a quelque temps qu'ils avaient pour roi un bon guerrier, nommé *Aforri*, qui était frère aîné du roi qui règne aujourd'hui. Il se faisait craindre de tout le monde par son courage. Il a surtout rendu son nom illustre, lorsque le *hidalgo* d'*Offra* s'étant élevé contre le roi du *grand Ardra*, son souverain légitime, il secoua le joug et fit mourir le premier marchand de la compagnie hollandaise, nommé *Holwers*. Le roi qui règne présentement n'a pas autant de courage, et est plus modéré que son frère; cependant il a bien su venger sa mort sur les habitants de *Coto*, les attaquant toujours lorsqu'ils étaient les plus faibles, et il les a enfin chassés du pays, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ceux de *Popo* vivent de la même manière que ceux de *Coto*, c'est-à-dire du butin qu'ils font et des esclaves qu'ils vendent. Leur négoce est plus considérable; cependant il faudrait quelques mois pour charger ici un vaisseau d'esclaves. Ce peuple est extrêmement fourbe : lorsqu'un marchand vient ici pour négocier, ils lui font croire qu'ils ont un grand nombre d'esclaves à lui vendre, mais ce n'est que pour l'obliger de venir à terre; et s'ils peuvent l'y attraper ils ne l'en laissent point partir qu'après l'avoir retenu quelques mois et l'avoir bien pillé. Il n'y a point de nation qu'ils trompent plus que les Portugais, et cependant ils y vont toujours, parce qu'ils ont de si méchantes marchandises, qu'ils ne peuvent acheter d'esclaves ailleurs. Le négoce était beaucoup meilleur sous le gouvernement du frère de ce roi; car, comme il s'y attachait, il n'aurait pas souffert qu'on fît la moindre insulte aux Européens. Il est arrivé sous son règne qu'un vaisseau de notre compagnie chargea plus de cinq cents esclaves en onze jours, mais je ne crois pas que cela arrive jamais; car ceux de Popo sont présentement d'un tel naturel, qu'il est impossible qu'on n'en soit toujours trompé. — Il n'est pas nécessaire de parler des autres coutumes des habitants de ce pays-ci; car comme ils sont venus d'Acra, on peut bien juger qu'ils n'en diffèrent que très-peu pour la religion, pour le gouvernement, etc.—J'y trouvai une si grande quantité de rats pendant le séjour que j'y fis, que je crus être obligé en vérité d'avertir les habitants d'être sur leurs gardes et de tâcher à détruire ces animaux, de peur que se multipliant ils ne les chassassent du pays.

« On trouve à quatre lieues de là, du côté de l'orient, le royaume du *Grand-Popo*, dont le roi a été ci-devant sous l'obéissance de ceux de *Fida*. Mais le roi d'à présent, ayant été mis sur le trône de son frère (qu'on envoya en exil) par le roi de *Fida*, a secoué le joug en récompense du bienfait qu'il avait reçu. Le roi de Fida, s'en trouvant grièvement offensé, assembla une puissante armée, et les Français qui étaient alors à *Fida* avec quelques vaisseaux l'ayant secouru d'hommes et d'armes, il envoya ses troupes à *Popo* pour l'attaquer, pendant que les vaisseaux français y feraient voile et les attaqueraient par mer : mais comme Popo est situé au milieu d'une rivière, ceux de *Fida* et les Français furent obligés de se servir de radeaux pour y aborder. Ceux de Popo s'étaient si bien mis en état de défense, que non-seulement ils repoussèrent leurs ennemis, mais les obligèrent de prendre la fuite sans avoir perdu un seul homme; car ils tiraient hors de leurs maisons sur ceux de *Fida*, sans que ceux-ci les pussent voir, ce qui coûta la vie à un grand nombre de Français et d'habitants de *Fida*, et mit le reste dans un tel désordre, qu'ils s'en-

ment praticable pour les pirogues, et rend les communications plus fréquentes entre les villages. Entre Grand-Popo et *Whydah*, qui sont à peu près sur le même parallèle, le littoral conserve le même aspect : ce sont des dunes de sable surmontées de brousses et d'arbres; de temps en temps, en arrière-plan de la lagune, on aperçoit des groupes d'arbres plus élevés et plus épais. La barre est d'un accès difficile. Pour arriver de la plage aux établissements de Whydah il faut d'abord traverser la lagune et un marais, tous deux peu profonds; un sentier assez bien tracé conduit ensuite au village.

La ville de Whydah est située par

fuirent après avoir jeté leurs armes. Depuis que cette entreprise a eu un si malheureux succès pour ceux de *Fida*, le roi n'a rien osé tenter avec ses propres gens, mais a tâché d'obliger par argent d'autres pays à entrer dans son parti; et quoique cela lui ait déjà coûté beaucoup, il n'en est guère plus avancé, parce qu'on le trompe de tous côtés; de sorte qu'il est contraint de laisser le roi de *Popo* paisible possesseur de son ile. — Ceux de Popo n'ont presque point d'autre habitation que le village où demeure le roi, et qui (comme je viens de dire) est dans une île. Ils ont fort peu de monde, et ceux de *Fida* les tiennent assiégés de si près, qu'ils ont de la peine à cultiver la terre ferme; ce qui est cause qu'ils manquent de vivres la plupart du temps, et seraient contraints de mourir de faim, si d'autres pays ne leur envoyaient ce qui leur est nécessaire. Et quoique ceux de *Fida* soient leurs ennemis jurés, ils ne laissent pas d'en recevoir le plus grand secours. Il est vrai que le roi l'a défendu sous peine de la vie; mais le grand profit qu'ils font avec ceux de *Popo* leur fait bien violer les défenses du roi. Ils négocient aussi en esclaves, et lorsqu'il n'y a point de vaisseaux, ils les vendent aux habitants du *Petit-Popo*. Mais leur plus grand trafic consiste dans les poissons qu'ils pêchent dans leurs rivières et qu'ils font vendre ailleurs.— La compagnie hollandaise y avait une maison ou loge il y a quelques années; mais comme le négoce y a été très-peu de chose depuis leur guerre avec ceux de *Fida*, elle l'a abandonnée après la mort du marchand qui y était, et n'y a plus trafiqué depuis.—On peut compter *Popo* pour le premier, des pays d'*Ardra*, et il y a très-peu de différence dans le langage. Le gouvernement y est sur un autre pied. »

6° 17' de lat. nord et 2° 29' de long. est, sur une éminence d'où l'on a de charmants points de vue. L'aspect de la lagune est particulièrement pittoresque et animé : plusieurs petites îles boisées s'élèvent au-dessus de ses eaux limpides, et sur les branches des palétuviers qui couvrent ses bords on voit se jouer des milliers de singes. La ville, toute remplie et tout entourée d'arbres magnifiques, couvre une immense étendue de terrain. Le révérend W. Allen, qui y séjourna vers la fin de 1845, en évalue la population, d'après les renseignements de quelques chefs, à vingt ou vingt-cinq mille âmes. Le même voyageur a observé à Whydah, entre autres choses, un procédé de culture particulier qui produisait les plus heureux effets : on forme des couches de quatre pieds de largeur environ sur un pied de hauteur pour tout ce qu'on cultive, excepté pour les bananiers et les figuiers bananes, lesquels sont plantés dans une tranchée de quatre pieds de profondeur environ sur autant de largeur. Ces tranchées ont pour but d'empêcher que la plante ne soit brûlée par le soleil, ce qui arrive quelquefois lorsqu'elles sont exposées en plein et sans abri à son action.

Avant que *Grégoué* ou Whydah ne fût fondée, les navires allaient mouiller plus bas à Porto-Novo, et se bornaient à traiter avec les pirogues qui venaient le long du bord. On raconte qu'un trois-mâts français ayant mouillé un jour dans l'est de Porto-Novo, le capitaine, sans attendre l'arrivée des indigènes, se jeta dans un canot et franchit la barre, et que les Nègres de cet endroit, voyant un blanc pour la première fois, s'attroupèrent sur la pl. ge, et s'écrièrent avec anxiété, *Zoagué*, c'est-à-dire *il vient*, *il a passé*. Dès lors ce mot serait devenu l'appellation générique des Français qui débarquèrent dans la province de Whydah. Le capitaine fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les habitants du pays. Passi, cabocir d'un petit hameau des environs, lui donna l'hospitalité, et ouvrit pour la première fois un commerce direct avec les blancs. Depuis cette époque aussi, Passi fut considéré comme une divinité tutélaire, et sa maison existe encore aujourd'hui entretenue comme un temple aux frais des rois du

Dahomey, qui, plus tard, conquirent la province. Les Français établirent un fort à *Chavier*, petit hameau à quatre milles dans le nord de Whydah; puis on fonda la ville de Grégoué. Les rois du Dahomey, en poursuivant la conquête de la province, vinrent plus d'une fois troubler l'établissement de Chavier, et le commandant du fort songea à se rapprocher du littoral en transportant l'établissement à la nouvelle ville de Grégoué. Aujourd'hui l'on ne voit plus à Chavier que les fossés du premier fort. Quelques établissements portugais et anglais à Grégoué datent de la même époque. Il paraît que vers le milieu du dix-huitième siècle, après plusieurs attaques faites par les troupes du roi de Dahomey, les commandants des forts, se voyant abandonnés des indigènes de la province de Whydah, s'entendirent entre eux, et que celui du fort français se rendit auprès du roi pour traiter, au nom de tous, de la capitulation. On ne peut préciser l'époque à laquelle le fort français de Whydab fut abandonné : les seuls papiers qu'on y ait trouvés dataient de 1787. Les trois forts français, anglais et portugais étaient très-voisins les uns des autres; ils sont aujourd'hui dans un plein état de ruine et de délabrement; mais on peut juger encore de la largeur et de la profondeur des fossés, de leur grandeur, de leur bonne distribution. Le fort anglais est au milieu des trois : c'est le moins vaste et le plus délabré. La seule maison qui en reste est occupée par des marchands anglais. Le fort portugais, situé plus à l'est, et un peu plus grand, fut réoccupé, il y a deux ou trois ans, au nom du Portugal, par un capitaine d'artillerie coloniale, qui mourut quelques jours après son arrivée, et par un aumônier : les bâtiments, qui subsistent encore, sont une jolie petite église et un grand logement entouré d'un jardin, le tout fort mal entretenu. Le fort français, le plus grand des trois, était situé le plus à l'ouest. « Comme position militaire, dit M. le capitaine « Monléon, rien n'est plus absurde que « ces forts à pavillons différents, si près « les uns des autres, à trois milles du « rivage et entre deux lagunes qu'il faut « passer et l'intérieur du pays, à la merci, « par conséquent, du roi de Dahomey, « et qu'il serait presque impossible de « secourir, en cas de guerre avec ce « puissant roi. Il paraît du reste que les « possesseurs de tous les temps avaient « bien senti cet inconvénient grave, puis« que ces forts, qui étaient bâtis primi« tivement à six milles plus loin, à « Chavé, avaient été reconstruits ici, et « que s'ils ne sont pas aujourd'hui sur le « bord de la mer au point même de cor« respondance de Whydah avec les bâ« timents, c'est par l'imprudence que « commirent les commandants de dé« clarer prématurément que là ils se« raient hors de la dépendance du roi de « Dahomey. Le roi, averti de ce propos, « fit détruire les fortifications qu'on avait « commencé à élever et rapporter tout le « matériel aux anciennes, moins quel« ques canons qui sont restés sur la plage « comme témoignage de l'événement. »

En 1841, MM. Victor et Louis Régis frères, négociants de Marseille, obtinrent du département de la marine la permission de faire occuper par un de leurs agents les constructions françaises qui restaient encore debout, et de les convertir en une factorerie d'huile de palme. Le commerce licite ne date vraiment à Whydah que de l'établissement de leur factorerie, et se borne du reste à l'exportation de cet oléagineux. Dans un rapport en date du 12 novembre 1844, M. Monléon, capitaine de corvette, commandant le brick *le Zèbre*, marquait que le comptoir de Whydah, alors ouvert depuis peu de temps, avait déjà expédié plusieurs centaines de tonneaux, et qu'il était en mesure non-seulement de livrer les deux cent soixante tonneaux que prenait alors le trois-mâts français *la Norma*, mais encore de faire face à de plus grandes expéditions; jusque-là les articles les moins favorisés avaient été vendus avec un bénéfice de 120 pour 100 sur les prix de facture, fait remarquable, qui prouve bien que lorsque les produits de notre industrie sont choisis et placés par des mains intelligentes et habiles, ils n'ont pas à redouter sur cette côte, autant qu'on le croit généralement, la concurrence anglaise. Un autre fait tout aussi digne de remarque et produit par ce commerce licite, c'est que les habitants et marchands indigènes ont été amenés naturellement à conserver chez eux pour cet objet un personnel de captifs as-

sez nombreux qu'ils vendaient auparavant aux traitants des colonies. Cependant la traite n'a pas encore cessé à Wbydah. Un Portugais, M. de Souza, en est le chef ou le plus riche promoteur. M. de Monléon, en parlant de lui dans le rapport que j'ai déjà cité, nous dépeint d'une manière originale et vive l'existence et le caractère des grands trafiquants d'esclaves. « Ses dîners, dit-il, sont des festins de « Balthazar, recherchés, servis avec luxe, « même ceux que nous trouvions au « bout de nos courses; ils ne le font « toutefois jamais dévier de la sobriété « sevère et défiante à l'extrême qu'il s'est « imposée depuis plus de quarante ans « qu'il est à Wbydah, et à laquelle il pré« tend devoir ses longues années et de « n'avoir jamais été un instant sérieuse« ment malade. Sa maison, où les hom« mes ne pénètrent jamais que dans une « seule salle, n'est servie que par des « femmes, dont six privilégiées sont ex« clusivement attachées à sa personne, « et doivent goûter avant de les lui of« frir tous les aliments qu'il prend. Il « en est de même des provisions qu'il « emporte dans ses voyages, et qu'il fait « mettre d'ailleurs dans des caisses à « compartiments dont il garde les clefs « pendant toute la route. M. de Souza a « un harem de près de quatre cents « femmes. En dehors de son commerce « et de ces singulières habitudes, ce vieil« lard est grand, bon et généreux; son « esprit juste, délié et d'une finesse re« marquable fait regretter qu'il n'ait pas « appliqué ses heureuses facultés et son « influence au véritable bien-être de « ce pays qu'il a adopté. » M. de Monléon trouva l'occasion de le lui faire remarquer dans une de leurs courses. Il avait fait arrêter ses porteurs sur une petite hauteur pour admirer la beauté de l'immense étendue de terrain uni et inculte qui se développait devant lui. M. de Souza s'en aperçut, et s'écria : « Commandant, que de trésors perdus dans cette grande plaine! » La réponse de M. de Monléon était préparée; il lui dit : « Eh bien, monsieur! quelques milliers de noirs de moins en esclavage aux colonies ou libérés à Sierra-Leone, jetés ici par vous, qui seul pouvez opérer ce prodige dans ce pays, et vous aurez l'honneur d'avoir mis le premier cette contrée dans une des meilleures voies pour l'amener à la civilisation; vous feriez, ajouta-t-il, par la culture de cette terre, la pénitence de vos péchés de négrier, péchés qui l'ont si longtemps privée de ses bras naturels. » M. de Souza répondit, en souriant, que déjà un commandant anglais lui avait conseillé d'abandonner la traite des noirs pour le commerce de l'huile de palme, mais qu'il dédaignait ce commerce, comme trop peu important pour soutenir la position qu'il s'était faite; que ce que lui proposait M. de Monléon valait mieux, d'autant plus que c'était la transition naturelle pour amener plus tard ce pays, avec quelque espoir de succès, au nouvel état que nos philanthropes lui destinaient; mais que les moyens proposés par eux pour atteindre ce but étaient mauvais ou incomplets, et que lui était trop vieux pour entreprendre une aussi grande tâche. M. de Souza est pour ainsi dire l'associé du roi de Dahomey : il fait les commandes et les envois de marchandises, et le roi se procure des esclaves dans l'intérieur par ses soldats et ses agents : c'est ainsi que la traite se perpétue (1).

(1) *Du royaume de Juda* (*Voyage du chevalier des Marchais en Guinée*, t. II): « Les Hollandais appellent Fida le roi que nous appelons Juda ou Juida. Il est difficile de décider qui a plus de raison d'eux ou de nous.—Il est certain que cet État faisait partie du royaume d'Ardra, dont il relève encore aujourd'hui. Le royaume de Juda commence à cinq ou six lieues du village de Popo; il n'a que quatorze à quinze lieues d'étendue le long du bord de la mer. Sa largeur ou son étendue dans les terres n'est que de huit à neuf lieues. Ses bornes au nord-ouest sont le royaume de Popo, et au sud-est celui d'Ardres, dont on appelle le prince le grand roi, parce qu'en effet ses États sont très-considérables, et l'étaient bien davantage lorsqu'ils s'étendaient jusqu'à la rivière de Volta, qui était sa borne du côté de l'ouest, avant que les provinces du côté de Popo et de Juda se fussent soustraites de son obéissance.—Il n'y a que deux rivières assez considérables dans tout cet État pour mériter ce nom. Les fontaines, qui y sont en assez grand nombre, ne sont que de très-petits ruisseaux qui se perdent dans ces deux rivières; elles viennent toutes deux du royaume d'Ardres, soit qu'elles y aient leurs sources, soit qu'elles

Il y a au delà de Whydah, mais assez enfoncés dans les terres, des villages considérables, *Jekim*, *Epi*; *Porto-Novo*, *Badagry*. M. le comte Bouët, en visi-

n'y fassent que passer. L'une est la rivière de *Jacquin*, ainsi nommée parce qu'elle passe par la ville de ce nom, qui est dans le royaume d'Ardres, et le lieu de plus grand commerce de cet État. L'eau en est jaunâtre; elle ne peut porter que des canots. On a donné le nom d'*Euphrate* à la deuxième, elle passe par la ville d'Ardres, et elle est éloignée d'environ une demi-lieue de la ville capitale du royaume de Juda, appelée *Xavier* ou *Sabié*. Cette rivière est plus considérable que la première, elle a beaucoup plus de profondeur, son eau est excellente; elle porterait d'assez gros bâtiments si elle n'avait pas de hauts fonds, qui la rendent guéable en quelques endroits. Les rois de Juda ont établi depuis bien longtemps des péages à ces gués. — Cet État, tout petit qu'il est, est divisé en vingt-six provinces qui font autant de gouvernements qui sont donnés aux grands du pays, et héréditaires dans leurs familles. Le roi est à la tête de ces gouvernements, et a le gouvernement de la *province Xavier*. Voici les noms des autres provinces dont le village principal donne le nom à la province et à celui qui en est gouverneur : *Xavier Goga* (le gouverneur a la qualité de prince et de vice-roi); *Beti*, sacrificateur; *Aploga*, prince; *Grégoire Zonte*, simple gouverneur; *Abinga*, *Gourga*, *Doboe*, *Abingato*, *Carté*, *Agou*, interprètes et gouverneurs; *Assou*, prince; *Oussaga*, gouverneur; *Pagne*, premier valet et gouverneur; *Ovalonga*, *Danio*, *Zingua*, *Coulasouta*, *Zoga*; *Famar*, capitaine et gouverneur; *Couagouga*, commandant des fusiliers du roi; *Agricoquoüé*, tambour-major; *Guaga*, bourreau et gouverneur; *Babo*, oncle du roi. Chacun de ces villages en a plusieurs qui dépendent du principal; et quoique l'étendue du royaume ne soit pas bien considérable, le pays est tellement peuplé et rempli de tant de hameaux, que tout l'État ne paraît que comme une très-grande ville divisée en plusieurs quartiers, séparés les uns des autres par des terres cultivées avec soin, qui semblent n'être que des jardins, dont le sol est d'une si prodigieuse fécondité, qu'à peine une récolte est-elle faite que la même terre est semée ou plantée sur-le-champ d'autre chose, de manière qu'on y fait trois ou quatre récoltes par an. Les pois succèdent au riz, le millet suit les pois, le maïs prend la place du millet, les patates et les ignames suivent le maïs; et le bord des haies, les revers des fossés, les pieds des murs de clôture, sont employés à planter les melons de différentes espèces. On ne connaît point en ce pays fertile la nécessité de laisser reposer la terre. Ils la cultivent très-proprement par sillons; ceux des terres du roi sont plus élevés que ceux des particuliers. Des petites montagnes, si on peut se servir de ce terme, et les vallons qui sont entre deux, augmentent la superficie du terrain presque de la moitié. Le terrain, de toute la longueur du royaume, depuis le bord de la mer jusqu'à une lieue ou environ au delà de l'Euphrate, est tout uni et sans la moindre colline ou élévation; c'est une plaine de quinze lieues de longueur sur trois lieues ou environ de largeur. Quand on est au delà de cette borne, le terrain s'élève insensiblement en pente douce, qui ne finit qu'à six ou sept lieues plus haut, où l'on se trouve au pied des hautes montagnes qui font une chaîne qui borde le royaume au nord-est. On voit très-peu d'arbres depuis le bord de la mer jusqu'au delà de l'Euphrate; encore sont-ils stériles, et ils tombent d'eux-mêmes sans qu'il paraisse aucune raison de leur chute imprévue; cependant tout inutiles qu'ils sont, ils ne laissent pas d'être respectés comme des divinités. Abattre un arbre ou couper ses branches est un crime irrémissible. — Le village de Grégoué, qui donne le nom à une des vingt-six petites provinces du royaume de Juda, est environ à une lieue et demie de la mer, après qu'on a passé la rivière de *Jacquin*. Il est assez considérable, et ses habitants riches, tant parce qu'ils sont tous pêcheurs et canotiers, que parce qu'ils sont voisins des forts français et anglais, qui en sont à une très-petite distance. Les Français et les Anglais ont chacun un fort à l'ouest de ce village; celui des Français est le plus à l'ouest : il est composé de quatre bastions, avec des fossés larges et profonds, sans chemin couvert, ni glacis ni palissades, excepté à un ouvrage en forme de demi-lune qui couvre la porte, qui, outre les ventaux, se ferme avec un pont-levis. Il y a trente canons montés tant sur les bastions que sur les courtines, et principalement sur celle qui regarde le fort des Anglais. Les quatre corps de logis, qui forment une grande place d'armes carrée, servent de magasins, de logement pour les officiers et la garnison, et de *captiverie*. Il y a au milieu de cette place une chapelle. Ce fort est sous le commandement du lieutenant du directeur général qui réside à *Xavier*. La garnison n'est que de dix soldats blancs, deux sergents, un tambour, deux ca-

tant le fort de Whydah, en 1839, trouva dans une vieille armoire un reste d'archives qui lui fournirent la preuve certaine que le point de Porto-Novo

nonniers et trente esclaves bambaras qui appartiennent à la compagnie.—Le fort des Anglais est à l'est de celui des Français, à une grande portée de fusil; il est carré; au lieu de bastions, ses angles sont couverts de boulevards avec des fossés secs, larges et profonds, sans palissades et sans chemin couvert. Il y a un pont-levis et vingt-six canons; ils y ont une garnison à peu près comme celle du fort français, commandée par le lieutenant de leur directeur général, qui réside aussi à Xavier. Son logement, dans cette ville, est à côté de celui des Français : il n'en est séparé que par un mur qui est mitoyen. Les Portugais n'ont point de forteresse à Grégoué. Le roi de Juda leur a donné un terrain à quatre portées de fusil au sud de celui des Anglais pour y en bâtir une; ils ont eu des raisons pour ne le pas faire jusqu'à présent (1730). Leur directeur demeure à Xavier, dans une assez grande maison, à côté de celle des Français.—Mais les Hollandais n'ont point de forteresse dans cet État. Les rois de Juda n'ont jamais voulu leur permettre d'y en avoir aucune : ils connaissent ces peuples, et savent trop bien comment ils traitent ceux qui ont eu la facilité de les laisser bâtir des forts sur leurs terres, pour s'exposer eux et leurs peuples à un esclavage dont ils ne seraient pas maîtres de se délivrer quand le joug leur en paraîtrait trop pesant. Ils ont une maison à Xavier attenant le palais du roi, où leur directeur demeure avec ses commis. Au reste, les forts de Grégoué ne servent qu'à mettre à couvert les marchandises. — A la cérémonie du couronnement du roi, en 1725, le directeur français, le sieur Dérigouin, occupait la première place et la plus proche du roi. Le chevalier des Marchais était assis auprès de lui et tout de suite les principaux officiers du comptoir. Au-dessous d'eux était le directeur anglais, après lui le directeur hollandais. Tous ces messieurs étaient assis et couverts. Le directeur portugais et ses officiers occupaient les dernières places et étaient debout et découverts. Comment accommoder cela avec le faste et la hauteur qui n'abandonnent jamais les Portugais? Il faut qu'ils aient tout à fait changé de nature en ce pays-là. Ce changement va si loin, que, s'ils reçoivent quelque affront d'un nègre, ils n'osent pas le frapper, de crainte de recevoir sur-le-champ le double des coups, et peut-être quelque chose de pis, pendant qu'ils voient les Français respectés à un point que si un nègre qu'ils ont maltraité avait la hardiesse de lever la main sur eux, il leur est permis de le tuer sans qu'ils soient obligés à autre chose que d'en aller donner avis au roi, et d'affirmer qu'il les a maltraités ou qu'il s'est mis en devoir de le faire. Je ne sais pas si les Anglais et les Hollandais jouissent d'un semblable privilége; ce que je sais très-certainement, c'est que les Français ont le pas sur tous les Européens, que le roi les reçoit avec une distinction toute particulière, et que, dans toutes les cérémonies où les nations européennes se trouvent, le pavillon de France a le rang d'honneur et marche toujours le premier. Les déférences que l'on a pour la nation s'étendent jusqu'au capitaine Assou, qui en est le protecteur et est assis à terre selon le rang qu'il tient dans le royaume, pendant que tous les autres grands et princes, sans excepter même le grand sacrificateur et les protecteurs des autres nations sont prosternés tout de leur long le visage contre terre. Le sieur Dériguoin, directeur général de la compagnie de France, faisait presque toutes les affaires de l'État; il passait souvent les nuits tête-à-tête avec le roi à régler une infinité de choses que les grands lui recommandaient, et il vivait avec le roi père et prédécesseur de celui qui fut couronné en 1725, et avec celui qui règne à présent, et qui lui est redevable de la couronne, il vivait, dis-je, avec ces princes dans une si grande union, qu'il pouvait passer non-seulement pour leur premier ministre, mais pour leur ami intime, pour le dépositaire de tous les secrets de l'État, sans l'avis duquel les rois ne faisaient pas la moindre chose : aussi son autorité était-elle montée au point, que, connaissant le mauvais naturel du fils aîné du roi, qui devait lui succéder, il fit mettre sur le trône le cadet, et obligea tous les grands à consentir à ce changement dont il n'y avait jamais eu d'exemple.

« On s'étonnera avec raison qu'un aussi petit royaume que celui de Juda fournisse, tous les ans, seize à dix-huit mille esclaves; cela est pourtant exactement vrai. — Il ne paraît pas que nos premiers navigateurs normands, qui ont découvert les côtes de l'Afrique, et qui ont frayé aux autres nations européennes le chemin des Indes-Orientales par le cap de Bonne-Espérance, aient établi aucun commerce dans les royaumes d'Ardres et de Juda. Nous n'avions point alors de colonies à l'Amérique où nous eussions besoin d'esclaves pour les faire valoir. Les compagnies de Dieppe et de Rouen ne s'attachaient qu'au commerce de

était une dépendance de l'établissement français de Whydah. Badagry, autre grand port de traite, est situé à cinquante-cinq milles dans l'est de

la maniguette, de l'ivoire, de la poudre d'or et de la gomme, que l'on ne trouve plus dès qu'on a passé la rivière de Volta. Ils négligèrent par ces raisons ces deux royaumes, et n'établirent leur commerce que dans les royaumes qui sont à l'ouest de la Volta, et ensuite dans ceux de Bénin et de Congo, où ils trouvèrent de l'or et de l'ivoire.—Les Portugais, qui profitèrent de la déroute de nos compagnies et de notre commerce, ayant aussi profité de nos établissements dans le Brésil, comprirent qu'ils avaient besoin d'esclaves pour les faire valoir, d'autant que les Indiens ne se trouvaient pas propres à ces sortes de travaux. Ils en firent venir des endroits de l'Afrique où ils avaient des établissements. Les Français, les Anglais et les autres Européens firent la même chose, et c'est ainsi que le commerce des esclaves s'est établi en Afrique, et sans ces secours les colonies seraient tombées, ou, si elles s'étaient augmentées en nombre d'hommes blancs, elles n'auraient pas pu entreprendre les manufactures de sucre, qui font les richesses du pays, mais qui demandent un grand nombre d'hommes, et d'hommes capables de résister à ces travaux. Les Anglais devancèrent les Français dans le trafic des esclaves aux côtes d'Afrique, les Français les suivirent; il se forma des compagnies pour cette traite. Les premiers établissements africains vinrent du Sénégal, du cap Vert, de la rivière de Gambie, de celle de Sierra-Leone, et enfin de la côte de Guinée. Le commerce des esclaves, à l'est de la rivière de Volta, n'était ouvert que dans le royaume d'Ardres, vers l'année 1660. Les Français ne s'étaient pas établis à Juda avant ce temps-là. Les peuples de ce royaume les reconnaissent comme ceux à qui ils doivent tout ce qu'ils font par rapport au trafic : et par un retour de reconnaissance, ils donnent le pas et la préférence à la nation française, ils la distinguent en toutes les occasions, ils lui donnent, autant qu'il est en leur pouvoir, tous les avantages du commerce; et si nos compagnies n'y ont pas mieux fait leurs affaires jusqu'à présent, c'est assurément leur propre faute. — La guerre qui s'éleva entre les nations européennes établies dans le royaume de Juda, au commencement de ce siècle, ayant fait craindre au roi de Juda que son pays n'en devînt à la fin le théâtre, et que son commerce ne fût détruit, ce prince fit assembler dans son palais, au mois de septembre 1714, les chefs et les principaux de ces quatre nations, et leur dit qu'il ne voulait point entendre parler de leurs différends chez lui; qu'il prétendait que le commerce fût libre à tous ceux à qui il l'avait ouvert, non-seulement à terre, mais encore en rade et même à la vue de la rade; qu'il fallait, s'ils voulaient continuer leur commerce, qu'ils convinssent d'une parfaite neutralité dans les lieux que je viens de marquer, et qu'ils s'engageassent solidairement pour les armateurs de leurs nations. Cette proposition déplut infiniment aux Portugais, aux Anglais et aux Hollandais; comme ils étaient tous trois ligués contre la France, ils se croyaient assez forts pour ruiner complétement le commerce qu'elle faisait dans le pays. La fermeté de ce prince les obligea de donner les mains au traité de neutralité : on en dressa les articles, qui furent signés et qui ont été depuis ratifiés par tous les nouveaux directeurs et autres principaux officiers qui viennent dans le pays; les voici : Article 1. *Il ne sera permis de prendre aucun navire en rade de Juda, ni même à la vue de Juda, ni de s'inquiéter ou insulter dans ladite rade, à peine de payer par le directeur de la nation contrevenante huit captifs mâles à l'offensé et à son choix. Ceci se doit entendre, si deux navires venant de la mer, que l'un prît l'autre à la vue de la rade; comme aussi s'il arrivait quelque dispute en rade entre deux navires de différente nation qui y seraient mouillés.* — Article 2. *Si un navire étant en rade aperçoit un navire à la vue qui viendrait pour mouiller, appareillait pour courir dessus et le prendre, et qu'il le prît et l'amenât en rade : le directeur de la nation de l'agresseur sera obligé de payer huit captifs mâles au choix de l'offensé pour chaque pied de quille du vaisseau de la nation de l'offensé pour dommage suivant la visite qui en sera faite par gens connaisseurs, en présence d'un valet du roi, qui rapportera la mesure au roi.* — Article 3. *Que tous les capitaines de vaisseaux qui viendront en rade seront obligés de signer le présent traité avant que d'y faire aucun commerce, ou le directeur de leur nation pour eux, à peine de payer un captif mâle au roi.*—Article 4. *Si un capitaine fait quelque pillage en rade, soit en temps de guerre ou de paix en Europe, lorsqu'il sera prêt de partir pour l'Amérique après avoir fait la traite, le directeur de l'agresseur paiera le dommage à l'offensé sur le rapport qu'il fera avec son équipage.* — Article 5. *Voulons que toutes les nations d'Europe vivent en paix et en bonne intelligence*

Whydah, par 6° 26' de latitude nord, et par 3° 14' de long. La ville s'élève sur la rive septentrionale de la lagune, à un mille et demi environ de la mer. Le dé-

en terre et en rade sans retenir aucun domestique, esclaves ou gens des équipages des vaisseaux, à peine de payer par les contrevenants, au profit des plaignants, quatre écus d'or, par jour, par homme, pendant tout le temps de la détention.—Et si aucuns de nos sujets insultent ou volent aucuns des Européens, permettons à ceux qui les prendront sur le fait de les tuer ou les prendre pour captifs, à condition qu'ils nous informeront des cas. — Article 6. *En temps de guerre en Europe, aucun navire ne partira de la rade en même temps qu'un autre, mais vingt-quatre heures après; en cas que l'on contrevienne à cet article, le directeur de la nation contrevenante payera dix captifs mâles au roi.* Tous les articles ci-dessus ont été arrêtés chez le roi, en sa présence, celle des grands de son pays, et des directeurs des nations, capitaines et officiers qui ont été appelés, et ce pour le temps de vingt-quatre mois, à commencer de ce jour, afin que chaque directeur ait le temps d'en informer son roi, et afin de faire savoir au roi de Juda si les puissances d'Europe agréent ce traité, le roi de Juda se faisant fort cependant de maintenir tout en paix pendant ce terme. La minute du présent traité restera entre les mains du roi. *Fait à Xavier, royaume de Juda, dans la grande salle d'audience, le sixième septembre 1714. Signé Armar, roi de Juda, Gomel, Wembrok, Dufiele, Perrère, Doublet, Férondat, Adrien Démont, le chevalier des Marchais, le chevalier du Tat.* Et plus bas : Ce traité a été renouvelé par les sieurs Dusert, Bourgolle, Noircourt et Dérigouin, directeurs français, avec Jean Bodin, le Prince, Abraham, Ingol Grafe, et Brugement. Ce traité a été exécuté si exactement par toutes les nations établies à Juda, que depuis ce temps-là elles ont vécu ensemble dans une grande union, sans qu'il se soit passé entre elles la moindre chose qui ait troublé leur commerce.

« Or, comme tout le commerce ne regarde que l'achat des captifs que l'on transporte aux îles et terre ferme de l'Amérique, pour faire valoir les manufactures qu'on y a établies, il est à propos de faire connaître les marchandises et la quantité que l'on en donne par tête de captif. *Prix des captifs :* Bouges ou Cauris, le poids de cent quatre-vingts livres pour un homme. — Eau-de-vie en ancre, quatre jusqu'à cinq pour un homme.— Toiles platilles, quarante à cinquante pièces pour un homme. — Poudre de guerre, trois cents livres, idem.—Fusils ordinaires, vingt-cinq à trente pour un homme.—Barres de fer longues, quarante à quarante-cinq pour un homme. — Chiffes de Pontichéri, douze à quinze pour un homme. — Guinées bleues, douze pour un homme et dix pour une femme. — Guinées blanches, idem. — Salampouris blancs, idem.—Salampouris bleus, idem.—Pipes à fumer d'Hollande longues, vingt grosses pour un homme. —Tapsols, seize pièces pour un homme et dix pour une femme. — Nicanés, idem. — Baftas, idem. — Limineas, idem. — Mouchoirs de Pontichéri, idem. — Les bouges ou cauris, qui sont des coquilles que l'on pêche aux îles Maldives, sont la monnaie courante du pays. Voici comme on les compte : On appelle une *toque de bouge* le nombre de quarante bouges enfilés. Une *gualline de bouges* vaut cinq toques ou deux cents bouges. Une *cabèche de bouges* vaut vingt guallines ou quatre mille bouges. Il faut, suivant le cours du marché, dix-huit à vingt cabèches de bouges pour faire le prix d'un captif, c'est-à-dire soixante-dix mille ou quatre-vingt mille bouges, qu'on estime peser cent quatre-vingts livres, poids de Paris.— Avant de commencer la traite des captifs pour en charger un vaisseau, il faut payer certains droits sous le nom de *coutumes*, tant au roi qu'aux grands du pays, et prendre d'eux un certain nombre de captifs, dont même on n'a pas le choix. Ces droits ou coutumes ne changent jamais, et personne n'en est exempt : Au roi, vingt-quatre mesures de bouges, qui pèsent ensemble mille quatre-vingts livres; aux capitaines, aux grands, deux cent vingt-cinq livres; au tonnelier du roi, deux poignées (cinq livres), en tout mille trois cent dix livres. — Plus à celui qui annonce la permission de traiter, un pot d'eau-de-vie. Après quoi, on est obligé de prendre et de marquer au roi trois captifs, au capitaine Carte deux, au capitaine Agou deux, au capitaine Assou deux. Pour l'ordinaire, ces neuf captifs n'en valent pas un bon, étant tous vieillards ou vieilles femmes; mais c'est une nécessité de les prendre et de les payer comme bons. Après avoir marqué ces neuf captifs, on est encore obligé de donner un pot d'eau-de-vie à celui qui a annoncé que la traite est tout à fait ouverte. C'est ce qu'on appelle le *droit de gongon* (cloche de fer avec laquelle, après trois coups de canon, on annonce que la traite est ouverte). On se sert pour marquer les captifs qu'on achète d'une lame d'argent mince, contournée de manière qu'elle représente les lettres ou

barquement est dangereux en cet endroit, la mer vient y briser avec bruit contre le rivage, et le ressac est très-redoutable. La lagune est distante de la mer d'un

les armes de la compagnie, ou des particuliers qui traitent les captifs. On choisit pour cette application ou le gras du bras ou le côté de l'estomac. Chaque nation ou chaque particulier acheteur a sa marque et le lieu pour l'appliquer. — *Autres droits qu'il faut payer après que la traite est achevée :* Au roi, pour les prisons où il fait garder les captifs qu'on a marqués, et dont il répond, un captif. Aux trois capitaines marqués ci-dessus, chacun une pièce de soie, contenant six à sept aunes; on appelle ce présent *la pagne*. Au capitaine Agou, interprète, un captif. Au conducteur des marchandises, un captif. Au conducteur des captifs, un captif. A la blanchisseuse, un demi-captif. Ces quatre captifs et demi se payent en marchandises, le moindre prix, aussi bien que les pagnes de soie, lorsqu'on n'en a point pour les donner en espèces. Plus au capitaine de l'eau, un captif. Aux rouleurs d'eau, quarante bouges par barrique. Aux porteurs de marchandises, cent vingt bouges par homme, et par hamac deux guallines et deux toques ou quatre cent quatre-vingts bouges. Ces droits étant payés, on peut partir.

« Les *Arades* sont les meilleurs esclaves que l'on traite au royaume de Juda et d'Ardres; il ne faut pas les confondre avec les naturels du royaume d'Ardres; ils n'en viennent point. Ils sont amenés dans celui de Juda, d'un pays qui en est au nord-est environ à cent ou cinquante lieues. Ils sont bonnes gens, dociles, fidèles, adonnés au labourage, affectionnés à leurs maîtres; l'esclavage ne leur fait que très-peu de peine, parce qu'ils y sont nés. Les hommes, les femmes et les enfants à la mamelle sont marqués de petites incisions aux joues. Ceux qui sont esclaves des grands de leurs pays ont des découpures autour du front.—On reconnaît les *Nègres Nago* à de longues raies qu'ils ont au front, dont l'assemblage forme grossièrement les figures de quelques animaux; ces Nègres sont bons pour le travail; il y a peu de différence entre eux et les Arades.—Les *Nègres Foin* sont mauvais; ils sont sujets à s'étouffer, à manger de la terre pour se faire mourir. Ils se chagrinent aisément; ce que les Levantains appellent *prendre fantaisie*. Dès que le chagrin s'empare de l'esprit des Nègres, ils s'asseoient par terre les coudes sur les genoux et la tête entre leurs mains, et en trois ou quatre jours ils meurent, supposé même qu'ils ne prennent pas le parti de se renverser l'extrémité de la langue dans la trachée-artère et de s'étouffer. Ce sont des gourmands, des paresseux et des voleurs en titre d'office. On les reconnaît à plusieurs scarifications qu'ils ont aux tempes. — Les *Nègres Tébou* sont encore plus mauvais que les précédents; ils ne valent absolument rien, à moins qu'on ne les prenne quand ils n'ont que dix ou douze ans. On les reconnaît à plusieurs grandes scarifications qu'ils ont sur les joues; ils en ont aussi de travers sur la poitrine et sur le ventre. — Les *Nègres Guiamba* approchent si près des deux nations dont nous venons de parler, qu'on peut les regarder comme n'en faisant qu'une par leurs mœurs et par leurs inclinations. — On a donné le nom de *Malais* aux esclaves que les Malais amènent vendre à *Juda*. Nous parlerons des Malais en un autre endroit. Ce que nous pouvons dire ici des esclaves qu'ils amènent à Juda, Ardres et Jacquin, c'est qu'ils ne sont pas de la nation des Malais, car ces peuples ne se vendent point les uns les autres. Ils achètent ceux qu'ils amènent des royaumes où ils vont trafiquer et, quelques marques qu'ils aient, pourvu que ce ne soient point celles des Tébou et des Goiamba, on peut les prendre en assurance. Ils viennent de fort loin. Il y en a qui ont été trois mois entiers en chemin avant de se rendre au bord de la mer. Ces Nègres sont fort accoutumés au travail et aux plus grandes fatigues. Les marchands de Juda et d'Ardres les savent bien distinguer des autres, et les tiennent toujours à plus haut prix (*Voyez* ibid., pages 273-283 un chapitre intitulé : *D'un peuple appelé Malais*). — Les *Nègres Ayois* sont tous guerriers, hardis, braves, entreprenants; ils sont robustes; ils aiment le travail et le supportent plus qu'aucune autre nation. On les reconnaît à des raies qui commencent aux yeux et qui finissent aux oreilles, qui les rendent effroyables. Tous les Nègres les craignent; quand on en a dans un vaisseau, il faut se défier d'eux; un seul est capable de faire soulever tous les autres. — On appelle *Minois* les Nègres qui sont du royaume de Saint-George de la Mine; pour l'ordinaire, ils ne sont pas propres au travail de la terre, parce qu'ils n'y sont pas élevés dans leur pays, mais ils sont excellents pour domestiques et pour des métiers. — Les *Nègres Aquéras* sont de très-bons sujets; on les connaît à des découpures qu'ils ont sur le dos et sur la poitrine en forme de lézards et de serpents.—Le commerce des esclaves est l'unique ou presque l'unique qu'on fasse à Juda. Le pays ne produit point d'or comme cette côte riche dont on a donné la description ci-devant; il y en a pourtant, mais

mille à peu près; dans l'intervalle s'étend une plaine sablonneuse couverte d'une légère couche de gazon. A Badagry, la lagune offre l'aspect d'une belle et

il vient do Brésil : c'est la seule marchandise que les Portugais du Brésil y apportent pour la traite des esclaves. Ils n'ont point de marchandises d'Europe comme nous, si ce n'est quelques Indiennes et des épiceries. On peut pourtant se persuader que le commerce que les Nègres de Juda font au nord et au nord-est de leur pays y apporte de l'or, vu la quantité que l'on y en voit, qui est assez considérable pour que les Européens en enlèvent assez souvent d'assez grosses parties. Je crois qu'on peut regarder ce commerce de l'or comme les parties casuelles des directeurs et des principaux officiers, dont ils ne font part à la compagnie qu'autant qu'ils le jugent à propos pour lui persuader qu'ils ne profitent pas tout seuls. Pour ce qui est de l'ivoire, on en trouve peu et très-rarement à Juda; le pays est trop découvert pour y attirer les éléphants. Les Nègres qui vont traiter dans les terres apportent quelques dents, que l'on emploie presque toutes dans les pays à faire des trompettes, des flûtes et d'autres instruments. On y trouve quelques petites dents de chevaux marins, blanches et saines à la vérité, mais petites; encore est-il incertain si on trouve de ces animaux dans les rivières de Jacquin et d'Euphrate, qui ne se jettent pas directement dans la mer, mais dans la rivière de Volta.

« Le chevalier des Marchais a remarqué, dans les différents voyages qu'il a faits en Juda, que les Nègres étaient assez disposés à recevoir la foi malgré l'ignorance où ils vivent, leur insensibilité pour les choses qui ne tombent pas sous les sens, et leur libertinage au sujet des femmes. Il assure que, malgré la vénération si marquée qu'ils ont pour le *grand serpent* et pour sa très-nombreuse famille, ils reconnaissent un être suprême, créateur de toutes choses, infiniment plus grand et plus puissant que le serpent. Ils disent qu'il habite dans le ciel, d'où il gouverne tout l'univers. Ils ont recours à lui dans les grandes calamités publiques; il est vrai pourtant que ce n'est qu'après qu'ils ont inutilement invoqué le serpent. On se souvient encore que le capitaine Assou, qui vit encore aujourd'hui, offrit au dieu du ciel un sacrifice d'hommes et d'enfants pour obtenir la santé à son père. Ces dispositions parurent excellentes aux Français qui s'établirent en ce royaume en 1666 et 1667. Ils crurent qu'ils pourraient y faire connaître le vrai Dieu, et y introduire la religion. M. du Casse, qui est mort lieutenant général des armées navales du roi, y conduisit deux pères capucins sur le vaisseau *la Tempête*, en 1667, qui apprirent si parfaitement la langue du pays, en moins de rien, qu'ils prêchaient sans interprète et qu'ils travaillaient avec tant de succès à convertir les peuples, que le roi, qu'ils avaient convaincu de l'extravagance de ses superstitions, était prêt de recevoir le baptême, ce qui aurait été suivi de la conversion de tout son peuple, lorsque d'autres Européens, établis au même royaume et d'une religion bien opposée à la nôtre, crurent que la perte de leur commerce était infaillible, et qu'ils seraient chassés du pays si le roi et le peuple embrassaient la religion catholique. Ils cabalèrent donc si bien et firent tant de présents aux marabouts, qu'ils excitèrent une sédition contre ces deux excellents prédicateurs de la vérité, de manière que, la veille du jour que le roi devait recevoir le baptême qu'il demandait avec instance, le peuple, séduit par ces indignes chrétiens, se souleva, mit le feu à la chapelle, assiégea le palais du roi, et aurait immolé les capucins à leur fureur, si le roi ne les eût sauvés dans son palais. Ce prince, intimidé par cette révolte et craignant de perdre son État et sa vie, promit aux marabouts de demeurer dans la religion de ses ancêtres, de ne plus penser à se faire baptiser, et de renvoyer sans délai ces deux missionnaires. Ces malheureuses conditions remirent la paix dans l'État. Un des deux capucins mourut quelques jours après; les uns disent que ce fut de chagrin, les autres assurent qu'il fut empoisonné. Son compagnon fut contraint de s'embarquer, et ainsi fut abandonné l'ouvrage de la conversion de ces peuples. La compagnie française de 1664 voulut faire une seconde tentative, et montrer que la gloire de Dieu lui était pour le moins aussi chère que son commerce. Elle chercha d'autres missionnaires, et elle en trouva aisément : deux jacobins se présentèrent en 1670. Comme ils avaient appris la langue du pays avant de partir d'Europe et dans la traversée, ils se trouvaient en état de prêcher presque en arrivant; mais les mêmes Européens recommencèrent à cabaler contre eux, et y réussirent si bien, qu'ils ne purent jamais avoir audience particulière du roi ni des grands, ni être écoutés, quand ils se mettaient en devoir de parler en public. Ils moururent dans le pays, empoisonnés comme le capucin. Cette tentative a été la dernière qu'on a faite pour introduire la foi dans ce pays malheureux. La déroute de la compagnie de 1664, qui finit en 1674, et les divers changements qui sont

grande rivière, elle peut avoir un demi-mille de largeur ; son eau est très-fraîche et très-profonde, en sorte que les habitants des environs sont abondamment

arrivés dans celles qui lui ont succédé, ont fait oublier ce pieux dessein. On s'est contenté d'entretenir jusqu'à présent un aumônier pour administrer les sacrements aux employés de la compagnie, qui souvent ont été privés de ce secours.

« *Du Royaume d'Ardres.* Ce serait en vain que les peuples du royaume de Juda prétendraient ne point dépendre de celui d'Ardres; leur dépendance est trop marquée par les deux actes suivants : un des grands du royaume d'Ardres, de temps immémorial, a droit de couronner les rois de Juda; cette prérogative est affectée au chef d'une certaine famille. On l'amène donc dans ces occasions avec toute sa suite; on le défraye par le chemin, et on lui fait tous les honneurs imaginables. Lorsqu'il est arrivé à deux lieues de Xavier, il trouve des logements neufs qu'on lui a préparés; et comme s'il avait besoin d'un grand repos, après avoir fait un voyage de quinze à vingt lieues, on l'y laisse pendant quarante jours, après qu'on lui a déclaré qu'il ne doit point venir à Xavier, ni pas un de sa suite, jusqu'à la fin de ce terme. Pendant ce temps-là il est visité et régalé par les grands du royaume. Le roi lui envoie à manger deux fois le jour avec une abondance et une magnificence toutes royales. Les quarante jours expirés, le roi envoie un grand pour le convier de venir à Xavier. Le grand d'Ardres répond qu'il est prêt à faire ce que le roi de Juda demande de lui, mais qu'avant toutes choses il faut qu'il soit assuré, de la part du roi d'Ardres son maître, que le roi de Juda a fait réparer la porte principale de la ville d'Offra, capitale du royaume d'Ardres, comme le roi de Juda y est obligé, selon les anciennes conventions des deux royaumes. Le roi de Juda, ayant reçu cette réponse, envoie des experts à Offra pour faire les réparations nécessaires à la porte de cette ville. Ils les font en diligence, et reviennent avec un officier du roi d'Ardres, qui assure, de la part de son maître, le grand qui doit faire le couronnement, que la porte est réparée, et que rien ne l'empêche d'achever la fonction pour laquelle il a été appelé. C'est un hommage que les peuples de Juda rendent au royaume d'Ardres à chaque mutation de roi, et dont on ne voit point qu'ils aient jugé à propos de se dispenser jusqu'à présent, quoiqu'ils soient fort en état de le faire, et que tout le monde convienne que le royaume de Juda, quoique bien plus petit que celui d'Ardres, lui est pourtant supérieur en valeur et en nombre de troupes. — Le royaume d'Ardres était autrefois bien plus puissant qu'il ne l'est à présent. Il s'étendait jusqu'à la rivière de Volta, le long de la côte, avant que ceux de Popo et de Juda se fussent soustraits de son obéissance. Il ne laisse pas d'être encore aujourd'hui très-considérable et d'une grande étendue, puisqu'il renferme ses États du côté du nord et qu'il va jusqu'à la rivière de Benin. Les Européens qui commercent dans cet État n'y connaissent que deux villes : *Offra*, qui est à cinq lieues ou environ du bord de la mer, et à sept lieues à l'est de Xavier et d'Ardres; *Arda* ou *Assem*, qui est la capitale, à sept lieues au nord-est d'Offra. Bien des gens confondent *Jacquin* avec *Offra*, et ils n'ont pas tout à fait tort; car ces deux lieux sont très-voisins; et la ville d'Offra s'étant extrêmement augmentée depuis cinquante à soixante ans, elles se sont trouvées unies à ne faire qu'une ville, que les Européens nomment indifféremment Offra ou Jacquin, et plus communément Jacquin qu'Offra. C'est dans cette ville que demeure le vice-roi du royaume, et où les Européens qui trafiquent ordinairement dans le pays ont leurs comptoirs et leurs magasins. Mais les rois d'Ardres n'ont pas voulu permettre à aucune des nations européennes de bâtir des forts, de crainte qu'ils ne se rendissent maîtres du pays et n'y fissent ce que les Hollandais établis à la Mine ont fait dans ce pays-là, qu'ils se sont rendu tributaire. Ce n'est que depuis quelques années que le roi d'Ardres, jaloux des richesses que le commerce répand dans le royaume de Juda, a permis aux seuls Français de bâtir un fort au bord de la mer, dans un lieu dont il leur a fait présent, espérant attirer chez lui, par cette distinction, le commerce qu'ils font à Juda. La compagnie n'a pas encore jugé à propos de songer à faire cette dépense. Elle n'entretient pas même à Jacquin un comptoir considérable, soit qu'elle se soit bornée au commerce qu'elle fait à Juda, soit que le mauvais air de la côte d'Ardres lui fait appréhender de perdre beaucoup de commis sur cette côte extrêmement malsaine. — On trouve sur le bord de la mer un village de peu de cases, habité par des pêcheurs et des canotiers. On s'en sert aussi pour porter des marchandises à Jacquin ou Offra, de même que pour porter les hommes dans des hamacs, comme à Juda. Ce petit village, appelé Praya, a un gouverneur ou fidalque, c'est-à-dire noble ou gentilhomme, que le roi d'Ardres y établit pour adminis-

pourvus de cet objet de première nécessité. Le révérend W: Allen y observa des îles flottantes sur lesquelles croissaient des arbustes et des plantes; quelques-

trer la justice et faire exécuter ses ordres. Le nom de fidalque ou fidalgo est portugais, marque que les Portugais ont eu des établissements dans cet État, comme ils sont encore dans les royaumes de Bénin, d'Angola et de Congo, qui sont très-considérables, et situés à l'est ou au sud de celui d'Ardres. La langue portugaise, corrompue, s'y est conservée jusqu'à présent et a produit un jargon ou langue franque que presque tout le peuple entend et parle; de sorte que ceux qui savent le portugais n'ont pas besoin d'interprète dans cet État. — Les mœurs, les coutumes et la religion de ces peuples sont presque les mêmes que ceux de Juda, excepté qu'ils n'adorent pas le serpent : au contraire, ils cherchent les serpents doux et polis, les tuent et les mangent. Après cela, il ne faut pas s'étonner si ces serpents se sont retirés et se sont donnés à ceux de Juda, chez lesquels ils ont trouvé non-seulement de l'humanité, mais qui les ont pris pour leurs divinités; et leurs chefs, pour leur dieu principal. — Je crois faire plaisir au public en lui rapportant ici en abrégé la relation du voyage que les Français y firent en 1670 pour y établir le commerce des esclaves, dont la compagnie de 1664 avait besoin pour faire valoir les îles de l'Amérique que le roi lui avait cédées. Elle fit équiper deux vaisseaux au Hâvre de Grâce, *la Justice* et *la Concorde*. Le sieur d'Elbée, commissaire ordinaire de la marine du roi, fut nommé commandant de ces deux navires; il montait *la Justice*, et avait sur son bord le sieur du Bourg, qui devait être commandant du fort et du comptoir qu'on projetait d'établir sur la côte d'Ardres. Dans le nombre de commis que la compagnie envoyait à Ardres et aux îles, il se trouva un Hollandais nommé Carlof, qui connaissait le pays, et qui y avait fait d'assez bonnes habitudes, pendant qu'il était au service des Hollandais, pour pouvoir être utile à la compagnie française, au service de laquelle il était entré. Ces vaisseaux mouillerent à la rade d'Ardres le 4 janvier 1670; le lendemain le sieur Carlof vint mettre à terre, et se fit porter à Offra. Il avait appris à Praya par le fidalque que les Hollandais, avertis du dessein des Français, faisaient sous main tous leurs efforts pour les traverser, et pour ruiner entièrement leur entreprise. Le second commis des Hollandais ne laissa pas de venir à bord de *la Justice;* de complimenter le sieur d'Elbée, et de lui faire un présent de viandes fraiches. On reçut avec civilité son compliment et son présent. Le 27 janvier le sieur du Bourg eut audience du roi à Assem. Il y parut comme ambassadeur, et en cette qualité il fut introduit par le prince fils du roi, le grand marabout et les deux grands capitaines du commerce et de la cavalerie. Le roi le fit asseoir sur un lit de coton qui était à côté du fauteuil sur lequel il était assis; il fit son compliment en portugais. Quoique le roi parlât et entendit en perfection cette langue, il se fit tout expliquer par ses deux interprètes, qui étaient à genoux à ses pieds. Après que le roi eut répondu obligeamment au compliment du sieur du Bourg, celui-ci lui présenta le carrosse et les autres présents que la compagnie lui envoyait; après quoi il lui demanda permission de bâtir une loge à Offra, avec promesse que la compagnie enverrait régulièrement quatre vaisseaux toutes les années pour faire le commerce dans ses États. Le roi lui répondit qu'à l'égard du commerce les Hollandais envoyaient à ses côtes plus de vaisseaux qu'on n'y en pouvait charger; que l'année dernière il en était parti sans charge, qu'il y en avait actuellement six en rade et quatre au château de la Mine qui n'attendaient que l'avis de leurs commis pour y venir, et qu'ainsi il ne manquait ni de vaisseaux ni de marchandises; que les Hollandais lui avaient fait des offres très-avantageuses pour contracter une alliance plus étroite avec lui et avoir seuls le commerce dans ses terres; ce qu'il aurait dû avoir fait, ayant remarqué que les Anglais semblaient avoir négligé son commerce, et que les Français qui y étaient venus dans les temps passés n'avaient pas été plus exacts à tenir leur promesse, ce qu'on ne pouvait pas reprocher aux Hollandais; que, malgré cela, les grandes choses qu'il avait entendu dire du roi de France et de l'attention d'un de ses ministres pour le commerce lui avaient fait naitre le désir de mériter l'estime d'un si grand monarque en traitant favorablement ses sujets; que pour cet effet il avait donné ordre à son grand capitaine de commerce de faire bâtir une loge pour les Français à Offra, de les protéger en toutes choses, et de favoriser leur commerce de tout son pouvoir. Le sieur du Bourg, étant tombé malade, laissa le soin du cummerce au sieur Carlof; celui-ci poussa le prix des esclaves jusqu'à dix-huit barres la pièce, quoiqu'il n'eût jamais passé douze barres. C'était une politique afin de faire tomber le commerce des Hollandais, qui aimèrent mieux ne plus traiter que de manquer à faire sur leurs marchandises le gain qu'ils avaient coutume d'y faire. Le

unes avaient dix verges de diamètre, et s'avançaient avec une rapidité de trois milles à l'heure. La ville de Badagry elle-même est une île, bornée au sud par la

sieur Carlof traita environ trois cents esclaves du prince, du grand marabout et des grands capitaines, et il conduisit les esclaves à bord des vaisseaux; le sous-capitaine du commerce y en conduisit soixante-quinze de la part du roi pour le prix des marchandises qu'il avait prises. Le 8 février on publia partout la liberté du commerce d'esclaves que la compagnie avait obtenue du roi; et comme elle se trouva établie dans la loge qu'il lui avait fait bâtir, les receveurs du roi firent payer les droits du roi à Offra comme on les avait payés à Assem. Il n'y eut que pour la traite particulière du roi qu'on n'exigea rien. Le vaisseau *la Justice* se trouva chargé le premier mars, et il aurait été en état de faire route s'il n'avait fallu faire celle du vaisseau *la Concorde*. Le sieur d'Elbée crut que pour l'avancer il était à propos de faire un voyage à la cour. Il supplia le roi de lui permettre de faire bâtir une loge à la française, attendu que celle qu'on avait bâtie était trop petite, et qu'elle manquait de plusieurs commodités. Il le supplia ensuite de donner ses ordres pour la sûreté du directeur et des commis qu'il laissait à Offra. Le roi lui répondit qu'il prenait ces officiers sous sa protection, et qu'il aurait un soin tout particulier qu'ils fussent contents et dans une entière sûreté; qu'il allait donner ses ordres afin que les débiteurs s'acquittassent en vingt-quatre heures de leurs obligations, sachant le préjudice qu'un long retardement apporterait aux vaisseaux; qu'à l'égard de la loge d'Offra, il allait donner ordre à son fils et à ses deux grands capitaines de s'y transporter, d'en faire augmenter les bâtiments tant qu'il serait nécessaire; mais qu'il ne pouvait pas lui permettre d'en bâtir une à la manière d'Europe. Vous en ferez une, lui dit le roi, dans laquelle vous placerez d'abord deux petites pièces de canon, l'année prochaine vous y en mettriez quatre, et en peu de temps votre loge se transformerait en une forteresse qui vous rendrait maîtres de mes États. Il accompagna ce discours de comparaisons justes et spirituelles, avec un air doux et enjoué, qui ne permettait pas d'être mortifié du refus honnête et politique qu'il faisait.— Les Hollandais avaient regardé avec une extrême jalousie le commerce que les Français s'ouvraient dans le royaume d'Ardres; la manière dont le roi les avait reçus et ce qu'il avait fait en leur faveur leur faisaient craindre que leur commerce ne souffrît une grande diminution. Ils avaient cabalé autant qu'ils avaient pu en secret sans oser éclater, parce que les deux navires français qui étaient en rade les tenaient en respect : mais un de ces navires ayant mis à la voile, et celui qui restait ayant perdu son capitaine, le sieur Jamain, dont ils connaissaient la valeur et l'expérience, et ayant été renforcés de deux navires de leur nation, ils crurent qu'ils pouvaient, sans trop risquer, faire un affront à celui qui était en rade et aux employés de la compagnie qui étaient à Offra, et qui avaient un magasin à Praya, sur le bord de la mer. Ils prirent pour prétexte que les Français avaient un pavillon devant leur magasin, à Praya, ce qui ne devait être permis qu'à leur nation. Sur cela leur premier commis, accompagné des capitaines de leurs vaisseaux, et d'autres vinrent pour ôter le pavillon de France, qui par la situation des magasins des deux nations se trouva à la droite du leur. Le sieur Mariage, principal commis du directeur du comptoir, s'étant trouvé par hasard à Offra avec quelques-uns de ses officiers et ceux qui descendirent en diligence du vaisseau au signal qu'on leur en fit, empêcha cette violence, et le fidalque ou commandant du village, y étant accouru, empêcha les voies de fait qui allaient commencer, et remontra aux uns et aux autres qu'ils offenseraient le roi son maître. La fermeté du fidalque ralentit la fougue des Hollandais, et les obligea de s'en remettre au jugement du roi. Cette affaire embarrassait beaucoup le roi et son conseil. Il arriva encore un autre incident qui pensa ensanglanter la scène. Quand il fut question d'aller à l'audience, le commis hollandais prétendait le pas et la droite sur le sieur Mariage. Celui-ci se contenta de dire que si le Hollandais se mettait en devoir de le précéder, il lui passerait son épée au travers du corps. Le prince fils aîné du roi prévint ce qui allait arriver en présentant sa main droite au Français, et sa gauche au Hollandais, et les conduisit ainsi de front à l'audience du roi son père, qui, imitant l'expédient que son fils avait trouvé, fit placer le Français sur une natte à sa droite, et le Hollandais à sa gauche. Puis il décida que c'était à leurs maîtres à régler les préséances et l'avantage des pavillons, et il leur défendit d'en mettre, ni de se rien demander les uns aux autres, jusqu'à la décision de leurs maîtres. Et parce que, ajouta-t-il, je suis bien aise d'être informé amplement de la grandeur du roi de France, et de le faire assurer de mes services, je nomme pour mon ambassadeur auprès de lui mon interprète royal Matteo Lopès; et s'adressant au sieur Mariage : « Il

lagune, à l'est, au nord et à l'ouest par un marais très-étendu qu'on ne peut traverser que sur une embarcation. Elle est divisée en quatre districts : le district

« partira dans votre vaisseau, j'espère que vous « en aurez soin, et que vous le conduirez au plus « tôt à la cour de votre monarque. » On voit par les noms de l'ambassadeur, qui sont portugais, le crédit que ces peuples avaient eu dans le royaume d'Ardres, où ils avaient introduit leur langue, leurs coutumes, et où il y a apparence qu'ils avaient fait fleurir la religion chrétienne. Les directeurs de la compagnie, ayant été avertis de l'arrivée de l'ambassadeur, firent meubler l'hôtel de Luynes pour l'y recevoir; et quand ils eurent avis qu'il approchait de Paris, ils députèrent deux de leurs membres, qui furent le recevoir à Saint-Denis avec deux carrosses à six chevaux. Il entra ainsi à Paris le 13 décembre 1670, et fut descendre à l'hôtel de Luynes, où la compagnie l'envoya complimenter. On lui fit savoir que le roi viendrait à Paris, et qu'il lui donnerait audience dans son palais des Tuileries, le 16 du même mois, à dix heures du matin. Dans cette audience, le sieur d'Elbée lut tout haut au roi le compliment de l'ambassadeur; le voici : *Sire, le roi d'Ardres et d'Alquemy, mon maître, m'a commandé de venir de sa part près de votre majesté pour son ambassadeur, afin de lui offrir tout ce qui dépend de ses royaumes, et sa protection pour tous les navires qu'elle jugera agréable de lui envoyer; vous assurant, sire, que ses terres et ses ports, le commerce et tout ce qui en dépend, sont entièrement à votre majesté et à ses sujets. Et pour faire connaître à votre majesté qu'il veut mériter, entretenir et conserver l'amitié qu'il vous demande, il m'a ordonné de lui dire que dorénavant messieurs de la compagnie établis depuis un an à Offra ne payeront plus que vingt-quatre captifs de coutume, au lieu de quatre-vingts que l'on paye à présent, qui est le moins qui se soit payé au temps que les Portugais se sont venus établir dans ses terres et qu'ils en sont sortis, aussi bien que les Espagnols, Danois, Suédois et Anglais, à cause des Hollandais, qui ont fait depuis quelques années tout le commerce de son pays; mais il m'a chargé d'assurer votre majesté de sa protection contre eux en faveur de vos sujets, et de tenir sur cela exactement la parole qu'il lui donne. — Comme aussi que lorsqu'il y aura de vos navires ou de ceux de messieurs de la compagnie en rade, et qu'il s'y trouvera des vaisseaux hollandais pour commercer, que les vôtres seront préférés et chargeront avant que les Hollandais commencent. — J'ai de plus ordre de dire à votre majesté qu'il y a eu une difficulté pour le pavillon sur le bord de la mer, entre vos sujets établis dans les terres du roi mon maître et les commis des Hollandais, qui voulaient avoir la droite et le pas; mais que comme le roi mon maître a connu la différence qu'il y a entre un grand roi comme vous et un autre prince, il a fait mettre à sa droite le commis votre sujet, et l'a logé dans son palais; celui des Hollandais n'ayant eu que la gauche, et ayant été logé après son audience chez le prince son fils; et sur ce sujet, il m'a expressément chargé de savoir de votre majesté la différence que les Hollandais doivent avoir pour son pavillon et pour ses sujets, afin de les obliger de la rendre dans toute l'étendue de ses terres, et d'exécuter ce qu'elle trouvera bon sur ce sujet et sur tout autre où il la pourrait servir. — Entre les choses dont le roi mon maître m'a chargé pour votre majesté, une des plus expresses est la demande que je dois lui faire de sa part, pour ce qu'il lui plaise envoyer deux religieux prêtres pour travailler dans son pays à l'instruction d'un grand nombre de ses sujets qui ont quelque teinture du christianisme, et qui désirent avec passion de se perfectionner dans la connaissance de la religion, et de la pouvoir exercer dans ces pays. — Il m'a aussi ordonné d'offrir à votre majesté mes deux fils, qui sont ici présents, et de la supplier de les avoir agréables, ce que j'estimerai un des plus grands bonheurs qui me puissent arriver, par l'avantage qu'ils recevront de rester auprès d'un si grand monarque, et de joindre à cette offre celle de deux bons coutelas, deux zagayes, une veste et un tapis, qu'il supplie votre majesté d'agréer, et d'être persuadée que si son pays produisait quelque chose de plus rare, et qu'il crût lui pouvoir plaire, il aurait la dernière joie de le lui envoyer, puisqu'il ne désire rien avec tant de passion que de vous persuader, sire, que ses terres sont les vôtres, qu'il est entièrement à votre majesté.* L'ambassadeur partit de Paris vers le milieu de janvier 1671. La compagnie aurait tiré de l'ambassade de Mathéo Lopès de grands avantages si elle avait duré plus longtemps; mais elle fut supprimée quatre ans après, et les îles et toutes ses concessions réunies au domaine du roi. La compagnie du Sénégal, qui avait aussi le commerce de la Guinée, ne suivit pas cet établissement de commerce, et elle eut des raisons pour s'établir à Juda. C'est la règle ordinaire que notre nation suit dans ces établissements : elle commence bien, et ne demeure guère dans le même système. »

anglais, le district français, le district allemand et le district portugais. Chaque district a son chef respectif. La population totale de la ville s'élève à peu près à douze mille âmes. Les habitants de Badagry descendent de familles qui ont été chassées de Whydah par les gens du Dahomey. Le caractere de ces naturels est barbare et cruel : presque tous les hommes qu'on rencontre sont armés de dagues ou de massues, et pour le plus léger motif ils se servent de leurs armes. Peu de peuples ont plus souffert de leurs voisins que les habitants de Badagry : en 1784 ils furent assiégés par les naturels du Dahomey et cruellement traités : Dalzel dit, dans son *Histoire de Dahomey*, qu'après le combat six mille têtes d'hommes furent vendues au roi vainqueur et placées sur les murailles de son palais d'Abomi. En décembre 1843 les soldats du Dahomey se sont encore présentés devant Badagry, mais sans oser cette fois traverser la lagune et attaquer la ville. Ils ont campé dans la plaine qui s'étend entre la mer et cette lagune, et ils y sont restés cinq jours commettant toute espèce de déprédations; ils ont brûlé deux postes de vigie sur le rivage, détruit le mât de pavillon anglais qui avait été planté par ordre du gouverneur de Cape-Coast, incendié huit canots. La ville de Badagry est basse et sablonneuse; les maisons sont toutes construites en bambou et couvertes de feuilles. Il n'y a pas une pierre dans les environs; et l'on n'y découvre guère davantage de bois de construction. Le marché de Badagry est de beaucoup supérieur à tous ceux de la Côte d'Or et de la Côte des Esclaves. On peut y acheter tous les jours de la viande cuite ou crue, des légumes et des racines de toute sorte, tels qu'ignames, manioc, *calavanes* (fèves d'Afrique), et des fruits en quantité. Des articles nombreux de l'industrie indigène y sont apportés de Porto-Novo et d'Allada : ce sont surtout des ustensiles d'agriculture, des grains, des chapeaux, des calebasses, des gamelles de bois, de belles nattes vertes, des poteries, des vêtements du pays. Il n'est pas rare de voir quatre à cinq mille marchands sur cette place. La population flottante y est presque aussi nombreuse que la population fixe.

Après Badagry, suivant la description de M. le comte E. Bouët, la côte basse et marécageuse ne présente plus de groupes de cases qui méritent le nom de village, toujours barrée par une ceinture de brisants d'un accès difficile, elle n'offre qu'une ligne uniforme de verdure dont le gisement droit et régulier ne cesse qu'à l'entrée du rio *Lagos* ou du lac *Cradou*, nommé *Osa* par les naturels. Une pointe assez abrupte, qui descend un peu plus au sud que la côte que l'on contourne, termine la rive droite de l'estuaire, vulgairement appelé embouchure de la rivière *Lagos*. L'*Osa* ou le *Cradou* s'étend depuis cette embouchure jusqu'à celle de *Formose* ou de *Benin*; mais il ne mérite réellement le nom de lac que dans la première moitié de son étendue; sa largeur moyenne y est à peu près de six milles; puis il va se rétrécissant de plus en plus, jusqu'à n'être plus qu'une crique assez resserrée au confluent des eaux du lac avec celles de la rivière Formose ou Benin. Il est séparé de la mer, dans presque toute sa longueur, par une île plate, boisée et marécageuse, en partie noyée à son extrémité orientale. Des marigots sans profondeur, qui font communiquer le lac à la mer, découpent en plusieurs parties cette île immense, désignée sur les anciennes cartes sous le nom d'île *Curamo*, et que les naturels appellent *Ikbekou*. Toute la rive supérieure du lac Cradou est découpée par une multitude de criques ou de rivières, dont il est en quelque sorte le déchargeoir. Dans la partie septentrionale du lac, à peu près vis-à-vis l'embarquement dit de Lagos, sont situées trois îles, et sur la plus éloignée vers l'est s'élève le village de *Lagos* ou d'*Eko*. Les bords du lac Cradou et des rivières qui s'y jettent sont habités par des peuplades chez lesquelles les habitudes de traite de noirs sont fortement enracinées : Lagos est encore aujourd'hui, comme Whydah, le centre d'un commerce très-actif d'esclaves. Les dangers de la barre de Lagos semblent d'ailleurs plutôt favoriser qu'entraver les opérations des négriers, tous pratiques de ces localités : l'entrée de Lagos n'a pas un demi-mille de largeur, à cause des bancs qui la rétrécissent; la mobilité de ces bancs ajoute encore à la difficulté du passage. Le long de la grande île qui sépare le lac Cradou de la mer, le lit-

toral se montre de plus en plus vert et boisé. Au milieu des groupes d'arbres du rivage on aperçoit, de distance en distance, les villages d'*Ybego*, d'*Obaze*, de *Bughige*, d'*Ochoro*, de *Leshé*, de *Chision* et d'*Ezi*. A tous ces villages, dont M. le comte Bouët a déterminé les positions en serrant de près cette fraction de côte que les cartes anglaises et françaises présentaient comme inhabitée, succède le village d'*Odé*, plus considérable que les autres, et dernier point habité de l'île Curamo. — A partir d'Odé le gisement de la côte devient plus sud, et la sonde accuse moins de profondeur à la même distance du littoral; il semble que cette plage ne soit plus qu'une bande sablonneuse en grande partie noyée et à peu près inabordable. La végétation disparaît du littoral, et ne s'aperçoit plus que dans un certain éloignement.

La rivière *Benin* ou *Formose* est remplie de souvenirs français : le capitaine Landolphe y fonda, en 1788, un comptoir protégé par un fort français sur la rive gauche et près de l'embouchure; on l'abandonna au commencement de la révolution, comme il était en pleine prospérité. « Le capitaine Landolphe habita et « fréquenta pendant quatre années con- « sécutives tous les parages de Bénin et « d'*Ouére* ou de *Warrée*, sans se dou- « ter que la branche d'Ouére, qu'il re- « monta souvent et qui est comprise dans « les trente lieues de territoire acquises « par lui, était une des branches impor- « tantes du Niger. » — L'entrée de la rivière Bénin est obstruée par un banc de sable vasard et d'argile qui s'étend à une lieue environ vers la mer. M. le comte Bouët signale, en dedans de la barre de Bénin, le mouillage de *Waccow*, comme le plus convenable pour les navires destinés à séjourner à Bénin, parce qu'ils peuvent y recevoir la brise du large, et qu'ils sont ainsi préservés un peu contre l'insalubrité du pays. Si l'on veut remonter plus haut, on remarque, en dedans de la pointe *Jo*, la crique du *Calebar*; cinq milles plus haut une nouvelle crique sur la rive droite, ayant de chaque côté de son entrée un îlot et nommée *Logo*; plus haut *New-Town*, à l'entrée de la crique *Warrée*, et au nord de celle-ci la ville de *Reggio*, à l'entrée de la crique *Gatto*. On compte jusque-là à peu près six lieues depuis la barre; dans toute cette étendue le fleuve présente une largeur de quatre à cinq cents mètres, et une profondeur variable de huit à neuf mètres. Il se divise là en trois branches, toutes de même largeur. La crique de Gatto court vers le N. E. ¼ N. Après l'avoir remontée pendant dix lieues environ, on arrive à la ville de *Gatto* ou *Agathon*, qui lui donne son nom : les navires d'un moyen tonnage y peuvent atteindre. Tout le pays qui avoisine Reggio et New-Town est bas et marécageux, formé d'alluvions, et couvert de mangliers : ce n'est qu'en arrivant à Gatto qu'on trouve la terre ferme. « En avril 1840 M. Beecroft re- « monta la principale rivière de Bénin « avec le bateau à vapeur *l'Ethiops*. Il « espérait que cette rivière lui donnerait « accès dans le Quorra, dont il la croyait « un dérivé, et il pensait ainsi diminuer « son séjour dans le marécageux et « malsain delta du fleuve. Il dit que « pendant quarante milles la largeur de « l'artère principale continue à être de « quatre à cinq cents mètres, et qu'à « cette distance elle se sépare en deux « branches beaucoup plus étroites, qui « conservent une profondeur de sept « à huit mètres jusqu'au point où s'est « arrêté *l'Ethiops*. M. Beecroft estima, « y compris les nombreux détours, qu'il « était remonté à quarante ou cinquante « milles dans l'une des branches, et à « soixante ou soixante-dix milles dans « l'autre; il retrouva à ces distances, dans « ces deux affluents, une barrière infran- « chissable de plantes aquatiques dont « les branches entrelacées embrassaient « de leur tissu nerveux tout le lit de « la rivière. Il eût fallu couper ce réseau « pour pénétrer plus loin; il ne put at- « teindre l'objet de ses recherches, et il « redescendit jusqu'à la crique de War- « rée ou d'Ouére, qu'il entreprit de re- « monter. Après avoir navigué une se- « maine dans cette crique, il parvint à « gagner le cours principal du Niger ou « Quorra, où il débouche au-dessous « d'Ybo en juin; par suite de cette heu- « reuse exploration du capitaine mar- « chand anglais Beecroft, la position de « l'établissement du capitaine français « Landolphe est donc pleine d'intérêt « pour nous. »

A cinq lieues plus au sud que l'entrée de Bénin s'ouvre la rivière *dos Escravos;* à partir de là, la côte, toujours boisée, forme un arc de cercle dont la convexité est dirigée du côté de la mer pendant une quinzaine de milles, jusqu'à la vaste embouchure de la *rivière dos Forcados*, placée à peu près sur le même parallèle que la ville d'Ouêre, capitale de cette région du delta du Niger. « Ouêre était le point central des trente « lieues de territoire achetées par Landol« phe : aussi donne-t-on à la rivière *dos* « *Forcados* le nom de *rivière d'Ouêre.* » A la rivière dos Forcados succède la rivière de *Ramos*, et à celle-ci la rivière *Dodo*. Les entrées de ces rivières, n'étant ni larges ni profondes, sont peu fréquentées; mais la côte est habitée. Les terrains en sont bas, marécageux et boisés jusqu'à la mer. De la rivière Dodo au cap *Formose* on compte une quinzaine de lieues; et il y a dans cet intervalle plusieurs criques ou rivières peu connues et peu fréquentées; l'avant-dernière s'appelle *rivière Sangana*. A mesure qu'on s'approche de son entrée, on voit les terres basses fuir à l'ouest et les terres de l'est s'élever brusquement et conserver une hauteur uniforme jusqu'à l'entrée de la rivière *Noun* ou *Brass*, l'une des bouches principales du delta du Niger. L'entrée de la rivière Noun est plus à l'ouest de cinq milles que le cap Formose lui-même. « Les géogra« phes ne sont pas d'accord sur la po« sition du cap Formose : les uns le pla« cent à l'ouest, les autres à l'est du « Quorra. Il doit indiquer la terre la plus « sud du plateau arrondi de Formose, « conséquemment être placé à l'est du « Quorra. »

C'est ici le lieu, ajoute M. le comte Bouët, de donner un aperçu rapide des explorations diverses dont le *Kouarra*, *Quorra*, ou *Niger*, a été récemment l'objet. Les frères Lander, anciens serviteurs du voyageur anglais Clapperton, les deux capitaines Allen, le capitaine Trotter, officiers de la marine royale, le capitaine Beecroft, de la marine marchande britannique, ont tous concouru plus ou moins à faire connaître le parcours de cette *grande artère de l'Afrique centrale*. Ce fut en 1830 que les frères Lander arrivèrent à Badagry. Ils quittèrent ce point pour s'enfoncer dans l'intérieur, et, après diverses excursions plus ou moins heureuses, ils purent gagner Boussa. Retenus prisonniers quelque temps dans cette ville, où s'arrêtait le cours connu du Niger, ils finirent par obtenir leur liberté, et purent, dans le mois de septembre, redescendre le fleuve en pirogue. Le 24 ils atteignirent le confluent de la *Chadda*, vers les premiers jours de novembre le village d'Ybo, et enfin, le 18 novembre, l'embouchure même du Niger. « Plus de doute « alors, les eaux de ce fleuve immense « venaient, comme on l'avait pressenti, « se jeter dans les golfes de Bénin et de « Biafra, à travers les mille bouches, ri« vières, criques et canaux qui découpent « le vaste delta baigné par ces deux gol« fes. » — En 1832 Lander, dont la découverte avait vivement intéressé les négociants de Londres, revint dans le Noun ou Brass avec deux bâtiments à vapeur, *le Quorra*, de cent cinquante tonneaux, et *l'Alburqua* de cinquante, en fer, commandés par les deux frères Allen, officiers de la marine royale. Le 27 octobre ils étaient dans le fleuve, et le 7 novembre à Ybo, où malheureusement les maladies se déclarent. En décembre *le Quorra* avait déjà perdu quatorze hommes, *l'Alburqua* trois. A *Iddah* ou *Attah*, le roi nègre les reçoit fort mal; à *Boka*, le *Quorra* est arrêté six mois faute d'eau, et *l'Alburqua* continue seul sa route avec Lander. Mais il manque d'eau lui-même un peu au delà du confluent de la rivière *Chadda*. Lander remonte alors en canot jusqu'à *Egga;* puis il redescend jusqu'à l'embouchure pour aller chercher des marchandises sur un brick mouillé à la barre; en remontant il rencontre *le Quorra*, qui quittait le fleuve, ayant perdu presque tout son équipage. Il l'expédie à Fernando-Po, et s'y rend lui-même. Dans une dernière course, pour venir rejoindre *l'Alburqua*, dans le Rio-Noun, il essuie une fusillade assez vive des naturels, cachés sur les rives; blessé grièvement, il peut encore regagner Fernando-Po, mais pour y mourir, en janvier 1834. « Cependant là ne « s'arrêtent pas les tentatives de l'Angle« terre pour tâcher de conquérir, par la « voie du Niger, l'exploitation de l'Afri-

« que centrale, que les voyages de Caillié « et de Lander environnent d'une per- « spective brillante pour son commerce. » En 1840 le capitaine marchand Beecroft, qui avait fermé les yeux de Lander à Fernando-Po, prit le commandement du petit pyroscaphe *l'Ethiops*, et remonta toutes les rivières qui coupent le delta du Niger. J'ai dit précédemment, d'après M. le comte Bouët, comment il arriva par la branche d'Ouêre dans le Kouara même. Bien qu'il ne tirât que deux mètres, son bâtiment fut arrêté par un banc de sable en amont d'Ybo. Étant parvenu à le franchir vers la mi-juin, il continua à remonter le cours principal du Kouara, et après des fatigues infinies il atteignit *Layaba*, à une vingtaine de lieues au-dessus de *Rabba;* là il trouva le cours du fleuve tellement obstrué de roches, qu'il dut retourner en arrière. On ne peut donc pénétrer jusqu'à Boussa qu'en pirogue, comme avait fait Lander. « Tentées avec de faibles moyens, les ex- « plorations du capitaine marchand Bee- « croft lui font beaucoup d'honneur ; « elles ont prouvé d'ailleurs que le cours « principal du Niger était attaquable par « plus d'une des bouches de son delta. » — Ce fut en 1841 que s'effectua la dernière expédition du Niger, avec le concours du parti abolitioniste et du gouvernement britannique : aussi fut-elle entreprise sur une plus grande échelle. Deux bateaux à vapeur en fer avaient été construits : *l'Albert* et *le Wilberforce*, de soixante-dix chevaux, calant un mètre soixante. Le premier fut confié au capitaine Trotter, de la marine royale, commandant en chef l'expédition; le second au capitaine W. Allen, qui avait déjà pris part aux explorations précédentes. Un troisième pyroscaphe en fer, *le Soudan*, de trente-cinq chevaux, et calant $1^{m},25$, leur fut adjoint, sous les ordres du commander Bird Allen. « Le but de l'expédi- « tion était à la fois religieux, phi- « lanthropique, commercial et scien- « tifique. Le capitaine Trotter devait « faire des traites avec les chefs des ter- « ritoires arrosés par le fleuve et ses af- « fluents pour la suppression du com- « merce des esclaves. Il devait obtenir « des concessions de terrains pour y faire « des établissements de commerce et de « culture, convertir les naturels au chris- « tianisme en bâtissant des églises et en « prêchant sa sublime morale ; enfin des « zoologistes, botanistes et minéralogis- « tes adjoints à l'expédition devaient étu- « dier les richesses de la nature dans « l'étendue du Niger et de ses affluents. » L'expédition franchit la barre le 15 août 1841. Elle trouva les rives du bas Niger peu habitées et rangées sous l'autorité de King-Boy, roi de Brass, jusqu'à Ybo à peu près, qu'elle atteignit sans encombre. Le roi Oaby peut disposer, au besoin, de trois cents pirogues montées par dix à douze mille hommes. Les États des rois de Bénin, d'Ouêre et d'Eggarah confinent au sien. Après avoir séjourné quelque temps à Ybo, et dépassé Oniah, qui sépare le territoire d'Ybo de celui d'Eggarah, le capitaine Trotter arriva le 10 septembre à Ydah, résidence du roi d'Eggarah. Il y acheta des terrains et y établit une ferme modèle. Quant aux conversions, elles ne réussirent pas là plus qu'ailleurs. Cependant les maladies avaient commencé à sévir : *le Soudan* fut d'abord renvoyé à Fernando-Po avec les malades de l'expédition. Mais à peine était-il parti, que le commandant Trotter se décida à renvoyer aussi *le Wilberforce*. Quoique malade lui-même, il essaya de continuer son exploration avec *l'Albert* seul. Il parvint ainsi jusqu'à Lelem, à une douzaine de lieues au-dessus du confluent de la rivière Tchadda : l'état pitoyable de l'équipage l'empêcha d'aller plus loin. « Comme on le voit, « cette expédition, malgré le zèle du « capitaine Trotter, n'avait pu passer « dans le Quorra le temps nécessaire « pour accomplir sa mission si com- « plexe. Elle n'y a guère séjourné qu'un « mois et demi, et n'a pas fait les deux « tiers du chemin parcouru par les ex- « péditions précédentes. Quant aux ré- « sultats scientifiques, ils ont été à peu « près au niveau des résultats religieux « et commerciaux. » — En 1842, le lieutenant Webb, de la marine royale, chargé d'aller inspecter la ferme modèle créée au confluent de la rivière Tchadda, passa la barre le 2 juillet, et ne put parvenir qu'à grand'peine à Eggarah. Le 22 juillet il était hors du fleuve après avoir évacué la ferme. — « Ces diverses « tentatives, fort honorables pour les « marins anglais qui les ont entreprises,

« prouvent combien est mortelle l'influence des miasmes délétères qui s'exhalent du delta marécageux du Niger. « Il paraît toutefois qu'après avoir passé « les terrains d'alluvion, le pays devient « plus sain; il paraît également que « pendant les mois qui précèdent la saison des grandes pluies on serait moins « exposé à l'empoisonnement miasmatique qu'occasionnent les marécages du « fleuve. Mais malheureusement à cette « époque les eaux ne sont pas assez profondes pour permettre à un navire de « les sillonner. Ainsi à Rabba, limite « de la navigation de *l'Ethiops*, cette « profondeur atteignait 1m 20 le 1er « juin, 1m 50 le 1er juillet, et n'était à « Iddah, conséquemment au-dessous du « confluent de la rivière Tchadda, que « d'un mètre à peine le 1er mars. — Cependant, en pénétrant par la branche « d'Ouère, qu'on peut qualifier de branche française à cause de nos anciennes possessions (mais en y pénétrant « avec un petit pyroscaphe en fer, calant « un mètre au plus, lequel pyroscaphe « n'aurait, comme ceux du Sénégal, que « des matelots et des mécaniciens indigènes, même des officiers africains instruits en Europe), on éviterait à « la fois l'influence de la partie la plus « marécageuse du delta et les ravages « mortels qu'exerce le climat sur la constitution des Européens. Ce rôle semble réservé à la France, qui a formé « une pépinière de jeunes mécaniciens « sénégalais, et fait parcourir en se « jouant à ses pyroscaphes du Sénégal « près du double de la distanee du « cours exploré du Quorra ou Niger. — « Sans doute ce dernier fleuve n'est pas, « comme on avait pu le penser, un large « et profond cours d'eau, navigable jusqu'au grand centre africain de Tombouctou, où s'est illustré notre compatriote Caillié; mais il reste encore « beaucoup à faire pour relier ensemble les explorations des voyageurs « Caillié et Lander, dont la géographie africaine associera désormais les « noms à celui de l'infortuné Mungo-Park (1). »

(1) *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale*, de M. le comte E. Bouet, chapitre VII. *Voyez*, à la page 136 de cet important ouvrage, l'*Esquisse du golfe de Bénin et du delta du Niger, comprenant les côtes des Esclaves, de Bénin, d'Ouère et de Calbar*, tracée par M. d'Avezac, garde des archives de la marine et des colonies, sur les observations et les travaux des capitaines Bouët-Willaumez, Vidal, Purchas, Allen, Trotter et Beecroft, et avec l'aide des anciens levés et des indications de Dalzel, Norris, Baugin, Landolphe, et autres voyageurs et marins.

Dahomey.—M. Brue, agent du comptoir français à Whydah, dès son arrivée, en avril 1843, jugea nécessaire de faire le voyage de Dahomey (1) pour prévenir

(1) De tous les peuples de Guinée, dit M. Walckenaer (*Hist. génér. des Voyages*, tome XI, l. XII, ch. IV), il n'en est aucun qui mérite plus d'attention que les Dahomeys, autrefois appelés *Foys*. Un grand nombre de voyageurs, Atkins, Smith, Bullfinch Lamb, Snelgrave, Pruneau de Pommegorge, Norris, se sont attachés non-seulement à décrire leurs mœurs cruelles et guerrières, mais à rassembler les principaux traits de leur histoire. Ce fut sans doute cette abondance de matériaux qui donna à Archibald Dalzel l'idée de réunir en un seul corps toutes les notions acquises sur ce peuple. Il publia cette compilation sous le nom d'*Histoire de Dahomey* (*The history of Dahomy, an Inland Kingdom of Africa, compiled from authentic memoirs with an introduction and notes; by Arch. Dalzel, governor at Cape-Coast-Castle*; London, 1793, in-4°. Son séjour de trente ans en Afrique, comme gouverneur de Juida et du Cap-Corse, le rendait plus propre que tout autre à ce travail; cependant on doit dire que son ouvrage ne répond pas entièrement aux espérances que l'on était en droit de concevoir des connaissances particulières de l'auteur et des importantes pièces qui lui furent confiées. Tous les faits qui composent l'histoire de Dahomey avant l'année 1774 étaient répandus dans des relations imprimées; Dalzel les a réunis, mais sans y ajouter une seule note importante et sans faire aucune recherche pour leur assigner des dates certaines. Depuis l'année 1774 jusqu'à 1791, Dalzel a écrit d'après ses propres mémoires et ceux de Lionel Abson, son successeur dans le gouvernement du fort anglais de Juida. Cette partie, entièrement neuve, est plus longue, et cependant moins pleine de faits que celle qui la précède. Dalzel y mêle souvent des réflexions politiques, dont le moindre défaut est d'être insignifiantes, et dont il a quelquefois surchargé aussi le texte des autres voyageurs. Parmi ces derniers, celui qui lui a fourni le plus grand

les difficultés qu'avait éprouvées son prédécesseur, et les vols si fréquents au débarquement des marchandises sur la côte d'Afrique, et pour s'entendre avec le roi

nombre de matériaux et les faits les plus précis est sans contredit Robert Norris, de Liverpool, qui avait imprimé la relation de son voyage à la suite des Mémoires du règne de Bossa Ahadi (*Memoirs of the reign of Bossa Ahadie, king of Dahomy, an Inland country of Guiney to wich are added the author's journey to Abomey the capital*, etc., by Rob. Norris; London, 1789, in-8°). Dalzel a inséré cet ouvrage dans le sien, et il l'annonce dans sa préface comme une nouvelle édition revue par l'auteur, qui mourut pendant l'impression. Il loue dans Norris un esprit de recherches infatigable, une parfaite connaissance des mœurs et du langage des naturels de la côte de Guinée, qu'il avait fréquentée pendant dix-huit ans. Outre ces renseignements historiques, le *Voyage* de Norris, malheureusement trop court, renferme des observations très-importantes sur le climat et sur quelques animaux de cette partie de l'Afrique. La carte qu'il a publiée à la tête de son livre est la première qui marque l'itinéraire de Grégoy à Abomey; et le peu de positions que Dalzel y a ajoutées en la publiant sur une plus grande échelle en a encore augmenté la valeur. Telles sont les sources où Dalzel a puisé les matériaux de l'histoire du Dahomey. Nous devons maintenant, ajoute M. Walckenaer, signaler une omission d'autant plus impardonnable qu'elle porte sur une des relations les plus importantes que nous ayons touchant cette partie de la côte d'Afrique : nous voulons parler de l'ouvrage de Pruneau de Pommegorge (*Description de la Nigritie*, par M. P. D. P., ancien conseiller au conseil souverain du Sénégal, etc.; Amsterdam, 1789, in-8°). Cette relation, que Dalzel n'a pas connue, renferme des remarques curieuses sur le gouvernement et le culte des Dahomeys, recueillies sur les lieux par un homme qui avait passé vingt-deux ans dans les différents établissements français en Afrique, et qui avait assisté plusieurs fois aux fêtes annuelles du roi de Dahomey, comme gouverneur de Juida. — Dalzel montre encore peu d'érudition et de critique lorsque, dans sa préface, il recherche à quelle époque le Dahomey a commencé à être connu. Léon l'Africain place parmi les contrées du Soudan, ou de la Nigritie, un royaume qu'il nomme *Dauma*. Dalzel ne doute pas que ce ne soit le Dahomey des modernes, et il ajoute que sans doute Sanuto avait eu de nouveaux renseignements sur ce pays, puisqu'il assigne au Dauma, dans sa *Géographie*, imprimée à Venise en 1588, la même position que les géographes modernes assignent au Dahomey, et qu'il marque sur sa carte la capitale de cette contrée sous le parallèle de neuf degrés, où elle doit être placée effectivement. A la vérité Dalzel fait cette remarque sur la foi d'autrui : il avoue lui-même n'avoir pas vu le livre de Sanuto. Or, ce livre sous les yeux, M. Walckenaer affirme que le fait relevé par Dalzel est complétement faux, que Sanuto ne mentionne le Dauma et ne le reconnaît que comme un pays du Soudan ou de la Nigritie intérieure, c'est-à-dire fort éloigné de la côte de Guinée. Il ne dit rien d'ailleurs de la capitale de ce royaume, mais marque seulement que son monarque et son peuple passent pour être très-riches. Cent ans après, Dapper n'en savait pas davantage; il ne donne pas d'autres détails que ceux qu'avait déjà donnés Sanuto, et il le cite en marge. La seule chose qu'il y ait ajoutée, c'est la longitude et la latitude de la capitale du Dauma, et en effet cette détermination reporte le royaume de Dauma près de la côte de Guinée, où est actuellement le Dahomey. L'erreur de Dalzel est donc d'avoir attribué à Sanuto une chose que Dapper ne lui avait pas empruntée. D'ailleurs il y a contradiction entre la position que Dapper attribue au Dauma sur sa carte et celle qu'il lui marque dans son texte, aux sources du Nil, entre Bournou et l'Abyssinie. On peut donc croire qu'il y a eu confusion de deux États distincts, et qu'on a voulu à tort reconnaître dans le Dahomey des modernes le Dauma de Léon l'Africain, dont les connaissances sur la côte occidentale d'Afrique ne s'étendaient pas plus loin que le cap de Nun. — Il y a un siècle à peine, les Dahomeys n'étaient encore qu'un peuple très-peu considérable, mais redouté de ses voisins, à cause de sa valeur et de son adresse dans les combats. Ces Nègres étaient connus alors sous le nom de *Foys*, et la ville de *Dawhif*, qui est située entre *Calmina* et *Abomey*, à 90 milles de la côte, était la capitale de leur petit territoire. C'est au commencement du dix-septième siècle que Tacou-Donou, chef de la nation des Foys, jeta les fondements de la grandeur de l'empire de Dahomey, tant agrandi un siècle après par son illustre descendant Cuadja Trudo. Voici, suivant Norris et Dalzel, la liste des rois qui ont gouverné l'État de Dahomey depuis sa fondation : Tacon-Donou, vers l'an 1625; Adahounzou Ier (1650); Wibaigah (1680); Guadja-Trudo; qui conquit Ardra, Juida et Jacquin (1708); Bossa Ahadi (1732); Adahounzou II (1789); Whinoubew, qui régnait encore en 1791.

sur le payement des coutumes et la police à exercer dans nos possessions. Avant reçu, le 28 avril, des mains d'un eunuque du roi le bâton royal qui devait lui servir de sauf-conduit, M. Brue partit le 2 mai, accompagné de don Francisco de Souza, ce Brésilien dont j'ai déjà parlé. Ils voyageaient portés en hamacs par douze nègres qui se relayaient, précédés d'une garde armée et d'une troupe de musiciens. A sept heures du soir ils arrivèrent à *Torry :* de Whydah à Torry la route est belle, et longe une vaste plaine accidentée par des bouquets de palmistes. On ne rencontre ni lac ni rivière qui puissent être confondus avec le Lagos que signale Norris, mais un seul marais, couvert de plantes aquatiques, que leurs porteurs passèrent en enfonçant dans la boue jusqu'aux genoux. Le village de Torry, éloigné de Whydah de seize milles environ dans le nord-nord-ouest, n'offre rien de remarquable dans sa construction. On y voit des pieds d'orangers d'une grosseur prodigieuse, et dans la campagne quelques vieux pieds de caféiers restent encore d'une ancienne plantation. La population de ce village, qui peut être de huit cents individus, est la plus indépendante du royaume de Dahomey, à cause du voisinage des lagunes qui s'étendent du cap Saint-Paul au Lagos; elle l'abandonne quand arrive le mois d'octobre, pour échapper aux dévastations annuelles du roi de Dahomey. Après trois heures et demie de marche, à travers une route embarrassée de lianes et de broussailles, M. Brue et son compagnon atteignirent *Allada :* leurs porteurs faisaient cinq milles à l'heure. Allada, situé dans l'ouest-nord-ouest de Torry, compte à peu près douze cents habitants, gouvernés par un cabocir. Il y a quelques maisons à un étage et de beaux arbres fétiches; on récolte dans les environs beaucoup d'huile de palme. Les moustiques et les serpents sont les fléaux du pays. C'est de cette ville que les rois du Dahomey tirent leur origine. Avant la fondation de Dahomey, Allada était la capitale du pays; les cabocirs étaient souverains et indépendants les uns des autres; la ruse ou la violence les portait au pouvoir. On raconte qu'à l'époque où les Européens introduisirent en Guinée les armes à feu, le pays était en guerre par suite du décès du cabocir; un naturel qui avait acquis par hasard un fusil en fit usage pour tuer de suite trois rois élus, et pour leur substituer un des prétendants, son ami. Le peuple, effrayé de la détonation de l'arme, crut que c'était le fétiche du tonnerre qui avait foudroyé les usurpateurs, et nomma à l'unanimité le candidat du propriétaire du fusil. Le nouveau cabocir montra une intelligence supérieure à celle de ses prédécesseurs, et soumit les villages environnants; il étendit ses conquêtes jusqu'au territoire d'un ancien roi, qui d'abord lui céda sans coup férir une portion de son royaume, mais qui, en réponse aux exigences sans fin du caboeir, fit une levée de boucliers, et déclara que le conquerant ne pourrait fonder de nouveaux villages que sur son ventre. Après plusieurs guerres, le cabocir vainquit le roi, le tua, pétrit de l'argile avec son sang et jeta les fondements de la ville de Dahomey dont le nom, dans l'idiome du pays, signifie *village sur le ventre*. Des chanteurs ambulants rappellent encore cette tradition. — Il y a à Allada une maison de discipline pour les femmes adultères. Quand un homme influent a des griefs contre son épouse, il s'en plaint au roi de Dahomey, qui la fait enfermer pour le reste de ses jours et travailler à son profit. — Après avoir passé la nuit dans la maison des premiers rois, et reçu le cadeau d'usage, nos voyageurs montèrent dans leurs hamacs, et prirent la route d'*Ouabo*. Ce hameau contient à peine deux cents habitants; la maison du roi est la seule qui soit bâtie en argile; les autres ne sont que des carbets en paille. Il est situé presque au nord d'Allada et à la distance de neuf milles; la route est très-spacieuse et ombragée par des arbres de haute futaie. Apres deux beures de route, ils atteignirent *Appé*, hameau aussi peu considérable et presque entièrement inondé dans la saison des pluies; à la nuit, ils firent allumer des feux et couchèrent sous une espèce de hangar, entourés de leurs porteurs et de leurs domestiques qui veillaient pour les garantir de l'approche des bêtes fauves. — Au sortir de ce détestable pays, on entra dans un marais appelé *Lamas*, qui se di-

rige de l'est à l'ouest. Aucun naturel du royaume de Dahomey ne sait jusqu'où s'étend ce marais, qui rappelle assez les peintures du Styx. La boue en est noire, compacte et très-glissante; les porteurs, quoique munis de bâtons, eurent beaucoup de peine à le traverser. Il n'y a que deux passages pour se rendre de Whydah à Dahomey; encore sont-ils impraticables après de longues pluies. On rencontre de temps en temps des hippopotames. Le terrain, composé jusque-là d'une argile rougeâtre, changea tout à coup d'aspect à la sortie du marécage. On commença à voir de petites pierres ferrugineuses qui augmentaient de grosseur à mesure qu'on avançait vers le nord, et qui obligèrent les porteurs à chausser des sandales. Le premier village au delà du *Lamas* se nomme *Agrimé;* il est situé au nord-nord-ouest d'Appé, un peu plus grand que celui-ci, mais tout aussi humide, et infesté pareillement d'insectes et de reptiles. La vue était sans cesse bornée par une brume fort épaisse. On ne rencontrait que des cultures de maïs; il y a cependant quelques cannes à sucre, du coton sauvage et de l'indigo. On mit deux heures pour arriver à *Calamina*, ville très-considérable, située au nord d'Agrimé, sur le point culminant du terrain, qui depuis le marais monte insensiblement : la végétation y est languissante et le sol tout ferrugineux. On pourrait appeler Calamina la ville sainte du royaume : c'est là que le roi vient faire ses dévotions et dicter aux ministres du fétichisme les oracles qu'ils ont à rendre. Il l'habite les trois premiers mois de l'année, et se rend ensuite à Dahomey pour y célébrer les funérailles de ses aïeux. On ne peut préciser la population de cette ville, à cause de l'émigration de ses habitants, qui, presque tous, suivent le roi, soit qu'il se rende à Dahomey, soit qu'il aille à la guerre. Les rues sont assez bien percées, et l'air paraît salubre. Nos voyageurs virent à Calamina un assez grand nombre de maisons détruites par ordre du roi; et aux portes de la ville, ils aperçurent un malheureux qu'on avait mutilé et pendu par les pieds pour avoir volé un sac de cauris à une jeune fille. Ils descendirent chez le *cambodé* (trésorier), et peu de temps après ils reçurent une députation qui les venait complimenter de la part du roi. Son frère était en tête et présidait aux cérémonies d'usage. Tous se mirent à genoux et se couvrirent de poussière la tête, la poitrine et les bras. — Après avoir enlevé les tentes des hamacs par déférence pour le roi, on se remit en route. Le chemin était devenu magnifique. On rencontrait de distance en distance, suspendus aux branches des arbres, des chiens offerts en sacrifice aux fétiches, et qui demeurent là jusqu'à ce qu'ils tombent en lambeaux. Les voyageurs durent quitter leurs hamacs pour passer le pont jeté sur le fossé qui borde le mur d'enceinte, appelé *Abomey*. Ce mur est percé de quatre portes, qui font face aux points cardinaux; dans chaque embrasure sont encadrés deux crânes humains. On fit asseoir M. Bruë et son compagnon sur un tronc d'arbre sculpté; on leur offrit de l'eau à boire, puis on commença les saluts d'usage. Vingt et un coups de canon furent tirés en l'honneur du roi des Français; vinrent ensuite tous les cabocirs, à cheval, précédés de leurs hommes d'armes, de leurs musiciens et de leurs drapeaux, sur lesquels étaient peints, entre autres sujets, des sacrifices humains. Après avoir défilé trois fois autour d'eux, les cavaliers mirent pied à terre, et commencèrent à danser en tirant des coups de fusils; les gens de leur suite firent de même, et les interprètes se levèrent à leur tour pour danser devant les cabocirs. Cette cérémonie dura trois quarts d'heure. Une seconde députation du roi vint les prendre alors pour les introduire en sa présence. Accompagné des interprètes, M. Bruë s'embarqua dans une goëlette de quinze pieds de longueur environ, construite dans de justes proportions et fort bien gréée; elle était montée sur six roues et traînée par une soixantaine de nègres. Ce navire était l'emblème du commerce : la chambre était encombrée de marchandises précieuses, telles que corail, soieries, verroterie, cowris, etc. Après avoir parcouru l'espace de deux cents pas environ, il aperçut les murs extérieurs des maisons du roi; sur le faîte de ces murailles, et à la distance de dix mètres à peu près les uns des autres, étaient placés des crânes humains au bout de petites fourches en fer. La goëlette déboucha sur une grande place; au centre

se trouvait une longue poutre plantée en terre, supportant une chaise, sur laquelle on avait fixé, après l'avoir sacrifié, un homme vêtu comme les guerriers. Il faisait face au midi, dans l'attitude d'un observateur. A l'extrémité de la place, et sous un des hangars latéraux du palais, se tenait le roi, assis sur un siége d'argile, couvert de soieries et entouré d'un nombreux cortége. Après avoir fait trois fois le tour de la place, et échangé des saluts avec le roi, M. Bruë et son compagnon débarquèrent de la goëlette, et furent introduits; à leur approche, le roi se leva, tendit la main à M. Bruë, et lui exprima tout le plaisir qu'il éprouvait à voir un Français. Il n'avait pas oublié que Whydah était jadis un de nos établissements, et que les Français avaient remis le pays entre les mains de ses ancêtres. Il témoigna le désir d'entrer en relations avec nous. — Guesoh-Apoji, neuvième roi du Dahomey, est un homme de haute taille; il a des formes agréables, et ne paraît pas avoir plus de cinquante ans. Aidé de don Francisco, qui lui fournit les moyens de soutenir l'insurrection, il est parvenu au pouvoir en détrônant son frère, que les sujets avaient pris en aversion, à cause de ses vices et de son despotisme. Il le tient enfermé dans son palais et le fait garder à vue; ses sujets n'en parlent qu'avec la plus grande circonspection. Après s'être entretenu pendant quelque temps avec ses hôtes, il but au roi des Français, à la prospérité de notre commerce à Whydah, puis les congédia. En s'en retournant, ils remarquèrent une chose affreuse qui leur avait échappé d'abord : tout autour de la maison royale s'élevaient de petits hangars contenant des hommes bâillonnés, et tellement garrottés, que les liens avaient disparu sous l'enflure des poignets. Ces malheureux servaient, pour ainsi dire, de litière à des chevaux; on attendait le coucher du soleil pour sacrifier hommes et chevaux ensemble.

La ville de Dahomey (1) est bâtie en argile; les habitations sont couvertes en paille comme celles de Whydah; d'après l'usage du pays, chaque prince régnant fait construire sa demeure; toutes les maisons royales sont renfermées dans une même enceinte, et n'ont qu'un rez-de-chaussée : une seule est élevée d'un étage, c'est celle du conquérant de Whydah. A l'époque des coutumes, elle est tapissée de cowris à l'extérieur. La ville est bâtie sur un plateau élevé; à l'ouest se trouve un bassin d'une très-grande étendue et d'un aspect pittoresque, qui fournit l'eau à la ville. M. Bruë remarqua la maison de castration : on inflige habituellement cette peine aux chefs des ennemis vaincus. Au fond du paysage, et à la distance de douze lieues environ, se dessinent deux hautes montagnes, les seules qu'il ait vues. Le climat est très-sain : il ne règne aucune des fièvres qui ravagent le littoral, et dont les habitants de Dahomey sont souvent victimes quand ils descendent au bord de la mer. Tous les arbres, à l'exception de quelques palmistes, ont été plantés : ils sont d'assez belle venue, et produisent une gousse qui, outre la graine, renferme une graisse végétale que les Nègres emploient dans l'apprêt de leurs aliments. Comme à Agrimé, on y voit le coton, que les indigènes cultivent en petite quantité, et l'indigo sauvage, qu'ils emploient avec succès dans la teinture de leurs étoffes. Les tigres et les hyènes, quoique nombreux, attaquent rarement l'homme : il n'est pas rare de les voir traverser la ville; le tigre est considéré comme fétiche, et il est défendu de le tuer sans nécessité. Le cas échéant, on est obligé de rapporter les moustaches aux ministres du fétichisme. Les perdrix sont très-abondantes. — M. Bruë envoya les cadeaux que les anciens commandants du fort français avaient l'habitude de faire au roi, et, sur son invitation, il se rendit auprès de lui pour assister à la coutume qu'on célébrait ce jour-là. Accompagné de son interprète, il traversa plusieurs cours et entra dans une dernière enceinte. Le roi s'y tenait sous un grand parasol de cinq mètres à peu

(1) M. Bruë était muni d'un sextant; il se procura un horizon artificiel au moyen d'un baquet qu'il remplit d'huile de palme. La couleur de ce liquide n'était pas très-favorable pour saisir le point de tangence de l'astre. Il obtint pour résultat 7° 5' de latitude nord.

près de rayon, convert en damas rouge et bordé de bandes blanches sur lesquelles étaient de grossières peintures de têtes d'hommes et d'animaux; à dix pas de distance, les eunuques qui l'avaient introduit se prosternèrent en se couvrant de poussière la tête et les bras. Il salua le roi, et s'avança vers lui, précédé de ces malheureux, qui se traînaient sur les mains et sur les genoux. Comme la première fois, le roi se leva à son approche et lui tendit la main. Il le questionna longtemps sur l'état de la France, snr son gouvernement, sur la manière dont nous faisons la guerre, sur le nombre de nos soldats, et notamment sur les moyens que nous avions employés pour résister à l'Europe entière; il lui fit aussi quelques questions sur Napoléon, sur sa taille, sur ses traits : plus satisfait qu'étonné des réponses de M. Brue, il fit servir de la liqueur, et ils burent ensemble à la santé du roi des Français et de sa famille. Puis, ayant fait placer son hôte en face de lui, il donna l'ordre qu'on commençât la fête. Il était vêtu d'un pagne en damas cramoisi broché, avait la tête nue et portait aux pieds des sandales garnies de corail; il était assis sur un sopha; une négresse tenait au-dessus de lui une ombrelle de velours doublé en satin blanc. Le vide du parasol était occupé par des soldats-femmes armés de sabres et de fusils; le reste de la troupe, au nombre de huit cents peut-être, était rangé à la droite du roi. Derrière se trouvaient une foule de concubines gardées par des eunuques, qui portaient sur la tête de petites cornes en argent. Tout auprès du roi, à sa droite, se tenait le *minga* (premier ministre), entouré des cabocirs; chacun d'eux était sous son parasol et dans le grand costume de fête : c'était en général une tunique de soie courte et des pantalons de même étoffe à la façon des Maures, s'arrêtant aux genoux. Une partie de l'avant-bras, chez tous, était couverte d'une large plaque d'or ou d'argent, selon le rang qu'occupait le cabocir, courbée en forme de bracelet. A gauche le *méhou* (deuxième ministre) était entouré d'un nombre égal de cabocirs et vêtu de même. Derrière eux étaient placés en ligne les soldats-hommes, la plupart armés de fusils; quelques-uns avaient des arbalètes, d'autres des arcs d'un mètre de longueur et des carquois garnis de flèches empoisonnées. Le fond de la scène était aussi garni de troupes. Devant nos voyageurs se tenaient des *feticheros* (ministres du fétichisme); l'interprète les disait Mandingues : en effet, ils parlaient une langue particulière, et portaient une tige de fer, en forme de quenouille, surmontée de figures grotesques d'un curieux travail. Devant les Mandingues, d'autres feticheros agitaient des queues de chevaux toutes les fois que le roi buvait ou éternuait, afin de chasser le mauvais sort qu'on eût pu, disaient-ils, lui jeter dans un de ces moments. Les musiciens occupaient le côté gauche; leurs instruments consistaient en tambours de différentes dimensions, en trompes creusées dans des dents d'éléphants, en une espèce de fifre et en cloches de fer sur lesquelles ils battent avec une baguette. A côté des musiciens paraissaient les ambassadeurs des peuples et royaumes voisins : M. Brue remarqua ceux du roi d'Onim (Lagos) et des républiques de Porto-Novo et d'Agué. Enfin venaient les chanteurs du roi, chargés de conserver dans leurs chants la mémoire de son règne. Après qu'ils eurent fait entendre l'hymne en l'honneur du conquérant de Whydah, les troupes commencèrent à défiler; chacun des cabocirs était à la tête des siens, drapeau déployé; suivait l'armée des femmes, puis les concubines du roi, traînant les unes des voitures, d'autres des chevaux en bois de grandeur naturelle, des meubles, des vases, des malles, des glaces, des chaises à porteurs, des orgues de Barbarie, du corail et une foule d'objets européens, pêle-mêle. Parmi ces divers objets, M. Brue distingua un oiseau en filigrane d'argent fort habilement exécuté : c'était l'ouvrage d'un Maure; il y avait aussi des statues sculptées par les Nègres avec beaucoup de goût. Les femmes étaient suivies par les eunuques, et par des hommes porteurs des trophées conquis dans les dernières guerres, drapeaux, boucliers garnis de crânes humains, armes de toute espèce, tuniques, pagnes, verroteries et casques surmontés de créneaux, rappelant la coiffure mythologique de Cybele; à la suite marchaient des

troupes de musiciens, débris des diverses peuplades détruites. — Le *méhou*, percepteur des impôts dans la partie méridionale du royaume, précédait le *minga*, chargé de la partie septentrionale; ce dernier était escorté d'une troupe de soixante hommes à peu près, dans lesquels don Francisco reconnut des anthropophages amenés en captivité sous les premiers rois de Dahomey, et conservés par leurs successeurs. On a soin de leur donner des femmes esclaves, afin de perpétuer leur race : on se sert d'eux lorsque le roi condamne un chef ennemi à être mangé. A leur tête se trouvait un vieillard, à barbe blanche, qui portait pendue au cou une petite calebasse, pour y boire, sur l'ordre du roi, le sang des victimes : les fonctions de cet homme contrastaient singulièrement avec sa physionomie patriarcale. Enfin venait au milieu de sa garde, toute composée de femmes, le roi, porté dans un hamac d'étoffe blanche. Le cortége, que suivirent M. Bruë et ses compagnons, se rendit sur la place du marché : là s'élevait un grand échafaudage recouvert en soieries de diverses couleurs. Le roi, l'ayant fait appeler, lui donna en cowris la valeur de dix francs; et après lui ce fut le tour des cabocirs dans l'ordre hiérarchique, puis celui des marchands. Quand le roi eut distribué ses largesses aux principaux du pays, il monta sur l'échafaudage et se mit à jeter des cowris et du pain de maïs au peuple, qui se rua sur le cortége. On prit ensuite la route du palais où allaient avoir lieu les holocaustes humains. — A l'époque des coutumes, toutes les affaires commerciales et judiciaires restent suspendues, ce qui obligea M. Bruë à prolonger son séjour au delà du terme qu'il s'était fixé. Dans cet intervalle, il eut la visite d'un Maure qui fabriquait des coussins en peau; son interprète lui ayant dit que cet homme venait de l'intérieur et de loin, il lui offrit de l'eau-de-vie et le questionna beaucoup. Tout ce qu'il put savoir de lui, c'est qu'en marchant une lune dans la direction du nord-est, qu'il désigna de la main, on arrivait à une mer d'eau douce sur laquelle naviguent des navires et dont les bords sont habités par des blancs qui connaissent les livres. M. Bruë comprit qu'il voulait lui parler du Niger, et que ces blancs devaient être des Maures. Cet homme ajouta qu'il était en relations suivies avec des voyageurs qui parcourent ces contrées; que pour atteindre les bords de cette mer il fallait traverser des pays inhospitaliers, mais qu'avec des précautions on y pouvait arriver sans crainte.

Le gouvernement de Dahomey est le plus absolu despotisme. Le roi est le seul homme libre; les chefs, premiers esclaves, sont obligés de payer un tribut annuel qui augmente en raison des fonctions : le minga est le plus fort contribuable, puis le mékou, ensuite les cabocirs, par ordre hiérarchique; quant aux marchands, ils sont imposés proportionnellement à l'importance de leur commerce. Le roi a droit de vie et de mort sur ses sujets. M. Bruë raconte qu'une nuit le roi le fit prévenir, lui et son compagnon de ne laisser sortir aucune des personnes attachées à leur suite : il avait choisi cette nuit pour l'exécution des délinquants politiques; ces exécutions se font mystérieusement et dans les ténèbres, et il est interdit, sous peine de mort, de sortir; des bandes armées parcourent les rues avec ordre de tuer indistinctement tous ceux qu'ils rencontrent; le lendemain, en entrant par la grande porte du palais, M. Bruë remarqua de chaque côté et en dehors un parallélogramme bâti en argile, sur lequel étaient fixées les têtes des victimes de la nuit précédente, au nombre de soixante-quatre. Ces malheureux avaient été immolés sur le seuil, et il fallut que M. Bruë, pour entrer, marchât dans une mare de sang et d'eau-de-vie. La coutume se célébrait dans une cour; le roi était assis, à l'ombre d'un parasol, sur un trône dont les marches étaient incrustées de verroteries, de corail et de dents humaines. Au-dessus d'un tambour colossal, dont le tour était garni de même, flottait, en forme de drapeau, un grand pagne fait de pièces et de morceaux des différents tissus européens, mélangés avec ceux du pays : le parasol et le tambour étaient, suivant son interprète, l'emblème de la force, et le pagne celui de la richesse. On dansa, et on chanta les louanges du roi, qui fit ensuite quelques largesses à son peuple. Puis, ayant appelé M. Bruë, il l'invita à boire

avec lui. Une femme pendant ce temps lui couvrit le visage d'un voile blanc; les feticheros brandirent leurs queues de cheval, les soldats agitèrent leurs sonnettes; tous se prosternèrent jusqu'à ce qu'il eût fini de boire. Voyant que son hôte regardait les crânes suspendus à son trône, le roi les prit dans sa main l'un après l'autre, et lui fit le récit de chacun de ses exploits; il le reconduisit lui-même à son siége, et ils furent à l'instant entourés des princes cabocirs qui venaient faire leur cour; il y avait parmi eux deux fous dont la figure était bizarrement tatouée et qui portaient des vêtements tout bariolés. Après la cérémonie, on introduisit deux hommes couverts d'un pagne blanc, et on les plaça en face du roi. Ces hommes savaient qu'ils allaient mourir, mais ils étaient entièrement impassibles, et la présence de M. Bruë paraissait absorber toute leur attention. Le roi leur fit remettre la valeur de cinq francs en cowris et un flacon d'eau-de-vie, afin de pourvoir aux besoins du voyage. Le premier fetichero se pencha à leur oreille, et les chargea de diverses commissions auprès des ancêtres du roi; on les conduisit ensemble sur un des côtés de l'enceinte, où l'on voyait enfoncé en terre un pieu tel qu'on en rencontre dans nos abattoirs. On les fit mettre à genoux, et deux hommes de la troupe du minga, armés d'un sabre très-court, leur coupèrent la tête en frappant à coups répétés. Après l'exécution, les bourreaux chargèrent les cadavres sur leurs épaules et allèrent les jeter dans les fossés qui bordent le mur d'enceinte, gardant pour eux les cowris, les pagnes et l'eau-de-vie. Les jours suivants, répétition des mêmes horreurs, avec cette différence que le supplice de la croix remplaça la scène du billot. M. Bruë vit un arbre qu'on avait dépouillé de ses fruits pour y substituer des têtes humaines. A l'ombre de ces rameaux funèbres, le roi fit servir aux cabocirs un banquet d'où les femmes étaient exclues. M. Bruë évalue à plus de mille le nombre des victimes sacrifiées dans ces fêtes de sang. Il put enfin obtenir audience du roi et lui parler d'affaires. Il lui montra la lettre du ministre de la marine qui l'autorisait à prendre possession du fort français de Whydah. Quoiqu'il ne sût pas lire, le roi en exigea une copie, et investit M. Bruë du commandement du fort ainsi que du village des Français. Les cabocirs vinrent lui faire la réception d'usage avec des danses et des décharges de mousqueterie. Dès sa première entrevue avec le roi M. Bruë avait sollicité la grâce de neuf condamnés à mort, appartenant au village français. Il désespérait de l'obtenir, lorsque, la veille de son départ, il les vit entrer garrottés dans la cour de son habitation, conduits par le méhou et par un détachement de ses troupes. Arrivés devant son logement, on les fit agenouiller, et le méhou leur apprit que le roi leur avait fait grâce à sa sollicitation; il leur adressa une longue allocution pour les porter à la reconnaissance et à une meilleure conduite, et engagea M. Bruë à délier lui-même le premier de ces condamnés; après quoi les soldats du méhou délièrent les autres. Dans la soirée le roi vint lui faire sa visite, et il fut autorisé à partir (1).

Yébou. — J'arrive maintenant à la description du pays et du peuple des *Yébous*, « nation considérable, dont le nom généralement inconnu à nos meilleurs traités de géographie, se retrouve à peine mentionné dans les plus volumineuses descriptions de l'Afrique et dans les relations de quelques voyageurs, avec une somme de renseignements qui se borne à un petit nombre de lignes, sans un seul mot de la langue, des caractères physiques, aucun de ces renseignements qui peuvent servir à déterminer le classement ethnologique d'un peuple dans la grande famille humaine. Le pays n'est pas mieux connu, à peine est-il indiqué sur les meilleures cartes d'Afrique; et la côte même, négligée par les hydrographes modernes, n'est tracée que d'après des relèvements surannés. » Une occasion singulière s'offrit, il y a quelques années, à M. d'Avezac de recueillir à Paris même, sur ce peuple ignoré, des informations qui, quelque imparfaites et quelque tronquées qu'elles puissent être, ont,

(1) Le récit du voyage de M. Bruë a été inséré dans les *Annales maritimes, Revue coloniale*, 1845, septembre, n° 13.

comme il le dit lui-même, sur le peu que nous savions auparavant l'avantage tout ensemble de l'étendue et de la nouveauté : il put interroger longuement un nègre, natif de Yébou, vendu à l'âge de vingt à vingt-deux ans à un négrier, transporté au Brésil, baptisé sous le nom de Joaquin, amené seize ou dix-sept ans après à Paris par son maître, redevenu libre de plein droit, et depuis ayant servi comme domestique dans diverses maisons. Ochi-Fékouè, jusqu'à l'âge de vingt à vingt-deux ans, avait mené, comme son père, la vie active de marchand voyageur, et dans ses nombreuses et diverses excursions il avait atteint comme point extrême dans l'est *Gatô*, où l'on débarque pour se rendre à la capitale du Bénin; au sud-est, la ville d'*Owêr;* à l'ouest, il n'avait jamais dépassé le comptoir de Lagos. Par terre il avait été souvent aux marchés des pays limitrophes de Yébou, vers le nord : il avait donc connu par lui-même toute l'étendue de sa terre natale. On conçoit quels embarras et quelle incertitude accompagnent ces sortes d'enquêtes scientifiques; aussi est-ce avec défiance que M. d'Avezac nous présente le résumé de ces « conver-« sations vagabondes et morcelées, diffu-« ses et naïves. » Mais nous devons dire, à notre tour, qu'en les mettant en ordre et en les disposant de manière à ce qu'elles composent déjà une esquisse si complète du peuple et du pays des Yébous, M. d'Avezac a fait un travail de critique fort remarquable et propre à servir de modèle dans les études ethnologiques (1); et dans tout ce que j'en conserverai ici je le reproduirai textuellement.

Après avoir, dans une *revue rétrospective*, rassemblé toutes les notions antérieures sur le pays des Yébous consignées dans les cartes et autres documents géographiques (2), M. d'Avezac l'a décrit à son tour. « Le pays de *Yébou*, dit-il, est compris, d'une manière

(1) La *Notice sur le pays et le peuple des Yébous en Afrique* forme la deuxième partie du tome second des *Mémoires de la Société ethnologique*.

(2) « Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, dit M. d'Avezac, les premiers relèvements des navigateurs portugais se reproduisent de carte en carte à peu près sans variation, tels qu'on les voit dans les éditions de Ptolémée, dans la Géographie de Livio Sanuto, ou dans les Atlas de Mercator et de Hondius. Un autre tracé portugais apparaît plus tard sur les cartes de Pierre Mortier (*Carte des costes de l'Afrique depuis Cabo Corso jusques à Omorro, levée par ordre exprès des rois de Portugal, sous qui on en a fait la découverte;* Amsterdam). La côte y est morcelée en îles nombreuses, derrière lesquelles s'étend la grande *Lagoa de Curamo;* à quelque distance dans les terres, et vers le *ria do Lago*, est marquée une *Cidade do Jubu*, et ce même nom de *Jubu* est répété en petits caractères vers le rivage.

« Les documents hollandais (particulièrement les cartes de Van-Loon, de Robyn, de Loots et de Van-Keulen) forment une autre série, où des relèvements nouveaux sont entés sur les données portugaises; le nom de *Ichoo* apparaît alors sur la chaîne d'îles, quelque fois réunies en une seule terre allongée, qui s'étend entre le lac de Curamo et la mer. Dapper, copié ultérieurement par Jean Barbot et par le sieur de la Croix (*Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne;* Lyon, 1688, in-12, tome III, pag. 164 à 166), annonce, dans sa *Description de l'Afrique*, l'existence d'un *royaume de Jaboe* à l'ouest ou au nord-ouest du Bénin; et Van-Keulen inscrit ce royaume, sur ses cartes, au nord du lac de Curamo.

« Peut-être devons-nous aussi faire une part spéciale à l'école française, qui, indépendamment des données portugaises et hollandaises combinées, semble avoir recueilli de son chef quelques notions de détails, telles que l'indication des villes de *Curamo* et d'*Ody*, marquées dès 1656 par Sanson, aux deux extrémités de la grande lagune (*L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes;* Paris, 1656, in-4°; carte neuvième). De L'Isle réunit tout ce qu'avaient respectivement acquis ses devanciers, même en double emploi (*Carte de la Barbarie, de la Nigritie et de la Guinée*, août 1707), et il y ajouta, peut-être sur des lumières empruntées à David de Nyendaal (*Lettre du 1er septembre 1701*, dans le *Voyage de Guinée de Basman*, p. 456), la désignation précise des *corsaires d'Uza, indépendants*, à leur véritable place : quoi qu'il en soit, les cartographes postérieurs, hollandais et anglais, la transcrivirent en français dans leurs propres cartes, de même que les indications portugaises et hollandaises se retrouvaient respectivement en ces deux langues sur les cartes françaises de Duval et de Sanson. Le grand d'Anville vint à son tour, et ne fit guère d'abord que re-

générale, entre le *Dahomé* à l'ouest, le Bénin à l'est, au sud la mer de Guinée, au nord le pays d'Eyo. Le long du rivage maritime, on peut préciser ces li-

produire de L'Isle avec ses doubles emplois; plus tard il voulut être lui-même, et il corrigea son prédécesseur, mais avec moins de sagacité qu'il n'y avait lieu de s'y attendre. (Comparez la *Carte de la côte de Guinée et du pays, autant qu'il est connu, depuis la rivière de Serre-Lionne jusqu'à celle de Camarones;* juillet 1729, avec celle qui est simplement intitulée : *Guinée entre Serre-Lionne et le passage de la ligne*, 1775.)

« Enfin arrivent les Anglais, copistes d'abord des Hollandais et des Français; ils explorèrent ensuite eux-mêmes ces côtes avec le but exprès d'en faire le relèvement nautique : ce fut le capitaine Archibald Dalzel qui exécuta, en novembre 1785, à bord du bâtiment *le Tartar*, une reconnaissance, combinée ensuite avec les travaux particuliers des capitaines Joseph Matthews et Clemisson, puis complétée dans sa partie occidentale par un levé spécial de l'embouchure de la rivière de Lagos, effectué en 1789 par le capitaine Horseley, de Liverpool : elle fut ainsi insérée dans l'*African Pilot* de Laurie, et doit être considérée comme ce que nous possédons de mieux sur la région qui nous occupe. (*Voy.* la carte intitulée : *A new Survey of that part of the coast of Africa comprise between cape Verga and cape Formoso*, en 3 feuilles, dont la première édition est du 25 mai 1789, et qui a été plusieurs fois reproduite depuis.) Les îles de la côte y ont pris l'aspect d'une langue de terre longue et étroite, coupée en certains endroits par des criques peu considérables. Quelques villes anonymes, outre celle de *Oddy*, s'y trouvent indiquées : le nom de Curamo est renvoyé aux anciennes cartes; celui de *Eco* ou *Ichoo* (suivant l'orthographe hollandaise) est restreint à la ville de Lagos; la grande lagune est appelée *lac de Cradoo*, et une ville du même nom est marquée, auprès d'une rivière, sur le bord septentrional du lac, ainsi qu'un village de *Quassee*, à côté duquel débouche pareillement une petite rivière; à quelque distance au nord, dans les terres, se lit en grosses majuscules le nom de *Jaboo*. — Voilà dans leur plus grande étendue les notions cartographiques réunies depuis quatre siècles sur cette contrée.

« Joignons-y les indications du petit nombre de voyageurs, tous anglais au surplus, qui ont dit quelques mots relatifs à notre sujet : Snelgrave est le premier voyageur qui nous parle des Yébous. Des nouvelles du Dahomé, qui lui parvinrent après son retour en Angleterre, racontaient que le roi Truro-Audati, profitant de la paix qu'il venait de conclure avec les *Joes*, avait tourné ses armes contre les *Yabous*, peuple de l'intérieur; il s'était porté contre eux, dans les premiers mois de 1731, et avait éprouvé une vigoureuse résistance, pendant laquelle étaient arrivées les pluies de l'hivernage. Faisant alors un dernier effort, le roi de Dahomé était parvenu à déloger les *Yébous* de leurs retranchements, mais sans être en état de les poursuivre dans leur retraite; et il avait été forcé de s'en retourner, après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes et compromis sa grande réputation militaire. (Guill. Snelgrave, *Nouvelle Relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait;* Amsterdam, 1735, in-12, page. 174, 175.)

« Le capitaine John Adams, dont le voyage en Guinée se rapporte à l'année 1803, bien qu'il n'ait été publié que vingt ans après, avait fait escale à Lagos, qu'il dit appartenir à un chef absolu qui étend sa domination sur deux ou trois villages populeux de la rive septentrionale du lac de Cradoo, laquelle touche au fertile royaume de Jaboo, habité par un peuple agriculteur et manufacturier. « *Les Jaboos*, dit-il, habitent un pays situé entre Hio et Bénin. Ce sont de beaux hommes, qui semblent toujours arriver d'un pays d'abondance, tant ils sont pleins de santé, de vigueur et de résolution; c'est un peuple très-industrieux, fabriquant pour l'exportation une immense quantité de toiles communes de Guinée, très estimées au Brésil, fournissant d'ailleurs à la consommation de ses voisins du gros et du menu bétail, de la volaille, du blé et des calebasses. » (Capitaine John Adams, *Remarks on the country extending from cape Palmas to the river Congo, including observations on the manners and customs of the inhabitants;* Londres, 1823, in-8°; p. 96-98.)

« Plus rapproché de nous de douze à quinze années, bien que ses *Notes sur l'Afrique* aient été publiées quatre ans avant les *Remarques* d'Adams, George Robertson nous parle comme lui de *Jaboo*, dont il avait vu plusieurs marchands à Lagos. Il considère ce pays comme une vice-royauté du Bénin, située entre Lagos et le rio Formoso; et il en présente les habitants comme actifs et industrieux, très-supérieurs à leurs voisins, fabriquant d'excellentes étoffes de coton de douze à quatorze pouces de large, très-recherchées, les unes blanches, d'autres d'un bleu très-solide, quelques-unes de couleur différente, assez bien teintes, sauf

mites (1). La ville de *Lagos* (6° 21' nord; 1° 2' 44" est de Paris) est la borne du couchant. *Lagos* est le nom vulgaire donné par les Européens; s'il en faut

les jaunes. « Ces gens portent, dit-il, une sorte « de caleçon très-court, qu'ils appellent *ehoo-* « *catoo*, et une grande pièce d'étoffe, qui leur « sert de couverture et de moustiquière pen- « dant la nuit. » (G. Robertson, *Notes on Africa, particularly those parts which are situated between cape Verd and the river Congo*; Londres, 1819, in-8°; p. 287, 290, 301 à 303.)

« Bowdich, en 1817, conversa au cap Corse avec un mulâtre qui était allé à *Kosie*, et dont il reçut des renseignements d'après lesquels, par suite d'une méprise imputable soit à lui-même, soit à son informateur, il transforma la ville yéboue de *Kosie*, sur le bord du lac, en une capitale de royaume sur la rive orientale de la rivière de Lagos, à une soixantaine de milles de l'embouchure. Une autre erreur de sa part fut de prendre pour les *Jaboos* un peuple qu'il trouvait mentionné dans les observations anonymes jointes à la relation du matelot Robert Adams, sous le nom de *Joos*, tandis qu'il s'agit des *Joes* de Soelgrave, *Hios* de John Adams et de Bowdich lui-même, *Ayoes*, *Eyoes* ou *Eyeos* de Dalzel, Norris, Robertson, et qu'il est plus exact d'appeler *Eyos*. (L'histoire du Dahomey est pleine de guerres sanglantes soutenues contre ce peuple.) Les *Jaboos*, ajoute Bowdich, habitent à quarante milles à l'ouest de *Kosie*, et non derrière le *Cradoo*, comme le marque la carte de Norris (la même que celle de Dalzel) : ils sont renommés par les étoffes qui portent leur nom, et dont les Portugais font des chargements considérables. (E. Bowdich, *Voyage dans le pays d'Aschantie*, p. 317-319 de la traduction française.)

« Dupuis a nommé également *Joboo* et *Kosie* parmi les États du second ordre compris avec le Bénin dans la partie orientale de la grande région de Ouanqârah, d'après les informations qu'il avait reçues en 1820 des traitants musulmans du cap Corse; mais là se borne tout ce qu'il en dit. (*Journ. of a residence in Ashantie*, p. lij de la deuxième partie.)

« Les nègres Bernard et François, en faisant en 1819 à M. d'Andrada, au Brésil, l'énumération des lieux qu'ils avaient traversés en venant de l'intérieur de l'Afrique aux comptoirs de la côte où ils avaient été vendus, nommèrent aussi *Dliobuh* ou *Ghebuh*, comme une de leurs dernières étapes. (*Journal des Voyages*, t. XXXII, p. 309-313.)

« C'est là tout ce que les livres ont pu nous apprendre jusqu'à ce moment du pays et du peuple de Yébou. »

(1) *Itinéraire de Clapperton de Badagry à la ville d'Eyeo ou de Katungo, à travers les montagnes de Kong* (1825-26) : — Le 7 décembre 1825, le capitaine Clapperton partit de Badagry; il remonta en pirogue un bras de la *rivière de Lagos*, jusqu'au confluent *de la crique de Gozie*, où il entra; il remonta également cette crique pendant un mille et demi, puis débarqua sur la rive gauche. Les bords de ces deux petites rivières sont bas et couverts de roseaux : à l'endroit où il s'arrêta il se tient un marché pour les habitants de Badagry, de Pouka et d'autres villes voisines : on le nomme *Bawie*. Le Gazie vient du nord-ouest, et traverse une partie du royaume de Dahomey; il a sa source dans le pays nommé *Kito*. De Bawie, Clapperton se rendit à pied à *Pouko* : le chemin qu'il suivit était en partie éclairci; l'herbe haute le couvrait dans les endroits où le bois était abattu; il paraissait avoir été cultivé. Les forêts étaient touffues, les arbres très-élevés et entremêlés de tant de plantes grimpantes et de broussailles, que les forêts paraissaient impénétrables au delà de la lisière. Le pays est bas, le terrain formé d'argile rouge avec un mélange de sable. En sortant de Pouka, il apprit qu'il n'était plus sur le territoire du roi de Badagry, mais dans un canton du royaume d'*Eyeo* ou *Yourriba* (les Arabes et les Haoussans lui donnent ce dernier nom), que la capitale s'appelle Katunga, et qu'elle est située à trente journées de distance. Après avoir traversé les villages d'*Isako*, de *Dagmou*, de *Humbo*, placé au delà d'une petite rivière, et d'*Akalou*, il atteignit *Sodo* ou *Isado*. Le terrain entre Humba et Sado consiste généralement en une sorte d'argile rouge. Il doit y avoir des cultures considérables à peu de distance de la route; mais auprès des villes on n'en voit pas de suffisantes pour nourrir leurs nombreux habitants. Clapperton jugea qu'il n'était pas loin des bords de la rivière Gazie; et, en effet, le lendemain, après avoir marché une heure dans les bois, il atteignit la ville de *Bidgie*, entourée de beaux champs de grains et de bananes, et située sur cette rivière. Elle avait en cet endroit à peu près un quart de mille de largeur, et était remplie d'îles basses et marécageuses et de roseaux flottants. Au delà de Bidgie, la route traversait un long marais desséché, jusqu'au village d'*Alaliobolou*. Le pays dès là devenait très-beau, offrant un mélange de coteaux et de vallées; de temps en temps on jouissait de délicieux points de vue. Il entra bientôt à *Labou* par une avenue d'arbres majestueux, bordée de maisons de fétiches. La ville de Labou est grande et

croire Robertson, *Awani* est la dénomination locale, écrite *Onis* par Denys Bonnaventure et la plupart des anciens navigateurs, *Aunis* par Palissot Beau-

située sur un terrain en pente vers le sommet d'une petite colline. La route continuait à travers des champs de millet, d'ignames, de calavances et de maïs. La ville de *Djannah*, où il arrive ensuite, occupait une situation semblable à celle de Labou; la vue s'y étendait fort loin dans l'ouest; mais du côté de l'est elle était interrompue par des bois touffus. Les habitants paraissaient polis et industrieux : leur nombre pouvait monter de huit à dix mille; il ne restait plus des anciennes fortifications que la porte et un fossé. Les rues étaient tortueuses et étroites. Clapperton visite plusieurs manufactures de toile et trois ateliers de teinture, dans chacun desquels il y avait une vingtaine de cuves ou grands pots de terre; tout était en pleine activité. L'indigo de ce canton est d'excellente qualité. Les femmes teignent la toile; les hommes sont tisserands. Le métier et la navette sont faits à peu près sur les mêmes principes que ceux dont on use en Angleterre; mais la trame n'a guère que quatre pouces de largeur. Les villages qui succèdent à Djannah sont *Batchy*, *Tchów*, *Ega*, *Emadou*, *Liabo* et *Ekwa*, tous situés au sein d'une forêt inaccessible; on y arrive par une avenue que défendent trois rangs de palissades avec des portes étroites en claies et une seule entrée. A Liabo seulement il y avait un mur en terre et un fossé ajoutés aux palissades. En sortant d'Ekwa, les voyageurs traversèrent une ravine profonde et remontèrent de l'autre côté sur le bout d'un plateau, où ils virent *Engwa* et *Afoura*. Le pays était ouvert et offrait une succession de collines et de vallées : dans les terrains élevés, de gros blocs de granit perçaient la surface de la terre; les plaines étaient parsemées de cocotiers femelles et couvertes d'une herbe haute et longue qu'on avait brûlée récemment en plusieurs endroits. La vue du haut des coteaux, en sortant d'Afoura, est superbe; toutes les vallées sont arrosées par des ruisseaux qui coulent au nord-ouest, en se dirigeant vers une grande rivière qui se jette, dit-on, dans le Lagos. Ils s'arrêtèrent à *Asseulah*, et éprouvèrent toujours la même obligeance de la part des habitants, qui pouvaient être au nombre de cinq à six mille. La ville était entourée d'un fossé creusé récemment à cause de la guerre. Suivait le village d'*Itallia*, dans un très-beau pays; puis *Assoudo*, ville murée, de dix mille habitants; et *Tchotcho*, entre des rochers rocailleux. Toutes ces vallées rocailleuses qu'ils traversaient étaient cultivées dans beaucoup d'endroits en coton, grains, ignames et bananes, et arrosées par de nombreux ruisseaux. Une quantité de petites villes se montraient sur le sommet et dans les enfoncements des coteaux; c'est à leurs habitants qu'appartenaient les cultures de la vallée. A une petite distance de quelques heures seulement de marche à cheval, la guerre exerçait ses ravages : ce n'était pas une guerre nationale, mais une simple chasse d'esclaves. Au sortir de *Bendekka*, ces belles vallées sinueuses étaient bordées de blocs énormes de granit s'élevant jusqu'à une hauteur de six à huit cents pieds. En certains endroits, la vallée n'avait pas trois cents pieds de large; ailleurs elle s'ouvrait jusqu'à avoir un demi-mille de diamètre. Le terrain quoique gras, était peu profond, excepté sur le bord des ruisseaux, où croissaient de grands arbres; les flancs des montagnes étaient nus, mais des crevasses sortait une quantité d'arbres difformes et d'arbrisseaux. On dit à Clapperton que ce groupe de montagnes commence dans le pays de Borgou, qui est derrière l'Achanti, et file à l'est à travers le Djabou jusqu'au Bénin. On ignore sa direction au delà. Les montagnes courent de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, et ont à peu près quatre-vingts milles de largeur du nord au sud. — Au delà de *Dajfou*, villa de quinze mille âmes peut-être, la route serpentait entre deux montagnes; en descendant on marchait sur des pierres et des rochers raboteux; des blocs immenses de granit étaient suspendus sur la tête du voyageur. Au bout d'un demi-mille, Clapperton et ses compagnons arrivèrent à *Djésin*, village situé au pied de cinq rochers très hauts et très-escarpés; de grands arbres l'entouraient; un ruisseau le traversait : au delà la route, toujours montant et descendant, continuait à serpenter entre les montagnes jusqu'à *Oueza*. Entre Oueza et *Tchiadou* s'étendait un vaste plateau doucement incliné, bien cultivé et arrosé. Tchiadou était entouré d'un mur et d'un fossé, et en dedans de cette enceinte, d'une rangée d'arbres très-rapprochés les uns des autres. Au sortir de cette grande ville, la route devint plus difficile; c'était un passage rude et raboteux, resserré entre les montagnes. Le sol en cet endroit est formé d'une bonne terre végétale, qui n'a que peu d'épaisseur; le granit qu'elle recouvre perce en plusieurs endroits. A *Matoni*, ville dont le nom signifie *laisse-moi seul*, la difficulté de la route augmenta encore. Ce même défilé les conduisit à *Eraoua*, puis à *Ouachou*. Au delà de ce dernier village, les montagnes étaient plus hachées que celles dont ils sortaient; on eût dit que quelque

vois et Landolphe, et *Ahony* par de Flotte; quelques-uns écrivent aussi *Ho-nis;* le capitaine Horseley (*Lagos and its channels*, 1789) nous l'a appelée

grande convulsion de la nature avait bouleversé ces énormes masses de granit; la route avait un caractère de majesté imposant, tantôt montant presque perpendiculairement, tantôt descendant entre les rochers dans des gorges profondes, puis serpentant agréablement autour des flancs d'une montagne escarpée, sous les blocs qui menaçaient de les écraser; et dans chaque crevasse où il y avait un peu de terre, on voyait des cabanes entourées de petits champs de millet, d'ignames ou de bananiers, qui prêtaient une charmante variété aux traits austères du paysage. Le chemin continua à monter ainsi jusqu'à *Tchaki*, ville très-peuplée et située sur le sommet le plus élevé. Le cabocir de Tchaki apprit à Clapperton que le Niger ou Kouarra, après avoir passé dans le Djabou, allait se jeter à la mer, dans le Bénin, mais qu'il coulait sur un lit de rochers; que le Borgou n'est qu'à une journée de route à cheval, dans le nord-nord-ouest, et que les montagnes dans lesquelles ils voyageaient traversaient le Gbounga, qui est à trente-cinq jours de distance à l'ouest-nord-ouest de Tchaki, qu'elles se prolongent ensuite par le Borgou, l'Yourriba et le Labou jusqu'au Bénin; mais qu'il ignorait leur direction ultérieure. Ce cabocir jouissait d'une grande autorité auprès du roi d'Eyeo, et avait une vaste étendue de pays et plusieurs villes considérables rangées sous sa juridiction. — En poursuivant son voyage, Clapperton traversa le village de *Fellah*, dans un très-beau pays ouvert et en partie cultivé, *Aoura*, *Bayou*, *Kouso*, grande ville ceinte d'un double mur, qui, presque appuyée vers l'est à d'âpres coteaux de granit, s'étendait fort loin dans la plaine. Au delà de Kouso, la route qu'il suivit était parallèle à la ligne des montagnes jusqu'au delà de *Yabou;* il marchait à l'E. ¾ N. Le pays entre Yabou et *Ensoukosou* est une belle plaine bien cultivée et remplie de villages fellatahs. Partout où il passait Clapperton recevait un accueil triomphal; le bruit s'était répandu qu'il venait rétablir la paix entre les esclaves du Haoussa et le roi de Yourriba. Ces esclaves, révoltés depuis deux ans, occupaient Lori, grande ville éloignée seulement de deux jours de Katunga, et inspiraient une vive terreur aux Yourribani. — A *Lédouli*, Clapperton vit une file de montagnes qui se dirigeaient de l'E. ¼ S. E. à l'E. Il s'arrêta à *Aggidiba*. Le pays offrait encore un aspect de belle culture, mais les habitants avaient pour la plupart abandonné leurs demeures, à cause des fréquentes incursions des Haoussani révoltés.

Au sortir de ce village, il traversa une forêt d'arbres difformes et chétifs; le chemin était de sable mêlé de cailloux. Après avoir passé par trois villages, dont deux avaient été incendiés par les Fellatahs, Clapperton entra dans *Akkibosa*, ville entourée d'arbres en dedans des murs, et après deux heures et demie de marche, dans *Adja*, ville murée également et ceinte d'une allée d'arbres intérieure. Une plante grimpante et semblable à la ronce montait jusqu'à leur faîte, d'où elle redescendait, formant ainsi une défense impénétrable, si ce n'est contre les serpents; et comme elle est toujours verte, il n'est pas possible de la brûler. Les maisons étaient éparses sur une grande étendue de terrain; on pouvait évaluer la population à quatre mille âmes. *Loko* est à une heure et demie de distance d'Adja : c'est aussi une grande ville murée. Le pays était bien cultivé en grains, ignames, etc., et entremêlé de coteaux en pente douce et de vallées. Au bout du même temps, Clapperton entra dans la ville orientale de *Salou*. Il y en a trois de ce nom, rapprochées les unes des autres, et à peu près de même grandeur. Celle de l'ouest est seule murée. Le pays entre Loko et les trois Salou est peu cultivé et couvert de forêts épaisses; le sol est composé d'une argile rouge et de gravier, avec de gros morceaux de pierres ferrugineuses, qu'on croirait avoir subi l'action du feu; car elles sont criblées de petits trous, produits peut-être aussi par l'eau qui aura enlevé les particules tendres. Dans ce canton, Clapperton recueillit la fleur à beurre de Mungo-Park : quand cet arbre fleurit, il est presque dépouillé de feuilles; ce n'est que quand les pluies ont cessé qu'il se revêt d'un feuillage touffu. La fleur a huit pétales et huit divisions du calice; elle est d'un jaune pâle. *Laydou* est à une heure et demie de Salou. — Le Borgou n'est qu'à une journée de Laydou; les habitants de ce pays viennent souvent enlever ceux des villes voisines de Laydou pour les vendre. — Le pays des environs de Laydou n'est que peu cultivé; les forêts sont éclaircies; le sol offre une argile rouge mêlée de rognons de pierre ferrugineuse, aucun n'ayant plus de trois pieds de grosseur de chaque côté. La route passait ensuite par les villages de *Leogalla*, peuplé de Fellatahs, de *Bongbong*, d'*Atépa*, grand et populeux, ceint d'une allée d'arbres que des plantes grimpantes épineuses rendent impénétrable, excepté aux portes, où l'on a ménagé un passage étroit. A une demi-heure de la ville murée de Namah, Clapperton passa le *Djeffi* ou *Moussa*, rivière

Eco; et c'est ainsi que la désignent les Yébous. Mais elle n'est pas de leur domaine : elle appartient au Bénin, qui lui applique le nom de *Koráme*, où il

qui va se jeter dans le Kouarra, auprès de Niffé. Le premier village où il entra au delà était *Leobadda*, situé à une heure et demie des bords de la rivière, à l'est d'une rangée de rochers brisés, semblable à un mur immense. Ce chainon granitique se dirige du nord-est au sud-ouest, et s'élève de cinquante à soixante pieds au-dessus de la plaine; il va rejoindre les collines du sud et de l'est. Leobadda est à une journée seulement de route à cheval de Katunga et de Kiama, capitale du Borgou. Elle renferme environ cent cinquante maisons, contenant chacune trente à quarante habitants. Le pays était bien cultivé à une petite distance hors de la ville, le chemin boisé, mais les arbres petits et difformes. Clapperton vit ici, pour la première fois, le petit acacia tortu. Le sol offrait une argile rouge. Il passa par plusieurs villages que les Fellatahs avaient récemment détruits; et, après s'être rapproché de la chaine de rochers, il entra dans la belle vallée qu'ils bordent, plantée de grands arbres touffus et de bananiers, et parsemée de pelouses verdoyantes et de nappes d'eau. Au delà de cette jolie vallée, il franchit une autre chaine de rochers, et arriva bientôt à *Tchow*, pauvre ville, comptant au plus quatre mille habitants. A une heure du village d'*Atchoran*, par un chemin sinueux et boisé, il rencontra une rivière qui coule vers le Kouarra, éloigné seulement de trois journées; et peu de temps après l'avoir traversée, il aperçut du sommet d'une côte élevée la ville de *Katunga* ou *Eyeo*. La vallée qui l'en séparait s'étendait à perte de vue à l'ouest; la vue, à l'est, était interceptée par un rocher immense brisé en gros blocs, avec une cime de forme bizarre. La ville d'Eyeo, nommée Katunga dans la langue du Haoussa, est située par 8°59' de latitude nord, et 6° 12' de longitude est de Greenwich. Elle est bâtie sur le penchant et autour de la base d'une petite chaine de collines granitiques qui forment en quelque sorte la citadelle : elles sont composées de blocs prodigieux de granit gris, de l'espèce la plus tendre. Le terrain sur lequel est placée la ville consiste en argile et en gravier mêlé d'une espèce de sable produit évidemment par la décomposition du granit. Une ceinture d'arbres rapprochés fait le tour de la ville en dedans des murs, qui sont en terre, hauts d'une vingtaine de pieds, et entourés d'un fossé à sec. Leur circonférence est de quinze milles et de forme ovale : son diamètre était de quatre milles dans un sens et de six milles dans l'autre; l'extrémité méridionale est appuyée contre le coteau, qui de ce côté forme une barrière inaccessible; il y a dix portes. Les maisons du roi et celles de ses femmes occupent à peu près une surface d'un mille carré et sont au sud des collines; elles ont deux grands parcs, l'un devant la façade et l'autre tourné au nord; elles sont bâties en terre et ont des toits en chaume, comme celles du littoral; des sculptures couvrent les portes et les poteaux qui soutiennent les vérandah. Ces figures sculptées représentent le plus souvent le serpent boa tenant un cochon ou une antilope dans sa gueule, des hommes de guerre faisant des prisonniers, et quelquefois un cavalier conduisant des esclaves. On voit aussi dans les cours des statues d'hommes et de femmes. Il y a sept marchés différents qui se tiennent tous les soirs; ils s'ouvrent généralement vers trois ou quatre heures. Les principales choses exposées en vente sont des ignames, du grain, des calavances (à la Jamaïque on donne ce nom au haricot rouge, *phaseolus sphærospermus*), des bananes, des figues bananes, du beurre végétal, des graines de coloquinte dont on mange en quantité, des confitures, des chèvres, des poules, des moutons et des agneaux, et aussi des toiles fabriquées dans le pays, et divers instruments d'agriculture. Une petite chèvre coûte quinze cents à deux mille cauris; un gros mouton trois à cinq mille; une poule cent cinquante à deux cents; une vache vingt à trente mille, un esclave de première qualité quarante à soixante mille, un cheval quatre-vingt à cent mille; les ignames coûtent quatre mille cauris le cent (deux mille cauris équivalent à une piastre forte d'Espagne). Le trona ou natrou est apporté du Bournou et expédié à tous les points de la côte pour y être mêlé avec du tabac en poudre; on s'en sert aussi comme médicament.

Le royaume d'*Yourriba* s'étend de Pouka dans le sud, qui est à moins de cinq milles de la mer, et de Lagos et Juidah du même côté, jusqu'au dixième degré de latitude nord; il est borné au nord-ouest par le royaume de Dahomey, compté parmi ses provinces tributaires; au nord par les pays de Ketto et de Maha; au nord-est par le Borgou; à l'est par le Kouarra ou Niger; au sud-est par l'Accoura, province du Bénin à cinq jours de distance; au sud et à l'ouest par le Djaboû (Yéboû). Les tributaires sont le Dahomey, l'Alladah, le Badagry et le Maha. Depuis la côte de la mer jusqu'à Tchotcho (8° 8' de latitude nord et 4° 2' de longitude est), le pays s'élève par une pente douce. Le sol, comme on l'a vu, consiste en

est aisé de reconnaître le *Curamo* des anciens relèvements portugais, comme Eko représente le *Ichoo* des hydrographes hollandais. Autrefois Koràme était unie à sa métropole par la langue de terre resserrée entre la grande lagune et la mer; mais dès longtemps les Yébous se sont emparés de cette langue de terre, dont

une forte argile rouge et en terre végétale. Partout où les forêts n'ont pas été éclaircies on peut les regarder comme impénétrables. Les arbres sont de grande dimension, et couverts d'un feuillage très-touffu. — De Tchotcho à Koussou s'étend une chaîne de montagnes granitiques, courant de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. Ces montagnes sont en granit gris, dépourvues de végétation, et forment des masses continues; elles s'élèvent à quatre et huit cents pieds au-dessus du niveau des vallées, qui sont étroites, sinueuses, arrosées par des ruisseaux innombrables, et bien cultivées; le sol y est composé d'un terreau noir peu épais. — De Koussou à Eyeo le pays est moins montueux; les monts sont disposés en groupes interrompus et irréguliers, se dirigeant principalement du nord-est au sud-ouest, et comme détachés violemment de la chaîne par quelque grande convulsion de la nature; le granit qui les compose est plus tendre, et ses parties se désagrègent à l'air. Les vallées situées entre ces montagnes s'élargissent en plaines à mesure qu'elles avancent vers le nord. — Dans la région montueuse les arbres sont épais et peu nombreux, bas et difformes. —Les chevaux y sont de très-petite race, et rares; les bœufs, qui près de la côte sont également de petite taille, deviennent aux approches de la capitale aussi hauts de taille que ceux d'Angleterre. On y voit des moutons de l'espèce ordinaire parmi les autres espèces propres à l'Afrique, qui y sont toutes représentées: des cochons, des canards de Barbarie, des poules, des pigeons et quelques dindons. Les naturels disent que l'hyène et le léopard sont très-communs, et qu'on trouve aussi des lions dans quelques parties du pays. — Les ignames, le maïs, le millet et les *tchallots*; les fruits, tels que les oranges, les citrons, les poires, les pommes, croissent en abondance par tout le royaume. On cultive surtout le cotonnier, et son produit est converti en toile. C'est le seul objet de trafic, avec les esclaves; on l'échange avec les habitants de la côte contre du tabac, du rhum, du drap d'Europe et d'autres marchandises. — Le gouvernement de l'Yourriba est héréditaire; c'est un despotisme absolu, chaque sujet étant considéré comme l'esclave du roi; mais il est doux et humain dans la pratique. La seule distinction de rang qui existe est celle de cabocir, c'est-à-dire de gouverneur d'une ville ou d'une province éloignée. L'armée est composée des cabocirs et des hommes attachés à leur personne; or, en admettant cent cinquante hommes pour chaque cabocir, on ne voit pas que les troupes soient aussi nombreuses que les anciennes relations le marquent. Toutefois l'armée de Yourriba est bien aussi forte que celle d'aucun autre royaume d'Afrique. — D'après le témoignage du capitaine Clapperton, les Yourribaui sont un des peuples de l'Afrique chez lesquels les traits caractéristiques de la race negre sont le moins prononcés: leurs lèvres sont peu épaisses; leur nez se rapproche sensiblement de la forme aquiline. Les hommes sont remarquablement bien faits et ont un maintien aisé; les femmes ont généralement moins de grâce que les hommes, sans doute parce qu'elles sont plus exposées au soleil et qu'elles travaillent davantage.

De Katunga Clapperton se dirigea sur Boussa, lieu où Mungo-Park périt, comme on sait. Il eut à traverser d'abord les villages d'*Assina* et de *Tchôw*. Il voyageait par de très-mauvais chemins, coupés et traversés de ravines profondes et rocailleuses. Le village d'*Algi*, qu'il rencontra ensuite, n'appartenait plus au royaume de Yourriba, mais à Yarro, chef ou sultan de *Kiama*, petit Etat du Borgou. Le pays entre *Algi* et *Ouatnou* était cultivé en beaucoup d'endroits en coton, ignames et maïs, et offrait une succession de collines et de vallées: ces collines sont en général basses et rocailleuses; la roche est un grès à grains fins. A quinze minutes de ce dernier village, Clapperton arriva sur les bords du *Moussa*, riviere qui servait autrefois de limite aux royaumes d'Yourriba et de Borgou; on lui dit que c'était la même qu'il avait déjà passée au nord des montagnes de Tchôw, et on lui renouvela l'assurance qu'elle se jette dans le Kouarra, en face de Nyffé, et près de Bakab; son lit est très-rocailleux; quand elle est pleine, sa largeur est à peu près de quatre-vingt-dix pieds. (*Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique, depuis le golfe de Bénin jusqu'à Sackatou*, par le capitaine Clapperton, pendant les années 1825, 26 et 27, traduction de MM. Eyriès et de La Renaudière, t. Ier, p. 1-122. Comparez l'*Itinéraire* des frères Lander, qui croisèrent plusieurs fois la route du capitaine Clapperton: *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger*, traduit par madame Louise Sw. Belloc, t. Ier.)

l'extrémité orientale a été envahie par les pirates *Ouyó;* et Koráme est restée isolée au bout de la grande lagune, continuant à recevoir du Bénin son gouverneur ou chef politique. C'est aux terres voisines, à l'ouest, qu'appartient le nom d'*Awanee*, de Robertson, prononcé *Agouani* par Ochi-Fêkouè, et compris avec *Arada*, *Agbadaghi* (le Badagry des cartes anglaises), *Vida* (Whidah des Anglais, Juida des anciens traitants français), et d'autres places plus éloignées, dans les possessions de la nation *Igoû*, à laquelle appartiennent aussi *Mahé* et *Dagomé* (le Dahomey vulgaire). »

La borne orientale du Yéboû, sur l'Océan, est la ville de Omâhé, dont la position est marquée sur la copie rectifiée de la carte de Dalzel, jointe par M. d'Avezac à son Mémoire, par 6° 4' nord et 2° 32' est de Paris. Entre Lagos et *Oddy* ou *Odé* (6° 18' nord, et 2° 7' 44" est), en suivant le bord de la mer, on distingue six hameaux ou *okoû*, dont j'ai donné les noms plus haut, d'après M. le comte E. Bouët, mais que M. d'Avezac, suivant la prononciation d'Ochi-Fêkouè, écrit un peu différemment : *Ibéyo*, *Obâze*, *Ochóro*, *Lekè*, *Chirlón*, *Ezè*. Après Odé, on ne rencontre plus ni ville ni village jusqu'à *Omâhé*. On met deux jours pour se rendre par mer de Koráme à Odé; et en repartant d'Odé à cinq heures du matin on atteint Omâhé vers deux heures après midi. Après l'avoir dépassée, on entre dans le domaine d'*Iwère* (Owère, Owyhère, Ouarre, Awerri des cartes et des relations); c'est le pays du peuple *Ichékré* : on y trouve d'abord un petit hameau appelé *Echin*, qui n'a que huit habitants; un peu plus loin est *Yakwâ*, où l'on en compte une cinquantaine; et tout au près, *Oubobi*, qui peut en avoir trente. De douloureux souvenirs avaient gravé ces trois noms dans la mémoire d'Ochi-Fêkouè : c'est près d'Echín qu'il avait été surpris par les pirates Ouyó; on l'avait débarqué devant ce misérable village, puis conduit à Yakwâ, où il était demeuré quatre jours; et c'est à Oubobi qu'il avait été livré au négrier brésilien. Tous ces lieux habités sont échelonnés, le long de la mer, sur la langue de terre allongée que les Yébous appellent *Ikbékoû*, et qui se trouve découpée en îles par plusieurs marigots qui la traversent. — Sur la grande terre, vis-à-vis et à deux heures de distance de Odé, qui lui-même est à une demi-heure du rivage, se trouve *Oumakoû*, chef-lieu d'un petit district habité par la nation *Idokó*, à laquelle appartient aussi une autre ville appelée *Ébighi* : c'est l'extrémité orientale des possessions yéboues en terre ferme. A partir de là s'étend, à l'est, la province d'*Issobó* (appelée *Sooba* par le capitaine Becroft), dépendante d'*Ibiní*, c'est-à-dire de Bénin; tandis qu'au sud-est, vers Iwère, sont des terres vagues, où les pirates Ouyó exercent leurs déprédations.

« Nous avons déjà dit, ajoute M. d'Avezac, que ces pirates sont les corsaires d'*Usa*, de David de Nyendaal; peut-être ce nom leur venait-il de *Osa*, qui est la dénomination employée par les Yébous pour désigner ce que nos cartes appellent lac le Cradou. Ce lac s'étend d'ouest en est, depuis Ekó ou Koráme jusqu'auprès d'Oumakoû. Sur sa rive septentrionale s'échelonnent, à partir du premier de ces deux points, nombre de villes et de villages, dont les principaux sont Kroudoû, Ikósi et Ekpè. De Koráme à Kroudoû il faut compter dix heures ou dix-sept milles environ; de là à Ikósi sept heures ou onze milles; d'Ikósi à Ekpè dix heures ou dix-sept milles; d'Ekpè à Oumakoû onze heures ou dix-neuf milles. On peut se rendre d'Ekpè à Omâhé, par Oumakoû, en suivant les canaux intérieurs : cette route exige trois jours, et l'on met quatre journées de plus pour atteindre *Ouloû-Iwère*, capitale d'Ichékrí, vers le sud-est, et quatre jours pareillement, en allant d'Omâhé vers l'est pour arriver à Gató, d'où l'on se rend par terre, en deux jours, à Edda, capitale d'Ibiní : Ochi-Fêkouè avait parcouru lui-même cette dernière route dans un voyage qu'il fit vers 1810, en compagnie de son frère. — Ibiní est un grand royaume duquel dépendent les provinces d'Issobó et de *Eonre*; au delà est le pays ou royaume de *Ekbón* ou *Ikbón*, ainsi appelé dans le Bénin, mais que les Yébous nomment *Ikolobé*, et les *Chekrí Ekalapá*; la capitale est la grande ville de *Ogotón*, qu'il ne faut pas confondre avec Gato du Bénin.

« Indépendamment de la série des villages que nous avons signalés sur le

rivage maritime d'Ikbékoû, on en peut citer quelques autres sur la rive septentrionale, ou même au milieu de ces terres insulaires : ainsi l'on voit, en face de la grande ville d'Ekpè, le village de *Sábouko;* et sur le marigot qui est en face d'Ikósi, le village de *Boûghiyè*, renommé dans tout le pays pour le nombre et la supériorité de ses embarcations. »

M. d'Avezac essaye ensuite d'apprécier l'étendue du pays de Yéboû vers le nord. Les seuls renseignements que lui aient fournis à cet égard les conversations d'Ochi-Fékouè consistent dans l'indication de deux villes frontières, *Oyógwo* et *Ikrékoû*, au delà desquelles commence le territoire d'*Inongó:* Inongó (*Anagoo* et *Inago* de Robertson, *Nagots* de Pr. de Pommegorge et de Bonnaventure, *Eyeos* de Clapperton et de Lander) est une grande nation à laquelle appartient le pays de *Éyo*, dont la capitale est *Ooû*, ainsi que le pays de *Ibómno*, appelé *Kakandá* par les Haoussans. Au delà d'Inongó est *Filàni*, puis *Takpwà* (qui est le *Niffé* ou *Noufi* des Haoussans); et enfin *Haoussá*, grand pays où s'arrêtaient les notions géographiques d'Ochi-Fékouè.

« En partant de Kroudoû, vers le nord-est, on rencontre à une petite journée *Igán*, d'où l'on se rend, en trois jours, dans le district d'*Oukbó;* le chef-lieu, *Ouké-Akbó*, est une grande ville située à trois jours de distance d'Ekpè; et Oyógwo n'est guère que d'une heure plus éloignée. De là, en un jour, on arrive à *Akbelê*, qui appartient à la nation *Ekbá-Ikéya*, dépendante d'Inongó. — D'un autre côté, en partant de Kroudoû pour se diriger vers le nord, on atteint, après une grande journée, le territoire de la nation *Eremó*, dépendante de Yéboû : la première ville qu'on rencontre est *Ikboré;* puis une marche de deux grands jours conduit à *Okó*, et il faut encore deux très-fortes journées pour arriver à *Ikrékoû*, toujours sur les terres d'Eremó. Au delà, quatre à cinq heures de marche suffisent pour se rendre à *Ekbomóso*, ville d'Inongó, laquelle est elle-même à trois journées d'Oukbó. A trois journées plus loin que Ekbomóso se trouve *Ekboumoû*, grande ville de marché, qui appartient à un frère du roi de Yéboû.

« Si l'on attribue à la journée de marche une valeur moyenne de quinze milles géographiques en ligne droite, on en pourra conclure que la ligne des frontières, du côté d'Akbelé, passe à environ soixante-dix milles de Kroudoû et cinquante-cinq milles d'Ekpè; et que du côté d'Ekbomóso elle passe à environ quatre-vingt-cinq milles de Kroudoû et autant d'Ekpè. On pourra approximativement déduire de ces données, pour la superficie totale du pays, une mesure vague de cinq cents lieues carrées, au maximum.

« La position de la capitale *Odè-Yéboû*, estimée approximativement, est de 6° 48' de latitude nord, et de 1° 54' de longitude à l'est du méridien de Paris. Ochi-Fékouè nomma encore plusieurs villes sur la position desquelles M. d'Avezac n'eut point l'occasion ou le loisir de lui demander de renseignements; en voici du moins les noms : *Oké-Akó* (lieu de naissance de son grand-père), *Odomotlá*, *Ipi*, *Atou*, *Érounwo*, *Ichové*, *Noforiyá*, *Ilokó*, *Onè*, *Oroubó*, *Ikè :* pour cette dernière seulement il fit comprendre qu'elle était à deux ou trois heures de marche à l'est d'Ikósi.

« Parmi les dépendances de Yéboû, M. d'Avezac compte encore le district de *Owwoû*, habité par la nation Egbvá; après une guerre de six ans, qui finissait à l'époque où Ochi-Fékouè fut emmené en captivité, et qui avait eu pour cause la possession disputée d'un canton limitrophe des deux pays, Obbá Owwoû, fait prisonnier, avait été conduit à Odè-Yéboû, et son domaine réuni au territoire yéboû. Cette réunion avait-elle été définitive? Ochi-Fékouè l'ignorait; il ne put même apprendre à M. d'Avezac où est situé le canton d'Owwoû (1).

(1) « Ce nom, ajoute M. d'Avezac, n'est cependant pas tout à fait inconnu en Europe, non plus que celui de la nation *Egbva* : dans la troisième partie du petit *Vocabulaire Éyo*, dont il a recueilli les éléments à Sierra-Leone, le missionnaire John Raban a consigné le renseignement géographique suivant : *Yoruba* est la dénomination générale d'un grand pays contenant les cinq divisions que voici, rangées dans l'ordre de leur importance : 1° Oyo; 2° Eg'bwa; 3° Ibarupwa; 4° Ijébu; 5° Ijéca (prononcé Ijétcha). Owú est une grande ville de Yoruba (*The Eyo*

« D'après tous les renseignements qu'on vient de parcourir, on peut, ce semble, se former de la disposition géographique du pays de Yéboû une idée générale, où se grouperont, autour d'un noyau territorial portant spécialement le nom de Yéboû : à l'est *Idokó*, dont le chef-lieu est *Omakoû*, au nord *Eremó*, dont le chef-lieu est *Ikboré*, et peut-être à l'ouest, peut-être au nord-est, *Egbvá*, dont le chef-lieu est *Owwoû*.

« Le pays est extrêmement plat et uni sur la côte, et des montagnes proprement dites ne s'y montrent qu'assez loin dans l'intérieur. Cependant sur la langue de terre même que les indigènes appellent *Ikbékoû* se font remarquer quelques dunes, notamment auprès de *Sàbouko* et de *Boûghiyé*, où elles reçoivent le nom de *oké* ou montagne. — Quant à celles de l'intérieur, elles font partie de la grande chaîne granitique traversée dans l'ouest par Clapperton, à qui l'on apprit qu'elle prenait naissance dans le Borghoû, et se continuait à travers le Yéboû, jusqu'au Bénin. C'est, d'après la description de ce voyageur, un granit gris surgissant à travers un sol argileux rouge, couvert d'une couche de terreau noir mêlé de sable dans les parties qui avoisinent la mer. On y trouve, suivant les indications d'Ochi-Fékouè, des mines métalliques riches et nombreuses, où l'or se rencontre en grosses pépites, et l'argent en abondance, mais sans valeur et sans utilité aux yeux des naturels; les mines de fer leur sont beaucoup plus précieuses, et le cuivre, rare chez eux, se paye plus cher que l'or même.

« Des rivières nombreuses, mais qui ne paraissent pas très-considérables arrosent et fertilisent ce territoire. La plus importante est celle de *Ochoû*, qui vient de très-loin dans le pays d'Éyo, où elle est appelée *Ichery*; elle est déjà grande à Ekbomóso, plus grande et inguéable à Oukbó; elle traverse Eremó, et débouche à Kroudoû. Une autre est celle de *Omè*, qui vient d'Akbelé, passe à Onè, à Idokó, dont elle prend le nom, et débouche à Ekpè. Dans l'intervalle, une troisième, plus petite, passe près d'Oroubó et débouche à Iké. — Ces divers cours d'eau se jettent dans ce que les géographes appelaient autrefois le *lac de Curamo*, et qu'ils nomment aujourd'hui le *lac de Cradoo*, mais que les Yébous appellent uniquement *Osa* ou lac, par opposition à la mer, qu'ils appellent *moloukoû*, et aux rivières, qu'ils appellent *outó*. Un peu au-dessus de la ville de Oumakoû, Osa éprouve tout à coup un rétrécissement tel que trois barques ne pourraient y passer de front; c'est dès lors une véritable rivière, et son nom spécial est *Efrà*. Peut-être le même nom reparaît-il à l'ouest du lac, pour la rivière qui passe à Ardra, et à laquelle la carte de Dalzel applique improprement la dénomination de Lagos, mais que d'Anville appelle *Eufrat*, et Denys Bonnaventure trop classiquement *Euphrate*. — D'autres rivières communiquent du

« *Vocabulary compiled by the rev. John Raban, one of the missionaries of the church missionary Society in Sierra-Leone;* trois parties, Londres, 1830, 31, 32, in-18; part. 3ᵉ, p. 10). Mais ceci demande quelques éclaircissements : on sait très-bien par Clapperton (*Second expedition*, p. 29) que *Yarriba* est le nom donné par les Arabes et les Haoussans au pays et au peuple *Eyo;* Ochi-Fékouè ne connaissait point cette dénomination générale : pour lui Éyo est le nom du pays occupé par la nation Inongo, ayant pour roi Obbà Oyó, et la ville de Ooû pour capitale; Egbva est la nation dont le pays aussi bien que la capitale sont appelés Owwoû; Ibaroupwa lui est inconnu sous cette forme, mais lui paraît devoir être *Gwaroûpa; Ijébu* est son propre pays, que nous écrivons ici, d'après sa manière de prononcer, Yéboû; enfin Ijétcha est pour lui *Iyésa*, qu'il m'avait plusieurs fois désigné avant que le petit livre de Raban me fût tombé entre les mains. — Mais quel est l'emplacement géographique d'Owwoû, nous l'ignorons encore; cependant, peut-être nous est-il permis de conjecturer que cette ville est la même que celle dont Richard Lander nous parle sous le nom de Wow, au commencement de son *Deuxième voyage*. D'après les explications de Clapperton sur les limites du Yarriba du côté de Badagry, Wow appartient bien certainement à cette grande contrée (Lander, *Journ. of an expedition to explore the Niger*, t. Iᵉʳ, p. 58. — Clapperton, *Second expedition*, p. 29 et 87); et son homonymie est frappante avec Owwou. Mais, d'un autre côté, *Ekba-Ikéya*, vers Akbélé, ne serait-il pas identique à *Egbva?* Nous sommes forcé de rester dans l'incertitude. »

lac à la mer à travers Ikbékoû, ainsi qu'on le voit sur la carte de Dalzel; la plus connue de celles-ci est *Outó-Boû-ghivé*. Au temps des pluies solsticiales et de l'inondation qu'elles amènent, l'eau de Osa s'écoule en une vaste nappe par-dessus les terres basses d'Ikbékoû.

« Tout le long des rivages court une berge sablonneuse couverte de mangliers rabougris, par-dessus lesquels on aperçoit au loin des arbres élevés, à têtes rouges, surtout entre Ekpè et Oumakoû. Il existe en outre dans le pays de belles forêts, et nous savons d'ailleurs que le terroir est fertile, que le maïs et les calebasses sont exportés pour la consommation des populations voisines.

« Les conversations d'Ochi-Fékouè firent comprendre à M. d'Avezac que sa terre natale produit en abondance les bananiers à gros et à petit fruit (le *musa paradisiaca* des botanistes, *plantain* des Anglais, *okbó ibroin* des indigènes, et le *musa sapientum*, appelé dans le pays *okbó oghéde*), le cocotier, le chou-palmiste, l'oranger, le citronnier, la canne à sucre, l'ananas, la patate, le manioc, l'igname, le piment, la malaguette, l'ôbi, qui n'est autre que le fameux cola ou gourou des voyageurs européens; l'indigo, le coton, et bien d'autres végétaux utiles, sur lesquels il ne put donner d'indications assez précises. — Quant au règne animal, il signala, entre les mammifères, de nombreux hippopotames, le lion, le léopard, l'éléphant, des singes et des guenons de divers genres, notamment une sorte d'orang qu'il appelle *inoki*; des pangolins, des porcs-épics, des hérissons, des rats en quantité; et parmi les animaux domestiques, le cheval, rare dans le pays, si ce n'est dans la province d'Idokó, l'âne, le chien, le chat, le cochon, et de grands troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons; parmi les reptiles, des caïmans monstrueux, des tortues de terre et de mer, des crapauds, des grenouilles et des serpents de diverses grandeurs, dont le plus remarquable, appelé *ére* par les indigènes, doit être un python de la plus grande taille; ils en ont un autre, connu au Brésil sous le nom de *surucucu*, et qui paraît appartenir au genre *Eryx*, et un autre moins grand, noir, avec la gorge jaune. Parmi les oiseaux, il donna à reconnaître l'autruche, la cigogne, le flammant, le héron, le perroquet gris, le pigeon, la poule, le canard, la spatule, le pélican; parmi les insectes, l'abeille, qui donne aux naturels la cire qu'ils vont vendre aux comptoirs européens, et le miel qu'ils savourent à leurs repas; l'incommode moustique, le scorpion venimeux, l'industrieuse termite, et les innombrables fourmis rouges ou noires, grandes ou petites. Entre les poissons, il ne désigna d'une manière précise que le requin, par son nom portugais de *tuberão*, et parmi les mollusques, l'huître, qui pullule dans le lac sans que les riverains aient l'idée d'en manger.

« En prenant son informateur pour un type de sa nation, M. d'Avezac nous dépeint le Yéboû comme un homme d'une taille moyenne, bien constitué, d'un noir brun, ayant le nez plat et large, les lèvres grosses et saillantes, les dents supérieures inclinées en avant, les pommettes proéminentes. Mais le caractère le plus remarquable de la face est un front partagé en trois compartiments verticaux, dont l'un est en retrait sur les deux autres, ou plutôt ce sont les deux os temporaux qui font une saillie très-marquée sur l'os frontal, en avant duquel ils forment comme un bourrelet de trois à quatre lignes d'épaisseur. Les cheveux sont crépus et laineux, comme dans la plupart des races nègres. L'angle facial ne lui parut pas très-aigu (1). Le caractère moral semble fort doux; et quoique l'intelligence d'Ochi-Fékouè fût peu développée, les renseignements qu'il fournit à M. d'Avezac denotaient chez ses compatriotes un degré d'aptitude et d'activité qui s'accorde avec ce que les voyageurs avaient rapporté des habitudes industrieuses et de la richesse territoriale de ce peuple. Les denrées dont il approvisionne ses voisins, les étoffes qu'il fabrique en si grande quantité, et qui révèlent une habitude perfectionnée de la filature, du tissage et de la teinture, déposent en effet de la supériorité relative à l'égard des nations limitrophes. La résistance qu'éprouva de la part des Yéboûs le grand guerrier dahomé Trouro-

(1) Par les soins de M. de Blainville, Ochi-Fékouè fut moulé au Muséum royal d'histoire naturelle.

Audati, et la conquête qu'ils firent de la lisière maritime qui obéissait autrefois au Bénin, sont en même temps des preuves de leur bravoure.

« La langue des Yéboûs (1) offrit à M. d'Avezac, dès les premières questions qu'il adressa à son nègre, les noms de nombre de *un à dix*, entièrement conformes à ceux que Bowdich avait rapportés de la langue Éyo; et son informateur lui apprit que les Éyos parlent en effet une langue si voisine de celle de Yéboû, que les deux nations peuvent converser ensemble sans difficulté; il put aussitôt se convaincre lui-même de cette étroite affinité en comparant les mots qu'il recueillait de la bouche d'Ochi-Fékouè, au petit vocabulaire yourribani compris dans l'*Appendice* du *Second voyage* de Clapperton; et depuis il en eut de nouvelles preuves concluantes encore et plus multipliées en examinant les petits vocabulaires et spécimens de langage éyo recueillis à Sierra-Leone par le révérend J. Raban. Il n'en est pas de même pour la langue de Béni, qui paraît appartenir à la même famille, mais qui présente des différences beaucoup plus tranchées: en sorte que, d'après les indications d'Ochi-Fékouè, il y aurait lieu de former des divers langages similaires répandus en ces contrées deux groupes principaux, dont l'un comprendrait les dialectes yéboû, éyo et leurs ramifications (1), l'autre les dialectes béni, ebbô et leurs annexes. Le domaine territorial de cette famille linguistique est borné au nord par la langue haousâ, à l'ouest par la langue igoû, qui renferme les dialectes de Dahomé, de Mahé, et de ce qu'on appelle vulgairement la côte des Esclaves. Sous le rapport euphonique, la langue yéboû peut être considérée comme une des plus douces qui soient au monde; les voyelles y abondent, et il est à cet égard remarquable que (sauf peut-être quelques rares et douteuses exceptions), non-seulement tous les mots, mais même toutes les syllabes sont terminées par des voyelles; les consonnes n'offrent dans leur prononciation aucune rudesse, et plusieurs s'articulent avec une sorte de mignardise qui les rend difficiles à saisir et plus difficiles encore à exprimer graphiquement par des lettres de notre alphabet. Il est un caractère particulier que M. d'Avezac a cru découvrir dans cette langue, et qui pourrait fournir aux linguistes un curieux sujet d'études, si au lieu de simples conjectures il eût eu à présenter une affirmation précise: c'est la nature essentiellement monosyllabique qu'elle lui parut offrir dans sa composition, « non que les mono-« syllabes s'y montrent distinctement au « premier abord; mais il semble qu'une « analyse intelligente puisse retrouver « dans les polysyllabes une série d'élé-« ments monosyllabiques, tantôt simple-« ment juxtaposés, tantôt euphonique-« ment contractés. Est-ce une racine « modifiée par des affixes ou des suf-

(1) M. d'Avezac recueillit un vocabulaire d'environ huit cents mots de cette langue, plus quelques phrases, trop peu nombreuses pour y trouver les éléments d'une analyse, et par suite d'une esquisse grammaticale de cet idiome. Ce travail d'analyse offrait d'autant plus de difficulté qu'Ochi-Fékouè avait une connaissance trop grossière du français et du portugais pour exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues une forme grammaticale correspondante à celle que lui eût fournie sa langue maternelle. Mais à l'aide de rapprochements que lui fournirent les petits livres de Raban, en tenant compte toutefois des différences probables de dialectes, M. d'Avezac put entrevoir déjà le mécanisme général de la langue yéboûe. D'après ces données, il traça un premier canevas conjectural de grammaire pour servir de thème aux vérifications à venir: il forme avec le Vocabulaire l'appendice de son savant travail. M. d'Avezac communiqua ce vocabulaire à la Société de civilisation africaine de Londres, pour être compris dans le Vocabulaire comparatif imprimé sous ce titre *Outline of a Vocabulary of a few of the principal languages of western and central Africa, compiled for the use of the Niger expedition*; Londres, 1841, in-18 oblong; volume qui offre un intérêt de plus en reproduisant les *Specimens of african languages de mistress Hannah Kilham*, imprimés à Sierra-Leone, et devenus très-rares aujourd'hui, ajoute M. d'Avezac.

(1) « D'après Clapperton (*Second expedi-« tion*, p. 132, 143, 184), dit M. d'Avezac, les « langages de Wawa, de Boussa et du Niffé « sont des dialectes de la langue du Yarriba, « c'est-à-dire Éyo. Mais sont-ils plus voisins de « cette dernière que de celle de Béni? C'est « une question que l'étude comparative des vo-« cabulaires peut seule résoudre. »

« fixes inséparables qu'il suffit de dé- « pouiller de ces augments pour mettre « en évidence le monosyllabe originel? « ou bien chaque polysyllabe se décom- « pose-t-il en divers éléments radicaux, « tous significatifs, tous séparables, et « se groupant entre eux au gré de l'idée « complexe qu'il s'agit d'exprimer? » M. d'Avezac est porté à préférer la seconde opinion, par la facilité avec laquelle il put décomposer en monosyllabes significatifs quelques phrases très-courtes recueillies de la bouche d'Ochi-Fékouè, et dont chacun des éléments lui était déjà connu par son emploi dans d'autres locutions.

Après s'être occupé des éléments fondamentaux du classement ethnologique, c'est-à-dire du caractère physique et moral de l'individu et du langage, M. d'Avezac observe les époques et les accidents de la vie, en enregistrant, dit-il, les détails que les souvenirs d'Ochi-Fékouè lui avaient procurés sur les formes que revêt, chez les Yébous, chacun des actes solennels.

« La mère, en travail, est entourée, assistée des matrones de sa famille ou du voisinage, qui reçoivent le nouveau-né, et lui nouent le nombril à peu près comme nos sages-femmes. Mais, à la grande différence de nos habitudes, l'accouchée demeure pendant six jours étendue sur ses nattes, enveloppée des mêmes pagnes, ayant à côté d'elle son nourrisson, sans recevoir ni prendre elle-même aucun soin de propreté; enfin le septième jour l'appartement est nettoyé de fond en comble, et les cendres même sont enlevées du foyer et jetées à la rivière; on appelle un *alasè* ou prêtre, afin d'accomplir la cérémonie de l'imposition du nom au nouveau-né. L'alasè frotte d'abord d'huile de palme la tête de l'enfant; le panier dans lequel les cendres ont été emportées devient alors pour un instant son berceau, et on l'asperge d'une quantité d'eau suffisante pour le nettoyer, après quoi on le rend à sa mère. L'alasè, délayant dans sa bouche quelques grains de sel, prend de nouveau l'enfant, et, lui soufflant sur le front quelques gouttes de salive salée, l'appelle tout haut du nom que le père lui a d'avance fait connaître.

« L'allaitement dure un an au moins; il se prolonge assez souvent jusqu'à cinq ans; la mère porte son nourrisson tantôt sur son bras, comme les nourrices d'Europe, tantôt grimpé sur son dos, les bras passés autour du cou, les jambes serrées sur les flancs et assujetti au moyen d'une pagne nouée. — Quand vient le temps du sevrage, elle substitue à son lait une bouillie claire de maïs, et bientôt cette espèce de pain ou de gâteau de maïs qu'on appelle *ouri*. — L'enfant n'a point un berceau séparé; il dort près de sa mère, enveloppé de pagnes. Quel que soit leur sexe, les enfants vont absolument nus jusqu'à l'âge de quinze ans, qui est celui de la puberté.

« Arrivé à l'âge de six ou sept ans, le Yébou subit la double opération du tatouage et de la circoncision : la première, nommée *ellá*, est commune aux deux sexes; la seconde, *oufón*, n'est pratiquée que sur l'homme, et n'a point d'analogue pour la femme. David de Nyendaal, dans Bosman, dit qu'au Bénin on pratique sur la femme l'excision d'une petite portion du clitoris. L'une et l'autre sont faites, moyennant salaire, par un artiste dont c'est la profession spéciale, et qu'on appelle *aldkila* : il emploie à cet usage un instrument dont la lame courte, large, à double tranchant, et bien affilée, ressemble beaucoup par sa forme à celle d'un grattoir de bureau; elle est assujettie dans un manche de bois mince et arrondi que l'opérateur tient dans la main droite entre le pouce, l'index et le doigt du milieu, comme nous tenons nous-mêmes une plume à écrire. — La circoncision est d'ordinaire une institution religieuse accompagnée de cérémonies où intervient le sacerdoce; rien de semblable n'apparaît chez les Yébous : aucun alasè ne préside à l'opération. — On sait que le tatouage est une sorte d'insigne uniforme pour tous les individus d'un même peuple et différent de peuple à peuple, de manière à servir entre eux de caractère distinctif. Il consiste en un certain nombre d'entailles plus ou moins profondes à des places et dans un ordre déterminés. Les indications de cette nature ont une importance ethnologique dont les voyageurs n'ont point en général tenu assez de compte.

Voici les renseignements que M. d'Avezac tient d'Ochi-Fêkouè sur la disposition de ces marques caractéristiques chez les diverses populations africaines qu'il a connues. Et d'abord, *Yéboû* lui-même, ainsi que *Erémo*, qui en dépend, a son tatouage national, composé de six raies longitudinales partant du bas-ventre et s'élevant jusqu'aux mamelles, où s'arrêtent les deux médianes, tandis que les autres s'épanouissent symétriquement en se contournant sous les aisselles.—*Idokó*, tributaire de Yéboû, se fait autour du cou une double rangée de petites entailles obliques, parallèles entre elles dans chaque rangée, mais inclinées en sens inverse d'une rangée à l'autre. — *Egbwá*, autre tribu de Yéboû, se distingue par cinq ou six longues incisions verticales sur chaque joue, depuis les tempes jusqu'à la mâchoire inférieure. — *Béni*, ainsi que *Eónrè* qui y est compris, a plusieurs entailles verticales, depuis quatre jusqu'à huit, au milieu du front; plus une longue raie depuis le creux de l'estomac jusqu'au bas-ventre. — *Issobó*, tributaire de Béni, et *Ouyó*, qui semble n'être que la partie restée indépendante du même peuple, se font trois entailles partant du coin de l'œil et rayonnant sur la tempe. — *Ikolobé* ou *Ekbón*, dépendant aussi de Béni, se marque le front d'une raie horizontale au-dessous de laquelle sont entaillés de petits traits perpendiculaires, courts et rapprochés. Les habitants de *Koráme* n'ont point de tatouage; mais ils se reconnaissent à leur tête rase, au sommet de laquelle reste intacte une mèche de cheveux. — *Ichekrì* non plus n'a aucun tatouage. — La grande nation *Inongó* a pour insigne quatre entailles horizontales de chaque côté de la bouche. — *Ibómo*, ou *Kakanda*, qui en est une dépendance, a les mêmes entailles, plus profondes et prolongées jusqu'à l'oreille. — Le peuple guerrier des *Filáni*, dont la couleur, au lieu d'être noire, ne peut mieux être comparée qu'au rouge-brun de nos meubles d'acajou, a adopté la même disposition de traits incisés; mais chez lui ce ne sont que des raies fines et légères.— *Takpwá*, qui habite au delà d'Inongó, porte une double entaille diagonale de l'oreille à la bouche, entrecoupée d'incisions verticales depuis le nez jusqu'à l'oreille. — *Haousti*, plus éloigné encore que Takpwá, porte devant l'oreille cinq ou six traits horizontaux s'allongeant successivement jusqu'à une dernière incision qui s'arrondit pour remonter jusqu'au coin de la bouche.— En revenant à l'ouest, se présente la grande nation *Igoû*, dont le tatouage consiste en trois petites incisions verticales, dont une sur chaque pommette et l'autre sur le milieu du front. — Telles sont les diverses marques nationales que les Yéboûs ont occasion de connaître chez eux ou autour d'eux (1).

« Le mariage est très-souvent la conséquence de fiançailles contractées dès le jeune âge, c'est-à-dire vers sept ou huit ans. — L'alliance des deux fa-

(1) « On peut voir, dit en note M. d'Avezac, dans le journal de M. Oldfield (*Narrative of an expedition into the interior of Africa*, t. Ier, p. 320, et t. II, p. 136, 323 et suivantes), des détails de même nature sur les populations dont il est ici question; mais il y a des différences notables entre ses indications et celles d'Ochi-Fêkouè. D'après M. Oldfield, la marque nationale d'Ibbodo (*Ibomno*) est une incision longitudinale depuis l'angle extérieur de l'œil jusqu'à la bouche. Dans un autre endroit, il dit que ce sont six ou sept lignes courbes tirées de l'angle extérieur de l'œil à la lèvre inférieure. Celle des *Nonfanchis* (Takpwa) se compose de trois lignes courbes sur chaque joue, et généralement deux autres sous l'omoplate gauche. Haoussa porte comme Bornou plusieurs lignes, quelquefois huit ou neuf, tirées de la pommette au menton. Yarriba et le pays traversé par la branche du Niger appelée Ado ont des incisions qui de la bouche rayonnent sur la joue. Les Fellatahs ne se tatouent pas, et considèrent les nations tatouées comme de condition inférieure. — Il est remarquable que l'on trouve dans le *Voyage* de Denham et Clapperton le portrait d'une femme de Nyffé dont le tatouage ressemble beaucoup mieux à la description d'Ochi-Fêkouè qu'à celle de M. Oldfield. — Adams (p. 75, 116 et 133) indique le tatouage de Dahomey, celui de Bénin et celui des Hibos (*Ekbon*) d'une manière qui n'est pas entièrement conforme aux souvenirs d'Ochi-Fêkouè. Dahomey n'a, d'après lui, qu'une seule raie verticale au front; Bénin porte la figure d'une feuille trifide sur chaque tempe, et trois longues raies sur le ven-

milles ayant été négociée par des amis communs, les parents du petit garçon vont faire à ceux de la petite fille la demande formelle de sa main, et stipuler le douaire que le fiancé apportera à sa fiancée. Quand les conventions sont arrêtées et le jour fixé pour la cérémonie, on se réunit de nouveau dans la maison de la jeune fille, où l'on fait venir un *alasé*, porteur de la noix de *óbbi* destinée à consacrer l'irrévocabilité de l'engagement. Il prend successivement pour les réunir la main du petit garçon et celle de la petite fille, en disant au premier : *Wirobiréwi onrayaré*, « *cette femme sera ton épouse;* » et à celle-ci : *Wirókunéwi onrokoré*, « *cet homme sera ton mari.* » Et ayant coupé en deux la noix de *óbbi*, il en présente à chacun d'eux une moitié, qui est aussitôt mangée : l'*alasé* se retire, et les deux familles se séparent. A partir de cette époque, la mère du fiancé va souvent visiter sa petite bru, qui reçoit d'elle beaucoup de cadeaux; et les deux enfants jouent souvent ensemble. Quand les fiancés ont atteint quinze ou vingt ans, ou qu'il s'agit d'un mariage entre adultes, le garçon vient trouver les parents de la jeune fille, pour la leur demander, sauf à régler alors les conventions matrimoniales, s'il n'y a pas été déjà pourvu par des fiançailles. Le consentement obtenu, il se rend avec toute sa parenté chez sa future épouse, où l'on appelle en même temps un *alasé*, et où l'on se met à manger, boire, jouer, danser, jusqu'à ce que le

« tre, au-dessus du nombril; les Hibos ont « un grand nombre d'incisions perpendiculai- « res sur les deux tempes. — Dapper (p. 314) « dit que les habitants d'Ouwerre sont mar- « qués de trois incisions, une sur le front et « les deux autres sur les tempes : c'est, d'après « Ochi-Fékonè, le tatouage de la nation *Igoû*. « Le portrait d'une jeune fille de Vida, que je « dois à l'obligeance du capitaine de frégate « Bouet, ne montre cependant que l'incision « verticale du front. — David de Nyendaal (dans « Bosman, p. 472-473) parle de l'opération « du tatouage au Bénin comme d'une simple « fantaisie, sans autre règle que le caprice « de l'opérateur : ce qui paraît une erreur « évidente. L'étude de ces curieuses distinc- « tions nationales est encore une des parties « les plus négligées, et cependant les plus im- « portantes de l'ethnologie africaine. »

moment de la retraite soit venu. Alors l'*alasé* prend de l'eau, y trempe un rameau de *oroûnou*, ou basilic, et en asperge le front des mariés : il prend ensuite leurs mains qu'il réunit en leur disant alternativement : *Ayakbó, ayató, onrayaré, onrokoré*, « *Mari, femme, c'est ton épouse, c'est ton mari.* » Et l'époux alors emmène sa femme dans la maison de son père ou dans la sienne propre, s'il en a une; le lendemain, toute la famille, tous les amis se réunissent chez le mari, et se livrent aux plaisirs de la danse, du jeu, de la table, comme dans toutes leurs fêtes. — La polygamie étant admise par les lois et les mœurs, les mêmes cérémonies se renouvellent à chaque mariage. On conçoit que la dépense de ces fêtes, et surtout l'obligation de constituer un douaire à chaque épouse, doit restreindre dans de justes bornes cette faculté de posséder plusieurs femmes dont quelques États voisins offrent des exemples monstrueux. A Yéboû, le roi n'en a tout au plus qu'une cinquantaine; les plus grands personnages de l'État n'ont guère que le tiers de ce nombre; la plupart des gens du peuple se bornent à une ou deux. — Le divorce est aussi admis chez les Yéboûs : il entraîne le payement du douaire et le remboursement à la famille de l'épouse répudiée de toutes les dépenses que les fiançailles et la noce ont pu lui occasionner. C'est une restriction à l'abus autorisé; toutefois, malgré cette barrière, le divorce est fréquent, parmi les riches du moins.

« Les Yeboûs ont parmi eux, pour les soigner dans leurs maladies, des médecins qu'ils appellent *oloû-chigou*, d'après les ordonnances desquels ils prennent tel ou tel *ekbóghi*, ou médicament. — Les maladies graves les plus fréquentes chez eux sont : 1° *ayáno paráko* ou la petite vérole, que l'on guérit au moyen de cataplasmes composés, appliqués très-chauds : cette médication a généralement beaucoup de succès, pourvu qu'elle soit pratiquée dès l'origine du mal. 2° *Ébá* ou la pulmonie. La toux ordinaire, qui constitue le simple rhume, reçoit le nom de *ókbó*. 3° *Élougó*, ou la fièvre, plus fréquente chez la femme que chez l'homme : on la soigne en se chauffant à un grand feu, et en buvant l'infusion chaude d'une plante

appelée *Éwé oloukezé*, dont Ochi-Fêkoué ne put désigner d'analogue parmi les plantes qu'il avait vues soit au Brésil, soit en Europe. 4° *Oyanou*, ou la dyssenterie; on la combat en mangeant de la banane cuite sur les charbons ardents, et trempée dans une sauce composée d'huile de palme et de la peau même de la banane carbonisée et broyée. 5° *Olókouroun*, ou l'hydropisie, contre laquelle il n'est pas de remède. — Les Yéboûs ne sont point étrangers à l'emploi des moyens chirurgicaux; l'usage des ventouses scarifiées est fréquent : on se sert pour cela de petites courges creusées, dont on fait l'application après y avoir introduit une petite mèche allumée, formée de quelques débris de vieille calebasse bien imprégnée d'huile. Les *oloû-chigos* pratiquent, en quelques cas, des opérations qui exigent une certaine habileté et des instruments appropriés, que l'Europe seule peut leur fournir : armés d'un couteau bien affilé et d'une scie très-fine, ils ne craignent pas de faire des amputations, et le succès justifie d'ordinaire leur audace. Dans les cas ordinaires, ils guérissent les blessures par la simple application d'une pâte formée de poudre à tirer délayée dans du jus de citron. C'est une véritable cautérisation dont l'effet est aussi prompt qu'assuré.

« N'ayant que leur mémoire pour constater le nombre des années de leur vie, les Yéboûs ignorent assez généralement leur âge précis. Cependant, autant qu'Ochi-Fêkoué en pouvait juger, la durée moyenne de la vie de ses compatriotes devait se traduire pour nous en un chiffre assez élevé, et les exemples de longévité ne sont pas rares : il estimait que son grand-père était mort à environ cent quarante ou cent cinquante ans, sans qu'il y eût lieu de considérer cette vieillesse comme un phénomène bien extraordinaire. Mais la cécité est chez eux la compagne ordinaire d'un grand âge.

« Quand survient un décès, les parents et les amis du défunt se réunissent dans la maison mortuaire, où l'on voit arriver aussi un *agouné* ou serviteur du roi, chargé de percevoir les droits du fisc, et un *odógo* ou sacrificateur. Le corps est d'abord lavé avec du savon et une décoction de feuilles d'*olóson*, sorte de cocotier (*jaca* au Brésil); après quoi on l'enveloppe dans des pagnes blanches roulées comme les bandelettes des momies égyptiennes; dans cette opération, les bras sont collés le long du corps, et ramenés sur le devant, de manière à ce que les mains soient jointes et les deux pouces attachés ensemble. On continue de rouler pagnes sur pagnes jusqu'à ce que le corps ait acquis ainsi un gros volume, proportionné d'ailleurs à la richesse et à la puissance du personnage; on le dépose en cet état sur son lit; les assistants le pleurent à grands cris, et ne le quittent plus jusqu'à la fin des funérailles, qui durent trois à quatre jours pour le commun des citoyens, et jusqu'à huit jours pour les riches. Chaque soir et chaque matin, de nombreux coups de fusil sont tirés à la porte de la case, et les journées se passent à boire et à manger autour du cadavre. Enfin, le moment de l'enterrement étant arrivé, on appelle un *alasé* ou prêtre, et l'on commence la danse des morts; une large fosse est creusée dans la salle de réception, le corps est mis dans une bière ou grand coffre de bois et porté dans la fosse, où il est immédiatement couvert de terre, s'il s'agit d'un pauvre plébéien : mais si le défunt était un riche personnage, on y met plus de façons, et la fosse reste ouverte jusqu'à trois jours, pendant lesquels continuent les salves, les festins et les danses funèbres. Le dernier jour est celui des sacrifices, et pour un homme d'un haut rang les victimes sont des esclaves; c'est *Odógo* qui leur ôte la vie. Il en avait été sacrifié deux aux funérailles du ladekè Ochi-Wó, grand-père d'Ochi-Fêkoué; leurs fosses furent creusées au seuil des deux portes de l'appartement, l'une vers la cour, l'autre vers le jardin, en travers et en dehors de chaque porte. On termine les funérailles en recouvrant de terre les fosses ouvertes. Alors *Alasé* choisit pour lui une chèvre, *Agouné* de son côté en prend une seconde, et *Odógo* a pour sa part un bouc. La famille tue un bœuf pour régaler les assistants; après ce repas final, on reprend les danses, on se promène par la ville, et l'on se sépare enfin. — Les mé-

mes cérémonies out lieu pour les femmes, au prorata de leur fortune et du rang de leur famille.

« Les Yéboûs s'habillent en général des étoffes qu'ils fabriquent eux-mêmes : ce sont des tissus de coton dont la matière première est fournie par le sol; dans chaque famille, la récolte, la filature, le tissage, la teinture, sont l'occupation habituelle des femmes; et l'on sait déjà que la quantité des toiles ainsi fabriquées est considérable et fait l'objet d'un commerce d'exportation, non seulement pour les contrées voisines, mais pour le Brésil même, dont les navires viennent à Lagos chercher une marchandise si estimée des populations d'origine africaine transplantées en ces parages lointains. Les couleurs les plus fréquentes sont, après le bleu et le blanc, le jaune, le rouge, le cramoisi et le vert, soit unis, soit bariolés. Une simple pagne nouée sur les hanches est le costume habituel des hommes dans leur intérieur; au dehors ils portent une sorte de culotte large et courte, appelée *chouko-toû*, et les riches remplacent par une grande robe ouverte la pagne nouée laissée au vulgaire. Pour les femmes, c'est également une pagne qu'elles portent, mais plus ample, roulée autour du corps, et retenue par un mouchoir noué en ceinture au-dessous du sein. — Les tissus de lin apportés d'Europe ont sur ceux de coton, dans l'estime des Yéboûs, la même supériorité que nous leur reconnaissons. — Nos étoffes de soie unies ou brochées, nos plus beaux tissus de luxe même ne sont point inconnus à ces peuples, et les riches porteut dans leurs jours de gala de magnifiques vêtements. Le velours, le satin, le brocard, sont employés à composer le costume du souverain. — La chaussure, négligée par le vulgaire, est réservée aux gens comme il faut : ce sont des espèces de sandales ou de pantoufles appelées *lagolágó;* une chaussure plus distinguée, qui paraît ressembler à nos galoches, se nomme *saka;* c'est celle que porte le monarque dans les cérémonies; et elle est alors d'or massif, d'une extrême lourdeur, ce qui imprime à la marche du prince une lenteur forcée conforme à l'étiquette pour de telles soleunités. — La coiffure est très-variée : le menu peuple conserve la tête nne, ou bien il se contente du *botibóti*, simple calotte fabriquée dans le pays; les plus aisés préfèrent l'*akadé*, ou bonnet, et l'*akoró*, ou chapeau de paille, indigènes; aux gens distingués il faut le bonnet de laine rouge, et aux plus riches le chapeau de feutre à grands bords, apporté d'Europe. Le chef des prêtres porte une sorte de toque sans bords. Quant au roi, sa coiffure est élevée en forme de tiare et d'une grande richesse; elle est composée de grains de corail rapprochés et montés sur un fond de cuir chamoisé; au sommet est une touffe ou houppette de torsades d'or. — Le corail est un des objets de parure les plus recherchés : la grosseur des grains et leur quantité sont parmi les Yéboûs, comme chez nous les diamants, un élément d'appréciation du rang et de la fortune; les grands en portent des colliers depuis un jusqu'à quatre rangs, descendant jusqu'au nombril; le roi en a un grand nombre. Ce monarque a même pour ses jambes un revêtement de corail appelé *schaba*, analogue aux knémides ou ocrées des anciens, aux τσολουκία des Grecs modernes. — Outre leur habillement usuel, les Yéboûs ont pour certaines professions ou certaines fonctions des costumes officiels dont la forme et la couleur sont déterminées. Ainsi, l'habit des prêtres est blanc, formé de deux grandes pagnes, dont l'une ceint les reins et l'autre est drapée sur la tête. Celui des ambassadeurs se compose d'une pagne blanche appelée *ebbó*, bordée de bleu, nouée sur la hanche gauche par un cordon à glands et d'une seconde pagne blanche passée en écharpe autour du cou; sur la tête, un *akodé* ou bonnet indigène, blanc; à la main un *illaghé*, ou martinet de peau, attribut spécial de leur dignité. L'uniforme des soldats est caractérisé par l'écharpe blanche passée autour du cou et croisée sur la poitrine comme les buffleteries de nos soldats, et par une pagne ou un mouchoir rouge roulé en turban autour de la tête.

« La nourriture des Yéboûs se compose de viandes, de poissons, de racines, de fruits variés. L'huile de palme joue un grand rôle dans leurs recettes culinaires; l'igname et la patate en demandent surtout une grande quantité, soit

qu'on les serve seules à titre d'entremets, soit même qu'elles se présentent dans une entrée comme un simple accessoire autour d'une volaille, d'un poisson, d'un morceau de bœuf, de mouton ou de chevreau. La banane de la grosse ou de la petite espèce, attendue cinq ou six jours jusqu'à ce qu'elle ait complétement jauni ou rendue tendre et douce par la cuisson, est ensuite pilée en consistance de bouillie, offrant ainsi ce que nos maîtres d'hôtel appelleraient un entremets sucré. Enfin, l'orange, l'ananas, la canne à sucre, le miel, composent d'agréables desserts; le citron est trop acide pour être mangé : il n'a d'autre emploi que l'usage médical dont nous avons déjà eu occasion de parler. Nous ne disons rien ici des diverses sortes de poivre, de piments, de colats, qui servent de condiment ou même de hors d'œuvre. — Mais nous ne devons point omettre l'article essentiel du pain, ou de ce qui en tient lieu. Le maïs est consacré à cette destination, non qu'on le réduise en farine comme dans les pays voisins : on le fait seulement macérer dans l'eau pendant cinq jours, après quoi on le broie en une pâte homogène au moyen de la cuisson; puis on l'enferme par petites portions dans des feuilles de bananiers; on entasse ces pains sous une couverture de laine, et le lendemain ils sont mangeables. Cette pâte s'appelle *oûri*, le petit pain qui en est formé *eyori;* un pain de double dimension reçoit le nom de *eyâroun*, et un pain quadruple celui de *arigóchou*. — Quant au manioc, cette grande ressource de tant de populations nègres, il est ici complétement dédaigné, et abandonné pour la nourriture des pourceaux. — Pour ce qui est des boissons, les vins et l'eau-de-vie d'Europe, ou le rhum d'Amérique, offrent un régal exceptionnel aussi rare que recherché. La boisson usuelle, c'est le vin de palme quelquefois doux (*emoû*), plus souvent fermenté (*okkó*); il s'en consomme dans toutes les réunions et fêtes, qui sont fréquentes, d'énormes quantités.

« Les habitations des Yéboûs, soit isolées dans la campagne, soit groupées en hameaux, en villages, en cités, sont en général, sauf l'étendue et le *comfort*, proportionnées à la différence des fortunes, disposées sur un modèle uniforme. — Une seule porte extérieure donne entrée dans une enceinte ou grande cour, où sont rangées, comme dans une rue, les cases ou maisons de toutes les personnes réunies sous l'autorité d'un même chef de famille. L'édifice principal, réservé à celui-ci, est toujours placé à côté de la porte extérieure de l'enceinte. L'ensemble de l'habitation reçoit le nom de *ogâ;* les maisons qu'elle renferme sont appelées *oulé*, et le mur d'enceinte, *ódi*. — Les maisons, même le palais royal, n'ont point d'étage supérieur. Les murs sont en pisé, d'un mètre environ d'épaisseur; le toit en chaume, supporté par des bambous qui s'appuient sur des soliveaux soutenus eux-mêmes à l'intérieur par des piliers. Les maisons des riches ont plusieurs pièces éclairées par des fenêtres, et destinées à des usages distincts, tels que la salle de réception, la cuisine, la chambre à coucher. Cette recherche, exclusivement réservée pour les principaux corps de logis, ne se reproduit pas dans les cases plus ou moins nombreuses qui en constituent les dépendances et qui servent de logement aux femmes, aux enfants et aux esclaves. Pour les classes inférieures, la maison principale n'est elle-même qu'une simple case, une cabane, qui ne reçoit le jour que par la porte. — Quant à l'ameublement, il est assorti à la disposition des appartements. Le lit consiste, dans tous les cas, en une estrade sur laquelle sont étendues des nattes ou des peaux de bœufs. — Des nattes aussi couvrent le sol chez les gens riches : au roi sont réservés les tapis d'Europe. Le luxe des rideaux est très-rare. Les siéges sont en général des tabourets de bois, fabriqués dans le pays : les grands ne se refusent cependant point le fauteuil européen, mais l'usage en est restreint par l'étiquette à un très-petit nombre d'hommes revêtus des plus éminentes charges de l'État. — Les ustensiles de ménage sont peu nombreux et d'une grande simplicité : des marmites de fer et de terre, de grands et de petits vases de terre et de bois, un grand mortier de bois avec son pilon, des assiettes, des paniers de diverses grandeurs tressés avec une merveilleuse habileté, des calebasses creuses

de diverses formes, la bouteille, le gobelet, le couteau, suffisent au service de la cuisine et de la table. Des coffres et des boites font l'office d'armoires, de tiroirs : le commerce d'importation leur fournit des serrures et des cadenas pour les fermer; leur propre industrie fabrique des clefs et des serrures de bois très-ingénieuses. — Quand il se présente une visite, elle s'annonce en frappant à la porte extérieure; un esclave vient ouvrir aussitôt, et introduit les visiteurs ou les visiteuses (car les femmes aussi font des visites) dans la salle de réception. Le maître du logis offre toujours aux survenants du vin doux de palme. On se salue en se donnant une poignée de main, soit en arrivant, soit en se séparant, et il est d'usage d'accompagner les sortants jusqu'à la porte de l'habitation. – Des chandelles de cire et de suif, faites à l'imitation de celles d'Europe, pourvoient aux besoins de l'éclairage.

« Les occupations habituelles du peuple yèboû sont l'agriculture et le jardinage, qui n'emploient guère d'autre outil que la houe; l'élève des troupeaux de gros et menu bétail et des volatiles domestiques; la fabrication des étoffes de coton au moyen de métiers d'une grande simplicité; la récolte de l'or, soit par le lavage des sables, soit par une fouille grossière des mines; la pêche, qui fait usage de la ligne et du hameçon, des filets et même du harpon; la chasse, qui a ses piéges, mais qui se sert aussi des armes de guerre, l'arc et la fleche, la lance, le javelot et même le fusil. — Les professions spéciales n'ont point cette variété qui se multiplie à mesure qu'une civilisation plus raffinée crée des besoins plus nombreux. Là où chaque famille a des bras suffisants pour des travaux qui n'exigent guère d'apprentissage, il est peu nécessaire d'avoir recours à des ouvriers de profession. Ainsi, les maisons se bâtissent par le maître lui-même ou sous sa direction par ses esclaves et serviteurs. Il en est de même pour les travaux agricoles. Nous avons déjà dit que la fabrication des étoffes est la tâche habituelle des femmes. On fait aussi dans chaque ménage un savon noir ou plutôt une lessive rapprochée au feu sans mélange d'huile, pour servir au blanchissage et autres usages domestiques. — Il existe cependant quelques métiers distincts, tels que ceux de charpentiers, ou plus exactement ouvriers en bois, et de forgerons travaillant en tous métaux; on trouve aussi des ouvriers en cuir, et peut-être encore quelques fabricants d'objets usuels de consommation. — Quant aux professions libérales, nous avons déjà eu occasion de mentionner des médecins et des tatoueurs. Nous osons à peine ranger à côté d'eux les devins ou sorciers, qui font métier de spéculer sur la crédulité et la superstition de leurs concitoyens.

« Ce que nous avons dit des professions industrielles s'applique naturellement au commerce : quand on produit soi-même pour fournir à ses besoins, on a peu d'occasions de recourir à la voie des achats. Cependant on rencontre à Yèboû des bouchers, des marchands de vin de palme et d'autres. La revente au détail des objets d'Europe constitue une branche importante du négoce intérieur. Mais c'est surtout le commerce extérieur qui est l'occupation principale : les étoffes indigènes, le sel, les bestiaux, les végétaux comestibles, fournissent amplement à l'exportation : les retours se font, soit directement en marchandises européennes, soit en produits africains, propres aux échanges avec les objets d'Europe. — Le commerce d'échange ou la traite des marchandises ne se fait guère qu'en gros. Les marchés de vente et d'achat et même l'appréciation mutuelle des objets d'échange sont opérés au moyen d'une monnaie de compte et effective tout à la fois qui a pour base le cauris appelé *owwó;* une filière de quarante cauris se nomme *ogóji;* une masse de cinq filières reçoit le nom de *ogwaó;* un paquet de dix masses prend celui de *egwegwá*, et dix de ces paquets forment un *oké*, qui devient à son tour une unité de compte. Quant à la valeur relative de cette monnaie, comparativement à des bases d'évaluation qui soient à notre portée, M. d'Avezac se borne à consigner l'observation d'Ochi-Fékouè : que deux *oké* ou 40,000 cauris représentent le prix d'un esclave ordinaire, et que cinq *ogwaó* ou 1,000 cauris ont la même valeur qu'un *ochoún* de poudre d'or. L'*ochoún* est une petite mesure dont Ochi-Fékouè comparait les dimensions

à celles d'un dé à coudre; c'est celle qu'emploient les *eddomóo* ou marchands d'or; et il n'est pas sans intérêt de remarquer ici occasionnellement que c'est la seule mesure déterminée dont les Yéboûs fassent usage; qu'ils n'en ont aucune autre non plus que des poids, et que toute appréciation de la quantité des denrées ou marchandises se fait à vue d'œil, ou à la pièce. Revenant à l'évaluation des monnaies yéboûes, M. d'Avezac fait remarquer encore que, suivant un renseignement donné par Robertson touchant la valeur des cauris sur le marché de Lagos, il faudrait les estimer à 5 sh. le mille, et par conséquent, selon les habitudes européennes d'appréciation, 16,000 cauris représenteraient une once d'or ou environ 100 fr. Mais d'une autre part, continue-t-il, il est à observer que l'*ochoûn*, de poudre d'or, ne peut être raisonnablement estimé, au plus bas, moins de 50 grammes en poids, et 150 fr. en valeur intrinsèque pour nous; 16,000 cauris suffiraient donc pour acheter 16 ochouôns d'or, ou une valeur de 2,400 fr., c'est-à-dire vingt-quatre fois autant que le prix de revient des cauris calculé par Robertson. En d'autres termes, des marchandises européennes, d'une valeur de 100 fr. pour le vendeur, lui sont payées au comptoir de Lagos 16,000 cauris (monnaie courante); et il peut avec cette dernière somme acheter environ huit hectogrammes d'or, qui auront en Europe une valeur intrinsèque de plus de 2,400 fr. Il est difficile de déduire de tout cela une valeur fixe analogue à la *valeur au pair* de nos monnaies; l'or est ici une marchandise sur laquelle on fait d'énormes bénéfices; les 100 fr. de marchandises apportées d'Europe ont de leur côté donné lieu à des frais et doivent produire à la vente des bénéfices qui en surhaussent considérablement le prix; estimant ces frais et ces bénéfices à 60 pour 100, M. d'Avezac conclut une évaluation grossièrement approximative, mais très-commode de la monnaie yéboûe, puisque l'équivalent de 16,000 cauris aura une valeur vénale de 160 fr., ce qui lui permet de dresser la table de réduction suivante: un cauris vaut 1 c.; un ogóji, 40 c.; un ogwaó, 2 fr.; un egwegwá, 20 fr; un okè, 200 fr. — Le transport des denrées et marchandises se fait, suivant les distances à parcourir et les quantités à transporter, à dos d'âne ou de chameau quand on ne peut suivre que la voie de terre, en bateau quand on peut mettre à profit les communications par eau. Les embarcations employées en pareil cas sont de petites dimensions; on les conduit quelquefois à la voile, mais plus souvent à l'aviron ou à la pagaie et à la gaffe.

« Le calendrier des Yéboûs mérite une attention particulière. Leur manière de compter le temps a pour base, non la semaine, mais bien comme chez les Malais et les Mexicains, une période, appelée *oyóse*, composée de 5 jours seulement, dont les noms se succèdent dans l'ordre suivant : premier jour *eni;* deuxième *old;* troisième *ótounla;* quatrième *iyère;* cinquième *oyóse*. — 6 *oyóse* forment un mois de 30 *jokbon;* et une série de 12 mois constitue l'année, *oddoû*, distribuée au surplus, ainsi que dans l'ancienne Égypte, et il faut le dire aussi chez la plupart des peuples africains, en trois saisons corrélatives aux grandes vicissitudes de l'atmosphère; savoir : celle des pluies *oyyó;* celle des récoltes *ougbé;* celle de la sécheresse, *érounou*. A chacune de ces trois saisons sont invariablement attribués quatre mois, déterminés suivant un ordre fixe, dont voici le tableau, accompagné de quelques indications sur le caractère météorologique de chaque mois : *Première saison, oyyó;* premier mois, *ochoû ogoû* (orages, ondées); deuxième mois, *ochoû ósoro* (grands orages, grandes ondées); troisième mois, *ochoû koûdou* (orages, pluies intermittentes); quatrième mois, *ochoû gheghé* (grandes pluies continuelles). — *Deuxième saison, ougbé :* cinquième mois, *ochoû ibé* (refroidissement, grands brouillards); sixième, *ochoû* (temps des récoltes, grande fête); septième, *ochoû eréno* (beau temps); huitième, *ochoû abibi* (quelques orages vers la fin). — *Troisième saison, érounou :* neuvième mois, *ochoû oyóko* (orages; temps des labours); dixième, *ochoû ogmé* (chaleurs, temps des semailles); onzième, *ochoû róko* (temps des sarclages); douzième, *ochoû kadi* (éclairs fréquents). — On sait que la saison des pluies intertropicales commence, pour l'hémisphère septentrional, au point précis du solstice

d'été : tel est donc le commencement fixe de l'année yéboûe ; et il en faut conclure que c'est une année solaire, quoique le nom de chaque mois reproduise uniformément le mot *ochoû*, qui signifie lunaison ; mais cette dernière circonstance n'a sans doute qu'un simple intérêt étymologique, ainsi qu'il en est chez nous à l'égard du mot *mois*. — Quoi qu'il en soit, les mois étant tous uniformément de trente jours, ou de six *oyóse* complets, les douze mois réunis ne produiraient qu'un total de trois cent soixante jours, si l'addition ou l'intercalation d'un oyóse épagomène ne venait compléter au moins l'année vague de trois cent soixante-cinq jours. Mais comment a lieu cette intercalation ? C'est ce que M. d'Avezac n'a pu apprendre d'Ochi-Fékouè, qui avouait naïvement son ignorance absolue sur ce point. — L'annee commence par une solennité de trois jours, pendant laquelle on ne parle à personne et l'on s'abstient de tout commerce avec ses femmes ; ces trois jours se nomment *oyó ogoû*, *oyó wárou* et *oyó orisó*. Chaque mois a d'ailleurs sa fête spéciale, qui lui donne son nom, et qui tombe généralement sur le dernier *oyóse* du mois ; cependant la plus grande de ces fêtes mensuelles, qui est celle de la Lune, est mobile et se célèbre dans le cours du mois appelé simplement *ochoû*, au moment où la lune est dans son plein. Ces fêtes sont solennisées par des réjouissances publiques et privées, des danses, des festins.

« Une étude approfondie de ce qu'on appelle le fétichisme des nègres, dit encore M. d'Avezac, nous ramènerait sans doute à un moindre dédain des principes religieux de ces peuples, auxquels nous dénions, trop aisément peut-être, quelques idées dignes d'attention et d'intérêt. Les conversations de M. d'Avezac avec Ochi-Fékouè, en effleurant cette matière, lui révélèrent, dans le paganisme de ses souvenirs, des croyances qui semblent moins opposées qu'on ne le pense d'ordinaire à l'adoption des dogmes d'une religion plus pure. Ils ont la connaissance d'un Dieu unique, supérieur à tout autre, et le nomment *Abba-ol-óroun* ou roi du ciel ; ils ne lui élèvent point de statues ni des temples ; c'est l'être immatériel, invisible, éternel, la volonté suprême qui a créé et qui gouverne toutes choses. — Des dieux secondaires, en grand nombre, appelés du nom commun de *órisa*, sont des espèces de génies particuliers, mâles ou femelles, qu'ils représentent par des images de bois placées dans les maisons consacrées où les fidèles sont appelés à la prière par des cloches, et à chacune desquelles est attaché un *alasé* ou prêtre. A Ekpè, chef-lieu du district où Ochi-Fékouè était né, il existait deux de ces *oulé-órisa* ou temples ; l'un à la déesse des pluies, *Alâro*, dans l'intérieur de la ville, l'autre au Dieu *Ogoû-moudè*, en dehors. Dans la capitale il y a de même deux temples, l'un dédié à *Batalà*, l'autre à *Ayè*. — Chaque ville a ainsi ses patrons ; mais partout domine la grande pensée de *Abba-ol-óroun*, et le sacerdoce qui dessert un si nombreux cortége de dieux inférieurs ne forme lui-même qu'une seule corporation, soumise à un chef unique, dont le titre est *okbó alasè*. — La croyance à un mauvais génie coexiste avec l'adoration des dieux : *Elegwá* n'a ni prêtres ni temples ; mais en certains endroits maudits, signalés par un magot de bois, ou par quelque autre signe connu, le passant jette un petit pain qu'il arrose d'huile de palme et qu'il promène deux fois autour de sa tête en détournant les yeux ; c'est une sorte d'offrande expiatoire, qui devient la pâture des chiens d'alentour. — Les offrandes aux *órisa* consistent, suivant les fortunes, en une volaille, un mouton, un bœuf, et sont partagées, après le sacrifice, entre le prêtre et les assistants. Les sacrifices humains, si fréquents et si horribles au Dahomey et au Bénin, sont inconnus chez les Yéboûs. — Les solennités religieuses qui donnent lieu à ces offrandes se renouvellent assez fréquemment : il y en a habituellement deux chaque mois, l'une au commencement, l'autre vers le milieu du mois. Elles sont accompagnées de chants. M. d'Avezac recueillit, comme échantillon de ceux-ci, une espèce d'hymne à la louange de Batalà, l'un des patrons de la capitale du pays. Il est, indépendamment des hymnes de ce genre, des prières qui se récitent la face prosternée contre terre ; mais, autant du moins que M. d'Avezac le put comprendre, c'est exclusivement au grand

Abba-ol-óroun qu'elles sont adressées. Il en recueillit une, qui lui parut la plus usuelle, et qu'il eut lieu de considérer comme étant pour les Yébous ce que le *Pater* est pour nous. Les explications d'Ochi-Fékouè lui apprirent que c'était une formule de prière que tous ses compatriotes savaient et répétaient journellement, en se prosternant. On peut traduire librement ainsi cette prière : « O Dieu qui êtes au ciel, préservez-moi des maladies et de la mort. Dieu, donnez-moi la fortune et la sagesse. » — En réfléchissant sur les croyances de ce peuple, sur les formes de son culte, sur l'organisation de son clergé, même sur la formule de prière que nous venons de rapporter, n'est-on pas tenté de supposer que le christianisme des Européens s'est, par des voies aujourd'hui oubliées, infiltré jadis chez les Yébous, qui lui devraient, à leur insu, toutes ces institutions dont l'analogie a droit de nous frapper, aussi bien que les cloches de leurs temples.

« On sait que la musique instrumentale des nègres n'est en général, pour des oreilles européennes, qu'un bruit assourdissant, où l'on essayerait en vain de découvrir quelque semblant de mélodie ou d'harmonie : cette musique n'est pour les Nègres eux-mêmes que l'accompagnement de leurs chants, et c'est de leurs chansons qu'il faut se préoccuper chaque fois qu'on veut se faire une idée de leurs dispositions musicales. Chez les Yébous, comme chez tous leurs voisins, il y a des chants pour toutes les circonstances de la vie, pour tous les actes de la journée. M. d'Avezac ne recueillit qu'un très-petit nombre de chants yébous : ils ne se présentaient dans ses conversations avec Ochi-Fékouè que comme les accessoires d'un récit, d'une description ; et s'il les saisissait au milieu des autres détails où ils se trouvaient encadrés, c'était grâce à leur brièveté habituelle. Un chant nègre, en effet, est à peine une phrase, se répétant toujours la même pendant des heures entières. M. d'Avezac rapporte pour exemple deux de ces chants tels qu'ils se présentèrent avec leur caractère officiel, dans le tableau d'une promenade solennelle qu'à certaines époques le roi vient faire sur la grande place de sa capitale. En de telles occasions les serviteurs du prince s'empressent de couvrir de peaux de bœufs tannées le sol qu'il doit fouler, et ses *ofonkpwè*, ou trompettes, embouchant leurs *oukpwé*, ou grands cornets d'ivoire formés d'une défense d'éléphant creusée, y font résonner, comme dans un puissant porte-voix, ce chant cent fois répété : *Awè erù Obbá, Awè erù Obbá Obro gó lucla !* « Nous sommes tous les esclaves du roi notre souverain ! » C'est un appel entendu jusqu'aux extrémités de la ville; les grands, les chefs de tout rang, le peuple entier, se précipitent vers la place pour faire acte d'hommage envers leur prince et se presser à sa suite. Quant au monarque, sa tête est coiffée de la haute couronne de corail, sur ses épaules flotte un manteau de brocard d'or, sur sa poitrine s'étagent de nombreux colliers; ses reins sont couverts d'une tunique de soie; au lieu du choucatou large et court de ses sujets, il porte une culotte étroite de velours rouge, appelée *schaká*, descendant au-dessous du genou, où elle retient les knémides ou ocrées de corail qui couvrent les jambes; il est chaussé de ses lourdes galoches d'or massif, et tient d'une main un chasse-mouche (*iyá*) fait d'une queue de cheval attachée à un manche doré; de l'autre un éventail circulaire (*ejoûjou*) de peau de chevreau, monté pareillement sur un manche doré. Il marche d'un pas extrêmement lent et cadencé, pendant que le corps de musique (*oukbédou*), l'un des attributs essentiels de la souveraine puissance, exécute un morceau où l'on entend les *ofonkpwè* chanter des paroles que les autres musiciens accompagnent à la fois sur un grand et unique tambour; ils exécutent chacun une batterie spéciale, de manière à former un concert d'une durée indéfinie en répétant sans cesse la même phrase. M. d'Avezac a tenté d'en écrire la partition pour l'édification de ses lecteurs : pour ne point écrire toutes les parties en n'employant uniformément qu'une seule et même note, il leur a attribué la série des notes de l'accord parfait, bien que la différence d'intonation ne puisse être considérée comme représentant la différence d'intensité de son, la seule qui soit réellement saisissable entre ces diverses parties. Le sens des paroles *Oni*

mò o koasé oré est : « Voici le brave des braves; prenez exemple sur lui. » Maintenant voici comment s'exécute la partition que M. d'Avezac a écrite : le tambour, formé d'un cylindre défoncé couvert d'une peau solide, a environ 1 mètre de diamètre sur 65 centim. de haut : il est suspendu par une double bretelle au cou de l'un des musiciens, dont les mains viennent frapper en cadence, vers le bord du disque sonore, la partie désignée par le mot *ayd*; un second musicien, armé de deux courtes baguettes, est chargé de la partie à laquelle appartient le nom de *aféré*; le troisième, avec deux baguettes de longueur moyenne, fait la partie dite *agwakó*, et deux autres, avec de longues et fortes baguettes, la basse, appelée *ogwó*. Enfin tout l'ensemble est dirigé par un chef de musique dont le titre est *Omonó*, qui exécute lui-même la partie d'*agwakó*, conjointement avec le virtuose à qui elle est spécialement attribuée. — On voit que le matériel instrumental de la musique royale est d'une remarquable simplicité. — Pour accompagner les chants qui n'ont pas le caractère officiel de ceux que je viens de rapporter, les Yébous ont divers autres instruments, tels que le *ágogo*, tambour formé d'un cône renversé très-long et légèrement tronqué, couvert d'une peau sur laquelle le musicien frappe avec une seule baguette courte et forte; les *akása*, petites courges sèches, vidées, dans lesquelles sont ballottés en cadence quelques fragments de métal sonore, et qui se jouent par paire comme les castagnettes de l'Europe méridionale. Il est encore une autre espèce de tambour appelé *oñji*, qui est le tambour de guerre; il est cylindrique, de forme écrasée, plein en dessous. Il sert à exécuter les batteries militaires, et accompagne au besoin les chansons de guerre.

« L'organisation politique offre chez les Yébous, comme chez plusieurs des peuples voisins, une sorte de monarchie tempérée, dont le chef porte le titre de *Obbá*, commun à tous les souverains de cette région. Ces divers obbá sont distingués entre eux, tantôt par leur nom propre, comme *Obbá-Odé-Yoko*, le roi régnant de Yéboû au moment où Ochi-Fékoué fut pris et fait esclave; *Obbá Oucé*, roi régnant alors à *Ekboumoû*, et frère de *Obbá-Odé-Yokó; Obbá-Avon'ya Olodou-Ogherèya*, roi régnant à la même époque sur Eyo, etc.; tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, par l'indication immédiate de leur royaume, comme *Obbá-Yéboû*, *Obbá-Inongó*, *Obbá-Ibini*, *Obbá-Ichekri*; tantôt enfin par un titre spécial, consacré par l'étiquette internationale, et qui, pour le roi de Yéboû, est *Obbá-Obrogólouda*, pour le roi d'Inongó *Obbá-Oyó*, pour le roi d'Ichekri *Obbá-Iweri*. Quelque chose d'analogue a lieu dans notre Europe, quand nous disons *sa majesté très-chrétienne*, *sa majesté catholique*, *sa majesté très-fidèle* et autres qualifications semblables. — Il paraît certain que nulle mesure importante n'est résolue sans avoir été soumise à l'examen, sinon à la délibération régulière d'un sénat, ou conseil des anciens, dont les membres sont appelés *akámore* et le lieu de réunion *nechirougá*; c'est une assemblée de docteurs, la plupart anciens magistrats provinciaux, dont le roi et ses ministres viennent prendre les avis, et dans la conversation desquels se débattent les intérêts politiques, soit intérieurs, soit extérieurs : ils ont la tradition des lois et de l'histoire nationale; et c'est près d'eux que viennent chercher des lumières les gens avides d'instruction. A défaut d'écritures et de livres, il fallait une telle institution pour conserver la mémoire du passé. Le public paraît admis au *nechirougá*; se mêle-t-il à la discussion des assemblées publiques; y a-t-il une distinction tranchée entre les réunions de simple passe-temps et les séances officielles? Ce sont des points que les conversations d'Ochi-Fékoué n'ont pas éclaircis : mais du moins la présence du roi donne-t-elle plus de solennité à l'assemblée. Les akamore y sont plus nombreux, jusqu'au chiffre complet de cent; et le public sans doute alors est écarté du conseil, ou n'y assiste que comme simple spectateur.

« Le pouvoir exécutif n'est point l'attribution exclusive du monarque; il ne lui est déféré qu'à la condition de l'exercer collectivement avec quatre princes ou ministres, dont le titre commun est *ôdi*, sauf les distinctions spéciales qui désignent leur rang hiérarchique, dans

cet ordre : *ódi*, *oukbakè yi ódi*, *oukbakèta ódi*, *okbenoudi*. Les nombres deux, trois, quatre, en yébou *éyi*, *éta*, *ene*, se reconnaissent dans la composition de ces titres, et peut-être aussi le mot *ekbaéka* ou bras; en sorte que ce seraient un premier, un second, un troisième et un quatrième bras du gouvernement à la tête duquel est *Obbá*. Celui-ci ne peut rien faire que de leur consentement et par leur ministère.

« Toute la famille royale est logée dans un même palais, sauf les jeunes princes, qui sont emmenés au loin pour y être élevés hors de l'influence des courtisans et de l'atteinte des ambitieux, jusqu'à ce que la déposition ou la mort du roi régnant ouvre à l'un de ces princes l'accès du trône; il est alors rappelé, reconnu et proclamé par les ódi, et ses frères pourvus de gouvernements provinciaux. On voit que la disposition même de la couronne est entre les mains des quatre grands dignitaires, puisqu'ils peuvent déposer leur souverain et qu'ils désignent son successeur; celui-ci doit-être, au dire d'Ochi-Fêkouè, le fils aîné du précédent obba; mais la série des monarques dont il avait conservé la mémoire offrait plusieurs preuves que cet ordre n'est pas toujours rigoureusement observé. — Après les quatre ódi, le premier personnage de l'État est le *ladekè*, ou intendant général des finances, entre les mains duquel se versent tous les revenus, toutes les amendes judiciaires, et qui est lui-même le payeur de toutes les dépenses, le dispensateur de toutes les récompenses accordées par le souverain. Il a pour attribution spéciale de pourvoir à l'exécution des mesures résolues par les ódi, et il partage avec eux le privilége de siéger, dans les occasions solennelles, sur un fauteuil d'Europe. C'est de la grande charge de *ladekè* qu'était revêtu Ochi-Wo, grand-père d'Ochi-Fêkouè.

« L'administration de la justice est intimement liée au gouvernement politique; elle est dévolue, en dernier ressort, au tribunal suprême des ódi, en première instance aux *oloyá* ou chefs des villes et districts, sans distinction des causes civiles ou criminelles. La sentence du premier juge est exécutée sans autre procédure, s'il n'y a réclamation de la partie condamnée; s'il y a appel, la cause est portée au tribunal suprême des ódi, qui entend les parties, confirme ou infirme le jugement et fait directement exécuter son arrêt, contre lequel il n'existe aucun recours. — L'exécution des mandements de justice est confiée, dans les ressorts inférieurs, aux *omodogwá*, milice urbaine permanente, comparable à notre gendarmerie. Le tribunal suprême emploie au même service les *ágoune*, espèce de milice palatine, de garde royale ou de maison militaire, composée des esclaves de la couronne. Les uns et les autres recherchent, arrêtent et exécutent les criminels. — Nous n'avons guère de données sur le droit civil ni le droit criminel qui servent de règle aux tribunaux. L'égalité devant la loi paraît certaine entre tous les Yébous, même les femmes, dont la capacité pour hériter, posséder et disposer de leurs biens n'éprouve point de contradiction. Le partage des successions se fait par portions égales entre tous les enfants, quel que soit leur sexe. — La justice répressive fait dans l'application des peines deux parts distinctes, comme dans nos anciennes législations barbares, savoir : celle de l'État et celle de la partie civile; la première consiste en une amende envers le fisc; la seconde se résout en une composition. La composition n'est point une indemnité fixe, directement prononcée par le juge et graduée selon la nature du crime, mais bien un droit indéterminé alloué à la partie civile de transiger avec le coupable pour la remise de la punition corporelle encourue par celui-ci; et le prix de cette transaction, débattu et réglé à l'amiable, est toujours proportionné à la puissance de l'offensé en même temps qu'à la fortune du coupable. Addê-Sounloû, père d'Ochi-Fêkouè, l'un des guerriers les plus braves et les plus renommés de son temps, tua à Ekpè, dans une querelle, Otoû-Noyó, autre guerrier d'un haut rang. Otoû-Noyó avait pour frère Otoû-Yanjou, personnage riche et puissant, qui mit à la poursuite du meurtrier une chaleur et une opiniâtreté dont le supplice du coupable semblait devoir être le résultat inévitable. Addê-Sounloû fut forcé de s'éloigner : il se refugia à la frontière, chez les Idokó, dans la ville

d'Oumakoû, où il séjourna quatre ans entiers; c'est pendant son séjour en ce lieu que sa femme Egghi-Adî donna le jour à Ochi-Fêkouè. Enfin, au bout de ce temps, il put rentrer à Ekpè : son père Ochi-Wó était parvenu à apaiser Otoû-Yànjou en lui payant une composition de plus de deux cents *okè*, c'est-à-dire plus de quatre millions de cauris, représentant une valeur de 40,000 francs. Six à huit ans après, Addê-Sounloû eut encore le malheur de tuer dans un accès d'emportement un personnage nommé Ourèkoû; il fut obligé de se réfugier alors à Édâ, capitale de Benin, jusqu'à ce que cette seconde affaire fût apaisée par les mêmes moyens que la précédente. — Ainsi tous les crimes peuvent se racheter à prix d'argent, mais il en coûte très-cher; l'admission à composition n'est d'ailleurs pas toujours chose facile à obtenir, et le coupable est obligé de pourvoir, en attendant, à sa sûreté personnelle en cherchant un asile où il ne puisse être atteint. De telles coutumes devaient nécessairement amener la consécration de certaines villes comme lieux de refuge : nous venons de voir qu'Oumakoû jouissait de ce privilége; il en était de même d'Omâbé, et de quelques autres places sans doute.

« A Yéboû, toute la population valide du royaume se trouve répartie entre des *olorogoû* ou capitaines, dont la famille, les esclaves et les clients forment à chacun une compagnie plus ou moins nombreuse depuis cinquante jusqu'à deux cents hommes : voilà les éléments d'une armée temporaire, dont le service n'est point obligatoire, mais qui se lève spontanément sous l'impulsion des chants de guerre. — Nous avons déjà constaté en outre l'existence d'une double milice permanente : celle des *ágouné*, constituant la maison militaire du roi et ne marchant qu'avec lui, et celle des *omodogwá*, espèce de gendarmerie établie dans chaque ville ou canton pour la sûreté locale et la police judiciaire. Dans la capitale, le corps des *omodogwá* compte mille guerriers. Voilà le noyau et la force réelle des armées. — Trois commandants généraux, dont le rang est immédiatement inférieur à celui du ladekè, résident à la cour, ainsi que la plupart des olorogoû. Le titre hiérarchique de ces grands chefs est pour le premier *oloukongbón;* pour le second *adè-chegoû;* pour le troisième *adè-kolá*. Un cas de guerre survenant, ils se mettent immédiatement en campagne, à la tête des mille *omodogwá*, toujours prêts à marcher, qui se trouvent réunis autour d'eux; et les olorogoû se rendent dans leurs cantons respectifs pour y rassembler leur compagnie. Là un omodogwá saisissant un *oûji* ou tambour parcourt la ville et la campagne en exécutant une batterie à laquelle est attaché un sens analogue à celui-ci : *Quiconque veut marcher, vienne!* Chacun saisit ses armes, les compagnies sont formées en un clin d'œil, et les capitaines vont se ranger sous les ordres des trois généraux; l'armée est partagée en trois corps subordonnés entre eux dans l'ordre de dignité de leurs chefs. — Les armes indigenes sont l'arc et la flèche (*ágheyá*, *óva*), le javelot (*eché*), la lance (*álolokó*) et le coutelas (*óda*); la civilisation européenne leur a porté nos sabres (*ádaéinbo*), nos fusils (*ibon*) avec la poudre à tirer (*étou ibon*), des pistolets (*olèwo*), et même des canons (*akba*), c'est-à-dire quelques pierriers qu'ils braquent derrière les palissades de leurs villes fortes. — La cavalerie est peu considérable; les chevaux ne sont nombreux que dans la province d'*Idoko;* le harnachement en est très-simple : une sorte de bât en guise de selle (*ógogo*), des étriers en bois (*ókasiko*), un mors de fer (*órokbo*) garni d'une corde qui tient lieu de bride (*ókoû èroun èchi*), enfin un fouet (*óchouchoû*), tel est l'équipement complet du cavalier et de sa monture.

« Dans un pays coupé de rivières, de lacs et de marigots, les expéditions navales sont les plus fréquentes. Les chantiers de Boûghiyè fournissent de nombreux canots de guerre tout à fait semblables à ceux que les frères Lander virent sur le Kouâra. A peine M. d'Avezac eut-il montré à Ochi-Fêkouè la figure qui accompagne leur relation, qu'il reconnut avec une joie bruyante les *oko* de sa terre natale, avec leurs avirons (*ayé*, *okoako*). Il parla aussi de gaffe (*écho*), de cordages (*ókoû*), de voiles (*bokoû*); mais M. d'Avezac ne put savoir s'il appliquait tout cela

aux embarcations yéboûes ou aux navires européens qui fréquentent les comptoirs de ces contrées. »

Benin. — La découverte du Benin par le Portugais Jean Alfonso d'Aveiro date de 1486. M. da Silveira, dans un mémoire récent, a traité de diverses circonstances curieuses de cette découverte, entre autres des renseignements recueillis au Benin par Aveiro sur les terres du fameux prêtre Jean : les naturels lui apprirent qu'à deux cent cinquante lieues au delà de leur pays résidait un prince très-puissant, nommé *Ogané*, si redouté que les rois de Benin, par prudence, recevaient de lui une sorte d'investiture. On envoyait de Benin un ambassadeur avec de riches présents pour solliciter de l'Ogané la longue croix de cuivre, de même forme à peu près que la croix de Saint-Jean de Jérusalem, et richement travaillée, qui était la marque de la royauté; mais l'ambassadeur ne voyait jamais l'Ogané, qui ne lui parlait que caché derrière un rideau. A ce propos, M. da Silveira rappelle un passage de Barros où il est fait mention d'un ambassadeur du roi de Benin, venu en Portugal en 1540, qui portait une de ces croix. Le roi Jean II et son conseil de cosmographes soupçonnèrent que l'Ogané n'était autre que le prêtre Jean, et ils furent tous d'avis qu'en continuant à reconnaître la côte d'Afrique vers le sud, on ne pouvait manquer d'arriver à un point où elle changeait de direction et tournait à l'est. Il fut décidé qu'on enverrait immédiatement des personnes intelligentes par mer et par terre pour résoudre ce problème. L'une d'elles fut l'illustre Barthélemy Dias, qui, le premier, doubla le cap des Tourmentes (1).

« De tous les peuples qui habitent la « côte occidentale de l'Afrique équi« noxiale, dit le naturaliste Palisot Beau« vois (2), il n'en est point qui mérite « plus d'être connu que le peuple du « Benin. L'insalubrité du climat, que « je ne crains pas de placer au rang des « plus malsains du globe, l'exemple « effrayant de tous les navigateurs qui « ont abordé ces parages pestiférés, en « ont écarté tous les observateurs, de « sorte que depuis près d'un siècle ce « pays n'est fréquenté que par quelques « marchands, qui vont y faire le com« merce des esclaves et des dents d'élé« phants. Windham et Pinteado (1), en « 1553, Bird et Newton, en 1558, Go« tard Arthus (2), en 1600, David van

(1) Voy. le *Rapport lu par M. le vicomte de Santarem à la Soc. de géographie*, *sur un Mémoire de M. da Silveira relatif a la découverte des terres du prêtre Jean et de la Guinée par les Portugais* (Bulletin de la Soc. de géogr., janvier 1846).

(2) *Notice sur le peuple du Benin*, lue à la séance publique de l'Institut du 15 nivôse an IX, et insérée dans la *Décade philosophique, littéraire et politique par une société de gens de lettres*, an IX, deuxième trimestre, t. XXVIII, p. 141 et suiv.

(1) La relation du second voyage de Windham en Guinée et à Benin a été publiée pour la premiere fois, avec la relation de son voyage en Barbarie, par Richard Éden, dans un petit recueil qui fut réimprimé en 1577, avec plusieurs additions, par les soins de Richard Willes. Hakluyt les a insérées toutes deux dans sa collection (t. II, part. II, p. 10 et 11). Éden avertit dans sa préface qu'il a reçu ses matériaux de gens connus et respectés, qui avaient eux-mêmes pris la peine de les rassembler. Le titre de Willes est en langage de ce temps-là : *Historye of Traveyle in the West and East Indies, etc., by Eden and Willes*, in-4°, p. 336. — *Note empruntée à M. Walckenaer.*

(2) « On trouve la relation de Gotard Arthus, plus connu sous le nom d'Arthus de Dantzick, dans le second tome de la collection de Bry. Elle fait la 6e partie de *l'India Orientalis*, sous le titre de *Description historique et véritable de la côte d'Or.* Mais il faut remarquer qu'elle est moins l'ouvrage d'Arthus que celui d'un Flamand ou d'un Hollandais qui avait fait le voyage de la côte d'Or, et qui n'avait rien écrit que sur le témoignage de ses propres yeux. Elle fut d'abord composée en flamand ou en hollandais; et les Allemands l'ayant traduite aussitôt dans leur langue, c'est cette traduction qu'Arthus a mise en langue latine. Cet éclaircissement se lit dans l'épitre dédicatoire, qui est adressée à l'électeur de Mayence. Mais l'expression est équivoque relativement à l'auteur primitif. Il y a : *Ex belgico sermone latine conscriptam in lucem emittimus.* Il y a eu enfin une troisième traduction en langue française, imprimée à Amsterdam, en 1605, qui, sous certains rapporta, semble plus complète que la traduction latine. (Voy. a ce sujet Camus, *Mémoire pour la*

« Nyendaal (1), vers la fin du dix-septième « siècle, et le capitaine Landolphe (2) « en 1786, sont les seuls connus qui se « soient mis à la tête d'expéditions pour « le Benin. Presque tous ont été victi- « mes de leur zèle. Ce climat destruc- « teur moissonne avec la plus grande « rapidité les Européens de tout âge et « de toutes sortes de tempéraments. » Plus loin je raconterai tout au long l'histoire des voyages du capitaine Landolphe. Palisot-Beauvois, à son tour, a droit ici à une mention particulière, et je ne saurais mieux faire que de répéter les simples paroles de M. de Jussieu, prononcées à l'Institut national à propos de la publication récente de la Flore d'Oware et de Benin (3). « M. Palisot de Beauvois, « qu'un goût décidé attachait depuis « longtemps à l'histoire naturelle, avait « lu à l'Académie des sciences plusieurs « mémoires sur diverses parties de la « botanique, et plus spécialement sur les « champignons et les mousses, lorsqu'en « 1786 le désir de connaître des objets « nouveaux le détermina à aller visiter « un pays jusqu'alors inconnu aux na- « turalistes. Le fils d'un roi nègre des « côtes de l'Afrique avait été amené en « France par un capitaine de vaisseau, « qui après quelques mois de séjour fut « chargé de le reconduire dans sa patrie « connue sous le nom d'Oware, pays voi- « sin de la ligne et limitrophe du royaume « de Benin. M. de Beauvois, privé par « une mesure générale d'une charge con- « sidérable de finance qu'il exerçait, vou- « lut profiter de sa liberté et de cette oc- « casion pour faire des recherches d'his- « toire naturelle à Oware. Il exposa ses « vues à l'Académie des sciences, qui les « approuva, et, après avoir également ob- « tenu l'attache et l'autorisation du gou- « vernement, il partit à ses propres frais « avec le jeune noir, dont il s'était con- « cilié l'affection. Son arrivée à Oware « fut signalée par une espèce d'épidémie « résultant de la chaleur humide des côtes « vaseuses et marécageuses de ce pays-là. « Lui-même fut malade très-gravement; « cependant son courage le soutint. « Avant sa maladie et dans les intervalles « que lui laissèrent plusieurs rechutes, il « parcourut le pays d'Oware, une partie « du Galbar, et alla jusqu'à Benin. Il fit « dans chaque lieu des observations de « divers genres sur les mœurs et les « habitudes de ces peuples, sur le climat, « les sites et les productions naturelles. « Il rassembla les dépouilles de beau-

Collection des grands et petits voyages, 1802, in-4°, p. 219 et suiv.) Le cinquante-quatrième chapitre de cette description contient un voyage de Mawri ou Mouré à Benin et à rio Forcados; le cinquante-cinquième, une description de la ville de Benin; et les deux suivants, celle de la côte jusqu'au cap Lopez Gonzalvo. » (Walckenaer, *Hist. génér. des Voy.*, XIe vol., p. 2.)

(1) La relation de David van Nyendaal a été insérée par Bosman dans sa description de la côte d'Or. Elle compose la vingt et unième lettre de cet ouvrage, sous le titre de *Description de la rivière Formosa et de celle de Benin*. Les aventures personnelles de l'auteur se réduisent à une navigation tranquille depuis le port de Praya jusqu'à ces deux rivières, à bord du yacht *la Jeanne-Marie*, d'où cette lettre fut écrite à Bosman, le 1er de septembre 1701. — On pourrait joindre à ces deux auteurs Dapper et Barbot; mais ils méritent moins le nom de voyageurs que celui d'historiens géographes, dont les ouvrages ne sont qu'une revue des observations d'autrui. Barbot même, qui avait fait le voyage de Guinée, ne peut passer que pour un compilateur, surtout dans sa relation de Benin, où tout est emprunté de David de Nyendaal et de Dapper avec tant de mauvaise foi, qu'il ne les a pas même nommés; et Dapper ayant puisé à la même source, ils ont tous deux par eux mêmes peu d'autorité. (Walckenaer, *ibid.*)

(2) *Mémoires du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages, pendant trente-six ans aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques;* rédigé sur son manuscrit par J. S. Quesné, deux volumes in-8°; Paris, 1823.

(3) *Flore d'Oware et de Benin en Afrique*, par F. J. Palisot-Beauvois, correspondant de l'Institut national, etc. Paris, de l'imprimerie de Fain jeune et compagnie, 1804-1807, 2 vol. in-fol. « J'ai lieu de croire, disait l'auteur dans sa préface, que les naturalistes « seront satisfaits des genres vraiment curieux « dont cette flore est composée. Les genres « tels que l'*omphalocarpum*, le *myrianthus*, « la *spathodea*, la *ventenatia* et un grand « nombre d'autres sont d'autant plus intéres- « sants qu'ils nécessitent des changements et « des additions aux caractères généraux de « leurs familles assignés dans le savant ouvrage « de Jussieu sur les familles naturelles. »

« coup d'animaux et récolta un grand « nombre de plantes (1). » Dans sa *Flore* même, en donnant sous le nom de *Landolphie d'Oware* (Landolphia Owariensis) une belle plante de la famille des apocynées, qui croît dans l'intérieur des terres, Palisot nous apprend que grâce à l'amitié sûre et prévoyante du capitaine Landolphe, commandant de l'expédition d'Oware, il put pénétrer cent lieues au moins plus loin qu'aucun voyageur européen avant lui. Malheureusement la relation de son voyage n'a pas été publiée, et les *observations* qui accompagnent la description de chaque plante de sa *Flore* sont insuffisantes à faire connaître la nature de ce pays à une aussi grande distance de la mer. — Je reviens au capitaine Landolphe. Jean-François Landolphe avait quitté Auxonne, sa ville natale, en 1765, à l'âge de dix-huit ans à peu près; venu à Paris pour étudier la chirurgie, il se dégoûta promptement de cette carrière, et entra dans la marine marchande. Son premier voyage date de 1767; en 1769 il fit un séjour de trois mois au Benin; il y revint deux ans après. Dès ce second voyage il essaya d'apprendre la langue beninienne; et voyant les heureuses dispositions des habitants pour ses compatriotes, il forma le dessein de fonder par la suite un établissement dans cette contrée. Il n'était encore que novice. Lorsqu'il eut été reçu, après l'examen d'usage, *en qualité de capitaine, maître, patron et pilote pour commander et piloter un navire aux voyages de long cours, soit avec la pratique ou la théorie* (28 mars 1775), son premier soin fut de rédiger le programme ou plan d'un établissement de commerce dans la rivière du Benin. Il courut à Paris le soumettre à M. David, ancien gouverneur de la colonie du Sénégal, et à M. Ériès, sous-gouverneur, aux ordres du duc de Lauzun, de tous les établissements français sur les côtes d'Afrique, comme on allait les nommer tous deux administrateurs de la compagnie de la Guyane française. M. David l'accueillit très-favorablement, mais exigea de plus grands développements sur les ressources et sur la géographie du pays, avant de présenter son projet aux membres de la société. La compagnie de la Guyane l'agréa enfin, et destina au capitaine Landolphe l'un des quatre vaisseaux que le roi lui avait cédés. Au mois de novembre 1777, *la Négresse* fut chargée et armée en lettre de marque, avec vingt pièces de canon et quatre-vingt-dix hommes d'équipage. Landolphe partait avec le titre d'administrateur en chef de l'établissement du Benin. Pour seconder ses projets, on devait lui envoyer tous les trois mois la même quantité de marchandises qu'il emportait : le second capitaine avait l'ordre, dès le débarquement opéré, de ramener le navire en France, tandis qu'à terre le capitaine Landolphe élèverait un fort, établirait des magasins, ferait des échanges. Il fit son entrée dans le fleuve au mois de février 1778, et le remonta jusqu'à *Regio*. Il descendit à terre au village de *Gathon*, situé sur une hauteur, trente pieds à peu près au-dessus du niveau du fleuve et habité par trois mille nègres que gouvernaient trois chefs ou *phidors*. Après y avoir loué une maison pour servir de factorerie provisoire, il fit connaître au premier des phidors, nommé Danikan, qu'il connaissait depuis longtemps, ses projets d'établissement et l'intention d'aller lui-même présenter son hommage au roi du Bénin. Les phidors prévinrent le roi, et le troisième jour deux ambassadeurs (*passadors*) vinrent annoncer que le capitaine Landolphe était attendu. La ville de Benin est à dix lieues de Gathon. Landolphe et un de ses officiers montèrent en hamacs; trente hommes armés de fusils les escortaient. Durant toute la route, leurs porteurs couraient en chantant. On fit une halte à moitié chemin, à l'ombre de grands arbres; le roi, dans sa joie de recevoir des Français, avait fait préparer en ce lieu des ignames cuites, des figues, des bananes, des cocos et du vin de palmier. Malgré cette halte, le chemin fut parcouru en cinq heures. En entrant dans la capitale, on les fit descendre chez le capitaine général des guerres, nommé Iabou; quand on les eut introduits dans une vaste et belle salle élégamment incrustée de cauris, des esclaves

(1) Extrait de la *Décade philosophique*, an XII, 2e trimestre, n° 10.

vinrent leur laver les pieds dans de grands bassins de cuivre jaune, de trois mètres de circonférence, formalité indispensable pour être admis auprès du capitaine général. Dans une autre salle, garnie des statues grossières de ses ancêtres, on leur servit, par ses ordres, un repas abondant en volaille cuite, mouton rôti, ragoûts assaisonnés d'huile de palme et de beaucoup de piment, et ignames exquises. Ce capitaine était le plus riche de toute la contrée, son pouvoir balançait celui du roi; il possédait plus de dix mille esclaves, et n'en vendait jamais; quand il marchait au combat, il avait toujours cinquante à soixante mille hommes sous ses ordres. Landolphe lui offrit en présent un manteau d'écarlate galonné, un chapeau bordé d'or, un collier de corail fait en tuyau de pipe de la valeur de cinq cents francs; et l'interprète l'assura que tous les Français jouiraient de la plus grande sécurité dans le Benin, car la moindre insulte envers eux de la part des noirs emportait la peine de mort. De là les officiers français se virent transportés à l'entrée de la ville, dans une maison bâtie par le roi pour y loger les Européens qui viennent le visiter; après une bruyante installation, ils firent demander au roi à quelle heure il les recevrait. Deux passadors vinrent aussitôt les prévenir qu'ils seraient introduits à onze heures du soir. En même temps on leur apportait, de la part du roi et du capitaine général des guerres, des vivres de toute espèce dans de grands plats d'étain très-propres et couverts d'un linge d'une extrême blancheur. A l'heure indiquée deux passadors vinrent les chercher, vingt-cinq nègres armés de sagaies les accompagnaient, et deux grandes lampes, chacune à quatre mèches, les éclairaient. Arrivés à l'enceinte du palais, ils traversèrent plusieurs cours spacieuses, dont une renfermait les tombeaux des rois de Benin. Landolphe ne put s'y arrêter, et on le fit passer dans un vaste appartement où on lui avait préparé un fauteuil, et où il attendit près d'une demi-heure l'arrivée du prince. Il parut enfin, accompagné de deux noirs entièrement nus, âgés de vingt ans à peu près et armés de damas, qui firent signe aux deux passadors de sortir. C'était un beau vieillard d'une physionomie franche, sans une ride sur le visage, grand, plein de dignité; ses yeux brillaient d'un vif éclat; il parlait avec feu. Ses cheveux, un peu gris, étaient relevés à la grecque. Il était tout enveloppé de riche mousseline blanche des Indes. Sur son ordre, l'interprète du capitaine Landolphe s'étendit sur le ventre, aux pieds du roi, levant à peine la tête pour le regarder, et se mettant la main devant la bouche pour que son souffle n'atteignît pas l'auguste visage. Landolphe lui fit connaître son vœu de pouvoir former un établissement dans ses États, également avantageux à la France et au Benin, et d'élever, pour le protéger, un fort à l'entrée de la rivière. Il s'engageait à fournir continuellement le Benin de marchandises de toutes qualités; mais il dut prévenir le roi que la crainte d'une guerre prochaine entre la France et l'Angleterre l'empêchait de songer pour le moment présent à cet établissement. Le roi le remit au lendemain, après la délibération de son conseil, pour entendre sa réponse. Avant de le quitter, le capitaine Landolphe lui offrit, au nom de la compagnie, quatre pièces de Perse, un pareil nombre de mouchoirs des Indes, deux colliers de corail, une robe de satin blanc à fleurs d'or et d'argent, avec une paire de sandales de même étoffe; ces deux objets sortaient de la garde-robe de Louis XV. Le tout était évalué à cent louis. A la vue de la robe, le roi, après un moment d'extase, s'écria : « Les blancs sont des « dieux pour le génie et le travail. » Il accabla Landolphe de remercîements, le fit reconduire dans son logement, et à la pointe du jour lui envoya des provisions qui eussent suffi à cent bouches. Landolphe passa dix jours dans la ville de Benin, et pendant les trois premiers il ne fit que visiter les vingt notables qui composaient le conseil du commerce. Il était dans son hamac, toujours escorté par trente hommes qui, à chaque visite, déchargeaient leurs fusils. Le cérémonial et les questions étaient partout les mêmes : on le faisait asseoir en lui demandant s'il avait pu sans de grands dangers franchir la barre de la rivière; on lui servait des ignames et des poules, et lorsqu'il était rentré il recevait, en retour des présents qu'il avait laissés à

chacun de ces personnages, deux beaux moutons et six poules. Toutes ces visites faites, un passador vint le prévenir un soir ou plutôt une nuit (car il n'y a point de crépuscule au Benin, et dès que le soleil est couché on reste dans l'obscurité) que le lendemain une fête serait célébrée en l'honneur des Français; qu'il verrait le conseil assemblé et connaîtrait le résultat de sa délibération. Conduits par deux passadors, Landolphe et son lieutenant traversèrent trois cours spacieuses, qu'entouraient des murs de terre élevés de seize pieds environ. Autour de ces cours régnaient de belles galeries de quinze pieds de large, couvertes en latanier. Après vingt minutes, quatre phidors vinrent les prendre dans une salle d'attente, et les firent entrer dans la salle du conseil, qui pouvait avoir soixante pieds de long. Le roi était assis au fond sur un fauteuil élevé de trois marches. Il était revêtu d'une très-belle pagne blanche, et avait encore à ses côtés ses deux jeunes nègres nus, tenant leurs damas la pointe haute. Soixante vieillards de soixante à soixante-dix ans, dont le titre dans la langue du pays signifie *hommes grands*, magnifiquement vêtus de pagnes, comme leur maître, l'environnaient. Chacun d'eux portait au cou deux rangs de corail fort gros, autant à chaque jambe, au-dessus de la cheville, et à chaque poignet : c'est la marque distinctive de la première dignité de l'État. Les phidors et les passadors ne peuvent porter qu'un collier; encore ont-ils besoin de l'autorisation du roi, car les dignités ne sont pas héréditaires. Ces vieillards sont répartis dans trois conseils : celui des finances, celui de la guerre et celui du commerce. Ils étaient tous trois réunis ce jour-là, parce que le roi avait jugé que la demande du capitaine Landolphe intéressait la prospérité de tous ses sujets. Le résultat de la délibération fut qu'il lui serait accordé gratuitement et à son choix autant de terrain qu'il voudrait pour élever un fort au bord de la rivière, dans le village de Gathon. Cette concession ne pouvait s'étendre à l'embouchure du fleuve Formose, parce que les terres situées sur les deux rives du bas du fleuve appartenaient au souverain d'Owhère, indépendant de celui du Benin. Le capitaine accepta la proposition avec empressement. La fête commença à cinq heures du soir, par un effroyable concert dans une des immenses cours du palais où se tenaient rangés jusqu'à dix mille nègres et négresses. A un certain moment, les musiciens redoublèrent d'efforts et de vitesse. L'interprète dit au capitaine Landolphe : « Regarde de ce côté; voici un noir que l'on amène; on va lui couper la tête en ton honneur. » Landolphe voulait envoyer son interprète au roi pour qu'il épargnât la vie de cet homme; mais l'interprète s'y refusa, disant que s'il allait en ce moment parler à *Oba* (c'est le roi) il le ferait décapiter de même. Cependant la victime s'avançait, bâillonnée, les reins couverts d'une fine pagne blanche; à cent pas du roi on la fit s'arrêter; deux hommes masqués, de la plus haute taille, enveloppés d'une robe qui leur descendait jusqu'aux pieds, se tenaient à ses côtés. L'un d'eux portait une énorme massue, percée à jour dans le haut et surmontée d'une petite figure sculptée représentant le diable; et quand il l'agitait, on entendait comme le bruit d'un grelot : c'est *Lolocou* ou le diable qui annonce ainsi qu'il accepte cette victime. Enfin il lui donne à baiser le fétiche du diable : c'est le signal de mort. Frappée à la tête par devant et par derrière, la victime chancelle; mais elle est soutenue par les exécuteurs, qui l'étendent à terre, le visage appuyé sur le rebord d'un grand bassin de cuivre : on lui tranche la tête d'un seul coup de damas, et tout le sang qui a coulé dans le vase arrose les tombeaux des rois. Ces sortes de sacrifices se renouvellent dans chaque fête. La veille de son départ, le capitaine alla prendre congé du roi; il s'assit à ses côtés, on lui servit des volailles fricassées à l'huile de palme et au piment, des ignames, du vin de palme, deux bouteilles de vin de Porto rouge et un flacon de vieux rhum. Après le repas, le roi, le prenant par la main, le mena dans une grande cour où étaient entassées plus de trois mille dents d'éléphants, et lui en fit choisir une, puis il voulut lui mettre sous les yeux les étoffes fabriquées par les femmes beniniennes. On apporta de beaux tapis de coton, ainsi que des pagnes d'herbe très-fines.

Le travail des tapis était fort remarquable, autant par la vivacité des couleurs que par l'égalité du tissu. Ils avaient trois largeurs, chacune de $\frac{1}{3}$, et une longueur de près de trois mètres. Les tapis d'herbe de couleur nankin, égalant presque la finesse de la soie, étaient composés chacun de quatre bandes d'un tiers de large, sur une longueur de trois mètres. Le roi exigea que Landolphe choisît encore quelqu'un de ces produits. Le lendemain, il quitta Benin. Le transport se fit avec une extrême diligence. On fit halte à moitié chemin de Gathon dans le village de *Gaure*, habité par neuf cents noirs. Peu de temps après son retour à Gathon, deux passadors vinrent de Benin lui annoncer qu'il aurait à faire une déclaration de toutes les marchandises embarquées sur son bord à quarante phidors, qui ne tarderaient pas à arriver de la capitale, et qui évalueraient chaque pièce et chaque article; qu'une fois les prix fixés il n'aurait plus la faculté de les augmenter, et que cette fixation servirait de base aux droits d'entrée qui se prélèvent en faveur du roi et des grands de son royaume. Ces droits étaient élevés : un navire à trois mâts payait plus de quinze mille francs. Voici le tarif, avec la qualité des personnages qui percevaient ces droits en pagnes (monnaie de deux francs) : le roi, neuf cents pagnes; le capitaine général des guerres, trois cents; vingt *hommes grands*, chacun cent; quarante phidors, chacun vingt; six paladors (interpretes), chacun vingt; quarante carcadors (espèce de porteurs), chacun dix; sans compter les divers présents. Lorsque les quarante phidors eurent terminé les estimations, on tira plusieurs coups de fusil à la porte du comptoir français, afin d'annoncer que la traite était ouverte. Après d'assez longs débats, on convint qu'un bel homme serait payé cent pagnes, une belle femme quatre-vingt-dix. La traite fut abondante : chaque jour, quinze à dix-huit hommes passaient à bord de *la Négresse*, et en trois mois le capitaine Landolphe se fut complété une cargaison de quatre cent dix noirs des deux sexes, et de soixante milliers d'ivoire de diverses grandeurs et grosseurs. Il payait dix sous la livre d'ivoire quand les dents pesaient moins de vingt livres, et quinze ou vingt sous quand elles pesaient plus : c'était, comme on le voit, un bénéfice immeuse pour la compagnie.

Il nous dépeint la ville de Benin comme aussi grande que l'une des plus considérables de France, et peuplée de quatre-vingt mille âmes environ. Un fossé de plus de vingt pieds de largeur et de profondeur l'entourait, et les terres retirées du fossé avaient servi à former du côté de la ville un talus sur lequel était plantée une haie d'épines assez épaisse pour fermer tout passage même aux animaux. Ce talus, fort élevé, dérobait au loin la vue des maisons; on ne les apercevait qu'en mettant le pied dans la ville. Les portes étaient très-éloignées les unes des autres, les rues extrêmement larges ; au milieu s'étendaient de verts gazons où paissaient les cabris et les moutons. A trente pieds des maisons, un chemin uni, couvert de sable, servait à la circulation. — Tous les jours un marché se tenait à Benin, sur une place longue et large d'un quart de lieue à peu près. On l'ouvrait de onze heures à midi pour laisser le temps d'arriver aux gens de la campagne. On y voyait avec toute espèce de comestibles des marchandises d'Europe, mousselines, indiennes, toiles de Bretagne, mouchoirs de soie, chapeaux, couteaux, ainsi qu'un grand nombre d'outils fabriqués par les Beniniens, qui travaillent très-habilement le fer et le cuivre. — Il y avait peu de maisons dans cette ville industrieuse qui n'eût sa filature de coton ou un métier propre à faire ces beaux tapis de coton et d'herbes dont je parlais tout à l'heure; le métier des tisserands beniniens est perpendiculaire. Leurs pagnes ont un lé d'une aune et un tiers. Ils les teignent de diverses couleurs, toutes très-solides, les bois de teinture abondant dans leur pays. — Aux environs de la ville de Benin s'étend une belle prairie, d'une richesse merveilleuse en plantes et en insectes, où le savant naturaliste Palisot-Beauvois fit ses plus abondantes récoltes. C'est là qu'il trouva la *Commeline douteuse* (*Commelina ambigua*), plante qui s'éloigne de tous les genres connus de la famille des Joncs par ses étamines de deux sortes et par les filaments soyeux placés entre les éta-

mines (1); la *Commeline équinoxiale* (*C. æquinoctialis*); le *Souchet à fleurs distantes* (*Cyperus distans*), dont les Nègres retirent les fibres pour en faire des ficelle (2); la *Killingie en ombelle* (*Killingia umbellata*), qu'ils emploient au même usage; l'*Hoslundie à feuilles opposées* (*Hoslundia oppositifolia*, de la famille des Labiées); le *Patarin mucroné* (*Poa mucronata*), gramen qui s'élève à la hauteur de trois à quatre pieds (1); l'*Oplismène d'Afrique* (*Oplismenus Africanus*); le *Manisure à plusieurs épis* (*Manisuris polystachia*), autres espèces de graminées (2); la *Carmentine élégante* (*Justicia elegans*, de la famille des Acanthacées); la *Tragie pédonculée* (*Tragia pedunculata*); le *Croton lobé* (*Croton lobatum*), comme la plante précédente, de la famille des Euphorbes (3). — Sur les bords de la rivière qui conduit à Gathon, Palisot-Beauvois observa en grande quantité le *Rotang à fleurs secondaires* (*Calamus secun-*

(1) « Outre les caractères particuliers à cette plante, et qui semblent devoir en faire un nouveau genre, elle est remarquable par sa tige, qui paraît prolifère. Elle s'élève à la hauteur de trois à quatre pieds. Elle est interrompue de distance en distance par des faisceaux de sept à huit feuilles, dont les deux plus extérieures, élargies et engaînantes à leur base, font l'office de spathe. Du milieu de ces faisceaux de feuilles la tige se continue jusqu'à ce que, parvenue à sa plus grande hauteur, elle se termine par un épi grêle, simple, et garni de petites fleurs alternes d'un bleu violet. »

(2) « Cette plante, qui se trouve aussi dans d'autres régions de l'Afrique, au Malabar et dans les îles d'Amérique, est remarquable par la disposition de ses fleurs, très-distantes les unes des autres. La paillette de chaque fleur est membraneuse des deux côtés et pliée en deux portions égales. Chaque épi des ombellules est garni à sa base de deux paillettes presque opposées, et que, suivant l'opinion de M. de Jussieu, on peut envisager comme deux paillettes vides ou deux fleurs avortées. Cette plante n'est pas aussi abondante au Benin que plusieurs autres espèces de souchets, dont les fibres d'ailleurs sont plus fortes et plus propres à l'usage qu'en font les Nègres. Celle qu'ils emploient le plus est l'*Hypalytre des bois* (*Hypalytrum nemorum*). Ils en tordent les fibres en les roulant sur leurs genoux avec la main et à plusieurs reprises, jusqu'à ce que les fibres restent tendues sans se dérouler. Cette espèce croît en abondance sur les bords du fleuve Formose. Elle paraît être la même que le *Beera Kuida* de l'*Hortus Malabaricus* (vol. XII, p. 109, tab. 58). Van Rheede ne donne aucun détail sur cette plante; il s'étonne seulement que les Indiens ne l'emploient pas comme médicament. Elle n'entre pas non plus parmi les médicaments des nègres de Benin et du royaume d'Oware. Il faut mentionner encore, parmi les espèces de souchets qu'on trouve au Benin, la *Killingie bulbeuse* (*Killingia bulbosa*), qui croît surtout sur le bord des eaux salées, et la *Killingie globuleuse* (*K. globosa*), qui paraît commune aux deux mondes sous les tropiques. Ses racines, traçantes, fortes et nombreuses, produisent jusqu'à vingt ou trente chaumes réunis en buisson. Ces chaumes sont droits, simples, terminés par une tête ronde, composés d'un amas de fleurs et soutenus par trois ou quatre folioles inégales, courtes et très-sessiles. Cette plante est remarquable par ses feuilles, qui ne sont à proprement parler que des gaînes étagées, et qui ne se détachent point du chaume. »

(1) « Ses feuilles sont lancéolées, oblongues, garnies au centre d'une côte principale, accompagnée de chaque côté de quatre ou cinq nervures longitudinales unies par de très-petites nervures transversales, plus fines, alternes, et formant un réseau composé de mailles oblongues et irrégulières. Cette espèce est principalement remarquable par la pointe qui termine les valves, et qui est une continuité de la côte dorsale. »

(2) « L'*Oplismène d'Afrique* a beaucoup de ressemblance avec le *Panicum histellum* des auteurs et avec le *Panicum loliaceum* de Lamarck. Elle diffère du premier par ses feuilles, qui ne sont point ondulées, du second par ses fleurs, non géminées, et des deux par le bouquet de poils que portent les fleurs et leurs pédoncules. »

« Le *Manisure à plusieurs épis* a beaucoup de rapports avec le *Manisure queue de souris* (*Manisuris myuros*). Elle n'en est peut-être qu'une variété, mais une variété bien remarquable. Elle diffère principalement par ses épis, qui sont deux ou trois fois plus nombreux. Elle s'élève à la hauteur de 0,487 à 0,451 millimètres. »

(3) « Le *Croton lobé*, qui croît aussi dans le royaume d'Oware, est remarquable par l'involucre de ses fleurs femelles, profondément divisées en cinq portions égales, par ses trois styles, surmontés chacun de cinq stigmates, et par ses feuilles, dont les supérieures sont à trois lobes et les inférieures à cinq. »

diflorus), arbuste de la famille des Palmiers qui s'élève tout au plus à la hauteur de dix à douze pieds. « A l'aide des « fortes épines qui garnissent l'extré- « mité nue de ses feuilles, il s'accroche « à tous les corps environnants, les « feuilles mêmes qui pendent jusqu'à « terre s'entortillent entre elles de ma- « nière que chaque arbuste forme à lui « seul un buisson impénétrable à toute « espèce de gros animaux. Les fruits « sont trop petits pour avoir attiré l'at- « tention des naturels du pays. Mais « peut-être pourrait-on extraire, soit du « tronc de l'arbre, soit de ses fruits, « comme on le fait du *Raphia*, une li- « queur agréable. Dans une contrée où « l'industrie de l'homme sait mettre tout « à profit, cet arbuste serait employé, « ou vert ou sec, à former des clôtures « propres à garantir les habitations et « les plantations; mais à Benin, dont les « habitants ne sont que peu civilisés, on « n'en fait aucun usage : il ne sert que « de barrière et de rempart naturel aux « termes, aux fourmis, aux guêpes et « à d'autres petits animaux qui se réfu- « gient sous son impénétrable et bien- « faisant ombrage pour échapper à leurs « nombreux ennemis (1). » Le *Myrianthe en arbre* (*Myrianthus arboreus*, de la famille des Cucurbitacées) croît aussi dans les environs de Gathon; mais les habitants ne paraissent faire également aucun usage du fruit de cet arbre. Tous ceux que Palisot-Beauvois interrogea à ce sujet ne purent même lui en dire le nom indigène. Sans doute il ne sert qu'à la nourriture des singes, des rats palmistes et des oiseaux (2). Il trouva aussi dans des lieux un peu élevés, aérés et dégarnis de bois, la *Ventenate glauque* (*Ventenatia glauca*), joli arbrisseau de la *famille des Tiliacées*, qui le frappa par la beauté de son port et l'éclat de sa couleur. Les nègres qui l'accompagnaient ne l'avaient jamais remarquée : ses fleurs, d'un beau rouge carmin, ont les pétales agréablement veinés. Ses feuilles sont couvertes en dessus d'une espèce de gluten glauque, qui devient presque pulvérulent dans l'état de sécheresse. Le *Pandang lustre* (*Pandanus candelabrum*) croît en abondance dans les lieux découverts et inondés sur les bords du fleuve Formose, à peu de distance de Gathon : c'est un arbrisseau au tronc nu, dont les rameaux toujours dirigés horizontalement sont chargés à leurs extrémités de feuilles, de fleurs ou de fruits et relevés comme les branches d'un lustre, et dont l'odeur suave qu'il répand dans le temps de la floraison sert à corriger les exhalaisons infectes du fleuve. Les rats palmistes, et en général les animaux de la famille des rongeurs, sont très-friands de son fruit.

En descendant la rivière, le capitaine Landolphe espérait sortir avant le retour de la mauvaise saison, qui, d'ordinaire, s'y fait sentir à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin. Dès le 15 mai il était près de la barre; il mit à la voile, et contre toute attente il observa que les vents au large régnaient dans le sud-ouest. Il n'eut d'autre parti à prendre que de louvoyer sur les barres; il échoua à l'une des premières. Les eaux basses ne lui donnèrent que neuf pieds d'eau, et le bâtiment en tirait dix. La mer étant heureusement assez belle, il fut remis à flot

(1) « Les feuilles de cet arbuste, en y comprenant les extrémités nues, sont quelquefois de la longueur de deux mètres et demi à trois mètres. Les folioles sont remarquables par leur marge épineuse; elles sont garnies de plusieurs côtes, dont trois plus saillantes à la surface supérieure sont garnies d'épines blanchâtres à la base, presque noires au sommet, et semblables à celles de la marge. »

(2) « Il ne s'élève pas plus haut qu'un « pommier ordinaire, mais ses branches sont « moins ramassées. Les panicules des fleurs « mâles sont très-*laxes*, divisées et subdi- « visées. Les fleurs naissent à l'extrémité de « ces divisions, qui paraît enflée et comme « charnue; elles sont très-petites et portent au « plus deux millimètres de longueur (environ « une ligne). Les feuilles sont composées de « six folioles inégales : la plus longue surpasse « le pétiole de près d'un tiers; la plus petite « qui occupe le centre n'égale pas les deux « tiers de la précédente. » Comme P. Beauvois trouva cet arbre en avril et en mai, époque où la floraison est déjà très-avancée dans ces contrées et où la fructification commence à lui succéder, aucun des individus qu'il eut occasion d'observer ne portait de fleur femelle assez bien conservée pour qu'il pût indiquer ses caractères. (La floraison commence au Benin communément en décembre; elle est en pleine force en janvier et en février.)

à la marée haute. Il rentra dans la rivière, et vint mouiller par quinze pieds d'eau. Le jour suivant il tenta une nouvelle sortie en appareillant avec toutes les voiles dehors. Il se croyait en sûreté quand tout à coup le navire échoua de nouveau sur le sommet de la seconde barre. Le naufrage paraissait inévitable, quand le flux par bonheur vint encore relever le bâtiment pour le rendre au fleuve. Voyant le lendemain les vents fixés au large dans le sud et le sud-ouest, Landolphe dut se décider à remonter la rivière jusqu'à la rade de *Régio* pour y attendre le retour de la belle saison, c'est-à-dire le mois de novembre. Il était dans les plus vives inquiétudes, ayant à bord tant de nègres et ayant déjà perdu par les fièvres le tiers de ses officiers et de ses matelots. C'est alors que le roi d'Owhère, apprenant qu'il n'avait pu franchir la barre, dépêcha son capitaine de guerre, nommé Okro, pour le rassurer sur l'approvisionnement de son navire; bientôt en effet il lui envoya deux pirogues chargées de mille ignames. Landolphe les acheta avec empressement, car ses nègres en consommaient chaque jour deux cents. De plus, le roi le faisait prévenir qu'il pouvait compter sur cent milliers d'ignames, sur des figues, des bananes, des cocos, des poules, des moutons, en aussi grande quantité qu'il le souhaiterait, et que, si le payement le gênait il lui avancerait volontiers mille pièces de diverses marchandises. Landolphe ne revenait pas de trouver des procédés si généreux chez un peuple qu'on dépeignait en Europe comme anthropophage. Il fut convenu aussi qu'une des pirogues du roi arborerait le pavillon du capitaine, pour qu'il la reconnût à l'avenir. Quelques jours après, un matin, de très-bonne heure, cinq grandes pirogues, portant chacune divers pavillons et montées par plus de deux cents hommes, s'approchèrent de *la Négresse*. Soupçonnant des projets hostiles, le capitaine leur fit tirer un coup de canon à boulet en avant des pirogues. Aussitôt la plus grande se détacha des autres : elle portait plus de cent hommes bien armés de sabres et de fusils, et quelques-uns de pistolets; elle était munie en outre de vingt pierriers montés sur pivots, et par devant se trouvait un jeu d'orgues en cuivre armé de sept petits canons en forme d'espingoles, que Landolphe voyait pour la première fois. Le commandant monta à bord; il déclara qu'on l'appelait vulgairement *Bélé-Bélé* (ce qui signifie bossu *par devant et par derrière*), mais que son vrai nom était Oueffo; qu'il était chef d'une grande famille *Jo*, et toujours armé en guerre; que le sachant Français, et protégé par le roi de Benin, il venait contracter amitié avec lui, et l'assurer contre toute insulte dans la rivière. C'était une espèce de polichinelle de quarante-cinq à cinquante ans, de la taille de cinq pieds un ou deux pouces, très-fort malgré ses jambes grêles, ayant les yeux étincelants, et le visage plus noir que l'ébène de son pays. Il avait la réputation d'un grand guerrier; sa bravoure était à toute épreuve, et ses subordonnés ne lui parlaient jamais qu'un genou en terre; ceux qui l'accompagnaient avaient tous sur le corps une pagne bleue, sur la tête une espèce de calotte de peau de tigre, et au côté un couteau flamand à gaîne. Par la suite, Landolphe apprit que ce chef était un des brigands les plus redoutés de la rivière; qu'il avait enlevé plusieurs vaisseaux anglais, et un notamment dont le capitaine dans un moment de fureur l'avait frappé. Oueffo avait juré sur sa fétiche qu'il se vengerait; et en effet il avait excité une révolte des nègres à bord du vaisseau anglais, s'en était emparé, avait massacré tout l'équipage, puis vendu dans le Calebar les nègres qui l'avaient aidé. Grâce à ses dispositions énergiques, Landolphe ne fut pas inquiété. Cependant les provisions lui arrivaient en abondance; c'étaient du poisson frais et salé, des ignames, bananes, cocos, des bœufs, des moutons, des cabris, des cochons, des chevreuils, poules, pigeons, perdrix, pintades sauvages, œufs, etc. On lui apportait aussi deux ou trois fois la semaine une prodigieuse quantité d'oranges, de citrons et d'ananas. Il éprouva que le jus de citron mêlé à l'eau était un excellent antiputride dans cette contrée si malsaine. On sait que le terrain y est plat, marécageux et couvert d'épaisses forêts. Les pluies y tombent par torrents en juin, juillet, août et septembre; elles ne cessent qu'en octobre ou novembre, époque

du retour de la belle saison. Pendant ce tiers de l'année on peut dire avec vérité que tout le pays à plus de cent lieues reste sous l'eau. Vers la mi-octobre, Landolphe put franchir les barres, et fit voile pour le Cap-Français.

Dans son quatrième voyage au Benin, en janvier 1783, il éprouva encore les mêmes retards. Le roi consentait à lui avancer les deux mille pièces de marchandises dont il avait besoin pour nourrir paréchange les quatre cents individus qu'il avait à bord, à condition que son navire remonterait le fleuve jusque dans la rade de Gathon; mais sachant que cette rade est mortelle aux Européens, à cause des exhalaisons d'une grande forêt marécageuse, qui entoure ce premier village du Benin, il s'y refusa, et aima mieux répondre à l'invitation du roi d'Owhère de se laisser conduire dans la rivière d'Owhère et d'aller mouiller devant la maison même du roi, quoiqu'il ne fût guère prudent de se livrer entre les mains d'un peuple inconnu et reputé féroce. Quarante pirognes de même grandeur, montées chacune de vingt à trente hommes, commencèrent à remorquer la *Charmante Louise*. Elles s'avançaient sur trois lignes, les noirs chantaient et pagayaient en mesure; le bâtiment ainsi remorqué faisait plus d'une lieue et demie à l'heure. Deux officiers dans les deux premières pirogues jetaient la sonde. En quittant la baie de Régio, ils entrèrent à gauche dans une grande rivière, coulant au sud-est et au sud-sud-est. On y trouva huit, dix et douze brasses; ses eaux étaient excellentes; il n'y avait ni roches, ni bancs de sable; de beaux bois couvraient ses bords, et les branches, en avançant sur la rivière et en accrochant les vergues, gênaient seules la navigation. De là, on passa dans une autre rivière, aussi large et aussi profonde, que les Nègres appellent la rivière *Jabou*. Elle se dirigeait de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest; son courant, fort rapide, ne s'arrêtait pas à la marée. Après l'avoir parcouru pendant huit lieues environ, ils la quittèrent pour naviguer sur un bras où elle perd son nom. On suivit ensuite le fleuve de *Borodo*, espèce de lac, large de plus de deux lieues, et profond dans le milieu de vingt à vingt-cinq brasses. Les pirogues avaient beaucoup de peine à remonter contre le courant. La direction de ce courant à l'ouest donna lieu de présumer à Landolphe que l'embouchure de ce fleuve, dans la même direction que celle de la rivière Formose, est à la mer : on ne sentait pas alors de marée. On gouverna durant plusieurs heures à l'est; puis, on sortit de la rivière de Borodo pour entrer à droite dans une autre beaucoup moins large, nommée *petite rivière d'Owhère*. De beaux arbres ombrageaient ses rives. Elle coulait au sud-est, sur un fond de douze brasses. Après avoir fait une dizaine de lieues, ils naviguèrent sur un autre cours d'eau, encore très-large et très-profond n'ayant pas moins de trente à quarante brasses, et où le courant était très-violent. Il parut au capitaine Landolphe que le flux, quoique inaperçu, et malgré l'extrême rapidité des courants, occasionnait une crue d'eau. Il prit l'heure de la marée exactement sur celle du flux de la rivière Formose, dont le courant est moins violent, et demeura convaincu que si la marée ne se laissait point observer il fallait en attribuer la cause aux pluies abondantes qui tombaient continuellement depuis un mois. Enfin, ayant encore navigué pendant deux heures vers le sud-est, ils furent portés sur un canal devant la demeure du roi d'Owhère. On mouilla par quatre brasses d'eau. La ville d'*Owhère* renfermait alors douze à quinze mille âmes. Aussitôt que le bâtiment fut amarré, Landolphe ordonna qu'on tirât vingt et un coups de canon en l'honneur du roi, qui fit répondre par autant de coups de pierriers. Il lui fut fait le meilleur accueil; on conduisit les noirs qui composaient sa cargaison dans les villages des environs, où ils furent répartis dans les maisons. Deux des gens du roi allaient tous les jours à la chasse et deux autres à la pêche, et chaque matin ils apportaient au capitaine plus de gibier et de poisson que les hommes n'en pouvaient consommer. Presque tous les jours Landolphe allait voir le roi; dans un de ses entretiens, il lui communiqua son projet de commerce et d'établissement dans ses États; le roi répondit, à sa demande d'élever un fort à l'embouchure de la rivière Formose, que cet établissement devant être permanent, il lui faudrait consulter les gouverneurs

des provinces de son royaume et convoquer même une assemblée de la nation; que pour lui il était très-favorablement disposé à ce projet, mais que l'examen d'une affaire aussi importante exigeait du temps. Landolphe resta à Owhère jusqu'à la fin d'août; il profita de son séjour pour bien reconnaître les environs de la ville. Le terrain est très-fertile, les ananas y viennent sans culture. On y trouve en prodigieuse abondance des oranges, des citrons, des melons, des giraumons. Le pourpier croît dans les rues. L'oseille, les épinards sauvages et d'autres légumes y sont aussi fort communs. Les matelots en mettaient beaucoup dans leur soupe, et Landolphe pense que cela dut contribuer à les préserver du scorbut. Les forêts fournissent aussi les bois de teinture les plus précieux (1). — Pour prix de sa magnifique et généreuse hospitalité, le roi d'Owhère demanda

(1) A ce propos, je crois utile d'indiquer quelles sont les principales espèces recueillies par Palisot-Beauvois en différents lieux du royaume d'Oware. Il signale comme très-abondante, sur le bord des rivières qui coupent le terrain voisin de la mer, la *Raphie vinifère* (*Raphia vinifera*, de la *famille des Palmiers*). C'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles à folioles pinnées et épineuses ont de six à sept pieds et plus de haut. Les régimes du fruit ou *spadix* sont également très-grands. P. Beauvois en vit de plus de quatre pieds de haut et tellement chargés de fruit, qu'un homme avait de la peine à en porter un. C'est une des productions les plus communes et en même temps les plus utiles de ces contrées. Le tronc sert à former la carcasse des habitations. Les feuilles disposées artistement en plusieurs faisceaux, après qu'on a tourné les folioles d'un seul côté, sont placées alternativement et entuilées comme les bottes dont se servent les couvreurs de chaume en Europe. Elles composent les côtés et la couverture, et deviennent très-solides par la précaution qu'ont les naturels d'attacher les folioles avec des lianes pour que le vent ne les soulève pas. Ces sortes de cases forment de bons et sûrs abris contre les pluies et les ardeurs du soleil; mais en même temps elles servent de repaire à des quantités de gros rats, de vipères et de couleuvres, lesquelles du reste donnent sans cesse la chasse aux rats. Avant d'employer le tronc des raphies, les Nègres en retirent pendant plusieurs jours une liqueur blanchâtre tirant un peu sur le gris de lin, espèce de vin de palme qu'ils nomment *bourdon*. Cette boisson n'est pas tout à fait aussi douce que le vin de palme ordinaire; mais elle contient une plus grande quantité d'esprit. Les Nègres la préfèrent pour cela, et aussi parce qu'ils peuvent la recueillir sans danger. Les fruits de cet arbre précieux servent encore à faire une boisson pareille, mais de seconde qualité. Ils ramassent chaque mois de l'année de grandes quantités de ces fruits, et après les avoir dépouillés de leur enveloppe écailleuse ils laissent fermenter les amandes et en retirent une liqueur plus colorée, plus savoureuse, qui se garde plus longtemps et qui les enivre comme ferait l'eau-de-vie. — La *Spermacocée serrulée* (*Spermacoce serrulata*, de la *famille des Rubiacées*) croît à l'embouchure du fleuve Formose. Outre les caractères particuliers à cette espèce, on la distingue encore par des points enfoncés, placés irrégulièrement en dessous des feuilles et qui produisent de petites éminences à la surface supérieure. — La *Sterculie acuminée* (*Sterculia acuminata*, de la *famille des Malvacées*) croît sur les bords de la mer et aussi dans l'intérieur du royaume d'Oware. « Cette espèce, dit Palisot-Beauvois dans une longue note critique que je crois devoir reproduire, offre un caractère très-particulier, une disparate qui se trouve rarement parmi les plantes d'un même genre et d'une même famille. Le nombre des divisions du calice ou de la corolle est ordinairement égal, double, triple ou quadruple de celui des autres organes de la fleur; mais dans la *sterculie acuminée* le calice porte six divisions, lorsque les anthères, au nombre de dix ou de vingt, forment le double ou le quadruple de cinq et que les capsules sont encore au nombre de cinq. — L'amande est d'un rouge tendre, tirant un peu sur le violet; on la nomme dans le pays *kola* ou *cola*. Les anciens botanistes, sans doute d'après les voyageurs, ont fait mention d'un fruit nommé *cola*, qui, disent-ils, a un peu la forme d'une pomme de pin et dont les semences ressemblent à des châtaignes. Gaspard Bauhin, dans son *Pinax*, le décrit ainsi d'après la *Description du royaume de Congo de Pigafetta*. « *Palmæ quarum fructus cola dicitur; nuci pineæ majori similis, pulpa quadruplici intus colore rubicundo, castaneæ forma, continens.* » J. Bauhin, dans son *Histoire des plantes*, décrit les propriétés du *cola*, qu'il désigne ainsi : *Cola fructus ad sitim* (vol. I, p. 210). Ces propriétés sont en partie les mêmes que celles du *cola* que je décris. M. de Lamarck, dans le *Dictionnaire en-*

seulement à Landolphe de vouloir bien prendre sur son navire le prince Boudakan, le seul noir qui eût désiré passer en France pour y apprendre la langue

cyclopédique, parle du *kola* ou *cola :* C'est, dit-il, le fruit d'un arbre qui croît dans la Guinée, et qui n'est pas encore connu des botanistes, quoique mentionné depuis longtemps par les voyageurs, comme précieux et fort estimé dans le pays. Enfin on lit dans l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost et de Labarpe les détails qui suivent : « Le *gola* ou *kola* croît dans l'intérieur des terres... Les Nègres le mâchent (il est question des Nègres de Sierra-Leone), avec l'écorce d'un certain arbre... Ils le mâchent les uns après les autres, en se le faisant passer tour à tour... Ils le croient excellent pour la conservation des dents et des gencives. *Les chevaux n'ont pas les dents plus fortes que la plupart des Nègres.* Ce fruit leur sert de monnaie courante, et le pays n'en a point d'autre.... On fait tant de cas du cola, parmi les Nègres, que dix noix sont un présent digne des plus grands rois. Après en avoir mâché, l'eau la plus commune prend le goût de vin blanc et paraît mêlée de sucre; le tabac même en tire une odeur singulière... Mais ce n'est pas le peuple qui peut se procurer ce ragoût si délicieux; *car cinquante noix suffisent pour acheter une femme.* » Barbot décrit aussi cet arbre et lui donne le nom de *Frogole*.... « Il est d'une hauteur moyenne, la circonférence du tronc est de cinq à six pieds; le fruit ressemble aux châtaignes et croît en pelotons de dix à douze noix, dont quatre ou cinq sont sous la même coque... le dehors de chaque noix est rouge avec quelque mélange de bleu; si elle est coupée, le dedans paraît d'un violet foncé. Les Nègres et les Portugais en demandent sans cesse, comme les Indiens demandent de leur arak ou noix d'Areka et de leur bétel (*Hist. des voyoges*, in-12, vol. XXII, p. 293). » Il n'y a pas de doute, ajoute Palisot-Beauvois, que la *stereulie ocuminée*, dont le fruit et les amandes ressemblent à ceux du cola dans la description des anciens voyageurs et botanistes, qui croît à Oware, où elle porte ce même nom de kola, et dont les propriétés sont à peu près les mêmes, ne soit le kola ou cola mentionné dans les ouvrages des deux Baubin et de Lamarck; mais je dois rejeter le merveilleux qu'on lui a attribué. J'ignore si à Sierra-Leone ce fruit a été et s'il est encore aussi précieux que le prétend l'auteur de l'*Histoire des voyages;* j'ignore si dans ce pays il sert uniquement de monnaie, et si les Nègres, qui partout ailleurs ne vendent leurs esclaves que pour des marchandises européennes, dont ils se sont fait un objet de première nécessité, les prisent assez peu à Sierra-Leone pour échanger une femme contre cinquante noix de kola; enfin j'ignore si dans cette partie de l'Afrique les *cauris* (petit coquillage de la *famille des Cypræo*) ne sont pas, comme dans tout le reste, la seule petite monnaie courante; mais je suis assuré qu'à Oware et à Benin le kola, estimé en raison de la propriété qu'il a de faire trouver bonne l'eau la plus commune après qu'on a mâché de ce fruit, n'est ni aussi précieux ni aussi recherché qu'on a voulu le faire croire. Si nous jugeons de tous ces détails par l'exagération avec laquelle on donne aux *Nègres de Sierra-Leone des dents plus fortes que celles des chevaux*, nous devons les regarder comme très-apocryphes. Pour rectifier tout ce qui concerne le *kola*, je dirai ce que j'ai vu et éprouvé par moi-même. Les Nègres d'Oware mangent ce fruit avec une sorte de délices avant leurs repas, non pas à cause de son bon goût, puisqu'il laisse dans la bouche une sorte d'âpreté acide, mais en raison de la propriété qu'il a de faire trouver bon tout ce que l'on mange après en avoir mâché. C'est surtout sur les différentes liqueurs, et principalement sur l'eau, que cet effet se manifeste d'une manière sensible. Si avant d'en boire on a mâché du kola, elle acquiert une saveur des plus agréables; mais cet effet ne dure qu'autant que l'intérieur de la bouche est empreint de cette âcreté qu'y laisse le kola. Les naturels ne mâchent pas la même noix alternativement; elle n'est ni assez rare ni assez précieuse; le cas qu'ils en font est bien éloigné de celui que suppose l'auteur de l'*Histoire des voyages*. J'en ai échangé plusieurs fois 20 ou 30 pour une poignée de cauris dont deux ou trois tonnes pleines n'eussent pas payé la femme la moins parfaite. » (*Flore d'Oware et de Benin*, t. Ier, p. 41-43.)

— La *Pteris cornue* (*Pteris cornuta*) est une espèce de la *famille des Fougères*, qu'on trouve en abondance dans le royaume d'Oware, dans les eaux salées, non loin des bords de la mer, mais qui est restée sans usages ni nom indigène connus. — Dans le fond humide d'un terrain boisé nouvellement défriché, sur la rive gauche du fleuve Formose, près de l'établissement français, Palisot-Beauvois trouva la *Mélastome couchée* (*Melostoma decumbens*), belle plante aux larges pétales. —

Andragynette grimpante (*Stachygynandrum scondens*) : ce joli lycopode croît sur les bords d'une branche du fleuve Formose, que les Anglais ont nommée *New-Town River*, et qui conduit à la ville d'Oware, à la

et les coutumes françaises. Landolphe le croyait fils du roi ; mais il apprit longtemps après qu'il était fils d'une sœur de ce prince ; il s'engagea à lui procurer une

distance de sept à huit myriamètres à peu près de la mer. Il s'élève en tournant autour des plus gros arbres à la hauteur de trois à quatre pieds. Il a beaucoup de ressemblance avec le *Stachygynandrum plumosum* et autres espèces voisines, mais il en diffère essentiellement par ses tiges grimpantes, par la forme de ses feuilles et par la régularité de ses rameaux. — A l'entrée de cette même branche du fleuve Formose, P. Beauvois trouva la *Quisquale sans bractée* (*Quisqualis ebracteata*), espèce de la famille des *Onagres*, très-différente de l'espèce décrite par Rumphius, en ce qu'elle manque de bractées, et de celle qu'a décrite Burmann, plante aux rameaux pubescents, aux feuilles et aux fleurs opposées. Cette espèce, ajoute P. Beauvois, est nouvelle et forme la troisième du genre. On pourrait les désigner ainsi : 1° *Quisqualis Indica, glabra, floribus bracteatis, foliis alternis, et oppositis* (Rumph, Amb., V, p. 71, tab. 38). 2° *Quisqualis pubescens, rami teretes, pubescentes, foliis oppositis, cordatis, floribus bracteatis, oppositis* (Burm., *Ind.*, tab. 35, fig. 2). 3° *Quisqualis ebracteata, caulis ramosus, debilis ; folia ovato-oblonga, acuminata, alterna, interdum opposita, inferioribus minoribus et rotundioribus ; flores spicati, longissimi, terminales et axillores ; bracteæ nullæ.* — Aux alentours du même fleuve, on rencontre la *Grewie à feuilles de charme* (*Grewia carpinifolia*), plante de la famille des *Tiliacées* ; la *Wedélie d'Afrique* (*Wedelia Africana* de la *famille des Corymbifères* ; le *Struchium d'Afrique* (*Str. Africanum*), plante de la même famille, l'une de celles qu'emploient les naturels pour guérir leurs plaies. Ils broient les feuilles et les tiges à cet effet. Mais P. Beauvois vit ce remède agir très-lentement et d'une manière à peine sensible sur les plaies de blancs qui en avaient essayé. — Une autre plante dont les Nègres font le même usage, et qui croît dans les mêmes lieux, est la *Cryphiosperme rampante* (*Cryphiospermum repens*, de la famille des *Chicoracées*). — Dans le lit même du fleuve, là où le courant est peu rapide et même presque nul, abonde, mêlée avec l'*Azolla* et la *Pistia*, la *Pontédérie nageante* (*Pontederia natans*, de la famille des *Narcisses*).

Près de la ville d'Oware, P. Beauvois recueillit, entre autres espèces intéressantes, la *Céranthère à feuilles presque entières* (*Ceranthera subintegrifolia*, de la famille des *Azedarachs*) ; le *Clerodendron grimpant* (*clerodendron scandens*), espèce plus élevée et plus forte que le *Clerodendrum volubile* ; ses feuilles et ses fleurs sont aussi plus grandes ; le calice est large, ouvert et coloré, la corolle agréablement variée de blanc et de rouge, les étamines très-longues, ainsi que le pistil. — Dans l'intérieur des terres, parmi les bois, est répandue en abondance l'*Aspide presque quinquéfide*, fougère remarquable par son feuillage divisé en trois, dont les divisions latérales sont garnies extérieurement d'une pinnule plus longue, ce qui fait paraître la plante presque quinquéfide ; l'involucre, *indusium*, tombe de bonne heure, de sorte que si l'on examine un individu un peu avancé, on peut le prendre pour un *Polypode*. Les fructifications sont posées au milieu d'une nervure qui jamais ne se bifurque à son sommet, comme les nervures stériles ; elles sont disposées sur deux rangs, trois de chaque côté de chaque lobe. — Dans les bois secs et élevés, P. Beauvois distingua aussi le *Sainfoin lasiocarpe* (*Hedisarum lasiocarpum*), arbrisseau de la famille des *Légumineuses*, remarquable par ses épis et ses fruits très-velus et comme hérissés, et par les deux petites folioles en forme de stipules placées au sommet du pétiole et qui semblent tenir lieu de deux folioles, ce qui rendrait les feuilles ternées, comme dans beaucoup d'espèces de ce genre, et l'*Ormocarpe verruqueuse* (*Ormocarpum verrucosum*), arbuste de la famille des *Légumineuses*, dont le fruit est fortement articulé et chargé de petites verrues. — La *Xilopie ondulée* (*Xilopia undulata*, de la famille des *Anones*), se distingue principalement par la forme des pétales extérieurs très-longs et élégamment ondulés à leur marge. C'est un arbuste de moyenne grandeur, qui croît en abondance dans le royaume d'Oware, et probablement dans ceux de Benin et de Calbar, où cependant P. Beauvois ne les rencontra pas. Mais il ne se trouve que dans l'intérieur des terres, à la distance de soixante à quatre-vingts lieues de la mer. Les naturels se servent du fruit de cette plante comme d'épices ; souvent même ils le mâchent cru et sans le mélanger avec aucun aliment. On pourrait en faire un objet important de commerce ; il paraît susceptible de remplacer à certains égards les épices que l'on fait venir à grands frais de l'Inde. Il est plus doux, sans être moins aromatique et peut-être moins ardent. Cet arbre est un de ceux que Palisot-Beauvois indiqua au capitaine Landolphe, chargé des intérêts de la compagnie d'Oware, comme un article avantageux de traite dans cette partie du monde, et qui,

bonne éducation et à le ramener lui-même, ou à assurer son retour dans vingt-six ou trente lunes. En effet, il lui donna à Paris des maîtres de toute sorte. Hors la

avec la *Maniguette*, que l'on ne prise peut-être pas assez, parce qu'elle vient de moins loin, pourrait faire un objet précieux de cargaison. — Entre Oware et *Buonopozo*, le dernier des établissements du royaume d'Oware, il recueillit la *Crustolle allongée* (*Ruellia elongata*), plante de la famille des *Acanthacées*, remarquable par les divisions du calice très-longues et presque linéaires, par le tube de la corolle qui est aussi très-long et par ses fleurs d'un beau bleu de ciel; le *Panis porte-soie* (*Panicum setigerum*, de la famille des *Graminées*); la *Pavate d'Oware* (*Pavetta Owariensis*), plante de la famille des *Rubiacées*, dont les Nègres négligent l'usage; la *Tristemme hérissée* (*Tristemma hirtum*, de la famille des *Mélastomes*); la *Cneste oblique* (*Cnestis obliqua*), et la *Cneste pinnée* (*Cnestis pinnata*), deux arbustes de la famille des *Térébinthacées*; la *Porane acuminée* (*Porana acuminata*, de la famille des *Convolvulacées*); la *Sterculie hétérophylle*, arbre un peu plus élevé que la *Sterculie acuminée*, dont il diffère encore par les divisions du calice, au nombre de cinq seulement, et reconnaissable au beau port que lui donnent ses longues et larges feuilles; l'*Anthonothe à grandes feuilles* (*Anthonotha macrophylla*), arbrisseau de la famille des *Légumineuses*, qui vient sur le bord des rivières; la *Landolphie d'Oware* (*Landolphia Owariensis*), plante de la famille des *Apocynées*: ce genre a beaucoup de ressemblance avec le *Gynopogon* de Forster; mais il y a dans le fruit des différences qui ne permettent pas de les confondre. Les fleurs sont en panicules terminales. De sa base il sort souvent une division qui s'avance latéralement. — L'*Eugénie d'Oware* est un arbre de la famille des *Myrtes*, qui croît dans les mêmes lieux; il est de moyenne grandeur; ses feuilles sont ordinairement ovales, quelquefois rondes, elliptiques; elles sont remarquables par les nervures latérales disposées horizontalement et moins apparentes en dessous. Aux environs de *Buonopozo*, Palisot-Beauvois rencontra entre autres plantes la *Cerantthère dentée* (*Ceranthera dentata*); la *Spathodée lisse* (*Spathodea lævis*, de la famille des *Bignonées*), arbre plus droit et plus élevé que la *Spathodée campanulée*, qu'il avait trouvée à trois lieues au nord de Chama sur la Côte-d'Or. Il ne remarqua pas qu'elle répandît comme celle-ci une odeur d'ail lorsqu'on la brise. Au calice près, qui se fend par le côté comme dans la *Spathodée campanulée*, cette espèce est très-voisine des *Bignonia*; mais son calice, ses étamines et ses autres caractères l'en éloignent. Elle est encore remarquable par ses folioles très-acuminées et garnies, vers l'extrémité, de petites dents irrégulières et sans ordre. Enfin, dans les déserts, il observa deux espèces remarquables de la famille des *Magnoliers*: la *Gomphie très-glabre* (*Gomphia glaberrima*) est un petit arbrisseau fort élégant par ses épis et la couleur de ses fleurs d'un jaune éclatant; ses feuilles ne sont pas entièrement serretées, la moitié inférieure de chaque côté est entière; la *Gomphie réticulée* (*Gomphia reticulata*) est moins élevée, de fleurs plus petites, de tiges et de panicules plus minces; les petites nervures latérales sont très-visibles, et font paraître les feuilles comme réticulées. On voit, sur les feuilles de ces deux espèces, une plante æthogame parasite: c'est un *Xyloma*, qui se présente sous la forme d'une petite tache noire dont le centre relevé ressemble à un mamelon. Le *Clerodendron volubile*, de la famille des *Gattiliers*, croît aussi dans le royaume d'Oware, très-avant dans l'intérieur des terres. A une distance de près de dix myriamètres de Buonopozo, derrière le royaume de Calbar, s'élève majestueusement l'*Omphalocarpe geant* (*Omphalocarpum procerum*): cet arbre, du plus beau port, monte droit à une hauteur prodigieuse; son tronc ne commence à se diviser qu'au sommet. N'ayant pas pu y atteindre et les Nègres qui l'accompagnaient ayant refusé d'y monter, Palisot-Beauvois en abattit quelques feuilles à coups de fusil. Les fleurs naissent sur le tronc, à la hauteur de trois à quatre mètres. Il n'en vit point sur les branches. Indépendamment de cette singularité, l'enveloppe de son fruit en offre une qui n'a point d'exemple dans les plantes connues : cette enveloppe est composée intérieurement d'un amas de petits corps durs, arrondis et irréguliers, formant une concrétion ligneuse semblable à celle dont est composée la pierre communément appelée *poudingue*; chaque partie de cette concrétion est à pans ou à facettes inégales, blanchâtre en dedans, et susceptible de se détacher sans déchirement. La connaissance de ce genre, ajoute Palisot-Beauvois, est d'autant plus précieuse, qu'elle nécessite des changements dans les caractères généraux de la famille des *Sapotilliers*. Le nombre des écailles n'est ni égal, ni double de celui des divisions de la corolle et des étamines; le fruit n'est ni une baie, ni une drupe : c'est un corps solide, dur, ligneux, et qui ne s'ouvre point.

lecture, qui lui paraissait extrêmement difficile, il fit dans tout de rapides progrès : il dansait avec grâce, exécutait des airs guerriers sur la clarinette, parlait le français au bout de six mois assez correctement pour être compris dans la société, et avait une belle écriture. Il était fort susceptible en ce qui touchait son rang; et lorsque dans le monde on l'appelait : *M. Boudakan*, il répondait brusquement : *Je suis le prince Boudakan ;* du reste très-aimable et très-poli. Il fut présenté au roi et au dauphin en 1786, et pendant son séjour en France il reçut du roi une pension de quinze cents francs par mois.

Cependant le capitaine Landolphe et un riche négociant nommé M. Marion-Brillantais avaient repris l'ancien projet d'établissement sur les côtes d'Afrique. Il était dit dans le prospectus que tous les trimestres on expédierait au Benin un navire de trois à quatre cents tonneaux, chargé de marchandises diverses d'une valeur de deux cent mille francs à peu près; qu'au premier voyage le capitaine Landolphe commanderait en personne un bâtiment portant double cargaison, avec ouvriers charpentiers, maçons, tuiliers, forgerons, etc., et leurs outils. Une société, dont M. Marion-Brillantais fut le premier administrateur, fut créée sous le nom de *Compagnie d'Owhère et de Benin*. Elle obtint, par arrêt du conseil du roi, un privilége exclusif pendant trois ans pour commercer dans ces parages. Le roi voulut bien céder pour la première expédition un vaisseau de quatre cents tonneaux, *le Pérou*, dont le capitaine Landolphe prit le commandement. On l'avait nommé directeur en chef de tous les établissements que pourrait fonder la compagnie. Il joignit à l'armement du *Pérou* deux corvettes légères, *l'Afrique* et *la Petite-Charlotte*, pour son service ordinaire, car son tirant devait l'empêcher d'entrer dans la rivière. Landolphe arriva au Benin le 21 novembre 1786. Il débarqua aussitôt à *Boby* pour annoncer au chef de ce village, Animazan, le retour du prince Boudakan. A cette nouvelle, Animazan fit arborer sur sa maison un pavillon blanc qui fut salué par des salves de mousqueterie, tant de Boby que de *Sal-Town*. (Ce village est ainsi nommé parce qu'on y fabrique une grande quantité de sel pour le transporter au loin dans l'intérieur. On brûle des feuilles d'une espèce de saule, on en lessive les cendres, et on fait bouillir l'eau qui en provient jusqu'à ce qu'elle soit réduite en marc. Elle donne alors un produit très-doux et plus sain que nos sels.) Le troisième jour, le roi d'O-

Palisot-Beauvois observa aussi, dans le royaume d'Oware et de Benin, diverses espèces de *Champignons* très-curieuses : 1° le *Guêpier hérissé* (*Favolus hirtus*), qui croît sur le tronc et sur les branches des arbres morts, et qui par les longs poils rameux et roides comme du crin qu'il porte à sa surface supérieure paraît être le même que l'*Agaricus cinereus et sericus* de Plumier; 2° le *Micropore poche* (*Microporus perula*), qui croît sur de vieilles souches pourries, dont le sommet relevé en entonnoir présente un côté très-relevé et l'autre très-petit en forme de poche; 3° la *Dædale Amanitoïde* (*Dædala amanitoidrs*), espèce extrêmement intéressante par la forme des sinuosités qui couvrent sa surface inférieure. Ces sinuosités, quoique irrégulières entre elles, offrent cependant un certain ordre constant qui détermine le caractère du genre. Palisot-Beauvois l'appela *Amanitoïde* à cause de la ressemblance des sinuosités de la marge avec des lames par leur prolongement; 4° le *Micropore agréable* (*Microp. cancinnus*), remarquable par sa base longue, linéaire, de la forme d'un vrai pédicule, et par le dessus du chapeau agréablement et régulièrement zoné et velouté; 5° le *Guêpier mince* (*Favolus tenuiculus*), champignon dont la substance est si mince, que la forme des pores est marquée en dessus; ses pores sont très-ouverts, allongés et formés par des cloisons aussi très-minces; il est partout d'un blanc sale. La *Bry blanchâtre* (*Bryum albidum*), mousse qui croît à Oware et à Benin sur les racines des arbres, des fougères et autres plantes, et qui se trouve encore aux Antilles, aux îles de France et de Bourbon, aux Canaries, varie non-seulement suivant les pays, mais encore suivant les localités d'un même pays. En Afrique, et partout sous les tropiques, sa tige est toujours basse et simple; les nouvelles pousses sont à peine formées qu'elles prennent des racines par lesquelles seules elles tiennent aux souches qui les ont produites. — Une autre plante qu'on trouve aussi en abondance à Oware, sur les rameaux de différents arbres, est la *Carpolépide dichotome* (*Carpolepidum dichotomum*), de la famille des *Hépatiques*.

whère, averti par Animazan, envoya complimenter Landolphe par deux phidors, qui en même temps apportaient l'ordre de le laisser débarquer toute son artillerie et choisir l'emplacement qui lui conviendrait le mieux. Landolphe était descendu à terre au moyen de la goëlette *l'Afrique*, avec le prince, M. Glais, premier ingénieur du comte d'Artois, qui avait obtenu un congé de trois ans, M. Forestier, ingénieur en second, deux lieutenants du bord, M. Boutan, chirurgien en chef, trente hommes de l'équipage, six pièces de canon de huit avec leurs affûts, cent planches pour former des radeaux, et plusieurs tentes pour abriter ses gens. — Les ingénieurs désignèrent dans l'île de *Borodo*, sur la rive gauche de la rivière Formose, le terrain le plus commode et le plus favorable à l'exécution de ses desseins. On fit disparaître de ce lieu le bois et les hautes herbes qui le couvraient; des plates-formes en planches furent provisoirement établies, afin de monter huit pièces en batterie tirant à barbette. Ensuite les ingénieurs tracèrent des lignes sur un emplacement où l'on devait construire plusieurs maisons semblables à celles du pays, pour y loger l'équipage. On éleva au directeur un édifice en bois de trente pieds carrés, d'un seul étage; et à l'un des angles, à l'ouest, fut placé un mât de pavillon, haut de trente pieds, où le pavillon du roi de France fut arboré et salué de vingt et un coups de canon. Animazan se chargea de bâtir huit cases, d'un seul rez-de-chaussée, selon la coutume des Owhériens, et sur le terrain marqué par les ingénieurs. Elles ne furent élevées que pour peu de temps; elles avaient vingt-cinq pieds de long et seize de large. Pour éviter l'incendie, on laissait entre elles un intervalle de douze pieds. Le pavillon du directeur était au centre. En huit jours, tout fut construit, couvert en natanier et habité; vingt nègres fournis par Animazan avaient pris part aux travaux. Le capitaine Landolphe songea alors à reconduire le prince Boudakan au roi d'Owhère. Il s'embarqua avec M. Palisot-Beauvois, un officier, un chirurgien et deux matelots, sur une grande pirogue défendue par dix pierriers et cinquante hommes armés de zagaies et de deux pistolets chacun. Ils furent reçus par des salves de mousqueterie. Le roi, en revoyant son neveu, versa des larmes, et lui passa autour du cou un second rang de corail, pour l'élever à la dignité d'*homme grand*. Pendant quatre jours on ne voyait dans Owhère que danses, concerts et illuminations. Au milieu d'une grande place, ils remarquèrent une croix illuminée d'une cinquantaine de lampions : elle avait été plantée par des missionnaires venus du Brésil, qui dans ce temps-là baptisèrent le roi sous le nom de *Manuel Otobia*. — La même pirogue ramena les Français à l'établissement par des rivières que Landolphe ne connaissait pas, lesquelles étaient beaucoup plus étroites que celles où il avait déjà passé trois fois : on voulait éviter la rencontre des pirates Jo. — Landolphe entreprit ensuite le voyage de Benin. Le prince était déjà instruit de ses démarches auprès du roi d'Owhère, et il lui rappela avec quelque étonnement qu'il lui avait accordé, quelques années auparavant, un terrain à Gathon, pour y élever un fort (1). Landolphe s'excusa en disant que

(1) Landolphe l'avait déjà fait défricher. On voyait encore à cette époque sur ce terrain les traces d'un fort hollandais que les Nègres avaient détruit, après en avoir égorgé toute la garnison. A ce propos je rappellerai, d'après David de Nyendaal, dans quels lieux du Benin et du royaume d'Owhère le commerce européen avait fondé auparavant des établissements : « Quand on est avancé, dit-il, environ une lieue et demie dans la rivière, on y trouve deux bras éloignés l'un de l'autre d'une demi-lieue, sur l'un desquels les Portugais ont une loge et une église auprès du village d'*Awerri*, qui a aussi son roi particulier, que celui de Benin regarde comme son voisin et son allié. Il y a trois villages principaux où nous négocions présentement et où tous les Nègres qui demeurent avant dans le pays, viennent pour trafiquer avec nous, c'est-à-dire des villages où nous pouvons mettre à l'ancre. Le premier de ces villages s'appelle *Boudebou*, et a environ cinquante maisons ou huttes. Le second village s'appelle *Arebo*, et est situé plus avant sur la rivière : c'est un joli village assez grand, bâti en long, et assez bien pourvu d'habitants. Il y a quelques années qu'il y avait dans ce village deux loges ou maisons de facteurs dont l'une appartenait aux Anglais et l'autre à notre compagnie, et chacune avait ses marchands et ses répondants, en portugais *mercadors* et *fiadors*, quoi-

les matelots européens souffraient trop du climat en ce lieu, qu'il avait dû préférer l'entrée de la rivière, où l'air était beaucoup moins malsain; mais qu'il comptait bien par la suite établir à Gathon un comptoir permanent, qui fournirait abondamment ses États de marchandises européennes. De beaux présents achevèrent d'apaiser le prince, qui promit de mander un des chefs les plus puissants des Jo, et de prendre avec lui les mesures nécessaires pour assurer la navigation des embarcations françaises. Alors, le capitaine Laudolphe put presser activement la construction des maisons et du fort. Il jeta, à cet effet, les yeux sur un terrain éloigné de cent toises du lieu où son artillerie était déja placée. Il le fit défricher tout autour et à une grande distance. Le roi d'Owhère lui envoya huit cents hommes pour l'aider. On coupa les arbres, on arracha les hautes herbes. Mais ce qui importait le plus était de détruire l'énorme quantité de reptiles qui occupaient ce terrain et se glissaient partout, jusque dans les hamacs et les couvertures de l'équipage. Le moyen qui réussit le mieux fut de faire tomber les uns sur les autres de gros arbres et d'y mettre le feu trois ou quatre jours après. La flamme, consumant jusqu'aux racines des herbes, n'épargnait ni les serpents ni leurs œufs. C'est ainsi qu'ils convertirent cet immense nid de reptiles en une vaste prairie de trois lieues de tour, à peu près, où les moutons, les cabris, les vaches, les bœufs, les chevaux, allèrent paître par la suite. Au bout de quinze jours on n'y vit plus de serpents. On s'occupa ensuite de creuser des fosses et de faire de larges saignées pour donner aux eaux un écoulement rapide. Un édifice de cent vingt pieds de long, de trente de large et d'un étage, fut élevé sur ce terrain. On y joignit une galerie extérieure et circulaire, large de huit pieds et couverte. Au centre était un escalier à double rampe. Un très-large péristyle donnait entrée dans une belle salle carrée de trente pieds, de laquelle on pouvait passer dans quatre chambres de quatorze pieds. On avait pratiqué un grand nombre de fenêtres pour laisser pénétrer l'air dans toutes les pièces. Cet édifice était situé du nord-est au sud-ouest. Puis on construisit sur deux lignes parallèles, et distantes entre elles de seize pieds, huit maisons de trente-deux pieds de long sur seize de large, pouvant servir à la fois de magasins et de logements. Au milieu on avait laissé une place carrée de deux cents pieds, où fut établi un colombier de vingt-quatre pieds en carré, d'une même hauteur, élevé de terre de seize pieds sur douze piliers de bois, pour préserver les pigeons des rats. Au-dessous du colombier se retiraient les moutons et les cabris. Les cochons avaient leur parc. Les

que les derniers soient aussi commissionnaires. Mais comme les Anglais n'ont pas négocié ici depuis très-longtemps, leur loge est entièrement ruinée et leurs marchands ont été incorporés parmi les nôtres. Le troisième village, qu'on appelle *Agaton*, a été ci-devant un des principaux endroits pour le négoce; mais il a tant souffert par les guerres qu'il est presque tout ruiné; il est bâti sur un coteau qui s'avance dans la rivière et qui ne tient presque pas à la terre ferme. A en juger par les ruines que l'on voit encore, ç'a été un fort grand village, beaucoup plus agréable et plus sain qu'aucun autre, et c'est pour cela aussi que les Nègres commencent à le rebâtir de toutes leurs forces. Je ne saurais m'empêcher de parler encore d'un autre village où nous avons négocié ci-devant; on l'appelle *Meiborg*, et apparemment qu'il porte le nom de quelqu'un de nos marchands qui y a demeuré. Notre compagnie y a eu autrefois une loge et quelques serviteurs. Le dernier marchand qui y a négocié pour la compagnie s'appelait *N. Beeld-Snijder*; mais il était trop brutal pour s'accommoder avec ces gens, qui le haïssaient aussi mortellement. Il fut tué par les gens du chef du village pour avoir violé une de ses femmes. Le directeur de la côte, pour la compagnie, résolut, avant que d'être bien informé de l'affaire, de punir cette mort. Pour cet effet il envoya à Benin un jagt rempli de soldats de Mina, qui tuèrent ou prirent prisonniers tous ceux qu'ils trouvèrent dans ce village et qui ne purent pas se sauver. Le roi du *grand Benin* ne se contenta pas de la vengeance qu'avait prise notre directeur, et il fit tuer celui qui en avait été l'occasion, avec toute sa famille, et cela uniquement afin de se justifier auprès de nous et de faire voir qu'il n'avait aucune part à la mort de notre marchand, qui était arrivée sans qu'il en sût rien. Comme nous vîmes que le roi entrait si fort dans nos intérêts, nous avons continué ici notre négoce jusques à présent. » (*Voy. de Guinée de G. Bosman*, p. 459-461.)

poules, les dindes, les pintades, les canards, les oies, étaient logés dans des cases. Les étables et les écuries étaient abritées sous la plate-forme de la batterie. — Le fort fut construit à quatre bastions et armé de trente-deux pièces de canon de huit et de six. On l'entoura d'un fossé large de vingt pieds et profond de sept, que remplissait aux marées une rivière coulant à deux cents toises dans la forêt vers le sud du grand édifice. Ce travail coûta des peines infinies : il fallut couper les bois qui couvraient le terrain de l'alignement du fort au fleuve. On forma aussi une chaussée dont le centre se fortifiait des arbres abattus. Des deux côtés, les nègres creusaient un fossé de vingt pieds de largeur et de dix de profondeur. Ils étaient enfoncés dans la vase depuis les genoux jusqu'à la ceinture, et c'est avec les terres enlevées du double fossé que la chaussée prit son élévation. On y planta deux rangées d'arbres qui, en deux ans, donnèrent un délicieux ombrage. L'eau, coulant abondamment, servait au transport des marchandises qui arrivaient à la porte du fort ou en sortaient. Elles n'étaient plus exposées dans les embarcations aux dangers de la rivière, qui se font sentir les trois quarts de l'année. Près des fossés, Landolphe fit entourer l'intérieur du fort de palissades en bois rond de dix-huit pouces de tour et enfoncées de deux pieds en terre. Elles avaient à peu près dix pieds de haut, les pieux se touchaient; elles étaient soutenues et affermies par des croix de Saint-André ; des bandes de fer armées de lances, rivées en-dessous, les couronnaient. Ces lances, hautes de quatre pouces, n'en avaient guère que trois d'intervalle entre elles. — Du côté de la mer, en face de la grande batterie composée de seize pièces, s'étendait un banc de sable qui n'était couvert que de six à sept pieds d'eau dans la pleine mer, et qui, le reste du temps, était presque toujours à sec. Comme les lames venaient y briser huit mois de l'année, les embarcations n'osaient en risquer le passage pour descendre à terre. Cette défense naturelle rassurait complétement le capitaine, et c'était même le motif qui l'avait déterminé à détourner derrière le fort le cours de la rivière des bois. C'est sur ce banc qu'un capitaine portugais nommé Olivera perdit son navire, pensant entrer dans la rivière du Benin : l'embouchure de la rivière de Borodo, située au sud de la première, lui est presque en tout semblable. Olivera, excellent marin, plein d'expérience et d'instruction, consentit à entrer au service de la compagnie et remplaça le capitaine de *la Petite-Charlotte*, qui venait de mourir. Landolphe raconte que, se promenant un jour avec Olivera le long de la rivière de Borodo, celui-ci lui proposa d'utiliser ce banc de sable, en y établissant une espèce de labyrinthe où le poisson de toute grosseur et de toute qualité viendrait se prendre chaque jour à la basse mer, et y demeurerait enfermé. Il goûta fort ce projet, et Olivera le mit tout aussitôt à exécution. Il fit établir des claies de huit pieds de haut sur un espace de cent cinquante toises. Animazan se chargea de faire fabriquer et poser ces claies par les plus adroits de ses nègres ; quarante hommes coupèrent des bois de manglier de la grosseur de quatre à cinq pouces, serrés de manière que le plus petit poisson n'y pût passer. Chaque claie avait six pieds de large; elle était fortement attachée par les deux extremités. Quand tout fut prêt, on plaça les claies debout sur le banc de sable. On y enfonça des pieux qui les soutenaient ; de longues perches au-dessus, fixées également par des piquets, rendaient cette cloison si solide qu'elle pouvait résister à la violence des vagues. Au bout de cette digue d'une nouvelle espèce fut construit le labyrinthe d'Olivera : il avait quarante pieds de circonférence. Le poisson y entrait de deux côtés par une ouverture de deux pieds et n'en sortait plus. Cette pêcherie fut extrêmement utile à l'établissement. La marée y amenait une immense quantité de raies, de soles, de carpes, de mulets, de grandes écailles, etc.; à la basse mer tous ces poissons restaient échoués. Chaque jour, on allait les enlever dans des brouettes. Landolphe en nourrissait quatre cents personnes et distribuait le surplus aux habitants de Boby. On sonnait la cloche; les noirs accouraient avec des paniers; ils emportaient le poisson chez Animazan, qui le partageait entre les ménages. Enfin, pour avoir un vaste terrain autour de lui, Landolphe acheta

du roi d'Owhère, qui prit le consentement d'une assemblée nationale, trente lieues de territoire au profit de la compagnie. Le contrat de cette acquisition fut déposé dans les bureaux du ministère de la marine.

En 1787, la frégate *la Junon* de quarante-quatre, commandée par le comte de Flotte et sortie de Toulon, arriva sur la grande rade à l'embouchure de la rivière, mais à cinq ou six lieues de terre. Il était chargé par le ministre de la marine de visiter l'établissement, de s'assurer que les directeurs de la compagnie remplissaient leurs engagements avec le roi et de tâcher d'obtenir du roi de Benin un privilége exclusif de commerce dans ses États. M. de Flotte, alors malade, envoya à terre deux lieutenants, MM. Legroing et Balon, que Landolphe et Palisot de Beauvois accompagnèrent dans leur voyage à Benin. Là il y eut une longue et vive délibération dans le conseil des *hommes grands* sur l'objet de la mission des officiers français; mais la majorité décida qu'aucun peuple européen ne jouirait jamais d'un tel avantage, parce que les Beniniens avaient encore trop présentes à la mémoire les vexations des Hollandais; que le commerce serait ouvert à toutes les nations, mais que les Français auraient toujours la première place dans leur amitié (1).

L'établissement français était alors en pleine activité, et le succès avait dépassé les espérances du directeur. Il recevait les vaisseaux portugais, anglais et danois naviguant dans ces parages, et achetait leurs cargaisons, qu'il s'engageait à remplacer par un autre chargement dans un temps déterminé. Il les fournissait d'eau, de bois, de vivres de toute nature, d'après un tarif invariable. Il faisait transporter les marchandises achetées à bord des vaisseaux, hors des barres, en pleine rade. C'était pour les capitaines un avantage inappréciable, puisque leur cargaison trouvait un placement sûr et prompt, et que la santé de leurs équipages n'était jamais compromise. L'activité du capitaine Olivera, qui, sur *la Petite-Charlotte*, faisait de fréquents voyages à la Côte-d'Or, entretenait dans l'établissement un assortiment complet et abondant de toutes marchandises. Les bénéfices étaient immenses. Pendant plus de cinq ans, quoique les administrateurs de la compagnie n'eussent envoyé que deux petits bâtiments, nommés *l'Okro* et *le Boudakan*, sans aucun renfort d'hommes pour combler les pertes nombreuses et inévitables de la colonie, cette prospérité se soutint. Mais au mois d'avril 1792, en pleine paix, l'équipage d'un vaisseau anglais, après avoir traité avec Landolphe et reçu de lui la plus généreuse hospitalité, surprit l'établissement, le pilla, et le reduisit en cendres. Landolphe, cruellement blessé à la jambe, fut recueilli par le roi d'Owhère et par le prince Boudakan, qui le gardèrent auprès d'eux, malade, pendant cinquante-deux jours, jusqu'à l'arrivée d'une goëlette du commerce, *l'Amitié*.

En 1799, le capitaine Landolphe, qui commandait alors la division du Sud des frégates de la république française, avec une petite escadre, revint dans ces parages. Du mouillage extérieur, il aperçut le pavillon français flottant toujours au lieu même de son ancien établissement. Avec une de ses prises qu'il avait armée en canonnière, il pénétra dans la rivière; comme il approchait, une pirogue portant le pavillon français se dirigea sur lui; elle etait montée par neuf noirs, autrefois ses garçons de comptoir, qui le reconnurent en poussant des cris de joie. Il apprit d'eux que le prince Boudakan (1), le capitaine Okro, le phidor Animazan, n'existaient plus; que le successeur d'Animazan, appelé Mabi, était frère du prince Boudakan. Curieux de le voir, Landolphe fit gouverner la canonnière du côté du village de Boby et descendit à terre avec ses lieutenants, MM. Dufour et Baudouin. Son premier soin fut de s'informer combien il y avait de vaisseaux anglais dans la rivière, et quelle etait leur force, soit en artillerie, soit en hommes. Il y en avait quatre à trois mâts et très-grands, armés les uns de seize pièces, les autres de douze. Mabi lui donna un bon pilote qui avait à se venger d'un de ces

(1) Voy. le *Voyage à la côte de Guinée par Labarthe*, p. 459-461.

(1) On lui dit que ce prince, ayant rapporté de France des connaissances trop étendues pour son pays, avait avalé la mauvaise fétiche, c'est-à-dire qu'il avait été empoisonné.

capitaines anglais. Le pilote s'embarqua aussitôt avec M. Baudouin, que le capitaine Landolphe avait chargé de l'expédition. Ils tendirent les voiles à quatre heures du soir; et après avoir fait une douzaine de lieues en remontant le fleuve, ils arrivèrent sur la rade à la pointe du jour, et surprirent les Anglais, qui amenèrent leur pavillon aux premiers coups de canon tirés par les Français. Après cette belle prise, le capitaine Landolphe sortit du fleuve pour n'y plus revenir.

Dans les nombreux voyages qu'il avait faits à Benin et à Owhère, Landolphe put recueillir auprès des *phidors* particulièrement d'intéressants détails sur les traditions, la religion, les mœurs de ces peuples peu connus. Il apprit ainsi qu'anciennement Owhère ou Oware et le Benin formaient un seul royaume, mais que, par suite d'une querelle survenue entre deux frères dont l'un régnait à Benin, l'autre s'était déclaré indépendant et avait su maintenir le siége de son pouvoir à Oware. Le roi d'Oware avec lequel Landolphe eut de si bons rapports était le soixante et unième de sa race. Quant à la suite des rois de Benin, elle remontait à une antiquité inappréciable. Du reste, la langue et les coutumes des deux États sont les mêmes : les seules différences que signale Landolphe sont l'absence de tout sacrifice humain à la cour du roi d'Oware et la division des grands en deux classes seulement, au lieu des trois qui existent à Benin. Comme j'ai déjà eu occasion de le dire, à Benin on distingue les *hommes grands*, les *phidors* et les *passadors*. A Oware il n'y a point de *passadors*. Les *hommes grands* ne peuvent sortir de la capitale, et les *phidors* du royaume, sous peine de la vie. Les passadors ne le quittent jamais que par ordre : ce sont eux qui portent tous les messages du roi, qui promulguent les ordonnances et les règlements de police, qui reçoivent les ambassadeurs des nations étrangères, et font connaître les déclarations de guerre et les traités de paix. Le roi de Benin est fort puissant; plusieurs États voisins sont ses tributaires. Juda le fut longtemps. Il peut mettre sur pied une armée de cent mille hommes en vingt-quatre heures. Quoiqu'il y ait des chevaux au Benin, les mulets seuls servent à la guerre, comme étant moins sujets à la fatigue et plus faciles à nourrir. Les cavaliers sont armés de piques et de pistolets. Dès que le conseil a décidé la guerre, le roi transmet directement ses ordres au capitaine général. En cas de défaite, le commandant de l'armée est puni de mort. — Les grands qui se sont rendus coupables d'un délit ou d'un crime sont jugés par le conseil de leurs pairs, qui s'assemble au son du tambourin, et les condamne, sans désemparer, à la pluralité des voix, à l'amende ou à la peine capitale. Une assemblée de vieillards forme le conseil ordinaire de justice. Dans presque tous les lieux habités, il y a au milieu d'une grande place un vaste édifice ouvert de tous côtés, où se tiennent les séances. On amène le prévenu, qui est libre de se choisir un défenseur. L'accusateur porte sa plainte et subit lui-même le châtiment si ses preuves sont jugées insuffisantes. L'amende prononcée doit être acquittée sur-le-champ; elle est toujours proportionnée aux moyens du coupable. L'homme condamné à mort souffre la peine du talion. Les fils du roi même n'en sont pas exempts. Landolphe vit dans la ville d'Oware un des fils du roi monté sur le devant d'une pirogue, avec une espèce de gaffe à double crochet dans les mains, la diriger, pour éviter l'abordage d'une pirogue qui courait sur la sienne, vers un nègre, et le frapper d'un coup mortel dans la poitrine; descendre ensuite sur la rive, être arrêté par le peuple, jugé, condamné et mis à mort d'un coup de massue dans la poitrine. — Le plus grand des forfaits est de divulguer les secrets de l'État; celui qui a divulgué l'objet ou le résultat d'une délibération politique est attaché au sommet d'un arbre, le plus haut qu'on puisse trouver, et exposé vivant à la voracité des vautours. — Une femme prévenue d'adultère est conduite devant les juges : on la fait mettre à genoux sur la place publique; là on trace à la craie deux ronds où elle pose les pouces. Deux vases pleins sont devant elle, l'un contient la bonne, l'autre la mauvaise fétiche. Si elle avoue son crime : elle boit la mauvaise fétiche, qui l'empoisonne; si elle le nie, on lui frotte la langue avec une herbe dont le suc la fait enfler soudain et sortir de la bouche de toute sa

longueur, et on la lui traverse d'une plume de coq; si elle persiste à nier et qu'on n'ait pas de témoignages convaincants contre elle, on ôte la plume et on lui frotte la langue d'une autre herbe qui, à l'instant et sans douleur, fait disparaître toute enflure; la femme boit la bonne fétiche, et s'en va.

Il n'y a point de temple à Oware comme il en existe au Benin : là les temples sont construits dans les bois. La plus grande propreté y règne à l'extérieur comme à l'intérieur. Tout autour et fort loin sont étendues des nattes sur lesquelles marchent les sacrificateurs dans leurs processions. Au moment de leurs sanglantes cérémonies, les sacrificateurs paraissent enveloppés de la tête aux pieds d'une grande robe grise d'étoffe indigène, et les pieds tout frottés de craie pour ne pas être reconnus dans leur marche. Cette espèce de robe ou de simple couverture s'élève en pain de sucre de deux ou trois pieds au-dessus de la tête. Deux ouvertures garnies de verres sont pratiquées à la hauteur des yeux. Les femmes ne pénètrent jamais dans les temples. — Chez ces peuples, aucune cérémonie ne marque l'époque de la naissance; il n'en est pas de même du mariage. Comme nous l'avons vu ailleurs, l'époux donne aux parents une ou plusieurs pièces d'étoffe et emmène sa femme. Si elle n'a pas encore atteint l'âge de onze à douze ans, il la confie jusque-là à la surveillance des matrones. Au Benin, un homme prend autant de femmes qu'il en peut nourrir; c'est le signe de sa richesse. Le séducteur reconnu d'une fille est réputé marié avec elle; si c'est la nuit qu'il l'a surprise, au point du jour on publie dans les rues le nom des époux, et ils sont mariés par cette simple formalité. Si la fille était toute jeune et non en âge d'être mariée, l'homme supporte une amende. C'est un délit grave que d'avoir commerce avec sa femme à l'époque du flux menstruel, quand elle est enceinte ou qu'elle nourrit. Dans le premier cas, elle se retire dans des cases isolées qui existent à cet effet, loin de la demeure de son mari, et n'y rentre qu'après s'être purifiée. L'homme qui a seulement touché sa femme dans cette même circonstance est tenu aussi de se purifier pour éviter l'amende. — Les dignitaires au Benin reçoivent en présent des filles âgées de quatre à huit ans. Ces enfants demeurent dans des chambres particulières sous la direction de femmes âgées. Le roi envoie ses filles aux hommes grands; ceux-ci adressent les leurs aux phidors, qui font de même envers les passadors. Aussitôt qu'elles sont en âge d'être mariées, on les pare des plus belles étoffes et on les présente à leurs maris. Ces femmes sont toutes fort coquettes; elles passent six mois à se coiffer, mais une coiffure dure trois ans : le nombre des grains de perle et de corail enfilés dans leurs cheveux est incalculable. Quand le roi de Benin est mort on creuse dans l'une des grandes cours du palais un trou de quatre pieds carrés, profond de trente et très-évasé à sa partie inférieure. On y descend avec son corps ses premiers ministres, vivants; puis l'ouverture est fermée par une grande trappe. Tous les jours on demande d'en haut si le roi est mort; les malheureux répondent qu'il est bien malade, et bientôt ne répondent plus. Alors on retire leurs corps et celui du roi; on les rend à leurs parents, qui leur donnent la sépulture au fond de leurs maisons. Le roi est inhumé dans une cour spacieuse, sous un vaste portique, que soutiennent douze grands piliers taillés grossièrement, de manière à représenter des *hommes grands*, vêtus d'habits de cérémonie comme au conseil du roi. Sur l'un de ces tombeaux, Landolphe remarqua beaucoup de dents d'éléphants de sept pieds de longueur et d'une blancheur éclatante; il était surmonté d'un serpent long de trente pieds et gros de six au milieu, fabriqué de ces dents artistement emboîtées l'une dans l'autre. Sa gueule était ouverte, une lame de cuivre formait sa langue; il paraissait venir du faîte et se glisser le long de la couverture pour s'introduire dans le tombeau. On enterre les grands, au Benin, dans celui de leurs appartements qu'ils affectionnaient le plus. Avant de descendre le corps dans le tombeau, on le place sur une claie élevée de terre de trois pieds à peu près; on allume par-dessous un feu modéré pour le dessécher; puis il est porté dans une sorte d'alcôve et placé dans l'attitude d'un homme assis. On dresse au-

tour de lui une maçonnerie en terre glaise, à la hauteur de trois pieds, qui se termine en plate-forme comme un autel. Au-dessus sont fixées de belles dents d'éléphants du poids de quarante à cinquante livres, bien sculptées en forme de lézards et de serpents. Ces dents sont appuyées sur des têtes de bélier ou de bouc en bois, d'un travail grossier. On n'entre qu'une fois l'an dans la chambre mortuaire, et seulement pour célébrer l'anniversaire. Tous les parents et amis du défunt assistent à la cérémonie. On fait dans un trou carré de six pouces à peu pres, profond de dix-huit, au pied du tombeau, des libations de vin de palme et d'eau-de-vie, et on y introduit le fruit du *kola;* après quoi les assistants prononcent une longue suite de prières. Les filières de corail du mort sont renvoyées au roi, car les fonctions ne sont pas héréditaires, et il faut que les fils du défunt aient vingt ans, qu'ils aient rendu un service signalé à l'État et que la majorité des habitants du canton de leur père sollicitent en leur faveur, pour qu'ils obtiennent les mêmes honneurs. — L'homme du peuple qui laisse une certaine fortune est porté à la sépulture sur un brancard couvert d'un drap blanc; des pleureuses le suivent, et on lui fait faire le tour du village. Quant au pauvre, il est presque abandonné; quelquefois on le jette hors de la ville dans les fossés, où une multitude de vautours le dévorent.

Quand le roi de Benin ou celui d'Oware avance en âge, il convoque tous les grands du royaume dans une cour de son palais où peuvent tenir plus de dix mille hommes et d'où les femmes ce jour-là sont exclues, et il leur présente tous ses enfants mâles pour qu'ils choisissent entre eux celui dont les qualités leur paraissent le plus dignes du trône. Le choix tombe rarement sur le fils aîné. L'héritier reconnu du trône prend aussitôt le titre de roi d'une province. L'assemblée se lève alors, le salue, et le harangue par l'organe de son président. On le conduit à son père, qui lui donne l'accolade. Ensuite il se rend dans sa province, d'où il ne doit sortir qu'une fois l'an, le jour anniversaire de son élection, pour venir rendre hommage à son père. Landolphe raconte qu'il fut une fois témoin d'une visite de ce genre du jeune prince *Chiffau*. Un corps de mille à douze cents hommes armés de sagaies l'escortait; trente jeunes gens, couverts de pagnes blanches ou rouges, marchaient devant lui; quelques-uns dansaient et frappaient en mesure sur des tambourins. Son père le reçut dans la cour où reposait son aïeul, au pied même de sa tombe, et l'embrassa en pleurant, en présence d'une nombreuse assemblée, qui semblait partager son émotion. A la fin de cette cérémonie, le jeune prince repartit pour sa province sans entrer même dans le palais de son père. Landolphe, étonné, en demanda le motif au phidor Oyfou, l'un des plus intimes confidents du vieux roi. Oyfou lui répondit : « Les *hommes grands* ne souffrent jamais qu'un fils du roi destiné au trône parle à son père, de peur que celui-ci ne lui inspire des sentiments de haine ou de vengeance contre ses propres ennemis, et que ce fils n'en reçoive le conseil de changer nos mœurs et nos usages, que nous tenons purs de toute innovation depuis l'origine de la première dynastie. »

Pays et populations des bords du Niger inférieur ou Kouârâ. — Yaoury, point extrême des reconnaissances européennes sur le Niger inférieur ou Kouârâ des Haoussans, est situé vers 11° 10′ nord et 2° 30′ est de Paris, presque droit au nord de la grande ville de *Bousâ*, devant laquelle est venu sombrer l'infortuné Mungo-Park. On assura aux frères Lander que la partie du cours du fleuve comprise entre Yaoury et Bousâ était le passage le plus périlleux, qu'il n'y avait plus ni rochers ni bancs de sable au-dessus de Yaoury, et que le Niger ne formait plus à proprement parler qu'un seul canal.

C'est le 17 juin 1830 que les frères Lander, après avoir traversé les royaumes de Yarriba et de Borgou, atteignirent le Niger, à Bousâ. En approchant, ils furent surpris de voir que, contre l'assertion du capitaine Clapperton, cette ville était située en terre ferme et non sur une île du Niger. Le fleuve coule à ses pieds; à cette époque de l'année, l'aspect n'en est guère majestueux; sa plus grande largeur est celle d'un jet de pierre; seulement on voit s'élever, au milieu, des roches noires

qui produisent à la surface de l'eau de forts et de bruyants bouillonnements. La ville de Bousâ se compose d'un grand nombre de groupes de cases, assez rapprochés les uns des autres. Elle est défendue d'un côté par le fleuve et de l'autre par une muraille surmontée de tourelles, qu'entoure un fossé semi-circulaire. Malgré ces défenses, elle avait été prise quelques années auparavant par les Fellans : les habitants s'étaient refugiés dans une des petites îles du Niger ; mais les Fellans n'avaient pu tenir longtemps dans la ville contre les efforts réunis des chefs de *Niki*, de *Wowou* et de *Kiama*. Le sol est fertile et produit en abondance du riz, du blé, des ignames. Le *dowah*, grain d'une espèce particulière, qui donne cinq cents mesures par an dans ce pays, forme la principale nourriture des habitants, riches ou pauvres. Il croît aussi une autre variété de blé, remarquable par les huit épis que supporte chaque tige; le grain est petit et agréable au goût, mais on la cultive peu. L'arbre à beurre abonde partout dans la ville et aux environs. L'huile de palmier est rare et chère à Bousâ : elle vient de Nyffé. — Le roi de Bousâ est consideré comme le chef le plus puissant de l'Afrique occidentale après le roi de Bornou; et cette distinction est avouée par tous les chefs rivaux. Elle n'est due ni à l'étendue de son territoire, ni à sa puissance, ni à sa richesse; car de tous les princes souverains du Borgou, ceux de Bousâ sont peut-être les plus pauvres et les plus faibles ; elle tient à la noblesse de leur origine : on les croit issus de la plus vieille famille de l'Afrique, celle des fetiches. La Midiki ou reine et le roi ont des établissements et des biens distincts et tout à fait séparés. Eux seuls ont le droit de posséder des troupeaux de bêtes à cornes, qu'ils confient à la garde et aux soins d'esclaves fellans. Leurs sujets ne peuvent nourrir que du petit betail. Le poisson du Niger, sec, dur et sans saveur, fait le fond de la nourriture des habitants de Bousâ. Le gibier est excellent et abonde : ce sont des pintades, des faisans, des perdrix; et des oiseaux aquatiques de toute espèce ; les bois qui environnent la ville sont peuplés de daims et d'antilopes, mais les naturels sont de très-maladroits chasseurs. On apporte au marché de Bousâ de très-bon sel d'un lac situé sur les bords du fleuve, à dix jours de marche à peu près vers le nord. Le poivre croît par toute la contrée. — Le despotisme illimité du roi n'a rien de violent ni de cruel ; tous les differends lui sont soumis. L'intelligence du roi, suivant le récit des frères Lander, était fort remarquable, et sa manière d'être avec eux, tout affable et bienveillante, ne manquait pas de dignité. Ils avaient eu soin de lui cacher que l'exploration du cours du Niger était le vrai but de leur voyage. On connaît la superstition mêlée de jalousie que les naturels attachent à ce fleuve célèbre. Ils lui avaient affirmé que leur dessein était d'aller à Bornou par Yaoury, et lui avaient demandé les moyens de traverser ses États avec sécurité; très-satisfait de leurs explications, il leur promit toute son assistance, et leur recommanda expressément de ne point accepter de vivres dans leur voyage, surtout du lait et du miel, d'autres personnes que des gouverneurs de villes, car il craignait qu'on mêlât du poison. — Les femmes de Bousâ aiment à l'excès la parure ; elles passent chaque jour plusieurs heures à arranger leurs cheveux, dont elles font trois longues nattes qu'elles laissent tomber en avant et de chaque côté du visage ; elles se teignent les lèvres et les dents avec la brillante couleur du *henné*, et quelques hommes même les imitent. — Presque tous les naturels du Borgou, jeunes et vieux, parlent la langue des Haoussans, comme la leur propre.

Le 23 juin, de bonne heure, les frères Lander sortirent de Bousâ, escortés par deux hommes à cheval et par un messager à pied, que le roi depêchait à Yaoury. En suivant les bords du Niger au pas, à cause des inégalités du sentier, ils arrivèrent, au bout de deux heures, dans une jolie petite ville murée, nommée *Kagogie*, distante de la capitale de huit à neuf minutes vers le nord, et peuplée seulement des esclaves du roi, qui y mènent une vie douce et paisible, occupés surtout à soigner les chevaux de leur maître. Même dans cette petite ville il y a des écoles de langue arabe pour les jeunes garçons. La branche du Niger qui coule à Kagogie peut avoir un mille de largeur; mais à cette époque de l'année, sauf un canal fort etroit, il serait guéable pour un en-

font. Il y a, à ce qu'il paraît, de grands dangers entre Bousâ et Kagogie que le roi avait voulu éviter à ses hôtes en les envoyant par terre. A Kagogie, leurs chevaux traversèrent la rivière et gagnèrent l'autre bord; de là on devait les mener par terre à Yaoury, car les canots du pays étaient trop frêles pour les porter. Ces canots sont fort longs, mais construits de la façon la plus grossière et la plus négligée. A défaut d'arbres de dimensions suffisantes, on lie ensemble deux blocs de bois par une grosse corde, et on bouche les interstices avec de la paille. Après avoir bien souffert des lenteurs de leur équipage, nos voyageurs purent enfin s'embarquer. Cette branche du Niger se dirige presque de l'est à l'ouest; bientôt ils entrèrent dans le canal principal et virent le Niger coulant du nord au sud, et traversant de riches et fertiles contrées qui semblaient s'embellir pour eux, à mesure qu'ils avançaient. Ce canal, large d'abord d'un demi-mille, allait s'élargissant sensiblement; de grands arbres aux épais feuillages, à forme pyramidale, paraient les deux rives, et leur prêtaient l'aspect d'un immense parc; des blés presque mûrs ondoyaient sur le bord même de l'eau; de demi-heure en demi-heure apparaissaient de longs villages ouverts, et des troupeaux de toute sorte animaient le paysage. L'aspect du fleuve lui-même était enchanteur: uni comme un lac, il était couvert d'innombrables canots, chargés de moutons et de chèvres, et dirigés par des femmes qui, avec leurs longues pagayes, aidaient doucement au mouvement d'un courant presque imperceptible. La chaleur les incommoda fort jusqu'au soir. Un peu après huit heures ils abordèrent sur la rive orientale, près d'un petit village; ils dressèrent leurs tentes auprès des blés, et passèrent ainsi la nuit. Au réveil, ils furent frappés du beau spectacle que présentaient à l'horizon du côté de l'est, les monts d'*Engarskie*. — Le pays de ce nom, autrefois royaume indépendant, était devenu une province de Yaoury. — Le canot, dégagé de la plage sablonneuse où on l'avait tiré pour la nuit, fut poussé dans un petit bras, resserré entre la rive et un large banc de sable, qui les ramena dans le grand courant du Niger. La rivière présentait une largeur de deux milles: elle ressemblait en cet endroit à un vaste canal artificiel; les bords étaient taillés à pic. L'eau, très-basse dans quelques parties, était assez large en d'autres pour porter une frégate. Les deux rives étaient toutes couvertes de hameaux et de villages. Tout à coup leur aspect changea, et à cette rive unie composée de terreau, d'argile et de sable, qui se prête aux plus belles cultures, succédèrent d'âpres et de sombres rochers. et cette vaste nappe d'eau parut en même temps coupée en mille petits canaux par de grands bancs de sable. Un épouvantable ouragan, contre lequel ils trouvèrent un abri bien insuffisant dans une petite île à fleur d'eau, interrompit tristement leur navigation. La population de cette île est inoffensive et bonne, mais malpropre. Par leurs usages bizarres, comme par leur langue, ils diffèrent beaucoup des habitants de Bousâ. Mais par suite de cette position intermédiaire, ils parlent les langues des deux pays. La plupart des villages des îles, entre Bousâ et Yaoury, sont habités par la même race de *Cumbriens*, race pauvre, méprisée, opprimée, mais industrieuse et infatigable au travail. Les Cumbriens habitent aussi certaines parties du Haoussa; ils parlent même entre eux plusieurs idiomes différents, mais ils ont tous les mêmes mœurs, les mêmes usages, auxquels ils demeurent fortement attachés dans toute condition. Par leur nature paisible, timide et insouciante, les Cumbriens paraissent voués à l'esclavage. Le tribut, ou plutôt la redevance que ceux du royaume de Yaoury payent au sultan pour la terre qu'ils cultivent, consiste dans la charge de blé que peut porter un homme. Si la récolte manque, ils sont libres de donner en place de grains un certain nombre de cauris. Si quelques gens pauvres ne peuvent acquitter l'impôt, le sultan envoie aussitôt dans les villages des cavaliers avec ordre d'enlever autant d'hommes qu'ils pourront. Quelquefois les populations cumbriennes sont sorties de leur apathie pour repousser énergiquement ces injustes agressions. Les Cumbriens sont de bons agriculteurs. Ils cultivent surtout le blé et les oignons, mais semblent ne récolter que pour les rois de Yaoury et de Bousâ. Leur grand défaut

est une extrême malpropreté. Ils se font d'énormes trous dans la partie charnue de l'oreille, et y passent des morceaux de bois de couleurs voyantes; ils se percent de même la partie molle du cartilage du nez pour y introduire un long morceau de verre bleu. Par raffinement, quelques femmes se percent les deux lèvres avec une dent de crocodile, qui avance aussi loin que le nez. Leurs cases ressemblent à des ruches : il y a à la partie supérieure une ouverture unique, par laquelle ils pénètrent dans l'intérieur, comme ils peuvent, sans qu'il y ait de marches pour l'atteindre et qu'ils ferment avec une natte suspendue en dedans. Les huttes à dormir ont de sept à huit pieds de large; elles sont presque circulaires, faites de boue, couvertes de feuilles de palmier et élevées au-dessus du sol pour préserver les habitants de l'humidité et des attaques des fourmis, des serpents et des alligators. Elles peuvent contenir une demi-douzaine d'individus. Quelquefois les pieds ou piliers qui les supportent sont entourés d'un mur. La *couzie*, hutte commune, leur sert de cuisine et d'abri pendant le jour. Les Cumbriens sont fort habiles à chasser l'alligator : ils le tuent à l'aide d'un pesant épieu, long de dix pieds, terminé à un bout par un gros morceau de bois de fer destiné à donner plus de force à ses coups, et à l'autre d'une longue pointe en fer acérée et barbelée. Ils attachent cette arme formidable par le haut à la proue du canot avec une corde d'herbes tressées. Les femmes enduisent leurs cheveux d'une sorte d'argile rouge; elles ne portent, non plus que les hommes, aucun ornement; sans doute par pauvreté. — Au delà de la petite île où ils avaient passé la nuit, les frères Lander virent le fleuve partagé de nouveau en canaux étroits par des terres basses, couvertes de hautes herbes marécageuses; la navigation était tres-gênée par les rochers et les bancs de sable. Ils s'engagèrent dans le canal le plus large; mais il leur fallut bientôt descendre à terre et alléger leur canot pour le faire passer par-dessus un barrage. Pendant toute la matinée, ils heurtèrent sans cesse contre des rocs et des bancs de sable cachés sous les eaux, mais sans grand dommage; seulement ils durent renouveler plusieurs fois la pénible opération de descendre à terre et d'alléger leur embarcation. Ils s'arrêtèrent à deux heures après midi auprès d'un village appelé *Soulou*, où ils remarquèrent surtout d'immenses cultures d'oignons : les naturels les conservent dans de vastes magasins pour les expédier ensuite au loin et dans toutes les directions. Un oignon, qui à Soulou même se paye 2 cauris, en vaut 40 à Katunga, et 100 à Badagry. — On leur avait fait tellement peur d'un des passages du fleuve dont ils approchaient, que leurs gens mirent pied à terre et longèrent ses rives jusqu'à ce que le danger fût passé. Le barrage est, en effet, effrayant : un mur de roches noires coupe la rivière et ne laisse qu'une étroite ouverture par où les eaux se précipitent avec une force irrésistible. Il fallut que leurs bateliers, aidés de bon nombre de naturels qui se tenaient sur les rochers de chaque côté de l'ouverture et dans l'eau à l'arrière du canot, le levassent à force de bras. Mais au delà on leur assurait qu'il n'y avait plus dans tout le cours du Niger un seul endroit dangereux. Ils dépassèrent deux derniers îlots, lieux charmants, couverts de verdure et de fleurs, et virent le fleuve se déployer avec magnificence : pas un rocher, pas un banc de sable, n'interrompaient cette belle nappe d'eau; les rives aussi avaient repris leur riant aspect. Ils débarquèrent de bonne heure au pied d'un petit village de la rive orientale, où leurs gens et leurs chevaux les avaient précédés. Des porteurs de Yaoury vinrent les chercher, et aussitôt ils se mirent en route. Le sentier se dirige au nord-nord-est. Le pays s'élève graduellement; le sol, à mesure qu'on approche de Yaoury, est d'une nature meilleure. On aperçoit de tous côtés de vastes champs cultivés en blé, en riz, en indigo, en coton. Les hommes occupés à ces cultures semblaient animés au travail par le son continuel d'un tambour. Au sommet d'une colline escarpée, ils trouvèrent un autre sentier tout obstrué d'arbrisseaux épineux, qui laissait place à peine au passage d'un homme : ce sentier les conduisit jusqu'au pied des murs de Yaoury. L'entrée de la ville est défendue par une immense porte, toute revêtue de plaques de fer. Yaoury est située à huit milles environ au nord-nord-est du village où ils avaient débarqué.

Yaoury est un royaume étendu, florissant, borné à l'est par le Haoussa, à l'ouest par le Borgou, au nord par le Cubbie, et au sud par le Nyffé. La couronne est héréditaire et le gouvernement despotique; cependant le dernier sultan avait été déposé par ses sujets pour sa violence. Quand les frères Lander visitèrent la ville de Yaoury, il y avait trente-neuf ans que régnait son successeur. Il entretenait alors sur pied une force militaire considérable pour repousser les attaques continuelles des Fellans et pour réprimer l'insurrection naissante d'*Engarski*, province éloignée qui refusait le payement du tribut ordinaire. — La ville de Yaoury est d'une étendue prodigieuse, et fort peuplée. Ses murailles, de vingt à trente milles de circuit, sont très-hautes et très-solides quoique faites en terre. Elles sont percées de huit vastes entrées ou portes bien défendues, à la manière du pays. L'industrie des habitants est active et assez avancée: ils fabriquent de la poudre à fusil, mais de médiocre qualité, de très-jolies selles, des toiles, etc. Néanmoins ils sont pauvrement vêtus, ont peu d'argent et se plaignent toujours de leur misère. Les femmes de la classe aisée, comme celles de Bousâ, ont un soin particulier de leur coiffure; elles se teignent les cheveux en bleu et se les font très-artistement tresser. Elles se barbouillent aussi les lèvres de jaune et de bleu, et se noircissent les yeux avec de la poudre d'antimoine ou quelque autre drogue de même nature qu'on apporte d'un pays appelé *Jacoba*. Elles font aussi une grande consommation du *henné*, pour les dents et les ongles des mains et des pieds. Les femmes pauvres en sont réduites au tatouage. — La résidence du sultan et les maisons des principaux habitants ont deux étages. Un escalier en terre conduit aux appartements de l'étage supérieur. Toutes les portes de communication sont assez hautes pour qu'on y puisse passer sans se baisser. La plupart des maisons sont de forme circulaire; il y en a peu de carrées; celles du sultan sont groupées très-irrégulièrement. Dans l'enceinte même de la ville on a laissé beaucoup de terrains libres, propres à servir de pâturages ou de champs et de jardins. Çà et là sont jetés en abondance les citronniers, les palmiers, les arbres à beurre et les dattiers : ce dernier arbre, à qui le terrain paraît convenir, y acquiert une grande force de végétation, sans donner jamais de fruits.

De Yaoury nos voyageurs voulaient redescendre le Niger jusqu'à son embouchure; mais le but avoué de leur voyage était le Bornou; il fallut donc feindre auprès du sultan de Yaoury que, leurs présents et leurs provisions étant épuisés, ils étaient obligés de retourner vers la mer; ils lui représentèrent que le moyen le plus court et le plus facile de le faire était de descendre la rivière en canot. Je ne saurais rappeler ici toutes les circonstances de leur négociation; le sultan voulait les retenir pour les dépouiller complétement. Ayant eu le bonheur d'intéresser à leur cause et de faire intervenir le roi de Bousâ, après un séjour de six semaines, ils réussirent à sortir de Yaoury, le 2 août. Ils avaient passé dans cette ville le temps des pluies et des tornades; quand ils la quittèrent la végétation avait repris toute sa force. Ils ne s'engagèrent pas dans le sentier qui les avait amenés à Yaoury, mais en choisirent un autre situé plus au nord, qui devait les mener presque en ligne droite à la rivière *Cubbie*. Ce sentier tout comme l'autre était raboteux, coupé de torrents profonds et rapides. Vers midi, ils arrivèrent près des murailles d'une ville assez considérable, nommée *Guada*, et firent halte auprès d'une petite crique de la rivière Cubbie, où se trouvaient deux bateaux de dix-huit à vingt pieds de long, assez différents de ceux de Bousâ et conduits chacun par quatre rameurs. La rivière de Cubbie tombe dans le Niger à quatre milles de la crique où ils s'étaient embarqués; ils ne tardèrent donc pas à naviguer dans le fleuve même, par un courant de deux à trois milles à l'heure. Ils le descendirent très-rapidement jusqu'après le coucher du soleil, et débarquèrent auprès d'un petit village cumbrien. Le temps de la moisson approchait: sur toutes les rives des nombreuses branches du Niger ils n'apercevaient que de vastes et fertiles champs de blé. Partout des gens montés sur des plates-formes, à la hauteur et même au-dessus des blés, qui s'élèvent jusqu'à dix ou douze pieds, ef-

frayaient et chassaient des milliers de petits oiseaux. En quelques endroits on avait tendu des cordes de la plate-forme à un arbre, et suspendu à ces cordes des calebasses trouées et enfilées dans des bâtons, qui au moindre mouvement des cordes s'entre-choquaient avec grand bruit et faisaient fuir toutes ces volées d'oiseaux. Nos voyageurs soupèrent fort mal dans ce village. A cette occasion, ils nous apprennent que, le sel étant une denrée de trop grand prix dans ces pays, les naturels emploient en place des cendres de bois contenant quelques particules salées. — Le 4 août, leurs rameurs prirent terre à *Warri*, le marché le plus célèbre de toute la province d'*Engarski*, où affluent des milliers de naturels de differentes parties du pays, indépendamment de ceux de Yaoury, de Bousâ et de Wowou; à cause du bas prix des denrées nos voyageurs traversèrent le fleuve à Warri, et, passant du côté de Bousâ, descendirent dans une petite ville murée, appelée *Garnicassa*, habitée par des Cumbriens et située à cinq milles à peu près au nord de Bousâ. A peu de distance et en vue de Garnicassa, toutes les branches du Niger se réunissent et forment une belle et magnifique nappe d'eau de sept à huit milles de large. « Que devient cette richesse du fleuve à Bousâ, « où il n'a pas plus d'un jet de pierre de « largeur et une profondeur proportion-« née? C'est ce qui est vraiment inexpli-« cable, d'autant plus qu'à la distance « d'une heure de marche, le fleuve, rede-« venu noble et vaste, conserve sa largeur « même, dit-on, jusqu'à Funda. Ce fait « singulier favorise l'opinion qu'une « grande partie des eaux du Niger fuit par « des passages souterrains de la ville de « Garnicassa jusqu'à quelques milles au-« dessous de Bousâ. Comme nos voya-« geurs parlaient de la rivière à l'un « des naturels, un Fellan, qui les écou-« tait, s'avança pour émettre l'étrange « assertion qu'au lieu de se rendre à « Funda le fleuve tourne à l'est et se « décharge au lac Tchad dans le Bor-« nou. Les théories sur le Niger dans le « pays même sont plus variées et plus « contradictoires que les hypothèses « des savants en Europe. » — A Garnicassa, les frères Lander assistèrent aux jeux des Cumbriens. L'asservissement n'a pas abattu ni assombri ce peuple : rien de plus animé que la danse des femmes de ce pays ; jeunes filles et femmes mariées avec leurs enfants sur le dos, toutes s'y mêlent. Elles forment d'abord une ronde, se tenant l'une à l'autre fortement par le bras et tournant lentement en traînant les pieds à terre. Cet exercice exige de pénibles efforts, et quelques jeunes filles dès les premiers tours sont obligées de quitter le cercle. Peu à peu cette ronde si lente s'anime, se presse et arrive à tourbillonner avec une effrayante rapidité, si bien que quelques anneaux de la chaîne se brisent et que l'on voit de pauvres femmes lancées violemment contre terre. Les hommes contemplent avec le plus vif intérêt ces jeux de leurs compagnes; debout, à l'écart, appuyés sur leurs longs épieux, la tête couverte de leurs singuliers chapeaux à trois cornes, faits de jonc ou de paille tressée, ils ajoutent à l'effet pittoresque de la fête, qui dure souvent toute une nuit. — De Garnicassa les voyageurs longèrent la rive du Niger jusqu'à Bousâ. Le sentier était tout défoncé par les pluies, et il leur fallut une heure de marche à cheval pour faire ce court trajet. La *Midiki* les reçut à genoux, et leur souhaita encore une fois la bienvenue à Bousâ, au nom du roi, puis les conduisit vers un groupe de maisons habitées par les Fellans, et par des émigrés du Yarriba et du Nyffé, esclaves du roi pour la plupart. Peu de minutes après leur arrivée, on leur envoya du lait en abondance et de grandes calebasses de riz et de poissons cuits dans l'huile de palmier, et le soir ils reçurent la visite du roi. La première chose qu'il leur dit fut qu'ils ne pouvaient se dispenser d'aller visiter *Wowou* avant d'aller à Funda. Et il fallut qu'ils promissent de le faire. La Midiki, sœur du roi de Wowou, voulait lui ménager les présents des voyageurs européens. Le roi, du reste, leur renouvela la promesse qu'il avait faite à leur messager de leur procurer un canot pour descendre le fleuve. Mais avant de s'engager tout à fait, il dut aller demander au *Bekenrouah* (l'eau noire, c'est ainsi que le Niger est partout appelé) s'il était prudent à des hommes blancs de s'embarquer sur ses ondes. La réponse ayant été favorable, le roi les in-

vita à acheter au roi de Wowou un canot fait d'un seul tronc d'arbre, embarcation plus solide et plus sûre que celles de Bousâ.

Le 11 août, sur un nouvel avis du roi, ils partirent à cheval, pour Wowou. Le chemin était dans le plus mauvais état, rempli de trous et envahi par des herbes tellement élevées qu'elles les couvraient d'eau, pendant que les épines des buissons leur déchiraient leurs habits et les mains. De distance en distance il leur fallait passer de petites rivières, rapides comme des torrents et encaissées dans des rives raboteuses et taillées à pic. A quelques milles de Bousâ, ils traversèrent en canot une branche du Niger qui tourne à l'est et forme une charmante rivière. On leur assura qu'elle ne se réunit au fleuve qu'après avoir fait le tour de l'État de Wowou. « C'est cette même rivière qu'on avait « représentée au capitaine Clapperton « comme entourant la ville et une par« tie du royaume de Bousâ. Trompé par « cette fausse information, il crut qu'elle « rentrait dans le Niger à l'endroit « même où elle s'en écarte. » On leur dit aussi qu'elle allait joindre l'*Oly* : si cela était vrai, le Kiama et le Wowou formeraient une espece d'île. Entre une heure et deux de l'après-midi, ils s'arrêtèrent dans une ferme du roi de Bousâ, où ils trouvèrent du blé grillé et de l'eau ; puis ils allèrent coucher dans un agréable petit village, entouré de plantations de blé et d'ignames, et voisin du *mont Georges IV*. Le lendemain, après une marche de douze milles à peu près sur une excellente route, ils entrèrent dans la ville de *Wowou* par la porte de l'Ouest : arrivés au galop devant la résidence royale, ils s'annoncèrent par deux coups de pistolet. Le roi vint à leur rencontre ; mais comme le messager de Bousâ n'était pas là, et que, suivant l'étiquette, on ne peut commencer aucune conférence sans lui, le vieux chef attendit avec une patience admirable qu'il fût présent, et de deux heures ils ne purent l'approcher. Un grand nombre de Mallams bien vêtus marchaient devant le roi; un homme, portant sur l'épaule une pesante épée, les suivait, et une longue procession de femmes et d'enfants fermaient le cortége. Enfin le messager de Bousâ arriva et les conduisit au roi. L'entrevue ne dura qu'un moment, et ils allèrent occuper la maison où avait logé le capitaine Clapperton. Le roi leur envoya des œufs, du lait, des ignames et un mouton gras. — Le vendredi 13 août, jour du sabbat musulman, fut consacré à des divertissements de tous genres. Les musiciens du roi, beaucoup plus habiles que ceux de Katunga, de Kiama et de Yaoury, ne cessèrent de jouer. Vers le soir commença la course de chevaux qui a lieu toutes les semaines à pareil jour ; huit ou dix poulains aussi beaux qu'agiles y prirent part. Comme elle finissait le roi parut, précédé d'une troupe de chanteuses et de danseuses. Il s'avançait tranquillement au pas. Il portait ses vêtements avec grâce ; son cheval était élégamment et presque richement caparaçonné. Une seconde course s'engagea en sa présence, et son fils fut l'un des coureurs ; en passant devant le roi ils se découvraient tous. Le départ du roi clôt ordinairement la fête. Les voyageurs reçurent le soir la visite de plusieurs filles du roi, de son frère et de son *ami*. *L'ami du roi* (*Avoikin Soulikia*) est un personnage fort important dans le Borgou : il y occupe le second rang dans l'État et remplace le roi dans toutes ses fonctions, en cas de maladie ou d'absence. Le lendemain, ils assistèrent à une longue et bruyante procession de femmes attachées à l'ancienne religion du pays ; elles traversèrent la ville en marchant et en dansant alternativement ; elles tenaient à la main de grosses branches d'arbres. La prêtresse venait de boire l'eau fetiche : elle etait portée sur les épaules d'une de ses disciples enthousiastes, et deux autres soutenaient ses bras tout agités de frissons. Des convulsions tordaient ses membres et décomposaient son visage; ses yeux hagards erraient sur toutes ces femmes, qui semblaient, comme elle, possédées du démon. Derrière elle on portait de même une plus jeune femme, en proie à un délire moins violent. Elles pouvaient être au nombre de quatre-vingt-dix à cent ; elles étaient vêtues de leurs habits de fête ; de temps en temps le son du tambour et des fifres réglait leur marche ; elles y mêlaient des cris perçants en brandissant dans l'air les branches qu'elles tenaient à la main : c'était un spectacle plutôt étrange que grotesque.

La religion que professent ces enthousiastes était naguère dominante dans le pays, et y est encore, comme on voit, fort révérée. Il est à croire même que jamais la doctrine musulmane dans ces pays de l'intérieur de l'Afrique ne paraîtra complétement dégagée des traditions et des cérémonies du fétichisme. Cette ancienne religion est exempte de sacrifices humains. — A Wowou, dès que la mort d'un homme riche est connue, tous ses amis se rendent dans sa maison, et, couverts de leurs plus mauvais vêtements, y restent sept jours à le pleurer. On l'enterre dans la cour même de sa maison. Pour les pauvres, il y a un lieu de sépulture commune dans un bois voisin de la ville; les parents du pauvre, en l'y accompagnant, font également une espèce de station ou de retraite, même plus prolongée. — Dans cet État, comme dans celui de Bousâ, l'esclavage est une condition perpétuelle dont rien ne relève. Si un homme libre achète une esclave pour en faire sa femme, les enfants qu'il aura d'elle appartiendront à celui qui l'a vendue; il pourra les enlever dès qu'ils commencent à courir, et leur mère même, quoique mariée, doit retourner près de lui, et le servir à son premier appel. — Les frères Lander, dans leur séjour à Wowou, recueillirent d'importants renseignements sur l'état politique du Borgou. Ils apprirent avec étonnement que Bousâ et Wowou n'étaient pas considérés comme parties de cet empire, mais qu'ils formaient des États séparés, distingués par un idiome et des usages particuliers; que les gens du Kiama, qui appartient bien au Borgou, ont pris dans un commerce habituel la langue, les usages et les fêtes de Wowou et de Bousâ, ne retenant du Borgou que le caractere hardi, orgueilleux, féroce, rapace, tout à fait opposé à l'humeur douce et humble des naturels de Wowou et de Bousâ. La prééminenee dans le Borgou appartient au roi de *Niki*, qui prend le titre de sultan de Borgou et domine, indépendamment du Niki, sur le *Bouoy*, le *Kiama*, le *Sandero*, le *Kingka*, le *Korokou*, le *Lougou* et le *Pundi*. Niki est à sept jours de marche à l'ouest de Wowou; il a au nord le Bouoy, à l'ouest Kingka, à l'est Kiama, au sud Sandero, tous éloignés de lui d'une même distance de trois journées dans leurs directions respectives. Quant aux autres États ou provinces, Korokou est à seize journées et Pundi à vingt journées à l'ouest de Wowou, et Lougou à vingt jours au sud-ouest de la même ville. La ville de Niki n'est pas entourée de murs, mais fort peuplée; elle est, dit-on, aussi grande que Yaoury. Le roi n'a pas moins de mille chevaux. Ses soldats sont courageux et entreprenants. Niki est presque le seul royaume de l'ouest que les Fellans n'aient pas encore osé attaquer. Les fantassins de Niki ont un côté de la tête rase, pour se distinguer du reste des habitants. On compte dans cet État au moins soixante-dix villes du premier ordre, qui toutes ont dans leur dépendance plusieurs petits villages. Une fois dans sa vie, le gouverneur de chacune de ces grandes villes est tenu d'envoyer en présent au sultan une jeune et jolie fille pour être admise dans son sérail. Bouoy ne le cède guère à Niki; ses nombreuses villes acquittent de même en femmes leurs contributions. Bouoy et Sandero nourrissent beaucoup de chevaux; mais il n'y en a pas un seul dans Kingka, Lougou et Korokou; ces derniers États, à l'exception de Lougou, sont dans la dernière misère. La prospérité de Lougou tient à ce qu'il est situé sur le passage des milliers de marchands qui tous les ans vont à Gonja, ancienne province de l'Aschanti, chercher des noix de goura. Il paraît que Pundi avait récemment secoué le joug de Niki; les habitants de cet État ont la plus mauvaise réputation. On les redoute comme les plus hardis voleurs et le plus méchant peuple du monde.

De retour à Bousâ, pour l'époque des grandes fêtes annuelles, les frères Lander purent observer la ville sous un aspect tout autre que celui qu'ils connaissaient déjà. Habituellement le séjour de Bousâ est triste et insipide, et fort différent de celui de Wowou. Quelques jours avant l'ouverture de la grande fête mahométane, les habitants des villes et villages des environs affluent à Bousâ. « L'approche des jours de plaisir semble épanouir tous les cœurs; tous les yeux « sont brillants, la joie éclate sur tous « les visages; les chiens même, qui en « d'autres temps sont traités avec tant

« de rudesse, courent çà et là, joyeux, « en agitant leurs queues avec une certaino assurance. Les hommes et les « femmes, animés par l'attente des plaisirs du lendemain, causent, chantent « et danseut dans tous les coins de la « ville; tandis que les enfants, entièrement nus, joueurs, gais, se roulent et « sautent sur le gazon comme de jeunes « faons. Pour cette solennité, un bœuf « parvenu à moitié de sa croissance a été « égorgé par la Midiki, pour subvenir « aux besoins du bon peuple de Bousâ « et des nombreux étrangers qui encombrent la ville, en sorte que tous ceux « qui ont de quoi payer peuvent acheter « et manger. On a aussi approvisionné le « marché d'une plus grande quantité de « riz et blé. Le mercredi 1er septembre, « vers le milieu du jour, le roi sortit de « son palais pour se montrer au peuple; « il était accompagné de ses principaux « capitaines, qui le suivirent à travers la « ville, jusque hors des portes, où il allait « d'abord offrir une courte prière aux « dieux de sa religion : car, bien qu'il « emploie des prêtres mahométans à « prier pour lui, il est encore païen, « comme etaient ses aïeux. Plusieurs musiciens faisaient partie de l'escorte, et « précédaient le roi en jouant de toutes « leurs forces du tambour, du fifre et de « la longue trompette de cuivre des Arabes. Le monarque rentra, puis ressortit presque aussitôt, et parcourut lentement la promenade à cheval, accompagné d'hommes et de femmes fort singulièrement accoutrés, chantant et « dansant devant lui; par derrière venait une troupe de cavaliers bien vêtus, montés sur de vigoureux chevaux « et équipés comme pour la guerre. « Lorsque nous le saluâmes, le roi s'arrêta et nous fit remettre une noix de « *goura*, ce qui, en pareille occasion, « passe pour une marque de faveur particulière; il resta au moins dix minutes en face de nous, afin de nous laisser admirer sa grandeur et de nous « divertir par les gambades de ses bouffons. Souriant de notre étonnement, « et charmé de l'hommage que nous lui « avions rendu en déchargeant nos pistolets tout près de lui, il nous fit un « gracieux salut, et passa. Il montait un « très-beau cheval gris, somptueusement « caparaçonné, et toute sa personne avait « quelque chose de noble et d'imposant; « sur sa calotte rouge il avait un large turban de même couleur; sa robe était ample et flottante, ses pantalons en drap « rouge, et ses bottes à l'arabe. Sous chaque arbre étaient assis des groupes de « gens parés, armés de lances, de longs « arcs, de carquois pleins de flèches. « Quelques-uns, tenant à la main des « queues de vaches entremêlées d'ornements, les faisaient tourner rapidement au-dessus de leurs têtes en « chantant, et les lançaient à une hauteur prodigieuse dans l'air, les rattrapant dans les intervalles de la « danse la plus extraordinaire : ils jetaient leurs jambes et leurs bras, « comme agités par une puissance surnaturelle; tout le monde était exalté et « en mouvement, cavaliers et piétons, « femmes et enfants; les musiciens aussi, « non contents de faire retentir tous les « échos de Bousâ des sons les plus rauques et les plus discordants, chantaient ou plutôt beuglaient, dansaient, « se tordaient la bouche, et faisaient « force grimaces et contorsions. Ce grotesque spectacle défiait toute description. La suite du roi tirait des coups « de fusil, et le peuple luttait avec elle « de bruits assourdissants et bizarres. « Jamais nous n'avions vu le monarque si heureux; il souriait gracieusement à tout ce qui l'entourait, et lançait à ses hôtes, de temps à autre, un « coup d'œil significatif et fin. La cérémonie fut longue et fatigante, et, quoique le roi fût abrité du soleil par deux « immenses ombrelles, et que deux hommes, debout près de lui, fussent sans « relâche occupés à l'éventer, de larges « gouttes de sueur tombaient de son « front, et il paraissait épuisé. Après son « départ commencèrent les préparatifs « pour la course : la carrière à parcourir « était courte, le terrain inégal, et la « lutte entre les cavaliers fut médiocrement animée et dura peu. En général, « les courses sont ici fort inférieures à « celles de Kiama ou de Wowou. —

« Avec le coucher du soleil les jeux cessèrent; la foule se réunit alors devant « la maison royale, afin d'entendre un « discours du prince; car il est d'usage, et c'est une coutume ancienne-

« ment établie, que le roi de Bousâ harangue son peuple pour la célébration « de cet anniversaire. Le monarque dépasse de la tête tous ses sujets, de « sorte qu'il était vu de tout l'auditoire. Il commença par assurer son peuple de la tranquillité intérieure de l'empire et des dispositions amicales qu'avaient pour lui les puissances étrangères; il l'exhorta ensuite à s'occuper « avec zèle de la culture du sol, à vivre avec tempérance, et conclut en « enjoignant à tous d'user très-sobrement de la bière; il déclara que l'usage « immodéré de cette boisson était la « source de beaucoup de maux, et la « cause de la plupart des querelles et « des troubles qui avaient éclaté dans la « ville. Son improvisation dura trois « quarts d'heure; il parlait avec beaucoup de vivacité et d'éloquence, ses « expressions étaient graves et fortes, « ses gestes imposants; et il congédia « l'assemblée d'un air gracieux et noble. « En guise de sceptre, il tenait la touffe « d'une queue de lion. — Cette première « journée était consacrée aux exercices « des hommes à cheval; le lendemain il « y eut des danses, des chants et d'autres « jeux, auxquels pouvaient prendre part « des individus de tous rangs, hommes et « femmes. Le matin, de bonne heure, « des groupes nombreux, accompagnés « de musiciens, commencèrent à parcourir les rues, en chantant et en dansant. « Il y avait gaieté et bonne humeur générale; tous les traits rayonnaient de joie « et d'une joie peu commune. Il y eut un « court répit à tout ce tumulte pour se « préparer à aller rejoindre le roi et sa « suite, qui se réunissaient en hâte; d'ailleurs des amusements si vifs et si violents épuiseraient bientôt les constitutions les plus robustes, surtout dans « cet étouffant climat. L'assemblée du « palais offrait un aspect tout à fait singulier : une troupe de soixante à « soixante-dix Fellans, hommes, femmes et enfants, se tenaient, les uns « debout, les autres assis en face de la « porte d'entrée conduisant aux appartements intérieurs; leurs vêtements, « d'une propreté remarquable, étaient « variés et d'une coupe agréable; les cheveux longs et noirs des femmes, artistement tressés, étaient retenus par « des réseaux, ou de petites calottes, et « leurs tuniques de cotonnade rayée flottaient et descendaient jusqu'à terre; « les hommes portaient des calottes rouges, de larges tobés blanches et d'amples pantalons; les petits enfants, gracieusement habillés, étaient chargés « de toute la parure et de tous les ornements que les parents avaient pu se « procurer. Les Fellans ont beaucoup « plus de vivacité dans le regard et « dans le geste que leurs compagnons; « ils formaient la portion la plus intéressante et la plus belle à voir de toute « l'assemblée. A leur droite, dans un petit enclos entouré d'un mur de terre « très-bas, était assise la reine de Bousâ, « vêtue de riches et belles soieries anglaises, qui n'étaient point ajustées à sa « taille, mais dont le désordre avait de « l'élégance; elle assistait de là aux jeux. « Derrière elle étaient rangées les « autres femmes et esclaves du roi, en « grand nombre; ce groupe, d'assez « bonne apparence, ne le cédait qu'au « premier. De chaque côté des Fellans « et derrière eux, on voyait la foule immense des spectateurs. Beaucoup « d'hommes portaient le costume mahométan, la calotte, le tobé, les pantalons; et la plupart des femmes « étaient vêtues de fines et solides étoffes du pays, jetées nonchalamment « sur l'épaule gauche, retombant jusqu'à « terre, et laissant découverts l'épaule, « le bras, et une partie de la jambe droite; « quelques-unes portaient des cotonnades communes de fabrique anglaise à « dessins larges et vulgaires; leurs propres étoffes surpassaient de beaucoup « ces produits étrangers. — Quoique le « roi n'eût pas encore paru, les amusements reprirent avec une grande « ardeur. Loin de paraître las, les danseurs semblaient redoubler de vigueur « et d'activité, tandis que huit tambours, « assistés d'un fifre, les excitaient de leur « mieux. D'abord, un homme s'élança « hors de la foule, tenant à la main un « faisceau de joncs, qu'il faisait tournoyer « au-dessus de sa tête avec une inconcevable dextérité. Bientôt, il fut rejoint « par deux femmes fellanes, qui imitèrent « ses mouvements. L'une d'elles donnait « la main à une petite fille, et les quatre « personnages, l'homme, les deux fem-

« mes et l'enfant, continuèrent leur danse « jusqu'à ce qu'ils fussent complétement « épuisés; alors trois ou quatre autres individus les remplacèrent, et les quadrilles se succédèrent ainsi, sans la « moindre interruption. Ils suivaient « la mesure de la musique et du chant; « mais, au lieu des mouvements rapides et animés que nous avions vus « dans ces occasions, les danseurs marchaient d'un pas lent et cadencé, et « figuraient d'une façon tout à fait décente et grave. Les femmes se servaient « pour s'éventer de petites nattes rondes, de diverses couleurs, et nous « nous amusions fort à les voir mettre « ces nattes devant leur bouche, quand « elles voulaient se cacher la figure ou « rire à la dérobée. — Cependant chacun attendait le roi avec anxiété et « impatience, car il n'avait pas encore « assisté aux amusements du jour. A « quatre heures, il se montra enfin sur « le seuil d'une de ses huttes. Sa présence fut saluée d'un roulement général de tambours. Il s'assit sur un « tabouret, entre l'enclos de la reine et « le groupe de Fellans; et, nous démêlant dans la foule, nous invita à nous « placer près de lui. Plusieurs serviteurs qui avaient suivi leur maître, « debout à ses côtés, formaient, pour « ainsi dire, sa garde d'honneur. Un de « ces hommes portait deux gros faisceaux de lances, dont les pointes « étaient contenues dans des espèces de « couvercles de cuivre poli. Il appuyait « sa tête avec solennité sur ces faisceaux « d'armes en inclinant légèrement le « corps en avant; tandis qu'un immense « chapeau d'herbes ou de jones, descendant de ses tempes jusqu'à terre, le couvrait comme un bouclier. D'autres « hommes tenaient des piques, des éventails, des flèches, et les deux prodigieuses trompettes arabes dont nous avons « déjà parlé. Ainsi entouré, le roi semblait jouir avec délices des divertissements. Plus ravi qu'aucun autre, il « exprimait sa satisfaction aux danseurs « et aux chanteurs qui lui plaisaient par « des regards charmés et des paroles encourageantes. Un joyeux sourire animait sa physionomie, et donnait à ses « traits cette expression de contentement et de belle humeur qu'il ne man- « que jamais d'avoir dans les fêtes et les « réjouissances publiques. Du reste, « il était naturellement d'un caractère doux et gai. Une vieille femme, « grande et forte, mal taillée, à l'air « gauche et masculin, se mit ensuite à « danser seule devant le roi; elle affectait un grand sérieux, conservant en « dessous une expression de malice, et « lançant au roi et à sa suite des regards « de côté pleins de tendresse et de coquetterie, sans cesser cependant de « danser et de donner à toute sa personne le mouvement le plus extraordinaire. Elle eut le plus grand succès; « et, piqué au jeu, le roi se leva, dès « qu'elle eut fini, et entra dans le cercle « pour déployer à son tour ses talents. « Chacun se tint debout par respect pour « lui, et aussi pour l'applaudir et le mieux « voir. Le roi commença avec beaucoup « de roideur et de gravité; et le peuple « exprima son admiration par des cris de « joie à percer la nue; il est vrai que les « tentatives du monarque pour plaire à « ses sujets et les amuser méritaient bien « cette vive sympathie. Pour nous, spectateurs plus indifférents et plus froids, « il nous a semblé que la nature n'avait « pas doué le roi de Bousâ de grandes « dispositions pour la danse : il a une « taille majestueuse, marche avec aisance, monte bien à cheval, mais il a les « pieds comparables, pour la grosseur, « à ceux d'un dromadaire, et sa légèreté « est à l'avenant. Quand la première « danse fut terminée, le roi en commença « une seconde, imitant le trot d'un cheval du pays partant pour la guerre. « Cette imitation était, comme on l'imagine, des plus burlesques, mais elle ne « dura pas longtemps. Au bout de quelques minutes, le roi regagna une de ses « huttes, toujours trottant, et disparut « suivi des bruyantes clameurs d'enthousiasme de toute la foule. — Le soleil « était couché, et au départ du prince les « chants et les danses cessèrent; le peuple « n'en persista pas moins à attendre patiemment son retour. Cette fois il ne se « fit pas trop attendre, et revint bientôt « suivi d'un jeune garçon portant deux « calebasses de cauris, qui furent distribués aux assistants. Avant tout, « le roi en prit une poignée, et en donna « à chacun des chanteurs, danseurs,

« danseuses et musiciens. La grande « vieille, qui avait dansé seule, ne fut « pas oubliée, et reçut double paye. « Cette première distribution faite, à la « satisfaction apparente de tous, le reste « des cauris fut jeté par le roi au milieu de « la foule. Alors, parents, enfants, frères, « sœurs, étrangers, amis, tous se ruèrent « les uns contre les autres, se culbutant, « tombant sur la figure, sur les genoux. « La mêlée dura dix minutes ; enfin la « multitude assemblée devant la maison « du roi allait se disperser, lorsque le bon « monarque, qui aime ses sujets avec la « tendresse d'un père, ne voulant pas les « renvoyer chez eux sans leur procurer « un nouveau plaisir, se mit à danser de « côté jusqu'à mi-chemin de la prome-« nade, et revint de même à sa demeure, « avec une majestueuse gravité. C'était « vraiment là un royal effort : la Mi-« diki souriait de satisfaction et d'or-« gueil ; le peuple faisait entendre un « tonnerre d'applaudissements : le sou-« verain n'avait jamais été aussi aimé « qu'en ce moment. Cependant à me-« sure que la nuit venait, le silence se « rétablissait peu à peu, et chacun re-« tournait chez soi. C'était le dernier « jour de fête et la clôture des réjouis-« sances. »

Le 20 septembre seulement, les frères Lander quittèrent Bousâ pour commencer à descendre le fleuve. Après une heure ou deux de navigation, ils débarquèrent dans une petite île de la rive occidentale, nommée *Mélalie*, assez bien cultivée par une population toute composée de gens du Borgou. Depuis Bousâ le fleuve est couvert d'îlots semblables, séparés par des canaux profonds, et presque tous habités et bien cultivés comme les deux rives : ils estimaient le courant de cinq à six milles à l'heure. Quoique les eaux fussent alors très-hautes, ils eurent quelque peine à passer certains récifs. — Ils ne tardèrent pas à dépasser les limites de Bousâ, sur la rive orientale, et longèrent dès là le territoire du roi de Nyffé, et d'abord une île très-boisée, appelée *la Terre de chacun* (*Any Man's Land*) ; elle est fertile, mais inhabitée à cause du grand nombre de chevaux sauvages qui s'y trouvent. Le même jour, à cinq heures après midi, ils atteignirent *Inguazilligie*, immédiatement après avoir passé devant une très-grande ville, fort agréable, nommée *Congie* (sans doute la même que la *Songa* de Clapperton, qui la traversa en se reudant de Comie à Bousâ). *Inguazilligie*, que Clapperton nomme *Comie* ou plus proprement *Wojerque*, est la première ville du royaume de Wowou que l'on rencontre, sur la rive occidentale du Niger, en descendant le fleuve. Le lit du fleuve, libre de rocs en cet endroit, a permis qu'on y établît un bac ; on l'appelle *le bac du Roi*. C'est la route du commerce, le passage habituel de tous les marchands allant et revenant du Nyffé aux pays situés au nord-est du Borgou. Au bout d'un quart d'heure ils s'arrêtèrent dans un petit village situé sur une belle et grande île qu'on nomme *Patashie*, où se tient un grand marché, et distante de Bousâ de quarante à cinquante milles. La première chose qu'ils aperçurent à vingt ou trente pas du bord de la rivière fut une plate-forme toute couverte d'ossements énormes et de crânes d'hippopotames, sortes de trophées de chasse amassés depuis longues années. Patashie est une île étendue, du séjour le plus riant, tout ornée de bosquets de palmiers et d'autres grands et beaux arbres. Elle produit beaucoup de blé et d'ignames ; avec cette fertilité du sol, les habitants sont si actifs qu'ils n'ont pas négligé un seul acre de terrain. Les chevaux, les ânes, les bœufs, les chèvres, les moutons, la volaille, y abondent. Quoique ses habitants soient tous originaires du Nyffé, ils sont tributaires de Wowou. Un canal fort étroit sépare Patashie de *Tiah*, autre île, peut-être encore plus grande et plus peuplée, et tout à fait semblable à Patashie par le charme des sites, la fécondité du sol et l'abondance des productions. Les habitants des deux îles ont même origine et mêmes habitudes. Nos voyageurs restèrent plusieurs jours dans l'île de Patashie, les chefs des deux îles leur envoyèrent régulièrement d'énormes bols d'ignames pilés et de viande cuite dans l'huile de palmier. Entre autres choses, la vue d'une prison pour femmes les y frappa vivement ; c'était une case plus vaste, mieux située et plus ornée que les autres. En dehors, de chaque côté de la porte d'entrée, et adossées à la muraille, étaient placées

deux figures en terre, à peu près de grandeur naturelle, l'une censée représenter une femme debout et nue, et destinée sans doute à rappeler à toute heure l'objet de cet établissement, et en pendant un crocodile, un peu mieux imité. Les jeunes gens des deux sexes vont entièrement nus, et ne prennent de vêtements qu'après le mariage. Toutes les femmes se servent d'une terre rouge pour se teindre les cheveux. Les habitants de ces contrées sont sujets à peu de maladies, et encore ne sont-elles nullement dangereuses. La petite vérole y est très-commune, mais se termine rarement d'une manière funeste. Le ver solitaire, des fièvres intermittentes assez légères, des maux d'yeux, et des coliques, sont les affections les plus ordinaires. Mais les ulcères dégoûtants et effroyables qui frappent les habitants de la côte y sont inconnus. Du reste, les naturels n'ont aucun médicament actif, quoiqu'ils prétendent connaître une multitude de plantes médicinales. — A quelques milles au-dessous de Patashie on rencontre un groupe de trois îles rangées à la suite l'une de l'autre, et toutes verdoyantes, qu'on appelle collectivement *Raah*. Dans l'une de ces îles est bâtie une grande ville marchande. Nos voyageurs continuèrent à naviguer quelque temps sans trouver d'obstacles; mais pour se tirer d'une chaîne de récifs il leur fallut bientôt s'engager dans un canal fort étroit, couvert, et presque caché par les épais ombrages du bord, et embarrassé de roseaux et de fortes herbes. Ce canal, d'un passage assez difficile, les ramena dans le grand courant du fleuve. Ils passèrent encore devant une ou deux villes, et débarquèrent, trois heures environ après leur départ de Patashie, à *Lever*, ville importante située à vingt milles de cette île. — *Lever* ou *Layaba*, quoique située sur son territoire, n'appartient pas au roi de Wowou; il n'y possède pas un sujet, pas un canot. La population de cette ville est fort nombreuse. Malgré sa vaste étendue, elle ne paraissait construite que depuis quelques années. Les habitants viennent tous du Nyffé; ils résidaient auparavant dans un village sur l'autre rive du fleuve; mais ils ont passé sur la rive droite, pour échapper aux Fellans, leurs cruels ennemis. Ils n'y ont réussi que très-imparfaitement, et trois ans avant le passage des frères Lander, la ville de Layaba avait été complétement dévastée par les Fellans; il leur fallut même, pour prévenir le retour de pareilles calamités, se soumettre à payer un tribut au prince des Fellans qui réside à Rabba, ce qui ne les exempte pas des contributions continuelles que leur imposent de nombreuses bandes errantes de Fellans. — Les bords du fleuve près de Lever sont taillés à pic, et s'élèvent à peu près de quarante pieds au-dessus de l'eau. En cet endroit, le fleuve est profond et débarrassé de tous récifs. Il se dirige droit au sud; nos voyageurs le descendirent donc très-facilement pendant douze ou quatorze milles. Sa largeur variait de un à trois milles; le pays de chaque côté était plat, et un petit nombre de villages, sales et bas, étaient épars sur les rives. Le terrain commençait alors à devenir plus montagneux; des collines rompaient la monotonie de l'horizon. Ils rencontrèrent deux petites îles, et trois hautes et remarquables collines se dessinèrent du côté de l'est, toutes trois sortant brusquement de la plaine et à la distance de quelques toises les unes des autres. Sur les deux bords de la rivière se courbaient d'immenses arbres à feuillages touffus, entre lesquels on apercevait un sol ouvert et bien cultivé; et à en juger par le nombre de villes et de villages épars sur tout ce qu'on pouvait voir du pays, il doit être fort peuplé. — A une heure après midi nos voyageurs prirent terre à une grande et spacieuse ville, nommée *Bajiébo*, habitée par des naturels du Nyffé, quoiqu'elle soit située sur le territoire du Yarriba (rive occidentale). Cette ville n'est pas murée et cependant très-florissante, d'une grande importance commerciale, et fort peuplée. Des échanges continuels se font entre les habitants des deux rives, et le fleuve, à cet endroit, est couvert d'innombrables canots, d'une forme particulière. Le fond est fait d'un seul tronc d'arbre, puis on y adapte des planches qui en élèvent les bords à une hauteur considérable. Dans la plupart on bâtit des abris, véritables maisons, comme les appellent les naturels : on y allume du feu, on y fait la cuisine, on y couche. Le faîte est couvert en paille et

circulaire. Ces cahutes sont fort utiles; elles permettent aux marchands de voyager avec leurs femmes et leurs enfants, et de remonter ou de descendre le Niger à des distances de plusieurs jours sans avoir à aborder nulle part. Comme les naturels n'ont rien qui ressemble à la poix, au chanvre, ni au goudron, ils se servent de crampons de fer pour relier les planches ensemble et les rapprocher quand un canot fait eau ou, ce qui arrive fréquemment, qu'il se dessèche et se fend au soleil. Le séjour de Bajiébo est aussi désagréable que possible; les huttes sont si rapprochées les unes des autres, qu'il n'y a pas dans toute la ville de passage commode pour un homme seul. L'air n'y circule pas, et l'absence de tout ombrage, la saleté et l'odeur infecte de ces ruelles fangeuses achèvent de rendre ce séjour insupportable. Le peuple de Bajiébo habitait primitivement la rive opposée; mais, comme celui de Layaba, il a cherché à mettre le fleuve entre lui et ses redoutables ennemis, sans que ce rempart l'ait protégé davantage. La ville paraît être gouvernée par deux chefs, l'un du Nyffé, l'autre Fellan; mais celui-ci a une supériorité incontestée sur l'autre. — Juste au-dessous de Bajiébo, une île sépare le Niger en deux branches de largeur presque égale. A une heure de là on passe devant deux villes d'une étendue considérable; bientôt on longe, du côté du Nyffé, la base d'énormes rochers de granit de couleur sombre, et on atteint la grande ville de *Litchi*, habitée par des Nyfféens et gouvernée par les Fellans. La largeur du Niger en cet endroit est de trois milles à peu près, et les habitants ont de nombreux canots pour traverser la rivière et pour aller à la pêche. Nos voyageurs s'arrêtèrent deux heures seulement à Litchi, et, repassant la rivière, descendirent assez vite le courant le long d'une île d'une étendue considérable qui est à une portée de fusil de Litchi. Après avoir dépassé un grand village ouvert, d'assez bonne apparence, qui est sur le bord occidental, ils descendirent dans une petite ville, peu de milles plus bas, et sur la même rive, pour y prendre d'autres bateliers, ceux de Litchi refusant d'aller plus loin, quoiqu'ils n'eussent ramé que pendant quarante minutes et avec peu d'efforts. Aussitôt après l'avoir quittée, ils longèrent une autre île qui paraît fertile, mais qui est, dit-on, inhabitée; puis ils passèrent en vue d'une double rangée de montagnes rocheuses, dont l'une proprement borde le fleuve. Les deux chaînes courent du nord-est presque droit au sud. Il leur fallut bientôt prendre terre à un petit village sur une île, pour changer encore de bateliers, les leurs ne voulant pas plus que ceux de Litchi s'éloigner trop de chez eux. « L'aspect de ces montagnes sauvages est « triste, mais très-pittoresque : des ar« bres secs et rabougris, des buissons « chétifs; dont les feuilles semblent « grises et flétries, sortent des creux ou « interstices des rochers et pendent sur « d'immenses précipices dont ils cachent « en partie les crêtes dentelées. Ces lieux « semblent voués à la désolation et n'être « visités que par les bêtes féroces, les oi« seaux de proie ou l'ombre des nuages, « qui, en passant, assombrissent encore, « s'il est possible, le sauvage aspect de « ces sites. Sur un des sommets s'élève « un large et singulier bloc de pierre « blanche, qui, de loin, ressemble tout « à fait à une ancienne fortification. » Vers la fin de la journée (mardi 5 octobre), ils dépassèrent l'extrémité de la première chaîne de montagnes, et, sur les quatre à cinq heures de l'après-midi, prirent terre à un village de pêcheurs sur une petite île, nommée *Madjie*, qui appartient aux Nyfféens. Ils y furent gracieusement accueillis par le chef, qui disposa pour eux d'une hutte spacieuse, leur envoya quantité de vivres apprêtés, et les traita enfin à tous égards de la meilleure grâce du monde. Les rives qu'ils avaient vues ce jour-là sont hautes et bien cultivées; la rivière se dirige à l'est-sud-est, et la distance de l'île où ils étaient à Bajiébo leur parut être de trente milles. Le thermomètre avait marqué durant le jour soixante-dix-huit, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-quatorze degrés. — Le lendemain, vers sept heures, ils quittèrent l'île de Madjie, et poursuivirent leur voyage sur le fleuve, qui tourne d'abord à l'est, côtoyant une nouvelle chaîne de montagnes, puis coule pendant plusieurs milles un peu au sud-est. Près de l'île de Madjie, le Niger se divise en trois bras :

le plus oriental est le plus profond et le plus sûr. En dépassant une autre île, ils découvrirent tout à coup un roc élevé, appelé par les naturels *mont Keza* ou *Kezy*, et au même instant ils l'eurent en front. « Il fait, à lui seul, une petite « île et n'a guère moins de deux cent « quatre-vingt-un pieds ; l'aspect en « est grandiose. Excessivement escarpé « et sortant brusquement de la rivière, « son effet est prodigieux ; sa base est « frangée d'antiques arbres, et plusieurs « jeunes rejetons essayent de s'accrocher « à ses flancs arides et presque nus. La « hauteur du mont Keza, sa position iso- « lée, sa forme étrange, le distinguent « de toutes les autres montagnes et le « rendent l'objet d'une attention parti- « culière. Il est grandement vénéré par « les naturels de ces contrées. La tra- « dition attachée au mont Keza est « d'une nature très-romanesque : ils « croient qu'un génie bienveillant en « fait sa demeure habituelle et favorite, « dispensant autour de lui de bénignes « et célestes influences. Ici les affligés « sont déchargés de leurs misères, les « nécessiteux sont pourvus; les larmes « se changent en sourires ; le mal, le « chagrin, la souffrance, sont ignorés ; « l'austérité même s'y égaye, et les inquié- « tudes de l'avenir y font place aux « jouissances du présent et à une insou- « ciante gaieté. Mais surtout, disent les « naturels, c'est ici que le voyageur ha- « rassé trouve asile contre l'orage, re- « pos pour ses membres fatigués, les « délices de la sécurité et de l'abondance, « et le sommeil et les rêves du bien-être. « Pour obtenir tout cela il n'a qu'à faire « connaître ses besoins et ses désirs à « l'esprit de la montagne ; la réponse à « ses supplications est instantanée. Il re- « çoit de mains invisibles la nourriture « la plus délicate et la plus exquise ; et « quand sa vigueur est revenue il peut « en liberté continuer son voyage ou « s'arrêter pour jouir quelque temps des « bénédictions de l'esprit du lieu. » Un peu au nord, un autre roc nu s'élève seulement de quelques toises au-dessus de l'eau. — A neuf heures du matin les voyageurs prirent terre près d'une petite ville, pour se pourvoir de nouveaux rameurs, qu'ils attendirent près d'une heure. Ils longèrent ensuite le bord oriental de la rivière; et à onze heures ils commencèrent à apercevoir la fumée de la célèbre ville de Rabba, à plusieurs milles devant eux. En une demi-heure ils eurent atteint l'île plate et marécageuse de *Bili*. Là ils s'arrêtèrent dans une grande ville, basse et sale, bâtie à fleur d'eau, et reçurent un messager de Mallam-Dendo, prince fellan de Rabba, chargé de les assurer que son maître partageait tous les sentiments de bienveillance du roi de Nyffé pour eux, et de leur annoncer pour le lendemain la visite du grand roi des Eaux noires. — Le cours du fleuve de Madjie à l'île de Bili est au sud-est; la distance de douze milles; les bords du côté oriental ou du Nyffé sont d'une hauteur moyenne et parsemés de petites collines. Les deux rives paraissent bien cultivées. — Le jeudi 7 octobre, entre neuf et dix heures, les voyageurs, qui avaient été attendre la royale visite dans leurs canots à l'ombre d'un grand arbre, à peu de distance de la ville, entendirent des chants accompagnés en mesure par le battement des pagayes, et quelques minutes après ils virent un canot conduit par un petit nombre de rameurs, puis à une certaine distance derrière, un second canot, beaucoup plus large, que vingt beaux et jeunes esclaves faisaient glisser sur le fleuve en chantant. « Leur mélodie rappe- « lait, bien que plus lente, celle que nous « avions entendue sur plusieurs points « de la côte occidentale. Le roi des Eaux « noires était avec eux. Nous demeurâ- « mes surpris, à mesure qu'ils appro- « chaient, non-seulement de la longueur « extraordinaire du canot, mais de sa « propreté inaccoutumée, et surtout de « la pompe et de l'éclat de ses décora- « tions. Au centre, une petite tente « bigarrée s'appuyait contre le mât, et « au-devant tombait une large pièce de « drap écarlate ornée de morceaux de ga- « lon d'or cousus en différents endroits. « A la proue se tenaient trois ou quatre « enfants de même taille, vêtus avec pro- « preté et élégance, et à la poupe, « nombre de musiciens de bonne mine. « Les jeunes rameurs rivalisaient avec « leurs compagnons de parure et de « beauté; tous faisaient le meilleur ef- « fet possible. Aussitôt que son canot « eut touché à terre, le roi des Eaux sor-

« tit de sa tente, et, suivi des musiciens « et d'une partie de l'équipage, se rendit « à la case où se traitent les affaires pu- « bliques, et où peu de minutes après on « nous invita à entrer. Le chef de l'île et « les anciens étaient assis de chaque côté « du roi ; et mon frère et moi, comme « marque de distinction, nous fûmes pla- « cés en face. Quand les compliments « d'usage eurent été échangés, il nous in- « forma avec beaucoup de solennité de « son rang et de son titre, et du motif de « sa visite tout honorifique pour nous. « Cela fait, il nous présenta un pot d'excel- « lent miel et deux mille cauris, sans « compter une grande quantité de noix de « goura, qui sont cultivées dans le pays. « N'ayant rien de plus à dire ou à faire, « nous serrâmes la main de sa noire ma- « jesté, dont le nom est Suliken Rouah, « en lui exprimant notre reconnaissance « pour son magnifique présent, et nous « retournâmes à nos bateaux. Le roi « des Eaux noires est un homme de « bonne mine, un peu battu des ans ; « sa peau est couleur de charbon, ses « traits grossiers sont bienveillants, et « sa taille avantageuse et imposante. Il « portait un *burnous* entier de drap bleu « commun ; et par-dessus une tobé bi- « zarre, faite d'une imitation de satin, « de morceaux de drap du pays et de « damas cramoisi cousus ensemble ; son « bonnet était de drap rouge, de larges « pantalons de Haoussa et des sandales « de cuir de couleur complétaient son « costume. Deux jolis petits enfants de « dix ans à peu près, tous deux de même « taille, le suivirent dans la case en qua- « lité de pages. Leurs habillements « étaient propres et gracieux, et leurs pe- « tites personnes fort soignées : chacun « d'eux tenait une queue de vache enjo- « livée d'ornements ; et se plaçant l'un « à droite, l'autre à gauche du chef, ils « chassaient loin de lui les mouches et « les insectes, et l'approvisionnaient de « noix de goura et de tabac. Le roi « était aussi accompagné de dix de ses « femmes, très-jolies filles, au teint bril- « lant, couleur de jais, portant de gracieux « bonnets du pays bordés en soie rouge ; « des étoffes coton et soie étaient atta- « chées autour de leur taille, et leur tuni- « que de dessous était très-courte. La « coutume de se teindre les ongles des « doigts et des orteils avec du henné sem- « ble générale parmi elles ; elles avaient « les poignets ornés de jolis brace- « lets d'argent et le cou de plusieurs « rangs de coraux. Il était juste midi « quand Suliken Rouah, remontant « dans son canot royal, quitta l'île de « Bili. L'auguste roi des Eaux noires « avec sa suite en vingt-huit canots eut « la condescendance de nous céder le « pas ; et nous ouvrîmes la marche, nous « dirigeant vers Rabba. » Après une agréable et facile promenade de huit à neuf milles, le cortége s'arrêta devant l'île de *Zangoshie*. Cette île est extraordinairement basse ; la ville est bâtie sur un marais, et chaque hutte, pendant toute la saison des pluies, distille l'eau par son toit et ses planchers, faits d'une terre humide et molle. Les murs sont bâtis de la vase du fleuve, et les poutres et les lattes qui les soutiennent ne les empêchent pas de craquer en mille endroits ; de larges crevasses ouvertes au vent et à la pluie se dessinent sur les murs de toutes les maisons. Près d'une centaine de cases sont, à vrai dire, construites dans l'eau. Naturellement elles sont infestées de mosquites et de toutes sortes d'insectes dégoûtants. Lorsque le Niger se retire et que tout le limon du fleuve reste exposé aux ardeurs du soleil, le séjour de la ville doit devenir très-dangereux. Les naturels de Zangoshie montrent peu de soin et de propreté dans l'arrangement et l'entretien de leurs habitations, mais ne négligent pas de même leurs personnes ; ils sont toujours bien vêtus, et nos voyageurs avaient rarement rencontré un aussi grand nombre d'hommes grands, beaux, bien faits et de femmes agréables. Si le Fellan chérit par-dessus tout son cheval, l'habitant de Zangoshie fait de son canot l'objet de ses affections et de son orgueil. Le Niger est couvert de ces légers esquifs que leurs maîtres mettent toute leur gloire à diriger adroitement. Le gouverneur de l'île, qui est ce roi des Eaux noires, possède six cents embarcations. Travailler sur l'eau ou dans l'eau est un bonheur pour les naturels, c'est une passion, ils s'y livrent avec excès. Tout le commerce par eau, dans cette partie de l'Afrique, est entre leurs mains. Ils sont maîtres du bac de communication avec Rabba ; et le passage est une source de

revenus immenses pour ceux qui sont intéressés dans cette spéculation. Ils excellent à la pêche; de fait la population de Zangoshie est en quelque sorte amphibie; les habitants se jouent continuellement dans la fange des marais ou nagent et s'ébattent dans l'eau. Cependant l'année n'est pas consacrée tout entière aux travaux sur la rivière; car le sol est bien cultivé, et divers objets de manufacture témoignent de l'adresse et de l'art des ouvriers. La toile qu'ils fabriquent, comme leurs compatriotes du Nyffé, les tobés et les pantalons qu'ils en font sont parfaits et ne déshonoreraient pas une manufacture européenne. Ces vêtements sont recherchés des chefs, des hommes puissants, et des rois; ils font l'admiration des nations voisines, qui s'efforcent en vain de les imiter. Les frères Lander virent aussi des bonnets qui ne sont qu'à l'usage des femmes; c'est un tissu de coton entremêlé de soie, d'un travail exquis. Hommes, femmes, tous sont laborieux, sans cesse occupés, soit de la préparation des aliments, soit d'autres travaux domestiques. Dans leurs promenades, ils rencontraient des groupes de naturels filant du coton et de la soie, d'autres fabriquant des vases et des plats de bois, des nattes de différents dessins, des souliers, des sandales, des parures et des bonnets; d'autres façonnant des éperons en cuivre, en fer, des mors de bride, des houes, des chaînes de fer, des selles, des équipages de cheval, tous articles destinés au marché de Rabba et attestant beaucoup de goût et d'invention. Ils n'assistèrent pas a un seul divertissement public pendant leur séjour à Zangoshie. Les habitants pourraient servir d'exemple à leurs voisins: laborieux, indépendants, ils ne reconnaissent d'autre autorité que celle du roi des Eaux noires, et s'ils lui obéissent, c'est qu'il est de leur intérêt de n'obéir qu'à lui. Ils ne s'inquiètent pas plus des Fellans que ceux-ci ne s'inquiètent d'eux. Leur situation les protége contre toute invasion étrangère. Ils ont la liberté empreinte sur leurs traits, une légèreté, une activité dans tous leurs mouvements, remarquables surtout dans ce pays de paresseux. Ils sont hospitaliers, obligeants pour les étrangers, et vivent en bonne intelligence avec leurs voisins. Il serait difficile d'estimer au juste leur nombre. Le terrain plat sur lequel la ville est située, l'absence de toute colline dans les environs d'où l'on puisse embrasser l'ensemble, rendent impossible tout calcul approximatif. Mais la population doit être très-considérable. C'est, suivant les frères Lander, une des cités les plus étendues et les plus populeuses, aussi bien qu'une des plus importantes places de commerce de tout le royaume de Nyffé. L'île peut avoir quinze milles de long et trois de large. *Rabba* est située en face de Zangoshie et apparaît de là vaste, populeuse et florissante. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline peu élevée, dans un lieu tout à fait dégarni d'arbres. Elle n'a pas d'enceinte de murailles et présente un ensemble fort irrégulier. En grandeur, en population et en richesses, c'est la seconde ville des Fellans; Sackatou seule lui est supérieure. La population est un mélange de Fellans, de Nyffeens, d'émigrés et d'esclaves de divers pays. Les Arabes et les étrangers y ont un quartier à part dans les faubourgs; le marché de Rabba est très-célèbre; c'est proprement un entrepôt général. On y trouve une grande variété d'articles des manufactures étrangères et indigènes. Il est toujours bien fourni d'esclaves des deux sexes, pour la plupart prisonniers de guerre. On dit que les Fellans les traitent habituellement avec douceur. Un jeune homme fort et bien portant se paye quarante mille cauris (deux cents francs a peu près), et une jeune fille, cinquante mille et plus, si elle est belle. Le marché est aussi fort approvisionné d'ivoire; une grande défense d'éléphant se paye mille cauris. Ce sont, en général, des marchands des bords du Niger, demeurant beaucoup au-dessous de Rabba, qui viennent au marché acheter des esclaves et de l'ivoire pour les faire passer jusqu'à la côte.

Comme je l'ai dit, Rabba est toute au pouvoir des Fellans; et le roi légitime du Nyffé, à l'époque où les frères Lander y passèrent, était complétement dépossédé. Il se nommait Édérésa; peu de temps après avoir succédé à son père, son plus jeune frère, le Magia, avait excité contre lui un soulèvement, et intéressé à sa cause Bello, le fa-

meux sultan de Sackatou. C'est ainsi que les Nyfféens appelèrent eux-mêmes imprudemment les Fellans dans leur pays. Avec ce puissant secours, Magia renversa aisément son frère. Il se soumit à payer à Bello, tous les six mois, un tribut consistant en esclaves et en tobés des meilleures manufactures du pays; et les soldats fellans restèrent dès lors dans le Nyffé comme pour protéger le nouveau roi, puis leur nombre s'accrut sans cesse, et ils ne tardèrent pas à mettre le trouble partout. Bientôt ils renversèrent le roi qu'eux-mêmes ils avaient fait, et rétablirent Edérésa; mais comme celui-ci avait formé le généreux dessein de chasser les étrangers de ses États, ils se rangèrent de nouveau du parti de Magia et l'affermirent dans son usurpation. Leur chef était un cousin de Bello, nommé Mallam-Dendo, qui en peu de temps avait réduit le Magia à la dernière impuissance et s'était fixé à Rabba. Il était même parvenu à se rendre indépendant de l'illustre sultan de Sackatou, son cousin. Quand les frères Lander arrivèrent à Zangoshie; prévoyant sa fin prochaine, il s'occupait très-activement d'assurer sa succession à son fils. C'était un chef habile et rusé, mais tout ensemble homme de cœur; et il avait su s'attacher les Nyfféens eux-mêmes en leur donnant des postes importants et lucratifs, soit près de sa personne, soit dans l'armée, soit dans le gouvernement des villes. On dit aux voyageurs qu'il pouvait mettre en campagne mille cavaliers bien équipés et bien montés et un nombre incalculable de fantassins. Il se préparait alors aussi à faire une expédition au delà du Niger dans le Yarriba : ce peuple conquérant tend à s'avancer jusqu'à la mer.

La largeur du canal entre Zangoshie et Rabba n'est pas de plus de deux milles. Il court dans une direction sud-est. En partant, nos voyageurs suivirent le rivage de l'île qui regarde Rabba, et au bout de vingt minutes en atteignirent la pointe. Le fleuve coulait alors vers l'est, et sa largeur paraissait de quatre milles environ. Dans la matinée, ils virent de loin une foule de canots passant et repassant d'un bord à l'autre, chargés de passagers et de chevaux, qu'ils transportaient sur la rive du Yarriba. On leur dit que tous ces gens allaient au marché d'*Alorie*. Deux chaînes de petites collines, presque parallèles, s'étendaient sur les deux rives, aussi loin que la vue pouvait atteindre. Elles ne semblaient éloignées du bord que de cinq milles environ. Ils passèrent même au pied d'une haute et large colline, de forme conique, entièrement détachée de la chaîne, et s'élevant brusquement à quelques pas de l'eau. Les bords de la rivière étaient extrêmement plats et marécageux; des parties semblaient inondées. En avançant, ils découvraient des villes grandes et petites, mais toutes situées sur des terrains bas, ce qui leur donnait un aspect chétif et misérable. Outre le poisson, les habitants se nourrissent de riz. Leurs rizières dans ce temps-là étaient presque toutes submergées. Ils n'avaient fait halte nulle part sur la rivière, pas même pour leurs repas, leurs hommes laissant le canot glisser avec le courant, tandis qu'ils mangeaient. A cinq heures après midi, tous se plaignirent de la fatigue, et on commença à chercher aux alentours un lieu de débarquement; mais ils n'en trouvaient pas; d'immenses marais et de bourbeuses fondrières, infranchissables, les séparaient de tous les villages qu'ils apercevaient. Bon gré mal gré, ils continuèrent leur course. Dans la journée, ils avaient vu plusieurs belles îles, toutes cultivées et habitées, quoique basses et plates. La largeur du fleuve variait beaucoup : tantôt elle semblait être de deux ou trois milles, tantôt du double. Le courant était fort rapide, et ils pouvaient faire trois à quatre milles à l'heure. La direction était presque toujours à l'est. Un épouvantable orage, et la rencontre et les poursuites d'un nombre incroyable d'hippopotames, les mirent plusieurs fois en danger. La pluie tomba par torrents jusqu'à trois heures du matin, puis le ciel redevint pur, il faisait assez clair pour distinguer les objets; ils dépassèrent plusieurs grandes villes et villages, mais n'apercevant aucun naturel hors des huttes, ils craignirent les suites d'une descente si matinale, si on les prenait pour une bande de voleurs ou de *jacallis*. Ce ne fut que deux heures plus tard qu'ils se décidèrent à prendre terre dans une île à un petit village de pêcheurs appelé *Dacannie*. D'après leur

calcul, ils avaient dû faire cent milles environ dans leur navigation du jour et de la nuit. La direction du fleuve s'était maintenue à l'est; en plusieurs endroits, il leur avait présenté une largeur de huit milles. — Ils trouvèrent à Dacannie plusieurs Mallams mahométans envoyés par le chef de Rabba pour l'instruction des naturels. L'île est peuplée de pêcheurs nyffëens, race douce et inoffensive, qui depuis quelques semaines seulement avait renoncé au culte de leurs divinités pour le Coran. C'est un des effets des conquêtes des Fellans dans le pays; partout où ils règnent, ils propagent le mahométisme. Par suite de l'abdication d'Édérésa en faveur de Mallam-Dendo, ses sujets étaient devenus mahométans, et cette croyance ne pouvait manquer de s'étendre bientôt dans tout le Yarriba. — Nos voyageurs se rembarquèrent entre neuf et dix heures du matin. Ils découvrirent d'abord plusieurs montagnes dont trois en forme de pain de sucre, entourées d'autres plus petites. Elles étaient situées au nord-est, à peu de milles du bord du fleuve. Une grande chaîne de montagnes plus élevées, et de toutes formes, bornait au loin l'horizon. Vers le milieu du jour, ils abordèrent à un petit village situé sur l'île *Gungo*, au-dessous de deux villes d'une étendue prodigieuse, assises de chaque côté de la rivière au bord de l'eau, et juste en face l'une de l'autre. A la hauteur de l'île Gungo, les rives étaient hautes et bien cultivées, les palmiers croissaient en abondance. Toute la rive du Yarriba avait été désertée par les naturels et abandonnée aux Fellans. La rivière décrivait une légère courbe au sud-est, le courant continuait à être très-rapide, et la largeur variait de trois à cinq milles. L'île Gungo, qui se trouve presque au milieu du fleuve, a environ un mille et demi de circonférence. Les naturels semblent doux et inoffensifs; ils vivent de pêche et échangent du poisson avec leurs voisins contre du blé et des ignames. — Là, pour la première fois depuis leur départ de la côte, les frères Lander ne purent se faire comprendre; et cependant ils parlaient, eux et leurs gens, différentes langues de l'Afrique; mais l'idiome haoussan, ni aucun de ceux qu'ils possédaient n'était entendu des naturels. — Le lundi 18 octobre ils quittèrent de bonne heure l'île de Gungo. Vers dix heures ils étaient en face d'un grand village situé sur une île plate et basse, et à peu près submergé, tant les eaux étaient hautes. Ils virent un grand nombre de canots occupés à recueillir les habitants pour les transporter en terre ferme. Quelques Mallams leur apprirent que cette année le Niger avait éprouvé une crue d'eau extraordinaire. Plus loin, ils se trouvèrent par le travers des montagnes remarquables que la veille ils avaient aperçues devant eux. A ce nouveau point de vue, elles présentaient un sommet plat et en forme de table, et paraissaient très-proches de la rivière; une ou deux avaient l'apparence d'une complète stérilité; sur d'autres il y avait une végétation chétive et rabougrie; d'autres enfin étaient fertiles et portaient des plantations de blé presque jusqu'à leur cime; à leur pied s'étendaient de charmants villages délicieusement situés, parmi de beaux et grands ombrages. En avançant, ils observèrent encore une montagne fort éloignée à l'est, et se terminant en un immense dôme. A quatre heures de l'après-midi, ils abordèrent dans une petite île appelée *Fofo*, pour y passer la nuit. La rivière, dans la partie de son cours qu'ils avaient parcourue ce jour-là, offrait beaucoup de sinuosités; la direction générale était sud-est et est-sud-est; sa largeur variait de deux milles jusqu'à six. La rive orientale, haute et montueuse, leur avait présenté de belles cultures, et, comme la rive opposée, de nombreux villages. — Le lendemain, une heure après avoir quitté l'île Fofo, ils passèrent devant l'embouchure d'une rivière assez considérable, venant du nord; c'était la *Condounia*. Des Fellans la leur avaient annoncée; et à midi ils aperçurent derrière un immense marais, coupé de petits canaux et de criques, la grande et belle ville d'*Egga*, située à trois milles environ des bords de la rivière. Ils gagnèrent le lieu de débarquement en remontant une baie encombrée d'un nombre infini de grands et massifs canots, tout remplis de marchandises et de denrées du pays. Il y avait des huttes construites à bord. Tous avaient leurs proues barbouillées de sang, et des plumes y étaient fixées comme préservatifs

contre les voleurs. Egga est d'une étendue prodigieuse et sa population est immense; le sol des environs se compose d'un terreau gras et noir d'une étonnante fertilité, qui produit abondamment et presque sans culture toutes les denrées nécessaires à la vie; aussi les provisions y sont-elles en grande quantité et à très-bas prix. Les habitants se nourrissent surtout de poisson. Ils possèdent un plus grand nombre de canots, de toutes dimensions, que les habitants des villes situées plus au nord, et ils y passent leur vie; le petit toit ou hangar qu'ils ont à bord leur sert de demeure. Plusieurs vendent des toiles et des draps de Benin et de Portugal; et ils descendent continuellement le fleuve pour entretenir leurs relations avec la côte. A leur arrivée, nos voyageurs furent reçus dans la *zollahe* ou hutte d'entrée, par le vieux chef d'Egga; assis, les jambes repliées sous lui, sur une peau de vache tannée étendue à terre, il fumait une pipe longue de trois aunes à peu près, et était entouré de beaucoup de Fellans et de Mallams. Il les accueillit de la manière la plus amicale, et, pour les honorer, les fit asseoir près de lui. Il les regarda longtemps avec la plus vive surprise, de la tête aux pieds, leur dit qu'ils avaient une mine fort étrange et très-digne d'être vue; puis, après avoir satisfait pleinement sa curiosité, il envoya chercher toutes ses vieilles femmes, afin de leur procurer le même plaisir; mais comme ils commençaient à se fatiguer d'être ainsi donnés en spectacle, ils demandèrent à être conduits dans une hutte. Là ils furent obsédés de visites des Mallams, des épouses du chef, et bientôt de tout le peuple d'Egga, et furent obligés de barricader leurs portes et de mettre trois de leurs hommes en faction pour tenir les curieux à distance. Ils restèrent deux jours à Egga, exposés à ces continuelles mais obligeantes importunités. — Le territoire de Nyffé finit à cette ville.

Repartis le 22 octobre, à sept heures du matin, ils virent un peu au-dessous d'Egga deux petites îles fort belles, couvertes de cultures, et assez peuplées. Toute la matinée, les bords de la rivière se montrèrent bas et marécageux; de hautes terres apparaissaient au delà. Les collines qu'ils avaient aperçues quelques jours auparavant paraissaient suivre la même direction que la rivière, le sud-est. En avançant, ils voyaient la rive occidentale demeurer basse, tandis qu'une double chaîne de collines bordait la côte orientale. Ces hauteurs leur paraissaient fertiles, la verdure montait jusqu'à leur sommet; mais ils ne découvrirent que quelques villages petits et misérables, presque ensevelis sous l'eau, et pour toutes cultures, de vastes rizières submergées aussi et très-éloignées de toute habitation. A onze heures ils dépassèrent une très-grande ville marchande, située à leur gauche, tout près du bord de l'eau, au pied d'une haute montagne qui semblait au moment de l'écraser de sa chute. Leurs gens ne purent leur en dire le nom. Il y avait un nombre considérable de canots stationnés devant cette ville et construits comme le sont ceux des rivières Bonny et Calabar. C'est une preuve sûre de l'existence de communications régulières avec les peuples de ces contrées, et c'était pour nos voyageurs une nouvelle et précieuse assurance du voisinage de la mer. Beaucoup de ces embarcations allaient et venaient sur le fleuve; quelques-unes passèrent très-près d'eux; leurs équipages les regardaient avec étonnement, mais ne s'arrêtaient pas à leur parler. Vers le soir, ils atteignirent *Kacunda*. — Entre Egga et cette ville, le fleuve décrit de nombreuses sinuosités, se dirigeant tantôt au sud tantôt au sud-est. Il est parsemé d'îles, toutes cultivées et habitées. Le courant, très-rapide, doit être de quatre à cinq milles à l'heure. Généralement les terres sont basses; celles de la rive méridionale ont peut-être un peu plus d'élévation. La ville de Kacunda, située sur la rive occidentale, est proprement composée de trois à quatre villages, tous fort grands, mais isolés, quoiqu'à peu de distance les uns des autres. Vue d'un peu loin, elle offre un aspect très-saisissant. Pour y arriver, il faut, comme à Egga, dans cette saison de l'année, s'engager dans des canaux sinueux qui coupent un marécage vaseux et malsain, large de près de deux milles. Kacunda est la capitale d'un État ou royaume de même nom, indépendant du Nyffé, comme de toute autre puissance. Le gouvernement est absolu, mais mo-

déré. Dans les affaires graves, le chef ou roi s'en remet au jugement des anciens. Kacunda entretient fort peu de relations avec le Nyffé. Elle trafique presque exclusivement avec les divers peuples qui habitent les bords du Niger au sud; et les esclaves qu'elle vend sont, dit-on, dirigés vers la mer. Les naturels sont grands, bien faits et robustes; ils portent peu d'ornements. Celui qu'ils affectionnent le plus est un collier de cornalines rouges (qu'on trouve en abondance dans le Nyffé), taillées un peu en forme de cœur, plates, minces et du plus beau poli. Pour tout vêtement, ils se ceignent les reins d'un morceau d'étoffe de coton, fabriqué par eux, et teint de diverses couleurs, selon le goût de chacun. Les femmes portent des petits pendants d'oreilles en argent, mais ne se teignent pas le corps. — Les productions du pays n'ont rien de particulier; et pour la fabrication des étoffes, les habitants de Kacunda sont fort inférieurs à leurs voisins. La langue du Nyffé n'y est pas comprise, malgré la proximité des deux royaumes; mais, de même que dans tous les autres lieux que nos voyageurs avaient parcourus, on y trouve beaucoup d'individus parlant couramment le haoussan. — Ils remarquèrent, pour la première fois, que les naturels avaient coutume de se faire une marque particulière pour se distinguer des autres tribus. Les marques distinctives des habitants de Kacunda sont trois cicatrices des tempes au menton. Ils sont doux, inoffensifs et très-laborieux. Leurs huttes sont plus grandes et plus propres que toutes celles qu'ils avaient déjà vues. Nos voyageurs eurent pour hôte à Kacunda un vieux prêtre mahométan, le maître d'école de la ville. L'éducation des enfants des principaux habitants consiste presque toute à apprendre quelques prières mahométanes. Ces enfants sont généralement studieux et diligents. Ils se lèvent tous les jours avant le soleil, et copient leurs prières à la lampe, pour les réciter ensuite au maître, les uns après les autres, à commencer par le plus âgé. Ils récitent d'un ton perçant et criard, assez haut pour se faire entendre d'un demi-mille à la ronde, ce qui passe près des parents pour une grande perfection. — Les habitants du Kacunda se servent pour la pêche, dans laquelle ils sont assez habiles, d'une ligne armée au bout d'un morceau de fer recourbé en forme de hameçon. Ils y attachent pour amorce un gros ver et souvent un morceau de poisson. La corde est faite d'une herbe proprement tressée. Les pêcheurs s'exposent avec insouciance aux attaques des alligators, très-nombreux dans la rivière, et font une guerre continuelle aux crocodiles et aux hippopotames, dont ils mangent la chair. Les œufs de crocodiles sont pour eux un grand régal. Nos voyageurs quittèrent Kacunda le soir pour échapper à tous les dangers qu'on leur avait annoncés.

Au-dessous de Kacunda, le fleuve tourne droit au sud entre des collines assez élevées. Quelques milles plus loin, ils observèrent une branche du Niger peu considérable, coulant à l'ouest; peut-être n'était-ce qu'une crique, ils ne purent s'en assurer; ses bords, parsemés de petites collines, étaient couverts de palmiers. Ils se trouvèrent alors en face d'une ville fort étendue, d'où s'élevait un grand bruit; ils distinguèrent aussi plusieurs autres villes sur la rive occidentale, mais les évitèrent soigneusement. Vers une heure après minuit, le cours du fleuve, qui depuis peu se dirigeait au sud-est, changea encore et devint sud-sud-ouest. Il coulait alors entre des collines de la plus grande hauteur. A cinq heures du matin, le lundi 25 octobre, ils se trouvèrent presque en face d'une rivière considérable, venant de l'est se jeter dans le Niger : à son embouchure elle paraissait avoir de trois à quatre milles de large; et sur l'une de ses rives ils virent une grande ville dont une partie faisait face à la rivière, et l'autre à la Quorra. Ayant cru d'abord que c'était un bras du fleuve, ils essayèrent d'y entrer; mais voyant que le courant était contre eux et que sa force augmentait, à mesure qu'ils avançaient, ils y renoncèrent. Ils pensèrent alors que ce cours d'eau devait être la *Tchadda*, et cette grande ville assise à son embouchure *Cuttumcurrafi*, dont leur vieil hôte de Kacunda les avait entretenus. Le jour s'était levé terne et brumeux; cependant à mesure que le soleil dissipait le brouillard, on distinguait des montagnes de formes irrégulières, qui s'élevaient brus-

quement au bord de l'eau; mais on ne pouvait se faire une idée exacte de leur hauteur, à cause des vapeurs qui enveloppaient encore leurs sommets. Au delà, sur la rive sud-est, apparaissait encore une double rangée de hauteurs; et, au nord-ouest, une chaîne de collines, moins hautes, s'étendait aussi loin que l'œil pouvait atteindre. Elles paraissaient nues et stériles. Celles du nord-ouest étaient formées de masses groupées et ressemblaient aux montagnes de Kong, que nos voyageurs avaient vues dans le Yarriba. A sept heures, le Niger leur apparut tout dégagé d'îles et de marais, coulant majestueusement entre des rives boisées et beaucoup plus élevées que toutes celles qu'ils avaient vues les jours précédents, sur un fond de rochers qui produisait à la surface de forts et fréquents bouillonnements. A cet endroit, un de ces canots qu'on leur avait dépeints si différents du leur passa près d'eux. Il avait la forme des paniers d'osier dans lesquels les bouchers en Angleterre portent la viande. Il était garni de siéges, comme la plupart des embarcations employées au cabotage; huit ou dix petits garçons ramaient vigoureusement en chantant, sous les yeux d'un homme âgé assis au milieu du canot. Le mouvement des pagaies était régularisé par un sifflement particulier, qu'ils faisaient entendre à intervalles égaux. Leur petit esquif filait avec une singulière vitesse. A dix heures, nos voyageurs tournèrent un énorme rocher blanc et nu, formant un dôme parfait au centre même de la rivière, et pouvant avoir vingt pieds de haut. Une immense quantité d'oiseaux blancs étaient perchés sur son sommet; ils lui donnèrent le nom de *Roc aux Oiseaux*. Il est à trois ou quatre milles de Bocquâ et du même côté. Le côté sud-est est le plus sûr; c'est d'ailleurs le vrai canal de la rivière, et il a trois milles de largeur. En prenant le côté opposé, ils faillirent être entraînés dans un gouffre. De ce côté la distance du roc à la rive est d'un quart de mille à peu près, et le courant a une vitesse de six milles à l'heure. Après avoir franchi ce dangereux passage, ils découvrirent sur la rive droite un endroit commode pour débarquer, tout nettoyé, sur une étendue de cent toises, d'herbes, de bruyères et de toute espèce de végétation, et destiné sans doute à servir, à époques fixes, d'emplacement à une foire ou marche. Ils apprirent des habitants d'un village voisin que c'était là le fameux marché de *Bocquâ*, dont ils avaient si souvent entendu parler; que la rive opposée appartenait au royaume de Funda; que beaucoup de marchands se rendaient à ce marché, non-seulement des lieux voisins, mais aussi de villes et de villages des deux rives du Niger, fort éloignés au-dessus et au-dessous de Bocquâ. On leur montra juste en face, sur la rive opposée, le grand chemin de Funda, situé à trois journées du Niger, en remontant la Tchadda. Le village de *Bocquâ*, fortifié d'une bonne palissade en bois, a une apparence élégante; les femmes y sont de belle race, et d'une extrême propreté. — De là, le fleuve coule dans une vallée profonde entre des montagnes d'une grande hauteur. Son cours, jusqu'à *Atta*, parmi beaucoup de détours, conserve une direction générale au sud-ouest. Atta est bâtie tout au bord du fleuve, du côté du sud-est, dans une situation élevée, sous une belle pelouse verte. Dans sa prodigieuse étendue, elle est tout ornée d'arbustes verts et de beaux et grands arbres. Ils passèrent devant cette ville le 26 octobre, à onze heures du matin. Pendant plus de trente milles, au-dessous d'Atta, ils ne virent ni une ville ni un village, ni même une hutte isolée. Vers midi, les collines au nord-ouest leur parurent décroître et celles de l'est tournèrent au sud-est, tandis que la rivière continuait à couler au sud-ouest. Deux heures après, l'aspect des rives changea complétement; elles redevinrent basses et marécageuses, particulièrement à gauche. Bientôt ils dépassèrent deux charmantes petites îles, qui leur parurent inhabitées, et à quatre heures ils virent une branche de la rivière, courant au sud-sud-est, et large à peu près d'un quart de mille. Ils abordèrent un peu plus loin sur la même rive, et passèrent la nuit dans un village voisin, nommé *Abbazaca*. Le sentier qui y menait était étroit et obstrué de mauvaises herbes qui avaient trois fois leur hauteur et formaient une voûte au-dessus de leurs têtes. Ils ne purent se faire entendre qu'au moyen de la langue

de Bonny qu'un jeune homme comprenait imparfaitement. Le chef s'offrit à les accompagner jusqu'à une grande ville située plus bas sur le fleuve, dont son frère était gouverneur, et où ils ne pouvaient manquer de rencontrer des gens de Bonny, de Calabar, de Brass et de Bini. Il assurait que les gens de ces divers pays venaient par eau à la ville de son frère, pour y acheter des esclaves. Il était surtout important pour eux de savoir avec certitude quelle était la branche la plus large du fleuve, maintenant qu'il leur était à peu près démontré que ces différentes rivières communiquaient avec le Niger. Ce chef ne put la leur désigner sûrement; mais il paraissait croire que c'était le Bonny. Ils se rembarquèrent le lendemain de bonne heure; le chef en effet les précédait dans son canot. Pendant la première partie du jour, le cours de la rivière était ouest-sud-ouest, et la largeur de deux à quatre milles. A midi ils virent un petit bras se dirigeant au sud-est. La rive nord-ouest était très-basse et couverte d'épais taillis; le terrain était inondé par places, et les arbustes semblaient croître dans l'eau. Sur la rive méridionale, un peu plus haut, on voyait de loin en loin, à une distance de deux à quatre milles, des pièces de terre cultivées et divers groupes d'habitations. A deux heures ils étaient en face du grand village de *Damuggou*. Ils avaient déjà dépassé l'atterrage quand une douzaine de canots, se mettant à leur poursuite, les atteignirent et leur signifièrent de venir présenter leurs hommages au roi. Il fallut se soumettre, et ils prirent terre au milieu des clameurs et des applaudissements d'une multitude immense. On les conduisit aussitôt à l'ombre d'un grand arbre fétiche, planté au milieu d'un marais. Au bout de quelques minutes le chef parut. Il leur apportait en présent une chèvre, avec quantité d'ignames et autres provisions. Son costume ni son extérieur n'avaient rien de remarquable. Il les pria de séjourner quelque temps dans la ville, ce qu'ils promirent de faire volontiers; et lorsqu'il sut qu'ils allaient à la côte, il leur dit qu'il avait auprès de lui un messager du roi de Bonny, et qu'ils partiraient ensemble sous peu de jours. Il leur fit ensuite beaucoup de questions sur leur pays, sur les lieux qu'ils venaient de parcourir, sur leurs distances respectives en remontant la rivière. Jamais il n'avait entendu parler d'aucun pays sur le fleuve au delà de Funda et de *Tackoua* (c'est sous ce nom qu'il désignait le Nyffé); il ne savait rien du Yarriba, du Borgou, ni de Yaourie. Après cet entretien, on les mena, à travers de sales rues, jusqu'à une case extrêmement petite. L'intérieur, malgré une chaleur étouffante, valait mieux que le dehors. Elle était grossièrement enduite d'argile et toute bordée de figures de fétiches, très-grossièrement taillées et toutes barbouillées de rouge. A six heures du soir, le chef leur envoya un peu de soso et un plat de chevreau qui eût suffi pour trente personnes. Le lendemain, vers dix heures, ils reçurent une visite du chef, escorté d'un Mallam du Nyffé, que le chef de Damuggou avait fait venir pour lui composer des charmes contre tous les malheurs et tous les dangers. Le chef était vêtu d'une très-belle tobé de soie cramoisie moirée des fabriques du Nyffe et de pantalons de même etoffe; il avait sur la tête une calotte de drap rouge et aux pieds des sandales de cuir. Il témoignait la plus grande joie de leur séjour dans la ville : son père ni lui n'avaient jamais vu d'hommes blancs. Il ordonna pour les jours suivants de grandes réjouissances en leur honneur. D'abord il leur offrit un bœuf sauvage. Les bestiaux n'entrent jamais dans la ville, on les laisse errer librement, et quand les habitants ont besoin d'un bœuf, ils vont les tuer dans un bois; un de leurs hommes s'acquitta très-heureusement de ce soin. Une portion de la victime fut donnée au roi suivant l'usage. Derrière la case que nos voyageurs occupaient, sous un toit de hutte soutenu par quatre piliers de bois était abrité un dieu fétiche, gardé nuit et jour par une femme et deux jeunes garçons. On les pria de faire rôtir leur bœuf à portée du dieu, afin qu'il pût se régaler du fumet. Mais on leur recommanda en même temps expressément d'éloigner de lui les ignames, nourriture trop chétive pour lui être offerte. Tous les habitants sont idolâtres; ils adorent des figures du même genre que celles du Yarriba. C'est à peine s'ils ont entendu parler

de la religion de Mahomet. Cependant chacun apprêtait ses armes et venait les ranger sous l'arbre fétiche. Et bientôt la fête commença. Elle consistait surtout en décharges continuelles de leurs fusils. Ils se procurent ces armes, qui viennent de la côte, en échange d'esclaves et d'ivoire, au marché de Bocquâ, d'où ils rapportent encore de la poudre, du savon, des cotonnades de Manchester, et une grande quantité de rhum de la plus mauvaise qualité. Pour tout vêtement, ils s'attachent autour des reins un morceau d'étoffe, qui leur tombe un peu plus bas que le genou. La tobé de l'intérieur de l'Afrique, ajustement décent et gracieux à la fois, est réservée ici au roi et à quelques-uns seulement des principaux habitants. La civilisation, à mesure qu'on avance vers les côtes, semble décroître sensiblement. Les femmes recherchent les verroteries, et ne portent pas d'autre ornement. Ceux des habitants qui ne se livrent pas au commerce cultivent le sol. Les ignames et le maïs composent l'unique nourriture des classes pauvres. Les bananes et les figues-bananes sont importées d'un État voisin, mais le prix en est fort élevé; et si l'on ajoute les noix de cocos, on aura la liste complète de tous les fruits et de tous les végétaux connus dans ce pays. Les naturels n'ont jamais vu de riz, quoiqu'il croisse si abondamment dans le reste de l'Afrique, et presque dans leur voisinage immédiat. De même, ils ne connaissent absolument pas le cheval. Leurs animaux domestiques sont le chien, le mouton, la chèvre, la poule ordinaire. L'excellent poisson de la rivière compense un peu la rareté des autres aliments.

Après un séjour assez long, nos voyageurs reprirent leur navigation, le vendredi 5 novembre. Entre Damuggou et *Kirri*, la rivière suit une direction ouest-sud-ouest, sa largeur varie d'un à quatre milles et le courant est fort rapide; les bords sont bas, marécageux, couverts d'épais taillis, entremêlés de palmiers. Près de Kirri, le Niger fait un brusque détour, et le courant redoublant de rapidité, ils furent emportés dans des tourbillons, dont ils eurent beaucoup de peine à se tirer; ils virent une petite rivière venant de l'est se jeter dans le Niger; et un peu plus bas, une autre branche, de même grandeur que l'affluent de l'est, s'écarter à l'ouest. Kirri est située à l'angle que la rive droite de cette seconde rivière forme avec celle du Niger. On leur dit qu'elle descend jusqu'à Benin. Un grand nombre de canots étaient amarrés à la plage.

Nos voyageurs avaient dépassé Kirri depuis quelque temps quand ils se trouvèrent en vue d'une flottille de soixante canots à peu près qui remontaient le Niger, tous grands, pleins d'hommes, et offrant de loin l'aspect le plus animé. Chacun de ces canots portait trois longues tiges de bambou, fixés à l'avant, à l'arrière et au milieu de la barque, et déployant en l'air de larges pavillons. En approchant, ils reconnurent sur plusieurs de ces bannières les armoiries de la Grande-Bretagne; sur d'autres, à fonds blancs, étaient dessinées des figures de jambes d'hommes, de chaises, de tables, de flacons, de verres, et toutes sortes d'emblèmes de ce genre. Cette rencontre faillit être funeste aux frères Lander. Ils se virent attaqués et complétement dépouillés par l'un des canots de la flottille qui venait d'Éboë. Comme les pillards semblaient aller vers Kirri, ils les y suivirent; et là, par bonheur, les gens du lieu et des Mallams de Fundah se déclarèrent leurs amis dans un *palabre* qui se tint au sujet de cette affaire. Le chef du canot qui les avait attaqués fut condamné à mort, et il fut décrété que si le roi d'Éboë ne ratifiait pas cette sentence, il ne serait plus permis à l'avenir à aucun de ses canots de venir commercer à Kirri. Pour qu'il pût prononcer son jugement, il fallait que les voyageurs se laissassent conduire comme prisonniers devant Obie, roi du pays d'Éboë. Ils y consentirent avec joie, et quittèrent Kirri le 6 novembre, à sept heures du matin, escortés de six grands canots de guerre et accompagnés des gens de Damuggou, qui avaient été victimes comme eux de ce conflit. A neuf heures ils dépassèrent deux belles îles, peu éloignées de l'endroit où ils avaient été attaqués. Elles étaient désertes et presque au centre de la rivière, large en cet endroit de près de trois milles. Sa direction leur parut sud-ouest, peut-être même plus inclinée à l'ouest; mais ayant perdu leur

boussole, ils avaient peine à se rendre compte des changements du cours du fleuve, et ne pouvaient se guider que sur la position du soleil. De distance en distance ils voyaient sur le bord de grands villages. Probablement les hommes de leur flottille étaient en guerre avec les populations de ces villages; car ils passèrent sans s'arrêter, quoiqu'ils manquassent d'ignames. A quatre heures de l'après-midi seulement, ils firent halte pour s'en procurer à une ville riveraine, presque complétement cachée au milieu d'épais taillis. « Les canots ayant gagné la plage, six « des bateliers bien armés descendirent « et se dirigèrent vers les habitations. « Ils reparurent au bout d'une heure, « suivis d'un grand nombre de gens qui « portaient des paquets. Une vieille « femme, qui semblait investie de toute « autorité, était avec eux. Arrivée au « bord de la rivière, ce fut elle qui fit « ranger les ignames par tas séparés « devant les étrangers, et les propriétaires, sur son ordre, se retirèrent à « quelque distance. Alors les acheteurs « examinèrent chaque paquet, et ayant « choisi celui qui leur paraissait le plus « beau, ils placèrent à côté une valeur « censée équivalente en étoffes, pierres « à fusil, etc. La matrone examinait tout « avec la plus grande attention; si, à « son avis, l'estimation était suffisante, « elle prenait l'étoffe, la donnait au « propriétaire du tas d'ignames, et l'acheteur s'en emparait. Au contraire, « si l'étoffe ou l'objet offert par ce dernier n'avait pas à ses yeux assez de « valeur, elle s'arrêtait un moment, laissant à celui qui marchandait ainsi « silencieusement le temps d'ajouter « quelque chose à son offre; s'il ne s'y « décidait pas, elle faisait enlever le paquet d'ignames par le naturel à qui il « appartenait, et l'acheteur n'avait plus « qu'à reprendre ce qu'il offrait en « échange; tout cela s'exécutait sans « qu'un mot fût prononcé de part ni d'autre, et l'achat de leur provision d'ignames dura trois grandes heures. C'était « quelque chose de tout à fait étrange, « que de voir deux nombreuses troupes de gens échangeant des marchandises de cette façon; et l'air d'indifférence et de décision de la vieille négresse, quand elle regardait le prix offert comme insuffisant, était vraiment « singulier. Ce mode de commerce doit « être établi entre les naturels par crainte « de querelles et de rixes. Dans tous les « cas, ce paraît être une convention de « gré à gré, car chacun était parfaitement au fait de ce qu'il avait à faire. « C'était la première fois que nos voyageurs étaient témoins de semblables « échanges. » — A dix heures du soir on s'arrêta en face d'une petite ville, et au lieu d'approcher les canots du bord et de descendre à terre, on se tint en panne à quelque distance de la plage, en cas d'alarme. Le cours de la rivière, autant qu'ils en pouvaient juger, inclinait au sud-ouest : certainement la direction du fleuve avait changé dans les deux derniers jours. Il ne serpentait plus autant, et ses bords étaient si bas et si réguliers qu'on ne pouvait distinguer nulle part une petite élévation qui rompît cette ligne monotone. Pour la première fois, ils observaient le manglier parmi les autres arbres. Les rives commençaient à prendre un peu de cette uniformité propre au littoral de l'Afrique. Des deux côtés du fleuve les groupes d'habitations se rapprochaient. La banane, la figue-banane et les ignames étaient cultivées dans ces campagnes par quantités presque incroyables. Il est vrai que ces fruits forment le seul article d'exportation du pays, et avec un peu de poisson, l'unique nourriture des naturels. Quoique la plupart des riverains parussent doux et timides, les gardiens des frères Lander prenaient les plus grandes précautions; ils avaient toujours des sentinelles occupées à surveiller les rives, debout, dans le canot, un fusil d'une main, un coutelas de l'autre. A onze heures du soir ils arrivèrent à un lieu de station connu, et se préparèrent à y passer la nuit. Longtemps avant le lever du soleil, les canots se remirent en marche; car le pays d'Éboë n'était plus éloigné, les naturels désiraient y arriver le plus tôt possible. La matinée était brumeuse et triste, et sur les sept heures le brouillard était devenu si épais qu'on ne voyait pas à quelques pieds de distance. Craignant de s'égarer, les gens d'Éboë attachèrent les barques l'une à l'autre; et après avoir essayé d'avancer

ainsi en rangs serrés, ils prirent le parti de se rapprocher du rivage et d'attendre là que le brouillard fût levé. Quand il le fut, ils se trouvaient sur une immense nappe d'eau, à l'ouverture d'une forte rivière, coulant à l'ouest et formant un bras considérable du Niger; un autre bras partant du même point descendait au sud-est : c'étaient en tout trois rivières d'une prodigieuse grandeur, dont les bords étaient également bas, marécageux et couverts de palmiers. Ils poursuivirent leur route au sud-ouest dans le principal lit du fleuve; et vers midi, un des hommes de leur canot, natif d'Éboë, s'écria : « *Voici mon pays,* » en montrant un groupe d'arbres très-élevé encore à quelque distance. Dépassant une île basse et fertile, ils atteignirent bientôt un large marais, entrecoupé en tous sens de petits canaux, dont l'un, assez dégagé de joncs et de plantes aquatiques, les conduisit devant la ville d'*Éboë*. Il y avait là des centaines de bateaux, tous garnis de huttes ou d'auvents; un de ces bateaux, fait d'un seul tronc d'arbre, pouvait contenir jusqu'à soixante-dix personnes. Ils traversèrent encore une petite crique artificielle, si étroite, que leurs canots pouvaient à peine s'y mettre en rang, et il leur fallut attendre là que le roi eût fait connaître sa volonté à leur égard. Au retour du messager, on tira leur canot, avec eux dedans, sur la vase et la boue, jusqu'à une distance considérable; ils en descendirent alors, et on les conduisit à une hutte de terre jaune, assez bien construite, plâtrée en dehors et couverte de feuilles de palmiers, comme elles le sont toutes à Éboë. Il y avait en avant de la façade un petit pavillon, soutenu par des colonnes de bois, et des nattes étaient étendues sur le plancher pour leur usage. L'aspect de propreté et d'élégance de cette petite habitation, si différent de ce qu'ils voyaient depuis tant de jours, les charma. Un messager du roi vint bientôt les prendre, et les faisant passer en dehors de la ville, les mena par des sentiers peu fréquentés à la cour extérieure du palais, devant la porte duquel était placée une statue de femme assise, faite en terre, et, comme il va sans dire, très-laide et d'un travail informe. Ils traversèrent cette première cour, où ils ne virent rien de remarquable; et une porte de bois les introduisit dans une autre beaucoup plus belle, formant un carré long, très-proprement tenue et bordée aux quatre côtés de fort jolis portiques. Près de la porte, ils virent avec étonnement un grand et lourd canon, couché à terre. De cette cour, ils passerent dans une troisième, le long de laquelle regnaient aussi des portiques. L'une de ces galeries était remplie de femmes occupées à fabriquer une espèce d'étoffe de coton et d'herbes sèches, tressées ensemble. En face de l'entrée, s'élevait de trois pieds à peu près au-dessus du sol une estrade en terre, ornée de nattes de différentes couleurs et recouvertes encore par-dessus d'un grand morceau de drap rouge. A chaque coin il y avait une petite figure accroupie, faite aussi en terre. On les laissa là, au milieu d'une foule d'hommes armés. Au bout d'un temps assez long, une porte s'ouvrit brusquement à leur droite, et le redoutable Obie, roi d'Éboë, parut devant eux. Après tout, il n'y avait rien de bien effrayant dans son aspect; c'était un jeune homme à physionomie éveillée, dont la figure douce et ouverte et l'œil étincelant annonçaient de la vivacité, de l'intelligence et un bon naturel, plutôt que la férocité dont on leur avait tant fait peur. Il les reçut avec un sourire affable, et leur prit les mains trescordialement. Plusieurs courtisans, la plupart sans armes et presque nus, suivaient le roi, et trois petits garçons placés à ses côtés avaient pour emploi de l'éventer au moindre signe. Le costume du roi d'Éboë a du rapport avec celui que porte dans les occasions solennelles le roi du Yarriba. Son bonnet, en forme de pain de sucre, était tellement surchargé de rangs de corail et de morceaux de miroir brisé, qu'il était impossible de découvrir de quelle étoffe était fait le bonnet même. Il avait le cou et la poitrine couverts de même de rangs de corail, si pressés et si serrés, que sa respiration en paraissait gênée; quatre ou cinq chapelets de corail assez lâches lui descendaient jusqu'aux genoux. Il portait un surtout espagnol de drap rouge beaucoup trop court et trop étroit; cet habit, orné d'épaulettes d'or, garni sur

le devant de broderies en or, était encore caché sous une immense quantité de rangs de corail. Treize à quatorze bracelets garnissaient ses poignets, et afin qu'on les vît mieux, la manche de l'habit avait été coupée et raccourcie de quelques pouces. De vieux boutons de cuivre attachaient les bracelets, et contrastaient étrangement avec ce luxe d'ornements. Le pantalon, de même etoffe que l'habit, etait aussi étroit, brodé de même, et descendait seulement à mi-jambes. Le coude-pied était orné, comme les poignets, de rangées de corail; enfin de petits grelots en cuivre entouraient la jambe, un peu au-dessus de la cheville. Il avait les pieds nus. Obie souriait de sa magnificence, de l'admiration et des hommages de sa suite, de la présence des blancs, qu'il supposait éblouis par tant de faste et d'éclat; et secouant alternativement chaque jambe pour faire sonner ses grelots, il se levait, s'asseyait avec complaisance, et regardait autour de lui d'un air satisfait. Un messager de Bonny, qui avait accompagné nos voyageurs depuis Damuggou, raconta longuement leur aventure au roi, et s'appesantit sur les pertes que les envoyés de ce dernier pays et lui-même avaient faites à Kirri. Les regards et les gestes de l'orateur, naturels, animés, semblaient en harmonie parfaite avec l'abondance et la force de ses expressions. Les Inflexions de sa voix étaient vraiment admirables. Ce singulier discours dura près de deux heures, et parut produire un grand effet sur tout l'auditoire. Quand il fut terminé, Obie invita ses hôtes ou prisonniers à prendre quelques rafraîchissements; et on apporta aussitôt du poisson et des ignames, nageant dans l'huile et servis dans des plats anglais. Le roi se retira par délicatesse. A son retour, une conversation générale s'engagea, et le roi ne cessa de parler avec solennité à ceux qui l'entouraient jusqu'au soir. Ce grand *palaver* ou conseil dura quatre jours. Le résultat fut que le roi Obie, ayant le droit, d'après les lois et coutumes de son pays, de regarder leurs personnes comme sa propriété, mais ne voulant pas abuser de ses avantages, se contenterait de les échanger contre la valeur de vingt esclaves en marchandises anglaises, et de les retenir jusqu'à ce que ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient alors à Brass ou à Bonny eussent payé leur rançon. Cependant des gens de Brass offrirent à Obie de les racheter, dans la confiance que tout leur serait rendu par le capitaine du brick *le Thomas*, actuellement à l'ancre dans la première rivière de Brass. De cette manière nos voyageurs se virent libres de partir. — Les habitants d'Éboë, comme la plupart des Africains, sont extrêmement indolents et ne cultivent que l'igname, le maïs et le plantanier. Ils ont beaucoup de chèvres et de volailles, mais peu de moutons et point de bestiaux. La ville, d'une grande étendue, est située dans une plaine découverte, et renferme une nombreuse population; comme capitale du royaume, elle ne porte d'autre nom que *le pays d'Éboë*. Son huile de palmier est renommée. C'est depuis une longue suite d'années le principal marché d'esclaves où viennent s'approvisionner les indigènes qui font ce commerce sur les côtes, entre la rivière Bonny et celle du vieux Calabar. Des centaines de naturels remontent ces rivières pour venir trafiquer ici. Les peuples d'Éboë passent pour être anthropophages; et il est vrai qu'ils ont presque tous un air de férocité et de brutalité; mais leur physionomie ne prouve rien, car les frères Lander ont remarqué chez d'autres peuples cette même expression du visage, jointe à une horreur profonde pour les cannibales. Les gens de toutes classes aiment passionnément le vin de palmier et en boivent avec excès. Leur plus vif plaisir est de s'assembler dès le coucher du soleil, et réunis par groupes nombreux en plein air, sous les branches des grands arbres, de causer des événements de la journée, en s'égayant avec ce breuvage excitant. Ces assemblées se prolongent jusqu'après minuit; et comme les assistants trouvent moyen de s'enivrer dès le commencement, la plus grande partie de la soirée se passe en luttes et en rixes souvent ensanglantées. La coutume de dessiner avec de l'indigo sur leurs tempes une pointe de flèche est générale chez tous les habitants d'Éboë, hommes et femmes; ces dernières sont jolies, et portent de larges anneaux d'ivoire au poignet et au coude-pied. Ils font un commerce assez étendu et approvi-

sionnent la population de Brass d'huile de palmier, de volailles, de chèvres, d'ignames, etc., et ce sont eux qui fabriquent toutes les embarcations des différentes rivières comprises entre Benin et Calabar. Le canot de Brass, sur lequel nos voyageurs descendaient vers la côte, était extrêmement large et pesamment chargé. Il y avait quarante rameurs, tant hommes que jeunes garçons, et encore une vingtaine d'autres individus. Comme les canots de guerre d'Obie, il était muni d'une pièce de quatre amarrée à la proue, d'une grande quantité de coutelas, de mitraille, de poudre, de pierres à fusil, etc.; il contenait aussi plusieurs énormes boîtes ou caisses remplies de liqueurs spiritueuses, des étoffes de coton et de soie, de la poterie et autres objets de manufacture européenne ou indigène, enfin des provisions de bouche de toute espèce, et deux mille ignames destinés au capitaine d'un négrier espagnol qui était alors en panne dans la rivière de Brass. Dans ce canot trois hommes pouvaient s'asseoir à l'aise de front; il avait été creusé dans un seul tronc d'arbre et tirait quatre pieds et demi d'eau; il avait plus de cinquante pieds de long, mais était si lourdement chargé qu'on ne voyait pas deux pouces du canot au-dessus du niveau de l'eau. Avec un pareil fardeau, il serait impossible qu'il naviguât sur une rivière moins douce que le Niger; et même dès qu'on ramait il y avait bien quelque danger d'enfoncer. Le canot était commandé par des officiers décorés de titres fastueux, à l'imitation des équipages des vaisseaux européens; la hiérarchie y est complète et observée. Le patron du canot, l'un des chefs les plus considérables du royaume de Brass, s'appelait le roi Boy; il avait avec lui sa femme Addizetta, fille chérie d'Obie. Nos voyageurs quittèrent Éboë dans la matinée du 12 novembre. Vers dix heures du matin, on servit au roi Boy et à sa femme pour déjeuner un plat de poisson bouilli avec des ignames et des bananes; et quand ils eurent fini et avalé une calebasse de l'eau du fleuve, on servit aux prisonniers leur gamelle; et le reste de l'équipage fut régalé d'ignames et d'eau. Le soir il y eut un second repas du même genre; ce furent les seuls en vingt-quatre heures. Avant de manger, le roi Boy a pour habitude d'offrir une petite partie de ses aliments aux *Esprits de la rivière*, afin d'assurer le succès du voyage. Il ne boit pas un verre de rhum ou d'eau-de-vie sans en jeter quelques gouttes dans l'eau, en murmurant quelques paroles d'invocation. Ces coutumes religieuses sont, à ce qu'on assure, invariablement observées par les habitants de Brass quand ils quittent leur pays ou qu'ils y retournent par la voie du Niger. Un usage du même genre est établi dans le Yarriba, à Badagry, au cap Coast-Castle et généralement sur toute la côte occidentale. — Dans la matinée nos voyageurs virent une branche du fleuve courir à l'ouest, le bras principal descendant toujours au sud-ouest. On passa devant de nombreux villages semés sur les bords de la rivière, à des intervalles de deux à trois milles l'un de l'autre. Ils étaient entourés de plus de cultures qu'ils n'en avaient vu dans la dernière quinzaine de leur voyage. Les récoltes consistent en ignames, bananes, figues-bananes, maïs, etc.; depuis Kacunda il ne s'en était pas montré de plus abondantes. Le sol des rives semble très-propre à la culture du riz et de toutes les autres espèces de grains observées déjà dans l'intérieur. De la rivière, les villages ont un aspect très-agréable; les maisons, bâties d'une terre légèrement colorée, et recouvertes avec des branches de palmier, sont de forme carrée avec deux fenêtres de chaque côté de la porte, mais sans étage supérieur. Les naturels montrent autant de défiance que ceux qui habitent au-dessus d'Éboë dans leur manière de trafiquer de leurs ignames et de leurs poissons. Ils ne sont pas tatoués, et portent des étoffes de gazon tressé, attachées autour de leur corps; les plus riches ont ce vêtement unique fait de cotonnade imprimée. En plusieurs endroits, la rivière inondait ses bords et pénétrait à travers les arbres et les épais taillis. Dans sa plus grande largeur, elle ne paraissait guère avoir qu'un mille et demi; son cours se dirigeait presque droit au sud-ouest, sa largeur diminuait sensiblement. — A deux heures du matin seulement, on s'arrêta pour donner aux rameurs quelque relâche, et au point du jour on reprit le courant. Cette journée de navigation se passa tout comme la précédente. Ils s'arrêtaient de temps

à autre aux villages épars sur les bords, pour faire des échanges avec les habitants. Les figues-bananes, les bananes, les ignames, étaient toujours cultivés et d'une abondance presque incroyable; pendant près de vingt milles ils ne virent guère autre chose : ce qui leur fit présumer que le pays était infiniment plus peuplé que son apparence générale ne semblait l'indiquer. Il est plat, ouvert, varié, beau en certains endroits; le sol est un riche terreau noir et gras; mais en dépit de ces vastes plantations et d'autres terres verdoyantes, l'inutile manglier, avec ses branches pendantes et ses innombrables racines, peuple chaque bas-fond humide et gagne du terrain à mesure qu'on approche de la mer. A deux heures après minuit, ils s'arrêtèrent près d'un village de la rive orientale, pour repartir à cinq heures. A dix heures ils dépassèrent un petit bras coulant à l'est-sud-est. Ils rencontrèrent plusieurs bancs de sable au milieu du fleuve, et les rameurs y poussèrent exprès le canot pour descendre dans l'eau et se baigner. Le soleil était d'une chaleur ardente, et ce rafraîchissement leur fit grand bien. Le canal autour des bancs de sable paraissait très-profond, et l'eau sur les bords avait de trois à quatre pieds. A sept heures du soir, ils quittèrent la rivière principale, pour se diriger vers *Brass-Town*, à travers un petit bras courant dans une direction sud-est, à l'est du grand bras dont ils sortaient. Le cours du Niger était sud et continuait à couler vers le même point quand ils l'abandonnèrent. Vers huit heures et demie du soir, ils sentirent l'effet de la marée. Le canot touchait à tout moment sur des bas-fonds, ou se trouvait arrêté par des plantes aquatiques et des taillis qui entravaient la marche et les retardaient beaucoup, les rameurs étant obligés à chaque fois de sortir du canot pour l'alléger. L'eau formait une crique étroite, se prolongeant sous une avenue de mangliers recourbés en voûte. L'odeur des substances végétales putréfiées était excessivement désagréable et leur causait des nausées. Ils voyagèrent toute la nuit à travers ce sombre et triste labyrinthe, ne s'arrêtant que de loin en loin et quelques minutes seulement pour se dégager des longs rameaux pendants du manglier et des ronces. Ces plantes indigènes sont si vivaces et si fortement cramponnées les unes aux autres, qu'il serait impossible de les extirper du sol. Cependant leurs racines et leurs branches pendantes ralentissent le cours de l'eau et deviennent des réceptacles de limon, de fange et de toute espèce de débris qui se pourrissent et exhalent une odeur infecte et malsaine. A un lieu de rendez-vous, vers neuf heures du soir, ils trouvèrent rassemblée toute la famille du roi Boy, occupant trois grands canots. On les présenta au célèbre roi Forday, qui se dit souverain de tout le pays, vieillard d'un aspect vénérable, quoique misérablement vêtu. Comme la plupart des sauvages, il aimait à l'excès les spiritueux; et il but en leur présence une énorme quantité de rhum, sans que sa manière d'être ni sa conversation s'en ressentissent le moins du monde. Pendant le déjeuner, la marée baissa, laissant les canots sur la vase. Le repas fini, les prêtres commencèrent leurs cérémonies et dessinèrent à la craie sur le corps du roi Boy, de la tête aux pieds, des lignes, des cercles et autres figures fantastiques qui le métamorphosèrent complétement. On l'avait dépouillé de ses vêtements, et on ne lui avait laissé qu'un étroit mouchoir de soie, noué autour des reins. Sa tête était couverte d'une petite calotte serrée, faite d'herbes tissées et ornée de grandes plumes de buse noire et blanche, oiseaux fétiches de la ville de Brass. Il tenait dans chaque main deux énormes lances, couvertes aussi de dessins à la craie. On fit subir la même opération à tous les assistants nègres, et les prêtres fétiches s'y soumirent pareillement. Le roi Forday expliqua à ses hôtes que, comme ils étaient les premiers blancs qui eussent descendu la rivière, il y avait certaines mesures de précaution à prendre pour conjurer la colère des esprits, et qu'indépendamment de ces singuliers déguisements, on célébrerait une cérémonie religieuse en l'honneur de Dju-Dju, le fétiche ou dieu domestique de la ville de Brass. — Cependant la marée montait rapidement; on fit à la hâte les préparatifs nécessaires pour gagner Brass. Les canots furent tous alignés, celui du roi Boy en tête, le roi Forday et les frères Lander

dans le second, dans le troisième le frère du roi Boy, Gun, *petit roi militaire* de Brass, gardien des armes et des munitions, personnage très-important et d'humeur fort guerrière; les gens de Damuggou, dans d'autres barques, fermaient la marche. L'ensemble de cette procession formait un coup d'œil des plus extraordinaires. Les canots se suivaient à la file avec assez de régularité, déployant chacun trois pavillons. A la proue du premier, le roi Boy se tenait debout, la tête couronnée de longues plumes qui se balançaient à chaque mouvement de son corps. Il s'appuyait sur deux énormes lances barbelées, que de temps à autre il lançait avec force dans le fond du canot, comme s'il eût voulu tuer quelque bête sauvage et dangereuse, étendue à ses pieds. A l'avant des autres canots, des prêtres exécutaient des danses et faisaient mille contorsions bizarres; et pour ajouter à l'effet étrange et merveilleux du cortége, le grand chef militaire courait sans cesse de la tête à la queue de la file, avec des décharges répétées du canon amarré à l'avant de sa barque. On continua à faire route dans cet ordre jusqu'à midi; à cette heure on entra dans une petite baie, et nos voyageurs virent devant eux, sur la rive méridionale, deux groupes distincts de cases, composant l'un la ville du roi Forday, l'autre la ville du roi Jacket, son rival. Les canons de tous les canots firent feu, et la foule accourut sur le bord. Au fracas de l'artillerie succéda un profond silence, et l'escadre s'avança très-lentement entre les deux villes, se dirigeant vers une petite île, un peu à l'est des domaines du roi Jacket. Cette île est la demeure de Dju-Dju ou grand prêtre fétiche et de ses femmes; il n'est permis à aucune autre personne d'y résider. Comme on passait devant la ville de Forday, une petite batterie placée près de l'eau les salua d'une décharge de sept canons. Les barques s'arrêtèrent près de la hutte fétiche, construite en terre, et en tout semblable aux autres habitations. Le prêtre, le corps blanchi, s'approcha, et fit de la plage quelques questions d'un ton particulier: les réponses parurent le satisfaire. Ensuite le roi Boy descendit à terre et le suivit dans la case consacrée. Presque aussitôt le prêtre en ressortit, revint au bord de la rivière, et regardant les frères Lander avec un air d'anxiété, cassa un œuf, versa un peu de la partie liquide dans l'eau et retourna à la cabane. Les hommes de Brass se jetèrent alors précipitamment hors du canot, gagnèrent la rive, et reculèrent aussitôt; ce qui parut à nos voyageurs aussi mystérieux que le reste. Le roi Boy resta une heure entière enfermé dans la hutte avec le prêtre, puis rejoignit l'escadre, qui revint alors aborder à sa ville. — « De tous les endroits sales et dégoû-« tants il n'en est pas un au monde « qui puisse l'emporter sur celui-ci, ni « offrir à l'œil du voyageur un plus mi-« sérable aspect. Dans cette abomina-« ble ville de Brass tout n'est que fange « et saleté. Les chiens, les chèvres et « autres animaux encombrent les rues « boueuses; ils ont l'air affamé et le « disputent de misère avec de pauvres « créatures humaines à traits hâves et « décharnés, à physionomie hideuse, « dont le corps est couvert de larges pus-« tules, et dont les huttes tombent en « ruine par suite de négligence et de « malpropreté. A bien dire, Brass con-« siste en deux villes d'égales dimen-« sions, contenant environ mille habi-« tants chacune, et bâties sur le bord « d'une espèce de bassin que forme une « grande quantité de ruisseaux arrivant « du Niger et se frayant une route à « travers des forêts de mangliers. Elles « sont bâties précisément en face l'une de « l'autre, à une distance de quatre-vingts « toises et sur un terrain marécageux, « qui communique de l'humidité à tou-« tes les cases. Un autre endroit, nommé « par les Européens « *la ville des Pilo-« tes* » à cause du grand nombre des « pratiques qui l'habitent, est situé à « l'embouchure de la première rivière « de Brass (c'est la rivière *Nun* ou « *Noun* des Européens), et à une dis-« tance de soixante à soixante-dix « milles d'ici. Cette dernière ville re-« connaît l'autorité des deux rois, s'étant « peuplée dans l'origine de leurs sujets. « — A marée basse, le bassin de Brass « reste à sec, et présente une surface « noire et limoneuse sillonnée de petits « ruisseaux qui sont autant d'égouts; « cette masse de vase exhale une puan-« teur insupportable, due à la décom-

« position de plusieurs substances végé-
« tales, et à la quantité d'ordures que jet-
« tent dans le port les habitants des deux
« villes. Néanmoins on les voit, nus, se
« jouer dans la fange dès que la marée
« se retire. — Les gens de Brass ne cul-
« tivent ni ignames, ni bananes, ni
« grains d'aucune espèce. Ils se conten-
« tent du fruit du plantanier, qui, avec
« un peu de poisson, forme toute leur
« nourriture. Cependant on importe
« librement d'Éboë et d'autres pays
« quantité d'ignames qui se revendent,
« avec profit, aux vaisseaux à l'ancre
« dans la rivière. Les trafiquants de
« Brass font surtout des profits consi-
« derables sur les marchandises d'Eu-
« rope, qu'ils vendent aux naturels de
« l'intérieur, et sur l'huile de palmier
« qu'ils fabriquent eux-mêmes et qu'on
« vient chercher de Liverpool. — Le sol
« des environs est pauvre et marécageux,
« quoique couvert d'une végétation
« forte, vivace et impénétrable. Une race
« active et industrieuse trouverait de
« grands obstacles à la culture générale
« du pays ; et jamais les possesseurs ac-
« tuels ne pourraient en extirper le man-
« glier ; il est donc probable que les
« choses resteront comme elles sont jus-
« qu'à la fin des temps. » L'habitation où les frères Lander étaient installés appartenait au roi Boy. Elle avait été récemment bâtie, tout au bord du bassin, par un charpentier natif de Calabar, qui avait exprès remonté la rivière, et reçu sept esclaves pour salaire. Sans doute cet homme avait vu des maisons de construction européenne. Elle était de forme oblongue et contenait quatre pièces, toutes au rez-de-chaussée, boisées, et garnies de portes et d'armoires passablement faites. A certaines marques on reconnaissait que le bois venait de débris de vaisseau. Elle servait au roi Boy de sérail et de magasin pour les denrées d'Europe, le tabac et les liqueurs fortes. Les solives étaient de bambou et le toit de feuilles de palmier. L'appartement qu'ils occupaient avait une fenêtre donnant sur le bassin. Tout l'ameublement se composait d'une vieille table de chêne. Les siéges en terre s'élevaient de trois pieds au-dessus du sol. Ils étaient, ainsi que le plancher, fait de boue, tellement mous et humides, qu'on pouvait y enfoncer la main sans peine, n'importe en quel endroit. Dans un coin était pratiquée une porte communiquant aux autres pièces, mais sans serrure et toujours entre-bâillée, excepté de nuit. Un des côtés de la chambre était décoré d'une vieille gravure française représentant la Vierge Marie entourée d'une foule d'anges et de chérubins en adoration, avec une prière, au bas, à Notre-Dame de Bonne-Délivrance. A la marée haute l'eau montait jusqu'aux portes et fenêtres de la maison, ce qui explique sa perpétuelle humidité ; elle n'en était pas moins du goût de son propriétaire, qui la qualifiait de *maison anglaise*. Les autres sont en général bâties d'une sorte de torchis jaunâtre, et les fenêtres ont des contrevents. Il y a en face de la ville plusieurs cases où les habitants font du sel après la saison pluvieuse. L'eau était alors saumâtre, par suite des pluies ; mais Boy assurait que deux mois plus tard elle serait presque tout sel, et qu'on commencerait alors à le recueillir. C'est un excellent article de commerce qui s'importe en grande quantité au marché d'Éboë, où on l'échange contre des ignames, les cauris n'ayant pas cours sur la rivière au-dessous de Bocquâ.

Le 17 novembre, Richard Lander quitta la ville de Brass dans le canot du roi Boy. Il était encore à soixante-neuf milles de l'embouchure. On se dirigea principalement à l'ouest jusque vers trois heures de l'après-midi. On entra alors dans un bras large de cent toises environ, et à sept heures du soir dans la seconde rivière Brass, qui est un grand bras de la Quorra. On continua à se diriger presque droit au sud, et au bout d'une demi-heure il entendit avec une joie indicible le bruit du ressac. Le canot fut amarré pour la nuit à un arbre, sur la rive occidentale. Tout est couvert d'eau et de mangliers. A cinq heures du matin, ils se dirigèrent à l'ouest en remontant une crique ; et à sept heures ils arrivèrent dans la branche principale de la Quorra, qu'on appelle rivière Nun ou première rivière Brass. En y entrant, ils avaient en face d'eux un large bras que le roi Boy leur dit couler vers Benin. La direction de la rivière Nun était presque du nord au sud. Un quart d'heure après y être entré, il découvrit, à peu de distance, deux vaisseaux à l'ancre. Son frère

le rejoignit plus tard à bord du brick anglais. Leur beau voyage était achevé, leur but avait été glorieusement atteint (1).

Côte de Calebar, ou côte comprise entre le cap Formose et Caméroons (2). — Le cap *Formose* sépare la rivière Noun ou Quorra de la rivière Saint-Jean. A partir de ce cap commence le golfe de Biafra, et la côte prend une direction générale vers l'est-½nord-est du monde jusqu'au Rio del Rey, qui forme le premier creux au nord de ce golfe. De nombreuses rivières découpent cette fraction de côte; la première qui succède au cap Formose est la rivière *Saint-Jean*, dont les deux rives élevées et bien tranchées se terminent chacune vers la mer par deux caps d'une grande hauteur. La rivière *Saint-Nicolas* succède à la rivière Saint-Jean. Dans l'intervalle, un terrain peu élevé, mais très-boisé, se courbe en arc bien prononcé, la convexité tournée du côté de la mer. La rive gauche de la rivière Saint-Nicolas se termine par une grosse pointe arrondie. La pointe de droite est la plus haute et forme un plan incliné vers la mer. La côte continue à se montrer basse, couverte d'arbres et de mangliers; le rivage est bordé par une grève de sable. — Les deux rives de la rivière *Santa-Barbara*, qui se présente ensuite, sont boisées de même : celle de droite se termine par un terrain à pic; celle de gauche par une pente insensible, interrompue ou coupée dans une petite partie de son plan par une espèce d'échelon. — La côte qui court à l'est, entre la rivière Saint-Nicolas et Santa-Barbara, change brusquement de direction, et court au sud-est, entre cette dernière et la rivière *Saint-Barthélemi*, pour aller former la pointe de la rive droite de cette dernière. La pointe de droite est plus haute, arrondie, et assez basse à son extrémité. Dans le fond de la rivière, des terres basses et boisées se détachent comme des îles. A la rivière Saint-Barthélemi succède la rivière *Sombrero*. « La pointe « de gauche se termine par un gros « bouquet d'arbres dont les têtes touf- « fues, se projetant en dehors, lui don- « nent l'aspect d'une demi-voûte plutôt « que celui d'un chapeau, si toutefois « cette rivière a reçu jadis une appella- « tion semblable de l'aspect particulier « d'une de ses rives. » La pointe *Foché*, médiocrement élevée d'ailleurs, termine à l'est cette étendue de terres basses qu'on vient de parcourir et indique qu'on est à l'ouvert de la grande baie, obstruée de bancs de sable, au fond de laquelle viennent confluer les rivières de *Bonny* et du *Nouveau-Calebar*, branches du grand delta du Niger. — Les naturels de Bonny sont exclusivement adonnés à la traite de l'huile de palme qu'ils vont chercher dans leurs vastes pirogues, en remontant à une quinzaine de lieues les nombreuses criques qui font partie du delta marécageux du Niger. Aussi, les ressources en provisions y sont-elles très-bornées en volailles, viandes et fruits, etc.; la rivière est d'ailleurs très-poissonneuse. Les ignames, les cabris et le poisson sec constituent la nourriture de la population, qui, trouvant plus de bénéfices à traiter de l'huile de palme que des provisions, ne vend guère de ces dernières ou les vend à un prix fort élevé. Dans le village de Bonny on ne compte que six à sept mille âmes; mais tous les villages environnants, soumis à l'autorité du roi de Bonny, et contiennent environ quarante mille; la forme du gouvernement est une monarchie tempérée par l'élément aristocratique. Une recommandation à faire aux Européens qui fréquentent la localité pour la première fois, c'est de ne pas céder à la tentation de s'emparer des gros lézards qui circulent dans le village de Bonny et aux environs : le lézard est un des dieux fétiches de ces peuplades et le crocodile pareillement. Le séjour en rivière est très-malsain, s'il dure quinze jours; aussi les bâtiments qui

(1) Ce chapitre n'est que l'abrégé du *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger, ou Relation d'un voyage sur cette rivière depuis Yaourie jusqu'à son embouchure*, par Richard et John Lander, trad. de l'anglais par madame Louise Sw. Belloc; 3 vol. in-8°; Paris, 1832. — Comparez *Narrative of an Expedition into the interior of Africa by the river Niger, in the steam vessels Quorra and Alburkah in 1832, 33, and 34*, by Mac Gregor Laird and R. A. K. Oldfield, surviving officers of the expedition; 2 vol; London, 1835.

(2) *Descr. naut. des côtes de l'Afr. occ. comprises entre le Sénégal et l'Équateur*, par M. le comte E. Bouet Willaumez, ch. VIII.

vont y traiter de l'huile de palme, prennent-ils toutes les précautions possibles pour combattre cette insalubrité; ces bâtiments sont d'un grand tonnage, et il est rare qu'ils puissent compléter leur cargaison d'huile en moins de trois à quatre mois. Quand ils quittent l'Europe ils doivent d'abord s'approvisionner d'une grande quantité de sel aux îles du Cap-Vert, ou ailleurs sur la côte, toucher à la côte des Graines pour prendre des kroumanes, et à Fernando-Po pour y remplir toutes leurs pièces montées d'eau douce, laquelle est fort difficile à faire dans la riviere de Bonny; ils achètent dans cette île des ignames en abondance, des cabris, des volailles, etc., non moins difficiles à trouver à Bonny. Une fois en rivière, ils font un toit de paille sur le navire, descendent à terre les pièces à huile, font des fumigations fréquentes à bord, blanchissent toutes les parois intérieures du navire à la chaux, etc., etc.; malgré ces précautions, et quinque l'équipage soit remplacé par les kroumanes dans les travaux les plus rudes, il arrive rarement que les fievres pernicieuses de cette rivière ne le déciment ou ne le maltraitent pas plus ou moins. — La rivière du *Nouveau-Calebar* est moins profonde et aussi moins fréquentée; cependant il y a également des navires en traite d'huile de palme.

Au-dessous de Bonny la côte est toujours basse et boisée, découpée de temps en temps par des rivières et des criques, qui en font autant de terres marécageuses dont la richesse de végétation flatte la vue, sans être nullement productive; ce sont encore des mangliers, des palmiers et des chênes verts, tous arbres qui croissent dans les eaux saumâtres; cette richesse de végétation n'est donc réelle qu'à une distance de quelques lieues dans l'intérieur, sur les plateaux plus élevés que ces marécages. On passe ainsi devant la rivière peu importante d'*Andony*, dont la rive gauche est rendue inabordable par des bancs qui s'étendent à quatre et cinq milles au large, et au delà de plusieurs criques peu connues et peu importantes, on arrive devant la rivière du *Vieux-Calebar*. La pointe d'entrée de la rive droite de cette rivière est appelée *Tom Shot's;* elle n'est pas élevée et n'a de relief que par les grands arbres qui la couvrent. *East-Head* et le cap *Backassey*, extrémités de la rive gauche, sont des terres basses et boisées, contournées par un banc considérable de vase verdâtre qui se prolonge assez loin vers le sud.

En remontant la rivière, on aperçoit d'abord *l'île aux Perroquets*, dans le sud de laquelle un long banc de sable dur se prolonge en rétrécissant le canal. Cette île est couverte d'arbres de toute espèce, comme les deux rives du fleuve, qui offrent la plus riche végétation; elle est presque inabordable en canot, à cause de l'épaisse ceinture de palétuviers qui garnissent ses bords. A partir de East-Head on compte quatre rivières sur la rive gauche : 1° *Backassey*, 2° *Little-Backassey*, 3° *Little-Quà*, 4° *Grande-Quà*. — Entre l'île aux Perroquets et la rive droite, on remarque, lorsqu'on est encore dans le sud, une large ouverture, que l'on pourrait prendre pour la rivière elle-même : c'est une passe ou bras du fleuve obstruée et rendue impraticable pour toute autre embarcation que des canots ou des pirogues par le grand banc qui s'étend vers le sud. L'île *James* est couverte, comme l'île aux Perroquets, de grands arbres. Un banc de sable dur la contourne aussi; mais il s'étend peu au large de l'île, si ce n'est vers la pointe sud-ouest, dont il forme un prolongement assez saillant, fermant ainsi la passe entre l'île et la rive gauche, sur laquelle s'élève le petit village de *Fish-Town*. Il faut, dans cette partie, éviter la rive droite ou les terres qui paraissent la former, à cause d'un banc considérable dont quelques parties assèchent de basse mer. La partie septentrionale de ce banc, transformée, pour ainsi dire, en île, par les palétuviers et les arbres qui s'y sont implantés, dessine la rive droite de la rivière *Cross*, à l'endroit même où elle vient avec la rivière du Vieux-Calebar se confondre dans une embouchure commune. Comme la partie méridionale de ce banc est composée de sable dur et de marécages, il faut, dès qu'on a longé à petite distance le côté occidental de l'île James, rallier de très-près la pointe des *Sept-Brasses* (*Seven-Fathoms*), reconnaissable aux grands fonds qu'on y trouve, au banc et aux bouquets d'arbres placés en regard. Dès qu'on arrive à la hauteur de cette

pointe, on voit la rivière Cross se diriger vers le nord-nord-ouest (1) et celle du Vieux-Calebar vers le nord-est du monde environ. Mais alors il faut couper directement et passer sur la rive droite du Vieux-Calebar, pour éviter un banc de sable dur, ressemblant à du ciment et fort dangereux, qui contourne la pointe des Sept-Brasses dans sa partie orientale et longe la rive gauche de la rivière du Vieux-Calebar, jusqu'au village de *Henshaw's-Duk*, rétrécissant ainsi la rivière presque de la moitié de sa largeur et causant, faute d'être connu, l'échouage de beaucoup de bâtiments. Dans la route le long de la rive droite, on dépasse plusieurs petits creeks ou marigots, peu apparents et peu larges, mais dont la plupart peuvent porter des pirogues à *Creek-Town*, village appartenant au roi Eyo. Après avoir doublé dans l'est le village de Henshaw's-Duk, premier village de la rive gauche, on peut serrer cette rivière et jeter l'ancre devant le *Vieux-Calebar*, groupe de trois villages dont le second est le plus considérable. — La distance de la pointe nord de l'île aux Perroquets au Vieux-Calebar est de vingt-huit à trente milles. De la même pointe à celle des Sept-Brasses il y a dix-huit milles environ; de la pointe sud-est de l'île aux Perroquets à l'extrémité sud des Brisants, on compte vingt-deux milles. « Les deux « rives jusqu'à la pointe des Sept-Brasses sont peu élevées, couvertes de « bois, et défendues par une ceinture « épaisse de palétuviers ou de mangliers, « qui en rend l'abord presque impossible. On aperçoit au-dessus de hauts « palmiers et de grande arbres de diffé« rentes espèces, qui seuls dans cette « partie donneut du relief aux terres « et aux îles, formées en grande partie « de terrains d'alluvion. A la pointe « des Sept-Brasses, la rive gauche s'é« lève en pente douce à partir de la « plage, pour former une suite de pe« tites collines superposées, sur le pen« chant desquelles sont bâtis les trois « villages. Ce n'est qu'auprès de ces vil« lages qu'on peut aborder facilement « et que le sol se dépouille en partie de « cette riche et luxuriante végétation « qui lui est propre. » Le troisième village, le plus à l'est, se nomme *Tom-Robin's-Town*. C'est le moins considérable. Un peu au-dessus, la rivière du Vieux-Calebar se coude brusquement et prend à peu près la direction du nord. En remontant la rivière au delà de ce coude, on reucontre sur la rive droite un deuxième marigot conduisant encore au village du roi Eyo, Creek-Town, et le plus fréquenté de tous. Son entrée est fort étroite et difficile à reconnaître. Elle est signalée par deux grands arbres situés en face sur la rive gauche, remarquables par leur forme, et que les gens du pays appellent les *Mamelles* (*Breasts*). Le village de Creek-Town est sur la rive droite de ce marigot, à deux milles à peu près de son embouchure dans le Vieux-Calebar et à dix milles environ du village de ce nom (1). Bien que ce marigot soit profond, il est tellement obstrué et si etroit, on rencontre en travers de son lit un si grand nombre de troncs d'arbres, qu'il n'est praticable que par des embarcations. — « On trouve au « Vieux-Calebar, mais en petit nombre « et avec difficulté, en s'adressant aux « rois et aux chefs du pays. des bœufs « de petite taille, des cabris, des cochons « et des poules, parfois du poissou; en

(1) En 1840, le capitaine Becroft remonta la rivière de Cross, dans un canot indigène qu'il avait loué avec cinquante rameurs, et accompagné de son chirurgien et de deux matelots, jusqu'à une ville très-peuplée, nommée *Ommonn*, située à environ soixante-dix milles au nord ouest-½-nord, sur une île qui fournit aux habitants du Vieux-Calebar beaucoup d'huile de palme et des provisions. Lui et ses compagnons furent reçus dans la ville avec amitié : c'étaient les premiers blancs qui y fussent venus. Mais le peuple du village d'*Étone* refusa de les laisser venir à terre, d'après l'opinion (à ce que l'on dit) que le chirurgien portait avec lui la petite vérole. Voy. *Details of explorations of the Old-Calabar river, in 1841 and 1842, by captain Becroft, of the merchant steomer Éthiope and M. J. B. King, surgeon of that vessel.* Drawn ocp by M. King, and communicated by M. Jamieson, of Liverpool, dans le *Journal de la Soc. de Géogr. de Londres*, vol. XIV, part. II, p. 260-283.

(1) Le 6 décembre 1841, des conventions relatives à la suppression de la traite des Noirs furent conclues par des officiers de la marine britannique avec Eyo, chef de Creek-Town, et avec Eyamba, chef de Calebar.

« fruits, tous mauvais par suite du « manque de culture, l'orange, le ci- « tron, la banane, la goyave, la papaye, « le coco, la pastèque, le choux palmiste, « qui est abondant, et quelques plan- « tes, comme le cresson et le pourpier « doré, près des villages ou sur le bord « des ruisseaux. Sous ce rapport, c'est « donc encore une bonne relâche pour « les équipages; mais pour se procurer « ces denrées il faut négocier au moyen « de marchandises. — L'eau se fait à « terre, à une petite plage sablonneuse, « sous le village de Henshaw's-Duk. On « peut aussi, à mer basse, la puiser le « long du bord; mais elle est imprégnée « de vase et chargée de débris : conser- » vée quelques jours dans les caisses en « fer, elle devient bonne et potable. » Dans le mois de mars 1845, le thermomètre, durant le séjour de la canonnière *l'Alouette*, monta chaque jour à 32d centigrades, exposé à l'air libre et à l'ombre. Jusqu'à midi ou une heure, la chaleur était très-forte, par le manque de brise durant la matinée. Celle-ci ne s'établissait d'ordinaire que vers une heure après midi. Le baromètre varia de 0,758 à 0,762, montant lors des tornades ou durant les orages qui sont violents et fréquents dans cette saison, et reprenant ensuite la limite ordinaire. — Il est plus difficile de descendre que de remonter la rivière, à cause des brises du large qui suivent généralement la direction du sud vers le nord, variables au sud-sud-ouest, sud-ouest, et ouest-sud-ouest; puis tournant au coude que fait la rive à la pointe des Sept-Brasses, inclinant vers l'ouest-nord-ouest et même le nord-ouest. On a donc le plus souvent pour descendre la rivière le vent contraire (1).

Dans une des séances de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, en 1845, M. le professeur Daniell lut un mémoire ethnologique sur les naturels du Vieux-Calebar. « Cette population, quoique d'extrac- « tion yéboûe, présente certaines dé- « viations physiques qui servent à la « distinguer des autres tribus de même « souche. Les naturels de *Bonny-Mun*, « qui sont de pure extraction yéboûe, « peuvent être pris pour terme de com- « paraison. — Ils sont généralement de « petite stature et de formes dégagées; « la peau est d'une nuance jaunâtre as- « sez claire. — Le tronc et d'autres « parties du corps sont en rapport avec « cette configuration physique; les « membres sont assez robustes et bien « proportionnés, avec une propension « à un grand développement muscu- « laire. Les jeunes filles ont les che- « veux invariablement rasés, sauf une « petite touffe, et il ne leur est permis « de les laisser croître qu'après leur « mariage; elles les disposent alors en un « certain nombre de tresses qu'elles « ornent de grains de verroterie. Chez « ce peuple, plusieurs parties du corps, « particulièrement la face, sont tatouées « de figures circulaires; le dessus de « l'avant-bras, chez les hommes aussi « bien que chez les femmes, est orné « d'empreintes de forme ronde de la « grandeur d'une petite pièce de monnaie. « — Le gouvernement de ce peuple est « une monarchie absolue, assez douce « dans son caractère général. Ils font pé- « rir leurs criminels par le poison, la « noyade et la décapitation. Un simple « contrat entre les parties constitue la loi « du mariage. Avant de demeurer défi- « nitivement ensemble, les deux époux se « tiennent assis pendant plusieurs jours « au milieu d'un certain appareil de fête, « bien accompagnés et dans leur plus « belle parure. La polygamie existe chez « eux dans toute sa force. L'adultère « s'expie par une mort terrible. Au « nombre de leurs rites funéraires, il y « en a un qui consiste à immoler un très- « grand nombre d'hommes, de femmes « et d'enfants; et telle était autrefois la « rigueur avec laquelle cette coutume « était observée, que beaucoup de villes « en ont été presque dépeuplées (1). »

(1) *Renseignements nautiques sur la rivière du Vieux-Calebar, fournis par le lieutenant de vaisseau Phil. de Kerhallet*, et insérés dans la *Description Nautique* de M. le comte E. Bouët Willaumez, p. 157-165. — Voy. la *Carte de la rivière du Vieux-Calebar* dressée par M. Ch. Ph. de Kerhallet, d'après les éléments recueillis par lui en 1844, et les travaux exécutés en 1826 par les capitaines Fairweather, Owen et Vidal (*Dépôt général de la marine*, 1845).

(1) *Nouvelles Annales des Voyages, Revue géographique* de juillet 1845.

La pointe et la péninsule de Barkassye terminent la rive droite du *Rio del Rey*. Les terres du littoral de cette presqu'île sont élevées; mais des bancs de vase, qui se prolongent au large de l'ouverture du Rio del Rey en rendent l'approche difficile. Le Rio del Rey n'est pas une rivière, mais un vaste estuaire envahi par les alluvions qu'y charrient de nombreuses criques : aussi ses eaux, peu profondes, ne pourraient-elles recevoir que de petits navires; les terres qui l'avoisinent sont très-hautes, surtout à l'est, où l'on aperçoit enfin, après cette longue suite de terres basses et marécageuses de Benin et de Calebar, les hautes montagnes de Cameroons sur le littoral et de Rumby dans l'intérieur. Parmi les criques plus ou moins étroites qui viennent déboucher dans l'estuaire du Rio del Rey, la plus avancée dans les terres est celle de l'ouest, dont le cours est interrompu à une quinzaine de lieues de l'embouchure par des rochers formant cataracte : une autre crique va rejoindre le Vieux-Calebar.

« En quittant le Rio del Rey, on « contourne pendant sept ou huit lieues « la côte élevée et boisée qui sert de « base au pic de Cameroons, et l'on ar- « rive devant la baie d'Amboise. On peut « supposer, dit M. le comte E. Bouët- « Willaumez, que cette masse énorme, « séparée seulement par un canal de six « lieues de Fernando-Po, autre masse « basaltique du même genre, devait se « relier à cette île avant qu'un cata- « clysme du globe vint jeter l'une sur « le rivage et l'autre à une dizaine de « lieues dans l'Océan. »

En 1841, M. le capitaine Allen, pour obéir aux instructions de l'amirauté et par suite de l'opinion favorable qu'il avait de la salubrité de cette baie, en fit une étude très-attentive. Elle s'étend à la base même de cette haute montagne qui porte sur les cartes le nom de *mont Cameroons*, et que, suivant le témoignage de John Grazilhier (1), les Portugais appelaient *Tierra alta de Ambozes*. Les naturels en désignent le sommet par le nom de *Mongo ma Lobah* (1). Il atteint une hauteur de treize mille pieds (3,962 m.). La partie qui se trouve en dedans du côte de la terre est nommée *Mokolima Pako*, et le pic isolé, qui s'élève auprès de la baie à une hauteur de cinq mille pieds environ (1,524 m.), *Mongo m'Etindeh*. Vue a quelque distance, cette belle montagne paraît s'élever en pente continue depuis la mer; mais en s'approchant on découvre qu'elle est formée par une succession de collines et de vallées intermédiaires, dont le sol est très-riche; ces collines sont couvertes, jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, de magnifiques arbres forestiers, auxquels succèdent des herbes, qui paraissent devenir de plus en plus rares vers le sommet, si l'on en juge par les cendres volcaniques de couleur rouge-brun qu'on y remarque. L'origine volcanique de toute cette contrée est fortement accusée par les scories et les nombreuses coulees de laves qui attei-

(1) *Voyage au Nouveau-Calebar, à Bandy et à Dono, par Jacques Barbot et Jean Grazilhier*, 1699 — « L'auteur de cette relation, dit M. Walckenaer, était le frère de Jean Barbot, voyageur célèbre par sa description de la Guinée. Jacques Barbot, excité par cet exemple domestique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de subrécargue sur *l'Albion*, frégate de 300 tonneaux et de quatre pièces de canon. Il s'était associé avec d'autres marchands de Londres pour le fonds de la cargaison; et l'objet particulier de son voyage était le Nouveau-Calebar, rivière de la côte méridionale d'Afrique, que les Portugais nommeot *Rio Real*. Jean Grazilbier, qui partageait avec lui l'office de subrécargue, l'accompagna dans toutes ses courses, et recueillit ses propres observations, qui furent ensuite augmentées dans des voyages successifs aux mêmes lieux. Les cartes de Calabar et de la baie de Cabende, dont ils ont enrichi leurs relations, insérées dans le 5[e] vol. de la collection de Churchill, précieuses par leur originalité, furent composées par d'habiles pilotes dans les lieux mêmes. » (*Hist. génér. des Voy.*, t. XI, p. 61.)

(1) Le capitaine Allen, considérant que ce nom signifie *montagne de Dieu*, et s'autorisant des feux que cette montagne vomissait encore en 1838, est tenté de supposer qu'on retrouve là le *Chariot des Dieux* d'Hanoon le Carthaginois. Il dit, en effet, dans la relation de son Périple : « Nous découvrimes à la nuit une « contrée pleine de feu; dans le milieu était « un feu très-élevé plus grand que le reste et qui « semblait toucher les étoiles. Lorsque le jour « vint, nous découvrimes que c'était une grande « montagne, nommée le *Chariot des Dieux*. »

gnent jusqu'à la mer. D'après l'état actuel de la surface, il doit s'être écoulé de nombreuses années depuis que ce pays est en repos, quoiqu'il y ait lieu de penser qu'il laisse encore échapper de temps à autre ses feux intérieurs. M. Hilley, commerçant anglais, fixé à Cameroons depuis dix ans, assura au capitaine Allen qu'il avait vu des flammes auprès du sommet; et plusieurs des principaux habitants de *Bimbia* lui déclarèrent qu'environ trois ans avant son arrivée, c'est-à-dire en 1838, « le feu était sorti de terre; » ils ajoutaient : « C'est Dieu qui l'a fait, » marquant nettement qu'il était impossible de l'attribuer à la combustion des herbes qu'ils ont l'habitude de brûler dans la saison sèche pour chasser les bêtes sauvages. « Ils l'avaient tous vu; et à *Mongo* ils avaient senti la terre trembler comme un bateau à vapeur. Le peuple craignait de périr. » — Si l'on en juge par les fumées qu'on voit s'élever de beaucoup de points jusqu'à une grande hauteur sur la montagne, la population doit être nombreuse. Au bord de la mer il y a un grand nombre de villages. Le capitaine Allen en visita plusieurs, et ne reconnut pas dans les habitants ces hommes que Grazilhier dépeint comme les plus méchants Noirs de toute la Guinée : au contraire, il les trouva fort civils. Ils faisaient autrefois le commerce des esclaves avec les Hollandais; aujourd'hui ils n'ont de relations qu'avec les peuples de Bimbia. — La base de la montagne à l'ouest de *Mongo m'Etindeh* est appelée *Bamboko;* et la partie au sud de *Bakwileh* et derrière *Bimbia*, à l'est de la montagne, *Batongo*. — A Bimbia aussi il y a de nombreux villages bâtis sur un bel amphithéâtre, dont le fond est formé de roches. En quittant le mouillage de la baie d'Amboises, pour continuer à descendre la côte, on passe devant une série de pointes qui découpent le littoral en petites anses plus ou moins profondes et abritées, et susceptibles, par la facilité des communications, d'être transformées au besoin en dépôts de combustibles. La rivière *Bimbia* ou *Petit-Cameroons* se jette dans une de ces anses ou baies; son entrée, abritée par une petite île, présente un excellent mouillage aux bâtiments qui font le commerce de l'huile de palme; mais il y fait très-chaud, et le vent de terre souffle par-dessus des marais. Les habitants recueillent l'huile de palme en grande abondance. Ils sont, ainsi que les naturels des îles de la baie, de la nation *Dualla*; tandis que ceux qui habitent au bas de la montagne appartiennent à une autre race, et sont désignés par leurs voisins, plus civilisés, sous le nom d'*hommes des bois*. — Il y a dans la baie d'Amboises trois petites îles, dont l'étendue et la fertilité sont en raison inverse de la population. La plus grande, *Mondeleh*, qui a un demi-mille de longueur seulement, est située dans la partie sud-est de la baie; elle est haute et rocheuse; mais son sommet est de niveau, et le sol, formé de basalte décomposé, est d'une richesse admirable; ses flancs abruptes sont couverts de très-beaux bois. Il ne se trouvait alors sur cette île que dix familles; si elle était bien cultivée, elle pourrait en nourrir cinq fois autant. On y rencontre à mi-côte trois ou quatre sources d'eau qui, quoique faibles, ne tarissent jamais, à ce que l'on dit. Le point où l'on débarque est mauvais, mais on pourrait l'améliorer. L'île extérieure, *Dameh* ou *Ambas*, est petite et presque entièrement aride; les pentes des roches et les sommets sont couverts de broussailles et de gazons. Ce n'est en réalité qu'une étroite bande de roches élevée à son extrémité extérieure. Mais, quoique la nature ne leur fournisse aucun moyen de subsistance, cependant trois ou quatre cents hommes y ont fixé leur demeure. Ils échangent, avec les habitants de la grande terre, les produits abondants de la mer contre des plantains et des ignames. Ils ont aussi un bon nombre de chèvres et de cochons qui paissent sur les côtes escarpées de l'île. Le seul point où les canots puissent accoster est difficile à cause de rochers ardus et de la houle continuelle. On pourrait cependant, sans beaucoup de peine, y établir une jetée. Le peu de sources qui se trouvent dans l'île tarissent souvent; les habitants sont obligés de recueillir l'eau de pluie, et dans la saison sèche d'aller faire leur provision sur le continent. L'île *Bobia*, appelée aussi l'île *Pirate*, est encore plus aride que l'île Dameh. Elle paraît être le

reste d'une île plus grande, et les nombreux fragments détachés et battus par la mer qui sont autour d'elle prouvent qu'elle a été autrefois beaucoup plus étendue. Il est probable qu'elle était jadis unie au continent ; la structure des falaises à pic qui se trouvent vis-à-vis, et qui n'en sont séparées que par un canal étroit et peu profond, le témoigne assez. Ce promontoire a même dû s'étendre jusqu'à *Dameh*, qui est sur la même ligne. La destruction de cette côte continue encore, ainsi qu'on le voit par d'énormes fragments de rochers qui se trouvent à la pointe nord de l'île, et que le capitaine Allen croit s'être détachés depuis son premier voyage en 1833. Quoique cette île soit beaucoup plus petite que les deux autres, sa population est nombreuse. Chaque point de sa surface inégale où il a été possible d'établir une cabane en porte une. Elle est à pic de tous les côtés, et on ne peut arriver au sommet qu'en escaladant une espèce de jetée de basalte : c'est un passage effrayant, où l'on ne peut aller que un à un et qu'un enfant pourrait défendre. Les habitants doivent probablement à leur position inexpugnable la réputation qu'ils ont parmi leurs voisins. Leur aspect est féroce ; mais le capitaine Allen n'entendit jamais citer de leur part un acte authentique de piraterie. Ils sont indépendants et déterminés à résister à l'oppression. Le chef de Bimbia se plaignit à lui qu'ils ne voulussent pas reconnaître son autorité, ni satisfaire à ses demandes, assez injustes à la vérité. Ces insulaires sont les plus habiles pêcheurs de la baie, et dans le beau temps elle est couverte de leurs canots. — Le mouillage est excellent dans toutes les parties de la baie, tant sous le rapport de la qualité du fond que de la profondeur ; et, quoique la côte ne soit pas abritée et qu'il y ait une houle continuelle, le vent n'est jamais assez fort pour mettre un bâtiment en danger. Les vents les plus fréquents sont ceux du sud-ouest, auxquels la baie est entièrement ouverte ; dans les plus mauvais mois et c'est-à-dire en juillet août ; on s'abrite derrière l'île Mondoleh. Le bois, les végétaux, s'y trouvent en abondance, et les vivres au quart du prix qu'on est obligé de les payer à Fernando-Po. On peut avoir de l'eau excellente auprès de *Kieh*, mais seulement de mer basse, attendu qu'elle sort du pied d'un rocher. Mais en creusant au-dessus de la marque de haute mer, on peut obtenir une aiguade très-commode. Le désavantage que présente cette côte, opposée aux vents, est grandement compensé par la pureté de la brise de mer qui passe par-dessus l'Atlantique. La côte, dans les environs, n'a ni mangliers ni marais, et comme le vent de terre passe par-dessus de hautes montagnes, il est froid et rafraîchissant. La baie d'Amboises est peut-être la position la plus saine de la côte d'Afrique. Pendant la saison pluvieuse on y a rarement plus d'un orage ou d'un tornado en vingt-quatre heures. Le reste du jour, le temps est très-beau, et la pluie même s'interrompt pendant quelques jours de suite.

Le littoral, bas et boisé, qui sépare la rivière Bimbia de celle de Cameroons, forme un arc assez prononcé dont la convexité est tournée du côté de la mer ; deux criques qui les font communiquer entre elles le découpent.

La rivière de Cameroons n'est, comme Sierra-Leone, Rio-Grande, etc., qu'un estuaire ou grand golfe salé, servant de bassin à plusieurs cours d'eau qui viennent s'y jeter à la mer. Celui qui vient de l'est-nord-est a semblé le plus considérable et a reçu tout particulièrement le nom de rivière Cameroons, appellation portugaise qui semble indiquer l'abondance des chevrettes que l'on y trouve. Mais les naturels, suivant leur usage, lui donnent le nom des pays qu'elle traverse : ainsi, devant la ville de Bell on l'appelle *Madiba-ma-Dualla* ; plus haut, *Madiba-ma-Wuri*, etc. Dans un petit voyage que le capitaine Allen, commandant le bateau à vapeur *le Wilberforce*, fit en 1843 dans cette rivière, sans pénétrer plus loin qu'à quarante milles de la mer, il réussit à reconnaître sa nature et son étendue dans son cours principal et avant qu'elle ne se divise, ce qui a lieu seulement à huit milles au-dessus de la ville de Bell, et à moins de vingt milles de la mer. La véritable rive gauche de la rivière descend même jusqu'à cet établissement, qui est élevé de cinquante pieds au-dessus de la mer. « Le bord

« de la rivière consiste en un conglo- « mérat récent, contenant des particules « de quartz de la grosseur d'une noix, « quelques petits fragments de mica « blanc et des masses de grès rougeâtre, « dont quelques-unes ont quatre pieds « de longueur; le tout est lié par une « argile d'un brun clair. La stratification « est horizontale, et l'épaisseur des cou- « ches varie de quelques pouces à plu- « sieurs pieds; on ne peut y découvrir « aucune trace d'êtres organisés. Les « fragments de grès qui forment une « partie de ce conglomérat sont compo- « sés de particules de quartz soudées « par un oxyde de fer ou par leur adhé- « rence naturelle; quelquefois le mine- « rai de fer est combiné chimiquement « avec la matière argileuse et forme des « masses compactes. L'influence du fer « sur l'aiguille aimantée devait être en- « core plus forte à la base de la falaise, « où le grès était plus compacte et pa- « raissait contenir une plus grande quan- « tité de fer; mais au sommet même « elle était assez grande pour produire « des inclinaisons différentes à quelques « mètres de distance. La rive opposée « consiste en un plateau de roches visi- « bles à mer basse; il correspond au « grès compacte qui forme la base de la « falaise, ce qui porte à croire que dans « l'origine les rives qui encaissaient la « rivière s'étendaient jusqu'ici des deux « côtés; aujourd'hui cette partie est « basse et couverte de mangliers, ainsi « que le sont toutes les îles jusqu'à vingt- « cinq milles de la mer. Ces îles parais- « sent augmenter, et forment un petit « delta qui finira par combler cette em- « bouchure, et la terre regagnera ainsi « ce qui lui a été enlevé par la mer dans « quelque convulsion produite par les « actions des volcans qui ont leur cen- « tre dans la chaîne des montagnes voi- « sines. » — Quoique ce soit une belle rivière, la rivière de Cameroons n'est pas comparable au Niger. Sa largeur moyenne au delà des mangliers est d'environ six cents yards, aussi loin que M. Allen y put pénétrer. Dans la saison sèche, la profondeur varie de deux à vingt pieds, quoiqu'elle ait rarement plus de huit pieds; mais, dans les grandes eaux, un bâtiment d'une certaine force peut la remonter. Cependant, d'après le récit de quelques naturels intelligents, la navigation serait obstruée par des roches à *Banem*, situé à environ quatre-vingt-dix milles de la mer; mais au delà de ces roches il paraît que la rivière continue encore pendant plusieurs journées. — La rivière Cameroons a deux affluents sur la rive droite : l'un, le *Yabiang*, que M. Allen remonta en partie; l'autre à environ vingt-cinq milles au-dessus de la ville *Wana-Makembi;* ils ont, dit-on, leurs sources tous deux dans des rochers de cinquante-neuf pieds de haut, ou du moins ils en tombent. Il y a aussi un petit cours d'eau qui se jette dans la crique *Ebonjeh*, et qui vient de *Duka-Bakin*, à peu près à quatre heures de distance plus haut. — On a quelquefois supposé qu'outre le Cameroons, une autre grande rivière, nommée *Malimba*, tombait dans ce bassin; mais toutes les personnes que le capitaine Allen interrogea à ce sujet s'accordèrent pour lui dire que ce n'était qu'une crique dérivée de la rivière *Qua-Qua*, qui vient de l'est. Son pilote lui disait que cette rivière a plus de mangliers, mais moins de largeur que celle de *Wuri* ou de *Dualla*, et qu'elle est obstruée par des roches presque à la même distance de la mer. Il ajoutait que le roi de tout le pays de Qua-Qua réside dans une petite ville nommée *Longassi*, qui se trouve sur la rivière à quatre-vingts milles environ de son embouchure. Il paraît donc résulter des témoignages recueillis par le capitaine Allen qu'il existe une rangée de montagnes qui s'étendent à l'est à partir des monts Cameroons, ou du moins qu'il se trouve à cent mètres environ de la mer un plateau élevé, car les naturels parlent de quatre grands cours d'eau qui tous tombent de rochers hauts de cinquante pieds. — En outre des deux rivières ci-dessus mentionnées, la Dualla et la Qua-Qua, plusieurs criques se déchargent aussi dans ce bassin; elles se nomment *Bomano*, *Mongo* et *Bimbia*, et viennent principalement des hautes montagnes qui bordent ce bassin à l'ouest. — Tous les commerçants de ce pays assurèrent au capitaine Allen qu'il n'y avait pas de communication par eau du Cameroons au *Rio del Rey* ou rivière *Rumby*; l'eau, suivant leur témoignage constant, s'arrête à *Ba-*



lung, à trente mètres environ au-dessus de la rivière Bimbia, où l'on rencontre de hautes montagnes, des rochers et des sources. Il y a beaucoup d'éléphants dans les bois. Les habitants de Mongo et de Balung traversent les montagnes et vont par *Ekombah* et *Ebonjeh* à *Balondo*, sur la rivière de Rumby; ou, en prenant une autre route, d'Ebonjeh à *Bamboko*, situé au pied de la montagne du côté de l'ouest. Les communications sont, au reste, très-difficiles, en raison de la nature montueuse et boisée du pays qu'on traverse; il doit être élevé, car on dit qu'il est froid. La rivière Rumby se termine, dit-on, à Balondo (1).

Le capitaine Allen représente le peuple de Cameroons comme actif, industrieux, et déjà assez civilisé pour comprendre et servir les généreux projets des nations européennes. Ils sont soumis à deux chefs, dont l'un porte le nom de Bell et l'autre celui d'Acqua (2). Leurs villages, situés sur une plaine élevée de dix-huit mètres au-dessus du niveau de la rivière, sont séparés par un ruisseau et s'étendent très-loin dans l'intérieur. Cette position élevée et la nature sablonneuse du terrain en font un séjour tres-sain. Une fois au-dessus des marées, les palétuviers sont remplacés par des palmiers qui croissent sur les bords du fleuve; et l'on aperçoit au milieu de magnifiques clairières bien cultivées les cases des esclaves de Bell et d'Acqua. L'exploration que fit le capitaine Allen lui apprit que le fleuve se réunit en un seul tronc à huit milles en amont des villes de Bell et d'Acqua, situées sur la rive gauche, et que cette dernière rive, qui est élevée, est le prolongement réel de la terre ferme; aussi n'est-elle coupée d'aucune crique, tandis que la rive droite est formée de terrains d'alluvion découpés par des criques en îles nombreuses.

Côte du Gabon, ou Côte comprise entre Cameroons et la rivière de Gabon ou l'Équateur (1). — A partir de la pointe *Suellaba*, pointe méridionale du rio Cameroons, la côte est uniformément basse et boisée. A une distance de six lieues environ on aperçoit une pointe plus avancée, au nord de laquelle coule la petite rivière de *Borea*, praticable seulement pour de petites embarcations, et partagée, à son entrée, par une île que des hauts-fonds relient à la pointe nord. La côte, qui jusque-là court presque au sud, commence là à se rapprocher de l'est, et, conservant cette direction pendant quarante milles, forme la baie, plus longue que profonde, connue sous le nom de *Panavia*, dont la plage est entrecoupée par plusieurs entrées de criques ou petites rivières. La petite baie et les villages de *Banoko* viennent ensuite. Comme ils n'étaient marqués sur aucune carte, quoique assez considérables et riches en produits d'ivoire, M. le comte E. Bouët y laissa le lieutenant de vaisseau Phil. de Kerhallet, avec ordre de s'assurer de leur position. En venant du sud au nord, dit cet officier dans sa relation, le long de cette côte, on aperçoit, à trois milles au nord du *rio Campo*, une première pointe remarquable seulement par deux monticules placés vis-à-vis; la côte présente ensuite deux baies sablonneuses de peu d'étendue, dont les pointes rocailleuses font briser la mer à leurs pieds. C'est à la troisième que commence le mouillage ou la baie de *Banoko*, point qui n'est désigné sur aucune carte. Peu profonde, cette baie est facile à reconnaître par les hautes terres qui l'avoisinent. Une de ces montagnes, la montagne *Alouette*, est située près de la plage; elle a mille quarante et un mètres d'élévation, et s'abaisse vers le nord par une pente douce. Elle est coupée dans le sud presque verticalement, et rejoint la première ligne

(1) *Description de la rivière de Cameroons et de la baie d'Amboises*, par le capitaine Allen, commandant le bateau à vapeur *le Wilberforce*. (Extrait du *Journal de la Soc. roy. de géographie de Londres*, vol. XIII, inséré par M. Daussy dans le t. Ier de la 3e Série du *Bulletin de la Soc. de géographie*, p. 123 et suiv.)

(2) Le 7 mai 1841 des engagements relatifs à la suppression de la traite des noirs furent conclus par des officiers de la marine britannique avec Bell, roi de Bell'stown, et Acqua, roi d'Acqua-town sur la rivière de Cameroons. La teneur de la première convention est rapportée dans la *Revue coloniale* des *Annales marit.* de 1844 (août), p. 248.

(1). *Descr. nautique des côtes de l'Afrique occidentale*, ch. IX.

des hauteurs qui longent le rivage. L'autre montagne de reconnaissance est le mont *Nisus*, fort éloigné dans l'intérieur, situé est et ouest avec la montagne Alouette, descendant vers le sud en pente douce, vers le nord coupé presque à pic, et formant à son sommet une ligne droite légèrement inclinée du côté du nord. Près du mont Nisus on aperçoit, dans certaines positions, une montagne en pain de sucre presque aussi élevée, mais quelquefois cachée par l'autre. D'autres terres hautes paraissent encore dans le nord, mais sont situées loin dans l'intérieur. Les quatre ou cinq villages qui donnent leur nom à la baie, cachés tous par de grands arbres, ne sont pas apparents même du mouillage. Le village sud de Banoko est situé par 2° 56' de latitude nord. — La côte continue à se montrer couverte d'arbres touffus, et se termine en arrière-plan par de hautes montagnes, dont les deux plus remarquables sont celles de la *Table* et de la *Selle ;* celle de la Table est la plus méridionale : ce sont de bons points de reconnaissance pour la rivière *Campo*, dont l'entrée, large et assez profonde pour des navires, se trouve en dedans et au nord de la pointe du même nom. Un village considérable est bâti sur la rive gauche, qu'un banc de brisants prolonge au large. A partir de Campo, la côte continue à montrer au-dessus de ces touffes boisées et noirâtres une suite non interrompue de hauteurs, que surmontent de temps en temps des pics saillants. A quatorze milles au sud du rio Campo elle forme une espèce de baie, dont la pointe nord est entourée de brisants, et dans laquelle on découvre quelques cases parmi les arbres; on y peut jeter l'ancre pour faire de l'eau. On est alors par le travers de la chaîne des *Sept montagnes*, dont le *mont Sharp* est le point le plus élevé. — Le mont *Mitre*, qui est détaché de cette chaîne dans le sud, est un bon point de reconnaissance pour la rivière *Saint-Benoît*, située à une quinzaine de lieues environ plus bas que le rio Campo. L'entrée de cette rivière est étroite, mais profonde. La pointe nord est remarquable par une montagne nommée *Heybern*, appellation souvent donnée à la rivière elle-même; la pointe sud, également élevée, est entourée de récifs qui s'étendent au large et vers la rivière ; cette rivière, renommée par sa traite d'ivoire, se divise en deux branches, dont l'une court au sud-est et l'autre à l'est. — La côte, toujours boisée, mais irrégulière et bordée parfois de récifs, cesse au delà du mont Mitre de montrer des pics élevés en arrière-plan. Sa direction générale est le sud ouest ¼ sud du monde. A dix lieues de la rivière Saint-Benoît se voit le cap *Saint-Jean*, au nord duquel trois coupées sur le littoral indiquent des entrées de petites rivières. Des villages fréquentés par des traitants d'ivoire et de bois sont bâtis auprès. Le cap Saint-Jean est couvert de bois à son sommet, rocailleux et sans grève à sa base, contre laquelle la mer vient déferler avec force. — La baie de *Corisco* ne compte pas moins de dix lieues du nord au sud, sur quatre lieues de l'est à l'ouest. Dans ce vaste bassin viennent déboucher au nord-est la rivière *Mooney* et au sud-sud-est la rivière *Moondah*, accessibles pour de grands navires à quelques lieues de leurs embouchures, mais semées de bancs et de roches qui en rendent la fréquentation dangereuse sans pratiques. Ces rivières abondent en bois rouge et en bois d'ébène; l'une des criques de la rivière Moondah coupe les terres du sud de la baie de Corisco dans la direction du sud-ouest : elle vient ensuite aboutir à deux milles du village de *Quaben*, conséquemment près de l'établissement français du Gabon, et fait de ces terres une presqu'île connue sous le nom de presqu'île d'*Esterias* ou de *Louis-Philippe*. La baie de Corisco serait donc un des plus beaux bassins de la côte d'Afrique, si elle n'était semée d'une multitude d'îles, d'îlots, de roches et de bancs, qui font que sa fréquentation et celle de ses rivières sont d'une certaine difficulté. Les noirs du Gabon sont les meilleurs pratiques de ces localités, que les cartes les plus récentes ne reproduisent qu'incomplétement. L'île de *Corisco*, la plus grande des îles de la baie, la partage en deux parties à peu près égales. C'est au nord-est de cette île, là où se trouve le principal village, qu'on est le mieux abrité. L'île est couverte de bois magnifiques, bois de construction, d'ébène, de teinture. On s'y procure aussi de l'ivoire que les habitants achètent aux *Bulous* ou na-



turels de l'intérieur du continent. Dans le sud-sud-ouest de l'île Corisco et au milieu des récifs jetés dans cette partie de la baie, sont les deux petits îlots *Laval* et *Bayna*, inhabités, mais couverts d'arbres. Enfin les îles *Elobey*, autrefois nommées *Mosquitos*, s'aperçoivent dans le nord-est de la baie, devant l'entrée de la rivière Mooney, et forment avec la grande île Corisco le canal le plus large et le plus facilement praticable.

Le Gabon, nommé *M'Pongo* par les naturels qui en habitent les rives, est, comme la plupart des rivières à huile du golfe de Biafra, plutôt un estuaire qu'un fleuve proprement dit. Il se divise en deux bassins, l'un extérieur, l'autre intérieur. La direction générale du premier est sud-sud-est et nord-nord-ouest. Les terres de la rive droite du bassin extérieur, comprises entre la rivière Moondah et le Gabon, forment une vaste presqu'île que M. le lieutenant de vaisseau Fleuriot de Langle, chargé en 1844 par M. le comte E. Bouët-Willaumez de lever le plan détaillé du fleuve, a appelée du nom de sa majesté Louis-Philippe. Cette presqu'île se termine au nord par le cap *Joinville*, qui fait une saillie de deux milles, en s'inclinant nord-est et sud-ouest, et coupe ainsi presque à angle droit la direction de la rive droite. Le cap Joinville a vingt mètres d'élévation; il est escarpé, d'un accès difficile, et composé de roches calcaires où l'on trouve des cristaux de carbonate et de phosphate de chaux. Des roches se sont éboulées des falaises du cap et l'entourent. Lorsqu'on veut le visiter, il faut aller débarquer dans la baie d'*Acquengo*, à un mille et demi dans l'est, où l'on trouve une plage de sable et la meilleure aiguade de tout le Gabon. La rive droite ou *presqu'île Louis-Philippe* est formée de collines à base calcaire, dont la plus haute a deux cents mètres d'élévation : M. Fleuriot de Langle lui donna le nom de mont *Bouët*, et un second sommet, de même élévation à peu près, et situé un peu au sud de celui-là, reçut le nom de *mont Baudin*. La chaîne de collines s'abaisse après le mont Baudin. Quelques sommets arrondis, élevés de quatre-vingts à cent mètres, dépassent encore le niveau commun, et se terminent à une vallée intermédiaire entre cette chaîne et la *pointe Obindo*, qui reprend une hauteur de quatre-vingts mètres. Les vallées et la presqu'île Louis-Philippe sont arrosées par de petits ruisseaux d'eau douce, qu'alimentent les eaux pluviales, et qui viennent isolement se jeter à la mer. Par son élévation et l'abondance de ses eaux courantes, qui lui prêtent une extrême fertilité, la presqu'île Louis-Philippe est éminemment propre à recevoir des établissements. Outre ces ruisseaux d'eau douce, la fraction de la rive droite du Gabon comprise entre le cap Joinville et la pointe Obindo est coupée de cinq criques aux eaux salées, qui peuvent porter pirogue, et servent au transport des bois de couleur, l'article de commerce le plus abondant au Gabon. La première de ces criques, nommée *Tanday*, partage en deux la baie d'Acquengo. Après Tanday, la côte continue à former une courbe régulière jusqu'à la crique *Guéguay*, située au nord de *Cringerville*. La plage est sablonneuse entre les deux criques; le terrain descend en pente douce jusqu'au bord de la mer, et une belle végétation le recouvre. La crique Guéguay joint, dit-on, le Gabon à la rivière Moondah. A partir de ce point, les berges du fleuve s'élèvent jusqu'à une hauteur de dix mètres, et forment la base des monts Bouët et Baudin; elles sont roides et s'appuient sur de larges lits de calcaire qui forment la plage. Cette fraction de la rive droite est très-peuplée : on y trouve le village de *Cringer*, qui peut contenir quatre à cinq cents habitants, celui de *Quaben*, qui peut en contenir le double, et enfin le village de *Louis*, dont le nom gabonais est *Boulébany*. Trois pointes peu saillantes s'y font sentir. M. Fleuriot de Langle nomma la première *Pointe des Normands* et la troisième *Pointe des Bretons*. Après la pointe des Bretons la côte forme un redan qui abrite une petite anse, où se rend un ruisseau, et près de laquelle est assis, sur un plateau de roches élevé de dix mètres au-dessus du niveau de la mer, le fort français dit *fort d'Aumale*, établi en 1843 par les soins de M. A. Fournier, lieutenant de vaisseau, commandant *la Vigie*. Un second plateau de roches volcaniques s'étend à cinquante mètres en avant de la plage du fort d'Aumale et assè-

che en partie. M. Fleuriot de Langle, dans sa *Description du Gabon*, que je reproduis ici, marque que ce plateau pourrait servir de base à une belle cale de construction peu dispendieuse, et d'autant plus importante qu'on y emmagasinerait des dépôts de toute espèce, très-difficiles à transporter jusqu'au fort, et qu'elle faciliterait beaucoup les communications du comptoir. L'inconvénient du ressac qu'occasionne la brise du large, lorsqu'elle est fraîche, et qui, par moments, gêne ces communications, est bien compensé par les avantages de salubrité que l'on doit à cette exposition, qui permet de recevoir la brise du large dans toute sa pureté. Un autre avantage qu'on n'eût pas trouvé sur la rive opposée est la présence des sources abondantes dans le voisinage du fort. Les berges s'abaissent graduellement depuis le fort d'Aumale jusqu'à la *pointe Française*, qui sépare la *rade d'Aumale* de la *rade de Montpensier*, comprise entre la pointe Française et la *pointe de Paris*. Ces deux rades offrent un bon mouillage. Il y a sur la dernière trois villages où le commerce est actif. Après la pointe de Paris la côte fléchit un peu vers le nord-est et forme la rade d'*Ogombiay*, bornée à l'est par la *pointe Lohuay*, et coupée par les deux criques d'Ogombiay et de Lohuay. Les berges sont élevées entre ces deux criques; la glaise y est à nu; deux ou trois villages se sont formés sur ces deux hauteurs. L'eau est très-peu profonde dans la rade d'Ogombiay; l'absence des roches dans la partie du nord y rend la pêche au filet facile. La côte s'abaisse à partir de la pointe de Lohuay et devient sablonneuse jusqu'à une cinquième crique du nom de *Viriay*, qui semble établir une nouvelle communication avec Moondah. La vallée au fond de laquelle se trouve Viriay sépare la chaîne des collines Bouët et Baudin de la pointe Obindo, qui a vingt et un milles de diamètre et termine au sud le bassin extérieur du Gabon. La côte court ensuite au nord-ouest l'espace de deux milles et décrit un demi-cercle autour de l'*île d'Orléans* : c'est la *baie d'Obindo*, qui fait partie du bassin intérieur du Gabon. L'île d'Orléans paraît avoir son grand axe incliné de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est : cet axe a une longueur de deux milles. L'île est basse vers le nord, tandis qu'elle se termine au sud par des falaises à pic qui servent de contre-forts à un morne pyramidal qui se voit de loin et dont l'élévation est de deux cents mètres. Elle est fertile et abondante en sources excellentes; les navires du commerce la visitent souvent; le canal qui la sépare de la pointe Obindo leur offre un excellent mouillage. M. Fleuriot de Langle ne doute pas que la baie Obindo ne devienne plus tard le centre des établissements français dans le Gabon. Les batteries qui seraient élevées sur la pointe d'Obindo et sur la pointe *Dambée*, extrémité nord-ouest de l'île d'Orléans, seraient distantes d'un mille et demi et pourraient croiser leurs feux. — Le cap *Montagniès* termine au nord-ouest la rive gauche du Gabon; il est bas et sablonneux, et couvert à sa pointe septentrionale d'un bois de palétuviers appelé *le bois des Fétiches*, parce que Denis, le roi le plus puissant de cette rive, y va souvent consulter ses idoles. A quatre milles au sud-ouest du cap Montagniès est la pointe *Gombé*, assez élevée et boisée, et dans l'intervalle une autre pointe obtuse, appelée *Wingombé*. — L'ouverture du Gabon est de huit milles trois quarts entre les caps Joinville et Montagniès, qui gisent nord-nord-ouest et sud-sud-est du monde. La distance du cap Montagniès à la pointe des Normands, sur la rive droite, lesquels sont les deux points les plus rapprochés du bassin extérieur, est de six milles nord-est-5° est, et sud-ouest-5° ouest du monde. — La direction générale de la rive gauche, ou *presqu'île de la reine Marie-Amélie*, est le nord-nord-ouest et le sud-sud-est du monde. A un peu moins de trois milles du cap Montagniès est une crique nommée *Rogolay*, sur la rive droite de laquelle est bâti le village du chef Denis; l'entrée de cette crique est tortueuse, et ne garde pas assez d'eau pour que les embarcations puissent la fréquenter à mer basse. La *rade du comte de Paris*, comprise entre le cap Montagniès et la pointe de la rive gauche, ou de Rogolay, offre un bon ancrage aux navires; la côte est très-accore dans toute son étendue et l'accès toujours facile pour les embarcations; elle présente, en raison de cette facilité, de précieux

avantages ; on y a établi, je crois, comme le demandait M. Fleuriot de Langle, un debarcadère et un dépôt de charbon. Mais cette rade a l'inconvénient de ne recevoir la brise du large qu'après qu'elle s'est chargée de vapeurs en traversant la presqu'île Marie-Amélie, et d'être ouverte au nord-est; de telle sorte que dans la saison des orages les tornades y donnent avec toute leur force. — Le terrain de la presqu'île Marie-Amélie est bas et coupé de marigots; on y trouve de magnifiques savanes, où l'on pourrait cultiver avec avantage tous les produits de la Guyane française, ces deux pays ayant une grande similitude de climat. Elles servent de pâturages aux troupeaux du roi Denis, et la nuit elles sont infestées d'hippopotames. — La côte, à partir de la crique Rogolay, forme un arc de cercle convexe dont l'extrémité a été nommée pointe *Rogolay*. A un peu moins de deux milles de la crique de ce nom, s'en trouve une autre appelée *Uinguéyahua*, tout entourée de palétuviers. Là, la berge de la rive gauche commence à se relever un peu. Cette partie de la côte n'est pas visitée par les navires du commerce. Auprès de la *pointe du Pommier*, à six milles et demi de la crique Rogolay, on rencontre un village où sont les maisons de campagne du roi Denis. A quatre milles au sud-est du monde de cette pointe, une autre pointe assez élevée termine la rive droite d'une crique profonde appelée *Bohuin*, et a reçu le même nom. La baie comprise entre ces deux points est coupée par quatre criques qui s'enfoncent très-avant dans la presqu'île Marie-Amélie. Leurs noms sont : *Apopay, Mombay* (1), *Toutiay*, *Olohuibao*. Les deux dernières se communiquent et reçoivent le nom commun de *Voileliay;* viennent ensuite les criques *Obélo* et *Bohuin*. La rive droite de la crique Obelo a reçu de M. Fleuriot de Langle le nom de *pointe Obélo*.

La distance des pointes Bohuin et Obindo, qui terminent le bassin extérieur du Gabon, est de sept milles ; elles gisent nord-nord-est et sud-sud-ouest. Après ces pointes, les terres s'écartent de nouveau, et forment un second bassin, séparé du premier par les deux îles d'Orléans et de *Madame Adélaide*, la première au nord, la deuxième au sud (1).

« Au commencement de l'année 1839, « dit M. le lieutenant de vaisseau Pigeard dans un rapport adressé le 7 « septembre 1846 à M. le contre-amiral « Montagniès de la Roque, commandant « la division navale des côtes occidentales « d'Afrique (2), le Gabon n'était qu'un « grand foyer de traite où aucune nation « n'avait encore songé à s'établir, malgré « de nombreux avantages attachés à sa « position centrale comme point de ravi« taillement pour des escadres et comme « voie commerciale vers l'intérieur. Au « mois de février, *la Malouine*, comman« dée par M. Édouard Bouët, lieutenant « de vaisseau, vint y mouiller, et un « traité passé avec Denis, chef principal « de la rive gauche, donna à la France « le droit de s'établir plus tard, si elle le « jugeait convenable à ses intérêts, sur « cette rive, déjà française par ses habi« tudes et par la connaissance de notre « langage. Cependant, dès 1840 M. le « commandant Bouët, frappé de la mor« talité considérable qui se manifestait « parmi les blancs des factoreries à es« claves situées de ce côté du Gabon, « songea à s'assurer une position meil« leure. En 1842 un traité fut passé « avec les chefs Louis et Quaben, de la « rive droite, pour l'acquisition d'un « terrain et du droit d'établissement ; et « bientôt un blockhaus, entouré de forti« fications provisoires, consacra notre « souveraineté sur les lieux designés. « Mais le Gabon était alors, comme au« jourd'hui, occupé par plusieurs peu« ples divers de langage et d'intérêts, et

(1) Voy. dans les *Annales maritimes, Revue coloniale*, 1844, p. 603, un *rapport adressé au commandant du cutter* l'Éperlan *par M. Gouin, chirurgien-major de ce bâtiment.*

(1) *Description du Gabon*, par M. Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant *la Malouine*, insérée dans la *Description nautique des côtes de l'Afrique occidentale entre le Sénégal et l'Équateur*, p. 183-194. Voy. pour l'intelligence de cette description le *plan du bassin extérieur du fleuve du Gabon*, levé en 1844 par le même officier, et publié au *Dépôt général de la marine* en 1845.

(2) Un extrait de ce rapport que je vais reproduire en entier a été publié dans la *Revue coloniale des Annales maritimes*, mars 1847, n° 15.

« notre possession n'était ratifiée que « par les *M'Pongos*, qui sont les moins « nombreux et les moins puissants de « ces peuples. Cette considération, qui « impliquait l'idee de l'établissement « possible d'une autre nation européenne « auprès de nous, détermina le gou- « verneur du Sénégal à passer, en avril « 1844, avec tous les chefs principaux « des deux rives, un nouveau traité qui « assura dès lors notre souveraineté sur « toutes les terres, îles, presqu'îles, etc., « que baignent le Gabon et ses affluents. « Les quelques chefs, sans importance « d'ailleurs, qui ne souscrivirent pas « alors à ce traité, y accédèrent plus « tard, dans une série de traités parti- « culiers conclus par M. Darricau, « lieutenant de vaisseau, commandant « le côtre *l'Eperlan*. Enfin, en 1845 « des fonds furent votés par les cham- « bres législatives pour faire du Gabon « le point central d'approvisionnement « et de réparation des subdivisions du « sud de notre escadre d'Afrique. A l'em- « placement choisi en 1843 fut ajouté « un autre plateau, sur lequel s'élèvent « aujourd'hui des magasins spacieux « de vivres et de provisions de toute « sorte, tandis que la rive gauche est « consacrée aux dépôts de charbon.

« Mais il ne suffisait pas d'être en con- « tact continuel avec les tribus du litto- « ral et de répandre parmi elles l'influence « de nos habitudes; l'intérêt du com- « merce et de notre politique nous com- « mandait aussi d'explorer en détail les « lieux baignés par des eaux désormais « françaises, dont l'immense embou- « chure et les ports nombreux sem- « blent indiquer un cours magnifique. « Le manque de moyens avait été cause « que jusqu'ici toutes les tentatives n'a- « vaient conduit qu'à connaître impar- « faitement dix à douze lieues du cours « de la rivière; et le village de *Cobangoï*, « dernier centre de population *bouloue*, « fréquenté par les courtiers noirs, était « resté les *colonnes d'Hercule* de tous « les blancs (1). »

Le bassin intérieur du Gabou, qui commence, comme je l'ai dit plus haut, aux îles d'Orléans ou de *Konikey* et de Madame Adelaïde ou de *Parrot*, va se rétrécissant vers l'est, et devient enfin une rivière d'un mille de large. Sur ce bassin s'ouvrent beaucoup de criques plus ou moins considérables, *Coye*, *Rogolay* et *Cômo* sur la rive septentrionale; *Mafouga* et *Rainbohouai*, sur la rive méridionale. Ces cinq criques, navigables jusqu'à quelque distance de leur embouchure, sont bientôt obstruées par les bancs et les palétuviers, et se rétrécissent au point d'être pour la plupart, après quatre à cinq lieues de parcours, impraticables même aux canots. L'affluent ou crique Cômo, suivant M. Pigeard, plutôt que d'être assigné à la rive septentrionale, doit être distingué par le nom d'affluent central, à cause de sa direction vers l'est, qui semble indiquer qu'il est l'artere principale du bassin du Gabon, de sa largeur, qui permet d'y pénétrer beaucoup plus loin que dans les autres, et enfin de la nombreuse population qui se presse sur ses bords. C'était donc celui qu'il nous importait le plus de connaître. De plus, il n'avait jamais été exploré complétement, même par les Noirs, que retient une sorte de crainte superstitieuse.

Le bassin extérieur ou golfe du Gabon est habité presque exclusivement par les noirs *M'Pongos*, race paresseuse et rusée, qui s'est constituée l'intermédiaire obligé entre les navires du commerce et les peuplades de l'intérieur. Le chef principal de ce bassin est, comme on sait, le roi Denis, homme d'une intelligence remarquable, qui réside sur la rive méridionale. Dans le bassin intérieur habitent à la fois des *M'Pongos*, des *Boulous* et des *Bakalais :* le roi des Boulous, Boulaben'n, et le roi des M'Pongos, Georges M'Pongos, sont les deux chefs les plus puissants de ce pays. Tous ces peuples parlent des langues différentes, mais analogues, et se comprennent entre eux. Dans l'intérieur des terres, à une faible distance, vivent des populations nomades de *M'Bichos*, de *Com'Boulous* et de *Pahouins*, qui viennent de temps en temps apporter dans les villages riverains les produits de leur industrie. Ces peuples passent parmi les autres pour de féroces anthropophages; mais ce pourrait bien

(1) Quelques mois avant l'exploration de M. Pigeard, le capitaine de commerce anglais Becroft avait dépassé de trois lieues le village de Cobangoï.

être un calcul pour éloigner d'eux les blancs, d'autant plus qu'il a été constaté que les M'Pongos nous avaient déjà représentés aux Boulous sous un jour odieux. On le voit, les produits indigènes du Gabon n'arrivaient entre les mains des capitaines de commerce que grevés des frais énormes de plusieurs courtages successifs, et l'exploration de M. le lieutenant Pigeard avait, entre autres objets, celui de faire cesser cet état de choses et d'appeler les naturels du haut pays sur nos marchés.

Il partit le 29 août 1846, sur un brick-goëlette, du mouillage du roi Denis, accompagné d'un pilote m'pongo et bien pourvu de toutes choses. M. Déchamps, ingénieur d'escadre, était à bord avec la mission spéciale d'étudier les bois du pays au point de vue des constructions navales. On fit voile immédiatement pour l'île d'Orléans, où l'on jeta l'ancre à six heures du soir. Le lendemain dès la pointe du jour, MM. Pigeard et Déchamps partirent en canot pour visiter les villages avoisinants, entre la rivière *Ban'gia* et la pointe *Obindo*. Le premier, celui d'*Aouna*, était composé d'une douzaine de cases de fort mauvaise apparence et presque toutes abandonnées. Le chef Abraham, remarquant leur étonnement, leur dit qu'il s'occupait en ce moment de transporter son village un peu plus à l'ouest, et que tout son monde était employé dans l'intérieur à couper des bois. S'étant rabattus à l'ouest, ils arrivèrent en peu de temps au village *Ciembre*, situé sur une éminence boisée, très-reconnaissable, à deux encablures dans la petite rivière de même nom. Malgré les avertissements et les frayeurs de leur pilote, ils débarquèrent là au milieu d'une population bouloue très-nombreuse et visiblement étonnée, qui les accompagna en poussant de grands cris. M. Pigeard fit quelques présents au roi, en lui disant que le chef des blancs l'avait envoyé visiter les noirs de la rivière et leur porter à tous des paroles d'amitié. D'Jâma promit de se montrer toujours empressé à servir les blancs qui le visiteraient, et ils se séparèrent avec force poignées de main. — De Ciembre à Boulaben'n, qui est le village boulou le plus considérable de cette côte, le rivage est hérissé de palétuviers qui rendent l'accostage très-difficile, sinon impossible. La rivière *Coye*, qu'on rencontre après celle de Ciembre, a un cours de cinq à six lieues; elle abonde en bois de toutes sortes, et nourrit une nombreuse population composée presque exclusivement de Bakalais. L'une de ces deux rivières, vraisemblablement la rivière Coye, se rapproche extrêmement de la rivière Moondah. — Le roi Boulaben'n offrit aux officiers français, pour le reste de leur exploration, son fils N' Diana comme guide et comme protecteur, et pour interprète D'Joumba, son neveu, dont ils eurent plusieurs fois occasion d'éprouver l'intelligence et le sang-froid. — Au village de *Don'guela*, situé en amphithéâtre sur le flanc d'un morne voisin de Rogolay, M. Déchamps mit pied à terre, pour aller chercher dans l'intérieur quelques échantillons de bois; mais après une demi-heure de marche son guide refusa d'aller plus avant, dans la crainte d'être dépouillé par des Bakalais errants. — *Don'guela*, *Aouna*, *Ciembre* et *Boulaben'n* sont de l'est à l'ouest les seuls villages que présente la côte nord du bassin intérieur: on n'en compte que deux à la côte sud dans la même étendue. Les affluents *Ciembre, Ban'gia, Rogolay*, compris entre l'île d'Orléans et Cômo, sont, au dire des noirs, peuplés sur leurs deux rives d'un grand nombre de Boulous et de Bakalais, qui n'ont presque jamais de rapports avec les blancs. Les deux premiers sont étroits et d'un cours borné, mais celui de Rogolay est souvent pratiqué par de petits bâtiments qui y remontent à trois lieues. Tous, grands et petits, fournissent une quantité considérable de bois de teinture et d'ébène. L'affluent *Mafouga*, qui débouche sur la côte sud, à peu près à la moitié de l'intervalle de la pointe Bohuin au village du roi Georges, est également large et accessible aux navires à plusieurs milles dans l'intérieur. Le *village de Georges* est situé sur un plateau assez élevé dans le sud-sud-ouest de Don'guela, tout près de l'affluent de Rainbohouai, le dernier qu'on rencontre avant d'entrer dans la rivière de Cômo : il gît à peu près nord et sud de Rogolay, comme Mafouga de Ciembre. En résumé, voici l'aspect que présente le bassin intérieur du

Gabon : « une étendue de côtes d'environ vingt-cinq milles, bordée dans « toute sa longueur de forêts de mangliers à moitié immergées, au-dessus « desquelles apparaissent en second « plan des arbres gigantesques et de « loin en loin quelques montagnes de « hauteur moyenne; une population « rare sur les rivages et nombreuse dans « l'intérieur; plusieurs affluents, dont « l'embouchure énorme ferait supposer « un cours étendu et bien alimenté, et « qui, après quelques heures, se rétrécissent en étroits marigots d'eau « saumâtre; partout une végétation « puissante, activée par des vases fécondantes; et un commerce continuel, « alimenté par les marchandises européennes qu'y portent les courtiers « m'pongos et boulous. »

Dans la matinée du 1[er] septembre, M. Pigeard mesura au micromètre la largeur de la rivière *Cômo*, qu'il trouva de trois mille mètres à son embouchure; puis il s'y engagea avec le commencement du flot par une faible brise d'est-nord-est. Les affluents *Atchango* et *Maga*, situés nord et sud à chaque rive, se présentèrent d'abord. Deux petites îles de paletuviers nommées *L'Chica* signalent l'embouchure de Maga, qui va à quelque distance rejoindre Rainbohouai. Avec cette marée il remonta à sept milles environ, jusque par le travers de l'île *Nen'gué*, que l'on voit s'étendre sur la rive gauche dans une longueur de deux tiers de mille. A cet endroit l'eau fut trouvée d'un goût salin encore sensible au commencement du flot et fortement saumâtre à la fin. A l'exception du point où se trouve le village, l'île Nen'gué est presque entièrement couverte de mangliers et de palmiers nains. Quoique étroite et très-rapprochée de la grande terre, elle contribue, avec la *pointe Nen'gué*, qui fait saillie de l'autre côté, à rétrécir le lit de la rivière au moins de trois encablures. Une fois ce détroit franchi, la largeur augmente tout à coup, et redevient à peu près ce qu'elle était en avant de l'île. — A un mille de Nen'gué, et sur la rive droite, il reconnut une seconde île de mangliers d'une demi-lieue de longueur environ, nommée *Chóliou*. Entre ces deux îles, l'eau commence à être potable. Non loin de là dans l'est s'élève le village de *Passoll*, l'avant-dernier centre de population bouloue un peu considérable qu'on voie en remontant, et où quelques années auparavant l'équipage d'une embarcation anglaise avait été massacré. Le chef du village de Passoll jouit d'une grande influence dans la rivière Cômo, tant à cause de sa position centrale que par suite de plusieurs excursions hardies qu'il a faites au delà de Cobangoï. M. Pigeard reçut l'accueil le plus amical dans les villages d'*Antôbia*, de *Cólo*, de *Gombia* et d'*Atéqué*, qu'il visita le 2 septembre. Un peu au delà de ce dernier village il se trouva dans une espèce de bassin circulaire d'un demi-mille de large, où s'élève une île et où viennent affluer plusieurs petits marigots. L'horizon se reculait à une distance plus considérable, et il aperçut à douze ou quinze lieues dans l'intérieur une chaîne de montagnes élevées, qui semble s'étendre du nord-ouest au sud-est. Sa première pensée en voyant ces montagnes fut qu'elles étaient la source d'où partent les petits cours d'eau qui alimentent la rivière, et il conçut l'espérance de rencontrer bientôt un courant constant de descente que rien n'annonçait encore jusque-là. Sur les deux bords de ce bassin, dit *bassin des Montagnes*, s'élèvent plusieurs villages bakalais, les uns en amphithéâtre sur une berge dégagée, les autres à moitié ensevelis sous des arbres gigantesques qui les couvrent d'une ombre constante. Les seconds plans étalent une végétation magnifique; les paletuviers perdent leur caractère uniforme, en se mêlant à d'autres arbres qui prennent racine sur les bords; en un mot, la nature revêt un aspect plus pittoresque. Les marées continuent à se faire sentir là avec une régularité aussi parfaite qu'à l'entrée de la rivière, sans modifier le moins du monde le goût de l'eau. Les courants charrient en abondance des arbres et une vase épaisse arrachés aux alluvions des rives. — A mesure qu'il avançait, les villages boulous devenaient plus rares et ceux des Bakalais plus nombreux; mais aucun incident n'arrêta leur marche. Le pilote m'pongo seul de temps en temps témoignait son appréhension en voyant les populations se présenter armées sur le rivage; et quand

l'échange de cadeaux et de démonstrations d'amitié l'avait rassuré, il prétendait n'avoir éprouvé qu'une vive sollicitude pour les voyageurs français. — Depuis Passoll, M. Pigeard observait que la peau des naturels s'éclaircit sensiblement. Leurs coutumes paraissaient aussi se rapprocher de l'état sauvage : on voyait que la fréquentation des blancs était nulle parmi eux. Cependant les chefs de village le priaient tous instamment de s'arrêter quelque temps, l'assurant qu'ils auraient bientôt réuni une grande quantité d'objets du pays pour les échanger contre ses marchandises. Il semblait qu'ils sentissent déjà l'avantage qu'il y aurait pour eux à pouvoir ainsi se passer d'intermédiaires. — Le 2 septembre, dans l'après-midi, le briek mouilla devant le village de *Cobangoï*, situé sur la rive droite, à environ un mille dans l'est du bassin des montagnes et non loin de la pointe de l'île *Zampa*. Dans aucun endroit encore il n'avait rencontré autant d'aisance ni de bien-être. Les maisons sont construites et alignées avec régularité dans une direction perpendiculaire à la rive, et une longue plantation de bananiers et de cocotiers, qui s'étend derrière chaque file de maisons, en les couvrant d'ombre, vient finir au bord de l'eau, où elle marie ses larges feuilles à celles des palétuviers. Le débarcadère n'a pas plus de sept à huit mètres de largeur, et se trouve tellement encadré d'herbes et d'arbustes, qu'il faut être tout auprès pour apercevoir le village, dont les premières maisons sont presque baignées par le flot. — M. Pigeard savait que Cobangoï est le dernier village boulou de la rivière, et que les courtiers noirs s'accordent à le regarder comme un palladium infranchissable. Sam, son pilote m'pongo, et les deux autres guides ne négligèrent pas de le lui répéter quand on y fut arrivé, ajoutant que les villages du haut pays étaient peuplés par une race extrêmement méchante ; enfin, comme argument décisif, ils ajoutaient que la rivière est encombrée de bancs et impraticable pour un navire à quelques milles plus haut. A cet endroit elle était encore trop profonde et trop large pour qu'on crût à cette dernière assertion. Cependant, persuadé qu'il ne tirerait rien de plus de ces hommes, M. Pigeard se rendit immédiatement chez le roi de Cobangoï, avec un beau présent, pour obtenir de lui un guide, sinon un pilote. Quand il débarqua, le pavillon tricolore fut hissé sur le village, et une population nombreuse l'entoura. Le roi, quoique souffrant, le reçut. Il fit tous ses efforts pour le dissuader de son projet. M. Pigeard insista avec douceur, espérant qu'il n'avait à vaincre qu'une jalousie commerciale ; mais il dut rejoindre le brick sans avoir obtenu de guide, et prendre le parti de continuer sa route sans pilote. Il profita d'une heure de flot qui restait pour s'éloigner de Cobangoï, et jeta l'ancre à la nuit auprès du village bakalais de *Dom'bia*. La rivière en cet endroit avait près d'une encablure de large ; mais les arbres gigantesques de ses bords l'encaissaient tellement, qu'elle paraissait à peine en avoir la moitié. « Le moindre bruit était « répété par un écho puissant que les « côtes de la rivière faisaient retentir « incessamment. C'étaient les cris des « perroquets et des oiseaux de proie qui « passaient au-dessus du navire par « bandes innombrables, ceux des singes « qui parcouraient les cimes touffues ; « et ce murmure confus qui est à la fois « celui du courant, des poissons qui « viennent humer l'air à la surface de « l'eau, et de mille insectes qui bourdonnent dans les feuilles. A ce vacarme « étourdissant s'ajoutaient pendant la « nuit les rugissements des bêtes féroces « du voisinage, le bruit que faisaient en « entrant dans l'eau les lourds hippopotames, et les plaintes lugubres du caïman qui sillonnait les hautes herbes. Les « oiseaux de nuit venaient se jouer autour du fanal d'habitacle et s'enfuyaient « ensuite à tire-d'aile, comme effrayés « des nouveaux hôtes qui venaient habiter près d'eux. » — Pour éviter des palabres interminables avec tous les villages riverains, M. Pigeard fit lever l'ancre à onze heures et demie du soir, et on avança ainsi sans aucun accident jusqu'à environ douze milles plus loin. Le brick, dans ce trajet, passa devant plusieurs villages que signalèrent seuls les hurlements des chiens. Vers cinq heures du matin, il était arrivé auprès d'un affluent assez large, circonstance qui, jointe au rétré-

cissement considérable de la rivière, le fit un instant hésiter sur la route à suivre. Les chants de coqs qui s'élevaient de divers points le décidèrent à mouiller. Au point du jour, on put voir la rive gauche couverte d'hommes armés dont la contenance était celle d'une terreur profonde. Un palabre sans fin s'établit; ils croyaient que le brick était monté par les gens de Passoll qui venaient encore une fois leur enlever leurs femmes. Enfin, ayant reconnu les visages blancs, ils envoyèrent un des leurs sur une pirogue qui, dix fois rappelée, finit par accoster le brick. Un verre d'eau-de-vie donna de la confiance à l'audacieux qui s'était dévoué ainsi, et quelques cris qu'il jeta aux siens suffirent à apaiser tous les soupçons. Ce village se nommait *Noumbé*, et le roi Calè-Couani. M. Pigeard lui fit un joli cadeau, en lui disant que désormais il devait s'attendre à voir de temps en temps les blancs chez lui; qu'il ne fallait plus douter de leurs intentions, mais leur faciliter au contraire le passage de la rivière; et qu'à ces conditions il aurait toujours à se louer d'eux. Ce village est bakalais et entretient beaucoup de relations avec les tribus nomades de l'intérieur. La race est en tous points la même qu'à l'ouest; la couleur de la peau seulement est un peu plus claire; au moral, mêmes coutumes, même mobilité dans les désirs et dans les idées; même penchant au vol. Les instruments de fer se montrent plus communs, plus grands, et d'une façon qui dénote une certaine habitude de la forge. — On appareilla à onze heures, et le brick passa sans s'arrêter devant le village de *Man'gui*, situé à un mille de *Noumbé* sur la rive droite. La rivière se rétrécissait tellement, que le brick, tout maniable qu'il fût, était souvent lancé avec violence par le courant sur les bords, et que ses vergues s'engageaient de temps en temps dans les palétuviers : une fois surtout il y donna avec une telle violence, qu'il fallut une heure pour dégager le haut gréement d'une multitude de grosses branches qui y étaient enlacées d'une manière inextricable. Au village de *Donia*, le pilote dit que les bancs allaient se multiplier et la rivière devenir si étroite, qu'en trois heures on pourrait atteindre en canot un endroit où les avirons toucheraient les bords. Alors M. Pigeard arma le canot en guerre, et, laissant le brick confié aux soins de M. Déchamps, continua son exploration. Dans le trajet de Donia à *Pendangoï*, il constata la présence de plusieurs bancs; mais la rivière avait encore quarante mètres de large, et le flot devait durer une heure : il repartit donc. Bientôt les bords se rapprochèrent davantage; des troncs d'arbres, tombés en travers du courant, forçaient le canot à de nombreux détours; tout annonçait enfin qu'on n'était pas loin des limites marquées à la navigation par le pilote. Après trois quarts d'heure, le canot toucha à un autre village nommé *Gango*, peuplé de Bakalais et presque aussi considérable que le précédent. M. Pigeard eut plus de peine à s'y faire comprendre, et tout se termina par l'arrivée du roi Diam'gani, qui vint en personne dans son canot recevoir son présent. Ce village, placé sur la limite du pays des Pahouins, fut le terme de l'exploration. Elle avait duré neuf jours, et les résultats qu'elle avait donnés étaient : « 1° Un canevas hydrographique du bassin intérieur du Gabon et de l'affluent central qui, quoique incomplet et insuffisant pour diriger un navire sans pilote, à cause du petit nombre de sondes, pourra cependant servir de point de départ commode à ceux qui entreprendront l'hydrographie complète; 2° l'exploration générale de l'affluent central *Cômo*, jusqu'à ses limites accessibles, dix lieues plus haut que le point considéré jusqu'ici comme infranchissable; 3° la consolidation des liens d'amitié qui unissaient déjà la France aux principaux chefs de la rivière jusqu'à Cobangoï, et la formation, avec ceux auxquels nous étions totalement étrangers, de relations qui nous assurent désormais un bon accueil partout; 4° enfin l'appréciation des ressources de tout genre que présente en ce moment le haut pays, et de celles que notre commerce pourra y trouver plus tard. »

L'examen des localités qui avoisinent les deux bassins du Gabon, montre tout d'abord une série de terrains d'alluvion formés successivement par les

sédiments du courant sur un sol calcaire ou ferrugineux qui constitue la base générale du pays, de petits tertres argileux aux premiers plans, et quelques montagnes de hauteur moyenne aux derniers. Dans les intervalles de ces accidents de terrains on rencontre, à chaque pas, de larges flaques d'eau saumâtre sans courant déterminé, que la mer laisse en se retirant après avoir inondé les environs. De distance en distance, cependant, l'action de la marée s'est montrée plus forte, et creusant peu à peu son lit, elle a fini par se faire un passage qui, suivant les couches qu'elle rencontrait, l'a conduite plus ou moins avant dans l'intérieur. Ce sont là ces sortes de golfes ou affluents qui seraient plus exactement désignés par le nom bien connu en Sénégambie de *marigots*, nom qui marque dans les eaux auxquelles on l'applique l'absence de courant propre. Les marées de flot et de jusant se font en effet sentir avec une telle intensité jusqu'au fond des plus étendus de ces marigots, que, n'était la présence de l'eau douce qu'on rencontre dans plusieurs à quelques lieues seulement de leur embouchure, on serait tenté de les croire exclusivement alimentés par la mer. « Comment concilier « cependant, ajoute M. Pigeard, l'existence de l'eau douce avec une absence « complète de courant propre et une « régularité de marées presque aussi « grande que sur les bords de la mer? « Ce qui est infiniment probable, c'est « que ces marigots vont, pour la plupart, rejoindre à l'intérieur du pays « des marais d'eau douce qui n'assèchent « jamais et qui les alimentent, en se « maintenant toujours de niveau avec « eux, mais sans avoir la force de porter « leurs eaux jusqu'à la mer. Ainsi, entre « l'eau salée qui cherche à faire irruption et l'eau de ces marais qui se présente avec une densité au moins « égale (chargée qu'elle est de matières « étrangères) et qui veut faire éruption, « il existe, dans une zone plus ou moins « grande, suivant la saison, un combat « où, en raison des nombreuses sinuosités de la rivière et des motifs déjà « énoncés, aucun des deux éléments ne « remporte une victoire décisive, et « qui n'entraîne que des déplacements « locaux sans influence marquée de « goût de l'une des eaux sur l'autre. » La vue des hautes montagnes, dont la chaîne semble se diriger perpendiculairement au lit de l'affluent Cômo, avait un instant fait espérer à M. Pigeard la rencontre d'une rivière réelle sur laquelle les marées finiraient par être sans action; mais lorsque, remontant à dix lieues plus haut, il eut constaté les mêmes circonstances qu'auparavant, il dut renoncer à cette idée, et d'après les rapports des naturels s'arrêter à l'autre. Il n'est pas inutile de dire que l'eau douce, quelque haut qu'on se soit avancé dans les affluents, est toujours mêlée de détritus végétaux et de vase qui ne tardent pas à l'altérer une fois qu'elle est stagnante; ce n'est qu'après un certain temps de fermentation qu'elle redevient potable. — Le sol, dans toute l'étendue du cours de la rivière, parut à M. Pigeard d'une grande fertilité. Il est en général composé d'une argile ferrugineuse, mêlée de terreau grisâtre, dû sans doute aux dépôts des eaux.

« L'éloignement du M'Pongo our les travaux manuels s'observe à peu près au même degré chez tous les peuples de la rivière. Le seul mobile qui les arrache par intervalles à leur apathie est le désir de se procurer quelques produits des blancs : pour cela, les uns font le courtage, les autres chassent, chacun travaillant d'autant plus qu'il vit plus retiré à l'intérieur et qu'il a moins de moyens de communiquer avec nous. Tous d'ailleurs méprisent l'agriculture, par suite des nombreuses ressources naturelles du pays, qui fournit presque sans travail à leurs moindres besoins. Des bananes et une foule de racines mucilagineuses constituent leur principale nourriture. Il s'y joint, comme complément de luxe, du poisson sec et de la viande d'éléphant ou de sanglier fumée, que viennent échanger sur le littoral les tribus chasseresses de l'intérieur. » — Ces tribus à demi nomades, qui se sont jusqu'ici tenues éloignées de la mer, sont celles qui alimentent presque tout le commerce d'ivoire du Gabon, par l'intermédiaire des riverains, dont elles reçoivent, après deux ou trois courtages, les fusils, la poudre, etc. C'est ainsi que les *Pahouins* viennent de préférence échanger leurs produits avec les Bakalsis, dont les mœurs se rapprochent des leurs; ceux-ci

les transmettent aux Boulous, les Boulous aux M'Pongos, et ces derniers enfin aux blancs. Quelques opérations se font, il est vrai, sans passer rigoureusement par cette filière ; par exemple, divers villages boulous et bakalais de l'intérieur, restés encore fidèles à leurs anciennes coutumes, font eux-mêmes la chasse de l'éléphant et livrent directement leurs produits quand ils en trouvent l'occasion. Mais tant de difficultés se présentent pour arriver jusqu'à eux, tant de courtiers les jalousent et les circonviennent, que ces transactions ont toujours lieu sur une petite échelle. Il est notoire d'ailleurs que l'ivoire diminue sensiblement non-seulement au Gabon, mais encore sur plusieurs autres points de la côte d'Afrique, et que les traitants se plaignent chaque jour des nombreuses difficultés qu'ils trouvent à se le procurer. En effet, à mesure que les peuples chasseurs du haut pays connaissent les blancs et s'habituent à leurs produits, ils s'ingénient à se les procurer le plus aisément possible, et trouvent naturellement, comme les M'Pongos, le courtage moins pénible et moins dangereux que la chasse. De là cette tendance incessante des populations éloignées à se rapprocher des bords de la mer. C'est ainsi que les Boulous, qui habitaient autrefois dans le haut de l'affluent Cômo et qui étaient d'intrépides chasseurs, ont été poussés vers l'ouest par les Bakalais; c'est ainsi que les Bakalais, subissant à leur tour le mouvement général, commencent à renoncer à la chasse et cèdent devant les Pahouins qui accourent de l'intérieur. C'est à cette tendance des peuples chasseurs à se faire courtiers, c'est à ces jalousies commerciales qu'est due la diminution de l'ivoire, et non à la rareté des éléphants, qui sont au contraire tellement nombreux qu'on en voit tous les jours venir se faire tuer au milieu des villages. Pour empêcher que cette branche de commerce ne s'éteignît ou au moins ne devînt de plus en plus difficile à exploiter, la meilleure marche à suivre serait peut-être de former promptement une société qui pût, avec quelques petits bâtiments bien approvisionnés, se mettre partout en rapport avec les peuples chasseurs du haut pays, en ayant les moyens de se faire respecter des villages boulous et bakalais qu'il faudrait traverser et que ce nouveau mode de commerce léserait nécessairement. Les navires de la société approvisionneraient un comptoir central, où se déposerait tout l'ivoire du pays destiné à l'exportation. Quant au bas pays, privé des avantages du courtage, il se tournerait forcément vers l'agriculture, le commerce des bois, de la gomme, etc., et recouvrerait en peu d'années ce qu'il aurait perdu d'autre part.

Les cinq ou six peuples divers de nom et de langage qui habitent le Gabon ont tous à peu près les mêmes caractères physiques; les seules différences un peu notables qu'on puisse signaler sont des traits plus anguleux et une couleur moins foncée de la peau, à mesure qu'on avance dans l'intérieur. Quant aux différences morales, elles sont en raison de la différence de position par rapport aux blancs, c'est-à-dire assez sensibles dans la forme et nulles au fond. Polygamie, fétichisme grossier, instinct rusé du sauvage, cupidité adroite, tels sont les principaux traits chez tous. L'énergie et le goût du travail tendent à diminuer généralement et finiraient par disparaître tout à fait si l'on ne se hâtait d'y porter remède. La femme, comme dans la plupart des peuplades noires de l'Afrique et de l'Océanie, vit dans un état presque complet d'abjection, et c'est sur elle que pèsent tous les travaux pénibles de la famille. — En moyenne, on peut compter une population de deux cents individus dans chaque village des bords de la rivière Cômo, ce qui donnerait pour toute cette région un total de dix à douze mille âmes. D'ailleurs point de gouvernement régulier; dans chaque village, un chef qui paraît jouir d'une autorité assez restreinte et transmissible par hérédité : autant de républiques en un mot qu'il y a de villages. Les M'Pongos, voisins de la mer, ont été unis par une communauté d'intérêts et l'intelligence de quelques-uns de leurs chefs. Les Boulous le sont beaucoup moins; et quant aux Bakalais, sans être précisément en guerre les uns avec les autres, ils sont presque tous sur le pied d'une défiance continuelle, à cause du mouvement qui pousse chacun sur son voisin et menace incessamment

de le déplacer. Les haines les plus vives sont celles qui existent entre les villages appelés à servir momentanément de limites entre deux peuples; et, chose curieuse, tandis que ceux-là en viennent fréquemment aux mains, ceux qui vivent un peu plus loin ont des relations continuelles de commerce.

« L'industrie de ces peuples, dit encore M. Pigeard, dont la mobilité a été continuelle et la principale occupation la guerre pendant de longues années, a dû se tourner presque uniquement vers les moyens de vivre immédiatement dans un lieu donné et de s'y défendre. Un incendie de quelques mètres carrés leur a préparé le terrain; des palmiers, des bois d'un travail aisé, leur ont assuré des cases légères, qu'ils pouvaient construire en peu de jours, et la presence du fer presque à l'état natif sur beaucoup de points leur a donné des armes et quelques instruments nécessaires à leurs besoins. C'est vainement que l'on chercherait chez ceux qui ne connaissent pas les blancs ces petits raffinements de bien-être qu'on a trouvés, dès la découverte, chez tant de peuplades sauvages de l'Océanie et du nouveau monde. Tout semble se ressentir d'une paresse naturelle très-grande et de la nécessité de cette existence nomade. » — L'industrie manuelle consiste donc exclusivement en quelques produits primitifs indispensables, comme pirogues grossières, filets, nattes passablement travaillées, et un certain nombre d'armes en fer que fabriquent surtout les *Pahouins* et les *Bakalais*. J'ajouterai encore la pêche, où ces noirs se montrent assez adroits; la chasse aux éléphants, aux sangliers et aux bœufs sauvages, et la confection de quelques vases de terre très-communs, qui n'exigent presque aucun travail de manipulation, si l'on considère que partout se trouve une argile parfaitement pure de matières calcaires, qui durcit rapidement au soleil. — Quant à l'industrie agricole, il suffit d'en citer les rares produits pour faire connaître les travaux qu'ils nécessitent : des bananes et des racines de taro, ignames, manioc, etc. Mais si les habitants ne demandent rien à cette terre fertile, il est juste de signaler les produits naturels que l'on y rencontre et son analogie avec des terres voisines très-riches, pour que l'on puisse juger par ce qui est de ce qui pourrait être. La canne à sucre croît spontanément en grande quantité sur les bords de l'affluent Cômo, et le tabac est avantageusement cultivé par les tribus de l'intérieur. D'autre part, un court examen établit l'analogie parfaite du sol du Gabon avec celui de l'île du Prince située à quarante lieues dans l'ouest, et prouverait suffisamment que l'un peut être soumis avantageusement aux mêmes cultures que l'autre, si déjà des expériences faites sur le café et le cacao n'avaient constaté ce résultat. Des déboisements intelligents, et des tranchées faites convenablement dans les parties voisines de la mer, assainiront le pays en ouvrant de grands espaces à la spéculation; et plusieurs plateaux élevés demandent d'ailleurs de si faibles travaux, qu'on ne doit pas tarder davantage à les utiliser. — Les recherches consciencieuses de M. Déchamps, ingénieur d'escadre, qui accompagnait M. Pigeard dans son exploration, ont constaté, outre les richesses en bois de teinture et d'ébénisterie, la présence de matériaux précieux pour les constructions navales. — Il reste à signaler quelques industries secondaires qui pourraient, ce semble, donner sans beaucoup de peines des produits complémentaires avantageux. Cette partie de l'Afrique centrale est peuplée d'une quantité considérable de tigres, de lions, de panthères, de singes, etc., tous animaux dont les peaux sont recherchées. Le peu d'adresse des noirs dans le maniement des armes à feu et la petite quantité de munitions dont ils disposent les ont jusqu'ici tenus éloignés de cette spéculation, dont ils ne sauraient d'ailleurs tirer qu'un médiocre parti, à cause de leur ignorance des procédés de conservation des peaux. On peut nommer de plus, en passant, les poteries, qu'il serait facile de rendre immédiatement abondantes, et qu'on ferait servir comme moyens d'échange avec l'intérieur; la construction de petits bâtiments que l'on armerait au Gabon presque avec les seuls moyens du pays, pour les vendre ensuite dans les établissements de la côte; enfin ces beaux joncs qu'on fait venir à grande peine des régions de

l'Inde, et qu'on a négligé jusqu'ici de demander aux marigots de l'intérieur, où ils abondent.

— En résumant ses observations, M. Pigeard dit qu'il a vu au Gabon tous les éléments d'un établissement utile, sous les trois points de vue qui doivent particulièrement intéresser une grande nation, savoir : commerce, politique et civilisation; soit que, le gardant tel qu'il est, on veuille seulement en tirer tout ce qu'il peut rendre de produits actuels; soit qu'entreprenant sur le champ des travaux utiles, on veuille chercher à ajouter à ses richesses naturelles celles que donnerait infailliblement un sol vierge et favorable. « Le travail des « naturels, cette condition indispensa- « ble de réussite, et qu'il semble si dif- « ficile, pour ne pas dire impossible, « de réaliser, sera obtenu peu à peu, « en le rémunérant convenablement, en « employant la douceur et procédant « par voie de persuasion vis-à-vis des « chefs que nos nouvelles mesures com- « merciales auront lésés. A leur premier « étonnement succédera l'heureuse im- « pression produite par la réussite de « nos essais, impression qui les éclairera « sur leurs véritables intérêts; puis, de « proche en proche, et c'est là le résul- « tat désirable, ils voudront eux-mêmes « faire travailler, et l'œuvre de régénéra- « tion morale marchera progressivement, « gagnant du terrain à mesure que notre « possession s'affermira, et que ces « peuples, au lieu de voir un mal dans « notre présence, pourront en appré- « cier la portée bienfaitrice. »

TABLE DES MATIÈRES.

SÉNÉGAMBIE.

GUINÉE.

PLACEMENT DES GRAVURES

DU VOLUME.

(*) La grande Carte a été publiée avec les livraisons 893 et 894 (de Carthage) d'où elle devra être extraite.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

NUBIE,

PAR M. S. CHERUBINI,

COMPAGNON DE VOYAGE DE CHAMPOLLION LE JEUNE.

AU-DELÀ des masses de granit qui forment la frontière méridionale de l'Égypte, commence avec la zone torride, *la Nubie*, connue des anciens sous la dénomination d'*Éthiopie au-dessus de l'Égypte* (*Æthiopia suprà Ægyptum*).

Cette contrée, d'une vaste étendue, n'était en effet qu'une subdivision de l'immense région d'*Éthiopie* dont les géographes de l'antiquité ne nous ont transmis que les limites vagues, et qui, sous cette désignation générique, comprenait tout le pays situé au midi de l'Égypte et d'une partie du désert Libyque, et s'étendait au sud, jusqu'aux chaînes de montagnes de l'Afrique centrale, qu'on supposait être l'extrémité méridionale de ce continent.

Selon la géographie moderne, *la Nubie* proprement dite, dont les vastes solitudes sont bornées à l'orient par la mer Rouge ou le golfe Arabique, et se confondent au couchant dans les sables de la Libye et une partie du Soudan, a pour limites au midi l'Abyssinie et des contrées peu connues, habitées par des nègres païens, au sud du royaume de Sennâar et du Kourdofân. Cette vaste étendue de pays, d'une largeur variable et difficile à déterminer à cause de l'incertitude de ses confins occidentaux, occupe en longueur, du midi au septentrion, l'espace compris environ entre le douzième degré de latitude nord et le tropique du Cancer, qui établit, à quelques lieues près, la délimitation exacte de la Nubie et de l'Égypte.

Des différentes contrées de la Nubie, les unes ne sont que des espaces immenses, formant une suite de déserts arides et inhabités ; les autres présentent un sol fertile et peuplé. Parmi les premières, *le grand désert dit de Nubie*, confinant au midi de l'Égypte, occupe, entre l'ancienne Libye et la mer Rouge, la partie septentrionale de cette région étendue, connue des géographes, depuis l'antiquité, sous le nom de *Troglodytique*. Au-dessus de la limite de la zone pluvieuse, ces solitudes moins stériles prennent le nom de *désert de Bahiouda*. Les rives des nombreux cours d'eau qui sillonnent la Nubie méridionale, sont

plus particulièrement fertiles et habitables, ainsi que toute la vaste zone qui est arrosée par les pluies périodiques.

Il est difficile de déterminer exactement les divisions politiques d'un pays qui a subi tant de révolutions, et dont les populations sont en grande partie nomades. Cependant les bords du Nil ont vu se former des établissements fixes et durables. Dès une haute antiquité, la plus grande partie de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte a été annexée à l'empire des Pharaons; comme l'Égypte, elle a été soumise à toutes les variations de la fortune. Depuis, livrées aux vicissitudes de la guerre et de la conquête, plusieurs provinces de la Nubie se sont élevées tour à tour, et après la chute de Méroë, au rang d'états ou de royaumes indépendants. Dans la situation actuelle des choses, la géographie a reconnu les divisions qui doivent être assignées à cette contrée. Elle en a d'abord établi deux principales : la *Nubie supérieure* et la *Nubie inférieure;* cette dernière partie, appelée aussi *Nubie turque*, est le pays des *Barabrâs* ou *Kenouz*. Elle est située entre deux cataractes, depuis celle de Syène, à la frontière de l'Égypte, jusque vers les défilés que les Arabes appellent *la Région des pierres*. Les confins méridionaux de cette province touchent à l'état jadis puissant de *Dongolah*. Plus haut, dans la région des pluies équinoxiales, se succèdent la province de *Barbar*, les états de *Chendy* et d'*Halfay*, et enfin le vaste *royaume de Sennâar*, situé entre deux grandes rivières, et qui forme au midi le dernier anneau de cette chaîne de petits états arrosés par le Nil. A l'orient, le *Taka* et une partie du pays des *Schangallahs* s'étendent depuis le Sennâar jusqu'à la mer Rouge, et confinent au royaume de Tigré, ou l'Abyssinie septentrionale. Au couchant, les plaines du *Kourdofân*, limites vagues de la Nubie supérieure, vont se perdre dans les états du Soudan.

Telles sont les principales divisions politiques assignées à la Nubie et qui, à peu d'exceptions près, sont comprises depuis quelques années dans les dépendances du gouvernement de l'Égypte.

Au commencement de ce siècle, et malgré les voyages de Poncet et de Bruce, nous n'avions que des idées incomplètes et pour la plupart inexactes sur cette contrée mystérieuse. Nous étions encore sous l'impression des notions que les auteurs anciens nous ont transmises sur l'antique *Éthiopie*, et l'imagination était vivement émue de toutes les choses extraordinaires qu'ils en racontent : le merveilleux dont leurs récits semblent empreints piquait la curiosité au dernier degré. On savait, d'après les traditions généralement reçues, qu'un fleuve, l'un des plus grands qui existent, et dont les sources sont inconnues, arrose l'Éthiopie; qu'il y franchit des cataractes d'une hauteur considérable avec un fracas extraordinaire; qu'enflé par un déluge de pluies périodiques, vers l'époque du solstice d'été, il déborde, épanche ses eaux bourbeuses sur les contrées que son cours traverse pendant l'espace de plusieurs mois de marche, qu'il séjourne un certain temps sur les terres, y dépose un limon fécondant qui procure au pays inondé la plus grande fertilité et les productions les plus multipliées. D'après ces mêmes traditions, le sol de l'Éthiopie était des plus riches en métaux et pierres précieuses; l'or s'y trouvait en abondance : il y avait une montagne fameuse pour ses émeraudes, et une île pour ses topazes. Les animaux qui peuplaient cette contrée n'étaient pas moins remarquables par leur nombre, leur taille monstrueuse et leur férocité. Enfin, selon l'opinion de quelques philosophes, la race humaine devait y être considérée comme spontanée et ayant pris naissance dans les régions supérieures de l'Éthiopie, où les deux principes de la vie, la chaleur et l'humidité, se trouvent combinés au plus haut degré. C'est aussi dans cette contrée que les premières lueurs de l'histoire nous montrent l'origine des sociétés et le foyer pri-

mitif de la civilisation. Dès une antiquité qui devance les calculs ordinaires de la critique historique, apparaît une organisation sociale, complétement réglée, avec sa religion, ses lois et ses institutions. Les Éthiopiens se vantaient d'avoir, les premiers, établi le culte de la Divinité et l'usage des sacrifices. Là aussi se serait allumé le flambeau des sciences et des arts. C'est à ce peuple qu'il faudrait attribuer l'invention de la sculpture, l'emploi des caractères d'écriture, et enfin l'origine de tous les développements qui constituent une civilisation avancée. Le célèbre *empire de Méroë*, expression de cette civilisation, aurait, au-delà des temps les plus reculés auxquels remontent les annales humaines, peuplé la vallée du Nil, envoyé au loin des colonies; et, par des analogies frappantes, appuyées de l'opinion de plusieurs historiens de l'antiquité, on serait amené à rattacher à cette souche primitive les origines égyptiennes, et, par suite, la source de toutes les civilisations.

Tels sont, en résumé, les faits principaux que l'antiquité nous a légués sur l'Éthiopie, et qui, par les grandes questions historiques ou philosophiques qu'ils soulèvent, prêtent un puissant intérêt à la connaissance et à l'étude de ces contrées. Toutefois, si l'on joint à ces notions les renseignements que les écrivains arabes ou orientaux ont donnés en petit nombre sur la région supérieure du Nil, et les relations incomplètes de quelques voyageurs européens, on concevra quel était l'état arriéré de nos connaissances sur la Nubie vers la fin du siècle dernier. A cette époque, un grand événement est venu changer l'état des choses. A la suite de l'occupation de l'Égypte par une armée française, et à la faveur des germes de civilisation qui avaient commencé à s'y développer sous l'influence européenne, l'accès de ces contrées devint plus facile; on put se livrer à des excursions au-delà des cataractes de Syène; il fut permis enfin d'espérer la solution de questions qui intéressaient si vivement la géographie, et la science en général. Ces espérances se sont réalisées en partie. Nous citerons *Burckardt*, auquel on doit les notions les plus exactes sur la Nubie, et *M. Cailliaud*, qui, sous la protection de l'expédition envoyée par le pacha d'Égypte au Sennâar, a pu parcourir cette contrée et donner une relation très-détaillée de ses observations jusqu'au midi de ce royaume. Depuis, cette contrée a été explorée en partie par des voyageurs érudits, et enfin par *Champollion le jeune*, qui seul avait mission de nous révéler et l'Égypte et l'Éthiopie antiques, par l'interprétation de leurs monuments. Grace à ses savantes investigations, nous sommes initiés, pour ce qui touche la Nubie, à la division religieuse qui fut établie dans la région inférieure du Nil d'Éthiopie, et des lacunes de l'histoire sont en partie remplies par la date et le nom des fondateurs des édifices qui couvrent le sol de cette région. Déja même, sous ses auspices, il nous est permis d'interroger les monuments, et de saisir les fils qui rattachent à une même communauté d'origine la civilisation éthiopienne et celle de l'Égypte, et d'apprécier les rapports qui ont pu exister entre ces deux sociétés aux différentes époques de leur histoire.

C'est avec le secours des renseignements puisés à de pareilles sources, et à l'aide de nos propres observations sur les lieux mêmes, que nous donnons ce résumé, nous appuyant d'ailleurs du témoignage des écrivains de l'antiquité, lorsqu'il peut fortifier nos conjectures sur l'état ancien de cette contrée célèbre.

ÉTAT PHYSIQUE.

La Nubie, située entre les tropiques, traversée par l'un des plus grands fleuves connus, dans toute son étendue du midi au nord (*), et placée entre une mer à l'orient, et un

(*) El-Bakoui donne à la Nubie une longueur de trente journées de route, en suivant les rives du Nil. Édrisi dit qu'il faut deux mois pour la traverser, en y compre-

immense plateau, le plus vaste du globe, au couchant; s'étendant au midi vers de hautes chaînes de montagnes; ouverte à toutes les influences du nord, présente à un plus haut degré que la plupart des contrées de la zone torride, un concours de circonstances extraordinaires dans sa constitution physique, son climat, ses phénomènes et ses productions. Sous ce point de vue, elle appelait plus qu'aucune autre région les recherches de la science. Ces faits naturels particuliers à la Nubie, par la grande influence qu'ils ont exercée jadis sur l'état moral de ses premiers habitants, en font encore sous ce rapport une contrée à part. Une étude attentive de cette région, où l'homme paraît avoir fait les premiers essais de l'état social, à une époque bien antérieure aux temps historiques, nous révèle une civilisation qui, descendue de la Haute-Éthiopie et suivant la vallée du Nil, aurait étendu ses bienfaits au loin sur des contrées à l'orient et au nord de l'Afrique.

De la constitution physique de cette région, observée dans ses rapports avec les institutions politiques et religieuses qui réglèrent son ancien état social, ressortent encore les traits caractéristiques et originaux, nous dirons même la physionomie locale, dont fut empreinte cette organisation antique. C'est sous un double point de vue qu'il conviendrait de considérer en partie l'état physique de la Nubie. Cette manière de procéder doit amener de fréquents rapprochements entre l'Égypte et l'Éthiopie civilisées, qu'une communauté ancienne d'institutions rend pour ainsi dire inséparables sous beaucoup de rapports.

CONSTITUTION DU SOL.

L'aspect de la région du Nil, à laquelle appartient le sol nubien, est un des plus extraordinaires qui existent sur le globe, par sa configuration particulière et les phénomènes qui en font, dans sa plus grande étendue, une contrée habitable et isolée au milieu de l'aridité des sables. C'est un fait curieux à observer que ce long sillon de fertilité tracé par un fleuve puissant au milieu de ces immenses plages vouées à une stérilité éternelle et sans cesse envahissante. Au travers de cette zone de déserts qu'on a si bien nommés les lacunes de la nature, et qui traversent entièrement l'Afrique d'orient en occident, la vallée du Nil qui, dans certaines parties de la Nubie, atteint à peine plusieurs centaines de toises de largeur, est le seul lien qui rattache le centre de ce continent à ses régions septentrionales. Cette vallée paraît avoir été creusée à peu près entièrement au travers d'une foule d'obstacles naturels par les eaux du fleuve même, et dans une direction presque continue du midi au nord, déterminée par l'inclinaison générale de cette partie de l'Afrique. La configuration de la région du Nil semble, d'après beaucoup de probabilités, avoir subi des changements importants, et son état actuel, suivant de graves autorités, aurait été substitué à un ordre de choses antérieur, par suite des dernières convulsions du globe, ou d'un de ces accidents de localité dont certaines contrées nous révèlent des exemples. Dans l'antiquité, Hérodote avait avancé comme un fait positif, que la vallée inférieure du Nil d'Égypte, autrement dite le Delta, était un présent de ce fleuve. Ses inondations transportant chaque année une quantité énorme de limon des hautes régions de l'Éthiopie, et des dépôts successifs exhaussant le sol, auraient de plus en plus étendu la terre cultivable au-delà des embouchures du fleuve, et seraient arrivé à conquérir un vaste espace sur les eaux de la mer. De nos jours, on a été plus loin dans le domaine des conjectures. De bons esprits, se fondant sur l'observation attentive des faits physiques et de la constitution actuelle de la région du Nil, ont cru pouvoir établir qu'une grande partie

nant sans doute le Sennâr; Poncet et Bruce semblent d'accord sur ce point avec le géographe arabe.

de la vallée de l'Egypte fut primitivement occupée, soit par les eaux de la mer, soit par les sables. Dans cette hypothèse, les chaînes de montagnes transversales qui, depuis la Nubie supérieure jusqu'aux confins de l'Égypte, interrompent accidentellement le cours du Nil, auraient opposé dans l'origine des digues insurmontables au cours du fleuve précipité par une pente rapide du midi au nord. L'une de ces chaînes, située dans une partie de la Nubie appelée par cette raison la *Région des pierres*, devrait être considérée, ainsi que les masses granitiques de Syène, comme ayant formé dans le principe les barrières les plus considérables que le fleuve n'aurait pu franchir pendant une longue série de siècles. Ses eaux enflées, en s'accumulant contre ces barrages naturels, se seraient déversées d'abord dans les déserts à l'ouest du cours qu'elles décrivent aujourd'hui. Le voyageur peut encore suivre de loin en loin la trace du lit qu'elles se seraient creusé au milieu des sables, et dont la tradition locale semble s'être transmise d'âge en âge jusqu'à nos jours, dans la désignation de *fleuves sans eau* que les Arabes du désert donnent encore à ce qui reste de ces espèces de vallées. De grands fossiles du règne végétal, des arbres de haute futaie, qui se montrent à l'état de pétrification lorsque les ouragans les exhument du sein des sables mouvants, viennent aussi attester de la manière la plus évidente, que là où l'on ne voit plus qu'une stérile aridité, il y eut, à une époque très-reculée, une végétation active, peut-être même de vastes forêts alimentées par l'humidité d'une inondation bienfaisante. Enfin, on ne saurait se refuser à admettre cette hypothèse, quand on observe la chaîne de ces oasis, disposées les unes à la suite des autres, et dans la direction du midi au nord, toujours d'après l'inclinaison générale du sol dans cette partie du continent africain. Situées au milieu d'espaces immenses qui ne sont jamais humectés par les eaux du ciel, ces oasis semblent autant de jalons qui ont résisté à l'envahissement des sables, comme des témoignages éternels de la puissante fertilité dont les eaux du Nil sillonnèrent jadis cette partie de la région libyque.

A cette époque reculée l'Égypte n'existait pas, selon toute apparence, et les éléments de la civilisation étaient alors retenus, comme les eaux du fleuve, au-dessus de ce que nous appelons aujourd'hui les cataractes. L'Éthiopie renfermait tous les germes qui devaient se développer plus tard jusqu'à l'état le plus perfectionné sur la terre des Pharaons. Ainsi s'expliquerait la présence sur les monuments de l'Égypte d'une foule de productions et d'animaux qui n'ont jamais existé dans cette contrée, et dont l'origine appartient bien évidemment à la Haute-Éthiopie. Un nouveau degré d'intérêt s'attacherait à la création de l'Égypte par le Nil, qu'un mythe religieux avait consacrée. Chez un peuple où les faits naturels avaient leur expression mystique, la tradition d'un événement aussi remarquable devait être enregistrée soigneusement, comme se rapportant à ses origines. L'Éthiopie devrait donc être regardée comme le berceau de l'Égypte.

Il était nécessaire de remonter autant que possible à l'état primitif des choses, avant de considérer la constitution actuelle de la région du Nil.

Le sol de la Nubie, par son inclinaison générale du midi au nord, et par sa configuration, appartient au grand système qui, d'après la géologie moderne, constitue le continent africain, et qui se compose de plateaux tendant à s'élever successivement vers un point culminant, situé au centre, à peu près sous l'équateur, et où se développent de grandes chaînes de montagnes qui forment comme le noyau de l'Afrique. Plusieurs de ces immenses plateaux et particulièrement une partie de celui de Nubie, dont quelques montagnes ou des chaînes de collines interrompent quelquefois l'uniformité, sont couverts de sables fins et mouvants, de cailloux roulés comme par les tempêtes. La présence

des eaux de la mer dans ces solitudes, à l'époque des plus grandes révolutions du globe, semblerait attestée par les nombreuses couches de sel gemme qui apparaissent à la surface du sol et les gisements de coquilles marines, à l'état fossile, qu'on y rencontre fréquemment. Une zone de ces déserts, que les eaux du ciel n'humectent jamais, est condamnée à une éternelle stérilité. Dans ce gouffre toujours altéré, est absorbée et se perd la multitude des cours d'eau que leur pente naturelle conduit de la région pluvieuse vers cet autre océan. A peine quelques rares oasis y apparaissent comme des îles, pour réjouir l'œil par leur verdure. C'est tout au plus si en fouillant profondément ces plages inhospitalières, on y rencontre quelques filets d'une eau saumâtre. Un seul grand fleuve, par la masse imposante de ses flots, a pu se frayer un passage au milieu de ces sables. Une crue périodique, en épanchant ses eaux bourbeuses sur ses rives, dépose un limon argileux qui renferme les qualités végétales au plus haut degré. Ce contraste de deux espèces de sol adhérentes l'une à l'autre, et cependant différant si essentiellement dans leurs qualités, comme dans leurs résultats, avait frappé dès l'origine les habitants de ces parages, qui, comme tous les peuples primitifs, ne voyaient dans les faits physiques que l'expression de la puissance divine. Ce phénomène leur inspira l'allégorie la plus ingénieuse que la mythologie antique ait consacrée comme l'un de ses dogmes religieux fondamentaux. Le fleuve, c'est *Osiris*, le principe fécondant, qui, descendu des hautes régions de l'Éthiopie, crée la terre cultivable et alimente la végétation et les êtres animés. Le désert, le principe éternel de stérilité, se personnifie dans *Typhon*, être malfaisant, sans cesse envahissant et sans cesse refoulé par Osiris qu'il ne peut anéantir. La limite des deux empires est celle des débordements. La terre fécondée est représentée par *Isis*, à la fois sœur et épouse d'Osiris; et la terre aride du désert, qui ne participe jamais aux bienfaits des inondations, se personnifie dans *Nephthys*, sœur et épouse de Typhon. Condamnée à la stérilité dans son hymen, elle ne pourrait produire que par un adultère avec Osiris, c'est-à-dire l'épanchement des eaux du fleuve sur la terre du désert. Ce mythe si clair établit parfaitement la distinction entre le sol primitif et le sol d'atterrissement ou d'alluvion, qui le recouvre en partie et se renouvelle à certaines époques fixes.

Le lit du fleuve, parfois creusé profondément, surtout dans la région inférieure, révèle à chaque pas la nature des obstacles qu'il a dû vaincre. La variété des richesses géologiques du sol nubien apparaît à découvert tantôt dans les couches de roches coupées à pic par l'action des eaux, tantôt parmi des débris roulés et rejetés par les ouragans sur la limite des déserts. Les monuments de l'antiquité qui, grace à un ciel conservateur, subsistent encore sur les rives du fleuve, peuvent aussi donner une idée de la nature des matières exploitées par les anciens.

En remontant vers le sud au-dessus de l'île d'Éléphantine, où sont les frontières méridionales de l'Égypte, et au-delà de Syène, connue par ses fameuses carrières de *granit oriental*, appelé aussi *syénit*, on y reconnaît encore les traces de leur exploitation par les anciens Égyptiens, et des ébauches de ces gigantesques monolithes dont ils décoraient les temples et les palais. On rencontre d'autres chaînes de cette matière recherchée, variant de couleur, souvent rose ou noire, quelquefois nuancée de ces deux espèces, et à laquelle le temps et l'action de l'air n'ont rien ôté de sa vivacité. Au granit succèdent plusieurs variétés de grès et de brèche; entre autres, cette espèce dure, à grain serré, dont on sculptait les statues colossales qui gisent encore éparses sur le sol de la Nubie. On présume que l'Égypte tirait autrefois de l'Éthiopie la plupart des blocs de matière précieuse qu'on retrouve dans les hypogées et les ruines des grands édifices, sous la forme de sarcophages,

de vases et de statues. Parmi les amas de cailloux rejetés sur la lisière des plages désertes, on distingue parfois des fragments de brèche, de serpentine, d'agate, de cornaline, que les anciens travaillaient avec tant d'art, et dont les femmes font encore leur parure. On rencontre aussi le marbre, le jaspe de toutes les espèces, dont une particulièrement paraît propre à la Nubie; et enfin le basalte, qui est la *pierre éthiopienne* d'Hérodote et de Strabon. D'après le témoignage des anciens, vers la chaîne Troglodytique qui côtoie la mer Rouge, il existait une montagne où les émeraudes se trouvaient en abondance; mais elle est inconnue aujourd'hui, ainsi que la fameuse île des topazes. Il en est de même d'une mine d'or située vers les mêmes parages, et qui, selon Diodore, était exploitée en grand sous les Ptolémées. En général, on ne trouve l'or en quelque abondance qu'à la hauteur du Sennaar, et plus encore au midi. Au-dessous de ce point, on en obtient des parcelles amenées de loin, par le lavage du sable des torrents, à l'époque où ils sont à sec. L'argent est plus rare que l'or. On pourrait presque en dire autant des métaux d'un usage vulgaire. Le cuivre se trouve au Kourdofân. On ignore si c'est de là que provenait celui dont les anciens Égyptiens fabriquaient des instruments tranchants, et auxquels ils savaient donner une trempe si dure, à défaut du fer, dont la petite quantité suffit à peine aux usages de première nécessité. On a remarqué que les richesses du sol augmentent davantage à mesure qu'on remonte vers le sud, comme si l'on devait l'attribuer à l'influence qu'aurait eue l'action plus directe du soleil sur la formation de cette partie du globe.

CLIMAT ET PHÉNOMÈNES.

Trois saisons règnent successivement en Nubie : la première, celle de la sécheresse et de la stérilité, qui commence après le solstice d'hiver, et à laquelle succède la période des pluies et de l'inondation, environ depuis le solstice d'été jusque vers l'équinoxe d'automne, et qu'on peut regarder comme l'hiver de la zone torride; enfin l'époque de la fertilité, qui commence avec l'automne des climats tempérés de l'Europe.

Mais ces différentes saisons, et les phénomènes qui les accompagnent, se modifient d'après la position géographique et les circonstances particulières aux diverses régions de cette vaste contrée. Ainsi la Nubie peut se diviser, sous le rapport du climat, en deux zones, qui offrent un contraste tranché et qui répondent exactement aux deux divisions que les géographes modernes assignent à ce pays : *Nubie supérieure ou méridionale*, et *inférieure ou septentrionale*. La Nubie inférieure, à l'exception de quelques accidents atmosphériques ou variations sensibles de la température, ne présente constamment qu'une seule saison, celle de la sécheresse et de la stérilité. Cette région est condamnée à une aridité perpétuelle sous un ciel toujours pur, qui présente moins un rideau d'azur qu'une voûte d'airain où se réfléchit la blancheur éclatante des déserts. Une ondée de pluie y est regardée comme un prodige, de même que dans la Haute-Égypte, qui est limitrophe. Si la monotonie du ciel y est troublée, c'est vers l'équinoxe du printemps, lorsque s'accomplit un phénomène auquel sont soumises presque toutes les contrées de l'Afrique boréale. A cette époque, pendant une période de *cinquante* jours environ, le vent desséchant du sud souffle par intervalles. Les habitants de ces contrées, dès la plus haute antiquité, comme la plupart des peuples primitifs, ou de ceux même voués au fétichisme, qui, en général, admettent un bon et un mauvais principe, reconnaissaient dans tous les phénomènes la manifestation de l'intelligence supérieure qui préside à l'ordre de la nature, qui règle la succession des saisons. Le souffle du midi, le principe, l'esprit malfaisant, eut aussi ses autels, en opposition au culte des divinités bienfaisantes. Par analo-

gie avec la durée de ce vent, les Arabes le désignent en Égypte par le nom de *Khamsyn* (*cinquante*); c'est le *semoùm* dans le désert.

Lorsque le *khamsyn* commence à souffler, l'atmosphère se trouble et se remplit d'une poussière rougeâtre tellement subtile qu'elle pénètre partout. Au travers de ce voile, le disque du soleil apparaît couleur de pourpre, et la lumière du jour prend cette teinte sombre qu'on remarque lors des éclipses. L'air embrasé perd son élasticité, les bouffées qui se succèdent semblent sortir d'une fournaise et suffoquent quiconque y reste exposé. Une lassitude accablante s'empare des membres de l'homme, il perd l'appétit, il éprouve une soif cruelle, toute l'organisation est plongée dans la torpeur. Les animaux sauvages restent au fond de leurs retraites. A cette époque fatale, les caravanes évitent de traverser le désert. Malheur aux voyageurs imprudents que cette tourmente surprend au milieu des sables! Bientôt des tourbillons de poussière leur obscurcissent la vue; en proie à la soif, ils ne peuvent l'étancher; l'eau est desséchée dans les outres; exténués, sans ressources, hommes et animaux succombent et ne tardent pas à être ensevelis sous les sables. Les effets de ce fléau dangereux seraient bien plus redoutables si la nature n'y avait mis des bornes. Ces rafales se succèdent avec des intervalles, et durent rarement plus de trois jours consécutifs; il serait impossible de résister à une plus longue épreuve.

A l'exception de ce phénomène, qui exerce pendant un temps limité sa maligne influence sur toute la Nubie, les vents du nord, presque alisés, rarement intermittents, procurent à la région inférieure une atmosphère pure et un air extrêmement sain, en compensation des trésors de fécondité qu'ils versent sur la région supérieure, au prix de la salubrité du climat. L'équinoxe presque continuel qui règne sous cette latitude, répare en quelque sorte par la fraîcheur des nuits l'existence des êtres sur cette terre brûlée pendant la saison chaude.

La variation de la température donne lieu à peu de maladies, quoiqu'elle y soit des plus considérables, surtout vers le solstice d'hiver, puisque, à cette époque, il n'est pas rare d'éprouver une différence de près de 30 degrés entre la température de la nuit et la plus forte chaleur dn jour; et, au grand étonnement des voyageurs, parfois on a constaté la congélation de l'eau sous la zone torride.

L'aspect de la Nubie inférieure répond à la monotonie de son ciel et à l'âpreté de son climat. Tantôt d'immenses espaces s'étendent à perte de vue, nus, sans aucune trace de végétation, et rappellent les plages abandonnées par la mer. Sur la lisière de ces sables mouvants, un gravier fin, des dunes sillonnées de rides et des ondulations que le vent a soulevées en forme de vagues, attestent les tempêtes qui règnent à certaines époques sur cet élément mobile, et qui engloutissent aussi des caravanes et des tribus entières. Tantôt s'élèvent comme des écueils, au milieu de cette immensité, des masses de hauts rochers rembrunis par les ardeurs du soleil, et qui contrastent avec l'éclat des sables que le vent pousse et amoncelle sur leur crête sourcilleuse (*pl.* 1). Dans ces lieux, où il ne croît pas un brin d'herbe, où les pierres sont encore brûlantes au milieu de la nuit, aucune créature vivante ne saurait exister. A peine y trouverait-on quelques serpents, lézards ou scorpions. Ces solitudes servent de retraite, pendant le jour, aux gazelles que poursuivent les misérables habitants de cette contrée, dont elles viennent pendant la nuit, et en troupe, dévorer la chétive subsistance sur les rives étroites du fleuve. L'aspect de ce désert dans toute sa nudité, de cette nature inerte et décrépite au dernier degré, laisse dans l'esprit une impression de tristesse et d'abattement indéfinissable. A ces traits si frappants, le voyageur reconnaît aisément l'empire que les anciens assignaient au génie malfaisant, à Typhon, et il éprouve involontairement le sentiment d'horreur et de

désolation qu'ils avaient voulu inspirer en le personnifiant sous des formes hideuses et repoussantes.

La région supérieure de la Nubie, favorisée des plus grands avantages, présente le contraste le plus extraordinaire aux différentes époques de l'année. A la morte saison qui règne dans toute l'étendue de la contrée, succède l'époque des *pluies et de l'inondation périodiques*.

Depuis une haute antiquité, ce phénomène a été l'objet des recherches et des discussions des érudits de toutes les époques. Diodore cite les nombreuses hypothèses dont cette question fut l'objet parmi les philosophes les plus célèbres. De nos jours, l'opinion la plus commune rapporte ce fait régulier à deux causes. Il est constant qu'à l'approche du solstice d'été, les nuages, poussés du nord vers le midi par les vents alisés, rencontrent une barrière dans les hautes chaînes de montagnes de l'Afrique centrale; qu'amoncelées et refoulées sans cesse contre cet obstacle insurmontable, ces vapeurs agglomérées et chargées d'électricité crèvent et se résolvent en pluies, non par averses douces et continues, mais en orages violents et réitérés, qui sillonnent avec impétuosité les versants des montagnes et des plateaux élevés. C'est alors que des torrents desséchés pendant les deux tiers de l'année, remplis tout-à-coup comme par des trombes, roulent avec fracas, dans leur course furieuse, des fragments de rochers, des arbres arrachés aux forêts, et entraînent une partie du sol sablonneux qu'ils parcourent, et qui doit ensuite féconder les contrées sur lesquelles s'épanchent leurs eaux bourbeuses.

On doit aussi attribuer en partie le débordement périodique à des fontes de neiges qui coïncident à peu près avec l'époque des pluies. Cette opinion était celle de plusieurs érudits de l'antiquité. Selon Diodore de Sicile, « le « physicien Anaxagore de Clasomène, « et son disciple Euripide, d'après lui, « rapportent le débordement aux nei« ges qui fondent dans l'Éthiopie. » A l'appui de cette conjecture des anciens, on a observé que la crue de certains cours d'eau précède de quelque temps l'époque des pluies : ce qu'il faut nécessairement attribuer à des fontes de neiges. On peut en effet supposer que des chaînes de montagnes, assez élevées pour opposer une barrière aux vapeurs amassées en un certain temps de l'année par le vent du nord, doivent, au moins en partie, se couvrir de neige, et qu'au retour de la saison chaude, les rayons perpendiculaires du soleil exercent une action prompte et dissolvante sur ces glaciers de la zone torride.

RIVIÈRES.

Les nombreux cours d'eau qui prennent naissance dans ces hautes régions vont ou se perdre dans les sables, ou, pour la plupart, former des affluents de deux principaux d'entre eux que les Arabes appellent le *fleuve Bleu* (*Bahr-el-Azrek*) et le *fleuve Blanc* (*Bahr-el-Abiad*), et dont les eaux, réunies sous le nom de *Nil*, traversent la Nubie dans toute son étendue, et, après avoir fécondé le sol de l'Égypte, se rendent à la mer.

Le cours présumé de ce fleuve, en remontant le plus considérable de ses affluents, est évalué à 800 lieues; mais on n'a, à cet égard, que des données fort incertaines. Ce qu'on savait dans l'antiquité de l'origine de ces deux affluents du Nil était très-borné, et, de même que les causes de leur crue, leur source était ignorée. Si une caste instruite, initiée dès long-temps à la constitution physique et aux phénomènes de la haute région du Nil, avait la tradition de ce mystère, elle le renfermait religieusement dans son sein, et, pour ainsi dire, placée dans un sanctuaire que des obstacles rendaient inaccessible, l'origine du fleuve créateur de la contrée cultivable semblait, aux yeux du vulgaire, remonter à la région céleste, et les populations devaient naturellement rapporter à la Divinité les bienfaits dont la source était cachée. A une époque un peu moins éloignée,

les traditions locales étaient encore muettes à cet égard : « Les habitants « de Méroë, rapporte Diodore, desquels il semble qu'on pourrait obtenir quelques renseignements certains, comme étant plus rapprochés « des sources du Nil, les connaissent « néanmoins si peu, qu'ils appellent « le fleuve même *Astape*, mot qui « signifie dans leur langue *fleuve de « ténèbres.* » Leur ignorance sur son origine et une grande partie de son cours est donc suffisamment reconnue. L'accès difficile de ces contrées l'a toujours été davantage pour les étrangers. « Avant Ptolémée Philadelphe, « dit encore Diodore de Sicile, aucun « Grec ne s'était avancé jusqu'au fond « de l'Égypte, bien loin d'avoir pénétré « dans l'Éthiopie. » On était donc alors réduit aux conjectures. Les récits d'Artémidore et d'Agatharchide n'avaient rien appris à cet égard. Depuis et à différentes époques, les sources du Nil ont été l'objet des recherches les plus actives ; des voyages de découverte ont été entrepris, dans le but d'éclaircir ce mystère. Sous le règne de Néron, deux centurions furent envoyés par ce prince pour explorer le cours de ce fleuve mystérieux ; mais ils s'engagèrent dans la voie parcourue par leurs devanciers, et cette question ne fut pas éclaircie.

De nos jours, les sources du *fleuve Bleu*, qui long-temps a été considéré comme le vrai Nil, peut-être parce qu'il lui donne sa couleur au temps de la crue, ont été reconnues vers les plateaux élevés de l'*Abyssinie*, où il traverse le lac *Dembea*, ou *Tzana*. Entre autres affluents, il reçoit, à gauche, le *Toumat*, qui coule, dit-on, avec une telle violence, lorsqu'il commence à s'enfler, qu'il entraîne tout ce qu'il trouve sur sa route. Il s'annonce de loin par un fracas effrayant, et donne ainsi aux habitants de ses rives le signal de fuir sans perdre de temps. Le *fleuve Bleu*, coulant de la direction du sud-est au nord-ouest, reçoit encore d'autres affluents de sa rive droite, le *Dender* et le *Rahad*, et se réunit ensuite au *fleuve Blanc*.

Le *fleuve Blanc*, regardé généralement aujourd'hui comme la branche principale du Nil, sans doute à cause de l'importance de son cours, était cependant peu connu des anciens, qui le désignent seulement comme affluent du Nil, sans doute sous le nom d'*Astosaba*. S'ils ont ignoré les sources du *fleuve Bleu*, qu'ils considéraient comme le vrai Nil, à plus forte raison celles du *fleuve Blanc*, selon toute apparence, beaucoup plus éloignées, devaient leur rester inconnues. Ce qu'on sait aujourd'hui, c'est que dans sa partie inférieure il coule du sud au nord ; mais, à une certaine hauteur, on ignore la direction de son cours, et son origine est encore un secret. Les tentatives faites dans le but de le pénétrer ont toutes échoué jusqu'ici devant des obstacles qu'on regarde comme insurmontables, qu'ils tiennent soit à la nature du pays, soit aux populations qui l'habitent.

Les géographes arabes ou orientaux ne fournissent aucun renseignement sur la région supérieure du *fleuve Blanc* ; et, certes, s'il était donné à des hommes d'accomplir cette mission que tant d'intérêts devaient encourager, c'était à ces tribus nomades, endurcies aux fatigues, à l'épreuve du climat de la zone torride, et douées à la fois de cette persévérance du fanatisme religieux et du génie mercantile, qui a pénétré dans d'autres pays inconnus, ou regardés jusque-là comme inabordables. On en pourrait conclure que les obstacles physiques ne sont pas les seuls qui se soient opposés aux tentatives de pénétrer au-delà de certaines limites. On sait avec certitude que sur les rives du *fleuve Blanc* sont établies, sans doute depuis une haute antiquité, des populations nègres qui furent toujours regardées comme des hordes intraitables et cruelles, telles que les *Schelouks*, qu'on rencontre au-delà du Sennâar et du Denka, et qui, au dire des Nubiens et des Arabes, se servent d'armes empoisonnées, passent pour très-féroces, et seraient même anthropophages, suivant quelques-uns.

On ne saurait pénétrer chez eux qu'en force et à main armée.

En 1827, un intrépide voyageur français, M. Linant, tenta de s'avancer, avec une faible escorte, parmi ces peuplades, en remontant le *fleuve Blanc;* il s'aventura jusqu'à la ville d'Aleis, située vers le 13ᵉ degré de latitude, mais il fut obligé de renoncer à son entreprise.

L'opinion généralement établie d'après les traditions locales, et adoptée en définitive comme résultant de l'ensemble des faits recueillis, place les sources du *fleuve Blanc*, ou *vrai Nil*, dans une chaîne de montagnes appelées par les géographes, d'après Ptolémée, les *monts de la Lune*, en arabe, *Djebel-el-Kamar*. Cette hypothèse semble coïncider avec la relation d'un voyageur anglais, M. Brown, qui retenu prisonnier au Dârfour pendant trois années, vers la fin du siècle dernier, obtint des indigènes des renseignements précieux. D'après ces données, vers le 7ᵉ ou 8ᵉ degré de latitude nord, à 20 journées au sud de Dârfour et à 30 au sud-ouest de Sennâar, on trouve un pays de montagnes, appelé *Douga*. Quarante de ces montagnes, qui portent le nom de *Koumri*, donnent naissance à une multitude de cours d'eau qui se réunissent dans un même canal pour former le *Bahr-el-Abiad* ou le *Nil*. Plusieurs pics de cette chaîne n'auraient pas moins de 15,000 pieds d'élévation, s'il est vrai qu'ils soient couverts de neige à une certaine époque de l'année, et cette hauteur devrait être beaucoup plus considérable pour conserver des glaces éternelles sous les plus grandes ardeurs de la zone torride. Il paraîtrait que les fontes de neige et les eaux pluviales réunies, rencontrant au pied de ces monts de vastes plateaux où elles séjournent, forment des marécages et des lacs immenses où vivent multitude d'animaux de toutes sortes, et dont les miasmes putrides donnent la mort à l'homme. A l'appui de cette conjecture, Hérodote nous apprend que les Libyens ou Africains, appelés *Nasamones*, connaissent ce fleuve plus exactement qu'aucun autre peuple; et ils rapportent que le Nil, sortant des vastes marécages et coulant d'abord d'occident en orient, traverse ensuite le pays immense de l'Éthiopie. Un fait observé de nos jours tendrait à confirmer ces récits. Lorsque les eaux du *fleuve Blanc* commencent à croître, elles amènent une quantité considérable de grands poissons, sortis évidemment de lacs très-étendus, où le niveau des basses eaux les retenait captifs, et qui, à la faveur de la hausse périodique, s'en échappent en suivant le courant et se répandent dans les fleuves. De ces lacs, les eaux s'écoulent lentement et par une pente presque insensible, ne roulant ni cailloux, ni sables, mais seulement une substance argileuse qui provient du sol qu'elles parcourent et qui leur communique une teinte blanchâtre et savonneuse. C'est à cause de cette couleur, qu'elle conserve en tout temps, que les Arabes désignent cette rivière par le nom de *fleuve Blanc*. Sous ce nom, elle se dirige d'abord à l'est, puis tournant au nord, dans la région habitée par des populations nègres, son cours toujours tranquille arrose à gauche les plaines du *Kourdofân*, et à droite le *Denka* et le *Sennâar* ou *Foungi*, au-dessous duquel il reçoit le *fleuve Bleu*. Cet affluent, qui doit son nom à sa couleur la plus ordinaire, se charge après les pluies d'un limon épais qui lui donne une teinte rousse prononcée qu'il communique au Nil à cette époque. On a remarqué au confluent de ces deux rivières, que pendant la saison des basses eaux, elles coulent pendant quelque temps sans se mélanger, et conservent leur couleur particulière. On a observé aussi que la crue du *fleuve Blanc* précède celle du *fleuve Bleu*, ce qui vient à l'appui de l'opinion que cette crue est due en partie aux fontes de neiges qui ont lieu un peu avant l'époque des pluies dans les hautes chaînes de montagnes.

De ce confluent, le cours bien connu du Nil continue de se diriger au nord, fertilise plusieurs provinces, et

reçoit à droite un second affluent, qui, prenant sa source dans les montagnes de la province de Lasta en Abyssinie, arrose, sous le nom de *Tacazzé*, le royaume de *Tigré* et le pays des *Changallahs*, et reçoit dans la Nubie supérieure le nom d'*Atbarah* : c'est l'Astaboras des anciens. A peu de distance au-dessus de son embouchure, il est grossi, au temps des pluies, par un torrent connu sous le nom de *Mareb*. L'Atbarah ne porte au Nil le tribut de ses eaux qu'à l'époque des pluies, et alors, avec l'impétuosité d'un torrent, il charrie beaucoup de bois, tels que l'ébène, le gaïac et autres, mais il reste à sec pendant les deux tiers de l'année, et son lit, se couvrant de végétation, devient habitable et cultivé.

Dans sa région supérieure, le Nil est ordinairement d'une grande largeur, qui varie, disent les voyageurs modernes, depuis une lieue jusqu'à cinq ou six et même davantage, surtout à l'époque de la crue des eaux, pendant laquelle il s'épanche au loin sur ses deux rives. Il arrive alors que les lieux habités et les éminences où se retirent les populations apparaissent comme autant d'îles agglomérées et qui forment des archipels au milieu de cette mer qui se renouvelle chaque année. Mais au-dessous du confluent de l'Atbarah, les accidents du sol se multiplient; la largeur du fleuve, qui ne reçoit plus d'affluents, devient variable et se réduit quelquefois à quelques centaines de toises. A plusieurs journées de ce point, après avoir fait un grand coude au sud-ouest, et franchi plusieurs cataractes, puis repris sa direction vers le nord, le Nil dépasse la dernière limite des pluies du tropique et entre bientôt dans la Nubie inférieure, où il coule dans une contrée aride de sables mouvants et couverte de rocs élevés, que les Arabes appellent, par cette raison, la *Région* ou *la Vallée des pierres* (*Batn* ou *Ouady-el-Hadjar*). Le cours du fleuve y devient de plus en plus obstrué et resserré par des écueils. Ces brisants, multipliés pendant plusieurs jours de route, annoncent la *cataracte d'Ouady-Halfa*, la plus considérable de toutes, désignée comme la seconde qu'on rencontre en venant d'Égypte. Cette cataracte mérite que nous nous y arrêtions.

D'après des récits accrédités dans l'antiquité, cet accident, qui interrompt le cours du Nil, a été en grande réputation jusque dans le siècle dernier. Rien n'était comparable aux cataractes de l'Éthiopie parmi les plus grandes chutes d'eau connues. L'imagination se représentait le spectacle imposant de cette masse d'eau d'un grand fleuve, tombant d'une hauteur considérable et s'engouffrant dans des abîmes avec un fracas tel, qu'on l'entendait à plusieurs lieues de distance, et que les habitants du voisinage en étaient frappés de surdité.

Aujourd'hui cette cataracte est bien connue, et nous sommes à même, d'après ce que nous avons observé sur les lieux, de réduire ces descriptions au moins exagérées à leurs véritables proportions. L'aspect des cataractes, pour être moins gigantesque, n'en est pas moins extraordinaire (voy. *pl.* 2).

Le Nil, suivant la pente qui le précipitait des plateaux élevés de l'Afrique vers le nord de ce continent, et se creusant un lit souvent profond au milieu des sables, a dû franchir les barrières naturelles d'un sol accidenté et fréquemment entrecoupé de masses de rochers plus ou moins élevés, qui s'opposaient à son cours. La chaîne d'Ouady-Halfa est le plus grand obstacle connu que le fleuve ait rencontré. En considérant les écueils qui hérissent son cours au loin, l'élévation des masses de rochers qui subsistent coupées à pic sur ses rives, comme pour attester la hauteur primitive de cette chaîne, l'imagination est effrayée de la série de siècles qu'il a fallu à l'action lente de l'eau, pour rompre une semblable barrière et se frayer un passage au milieu de ses débris.

Ce lieu présente un spectacle vraiment extraordinaire et devant lequel on ne peut résister d'abord à un vif saisissement qui fait place à l'admi-

ration. A côté de vastes et arides solitudes, qui n'offrent que l'éclat monotone des sables, où règne un éternel silence, on est saisi par le contraste brusque et inattendu d'une nature en désordre, incessamment agitée et turbulente. Un site déchiré par les accidents les plus pittoresques, rembruni par des couleurs sombres sous un ciel éclatant, en réveillant dans l'imagination des idées de chaos et de bouleversement, retient le spectateur comme plongé dans une sorte d'extase.

Du haut de rochers élevés, qui dominent une vallée, on découvre, en perspective et aussi loin que l'œil peut le suivre à l'horizon, le cours du Nil, parsemé d'une multitude d'îles de rochers noirs et plombés, auxquels le frottement continuel de l'eau a donné un poli qui réfléchit les rayons du soleil.

L'inondation dépose dans ces îles assez de limon pour y entretenir une riante végétation, et même pour nourrir quelques habitants qui s'y transportent à l'époque des basses eaux en passant à la nage d'un écueil à l'autre. Ces rochers, plus ou moins rapprochés, et inégaux d'élévation, présentent autant de récifs contre lesquels le Nil vient se briser. Les eaux du fleuve circulent en bouillonnant dans ces canaux sinueux; et sans cesse refoulées par des obstacles multipliés, et sans cesse précipitées par l'impétuosité de leur course, elles bondissent, s'échappent avec fracas de ces gorges étroites, et forment en écumant des chutes innombrables de trois à cinq pieds, principalement à l'époque des basses eaux. Le bruissement considérable que produisent ces cascades multipliées s'entend souvent de loin, et pendant le calme des nuits le vent l'apporte à d'assez grandes distances. La navigation est en général impraticable dans ce passage; cependant on a vu, à la faveur des hautes eaux, et après la destruction de quelques écueils par la mine, des barques remonter au-dessus de ce pas difficile (*).

Telle est la plus considérable de ces cataractes dont on a tant parlé.

Après avoir franchi cet obstacle, le Nil continue de couler dans la direction du nord, resserré tantôt entre les sables qui envahissent son cours, tantôt entre des masses de rochers à pic, comme de hautes murailles, que les géographes désignent, de même qu'en Égypte, par les noms de *chaîne Arabique* et de *chaîne Libyque :* la première formant la rive orientale du Nil, que les Arabes appellent *Cherg*, vers le désert de Nubie; la seconde, située dans la région du couchant, appelée *Garb*, du côté de la Libye. Captif entre ces barrières naturelles, le fleuve ne peut épancher ses eaux sur ses rives qu'à des intervalles rares et resserrés, où les accidents du sol favorisent son débordement. Enfin, il arrose la célèbre île de *Philæ*, au-dessous de laquelle il rencontre les masses de granit de *Syène* et d'*Éléphantine*, qui forment la sixième et la dernière cataracte, qu'il franchit avant de porter à l'Égypte le tribut régulier de son limon fécondant. C'est là qu'il tombe à l'ancienne terre des Pharaons, pour ne plus la quitter qu'à ses limites septentrionales où il se perd par plusieurs embouchures dans la mer, après avoir décrit un cours dont la longueur est évaluée approximativement à plus de 800 lieues avec ses sinuosités.

PRODUCTIONS.

En aucune partie du monde on ne rencontre autant qu'en certaines contrées de l'Afrique, et particulièrement en Nubie, un contraste plus frappant des merveilles de la fertilité à côté d'une nature désolée et impuissante à produire. Dans ces climats brûlants, la chaleur sans le concours de l'humidité n'est qu'un principe destructeur; partout où il règne seul, il

(*) A l'époque de l'expédition envoyée en 1820 au Sennâar par le pacha d'Égypte, 150 barques de vivres furent remorquées à force de bras et avec des palans; mais on en perdit plusieurs, et beaucoup d'Arabes y périrent.

n'existe aucune trace de végétation, la terre est frappée de stérilité; tandis que la région des pluies et des inondations, sous l'influence des deux éléments puissamment combinés, enfante des miracles de fécondité. La géographie physique de la Nubie présente donc deux zones, et pour ainsi dire deux créations distinctes, sous le rapport du nombre et de la diversité de ses productions et des animaux qu'elle nourrit.

La Nubie inférieure, où une averse de pluie est un phénomène extraordinaire, est vouée à une aridité éternelle, et offre, en général, l'aspect de la plus âpre stérilité. Après avoir versé une grande partie de ses faveurs sur la Haute-Éthiopie, la nature les refuse à la région inférieure que le Nil traverse, comme un canal, captif entre des barrières de rochers ou de sables amoncelés, sans épancher sur ses bords les trésors de fécondité qu'il a reçus dans la région pluvieuse, et dont ce fleuve rend le précieux dépôt tout entier aux plaines de la Thébaïde, du Fayoum et du Delta. En effet, dans toute la contrée depuis la cataracte de Syène jusqu'au-dessus du point où la vallée du Nil perd le nom de Région des Pierres, la végétation est chétive et languissante; on rencontre à peine, de loin en loin, sur les bords élevés du fleuve, des groupes d'*acacias* (*mimosa nilotica*) et quelques *palmiers-doum*. L'arbre le plus commun est le *palmier*, ou *dattier*, qui semble placé sur la limite des sables, comme pour indiquer de loin au voyageur, par sa cime élevée, la présence de l'eau : le voisinage seul de l'humidité à l'extrémité de ses racines suffit en effet pour alimenter sa végétation contre le souffle desséchant du désert. Après la retraite des hautes eaux, les rives en pente du fleuve n'offrent que des lisières étroites de terre cultivable. Elle produit quelque peu de dokn ou espèce de millet, du lupin, ainsi que de l'orge, du tabac vert et du ricin. La quantité de dourah, de fèves et de haricots qu'on y récolte suffit à peine pour nourrir une population misérable et peu nombreuse.

Mais au-dessus de la vallée longue et pierreuse des grandes cataractes, les barrières qui retenaient le fleuve dans son lit s'abaissant par degrés, les eaux s'épanchent sur ses rives. Des semences apportées par le Nil, et déposées avec le limon du fleuve au temps de l'inondation, produisent une végétation spontanée sur ses bords, et entretiennent une verdure riante dans les îles qui parsèment son cours. Là pourraient se reproduire, par la culture et à la faveur d'un ciel plus fécondant encore, toutes les merveilles de la fertile Égypte. Peu à peu les solitudes désertes, à l'orient et au couchant du fleuve, commencent aussi à présenter quelques traces de vie; déjà se fait sentir l'influence de la limite septentrionale des pluies périodiques. La végétation de ces sables n'offre encore, à la vérité, que des plantes épineuses et rabougries, dont la forme bizarre et la verdure pâle portent l'empreinte des lieux arides qui les produisent. En avançant toujours au midi, le pays devient de plus en plus riche en herbages de toutes sortes. Enfin la haute région du Nil, dans presque toute son étendue, après la saison pluvieuse et la retraite des eaux de ce fleuve et de ses affluents, devient le foyer de la végétation la plus active et la plus variée.

Parmi les espèces d'arbres qui y croissent en grand nombre, on distingue plusieurs sortes d'*acacia*, entre autres le *gommier*, le *balamites*, le *tamarix*, le *tamarinier*, les *nebkas*, les *héglygs*, et l'énorme *baobab*, ce colosse du règne végétal, appelé *omarah* par les Arabes, dont l'aspect extraordinaire et les dimensions gigantesques ont quelque chose de surnaturel, bien fait pour frapper l'imagination des hommes ignorants; aussi le baobab est-il l'objet d'un culte particulier parmi plusieurs peuplades nègres vouées au fétichisme. D'autres espèces assez communes sont particulièrement d'une grande utilité : on exporte en abondance le produit du

mimosa-gommier ; on tisse la feuille du *palmier-doûm ;* on recueille le *bois de gaïac*, des *bambous* et le *bois de fer*, que la crue des eaux amène en quantité. L'*ébène*, si recherché, a été, de tout temps, un article important du commerce de ces parages.

Dans le nombre des arbres de haute futaie, aucun, sans contredit, n'est plus précieux pour ces contrées brûlées que le *sycomore*, originaire de l'Afrique centrale. D'un tronc énorme, s'élancent presque toujours, dans une direction horizontale, des branches démesurées qui couvrent un grand espace de leur feuillage impénétrable aux rayons du soleil. Le sycomore prend, en général, un accroissement extraordinaire. La copie exacte d'un de ces arbres peut donner une idée de leur aspect remarquable (voy. *pl.* 3). Sous cette masse de verdure, la population d'un village peut aisément se mettre à l'abri. Les voyageurs y trouvent une station favorable, où ils peuvent respirer un air tempéré et se désaltérer avec des fruits de l'arbre même, qui ont la forme exacte de la figue, mais sont dépourvus de la même saveur. Le sycomore a, dès la plus haute antiquité, fixé l'attention des habitants de ces contrées. Chez les Égyptiens, auxquels aucun fait naturel n'échappait, surtout lorsqu'il portait un caractère d'utilité, il était révéré comme symbole. Dans un pays où, comme en Égypte, le bois est peu commun, où l'ombre si nécessaire est trop rare, le sycomore était un abri salutaire ; et surtout, ce qui était bien précieux chez un peuple à la fois positif et religieux, le sycomore était consacré à plusieurs usages pieux, ou de première nécessité : sous le ciseau du sculpteur, il prenait la forme de figurines funéraires; son bois était aussi employé à former le double cercueil destiné à enfermer des corps préparés en momies. Sans doute à cause de l'utilité réelle dont il était dans plusieurs circonstances, peut-être aussi parce qu'il semblait venu des régions méridionales avec le fleuve même créateur de la contrée cultivable, le sycomore, dans la symbolique épyptienne, fut considéré comme l'*arbre emblème de la vie ;* et, de plus, Champollion le jeune nous apprend que dans les textes hiéroglyphiques l'Égypte tire de cet arbre sacré son nom mystique, *la terre du sycomore*.

Nous citerons parmi les plantes aquatiques, le *nymphæa*, ou *lotus*, et le *papyrus*, ou *byblos*, évidemment originaires des vastes marécages et des lacs qui couvrent les plateaux du haut pays, et dont les semences, apportées soit par le Nil même, soit par les colons primitifs, en propagèrent les espèces, qui furent, de toute antiquité, l'objet d'une culture particulière. Le *lotus sacré* s'épanouit encore, dit-on, en Égypte, à la suite de l'inondation, dans les eaux stagnantes du Fayoum et du Delta, tel que nous le représentent souvent les monuments de l'Égypte et de la Nubie. Quant au *papyrus*, qui figure de même dans les peintures antiques, et qui fut d'une utilité si généralement répandue pour les usages civils et religieux, nés de la civilisation la plus avancée, l'espèce en est perdue dans la vallée inférieure du Nil; il faudrait remonter dans la Haute-Éthiopie, lieu de son origine première, pour retrouver cette plante, qui là existe sans doute en abondance, comme toutes les autres productions.

Ce n'est pas sans raison que les anciens représentaient l'Afrique sous la figure allégorique d'une femme couronnée d'épis : selon Héliodore, telle était la fertilité du territoire de Méroë, que le blé et l'orge rendaient trois cents pour un; et les chaumes y étaient si hauts, qu'un homme à cheval, ou même monté sur un chameau, pouvait aisément s'y cacher. Quelque exagérée que puisse paraître cette tradition, on conçoit quelles merveilles peut enfanter une terre végétale au plus haut degré, pour ainsi dire renouvelée chaque année, et humectée par le double tribut des eaux du ciel et des débordements, sous l'influence d'une température constamment chaude. Lorsque la culture seconde cet heureux concours de circonstances, la végétation devient sur-

prenante d'activité, et il n'est pas rare de voir plusieurs récoltes se succéder dans une seule saison. Livré à sa force native, ce sol privilégié offre une diversité infinie de productions; il n'en est aucune que la main de l'homme n'en puisse obtenir avec un léger travail. Le *café* croît spontanément vers les côtes de la mer Rouge; la *vigne* et l'*olivier* peuvent rapporter en abondance; les *melons d'eau* ou *pastèques*, si précieux dans ce climat, y sont communs; on y recueille de l'*encens* et des *myrrhes*, et surtout le *tabac*, le *lin*, le *coton*, l'*indigo*, le *séné*, la *canne à sucre*, et enfin toutes sortes de fruits, d'épices, d'aromates et de parfums. Toutes les richesses du règne végétal semblent accumulées sur cette autre terre promise. Aussi, rien n'est comparable au ravissement du voyageur qui, après une longue traversée au milieu de la monotone et brûlante aridité du désert, se trouve tout-à-coup sur les bords fleuris et ombragés du Nil. Ce contraste ne peut mieux se rendre que par l'exclamation devenue proverbiale parmi les Arabes: « Après la mort, le paradis! » Là, en effet, tout est vivifié; la nature semble convier l'homme à fixer sa demeure sur des bords si heureusement dotés. Dans cette partie de la Nubie supérieure, l'ancien monde étale aussi ses forêts vierges, telles que la création les a faites, avec leur végétation spontanée que les siècles ont vue se renouveler d'elle-même, toujours plus vigoureuse depuis le commencement des choses. Des masses d'une épaisse verdure et des enroulements inextricables de ronces et de lianes semblent en interdire l'entrée à l'homme. Sous ces ombrages frais, les bêtes fauves, les reptiles et une multitude d'oiseaux trouvent des retraites tranquilles. La variété des végétaux, l'étendue des pâturages, y procurent une nourriture abondante et une existence facile à une foule d'animaux de toutes sortes et des plus grandes espèces connues.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ANIMAUX.

Les animaux particuliers à la Nubie et à cette partie du continent africain paraissent, de même que l'homme, tirer leur origine d'un foyer commun, que l'opinion place naturellement dans les contrées les plus méridionales, qui sont aussi les plus fertiles de l'Éthiopie. De là, émigrant au nord dans les solitudes qui présentaient quelque subsistance, ou en suivant les cours d'eau, un petit nombre d'espèces se sont répandues sur les deux rives du Nil, jusque dans la vallée inférieure du fleuve.

La Basse-Nubie, presque stérile, à peine habitée, nourrit moins d'animaux que l'Égypte. On n'y rencontre d'autres quadrupèdes que des troupes de gazelles et quelques chacals. Parmi les oiseaux, on y voit davantage les espèces aquatiques qui, selon les saisons, gagnent les contrées du nord ou se rendent dans les vastes marécages de la région pluvieuse. Cette partie de la vallée du Nil doit être considérée, surtout sous le rapport zoologique, comme une contrée de passage. Mais en avançant davantage au sud, vers les pluies du tropique, des plaines étendues nourrissent de leurs herbages une grande quantité d'animaux. On y élève surtout des espèces domestiques, entre autres une race de chevaux réputée l'une des plus belles qu'on connaisse, valant à plusieurs égards la race arabe, et se distinguant par des formes plus arrondies, et en général par la couleur des jambes, ordinairement blanches jusqu'aux genoux. Ces chevaux ne peuvent guère vivre hors de leur climat; celui de la Basse-Égypte n'est déjà plus assez chaud pour eux. On les nourrit pendant dix mois avec de la paille de dourah. Au printemps ils mangent de l'orge verte. On y trouve aussi une espèce de vaches qui portent une bosse assez élevée sur le garrot; des chameaux d'une qualité supérieure, et des dromadaires meilleurs qu'en aucun autre lieu; les ânes même y acquièrent plus de taille et de vigueur que partout ailleurs. A peu près à la même hauteur et après la saison pluvieuse, les montagnes entre le Nil et la mer

pendant dix mois avec de la paille de dourah. Au printemps ils mangent de l'orge verte. On y trouve aussi une espèce de vaches qui portent une bosse assez élevée sur le garrot; des chameaux d'une qualité supérieure, et des dromadaires meilleurs qu'en aucun autre lieu; les ânes même y acquièrent plus de taille et de vigueur que partout ailleurs. A peu près à la même hauteur et après la saison pluvieuse, les montagnes entre le Nil et la mer Rouge nourrissent aussi des troupeaux d'une bonne qualité. Mais la végétation n'est pas encore assez abondante pour la subsistance des grandes espèces de quadrupèdes.

Dans le district appelé par les Arabes *Abou-Heraze*, non loin du confluent du Nil et du fleuve Bleu, s'élève une chaîne de montagnes, large de six à huit heures de marche, et qui atteint de près le lit du fleuve. Au midi de cette limite importante dans le système physique de la Nubie, on entre dans une zone nouvelle sous le rapport des productions et du règne animal. Les espèces y sont très-multipliées, et, à très-peu d'exceptions près, tous les animaux africains existent dans ces parages. Soit insuffisance de nourriture, soit à cause de la température trop froide, les grandes espèces, évidemment originaires de l'Afrique centrale, et qu'on ne peut supposer venues d'ailleurs, passent rarement au nord de cette chaîne de montagnes. Le fait remarquable de cette délimitation naturelle paraît n'avoir jamais varié, et devient par cela même un point intéressant de l'histoire de ces contrées. Des monuments de la plus haute antiquité démontrent clairement qu'autrefois comme aujourd'hui, il fallait remonter à une hauteur déterminée de cette partie du continent africain pour rencontrer une multitude d'animaux, et surtout ces grandes espèces de quadrupèdes qui lui sont particulières. Il existe à Bet-Oually, dans la Nubie inférieure, un temple que Champollion le jeune a reconnu pour appartenir à l'époque de la dix-huitième dynastie pharaonique. Parmi plusieurs bas-reliefs de l'ancien pronaos de ce monument, et qui sont relatifs à une expédition faite par Sésostris encore jeune, et du vivant même de son père, contre des peuples africains, entre autres les *Kouschi* (les *Éthiopiens*), et les *Schari*, qui seraient probablement les *Bischari* d'aujourd'hui; nous en citerons un très-remarquable et dont Champollion le jeune donne l'explication détaillée (*). Nous la rapportons textuellement, comme rentrant dans notre sujet, puisqu'elle offre des renseignements positifs sur l'état physique de l'Éthiopie méridionale, 1600 ans avant l'ère chrétienne. « Il représente le roi assis dans un naos et accueillant avec un geste de la main, son fils aîné (Sésostris), qui lui présente, 1° un prince éthiopien nommé *Aménémoph, fils de Poeri*, soutenu par deux de ses enfants, dont l'un lui offre une coupe, comme pour lui donner la force d'arriver au pied du trône du père de son vainqueur; 2° des chefs militaires égyptiens; 3° des tables et des buffets couverts de *chaînes d'or*, et avec elles des *peaux de panthère*; des sachets renfermant de l'*or en poudre*; des troncs de bois d'*ébène*; des *dents d'éléphant*; des *plumes d'autruche*; des faisceaux d'*arcs* et de *flèches*; des *meubles précieux*, et toutes sortes de butin pris sur l'ennemi ou imposé par la conquête; 4° à la suite de ces richesses, marchent quelques prisonniers, hommes et femmes, l'une de celles-ci portant deux enfants sur ses épaules et dans une espèce de couffe; suivent des individus conduisant au roi les *animaux vivants*, les plus curieux de l'intérieur de l'Afrique, *le lion*, *des panthères*, *l'autruche*, *des singes* et la *girafe* parfaitement dessinés, etc., etc. » Ce bas-relief, ouvrage de la plus belle époque de l'art égyptien, reproduit en effet avec une fidélité naïve le galbe particulier aux différents animaux (voy. *pl.* IV), et il est facile d'y reconnaître les espèces qui étaient, à cette époque comme aujour-

(*) Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829, page 16 et suiv.

d'hui, étrangères non-seulement à l'Égypte, mais aussi à une grande partie de la Nubie, puisqu'elles y étaient amenées en tribut, ou comme des raretés provenant d'une contrée méridionale éloignée, avec une foule d'autres produits propres à cette même contrée, et sous la conduite d'une race d'hommes différant essentiellement des Égyptiens par les traits de la physionomie, par une taille plus svelte et plus élancée, et enfin par le costume consistant en peaux de bêtes qui leur ceignent les reins.

Ce n'est donc qu'au-delà de cette limite naturelle d'Abou-Heraze, vers le quinzième degré de latitude, que vivent de nombreuses espèces de carnassiers ou de grands quadrupèdes, sans contredit les géants de la création, telles que la *girafe* représentée dans le bas-relief précité, ainsi que dans les peintures des hypogées de l'Egypte; une espèce de bœuf dont nous voyons dans le même bas-relief les cornes très-longues, contournées et travaillées artificiellement ; deux sortes de panthères, dont une petite que les naturalistes appellent *once;* enfin le *lion*, qui figure très-fréquemment sur les monuments antiques. Cette particularité mérite quelque attention. Le lion, dans les bas-reliefs de plusieurs époques en Égypte et en Nubie, accompagne presque toujours la personne royale, soit assise sur le trône ou montée sur un char de bataille; et, lorsque par une fiction toute poétique, le monarque, représenté dans des proportions colossales, tient d'une main un faisceau d'ennemis vaincus, et les accable tous d'un seul coup, ainsi que des pygmées, le lion du roi est encore là, aidant son maître à assouvir sa vengeance. Ce rôle de vaillance, de force et de puissance tout à la fois, par lequel cet animal paraît continuellement associé à la royauté, semblait justifier l'opinion que sa présence était souvent allégorique comme la plupart des scènes où il figure. Mais Champollion le jeune nous apprend que, dans l'un des bas-reliefs qui décorent l'intérieur du temple de Derri (Nubie inférieure), et au-dessus du lion se jetant sur des barbares renversés par le roi Sésostris, se lit l'inscription suivante : « Le lion, serviteur de Sa Majesté, mettant en pièces ses ennemis. » Ce qui prouve que le roi était en réalité accompagné d'un lion jusque dans les combats. C'est d'ailleurs un usage conservé parmi les Orientaux d'avoir auprès d'eux des lions apprivoisés à l'état de domesticité.

Le plus grand des animaux de cette région est l'*éléphant*. D'une taille moins colossale que celui d'Asie, il est remarquable par la longueur de ses défenses; d'un naturel plus sauvage, il paraît redouter ce dernier, et fuit, dit-on, devant lui. De tout temps on lui a fait une chasse active, moins pour l'apprivoiser et le dresser au combat, que pour dépecer ses parties de derrière dont on mange la chair, et surtout pour s'emparer de ses défenses, de la plus fine qualité d'ivoire ; cette matière a été, dès la plus haute antiquité, un objet de commerce important pour les habitants de ces contrées. Diodore raconte la manière adroite et audacieuse à la fois par laquelle les Éthiopiens, appelés *Éléphantomaques* parce qu'ils se livraient particulièrement à cette chasse, parvenaient à se rendre maîtres de leur proie monstrueuse. Lorsqu'un éléphant isolé passe auprès d'un arbre qui cache le chasseur, celui-ci, saisissant promptement d'une main la queue de l'animal, appuie ses pieds sur sa cuisse gauche; armé d'une hache très-tranchante et assez légère pour être maniable d'une seule main, il en frappe le jarret de l'éléphant jusqu'à ce qu'il lui ait coupé les nerfs. Cette sorte de combat exige une grande dextérité; il y va presque toujours de la vie de l'un ou de l'autre des deux ennemis. Les Éthiopiens ont une autre manière moins dangereuse de prendre ce colosse terrible. L'éléphant a l'habitude, après avoir mangé, de dormir, non en se couchant, parce qu'il ne peut plier le genou, mais en s'appuyant contre un arbre, qui est presque toujours le même; celui dont il a fait choix est remarquable par les branches cassées et la fiente dont il l'environne,

à défaut des traces de ses pieds, toujours reconnaissables. Quand ils ont trouvé l'arbre, en son absence ils le scient à fleur de terre, de manière qu'il ne tienne presque à rien, en ayant bien soin de ne pas laisser de traces de leur ouvrage. Le soir à son retour, lorsqu'il est plein de nourriture, l'éléphant voulant prendre du repos, s'appuie contre l'arbre dont il décide la chute, et perdant lui-même l'équilibre, tombe au même instant sur le dos ou sur le côté; il ne peut se relever, à cause de l'énorme pesanteur de son corps, et passe ainsi la nuit. Au point du jour, ceux qui ont coupé l'arbre reviennent et tuent l'animal. Cette manière particulière aux Éthiopiens de chasser l'éléphant méritait d'être mentionnée.

Après l'homme, l'ennemi le plus redoutable pour l'éléphant paraît être le *rhinocéros*. Le rhinocéros est en effet, après ce dernier, le plus puissant des animaux terrestres de ces climats. On lui donne généralement douze pieds de longueur et 6 ou 7 de hauteur. Il porte sur le nez une corne longne d'environ 3 pieds, arme terrible qui protége ses parties antérieures et la tête, seul endroit vulnérable de cet énorme quadrupède. Le reste du corps est revêtu d'une sorte d'armure de couleur brune, d'une dureté à toute épreuve, et généralement impénétrable, à l'exception toutefois du tissu intérieur des plis formés aux jointures ou principales articulations, pour faciliter les mouvements de l'animal; cette peau, d'une légère couleur de chair, est en cet endroit, de même que sous le ventre, plus facile à entamer. Mais à l'extérieur, insensible, inerte, inflexible, ainsi qu'une écorce âpre et rude, cette enveloppe du rhinocéros ressemble assez à un appareil composé de parties assemblées comme autant de pièces diverses d'une armure, qui recouvrent son dos, ses flancs et ses cuisses. Cuirassé de la sorte, il n'a rien à redouter ni de la balle du chasseur, ni de la griffe du tigre ou du lion; et s'il est vrai, comme on l'a avancé, qu'il livre des combats furieux aux plus grands éléphants, il peut éventrer son gigantesque rival et lui faire une blessure mortelle; mais s'il manque son coup, la lutte ne saurait être égale, et il doit succomber sous le poids énorme de l'éléphant qui le terrasse et le tue. Toutefois rien ne semble justifier l'inimitié assez généralement présumée exister entre ces deux puissances, les plus colossales parmi les êtres terrestres. Cette opinion pourrait bien ne reposer sur d'autre fondement que la tradition des combats du cirque, à Rome, où la frénésie pour les spectacles sanguinaires mettait souvent aux prises les animaux comme les hommes qui avaient le moins de motifs d'animosité ou de rivalité mutuelle, et qui, par leur nature, paraissaient très-peu portés à s'entre-tuer. Le rhinocéros est d'un caractère assez généralement paisible, comme la plupart des grands animaux qui vivent de végétaux, et chez lesquels l'instinct belliqueux n'est pas stimulé par la soif du sang; il n'attaque pas sans motif; mais il est vrai que son humeur inquiète et farouche le rend très-irritable, et, à la moindre provocation, il entre facilement dans une fureur aveugle qui ne connaît plus de bornes. Alors son grognement, ordinairement sourd comme celui des pourceaux, devient soudain un cri aigre; il part avec la rapidité d'un trait, droit devant lui, renverse tous les obstacles, déracine les arbres, laboure la terre avec sa défense terrible, et assouvissant sa rage sur tout ce qu'il rencontre, il déploie une violence et une promptitude de mouvements qui le rendent très-redoutable. Il paraît cependant qu'on peut l'éviter facilement en le voyant venir; si dans sa course rapide et directe, il dépasse son ennemi, il ne se retourne qu'avec lenteur et lui laisse le temps d'échapper à ses poursuites. Sans intelligence, le rhinocéros joint à ses emportements déréglés un naturel brusque et farouche qui fait désespérer de le dompter. Cependant certaines relations affirment qu'en Abyssinie on l'élève au travail, et qu'on le soumet, comme l'éléphant, au service domestique. Les nègres font

cas de sa chair comme excellente au goût. La corne du rhinocéros est très-estimée dans le commerce, et est employée pour certains ouvrages, de préférence aux défenses d'éléphant. Plusieurs auteurs ont avancé qu'on trouve en Afrique le rhinocéros bicorne, qui serait pourvu de deux cornes de deux pieds de long; mais l'espèce la plus commune n'en porte qu'une seule longue de 3 pieds. Le rhinocéros, selon quelques-uns, passe pour être le même animal que la *licorne*; mais, suivant d'autres, cette dernière espèce, qui a dû vivre dans ces contrées, serait perdue; enfin, une troisième opinion la considère comme une invention purement fabuleuse. On prétend toutefois qu'elle a été retrouvée dans le nouveau monde.

Outre ces grands quadrupèdes, la Haute-Nubie nourrit encore plusieurs espèces de moindre taille, entre autres de nombreux carnassiers, tels que une hyène rousse de grande taille, une espèce d'ours fourmilier; on y rencontre d'autres quadrupèdes, tels sont : le sanglier à long groin; l'onagre, qui lance, ainsi que l'autruche, en courant, des pierres avec les pieds de derrière; on y trouve aussi le zèbre, dit-on, mais peu communément; de nombreuses familles de gazelles et d'antilopes; le fennec aux immenses oreilles qui, selon Bruce, surpassent les deux tiers de la longueur de son corps; la civette, dont on tire le musc; des hérissons; l'ichneumon; enfin plusieurs sortes de babouins ou cynocéphales se montrent en grand nombre. Il en existe une particulièrement de couleur verte, évidemment celle qui est représentée le plus souvent sur les monuments antiques, et qui passe pour très-méchante et difficile à apprivoiser. Les autres espèces de singes et de guenons se voient entre les mains des bateleurs, qui les dressent à toutes sortes de tours et en amusent la foule des villes.

Dans les solitudes de cette région vit l'*autruche*, dont Aristote a dit qu'elle est moitié oiseau, moitié quadrupède. Cet animal singulier semble en effet participer de cette nature mixte. A l'aide de ses longues jambes, il peut, comme le chameau, traverser de vastes étendues de pays arides et inhabitables. L'autruche, douée d'une vue excellente, distingue son ennemi à des distances énormes, sur l'horizon immense qu'elle habite. Du plus loin qu'elle aperçoit l'imminence du danger, elle prend sa course avec une rapidité extrême; et lorsque le vent vient à s'engouffrer dans ses ailes entr'ouvertes comme dans les voiles d'un navire, ce nouveau véhicule a bientôt mis entre le chasseur et elle des espaces qui la placent hors d'atteinte. Les coursiers les plus impétueux de l'Arabie, montés par les plus habiles cavaliers, ne sauraient la forcer, s'ils ne sont favorisés par les vents contraires. La disposition particulière de ses pieds et la longueur de ses jambes prêtent une grande vitesse à sa course. Sa vélocité a quelque chose d'aérien qu'elle semble emprunter au vol. Cependant chez cet animal l'aile est à peine développée. Cet organe se compose de plumes ondoyantes, flexibles et trop courtes pour lui servir utilement, si ce n'est d'auxiliaire dans certaines circonstances. La masse de son corps, dont le poids dépasse souvent cent livres, n'est pas destinée à s'élever dans les régions de l'air. L'autruche, malgré la force dont elle est douée, n'a que des habitudes paisibles. Elle vit d'ailleurs au milieu de solitudes dont son espèce semble à peu près seule en possession. Aucun ennemi organisé autrement qu'elle ne saurait lui disputer l'empire de ces plages immenses de sables nus et arides. Cette nature âpre fournit à ses besoins; elle y trouve une nourriture chétive, mais qui lui suffit. Elle y est en sûreté, et si elle ne peut toujours s'y cacher, elle voit du moins venir l'ennemi. C'est là aussi qu'elle pond une quinzaine d'œufs dans des trous, au milieu des sables, pour la reproduction, et quinze autres, dit-on, qu'elle dépose à quelque distance pour la nourriture première de ses petits nouvellement éclos; fait bien remarquable, et qui, s'il est vrai, semblerait constituer par cette sorte d'allaite-

ment artificiel et indirect, une espèce à part et intermédiaire entre le quadrupède et l'oiseau. On a prétendu que l'autruche digère les pierres et les métaux. Quelle que soit chez cet animal la puissance de l'estomac, si développée chez la plupart des oiseaux, elle ne peut digérer que ce qui peut l'être réellement par l'organisation douée des propriétés les plus dissolvantes. On peut supposer que l'instinct et le besoin, au milieu d'une nature à peu près improductive, où la subsistance la plus chétive lui manque souvent, la portent à remplir le vide de l'estomac pour calmer sa souffrance, en avalant des cailloux; mais il est certain qu'elle les rend tels qu'elle les a pris. Son cri, ordinairement faible et plaintif, devient une espèce de rugissement au temps des amours, par une analogie de plus avec certains quadrupèdes. Malgré son naturel sauvage, prise jeune, l'autruche s'apprivoise aisément et oublie la liberté du désert. On en a même élevé des troupeaux, dit-on, dont les plumes, se renouvelant à mesure qu'elles sont enlevées, deviennent, comme la toison des brebis, un assez bon produit. On peut aussi la dresser, d'après plusieurs relations, à porter l'homme sur son dos; et on en a même vu courir, avec ce fardeau, aussi vite que les meilleurs chevaux. Dans l'état de domesticité, l'autruche devient d'une grande familiarité. Des tribus de l'ancienne Éthiopie lui faisaient une chasse active, et dressaient des meutes de chiens à poursuivre cette proie, autant pour se nourrir de leur chair que pour enlever leurs plumes. Les habitants de la Nubie supérieure se livrent encore à cette chasse dans le même but. Les plumes d'autruche sont toujours un objet de commerce important; les caravanes en exportent une grande quantité.

Les espèces d'oiseaux sont multipliées dans ces parages. Les pygargues, ou aigles pêcheurs, les vautours, les éperviers, les perruches au plumage brillant, les tourterelles variées, les pigeons, y abondent. On y connaît quatre espèces de pintades, ou poules de Numidie, dont la chair est très-délicate; la perdrix habite aussi l'immensité des landes; les échassiers se plaisent sur le sol humide et marécageux de la région pluvieuse ou des bords de la mer : tels sont les outardes, les grues, les pluviers, les vanneaux, les drômes, et enfin l'ibis au plumage noir et blanc, qui fut révéré chez les Égyptiens, parce que, selon la tradition, il détruisait les reptiles nuisibles. Parmi les palmipèdes, on distingue les cormorans, les pélicans, des canards et des oies de plusieurs sortes.

Les reptiles présentent, dans cette partie de la zone torride, une grande variété de lézards, plusieurs espèces de serpents très-venimeux, parmi lesquels on remarque le céraste, qui porte deux cornes sur la tête, et dont la morsure donne presque instantanément la mort; l'urœus, ou aspic, non moins dangereux, et qui figure sur les monuments antiques, comme insigne symbolique de la toute-puissance et de la dignité royale. Diodore parle d'un serpent qu'on amena de l'Éthiopie à Alexandrie, dans une cage de fer, sous Ptolémée second, et qui n'avait pas moins de trente coudées de long. Ce reptile provenait, sans doute, d'une contrée de la Nubie méridionale, où ils sont, dit-on, d'une grosseur énorme, et dont les habitants passent pour se nourrir de la chair de ces monstres.

Les insectes, innombrables en Nubie comme dans tous les pays chauds et humides à la fois, présentent une grande variété. Des myriades de moustiques y remplissent l'air. Une espèce de fourmis blanches est le fléau de certains cantons où elles dévorent tout sans qu'on puisse s'en garantir. Des essaims de sauterelles s'abattent en telle quantité sur quelques contrées, qu'elles servent, dit-on, de nourriture à des tribus entières. On les mange grillées ou conservées sèches dans des paniers. Le scarabée sacré de l'Égypte ancienne, emblème de fécondité et de régénération, sans

doute parce qu'il vit dans le limon fertile déposé par les fleuves, et dans lequel il semble prendre naissance, se trouve dans ces contrées, de couleur noire, ou même verte, selon les voyageurs modernes, tel que nous le représentent les monuments antiques.

Selon Agatharchide, après la retraite des eaux de l'Astaboras, tout le territoire qui avoisine cette rivière est infesté par des quantités innombrables de scorpions, et surtout de *taons*, pourvus de quatre dents, qui obligent les habitants à se retirer dans le haut pays. Ce fléau insupportable force les bêtes fauves, et le lion même, à changer de cantons. Après la saison pluvieuse, ils se jettent par essaims si nombreux sur les terres basses et humides, que leur morsure cruelle met les troupeaux en fureur, les disperse et les fait périr inévitablement. Les habitants n'ont d'autres moyens de s'en garantir, qu'en émigrant, avec leurs bestiaux, dans des contrées sablonneuses, plus élevées, où ce fléau n'est plus à craindre. Nous devons, sans doute, reconnaître dans cet insecte si redoutable l'espèce désignée, par les voyageurs modernes sous le nom de mouches tsaltsalya.

Tous les éléments dans la région du Nil présentent des êtres caractérisés d'une manière particulière; les types singuliers d'une création à part s'y reproduisent au sein des eaux comme sur la terre; on y a reconnu les animaux les plus extraordinaires par leur taille, leur forme et leur organisation. Les vastes marécages de la région pluvieuse, les lacs qui en occupent les plateaux étendus, forment, pour ainsi dire, des viviers où abondent des espèces innombrables de poissons et d'autres animaux aquatiques particuliers à ces climats. Lorsque vient la saison des pluies et des hautes eaux, de grandes quantités de ces animaux, entraînées par le trop plein de ces immenses réservoirs, s'échappent et émigrent en suivant la pente naturelle des cours d'eau multipliés qui, pour la plupart, viennent affluer dans le Nil. Ce fleuve nourrit une infinité de poissons d'espèces diverses, selon les latitudes qu'il parcourt du midi au septentrion. Celles de ces espèces qu'on trouve dans sa partie inférieure, sont en général communes à toute son étendue. Quelques familles descendent rarement avec le cours du fleuve au-delà de certaines limites que paraissent déterminer la différence de température ou les accidents du fleuve; il en est qui sont fixées constamment dans la région méridionale, et semblent devoir ne nous être révélées complétement qu'avec les parties du Nil ou de ses affluents qui nous sont encore inconnues. Un assez grand nombre sont considérées comme voyageuses, et descendent ou remontent le cours du fleuve selon les époques de sa crue ou de sa diminution. Il y a des espèces qui se plaisent davantage dans certains cantons, tels que le voisinage des cataractes où les eaux sont sans cesse agitées et courantes; d'autres préfèrent ordinairement, et surtout à l'époque de la reproduction, les eaux dormantes des anses et des canaux. Nous ne citerons que les plus remarquables de ces espèces multipliées.

Le *bichir* est un des plus extraordinaires par sa taille, sa forme singulière et les particularités de son organisation. Plusieurs savants le classent, comme un être isolé, dans un genre à part. De même que les cétacés, il est pourvu, à la partie supérieure du crâne, d'évents qui jettent l'eau avec force; il tient du reptile par sa forme et sa peau, dont la dureté résiste au fer aiguisé; il faut recourir à la cuisson du four pour extraire de son enveloppe, comme d'un étui, la chair de cet animal, qui est d'ailleurs très-blanche et passablement savoureuse. La vaste conformation de sa gueule armée de dents nombreuses le fait considérer comme carnivore. Il n'habite guère que les profondeurs vaseuses du fleuve, et est, par cette raison, très-difficile à prendre. Le *raad*, en arabe *la foudre*, est ainsi nommé, sur les bords du Nil, par analogie avec un phénomène at-

mosphérique. Au moyen de l'appareil électrique dont il est pourvu, il cause une commotion assez sensible à quiconque le touche. Les naturalistes le désignent sous le nom de *malaptérure électrique*. Cette particularité, et sans doute aussi l'expérience des faits, ont mis en réputation parmi les Arabes les propriétés efficaces de la graisse de ce poisson, dans laquelle réside cette vertu particulière; ils la brûlent pour en dégager le gaz qui, respiré ou communiqué par le contact, paraît être un remède infaillible dans certaines maladies. Le *tétrodon fahaka*, petite espèce de poisson, se montre en grand nombre à certaines époques. Il est remarquable par la poche aérienne dont il est muni. D'après les observations, l'estomac chez cet animal a la propriété de se gonfler et de se vider à volonté. Une sorte de dilatation du ventre produit extérieurement une vessie enflée d'air en forme de globe, et revêtue de piquants qui la protégent. Dans cet état de gonflement de sa partie inférieure, il arrive que le corps soulevé par cette sorte de poche vide, venant à l'emporter par son poids, le fahaka se trouve retourné sur le dos. Ainsi placé, l'animal est incapable de se diriger; fixé sur la surface de l'eau, il devient le jouet des vents et du courant du fleuve. Par cette raison, il se plaît davantage dans les eaux tranquilles des anses, des mares ou des canaux. Surpris par la retraite des eaux de l'inondation, un grand nombre de ces poissons reste enfermé dans les flaques dont le prompt dessèchement les fait bientôt périr, lorsqu'ils ne deviennent pas la proie des hommes ou des animaux. C'est ordinairement dans les mares laissées par l'inondation que des villages entiers vont chercher, à une certaine époque, une nourriture facile et abondante dont le fahaka fait tous les frais. Les enfants même s'en emparent pour s'en amuser en les gonflant et les vidant alternativement, ou les écrasant avec bruit. Le Nil et ses affluents nourrissent encore une multitude d'autres poissons non moins intéressants qu'il serait trop long de mentionner ici, ou sur lesquels nous manquons de renseignements suffisants. Nous nous contenterons de citer en outre le *latous* des naturalistes, ou *latos* des Grecs, que l'Égypte antique avait consacré dans le nom de Latopolis; le *mormyre oxyrhynque*, qui paraît être le même que l'*oxyrhynchus*, l'objet d'une grande vénération dans les temps anciens, et qui avait aussi donné son nom à une ville.

Dans tous les grands fleuves des pays chauds, et particulièrement ceux de la zone torride, on trouve une espèce de grandes tortues dont les variétés, caractérisées par plusieurs analogies essentielles, paraissent répandues au loin, même dans les grands cours d'eau de l'intérieur du continent asiatique. Celles du Nil, nommées *trionyx*, atteignent jusqu'à trois pieds de longueur.

Parmi quelques coquilles fluviatiles, le Nil nubien offre plusieurs espèces d'*éthéries*, ou d'*huîtres*, qui ont beaucoup de ressemblance avec celles qu'on trouve dans les mers de la zone tempérée.

Dans les eaux du Nil et de ses affluents vivent les plus grandes espèces connues d'animaux amphibies: tels sont les *hippopotames*, les *tupinambis* et les *crocodiles*.

L'*hippopotame*, ou *cheval de rivière*, est ainsi nommé parce que, dès l'antiquité, on a cru reconnaître quelque analogie entre son cri et le hennissement du cheval, avec lequel il ne paraît pas avoir d'ailleurs d'autre point de ressemblance, si ce n'est une espèce de crinière très-rare et clair-semée sur la crête du cou. On lui a trouvé aussi quelques rapports avec le bœuf. Les habitants arabes des bords du Nil lui ont donné indifféremment le nom de *faras*, ou celui de *bagharah-el-bahr*, *cheval ou bœuf de rivière*. Cet amphibie est, sans contredit, le colosse des eaux; il approche de la grosseur monstrueuse de l'éléphant, et vient après lui et le rhinocéros dans l'ordre de taille; il égale même ce der-

nier, selon quelques relations. On lui donne près de treize pieds de longueur, et même quelquefois davantage, depuis l'extrémité du museau jusqu'à la naissance de la queue, quinze pieds de circonférence, six et demi de hauteur. Sa gueule a plus de deux pieds d'ouverture. Elle est surtout remarquable par les dents dont elle est armée, et qui sont au nombre de trente-six, dont quatre canines; ces dernières atteignent à près de quinze pouces de longueur, et sont tranchantes comme les défenses du sanglier; elles pèsent environ 13 livres chacune; l'ivoire en est si dur que le choc de l'acier peut en tirer du feu; il est en outre remarquable par une blancheur éclatante et inaltérable, tandis que, en général, l'ivoire jaunit en vieillissant; aussi les dents d'hippopotames sont-elles recherchées de préférence à tout autre ivoire. La peau de cet amphibie, de couleur noire ou brune, quelquefois tirant sur le fauve, ridée et sans poil comme celle de l'éléphant, est aussi dure que celle d'aucun autre animal; elle a plus d'un pouce, et même, dit-on, environ trois pouces d'épaisseur par endroits, et est presque entièrement impénétrable à la balle. Celle de la tête, étant moins épaisse et adhérente à des parties osseuses, est plus vulnérable; c'est là seulement, ainsi que sous les aisselles, qu'on peut le frapper mortellement. Le poids total de cet animal, dans l'âge adulte, et de grosseur ordinaire, est évalué de trois à quatre milliers de livres environ.

L'hippopotame est organisé pour vivre au sein des eaux, de même qu'à l'air libre; ces deux éléments paraissent également nécessaires à son existence : pendant le jour, il reste généralement au fond des fleuves ou des lacs; il en sort la nuit pour venir brouter l'herbe, le jonc et d'autres végétaux, ainsi que fait le bœuf. On a prétendu qu'en outre il se nourrit de poisson; mais aucun fait, que nous sachions, n'est venu, jusqu'ici, justifier cette assertion; il semble seulement herbivore. A défaut d'herbes ou de plantes, il cherche sa nourriture dans les racines d'arbres, qu'il coupe à l'aide de ses quatre dents incisives. Les hippopotames dans certaines parties de la Nubie sont un véritable fléau pour l'agriculture. En une seule nuit, ils dévorent ou dévastent des plantations de riz ou de cannes à sucre. Par son énorme capacité, on peut se faire une idée de la consommation que fait un pareil animal lorsqu'il est affamé. Les cultivateurs n'ont d'autre ressource contre ces dévastations nocturnes que de veiller autour de leurs récoltes. Si l'hippopotame vient à se montrer hors de l'eau, à défaut des armes nécessaires pour l'attaquer ou le tuer, les cris de l'homme, le bruit d'une sorte de tambour, ou la vue du feu suffisent pour le contraindre à la retraite. A terre il est craintif, parce qu'il n'y peut développer, comme dans l'eau, sa vélocité et sa force. Ses jambes, très-courtes, sont un obstacle à la vitesse de sa course (voy. *pl.* V). Aussi s'éloigne-t-il rarement des lieux où il peut, en cas de surprise, disparaître à l'instant, en plongeant sous l'eau. Cet élément est celui qu'il préfère, parce qu'il y peut user de ses avantages : il nage plus vite qu'il ne court; c'est là le domaine où il a fixé son séjour habituel, parce qu'il y trouve sécurité; là il n'a donc aucun ennemi à redouter, pas même le crocodile, qui ne saurait combattre avec avantage un monstre dont l'armure est impénétrable et la force terrible. On croit avoir remarqué que les cantons fréquentés par l'hippopotame sont désertés par cet autre amphibie puissant, seul rival en état de lui disputer l'empire des eaux. Dans cet élément, l'hippopotame reprend avec l'assurance et la liberté d'action toutes les habitudes de son instinct fougueux. La présence des embarcations qui voguent à la surface de l'eau, semble l'inquiéter et lui porter ombrage; et il arrive souvent que, sans provocation, il les attaque comme un ennemi dangereux qui envahit son domaine, ou comme un piége tendu contre sa liberté. Parfois, il les soulève avec le dos et tente de les faire chavirer. En général, il fuit devant

le chasseur; mais une blessure l'irrite, et alors il se retourne et s'élance avec fureur contre l'embarcation que monte l'agresseur et la saisissant de toute la largeur de sa gueule ouverte, il y plante ses redoutables dents canines, et s'il ne parvient à la briser par la force extraordinaire de ses mâchoires, il traverse l'épaisseur des planches et ouvre par ses attaques réitérées des voies d'eau qui submergent son ennemi.

Nous trouvons dans les auteurs anciens des détails sur la manière de tuer l'hippopotame. Cette chasse exigeait un grand nombre de personnes, montées sur plusieurs barques jointes ensemble. On harponnait le monstre, et lorsqu'on avait réussi à le piquer, on lui filait du câble jusqu'à ce qu'il eût perdu sa force avec le sang. Aujourd'hui les habitants des bords du Nil tendent des filets à mailles très-fortes, et une fois pris dans ce piége, il est facile de l'exterminer.

La femelle de l'hippopotame est un peu moins grosse que le mâle; il paraît qu'elle ne porte qu'un seul petit à la fois, comme l'éléphant et tous les grands animaux. Plus de fécondité serait une calamité pour les pays cultivés où vit ce colosse, vu la quantité de nourriture qui lui est nécessaire. La mère nourrit son petit comme la vache, du lait qu'il tette à ses mamelles. Dès qu'il est né, son instinct le porte à courir à l'eau, et souvent il s'y met sur le dos de sa mère.

L'espèce de l'hippopotame, particulière à l'Afrique, paraît confinée en certains climats de ce vaste continent, et pour ainsi dire entre les tropiques. On le trouve dans les fleuves de la zone torride jusqu'à leur embouchure et même suivant quelques auteurs anciens, il ne fuit pas l'eau salée; des voyageurs prétendent même avoir rencontré l'hippopotame à plusieurs lieues en mer, ce qui lui a valu par suite le nom de *cheval marin*. Le défaut de température élevée empêche seul cet animal de descendre dans la région inférieure du Nil et même dans la Haute-Égypte et la Basse-Nubie. L'hippopotame ne commence guère à se montrer que dans la Nubie moyenne et au-dessus de la grande cataracte d'Ouadi-Halfah. L'espèce est plus nombreuse dans certains cantons où les profondeurs du fleuve et la fertilité de ses rives présentent la réunion des conditions favorables à ses habitudes et à ses besoins

On tire un bon produit de la capture d'un pareil animal. On en extrait deux mille livres environ de lard, dont on fait un excellent beurre. Sa chair n'est pas désagréable. De sa peau on fabrique des armures et des fouets, appelés courbaches, qui sont en usage dans tout l'Orient.

Parmi les reptiles du Nil, nous citerons le *tupinambis*. Cette espèce de lézard, regardée comme amphibie, atteint jusqu'à trois ou quatre pieds de longueur. Il y en a de deux sortes: l'une vit dans le désert; Hérodote l'a désignée sous le nom de crocodile terrestre; par analogie, les Arabes l'appellent aussi *lézard du désert* (ouran-el-hard). Il se distingue particulièrement de celui du Nil par l'épaisseur et la forme arrondie de sa queue charnue. Celui qui nous occupe, comme amphibie, est généralement connu sur les bords du fleuve sous le nom de *lézard de rivière* (ouran-el-bahr). L'idée, assez généralement répandue, qu'à la vue du crocodile il pousse un cri d'alarme, qui tient du sifflement, comme pour prévenir l'homme de la présence de cet ennemi redoutable, lui a fait donner aussi le nom de *monitor*, et par suite celui de *sauveur*, de *sauvegarde*. Il est certain qu'il n'y a rien que de très-naturel dans ce sifflement, par lequel le tupinambis exprime une terreur qu'inspire d'ailleurs à tous les habitants du fleuve, le tyran redouté de ses eaux. Pourvu d'une organisation analogue à celle du crocodile, il passe, quoique beaucoup plus petit, pour avoir les mêmes habitudes de voracité et pour être carnassier comme lui. Différent des autres reptiles aquatiques, il n'a point les pattes palmées; sa queue, assez longue et déprimée, est surmontée

d'une crête. Sa morsure est, dit-on, vénimeuse.

Il nous reste à parler du plus fameux des habitants du Nil, le *crocodile*. D'un naturel sauvage et défiant, ce reptile amphibie, de l'espèce des lézards, est difficile à surprendre, surtout lorsque avec l'âge se sont développées chez lui toutes les ressources de l'instinct le plus ombrageux. Une partie de son existence, cachée au sein des eaux, se dérobe à l'observateur : plusieurs de ses habitudes sont encore un mystère. Toutefois, Hérodote nous fait connaître cet animal par les particularités qu'il en avait apprises des prêtres ou des habitants de l'Égypte, et les observations modernes ont confirmé la plupart de ses assertions. Il est certain que de très-petit qu'il est à sa naissance, et lorsqu'il sort de l'œuf qui, pour la grosseur, n'excède pas celui de l'oie, le crocodile prend un développement extraordinaire, qu'on a évalué dans l'antiquité de 16 à 17 coudées de longueur et quelquefois même jusqu'à 25, c'est-à-dire environ 11 ou 12 mètres. Lorsqu'il est parvenu à son dernier accroissement, sa peau, revêtue à la partie supérieure d'écailles ou d'aspérités, a acquis une telle dureté, qu'elle est impénétrable et à l'épreuve des armes à feu ; le ventre et les aisselles, plus tendres, sont les seuls endroits vulnérables. Sa gueule, fendue dans presque toute la longueur de la tête et armée de dents terribles, dont plusieurs sont saillantes en dehors, paraît n'avoir de mobilité que dans la mâchoire supérieure, qui se referme sur l'inférieure ; l'organe de la langue y est peu développé, car on ne saurait donner ce nom à une espèce de membrane ou de tégument à peine apparent dans le fond de la gueule. Comme les amphibies en général, le crocodile vient à terre pour dormir et se reposer de la vie active qu'il mène sous les eaux. C'est aussi sur le sable que la femelle dépose ses œufs, qui viennent à éclore après un mois environ d'exposition à la chaleur solaire. Si les crocodiles se livrent à leur instinct de férocité contre presque tous les animaux, même les plus gros, ils semblent vivre en bonne intelligence entre eux, et, pour ainsi dire, dans une sorte de communauté de famille. Il n'est pas rare de les voir rassemblés, grands et petits, au nombre de 10 ou 12, et souvent davantage, sur les îles de sable que les eaux basses laissent à découvert au milieu du fleuve. Mais on ne saurait les approcher ; à la moindre apparence de danger, et l'alarme donnée par le plus vigilant d'entre eux, toute la troupe disparaît en plongeant au même instant sous l'eau. La voile d'une barque dans l'éloignement suffit pour donner l'éveil au crocodile, d'autant plus en défiance qu'il n'est pas en compagnie de ceux de son espèce ; aussi est-il très-difficile de le surprendre, même seul, à moins qu'il ne soit profondément endormi, après avoir été long-temps privé de sommeil (voyez *pl.* VI). Quelques animaux d'ailleurs lui servent aussi de sentinelles avancées. Il ne paraît pas démontré, ainsi qu'on l'a dit, que toute la nature vivante fuit à la vue du monstre ; plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques passent pour se tenir parfois dans son voisinage. On a cité même un oiseau de très-petite espèce, le *trochilus*, parmi les compagnons familiers du crocodile. On a dit que pendant le sommeil de cet amphibie, le petit oiseau se glisse dans la gueule sanglante et entr'ouverte du monstre, et le débarrasse, en les avalant, des nombreux insectes qui la remplissent ordinairement. S'il est permis de ne pas croire à cette confiance trop audacieuse du trochilus, on peut aussi révoquer en doute l'inimitié acharnée, attribuée à l'*ichneumon* qui passait pour chercher avec persévérance les œufs du crocodile dans le sable, sans autre but que de les casser et d'anéantir la reproduction de l'espèce, paraissant ainsi voué par son instinct à un travail qui est plus profitable à l'homme qu'à lui-même. La trop grande multiplication du crocodile serait un fléau pour l'homme ; son voisinage est trop souvent funeste aux habitants des bords du Nil. Il arrive parfois que cet animal vorace,

poussé par la faim, attaque les bestiaux et les animaux les plus gros qui viennent se désaltérer; il va même hors de l'eau chercher à terre une proie qui lui semble facile et inoffensive, un enfant isolé ou l'homme endormi sur la rive. C'est un ennemi redoutable, surtout pour les femmes, qui, plusieurs fois par jour, entrent dans le fleuve jusqu'à mi-corps, pour faire la provision d'eau ou pratiquer les ablutions en usage dans presque tout l'Orient. Aux heures accoutumées, l'animal guette sa proie, et s'avançant doucement entre deux eaux, il la renverse de sa puissante queue et l'entraîne au loin sous les flots pour s'en repaître à loisir. Dans les endroits qu'il fréquente plus particulièrement, l'exercice de ses facultés de destruction, développées au dernier degré par des besoins plus impérieux chez les grands individus de l'espèce, le signale à l'attention et à la terreur des habitants voisins du fleuve. Tel crocodile, connu dès long-temps dans un canton pour ses habitudes de carnage et les nombreuses victimes de sa voracité, est ordinairement désigné par la population du lieu, sous un surnom, expression de la force et de la puissance réunies, et qui rappelle les idées de meurtres et d'exécutions sanglantes dans lesquels se résume trop souvent l'exercice du pouvoir chez les Orientaux et les Africains. En certain lieu, on l'a surnommé le *visir* ou le *sultan* : ailleurs, connu de plusieurs générations successives, il a reçu, à cause de son grand âge, le nom de *cheyk*, c'est-à-dire le patriarche, l'ancien du canton. La tradition a conservé à l'espèce du crocodile en général le véritable nom qu'il reçut dans l'antiquité; la plupart des habitants actuels de la vallée du Nil l'appellent encore *temsah*, comme dans l'idiome des anciens Égyptiens.

Suivant Hérodote, on prenait le crocodile, dans les temps antiques, au moyen d'un hameçon auquel on attachait un morceau de chair de porc. Nous empruntons à un voyageur moderne, M. Cailliaud, la relation des moyens employés pour cette capture par les habitants actuels de la Nubie supérieure. « Ils se livrent, dit-il, à la « chasse du crocodile sur les grèves « sablonneuses qui bordent le lit du « fleuve et sur les îles. Dans les basses « eaux, ces hommes, qui connaissent « les endroits où les crocodiles ont « coutume de venir respirer l'air en « nature, y élèvent de petites murail-« les en terre de 2 ou 3 pieds de haut. « Au sortir du fleuve, ces animaux « viennent s'abriter derrière elles et « s'y endorment. Lorsque les chasseurs « en aperçoivent un dans cette posi-« tion, l'un d'entre eux s'approche à « bas bruit de peur de l'éveiller, et se « tenant à couvert derrière le petit « retranchement, lui enfonce dans la « gueule ou dans le côté du cou, au « défaut des os de la tête et des écail-« les, un dard en forme d'hameçon, « emmanché au bout d'une hampe au-« tour de laquelle est roulée une longue « corde. Si le monstre vorace ne meurt « pas du coup et regagne le fleuve, le « harponneur lui file la corde jusqu'à « ce qu'il soit affaibli, après quoi on le « retire du fond de l'eau. »

La peau du crocodile est employée à fabriquer des boucliers; celle du ventre, moins dure et plus souple, est façonnée en forme de gaîne ou de fourreau destiné à renfermer le large glaive nubien ou le poignard que les Barabras portent généralement attaché au bras gauche.

Ici se termine ce que nous avions à dire sur l'ensemble des faits naturels, les productions et les animaux particuliers à la Nubie. Le tableau que nous avons essayé d'en tracer peut se compléter par les représentations qui décorent les monuments de l'Égypte et de l'Éthiopie, et surtout par les peintures des hypogées, qui nous fournissent une multitude de renseignements, et constatent l'ancien état des choses dans cette région. Nous y voyons figurées une foule de productions naturelles évidemment importées dans la vallée inférieure du Nil, et qui, paraissant devoir leur origine à un climat plus méridional, seraient descendues le long du fleuve créateur avec les hommes

qui, les premiers, colonisèrent ses rives. Aucun fait, aucun phénomène de la nature n'est étranger à cette civilisation locale, dont la symbolique embrasse le cercle entier du monde physique et des connaissances humaines. Ces notions sont donc du plus grand intérêt, comme se rattachant directement à l'existence morale des sociétés, et enfin à la vie intellectuelle de l'homme de ces contrées, dont l'histoire va nous occuper.

POPULATION.

L'état actuel de nos connaissances sur les populations de la région du Nil nous y révèle une grande variété de l'espèce humaine, et, pour ainsi dire, les deux extrêmes de la création. Des tribus nombreuses, dont la physionomie décèle les origines diverses, vivent agglomérées dans l'étroite vallée du fleuve, ou répandues sur la vaste étendue de la zone pluvieuse où il prend ses sources. La Nubie présente particulièrement une foule de races caractérisées par des différences essentielles dans les traits principaux, la couleur et la constitution ; les unes sont évidemment indigènes de l'Afrique, les autres paraissent étrangères à ce continent. Au dernier degré de cette échelle et vers les confins méridionaux du sol nubien, nous trouvons *la race nègre*, qui, de toute antiquité, a été considérée comme un type, une création à part, et dont tous les caractères physiques placent incontestablement l'origine sous les plus grandes ardeurs de la zone torride. Au nord de cette zone et sous une température moins brûlante, on rencontre des tribus diverses de la grande famille connue aujourd'hui sous le nom générique de *Berbère*, et à laquelle paraissent avoir appartenu ces hommes évidemment originaires de l'Afrique, qui, les premiers, s'essayèrent à la civilisation sur ce continent. Le reste des habitants de la Nubie est un mélange de races venues d'ailleurs, et, pour la plupart, d'origine sémitique. Il est constant, et l'histoire nous apprend que l'Europe et l'Asie ont, à différentes époques, envoyé dans la région du Nil des hordes nomades, ou des armées conquérantes qui ont occupé ou colonisé même plusieurs parties du territoire nubien, comme celui de l'Égypte.

Nous distinguerons donc les habitants primitifs ou originaires de l'Afrique, de ceux venus par migrations ou étrangers d'origine.

La présence de l'homme dans la région du Nil, vers une époque qui devance les calculs de la science et paraît remonter bien au-delà des temps connus, est attestée, et par une foule de faits et par les traditions les plus anciennes. Éclairée par les rayons naissants de l'histoire, cette contrée apparaît sur la scène confuse des premiers âges du monde. D'après des suppositions admises par plusieurs philosophes de l'antiquité, les hommes qui, dans l'origine, peuplèrent l'Éthiopie, devaient être considérés comme *autochthones ou nés dans le pays même*. A l'appui de cette conjecture, ils disaient que, si la chaleur du soleil se joignant à l'humidité de la terre, lui donne à elle-même une espèce de vie, les contrées situées directement sous l'équateur doivent avoir produit, plutôt que les autres, des êtres vivants. Cette opinion, que nous empruntons à Diodore, était, selon cet historien, une tradition généralement reçue parmi les Éthiopiens eux-mêmes, qui l'alléguaient comme preuve de leur antiquité. Ils se vantaient d'avoir précédé les autres peuples sur la terre, et la supériorité réelle ou relative de leur civilisation, alors que la plupart des sociétés étaient encore dans l'enfance, semblait justifier leur prétention. Aucun témoignage d'ailleurs n'attribuait une autre source aux commencements de la famille éthiopienne; un concours de faits importants, au contraire, tendit, de bonne heure, à lui assigner une origine toute locale. A une époque très-reculée, dans l'ignorance complète où l'on était de ces contrées qui nous sont aujourd'hui même si peu connues, on dut attribuer à des causes

surnaturelles la fécondité extraordinaire d'un sol privilégié, cette force de production, due à des phénomènes qu'on ne savait expliquer. Les superstitions dominantes aux siècles de barbarie, et le merveilleux qui, en général, préside aux commencements des nations, s'emparèrent de ces faits pour les rapporter à une influence supérieure. L'Éthiopie fut considérée comme une contrée à part; de cette source, en quelque sorte céleste, paraissait émaner le principe de la vie, l'origine des êtres. Au temps d'Hérodote, et lorsque moins d'obscurité semblait envelopper cette partie de l'ancien monde, l'Éthiopie était regardée comme l'extrémité de la terre habitable; on ne supposait au-delà de cette limite que l'immensité infinie de l'espace. Les notions sur l'espèce humaine qui peuplait ces contrées étaient pour le moins aussi arriérées. A l'exception de quelques renseignements donnés par le père de l'histoire sur ceux des Éthiopiens qu'on appelait *Macrobiens*, on savait confusément que l'Éthiopie produisait des hommes qui surpassaient le reste de l'espèce humaine par l'élévation de leur taille, la beauté de leurs formes et la durée de leur vie. Toutefois, on reconnaissait alors deux grandes nations indigènes de l'Afrique, *les Libyens et les Éthiopiens*. Sous cette dernière dénomination, on comprenait les peuples les plus méridionaux ou de race noire; on les distinguait ainsi des premiers, qui, occupant le nord de l'Afrique, étaient par conséquent moins brûlés du soleil. Tels sont les renseignements généraux que les anciens nous ont légués. Ils paraîtront sans doute bien insuffisants pour nous initier à l'histoire de l'homme sur le sol de la civilisation primitive, et nous aider à démêler les origines purement éthiopiennes, au milieu des races et des nations diverses qui ont successivement foulé cette terre antique, prédestinée, comme l'Égypte, à devenir le patrimoine des barbares ou des peuples conquérants.

Des découvertes récentes ont répandu un jour nouveau sur l'état ancien des populations de l'Éthiopie. Une foule de documents féconds en conséquences, enfouis depuis plus de trois mille ans dans l'obscurité des tombeaux, ont été exhumés naguère par les investigations laborieuses d'un génie des temps modernes, et sont venus nous révéler les sociétés et l'homme lui-même, à une époque qu'on pourrait regarder, d'après les textes sacrés, comme peu éloignée de son apparition sur la terre. Si nous interrogeons, sur les traces de Champollion le jeune, les monuments qui s'élèvent sur les bords du Nil, en Égypte et en Nubie, ils déroulent à nos yeux, avec la religion, les mœurs, les usages, toute la civilisation de ces contrées, l'ethnographie antique ou l'état de l'espèce humaine dans ces temps reculés. La plupart des races connues alors, les peuples africains ou autres qui parurent sur la scène du monde, vers l'époque la plus ancienne dont les annales humaines aient conservé la trace, y sont représentés avec la physionomie, la couleur et les vêtements qui furent particuliers à chacun d'eux; ils y sont désignés aussi, en général, par les dénominations qu'ils se donnèrent réellement eux-mêmes, ou qu'ils reçurent dans la région du Nil. C'est ainsi que le savant voyageur que nous prenons pour guide a reconnu, au milieu des tableaux et des scènes innombrables qui décorent les tombes royales des Pharaons, les grandes divisions géographiques ou *ethnographiques* de ces temps reculés, les premières sans doute qui aient été établies, et, sans contredit, le plus ancien monument connu de la statistique humaine. « Les hommes, dit-il (*), « guidés par le pasteur des peuples, « Hôrus, sont figurés au nombre de « douze, mais appartenant à quatre fa- « milles bien distinctes. Les trois pre- « miers (les plus voisins du dieu) sont « de *couleur rouge sombre*, taille bien « proportionnée, physionomie douce, « nez légèrement aquilin, longue che- « velure nattée, vêtus de blanc, et leur

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, p. 248 et suiv.

« légende les désigne sous le nom de « ROT-EN-NE-ROME, *la race des hommes*, les hommes par excellence, « c'est-à-dire les Égyptiens. »

« Les trois suivants présentent un « aspect bien différent : peau couleur « de chair tirant sur le jaune, ou teint « basané, nez fortement aquilin, barbe « noire, abondante et terminée en « pointe, court vêtement de couleurs « variées ; ceux-ci portent le nom de « NAMOU. »

« Il ne peut y avoir aucune incerti- « tude sur la race des trois qui vien- « nent après ; ce sont des Nègres ; ils « sont désignés sous le nom général « de NAHASI. »

« Enfin, les trois derniers ont la « teinte de peau que nous nommons « couleur de chair, ou peau blanche « de la nuance la plus délicate, le nez « droit ou légèrement voussé, les yeux « bleus, barbe blonde ou rousse, taille « haute et très-élancée, vêtus de peaux « de bœuf conservant encore leur poil, « véritables sauvages tatoués sur di- « verses parties du corps ; on les nom- « me TAMHOU » (*).

Dans ce classement des hommes des temps antiques, qui nous a été légué par eux-mêmes, nous voyons la population africaine de la vallée du Nil proprement dite former à elle seule l'une des quatre grandes divisions de l'espèce humaine, et occuper la première place auprès de la divinité, d'après un ordre invariable, reproduit en plusieurs autres endroits, et qui ne paraît pas dû au hasard. Il faut, au contraire, y reconnaître, comme dans tous les ouvrages de cette civilisation, une intention bien motivée, peut-être même un système de hiérarchie sociale et morale à la fois, qui avait son expression dans les traits physiques. Sans doute, par une analogie frappante avec la prétention que les traditions de l'antiquité ont attribuée à la race éthiopienne, et qui semblait justifiée d'ailleurs par l'évidence des faits, la nation égyptienne, fidèle dépositaire des doctrines de ses auteurs, était autorisée à admettre en principe qu'aucune partie de la terre n'avait été peuplée avant la région du Nil, et à se vanter d'une antériorité d'existence, et par suite d'une prééminence sociale sur le reste du genre humain. C'est par une conséquence de ce principe, et pour consacrer d'une manière plus authentique la pureté de leur origine, que les anciens habitants de la vallée du Nil apportèrent le plus grand soin à noter les traits caractéristiques qui distinguaient essentiellement leur famille des autres races d'hommes. Ils poussèrent leur système descriptif, ou pour mieux dire, l'orgueil de leur extraction, jusqu'à établir les différences les plus tranchées entre eux et les indigènes de l'Afrique qui les avoisinaient, tels que les populations de race nègre avec lesquelles ils n'avaient garde de se confondre, et qu'ils classèrent dans une division à part. Pour rendre plus sensible la distance qui les séparait du reste des hommes, ils s'attribuèrent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'image de la divinité incarnée sous forme humaine, une couleur de peau d'un brun-rougeâtre peut-être un peu exagérée, ou même tout à fait conventionnelle, mais qui ne laissait aucun doute sur l'originalité de leur race. Ils la caractérisèrent d'ailleurs sur les monuments de leur civilisation antique par des traits particuliers, mais qui décèlent une origine purement africaine.

Nous citerons comme le type le plus pur et le mieux conservé de cette vieille race qui peupla jadis les bords du Nil, les quatre figures colossales qui décorent la façade du grand temple d'Ibsamboul, situé dans la Nubie inférieure, monument d'une date certaine et du plus beau travail. C'est l'un des édifices les plus remarquables de cette contrée, et il égale pour le moins tout ce que l'Égypte nous offre de merveilleux en ce genre (voy. *pl.* VII). Ces grandes figures assises, qui, dégagées du sable où elles sont en-

(*) Ces différentes races d'hommes sont représentées dans la planche n° I de la description de l'Égypte, publiée par M. Champollion-Figeac dans l'Univers pittoresque.

fouies actuellement, n'ont pas moins de 60 pieds de haut, et dont trois seulement subsistent dans un état parfait de conservation, annoncent dignement l'entrée d'un vaste temple dédié à Phré, dieu-soleil, et entièrement creusé de main d'homme, dans une colline de grès baignée par le cours du Nil. La physionomie du personnage qu'elles représentent, vue du point convenablement éloigné qu'exigent des proportions si grandioses, est imposante de noblesse et de majesté; elle est remarquable par la pureté des formes et la finesse du galbe; on y reconnaît surtout ce caractère de la race berbère primitive, dont on rencontre encore quelques exemples dans la population de certains cantons de la Nubie. Ces figures, d'une ressemblance rigoureuse entre elles, retracent les traits si connus par tant d'autres monuments, du plus illustre des Pharaons, Sésostris; et nous remarquerons en passant que l'opinion tendant à établir que l'art égyptien n'eut jamais la ressemblance pour but, ou fut réduit, par impuissance, à des imitations grossières, reçoit ici surtout un démenti formel.

Dans l'intérieur du temple, on découvre des parois couvertes de sculptures, en grande partie encore revêtues de leurs couleurs, et qui représentent des scènes de mythologie ou des tableaux historiques. Dans ces derniers, tous relatifs à des expéditions militaires et qui sont du plus grand intérêt, figurent plusieurs des différentes nations chez lesquelles Sésostris porta ses armes conquérantes, tant au nord qu'au midi de l'empire égyptien. Les distinctions de races et de nations deviennent plus sensibles dans ces tableaux, non moins par la représentation fidèle de leur couleur et des traits de leur physionomie, que par une foule de détails qui caractérisent le degré de perfectionnement social, et constatent l'état moral où chacune d'entre elles était parvenue. Au milieu du tumulte d'une bataille, du choc des peuples opposés, apparaît dans tout son jour la supériorité de la civilisation sur la barbarie. L'art même de la guerre vient, comme point de contact et de comparaison entre les nations, rendre un témoignage éclatant en faveur des sociétés les plus avancées. Au nombre, à la fougue des hordes barbares et indisciplinées, qui semblent n'obéir qu'à un fatalisme aveugle en attaquant en désordre et au hasard, la tactique habile et raisonnée des hommes policés oppose un ensemble combiné d'ordre, de calme et de manœuvres exécutées avec précision. D'un côté, les individus disparaissent pour se fondre dans la masse et s'associer au mouvement général sous une direction unique; de l'autre, au contraire, chacun s'isole et combat pour son compte en se livrant à l'impulsion déréglée de son instinct individuel. Toutes ces nuances sont parfaitement senties; partout dans cette peinture du désordre, règne l'ordonnance descriptive la plus claire, l'exactitude de détails la plus minutieuse(*); et malgré une foule d'épisodes et d'accidents pittoresques qui ajoutent à la vérité des scènes de tumulte, il n'y a ni confusion entre les masses belligérantes, ni doute sur la nation à laquelle appartient la supériorité. Ici les lignes de chars, les bataillons serrés s'avancent en ordre contre les lignes opposées; on reconnaît aisément l'armée égyptienne, bien caractérisée d'ailleurs par le costume, la couleur et des traits particuliers. Là, une cohue de chars en désordre qui se heurtent, se renversent et semblent en déroute complète, est conduite par des combattants dont la chevelure rare est réunie en une longue mèche au sommet de la tête, à la manière des Tartares; leurs longs vêtements recouverts d'un ample manteau indiquent, aussi bien que leur teint pâle, des habitants du nord. Si les inscriptions hiéroglyphiques qui accompagnent et expliquent ces ta-

(*) On peut puiser une idée de ces tableaux que notre cadre trop étroit nous interdit de reproduire, dans les premières livraisons des monuments de l'Égypte et de la Nubie, publiés par Champollion-le-jeune.

bleaux ne nous apprenaient pas l'origine de cette race, on y reconnaîtrait, sans aucun doute, une branche de la grande famille asiatique que les Égyptiens connurent sous le nom générique de *Schéto*, évidemment les *Scythes* des auteurs anciens. Ainsi l'Éthiopie conservait sur ses monuments les pages de l'histoire des Pharaons, et le souvenir de leurs exploits jusqu'au cœur de l'Asie.

En opposition avec ces hommes du Nord, les parois de ce même temple d'Ibsamboul nous montrent ceux du Midi, c'est-à-dire les populations de la haute région du Nil, ou celles qui l'avoisinaient au couchant. Le souvenir des victoires remportées sur ces méridionaux fut aussi consigné par la reconnaissance publique dans les annales nationales de l'Égypte, et gravé sur les monuments religieux, moins comme faits d'armes glorieux pour le souverain, qu'à titre de services éminents par lui rendus à la civilisation. Pressée au nord et au midi par la turbulence toujours active des nomades, la société des bords du Nil dut constamment opposer des digues aux irruptions de ces hordes barbares. Elle eut surtout des ennemis redoutables dans ces populations flottantes, qui de tout temps paraissent avoir erré dans cette partie pluvieuse de la zone torride, dont le sol naturellement fécond leur procurait une subsistance facile. A aucune époque les idées premières de l'agriculture, à peine développées chez ces hommes, ne les attachèrent à la possession de la terre; les cantons favorisés de la nature étaient leur domaine, et souvent ils se jetaient jusque sur les bords du Nil; fléau comparable à ces essaims de sauterelles qui, parfois dans ces contrées, poussées par les vents au travers des déserts, s'abattent affamées sur la végétation des campagnes, et dévorent en peu d'heures les espérances de récoltes.

Telles étaient ces hordes sans cesse agitées, dont l'existence insaisissable ne compta jamais au rang des nations, et que le voisinage de la société la plus perfectionnée ne put convertir à la civilisation. Le témoignage des monuments ne nous laisse aucun doute sur l'origine méridionale de ces tribus. Parmi les bas-reliefs du temple d'Ibsamboul précité, nous voyons le roi Sésostris revenant d'une expédition contre ces méridionaux; plusieurs captifs précèdent son char. Plus loin, le monarque présente aux divinités locales deux groupes de prisonniers appartenant évidemment à une de ces peuplades sauvages; offrande consacrée aux puissants protecteurs de la civilisation, qui ont favorisé le châtiment de ses ennemis. Nous citerons l'un de ces groupes comme une production complète de l'art égyptien par le mouvement et la naïveté du dessin (voy. *pl.* VIII). Ces hommes réunis par un même lien, et presque entièrement nus, à l'exception d'une dépouille de panthère qui leur ceint les reins, se distinguent par la peau, entièrement noire chez quelques-uns, ou nuancée de brun-foncé chez d'autres; l'angle facial allongé, la partie supérieure de la tête fortement déprimée, l'alliance des traits les plus grossiers avec une constitution généralement grêle d'ailleurs, caractérisent un type à part, une race au dernier degré de l'espèce humaine. Les grimaces hideuses et les contorsions qui contractent la physionomie et les membres de ces hommes, décèlent en eux des habitudes sauvages; l'étrangeté de cette race, chez laquelle le moral semble à peine développé, tendrait à la placer dans un état pour ainsi dire intermédiaire entre l'homme et la brute. Ces faits sont d'autant plus saillants en présence de l'attitude noble et grave des Égyptiens. Ce contraste si frappant démontre suffisamment que l'antique population des bords du Nil s'éloignait autant de l'espèce des Africains méridionaux que de celle des peuples asiatiques; il détruit les systèmes qui avaient jusqu'ici essayé d'établir son origine purement nègre. Les races de l'Éthiopie méridionale formaient évidemment des tribus diversement nuancées de cette famille, classée, comme nous l'avons vu, sous le nom de *Na-*

hasi, au troisième rang dans la hiérarchie de l'espèce humaine.

Les renseignements que nous donnent les monuments antiques sur les populations vagabondes de ces contrées sont tout ce qu'ils pouvaient être. Dans l'absence d'un état social, appréciable chez la plupart d'entre elles, les habitants des bords du Nil se bornèrent à caractériser cette existence errante et fugitive par ce qu'elle avait de saillant. Les expéditions dirigées contre ces hordes barbares furent moins un état de guerre réel qu'une suite de courses militaires, dans le but de châtier partiellement leurs diverses tribus, dont toutes les ressources belliqueuses consistaient bien plus dans la promptitude de la fuite que dans l'art de combattre. C'est sous cet aspect que ces populations sont représentées dans un bas-relief relatif à une expédition de Sésostris contre les *Schari*, déja mentionnés comme habitants de l'Éthiopie méridionale. (Voyez *pl.* IX.) Leur foule fuit en désordre devant le char du monarque égyptien qui les poursuit de ses flèches jusques au milieu de leurs forêts. Hommes, femmes, enfants et vieillards, épouvantés à la vue du carnage des morts ou blessés, essaient de se soustraire à l'extermination, et de trouver un refuge dans les retraites qu'ils partagent avec les animaux sauvages.

Souvent, lorsqu'il s'agissait des représailles infligées à un certain nombre de peuplades de peu d'importance, le souvenir en fut consigné d'une manière authentique sur les monuments, par la transcription exacte du nom des hordes châtiées, ou du canton qu'elles fréquentaient, accompagnée de la personnification ou des traits fidèlement reproduits de ces populations méridionales. Nous devons encore ces révélations aux découvertes récentes qui nous fournissent à ce sujet des renseignements curieux. Nous citerons entre autres une stèle trouvée par Champollion-le-jeune, auprès de la grande cataracte nubienne, parmi les ruines d'un temple et à l'emplacement de la ville antique de *Béhéni*. Ces stèles, monolithes en général, sorte de monuments commémoratifs placés dans les édifices publics ou religieux, rappelaient, avec l'indication du règne et de la date, un fait, un événement important. La plupart des localités de la vallée du Nil étaient ainsi dépositaires de quelques pages de l'histoire nationale, qui les intéressaient plus particulièrement ; et l'usage de ces monuments, consacré de temps immémorial, forma dans son ensemble le corps des annales de l'empire égyptien. Celui dont il est question date du règne d'Osortasen, de la XVIe dynastie pharaonique, c'est-à-dire d'environ 2,000 ans avant l'ère chrétienne (*). Il représente le dieu Mandou, une des grandes divinités de la Nubie, conduisant et livrant au roi quelques peuples de la Nubie, avec le nom de chacun d'eux, inscrit dans une espèce de bouclier ou de cartouche crénelé, attaché à la figure agenouillée dans l'attitude de la défaite et de la captivité, et qui représente chacun de ces peuples, au nombre de cinq. (Voy. *pl.* X.) Voici leurs noms ou plutôt ceux des cantons qu'ils habitaient : 1° *Schamik*, 2° *Osaou*, 3° *Schoât*, 4° *Oscharkin*, 5° *Kôs*; trois autres noms sont entièrement effacés. Nous avons ici une série importante de matériaux propres à réédifier le système géographique de l'Éthiopie méridionale, et à restituer la nomenclature des peuples de la Nubie antique, ou de ceux qui l'avoisinaient. D'autres monuments de l'Égypte et de la Nubie nous fournissent des renseignements non moins précieux pour l'histoire, des races de l'antiquité. Dans son dernier ouvrage (**), Champollion le jeune cite les noms de plusieurs pays d'Afrique qui paraissent encore avoir appartenu à l'Éthiopie Tels sont ceux de *Oroki* ou *Oloki*, de *Phamioa* ou *Pamioa*, de *Bolo* ou

(*) Champollion le jeune. Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, pag. 124.

(**) Grammaire égyptienne, chap. V, pag. 159.

Balo, qu'il a recueillis parmi les ruines du Memnonium à Thèbes, et sur des fragments qui consacrent le souvenir des conquêtes du Pharaon Aménophis III. Sur les parois du gigantesque palais de Karnak, qui témoignent encore de l'antique splendeur de la grande cité, notre auteur a lu au nombre des pays soumis par Menephtah Ier, le nom de *Tekrror* ou *Dakror*, qui rappelle la dénomination actuelle d'une localité de la Nubie. Ces noms propres de contrées ou de villes étrangères étaient exprimés en signes hiéroglyphiques ayant une valeur phonétique comme ceux de notre alphabet, avec un déterminatif particulier, et renfermés dans l'intérieur d'une sorte de plan d'enceinte fortifiée ou crenelée, ayant la même forme que les cartels ou cartouches employés pour les noms royaux. Ailleurs, le savant voyageur a recueilli encore les noms de plusieurs nations, personnifiées dans leurs chefs, avec tous les caractères de la race africaine du midi, et ayant les bras attachés derrière le dos avec des liens terminés par une fleur de lotus, symbole des régions situées au-dessus de l'Égypte ou méridionales (*). Tels sont ceux de *Térosis* et *Toroao*, qui paraissent avoir formé des cantons ou subdivisions de la grande contrée désignée sous une dénomination générique, empruntée évidemment à la plus ancienne et la plus puissante d'entre les races éthiopiennes, celle appelée *Kouschi*. La contrée ainsi désignée fut signalée à la vindicte publique comme étant celle des *pasteurs méridionaux*, le foyer permanent de la barbarie, le fléau le plus redoutable à l'état social. Pour vouer ces hordes éthiopiennes à une réprobation plus flétrissante, une sorte de stigmate fut en outre attachée à cette dénomination générique. C'est ainsi que le mépris et la haine de la grande nation envers les nomades des terres méridionales de l'Éthiopie s'exhalent continuellement par cette épithète devenue pour ainsi dire proverbiale : *la mauvaise race de Kouschi*; de même ses malédictions contre les pasteurs asiatiques, particulièrement ceux de la grande famille scythe, se résument dans cette expression : *la plaie de Schéto*. Il y a dans cet anathème plus que de l'exactitude descriptive, plus qu'un fait historique; il révèle une pensée de haute portée sociale et de politique profonde; il caractérise au dernier point la lutte incessante de la civilisation contre la barbarie toujours réprimée, et toujours renaissante à ses côtés, plus acharnée, plus audacieuse. Dans leur isolement au milieu de ces hordes mouvantes, comparables aux sables des déserts qui menacent sans cesse d'envahir le sol cultivé, des hommes forts de la supériorité de leurs lumières comprirent leur mission d'avenir et de perfectionnement. Ils s'appliquèrent à élever une barrière immense entre leur nation et des peuplades vouées irrévocablement à tous les désordres de l'état sauvage et de la brutalité, et dont plusieurs peut-être passaient alors comme de nos jours pour anthropophages ; ils les signalèrent à l'animadversion générale, et proclamèrent l'extermination de la barbarie comme précepte de morale publique. A côté du contraste le plus prononcé de la diversité physique des races, l'énergie d'une seule expression etablit toute la distance sociale qu'il y avait entre *la nation des hommes par excellence* (*rot-en-ne-rome*) et ces hordes au dernier degré de l'abjection, qui composaient la grande famille des *Nahasi*.

Nous avons essayé, à l'aide de lumières nouvelles, de dissiper l'obscurité qui jusqu'ici enveloppait l'état ancien des populations de la Nubie, et nous croyons avoir atteint, dans l'histoire du passé et l'antiquité des temps, cette limite après laquelle, s'engageant dans le domaine des conjectures, la science ne doit plus attendre aucune certitude des témoignages authentiques des ouvrages de l'homme. On est arrivé à un système ethnographique de l'Éthiopie ancienne, sinon complet, du

(*) Champollion le jeune. Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, pag. 334.

moins fondé sur des données certaines, sur l'autorité la plus grave, celle des monuments originaux. Grace aux investigations de la science moderne, nous avons pu pénétrer des faits que les géographes de la Grèce et de Rome, eux-mêmes, semblent avoir ignorés, quoique plus rapprochés des temps et des lieux; c'est-à-dire, la hiérarchie physique et morale à la fois qui classait les populations éthiopiennes et les autres nations connues, il y a plus de trois mille ans, avec les véritables dénominations que la plupart d'entre elles reçurent, ou se donnèrent à elles-mêmes dans ces temps reculés. On remarquera comme un fait bien important, que l'état physique de l'espèce humaine en général, et particulièrement dans les contrées qui nous occupent, apparaît dès lors tel que nous le voyons aujourd'hui. Dans cette antiquité la plus reculée à laquelle nous puissions atteindre, nous voyons des familles nombreuses déja répandues sur une grande surface du globe. Il est évident qu'on reconnaissait alors des différences tranchées et caractéristiques, des traits distinctifs des races, ouvrage de la création ou résultat des modifications apportées par le temps et les lieux. En présence de ces faits, on conviendra sans doute qu'il serait difficile d'expliquer le nombre et la diversité de ces familles, placées à de grandes distances, dès une époque qui nous est donnée par certains textes comme si peu éloignée du commencement de toutes choses, surtout si on se renferme dans le principe consacré et absolu de l'origine commune de tous les hommes. Il paraît bien démontré que ces différences physiques qui, dans l'ordre naturel, avaient devancé de beaucoup le germe de toute civilisation, purent, dès la plus haute antiquité comme de nos jours, déterminer la position géographique des diverses races. Par la suite, ces mêmes différences servirent, pour ainsi dire, d'expression au degré d'état moral où chacune de ces familles se trouvait placée relativement à un peuple qui avait devancé le reste des hommes dans la voie du perfectionnement social. En dehors de leur société éclairée, les Égyptiens des temps antiques ne paraissent pas avoir reconnu une autre race d'hommes jouissant d'un état régulier, avec les institutions et le degré de civilisation qui font les nations. Il serait même difficile de déterminer exactement quelles furent, dans la région méridionale de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte, les dernières limites qu'atteignit cette civilisation particulière à une seule famille d'hommes supérieurs entre tous les hommes. En s'arrêtant aux certitudes qui reposent sur les témoignages mêmes de l'antiquité, il ne faudrait pas chercher les vestiges d'une nation civilisée au-delà des dernières ruines de grands édifices, que nous voyons encore sur les bords du Nil, dans la Nubie supérieure, ruines qui se rattachent aux annales de cette contrée, et attestent la puissance et les lumières du peuple qui les éleva. Toutefois, l'histoire nous révèle l'existence d'un peuple, *les Éthiopiens Macrobiens*, qui, par sa position très-méridionale, paraît avoir été étranger à la domination égyptienne, et qui cependant, par les institutions dont il aurait été en possession depuis long-temps, semblait associé par une sorte de communauté à la civilisation des bords du Nil. On les appelait *Macrobiens* ou *à longue vie*, soit parce que leur pays étant très-salubre, ou renfermant, comme Hérodote l'a avancé, des sources d'eau dont le bain avait la propriété de prolonger les jours, on attribua à la plupart d'entre eux une durée d'existence plus longue qu'aux autres Éthiopiens; soit parce que, en opposition avec les coutumes barbares de plusieurs tribus voisines, ils n'avaient pas l'usage d'abréger violemment les jours des vieillards devenus inutiles et embarrassants au milieu des vicissitudes de la vie active et misérable des nomades. Ce que nous savons, par Hérodote, des Macrobiens, de la nature de leurs institutions et du degré de leur civilisation, à l'époque où

Cambyse marcha contre eux, révèle un certain état social. Mais l'absence complète de monuments nous laisse sans donnée positive sur cette race et sur le pays qu'elle a pu habiter pendant la durée de l'empire égyptien. Le territoire des Macrobiens était évidemment aurifère, et la marche de Cambyse, au travers de la Nubie, les place au midi de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte. Si une telle obscurité enveloppe l'état de l'un des peuples les plus célèbres de l'Éthiopie, nous ne devons pas nous étonner de l'incertitude qui règne sur des peuplades nombreuses confinées dans des parages presque inconnus de la Nubie, où l'histoire a recueilli à peine des traces de leur existence.

Toutefois, nous devons aux relations des voyageurs de la Grèce et de Rome, des renseignements précieux sur quelques-unes d'entre elles. Au temps des premiers Ptolémées, une voie nouvelle fut ouverte à l'activité aventureuse des Grecs; les côtes de la mer Érythrée, fréquentées naguère par leurs devanciers les Égyptiens et les Arabes, devinrent bientôt pour eux une source de relations commerciales avec plusieurs cantons de l'Afrique orientale. A la faveur des établissements et des comptoirs qu'ils fondèrent sur le littoral de la Troglodytique, leurs relations et leur langue même se propagèrent dans l'intérieur du pays, ainsi qu'en témoignent plusieurs monuments authentiques. Ils pénétrèrent chez un assez grand nombre de peuplades, à peu près ignorées avant eux; ils furent à même de les observer ou d'en recueillir des renseignements précieux. Ils établirent la nomenclature de la plupart des populations, en les classant, non sous les véritables dénominations par lesquelles elles se désignaient elles-mêmes dans leur idiome africain, mais en leur imposant une désignation par analogie, soit avec la nature de leur pays, soit avec leur existence et les traits les plus saillants de leurs mœurs. Ils eurent ainsi pour but d'enregistrer les faits mêmes, en écartant une vaine série de dénominations barbares et inintelligibles, dont la rudesse blessait la délicatesse du langage hellénique. Nous puisons des renseignements curieux dans Strabon et Diodore, qui citent les relations d'Ératosthène, d'Agatharchide de Cnide et d'Artémidore d'Éphèse, lesquels avaient voyagé dans ces contrées. Diodore, comme preuve de sa véracité à ce sujet, rapporte ce qu'il apprit lui-même par ses rapports, soit avec les ambassadeurs éthiopiens qu'il vit en Égypte, soit avec des Égyptiens instruits des choses de l'Éthiopie.

D'après le témoignage de ces auteurs, nous citerons les tribus dont les mœurs, empreintes d'une physionomie toute locale, semblent avoir déterminé la position géographique d'une manière invariable. Ainsi, sur une partie du littoral de la mer Érythrée, étaient placés des *Ichthyophages* ou *mangeurs de poissons*. Les particularités que Diodore raconte de l'existence commune à ces peuplades et à quelques autres de plusieurs côtes des parages asiatiques, les dépeignent comme des hordes grossières au dernier degré de l'abrutissement, et tout à fait indignes du nom d'hommes. Il nous les représente à l'état de nature et dans une nudité complète, vivant de la pêche à laquelle ils se livrent constamment au milieu des écueils qui bordent la mer, allant comme des troupeaux s'abreuver en foule aux sources lointaines, en poussant des hurlements, des cris inarticulés, chantant sans rhythme ni mesure, et enfin s'abandonnant à l'impulsion de leurs sens grossiers avec les premières femmes qu'ils rencontrent, dépourvus qu'ils sont de tout sentiment, et pour ainsi dire, étrangers à l'organisation morale de l'homme.

Les traditions de l'antiquité plaçaient dans l'intérieur du pays d'autres tribus, parmi lesquelles est mentionnée celle des *Créophages* qui se nourrissaient de chair. Ils pratiquaient la circoncision et l'excision des femmes. Sur les rives de l'Astaboras, de l'Astapus et de l'Astasoba, c'est-à-dire du Taccazzé, du fleuve Bleu et du fleuve Blanc, vivaient, selon toute apparence, les *Hé-*

léens ou *habitants des marais*, parmi lesquels on distinguait les *Rhizophages* ou *mangeurs de racines*; les roseaux des fleuves et des marécages leur donnaient cette nourriture; ils en préparaient une pâte en les broyant avec des pierres. Leurs plus grands ennemis étaient les lions qui, à l'époque des chaleurs excessives de l'été, leur disputaient la possession des lieux humides, et ne se retiraient que lorsqu'ils étaient poursuivis par le fléau acharné d'essaims de mouches très-grosses, dont l'homme seul sait se garantir. Agatharchide paraît désigner cet insecte comme une espèce de taon, armé de quatre dents, et qui inonde aussi à certaines époques le pays des *Acridophages* ou *mangeurs de sauterelles*, peu éloigné de là, et qui confine à une immense étendue de désert. Les Acridophages, plus noirs et plus petits que les autres Éthiopiens, dépassent rarement l'âge de quarante ans. Par suite de leur nourriture habituelle, il s'engendre dans leur chair une espèce de ver, et selon Diodore, des poux ailés de différentes formes très-hideuses. Ceux qui sont atteints de cette maladie ne peuvent en guérir. Les remèdes augmentent le mal au lieu de le diminuer. Vers le printemps, des essaims de sauterelles fort grosses s'abattent sur la contrée en telle quantité qu'elles suffisent pendant l'année entière à la nourriture de ses habitants. On a soin de conserver les amas qu'on en a recueillis, avec le sel qui abonde dans le pays.

Vers l'extrémité méridionale de la contrée, Diodore place encore les *Cynamynes* ou peuples qui sont défendus par des chiens, qu'ils élèvent par troupeaux dans ce but, et aussi pour chasser des quantités innombrables de bœufs sauvages qui font irruption de la contrée voisine, et dont la chair est employée à les nourrir. On doit comprendre dans cette tribu les *Cynamolgues*, c'est-à-dire *qui tettent les chiennes*, cités par Strabon, et que les autres Éthiopiens appelaient sauvages. Ils portaient les cheveux et la barbe très-longs.

Parmi les peuplades qui tiraient encore leur nom de leur manière de vivre, ou des lieux qu'elles habitaient, Diodore comprend sous le nom d'*Hylogones* ou *hommes nés dans les forêts*, la plupart de ceux qui se nourrissaient des animaux qu'ils tuaient à la chasse. En première ligne sont mentionnés les *Éléphantomaques* ou *chasseurs d'éléphants* dont ils mangeaient la chair, et que les nomades appelaient impurs peut-être pour cette raison. Nous avons parlé plus haut de leur manière de se rendre maîtres de cette proie terrible.

Non loin des Éléphantomaques vivaient les *Struthophages* ou *mangeurs d'autruches*. Ils dressaient des chiens à la chasse de ces oiseaux extraordinaires qui, lorsqu'ils sont poursuivis, lancent en arrière des pierres contre leurs ennemis. Cette tribu employait les cornes d'oryx comme armes défensives contre une autre peuplade voisine, les *Siles*, avec laquelle elle était souvent en guerre.

Il nous reste à citer les habitants de ces parages que les Grecs connurent plus particulièrement, les *Troglodytes* ou *habitants des cavernes*. Leur position est invariablement fixée dans certains cantons montagneux de cette partie orientale de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte, qui a emprunté des demeures de la plupart de ses habitants son nom de *Troglodytique*. Les faits curieux qui caractérisent les mœurs singulières de ces Éthiopiens méritent d'être rapportés tels que les présente le texte de Diodore de Sicile. « Les Grecs, dit cet historien, les appellent nomades, parce qu'en effet ils vivent de leurs troupeaux. Ils sont divisés en différentes tribus qui ont chacune leur chef. Chez eux, les enfants sont en commun ainsi que les femmes, à l'exception toutefois de celle du chef; si quelqu'un a eu commerce avec elle, il paie à ce dernier une amende d'un certain nombre de brebis. Pendant toute la durée des vents étésiens qui amènent les grandes pluies, ils n'ont d'autre nourriture que le lait et le sang mêlés ensemble, qu'ils font un peu cuire.

Après cette époque, la chaleur excessive desséchant leurs prairies, ils se réfugient dans les lieux marécageux, et se disputent la possession des meilleurs pâturages. Ils font leur nourriture habituelle des plus vieux ou des plus malades de leurs bestiaux. Refusant à leurs semblables le titre de parents, ils le réservent pour le taureau, la vache, le bélier et la brebis, parce que la subsistance journalière leur vient de ces animaux et non des hommes dont ils ont reçu la naissance. La boisson ordinaire des particuliers est une liqueur tirée du paliurus; mais on prépare pour les chefs de tribu, le suc de certaines fleurs dont le goût ressemble assez à celui du moût le plus commun. Errants à la suite de leurs troupeaux, ces nomades changent souvent de canton et séjournent peu dans le même lieu. Ils sont nus jusqu'aux reins, qu'ils recouvrent d'une peau. De même que les Égyptiens, les Troglodytes sont circoncis, excepté ceux qui, par suite d'une opération qu'on leur pratique de bonne heure, sont appelés les *Colobes* ou *mutilés*. Ces derniers sont relégués dans des vallées étroites, et, dès le bas âge, on leur retranche avec un rasoir la totalité de la partie du corps qu'on ne fait que circoncire chez les autres. Parmi les Troglodytes, ceux qu'on nomme Mégabares ont pour armes des boucliers ronds couverts d'une peau de bœuf crue, et des massues garnies de pointes de fer; les autres portent l'arc et la pique. Leur manière de rendre les derniers devoirs aux morts est toute particulière. Ils leur passent la tête entre les jambes, et les lient dans cette posture avec des branches de paliurus. En posant ensuite ces restes sur une éminence, ils leurs jettent, tout en riant, des pierres de la grosseur du poing, jusqu'à ce que le corps en soit entièrement couvert. Enfin ils placent au-dessus de cet amas de pierres une corne de chèvre, et se retirent sans avoir donné aucun signe d'affliction. Les Troglodytes sont souvent en guerre entre eux, non pas comme les Grecs, par ambition ou par ressentiment de quelque injure, mais pour la possession des meilleurs pâturages. Dans ces luttes, on s'attaque d'abord à coups de pierres; mais du moment où il y a des blessés de part et d'autre, le combat prend une tournure plus sérieuse. Les Troglodytes s'arment de l'arc, avec lequel un exercice continuel les a rendus fort habiles à décocher des flèches. Entièrement nus qu'ils sont, et dépourvus d'armes protectrices, ils sont faciles à frapper, et en un instant un grand nombre de morts tombe des deux côtés. Les femmes avancées en âge, objets d'une grande vénération parmi eux, terminent ordinairement ces combats, en se jetant au milieu de la mêlée. C'est une loi sacrée de ne jamais frapper ces matrones, dans quelque cas que ce soit, et leur présence seule suffit pour faire cesser tout combat. Dès que l'âge avancé rend les hommes incapables de conduire leurs troupeaux, ils renoncent à vivre et s'étranglent avec une queue de vache dont ils se serrent le cou. Mais si quelqu'un de ces vieillards diffère à se donner la mort, il est permis à chacun de lui passer la corde au cou pour lui rendre service, et, en l'avertissant préalablement, de l'étrangler comme par amitié. Ils ont également la coutume de se tuer lorsqu'ils deviennent estropiés ou qu'ils tombent dans des maladies incurables; car ils pensent que le plus grand des malheurs est de vivre lorsqu'on ne peut plus rien faire qui soit digne de la vie. Aussi on ne voit parmi les Troglodytes que des hommes vigoureux et dans la force de l'âge, parce qu'aucun d'entre eux ne passe jamais l'âge de soixante ans. » Ce tableau des mœurs des Troglodytes est, sans contredit, ce que l'antiquité nous a légué de plus complet sur les populations de l'Éthiopie ancienne, et nous aurons plus d'une occasion de signaler des rapports entre ces nomades et certains habitants de la Nubie moderne.

Telles furent et telles on retrouve encore aujourd'hui la plupart de ces populations fixées dans les lieux que la nature semble leur avoir assignés

invariablement, comme à certaines espèces d'animaux, en leur imposant des mœurs appropriées au sol, et un état stationnaire dans des limites étroites et immuables. A aucune époque, le voisinage des sociétés éclairées ne paraît avoir influé sur ces tribus diverses, vouées dès leur origine à l'existence des brutes, et qui se sont perpétuées dans leur grossièreté native; elles ont résisté au contact de l'homme civilisé, et sont restées constamment étrangères à tout perfectionnement social. Ainsi les relations des voyageurs modernes placent dans les cantons voisins du Taka, quelques-unes de ces peuplades primitives, entre autres *les Schihos et les Hazoras* qui, couverts de peaux de chèvres, habitent encore des cavernes comme les Troglodytes des anciens, et vivent aussi de leurs troupeaux. Dans une position plus méridionale, on trouve le pays des peuples chasseurs, connus sous le nom de *Schangallas*, hommes presque aussi féroces que les animaux qui, selon Burckhardt, peuplent en abondance les forêts de ces parages. La plus puissante de leurs tribus, les *Dobenah*, se nourrit de la chair de l'éléphant et du rhinocéros, séchée au soleil. D'autres encore, les *Baasa*, mangent celle des lions, ou même des serpents, qui dans ces contrées atteignent une grosseur démesurée. Enfin, Burckhardt a reconnu le pays des sauterelles, où ces insectes s'abattent par essaims innombrables, et dont les habitants font leur nourriture pendant une partie de l'année. Selon le témoignage de Bruce, d'autres tribus encore, telles que les *Jahali* et les *Hadendoa*, vivent dans un état d'abrutissement qui confirme tout ce que les auteurs anciens ont rapporté des mœurs sauvages, et souvent féroces, de la plupart des anciens Troglodytes. L'origine de ces peuplades diverses ne saurait être douteuse; leurs traits physiques, leurs mœurs, et leurs idiomes caractérisés jusque dans les noms qu'ils se donnent, tout chez ces hommes est purement africain comme le sol qui les a vus naître; ils sont restés ce que les ont faits la nature, le climat où ils vivent.

Dans la période que nous venons de parcourir, et qui comprend les temps les plus reculés, nous avons vu la plupart des populations de l'Éthiopie ancienne classées d'une manière distincte, selon les régions de cette vaste contrée qu'elles habitaient. Leur état, clairement défini par les monuments mêmes de l'antiquité, fixe avec quelque certitude leur origine et le rang qu'elles occupaient dans la hiérarchie des races humaines. Cet ordre de choses, qui remontait à la plus haute antiquité, et dont l'origine échappe aux investigations de l'histoire, paraît avoir subsisté invariablement pendant cette longue période de temps assignée à la durée de l'empire égyptien et de la monarchie éthiopienne, qui lui survécut quelque temps en recueillant l'héritage des Pharaons. Toutefois, du moment où l'Égypte, entièrement subjuguée, offrit un libre passage aux peuples conquérants de l'Europe et de l'Asie, l'empire d'Éthiopie se trouva seul exposé aux envahissements de tous ses ennemis. Son éloignement et sa position au-delà des déserts, routes presque inaccessibles à des armées, protégèrent seuls son indépendance contre les conquérants les plus ambitieux. Mais il était menacé d'un ennemi bien plus dangereux : le christianisme franchissant l'espace, eut bientôt sapé et détruit le reste de ces institutions si fortes qui, pendant tant de siècles, avaient fait la supériorité de la société éthiopienne sur toutes les populations grossières dont elle était entourée. La terre de la civilisation resta ouverte sans défense à toutes les entreprises de la barbarie qui avait vu si long-temps ses efforts infructueux. La barrière une fois rompue, des hordes à peine connues, des races diverses, venues de toutes les directions, se révèlent pour la première fois dans l'histoire. Elles se succèdent tour à tour, se pressent confusément au sein de la vallée du Nil sous vingt dénominations. Dans ce mouvement des populations de l'Éthiopie, et en présence de ces fluctuations continuelles

qui jettent sur les ruines de la civilisation des nations d'un jour, dépossédées bientôt par des puissances non moins éphémères, les annales humaines ont à peine recueilli quelques noms des plus fameuses de ces peuplades obscures. Encore est-il difficile d'en apprécier la véritable valeur.

Tels sont les *Noubas* ou *Nobæ*, qui apparaissent, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, comme peuplades de l'Éthiopie vouées à la vie errante et aux courses lointaines. Cette dénomination a semblé avec quelque raison à plusieurs érudits dériver du mot *noûb*, qui, dans l'idiome antique de l'Égypte, signifie *or*. Primitivement restreinte à la contrée aurifère de *Noubah*, elle aurait par suite servi à désigner génériquement les populations qui passaient pour originaires des pays qui produisent l'or, ou celles qui se livraient au commerce de ce métal précieux. Plus tard, enfin, cette même dénomination s'est évidemment étendue à la contrée entière qui nous occupe, la *Nubie* moderne. Les historiens chez lesquels il est question des *Nobæ*, fournissent plusieurs variantes dérivées de ce nom particulier peut-être, dans l'origine, à la population d'un seul canton. Elles furent appliquées arbitrairement à autant de tribus différentes entre elles de race et de position, qui sans doute s'appelaient en réalité tout autrement. Ainsi, selon Strabon et Agathemère, il y avait des *Nubæ* à l'orient du Nil, vers le golfe Avalites. Les *Nubei*, d'après Ptolémée, s'étendaient au contraire bien loin à l'occident du Nil, jusque dans le voisinage des Garamantes. Pline les plaçait auprès du fleuve. Dans la même direction, les *Nobatæ*, d'après Procope, touchaient à la grande oasis libyque. Enfin Eratosthènes considérait les *Nubæ* comme un grand peuple de la Libye méridionale, établi à l'ouest du Nil. Un seul témoignage authentique détermine la position occupée à une certaine époque par une population importante, désignée du nom de cette grande famille éthiopienne. Une inscription grecque, monument demi barbare trouvé à Kalabschè (l'ancienne Talmis), dans la Nubie inférieure, nous fait connaître, d'après la savante interprétation qu'en a donnée M. Letronne, le peuple qui l'a érigé et qui se désigne lui-même sous le nom de *Nobades*. Il résulte de ce texte que les Nobades étaient établis au VIe siècle de l'ère chrétienne, date à peu près certaine de l'inscription, dans la région moyenne de la vallée du Nil, au-dessus de la grande cataracte, jouissant d'une sorte d'état social, reconnaissant l'autorité d'un monarque qui s'intitule roi de tous les Éthiopiens, et paraissant convertis au christianisme, qui avait déja pénétré au cœur de la Nubie. On ne peut reconnaître dans ces Nobades que l'une des dernières branches de la puissante race d'Éthiopie, assise encore sur les ruines de l'antique civilisation de ses ancêtres, et qui, en acceptant une foi nouvelle, avait subi l'invasion des hordes de l'Éthiopie supérieure, leur empruntait un nom et conservait à peine un pâle reflet des institutions naguère dominantes sur les bords du Nil.

Ce même monument de Kalabschè nous apprend qu'à cette époque une race évidemment africaine disputait aux Nobades l'occupation de la vallée du Nil au-dessus de l'Égypte. Elle est désignée dans cette inscription du nom de *Blemyes*, qui paraissent être les mêmes que les *Balnemmôoui* des écrivains coptes. Leur existence se révèle assez tard, et l'histoire paraît n'en faire mention, au moins sous cette dénomination, qu'à leur apparition dans la Nubie inférieure, position dont Olympiodore les trouva en possession vers le Ve siècle de notre ère, et d'où ils inquiétaient sans cesse les provinces romaines de la Haute-Égypte. On a émis une opinion peut-être assez fondée, qui tendrait à rapporter le nom des *Blemyes* à une tribu sortie primitivement du désert occidental de *Bilmah*. Quoi qu'il en soit de l'origine des Blemyes, toujours est-il positif que dès l'époque de la conversion entière de l'Égypte au christianisme, et plus tard, lors de son introduction en Nubie, il est souvent question des tribus de ce

nom établies dans la vallée inférieure du Nil d'Éthiopie, où elles auraient assez long-temps exercé une domination redoutable à leurs voisins.

Sous l'influence d'une célébrité trop justement acquise aux Blemyes, et qui effaçait le renom de toutes les autres tribus éthiopiennes, les relations du temps durent s'emparer de cette dénomination, comme expression de tout ce qu'il y avait dans ces contrées de peuplades barbares vouées aux mêmes habitudes de mobilité et de déprédations. Une fois accepté comme désignation générique, le nom de Blemyes s'appliqua indifféremment aux populations les plus éloignées par leurs positions respectives; on vit des Blemyes sur tous les points de l'Éthiopie. L'histoire les représente tantôt comme peuplades des déserts occidentaux, et tantôt comme habitant les contrées à l'orient du Nil, depuis Axum, frontière de l'Abyssinie, jusqu'à Éléphantine, et même dans le Saïd. Pomponius Mela et Pline les placent au loin, à l'occident du Nil, auprès des Garamantes, des Atlantes et des Augiles. D'autres géographes les citent comme voisins des Nasamones et même des Lotophages. Étienne de Byzance les désigne comme une nation barbare de la Libye. Cosmas, au contraire, parle de relations commerciales entre les Blemyes et les Axumites leurs voisins. Selon Agathemère, il y avait auprès du golfe d'Adulis des Blemyes struthophages, ou mangeurs d'autruches. C'est aussi vers les mêmes parages, entre le golfe d'Adulis et le fleuve Astaboras, que Ptolémée les place. Enfin, d'après Procope, tout le pays à l'orient du Nil, compris entre Axum et Éléphantine, était habité par les Nobates et les Blemyes; les premiers sur les bords du fleuve, les seconds dans l'intérieur des terres. Parmi tant d'opinions contradictoires en apparence, mais qui peuvent se concilier à la rigueur par la mobilité habituelle des nomades, il est de fait que les Blemyes occupent une place importante dans l'histoire des premiers temps de la Nubie chrétienne, comme voués à une sorte de culte d'Isis ou d'Osiris, dont les autels étaient encore debout dans l'île de Philæ au VI[e] siècle de notre ère. Telle était l'extension donnée à cette dénomination, qu'elle fut appliquée, vers la même époque, à d'autres Éthiopiens déjà convertis au christianisme, puisqu'il est fait mention d'un évêque des Blemyes. Toutefois les relations du temps désignèrent plus particulièrement de ce nom les tribus féroces et belliqueuses que l'Éthiopie vomissait sur les provinces de la Haute-Égypte, et long-temps il a retenti, répété par la terreur qu'il inspirait, et en souvenir des luttes que soutinrent ces peuplades contre les légions romaines, victorieuses du monde. Les mœurs extraordinaires et féroces, les habitudes belliqueuses de ces barbares, dont quelques-uns passaient, selon Procope, pour offrir au soleil des victimes humaines, contribuèrent, non moins que leur physionomie étrange, à faire paraître leurs traits hideux et repoussants. La vue des Blemyes traînés en captifs au triomphe d'Aurélien, et ensuite de Probus, jeta une sorte de stupeur chez les habitants de Rome; et d'après les idées vulgairement répandues au temps de Pline qui en fait mention, comme pour mieux caractériser par l'exagération de la difformité l'effroi qu'inspiraient ces barbares, on disait qu'ils étaient sans tête, et qu'ils avaient les yeux et la bouche placés sur la poitrine.

Au milieu des renseignements nombreux puisés à des sources si diverses, on peut établir comme positif que les différentes dénominations de Noubas, Nobæ, etc., et celle de Blemyes, quoique appliquées arbitrairement et d'une manière générique à presque toutes les populations des contrées au midi de l'Égypte, ne désignèrent jamais que des races africaines, sinon purement éthiopiennes, et dont le sang paraissait n'avoir jusque-là subi l'altération d'aucun mélange étranger.

Mais au VII[e] siècle de notre ère, les conquêtes de l'islamisme vinrent pour la première fois implanter une race nouvelle sur le sol d'Éthiopie. Il

est permis d'admettre que, dès une haute antiquité, des tribus vagabondes sorties de l'Arabie, et devançant la venue de Mahomet, purent émigrer à plusieurs époques sur le littoral africain, et prendre possession de quelques cantons du territoire nubien. Une longue occupation, en modifiant les traits physiques et le langage de ces hommes, avait pu aussi, par l'alliance du sang, une communauté de mœurs et d'habitudes nomades, opérer une sorte de fusion, identifier pour ainsi dire ces premiers émigrés de l'Arabie avec les Indigènes du sol éthiopien, et faire disparaître entièrement les traces de leur origine asiatique. Ces migrations partielles durent rester oubliées ou même inaperçues dans l'immense étendue de la terre envahie. Mais en Arabie devait s'allumer un vaste embrasement dont les étincelles rapides allaient voler bientôt jusqu'aux extrémités occidentales du continent africain et de l'Europe elle-même. Électrisé par la parole du prophète, obéissant aveuglément aux préceptes inflexibles que sa bouche proclame comme la loi de Dieu, tout un peuple se lève en armes pour courir à la conquête du monde. L'épée du coran, secondée du génie mercantile de cette nation, fit des progrès d'une rapidité inouïe. La Nubie, séparée par un étroit bras de mer de cette terre volcanisée, ne fut pas la dernière à subir l'invasion des Musulmans. C'est vers l'an 21 de l'hégire, ou 642 de notre ère, que les Arabes, déja maîtres de l'Égypte, paraissent avoir pénétré en Nubie. Dès lors ils s'établirent dans cette contrée, moins en vainqueurs qui prennent possession que comme des hôtes passagers, asseyant leurs camps au milieu même des populations nubiennes, mais sans les déposséder, sans se mêler à elles, et là seulement où leur indépendance étant hors d'atteinte, ils pouvaient, au besoin, imposer la loi et non la recevoir. Ces positions, ils les ont conservées jusqu'à nos jours. Occuper la vallée fertile du Nil, était aussi facile en Nubie qu'en Égypte pour les conquérants de l'Afrique. Cependant on ne rencontre aujourd'hui les Arabes proprement dits, sur les rives du fleuve nubien, qu'à de rares intervalles. Chez le plus grand nombre, l'instinct de la vie patriarcale, sucé pour ainsi dire avec le lait, les mœurs austères et la liberté du désert ont prévalu sur l'existence agricole, plus facile et plus certaine, mais moins indépendante. Groupés autour des sources, ou campés au milieu des pâturages, dans l'immensité des solitudes, ils n'y reconnaissent d'autre autorité que celle du chef de la famille ou tribu; évitant de se fixer dans des cantons fertiles, où les populations agglomérées et soumises au joug de fer du despotisme oriental, végètent au milieu de l'abondance. Malgré un séjour de douze siècles parmi les populations diverses de la Nubie, ces tribus arabes sont restées à peu près ce qu'elles étaient le jour où, pliant leurs tentes à la voix du prophète, elles sont venues les planter sur le sol africain; elles n'ont fait, pour ainsi dire, que changer de campement. Obéissant à leur ferveur, ces Musulmans ont accompli une mission religieuse en conquérant une nouvelle patrie. Pour l'Arabe, doué d'ailleurs de l'instinct le plus mobile, le plus aventureux, la patrie est partout où il rencontre, avec l'indépendance, une source et quelques herbages pour ses troupeaux. Ainsi isolées au milieu de solitudes dont l'étendue est sans limite, où aucune puissance ne saurait les atteindre, ces tribus ont, en général, conservé la pureté de leurs mœurs et de leur langue. La facilité de se procurer des femmes noires, qu'ils achètent à vil prix des caravanes, n'a que légèrement contribué à altérer chez ces Arabes le caractère asiatique de leur race. Nous citerons les *Hassanyeh*, qu'on trouve à plusieurs journées à l'occident du Nil, auprès des sources dans le désert de Bahiouda, et au milieu des herbages d'El-Guelif, où ils élèvent des troupeaux de toutes sortes. En avançant davantage au sud-ouest dans la région pluvieuse, on rencontre encore la famille nombreuse des *Kababych*, en

possession des vallons, à trois jours de marche des bords du fleuve. M. Cailliaud, à l'exactitude duquel nous devons ces renseignements, indique encore sur l'atlas qui accompagne son intéressant voyage, la position de plusieurs tribus considérées comme arabes, et auxquelles on peut en effet attribuer cette origine asiatique. Tels sont les *Beni-Dyerar* et les *Djaleyn*, qu'il place dans ces mêmes solitudes de Bahiouda, mais à une moindre distance du fleuve. Il fait encore mention dans sa relation de deux autres tribus du nom de *Magdyeh* et *Ellahouyeh*, qu'on rencontre aussi sur la rive occidentale du Nil, où elles habitent sous des huttes de paille, et vivent du poisson qui abonde dans ces parages, c'est-à-dire vers le confluent du fleuve Blanc et du fleuve Bleu. Ils sont d'ailleurs reconnaissables, dit-il, par la douceur de leurs mœurs et leur accueil cordial et bienveillant. Ce voyageur semble aussi assigner à peu près la même position occidentale à des familles arabes du nom de *Kererât*, *Kenaouy* et *Kemehab*. En remontant davantage vers le sud, il place dans la province d'El-Aize, sur la rive orientale du fleuve Blanc, les *Hetsenat*, les *Mohammedyeh*, les *Djemelyeh* ou *Djemedyeh*. Dans la Nubie orientale, il indique comme errant dans les solitudes de l'ancienne île de Meroë les Arabes *Choukryeh*, et plus au midi, les *Kaouâleh* qui occupent l'espace compris entre le Dender et le Râad, tous deux affluents du fleuve Bleu; et d'autres enfin dont l'origine est moins authentique. Vers les mêmes parages, les *Adjallab* se livrent à la recherche du sel gemme. D'autres voyageurs citent encore comme Arabes des environs de Sennâar, les *Erfara* et les *Rafarah*. La plupart de ces tribus ont conservé les habitudes nomades et les traditions de la vie patriarcale ou errante de leurs ancêtres, non moins que l'instinct du négoce, si éminent chez ceux de leur nation. D'après plusieurs auteurs orientaux, il paraît que, dès les premiers temps de l'hégire, quelques tribus arabes s'étaient établies à l'orient du Nil, dans le voisinage des mines; telles que celles de *Kahtan*, de *Modar* et d'*Yémen*; et que plus tard celles de *Rebiah*, de *Refaah*, de *Djohainah*, et autres, étaient venues aussi en partager la possession, en s'alliant aux populations africaines les plus puissantes de la contrée. Ces tribus durent nécessairement laisser des traces de leur séjour dans ces parages. Quelques-unes partagent encore l'intérieur du désert oriental avec les nomades africains, et y vivent de l'éducation des troupeaux ou du pillage des caravanes. Quant aux Arabes établis en petit nombre, de loin en loin, sur les bords du Nil, qu'ils cultivent comme les fellah d'Égypte, ils sont encore reconnaissables par la pureté du langage, les habitudes et les traits physiques, qui ont conservé une certaine physionomie de race sémitique, malgré le mélange du sang et l'influence du climat et du temps. On ne rencontre les Arabes en assez grand nombre que dans les villes de la Nubie de quelque importance commerciale, où affluent toutes sortes de nations par la voie des caravanes.

Les conquérants arabes ne s'étaient donc confondus que partiellement avec les Africains; leur nombre n'était pas assez considérable pour produire une altération de la race indigène et absorber en quelque sorte les populations de la Nubie. Le vaste territoire de cette contrée leur permettait d'y vivre isolés et indépendants; de même que les habitants primitifs avaient pu, à très-peu d'exceptions près, conserver la possession de la plus grande partie du sol, aussi bien que la pureté de leur race. Toutefois la préoccupation dominante dans le monde chrétien, à la vue des progrès rapides de l'islamisme, dut exagérer, dès l'origine, l'étendue de ses conquêtes. L'erreur accréditée naguère sous la domination romaine, par l'effroi du nom des Nobates ou des Blemyes, se renouvela dans les temps de ferveur et de luttes religieuses, au sujet des Arabes musulmans. Dans la plupart des contrées envahies par les tribus sorties de l'Yémen et du Hedjaz, on ne voulut plus voir d'autres popu-

lations que des Asiatiques, et, par un abus de mots, on prodigua la dénomination d'Arabes à des races évidemment indigènes de l'Afrique. De plus, les nombreuses conversions des Nubiens à la loi du coran, et l'usage presque généralement répandu de l'idiome arabe, devenu la langue vulgaire du commerce, et parlé même chez la plupart des peuplades chrétiennes ou idolâtres, n'ont pu que tendre à perpétuer jusqu'à nos jours une confusion qui n'est qu'apparente. De là vient que la plupart des géographes, et même des voyageurs modernes, ont admis comme Arabes les *Ababdé*, les *Bichari*, et d'autres populations purement *Berbères*, qui furent toujours et sont restées empreintes du caractère authentique de leur origine africaine. L'erreur tombe devant l'examen attentif des faits. Il est hors de doute que l'invasion des Musulmans n'avait pas même subjugué les races indigènes, loin de les avoir anéanties. Les Arabes d'ailleurs, qui ont mis de tout temps une sorte d'orgueil dans la pureté de leur extraction, attentifs à conserver leurs généalogies intactes, et à distinguer leurs tribus des populations étrangères, ont pris soin d'établir clairement la position et l'état où la conquête trouva les indigènes de l'Afrique, et de constater leur situation dans les temps postérieurs. C'est ainsi qu'ils placent dans le désert à l'orient du Nil, jusque sur le littoral de la mer de Kolzoum, c'est-à-dire dans toute l'étendue de la Troglodytique des anciens, des populations nomades qu'ils désignent génériquement, de même que la vaste étendue de pays qu'elles occupaient, sous le nom de *Bodja* ou *Bedjah*. Macrisy rapporte, d'après l'opinion commune, que les Bedjah sont d'origine berbère. Il est, en effet, à peu près démontré que fort antérieurement à l'invasion des Arabes, la race des Bedjah était bien connue dans ces contrées. Il faut reconnaître une analogie évidente entre les *Bedjah* des auteurs orientaux, et les *Bougaïtes*, ou *Bogaïtes*, mentionnés dans une inscription des ruines d'Axum, au nombre des peuples soumis par un prince de cet empire à une époque qu'il est permis de supposer antérieure à l'ère chrétienne. Dès ce temps-là, les populations bogaïtes jouaient un rôle très-important, puisqu'il est question, sous cette dénomination générique, de six peuplades gouvernées par des chefs particuliers, qui sont décorés dans le texte antique du titre de roitelets (reguli). Parmi ces dernières étaient compris sans doute les *Tangaïtes*, signalés dans une autre inscription, monument célèbre de l'ancienne Adulis, comme peuples également vaincus par un roi des Axumites. Les Tangaïtes de cette époque n'étaient autres que les habitants d'un canton vaste et fertile de la Nubie, le *Taka* actuel, auquel ils ont évidemment laissé leur nom.

Les mœurs des Bedjah, décrites par les auteurs arabes, ne fournissent pas moins que la position qu'ils leur assignent, des témoignages de l'ancienneté de leur existence dans les mêmes parages. En eux se révèle la race des anciens Troglodytes, dont nous avons déjà fait connaître la manière de vivre d'après les traditions de l'antiquité. On ne saurait méconnaître non plus une certaine affinité entre les Bedjah et ces tribus fameuses de Blemyes ou de Nobates, dont il a été question plus haut. De même encore, sous les noms d'*Ababdé*, de *Bischari* et d'autres, cette grande famille semble s'être perpétuée jusqu'à nos jours en possession du même sol, avec des habitudes et des mœurs parfaitement analogues. On peut juger de ces rapports par quelques traits de l'histoire des Bedjah, empruntés aux récits curieux de Macrisy et de Masoudy, dont nous devons l'interprétation à M. Ét. Quatremère. Ces historiens paraissent d'accord sur l'étendue et la nature du pays habité par ces populations. Il contient beaucoup de mines. On y trouve l'argent, le cuivre, le fer, le plomb et l'émeraude, et enfin l'or en abondance. D'après la tradition, les Bedjah passent, suivant les uns, pour descendre de Kham, fils de Noë, ou de Kousch,

fils de Kanaan; selon d'autres, ils sont originaires d'Abyssinie. Ils avaient autrefois un chef suprême, auquel étaient subordonnés des chefs particuliers; mais par suite, ils ne reconnaissaient plus que l'autorité du chef de la tribu. Les Bedjah ont une complexion saine et grêle; leur teint tire sur le jaune. On ne saurait lutter avec eux pour la légèreté de la course. La chair est leur nourriture, et leur boisson le lait. Tous les hommes de leur nation subissent une sorte de mutilation qui les prive d'une certaine partie des organes de la génération. On pratiquait aussi aux femmes une espèce de circoncision, et par suite une suture presque complète de l'organe; ce qui, lors du mariage des filles, nécessitait une opération en sens contraire, c'est-à-dire une incision; mais cette coutume n'a plus lieu que rarement. Voués à la vie nomade, les Bedjah n'ont ni villes, ni bourgs, ni terres en culture. Ils habitent sous des tentes de cuir, qu'ils transportent d'un pâturage à l'autre. Ils élèvent des troupeaux nombreux de bœufs et de moutons. Ces bœufs ont la tête armée de fortes cornes. Leurs brebis ont la peau tigrée et donnent beaucoup de lait. Ils nourrissent une grande quantité de dromadaires de couleur fauve, qui sont d'une vitesse extraordinaire et supportent parfaitement la soif et les marches forcées. Montés sur ces animaux qu'ils manient à leur gré, les Bedjah devancent les chevaux et parcourent des espaces immenses. Ils s'en servent aussi dans les combats, les dressent à se baisser à volonté, afin de ramasser les javelots dont ils ont percé leurs ennemis. Leurs armes sont des lances appelées sabaïah, dont le fer a la longueur d'une épée. Ces lances sont fabriquées par une tribu de femmes qui vivent dans un lieu retiré, n'ayant commerce qu'avec ceux qui viennent leur acheter des armes. De leurs enfants elles ne laissent vivre que les filles; elles tuent leur progéniture mâle, prétendant que les hommes ne sont propres qu'à faire naître le trouble et la guerre. Les boucliers des Bedjah sont faits de peaux de bœuf, garnies de leur poil. Ceux qui leur viennent d'Axum et de Dahlak, sont en cuir de buffle. Avec leurs arcs grands et épais en bois de sidr ou d'if, ils décochent des flèches empoisonnées. Les Bedjah sont d'un caractère généreux et libéral; ils montrent généralement une grande bonne foi, et sont extrêmement hospitaliers. Ils ont plusieurs coutumes qui leur sont particulières. Chez eux, l'héritage passe au fils de la sœur et à celui de la fille, au préjudice du fils du mort. Pour justifier cet usage, ils allèguent que la naissance du fils de la sœur et de la fille n'est point équivoque, et qu'ils appartiennent incontestablement à la famille, soit que leur mère les ait eus de son mari ou d'un autre. Quelques tribus des Bedjah passaient pour n'avoir aucune religion. Celles de l'intérieur des terres paraissaient avoir été long-temps livrées à l'idolâtrie, adorant le diable et obéissant en tout à des devins. Chaque famille avait un de ces devins auquel était dévolue de droit la meilleure part du butin. Mais l'Égypte étant au pouvoir des Musulmans, et sous le califat d'Abdallah-ben-Saad-Aby-Serah, un grand nombre d'entre les *Hadareb*, tribu puissante, la fleur et l'élite des Bedjah, embrassa l'islamisme, par suite des alliances qu'ils avaient contractées avec les *Arabes de Rebiah*, qui, vers l'an 250 de l'hégire, étaient venus s'établir dans le voisinage des mines. Cependant ils paraissaient n'avoir renoncé qu'imparfaitement à l'ancien culte des idoles, et se livraient encore long-temps après à une foule de pratiques superstitieuses. Les Hadareb tenaient dans leur dépendance une tribu d'autres Bedjah, appelés *Zénafedj*, autrefois plus puissants qu'eux, mais qui, bien que plus nombreux, leur étaient devenus inférieurs. Vassaux des Hadareb, ils étaient réduits à les escorter, les défendre, et à garder leurs troupeaux. Chaque chef d'entre les Hadareb possédait en propriété un certain nombre de Zénafedj considérés comme esclaves, et qui se transmettaient par héritage. Les au-

teurs orientaux, pour mieux donner une idée du degré de puissance que les tribus arabes avaient acquis par leur alliance avec les Bedjah, rapportent que ceux de Rebiah et leurs alliés, lorsqu'ils se mettaient en campagne au nombre de trois mille, total de leurs forces, avaient avec eux trente mille guerriers bedjah montés sur des dromadaires, et armés de boucliers à la manière de leur pays. Cette disproportion démontre assez l'infériorité numérique où se trouvaient les Arabes conquérants vis-à-vis de ceux d'entre les indigènes qui étaient leurs voisins et leurs alliés.

La plupart des faits que nous venons de rapporter au sujet des Bedjah paraissent s'appliquer parfaitement aux populations qui, sous les noms d'*Ababdé*, de *Bichari* ou *Bichâryn* et autres moins connus, habitent aujourd'hui les mêmes parages. Les *Ababdé*, dont le nom a quelque analogie avec les *Adei* que Ptolémée plaçait vers les mêmes lieux, semblent avoir particulièrement conservé la tradition des usages des Bedjah. Une couleur de peau passablement foncée, une chevelure épaisse sans être laineuse et des traits qui d'ailleurs n'ont rien du nègre, et sont généralement réguliers, ne laissent pas de doute sur leur origine berbère. Comme les Bedjah, les Ababdé errent dans une grande partie du désert oriental de Nubie, ayant pour tout vêtement un simple morceau de toile qui leur ceint les reins, armés d'une lance et d'un bouclier rond de peau d'éléphant ou autre animal. Ils se livrent de même à l'éducation des troupeaux, des chameaux et surtout d'une espèce de dromadaires appelés en arabe *hedjin*, très-vites à la course, dont ils se servent dans les combats au lieu de chevaux, et au moyen desquels ils peuvent parcourir jusqu'à 100 lieues en quatre jours au travers des sables. Ils font métier d'escorter les caravanes et leur fournissent des chameaux. Par suite des relations des Ababdé avec les marchands de l'Égypte et du Hedjaz, la langue arabe s'est introduite assez généralement parmi eux, et même un grand nombre des leurs se sont convertis à l'islamisme. C'est là surtout ce qui a pu tromper plusieurs voyageurs sur leur origine; mais il est certain que les Ababdé se servent aussi d'un idiome particulier qui paraît être celui des aborigènes ou l'ancien éthiopien. Selon Bruce, ce serait le *Geez*, ainsi appelé du nom des *Agaazi*, population de pasteurs montagnards des environs de Souakem, qui n'ont pas d'autre langue. Cet idiome passe en outre pour être parlé dans cette ville et son territoire, dans le Habab, et jusque dans l'île de Dahlak. Les mêmes mœurs, les mêmes habitudes se rencontrent encore chez les *Bichari*, qui occupent aussi une grande étendue de l'ancien Bedjah. On a pu, avec quelque raison et d'après une analogie de nom comme de position, faire remonter leur origine à l'une de ces tribus errantes de nomades méridionaux, qui, sous la dénomination de *Schari* (*), furent châtiées dans l'antiquité par Sésostris, et dont il a été question précédemment (page 17). Leur race semble s'être perpétuée avec toute sa pureté, dans l'isolement du désert, dans les campements au milieu des pâturages et autour de sources héréditaires dont la possession non interrompue les a fixés dans la limite des cantons où ils ont erré de toute antiquité. De nos jours, les Bichari se servent encore des armes et des boucliers en cuir jadis en usage parmi les Bedjah, de même que le dromadaire est aussi leur monture ordinaire. Diverses relations modernes signalent d'autres peuplades moins considérables qui vivent dans les mêmes parages, vouées au pillage des caravanes et aux excursions lointaines. Tels sont les *Jahali*, qui gardent les sources et rançonnent le voyageur qui vient s'y désaltérer, les *Hallenkah*, qui exercent le brigandage aux dépens des tribus voisines, et vont en cacher les fruits dans des excavations souterraines qui semblent exister de toute antiquité dans les monts Fassala et At-

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte, p. 159.

tuesse, aux environs de Taka. On cite encore les tribus beaucoup moins connues des *Hadendoa*, des *Hammedeh*, des *Amares*, des *Adareb*, et celle des *Bartoum*, qui paraît être la plus puissante d'entre elles. Burckhardt a cru reconnaître le *Mégabares*, ou *Mekaberi* de Strabon, dans les *Mékabérab* voisins de Chendy. Enfin les pasteurs nommés *Agaezi*, race belliqueuse, qui, selon Bruce, habitent les montagnes d'Habab, dont la chaîne s'étend depuis Massouah jusqu'à Souakem, paraissent descendre directement des anciens *Troglodytes*, et ont dû nécessairement faire partie, avec les *Tangaïtes* déjà mentionnés, de la famille *Bugaïte* citée dans l'inscription d'Axum.

Au dedans non moins qu'en dehors de la vallée du Nil, on trouve encore des traces de ces dénominations systématiques et arbitraires qui ont pu jeter une sorte de confusion sur les origines des populations de la Nubie. Mais bien que, par une trop large extension de mots, l'usage ait désigné les anciens possesseurs du sol sous le nom des conquérants qui s'y établirent par la suite des temps, le fond de la population n'en éprouva aucun changement, et la race antique de l'Éthiopie fut toujours et est encore dominante dans la vallée du Nil nubien. C'est donc à tort, et seulement d'après les traditions arabes, que quelques géographes ont appliqué aux habitants de la Nubie inférieure, établis sur les rives du fleuve, la dénomination de *Kennous*, du nom de *Kenz-ed-Doulah*, chef d'une tribu qui, venue du Hedjaz, prit autrefois possession d'Assouan et de ses environs, où elle fit un séjour d'assez longue durée. Mais l'origine de ces Nubiens, qui touchent à la frontière méridionale de l'Égypte et occupent même certaines localités du Saïd, est aujourd'hui bien connue. La plupart des voyageurs modernes les ont appelés *Barbarins* ou *Berberins*, du nom de *Barâbra* ou *Berberi*, qu'ils se donnent eux-mêmes, et qui paraît dériver de celui d'une province de la Nubie moyenne, le *Barbar* ou le *Berber*. A cette province se rattache évidemment la dénomination de *Berbère* admise par les auteurs orientaux et par l'ethnographie moderne pour désigner une branche importante de la grande famille africaine.

Cette race berbère qu'on trouve encore aujourd'hui sur tous les points de la vallée du Nil au-dessus de l'Égypte, pourrait être considérée, avec quelque raison, comme descendant directement de ces Nobades, que nous avons vus établis dans la Nubie moyenne vers les premiers siècles du christianisme, purgeant le sol fertile, patrimoine légué par leurs ancêtres, de l'envahissement des hordes barbares. Au milieu de toutes les vicissitudes qui, à plusieurs époques, ont pesé sur cette contrée, refoulée tantôt par des envahissements au midi, tantôt par les conquérants de l'Égypte au nord, et les nomades des déserts à l'est et à l'ouest, cette race n'aurait été dépossédée que partiellement. L'aridité des rochers qu'ils habitent fut de tout temps pour ces hommes une protection naturelle, dont les vainqueurs ne furent jamais tentés de les dépouiller à leur profit. Ces descendants des anciens Éthiopiens se maintinrent donc entre les deux cataractes, en possession des vallons étroits et resserrés où le Nil, encaissé comme dans un lit de rochers, pénètre par intervalles et féconde à peine l'espace nécessaire à la subsistance de quelques familles. On les voit encore aujourd'hui, dans l'isolement de leur chétive existence, empreints d'une physionomie particulière et livrés à des habitudes paisibles, qu'ils paraissent tenir de l'antiquité.

Les témoignages de la plupart des voyageurs, dont nous avons été à même de vérifier l'exactitude, s'accordent, en effet, à reconnaître dans cette race le type du vieux peuple que tant de monuments nous représentent. Chez elle, on remarque la même régularité des traits, la même couleur d'un rouge brun foncé et toutes les couleurs caractéristiques notées avec un soin si minutieux par les anciens, afin d'éviter

que la grande famille, celle des *hommes par excellence*, fût confondue avec les hordes grossières de l'Afrique. Les habitudes, les poses, la manière de se vêtir, sont traditionnelles parmi ces Nubiens, de même qu'une foule d'usages pour ainsi dire attachés au sol héréditaire, comme les générations successives de cultivateurs, qui s'y sont perpétuées par la fixité des établissements. La taille des Barâbra est svelte et élancée, leurs membres sont généralement bien proportionnés, mais parfois grêles et amaigris; les jambes, légèrement arquées, révèlent l'habitude contractée dès l'enfance, chez les deux sexes, de s'asseoir dans la position accroupie, coutume dont certaines peintures attestent l'antiquité. Leur peau est naturellement très-douce; ils l'entretiennent de plus au moyen de la graisse dans un état onctueux, soin que favorise d'ailleurs une nature peu velue. Ils ont en général la barbe rare. L'un et l'autre sexe font usage, pour les autres parties du corps, d'une poudre épilatoire. Chez eux, toute la sève paraît surtout se porter vers la tête, dont la chevelure épaisse, sans cependant être laineuse, semble une protection naturelle donnée à l'homme de ces climats, contre les rayons perpendiculaires du soleil des tropiques. Ils activent le développement de cette masse chevelue et la rendent plus compacte au moyen d'une sorte de graisse mêlée de girofle, dont l'odeur forte est un préservatif contre la vermine. Dans cette coiffure particulière, si souvent reproduite sur les monuments de l'antiquité, il est impossible de méconnaître la tradition directe qui en a perpétué la forme exactement semblable parmi les populations agricoles de ces contrées. La couleur de la peau chez les femmes barâbra, moins brune que celle de l'homme, présente une nuance jaunâtre que les peintures anciennes ont exprimée, arbitrairement sans doute, par une teinte tranchée, éloignée de la vérité, mais qui servait à mieux distinguer les sexes. De même que dans l'antiquité, les femmes des bords du Nil font généralement usage d'une sorte de collyre ou antimoine pulvérisé, qu'on appelle *koel*, dont elles se noircissent les cils, et qui sert à prolonger, par une fente apparente, l'ouverture de l'œil, genre de beauté qui a toujours été fort apprécié dans ces contrées. Elles ont encore le soin de se teindre les ongles des mains et de se faire des dessins sur les bras et parfois au menton au moyen d'une plante appelée *henné*. Leur parure consiste d'ailleurs en colliers, en bracelets, dont elles s'ornent les bras et les jambes, en anneaux qu'elles portent aux mains, ou qu'elles passent quelquefois dans l'une des narines du nez; mais ce genre d'ornement est moins commun. Les enfants sont généralement nus; les filles impubères, c'est-à-dire qui n'ont pas encore atteint 10 à 12 ans, portent au bas des reins, pour tout vêtement, une espèce de ceinture appelée *rahân*, de laquelle pendent des lanières de cuir ou des tresses de fil ornées de coquillages. Les superstitions qui ont remplacé dans la vallée du Nil les lumières de la civilisation, ont mis en usage les talismans, les amulettes et autres objets qu'on porte assez généralement suspendus au cou et renfermés dans un sachet de cuir. Le costume des hommes se réduit à une large chemise de toile ou de laine, quelquefois même à une pièce d'étoffe drapée sur les épaules et autour du corps, à l'instar de la toge antique. La plupart portent pour armes une lance et un poignard dont la gaîne est attachée au bras gauche. Par suite de leur isolement, les Barâbra ont conservé la pureté de mœurs et le caractère qui leur furent toujours particuliers. Leur probité et leur fidélité à toute épreuve sont encore vantées aujourd'hui. Aussi on les emploie au Caire de préférence aux Arabes leurs voisins, pour tous les postes de confiance, tels que la garde des bazars, des maisons et des harems. Ils sont à l'Égypte ce que sont à la France les Savoyards et les Auvergnats. L'influence durable des institutions antiques, transmise d'âge en âge, semble avoir perpétué chez eux quelques traditions sociales et une douceur de

mœurs qui se révèlent dans les délassements de leurs loisirs, non moins que dans leurs habitudes de travail et d'occupations sédentaires. Leur manière d'être, leur port habituel, ont même quelque chose d'efféminé, qu'on rencontre à un moindre degré, chez la plupart des populations plus méridionales des bords du Nil. Les passe-temps favoris des Barabra sont les conteurs et leurs improvisations soutenues de l'accompagnement monotone d'une espèce de guitare ou lyre à six cordes, qui rappelle à peu près la forme antique qu'on en retrouve dans les peintures des hypogées. Hommes et femmes, vieillards et enfants se groupent autour de ces conteurs, qui s'en vont psalmodiant de village en village quelques couplets dont le sujet bien naïf suffit pour captiver la foule pendant plusieurs heures de suite (voy. *pl.* XI). Les Barabra ont un attachement remarquable pour le sol qui les a vus naître. Ils préfèrent une chétive existence au séjour des villes qui présente plus de ressources, mais qui semble repugner à leurs habitudes d'indépendance. Lorsque le besoin les a obligés à s'exiler pour exercer pendant un temps quelque industrie au dehors, ils se hâtent de revenir s'établir dans leur pays avec des économies qui facilitent leur mariage. On observe d'ailleurs chez eux fort peu de disposition pour le commerce, et il y a encore là, non moins que dans la fixité de leurs demeures, un trait distinctif de leur caractère, bien différent en cela de celui de la race arabe.

Le christianisme a laissé des traces parmi les Barabra; plusieurs familles observent encore les rites des Coptes, mais la plupart ont embrassé l'islamisme, et en suivent les pratiques avec exactitude; quelques-uns, en petit nombre à la vérité, font le pèlerinage à la Mecque par le port de Souakin, sur la mer Rouge. Ceux que leur séjour en Égypte a familiarisés avec l'arabe, récitent chaque jour leurs prières dans cette langue; les autres se bornent à invoquer Dieu par cette seule exclamation : *Allah akbar.*

La langue arabe est généralement répandue en Nubie; on parle aussi chez les Barabra un dialecte particulier très-doux, qui n'a pas les sons gutturaux de l'arabe, et n'offre d'ailleurs rien de commun avec ce dernier idiome. Ce dialecte des Barabra, qui semble plus particulièrement propre au pays et familier à ses habitants, est considéré comme originaire de l'Afrique même. On n'a pas découvert d'ailleurs qu'il ait conservé quelque trace de la langue égyptienne antique qu'il a dû remplacer sans doute dans cette partie de l'Éthiopie inférieure, par suite de l'invasion du christianisme, et alors que l'arabe n'y avait pas encore pénétré, ou du moins n'y était pas devenu dominant. Il est certain qu'aujourd'hui ce dernier idiome s'est propagé par le commerce; on parle l'arabe, on le comprend jusque chez les peuplades à peu près sauvages des contrées les plus reculées, qui se livrent à un trafic quelconque. Mais en outre, chaque province possède un dialecte particulier qui pourrait, jusqu'à un certain point, servir d'indication pour déterminer l'origine de ses habitants. Ainsi le dialecte de Sokkot et de Mahas paraît être un mélange de celui du Barabra dont ces districts sont voisins, et de celui du Dongolah qu'ils touchent au midi. Au Dongolah, qui, pendant le moyen âge de la Nubie, a formé un royaume ou État indépendant, on parle un dialecte à part, dont on a pu recueillir le vocabulaire usuel, et qui a son caractère propre et purement africain, malgré les locutions arabes qui s'y sont introduites avec le temps. Cette circonstance et la situation assez reculée de cette province, renfermée au fond de l'un des contours du Nil, pourraient expliquer la présence sur ce point, jusqu'à une époque rapprochée de nous, des restes d'une population agricole, naguère nombreuse et florissante; d'un côté protégée par le fleuve, de l'autre par le désert de Nubie, elle se serait maintenue en possession de son territoire, et aurait pu résister longtemps aux envahissements venus de l'Orient. D'ailleurs, les traits physiques bien ca-

ractérisés, quelques détails de mœurs et certains usages domestiques évidemment légués par l'antiquité, témoignent encore bien mieux que les idiomes, d'une certaine affinité de la plupart des races agricoles de la Nubie actuelle, avec celle qui colonisa jadis la vallée du fleuve. Car l'esprit se refuse à admettre la descendance tout à fait directe de ces populations qui ont éprouvé des vicissitudes si fréquentes; elles ont dû nécessairement subir le mélange du sang étranger de toutes les hordes conquérantes, et de cent nations diverses qu'attire sans cesse le commerce sur les principaux marchés de la Nubie. Malgré ces causes d'altération du sang, il est facile de constater chez les habitants des provinces de Sokkot et de Mahas, et plus au midi encore, au Dongolah, au Berber, et jusqu'au Sennâar même, les principaux traits caractéristiques du type qui est figuré sur tous les monuments de l'antiquité. On les retrouve conservés chez la plupart de ces populations, à peu près au même degré que parmi les Barabra : la taille svelte et élevée, les jambes et les bras grêles et allongés, cette chevelure toute particulière, retombant le plus souvent jusque sur le cou, et garantissant la tête des ardeurs du soleil de ces climats, par la masse épaisse et compacte de ses tresses graissées avec de l'huile de palma-christi ; coiffure que les peintures antiques nous représentent comme ayant été à toutes les époques celle du peuple et des cultivateurs de la vallée du Nil. Au Berber, les cheiks et les vieillards seuls se couvrent la tête d'une pièce d'étoffe, soit parce qu'ils l'ont rasée ou qu'ils sont chauves, soit que, par une tradition qui remonte aux dignitaires de l'ancienne Égypte, ils veuillent distinguer ainsi leur coiffure de celle qui est l'attribut particulier des masses vouées au travail. Par une autre analogie assez remarquable avec l'antiquité, les chaussures généralement en usage dans les différentes provinces ont exactement la forme des sandales qu'on découvre tous les jours dans les tombeaux de l'Égypte. Une espèce de support demi-circulaire, qui servait autrefois à soutenir la tête, en guise d'oreiller, et qu'on retrouve jusque sous la tête de quelques momies, est encore employé assez communément. Il en est de même des armes qui semblent empruntées aux modèles antiques : telle est l'épée à lame droite et large qui est commune à toute la Nubie, mais plus particulière aux Ababdés ; la lance ou javelot, comme aussi le bouclier ovale en peau de crocodile ou d'hippopotame. Ainsi que nous l'avons indiqué pour les Barabra, les femmes ont, en général, une nuance de peau plus claire et moins basanée que les hommes; cette distinction notée par l'antiquité, doit être attribuée à des habitudes plus sédentaires. En effet, les occupations intérieures ou domestiques leur sont dévolues, quelque fatigantes qu'elles soient souvent. Elles sont chargées de réduire le grain en farine par un procédé pénible, et qui consiste à le broyer à la main, entre deux pierres. De cette farine elles font du pain ou des espèces de galettes. A Berber et à Sennâar, on en tire de la *meryse*, sorte de boisson nourrissante, qu'on y nomme *bouza*, et qui s'obtient de la fermentation du dourah réduit en pâte.

A mesure qu'on remonte au midi, on remarque que la race devient plus mélangée. Les centres de commerce, rendez-vous de toutes les nations, présentent, à cet égard, la plus grande variété. L'époque du passage ou du séjour des caravanes sur les grands marchés offre surtout le spectacle le plus curieux (voy. *pl.* XII). La plupart des habitants divers de la Nubie s'y rencontrent, et beaucoup d'étrangers y affluent sans cesse, et finissent, avec le temps, par s'y fixer et se fondre dans la population indigène, sans perdre tout à fait le caractère particulier à leur race. C'est ainsi qu'à Sennâar, selon M. Cailliaud, on reconnaît jusqu'à six variétés de l'espèce humaine. « Le mélange du sang nègre, dit-il, celui des étrangers du Soudan, des Arabes nomades et des Ethiopiens, avec celui des

indigènes proprement dits, a produit par suite du temps six classes tellement distinctes, qu'il n'est aucun individu qui ne sache reconnaître à laquelle il appartient. Voici comment on désigne dans le pays ces six races d'hommes dont se compose la population : 1° *El-Asfar*. Ce sont les moins colorés; ils appartiennent aux tribus d'Arabes nomades; ils ont les cheveux plats; cette race croise rarement avec les autres; les mœurs et les usages qui lui sont propres s'opposent à une altération sensible de la physionomie primitive. Ces Arabes sont originaires du Hedjaz; et il est facile de le reconnaître non-seulement aux traits de leur visage, mais à la pureté avec laquelle ils parlent encore la langue arabe; 2° *El-Ahmar* (les rouges). Ceux-ci ont le teint roux, les cheveux rougeâtres et crépus, les yeux rougeâtres aussi; cette race tient peut-être des originaires du Soudan sa nuance caractéristique; elle est la moins nombreuse; 3° *El-Soudan-Azrak* (les bleus) : leur couleur est cuivrée; ce sont les Foungis; 4° *El-Ahkdar* (les verts). Ils ont les cheveux comme ceux des Foungis, et leurs traits se rapprochent beaucoup de ceux des nègres; 5° *El-Kat-Fatitolem*. Les individus de cette classe tiennent de la première et de la quatrième, c'est-à-dire, qu'ils sont à demi jaunes et à demi verts; ils ont les cheveux plats, parfois un peu crépus : le sang qui domine en eux est celui des Éthiopiens, peuple agricole, dont la couleur ressemble à celle des Abyssins, et qui doit tirer son origine de la race la plus nombreuse des hommes qui composaient la population de l'ancienne Égypte; 6° *Ahbits*, *Ahbd*, ou *Nouba*. Ce sont des peuplades negres venues de l'ouest, et qui habitent les montagnes du pays de Bertât, où ils vivent isolés. Ils ont les cheveux cotonneux, généralement noirs, un peu roux; ils ont le nez moins plat, les lèvres moins épaisses, et les joues moins proéminentes que les nègres de l'Afrique méridionale. On trouve fréquemment parmi eux des individus qui ont, à la couleur près, une figure régulièrement belle. » La tradition locale rapporte que les Foungis cités dans cette variété de races sont originaires du Soudan d'où ils vinrent dans le quinzième siècle conquérir le Sennâar, dont une partie, le Bouroum, appelé aussi Djebel-Foungi, a pris son nom.

Cette confusion du sang sur quelques points de la Nubie s'explique aisément, ainsi que nous l'avons dit, par le commerce qui met constamment en contact les populations diverses. Elle est produite et entretenue par une dissolution de mœurs, dont la cause est encore moins dans le climat que dans la liberté excessive à laquelle on est accoutumé dès longtemps sur les principaux marchés du haut pays. L'accueil empressé des femmes et leurs manières faciles surprennent, par un contraste sensible, le voyageur qui a parcouru l'Égypte et surtout la Nubie inférieure, où règnent, sous ce rapport, des mœurs et des habitudes tout à fait opposées. C'est particulièrement à Sennâar que la débauche et la prostitution sont dominantes, et, pour ainsi dire, organisées en système, alimentées qu'elles sont par la quantité d'esclaves qui affluent de tous côtés sur ce marché. Il faut dire aussi que les femmes du pays sont fort séduisantes de leur nature, et que, pour plaire, elles savent employer toutes sortes de ressources et d'artifices de toilette. En général, les Senuariennes ont la démarche aisée et le maintien noble. Elles paraissent, en outre, conserver au delà du terme ordinaire dans les pays chauds, les signes extérieurs de la jeunesse; et elles se maintiendraient plus longtemps encore dans leur fraîcheur, si la vie n'était la plupart du temps usée par des excès continuels et des maladies sans nombre dues en partie à l'insalubrité du climat. Malgré ces causes de dépérissement précoce et l'appauvrissement qui semblerait devoir en résulter, l'espèce du Sennâar est très-belle, grande et robuste; on pourrait croire qu'elle se retrempe ou se régénère par le croisement même. Les jeunes gens y sont remarquablement beaux

jusqu'à douze ou quinze ans. Il n'en est pas de même du caractère et des mœurs de ces Nubiens. Les Sennariens passent pour être fourbes, plus intéressés que jaloux, très-superstitieux, et peu zélés observateurs de la religion mahométane qu'ils ont embrassée depuis longtemps.

De cet assemblage incohérent de races et de mœurs diverses, et du contact des passions, des habitudes les plus opposées, il était cependant résulté un certain ordre de choses durable, fondé sur une étroite analogie de vues et d'intérêts. Par suite d'un concours de circonstances qui réunissait vers un centre commun les éléments les plus disparates, s'était élevé une sorte d'état social assez puissant, qui, jusqu'à son démembrement, a porté au moyen âge le nom de royaume de Sennâar. Et telle est la force vitale des institutions primitives et des coutumes traditionnelles qui tiennent au sol, qu'au travers des usages et des préjugés apportés par des hommes d'extractions différentes, elles se sont perpétuées en s'imposant constamment à ces derniers. C'est ainsi qu'on ne saurait méconnaître une tradition évidente des colons primitifs des bords du Nil, dans ces habitudes agricoles dont le roi de Sennâar, quelle que fût d'ailleurs son origine, devait donner le premier l'exemple, en cultivant annuellement un champ de sa main royale, ainsi que le rapporte M. Cailliaud. Il y a là bien certainement analogie avec cet attribut de la royauté dont les Pharaons s'étaient, de toute antiquité, réservé l'honneur exclusif, pour en relever davantage la portée aux yeux du vulgaire, celui de présider aux travaux de l'agriculture et de les inaugurer avec la plus grande pompe. Par une autre coutume évidemment antique, en ce qu'elle a de moral, et que l'Égypte et la Nubie modernes paraissent avoir conservée, au moins en partie, jusqu'au Sennâar, lorsqu'il arrive qu'une personne tombe malade, on s'empresse d'en prévenir ses parents et les amis de la maison. Ceux-ci se réunissent dans la chambre du malade qu'ils étourdissent de leurs lamentations bruyantes. On attache à ces démonstrations d'une affliction factice une efficacité merveilleuse. On va même jusqu'à payer des pleureuses de profession pour venir, à plusieurs reprises, comme étourdir le malade et lui faire oublier ses maux. S'il succombe, toutes ces femmes arrivent de nouveau, et font retentir la chambre du défunt de leurs cris lamentables. Les plus zélées d'entre elles vont jusque dans la rue se rouler par terre, et couvrir leur chevelure de poussière ou de cendre; et enfin elles se croisent les deux mains au-dessus de la tête comme la plus grande marque de détresse qu'elles puissent donner. C'est ainsi que les hypogées de l'Égypte nous montrent, dans la représentation des scènes funéraires, des femmes et des jeunes filles réunies, dans l'attitude du désespoir, se livrant à des manifestations analogues de regrets, mais sur l'expression vraie desquels on ne saurait se tromper. Il y a entre la scène antique et l'imitation moderne toute la distance qui sépare le culte pieux et sincère de la famille, de la tradition tout extérieure d'un usage dont le sens moral a disparu avec le principe social et religieux qui l'avait produit. Il en est de cette coutume comme de la plupart des meubles et autres ustensiles dont la forme primitive, consacrée par le temps, s'est perpétuée exactement la même, et qui n'ont pas cessé d'être employés aux mêmes usages, en passant aux mains de générations successives d'hommes d'origiues les plus diverses.

Au milieu de ces populations, il existe dans la Nubie moyenne une race, celle des Chaykiés, qui passe pour étrangère à l'Afrique. Les Chaykiés, s'il faut en croire la tradition, seraient venus de l'Arabie il y a 600 ans environ. Leur caractere plein de bravoure et de fierté, leurs habitudes plus belliqueuses qu'agricoles, leurs mœurs où se révèle la sève native, et surtout la pureté avec laquelle ils parlent l'arabe, sembleraient confirmer cette origine. Leurs femmes partagent,

dit-on, le courage et le dévouement de leurs maris, et quelquefois même leurs dangers dans les combats. Après le démembrement du royaume de Sennâar dont ils étaient tributaires, ils se rendirent redoutables à leurs voisins. Les Mamelouks réfugiés à Marakah par suite de leur expulsion totale de l'Égypte, eurent à souffrir de leurs attaques. Établis sur la rive orientale du Nil, dans une position que le fleuve enceint de son cours, par la direction qu'il prend au sud-ouest, puis au nord, ayant le grand désert de Nubie pour retraite, ils ont défendu leur indépendance contre les armes du pacha d'Égypte. De là ils se livraient à de fréquentes incursions au midi dans les provinces limitrophes, Berber et Halfay; au nord, dans le Mahas et le Sokkot, qui sont peu éloignées en suivant la route du désert. Ils employaient les prisonniers qu'ils faisaient dans ces deux dernières provinces à cultiver leurs terres dont ils recueillaient le produit en véritables suzerains. Si, obéissant à l'instinct de leur origine, les Chaykiés dédaignent les occupations agricoles et leur préferent l'existence vagabonde et les courses lointaines, ils ont cependant des demeures fixes où ils se montrent très-hospitaliers. Leurs femmes poussent même, dit-on, les égards pour les étrangers, en l'absence de leurs maris, jusqu'à l'oubli du devoir conjugal. Burckhardt rapporte que les Chaykiés professent du respect pour les hommes de science; plusieurs savent bien lire et même écrire l'arabe, qui est enseigné dans des écoles. Depuis les conquêtes de l'islamisme, les Arabes n'ont fondé des établissements fixes en Nubie que dans ce canton peu étendu, ainsi qu'à Damer, petit État plus méridional, renommé pour ses écoles de théologie, et dont la population est entièrement de race arabe.

Malgré la diversité des races, les populations de la Nubie actuelle sont soumises pour la plupart à un même état, à une condition commune, sous le rapport des intérêts matériels et politiques. Leur existence y repose sur les chances mobiles d'un commerce dont le despotisme oriental absorbe à peu près le monopole. Il en est de même de l'agriculture qui, par un principe analogue de fiscalité et par la privation des bras que le recrutement des armées enlève tous les jours, est forcément négligée. C'est à peine si, aujourd'hui, sur les bords du Nil naguère si animé par sa population agricole, l'œil aperçoit de loin en loin quelques-unes de ces élévations disposées pour recevoir un mécanisme hydraulique qu'on nomme *sahakieh* en arabe; leur nombre correspond à celui des cultivateurs qui les entretiennent. C'est sur cette base qu'est établie la répartition de l'impôt en Nubie, et non sur la mesure des terres. Ce mécanisme est destiné, à l'époque des basses eaux et de la morte-saison qui l'accompagne, à vivifier et féconder par des irrigations artificielles les terres élevées, et à assurer ainsi en tout temps la subsistance du pays (voy. *pl.* XIII). Il consiste en une roue à chapelets, combinée avec des engrenages et mue par des bœufs, des vaches, ou souvent même des chameaux. A l'époque du voyage de Burckhardt, on en évaluait le nombre de six à sept cents entre Assouan et Ouadi-Halfah seulement; la quantité de ces machines nous a semblé bien diminuée. Les ressources du commerce intérieur sont presque nulles, et les rapports entre les diverses localités, devenus peu fréquents, n'entretiennent plus la navigation fluviale, qui se réduit à quelques mauvaises embarcations. L'existence des hommes, sans cesse mise en question, attaquée dans ses sources et par des maladies et par des excès de toutes sortes, telles sont les causes qui ont produit depuis plusieurs siècles le dépeuplement croissant de la Nubie. Une administration sage doit porter un remede prompt à ces maux, pour éviter de voir la solitude et les ruines succéder tout à fait à la vie et au mouvement.

Après avoir passé en revue les races tant anciennes que modernes de la Nubie, il reste à remonter aussi haut que possible vers les origines de ces hom-

mes qui fondèrent jadis un état de choses durable dans la vallée du Nil, et à rechercher les vicissitudes et les révolutions qui ont amené successivement tant de populations diverses sur la scène historique.

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS DE LA CIVILISATION.

Les premiers essais de la civilisation dans la région du Nil ont, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, excité au plus haut degré l'attention des philosophes et des historiens. Il y a plus qu'un attrait de curiosité qui porte à interroger cette contrée où l'opinion à peu près unanime place le foyer primitif des lumières qui ont éclairé le monde. Les commencements d'une société qui a brillé d'un éclat si vif, et a devancé de beaucoup les autres nations dans tous les genres de perfectionnements, présentent un sujet de graves méditations et de conjectures du plus grand intérêt pour les annales de l'humanité. L'esprit se complaît dans l'étude des faibles essais qui ont préludé à des œuvres si merveilleuses; il rêve leurs développements possibles, il cherche à reconnaître la marche progressive de la société primitive, isolée, livrée à ses propres forces, à la seule impulsion de son génie particulier. Mais, il faut le dire, si l'on a determiné avec quelque certitude la source d'où émanèrent ces grands résultats, des doutes sérieux se sont élevés sur la part relative qu'il faudrait assigner à l'Éthiopie et à l'Égypte dans les perfectionnements sociaux. Les meilleurs esprits ont été partagés sur la marche probable du mouvement religieux et civilisateur. Cette question, en vain discutée, est restée tout entière, et l'espoir de la résoudre complétement, semble, malgré l'intérêt qui s'y rattache, perdu sans retour. D'un côté on a admis l'hypothèse que la vallée inférieure du Nil aurait reçu de la région méridionale l'ensemble de ses institutions, déjà complètes et perfectionnées au plus haut degré; d'après une autre opinion qui nous paraît beaucoup plus fondée, ainsi que nous essayerons de le démontrer, le germe apporté de l'Éthiopie, n'aurait acquis son développement entier et parfait que sur le sol de l'Égypte d'où il serait remonté ensuite dans toute sa puissance et sa maturité vers sa source première. Jusqu'ici les investigations de l'érudition et de la critique historique, éclairées des découvertes modernes, ne nous ont rien appris touchant l'état moral des premières colonies éthiopiennes. L'interprétation, devenue positive aujourd'hui, des monuments de cette civilisation qui subsistent encore sur le sol de l'Égypte, n'a pu, quel que soit le degré de leur antiquité, dissiper l'obscurité qui enveloppe les annales primitives de la région du Nil. La solution du problème semble au contraire être devenue par là plus éloignée. En effet, parmi les décombres de beaucoup des plus anciens de ces monuments qui n'étaient eux-mêmes que des reconstructions d'édifices bien antérieurs, détruits ou par la barbarie, ou peut-être aussi par le temps, on a constaté pour ces réédifications ou éditions postérieures, l'emploi de matériaux portant et la date évidente et les signes clairement exprimés des précédentes constructions auxquelles ils avaient primitivement servi. Ces témoignages irrécusables, qu'il était réservé à la science moderne de nous révéler comme ayant devancé les monuments de l'histoire positive, connus jusqu'ici, et qui sont de nature à effrayer l'imagination par l'antiquité relative des essais préliminaires et des élaborations fort antérieures qu'ils font nécessairement supposer, présentent tous, sans exception et au même degré, les traces non équivoques d'un développement matériel et intellectuel déjà très-avancé. Partout, et dans ces débris conservés des temps les plus anciens, et dans ces restes encore subsistants des époques moins éloignées de nous, les créations de l'homme, les œuvres de son intelligence se révèlent dans toute leur force et dans leur plus grand

éclat. Une analogie entière dans la pratique des sciences et des arts, une identité parfaite dans les procédés graphiques et dans les types consacrés, se montrent de toutes parts comme l'expression exacte et constante de la fixité des croyances religieuses et des institutions, en même temps qu'elles témoignent du degré d'avancement des connaissances humaines dès une époque qui devance les annales de la plupart des sociétés. La poussière des générations les plus anciennes interrogée dans la profondeur mystérieuse des catacombes, est invariablement apparue entourée des mêmes rites et des solennités du même culte religieux. La race elle-même retrouvée, à des époques diverses, dans toute la pureté de son type particulier, sans mélange ou altération, semble attester, du fond des hypogées, qu'elle a seule et sans partage joui de toute éternité, et pendant une période de temps incalculable, de la possession entière du sol et de l'édifice qu'elle y avait élevé de ses propres mains. Nulle part donc sur cette terre, les ouvrages des hommes ne décèlent un seul vestige de progrès ou de perfectionnement; il serait impossible de saisir un indice de phase ou d'état de transition dans les branches diverses de la civilisation. Cet ensemble imposant apparaît, produit comme d'un seul jet par des circonstances données, immuables; il s'identifie, pour ainsi dire, aux œuvres de la création par le caractère d'unité, de puissance et de durée dont il est profondément empreint. Toutefois, si cette civilisation, renfermant jusqu'ici le secret de ses élaborations intérieures, a résisté à l'analyse et se présente dans sa dernière expression, on ne peut méconnaître les données qui ressortent des annales de l'antiquité et du corps de l'histoire tout entier. A l'aide de ces notions, et si l'on prend pour guide la constitution physique même de la contrée, il est d'un haut intérêt philosophique d'étudier les essais et les développements du mouvement social, en remontant jusqu'à son point de départ qu'on s'accorde généralement à reconnaître dans la région méridionale de l'Éthiopie. C'est de là que prenant son essor vers l'Égypte où elle aurait atteint son apogée, la civilisation donna à la Grèce ses premiers enseignements, dont Rome recueillit par suite l'héritage, et légua enfin la bienfaisante influence aux sociétés modernes.

D'après des notions presque généralement admises par les sociétés primitives, les Éthiopiens, qui passaient pour avoir précédé les autres hommes sur la terre, auraient aussi les premiers reconnu l'existence de la divinité, et par cela même mérité les faveurs célestes. C'est à ce peuple qu'on attribuait l'institution des sacrifices et du culte des dieux; selon Diodore, il avait enseigné à la plupart des nations à pratiquer les cérémonies et les pompes sacrées, à honorer la puissance divine par des actes religieux; enfin, dit cet historien, sa réputation de piété était accréditée à ce point, dès une haute antiquité, que le premier des poëtes, Homère, représente dans l'Iliade Jupiter suivi de tous les dieux de l'Olympe, se rendant annuellement en Éthiopie pour assister à des festins et à des sacrifices toujours agréés comme l'hommage le plus pur qui pût être offert par les hommes à la divinité. Dès l'origine des choses, la prédilection céleste avait paru se manifester envers la contrée habitée par ce peuple élu; l'Éthiopie était le lieu de la terre où les bienfaits providentiels avaient été prodigués avec le plus de libéralité; les richesses ainsi que les phénomènes les plus merveilleux de la nature, l'abondance de toutes les choses qui rendent l'existence facile à l'homme, semblaient avoir été miraculeusement dévolues à certaines parties de cette région. L'éloignement de cette zone méridionale, qui passa dans l'antiquité pour la limite extrême du domaine de l'homme et du monde terrestre, les obstacles naturels qui en rendent l'accès presque impossible, et ont jusqu'à ce jour dérobé les véritables sources du Nil aux recherches des voyageurs, paraissaient envelopper,

comme à dessein, d'un voile surnaturel, les phénomènes inexplicables qui s'accomplissaient sur cette terre privilégiée. Par une tendance commune aux temps d'ignorance, on n'hésita pas a reconnaître dans ce mystère même un indice certain de la volonté suprême, qui cachait ainsi à tous les yeux la source des bienfaits et des prodiges par lesquels elle se manifestait.

Selon l'opinion émise par plusieurs philosophes anciens, les premières étincelles de la vie s'étaient allumées spontanément en Éthiopie; les lumières de la civilisation s'y seraient, pour ainsi dire, répandues aussi comme par une émanation céleste. S'il faut en croire les traditions généralement accréditées dans l'antiquité, les Éthiopiens étaient de très bonne heure en possession des arts et des sciences; en cela comme en toutes choses, ils avaient devancé les autres peuples, et le reste des hommes avait été initié par leurs préceptes à la plupart des pratiques et des institutions qui dénotent un état avancé. Ainsi l'Égypte avait appris des Éthiopiens à honorer ses rois à l'égal de la divinité: parmi une infinité d'autres rites, elle leur devait la coutume à la fois salubre et morale d'apporter aux funérailles des morts des soins particuliers et une certaine pompe; enfin elle paraissait leur avoir emprunté les premières notions des procédés graphiques, c'est-à-dire, l'écriture hiéroglyphique, dérivée elle-même de l'usage primitif des représentations purement symboliques; usage qui suppose nécessairement une certaine pratique des arts, du dessin, de la sculpture et de la peinture. Dotée de ces avantages essentiels, la nation éthiopienne aurait dû encore à une protection supérieure le plus grand des bienfaits, l'union intérieure, et par suite, la conservation de son indépendance. Les héros de la mythologie, Hercule et Bacchus, après avoir, selon Diodore, parcouru en conquérants toute la terre habitable, se seraient abstenus de combattre les seuls Éthiopiens qui vivent dans la contrée supérieure à l'Égypte, tant, ajoute l'historien, en considération de la piété de ce peuple, qu'à cause des difficultés que présentait l'entreprise. A une époque de l'histoire, postérieure aux temps fabuleux, mais où les faits tiraient encore pour les esprits religieux une haute signification de la région même où ils s'accomplissaient, cette constante prédilection du ciel semblait se manifester d'une manière non moins éclatante, et Cambyse, vainqueur de l'Égypte, conduisant une armée nombreuse à la conquête de l'Éthiopie et des trésors qu'elle renfermait, avait à lutter contre les éléments, et, n'échappant qu'à peine lui-même à la mort, il voyait périr dans les sables du désert l'élite de ses soldats décimés par la soif et la famine.

Quoi qu'il en soit des traditions plus ou moins positives, religieusement consacrées par l'épopée antique, et au travers des fictions mythologiques qui, pour la plupart, ajoutaient leur prestige à des réalités, un fait domine, qu'il est important de constater: c'est qu'alors même que l'Égypte, parvenue au plus haut degré de civilisation et de puissance, visitée par tout ce qu'il y eut de philosophes célèbres dans les temps anciens, instruisait à ses leçons les législateurs de la Grèce, l'Éthiopie supérieure n'avait pas cessé d'être considérée comme le foyer primitif des lumières. C'était d'ailleurs une doctrine admise de toute antiquité chez les Égyptiens eux-mêmes, que le principe vivifiant, créateur de la terre féconde au milieu de la stérilité des déserts, émanait des extrémités méridionales de l'Éthiopie, où le Nil prend ses sources. Les dépositaires de la science de cette nation, fidèles gardiens de ses annales, et des traces de ses origines, en avaient, en quelque sorte, perpétué la tradition sous l'autorité du dogme. L'un des mythes fondamentaux de la théogonie locale personnifiait le fleuve dans Osiris, et le représentait révélant aux premières colonies le sol fertile et cultivable; fiction qui consacrait un fait physique généralement reconnu. En effet, Hé-

rodote, initié par les prêtres de Memphis à quelques-uns des mystères de la contrée, nous apprend que l'observation d'un phénomène qui s'est manifesté constamment aux embouchures du Nil, avait donné lieu à un calcul d'après lequel on devait considérer une grande partie de l'Égypte comme une création du fleuve. Ces observations, commencées dès la plus haute antiquité, continuées attentivement pendant une série de siècles non interrompue (et que d'ailleurs on a pu vérifier à toutes les époques), prouvaient avec pleine évidence qu'une grande portion du pays, la plus fertile surtout, n'était qu'une terre d'alluvion, conquise sur la mer, dont les eaux, sans cesse refoulées par les eaux bourbeuses de l'inondation périodique, s'étaient retirées devant cette accumulation incessante du limon charrié de l'Éthiopie, et avaient successivement abandonné une vaste surface d'atterrissements au profit de l'homme. C'était donc progressivement et à mesure que la vallée inférieure du Nil était devenue habitable, que seraient apparus, pour cette région, ses premiers colons primitivement retenus au-dessus des cataractes.

En recherchant attentivement les causes du mouvement social qui prit naissance dans la vallée supérieure du Nil, on est amené infailliblement à en considérer les premiers essais comme un fait isolé, spontané, dû à un concours fortuit de circonstances toutes locales, et comme le résultat d'une impulsion imprimée à l'homme par une puissance en quelque sorte providentielle. Cette région de l'Éthiopie se trouvait, en effet, dans des conditions particulières de position, et n'avait pu devoir ses commencements qu'à elle-même; seule elle échappait aux ténèbres, alors que les lumières semblaient n'avoir lui pour aucune autre contrée. Aucune donnée positive du moins ne témoigne d'essais d'organisation relativement aussi anciens. Nul symptôme d'état social ne s'était révélé jusque-là sur un seul point du continent africain. En ce temps reculé, la terre d'Égypte n'était, comme nous venons de le dire, d'après le témoignage de l'antiquité elle-même, qu'une région en grande partie basse et humide, sortant à peine du sein des marécages, et accomplissant lentement et par des alluvions successives, le travail de sa formation. Les traditions les plus anciennes sur l'origine des sociétés ne mentionnent aucune agglomération d'hommes déjà constituée en nation sur la surface du globe alors habitée. La race humaine, encore peu nombreuse, vivait en hordes faibles et très-divisées, n'obéissant qu'à un instinct sauvage, livrées à toutes les vicissitudes de l'existence vagabonde. L'Éthiopie renfermait le germe précieux qui devait éclairer le genre humain, et le soustraire à l'état de barbarie.

Si l'on essaye de prendre les faits à leur origine, et lorsqu'on se reporte par l'imagination à cette époque reculée qui vit poindre les premières lueurs de l'état social, on assiste à un spectacle du plus haut intérêt. L'esprit s'émeut à l'idée de quelques familles chétives encore, s'associant dans le but d'échapper aux vicissitudes et aux désordres de la vie errante, et s'avançant d'un pas faible et chancelant vers la plus brillante destinée. Un sol fertile, riche d'une abondance spontanée, une nature presque constamment vivifiée sous l'influence de certains phénomènes, avaient retenu cette association primitive en la conviant à une existence facile, à un avenir plus certain. Grâce à cette situation privilégiée, des établissements fixes et permanents avaient été essayés. L'instinct qui avait d'abord rapproché les hommes dans un intérêt commun de conservation, avait par suite fait jaillir les lumières du contact des idées. Bientôt les premières notions du travail et de l'agriculture avaient révélé le secret de leurs ressources. L'existence sédentaire et les rapports fréquents qu'elle établit entre les individus, avaient singulièrement adouci les mœurs, et contribué au développement du lien social, à l'union intérieure et à la com-

munauté des vues. Il en était résulté un état de bien-être auparavant inconnu, et auquel étaient venues participer successivement la plupart des familles répandues sur une certaine étendue de l'Éthiopie. Peu à peu l'œuvre sociale avait grandi et s'était fortifiée; déjà elle présentait une masse imposante de population à opposer aux ennemis naturels qui la menaçaient de toutes parts. Car en effet, l'Éthiopie méridionale, formée de contrées à peu près toutes habitables à des degrés divers, quoique généralement peu peuplée par rapport à sa vaste étendue, surtout à l'époque qui nous occupe, nourrissait cependant des races qui étaient restées étrangères à toute idée de société. Par la nécessité de leur situation et par la nature même du sol qu'elles fréquentaient le plus habituellement, elles étaient vouées sans retour à la vie errante, à l'état de rudesse et de férocité natives qui ont, à toutes les époques, caractérisé la plupart des races africaines de ces parages où on les retrouve encore les mêmes. Ces hommes s'étaient, avec le temps, multipliés aussi dans leurs mœurs grossières. Plus d'une fois, sans doute, leur fougue, leurs habitudes de rapine et de dévastation avaient, par des invasions répétées, sinon paralysé, du moins retardé la marche des perfectionnements et causé de graves dommages à l'édifice qui s'élevait si laborieusement. Mais l'impulsion était donnée, et une certaine organisation une fois constituée dans une voie de progrès, rien ne devait plus arrêter le cours de ses développements et de ses conquêtes.

Le mouvement social, évidemment originaire de la région méridionale de l'Éthiopie, s'était naturellement concentré, dès le principe, sur les bords de l'une des branches principales du grand fleuve qui, avec une multitude d'affluents, arrose ces contrées. Dans cette situation, le spectacle de la nature s'était d'abord offert à l'association primitive des hommes dans toute sa majesté. C'est là surtout que la périodicité et la grandeur imposante des phénomènes, l'activité et la richesse des productions, s'étaient manifestées dans leur plus haute expression de régularité, d'ordre et de puissance. C'est aussi en présence de ces bienfaits prodigués, comme par une main invisible, que pour la première fois peut-être, l'idée de la divinité s'était révélée à l'homme reconnaissant. Ces dispositions favorables n'étaient pas restées stériles; elles avaient reçu dès l'origine une heureuse direction de l'autorité de l'expérience et des lumières. Déjà des hommes qui devançent le vulgaire par des vues élevées et un certain instinct de l'avenir, devinant tout ce que renfermaient les éléments d'organisation réunis sous leur main, auraient saisi le gouvernail, et se seraient constitués les régulateurs d'un ordre de choses durable. Cette influence protectrice, non moins que la haine et la réprobation pour l'état nomade, érigées de bonne heure en principe social, auraient permis aux germes de toutes les institutions de se développer dans une paix profonde, à l'abri des vicissitudes et des désordres qui maintenaient dans l'abjection la plupart des hordes répandues sur la terre. Les dernières traces de mobilité et de fougue aventureuse se seraient transformées peu à peu dans des habitudes fixes et sédentaires. Asservi, pour ainsi dire, par le bien-être d'une condition meilleure, l'homme aurait bientôt méprisé l'indépendance misérable de la vie errante, qui n'avait de certain que ses agitations et ses souffrances, et dont le contraste rehaussait encore les avantages d'un état soumis à l'ordre et à la régularité.

A mesure que la population, agglomérée au foyer primitif de l'état social, s'était multipliée par une existence facile, et à la faveur de l'association commune, la colonisation se serait avancée de son point de départ, sur les deux rives du fleuve, peuplant ses îles nombreuses, et descendant avec le cours de ses eaux, dans la direction du nord. Elle aurait, par cette marche lente et progressive, suivi incessamment une voie tracée par la na-

ture elle-même. Guidée par le cours d'eau puissant qui ouvrait devant elle un long sillon de terre féconde, et obéissant comme à l'instinct de ses destinées, elle aurait ainsi conquis successivement une grande partie de la région soumise aux inondations périodiques; parcourant ensuite, dans ses sinuosités, la vallée étroite et resserrée du fleuve, vers l'extrémité septentrionale de l'Éthiopie, et après avoir franchi plusieurs cataractes, elle serait parvenue enfin à la dernière de ces barrières naturelles, au delà de laquelle s'ouvrait une carrière étendue. Là était apparue, aux précurseurs de la famille éthiopienne, une terre de formation plus récente, vierge encore de la présence des hommes, et qui semblait prédestinée à favoriser leurs établissements. Cette région, création du fleuve qui l'avait formée par l'action de ses eaux épanchées en abondance au temps de sa crue périodique, était isolée au milieu de l'immensité de déserts protecteurs où les nomades des âges primitifs ne s'étaient pas encore frayé des chemins; situation exceptionnelle qui, à tous les éléments de prospérité matérielle de l'Éthiopie, joignait l'avantage de n'être pas, comme cette dernière contrée, inquiétée par la barbarie incessamment errante sur ses flancs. L'avenir s'y présentait sous les auspices les plus favorables; l'œuvre sociale échappait à l'instabilité, et confiait ses destinées à une terre hospitalière. Dès ce moment, une impulsion nouvelle aurait hâté les développements du germe civilisateur. Pour les favoriser davantage, une prévoyance habile aurait, à dessein, jeté un voile sur des origines que la tradition reportait à des temps de désordre et de barbarie. Toutes les traces d'un état antérieur d'abjection auraient bientôt disparu dans l'oubli des lieux où il avait existé. Les premiers préceptes de la cosmogonie, d'ailleurs conformes aux connaissances géographiques primitives, restreignant l'essor de la pensée et de l'inconstance naturelle des masses dans un cercle circonscrit, paraissaient avoir enseigné de bonne heure que la région du Nil résumait à elle seule la portion importante et principale du monde terrestre, et, pour ainsi dire, l'un des deux hémisphères constituant, d'après un système tout local, le grand tout de l'univers. A peine l'ère sociale remontait à quelques générations, et déjà pour le colon éthiopien la terre habitable paraissait n'avoir pas de limites plus reculées que celles de la vallée du fleuve; au delà, il n'y avait pour lui que l'espace ou le néant. Cette doctrine fondamentale, qui reposait sur la constitution physique de la contrée, avait, en revêtant l'autorité du dogme, formé la base des idées et des croyances locales; elle avait été comme le point de départ du développement social et religieux.

Descendu de la région méridionale en suivant les rives du fleuve jusqu'à la mer, et à mesure que le sol cultivable se formait au-devant de ses pas, l'homme avait transplanté aussi ses mœurs, ses pratiques, ainsi que le germe de ses croyances et de ses institutions. Son existence n'avait pas cessé d'être entourée des objets de son culte et de sa vénération, qui déjà, sans doute, avaient droit à ses hommages, par cela même qu'ils étaient l'expression d'un principe utile ou bienfaisant, d'un élément essentiel de l'ordre moral ou de l'ordre matériel. Avec lui avaient émigré, au nord de l'Éthiopie, la plupart des êtres ou des productions de la nature qui jouèrent un rôle dans la symbolique primitive, et qui étaient évidemment originaires des climats méridionaux où les voyageurs les ont retrouvés de nos jours. C'est là un fait incontestable. Mais on est réduit à des conjectures lorsqu'on essaye de rechercher quelles furent les croyances naissantes, et par quels degrés les hommes fixés sur les bords du Nil s'élevèrent à la connaissance de la Divinité. On ignore si, déjà dotée de beaucoup d'autres avantages qui lui étaient particuliers, cette société aurait eu encore, dès ses premiers pas, le privilége d'échapper aux essais d'un fétichisme grossier, et à ses supers-

titions, et si elle se serait trouvée à son origine en possession du système religieux complet et perfectionné, dont témoignent les monuments de la plus haute antiquité. Il en est de même des institutions civiles et politiques. Aucune donnée positive ne nous est parvenue sur le degré d'avancement moral des premières colonies venues d'Éthiopie en Égypte. L'obscurité qui enveloppe les annales primitives de ces deux contrées a défié jusqu'ici les investigations de la science, et confond, à tous égards, dans une étroite communauté la part de chacune d'elles dans l'œuvre des perfectionnements.

Il faut nécessairement reconnaître que de très-bonne heure l'idée d'une intelligence supérieure à toutes choses avait pu, en quelque sorte, éclore spontanément sur la terre d'Éthiopie, et qu'un concours de circonstances particulières avait dû singulièrement prédisposer les esprits à révérer dans les faits naturels la manifestation d'une puissance préexistante à tout. Il est certain que le génie profondément observateur et religieux qui présida aux destinées sociales de cette contrée, avait étudié, scruté attentivement les mystères de la nature et de l'organisation du monde. Il avait puisé dans l'ordre et l'harmonie de l'univers, dans le cours régulier des astres, la périodicité des phénomènes, enfin, dans le mouvement et la vie imprimée aux productions naturelles et aux êtres animés, la révélation ou l'émanation d'une volonté, d'une intelligence éternellement féconde et toute-puissante. En remontant des œuvres créées au principe créateur, ce génie éminemment philosophique s'était élevé à l'idée d'un Dieu « maître et auteur de « l'univers, supérieur à tous les éléments, par lui-même immatériel, « incorporel, incréé, indivisible, invisible, et tout par lui-même et en « lui-même, et qui, comprenant tout « en lui, communiquait à tout. » Telle est la définition que Iamblique nous en a transmise, d'après ce qu'il avait appris des Égyptiens eux-mêmes. Ainsi il aurait été donné aux âges primitifs de la civilisation de concevoir l'idée purement abstraite de Dieu dans son unité absolue. Il est aujourd'hui bien avéré que, sous les apparences du panthéisme le plus étendu, les populations de la vallée du Nil n'avaient admis en fait et très-positivement que le *monothéisme* manifesté par ses attributs infinis, et représenté par autant de personnifications mystiques qui en étaient l'expression sensible (*). Il reste encore démontré qu'une saine philosophie avait présidé à la formation de ces mythes religieux et aux idées cosmogoniques particulières à la contrée; qu'enfin une doctrine psychologique, puisée dans une morale épurée et dans une métaphysique de l'ordre le plus élevé, avait consacré le dogme de l'immortalité de l'âme avec les peines et les récompenses de la vie éternelle, sous les formes diverses de la matière.

L'organisation sociale tout entière reposait sur des vues d'une portée non moins haute, et une sagesse profonde se révélait dans la plupart des institutions civiles, politiques et religieuses, étroitement liées entre elles. Si l'on se livre attentivement à leur étude, un ordre de choses complétement réglé et parvenu à une maturité entière, apparaît entouré des signes certains de son existence prolongée et d'une antiquité qui devance tous les calculs. Ses lois étaient l'expression de la stabilité et de l'ordre immuables, de même que l'exercice du pouvoir semblait fondé sur l'autorité la plus inflexible et la puissance la plus étendue qui aient été données à des hommes. La hiérarchie sociale n'avait que deux degrés, que séparait, pour ainsi dire, toute la distance qui existe entre l'*intelligence* et la *matière*. De la sphère supérieure, l'élite des intelligences, particulièrement réservée à l'exercice des facultés morales, planait au-dessus du reste de la population, vouée exclusivement

(*) Voir à ce sujet les Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, par Champollion le jeune, et l'Égypte ancienne, par M. Champollion-Figeac, p. 244.

aux travaux matériels. Le pouvoir souverain était naturellement dévolu à ceux qui, revêtus du caractère sacerdotal, semblaient appelés, comme intermédiaires nécessaires entre la Divinité et le monde terrestre, à régir la société par des lumières et des vues supérieures. Dépositaire de l'autorité suprême et constituée en caste, sur des bases particulières et à certaines conditions mystérieuses, cette réunion d'hommes à part avait fondé le gouvernement théocratique le plus puissant; assumant la responsabilité de l'avenir social, cette caste avait en même temps consacré un principe absolu pour le reste de la nation : le travail et l'obéissance passive. Elle s'était réservé à elle-même les attributs d'une influence illimitée, et son action se manifestait à tous les degrés de la hiérarchie religieuse, politique ou administrative. En possession de la haute mission de veiller sur les destinées de l'État, elle aurait, selon quelques traditions, corroboré dans les temps primitifs, l'autorité de ses arrêts par la haute sanction des oracles. Cette théocratie avait aussi donné originairement les premiers chefs à la nation; de son sein était sortie une succession de *prêtres-rois* auxquels fut déléguée l'autorité suprême, sorte de magistrature qui réunissait à la fois dans les mêmes mains les pouvoirs du pontife et de l'homme d'État. Ses archives, sanctuaire ouvert à ses seuls adeptes, renfermaient le secret des ressources publiques et de la science du gouvernement. On y avait consigné de temps immémorial les traditions et les saines doctrines qui devaient assurer au pays la perpétuité d'une administration éclairée. Cette institution puissante avait d'ailleurs porté sur tous les points son attention vigilante. Par ses soins, les ressources du travail et de l'industrie avaient pourvu aux besoins toujours renaissants d'une population accumulée et sans cesse croissante. L'agriculture avait été particulièrement mise en honneur, et le partage annuel des terres entre les cultivateurs assurait, par une répartition proportionnelle des labeurs, la subsistance de la grande communauté. En outre, une sage prévoyance amassait en réserve le superflu des années d'abondance pour les temps de disette, à laquelle le pays était exposé par suite de l'inégalité des inondations périodiques. Les procédés de la mécanique étaient mis en œuvre pour puiser les eaux du fleuve, les épancher sur les terres élevées qu'elles fécondaient en tout temps, et multiplier ainsi les récoltes. Enfin des canaux allaient fertiliser au loin les sables du désert, et reculaient les limites du domaine de l'homme jusque sur des plages ingrates, auparavant inhabitables et vouées à une stérilité éternelle.

Ce n'était pas assez d'avoir assuré, par les ressources premières, l'existence des masses et une partie de leur bien-être matériel; il était encore nécessaire de veiller à leur conservation, et de les préserver des causes de destruction nées de leur accroissement même. L'expérience d'un passé funeste avait sans doute révélé de graves perturbations dans l'ordre matériel, et signalé l'invasion, à différentes époques, de maladies épidémiques ou contagieuses qui avaient décimé les colons des bords du Nil; fléaux d'autant plus actifs et redoutables que les populations étaient plus agglomérées. Ce mal, dont il serait difficile de déterminer l'origine, le siége et le caractère à l'époque de sa première apparition, avait alors sans doute frappé de terreur toutes les imaginations. Le retour de calamités semblables, en attaquant les classes inférieures ou les sommités elles-mêmes de la société, avait sapé l'édifice tantôt par la base, tantôt par le faîte; il avait paralysé le travail et ses ressources, ébranlé la foi des masses et la persévérance des gouvernants, rompu l'équilibre des forces actives ou intelligentes de la nation, et mis peut-être plus d'une fois en question l'avenir social. Prévenir le renouvellement de ces catastrophes, extirper un germe de destruction qui semblait inhérent au sol même, tel avait été le problème à résoudre. Après en avoir étudié et reconnu les

causes, une sollicitude intelligente était parvenue à dompter le mal par les prescriptions les plus efficaces, par des mesures d'hygiène, de propreté, et enfin, par l'usage de l'embaumement des corps, suivant certains procédés. Cette pratique qui, dans le principe, n'avait eu évidemment d'autre motif, remontait à une époque d'une antiquité assez reculée qu'on ne saurait déterminer même approximativement. Le but paraissait avoir été complétement atteint. L'histoire, du moins celle des temps antérieurs à l'ère chrétienne, n'a d'ailleurs conservé aucune trace positive d'une maladie pestilentielle née dans la région du Nil, et semblable à celles qui ont désolé depuis cette partie de l'Afrique, et ont envahi fréquemment et l'Asie et l'Europe (*). Quelles qu'aient été la nature et l'extension des maladies qui auraient affligé, dès l'origine, les établissements des hommes dans cette contrée, il est certain que les mesures de salubrité, évidemment destinées à les combattre, furent rigoureusement en usage partout où un certain degré de civilisation avait pénétré dans ces parages, et qu'elles étaient répandues au midi, sur une grande étendue de la contrée. Au nombre des faits contenus dans le récit des Ichthyophages, sur ce qu'ils avaient vu chez les Éthiopiens Macrobiens, où le roi Cambyse les avait envoyés pour reconnaître le pays, on remarque les procédés employés par ce peuple pour la sépulture des morts. En lisant ce qu'en rapporte Hérodote, dont, en cette occasion, la véracité ne semble pas devoir être suspectée, on est frappé de l'analogie qui existe entre ce qui se pratiquait chez ces Éthiopiens et les usages consacrés pour le même but dans la vallée inférieure du Nil (*). On ne peut méconnaître dans cette coutume, soit une tradition conservée depuis l'origine de l'institution, dans le haut pays où elle aurait pris naissance, soit un emprunt fait, par imitation, à la sagesse de l'Égypte qui avait déjà répandu au loin ses bienfaits. On en peut conclure qu'au temps de Cambyse, c'est-à-dire, dans le sixième siècle avant l'ère chrétienne, cette institution, ainsi que plusieurs autres dont nous parlerons ailleurs, était en vigueur dans la région considérée alors

(*) Le savant docteur Pariset établit dans un écrit intitulé : *Mémoire sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire*, imprimé en 1837, que la partie inférieure de l'Égypte, connue sous le nom de Delta, est le foyer permanent de la peste d'Orient; que cette maladie contagieuse qu'on peut considérer comme nouvelle, en ce qu'elle diffère par ses principaux caractères de celles décrites par les auteurs anciens, y parut pour la première fois à Péluse en l'année 542 de l'ère chrétienne. Il en attribue néanmoins l'apparition à la désuétude dans laquelle était tombé l'usage des embaumements, par suite de l'invasion du christianisme qui, avec les croyances anciennes, avait détruit la plupart des pratiques qui y étaient inhérentes. Cette institution semblerait donc avoir fait disparaître dans l'origine un fléau qui aurait affligé les premières colonies de la vallée du Nil. Le mal se serait reproduit dans la suite, bien que son caractère et ses symptômes aient pu varier, et à cause du temps écoulé, et par suite d'une combinaison d'influences ou de circonstances nouvelles et de changements survenus dans la constitution même de la contrée.

(*) « Les Ichthyophages, dit cet historien, visitèrent ensuite les tombeaux des Éthiopiens qu'on dit fabriqués en verre; on dessèche le corps suivant la méthode des Égyptiens ou autrement; on l'enduit d'une couche de plâtre, ornée d'un dessin, approchant, autant qu'il est possible, de la ressemblance du mort. Après cette préparation, on renferme le corps dans une colonne creuse de verre fossile, très-commun dans le pays, et qui se travaille facilement. Au travers de cette enveloppe on voit le mort sans qu'aucune odeur désagréable se fasse sentir et sans que cette vue ait rien de choquant. La colonne est placée de manière qu'on peut la contempler de tous côtés ainsi que le corps qu'elle renferme. Les parents les plus proches du mort gardent ces sortes de colonnes pendant un an dans leurs maisons, font servir devant elles les prémices des victimes, et leur offrent même des sacrifices. Ce temps écoulé, elles sont emportées dehors et placées autour des murs de la ville. »

comme la plus méridionale de l'Éthiopie. Mais on ne saurait déterminer si cette coutume y était fondée sur les mêmes causes et due à des circonstances semblables, et si elle y avait revêtu au même degré un caractère religieux puisé dans un ordre d'idées et de croyances entièrement analogues. Il est certain que dans la vallée inférieure du Nil, cette mesure importante de salubrité publique avait été consacrée, dès le principe, sous la forme d'un rit, avec la solennité de ses pompes particulières. Son utilité réelle n'avait pas été entourée de cérémonies purement vaines, il y avait là encore un grave enseignement moral et social tout à la fois, qui fortifiait dans les cœurs l'attachement à la famille et au sol héréditaire de la patrie : un dogme d'une haute portée philosophique et religieuse etait aussi venu s'y confondre. Pour atteindre complétement son but véritable, ce système d'embaumement et de conservation des corps dut s'emparer de la dépouille de tous les animaux de la nature sans aucune exception; et, sous ce point de vue, ce rit fut rattaché aux idées psychologiques et à la transmigration de l'âme éternelle sous les formes diverses de la matière périssable, c'est-à-dire, à l'existence régénérée, renouvelée par des métamorphoses extérieures, successivement modifiées selon les mérites de chacun; car tous les êtres que la création avait animés de son souffle, sans distinction d'instincts bons ou mauvais, étaient considérés comme une manifestation ou une émanation de la Divinité même, une parcelle de l'intelligence supérieure. En même temps donc que cette institution avait une utilité actuelle, elle était aussi l'expression du lien moral qui unissait les hommes entre eux par les souvenirs et les affections du passé, et elle se rattachait intimement à l'avenir par les croyances religieuses et les idées psychologiques qu'elle représentait. Ainsi s'expliquent ces honneurs merveilleux dont, après la mort, la dépouille de tous les êtres de la création, celle des animaux comme celle des hommes, était entourée, de toute antiquité, sur les bords du Nil. C'est par suite de l'observation rigoureuse de cette pratique, que des momies de toutes sortes d'animaux, rangées en ordre et par espèces, surgissent encore aujourd'hui par myriades, presque à la surface du sol qui les recouvrait naguère, ou bien remplissent des souterrains creusés par la piété des hommes, dans le but de soustraire ces restes respectés à une destruction complète et funeste. Une destination bien plus élevée était réservée à ces hypogées immenses, décorés avec toute la magnificence des arts, et par les représentations symboliques ou mythologiques de la plus haute signification, alors qu'il s'agissait de la demeure dernière des rois auxquels le jugement des populations, d'accord avec le vœu de la loi, rendait un témoignage éclatant de vénération et de reconnaissance, en leur décernant les honneurs de la sépulture. De là enfin cette multitude de catacombes s'ouvrant au flanc des montagnes et sondant leurs profondeurs; vastes nécropoles souterraines où reposent encore ensevelies depuis des siècles des générations successives, conservées à ce point qu'elles y semblent récemment déposées. Elles y apparaissent avec leurs traits, leur couleur; et, comme pour compléter en quelque sorte cette illusion d'un reste de l'existence prolongée au sein même de la tombe, chacun y est entouré, selon son rang ou sa profession, de tous les objets, de tous les attributs qui l'ont accompagné sur la terre. Les parois de ces demeures sépulcrales reproduisent avec exactitude et naïveté l'image écrite et peinte des scènes de la vie terrestre de l'homme, de ses occupations agricoles ou industrielles; le tableau de ses usages domestiques, civils et religieux, comme des actes qui consacraient les affections de la famille, la piété et la vénération envers les ancêtres, et enfin le culte de la divinité.

Ainsi la religion était intervenue dans la plupart des institutions, et avait, par sa sanction, assuré l'exécution des mesures d'utilité générale. De

plus, un sens moral d'une haute portée était attaché à la plupart des actes de la vie privée ou publique de chacun, soit comme être isolé, soit comme fraction de la grande communauté. Une sage prévoyance avait envisagé l'œuvre sociale sous ce double point de vue, et elle en avait compris toute l'etendue. Quelle que soit l'opinion qu'on a cherché à établir sur le sort des classes inférieures dans la vallée du Nil, malgré des erreurs répandues peut-être à dessein, et perpétuées dans des temps d'ignorance, il n'en est pas moins constant aujourd'hui que la condition morale de l'homme fut de bonne heure l'objet d'une attention sérieuse. Vainement, pendant des siècles, on a déversé le mépris et le ridicule sur les croyances de ce peuple, en le présentant comme voué à l'adoration aveugle des fétiches, et plongé dans un chaos impur de préjugés et de superstitions. C'est en vain aussi que, se fondant sur l'immensité prétendue vide et le faste en apparence inutile des travaux accomplis par les habitants de la vallée du Nil, on en a tiré la conséquence que l'homme y fut réduit à l'esclavage le plus dur, à l'état misérable et dégradant de la brute, et qu'il ne fut sur cette terre que l'instrument passif et inintelligent des caprices et de la cupidité d'un petit nombre de dominateurs. Une critique éclairée a, de nos jours, fait justice de ces idées erronées, et retabli les faits dans leur véritable jour. Il est bien reconnu que la raison et l'équité avaient présidé à l'établissement d'un état de choses qui trouvait, dans le bien-être des masses et leur participation à l'œuvre commune, les garanties les plus solides d'ordre et de stabilité. Par un instinct admirable des destinées sociales, l'homme des dernières classes semblait avoir été associé, pour ainsi dire, dès l'origine, au mouvement de ce vaste mécanisme, par le travail dont la caste privilégiée était la première à donner l'exemple, bien que dans une sphère plus haute et avec un but plus élevé. Le travail fut donc la loi commune, l'état permanent et habituel des deux classes de cette société; l'une vouée aux occupations toutes matérielles et assujettie à l'autorité de l'autre qui était adonnée aux spéculations de l'intelligence. Ainsi l'obéissance était facile à l'homme, qui ne perdait rien de sa dignité en passant sous le niveau commun de cette organisation, faite de telle sorte qu'elle n'était en réalité qu'un échange mutuel de labeurs, et que l'oisiveté n'y avait pas trouvé place. Que la caste dominante ait usé de sa supériorité et du prestige de ses lumières pour frapper les imaginations; qu'elle ait accru par là son autorité, et suppléé par son ascendant, à son infériorité numérique, on ne saurait le révoquer en doute; mais l'usage modéré qu'elle fit de cette puissance extraordinaire qui ne dégénéra jamais en tyrannie, et le but moral, élevé, sur lequel elle reposait, en légitimaient l'exerciee le plus étendu. Les colléges sacerdotaux en s'attribuant exclusivement la pratique des sciences abstraites, des plus hautes spéculations de la métaphysique et la culture des arts, n'avaient pas assumé la part la moins laborieuse dans l'œuvre entreprise en commun. L'influence de leur concours actif et de leur vigilance infatigable s'était également manifestée à tous les degrés de l'organisation sociale. Le règne des lois, la hiérarchie des pouvoirs, avaient, comme nous l'avons dit, établi un ordre de choses régulier; d'autres effets encore avaient signalé cette action puissante. La division du temps et l'établissement du calendrier furent du nombre des plus belles institutions dont une société primitive ait pu être dotée, et qui lui aient donné le plus de titres à l'admiration de la postérité. Les usages civils, les travaux divers de l'agriculture, ainsi que les solennités religieuses, avaient été réglés sur les différentes saisons et fixés à certaines époques de la période annale. Les observations de la docte caste ne s'étaient pas arrêtées aux phénomènes de la nature terrestre; elle avait porté plus loin la profondeur de ses méditations. Elle était arrivée par la contemplation assidue

de la voûte céleste et une puissance d'observation merveilleuse, à une série de calculs astronomiques dont quelques monuments attestent la haute antiquité; elle avait déterminé selon des règles fixes et constantes le cours des astres et le mouvement des constellations. Le résultat d'une partie de ces travaux, qui sont encore les vérités fondamentales de la science, nous est parvenu soit par les zodiaques, dont l'institution semble aussi ancienne que les connaissances qu'elle consacrait, soit par une multitude d'autres tableaux astronomiques ou même astrologiques; car l'astrologie fut au nombre des matières spéculatives qui exercèrent l'infatigable sagacité des colléges sacrés. Les croyances inhérentes à une société primitive, la nature d'une religion qui embrassait l'univers dans son domaine, expliquent suffisamment l'existence d'un art en quelque sorte divinatoire, à côté des sciences exactes et positives et d'un ensemble d'institutions d'ailleurs fondées sur la raison la plus grave et la plus élevée. Toutefois, il faut se garder de confondre les idées philosophiques et purement cosmogoniques dont l'astrologie fut l'expression sur les bords du Nil, avec les superstitions et les spéculations de la science cabalistique qui a été en crédit même chez la plupart des peuples éclairés de l'antiquité, et dont nous voyons d'ailleurs des exemples parmi plusieurs civilisations plus modernes, où la politique de quelques hommes instruits, spéculant sur la crédulité du vulgaire ignorant, a trouvé dans les mystères de la science astrologique, comme les anciens dans les oracles, un moyen d'influence et de gouvernement! Intimement liée à l'astronomie dont elle procédait, l'astrologie avait établi des rapprochements particuliers entre les choses de la terre et certaines combinaisons de faits astronomiques. De l'action directe et réelle des astres sur les diverses saisons, sur les productions et la plupart des phénomènes de la nature, l'esprit superstitieux des premiers âges avait déduit des influences sur les êtres, leur nativité, leur existence et leur mort, et par suite la philosophie y avait rattaché les doctrines psychologiques et certaines croyances locales. La notation et la collection de ces rapports constituèrent de bonne heure une théorie particulière. La caste sacerdotale s'était emparée de cette source précieuse d'autorité sur les esprits, et s'était réservé d'en formuler les lois, dont le recueil nous a été transmis en partie dans un texte que Champollion le jeune désigne sous le nom de *Table des influences*. Par sa nature abstraite et toute spéculative, la science astrologique dut rester en dehors du domaine vulgaire, de même que la plupart des choses de la métaphysique et des matières d'un ordre supérieur. Aussi les monuments de cette science, c'est-à-dire, les textes astrologiques, sont-ils beaucoup plus rares en Éthiopie et en Égypte que ceux qui intéressaient directement l'état moral ou matériel de la société. Nous sommes naturellement amenés à jeter ici un coup d'œil rapide sur les procédés graphiques qui furent le plus communement en usage dans presque toute l'étendue de la vallée du Nil. Il rentre dans notre sujet d'examiner leur origine, leurs développements et les éléments divers qui y concoururent dès la plus haute antiquité, sous l'inspiration éclairée et la direction unique de l'ordre sacerdotal, dont cette création, comme toutes les autres, atteste les vues d'avenir et le génie social. Les découvertes modernes nous ont appris toute l'importance de ce mode primitif de transmission de la pensée, en nous révélant sous un jour nouveau sa véritable constitution, son but et sa portée.

La plupart des traditions de l'antiquité font honneur à l'Éthiopie de l'invention de l'écriture hiéroglyphique, comme des notions premières qui enfantèrent les autres institutions de la civilisation égyptienne. Aucun doute ne s'élève sur la probabilité de cette origine, si l'on considère la nature même des signes de cette écriture: la plupart des objets qu'ils représentent par imitation, et qu'il est facile d'ailleurs de reconnaître, appartiennent évi-

demment au règne animal ou au règne végétal, de même qu'aux phénomènes de la région méridionale de l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte. Mais on ne saurait décider et on ignorera toujours dans laquelle de ces deux contrées cette invention aurait échappé à l'imperfection des essais primitifs, et serait parvenue à un système complet et régulièrement constitué. Il serait difficile de déterminer par quelle série d'élaborations successives et de phases diverses a dû passer cette institution, quand on la prend à son point de départ, isolée, sans antécédents, alors que l'homme essaye de reproduire et de transmettre sa pensée au moyen du mode le plus simple, le plus élémentaire, c'est-à-dire, par la représentation toute matérielle ou la figure même de l'objet qu'il veut exprimer, ou bien dans l'ordre moral des idées, par des signes *symboliques* ou *idéographiques*, à l'aide des analogies. Puis, à mesure que la société grandit, se perfectionne et parvient à un état d'organisation tel qu'il ne reste plus qu'à en assurer la perpétuité, en fixant d'une manière immuable ses lois et ses institutions civiles et religieuses, en léguant ce dépôt précieux aux générations à venir autrement que par la tradition vague et fugitive, comment arrive-t-elle à se créer par son propre génie, et sans secours étranger, des moyens de communication plus certains, plus rapides, en harmonie avec les rapports plus fréquents entre les classes diverses de la hiérarchie sociale, et même entre les individus? Qui pourrait dire par quels travaux merveilleux, par quels efforts de l'esprit, cette société s'élevant graduellement de l'insuffisance du symbolisme primitif jusqu'à l'emploi du *phonétisme*, c'est-à-dire, des signes alphabétiques, se trouve dès lors dotée d'une écriture, instrument perfectionné dont les procédés se prêtent à l'expression de toutes les nuances de la pensée, à toutes les formules de la langue parlée, et répondent complétement aux besoins de la civilisation et du mouvement intellectuel? Le mystère le plus profond plane sur la formation de ce système graphique, non moins que sur le travail intérieur qui a développé tant de créations diverses. Comme la plupart des autres institutions, celle-ci nous est parvenue à l'état de maturité entière, et ayant accompli toutes les phases ou transformations successives que doivent de toute nécessité subir progressivement les œuvres de l'homme pour atteindre une certaine perfection. Vainement chercherait-on ailleurs que dans la nature et l'essence même de cette écriture et dans la constitution toute particulière de ses procédés évidemment dérivés les uns des autres, des traces d'une transition, d'un progrès, d'une innovation. Les investigations de la science la plus attentive ont constaté partout, dans les textes les plus anciens comme dans les plus récents, l'emploi combiné des éléments divers de ce système arrivé à sa formation entière, y compris l'élément phonétique. C'est donc une question qui semble irrévocablement jugée, que cette antiquité prodigieuse du système graphique, et en particulier de l'écriture alphabétique, que n'a devancée aucun des monuments existants, et qui est prouvée par ceux-là mêmes qui sont considérés comme ce qu'il y a de plus ancien, par les pyramides de Memphis. Des découvertes récentes ont révélé, parmi les matériaux employés dans le massif intérieur du plus considérable de ces mausolées, l'existence de plusieurs pierres portant le nom du souverain auquel l'histoire en attribue la construction, écrit dans un cartouche, en caractères alphabétiques, dont la lecture donne *Schôufôu*, selon Champollion le jeune, qui l'avait trouvé plusieurs fois dans les tombes particulières, voisines de cette même pyramide. Ainsi ce renseignement précieux, tracé sur ces matériaux lors de leur extraction de la carrière, comme simple désignation du monument dans la construction duquel ils étaient destinés à entrer, devient un témoignage d'une haute portée pour l'antiquité de l'usage des signes graphiques, et peut corroborer celui d'Hérodote, jusqu'ici

révoqué en doute, lequel nous apprend que son interprète lui expliqua une inscription gravée sur le revêtement extérieur de cette pyramide, revêtement qui aujourd'hui a complétement disparu. Ne peut-on pas en induire sans trop de présomption, que cette légende contenait ce nom de Schôufôu, le même selon toute apparence que celui de Chéops, que toutes les traditions, et Hérodote en particulier, d'accord avec le fait irrécusable tiré du monument même, désignent comme le prince qui, s'il n'en fut le fondateur primitif, paraît avoir conquis l'immortalité en le terminant et en le consacrant à sa sépulture royale.

S'il ne nous est pas donné de pénétrer le secret des élaborations qui amenèrent le système hiéroglyphique à un état perfectionné et le complétèrent par des règles fixes et constantes, le doute sur la nature et la destination de cette écriture n'est plus permis aujourd'hui à quiconque se plaçant à un certain point de vue, même abstraction faite des révélations que nous devons aux découvertes modernes, veut de bonne foi et sans prévention, tenir compte d'un ensemble de faits de la première évidence. Il est essentiel de remarquer avant tout que, de nos jours seulement, on a fait justice des erreurs répandues à dessein, et qui se sont perpétuées pendant plusieurs siècles, sur un système d'écriture qu'il s'agissait d'anéantir pour renverser en même temps les croyances auxquelles il était étroitement lié. Sa nature réelle et ses applications si fréquentes, dont la tradition s'était peu à peu perdue dans les premiers temps du christianisme, ont été pleinement remises en lumière par les théories ingénieuses de la science moderne; et à l'aide de cette première révélation et d'une foule d'autres qui en ont découlé, il nous a été permis d'entrevoir sous un jour tout nouveau des parties jusqu'ici peu connues ou entièrement obscures de cette organisation intérieure qui passe à bon droit pour le modèle des sociétés antiques. Le mystère absolu qui, depuis cette époque de lutte religieuse, avait enveloppé les notions premières de l'écriture hiéroglyphique, le doute où était la science elle-même sur la langue dont cette écriture était l'expression, n'avaient pas peu contribué à fortifier la fausse direction dès longtemps imprimée aux idées touchant la plupart des œuvres de cette civilisation. De là, et non sans quelque apparence de raison, avait pu s'accréditer l'opinion que les prêtres seuls s'étaient réservé la connaissance exclusive de cette écriture, et que la tradition s'en était éteinte avec l'institution sacerdotale. On avait même été jusqu'à supposer qu'au moyen de cette science mystérieuse dont seul il avait la clef, cet ordre privilégié aurait pu transmettre de génération en génération à ses affiliés, et pendant la durée incalculable de son existence, des théories occultes dont la possession aurait assuré en même temps et à perpétuité à cette caste, celle des richesses, des moyens de domination et des avantages de toutes sortes dont elles étaient la source. Mais de telles suppositions tombent d'elles-mêmes devant le plus simple examen des faits. Toute incertitude a cessé sur la véritable constitution de l'écriture hiéroglyphique et de celles qui en dérivent. D'après la nature même de ce système aujourd'hui bien clairement défini, par sa destination à peu près générale et pour ainsi dire vulgaire, par les usages multipliés auxquels il était consacré, on ne peut plus douter de l'étendue de sa portée et du degré d'action que devait exercer sur les populations l'interprétation de ses constantes applications à la langue nationale. Cette langue vulgairement parlée dès une antiquité si reculée, dans toute l'étendue de la vallée du Nil, depuis la région méridionale de ce fleuve jusqu'à son embouchure, avait laissé des traces trop imposantes de son existence pour demeurer à jamais ignorée; elle a été reconnue de nos jours avec toute évidence dans l'idiome copte par les autorités les plus respectables de la science. L'antiquité savante, celle-là même qui attribuait à l'Éthiopie l'invention de l'écriture, ne nous donne

il est vrai, que des notions très-vagues sur cette langue et sur le système graphique qui servait habituellement à la transcrire. Mais doit-on s'en étonner quand on réfléchit à la difficulté qu'éprouvaient les philosophes voyageurs des temps anciens, qui parcouraient ces contrées, à pénétrer, même à l'aide d'interprètes, les secrets d'une organisation intérieure qui piquait si vivement leur curiosité, et dont une caste, gardienne austère de ses priviléges, protectrice zélée des intérêts nationaux, réservait la révélation à ses seuls adeptes? Aussi est-ce par défaut d'informations précises et par suite d'une demi-initiation, bien plus que pour ajouter à l'intérêt de leurs récits, que la plupart de ceux mêmes qui avaient vu les choses de l'Égypte, Hérodote entre autres, ont été conduits à suppléer souvent à la vérité ou à la compléter par leurs propres conjectures. On doit admettre, d'après les données que nous possédons, que l'idiome national formé dans l'isolement, vierge de tout contact étranger, sans aucune espèce d'affinité ou d'alliance au dehors, s'était perfectionné et maintenu immuable, consacré dans sa pureté native, comme la représentation du dogme, la formule de la parole sainte primitivement révélée et transcrite par les ministres de la Divinité, et comme la plupart des institutions au milieu desquelles il avait pris naissance. On conçoit dès lors l'ignorance où l'antiquité classique, peu soucieuse d'ailleurs de l'étude des origines des nations qu'elle avait soumises, était restée sur ce fait et sur une multitude d'autres non moins importants. Pour reconnaître les causes qui en ont retardé la révélation jusqu'à nos jours, il faut se reporter aux premiers siècles du christianisme, alors que dans la vue d'une conversion plus générale et plus prompte des populations de l'Égypte et de l'Éthiopie à cette foi nouvelle, le système d'écriture hiéroglyphique, trop intimement identifié avec les croyances primitives, fut réformé et remplacé par l'alphabet grec complété à l'aide de quelques lettres égyptiennes seulement. Si l'on remarque en outre que la langue égyptienne, déjà modifiée par cette première réforme, eut bientôt une rivale lors de l'invasion des Arabes, et fut insensiblement remplacée par celle de ces conquérants qui l'imposèrent aux masses au nom du Coran, on s'explique comment la dernière tradition du véritable idiome antique des rives du Nil avait pu se perdre, s'anéantir, en présence même d'une quantité prodigieuse de monuments impérissables, témoignages palpables de l'usage fréquent de cette langue et de cette écriture, comme de la durée prolongée de leur existence. Ce point une fois éclairci, on admettra facilement que la langue égyptienne ne fut pas particulière à une caste, non plus que la connaissance de l'écriture hiéroglyphique ne fut exclusivement réservée à cette caste. Il est encore une vérité qui ne peut qu'ajouter à l'évidence, parce que longtemps elle a été méconnue ou défigurée, c'est que sous le double rapport d'écriture sacrée et de science complexe qui exigeait une variété d'autres connaissances assez étendues, la pratique de l'art graphique dut être primitivement concentrée dans les sanctuaires de la caste instruite et éclairée. A une époque où l'organisation sociale était toute religieuse, où le contact d'aucune civilisation étrangère n'avait encore influé sur cet état de choses en apportant des besoins nouveaux, l'ordre sacerdotal, en possession de la science du gouvernement, chargé de propager les hautes leçons du dogme moral ou religieux et les branches diverses de la science, dépositaire fidèle des traditions de l'expérience et des archives nationales, avait naturellement seul mission de transmettre à la masse les saines doctrines, de régler dans certaines proportions la diffusion des lumières et la marche du mouvement intellectuel; à cet ordre seul était en conséquence dévolu le soin de conserver dans leur intégrité les attributions d'un si haut ministère, et de ne permettre à aucune main profane d'en altérer les idées fondamentales, ou l'expression consacrée qui les formu-

lait. Il y eut donc nécessité pour cette caste de réserver à ses seuls adeptes l'usage ou l'exécution des procédés matériels, mais non pas la connaissance exclusive du système hiéroglyphique. Au sein des colléges sacerdotaux, des *hiérogrammates* ou *scribes sacrés* se formaient à l'étude de cet art graphique. Car ce fut aussi un art en quelque sorte, que cette pratique habituelle du dessin linéaire, cette promptitude et cette habileté si merveilleuses pour ces temps reculés, ce goût exquis, cette distribution harmonieuse des couleurs dans des représentations pour ainsi dire purement graphiques, et enfin cette hardiesse, nous dirons même cette sorte de génie qui, alors qu'il pouvait se dégager des entraves des sujets religieux et de l'austérité des types consacrés, prenait un certain essor et s'élevait parfois jusqu'au pittoresque et à la poésie par la naïveté, le mouvement et le grandiose de quelques compositions. Les scribes étaient particulièrement chargés d'appliquer leurs œuvres aux monuments publics, ou même particuliers, et d'ajouter un sens moral et utile, une haute signification au prestige déjà si puissant que l'ensemble de constructions majestueuses exerçait nécessairement sur les imaginations. Déjà, dans le cours de ce précis, on a eu occasion de juger par quelques citations, du but et du degré d'intérêt général qui se rattachaient à ces sortes de représentations multipliées sur les édifices; elles étaient une partie essentielle du système de décoration tant intérieure qu'extérieure des monuments, et surtout le complément indispensable de la pensée qui avait présidé à leur destination. C'est ainsi que les temples, les palais, les habitations particulières ou la demeure même des morts, présentaient, dans une série de tableaux sculptés et peints, accompagnés de textes, autant de pages toujours déroulées à tous les yeux, et dont l'éloquence imposante retrempait incessamment les esprits dans les inspirations religieuses ou morales, leur communiquait des enseignements que le vulgaire même ne devait pas ignorer. Les préceptes de cette sorte d'éducation publique se reproduisaient sur les parois de tous les édifices, presque sans exception. La Divinité y figurait généralement au premier rang, présentée au respect et aux hommages des populations sous les formes multipliées de ses attributs divers. La personne royale était souvent associée à ces honneurs divins, et par une flatterie habile du corps qui avait intérêt direct à rehausser une dignité émanée de son sein, ou dont il partageait la puissance, elle apparaissait dans des relations habituelles d'égalité avec la plupart des personnages mythologiques, et se trouvait ainsi honorée avec eux par les actes mêmes de piété et de vénération que la foule adressait à ces images sacrées. Cette haute suprématie était attribuée à la royauté en toute occasion; elle se manifestait aussi souvent dans la réalité des scènes purement terrestres, que par la fiction dans une sphère plus élevée, alors même qu'il s'agissait de retracer le plus fidèlement les faits positifs de l'histoire nationale et la participation du souverain aux actes religieux, civils ou militaires. Dans la représentation des grandes solennités, le roi, dominant la foule par la supériorité de sa taille poétiquement gigantesque, était constamment entouré du prestige de la magnificence et en rapport seulement avec les membres de l'ordre sacerdotal, classe d'hommes à part, qui, par leur caractère en quelque sorte divin, avaient seuls droit de former le cortége royal dans les cérémonies publiques. Il en était de même du rôle que le monarque était appelé à remplir dans la plupart des actions militaires. Au milieu des scènes de carnage et du tumulte de la guerre, dans des tableaux reproduisant avec fidélité le mouvement des masses belligérantes selon les règles d'une certaine stratégie, le royal chef de l'armée était encore au premier rang, non moins remarquable entre tous les combattants par les insignes de sa haute dignité que par les attributs de la force et du courage physiques, manifestés par ses exploits contre l'armée ennemie qu'il

mettait en désordre et dont il châtiait les chefs de sa propre main.

Il y avait sans nul doute plus que l'enregistrement d'un fait dans ces représentations où l'art des hiérogrammates avait pour but ici, de mettre en évidence le personnage important, ailleurs de rapporter toute la gloire du succès à son génie et à sa valeur personnels. Les légendes entremêlées à ces tableaux exaltaient, dans le style pompeux de l'épopée, les actes du souverain évidemment placé sons l'influence protectrice de la Divinité qui présidait et participait, pour ainsi dire, à sa généalogie comme à tous les actes de son règne; elles contenaient aussi l'énumération des trophées et des tributs, prix de la victoire; le nombre des ennemis tués dans l'action y était supputé par celui des membres qui leur avaient été retranchés; enfin, le nom des peuples vaincus s'y trouvait inscrit à côté de la figure de leurs chefs agenouillés, et dans l'attitude humiliée des suppliants, en présence du monarque vainqueur. La date du jour et de l'année où ces faits mémorables avaient eu lieu y était aussi soigneusement notée, et pour la plus grande gloire du règne qui les avait vus s'accomplir, et afin de rendre chaque page de ces annales ainsi décrites, positivement instructive pour tous les degrés d'intelligence. En même temps que cette consécration des faits d'armes et des nobles souvenirs de la guerre entretenait l'orgueil national et le patriotisme des populations, elle avait surtout pour but de rehausser l'éclat du trône par cette prééminence accordée sur les champs de bataille comme en toute occasion, au souverain en qui se personnifiaient à la fois les idées de supériorité physique et d'ascendant moral.

D'autres sentiments moraux, non moins essentiels, étaient ainsi propagés et entretenus parmi les masses. A l'aide de ces mêmes procédés graphiques, les hiérogrammates leur inoculaient le respect de toute autorité, à quelque degré de la hiérarchie que ce fût, l'obéissance à la loi, l'amour des institutions et la foi dans les dogmes religieux ou psychologiques. Ce système universel de décoration s'appliquait à tous les édifices, et s'appropriait constamment à leur destination spéciale par la diversité infinie des sujets qu'il embrassait. Il se reproduisait jusque dans l'ombre mystérieuse des vastes catacombes ouvertes dans les profondeurs de la terre, qui recevaient la dépouille mortelle des rois, des prêtres, des grands personnages, ou même des simples particuliers. Sur les parois de ces hypogées funéraires se déroulaient dans un ordre consacré, l'exposé solennel de ce qu'il y avait de plus élevé dans la métaphysique, de plus mystérieux dans la philosophie du dogme, l'ensemble des doctrines religieuses et psychologiques relatives au passage des êtres du monde terrestre dans l'hémisphère inférieur, la réunion des divinités qui y présidaient, le texte des prières et de la confession des défunts, rituel funéraire qui accompagnait généralement les momies, même les plus vulgaires, la scène du jugement et de la transmigration des âmes, cause finale de leur passage sur la terre sous les formes diverses de la matière. Et quel plus grave enseignement que cette épreuve rigoureuse et universelle à laquelle nul ne pouvait échapper, pas même la royauté qui la subissait en quelque sorte doublement, en comparaissant d'abord au tribunal du peuple, puis à celui des quarante-deux juges divins appelés à confirmer la sentence terrestre qui décernait ou refusait les honneurs de la sépulture au monarque défunt! La répartition des peines et des récompenses, la série des épreuves que l'âme avait à subir dans son immortalité, complétaient, avec une multitude de thèmes astronomiques ou astrologiques, les décorations funéraires particulièrement attribuées aux tombeaux des rois ou des grands. Les hypogées qui étaient destinés à la sépulture d'un particulier, d'une famille, ou même d'une classe tout entière d'individus, reproduisaient, outre le rituel funéraire et les actes de piété consacrés, les scènes les plus variées, prises dans les mœurs, les habitudes, les usages

de la vie civile, l'ordre des travaux divers de l'agriculture, le tableau complet des occupations domestiques ou industrielles, des différents métiers; des exercices du corps, la gymnastique, la lutte, la chasse, la pêche; des arts, la peinture, la sculpture, la musique, la danse; enfin de tout ce qui remplit l'existence vulgaire et terrestre de l'homme. Ce même principe de décoration graphique s'étendait encore à une multitude de meubles, ustensiles, instruments, amulettes, talismans, et à toutes sortes d'autres objets consacrés à former le mobilier funéraire de chaque momie; sans parler d'une grande quantité de rituels ornés de figures peintes sur papyrus, et d'autres textes qui traitaient de sujets relatifs aux actes de la vie des défunts, et dont le souvenir se trouvait ainsi déposé auprès de leurs restes.

Telle était l'œuvre que les hiérogrammates étaient appelés à accomplir, œuvre importante et qui avait une portée éminemment utile, en maintenant les esprits dans une disposition religieuse et morale. La science sociale s'y résumait tout entière, et, par leur ministère efficace, le code, à la fois religieux et civil de la nation, recevait de l'ensemble de ces représentations la publicité la plus éclatante. Dans l'ordre des idées psychologiques, la vie terrestre, présentée comme une période de transition et d'épreuves, après laquelle l'âme dégagée de la matière subissait la destinée méritée par les actes qui avaient rempli cette période, exerçait une influence directe sur la moralité des populations. Les honneurs rendus aux défunts étaient une consécration perpétuelle du culte des ancêtres et des liens de famille. Sous un autre point de vue, les préceptes inculqués par la tradition et profondément enracinés, rattachaient au devoir et aux professions utiles et ne contribuaient pas peu à entretenir les dernières classes dans des habitudes d'ordre et de travail; c'est ainsi que, par la satisfaction des intérêts privés et par l'exaltation des sentiments moraux, chacun, retenu et satisfait dans sa condition individuelle, apportait sa part de labeurs à l'œuvre commune, et concourait à assurer la puissance et la stabilité sociales.

Les monuments du système graphique multipliés à profusion et pour ainsi dire en toute circonstance, renfermaient donc des enseignements de tous les jours et de tous les instants, mis à la portée du vulgaire le plus ignorant comme le plus éclairé. Il est évident que la nature mixte de ce système dans lequel la représentation matérielle du sujet, l'image même de l'idée principale, était combinée avec des textes explicatifs, se prêtait merveilleusement à une interprétation facile pour tous les degrés d'intelligence. Quant aux hommes d'une certaine classe de la population, doués de quelque degré d'instruction, qu'une étude particulière avait familiarisés avec la lecture des textes mêmes, ceux-là avaient l'avantage de pénétrer le sens le plus intime de la pensée peinte et de la parole écrite, ainsi réciproquement expliquées l'une par l'autre. Nous n'avons pas besoin de dépasser le cercle qui nous est tracé, et d'entrer dans l'analyse de la constitution du système hiéroglyphique (*), pour démontrer que des procédés graphiques dont l'emploi fut prodigué à ce point sur les monuments publics et particuliers, ne purent être une écriture secrète, adaptée à l'usage d'une langue mystérieuse et de théories occultes dont la connaissance fût exclusivement réservée à un certain nombre d'adeptes. La raison se refuse à admettre que chez un peuple dont les ouvrages et les institutions attestent la profonde sagesse, l'invention la plus précieuse du génie humain n'ait eu d'autre but que de servir de vaine décoration, sans profit

(*) Pour se former une idée précise de la constitution du système hiéroglyphique, de ses applications à la langue antique de l'Égypte, et de la nature même des éléments de cette langue, nos lecteurs pourront recourir aux aperçus généraux donnés à cet égard par M. Champollion-Figeac, page 211 et suiv. de l'Histoire de l'Égypte, qui forme une partie de cette publication.

pour le progrès et les lumières de la nation. Et ne répugne-t-il pas au bon sens le plus ordinaire de supposer qu'une caste dont les vues positives et utiles se manifestaient en toutes choses, eût négligé un moyen d'action aussi puissant, pour se complaire à étaler a tous les yeux des énigmes indéchiffrables, et à porter même, il faut le dire, une sorte de défi perpétuel à l'intelligence des masses?

Ainsi que nous l'avons suffisamment démontré, il importe à la vérité des faits, et surtout à la dignité d'une caste qui avait si bien compris les intérêts sociaux, de revendiquer pour son génie l'honneur d'une invention qui facilitait ses rapports avec les hommes qu'elle prétendait gouverner, non moins par la conviction, que par son ascendant moral et la supériorité de ses lumières. A l'aide de cet instrument, intermédiaire précieux, les doctes colléges, comme nous l'avons exposé, faisaient germer jusque dans les dernières classes de la population une foule de notions élémentaires, de principes utiles; ils dispensaient par là les bienfaits d'une certaine instruction et d'une sorte d'éducation commune. Mais en même temps, pour ne pas détruire l'équilibre d'une société aussi régulièrement constituée, ces enseignements, tout en relevant la dignité de l'homme à ses propres yeux, devaient se répartir a des degrés divers parmi les différentes classes de la population, vouées chacune invariablement à une part de l'œuvre toute hiérarchique tracée à cette société. La diffusion des lumières se renfermait donc nécessairement, à l'égard du plus grand nombre, dans un cercle d'idées assez restreint, dans un ordre de matières strictement convenu, d'après des règles que l'esprit traditionnel et la discipline des castes peuvent seuls maintenir et faire observer rigoureusement.

Dans cet ordre de choses immobile résida la véritable cause de l'état stationnaire et pour ainsi dire immuable, où l'art nous apparaît dans la région du Nil, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de sa décadence, alors que l'influence étrangère en altéra le type primitif et original, en même temps que les principes fondamentaux. On doit attribuer à cette immobilité qui prenait sa source dans la nature même des institutions, le caractère constant d'unité que respirent à un si haut degré les œuvres de la science et des arts de cette civilisation. L'art n'eut pas pour but, comme plus tard chez les Grecs, la recherche du beau, l'idéal de la perfection et l'essor poétique dans ses conceptions. Austère dans son principe, grave dans sa forme, il ne fut qu'un reflet de l'organisation sociale, assise elle-même sur les bases les plus inflexibles. On conçoit dans quelles limites étroites il fut renfermé, alors surtout qu'il s'agissait de revêtir le dogme ou le mythe d'une forme sensible, et d'en éclaircir le sens mystique à l'aide d'une formule invariable et nécessairement sacramentelle. Les hiérogrammates se renfermaient, à quelques exceptions près, dans l'étude de types réligieusement consacrés, positivement graphiques avant tout, et d'une interprétation facile, même pour le vulgaire qui devait se familiariser de bonne heure avec les idées dont ces types étaient l'expression. Ils avaient en même temps pour but d'ajouter à la pompe des édifices une décoration éloquente et significative, dont la nature était toutefois déterminée par la destination de ces édifices, et subordonnée aux règles d'une certaine ordonnance. Obéissant à cette loi immuable, les architectes formés à la même école, coordonnaient le plan général et les détails des monuments en un tout harmonieux, et en donnant surtout à leurs ouvrages un caractère grandiose et imposant, ils se renfermaient rigoureusement dans les données sévères conçues sous cette inspiration éternellement grave et religieuse, émanée de la pensée primordiale et de toutes parts dominante, le symbolisme.

De l'ensemble de ces faits, il paraît ressortir avec évidence que, sur l'ordre sacerdotal pesait, avec la responsabilité la plus imposante, tous les poids

des travaux de l'intelligence : l'étude et la pratique constantes des branches diverses de la science, des arts et de l'industrie, et enfin des procédés multipliés de l'agriculture ; ce qui ne formait pas la part la moins importante des charges publiques. Aucun effort, aucun labeur n'avait coûté à son génie et à sa sollicitude, pour arriver à constituer la puissance sociale sur des bases durables. Par là, il avait conquis des titres éclatants aux respects et à la reconnaissance éternels des populations.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Les annales primitives de l'Éthiopie, de même que celles de l'Égypte, échappent à l'appréciation exacte de l'historien et à l'ordre chronologique. Les origines communes de ces deux contrées se confondent dans un ensemble de notions incertaines et générales, mélange obscur de traditions et de croyances. Des faits mystérieux et quelques noms sans date ne se révèlent à peine dans l'espace d'une période vague, qu'au travers du voile de la cosmogonie locale et des fictions de la mythologie. Entre ces âges fabuleux ou héroïques, champ de conjectures sans limites, où la saine critique ne saurait s'aventurer, et les temps de l'histoire humaine proprement dite, s'ouvre d'ailleurs une lacune qu'on peut supposer des plus étendues, qu'il est impossible de mesurer à l'aide d'aucune donnée. Et cependant, de tous les peuples de l'antiquité, il n'en est peut-être pas un qui ait marqué d'aussi bonne heure et avec autant de certitude sa place dans le monde; aucun ne semble avoir devancé cette vieille société dans les annales humaines, et avoir le droit de revendiquer des témoignages aussi positivement anciens de son existence prolongée et de son état perfectionné. Il est même permis d'admettre, d'après les indices précieux qui nous en sont parvenus, que si des révolutions successives et le fanatisme religieux de plusieurs époques n'avaient pas tour à tour bouleversé de fond en comble le sol et les ouvrages des hommes dans cette région, nous posséderions aujourd'hui l'histoire la plus complète d'un peuple primitif, écrite par lui-même depuis son origine, pour ainsi dire, le monument le plus imposant et le plus curieux à la fois pour les annales humaines. On est fondé à supposer, sans trop de témérité, que sur aucun autre point de la terre il ne se serait rencontré une civilisation dont la marche nous fût apparue entourée de plus de certitudes et de signes plus incontestables de sa priorité, puisqu'elle nous eût été révélée par les contemporains mêmes de ses essais primitifs, de ses progrès et de sa maturité, et alors qu'elle semblait avoir devancé de beaucoup la plupart des nations dans les voies sociales. On sait, en effet, que les premières lueurs de l'histoire éclairent à peine les commencements des empires les plus puissants de l'Asie, lorsque déjà une organisation mûre, complétement, réglée florissait depuis longtemps sur les bords du Nil, où les autres nations venaient successivement puiser des lumières, fruit d'une longue expérience, et recueillir des institutions et des leçons de sagesse consacrées par la sanction du temps. D'accord avec les monuments originaux, les écrits de l'antiquité savante et philosophique déposent authentiquement de cette antériorité ; il n'existe peut-être pas dans l'histoire des sociétés primitives un fait dont l'évidence repose sur une unanimité plus complète et plus décisive.

A l'aide ce ces notions, les seules qu'il soit permis d'admettre, et qu'une foule d'observations locales viennent d'ailleurs corroborer, nous avons essayé de tracer un aperçu du mouvement civilisateur à son origine, de ses essais naissants, de ses premières phases sur les rives du Nil, qui semble en décrire l'itinéraire et les progrès successifs par les accidents multipliés de son cours d'une si vaste étendue. Il était essentiel de fixer ce point initial des annales de l'Éthiopie et de l'Égypte ; car, à partir de cette ère de

formation primitive commence une période d'obscurité complète dont il ne nous est pas donné d'apprécier la durée. La société, comme renfermée en elle-même, se dérobe alors totalement; elle enfouit, pour ainsi dire, dans cet espace de temps, le secret de ses élaborations intérieures pour révéler par la suite son organisation déjà vieille, parvenue à maturité entière, et dont la formation mystérieuse semble, comme les œuvres sorties du moule de la création, défier les investigations de la science. Toutefois, si les procédés de ces perfectionnements nous sont inconnus et doivent demeurer impénétrables, s'il nous est interdit d'en constater positivement les tentatives et les procédés préliminaires, les notions que nous possédons nous font suffisamment apprécier l'ensemble des résultats et la place importante qu'ils occupent dans ces annales. Seul, ainsi qu'un jalon dans l'espace, le fait même d'une civilisation aussi avancée apparaît dans ce vide de l'histoire, comme le témoignage précieux d'une association primitive et durable des hommes, d'un état de choses organisé depuis longtemps, préexistant à toute espèce de traditions, reposant sur les seules forces de sa propre vitalité, et qui semble enfin à nos faibles lumières, pour ainsi dire immuable dans son mouvement comme sur ses bases. Nous avons donc dans cette civilisation seule un renseignement important pour restituer la série chronologique, et rattacher les âges héroïques ou fabuleux aux époques purement historiques; elle est en quelque sorte le lien qui unit les origines de la société à la maturité de son existence; et particulièrement en ce qui concerne l'Égypte, qui apparaît d'abord dans l'histoire positive, une lacune des premières périodes de ses annales se trouve, par ce fait important, sinon comblée, du moins suffisamment expliquée. Quant à l'Éthiopie, le voile épais qui enveloppe sa chronologie primitive paraît plus difficile, pour ne pas dire impossible à soulever. Du moment qu'avec ses colonies elle a doté la vallée inférieure du Nil de ses croyances et de tous les germes d'une organisation sociale, après avoir ouvert la plus brillante carrière aux destinées d'un empire, cette région semble se reposer dans son œuvre et rentrer pour longtemps dans le silence et le mystère. Pendant une longue période elle n'apparaît plus qu'au milieu du prestige que lui prêtent et son éloignement et certaines idées cosmogoniques; elle n'est plus pour l'antiquité que le sanctuaire auquel remontent les origines divinisées de l'Égypte et des merveilles de sa civilisation. Les superstitions des premiers âges, dont les écrits des anciens conservent l'empreinte dans presque toute leur naïveté, n'attribuent à cette terre que des faits surnaturels; ces idées se perpétuent par l'ignorance complète d'une contrée sur laquelle l'antiquité n'a recueilli, même à une époque fort avancée, que des notions très-imparfaites. Elle n'a donc pu nous transmettre que des renseignements vagues, des idées presque mystiques, telles qu'elle les avait reçues et que nous les avons exposées, en recherchant les origines de la civilisation. Elle garde d'ailleurs un silence absolu sur le laps très-important des temps que nous appellerons intermédiaires. Les textes écrits les plus anciens que l'antiquité nous ait légués sur la région du Nil, ne commencent à donner quelques renseignements positifs sur l'Égypte elle-même, que vers l'époque où les dynasties des hommes parviennent à la domination, et alors que la société semblait avoir été dotée déjà de ses perfectionnements par une longue période du gouvernement théocratique. En effet, nous possédons, sinon pour les annales primitives de l'Égypte, du moins pour atteindre une espèce de certitude chronologique dans ses fastes, un document précieux qui mérite toute confiance, la chronique de Manethon, de Sébennytus, grand prêtre et scribe sacré, qui la rédigea en grec par les ordres du roi Ptolémée Philadelphe, d'après les archives et monuments historiques de l'Égypte tout entière. Les fragments de cet ouvrage, parvenus

jusqu'à nous, forment un ensemble qui nous a été conservé par George le Syncelle, chronographe du huitième siècle de Jésus-Christ, d'après les extraits qu'en avaient faits deux écrivains chrétiens, Jules l'Africain et Eusebe, qui vivaient dans les premiers siècles de notre ère. Cette chronique, tirée des archives sacrées des temples de l'Égypte, formée d'éléments puisés aux sources les plus pures, revêtue par cela même de tous les caracteres de l'authenticité, et dont les découvertes modernes ont d'ailleurs constaté la concordance générale avec les monuments originaux les plus anciens, cette chronique, disons-nous, remplit d'abord la plus ancienne période de l'histoire des hommes, celle qui précède la fameuse invasion des peuples pasteurs asiatiques, par la liste des seize premières dynasties ou maisons royales dont l'Egypte vit les règnes successifs, et qui ensemble présenteraient une durée totale évaluée à environ trois mille huit cents ans, d'après le calcul et la somme des années attribuées à chacun de ces règnes par les compilateurs de Manéthon.

Durant ce laps considérable de temps, l'Éthiopie, du moins d'après ce que nous en savons par l'antiquité, semble renfermée dans son rôle tout mystique, et étrangère au mouvement et aux révolutions terrestres; son apparition sur la scène historique et ses annales réelles précèdent tout au plus d'un intervalle de quelques années l'époque désastreuse de la conquête étrangère. Il n'y a pas lieu toutefois de s'étonner si cette contrée est devancée par l'Égypte, nous ne dirons pas sous le rapport de la filiation sociale et de la première impulsion dans la voie des perfectionnements, que tous les faits concourent à rapporter à la région la plus méridionale, mais bien quant à la place que chacune occupe dans l'opinion générale et les notions du vulgaire, comme dans les écrits des anciens. Plus rapprochée, et par conséquent mieux connue de l'antiquité savante, l'Égypte, s'élevant d'ailleurs au-dessus de toutes les sociétés par ses institutions, dut frapper de bonne heure l'imagination des peuples, et prendre le premier rang dans les annales du monde primitif. Objet de l'attention générale, tout ce que les anciens purent apprendre de cette contrée fut soigneusement enregistré; tout ce qui s'y rapportait de loin ou de près obtint l'intérêt des hommes; et plusieurs nations n'ont dû leur célébrité ou même une place dans les fastes des sociétés humaines, qu'à leurs relations avec l'Égypte qui avait le don d'immortaliser tout ce qui la touchait. Lors donc que nous essayons de saisir à son origine la succession des faits de l'histoire positive, nous devons recourir aux traditions de l'Égypte et à ses monuments : c'est par eux que nous pénétrons, aussi avant que le permet l'antiquité de ces témoignages authentiques dans la connaissance des choses de l'Éthiopie elle-même. Car jusqu'ici, il n'est nullement démontré que cette dernière contrée présente, pour sa propre histoire, des renseignements puisés dans des vestiges relativement plus anciens que ceux que la science a constatés dans les restes précieux qui gisent sur le sol thébain ou memphitique. Malgré l'étendue et le caractère imposant des ruines qui attestent qu'un état puissant a fleuri naguère dans l'Éthiopie méridionale, et contrairement à l'opinion que plusieurs autorités ont paru admettre à cet égard, de fortes présomptions s'élèvent pour établir que la tradition presque fabuleuse et le mystère qui, jusqu'à notre temps, ont enveloppé l'empire connu sous le nom de Méroé, ne sont pas un motif plausible de lui attribuer la priorité des perfectionnements intérieurs. Il faut se garder de conclure que parce qu'il se serait formé plus près des sources de la civilisation, ce même état social en aurait vu éclore les premiers germes, qu'il pourrait avoir devancé l'Égypte, avoir été le foyer primitif de ses institutions et le point de départ des premières migrations humaines qui la colonisèrent. Alors que l'ordre chronologique que nous avons adopté nous y amènera, nous produi-

rons notre opinion sur la place historique que doit occuper cet empire dont l'existence a, dans l'antiquité comme de nos jours, partagé les érudits et les voyageurs les plus éclairés. Nous devons d'abord, ainsi que nous l'avons dit, entrer dans l'histoire de l'Égypte pour remonter aux sources les plus pures des notions positives et aussi les plus anciennes sur l'Éthiopie, et en même temps pour arriver à ce point où les annales communes de ces deux contrées, longtemps confondues, commencent à se dérouler par une succession à peu près non interrompue et dans un ordre qui permet d'apprécier le rôle particulier à chacune d'elles.

Les populations de la vallée du Nil paraissaient avoir eu le privilége de donner au développement de la civilisation et de ses perfectionnements une période des plus étendues, et dont on ne saurait établir la durée sur aucune base. Le temps se révèle de toutes parts, dans cette organisation antique, comme élément essentiel, comme agent puissant et fécond. La jouissance prolongée de cet état de choses semblait fondée sur la sagesse et la haute raison qui y présidaient, non moins que sur la position géographique de la région et son isolement de tout contact étranger, sous la protection d'une ceinture de déserts. Aussi longtemps que le secret de cette organisation et de ses bienfaits resta renfermé dans le sein de la contrée, la société put se maintenir dans cette possession paisible, et se mouvoir en toute sécurité dans le cercle de son organisation interieure, élaborée, constituée dans des temps de calme et dans des vues toutes pacifiques, sans aucune prévision de perturbations extérieures et de perils jusqu'alors inconnus. C'est à cette période d'un ordre de choses primitif et régulier que se rapporte évidemment le règne des demi-dieux, ou des *dieux dynastes*, qui ne fut autre chose que la suprématie du pouvoir sacerdotal et purement religieux, la théocratie dans le sens le plus absolu. Cette autorité révérée, pour ainsi dire, à l'égal de la puissance divine, semblait assise depuis l'origine de la nation sur des fondements inébranlables et éternels. Mais ces prospérités ne devaient pas demeurer toujours ignorées, et la renommée de la fertilité extraordinaire de la vallée du Nil, des biens de toutes sortes qui y étaient accumulés, de l'abondance où vivaient ses habitants, avait fini par franchir l'espace, et était arrivée jusqu'aux races nomades répandues dans les vastes contrées du continent asiatique. Ces races, ne reconnaissant d'autre lien social que celui de la famille ou de la tribu, d'autre frein que l'autorité de la force, ignorant les premières notions de l'agriculture, vivaient uniquement de leurs déprédations, cherchant toujours de nouvelles conquêtes et non des alliances, en état d'hostilités permanentes avec toute espèce de société ou de civilisation, et par conséquent, soumises à toutes les vicissitudes d'une existence précaire et d'une condition misérable. Elles apparaissent pour la première fois dans l'histoire sous la dénomination générique de peuples *pasteurs*. Que ces hordes devenues plus nombreuses avec le temps, unissant leurs efforts en commun, eussent d'abord cédé à la nécessité impérieuse de chercher sur un sol plus favorisé une nature féconde, une subsistance assurée, en même temps qu'elles obéissaient à leur instinct de rapine et de déprédation; soit qu'elles eussent mis la fougue de leur multitude aventureuse au service de l'un de ces empires naissants qui occuperent par la suite une place importante dans l'histoire asiatique, toujours est-il constant qu'à une certaine époque, une puissance formidable s'était constituée incessamment menaçante, et prête à fondre de l'Orient sur la terre de la civilisation. D'un autre côté, vers les parages méridionaux de l'Éthiopie, au sein même de cette région où le mouvement civilisateur avait naguère pris naissance, s'était multipliée une foule turbulente de peuplades de race à peu près noire, au dernier degré de la brutalité et de la barbarie, qui se

disputaient la possession des rives du haut Nil, désertées par la race primitive pour une terre plus hospitalière, et que leur instinct conduisait à descendre sur les traces de leurs devanciers. Ainsi la vallée du Nil était menacée à ses deux extrémités, au midi aussi bien qu'au nord; sa conquête était devenue le but constant de ces ennemis naturels; les tribus barbares léguaient cet héritage par tradition à la fougue de leurs enfants; les générations le montraient aux générations comme une proie qui tôt ou tard ne pouvait leur échapper. Lorsque, pour la première fois, ce fléau tout nouveau vint surprendre la civilisation, des populations vouées exclusivement aux occupations agricoles, amollies par des siècles d'une existence facile, sous un gouvernement influencé par la théocratie, furent tirées brusquement de cet engourdissement séculaire. Mais à peine le réveil avait succédé à cette longue torpeur, que déjà les nomades avaient reconnu les routes qui conduisaient à cette terre promise, désormais exposée à leurs attaques sans cesse renaissantes, et dont le danger allait croissant avec l'audace et le nombre de ces ennemis. Dès lors il était devenu nécessaire d'opposer la force à la force, et d'organiser un système permanent de défense assez énergique pour repousser en tout temps les irruptions soudaines de la barbarie, garantir l'indépendance nationale et surtout cet état social et ses institutions, fruits de tant de siècles d'essais préliminaires et de laborieuse persévérance. Une ère nouvelle s'était donc ouverte, et avait fait appel à toutes les forces actives de la nation; et les bras naguère adonnés aux paisibles travaux de l'agriculture et de l'industrie, avaient dû se retremper au métier des armes. Des hommes, tels qu'il s'en rencontre aux jours de crise, avaient surgi tout à coup avec l'énergie et le talent nécessaires pour diriger l'emploi de la force publique; la société avait trouvé des chefs capables de conduire les populations armées pour la défendre contre des périls jusqu'alors ignorés. Par un rapprochement historique, qui paraît indiqué dans l'ordre des temps et par la force des événements, il semble très-naturel de faire coïncider avec l'origine de ces invasions des nomades dans la vallée du Nil, le premier fait que l'histoire mentionne comme une révolution appartenant aux annales humaines : l'avénement du roi *Ménès* en qui se personnifie le pouvoir militaire. Ce personnage dont l'existence a été révoquée en doute par plusieurs auteurs, est en effet présenté, selon une opinion différente, et par la plupart des historiens de l'antiquité, comme le premier homme qui ait régné sur l'Égypte après les demi-dieux, ou, en d'autres termes, comme un prince guerrier qui aurait substitué une autorité mixte à la puissance toute religieuse ou théocratique de la caste sacerdotale, qui avait jusque-là régi seule et sans partage les destinées sociales. Quant à l'existence réelle de Ménès, la tradition en est aujourd'hui corroborée par le témoignage authentique des monuments originaux. Champollion le jeune a retrouvé plusieurs fois le nom de ce protodynaste, écrit hiéroglyphiquement *Menei*, dans un cartouche, en tête des listes royales et particulièrement d'une procession figurée sur l'un des monuments de Thèbes, où des prêtres sont représentés portant les images des princes de la dix-huitième dynastie. Le roi Ménès ouvre cette série, comme fondateur des autres dynasties humaines qui précédèrent celle-ci, et en témoignage de la déférence et de la vénération qui s'attachaient à la souche primitive de ces grandes familles régnantes, toujours attentives à payer un juste tribut d'hommages à leurs auteurs.

Des événements imprévus, et un danger pressant peuvent seuls expliquer d'ailleurs l'élévation d'un chef militaire, en présence de l'ordre sacerdotal si puissant et si révéré. C'est à cette même époque que paraîtrait devoir se rapporter aussi l'institution de la caste militaire, née de la nécessité des circonstances, et qui, par suite des services qu'elle avait été ap-

pelée à rendre, était devenue un ordre doté par la reconnaissance publique d'immunités et priviléges particuliers, quoique toutefois, dans la hiérarchie des pouvoirs comme par son origine, elle ne marchât qu'après sa devancière. Il est constant que la société s'était trouvée tout à coup placée dans des conditions nouvelles, et qu'elle avait été appelée à un rôle bien éloigné des antécédents que lui avait faits jusque-là le cercle pacifique de son organisation éminemment laborieuse, de son œuvre toute intérieure. Un temps de lutte presque incessante avait commencé pour les populations de la vallée du Nil; l'esprit militaire s'y était développé; et, bien que la mission de défendre le sol de la patrie eût été dévolue a une caste, le courage du soldat n'en avait pas moins été mis au rang des vertus publiques du citoyen. Lors donc qu'une seconde puissance s'était élevée à côté de la suprématie théocratique qui avait naguère résumé en elle toute l'autorité, la force seule des choses avait amené ces résultats: et ce serait méconnaître une organisation si fortement constituée et le véritable caractère de la révolution qui la modifia, que d'en rapporter la cause à un accident fortuit et à un de ces coups d'État d'ambition individuelle, dont l'histoire présente de nombreux exemples. C'est sous l'empire de circonstances critiques et en présenee des périls les plus imminents, que le chef de l'État avait dû sortir du rôle à peu près passif que lui avait assigné dès l'origine une caste vigilante et jalouse de ses prérogatives. Placé primitivement, pour ainsi dire, dans un sanctuaire, comme une sorte d'idole offerte aux pieux hommages dans lesquels la foule le confondait avec la Divinité elle-même, le souverain descendit de cette sphère élevée sur la terre, pour défendre en homme et aux premiers rangs l'état social menacé. Le génie de la guerre et les talents du général étaient devenus non moins indispensables chez les princes appelés au trône, que la sagesse du législateur et les autres qualités nécessaires à une mission naguère toute pacifique. Dès lors le souverain avait absorbé en lui la haute autorité de son double caractere de premier pontife et de chef suprême de la force nationale.

Tout avait donc pris une face nouvelle dans la vallée du Nil. A une période incalculable de développements et d'élaborations favorisés par un état paisible avait succédé une ère de mouvement et d'activité au dedans et à l'extérieur. Plus d'une fois, sans doute, l'Égypte avait repoussé par les armes loin de ses frontières, l'étranger qui menaçait son indépendance; souvent elle avait envoyé ses enfants au Nord et au Midi répandre la terreur de son nom et de sa puissance. Mais l'ennemi de la civilisation pouvait être repoussé, vaincu même, mais non anéanti. Refoulées dans l'immensité des déserts et des steppes sans bornes où des armées régulieres ne pouvaient plus les atteindre, les hordes nomades revenaient plus hardies et plus nombreuses, fondre à l'improviste sur la région du Nil. La période qui précède et qui suit l'avénement de Ménès dut être marquée par des alternatives et des épreuves dont la puissance sociale paraissait être sortie presque constamment victorieuse, jusqu'au jour où une entreprise redoutable, combinée avec ensemble et dans la conjoncture la plus favorable, finit par triompher d'une résistance persévérante, et produisit enfin un cataclysme fameux qui déborda sur la terre de la civilisation et la mit en grande partie au pouvoir de ses ennemis pendant pres de trois siècles. Toutes les données historiques concourent à placer cette invasion célèbre des populations asiatiques vers le vingtième siècle environ avant l'ère chrétienne; elles pénétrèrent dans l'Égypte par sa partie orientale. Mais une autre agression des peuplades africaines avait devancé celle-ci par le Midi, sous le règne d'Osortasen, l'un des derniers rois que la vieille chronique, extraite de Manéthon, assigne à la seizième dynastie, et le prédécesseur de celui-là même qui, selon l'annaliste égyptien, succomba quelques années plus tard devant la formi-

dable invasion des peuples venus par l'Orient. Il est digne de remarque que le souvenir le plus ancien d'une lutte contre des peuplades éthiopiennes avait été consigné sur le sol même de l'Éthiopie en partie conquise à cette époque, si même elle avait cessé d'appartenir à la domination égyptienne. Le monument qui la consacre, et que nous avons eu occasion de citer précédemment (page 33), à propos de la nomenclature des races de l'Éthiopie, est une stèle reproduite dans la planche X. L'une des divinités locales y est figurée présentant au roi Osortasen les chefs des peuplades vaincus, avec leurs noms, au nombre de dix, et lui disant : « Je te livre toutes les contrées de la terre de Kenous. » Et plus loin, le texte de l'inscription, selon les habitudes d'adulation alors admises, qualifie le roi de « taureau blanc qui a mis en fuite les peuples de Phot (la Libye). » Ce renseignement curieux, entièrement neuf, et qui appartient, ainsi que tant d'autres, à la science historique fondée de nos jours par Champollion le jeune, a été, nous l'avons dit déjà, découvert par cet illustre savant, parmi les restes d'une ville ou d'un établissement antique dont il nous révèle en même temps le nom, Béhéni, et dans la partie d'un temple où il avait été déposé anciennement, comme témoignage d'un événement important, et selon la coutume qui faisait de chaque sanctuaire le dépôt sacré des archives nationales. Les vestiges mêmes de cette ville, aujourd'hui enfouis sous le sable, nous les avons fouillés et, pour ainsi dire, exhumés avec notre voyageur ; ils présentent le plus haut intérêt non-seulement par leur date, puisqu'ils sont, que nous sachions, ce qu'on a jusqu'ici constaté de plus ancien sur le sol éthiopique, mais encore par leur situation, et sous le rapport des circonstances qui déterminèrent le choix de cette localité, placée auprès de la seconde cataracte qu'on rencontre en remontant le cours du Nil, et qui a pris le nom du village moderne d'Ouadi-Halfah, peu éloigné de là et de l'emplacement de l'antique Béhéni. Au point de vue stratégique, cet établissement était évidemment une place avancée, renfermant une force militaire permanente, destinée soit à contenir les populations éthiopiennes de la province inférieure qu'elle surveillait de cette position méridionale, soit à intercepter la voie de terre aux irruptions soudaines des hordes barbares du Sud dans la vallée du Nil, que la cataracte, barrière naturelle, protégeait suffisamment du côté du fleuve ; de ce point on menaçait encore les populations de l'Ouest, celles de Phot (les Libyens), dénomination générique fréquemment citée dans les légendes hiéroglyphiques, comme appartenant à l'une des races le plus constamment hostiles à l'Égypte ; et l'on était à portée de couper la retraite à celles de leurs tribus qui tenteraient de s'aventurer par le désert sur le territoire de la civilisation ; c'était enfin un lieu de rassemblement et de départ pour les expéditions destinées à châtier les peuplades turbulentes au delà des cataractes, à leur imposer des tributs, ou à exercer des représailles actives jusque chez les déprédateurs les plus éloignés de la frontière. L'importance de cette position est d'ailleurs attestée par les accroissements successifs qu'elle paraissait avoir reçus sous plusieurs règnes, par suite de l'intérêt permanent qui s'y rattachait. Outre ce monument déjà cité du règne d'Osortasen, qui l'avait déposé dans le sanctuaire d'un temple dédié par lui à Horammon (Ammon générateur), et dont la date paraît être jusqu'ici ce qu'il y a de plus ancien à Béhéni, Champollion le jeune a reconnu une autre partie du même temple, élevée sous le roi Aménophis II, de la dix-huitième dynastie. Notre voyageur a de plus découvert sous le sable (*) : « une grande stèle engagée dans une muraille en brique du temple, portant un acte d'adoration et la liste des dons faits au temple par le roi Rhamsès Ier, avec trois lignes ajoutées dans le même but par le Pha-

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites de Nubie et de l'Égypte, p. 123 et suiv.

raon son successeur (Menephtah Ier). »

« Un second temple plus grand, continue plus loin le même savant, mais tout aussi détruit que le précédent, existe un peu plus au sud; il est du règne de Thoutmosis III (Mœris), construit également en briques, avec piliers-colonnes doriques primitifs, à montants et portes en gres; c'était le grand temple de la ville égyptienne de Béhéni, qui existe sur cet emplacement, et qui, d'après l'étendue des débris de poteries répandus sur la plaine aujourd'hui déserte, paraît avoir été assez grande. Ce temple était dédié à Ammon-Ra et à Phré, comme la plupart des grands monuments de la Nubie. »

Nous avons insisté sur ce point pour mieux constater l'existence jusqu'ici inconnue et tout à coup révélée de cette ville antique de Béhéni, qui sans doute a devancé les autres localités principales de l'Éthiopie; aucune en effet, d'après les indices qu'elles présentent, ne semble avoir été aussi anciennement et au même degré l'objet d'une attention sérieuse. Ce fait est du plus haut intérêt historique, en ce qu'il marque la première phase certaine des annales de l'Éthiopie, et qu'il nous apprend quelles furent, pendant une certaine période, la situation permanente de l'Égypte et son attitude vis-à-vis des barbares méridionaux; il fixe positivement l'un des points occupés par elle en Éthiopie, et peut-être la limite extrême de sa domination sur le cours du Nil, à une époque précise et bien déterminée; il se rattache enfin à l'événement le plus célèbre dans l'histoire de la région du Nil, l'invasion des peuples pasteurs de l'Asie. Sous ce dernier point de vue, nous sommes amenés à remarquer que les attaques qu'Osortasen avait eues à réprimer au midi se renouvelerent sous son successeur Amenemhè (nommé Timaos et Concharis par la vieille chronique et ses abréviateurs). Dans une légende des tombeaux de Béni-Hassan-el-Kadim, ce prince, qui ferme si malheureusement la série des règnes de la seizième dynastie, dit textuellement qu'il a entrepris plusieurs guerres, notamment contre les Éthiopiens. En rapprochant les circonstances et les dates, n'est-on pas frappé par une certaine coïncidence, et n'y a-t-il pas là une révélation historique? Tandis qu'une lutte acharnée occupe au midi toute l'attention de l'Égypte, au nord les populations asiatiques, épiant le moment favorable à leurs desseins, réunies avec la promptitude des nomades, franchissent le désert en quelques marches, et, par une irruption soudaine, leur multitude armée, race impure, possède enfin, et presque sans combat, une proie si longtemps convoitée. La vallée du Nil tombe au pouvoir des barbares, qui, selon le récit de Manéthon, conservé par l'historien juif Josèphe, signalent leur présence par l'incendie des villes, la ruine des temples, et par tous les excès de l'oppression la plus tyrannique. Amenemhè, surpris par cette invasion, mal préparé à la repousser, succomba toutefois avec courage pour la défense du pays, l'an 2082 avant Jésus-Christ, après six ans de règne. Dans cette circonstance désastreuse, l'Égypte avait été évidemment absorbée tout entière au midi, et avait ainsi failli à cette prudence, à cette vigilance actives qui l'avaient maintes fois préservée, en assurant le succès de sa résistance pendant un laps de temps considérable, et jusqu'au dernier règne d'une dynastie qui était la seizième depuis celle qu'avait inaugurée l'avénement de Ménès. Pour conserver une conquête si précieuse, l'instinct des peuples nomades les porta à éviter cette même faute qui avait amené la perte de l'Égypte et leur propre succès. Sur les ruines d'une ville antique, située dans le desert, vers les abords de la vallée du Nil, du côté de l'Orient, poste avancé qui naguère, sans doute, avait eu au nord la même destination que Béhéni au midi, ils élevèrent une place forte nommée Aouaris, où ils tinrent des troupes en nombre imposant, toujours prêtes à conjurer le danger incessamment menaçant pour eux-mêmes du côté de l'Asie. Une fois

en effet, cette voie frayée à l'Orient, des concurrents nombreux, des imitateurs redoutables s'étaient bientôt révélés aux nouveaux possesseurs de l'Égypte; déjà sur leurs traces se ruait à l'envi une tourbe indisciplinée de hordes pressées qui, à leur tour, ambitionnaient une part de la conquête à laquelle toutes se croyaient des droits égaux. Cette circonstance explique comment, pour conserver une possession si précieuse, les pasteurs durent entretenir constamment une grande partie de leurs forces dans le camp retranché d'Aouaris, et opposer en même temps, du côté du Midi, une barrière au patriotisme de la nation égyptienne ardente à recouvrer ses foyers; situation qui devait à son tour devenir fatale à l'usurpation, et assurer plus tard le retour de la civilisation et son triomphe sur les barbares. Ces nomades sont mentionnés dans les textes les plus anciens sous la dénomination de *Hyk-Shos*, qui a paru à quelques-uns s'appliquer particulièrement à la race arabe, et dans laquelle d'autres ont non sans quelque fondement, cru trouver une analogie avec celle de *Schéto*, dénomination appliquée génériquement dans les textes hiéroglyphiques des monuments anciens, à une grande famille du nord de l'Asie, évidemment celle des *Scythes*. Quoi qu'il en soit, si l'époque de cette conquête fatale bien connue dans l'histoire a pu être fixée avec quelque certitude, la plupart de ses conséquences sont restées obscures, et il serait difficile de déterminer précisément les limites qu'elle atteignit en remontant la vallée du Nil vers l'Éthiopie. La barbarie s'était acharnée à détruire sur son passage tous les monuments d'une civilisation et surtout d'une religion qui tendaient à rappeler et régénérer un ordre de choses, une organisation puissante, qu'il fallait entièrement anéantir pour mieux assurer la possession de la conquête. Ainsi fut tarie la source où la critique historique eût puisé des lumières si précieuses pour constater l'état de la société et de la civilisation, antérieurement à cette catastrophe. S'il fallait n'assigner d'autres limites à la conquête des barbares que celles où apparaissent des monuments antérieurs à leur venue, on serait amené à conclure que le sol de la civilisation tout entier eut à subir ce joug dévastateur. Ce débordement, après avoir labouré les rives du fleuve en remontant son cours, semblerait ne s'être arrêté que devant la barrière formée par les cataractes nubiennes et leurs masses granitiques; l'instinct de déprédation et de ruine méprisant l'aridité de la terre d'Éthiopie, aurait abandonné cette retraite à peu près déserte aux restes de la nation égyptienne, pour retourner vers la riche Memphis, en bouleversant de nouveau et de fond en comble ce que son premier passage avait épargné dans la Thébaïde et les autres provinces de l'Égypte. A peine, en effet, si la vallée du Nil, depuis son extrémité septentrionale jusque vers la cataracte d'Assouan, sa frontière au midi, a conservé des traces visibles de ce qu'elle fut avant cette conquête désastreuse. Il faut excepter cependant les fameuses pyramides de Memphis, ces masses qui ont fatigué l'ardeur destructrice de tous les conquérants de l'Égypte, et attestent sa puissance dès la plus haute antiquité. Il en est de même de quelques tombes échappées à la dévastation, dans les profondeurs de la terre; telle est aussi cette quantité prodigieuse de matériaux, débris des monuments les plus anciens, employés par suite dans des reconstructions postérieures, et dont le témoignage incontestable nous révèle un état de choses si régulièrement constitué et arrivé à un si haut degré de maturité, que les vicissitudes et les épreuves les plus rudes ne devaient servir qu'à en raviver la séve et à en augmenter l'éclat. En effet, sans entrer plus avant dans cette question qui n'intéresse qu'indirectement notre sujet, il nous suffira d'établir que telles étaient et la puissance et la vitalité des institutions nationales dans la région du Nil, et qu'elles y avaient poussé des racines si profondes, qu'une occupation étrangère de près de trois siècles n'avait pu les extirper, et, qu'aussitôt après

l'expulsion des peuples pasteurs, elles renaissaient plus fortes que jamais. Il est même assez curieux, sous le point de vue philosophique, de remarquer que les nomades eux-mêmes en avaient subi jusqu'à un certain point l'influence inévitable. Des habitudes de fixité, commandées par la constitution physique de la région conquise, avaient fini insensiblement par remplacer chez eux les mœurs indépendantes et l'instinct de mobilité. L'ordre constant et la périodicité des phénomènes avaient enfanté une certaine régularité dans un État encore grossier, la stabilité dans le pouvoir, et par suite, des vues de prévoyance et de saine administration. Enfin, soit par imitation des institutions locales, soit par cette tendance commune à tous les peuples conquérants, qui les porte à tirer tout le fruit possible de la conquête et des populations soumises, le gouvernement des pasteurs s'accoutumait à chercher des ressources nouvelles dans l'agriculture, et obtenait de ses travaux l'abondance et les trésors du sol le plus fécond. Un fils des tribus nomades, Joseph, devenu premier ministre d'un roi de cette race asiatique, puisait à cette source des secours pour sa terre natale affligée par la famine, et nourrissait les siens des bienfaits du Nil, mis en réserve avec une sage prévoyance.

Ainsi donc l'Égypte avait à son tour subjugué en quelque sorte ses conquérants par l'ascendant irrésistible de ses institutions et la bénignité de son climat. En même temps que leurs mœurs avaient subi cette influence, leur rudesse native, l'audace de leur fougue s'étaient énervées au sein d'un bien-être constant et auparavant inconnu. Tandis que cette race belliqueuse avait perdu de son énergie primitive dans les habitudes d'une vie sédentaire et facile, l'ancienne population indigène, dépossédée en grande partie, refoulée à l'extrémité méridionale de l'Égypte, et dans l'Éthiopie inférieure, s'était au contraire retrempée dans les fatigues de la guerre et dans des épreuves de toute espèce; une lutte de près de trois siècles, soutenue sous la conduite de ses rois de race antique, avec des alternatives diverses, lui avait révélé le secret de ses forces. Persévérants dans une cause sainte et nationale, animés par l'espoir de reconquérir un jour les foyers de leurs ancêtres, les héritiers légitimes de ce riche patrimoine avaient subi les vicissitudes les plus rudes pendant deux cent soixante ans environ. Ces temps de l'occupation étrangère, époque d'abaissement et de deuil national, avaient vu inaugurer, sous de sombres auspices, une dynastie nouvelle appelée à remplir la mission noble, mais difficile, de défendre les derniers remparts de la société, de sauver la civilisation et ses institutions en péril. Cette dynastie, comme les précédentes, issue de la vieille souche des Pharaons, était la dix-septième dans l'ordre chronologique, et fut composée de six princes, dont nous devons les noms, jusqu'ici tombés dans l'oubli, aux savantes révélations de Champollion le jeune. Les extraits de la chronique de Manéthon, en effet, ne mentionnent que les noms des chefs asiatiques qui eurent successivement le commandement pendant le séjour de la horde conquérante sur le sol de l'Égypte. Les abréviateurs de l'annaliste égyptien, et notamment le plus ancien d'entre eux, passèrent complétement sous silence les règnes des princes indigènes, et choisirent entre les deux autorités qui partagèrent simultanément la domination de la vallée du Nil, la série des dominateurs de fait, quoique temporaires, de l'Égypte, comme la continuation naturelle des dynasties qui l'avaient précédée. Il y eut peut-être, dans cette préférence, quelque orgueil de race chez le premier de ces compilateurs. Josèphe, l'annaliste juif, devait se plaire à reconnaître des ancêtres dans ces Asiatiques devenus les maîtres de l'Égypte; de son temps, on pouvait se faire honneur de pareils exploits, et revendiquer sans honte une communauté traditionnelle d'origine et une solidarité d'état et d'actes, qu'une autre époque devait qualifier de barbares.

Quoi qu'il en soit, la nation égyptienne de son côté avait, malgré le malheur des circonstances, continué d'enregistrer soigneusement ses propres annales. Dépossédée de ses foyers, elle n'avait pas cessé de voir les seuls véritables et légitimes maîtres de l'Égypte dans la continuation de cette lignée de chefs issus de son sang, qui remontait à ses origines, et dont elle était accoutumée à révérer l'autorité, pour ainsi dire, à l'égal de la puissance divine. Grâce à cette sollicitude religieusement patriotique, à cette intelligence des droits imprescriptibles d'une nation civilisée, il a été possible de réparer la partiale omission des abréviateurs de Manéthon l'Égyptien, dont le texte original avait mentionné sans aucun doute avec une exactitude et une attention scrupuleuses les noms des princes indigènes en parallèle de la série des conquérants asiatiques. La science a, de nos jours, comblé cette lacune, et a trouvé des matériaux propres à restituer la série en quelque sorte légale des dynasties nationales. La table généalogique, dite d'Abydos, du nom de la localité où elle a été découverte, et dont un voyageur français, M. Cailliaud, a donné l'une des premières copies, document inappréciable qui a été corroboré de plusieurs autres fragments de listes trouvés sur les monuments originaux, presque contemporains de l'époque qui nous occupe, assigne à la dix-septième dynastie six Pharaons, dont les règnes sont évidemment collatéraux à la domination des chefs asiatiques qui usurpèrent le trône de l'Égypte pendant deux cent soixante années, durée également attribuée à cette dix-septième dynastie.

Nous ne pouvions nous dispenser de mentionner un fait aussi important pour la chronologie et l'ordre de succession des dynasties indigènes de l'Égypte; aussi bien, il rentre dans notre sujet, en ce qu'il jette un jour tout nouveau sur l'existence des restes de la société égyptienne vaincue et refoulée dans la région méridionale, et sur une période d'environ trois siècles demeurés jusqu'ici une époque de confusion et d'obscurité presque complètes. Ces notions suppléent, d'ailleurs, au silence de l'histoire écrite et à la rareté des monuments élevés en tout ou en partie par les six Pharaons de la dix-septième dynastie, et portant, selon l'usage, leurs noms à ce titre spécial, renseignements qui eussent été bien précieux. Il semblerait, en effet, qu'entièrement absorbés par leur mission sacrée, par une lutte de tous les jours et ses vicissitudes continuelles, ils eurent à peine le loisir de fonder des édifices, de consacrer quelques sanctuaires aux dieux exilés dans l'Égypte méridionale, et dans cette partie de l'Éthiopie qui en est limitrophe, et où l'on n'a jusqu'ici rencontré que fort peu de traces de leur séjour. Mais ils avaient tous ensemble bien mérité de la nation par leur courageuse persévérance durant l'adversité; leur mémoire ne pouvait périr sur une terre où les nobles souvenirs, comme tous les sentiments moraux, restaient profondément gravés. Leurs noms furent religieusement conservés dans les listes généalogiques, et dans l'ordre de succession des dynasties royales, pour être transmis à la postérité; le plus révéré parmi eux, celui d'Ahmosis qui eut la gloire de purger la vallée du Nil de la présence d'une race impure, ferma dignement cette série honorée à si juste titre dans les fastes de l'Égypte, comme elle avait droit de l'être par la suite chez les nations policées. Si par malheur, en effet, les nations barbares se fussent perpétuées plus longtemps dans la possession de la vallée du Nil, les restes de la race égyptienne eussent été infailliblement anéantis, étouffés avec leurs institutions, leurs croyances et leur génie social, auxquels se fussent substitués, avec le temps, l'instinct et les mœurs mobiles des nomades, incessamment alimentés par de nouvelles migrations des tribus asiatiques; et dans ce cas, qui pourrait dire quel avenir était réservé aux civilisations, filles aînées de l'Égypte, qui brillèrent d'un éclat si vif dans l'antiquité? En jetant un regard en arrière, on

ne saurait refuser son attention aux phases mémorables de cette lutte si éloignée de nous et par le temps et par la distance, à la seule pensée qu'alors se décidait l'avenir des sociétés modernes elles-mêmes; que, grâce aux succès des armes égyptiennes, des bords du Nil partirent des colonies qui, plus tard, arrachèrent le midi de l'Europe à l'état sauvage; pourrait-on enfin oublier que si la civilisation ne fût pas sortie victorieuse de cette crise, elle n'eût pas recueilli et adopté un enfant des captifs barbares, né dans son propre sein, nourri et élevé dans ses idées, dans les principes de ses lois, de ses institutions civiles et religieuses, et prédestiné à devenir le législateur d'un peuple sur une autre terre où le germe des lumières puisées en Égypte devait se féconder, puis s'épurant ensuite, éclairer bientôt l'Occident, et se répandre enfin dans le monde entier?

Sous le dernier des princes de cette dix-septième dynastie, les calamités nationales avaient enfin cessé par l'entière expulsion de la race asiatique hors de la vallée du Nil proprement dite. Par des exploits heureux, Ahmosis avait couronné ces efforts persévérants, et terminé une lutte de près de trois siècles. Son règne avait vu ce que peuvent enfanter, dans l'adversité même la plus longue, l'énergie et la puissance d'une nation homogène, forte de ses droits et de la légitimité de sa cause, unanime dans son action, comme dans l'attachement à ses institutions et dans sa foi en l'avenir du pays. Ces chefs n'avaient failli nulle part à leur mission sacrée; le Midi aussi bien que le Nord témoignait de leur vigilance infatigable, et il subsiste encore des traces de leurs efforts pour préserver le dernier asile de la civilisation contre les envahissements de la barbarie. Le musée de Genève possède une stèle qui rappelle une expédition entreprise contre les Éthiopiens par l'un de ces princes, l'an 19 de son règne, c'est-à-dire, alors même que cette dix-septième dynastie, à son avénement, avait à lutter en même temps contre l'invasion asiatique. Les successeurs de ce prince, suivant certains renseignements, semblaient avoir continué cette œuvre laborieuse. L'un d'entre ceux de cette dynastie qui portèrent le nom d'Osortasen, ne s'était pas montré moins actif, et son cartouche royal, inscrit à l'extrême limite de la domination égyptienne au midi, dépose de l'attention dont ce point avait été l'objet sous son règne. Au delà des cataractes d'Ouadi-Halfah et au sud de l'Ouadi-el-Hadjar (la vallée des pierres, ainsi nommée par les Arabes à cause de la multitude d'écueils et de récifs dont le cours du Nil y est obstrué,) les Pharaons avaient, à cette époque, formé sur les deux rives du fleuve des établissements dont il subsiste encore des traces évidentes, telles que des restes d'enceintes et des temples à demi ruinés. Il semblait que le choix de cette localité, appelée aujourd'hui *Semné*, peut-être de sa dénomination antique, eût pour but de compléter par une position avancée la défense du territoire, déjà protégé contre les entreprises des hordes méridionales par les obstacles naturels qui s'opposent en cet endroit à la navigation du fleuve, et par une autre position, Béhéni, dont nous avons parlé. Une inscription de l'un des temples de Semné prouve que cet édifice fut dédié au dieu Nil, et à un Osortasen de la 17[e] dynastie, divinisé, comme pour confondre dans les mêmes hommages de respect et de reconnaissance et le fleuve et le prince qui l'un et l'autre protégeaient la frontière méridionale. L'établissement tout stratégique, sans doute, de Semné avait reçu d'ailleurs une certaine extension sous différents règnes; d'après les relations de quelques voyageurs, le cartouche d'Ahmosis y a été retrouvé, et l'achèvement ou la restauration des temples appartient, comme nous le verrons, à la dynastie suivante. En insistant sur ce point, nous avons voulu indiquer les limites étroites dans lesquelles la puissance égyptienne fut alors renfermée du côté de l'Éthiopie.

Après le règne glorieux d'Ahmosis, son fils Aménoph, le premier roi connu sous ce nom, était monté sur le trône

des anciennes dynasties, glorieusement restauré, vers l'an 1822 avant J. C. Digne continuateur de ses devanciers, Aménoph avait mis la dernière main à l'œuvre paternelle, et hâté, par un traité, l'évacuation du camp retranché d'Aouaris, où s'étaient réfugiés et tenaient encore les restes des Asiatiques vaincus. Quoique, par ce changement de règne, la royauté ne passât pas à une autre famille, et que le fils eût succédé à son père dans l'ordre naturel, toutefois, pour éterniser sans doute le souvenir de l'entière expulsion d'une race impure et marquer davantage l'ère de régénération qui s'ouvrit sous les auspices de ce prince, Aménoph Ier, d'après la chronique de Manéthon, inaugura une dynastie nouvelle, la dix-huitième dans l'ordre chronologique, et la plus fameuse entre les dynasties pharaoniques. Jamais, en effet, la puissance égyptienne n'avait atteint un plus haut degré de splendeur que pendant la plupart des dix-sept règnes qui, selon les extraits de l'annaliste égyptien, composèrent cette dynastie, et eurent ensemble une durée d'environ trois cent cinquante ans. A peine échappée à la catastrophe qui l'avait poussée au bord de l'abîme, et rentrée dans la possession de ses foyers, la nation égyptienne s'était mise tout entière à l'œuvre des restaurations; avec une ardeur fervente, elle avait relevé les sanctuaires de ses dieux, les palais de ses rois, dans leur magnificence première. A cette époque furent réservés tous les genres de prospérité, le spectacle de tous les prodiges de la puissance à son apogée. A la pratique renaissante et plus splendide que jamais des rits sacrés et de leurs pompes imposantes, à la régénération des principes sociaux et religieux remis en honneur, avec le culte des sciences et le prestige des arts, était venue se joindre une gloire non moins brillante, sinon aussi durable, la gloire des armes avec l'appareil de la puissance militaire.

Le génie profondément politique qui présidait aux destinées de l'Égypte avait compris qu'après une possession de près de trois siècles, qui avait dû laisser des traces ineffaçables chez les Asiatiques, ce n'était pas sans idée de retour que ces hordes, vaincues autant par la douceur du climat et les habitudes d'une existence facile que par les armes et la courageuse persévérance des anciens maîtres de l'Égypte, avaient renoncé à la jouissance d'une terre si heureusement dotée. Les déserts, l'expérience l'avait trop prouvé, n'étaient plus une barrière insurmontable et une garantie contre de nouvelles invasions. Il semblait que pour prévenir le retour d'une calamité semblable et assurer une protection durable à l'avenir social, une seule voie fût ouverte : conquise une fois, l'Égypte devait à son tour devenir conquérante. Mais en entrant dans cette carrière toute nouvelle, contrastant si étrangement avec ses antécédents, la société égyptienne ne dut pas renoncer cependant aux principes constitutifs de son organisation primitive; elle ne fut pas guidée par une folle ambition, et ne prétendit pas soumettre des populations barbares et insaisissables, recueillir des possessions lointaines et onéreuses. Telle n'était pas sa mission. La plupart des expéditions qu'elle entreprit n'eurent d'autre but que d'éloigner un fléau toujours menaçant à ses portes, que de châtier les nomades et de leur infliger des tributs considérables. Il s'agissait surtout pour l'Égypte de transporter loin de ses frontières un état de lutte devenu une nécessité permanente, une condition de son existence et de sa conservation; désormais elle était condamnée à promener incessamment, dans les contrées les plus reculées, le spectacle de sa force et de sa supériorité, seule barrière imposante qu'une tourbe indomptable et toujours mouvante n'essayât pas de franchir. La guerre d'ailleurs, mais la guerre lointaine, était un aliment essentiel à l'activité de cette classe nouvelle qui avait pris rang dans la hiérarchie sociale, la caste militaire, dépositaire de la force matérielle, élément bien précieux de la puissance publique tant qu'il s'exerçait au dehors, mais qui pouvait devenir

un embarras et un sujet d'ombrage pour l'autorité sacerdotale, dans le cours régulier et pacifique de l'administration intérieure du pays.

Avec le premier règne de la dix-huitième dynastie, celui d'Aménoph, commença donc à l'extérieur une période de mouvement, remplie par des entreprises et des exploits qui placèrent la puissance égyptienne au rang le plus élevé entre les nations, tandis qu'au dedans s'accomplissait la régénération la plus complète, et que les œuvres de la civilisation, reprenant un essor nouveau, jetaient sur cette époque un éclat jusque-là sans égal dans les fastes de la région du Nil. L'Éthiopie elle-même en ressentit les effets, et elle conserve encore les vestiges splendides de la prospérité à laquelle elle fut en grande partie associée, et des souvenirs glorieux que son sol fut alors destiné à perpétuer. Les annales positives de l'Éthiopie prennent leur point de départ à cette phase mémorable, et s'établissent dès lors sur une suite à peu près continue de monuments dont il a été donné aux temps modernes seulement de recueillir les dates positives, et d'expliquer l'origine par la lecture des noms de leurs fondateurs. A l'aide de ces renseignements devenus authentiques, il est aujourd'hui permis de pénétrer dans cette carrière toute nouvelle, et d'établir une série de faits demeurés confus ou ignorés jusqu'à ce jour.

Avant l'invasion des hordes asiatiques, l'Éthiopie inférieure, qui confine à l'Égypte, semblait, et par la nature ingrate de son sol, et par la pauvreté de ses ressources, n'avoir nourri qu'une faible population. Province avancée au midi, elle n'avait, comme nous l'avons vu, joué qu'un rôle secondaire et défensif; la ville de Behéni, dont nous avons signalé la découverte par Champollion le jeune, paraissait en avoir été à cette époque la localité la plus importante, et peut-être aussi la seule position destinée à protéger la vallée inférieure du Nil contre les entreprises des hordes méridionales. La stérilité naturelle du pays fortifiait d'ailleurs cette barrière; l'état d'abandon et de délaissement calculé où il avait été conservé à dessein formait en quelque sorte une lacune intermédiaire entre la barbarie et la civilisation, une terre inhospitalière, désolée, où la convoitise des races à demi sauvages n'avait rien à conquérir. Ce fait est établi par l'absence sur le sol de l'Éthiopie, de monuments antérieurs à la conquête des Asiatiques. Mais, alors que le joug de la conquête étrangère pesait sur la vallée inférieure du Nil, l'Éthiopie avait en quelque sorte donné asile à la nation égyptienne. Cette contrée meridionale avait nourri les populations refoulées dans son sein; elle avait fait plus encore en sauvant, pour ainsi dire, l'arche sainte de la civilisation, en recueillant et les dieux exilés avec les colléges sacerdotaux, et les rois dépossédés, et enfin tout ce qui avait des droits à la vénération de l'Égypte. Pendant ces temps malheureux, l'Éthiopie avait été le foyer conservateur où s'étaient perpétuées les idées d'indépendance nationale et les traditions de l'antique organisation sociale. L'Éthiopie avait ainsi donné en quelque sorte une existence nouvelle à la société égyptienne; elle avait renfermé et entretenu les germes de la civilisation près de se dessécher, dépôt précieux qu'elle devait encore une fois porter à la terre qui déjà l'avait fécondé. De ces faits était ressorti un enseignement dont la sagesse de l'Égypte avait tenu compte; les épreuves malheureuses qu'elle avait subies vinrent rehausser pour elle l'importance d'une union longtemps méconnue ou négligée, et resserrer dans l'intérêt d'une défense mutuelle, d'une solidarité nécessaire d'existence et de position, des liens qui remontaient aux origines communes des deux contrées. Dès ce moment aussi, le sol de l'Éthiopie était demeuré annexé plus intimement à l'Égypte; elles s'étaient complétement identifiées l'une à l'autre. Associée désormais à l'empire égyptien et à sa fortune, l'Éthiopie s'était trouvée aussi appelée dans la carrière de mouvement et d'activité que la force

des choses lui avait ouverte. Dès lors aussi, sous l'heureuse influence des mêmes institutions, elle avait participé à tous les perfectionnements, à tous les bienfaits de la civilisation, dans la mesure de la plus parfaite égalité et de l'unité la plus complète. Les établissements formés, pendant près de trois siècles, par les Égyptiens, sur un sol dont la nécessité avait appris à tirer parti, devaient, dans une si longue période, avoir acquis une certaine importance, et l'avaient conservée en grande partie, alors même que la nation égyptienne était rentrée dans la possession de son patrimoine. Des populations, mélange de deux familles unies d'ailleurs par une affinité antique de race, comme de mœurs et de croyances, s'y étaient perpétuées dans une possession consacrée par le temps et les habitudes, et qui avait vu s'éteindre, avec plusieurs générations successives, le souvenir même d'une condition meilleure sur le sol plus favorisé de la vallée inférieure du Nil. Tous les procédés de l'industrie égyptienne avaient en outre vaincu l'aridité du sol éthiopique, et les eaux épanchées sur les rives souvent escarpées du fleuve avaient fécondé des sables voués auparavant à une stérilité éternelle. Des agglomérations s'étaient formées autour des principaux centres de production agricole, et une administration attentive leur avait assuré une subsistance conquise en grande partie par le travail des hommes. Par là, le séjour des populations sur cette terre hospitalière s'était prolongé au delà même des causes qui l'avaient forcément amené. Ainsi on s'explique comment une contrée qui, à l'exception de Béhéni, semblait n'avoir possédé aucun établissement, se trouva tout à coup, et sous les règnes successifs de la seule dix-huitième dynastie, dotée d'édifices religieux, dont la situation et la distance respectives indiquent assez clairement autant de localités habitables, groupées autour de ces sanctuaires. On ne rencontre, il est vrai, nulle part dans l'Éthiopie inférieure, des traces de ces nécropoles qui dénotent évidemment par leur étendue, comme celles de Thèbes et de Memphis, l'existence ancienne d'un seul grand centre de population; la nature du pays s'y refusait; aucune partie du territoire n'eût suffi à nourrir une agglomération d'hommes considérable; et, pour y subsister, les habitants devaient nécessairement y être divisés et répartis à certaine distance sur les deux rives du Nil. Telles furent les localités antiques, assises sur les bords du fleuve; localités qu'on retrouve dans plusieurs de celles actuellement existantes en Nubie, encore peuplées pour la plupart, et conservant quelques-unes de leurs dénominations primitives; témoignage non moins évident que celui des monuments eux-mêmes, encore subsistants en grand nombre, et qui indiquent positivement l'emplacement de ces sortes de colonies dont l'Égypte avait à son tour doté l'Éthiopie.

L'attention des successeurs d'Aménoph s'était dirigée vers cette contrée, et la fondation d'une série considérable d'édifices pieux attestait la sollicitude qu'ils apportèrent presque tous à rattacher plus intimement à l'Égypte cette terre d'adoption, où des populations nombreuses s'étaient fixées, et dont la possession était politiquement devenue si précieuse. Ainsi, sous le successeur d'Aménoph, Thoutmosis Ier, son fils, un spéos, ou petit temple, avait été creusé dans le roc à *Ibrim*, localité de la Nubie inférieure, dont le nom actuel n'est qu'une corruption de la *Primis* des géographes grecs. On y voit encore la figure de ce pharaon, assise et placée entre celle du dieu seigneur d'Ibrim (une des formes du dieu Thôth à tête d'épervier) et la déesse Saté, dame de Nubie.

Thoutmosis II, son fils, avait, par des réparations ou des additions, mérité sans doute, selon l'usage, que son nom fût inscrit sur les temples de *Semné* et de *Contra-Semné*, situés au-dessus de la cataracte d'Ouadi-Halfah, et dont nous avons déjà indiqué la fondation antique comme remontant,

ainsi que celle de Béhéni, à l'une des dynasties antérieures. Ce nom y est accompagné des titres de dieu gracieux, seigneur du monde, chef des biens, etc.

L'Éthiopie ne conserve pas de traces du règne de la reine Amensé, sœur de Thoutmosis II, et qui lui succéda. Mais le règne suivant fut l'un de ceux qui laissèrent les témoignages les plus nombreux de prospérité intérieure. L'Égypte avait, au prix de près de trois siècles de luttes et d'agitation, acquis le droit de rentrer dans le calme et le repos. Les premiers princes de la dix-huitième dynastie avaient été occupés du soin de fermer les blessures faites à l'organisation du pays par l'invasion prolongée des pasteurs; Thoutmosis III, fils et successeur d'Amensé, le célèbre Mœris des historiens grecs, arriva au trône pour continuer dignement la mission de ses devanciers. Malgré la brièveté de son règne, qui dura à peine treize ans, aucun peut-être n'a été signalé par autant de travaux d'une aussi grande utilité; le caractère tout pacifique et religieux des ouvrages de ce prince porte avec lui les signes d'une sage administration et d'une prospérité qui lui avaient mérité la vénération et la reconnaissance publiques. L'histoire a conservé une juste illustration à ce règne qu'aucun autre n'a pu effacer, pas même ceux qui ont été comblés des plus grandes faveurs de la fortune. Indépendamment des créations, œuvres prodigieuses dont Thoutmosis-Mœris avait couvert le sol de l'Égypte, son règne avait doté plusieurs localités de la Nubie inférieure de fondations pieuses. A *Semné*, les cartouches contenant les noms de ce prince attestent qu'il avait continué et achevé la plus grande partie des restaurations de celui des temples qui est situé sur la rive gauche du Nil. Les restes de cet édifice, dont nous avons déjà parlé plus haut, sont reproduits dans la planche 15. Ils se distinguent par le caractère particulier à la plupart des constructions de ce règne, et par l'emploi des piliers à pans, ou colonnes proto-doriques, type évident de l'ordre dorique des Grecs. On retrouve ces piliers au temple dédié à Ammon-Ra et à Phré, sur l'emplacement antique de *Béhéni*, comme nous l'avons déjà dit, et au temple d'*Amada*, autre édifice dont les bas-reliefs nous apprennent qu'il était l'ouvrage de la piété de Mœris, et où se lit son nom dans la dédicace suivante : « Le dieu bienfaisant, seigneur du monde, le roi (soleil stabiliteur de l'univers), le fils du soleil (Thoutmosis), modérateur de justice, a fait ses dévotions à son père le dieu Phré, le dieu des deux montagnes célestes, et lui a élevé ce temple en pierre dure; il l'a fait pour être vivifié à toujours (*). » D'autres monuments d'une moindre importance furent destinés à consacrer les actes de soumission des chefs tributaires de l'Égypte, et les hommages rendus par eux à la suzeraineté des Pharaons; ces vestiges témoignent quels furent à cette époque si remarquable dans l'histoire, et l'étendue de la domination égyptienne dans l'Éthiopie, et le mode d'administration des provinces lointaines sous la dix-huitième dynastie. On voit à *Ibrim* (Primis) un spéos, ou chapelle votive, dédié au dieu seigneur d'*Ibrim* et à la déesse Saté (Junon), dame de Nubie, creusé par un prince nommé Nahi, qui porte le titre de gouverneur des terres méridionales de la Nubie. Ce prince, debout devant le roi assis sur un trône, et accompagné de plusieurs autres fonctionnaires publics, présente à Mœris les revenus et tributs en or, en argent et en grains, provenant des terres méridionales dont il avait le gouvernement (**).

La consécration d'un fait semblable se reproduit à Ibrim même, dans un autre spéos qui date du règne d'Aménoph, le deuxième de ce nom, fils et successeur de Mœris, et qui atteste que ce prince suivit les errements de bonne administration et de sage politique en vigueur sous son père. Ce

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, p. 146.

(**) Ibid. pag. 140.

monument nous apprend que les terres du Midi étaient alors administrées par un prince nommé Osorsaté, qui est figuré avec un autre prince, présentant au Pharaon les tributs des terres méridionales et les productions naturelles du pays, y compris des lions, quarante lévriers, dix chacals vivants (*). Aménoph II avait d'ailleurs contribué, comme son père, aux édifices religieux de la Nubie; son cartouche se trouve, à ce titre, gravé sur le temple dédié à Horammon (Ammon générateur), à Béhéni, près Ouadi-Halfah. Une stèle constate, en outre, qu'il continua la construction du temple commencé à Amada par Mœris.

Si l'Égypte avait pour quelque temps conquis la sécurité au nord, par l'expulsion complète des Pasteurs et les expéditions qui avaient successivement refoulé leurs tribus au loin dans l'Asie, il n'en était pas de même au midi. De ce côté, les nomades n'avaient pas cessé de se livrer à des irruptions dans la vallée du Nil, et chaque règne, pour ainsi dire, avait eu à les réprimer. Depuis la seizième dynastie, à laquelle appartient la stèle du roi Osortasen, déjà citée, et qui constate l'un de ces événements, plusieurs princes avaient laissé des témoignages de leurs expéditions contre des hordes africaines. Ainsi, à la frontière même de la Nubie et de l'Égypte, et sur les rochers de granit de la rive droite du Nil, en face de l'île de Philæ, une inscription à demi effacée mentionne une victoire remportée sur les Libyens par Thoutmosis IV, fils et successeur d'Aménoph II, l'an 7ᵉ de son règne, le 8 du mois de phaménoth (**).

Une autre inscription sculptée sur ces mêmes rochers rappelle en quatorze lignes que le roi Aménoph (le troisième de ce nom, fils et successeur de Thoutmosis IV, l'Aménophis-Memnon des historiens grecs), venant de soumettre les Éthiopiens, l'an 5ᵉ de son règne, a passé dans ce lieu, et y a tenu une panégyrie (assemblée religieuse) (*). Le souvenir de cet événement, et sans doute de quelques autres semblables du même règne, avait été consigné avec plus de solennité à *Soleb*, localité de la Nubie moyenne, qui paraissait avoir eu dans l'antiquité une certaine importance, si l'on en juge par l'étendue de ses ruines, par les restes de plusieurs temples, dont l'un surtout, autant qu'on peut le voir dans la planche 14, était, d'après ses proportions, un édifice du premier ordre, élevé par ce prince, sans doute en commémoration de ses victoires sur les méridionaux aussi bien que sur les Asiatiques. On y trouve le dénombrement des peuplades vaincues, nominativement enregistrées au nombre de quarante-trois, suivant quelques relations, et qui étaient rappelées en partie, selon l'usage, à l'Aménophium de Thèbes, comme quelques-unes le sont sur la base en granit rose d'une statue colossale de ce roi, dont il ne reste que les pieds, et qui fait partie du musée de Paris.

Le fils et successeur d'Aménophis-Memnon, le roi Horus, n'a laissé en Nubie d'autre souvenir de son règne qu'un édifice religieux à *Djebel-Addeh*. C'est un petit spéos ou temple creusé dans le roc, dont Champollion le jeune a retrouvé la dédicace au dieu Thôth, sous le mortier chrétien et les peintures du même temps qui ont recouvert les sculptures primitives.

Le souvenir du fils d'Horus, qui lui succéda sous le nom de Rhamsès Iᵉʳ, n'a été constaté en Nubie qu'à Béhéni, dans le temple d'Horammon, sur une stèle qui contient un acte d'adoration aux divinités locales, et la liste des dons faits par ce prince, comme témoignage de la protection accordée à ses armes, qu'il paraissait avoir portées contre les Libyens, selon l'inscription de cette stèle.

On n'a découvert jusqu'ici, sur le sol d'Éthiopie, aucun vestige du règne de Ménephtha Iᵉʳ, qui arriva au trône après Rhamsès Iᵉʳ, et l'occupa pendant environ trente-trois ans.

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, pag. 140.

(**) Ibid. pag. 169.

(*) Ibid., pag. 169.

Le fils aîné du roi Ménephtha fut Rhamsès II. Ce prince, pendant un règne très-court, porta ses armes en Asie et en Afrique. Un petit spéos creusé à *Beit-Oually*, près *Kalabsché*, dans la Nubie inférieure, fait mention de ces expéditions; et un fragment de bas-relief, reproduit dans notre planche 9, et qui caractérise l'une des meilleures époques de l'art égyptien, est relatif à celle qu'il entreprit pour châtier les Schari, peuplade éthiopienne, et à laquelle prirent part plusieurs princes du sang, entre autres, l'un de ses frères. Ce frère, qui, très-jeune encore, s'il faut en croire Diodore de Sicile, s'était déjà signalé en Nubie et en Libye, sous le règne de son père Ménephtha, et qui préludait aussi, sous Rhamsès II, aux exploits fameux qui devaient illustrer son propre règne, était Rhamsès III, Sésostris.

Nous sommes parvenus à l'une de ces phases qui sont comme des points culminants dans l'histoire des nations, et au delà desquels il semble qu'elles n'ont plus qu'à déchoir. Le second des fils de Ménephtha Ier succéda à Rhamsès II, et fut le troisième du nom de Rhamsès; ce prince, qui était le douzième successeur d'Aménoph Ier, fondateur de la dix-huitième dynastie, serait arrivé au trône l'an 1571 environ avant Jésus-Christ. La plupart des données historiques, corroborées du témoignage authentique d'une multitude de monuments contemporains et de l'immensité des travaux accomplis sous ce règne, concourent à désigner dans ce prince le *Sésostris* des historiens grecs, cette grande figure qui plane sur les temps antiques comme l'expression de ce qu'il y eut de plus puissant, et qui put faire croire au demi-dieu dans les temps presque héroïques qui remontent au seizième siècle avant l'ère chrétienne. Tout ce qui appartient à ce règne respire, en effet, une grandeur particulière; tout en est colossal, les faits comme les monuments qui en conservent le souvenir. Rhamsès-Sésostris eut un règne de soixante-huit ans, l'un des plus longs dans l'histoire des dynasties égyptiennes. Deux femmes légitimes, dont les noms nous sont fournis par les monuments, Nofré-Ari et Isénofré, avaient donné à ce prince vingt-trois enfants mâles et sept filles, dont les noms nous ont été aussi authentiquement révélés par les monuments, dans l'ordre généalogique. Selon les historiens grecs, il avait porté ses armes toujours victorieuses dans l'Éthiopie méridionale, en Arabie, dans le cœur de l'Asie, et jusque dans le midi de l'Europe. A la tête d'une armée que les historiens évaluent à six cent mille hommes de pied, vingt-quatre mille cavaliers et vingt-sept mille chars de guerre, il avait terminé, en neuf années, ces gigantesques expéditions, laissant des témoignages commémoratifs de ses campagnes ou de son passage en diverses localités. Les contrées de l'Asie occidentale et méridionale avaient été le principal théâtre de ses exploits; il les avait attaquées par terre et par mer; et une flotte de trois cents voiles, partie de la mer Rouge, lui avait soumis tout le littoral jusqu'à l'Inde, dont il avait en même temps fait la conquête.

A l'intérieur, Sésostris avait porté au plus haut degré de splendeur les arts de la paix, imprimant une nouvelle impulsion à tous les travaux d'utilité générale, à toutes les branches de la prospérité publique, comme s'il eût voulu, par le spectacle de toutes ces magnificences réunies, effacer jusqu'au souvenir de l'abaissement que l'Égypte avait subi naguère, et venger la civilisation par cet usage éclatant de l'or prélevé sur des barbares vaincus. Dans la plupart des localités de l'Égypte, on trouve encore des édifices religieux ou civils dont la fondation ou la restauration remonte à ce règne glorieux; et, partout, ces monuments caractérisent l'une des plus belles époques de l'art. L'Éthiopie, alors plus que jamais unie à l'empire égyptien, avait largement participé aussi à cette ère de toutes les prospérités; et la plupart des temples qu'on rencontre dans la partie inférieure de cette province, portent les cartouches de Rhamsès le

Grand. On les trouve en remontant le cours du Nil ou en le suivant sur la carte, à *Guirsché* ou *Kirschèh*, hémi-spéos, édifice moitié creusé dans le roc, moitié construit en pierre de taille; à *Séboua*, temple inachevé, qui était précédé d'une avenue de sphinx conduisant au Nil; à *Derr* ou *Derri*, ville principale de la basse Nubie, où existe un spéos qui rappelait l'une des expéditions militaires de Sésostris; et, enfin, à *Ibsamboul*, localité autrefois importante sans doute, si l'on en juge par les deux temples magnifiques, entièrement creusés dans le roc, dont elle fut dotée sous ce seul règne. Déjà nous avons parlé du plus considérable de ces édifices somptueux (page 30 et suiv.), et l'on peut se faire une idée de son ordonnance extérieure par la planche 7, qui en représente la façade décorée de quatre statues colossales de Sésostris, hautes de soixante pieds à partir de la base, mais aujourd'hui engagées dans le sable qui les recouvre en grande partie. Nous ne reviendrons pas sur la description de l'intérieur de ce temple, et sur l'effet saisissant que produisent, à la lueur du flambeau, les salles nombreuses qu'il renferme, décorées de scènes religieuses et militaires sculptées et peintes sur les parois; nous n'essayerons pas de reproduire l'aspect du pronaos, la plus spacieuse et la plus magnifique de ces excavations nombreuses, et dont le milieu, occupé par une avenue formée de piliers cariatides, conduit à un sanctuaire mystérieux, où sont assises les statues des divinités locales, auxquelles, par une flatterie assez habituelle de l'ordre sacerdotal, est associée celle du prince fondateur de l'édifice. A quelque distance au nord-est, et un peu au-dessous de ce temple dédié à Phré, le dieu Soleil, existe, sous la colline voisine, un autre spéos, dédié à la déesse Hâthôr ou Atyr, la Vénus égyptienne, par la première femme du grand roi, la reine Nofré-Ari. Moins élevé et moins profondément creusé que le premier, ce temple est tout aussi imposant par la décoration extérieure de sa façade, contre laquelle s'élèvent six colosses de trente-cinq pieds chacun environ, taillés aussi dans le roc, représentant le pharaon et sa femme, ayant à leurs pieds, l'un ses fils, et l'autre ses filles, avec leurs noms et titres. Notre planche 16 en reproduit la vue pittoresque avec fidélité. Les scènes purement mythologiques, qui ornent les parois intérieures, indiquent la destination toute religieuse du monument; la divinité qui y trône, sous l'invocation d'une reine associée au roi et à ses enfants, les dispositions exiguës de l'édifice à l'intérieur, en font une sorte de chapelle votive, caractérisent un acte de piété particulier ou de famille. La fondation de deux monuments aussi importants sur ce point, à l'une des plus belles époques des annales égyptiennes, indique nécessairement qu'Ibsamboul était alors une localité habitée, une agglomération de population sans doute considérable, établie sur la rive orientale du fleuve, assez peu élevée en cet endroit pour favoriser l'inondation des terres et offrir des ressources à l'agriculture. Situés sur le bord opposé, un peu au-dessus des hautes eaux du Nil, les deux temples, éclairés des premiers rayons du soleil, s'offraient majestueusement aux regards et aux pieux hommages de la foule; et l'ensemble imposant de ces œuvres de la magnificence du monarque était bien fait pour ramener sans cesse les esprits au respect des institutions, et entretenir au dedans le prestige de la dignité royale, tandis que sa gloire redoutée pénétrait par les armes dans les contrées les plus éloignées. Cette puissance fut plus étendue sous Rhamsès le Grand qu'elle n'avait jamais dû l'être antérieurement; et elle paraissait avoir atteint des régions très-reculées dans l'Éthiopie méridionale. Il importe à notre sujet d'en rechercher les limites, à cette époque qui en vit le plus grand développement.

Toutes les données concourent à prouver qu'aux plus beaux temps de sa puissance, l'Égypte n'exerça jamais en Asie qu'une domination morale et une influence précaire, soumise à

toutes les éventualités de la guerre. Aucun fait de l'histoire n'établit qu'elle ait réalisé l'occupation permanente et fixe d'un seul point des vastes territoires de ce continent, alors même qu'elle avait refoulé les populations asiatiques, à l'orient jusqu'au Gange, et au nord jusque dans les parages européens, au delà du Pont-Euxin. Des inscriptions hiéroglyphiques, gravées, en diverses contrées, sur des stèles ou des cippes, selon le témoignage des écrivains de l'antiquité, confirmé par un monument retrouvé à Beïrouth, en Syrie, ne consacrèrent autre chose que le souvenir des expéditions entreprises, des représailles exercées contre telle nation. Et pour prouver, au besoin, que l'extension de la puissance égyptienne en Asie ne fut qu'éphémère et passagère, éloignée de toute idée de fixité et d'établissement permanent, il suffirait de rappeler un événement bien connu, révélé par les textes sacrés, la sortie des Hébreux de l'Égypte, que le synchronisme et toutes les données de la critique historique font coïncider avec la quarante-troisième année environ du règne de Rhamsès le Grand. Toute l'habileté de Moïse eut-elle pu soustraire les Israélites à la captivité et leur rendre une patrie, si, de l'autre côté de la mer Rouge, la puissance égyptienne, établie en Asie, leur eût réservé de nouvelles chaînes, et si le désert et la mer Rouge n'eussent mis une barrière entre le peuple fugitif et le pharaon irrité? Sésostris était alors à l'apogée d'un pouvoir consacré par quarante-trois ans de prospérité, et devant lui s'ouvrait encore un avenir de vingt-cinq ans de règne et de pouvoir incontesté. Lors donc que des tribus entières, vieillards, femmes et enfants, avaient pu lui échapper et conserver leur indépendance, dénuées qu'elles étaient et presque sans ressources, il en faut nécessairement conclure que là était la limite du pouvoir des pharaons, et que leur souveraineté directe, sinon leur influence, cessait en Asie avec la présence de leurs armées et le cours de leurs expéditions. Il n'en était pas de même dans la région supérieure du Nil. Le cours de ce fleuve et de ses nombreux affluents traversait une vaste étendue de pays habitée par une multitude de races diverses, vouées pour la plupart à une existence à peu près sauvage. La possession du sol privilégié de la vallée même du Nil, objet plus particulier de la convoitise de toutes ces populations, avait de toute antiquité amené des luttes et des répressions; et si la civilisation n'avait pu conserver entièrement ce précieux territoire dans son domaine, elle avait dû déployer une vigilance constante pour refouler les agressions des barbares loin de ses abords, et préserver de leur contact immédiat ses positions avancées au midi. Mais il semblait que Sésostris eût mené à fin l'entreprise commencée par ses prédécesseurs, de réunir définitivement ces possessions lointaines à l'empire égyptien. Selon certaines relations, des vestiges de monuments élevés par ce conquérant et décorés d'une portion de son cartouche auraient été vus dans la Nubie méridionale jusqu'à *Barkal*, où des ruines considérables, mais moins anciennes, auraient successivement recouvert ces ruines primitives. Il est incontestable que l'autorité des pharaons, qui avait acquis une grande extension dès les premiers règnes de la dix-huitième dynastie, s'exerça plus loin que jamais en Éthiopie, sous Sésostris, tant par des Égyptiens que par des chefs éthiopiens eux-mêmes, délégués pour administrer les provinces du haut pays, ainsi que l'a constaté Champollion le jeune. « Il est fort remarquable, dit le savant voyageur (*), que je n'aie trouvé jusqu'ici sur les monuments de la Nubie que des noms de princes éthiopiens et nubiens, comme gouverneurs du pays sous le règne même de Rhamsès le Grand et de sa dynastie. Il paraît aussi que la Nubie était tellement liée à l'Égypte, que les rois se fiaient complètement aux hommes du pays, même pour le commandement des troupes. On peut citer en preuve une stèle en-

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, p. 131.

core sculptée sur les rochers d'Ibsamboul, et dans laquelle un nommé *Maï, commandant des troupes du roi en Nubie*, et *né dans la contrée de Ouaou* (l'un des cantons de la Nubie), chante les louanges du pharaon Mandoueï Ier, le quatrième successeur de Rhamsès le Grand, d'une manière très-emphatique. » A *Maschakit*, localité sur la rive droite du Nil, et qui, au temps de la dix-huitième dynastie, avait été sans doute une position importante, on trouve sur un rocher presque à pic, au-dessus du fleuve, une petite chapelle creusée dans la montagne, et dédiée à la déesse Anoukis (Vesta) et aux autres dieux protecteurs de la Nubie, par un prince éthiopien nommé *Pohi*, lequel, étant gouverneur de la Nubie sous le règne de Rhamsès le Grand, supplie la déesse de faire que le conquérant foule « *les Libyens et les nomades sous ses sandales à toujours* (*). » A Ibrim (Primis), autre localité qui, par sa situation, semblait aussi avoir été un point propice pour la défense et l'administration du pays, comme pour la securité des populations, nous avons vu qu'il existait des monuments commémoratifs de ces sortes d'hommages rendus aux pharaons Mœris et Aménophis II, son successeur, par des chefs éthiopiens, sous l'invocation des divinités locales. Rhamsès le Grand, plus que tout autre monarque, avait droit à de telles marques de respect de la part de ces chefs, auxquels il avait confié le gouvernement des provinces les plus reculées que l'empire égyptien eût conquises jusque-là au midi. A Ibsamboul, et à la droite de celui des temples qui est dédié à la déesse Hathôr, est sculpté un fort grand tableau dans lequel un autre prince éthiopien présente au roi Rhamsès le Grand l'emblème de la victoire avec la légende suivante : « Le royal fils d'Éthiopie a dit : Ton père Amon-Ra t'a doté, ô Rhamsès ! d'une vie stable et pure; qu'il t'accorde de longs jours pour gouverner le monde et pour contenir les Libyens à toujours (*). » Champollion le jeune a reconnu encore, à Ibrim, que le plus récent des spéos est du règne de Sésostris (**). « C'est aussi, dit-il, un gouverneur de Nubie qui l'a fait creuser en l'honneur des dieux d'Ibrim, Hermès à tête d'épervier, et la déesse Saté, à la gloire du pharaon dont la statue est assise au milieu des deux divinités locales dans le fond du spéos. A cette époque, les terres du Midi étaient gouvernées par un prince éthiopien, dont j'ai retrouvé des monuments à Ibsamboul et à Guirsché. Ce personnage est figuré dans le spéos d'Ibrim, rendant ses respectueux hommages à Sésostris, et à la tête de tous les fonctionnaires publics de son gouvernement, parmi lesquels on compte deux hiérogrammates, plus le grammate des troupes, le grammate des terres, l'intendant des biens royaux, et d'autres scribes sans désignation plus particulière. Il est à remarquer que la femme du prince éthiopien *Satnoui* se présente devant Sésostris, immédiatement après son mari et avant les autres fonctionnaires. Cela montre aussi bien que mille autres faits pareils, combien la civilisation égyptienne différait essentiellement de celle du reste de l'Orient. » Nous constaterons en passant cette sorte de participation des femmes aux cérémonies et à l'administration publiques, comme un fait qui mérite attention et que nous aurons occasion de rappeler plus tard. Il n'est pas moins essentiel de remarquer quelles furent les attributions confiées à cette époque aux chefs indigènes de l'Éthiopie, et les conséquences qui en découlèrent à mesure que les liens qui rattachaient le Midi au Nord vinrent à se relâcher, et enfin à se dissoudre.

Il serait difficile de déterminer précisément les limites qu'atteignit l'autorité des pharaons dans la région méridionale de l'Éthiopie, à l'époque de leur plus grande puissance. Selon toutes les probabilités, la domination

(*) Champollion le jeune, ibid., p. 130.

(*) Champollion le jeune, Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, page 131.

(**) Ibid., pages 141 et 142.

la plus lointaine qu'ils exercèrent alors ne fut qu'éphémère et dut nécessairement s'affaiblir par la suite, avec les causes qui l'avaient produite, c'est-à-dire, l'ascendant des armes et l'action directe de leur puissance. Toutefois, malgré les révolutions successives qui ont bouleversé le sol et les vestiges de la civilisation ancienne sur les bords du Nil, la science a pu reconnaître positivement des traces des établissements égyptiens jusque dans la Nubie moyenne; et les édifices de Soleb, déjà cités à la page 89, confirment, et par leur situation, et par leur date, le degré de puissance que Manéthon attribuait à l'un des pharaons de la XVIIIe dynastie, lorsqu'il dit qu'Aménophis-Memnon étendit sa domination depuis la Méditerranée jusqu'au cœur de l'Éthiopie. Ce témoignage tend à établir que l'Éthiopie n'avait pas été comprise, même partiellement, dans la division primitive du sol égyptien proprement dit, et que dès l'origine elle n'avait pas constitué un ou plusieurs nomes, dans la répartition à la fois religieuse, civile et administrative du territoire sacré. Ce ne fut donc qu'à partir de l'époque où l'Égypte avait étendu sa puissance au dehors, qu'elle annexa plus particulièrement à son domaine cette partie de l'Éthiopie qui la confine au midi, et qu'elle l'unit indissolublement à sa destinée, et par la communauté des intérêts politiques, et par les liens plus durables de la civilisation. Peuplée en partie par la race de l'Égypte, cette terre d'adoption nouvelle avait participé aussi à toutes ses institutions, et les monuments religieux dont la fondation primitive semblerait, à l'égard de quelques-uns, contemporaine de l'invasion des Pasteurs, et, pour le plus grand nombre, remonter à différents règnes de la XVIIIe dynastie, témoignent que, par sa situation et sa configuration physiques, comme par ses phénomènes naturels, l'Éthiopie avait été complétement identifiée à l'Égypte à ses croyances et à ses institutions, comme à son état politique. La communauté des idées cosmogoniques et mythologiques, la similitude de position des deux contrées, avaient présidé à l'érection de cette série d'édifices sacrés qui s'élèvent sur les bords du Nil en Éthiopie. Des observations, faites sur les monuments mêmes, ont suggéré à la sagacité de Champollion le jeune un ensemble de déductions et un système d'aperçus entièrement neufs à ce sujet. « J'ai acquis la certitude, dit notre voyageur (*), qu'il avait existé à Talmis trois *Éditions* du temple de Malouli; une sous les pharaons et du règne d'Aménophis II, successeur de Mœris; une du temps des Ptolémées; et la dernière, le temple actuel qui n'a jamais été terminé, sous Auguste, Caius-Caligula et Trajan; et la légende du dieu *Malouli*, dans un fragment de bas-relief du premier temple, employé dans la construction du troisième, ne diffère en rien des légendes les plus récentes. Ainsi donc, le culte local de toutes les villes et bourgades de la Nubie et d'Égypte n'a jamais reçu de modification; on n'innovait rien, et les anciens dieux régnaient encore le jour où les temples ont été fermés par le christianisme. Ces dieux d'ailleurs s'étaient, en quelque sorte, partagé l'Égypte et la Nubie, constituant ainsi une espèce de *répartition féodale*. Chaque ville avait son patron : Chnouphis et Saté régnaient à Éléphantine, à Syène et à Béghé, et leur juridiction s'étendait sur la Nubie entière; Phré, à Ibsamboul, à Derri et à Amada; Phtah, à Ghirsché; Anouké, à Maschakit; Thôth, le surintendant de Chnouphis sur toute la Nubie, avait ses fiefs principaux à Ghebel-Addèh et à Dakkèh; Osiris était seigneur de Dandour; Isis reine à Philæ; Hathôr à Ibsamboul, et enfin Malouli, à Kalabsché. Mais Amnon-Ra règne partout et occupe habituellement la droite des sanctuaires.

« Il en était de même en Égypte, et l'on conçoit que ce culte partiel ne pouvait changer, puisqu'il était attaché au pays par toute la puissance des croyances religieuses. Du reste, ce

(*) Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, p. 157 et suiv.

culte, pour ainsi dire exclusif dans chaque localité, ne produisait aucune haine entre les villes voisines, puisque chacune d'elles admettait dans son temple (comme syntrônes), et cela par un esprit de courtoisie très-bien calculé, les divinités adorées dans les cantons limitrophes. Ainsi j'ai retrouvé à Kalalschi les dieux de Ghirsché et de Dakkèh, au midi; ceux de Déboud au nord, occupant une place distiguée; à Déboud, les dieux de Dakkèh et de Philæ; à Philæ ceux de Déboud et de Dakkèh, au midi; ceux de Béghé, d'Éléphantine et de Syène, au nord; à Syène enfin, les dieux de Philæ et ceux d'Ombos..

Outre ces indications de culte local et de rapports divins, la série des édifices de la Nubie présente, selon le même voyageur, des renseignements précieux pour comprendre la nature des attributions des différents personnages mythologiques, émanations du grand Être, pour expliquer leurs mythes, leurs générations, compléter le cercle des formes d'Amon, point de départ et point de réunion de toutes les essences divines. Il est encore à remarquer que par cette succession de sanctuaires échelonnés sur le bord du fleuve, par cette liaison intime qu'ils établissaient entre les localités diverses, le territoire de la région du Nil fut soumis à une division uniforme et enfermé dans une sorte de réseau religieux se rattachant à l'Égypte par l'une de ses extrémités, et s'étendant assez avant dans l'Éthiopie du côté du midi. On a aussi observé que la plupart de ces édifices furent, en général, suivant une disposition systématique, et sans doute d'après un rite consacré, placés, à très-peu d'exceptions près, sur la rive gauche du Nil. C'est un fait particulièrement remarquable dans la Nubie inférieure. Les établissements et les centres de population n'en furent pas moins répartis indifféremment sur l'une ou l'autre rive du fleuve. Une localité fut souvent partagée par le cours du Nil, et quelques-unes ont conservé des traces visibles de cette double situation sous une seule et même dénomination perpétuée par la tradition jusqu'à nos jours, et au delà des croyances qui les avaient instituées, malgré les vicissitudes et les luttes religieuses que ces contrées eurent à subir. Les dénominations antiques avaient d'ailleurs une signification sacrée et appartenaient à la divinité locale. C'est ainsi que le bourg principal de la Nubie inférieure portait le nom égyptien de *Tyri*, la demeure du soleil, le même que porta anciennement la fameuse Héliopolis en Égypte, et d'où il a évidemment conservé le nom moderne de *Derri*. D'autres localités ont perdu leurs dénominations antiques; elles ont, en grande partie, été retrouvées par Champollion le jeune sur les monuments de ces mêmes localités. Tel est, le lieu appelé aujourd'hui Guirsché, où un temple hemi-spéos avait été dédié au dieu Phtah, type de Vulcain, et qui portait autrefois, suivant notre voyageur, le nom de *Phtahei* ou *Typhtah*, demeure de Phtah, même nom sacré que celui de l'antique Memphis. *Seboua* portait le nom d'*Amonei*, celui-là même de la Thèbes aux cent portes.

On ignore jusqu'à quel point s'étendit, en remontant la vallée du Nil, ce système mythologique qui, par la puissance des liens moraux et religieux, établissait l'unité entre les provinces de l'empire, et en réunissant les parties les plus éloignées en un tout compacte et homogène. A *Soleb*, localité de la Nubie moyenne, dont nous avons reproduit l'un des temples du règne d'Aménophis III (Memnon), existent les vestiges les plus avancés au midi, qui constatent la domination directe des Pharaons de la XVIIIe dynastie, c'est-à-dire à l'époque où leur puissance paraissait avoir atteint ses limites les plus reculées. Si les règnes glorieux de cette dynastie ne laissèrent pas plus loin des témoignages connus de leur action et de l'étendue de leur souveraineté, rien ne prouve qu'ils aient été dépassés par ceux qui leur succédèrent : conserver dans son intégrité l'œuvre élevée par de tels devanciers, était déjà une mission assez difficile

pour leurs héritiers. Il semblait qu'après le règne si long et si glorieux de Rhamsès le Grand, qui avait couronné une série déjà prolongée de règnes prospères, il ne restait à ses successeurs qu'à maintenir cette puissance entière, en continuant d'en propager au loin l'autorité et d'imposer à toutes les inimitiés par l'empire d'une supériorité longtemps respectée. Mais les haines et les convoitises que Sesostris avait comprimées de son vivant par des expéditions heureuses et l'ascendant de ses armes, se réveillèrent à sa mort plus vives et plus ardentes. Avec lui avait disparu le prestige qui s'attachait naguère à la puissante épée de l'Égypte, tombée depuis en des mains débiles. Les ennemis de cette contrée avaient senti leur audace renaître, de nouvelles ligues s'étaient bientôt formées, fortifiées des lumières et des idées de perfectionnement puisées en Égypte même. Aucun fait remarquable ne signala les règnes obscurs des successeurs immédiats de Sésostris, et dont l'histoire et les monuments ne nous ont conservé que les noms. Ménéphtha II, fils et successeur de Rhamsès le Grand, puis la reine Thaoser, qui régna après ce Ménéphtha, son frère, et Ménéphtha III, fils de Ménéphtha II, remplissent, presque inaperçus, l'intervalle qui sépare le grand roi de son quatrième successeur, Rhaméri, le dernier prince de la XVIII[e] dynastie, et qui aurait vu, selon la chronique de Manéthon, éclater enfin la tempête depuis longtemps accumulée en Orient contre la puissance des Pharaons. S'il faut en croire les extraits de l'annaliste de Sebennytus, vingt-cinq ans après la mort du plus puissant des souverains de l'Égypte, la vallée du Nil subissait une nouvelle invasion des peuples asiatiques, qui aurait duré environ treize ans. Les armes victorieuses du chef de la dynastie suivante, Rhamsès IV, surnommé Meïamoun (aimant Amon), auraient mis fin à cette seconde occupation des peuples pasteurs. Les vestiges considérables de l'antiquité qui couvrent le sol de la Nubie n'ont conservé aucune trace apparente des derniers princes de la XVIII[e] dynastie, non plus que du règne de Rhamsès-Meïamoun qui inaugura la XIX[e] avec tant d'éclat. Il semblerait que l'attention de ce monarque, qui releva pour longtemps encore la puissance égyptienne, se dirigea tout entière vers l'Orient, où il porta très-loin ses armes et sur terre et sur mer. L'Éthiopie, toujours administrée par ses chefs indigènes, avait continué de reconnaître la souveraineté des Pharaons, et au midi de l'empire, aucun trouble ne paraissait avoir nécessité une répression armée et détourné l'Égypte de ses préoccupations en Asie. Les monuments du moins ne font nulle mention d'une seule expédition importante entreprise du côté du midi par Rhamsès IV, non plus que par ses successeurs de la XIX[e] dynastie. Châtiée rudement pour la seconde fois et au sein même du foyer qui l'entretenait, l'audace des peuples asiatiques, pour longtemps abattue, découragée, permit à plusieurs familles de souche pharaonique de régner successivement sur la vallée du Nil dans la sécurité et dans le calme le plus profond. Dès lors, la puissance incontestée de l'Égypte ne s'exerça au dehors que par une sorte de suzeraineté sur les États asiatiques les plus rapprochés; elle ne se manifesta de temps à autre que par une intervention armée dans les démêlés des nations voisines; mais à l'intérieur aucune perturbation ne vint interrompre le cours de cet état paisible. Ainsi s'écoulèrent les XX[e], XXI[e], XXII[e], XXIII[e] et XXIV[e] dynasties, pendant un laps de temps que la critique historique évalue à environ cinq cent soixante et quelques années. L'Éthiopie apprit à peine les noms de cette série de princes inconnus, et, bien moins encore que l'Égypte, elle put le graver sur ses monuments, non plus que le souvenir de leurs actions. Les règnes de ces six dynasties successives, écoulés dans une obscurité à peu près complète, n'avaient vu se renouveler aucun des exploits des précédentes; s'endormant dans la sécurité de la suprématie conquise à leur sceptre par leurs prédécesseurs, ces princes fai-

néants, pharaons dégénérés, affaiblis par les rivalites ou les entreprises ambitieuses des premiers corps de l'État, n'exercèrent bientôt plus qu'une influence précaire et une souveraineté à peu près nominale qui devait tôt ou tard leur échapper. Un seul de ces rois, chef de la vingt-deuxième dynastie, Saïte d'origine, nommé *Schéchonk* par les monuments de son règne, et *Sésac* par la Bible (le Sésonkhis de Manéthon), sortit de cette torpeur et releva quelque temps la prééminence de l'Égypte, en soumettant par les armes plusieurs États asiatiques, et notamment le royaume de Juda, *Joutahmelek*. C'est ainsi que ce royaume est désigné dans la longue nomenclature hiéroglyphique des contrées vaincues par ce Pharaon, et que Champollion le jeune a trouvée au palais de Karnac, à Thèbes; renseignement d'ailleurs conforme au témoignage des historiens de l'antiquité, et à celui de l'Écriture, qui rapporte ces événements au règne du roi Roboam. Mais après Schéchonk, la politique traditionnelle d'inertie et d'isolement vint de nouveau paralyser les destinées de l'Égypte, devancée dès lors par l'essor de prospérité et par l'accroissement de puissance qui se manifestaient chez la plupart des nations. Cette organisation naguère si puissante au dedans et au dehors se trouvait désormais affaiblie par les institutions mêmes qui avaient fait autrefois sa force et son unité: demeurer immobile et stationnaire alors que tout avançait autour d'elle, c'était déchoir. L'empire des pharaons, après une durée d'existence qui avait excédé celle des sociétés connues dans l'histoire, tendait à sa dissolution. Il se trouvait presque sans défense, sans alliés, en présence d'ennemis nombreux qui avaient des vengeances à exercer, exposé à l'ambition des conquérants qui devaient successivement s'en disputer la possession.

État de Méroé.

Les temps qui sont marqués par le déclin de l'Égypte sont aussi ceux de la période la plus brillante des annales de l'Éthiopie. Vers l'époque même de la décadence de la première des sociétés civilisées, se révèle l'existence d'un autre empire naguère puissant dans la région du Nil, au témoignage de l'histoire sacrée et profane, et dont la renommée, répandue parmi les nations des temps anciens, s'est perpétuée jusqu'à nos jours au travers du mystère qui l'avait constamment environné. L'origine, les développements et la décadence de cet État célèbre sont demeurés assez obscurs pour l'antiquité elle-même, malgré le vif intérêt qui s'attacha dès lors aux annales des sociétés primitives, et en dépit des recherches nombreuses et persévérantes dont celle-ci a été de tout temps l'objet particulier. S'il ne nous est pas donné d'approfondir complétement ce fait singulier dans les annales des peuples, d'importantes découvertes appartenant à notre temps, ont toutefois permis de fixer avec certitude la situation géographique de cet empire et de son siége principal. L'interprétation de ce qui nous est connu parmi les nombreux monuments écrits de cette contrée est venue encore jeter des lumières nouvelles sur cette période mémorable de l'histoire d'Éthiopie. A l'aide de ces données entièrement neuves, peut-être sera-t-il possible d'indiquer l'origine de cette puissance, et d'expliquer les développements de cette organisation extraordinaire qui, née de la civilisation égyptienne, grandit sous sa protection, fut un moment son émule, l'absorba, ou plutôt l'associa à ses plus brillantes destinées, et, en lui survivant, continua quelque temps, pour ainsi dire, l'empire des Pharaons.

Aînée des sociétés humaines, l'Égypte les avait devancées dans les perfectionnements de l'agriculture, de l'industrie et de tous les arts; les peuples de l'Asie furent, dans l'origine, ses tributaires. Cet état de choses fut longtemps pour la vallée du Nil une source d'activité commerciale et de richesse, et l'une des causes de sa grande prospérité. Toutefois la classe la plus nombreuse de ses populations ne participa qu'indirectement à ces avantages

Dans des vues politiques d'un ordre supérieur, la classe qui gouvernait s'était réservé le monopole du négoce; elle en avait concentré les transactions entre les mains de ses adeptes avec les autres sources de la richesse publique, l'autorité à tous les degrés, et enfin les éléments réunis de la puissance. Base de toutes les institutions, la loi religieuse interdisait sévèrement l'accès de la vallée du Nil aux autres nations; et cette prescription longtemps respectée, en proscrivant tout contact étranger comme une impureté, fut un obstacle à l'émancipation commerciale des habitants de l'Égypte jusque vers l'époque qui précéda la dynastie grecque des Ptolémées. Aussi longtemps donc que les institutions nationales furent en vigueur, l'Égyptien fut exclusivement voué à l'agriculture, aux arts industriels, et aux occupations ou pratiques intérieures, héréditairement consacrées de génération en génération par une tradition immuable. Il paraît aussi démontré que, dans les temps anciens, l'Égypte ne se livra à d'autre navigation que celle du Nil, et n'eut pas de marine proprement dite. Malgré l'autorité des écrivains de l'antiquité, qui prêtent aux expéditions des Pharaons en Asie le concours d'une marine militaire et de flottes considérables, et qui nomment Sésostris comme le premier qui aurait fait paraître sur les mers des vaisseaux armés pour la guerre, il ne subsiste pas de traces locales ni même de traditions écrites qui témoignent avec quelque certitude de l'existence d'un seul port de mer sur le littoral africain de la Méditerranée ou du golfe Arabique, remontant aux époques pharaoniques. Il faudrait donc nécessairement rapporter les premiers faits maritimes signalés dans les annales de l'Égypte aux temps de sa plus grande puissance, alors qu'elle pouvait recourir à la coopération de ses alliés, ou des peuples navigateurs soumis à sa domination, tels que les Phéniciens ou les Arabes. Par ce moyen, la politique sacerdotale avait pu concilier l'exercice de sa force à l'extérieur et le maintien de ses institutions au dedans; et tandis que la marine étrangère prêtait assistance aux entreprises lointaines des Pharaons, les préjugés séculaires contre l'idée de la navigation étaient soigneusement entretenus au sein de la vallee du Nil. La mer fut constamment présentée aux croyances populaires comme un élément tout aussi impur que le désert, un empire de mort, de néant, un autre séjour de Typhon. Une preuve non moins irrécusable de la nature anticommerciale des institutions au sein de la vallée du Nil, résulte de l'absence jusqu'ici constatée de tout système monétaire usité en Égypte, antérieurement à l'avénement des Ptolémées; rien ne démontre davantage la complète ignorance où était le peuple égyptien non-seulement de tout commerce avec les nations étrangères, mais peut-être même des transactions intérieures, au moyen d'un signe d'une valeur conventionnelle et d'un usage commode et facile (*). L'échange fut sans doute le mode unique de négoce employé par les premieres sociétés commerçantes; l'Égypte, plus que toute autre contrée, dut persister dans ce système qui se conciliait d'ailleurs merveilleusement avec son monopole et la nature de ses institutions au dedans et de ses relations au dehors.

Dans la vallée du Nil, la terre appartenait exclusivement aux castes privilégiées, qui s'en attribuaient aussi les récoltes, avec le soin de pourvoir à la subsistance du pays et d'assurer des débouchés à l'excédant de sa consommation intérieure. Il en était de même de toutes les industries dans lesquelles l'Égypte avait excellé dès

(*) Il est toutefois remarquable que les métaux précieux apportés en tributs à l'Égypte par les peuples méridionaux, sont constamment representés non à l'état de lingots, mais sous une forme circulaire ou annulaire, et paraissant avoir une valeur exactement déterminée. C'est encore sous cette forme, selon M. Cailliaud, que l'or parait sur les marchés de la haute région du Nil, notamment à Chendy, et qu'on l'exporte dans l'Orient par l'Arabie.

une haute antiquité. Instrument docile d'une volonté supérieure, la masse de ses populations livrait le fruit de ses labeurs à cette classe, foyer de toutes les lumières, qui, par une sorte d'échange, veillait sans cesse sur l'existence de la grande famille et l'accroissement de la fortune publique. L'ordre sacerdotal s'était chargé d'exporter les produits égyptiens dans les régions les plus éloignées, en se servant de l'intermédiaire des tribus nomades que leurs mœurs et l'instinct inné du trafic avaient accoutumées à traverser les solitudes immenses de l'Afrique, et particulièrement de l'Asie. Nous voyons dans la Bible le négoce des premiers âges franchir des déserts étendus, des espaces stériles, à l'aide du chameau que la nature semble avoir placé dans ces climats pour faciliter à l'homme des rapports avec l'homme, et établir des liens entre les nations, au travers de ces lacunes naturelles. Toutefois, l'usage d'un animal aussi précieux paraît avoir été inconnu au sein même de l'Égypte, dans les temps anciens, et on serait fondé à supposer qu'il en avait été exclu par la même loi qui condamnait la navigation maritime comme une impureté. Les peintures des hypogées de Thèbes et de Memphis, qui reproduisent si fidèlement le tableau des usages domestiques, et où aucun des animaux utiles n'est oublié, ne présentent nulle part le chameau, qui, s'il eût été admis et adopté par l'Égypte, y eût infailliblement figuré, au moins à titre de rareté ou de provenance lointaine, dans la série de tant d'autres espèces exotiques. Mais scrupuleusement attentive à retenir les esprits dans l'ignorance des contrées étrangères et à l'abri de tout rapport avec elles, la caste sacerdotale n'avait pas permis l'introduction en Égypte de ce moyen de transport et de communication. C'était donc dans un but positif que les hiérogrammates s'étaient abstenus de représenter un animal dangereux par son utilité même, et dont l'existence ne devait pas être révélée aux populations. Et il n'est pas étranger à notre sujet de constater, en passant, l'ascendant que l'Égypte subjuguée exerçait sur ses conquérants eux-mêmes, et combien le respect de ses institutions était inhérent à la possession de cette terre! En supposant que le chameau eût été introduit momentanément dans la vallée du Nil, à la suite de l'invasion des peuples asiatiques, l'usage paraissait ne pas s'en être conservé d'une manière permanente; et Joseph, premier ministre d'un roi de cette race étrangère, alors qu'il envoya ses frères chercher en Chanaan son père Jacob et le reste de sa famille, suivant le texte de la Bible, les fit amener en Égypte au moyen de chariots, accompagnés d'ânes et d'ânesses (ou de mulets, selon la version des Septante) chargés de présents et de grains pour la route. Tels furent les seuls moyens de transport et les bêtes de somme employés de tout temps chez les Égyptiens et sous la domination même des Asiatiques.

Pour maintenir à jamais l'inviolabilité de l'Égypte, et favoriser en même temps l'essor de l'industrie nationale et de la richesse publique dont il importait de ne pas tarir les sources, la caste sacerdotale s'était donc posée comme l'intermédiaire nécessaire et inévitable du commerce. Dans ce but, elle s'était emparée, dès l'origine, de toutes les avenues de l'Égypte, en occupant exclusivement par elle-même et par ses nombreux affiliés, certaines localités, séparées de la vallée du Nil par des espaces déserts, et où aucun contact n'était à redouter pour ses populations. Sur ces points isolés, mais toutefois assez voisins de l'Égypte, sortes de territoires neutres où il se mettait seul en rapport avec les commerçants des autres pays, le corps sacerdotal avait placé des comptoirs sous la protection de son ministère sacré, et à l'ombre des sanctuaires d'Ammon. Là, les transactions du négoce étaient revêtues de formalités particulières et presque mystiques, qui conservaient à la caste la dignité de son saint caractère, et prêtaient

une certaine solennité à l'intervention de la religion dans les spéculations mercantiles. L'habileté sacerdotale tirait un certain parti du mystère et de l'isolement mêmes où ces opérations s'accomplissaient, et la tradition rapporte que, pour mieux exploiter les peuplades superstitieuses qui fréquentaient ces lieux écartés, elle y faisait entendre la voix imposante des oracles, qui devait singulièrement profiter à son monopole.

Ainsi, à l'ouest, les colléges sacrés occupaient une série d'oasis, échelonnées dans le grand désert, aux abords de la vallée du Nil, parallèlement à la direction du fleuve, et figurant comme un archipel dans cet océan. La plupart de ces stations commerciales révèlent encore des traces de leur destination première qui s'était perpétuée d'âge en âge et sous toutes les dominations; et la plus fréquentée de toutes, connue dans l'antiquité sous le nom d'oasis d'Ammon, et appelée aujourd'hui Syouah, paraissait avoir conservé, très-longtemps encore après la chute de l'empire égyptien, le crédit de ses oracles et une certaine importance pour le négoce. En possession des sources d'eau vive, trésors inappréciables qui donnaient l'existence aux oasis mêmes au milieu des sables arides, les prêtres en dispensaient les bienfaits aux caravanes des parages occidentaux de l'Afrique, qui, dès une antiquité assez reculée, s'aventurèrent à traverser l'étendue des contrées désertes, pour échanger certains produits de leur pays contre ceux de l'agriculture et de l'industrie égyptiennes.

A l'orient, la caste sacerdotale occupait, selon toutes les probabilités, une position avancée, peut-être celle d'Aouaris, que déjà nous avons mentionnée. Là, elle dominait cet isthme étroitement resserré entre deux mers, seul passage qui unit les continents d'Asie et d'Afrique, et fut longtemps, par le fait même de cette situation privilégiée, le principal débouché du commerce, le foyer central des transactions les plus actives avec une multitude de nations asiatiques. De ce point et de plusieurs autres du littoral africain, le génie sacerdotal, favorisant les premiers essais de navigation des Phéniciens dans la Méditerranée, et l'instinct mercantile et aventureux des Arabes sur la mer Rouge, exportait par leur intermédiaire les produits égyptiens dans les contrées les plus lointaines, et entretenait des relations commerciales jusque dans l'océan Indien, et avec plusieurs îles de ces parages reculés. A l'aide de moyens pareils, l'Égypte était aussi en communication, au nord, avec le littoral européen; et on pourrait expliquer ainsi comment, dépourvue elle-même de marine, elle aurait, avec le secours de celle des Phéniciens, envoyé des colonies en plusieurs contrées de l'Europe et de l'Asie, indépendamment de celles qu'y auraient fondées Sésostris et ses successeurs dans leurs expéditions lointaines, selon les traditions écrites de l'antiquité.

Enfin, au midi, région habitable à divers degrés et peuplée d'une multitude de races différentes, ce système de monopole commercial et politique à la fois paraissait avoir, dès une époque fort ancienne, reçu une extension plus grande et plus directe. La caste sacerdotale avait cherché à propager et à entretenir sa domination exclusive au delà des cataractes d'Éthiopie, aussi loin qu'elle avait rencontré des phénomènes et un climat analogues à ceux de l'Égypte, des populations favorables à ses institutions. Elle avait pris des positions sur le cours du haut Nil et de ses affluents, au milieu des principaux centres habités, et sur les points où les peuplades diverses de la vaste région éthiopique apportèrent primitivement les productions naturelles et les richesses minérales de leur sol, destinées à subvenir aux besoins et aux merveilles de la civilisation égyptienne. Du sein de ces établissements, émanations des colléges sacrés de Thèbes, l'autorité théocratique rayonnait au loin, et embrassait dans son monopole toutes les directions de l'Éthiopie intérieure. Cette autorité avait élevé des sanctuaires aux divinités de l'Égypte,

sur cette terre méridionale qui se rattachait d'ailleurs à la vallée inférieure du Nil par la force même des idées religieuses et des croyances théogoniques qui y avaient pris naissance. La plupart des mythes égyptiens reposaient sur les phénomènes naturels, particuliers à la haute Éthiopie; les animaux, les productions, les éléments, considérés comme des manifestations, des émanations du grand être, et objets d'un culte sur les bords du Nil, appartenaient à cette région supérieure, y vivaient ou en tiraient leur origine. Il fut facile au génie sacerdotal d'asseoir son influence sur des bases durables dans les contrées arrosées par le haut Nil, et l'autorité morale de ses décrets put suffire longtemps à maintenir dans l'obéissance des populations que des mœurs douces, les habitudes fixes et sédentaires de la vie agricole, peut-être même une antique affinité de race, avaient disposées à recevoir les bienfaits d'une administration régulière, la protection d'une organisation puissante.

Cette influence théocratique fut toutefois bornée, selon toute apparence, à la vallée proprement dite du Nil et de quelques-uns de ses affluents; et il semblerait ressortir des faits que nous avons eu occasion de citer ailleurs, qu'elle n'eut qu'une action éphémère sur ces races nombreuses répandues, sous la zone pluvieuse, dans les contrées de l'Éthiopie intérieure, et qui, par la nature même du sol qu'elles habitaient, demeurèrent constamment étrangères à l'état social, et résistèrent au contact de la civilisation la plus perfectionnée. Les renseignements que nous fournissent les monuments contemporains prouvent qu'à l'époque même où la puissance armée des Pharaons s'exerçait contre les populations répandues dans l'intérieur du pays, et en dehors de la vallée du fleuve, elle ne rencontra que des hordes nées dans l'état à peu près sauvage, et telles alors qu'on les retrouve aujourd'hui même encore, malgré la conquête arabe qui les a modifiées ou remplacées sur quelques points. Suivant une classification que déjà nous avons exposée, d'après les écrivains de l'antiquité, elles étaient vouées pour la plupart à une existence précaire et misérable, irrévocablement cantonnées en certaines localités, où elles végétaient dans leurs mœurs grossières, dans leur brutalité primitive. Ainsi, sous le nom de *Troglodytes*, quelques-unes de ces tribus habitaient des cavernes où elles s'abritaient avec leurs troupeaux; d'autres, les *Ichthyophages*, étaient répandues sur le littoral de la mer dont le poisson faisait leur seule nourriture; un grand nombre, dans les forêts où elles existaient par la chasse. Ces populations, condamnées sans retour au désordre et à la turbulence, furent celles-là même que l'Égypte avait stigmatisées de l'épithète générique : mauvaise race de *Kouchi* (l'Éthiopie), et qu'elle avait pour la plupart caractérisées sur ses monuments par les traits particuliers à chacune d'elles, et par les nuances qui les distinguent, depuis les variétés nombreuses du type éthiopien jusqu'à la race purement nègre. Aussi haut qu'il est possible de remonter avec quelque certitude dans les annales de l'Égypte, nous voyons les Pharaons porter successivement leurs armes chez une multitude de ces hordes, soit pour châtier leurs déprédations, soit dans le but de s'emparer de certains cantons renommés pour leurs productions ou leurs richesses minérales. C'est ainsi qu'on reconnaît dans la stèle déjà citée à la page 33, et représentée par la planche X, le type africain des peuplades vaincues par un Osortasen de la seizième dynastie. Et si, malgré l'intervalle qui nous sépare de cette haute antiquité, il est permis d'établir des rapprochements géographiques et des similitudes de dénominations locales, ce monument donnerait une idée de l'étendue des vues de la politique égyptienne, et de l'audace de ses entreprises dès cette époque. Par analogie nous pourrions appliquer le nom qui se lit *Schoat* sur cette stèle, parmi ceux des contrées soumises par cet Osortasen, au pays de *Choa* actuel,

qui forme un État de l'Abyssinie méridionale. L'ambition et la cupidité ordinaires à la puissance, et les exigences d'une civilisation qui comportait un certain degré de luxe, proportionné toutefois à son austère majesté, suffisent pour justifier ces expéditions hardies et aventureuses des Pharaons, quand bien même elles ne s'expliqueraient pas par la nécessité fort légitime de porter la terreur de leur nom au loin, chez les populations barbares, et de faire respecter en tout lieu l'inviolabilité du territoire égyptien. L'ère glorieuse qui fut signalée par les conquêtes célèbres des Pharaons de la dix-huitieme dynastie, en des contrées reculées de l'Asie, ne nous a pas laissé moins de témoignages de leurs exploits dans l'Éthiopie, dont plusieurs cantons sont connus encore par la géographie moderne, sous les dénominations qu'ils portaient alors. Pour n'en citer qu'un exemple, les monuments contemporains d'Aménophis III (Memnon) rappellent, entre autres événements militaires de ce règne, l'expédition de ce prince dans le pays d'*Ollaki* (*). Par une coïncidence très-remarquable, le géographe d'Anville attribue le même nom d'*Ollaki* à un pays aurifère désigné sur la carte comme un canton montagneux du désert oriental de la Nubie, situé non loin du littoral de la mer Rouge, et qui conserverait, dit-on, les traces anciennes de l'exploitation de mines d'or. C'est évidemment aussi de la renommée traditionnelle de cette richesse minérale, commune à une partie de la contrée, et plus spécialement abondante dans une province de l'Éthiopie supérieure, appelée *Noubah*, du nom même de l'or, *noub*, en langue égyptienne, que la région tout entière a tiré la dénomination générique de *Nubie*, sous laquelle elle est encore aujourd'hui désignee. D'autres rapprochements entre les données de la géographie moderne et les révélations que la science de nos jours a puisées

(*) Champollion le jeune, Grammaire égyptienne, p. 159.

dans une antiquité mystérieuse, nous découvriraient une foule de renseignements curieux que les géographes anciens eux-mêmes avaient ignorés, et des faits locaux du plus haut intérêt pour l'histoire complète de la région du Nil.

Nous avons essayé d'établir en quelques mots quelle put être la nature des relations primitives de l'Égypte et de l'Éthiopie, et de faire ressortir le contraste d'une organisation perfectionnée en contact immédiat avec l'etat permanent de barbarie, en lutte perpétuelle avec des races turbulentes que les Pharaons, dans leur toute-puissance, avaient pu soumettre par les armes, mais non convertir à la civilisation. La plupart des faits de l'histoire ou des observations locales concourent à prouver qu'au temps même de la plus grande extension de l'empire égyptien et de son unité la plus complète, il n'exista à aucune époque en Éthiopie, au dehors de la vallée du Nil, des traces certaines de perfectionnement social. On a pu voir par les exemples que nous avons cités, que les présents apportés par les chefs indigènes auxquels l'administration des terres méridionales était déléguée par les Pharaons leurs suzerains, ou bien que les tributs prélevés sur les peuples africains vaincus, consistaient en matières premières, en produits naturels ou exotiques, qui dénotent leur provenance lointaine, mais non en objets qui puissent indiquer un certain degré d'industrie ou la pratique de l'agriculture. Il n'est pas moins remarquable que les événements militaires accomplis en Éthiopie à l'époque de la plus grande extension de la puissance égyptienne, notamment l'expédition contre les Schari, déjà citée (page 33), nous les représentent comme des troupeaux qui fuient en désordre, vaincus sans avoir combattu, et décèlent chez la plupart des hordes éthiopiennes la plus complète ignorance même de l'art de la guerre, qui est cependant une science innée et instinctive chez les races barbares, et dont les luttes contre les nations de l'Orient avaient révélé à l'Égypte cer-

taines notions parmi les populations asiatiques.

C'est en présence de ces éléments contraires, et au milieu des ennemis naturels de tout état social, que l'Égypte avait fondé ses colonies méridionales, et assis les positions avancées de sa puissance, bien plus d'abord dans un but de sécurité et de défense du territoire sacré de l'Égypte, que dans des vues de spéculations commerciales. En effet, dans les temps de la plus grande adversité, alors que les pasteurs asiatiques avaient envahi la vallée inférieure du Nil, les Pharaons, refugiés dans le haut pays, trouvèrent sur ce territoire et dans ses populations les ressources nécessaires pour soutenir une lutte magnanime de plus de deux siècles contre les usurpateurs de leur patrimoine, et par ce secours ils en avaient recouvré la possession. A cette époque de régénération surtout, remontait, pour les établissements méridionaux de l'Égypte, l'ère d'une impulsion nouvelle et d'accroissements décisifs. La plupart des monuments pharaoniques qui subsistent encore dans l'Ethiopie inférieure, sont à peu près tous l'ouvrage de cette glorieuse dix-huitième dynastie, qui, au milieu de toutes ses restaurations, pensa à rattacher plus intimement le midi au nord de l'empire égyptien, en adoptant définitivement cette terre, devenue si précieuse dans des jours malheureux. A partir de la frontière méridionale de l'Égypte, une série d'edifices pieux, fondés successivement par les soins de ces princes, s'élevèrent sur les bords du Nil. Les temples de *Guirsché*, *Seboua*, *Amada*, *Derri*, *Ibsamboul*, et au-dessus de la grande cataracte, ceux de *Semneh*, de *Soleb*, et bien d'autres vestiges encore, répandus sur de vastes espaces dans une île considérable du Nil, qui porte le nom d'*Argo*, de même qu'à *Djebel-Barkal*, et au delà de cette localité importante, formèrent une chaîne continue, et marquèrent en quelque sorte les étapes de la civilisation sur la route de son foyer le plus méridional, l'antique *Méroé*. Il est aujourd'hui démontré que les croyances, les institutions et les sciences, les arts et l'industrie de l'Égypte, que sa langue même et son système d'écriture, transplantés au sein de cette région, c'est-à-dire remontant vers leur berceau, y fleurirent dès une assez haute antiquité, et qu'en un certain temps, ces établissements lointains s'étaient élevés du rang secondaire de colonies à celui d'un puissant empire, qui avait légué à la postérité des témoignages impérissables de sa splendeur et de son existence prolongée.

Cependant l'antiquité savante semblait n'avoir appris que très-peu de choses sur la haute Éthiopie, si ce n'est ce nom de *Méroé*, nom fameux d'un État dont la renommée de richesse et de puissance, et l'apparition momentanée sur la scène historique, avaient seules révélé l'existence. Mais comme la plupart des faits les plus importants de ces époques reculées ne furent connus du monde ancien qu'autant qu'ils se rattachaient aux annales de l'Égypte qui, à peu près seule alors parmi les nations, avait une histoire, l'Éthiopie, ou colonie éloignée, ou empire indépendant, était demeurée entourée d'une sorte de mystère. La position d'ailleurs reculée de cette contrée, les obstacles naturels qui en défendaient l'accès, avaient de tout temps défié et les tentatives des conquérants les plus redoutables, et les investigations curieuses et persévérantes de la science. Cette ignorance presque complète d'un Et t considérable, dans le temps même où il était parvenu au plus haut période de sa splendeur, ne laissait pas l'espoir de pénétrer l'obscurité de ses origines; mais on conserva longtemps celui de découvrir le siége principal de cet empire; ce fut là surtout l'objet des recherches les plus actives. Cependant les traditions ou les relations des voyageurs anciens de toutes les époques, consignées dans leurs propres écrits ou dans ceux des géographes et des auteurs contemporains, varient et sur la situation et sur l'éloignement qu'on pouvait assigner au centre principal du célèbre État de Mé-

roé. Timosthène avait mis soixante jours à remonter le Nil jusqu'à cette capitale. Ératosthène et Artémidore, sans préciser exactement la route à suivre, évaluent la distance à parcourir à six cent mille pas environ. Agatharchide et avec lui Strabon, mieux éclairés et plus positifs, étaient d'accord pour placer Méroé dans une contrée comprise entre le cours de l'Astapus, de l'Astaboras et celui du Nil même, et figurant une île dont Diodore donne la mesure évaluée à mille stades de largeur sur trois mille de long. Pline cite, entre autres voyageurs qui avaient visité Méroé, d'abord Dalion, puis Aristocréon, Bion, Basilis et Simonide le jeune qui avait fait la description de cette ville. Malgré ces nombreux témoignages, Pline rapporte que la distance de Syène à Méroé fut, de son temps, le sujet d'une grave discussion à laquelle aurait mis fin l'exploration de deux prétoriens que Néron envoya pour vérifier les faits. Sans entrer dans l'examen de ces calculs divers et des controverses soulevées de tout temps à ce sujet, nous constaterons que cette divergence des opinions dut provenir de ce que la plupart des voyageurs ne virent sur les bords du haut Nil que les débris multipliés en plusieurs localités, d'une puissance alors éclipsée ou en décadence, et qui avait eu successivement ou en même temps plusieurs cités importantes. Trompés par cette apparence, et peut-être aussi par une similitude de noms, ces explorateurs furent exposés à différer dans leurs relations sur la véritable situation de Méroé, selon l'éloignement des villes diverses qu'ils visitèrent tour à tour, et où chacun d'eux crut avoir découvert les restes de la métropole véritable. Ces notions vagues tendirent de plus en plus à augmenter les incertitudes et à perpétuer l'obscurité jusqu'à nos jours. Sous Louis XIV, deux voyageurs, Poncet, de l'année 1698 à 1700, et du Roule, de 1700 à 1705, avaient dépassé de beaucoup au midi, sans les voir, des vestiges qu'ils eussent pu reconnaître pour ceux de l'antique Méroé. Longtemps après eux, Bruce, de 1770 à 1772, et enfin Burckardt, en 1813 et 1814, furent conduits par leur itinéraire auprès des ruines les plus importantes, et ne purent, par suite d'autres préoccupations, en constater l'existence d'une manière précise.

Enfin, en 1821, sur les indications du savant géographe d'Anville dont la sagacité avait démêlé la vérité au milieu des témoignages obscurs ou même contradictoires de l'antiquité, un voyageur français, M. Cailliaud, doué d'une persévérance infatigable, fut le premier qui détermina incontestablement la situatiou de la ville primitive de Méroé, et résolut une question si longtemps agitée. Il reconnut par 16° 56' de latitude nord, position d'ailleurs conforme au calcul de Ptolémée, un vaste territoire couvert sur plusieurs points de ruines imposantes et d'agglomérations de débris antiques, traces accumulées des générations qui s'étaient successivement remplacées sur le sol d'une grande cité. Des restes de temples et de palais, précédés d'avenues de sphinx ou de béliers, gisent encore là et sont l'expression de la dernière période d'une splendeur déchue. Mais il subsiste des témoignages bien plus positifs de la durée prolongée de cette cité, comme la métropole d'un puissant empire, dans les monuments funéraires édifiés avec un soin religieux pour traverser les âges, et dont l'action du temps ou la cupidité moderne ont pu seules avancer la destruction. Notre voyageur a vu plusieurs groupes de pyramides nombreuses, mausolées élevés, selon toute apparence, aux chefs et aux pontifes de l'État, à certaines castes de cette société, depuis son origine, et dominant peut-être autrefois les nécropoles plus humbles et plus spacieuses du reste des populations. Ces groupes de pyramides, séparés par un intervalle assez considérable, sembleraient indiquer l'extension que la cité ancienne aurait acquise avec le temps, et le point extrême auquel un accroissement progressif aurait porté ses dernières

limites. En examinant d'ailleurs attentivement les plans et les dessins de ces pyramides, rapportés par M. Cailliaud, et qui sont jusqu'à ce jour les seuls renseignements exacts que nous possédons, on peut distinguer dans ces édifices des origines diverses déterminées par des différences dans le système de construction et dans le style d'architecture qui les caractérise, non moins que dans l'état relatif de leur conservation et leur situation respective. On serait conduit peut-être par ces observations à assigner plusieurs époques à la fondation de ces mausolées, et à y voir l'ouvrage de générations séparées déjà les unes des autres par des révolutions et par la modification des idées, autant que par l'espace du temps. De ces monuments, les uns qui, d'après l'expression du même voyageur, M. Cailliaud, ont l'aspect des pyramides de Sakarah, dépendant de la nécropole de Memphis, dans la vallée inférieure du Nil, appartiendraient à la période primitive des établissements égyptiens dans cette contrée; les autres, que nous aurons occasion de décrire en leur temps, devraient être attribués à une époque postérieure, caractérisée par d'autres ouvrages d'un style différent, à quelques égards, de celui des édifices égyptiens, et paraissant appartenir à une autre phase de cette civilisation. Nous nous contenterons de mettre sous les yeux du lecteur l'aspect général de ces pyramides, reproduit dans la planche 17 d'après celle publiée par M. Cailliaud, et qui représente en partie l'un des groupes reconnus par ce voyageur à une lieue environ du Nil, et le plus éloigné de l'emplacement de la ville antique. Le nombre des pyramides que ce voyageur a vues en plusieurs groupes, encore existantes, tant entières qu'à l'état de ruine avancée, ou bien dont on ne retrouve plus que la base, s'élève en totalité à environ quatre-vingt-onze.

Il serait difficile d'évaluer, par ce qui reste de ces édifices, et par les traces de ceux qui ont disparu presque entièrement, ce que put être l'agglomération d'hommes qui peupla autrefois ce centre puissant de commerce et d'industrie. La saine critique se refuse à de tels calculs, surtout si l'on admet que quelques-uns de ces monuments, les plus simples, fussent destinés à couvrir l'ouverture d'un puits qui, de même qu'on l'a constaté dans la nécropole de Memphis, donnait entrée dans des catacombes dont la profondeur est inconnue, et où seraient venues s'enfouir les générations pressées d'un peuple entier, tandis que les plus somptueux de ces mausolées furent destinés à la sépulture d'un grand personnage seul, roi ou prêtre, et peut-être à celle de sa famille. Rien ne donne une idée plus mystérieuse de ces antiques foyers d'une civilisation et d'une grandeur éteintes, que ces masses élevées aux mânes d'un seul homme, et ces cités habitées par la mort, et qui, partout sur les bords du Nil, ont défié l'action du temps et éternisé ces sociétés. Ces nécropoles, plus que tous les autres édifices, attestent avec évidence l'emplacement des principaux centres de population; et, grâce aux découvertes et aux travaux de M. Cailliaud, à qui appartient l'honneur d'avoir le premier reconnu et publié de si précieux vestiges, le doute n'est plus permis aujourd'hui sur la situation de Méroé. Outre les témoignages éloquents recueillis par ce voyageur, les faits de la géographie et les observations locales établissent indubitablement sur ce point le centre d'un vaste foyer commercial et d'un État puissant.

Cette situation était en effet merveilleusement favorable aux premiers essais d'organisation sociale et d'établissements commerciaux qui furent tentés sur les bords du haut Nil. Il est facile de s'en convaincre en examinant sur la carte (pl. 23) le cours du fleuve et de ses affluents, conforme aux données de Strabon. Vers le quinzième degré de latitude nord, il existe un point de réunion où plusieurs grandes rivières viennent apporter leurs eaux à la plus considérable de toutes, le *Bahr-el-Abiad* ou fleuve Blanc (l'As-

taboras des anciens), dont le cours supérieur inconnu jusqu'ici, passe pour originaire de l'Afrique centrale ; il est désigné par les géographes comme le Nil proprement dit. Le premier de ses affluents, par l'étendue considérable de son cours bien connu, le *Bahr-el-Azrek* ou fleuve Bleu (l'Astapus de la géographie ancienne), est aussi, par les riches et fertiles contrées qu'il arrose, l'artère la plus importante du système de navigation de ces parages. Il reçoit une multitude de torrents, gonflés à l'époque de la saison pluvieuse, et le tribut des lacs que ce phénomène périodique entretient constamment, comme de vastes réservoirs, sur les plateaux de l'Abyssinie. A environ soixante lieues au-dessous du point où le Nil se grossit à l'est des eaux de ce dernier fleuve, l'*Atbarah* (l'Astaboras des Grecs), tirant ses sources à peu près des mêmes parages de l'Abyssinie, suivant la plupart des données géographiques, apporte son tribut variable et intermittent au grand fleuve, après avoir décrit un contour étendu vers l'orient. Le territoire, ainsi entouré de trois côtés par de grands cours d'eau, et borné vers le quatrième par plusieurs rivières plus petites, et pour la plupart torrentielles, est en quelque sorte isolé du reste du continent par ces obstacles naturels, et présente assez la configuration d'une île. C'est sous cette dénomination consacrée que les descriptions conservées par les géographes et les voyageurs anciens, non moins que les traditions locales encore subsistantes, ont toujours désigné cette contrée, connue, depuis l'antiquité, sous le nom d'*île de Méroé*.

Alors que les routes du désert n'étaient pas ouvertes, et que les moyens de transport au travers de ces plages stériles étaient ignorés, cette réunion de cours d'eau formait une heureuse combinaison de lignes navigables, qui pénétraient au loin dans l'intérieur de ces contrées, et facilita de bonne heure des relations très-étendues avec des nations diverses. Ces eaux subissant une crue périodique et venant à s'épancher sur leurs rives, couvraient d'irrigations une partie considérable du sol, y répandaient l'abondance, et présentaient d'immenses ressources à l'agriculture pour la subsistance des populations les plus nombreuses. Les richesses naturelles et les productions variées de cette terre fournissaient en outre des matériaux précieux pour l'industrie et le commerce. Les métaux les plus recherchés, les pierreries ou les matières considérées de tout temps et par tous les peuples comme ayant une grande valeur, s'offraient, en certaines localités de ces parages, aux faciles recherches de l'homme, et l'or même, brillant à la surface du sol, roulait mêlé au sable des torrents. On y recueillait d'ailleurs l'encens, les myrrhes, et des aromates de toutes sortes ; la gomme, le coton, le lin, et plusieurs autres denrées d'une grande utilité ou recherchées par le luxe de la civilisation primitive, s'y trouvaient en grande quantité ou y étaient facilement transportées des contrées voisines. Dans les forêts de ce climat, croissaient les plus belles et les plus précieuses essences d'arbres, telles que l'ébène, le gaïac, le bois de fer, le bambou. La dépouille des énormes quadrupèdes qui vivent dans ces parages et dans la région plus méridionale fournissait les plus belles pelleteries à l'industrie, des armes défensives pour la guerre ; l'éléphant et l'hippopotame donnaient l'ivoire de la meilleure qualité, le rhinocéros la corne la plus dure ; les plumes d'autruche furent, dès la plus haute antiquité, tirées de ces contrées. Enfin, le trafic des esclaves, dont l'origine semble aussi ancienne que les notions premières du commerce dans les régions habitables de l'Afrique intérieure, trouva son débouché primitif par l'Éthiopie.

Il est évident que l'ensemble de circonstances qui avait si merveilleusement doté cette région de la haute Éthiopie y avait invinciblement placé le siége d'une domination étendue et puissante, l'entrepôt de vastes relations commerciales. Le génie social

qui de bonne heure avait exploité cette mine féconde au profit de la civilisation primitive, en avait maintenu, dans certaines limites, la possession à l'Égypte aussi longtemps que l'ascendant de ses armes partout victorieuses lui assura une domination incontestée sur les contrées les plus éloignées. Mais l'origine et la situation de cette puissance méridionale, ces éléments même d'accroissement et de splendeur, qui existaient par le mouvement, étaient opposés à des institutions qui reposaient sur l'immobilité et l'isolement; ils portaient en eux le germe de l'émancipation et d'une indépendance inévitable. Le jour où l'Égypte stationnaire, affaiblie de ce que les autres nations gagnaient autour d'elle en richesse et en prospérité par le négoce, n'eut plus assez d'autorité pour faire prévaloir sa politique d'inertie et ses lois théocratiques sur le principe de mouvement et d'essor commercial qui avait régi la vallée supérieure du Nil, cette colonie échappait à la métropole, un empire nouveau avait commencé en Éthiopie. Des centres d'activité et de progrès s'étaient rapidement élevés sur ce sol fécond, et leur extension sans cesse favorisée avait créé des richesses et une puissance extraordinaires au profit des ordres privilégiés qui avaient continué de s'en réserver le monopole. Outre l'autorité de leur caractère sacré et l'ascendant moral qu'ils tenaient de leurs lumières, les corps placés à la tête de cette organisation théocratique et commerciale à la fois avaient disposé bientôt d'une force matérielle assez imposante pour assurer désormais au loin et leur indépendance et leur domination. Dans l'ordre militaire comme dans les colléges sacerdotaux, la race purement éthiopienne s'était ou peu à peu, par une sorte de fusion, ou tout à coup, par la violence, substituée comme héritière naturelle aux adeptes des castes de l'Égypte. Du sein de ce foyer de la puissance nationale étaient sortis des chefs pour commander les armées, et exercer comme les Pharaons, au double titre de roi et de pontife, une souveraineté dont les premiers corps de l'État leur déléguaient l'investiture, avec la mission d'accomplir leurs décrets, et de soumettre constamment à leur influence les actes de la politique extérieure et de l'administration publique.

Il serait difficile de déterminer précisément l'époque où cette révolution intérieure se serait opérée dans la région supérieure du Nil. Peut-être fut-elle l'ouvrage du temps, et la tradition aurait pu en être à jamais perdue, si elle ne se liait intimement aux annales de l'Égypte. Le temps était venu en effet où l'empire des Pharaons, déchu de sa splendeur primitive, devait à son tour subir la domination d'une puissance nouvelle qu'il avait lui-même enfantée, et qui apparaissait comme pour raviver son organisation chancelante, rendre quelque temps leur vertu à ses institutions, à sa prééminence affaiblies, pour le continuer enfin dans tout son éclat passé(*). La tradition de cet événement important, ou plutôt le souvenir de ses conséquences les plus manifestes, est consigné dans les textes et sacrés et profanes, et ce témoignage a reçu de nos jours la sanction des monuments originaux, contemporains de l'époque même où ces faits s'accomplirent.

Vers la fin du huitième siècle avant notre ère, et alors que le trône d'Égypte était tombé à un prince aveugle,

(*) Plusieurs écrivains de l'antiquité ont attribué aux Éthiopiens des expéditions en Asie, dès une époque bien antérieure à leur apparition en Égypte; mais ces entreprises lointaines sont difficiles à concilier avec l'existence de l'empire des Pharaons dans sa puissance, et à expliquer par la situation relative de ces contrées. Ces traditions reposent évidemment sur une confusion qui, suivant une savante dissertation de M. Letronne, découlerait des notions de la géographie ancienne, et de l'étendue de la dénomination générique d'Éthiopie, que les écrivains de l'antiquité appliquèrent indifféremment à toute la zone tropicale, aussi bien de l'Asie que de l'Afrique, en distinguant toutefois les Éthiopiens en Orientaux et en Occidentaux.

du nom d'Anysis, selon Hérodote, et inconnu parmi les derniers Pharaons que la chronique de Manéthon assigne à la dynastie alors règnante, ou bien nommé Bocchoris, selon Diodore d'accord en cela avec Eusèbe et l'Africain, les Éthiopiens envahirent l'Égypte sous la conduite du roi Sabacon. En rapportant ce fait, les écrivains de l'antiquité n'en indiquent pas les causes, et nous ne chercherons pas à suppléer à leur silence sur cette question qui ouvre un vaste champ à toutes les conjectures. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que l'autorité du roi d'Ethiopie parut reconnue par l'Égypte, moins comme celle d'un ennemi qui impose sa loi par les armes, qu'à titre de domination tutélaire, appelée par le vœu du pays depuis longtemps souffrant, livré à l'anarchie au dedans, affaibli au dehors, et qui trouvait dans ce monarque, représentant d'ailleurs de ses idées et de ses croyances, un régénérateur zélé de ses institutions, un protecteur puissant de son indépendance. Le regne de Sabacon fut en effet regardé comme l'un des plus heureux parmi ceux dont l'Égypte avait gardé le souvenir, et sa dynastie, adoptée sur la terre des Pharaons, figure comme la vingt-cinquième dans l'ordre de succession des familles nationales qui ont occupé le trône. Tel est le rang où les listes conservées par Eusèbe et Jules l'Africain placent la dynastie éthiopienne, en assignant aux trois règnes qui la composent une durée d'environ quarante-quatre années, qui rempliraient à peu près l'intervalle de 732 à 688 avant notre ère. Le chef de cette vingt-cinquième dynastie, Sabacon, qui en réunissant deux sceptres en ses mains, avait inauguré cette souveraineté sur la région du Nil tout entière, n'aurait, selon la vieille chronique, occupé le trône que pendant douze années seulement, et certains textes hiéroglyphiques qui mentionnent la douzième année de son règne, peuvent corroborer au moins ce témoignage. Dans un espace de temps si court, il avait néanmoins accompli de grandes choses, et entre autres réformes importantes il avait, selon Hérodote et Diodore, converti la peine de mort en celle des travaux publics. Il avait donné une impulsion active à toutes les branches de l'administration de ce vaste empire, et exécuté de grands ouvrages d'utilité générale. Par ses soins, des digues s'étaient élevées, des canaux d'irrigation, négligés depuis longtemps, avaient été creusés de nouveau ; enfin il avait fait restaurer les temples des dieux et les demeures royales, dont plusieurs portent encore l'image et le nom du monarque en témoignage des réparations qu'il y fit exécuter. Parmi les traces de ce règne, conservées par les monuments de Thèbes, Champollion le jeune a découvert sur l'un des montants de la porte principale du palais de Luxor la figure sculptée de ce prince et ses cartouches, qui se lisent : 1° *Roi du peuple obéissant (Soleil bienfaisant d'oblations)*; 2° *Fils du soleil (Schabak)*, nom dont le texte de la Bible donne d'autre part une orthographe à peu près identique. Nous les avons reproduits sous le n° 1 de la planche 18, accompagnant, comme dans le monument original, l'image du monarque dont la physionomie est remarquable par un caractère particulier de la race africaine et dénote le type purement éthiopien. La même observation s'applique aux successeurs de Sabacon, et est plus remarquable encore sur les édifices de l'Éthiopie elle-même, ainsi que nous aurons occasion de l'exposer.

Le second de ces rois de race méridionale fut, selon Eusèbe, Sevechus ou Sebichos, que l'Africain désigne aussi comme le fils de Sabacon. Ce prince fut, selon toute apparence, le même que celui dont Champollion le jeune a aussi retrouvé la figure et les cartouches parmi les ruines situées au sud-est du plus grand des palais de Thèbes, celui de Karnak, dont elles font partie. Le caractère de cette figure et ses cartouches, représentés sous le n° 2 de la même planche 18, indiquent à un plus haut degré encore un prince du sang éthiopien, qui avait contribué aux réparations ou à l'agrandissement de ce palais des Pharaons. Les orne-

ments et les insignes royaux que porte cette figure sont d'ailleurs empreints d'une certaine étrangeté, et diffèrent à certains égards du rite consacré et constamment suivi sur les monuments pour les rois de race pharaonique. Ses titres, contenus dans le premier cartouche, diffèrent de ceux de Sabacon; mais son nom propre, renfermé dans le second et précédé de la formule *Amon maï* (*aimé d'Amon*), se compose, à un signe près, des mêmes éléments, et se lit *Schabatk*. En tenant compte de cette légère variante d'un seul signe ajouté, et de la désinence qui affecte les noms propres étrangers transcrits en grec, on y retrouverait le Sevechus ou Sebichos d'Eusèbe.

Aucun événement bien important n'avait signalé ce règne, auquel la chronique attribue également une durée de douze années. Toutefois, le synchronisme désignerait ce prince comme le roi d'Égypte appelé *Swe*, ou *Soe* par la Bible, et dont le roi d'Israël, Hosée, son contemporain, aurait invoqué le secours et la protection contre le roi d'Assyrie, Salmanasar. Ce nom de Swe, comparé à celui de la divinité égyptienne Sewek et à l'orthographe du dialecte éthiopien Schabatk, pourrait, sauf l'omission des deux lettres consonnes, qui s'explique par sa transcription en hébreu, s'appliquer à ce roi avec une vraisemblance que corroborent historiquement l'ordre et la date des faits de ce règne. Ce rapprochement, qui jette un jour nouveau sur l'identité de ce personnage, indiquerait que la puissance égyptienne, unie à celle de l'Éthiopie, n'était pas déchue entre les mains de Sevechus ou Schabatk, et que sa prééminence s'étendait toujours jusqu'en Asie. Le règne de son successeur devait fournir des preuves encore plus éclatantes de cet état de choses.

Ce successeur fut Tahraka, celui-là même qui, dans la Bible, au livre des Rois, est désigné de ce même nom et du titre de *melek'kouch* (roi d'Éthiopie), et qui fit alliance avec le roi de Juda, Ézéchias, contre le roi des Assyriens, Sennachérib, dont il détruisit l'armée. Cet événement paraît se rapporter à celui qu'Hérodote a embelli de la fable des rats qui rongèrent pendant une nuit la corde des arcs des Assyriens, circonstance qui aurait assuré la victoire au roi d'Égypte. Selon le témoignage, isolé à la vérité, de cet historien, ceci se passait sous le règne d'un certain Séthos ou Séthon, prêtre de Vulcain, qui aurait occupé le trône d'Égypte pendant environ cinquante ans, mais dont la chronique de Manéthon ne fait nulle mention. Le même Hérodote assigne également, d'autre part, une durée de cinquante années à Sabaeon, qu'il nomme comme le prince dont le règne résumerait seul la durée de la domination éthiopienne en Égypte. Il attribue aussi au règne de ce Séthos un grand événement que lui-même rapporte ailleurs, avec les autres historiens, à celui de Psammétichus, l'un des Pharaons qui succédèrent à la dynastie éthiopienne : le mécontentement de l'ordre militaire et l'émigration de cette caste presque entière en Éthiopie. Le merveilleux qui entoure le récit de quelques-uns des faits si rapprochés de l'époque où l'historien d'Halicarnasse écrivait, la confusion qui règne dans les noms des personnages comme dans l'ordre des temps et des événements qu'il mentionne, permettent de suspecter son exactitude et sa véracité, et nous autorisent à préférer les sources revêtues d'une authenticité mieux établie. Nous nous en tiendrons à cet égard au témoignage des monuments originaux qui portent le nom de Tahraka, et qui déposent d'ailleurs de sa puissance et de la gloire de son règne. A l'exemple de ses prédécesseurs, il avait mis la main aux principaux palais de Thèbes, dont l'un, celui de Médinet-Abou, conserve surtout le souvenir des fondations ou des additions pieuses qu'il y fit exécuter. La figure et les cartouches de ce prince, reproduits sous le n° 3 de la planche 18, se trouvent sur le pylône d'un temple renfermé dans ce palais. Il y est représenté symboliquement dans des proportions colossales, tenant

d'une main des ennemis vaincus, réunis en faisceau par la chevelure, et qu'il frappe de sa masse d'armes. Ce même nom de Tahraka, mentionné sur d'autres monuments de Thèbes, se lit aussi, accompagné des mêmes titres, Soleil Atmou bienfaiteur, sur des édifices de l'Éthiopie, fondés ou réparés par ce prince, et qui attestent la domination qu'il exerça et sur l'Égypte et sur l'Éthiopie. A Djebel-Barkal, point principal de transit et de relations entre la région supérieure du Nil et l'Égypte, et qui était devenu à une certaine époque un centre considérable de populatiou et l'une des capitales de l'Éthiopie, M. Cailliaud a retrouvé parmi plusieurs autres grands édifices ruinés un typhonium hémi-spéos, c'est-à-dire moitié construit au-dessus du sol, moitié creusé dans le roc, et qui est un ouvrage considérable de ce roi, comme on le voit par le plan restauré et la description que ce voyageur en donne dans l'atlas des planches qui accompagne le texte de son itinéraire. Les cartouches de Tahraka sont répétés partout dans les legendes et mêlés aux nombreuses sculptures qui décorent les parois de ce monument, fondé et entièrement achevé par ce prince, autant qu'on en peut juger par les vestiges qui subsistent. Nous avons présenté sur la planche 22 l'aspect de la partie souterraine de l'edifice, ou d'une salle soutenue par des piliers cariatides, à figures de Typhon, et qui précède le sanctuaire. M. Cailliaud a également recueilli à Djebel-Barkal des bas-reliefs qui décorent l'autel d'un grand temple, et qui représentent la figure répétée du roi Tahraka soutenant la voûte céleste étoilée, et précédé de ses noms et titres. Un cartouche précédé du titre : la rectrice divine, dame, royale epouse, et contenant le nom d'*Amentêh*, semble aussi, par la place qu'il occupe sur l'un de ces édifices, appartenir à la reine femme de Tahraka. Les mêmes monuments de Djebel-Barkal fournissent les noms de plusieurs princesses ou reines qui, selon toute apparence, firent partie de la famille de ce prince ou de ses successeurs, la position secondaire où elles apparaissent ne permettant pas de supposer qu'elles furent du nombre des femmes qui souvent occupèrent seules le trône d'Éthiopie, comme nous le verrons. Nous nous bornons à reproduire à la planche 18 les cartouches de ces trois princesses, qui donneraient à l'une, sous le n° 6, avec le titre de royale épouse, le nom d'*Amontakaht;* à la seconde, sous le n° 7, le titre de divine etoile et le nom d'*Amonatès;* et enfin la troisième, suivant le cartouche n° 8, joindrait au titre de royale épouse le nom de *Mouthénénofré.* Là se bornent les renseignements positifs qu'il a été possible de recueillir sur la famille de race méridionale qui régna à cette époque sur toute la région du Nil.

L'ensemble de ces témoignages divers assigne une large part à Tahraka dans les travaux accomplis par la dynastie éthiopienne. Pendant un règne qui excéda celui de ses prédécesseurs et eut une durée d'environ vingt ans, Tahraka passe pour avoir gouverné avec sagesse; prince législateur et guerrier, il aurait fait fleurir les arts de la paix au dedans et manifesté sa suprématie au dehors; il avait enfin dignement continué et accru l'œuvre de régénération commencée par ses devanciers. Ce fut en effet une puissance imposante que celle qui fit respecter au cœur de l'Asie l'ascendant de ses armes, et qui s'étendit au midi et dans l'intérieur de l'Afrique aussi loin que l'avaient jamais fait les Rhamsès et les Aménopht. Ce fut aussi l'une des plus belles époques des annales de la région du Nil, alors que son territoire tout entier fut réuni sous un même sceptre, et que des populations de nuances et de mœurs si diverses, répandues par millions sur les bords du grand fleuve, depuis son embouchure jusque vers ses sources, reconnaissaient une souveraineté unique, dont le siége était à la fois à Thèbes et à Meroë. Ces rois de dynastie éthiopienne purent à bon droit revêtir les insignes du pouvoir suprême, particulièrement caractérisés sur la figure de l'un d'eux par le bandeau royal à

deux têtes du serpent *uræus ;* ils avaient de justes titres à ceindre leur tête de l'antique coiffure des rois d'Égypte, appelée *pschent,* double symbole de la domination sur la région haute et basse du Nil, et qui fut une vérité sous la dynastie éthiopienne, autant et plus peut-être qu'à aucune autre époque glorieuse des temps pharaoniques.

Cependant, par une de ces vicissitudes souvent indéfinissables dans l'histoire de l'antiquité, cette splendeur s'évanouit tout à coup au milieu même des manifestations de la toute-puissance de la dynastie éthiopienne, et ne laissant après elle aucune trace de décadence, de même qu'elle n'avait été devancée par nul syptôme éclatant. Les causes réelles qui amenèrent la fin de la domination éthiopienne en Égypte, sont tout aussi inconnues que celles qui avaient provoqué l'apparition de cette puissance sur la terre des Pharaons. Les prêtres l'expliquèrent à Hérodote par une retraite volontaire inspirée au roi Sabacon dans une vision que ce prince aurait eue pendant son sommeil, et qui lui conseillait le massacre de tous les prêtres égyptiens; le monarque, loin de souscrire à cet avis barbare, aurait préféré renoncer au trône de l'Égypte et se serait déterminé à l'abandonner. Dans la personne de ce prince, selon cet historien, aurait commencé et fini la période éthiopienne, limitée d'ailleurs à une durée totale d'environ cinquante années par un arrêt des oracles de l'Éthiopie. Quoi qu'il en soit, les motifs véritables de cette abdication que la tradition présente comme spontanée et volontaire, cette soumission aveugle aux décrets de l'ordre sacerdotal, transmis par l'organe des oracles, demeureront toujours un point très-obscur des annales de ces contrées et seront encore l'objet de conjectures. On pourrait sans doute admettre que la possession de l'Égypte, alors déchue de sa splendeur ancienne, régie par des institutions désormais sans force, livrée sans retour à l'anarchie des pouvoirs, serait devenue une charge et un embarras pour l'Éthiopie, et qu'une politique bien entendue aurait suggéré cette renonciation à l'ordre sacerdotal. Pour ne pas perdre en effet les avantages qui lui appartenaient à elle-même, la puissance éthiopienne, alors à son apogée et dans la période ascendante de son existence, ne devait pas épuiser plus longtemps sa propre sève dans l'œuvre d'une régénération devenue impossible sur la pente inévitable où l'empire des Pharaons se trouvait entraîné, et en présence de tous les périls dont il était menacé au dehors, et des symptômes d'une dissolution intérieure. Telles seraient les causes qui auraient porté l'Éthiopie à isoler ses destinées, qui auraient motivé cette retraite enveloppée de mystère.

Un événement célèbre dans l'histoire et que la tradition rapporte généralement à cette même époque, tendrait à confirmer ces suppositions, par l'état de désordre et de désorganisation qu'il révèle alors au sein de l'Égypte, et par l'influence qu'il aurait eue sur le sort ultérieur de ce pays. Après le gouvernement anarchique et éphémère de douze prêtres qui avaient saisi le pouvoir abandonné par les Éthiopiens, et sous le roi Psammétichus, l'un des princes de la dynastie Saïte qui avait un moment restauré le trône des Pharaons, l'Égypte fut ouverte au négoce étranger, et des mercenaires ioniens et cariens furent admis dans les rangs de l'armée. L'ordre des guerriers, oublié dans des garnisons éloignées, à Péluse et à Éléphantine, mécontent de l'abandon où il était laissé, tandis que, selon Diodore, les postes d'honneur étaient confiés aux mercenaires étrangers, se souleva et se retira en masse. Deux cent quarante mille hommes, suivant Hérodote, abandonnèrent l'Égypte, et allèrent offrir leurs services au roi d'Éthiopie, qui les accueillit, et leur concéda des terres occupées par des peuplades insoumises qu'il les chargea d'expulser. Le pays de ces transfuges était, d'après cet historien, situé au-dessus de Méroé, et à la même distance qui séparait cette métropole d'Éléphantine; ils y avaient

d'ailleurs porté les institutions de l'Egypte, en avaient civilisé les habitants indigènes, et, d'après quelques écrivains, ils y avaient reconnu l'autorité d'une reine, soumise toutefois à la souveraineté des rois de Méroé. La tradition de cet événement découle de sources diverses et est corroborée historiquement par plusieurs témoignages. Hérodote lui-même, après l'avoir rapporté au règne de Psamméticlus, attribue ailleurs ce même mépris pour l'ordre des guerriers, et l'événement qui s'ensuivit, au règne du prêtre de Vulcain, Séthos, qu'il donne pour successeur au roi aveugle Anysis. Parmi les principaux griefs qui auraient soulevé les militaires contre ce prince, cet historien cite la privation de douze aroures des meilleures terres, que chaque individu tenait en propriété des Pharaons prédécesseurs de Séthos, comme privilége de leur caste. Ce serait peu de temps après qu'une armée nombreuse, commandée par Sennachérib, roi des Assyriens et des Arabes, étant venue attaquer l'Égypte, et aucun des militaires n'ayant voulu marcher contre l'ennemi, le prêtre-roi n'aurait trouvé d'assistance que dans la protection divine qui se serait alors manifestée, et aurait donné lieu à l'une de ces fables ingénieuses qui se trouvent trop souvent mêlées aux récits de l'écrivain d'Halicarnasse, déjà obscurcis par la confusion des temps et des faits.

Quelle qu'ait pu être l'issue réelle de cet événement, il demeure constant que l'émigration de l'ordre des guerriers porta le dernier coup à la puissance égyptienne, déjà affaiblie par la retraite des princes éthiopiens. Dès lors, la vallée inférieure du Nil, après avoir perdu la plupart de ses traditions nationales, se trouvait sans défense, privée de la plus forte de ses institutions protectrices, exposée à des ambitions ou à des haines invétérées, qui pouvaient enfin s'assouvir sur cette proie si longtemps convoitée. En effet, cette destinée fatale ne devait par tarder à se réaliser; et vers l'an 525 avant notre ère, alors que le faible Psamménite, l'un des Psammétichus des monuments, occupait depuis six mois à peine le trône chancelant de l'Égypte, un successeur fameux de Cyrus, Cambyse, roi de Perse, envahit le royaume des Pharaons à la tête d'une armée nombreuse, soutenue par des troupes grecques mercenaires et par la marine phénicienne. Il semble que cette entreprise des Perses, qui venaient d'effrayer l'Asie par leur formidable invasion, dût être couronnée alors du plus facile succès. Il subsiste à peine une tradition de la résistance opposée par l'Égypte à cette conquête. Cambyse, avec un acharnement inspiré par le fanatisme de ses mages, insulta aux dieux de l'Égypte, profana leurs sanctuaires; il souilla les insignes des Pharaons, et s'efforçant de détruire jusqu'aux dernières traces de leur puissance et de leur souveraineté déchue, il viola leur cendre jusqu'au fond des tombeaux. Enfin ce nouveau débordement des Asiatiques, après avoir bouleversé de fond en comble les monuments de la civilisation égyptienne et marqué son passage par la dévastation, tendit à franchir les limites mêmes de la vallée du Nil, et à étendre plus loin son joug et ses ravages. Hérodote rapporte (*) que Cambyse, maître de l'Égypte, voulut entreprendre trois expéditions différentes, dont l'une contre les Éthiopiens-Macrobiens qui habitent vers la mer méridionale de la Libye; que dans ce dessein, sous le prétexte de porter des présents au roi de ces Éthiopiens, il envoya d'abord des espions pour s'assurer qu'il y existait réellement ce qu'on appelait la *Table du Soleil*, et pour se procurer aussi beaucoup d'autres renseignements. Pour cette mission, Cambyse fit venir de la ville d'Éléphantine des Ichthyophages qui parlaient la langue éthiopienne; il leur donna des instructions sur ce qu'ils devaient dire, et les chargea de porter ses présents qui consistaient en un manteau de pourpre, un collier et des bracelets d'or, un vase d'albâtre rempli de myrrhe, et quelques

(*) Hérodote, liv. III, ch. XVII et suiv.

mesures de vin de palmier. Les Éthiopiens, auprès desquels Cambyse envoyait des députés, passent, selon Hérodote, pour être d'une taille plus élevée et plus beaux de figure que le reste des hommes. Ils ont aussi des usages très-différents de ceux des autres nations, et particulièrement en ce qui touche la royauté; celui d'entre eux qui l'emporte sur tous les autres par sa taille, et qui est doué d'une force corporelle proportionnée, est à leurs yeux digne de régner, et ils le prennent pour roi. L'historien d'Halicarnasse fait ensuite le récit suivant, que nous reproduirons en partie, comme pouvant jeter quelque jour sur l'état de ces Éthiopiens, et rentrant à plusieurs égards dans notre sujet. « Lorsque les Ichthyophages furent arrivés chez ce peuple, ils remirent au « roi les présents dont ils étaient porteurs, et lui parlèrent en ces termes : « Cambyse, roi des Perses, désirant « devenir votre ami et votre allié, nous « a envoyés pour entrer en relation « avec vous et vous porter en présent « ces divers objets, qui sont ceux dont « l'usage lui est le plus agréable. » « Mais le roi des Éthiopiens, qui n'ignorait pas qu'ils étaient venus comme « espions, leur répondit : « Ce n'est « pas plus pour me porter des présents « que pour le prix qu'il met à mon alliance que le roi des Perses vous a « envoyés vers moi, et vous ne me « dites pas la vérité : vous n'êtes venus, je le sais, que pour espionner « mes États. Du reste, celui au nom « duquel vous me parlez n'est point un « homme ami de la justice; s'il l'était, « il n'aurait pas ambitionné les possessions d'un autre et rendu esclave « un peuple dont il n'a reçu aucune injure. Portez-lui donc cet arc, et « dites-lui : Le roi des Éthiopiens fait « présent de cet arc au roi des Perses; « quand les Perses en pourront tendre « facilement de semblables, qu'ils fassent alors la guerre aux Éthiopiens-« Macrobiens, pourvu cependant qu'ils « viennent encore en nombre supérieur; jusque-là, que Cambyse rende « grâces aux dieux qui n'ont pas mis « dans l'esprit des enfants de l'Éthiopie « d'aller acquérir d'autres terres que « celles qu'ils possèdent. » A ces mots, « le roi détendit l'arc et le donna aux « envoyés de Cambyse. »

Après plusieurs questions sur l'usage des présents qui lui étaient apportés, et parmi lesquels le vin obtint particulièrement l'attention du roi, ce prince fit conduire les envoyés à une fontaine dont l'eau possédait une vertu particulière, et dans laquelle les habitants du pays avaient coutume de se plonger pour prolonger leur existence; puis à la prison publique des hommes, où ils virent les prisonniers liés par des chaînes d'or, l'airain étant en Éthiopie le plus rare et le plus précieux des métaux. Ils visitèrent ensuite les tombeaux des Éthiopiens (dont nous avons déjà ci-dessus, dans une note de la page 62, rapporté les rites funéraires et le mode d'embaumement analogue à la méthode des Égyptiens.) Enfin on les mena voir la Table du Soleil. « On « a donné ce nom à une prairie située « dans un des faubourgs de la ville; « cette prairie est continuellement couverte de viandes cuites, provenant « de quadrupèdes de plusieurs espèces; « ces viandes y sont, d'après un antique « usage, déposées toutes les nuits par « l'ordre des magistrats, et dans le jour « tous ceux qui veulent s'y présenter « peuvent s'en nourrir. Les habitants « prétendent que c'est la terre même de « cette prairie qui produit ces mets, et « c'est de là qu'ils l'ont appelée la « Table du Soleil.

« Lorsque les envoyés eurent tout « examiné, ils revinrent en Égypte. « Cambyse, après avoir entendu leur « rapport, entra dans une violente colère, et résolut de porter immédiatement la guerre chez les Éthiopiens, « sans faire les préparatifs nécessaires « pour assurer la subsistance de son « armée, et sans réfléchir qu'il s'engageait dans une expédition qui le menait aux extrémités de la terre. La « passion qu'excita en lui le récit des « Ichthyophages l'avait mis tellement « hors de sens et de jugement, qu'il « partit immédiatement à la tête de « son armée de terre, laissant en

« Égypte les Grecs qu'il avait avec lui, « et leur ordonnant de l'y attendre. « Arrivé à Thèbes, il sépara de ses « troupes environ cinquante mille hom- « mes, qu'il chargea de soumettre les « Ammoniens, de les faire esclaves, « et de brûler le temple qui renferme « l'oracle de Jupiter; à la tête du reste, « il continua de marcher contre les « Éthiopiens. A peine son armée avait- « elle fait la cinquième partie du che- « min, que les vivres manquèrent, et « bientôt même toutes les bêtes de « somme furent consommées. Si alors « Cambyse, convaincu des difficultés « de l'entreprise, eût changé de dessein « et fût revenu en arrière, il pouvait « se conserver encore quelque réputa- « tion de sagesse; mais n'écoutant « aucun conseil, il s'opiniâtra à mar- « cher en avant. Tant que ses soldats « trouvèrent de l'herbe sur la terre, ils « soutinrent leur existence; mais une « fois entrés dans les plages de sable, « ils furent réduits à la cruelle extré- « mité de tirer au sort un homme sur « dix pour s'en nourrir. Cambyse, ins- « truit de cette situation et effrayé des « suites de cette destruction mutuelle, « abandonna enfin l'expédition, et re- « vint à Thèbes après avoir fait des « pertes considérables. Telle fut l'issue « de l'expédition contre les Éthio- « piens. »

La situation éloignée de la scène où ces événements s'accomplirent, la source étrangère et quelque peu incertaine d'où émanait la tradition qui s'en était conservée, prêteraient singulièrement au merveilleux et aux embellissements dont l'historien d'Halicarnasse ornait facilement ses écrits. Cependant on ne saurait méconnaître un caractère de naïve originalité et un certain degré de vérité en plusieurs points de son récit. Les mœurs des peuples éthiopiens, plusieurs indications locales, et la nature du pays où l'armée persane était engagée, confirment d'ailleurs pleinement la plupart des circonstances de cette expédition et la catastrophe qui la termina. Nous possédons même aujourd'hui des renseignements assez positifs sur la direction que Cambyse aurait suivie en remontant la vallée du Nil, au delà de Thèbes et de Syène, jusqu'au point où il serait entré dans le désert oriental de Nubie, vers Korousko, voie pénible et souvent fatale, mais la plus courte, et qui évite un détour considérable que décrit vers l'ouest le cours sinueux du fleuve (voir la carte, *pl.* 23). On ne lira pas sans intérêt l'opinion émise à ce sujet par Champollion le jeune, d'après des observations recueillies dans la Nubie inférieure par le savant voyageur (*).

« Dakkèh, dit-il, est le point le plus « méridional où j'aie rencontré des « travaux exécutés sous les Ptolémées « et les empereurs. Je suis convaincu « que la domination grecque ou ro- « maine ne s'est jamais étendue au plus « au delà d'Ibrim. Aussi ai-je trouvé « depuis Dakkèh jusqu'à Thèbes une « série presque continue d'édifices cons- « truits à ces deux époques : les monu- « ments pharaoniques sont rares, et « ceux du temps des Ptolémées et des « Césars sont nombreux et presque « tous non achevés. J'en ai conclu que « la destruction des temples pharaoni- « ques, primitivement existants entre « Thèbes et Dakkèh en Nubie, doit « être attribuée aux Perses, qui ont dû « suivre la vallée du Nil jusque vers « Sébona, où ils ont pris, pour se « rendre en Éthiopie (et pour en re- « venir), la route du désert, infiniment « plus courte que celle du fleuve, im- « praticable d'ailleurs pour une armée, « à cause des nombreuses cataractes. « La route du désert est celle que sui- « vent encore aujourd'hui la plupart « des caravanes, les armées et les « voyageurs isolés. Cette marche des « Perses a sauvé le monument d'A- « mada, facile à détruire, puisqu'il « n'est point d'une grande étendue. De « Dakkèh à Thèbes, on ne voit donc « plus que des *secondes éditions* des « temples. Il faut en excepter le mo- « nument de Ghirsché et celui de Beit- « Oually que les Perses n'ont pu dé-

(*) Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, p. 151 et 152.

« truire, puisqu'il eût fallu abattre les « montagnes dans lesquelles ils sont « creusés au ciseau. Mais ces spéos, et « surtout le premier, ont été ravagés « autant que le permettait la nature « des lieux. »

Et s'il nous est permis d'ajouter notre propre témoignage à l'autorité d'une telle opinion, nous rappellerons que les monuments pharaoniques situés sur le cours du Nil, en dehors de la direction suivie à l'est du fleuve par l'armée persane, ne portent en quelque sorte d'autres traces de dégradation que celles qui sont dues à l'action du temps, bien plus qu'aux outrages des hommes. On y remarquera les figures et les insignes royaux presque partout intacts, tandis qu'une destruction systématique, de tout ce qui rappelait la souveraineté des Pharaons, marque généralement le passage de Cambyse dans la région inférieure.

Il semble qu'il ne reste plus de doute sur l'itinéraire du conquérant persan; mais l'antiquité rapporte qu'il n'avait pas fait la cinquième partie du chemin, lorsque son entreprise échoua, et on ignore l'éloignement et la situation réels du but qu'il avait dessein d'atteindre.

La position du pays habité par les Éthiopiens Macrobiens serait fort incertaine, si on la cherchait en dehors de la vallée du Nil. Des opinions diverses ont été émises à ce sujet, et des autorités également respectables les ont placés tantôt dans une situation très-méridionale vers l'Océan, tantôt sur les bords mêmes du Nil. Dans cette incertitude, une simple réflexion se présente : Un État aussi important eût-il pu subsister en présence de l'empire éthiopien des Sabacon et des Tahraka qui avaient étendu leur domination sur l'Égypte elle-même? Ou bien cette nation était dépendante et assez rapprochée de l'État de Méroé, dont elle paraissait avoir toute l'organisation; ou, dans l'hypothèse qu'elle se serait substituée à cette puissance par une révolution dont l'histoire n'a pas conservé de traces, le territoire qu'elle habitait serait assez clairement déterminé. Chercher les Macrobiens dans la position reculée au midi, où quelques opinions ont voulu les placer, ce serait supposer que l'empire de Méroé se serait presque tout à coup éclipsé après avoir brillé un moment; ou si, comme les données de l'histoire l'indiquent, il subsistait encore dans sa splendeur, lors de l'expédition de Cambyse, il faudrait prêter plus que de la témérité à l'entreprise aventureuse du conquérant persan, qui n'aurait tenu aucun compte de cette puissance redoutable, dans ses vues ambitieuses sur une partie de l'Éthiopie aussi éloignée que le point où le placent certaines conjectures. Il est donc impossible d'assigner aux Macrobiens une autre position que celle indiquée par des traces évidentes de civilisation empreintes sur le sol, et en rapport avec les institutions et les établissements fixes que décrit le récit des envoyés de Cambyse; et d'ailleurs nulle part, en Éthiopie, les voyageurs n'ont jusqu'ici reconnu qu'auprès ou au sein de la vallée même du Nil, des restes assez imposants pour faire supposer l'existence d'un état de choses semblable. Le choix même des Ichthyophages des confins de l'Égypte, comme envoyés vers le roi des Macrobiens, parce qu'ils parlaient la langue de ces Éthiopiens, indiquerait des rapports assez fréquents entre les individus des deux contrées, à une époque où les moyens de communication étaient moins faciles et moins habituels, et il indique par conséquent les deux populations à une distance évidemment peu considérable, sinon rapprochée. L'arc du roi des Macrobiens est encore une circonstance caractéristique et conforme aux renseignements fournis par les monuments de Méroé, qui représentent pour la plupart cette arme entre les mains des rois éthiopiens, comme étant, selon toute apparence, l'usage de ces princes. D'autres faits, d'ailleurs, lèvent tous les doutes à cet égard. Selon Pausanias (liv. III), Méroé et les plaines de l'Éthiopie sont habitées par les Macrobiens, le peuple le plus juste de la terre, et il n'y a dans ce pays aucune

mer ni d'autre fleuve que le Nil. Ce témoignage, qui manque d'exactitude à l'égard des nombreux cours d'eau qui arrosent surtout l'Éthiopie méridionale, est opposé à l'opinion qui placerait ce peuple non loin du littoral de la mer. Le nom de Macrobiens dénote aussi chez cette nation des habitudes plus stables, une existence moins précaire que chez la plupart des hordes grossières et vagabondes, répandues dans les parages de l'Éthiopie intérieure. Il est d'ailleurs impossible de ne pas reconnaître une analogie évidente de leurs institutions avec celles de l'Égypte. Les rites et les soins funéraires dont les morts étaient entourés, les procédés employés pour l'embaumement des corps, sont évidemment d'origine égyptienne. Au travers du merveilleux qui enveloppe l'institution de la Table du Soleil, où chacun pouvait prendre pendant le jour sa part des mets qui y étaient déposés pendant la nuit, on entrevoit la prévoyance et le calcul de la caste sacerdotale, qui pourvoyait par la gratuitement à la subsistance du peuple, et consacrait au soulagement de la classe inférieure le superflu des offrandes du riche, la faisant ainsi participer, dans certaines limites, au bien-être des castes privilégiées. Sous un autre point de vue, il n'y avait pas moins d'habileté à exercer ainsi à l'égard des peuplades attirées sur les principaux marchés éthiopiens, une hospitalité qui n'était pas tout à fait désintéressée, il est vrai, et qui tournait au profit des spéculations commerciales dont l'ordre sacerdotal avait le monopole exclusif. Chez les Macrobiens, il y avait des prisons et par conséquent des lois répressives. L'autorité souveraine d'un roi, appuyée sur la hiérarchie théocratique, y était reconnue et obéie. Ce sont là des faits qui caractérisent une organisation pourvue d'institutions essentielles et de conditions de durée. Enfin, comme les Égyptiens, les habitants de l'Éthiopie conservèrent aussi avec une attention religieuse les traditions du passé. Ils gravaient le souvenir des grands événements sur les édifices publics, ainsi que plusieurs en témoignent encore, ou bien ils le déposaient dans leurs archives pour les léguer à la postérité. Ils avaient enfin leurs annales nationales et la liste des dynasties qui avaient successivement occupé le trône de cet empire mystérieux.

Mais comment nommait-on ce roi qui, évidemment puissant et avec la conscience de sa force, montrait une attitude si fière en présence des envoyés de Cambyse, et, ne se laissant pas abuser sur les véritables motifs de la mission des Ichthyophages, jetait tant de mépris sur les projets ambitieux du conquérant de l'Égypte? La tradition qui a recueilli le récit des faits ne nous a pas conservé ce nom, qui méritait cependant de passer à la postérité. Et il ne faut pas s'en étonner; nous ne connaissons l'Éthiopie que par l'Égypte; et l'Égypte elle-même, alors courbée sous le joug étranger, sauvait à peine quelques lambeaux de ses propres annales échappés à la fureur des barbares, au fond de ses archives. Ce prince éthiopien comptait évidemment parmi les successeurs de Tahraka, dont la liste est tout aussi ignorée que celle des prédécesseurs de Sabacon; et la critique historique chercherait en vain, à l'aide des monuments connus jusqu'ici, à reconstituer la série des règnes qui doivent combler cette lacune. Nous passerons donc forcément sous silence ces temps intermédiaires qui, depuis la fin probable de Tahraka, jusqu'au règne du roi Ergamènes, contemporain de celui du second des Ptolémées en Égypte, peuvent être évalués à une durée totale d'à peu près quatre cents ans. La Nubie présente sans doute encore nombre de vestiges et de noms royaux qui appartiennent à cette période; mais, au milieu de l'incertitude complète qui plane sur cet intervalle, nous nous abstiendrons de leur assigner un ordre chronologique évidemment trop conjectural. Il est tout au plus possible d'établir que tandis que déjà l'Égypte, en proie tantôt à tous les déchirements intérieurs, tantôt aux calamités de la conquête étrangère, se

débattait en vain contre sa destinée prochaine, l'Éthiopie, avec une puissante indépendance, avait conservé encore dans leur pureté primitive les croyances, les institutions, les arts, tous les perfectionnements enfin qu'elle tenait des traditions égyptiennes. Mais l'existence de l'empire éthiopien était trop étroitement liée à celui des Pharaons pour survivre longtemps à ce dernier, et il était menacé de subir bientôt les mêmes révolutions.

Après des vicissitudes sans nombre et des invasions répétées, l'Égypte était enfin échue aux vainqueurs de ses conquérants barbares, aux rois d'origine grecque, successeurs d'Alexandre le Grand, et héritiers de ses vastes conquêtes. Cette dynastie, avec la puissance, rapportait aux bords du Nil les lumières et les idées d'organisation qu'elle y avait puisées, et qui devaient, sous cette influence régénératrice, jeter un dernier éclat sur la terre des Pharaons. L'ambition et le génie guerrier n'avaient pas seuls inspiré les entreprises du conquérant macédonien; il avait obéi aussi à une politique qui, à toutes les époques, caractérisa les divers peuples de race hellénique: l'extension des relations commerciales, et la possession des points les plus favorables aux spéculations du négoce. L'admirable position de la vallée du Nil, et les avantages incalculables qu'elle promettait, fécondée par l'activité commerciale des Grecs, avaient dès longtemps frappé les esprits; et il appartenait au plus puissant des conquérants de réaliser cette idée. Alexandrie fut fondée; et l'Égypte, devenue à son tour une colonie de la Grèce, avait signalé l'avénement des Ptolémées. Sous l'influence de cette administration étrangère et puissante, gardienne très-peu austère des institutions nationales qu'elle avait d'ailleurs adoptées, la loi fondamentale du pays, minée et presque effacée par tant de vicissitudes diverses, avait facilement été mise en oubli. Les traditions antiques s'étaient bientôt perdues; et l'un des premiers résultats de la conquête avait été d'ouvrir définitivement la vallée du Nil aux étrangers qui jusque-là, sous les derniers Pharaons, et même pendant la domination des Perses, semblaient n'y avoir pénétré qu'à titre de troupes mercenaires ou auxiliaires. Dès lors l'émancipation commerciale avait commencé régulièrement pour l'Égypte; et, à son début, le négoce y avait pris une extension extraordinaire. La navigation s'y était en même temps développée rapidement, et les relations les plus étendues s'étaient formées non-seulement sur la Méditerranée, mais aussi dans le golfe Arabique, et au delà même du détroit de Bab-el-Mandeb, jusque dans l'océan Indien. Les premiers explorateurs que la politique mercantile des Ptolémées avait envoyés dans la mer Érythrée s'étaient emparés de tous les points du littoral africain, où des abris sûrs présentaient des points de relâche, propices et jusqu'alors négligés. De là, leur génie entreprenant s'était mis en rapport avec les contrées de l'Éthiopie intérieure, les plus favorisées pour les produits du sol et l'exploitation des richesses naturelles. À cette époque de l'apparition des navigateurs grecs, et d'un essor commercial inconnu jusqu'alors dans ces parages, semble remonter, en effet, la fondation de la plupart des comptoirs et des lieux de relâche de la côte orientale de l'Afrique, qui ne furent connus, pour ainsi dire, que par les dénominations helléniques qu'ils tenaient pour la plupart du nom même de leurs fondateurs. C'est ainsi que, sur tous les points choisis pour ces établissements, le premier soin de ces navigateurs fut de dédier des autels aux divinités de la Grèce, comme pour consacrer davantage la prise de possession de leur nouvelle conquête; de là, selon le témoignage d'Artémidore et de Strabon, les noms d'autels de *Pytholaüs*, de *Lichas*, de *Pythangélies*, de *Charimotrus* et de *Conon*, qui furent donnés à plusieurs de ces comptoirs. Le littoral de la Troglodytique, où les Ptolémées paraissaient exercer leur active domination, présente encore les vestiges de quel-

ques-uns de ces établissements, qui se perpétuèrent et furent reconnus à différentes époques. Telles étaient, d'après les données de la géographie ancienne, plusieurs stations appelées *Bérénice*, dont l'une fut surnommée *Panchrysos*, du voisinage des cantons aurifères d'Ollaki précités, et d'où les Ptolémées tiraient beaucoup d'or, ainsi que d'un port voisin appelé Salaka; Diodore entre, au sujet du mode d'exploitation de ces mines, dans des détails auxquels nous renvoyons nos lecteurs (*). Il y avait une autre *Bérénice*, située à l'extrémité du golfe, et qu'on distinguait par le surnom d'*Epi-dires*, parce qu'elle touchait au détroit qui donnait entrée dans la mer Érythrée; elle était à la hauteur de la contrée appelée *Cinnamomifèra*, comme produisant le cinnamome, ou arbre à cannelle, dont les Troglodytes faisaient un grand commerce, en le transportant sur des radeaux en Arabie, et au delà même du détroit. Plus loin était le grand promontoire *Aromata*, le plus avancé, vers l'orient, de tout le continent d'Afrique, et nommé ainsi dans Ptolémée de l'abondance des *aromates* qu'on y recueillait; c'est le Guardafi moderne. En remontant de là vers une position moins méridionale, se trouvait un port qui déjà avait pu favoriser les essais primitifs du négoce arabe ou phénicien avec l'Éthiopie, et avait reçu, sous les Ptolémées, le nom de *Theôn Soter*, ou *Soterôn*, c'est-à-dire, sauveur, ou des dieux sauveurs; selon d'Anville, ce serait le même que le port connu sous le nom de *Suke* par les naturels du pays, et désigné sous celui de *Sukiim* dans le texte de l'Écriture; on y reconnaît le *Suakem* moderne. Il y avait aussi, suivant le même géographe, la station de *Ptolémaïs*, surnommée *Épithéras* ou *Ferarum*, à cause de la chasse des éléphants qu'elle était destinée à favoriser; elle était située sur une pointe de terre qu'on trouve aujourd'hui sous le nom de *Ras-Ahehaz*. Dès le règne du second des Ptolémées, cette chasse avait acquis une active extension, et c'est par ce point qu'on en exportait les produits. Diodore mentionne aussi une île nommée *Ophiodès*, d'où les rois d'Alexandrie tiraient une grande quantité de topazes et dont l'accès était par cette raison défendu à tous les étrangers. Enfin dans cette nomenclature qui révèle l'origine grecque de la plupart des établissements importants qu'elle contient, il nous reste à citer comme le lieu le plus fréquenté de cette côte, *Adulis*, situé à quelque distance du rivage, dans l'enfoncement d'une anse spacieuse dont la plage se nomme *Arkiko*, ayant sur la droite la petite île de *Malzua*. Une inscription grecque en deux parties distinctes, appartenant à des époques différentes, et la plus ancienne au règne de Ptolémée Évergète, dont elle énumère pompeusement les conquêtes, a été trouvée en cette localité par le moine Cosmas, au sixième siècle de notre ère, et témoigne de l'importance que semblait avoir alors Adulis comme point de départ des relations que les Grecs entretenaient avec l'intérieur de l'Éthiopie. Ce monument, non moins qu'une autre inscription découverte à Axum par M. Salt, prouverait encore, suivant une savante dissertation de M. Letronne, que la langue grecque avait pénétré dans une grande partie de l'Éthiopie, et jusqu'en Abyssinie, et qu'elle était devenue au moins le langage officiel des actes publics, tant avait été complète et rapide l'influence que la race hellénique avait conquise dans ces parages, au moyen du négoce et des relations commerciales, plus encore que par les armes. Les Ptolémées avaient, dès le début de leur puissance, dirigé quelques missions dans les parages de l'Éthiopie intérieure, ou les avaient fait explorer par des voyageurs dont les relations ne nous sont parvenues que par fragments consignés dans des écrivains postérieurs. Comptant bien moins sur l'ascendant de la force que sur une habileté particulière à éveiller l'instinct

(*) Diodore, liv. III.

de trafic et la cupidité mercantile, seuls mobiles des hordes les plus grossières, ils paraissaient avoir exercé sur elles une domination plus étendue et moins éphémère que ne l'avait jamais pu faire peut-être l'autorité absolue et théocratique des Pharaons, même au temps de leur toute-puissance.

Enfin, vers le même temps, l'état de Méroé avait subi à son tour cet ascendant irrésistible, et avait vu s'accomplir dans son organisation intérieure une révolution qui était évidemment l'œuvre de la politique et de l'influence des Ptolémées. S'il faut en croire ce que Diodore rapporte du pouvoir presque tyrannique que l'ordre sacerdotal exerçait sur les rois de Méroé, et des pratiques observées pour l'élection des rois et l'exercice de la souveraineté, on concevra que cette révolution était imminente. « Les prê« tres, dit-il, choisissent d'abord les « membres les plus distingués de leur « ordre; puis dans un festin célébré « suivant un certain rite, celui qui est « désigné par la divinité dont on pro« mène l'image est reconnu roi par le « peuple. Chacun se prosterne aussitôt « devant lui, l'adore et lui rend les « mêmes honneurs qu'aux immortels, « comme à un être investi du pouvoir « suprême par la Providence divine. « Le roi élu est obligé de se conformer « pour sa manière de vivre aux règles « prescrites par les lois, et de suivre, « en tout ce qu'il fait, les mêmes usa« ges que ses pères. Il ne peut distri« buer ni bienfaits ni châtiments que « selon les institutions légales et an« ciennement établies. La loi lui défend « de mettre à mort aucun de ses sujets, « pas même celui qui a commis un « crime méritant la peine capitale. « Dans ce dernier cas, le roi se borne « à envoyer un des ministres subal« ternes du tribunal, avec une certaine « marque convenue, pour annoncer au « criminel sa sentence de mort, et le « condamné se rend immédiatement « dans sa maison, où il met lui-même « fin à ses jours. Fuir sa patrie pour « habiter un pays voisin, et comme « chez les Grecs, expier un crime par « l'exil, n'est permis à personne, etc.

« Mais de toutes les coutumes, la « plus extraordinaire est celle qui con« cernait la mort des rois. A Méroé, « les prêtres, chargés des fonctions du « culte et des honneurs à rendre aux « dieux, tenaient le premier rang dans « l'État, y jouissaient de la plus grande « autorité, et pouvaient même, alors « qu'ils le croyaient nécessaire, en« voyer un message au roi pour lui « ordonner de mourir. Dans ce cas, ils « déclaraient que telle était la volonté « des dieux, manifestée par leurs ora« cles, et qu'il n'était pas permis à de « faibles humains de mépriser les or« dres des immortels. Ils mettaient « en avant encore d'autres motifs qu'un « esprit simple, traditionnellement as« sujetti à d'anciennes coutumes aux« quelles il ne peut se soustraire, et « qui n'avait aucune raison à opposer « à ces ordres arbitraires, acceptait « avec la plus facile crédulité. C'est « ainsi que, dans les temps anciens, « les prêtres, quoique ne disposant ni « de la force des armes ni de la vio« lence, se firent obéir par les rois de « l'Éthiopie, tant qu'ils purent étouffer « la raison de ces monarques sous des « préjugés superstitieux. »

Diodore mentionne encore des coutumes sur lesquelles leur bizarrerie même nous dispense de nous étendre ici, et qui assujettissaient les amis familiers ou les courtisans du roi à des actes d'une complaisance plus que servile, tels que de se condamner à la privation de l'un de leurs membres, alors que le prince venait à être privé de ces mêmes parties du corps, ou bien d'imiter les infirmités ou les défauts physiques dont il pouvait être atteint, partageant ainsi son sort pour y mieux compatir; et non contents de ces preuves d'attachement données au roi de son vivant, lorsque le prince mourait, « ils poussaient le dévoue« ment, selon cet historien, jusqu'à « renoncer également de leur plein gré « à la vie. » Aussi ajoute-t-il fort judicieusement : « Il n'est pas facile chez « les Éthiopiens de conspirer contre le « roi, puisque le monarque et ses amis

« ont le même intérêt à veiller à leur « sûreté commune. » Puis il ajoute : « Pendant le règne du second des Ptolé« mées, Ergamènes, roi d'Éthiopie, « élevé à l'école et dans les idées des « Grecs, et qui avait étudié la philo« sophie, fut le premier qui osa se ré« volter contre les abus de cette au« torité. Montrant la force d'âme d'un « roi, il pénétra, à la tête de ses sol« dats, dans un lieu inaccessible où « s'élevait le temple d'or des Éthio« piens, fit égorger tous les prêtres, « et, détruisant à jamais une théo« cratie odieuse, gouverna selon sa vo« lonté. » Ce récit acquiert une certaine consistance; un jour nouveau s'est répandu sur l'existence du roi Ergamènes, qui jusqu'ici avait pu être révoquée en doute, comme les faits qui l'ont rendu célèbre. A Dakkèh, la Pselcis des Grecs, dans la Nubie inférieure, Champollion le jeune a retrouvé, dans le temple consacré à Thoth, la figure et le nom d'Ergamènes, qui se lit *Erkamen*, sur la partie la plus ancienne de cet édifice, que ce prince avait commencé à reconstruire après la destruction des monuments pharaoniques par l'armée persane. Vers ce temps, et alors que la Nubie inférieure était rentrée sous la domination de l'Égypte, cet ouvrage avait été continué par Ptolémée Évergète Ier, par son fils Philipator, son petit-fils Évergete II, et même dans la suite par l'empereur Auguste, qui en avait avancé, sans l'achever, la sculpture intérieure. Nous donnons, sous le nº 4 de la planche 18, la figure de ce roi éthiopien, et ses cartouches, dont le sens est celui-ci : *Le roi (la main d'Amon vivant dévoué à Phré)*; *le fils du soleil* (Erkamen *toujours vivant aimé d'Isis*). Dans un autre temple situé à *Déboud*, dans la Nubie inférieure, et à peu de distance au-dessus de l'île de Philœ, vers la limite méridionale de l'Égypte, Champollion le jeune a aussi reconnu les cartouches d'un autre roi éthiopien, nommé *Atharramon*, et qui doit être le prédécesseur ou le successeur immédiat de l'Ergamènes de Dakkèh. Nous donnons ces cartouches sous le nº 5 de la planche 18. Cet Atharramon avait sans doute reconstruit ce temple, détruit par Cambyse, et l'avait dédié comme primitivement à Ammon-Ra, seigneur de *Tébot*, nom égyptien de cette localité, qui s'est conservé dans celui actuel de *Déboud*. Cet édifice a été continué, mais non achevé, sous les empereurs Auguste et Tibère, au temps de la domination romaine en Égypte. Ces renseignements sont précieux par la portée historique qu'ils acquièrent et la situation qu'ils occupent et par l'ensemble des circonstances qui se rapportent à cette date. Ils démontrent qu'à cette époque la domination éthiopienne s'étendait évidemment jusqu'à cette limite dans la Nubie inférieure, et que peu après l'Égypte en avait recouvré la possession, sous Évergète Ier, qui avait soumis cette partie de la Nubie jusqu'à *Primis* (actuellement Ibrim). Le nom de ce roi et celui de quelques-uns de ses successeurs se trouvent sur plusieurs monuments, depuis Philœ jusqu'à ce point. Le règne d'Ergamènes devient, par ce témoignage, une époque certaine dans les annales d'ailleurs si obscures de l'Éthiopie; il marque aussi une ère nouvelle dans l'existence de l'empire de Méroé, une révolution dans son etat politique et dans ses institutions. Il y a de plus une coïncidence remarquable entre l'époque où les idées et la langue grecques se propagèrent dans l'Éthiopie et l'exécution sanglante qui signala le règne d'Ergamènes a Méroé. Pour égaler les Ptolémées, dont le pouvoir n'avait rencontré dans l'ordre sacerdotal de l'Égypte que d'obséquieuses complaisances, et qui retiraient au profit de la couronne seule les bénéfices d'un monopole commercial immense, Ergamènes s'affranchit par un coup d'État des entraves qu'une théocratie encore puissante et jalouse des priviléges de sa caste opposait à l'émancipation de la royauté éthiopienne. Telles seraient les causes de cette extermination qui, avec les chefs principaux de l'ordre sacerdotal, sinon

avec tous les adeptes de cette classe, ainsi que l'indiquerait le texte de Diodore, fit disparaître les dernières traditions du gouvernement théocratique et de ses institutions austères. De cet événement date le libre essor des idées nouvelles et du mouvement commercial, qui sembleraient avoir atteint alors, dans l'Éthiopie, leur plus haut développement. A cette époque, en effet, paraît appartenir la dernière extension donnée à la plupart des établissements importants dont le sol de la Nubie intérieure présente encore les vestiges, et qui durent leur accroissement à l'impulsion extraordinaire imprimée au négoce, sur l'étendue entière du littoral éthiopique. Dans la province actuelle de Chendy, et à une distance d'environ huit lieues au sud de Méroé, les localités de *Naga* et d'*El-Meçaourat* offrent des restes imposants de l'une des plus belles périodes de la splendeur de cet empire. La vue de ces ruines considérables, leur caractère particulier et leur situation isolée dans le désert, ont suggéré à M. Cailliaud (*) l'idée qu'El-Meçaourat fut évidemment la résidence principale des colléges sacerdotaux de l'Éthiopie, et le lieu où, loin du tumulte des villes, ils initiaient de jeunes adeptes aux dogmes religieux et aux sciences. Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette opinion qui, à certains égards, peut paraître assez fondée. Il nous suffit de constater l'importance de cet établissement, situé si près de la grande métropole commerciale, et qui semble appartenir à cette chaîne continue commençant en Égypte, et dont les principaux anneaux étaient, en Éthiopie, Ibsamboul, Soleb, l'île d'Argo, Djebel-Barkal, Méroé elle-même, puis, plus avant au midi, El-Meçaourat, Naga, et enfin plus loin encore, Sôbah, dans laquelle notre voyageur serait porté à reconnaître une analogie de nom avec celui de la fameuse Saba, résidence de cette reine éthiopienne qui vint de si loin admirer la sagesse de Salomon et s'instruire à ses préceptes. Mais, à l'exception de monceaux considérables de décombres antiques accumulés, il reste peu de vestiges de l'importance de cette dernière localité, ainsi que de celles situées plus au midi et dans la presqu'île du Sennaar, où les constructions antiques en briques d'une mauvaise qualité, par suite du manque de matériaux plus durs, n'ont pu résister à l'action du temps et d'un climat pluvieux.

(*) M. Cailliaud, Voyage à Méroé, vol. III, p. 168.

Toutefois la forteresse de la ville de Sôbah, ou Saba, se trouve nommée dans une inscription hiéroglyphique de Benê-Hassan, dans le tombeau de Amenemhé.

La plupart de ces établissements étaient évidemment autant d'entrepôts ou de foyers commerciaux, et ces stations, jalons de la puissance éthiopienne, se projetèrent dans l'intérieur du pays, et tendaient à mettre la métropole en communication avec les points principaux du littoral. Ptolémée cite la ville de *Coloe* comme dépendant de Méroé, et située dans l'intérieur de l'île, où se faisait le commerce de l'ivoire avec Adulis. *Axum* elle-même, métropole célèbre d'un État commercial, se trouvait, par sa situation intermédiaire entre le littoral et Méroé, placée au milieu du mouvement du négoce éthiopien, et absorbait une grande partie du transit et des opérations mercantiles. Et bien que les monuments qu'on y voit encore semblent assigner à cette cité une origine abyssinienne, on peut supposer, non sans quelque raison, que l'ère de sa plus grande prospérité et de sa plus haute renommée fut contemporaine de l'essor commercial généralement imprimé à cette partie de l'Afrique. Axum n'avait pu devoir cette extension considérable qu'au génie spéculateur des Lagides, à la protection de l'ordre qu'ils avaient partout rétabli, et surtout à l'émancipation de l'Égypte, jusque-là retenue dans son rôle séculaire d'inertie et d'isolement par ses institutions antiques.

Méroé enfin, d'après toutes les données, n'avait atteint son plus grand

développement et l'apogée de sa splendeur qu'au temps seulement où, délivrée des entraves du monopole sacerdotal, elle avait pu sortir du cercle où les vues intéressées d'une caste, bien plus que la rigueur des préceptes religieux, avaient originairement renfermé la masse de ses habitants. A cette époque de son plus grand accroissement, remontent la plupart des monuments que nous avons déjà cités, et qui attestent la dernière extension qu'avaient atteinte la métropole antique et ses nécropoles. Méroé nourrissait vers ce temps, suivant Pline et Strabon, une armée de 250,000 soldats et 400,000 artisans. A cette même époque se rapporteraient encore des restes importants, qu'un voyageur allemand, M. Rüppel, a découverts en 1824 dans l'île de *Kourgos*, située en face du territoire de Méroé, et formant en quelque sorte une dépendance de la grande cité. Outre des monceaux de débris entassés et des canaux comblés, parallèles à la direction du Nil, et qui annoncent l'existence d'une population nombreuse, des restes de temples et d'avenues de sphinx, trois groupes de pyramides ou de mausolées qui s'élèvent encore au nombre de quarante-trois, dénotent l'importance de cette localité vers un temps qui, dans l'opinion du voyageur allemand, serait postérieur aux plus récents des édifices situés près d'Assour, à en juger par l'état relatif de conservation de ces édifices. Quant aux sujets sculptés en bas-reliefs sur leurs parois, le vêtement, la posture et le mouvement des figures représentées paraissent avoir ici plus de recherche et de fini que partout ailleurs, et seraient peut-être l'expression la plus positive de l'introduction des idées nouvelles et de l'oubli des traditions primitives. La plupart des monuments de cette période d'activité, qui en vit s'élever un si grand nombre sur les ruines des plus anciens, et fut féconde en créations nouvelles, témoignent d'ailleurs généralement de cette tendance évidente vers l'imitation des formes grecques, et de cette révolution que l'art avait déjà subie au sein de l'Égypte, à un moindre degré peut-être.

Longtemps l'Éthiopie avait conservé la gravité des types primitifs et la tradition orthodoxe des textes sacrés; mais la destruction de l'ordre sacerdotal fut le signal de la réforme de toutes les institutions, jusque-là maintenues religieusement. Dès lors, l'influence de l'art grec transforma tout à coup, pour ainsi dire, et presque sans transition, le caractère austère des œuvres naguère émanées des colléges sacerdotaux; avec l'oubli des dogmes de la théogonie ancienne, le sens des mythes divins et leur représentation matérielle sous une forme consacrée furent bientôt altérés et corrompus. La plupart des monuments qui appartiennent à cette phase offrent un singulier mélange qui n'est plus l'art égyptien, mais n'est pas non plus l'art grec. Nous citerons comme l'un des exemples les plus frappants de cet assemblage bizarre, un temple bien conservé, situé à Naga, et dont nous donnons, à la planche 19, une reproduction d'après le dessin que M. Cailliaud en a publié. Si l'on y remarque que les principales données du plan égyptien ont été observées, il n'en est pas de même du système suivi dans la décoration. Les bas-reliefs présentent des figures de divinités étranges, et auxquelles l'Egypte n'offre rien de comparable, parce que les hiérogrammates s'y formaient encore à cette même époque, au sein des colléges sacerdotaux, sinon prépondérants, dépositaires au moins des doctrines orthodoxes qu'ils continuaient de perpétuer. Dans la haute Éthiopie, au contraire, toute tradition semblait effacée et anéantie dans la destruction de la théocratie. Le culte de la divinité particulièrement honorée en Éthiopie, Amon-Chnouphis, avait subi de singulières modifications, et les formes mythologiques qui en émanaient paraissaient dénaturées, et même livrées au caprice de l'imagination, ainsi que l'attestent les bas-reliefs de grande proportion qui couvrent les parois extérieures du temple que nous venons de citer. Sur

la face postérieure de ce monument, M. Cailliaud a trouvé une figure qu'il a reproduite, et qui caractérise à la fois les modifications introduites dans les croyances, et les déviations de l'art qui en était l'expression. Cette figure, à quatre bras et à trois têtes de lion, ne devrait être considérée que comme un être fantastique et de pure invention, si l'on n'y démêlait les traces d'un symbolisme dégénéré sous une influence étrangère.

Par suite d'une tradition ou par une flatterie plus facile encore à conserver, les souverains avaient continué d'être représentés dans des proportions colossales, sur les massifs principaux ou pylônes qui donnent entrée dans les édifices religieux. On peut remarquer sur le monument dont nous venons de parler, l'ampleur et l'exagération de formes qui s'étaient alors substituées au style svelte et élancé des temps pharaoniques, comme pour ajouter davantage à la supériorité physique dont les princes éthiopiens devaient être doués pour parvenir au trône, d'après une loi antique. Cet abus d'une idée originairement poétique, et qui attribuait aux souverains une haute prééminence non moins morale que matérielle sur le reste des hommes, est surtout sensible dans la représentation des femmes qui occupèrent souvent le trône de Méroé vers cette époque. Le luxe des ornements et la richesse des costumes forment d'ailleurs un contraste saillant avec la sévérité qui caractérise dans les temps anciens l'emploi rigoureux des types consacrés.

La plupart de ces observations s'appliquent aux pyramides, ou monuments funéraires, qui paraissent, ainsi que nous l'avons avancé plus haut, appartenir à deux époques bien distinctes, établies par le style grave et austère des uns, comparé au plan, à la disposition beaucoup moins sévère des autres, et par leur état relatif de conservation; ces différences sont sensibles dans les nécropoles de Djebel-Barkal et de Nouri, non moins que dans celles d'Assour, et c'est sans doute dans une des plus anciennes que des fouilleurs italiens recueillirent, il y a quelques années, une grande quantité d'admirables bijoux en or, du plus parfait style égyptien dont on ait jamais vu les modèles : ils déclarèrent les avoir trouvés dans une des pyramides de la Nubie, qu'ils démolirent par assises.

Nous donnons, dans notre planche 21, la figure de l'une des plus grandes et des plus complètes de ces pyramides, ouvrage de la dernière période. Cet édifice, mesuré par M. Cailliaud, a dû avoir 28 mètres (85 pieds environ) d'élévation perpendiculaire. On y remarque les restes d'un revêtement qui avait rendu ses faces planes et unies, et dont l'état de ruine laisse aujourd'hui les assises du massif à découvert; les bordures de ses angles étaient arrondies. Les parois intérieures du sanctuaire qui précède le mausolée, et donnait sans doute entrée dans des salles sépulcrales, présentent, parmi les rites funéraires qui décorent habituellement ces sortes d'édifices, la figure d'une femme portant sur l'épaule droite, et par-dessus sa robe, une draperie qui ne se trouve nulle part dans les sculptures de l'Égypte et de la Nubie. Elle est en outre chargée d'une profusion de colliers, de bracelets et autres ornements inusités, et qui n'appartiennent qu'à cette époque et à cette région. Assise sur un siége, imitation traditionnelle de la forme du lion, elle tient à la main une branche de palmier, et à côté d'elle est planté le sceptre des divinités femelles ou des reines. Elle reçoit l'acte d'adoration d'un jeune homme qui lui présente l'encensoir. Les deux figures colossales qui décorent les faces extérieures des pylônes, sont celles d'une femme aux formes très-prononcées, et d'un embonpoint remarquable, coiffée des insignes divins et royaux à la fois, et portant des armes dont elle châtie un groupe d'ennemis vaincus, scène reproduite cent fois ailleurs, et notamment sur la face de l'un des pylônes du temple qui est figuré à la planche 19. Ce fait indiquerait qu'en Éthio-

pie, et surtout à une certaine époque, les femmes ne restaient pas étrangères aux travaux de la guerre, et furent associées aux fonctions viriles. Les mœurs de quelques populations de la Nubie moderne présentent encore quelque chose de cette coutume traditionnelle. Le souvenir des exploits féminins dut être, en conséquence, perpétué par les monuments publics, et particulièrement sur les tombeaux des reines qui tiraient une renommée guerrière des hauts faits accomplis par elles-mêmes ou sous leur règne.

On remarque, dans la construction du sanctuaire de la pyramide que nous citons, un plafond cintré, à cinq voussoirs et à clef, qui indique évidemment que l'origine de cet édifice date de l'époque assez récente où ce système fut introduit, en même temps que tant d'autres modifications dans l'art ancien. A Naga, M. Cailliaud a dessiné un petit édifice dont le plan et la forme résument les innovations de cette époque, et caractérisent particulièrement le style qu'on pourrait appeler gréco-éthiopien. L'aspect que nous en avons reproduit dans la planche 20, d'après ce voyageur, décèle l'influence directe de l'art grec, et produit l'alliance singulière de ses formes sveltes et arrondies, avec la gravité des lignes et du galbe égyptiens. L'emploi des ouvertures à pleins cintres, l'amalgame des ornements et des types anciens pour décorer des frises et des chapiteaux empruntés à un art étranger, en font un monument à part, et l'un des plus curieux que présente le sol de la Nubie. Enfin, parmi les constructions considérables d'El-Maçaourat décrites par M. Cailliaud, on trouve dans un édifice qu'il appelle le temple central (*), des exemples plus saillants encore de l'invasion des formes grecques, et de l'inspiration qui présidait aux ouvrages de cette époque. On y remarque des colonnes entièrement cannelées, et sur le fût d'un pilier, plusieurs figures présentées de face, contre les habitudes égyptiennes, et accompagnées, par un singulier mélange, de décorations symboliques ou de légendes hiéroglyphiques. D'autres figures qui décorent la base d'une colonne, révèlent tout à fait le galbe et le mouvement des œuvres de la Grèce, et l'on voit ailleurs encore des éléphants montés et conduits par leurs guides; scène dont on ne rencontre aucun exemple sur les monuments antérieurs, et qui coïncide évidemment avec l'époque où les Ptolémées, dans un but de commerce, non moins que pour les faire dresser aux combats, donnèrent une grande activité à la chasse de ces animaux dans l'intérieur de l'Éthiopie. Ces vestiges sont comme la dernière expression de l'état de civilisation de cette région, que l'oubli des institutions nationales et l'introduction des idées étrangères entraînaient, comme l'Égypte, par la confusion des croyances, vers une prompte décadence.

Si le coup d'État qui avait changé l'état politique de l'empire éthiopien avait détruit les conditions de durée sur lesquelles il reposait primitivement, il est toutefois remarquable que son existence s'était prolongée au delà de celle de l'Égypte. Les richesses considérables que les rois de l'Éthiopie tiraient du monopole commercial, avaient fondé, avec un autre ordre de choses, une sorte de stabilité, en associant les masses à la prospérité publique. C'est ainsi que cette puissance, dont la théocratie avait été dépouillée par Ergamènes, s'était perpétuée entre les mains de ses successeurs. Un prestige encore éclatant n'avait pas cessé d'ailleurs d'entourer la royauté, que les traditions religieuses, non moins que la flatterie sacerdotale, avaient si longtemps assimilée à la divinité. Par sa situation éloignée et son accès difficile, l'état de Méroé était moins exposé que l'Égypte à voir son indépendance compromise, son territoire violé. Les conquérants les plus redoutables, Cambyse entre autres, avaient échoué dans leurs tentatives armées contre ce pays. Les successeurs d'Alexandre n'y avaient fait que des

(*) Cailliaud, Voyage à Méroé, Atlas, vol. I, pl. XXX.

conquêtes pacifiques ou mercantiles, et leur domination directe n'avait pas dépassé, sur le cours du Nil, Primis (Ibrim) dans la Nubie inférieure. Enfin, l'autorité permanente des préfets de Rome n'avait pas même été reconnue jusqu'à cette limite. L'État de Méroé, etranger à toutes les vicissitudes de l'empire égyptien sous les derniers Pharaons, avait, après leur chute définitive, continué d'exister avec les débris de ses institutions théocratiques, dont le crédit reposait sur des habitudes traditionnelles d'obéissance et de respect. Toutefois, cet état de choses ne semblait point fondé sur des lois oppressives, ou sur l'ignorance grossiere des peuples. Le temps d'une domination absolue, et d'une soumission aveugle aux décrets d'un pouvoir sans bornes, était passé pour la région du Nil. La royauté, en donnant la première l'exemple de la révolte contre cette tyrannie, et par l'impulsion commerciale qu'elle avait imprimée, avait amené l'émancipation des masses. Le bien-être et la prospérité réelle des populations, la protection de leurs intérêts, étaient devenus les conditions essentielles de l'exercice de l'autorité. Bien que l'usage des oracles parût s'être perpétué comme un moyen de gouvernement sur des esprits superstitieux, même après l'extinction de la suprématie sacerdotale, la diffusion des lumières et une certaine liberté d'action semblaient s'étendre au delà des classes privilégiées et faciliter les relations des simples particuliers. L'emploi de l'écriture paraissait s'être perpétué en Éthiopie dans les rapports habituels de la vie. Le témoignage de Diodore à l'égard des systèmes graphiques en usage, et des lettres qu'il appelle éthiopiennes, est fort remarquable et mérite quelque attention (*). « Ces lettres, dit-il, se « composent de figures d'animaux de « différentes espèces, de membres du « corps humain, d'instruments ou « d'outils employés dans les arts; » puis il ajoute, d'après des notions fort incomplètes sans doute, « et ce n'est « pas de la réunion des caractères ou « des syllabes que résulte le discours « écrit, mais de la signification méta- « phorique attachée aux objets dessi- « nés, signification que l'exercice seul « de la mémoire apprend à reteuir. » Sans nous arrêter aux interprétations plus ou moins plausibles que l'historien cite de quelques-uns de ces signes, nous nous bornons à mentionner ce qu'il y a de plus important dans ce témoignage, par la sanction que les découvertes modernes lui ont apportée, surtout en ce qui touche la distinction des différents systèmes graphiques alors en usage : « Les Égyptiens ont, il est « vrai, deux sortes d'écriture qui leur « sont propres : l'une, appelée vulgaire, « dont tous indistinctement appren- « nent l'usage; l'autre, que l'on « nomme sacrée, connue des prêtres « seuls, et qui leur est enseignée, sous « le secret, de père en fils; mais les « Éthiopiens se servent indifférem- « ment des deux sortes de caractères. » On voit par là combien l'emploi de l'écriture était répandu en Ethiopie, et à quel degré pouvait être parvenue la diffusion des lumières jusque dans les classes inférieures.

Une influence étrangère avait concouru à introduire une sorte de nouveauté dans la langue et dans l'écriture de l'Éthiopie. Aussi, d'après une tradition historique, on porte à une haute antiquité une invasion d'Arabes hamiares en Éthiopie; on attribue aussi à des rois arabes de Morab plusieurs invasions des côtes de la mer Rouge qu'ils traversèrent. Ce furent les premières influences arabes en Éthiopie, et la première introduction d'un dialecte arabe dans l'Éthiopie, car telle est la nature de la langue de l'Éthiopie septentrionale.

Il est certain aussi que dans un temps antérieur à l'ère vulgaire, les Hébreux de la Palestine pénétrèrent en Éthiopie, et concoururent à y propager leur langue, analogue à celle des anciennes tribus arabes. L'Écriture samaritaine, ou hébraïque primitive, entra en Éthiopie avec les livres hé-

(*) Diodore, liv. III.

breux : le christianisme l'y a conservée : la langue éthiopienne est ainsi un rameau de la grande souche arabe. Et quant à l'écriture, il est à remarquer : 1° qu'elle se dirige de gauche à droite comme les écritures européennes; 2° que son alphabet est plutôt un *syllabaire*, chaque consonne étant adhérente à une voyelle.

Dans les temps voisins de l'introduction de ces usages asiatiques en Éthiopie, le gouvernement de Méroé, facile à exercer comme celui des États commerçants où l'intérêt des gouvernants est étroitement lié à celui des peuples, était alors échu à plusieurs femmes, dont l'histoire ne nous révèle ni les noms, ni l'ordre de succession. Peut-être un jour les monuments nombreux qui portent encore la figure et les légendes de plusieurs de ces princesses, la plupart dans une attitude belliqueuse, et avec tous les attributs symboliques de la force physique et de la puissance morale, fourniront-ils ces renseignements. Tout ce que nous avons appris par Pline, c'est qu'une longue série de reines occupa, vers ce temps, le trône des Sabacon et des Tahraka, sous le nom de *Candace*. Ce nom, qui paraissait assez répandu en Éthiopie, est en effet confirmé historiquement par des monuments; il est cité dans le dernier ouvrage de Champollion le jeune, et ainsi transcrit : *Kantakè* (*). Suivant Strabon, sous le règne d'une certaine Candace, et pendant qu'Ælius Gallus, premier gouverneur de l'Égypte, établi par l'empereur Auguste, avait emmené une partie des garnisons romaines dans une expédition contre les Arabes, les Éthiopiens, enhardis par le départ de ces troupes, tombèrent sur la Thébaïde et sur les trois cohortes qui gardaient les environs de Syène. Dans cette attaque subite et imprévue, ils eurent le temps de s'emparer de cette ville, d'Éléphantine et de Philæ, d'en faire prisonniers les habitants, et de renverser les statues de César-Auguste; mais Petrone survenant avec moins de dix mille fantassins et huit cents chevaux, attaque leur armée, composée de trente mille hommes, les force d'abord de s'enfuir à Pselcis, ville éthiopienne; mais il leur envoya des députés pour demander la restitution de ce qu'ils avaient pris, et savoir les motifs qui leur avaient fait commencer la guerre. Sur leur réponse qu'ils avaient à se plaindre des nomarques (chefs de nomes), il leur fit dire que César seul gouvernait l'Égypte, et non ces nomarques : ils demandèrent alors trois jours pour délibérer. Sans réponse, Pétrone livra bataille, et mit en fuite ces hommes mal disciplinés et mal armés, qui n'avaient pour se défendre que de larges boucliers de cuir de bœuf non préparé, et pour armes offensives que des haches, des épieux et des sabres. La plupart traversèrent le fleuve à la nage. Dans le nombre se trouvaient des généraux de la reine Candace, qui régnait alors sur les Éthiopiens. D'un courage au-dessus de son sexe, elle était privée d'un œil. Pétrone prit d'assaut Pselcis (aujourd'hui Dakkeh). Traversant les dunes de sable où l'armée de Cambyse fut engloutie par les vents, il atteignit Primis (Ibrim des Arabes), ville dans une situation forte, l'emporta, s'avança contre *Napata*, capitale du royaume de Candace, et la fit raser. Candace revint attaquer Primis avec des forces considérables, mais Pétrone parvint à la secourir à temps.

Ces faits prouveraient qu'à cette époque la puissance éthiopienne n'était pas déchue, et que même, entre les mains des femmes, elle avait encore une énergie réelle, puisqu'elle se mesurait avec les armes romaines, alors maîtresses du monde. Les monuments attestent en outre qu'au milieu de tant de vicissitudes, le territoire de l'État de Méroé était demeuré à peu près intact, et les lieutenants des Césars n'avaient dépassé qu'accidentellement les limites atteintes, dans la Nubie inférieure, par les plus puissants des rois Lagides leurs devanciers. Par une politique inhérente à la possession de l'Égypte, et que les successeurs d'Alexandre avaient habilement prati-

(*) Grammaire égyptienne, page 138.

quée, la religion primitive des temps pharaoniques avait été adoptée et reconnue en Égypte par les empereurs romains, et les Césars comme les Ptolémées avaient été honorés sur les édifices publics au même titre que les Pharaons eux-mêmes. En remontant le Nil en Nubie, à partir de l'île de *Philæ*, on trouve les cartouches d'*Auguste*, contenant son nom et la qualification d'*Empereur César*, gravés sur les monuments qu'il avait fait réparer ou continuer à *Déboud*, à *Kalabsché* (Talmis) et à *Dandour*. Sur les mêmes édifices on lit les noms de plusieurs autres empereurs; à *Déboud* celui de Tibère, à *Kalabsché* ceux de *Caius Caligula* et de *Trajan*. La Nubie ne présente d'autres traces de la domination romaine ailleurs que dans sa partie inférieure, la plus voisine de l'Égypte; et en Égypte même, les Césars cessèrent d'apparaître sur les monuments, à mesure que l'omnipotence indépendante des prefets délégués au gouvernement de cette province de l'empire, s'accrut de la faiblesse de leurs maîtres, et les remplaça, en quelque sorte, jusque dans les honneurs rendus à la souveraineté par la flatterie sacerdotale.

Au temps de Domitien, une autre puissance vint porter le dernier coup à celle des empereurs. Le christianisme fut apporté en Égypte par saint Marc, et y poussa de promptes racines, fécondées par le martyre. L'Église chrétienne d'Égypte eut ses patriarches, successeurs de saint Marc, qui résidèrent à Alexandrie. De là, cette foi nouvelle s'étendit sur l'Éthiopie méridionale, et fut apportée en Abyssinie vers l'an 330, sous Constantin, par saint Frumentius, qui y fut envoyé en qualité d'évêque, par le patriarche d'Alexandrie, saint Athanase. Introduit par le littoral dans l'intérieur du pays, le christianisme serait ensuite passé chez les Anumites, et de là jusque dans la région supérieure du Nil, où il aurait effacé, avec le reste des croyances primitives, les dernières traces de l'unité et de la civilisation antiques. A son apparition, en effet, il n'est plus question d'empire éthiopien; cette puissance brillant encore d'un certain éclat aux premiers temps de la domination romaine, semble dès lors comme anéantie tout à coup, sans qu'aucune tradition ait conservé la trace de cet événement, terme fatal d'une existence mystérieuse dans sa fin comme dans ses commencements. Sur ses débris surgissent une foule de peuplades demi-barbares; quelques-unes encore, idolâtres ou païennes, apparaissent dans l'histoire sous des dénominations nouvelles, et disputant la vallée du Nil à des civilisations à peine ébauchées par le christianisme. Cet état de choses est particulièrement caractérisé par un des monuments les plus remarquables de cette époque. Une inscription grecque, trouvée à Kalabsché (l'ancienne Talmis), est relative à un roi nubien, nommé Silco, inconnu jusqu'ici, et consacrée à perpétuer le souvenir de ses victoires sur une nation qui y est désignée du nom de Blémyes. Nous citerons la savante interprétation qu'en a donnée M. Letronne, et quelques-uns des aperçus entièrement neufs qui s'en déduisent(*). Voici cette inscription : « Moi, « Silco, roi puissant des Nobades et « de tous les Éthiopiens, je suis venu « deux fois jusqu'à Talmis et à Ta« phis; j'ai combattu contre les Blé« myes, et Dieu m'a donné la victoire « une fois avec trois autres. J'ai « vaincu de nouveau (les Blémyes), « et je me suis complètement établi la « première fois avec mes troupes.

« Je les ai vaincus et ils m'ont im« ploré; j'ai fait la paix avec eux, et « ils m'ont juré par leurs idoles (de « l'observer), et j'ai cru à leur ser« ment parce qu'ils sont gens de bonne « foi. Je m'en suis retourné dans la « partie supérieure de mes États. De« puis que (ou puisque) je suis roi « puissant, non-seulement je ne vais « point à la suite des autres rois, mais « encore je marche devant eux; et

(*) Letronne, Matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie, etc., etc. Paris, 1832.

« ceux qui veulent lutter avec moi, je « ne leur permets pas de rester tran- « quilles chez eux, à moins qu'ils ne « me demandent pardon; car je suis « un lion pour les pays de plaines, et « une chèvre pour les pays de monta- « gnes.

« J'ai fait la guerre une seconde fois « contre les Blémyes, depuis Primis « jusqu'à Talmis; j'ai ravagé la terre « des peuples qui habitent au-dessus « des Nubiens, parce qu'ils m'ont « cherché querelle.

« Quant aux chefs des autres na- « tions qui entrent en guerre avec « moi, je ne leur permets pas de se « reposer à l'ombre, et ils ne peuvent « se désaltérer dans l'intérieur de leurs « maisons, à moins qu'ils ne se soumet- « tent à moi; car ceux qui se révol- « tent contre moi, j'enlève leurs fem- « mes et leurs enfants, etc........ »

Il ressort de cette inscription, qui remonte aux premiers siècles de notre ère, que les Nobades ou Nubiens étaient déjà chrétiens, tandis que les Blémyes étaient restés païens. L'expression *idoles* l'indiquerait suffisamment. A cette époque, les Blémyes occupaient la vallée inférieure du Nil ou Nubie. Au cinquième siècle, Olympiodore les y avait trouvés encore païens, paraissant avoir leur chef-lieu religieux à Talmis; et il est encore remarquable que, par un traité conclu l'an 452, entre un chef des Blémyes et des Nubiens et Maximin, général de l'empereur, ces peuples s'étaient réservé, par une clause spéciale, la faculté de se rendre à Philæ, au temple d'Isis, selon l'usage antique, et d'y prendre la statue de la déesse pour la rapporter après un temps donné. Ce fait prouverait, ce qu'on avait ignoré jusqu'ici, que des vestiges du culte antique subsistaient encore à cette époque, et que Philæ et Talmis conservèrent les derniers sanctuaires de l'Égypte ancienne. Ainsi ces populations, qui cachaient sans doute un autre nom sous cette dénomination de Blémyes, qui leur était systématiquement imposée, et qui étaient traitées avec tant de hauteur et d'arrogance, luttaient encore, au cinquième siècle de notre ère, pour des croyances séculaires déjà mêlées sans doute d'erreurs et de superstitions grossières, mais qu'ils conservaient avec respect comme l'héritage de leurs ancêtres.

Ces Blémyes avaient pour ennemis, au sein de la vallée du Nil, les Nobades ou Nubiens, gouvernés par un roitelet dont la ferveur peu éclairée avait adopté un langage étranger pour exalter emphatiquement, et à la manière des barbares, des succès et des déprédations commises au nom d'une foi nouvelle. Sur de pareils éléments, les apôtres du christianisme n'avaient fondé qu'un ordre de choses peu durable. En Éthiopie, plus encore qu'en Égypte, ils n'avaient apporté qu'un dissolvant actif : l'anarchie et le désordre avaient succédé rapidement aux derniers débris d'organisation sociale. L'unité politique éteinte dans la confusion des croyances, et par suite dans le mélange des races, avait fait place à toutes les vicissitudes, à tous les caprices du hasard, auquel désormais appartenaient les destinées de ces tristes restes d'un empire puissant. Les temps qui suivent l'établissement du christianisme, et qui peuvent être considérés comme le moyen âge de la Nubie, n'offrent en effet qu'une série de luttes entre les populations diverses de cette contrée. Les révolutions intestines qui changent successivement la face du pays, les ambitions subalternes qui s'en disputent incessamment la possession, et le jettent dans une agitation perpétuelle, remplissent seules cette période, si obscure d'ailleurs, et ont à peine des droits à l'attention de l'histoire.

Tel était à peu près l'état ou l'invasion arabe trouva la Nubie, après la conquête de l'Égypte par le lieutenant de Mahomet, l'an 641 de notre ère. La venue des sectateurs du Coran, conquérants fanatiques et avides, qui embrassèrent dès lors cette contrée dans leur vaste invasion, eut pour effet d'imposer au moins la loi de leurs armes partout victorieuses, et de dominer le désordre. Vers cette époque,

fut rétabli un ordre de choses à peu près régulier, et, comme dans l'antiquité, fondé et sur les intérêts du négoce et sur la protection d'une croyance religieuse. L'instinct arabe s'empare dès lors de toutes les voies commerciales anciennes et les vivifie, puis il s'élance bientôt au delà des limites déjà connues. A l'aide du chameau, cet instrument docile et infatigable de son génie entreprenant, il ouvre des routes nouvelles au travers des déserts à l'ouest du Nil, et franchit des espaces jusqu'alors considérés comme inaccessibles à tout être vivant. Ses relations les plus étendues avec des régions presque ignorées dans l'intérieur de l'Afrique, et le monopole de tous les débouchés du commerce, exploité par les nouveaux maîtres de la région du Nil, vinrent alors rendre une activité extraordinaire au négoce de la Nubie, longtemps paralysé dans son essor par des agitations continuelles, et ils appelèrent sur ses principaux marchés plusieurs migrations des contrées diverses de l'Afrique.

L'esprit du Coran, ainsi secondé par la cupidité et l'instinct mercantile, avait en même temps fait de rapides progrès, et effaçant, à l'aide de cet auxiliaire puissant, les différences et les distinctions du sang, avait insensiblement réuni les vainqueurs et les vaincus par un lien commun. Au milieu de cette variété de familles africaines fixées sur les principaux foyers du négoce, la supériorité du génie arabe, longtemps dominante, avait pour ainsi dire fondé une sorte d'unité qui s'était maintenue même au delà de l'influence qui l'avait produite; car, de même qu'en Égypte, où, selon Macrisy, les tribus qui avaient pris part à la conquête s'étaient bientôt perdues et anéanties dans la population conquise, la plupart des familles arabes, exclusivement livrées au négoce, et en contact permanent avec les races nombreuses attirées sur les marchés nubiens, avaient fini aussi par se fondre avec elles. Le trafic actif des esclaves noirs avait hâté d'ailleurs cette fusion du sang, et contribué davantage encore à altérer la pureté de la race conquérante. Toutefois, plusieurs de ses tribus, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, gardèrent et leur nom et la tradition de leur origine, en s'isolant, au milieu même des habitants de la Nubie. Pasteurs bien plus qu'agriculteurs, un certain nombre, obéissant à une impulsion héréditaire, avait, à la suite de la conquête, assis ses tentes auprès des sources et des pâturages, et s'était perpétué dans ses mœurs patriarcales et son indépendance nomade, loin des rives peuplées du Nil. Tel est l'état où on les retrouve encore aujourd'hui.

Les croyances religieuses qui avaient inspiré les conquêtes si rapides de l'islamisme ne s'étaient pas non plus affaiblies avec le temps; elles avaient survécu dans toute leur énergie aux premiers moments d'un enthousiasme fanatique et de l'entraînement belliqueux. A côté des fondations de l'église copte, la Nubie vit s'élever les mosquées des musulmans. Des établissements où l'on enseignait la loi du prophète, lieux saints où résidaient les chefs religieux et les propagateurs de la foi nouvelle, assis en divers points du territoire, assurèrent la durée de la conquête et l'influence morale des conquérants, en entretenant la ferveur des sectateurs du Coran, et en convertissant de nouveaux prosélytes à ses doctrines. Il subsiste encore sur le sol nubien des restes de ces foyers de dévotion et d'enseignements religieux. Au commencement de notre siècle, Burckhardt en a reconnu l'existence à Damer, ville située au confluent de l'Atbarah et du Nil, et entièrement soumise encore à cette époque au pouvoir théocratique des fakys, personnages saints qui continuaient à enseigner la loi religieuse, à interpréter le texte du Coran et certains points du dogme. Le grand faky de Damer était en vénération parmi les musulmans de cette partie de la Nubie, et même en des contrées plus éloignées, dont la jeunesse venait s'instruire à cette école. Cette théocratie, toujours indépendante au milieu des révolutions poli-

tiques de la contrée, semblait, par son éloignement, avoir échappé sinon à l'autorité religieuse des successeurs de Mahomet, du moins à leur action temporelle. Les califes, maîtres de l'Égypte, paraissaient n'avoir jamais étendu leur domination directe en Nubie plus loin que les préfets de Rome, leurs prédécesseurs; et, comme les Romains, ils avaient eu, selon plusieurs auteurs arabes, à redouter plus d'une fois les invasions subites des nomades du désert oriental de Nubie, entre autres des Bedjah, descendants des Bugaïtes déjà cités, race indomptable et audacieuse, qui portait à l'improviste la dévastation et le pillage jusqu'aux environs du Caire, résidence des califes, et se dérobait à leur vengeance par une fuite rapide. Cependant la dynastie des califes qui régnait sur l'Égypte n'avait pas été sans influence sur l'état intérieur de la Nubie. Leur gouvernement éclairé, célèbre par toutes les merveilles de la civilisation orientale, par l'élégance et la courtoisie, nous dirions presque chevaleresques, des mœurs, tirant un éclat plus durable encore des encouragements donnés à la culture des lettres, des arts et des sciences, marque aussi l'une des plus belles époques de l'histoire de la région du Nil. Vers ce même temps, la langue arabe, introduite sur le continent africain, était devenue l'idiome usuel du commerce, et le seul véhicule des lumières et du progrès. Les califes ne manquèrent pas à leur origine arabe, et accordèrent une protection spéciale au négoce, en favorisant habilement son extension, et ouvrant aux marchés de l'Égypte de nouveaux débouchés et les relations les plus vastes. L'institution d'un pèlerinage que tout musulman doit accomplir une fois en sa vie aux saints lieux de l'Arabie, fut l'une des sources les plus fécondes de leur puissance. Sous la protection de leur autorité, respectée au loin en Afrique, des caravanes parties de plusieurs points du Soudan, de l'Abyssinie, du Darfour, du Kourdofan et des côtes occidentales de ce continent, sillonnèrent des espaces considérables, et amenèrent annuellement, sous le prétexte d'un acte de piété, et les croyants et les marchandises de tous pays, à un rendez-vous général dans la région du Nil d'où partait la grande caravane de la Mecque.

Les instincts dominants du caractère arabe, l'avidité du lucre et l'exaltation fanatique, ainsi habilement mis en œuvre, exercèrent une action réciproque, et devinrent un mobile puissant qui atteignit les limites les plus reculées des vastes contrées de l'islamisme. Cette politique porta ses fruits, et bientôt l'Égypte s'était emparée, par ces voies régulières, du monopole presque exclusif des relations entre l'Orient et l'Occident.

La Nubie en avait aussi particulièrement ressenti les effets, et avait vu renaître dans son sein une activité extraordinaire. Les ports, depuis longtemps peu fréquentés, s'ouvrirent à l'empressement des marchands et à la foule des pèlerins, qui, à certaines époques, affluaient aussi sur le littoral de la mer Rouge, l'une des plus courtes avenues des lieux saints, guidés non moins par des vues intéressées de spéculation que par la ferveur religieuse. Les bords du Nil avaient vu des stations commerciales, des entrepôts du négoce africain, se relever, et rappeler en quelque sorte la prospérité des établissements antiques. Vers la position même de l'ancienne Méroé, et non loin des débris de cette métropole, la ville de Chendy était devenue le marché le plus fréquenté de la Nubie, et son territoire étendu avait bientôt formé dun État indépendant. Suivant la traition, seize princes de race arabe, dont la chronologie s'est conservée, le gouvernèrent pendant 235 ans. Dans cette situation favorable, que la nature semble avoir créée pour être le siége d'un établissement commercial, Chendy avait absorbé alors la plus grande partie du négoce africain.

Sur cette place étaient transportés, pour être exportés ensuite, la poudre d'or, l'ivoire, la gomme, la corne de rhinocéros, les plumes d'autruche, les pelleteries, le cuivre, le séné, le sel, et

une foule d'autres articles. Une branche fort ancienne du commerce nubien, le trafic des esclaves, y avait pris une très-grande extension, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. La Nubie fut de tout temps en possession du transit le plus actif de ce genre de négoce. Chendy, Sennâar, Berber, virent refluer de l'Abyssinie et des contrées intérieures de l'Afrique, une foule d'enfants des deux sexes enlevés à leurs familles pour aller en grande partie peupler les bazars et les harems de l'Asie. Dans les habitudes dépravées et les mœurs toutes matérielles des civilisations orientales, entretenir une certaine quantité d'esclaves fut un luxe dont les palais des grands ou les habitations des particuliers opulents ont conservé la tradition jusqu'à notre temps. Ce trafic honteux et avilissant pour l'espèce est demeuré le plus vivace de tous, depuis que le développement de la navigation, en ouvrant par le cap de Bonne-Espérance de nouvelles voies de communication entre l'Europe, l'océan Indien et une partie de l'Orient, a restreint le négoce africain et diminué l'exportation des autres denrées, dont il avait été presque exclusivement en possession par les ports de la mer Rouge et par l'Égypte.

Une autre cause était venue ajouter encore à cette décadence de la Nubie. Au seizième siècle de notre ère, le gouvernement éclairé des califes avait fait place au despotisme fataliste et ignorant des Turcs; et, sous ces maîtres nouveaux, l'Égypte avait vu tarir les sources d'un reste de prospérité. La Nubie avait été assez heureuse pour échapper à ce joug fatal; l'autorité des pachas d'Égypte ne dépassa pas Ibrim, ville située à quelque distance au-dessus de la cataracte d'Assouan, et où les Turcs eurent leur dernière garnison. Ibrim marque la limite méridionale du pays connu en géographie sous le nom de Nubie turque. Si, d'un côté, l'inertie et l'immobilité de l'administration turque n'avaient rien fait pour favoriser les relations du négoce au dehors, d'autre part, l'arbitraire et l'avide fiscalité des pachas eurent bientôt paralysé l'essor commercial, et presque fermé à la Nubie son principal et dernier débouché.

Le despotisme des pachas délégués par le sultan de Constantinople au gouvernement de l'Égypte n'avait pas encore porté au dernier degré les résultats d'une mauvaise administration, et tari entièrement les sources de sa prospérité. Des maux plus grands étaient réservés à cette contrée, sous l'oppression de tyrans plus nombreux appelés *Mameluks*. Esclaves affranchis investis de la confiance de leurs maîtres, sans autres titres que la faveur qu'ils avaient acquise par une servilité sans bornes, ces enfants de la Circassie étaient passés de la mollesse des harems à l'exercice de l'autorité, et avaient fini par se substituer insensiblement à la race turque dans le gouvernement du pays. Étrangers à la vallée du Nil par leur origine, ils l'accablèrent d'exactions et la traitèrent en terre conquise. Presque indépendants de Constantinople, les Mameluks faisaient peser leur joug insupportable sur l'Égypte depuis trop longtemps, lorsque enfin, en 1798, une armée de la république française vint, sous le commandement du général Bonaparte, détruire cette puissance odieuse. Vaincus partout où les armes françaises purent les atteindre, les restes de cette milice belliqueuse se réfugièrent en Nubie, où le général Belliard les poursuivit à une certaine distance au-dessus des cataractes d'Assouan. Ils se retirèrent dans la province de Dongolah, qu'ils ne devaient plus quitter que pour courir à leur perte définitive.

Après une durée de trois années, la domination française avait cessé en Égypte; mais l'influence de son administration juste et régulière avait laissé des traces profondes, et le gouvernement de cette contrée ne pouvait plus retourner en des mains indignes de recueillir cette succession, ou retomber immédiatement à l'inertie apathique du régime turc, cause première de tous ses maux. Pour remplir cette mission, devenue difficile, un homme se rencontra, qui, à la décision et à la fermeté, savait allier l'habileté et la souplesse d'esprit. Doué d'un coup

d'œil sûr, et de cette hauteur de vues qui, alors qu'elle s'exerce dans une certaine sphère, prend à bon droit le nom de génie, le pacha appelé à ce gouvernement, Mohammed-Aly jugea nécessaire d'achever l'œuvre de la destruction des Mameluks, commencée par la France. Une de ces exécutions sanglantes, que des motifs de haute politique ont parfois justifiées comme des rigueurs nécessaires, délivra pour toujours l'Égypte de ce joug redoutable. Cette province, toutefois, ne recueillit pas tous les fruits qu'elle pouvait attendre d'une administration plus éclairée. Les préjugés séculaires de l'islamisme, la suzeraineté que la Porte exerçait encore sur le gouvernement renaissant de l'Égypte, l'état des esprits enfin, ne permirent pas alors peut-être des réformes et l'amélioration du sort des populations. Elles n'eurent au contraire qu'à supporter des charges plus considérables et des maux perpétuels. Toute l'activité de l'esprit supérieur qui régissait l'Égypte se porta vers le monopole commercial et l'extension de la domination égyptienne ou arabe. Dans ce but, de grands sacrifices en hommes et en argent pourvurent à la formation d'un état militaire imposant et à l'équipement de flottes considérables. Dès l'année 1822, Mohammed-Aly avait envoyé une armée, sous la conduite de l'un de ses fils nommé Ismayl, soumettre la Nubie presque entière à son autorité. Cette contrée était alors divisée en plusieurs petits États indépendants, gouvernée par des *méliks* dans la famille desquels l'autorité était en quelque sorte héréditaire. Pour cette expédition lointaine, des moyens extraordinaires furent mis en œuvre. Plusieurs centaines de barques chargées d'approvisionnements, de vivres et de munitions, remontèrent le Nil, et furent, à l'aide de palans et à force de bras, remorquées au delà de la seconde cataracte, au travers des rescifs et des écueils multipliés qui, pendant un long espace, obstruent le cours du fleuve. Un assez grand nombre d'hommes périt dans cette opération, et beaucoup de barques furent perdues avec leur chargement. Pour la première fois, la navigation à la voile apparut aux yeux étonnés des populations des rives du Nil supérieur.

A l'exception de la race belliqueuse des Chaykiés, qui défendit courageusement, mais en vain, son territoire et son indépendance, les armes de Mohammed-Aly conquirent facilement les États de Dongolah, de Berber, de Chardy, d'Halfay, le Kourdofan, et enfin le royaume de Sennâar, qui avait été fondé vers l'an 890 de l'hégire par les *Foungis*. Cette population, venue du Midi, avait constitué une monarchie qui, sous vingt-neuf rois, aurait régné pendant 335 ans, d'après la chronique locale recueillie par M. Caillaud. Cet Etat avait pour tributaires les méliks de Chendy, de Damer, et le territoire des Chaykiés au nord, et au midi le Fazokl, le Bouroum et autres pays. L'expédition égyptienne s'avança, au midi, jusqu'à ces dernières contrées, et même chez les nègres de Kamamyl, où fut établie la limite de l'autorité du pacha d'Égypte. Ainsi s'était renouvelée, sous le règne de ce prince, une de ces entreprises hasardeuses dont les maîtres de l'Égypte n'avaient pas donné l'exemple depuis les Pharaons.

Les divers États soumis ne formèrent plus dès lors que des provinces dépendantes de l'Égypte, et où une autorité purement nominale fut conservée à quelques méliks. Plusieurs d'entre eux, toutefois, furent entièrement dépossédés, et par la suite fomentèrent des insurrections et des troubles. On attribua à cet esprit de vengeance un événement fatal qui signala l'issue de la campagne. Heureux du succès de ses armes, Ismayl, passant par Chendy pour retourner en Égypte, voulut se réjouir avec ses amis dans un repas nocturne célébré en un lieu isolé, à quelque distance de la ville. Lorsque, au milieu de la nuit, les convives furent plongés dans un sommeil profond, un incendie allumé par une main ennemie consuma rapidement la maison et ceux qu'elle renfermait. Une série de rigueurs et de persécutions, en vengeant la mort

d'Ismayl, irrita les esprits, et causa des séditions sur plusieurs points de la Nubie; mais elles furent bientôt réprimées, et l'autorité du pacha d'Égypte n'a cessé depuis cette époque d'y être respectée.

Cette province supporte les mêmes charges que l'Égypte en hommes et en argent; elle subvient au recrutement de l'armée, et est soumise au régime du monopole commercial.

A plusieurs époques de son règne prolongé, Mohammed-Aly a fait rechercher les mines d'or et d'autres métaux que la tradition attribuait à certains cantons de la Nubie, et particulièrement au Fazokl. Mais ce ne sont pas là les seuls trésors que renferme ce riche territoire, et le temps sans doute en révélera d'autres bien plus précieux que ce sol peut produire, sous l'heureuse influence d'une administration intelligente et éclairée sur ses véritables intérêts. Une main ferme a établi l'ordre dans les différentes parties de la Nubie, et les a, sinon civilisées, du moins soumises comme l'Égypte à une sorte d'unité gouvernementale et de police régulièrement organisée, avantage que ne possèdent pas au même degré tous les États de l'Orient. Mais là s'arrêtent les tentatives de réforme; les esprits supérieurs et les novateurs les plus hardis rencontreront toujours des obstacles invincibles à toutes régénérations sociales et politiques dans les habitudes invétérées de spoliation et de concussion pratiquées à tous les degrés par les agents mêmes du pouvoir. C'est ainsi qu'en changeant de maître, les habitants de la Nubie n'ont pas vu leur condition s'améliorer. Là, ainsi qu'en Égypte, les bras manquent à l'agriculture; le travail de l'homme ne lui appartient pas plus que la terre qu'il cultive; et, au milieu même de l'abondance, il se voit parfois accablé de faim et de misère. Mais cet état de choses doit nécessairement se modifier, ou violemment ou avec le temps, par les soins d'une administration clairvoyante, qui comprendra les bienfaits de la civilisation.

Dans un avenir qui peut-être n'est pas fort éloigné, la Nubie semble appelée à jouer un rôle important. Par sa situation, elle se trouve, de même que toute la vallée du Nil, comprise dans cette zone où une réaction déjà commencée tend à replacer le centre du mouvement commercial entre l'Orient et l'Occident. Avec sa configuration géographique et les admirables lignes navigables que la nature a réunies sur un point de cette contrée, on peut facilement concevoir quelle destinée brillante serait réservée à cette terre fécondée par la civilisation moderne, et les prodiges que pourraient enfanter de pareils éléments, s'ils étaient livrés à la libre industrie de l'homme.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA NUBIE.

FIN DE LA TABLE DE LA NUBIE.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

ABYSSINIE,

PAR M. A. N. DESVERGERS.

SUR ce vaste continent d'Afrique, qui nous offre à la fois les plus vieux monuments de l'industrie des hommes, et les ébauches les plus grossières d'une civilisation au berceau, il est, au sud de l'Égypte et de la Nubie, une contrée qui, pendant bien des siècles, s'est dérobée à tous les regards. Comprise sous le nom générique d'Éthiopie, que les anciens donnaient à tous les pays habités par des races à couleur foncée, l'Abyssinie restait inconnue même aux peuples qui l'entourent. On ignorait ses hautes montagnes, ses fleuves rapides, et l'Égypte, en voyant chaque année le Nil inonder ses campagnes, acceptait le bienfait sans en connaître l'origine.

Tout était mystère au-delà des plaines de sable qui avaient enseveli les soldats de Cambyse, quand au moyen âge le nom d'Abyssinie retentit pour la première fois chez les nations de l'Europe. On apprit qu'au sein de l'Afrique un peuple chrétien défendait avec succès son indépendance contre l'islamisme, vainqueur de toutes parts, et cette étrange nouvelle excita bientôt l'intérêt le plus vif. Au silence complet de l'histoire et de la géographie, succédèrent mille récits exagérés, mille rapports trop légèrement accueillis par une curiosité crédule, puis enfin la vérité se fit jour : des hommes consciencieux et savants étudièrent la langue du pays, consultèrent ses annales, et malgré de nombreuses lacunes, leurs ouvrages sont devenus pour nous des sources précieuses. Les missionnaires du XVI[e] siècle, et plus tard de hardis voyageurs, ont soulevé le voile qui cachait à nos yeux l'histoire de l'Abyssinie. Toujours réduits, il est vrai, à de simples conjectures pour les temps qui précédèrent nos relations avec ces contrées, nous pouvons du moins maintenant suivre, à partir des dernières années du XV[e] siècle, cette

demi-civilisation, qui après s'être conservée comme par miracle pressée qu'elle était de tous côtés par de sauvages ennemis, est peut-être au moment de disparaître sous les efforts de l'anarchie, plaie terrible pour les peuples qu'elle atteint.

Considérée sous un point de vue général, l'Abyssinie doit être regardée comme un plateau fort élevé, qui sépare le bassin de la Méditerranée de celui de l'océan Indien, et dont la pente, doucement inclinée au nord-ouest, se termine à l'est et au sud par deux escarpements rapides. Ce vaste territoire, borné au nord par le Sennaar, au levant par la mer Rouge, au midi et au couchant par des contrées de l'intérieur de l'Afrique qui nous sont presque entièrement inconnues, s'étend, sur une longueur de deux cents lieues, entre les quinzième et septième degrés de latitude nord; sur une largeur égale, entre le trente-deuxième et le quarante et unième degré de longitude à l'est du méridien de Paris. De hautes chaînes de montagnes la sillonnent, et paraissant se rattacher aux différentes hauteurs de toute cette partie de l'Afrique, semblent former un système à part dans l'orographie générale de ce continent. Deux de ces chaînes courent du nord au sud, puis détachent de longues ramifications qui enserrent tout le plateau, ne laissant entre elles que des plaines de peu d'étendue, où s'élèvent encore des groupes isolés.

D'anciens voyageurs avaient cru que les montagnes de l'Abyssinie surpassaient en hauteur toutes celles de l'Europe; mais une mesure plus exacte n'a pas confirmé cette assertion, et le dernier Européen qui ait visité ces contrées, M. Ruppell, ne pense pas que leurs sommets les plus élevés aient plus de 13,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est donc moins une grande élévation qui les signale à l'attention de l'observateur, que leur nombre et l'effet constant des nuages qu'elles condensent autour de leurs pics aigus, et qui se résolvant en pluie, rendent seuls habitable la longue vallée du Nil. A défaut de renseignements positifs sur la constitution géologique de ces reliefs, nous pouvons y suppléer jusqu'à un certain point par l'observation des formes qu'ils affectent. « Quelques-unes de ces montagnes, « dit Bruce, sont tellement minces et « plates, que s'élevant comme un « mur immense, on s'étonne qu'elles « puissent résister à la force du vent. « Il en est qu'on prendrait pour des « obélisques, d'autres pour des pris- « mes, et d'autres enfin qui, comme « des pyramides posées sur la pointe, « et la base dans les airs, semblent « donner un démenti à toutes les idées « reçues sur les lois de la pesan- « teur. »

En faisant ici la part de quelque exagération, on peut du moins présumer que ces formes déchirées et bizarres, ces squelettes dont les arêtes aiguës bravent la tempête, ne peuvent appartenir qu'à une nature volcanique ou à des roches de première formation. Les pluies périodiques qui, chaque année, transportent le sol de l'Éthiopie jusqu'aux rivages de la Méditerranée, nous serviront encore à expliquer leur configuration singulière. En dépouillant les montagnes de toutes les couches dont la désagrégation est possible, elles n'y laissent plus que des roches de granite et de quartz, modifiées elles-mêmes par les traces profondes que parviennent à y creuser les déluges du tropique.

Ces torrents d'eau qui, pendant cinq mois de l'année, de mai en septembre, privent les Abyssins de toute communication au dehors, vont grossir une foule de petites rivières, dont la réunion forme des fleuves et des lacs d'une grande étendue. Le plus grand de tous ces lacs, celui de Dembea, est traversé par le Bahr-el-Azrak ou Nil-Bleu, l'un des principaux affluents dont la réunion forme le Nil d'Égypte. Un peu plus au nord, le Tacazé va porter au même fleuve le tribut de ses eaux, tandis que le Hanazo, le Hawaseh et le Zébé se dirigeant vers la mer d'Arabie, ce dernier seul y parvient, et les deux autres voient,

avant d'y atteindre, leurs eaux englouties par les sables.

On peut se figurer sans peine combien doit être riche la flore d'un pays montagneux, humide, où le soleil lance toute l'année ses feux verticaux, et où une température variée, déterminée par des niveaux différents, offre de fréquents contrastes. Malheureusement les savantes investigations du botaniste n'ont point encore interrogé la nature dans ces contrées sauvages, et nous n'avons, pour nous guider dans la connaissance du règne végétal en Abyssinie, que les descriptions souvent incomplètes de quelques voyageurs. Comme dans tous les pays situés sous la zône torride, la présence de l'eau appelle toutes les richesses d'une végétation vigoureuse. Les plaines arrosées par des fleuves offrent, non pas d'immenses forêts, mais des massifs rapprochés d'arbres touffus, dont les formes variées attestent la puissance du climat des tropiques. Le gigantesque *baobab*, dont le tronc a quelquefois quatre-vingts pieds de tour, étend au loin des branches nombreuses garnies de feuilles d'un vert éclatant, et ses derniers rameaux, retombant vers la terre, forment des arcs de feuillage qui, dans leur ensemble, ont plutôt l'air d'un bois épais que d'un seul arbre. Le *daro*, qui se plaît au bord des torrents, semble choisir, pour les protéger de son ombre bienfaisante, les sites les plus pittoresques (voy. la *pl.* 4). Des sycomores toujours verts, des tamarins, de hauts dattiers, le *kuara* aux fleurs plus rouges que le plus beau corail, le *mimosa* qui produit la gomme, l'arbre *cusco*, le *wansey*, dont les fleurs blanches s'ouvrant toutes à la fois semblent une neige nouvelle, toutes ces riches productions s'élèvent par bouquets au milieu d'élégants arbustes et de fleurs odoriférantes dont les plaines humides sont entièrement tapissées, tandis que des plantes grimpantes, la liane flexible, la vigne toute chargée de petites grappes noires, courent d'arbre en arbre, suspendues en festons comme pour un jour de fête. A l'ombre de ces immenses dais de verdure, des milliers d'oiseaux, des singes de différentes espèces viennent chercher une retraite, et, par leurs mouvements agiles ou leurs chants joyeux, égaient une solitude que les pas de l'homme ont rarement troublée.

Dans les contrées plus arides, le *cactus*, l'espèce d'euphorbe appelée *kolquall*, le palmier nain, le *kantuffa* couvert d'épines, donnent seuls quelque apparence de végétation à une terre rougeâtre que des sources bienfaisantes n'arrosent jamais. Là, le chacal, la hyène poursuivent des troupes nombreuses de gazelles et d'antilopes, qui, par leur course rapide, se dérobent quelquefois à ces cruels ennemis. Dans les régions montagneuses, les oliviers sauvages, les cèdres élevés servent d'asiles aux lions, aux lynx, aux panthères, à tous ces monstres dont l'Afrique est comme la patrie. Sur le bord des étangs ou des rivières, les cannes, les bambous, le papyrus élancé, dont la tête est couronnée d'un gracieux panache, baignent leur pied dans l'eau limpide; mais leurs tiges élégantes et frêles sont souvent brisées par le passage du rhinocéros bicorne ou du pesant hippopotame, dont la chasse est, pour les Abyssins qui habitent les bords du Tacazé, une occupation favorite : tapis dans les touffes de verdure qui parent les rives du fleuve, ils saisissent l'instant rapide où l'animal montre au-dessus de l'eau sa tête énorme, et leur coup d'œil exercé triomphe souvent de sa défiance (voy. *pl.* 3).

Si nous admirons tant de richesses répandues sur le sol de l'Abyssinie; si, parcourant toute l'échelle de la végétation, nous voyons le magnifique palmier, l'arbre à baume, le cafier à la fève aromatique, commencer une série qui s'élève sur la pente des montagnes, et se continue jusqu'aux derniers lichens cachés sous la neige, nous devons penser que la nature n'a point refusé non plus aux habitants ces graminées humbles dans leurs formes, mais dont les graines sont pour l'homme la nourriture la plus

précieuse. En effet, le froment, le maïs, l'orge, l'avoine atteignent en Abyssinie des dimensions extraordinaires. Le *teff*, inconnu à nos climats, se couvre au printemps de fleurs empourprées, puis de graines oblongues qui donnent une farine savoureuse; et si les récoltes sont dévorées par ces nuées de grandes sauterelles, qui quelquefois détruisent en un jour l'espoir du laboureur, l'*ensète*, espèce de bananier dont le fruit n'est pas mangeable, offre dans sa tige, quand elle n'a pas encore acquis toute sa croissance, un aliment abondant et exquis.

Saisir quelques traits d'un pays que sa position géographique et ses nombreux reliefs rendent extrêmement varié, c'est à peine ce que nous avons pu faire dans cette rapide nomenclature. Toute généralité devient une inexactitude dans des contrées où de brusques transitions interrompent l'ordre de la nature, et rapprochent au même canton la zône torride des glaces du pôle. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur les divisions nombreuses de cette grande région, et nous tâcherons, plus tard, de suppléer, pour chaque localité, à ce que peut avoir d'insuffisant une description que l'état incomplet des connaissances actuelles sur ce pays contribue malheureusement à rendre peu facile.

Il serait plus difficile encore d'indiquer avec exactitude les divisions politiques d'une contrée qui, depuis plusieurs siècles, a toujours été ravagée par des guerres étrangères ou par des divisions intestines. Long-temps elle n'a formé qu'un empire dont le chef, sous le titre pompeux de roi des rois, commandait à de nombreux gouverneurs placés chacun à la tête d'une province, et, dès cette époque, les voyageurs sont en contradiction sur le nombre de ces gouvernements. Heureusement, une division toute tranchée, toute naturelle, vient s'offrir à nous. L'ethnographie, cette classification la plus durable de toutes celles qu'on puisse faire, nous indique en Abyssinie deux contrées bien distinctes, l'Amhara et le Tigré, l'une où l'on parle la langue amharique, usitée à la cour, la seconde où l'on parle le gheez, idiome dans lequel sont écrits les livres des Abyssins; possédant l'une et l'autre beaucoup de racines empruntées à la langue arabe, la première s'en éloigne pourtant par ses formes grammaticales, tandis que l'autre est regardée comme faisant partie de la famille des langues sémitiques.

Cette vaste portion de l'Abyssinie, que nous appelons Amhara, se subdivise en quelques provinces, dont les noms reviennent trop souvent dans l'histoire pour que nous puissions les passer sous silence. C'est d'abord le Dembea, formé par les vastes plaines qui entourent le lac de ce nom, et où se trouve Gondar, la moderne capitale de l'Abyssinie. Au sud du Dembea, le Nil-Bleu enserre la province de Godjam, dont il forme ainsi une vaste péninsule. A l'est du Godjam, le Bedjemder; et, plus au sud, l'Amhara proprement dit, séjour d'une brave noblesse, qui, donnant aux modernes Abyssins et les coutumes et le langage, a imposé son nom à toute cette partie de l'empire. Entre le royaume d'Amhara et celui de Tigré, s'étend une série de chaînes montagneuses, dont les vallées étroites sembleraient devoir être entièrement privées de richesses agricoles, et qui cependant nourrissent, depuis près de trois mille ans, une colonie de Juifs venus en Éthiopie à l'époque de la conquête de la Judée par Nabuchodonosor. Sous le nom de Falascha, ces Juifs ont conservé jusqu'à nos jours leur religion, leurs mœurs et leurs institutions. Impatients du joug et confiants dans leurs inaccessibles retraites, ils ont souvent troublé la paix de l'état et dicté quelquefois des lois à leurs maîtres.

Le royaume de Tigré occupe, à l'est, tout l'espace compris entre le Tacazé et ces tribus de Troglodytes (*) qui,

(*) Le mot *troglè* signifiant en grec une caverne, les anciens appelaient Troglodytes les peuples qui, comme les tribus dont nous parlons ici, faisaient leur demeure de ces abris naturels.

depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, habitent les côtes africaines. Si nous joignons à ces divisions principales la province de Schoa, qui se gouverne à présent par elle-même, mais que les rois d'Abyssinie ont longtemps choisie pour résidence, et Damot, où l'on trouve de riches mines d'or, nous aurons achevé une esquisse topographique de l'empire abyssin proprement dit : les provinces plus éloignées se trouvent au pouvoir des Gallas, Schangallas et autres tribus sauvages, dont les continuelles irruptions ont fait tant de mal à ces malheureuses contrées.

Parmi les différentes opinions qui ont été émises sur l'origine des peuples de l'Abyssinie, il en est une qui la reporte aux Arabes, l'autre qui place en Égypte le berceau des Abyssins. Pour nous, sans nous appuyer sur des conjectures là où l'histoire est muette ; sans nous arrêter à une troisième hypothèse et vouloir discuter si l'Égypte doit au contraire à l'Abyssinie ses premiers habitants, et si Cusch, petit-fils de Noé, effrayé par les traditions du déluge, vint planter sa tente aux montagnes d'Éthiopie, nous prendrons pour guides les premiers souvenirs de l'histoire.

Ils nous montrent déjà les Éthiopiens, nombreux et puissants, opposant à l'Égypte une barrière formidable. Plus tard, la population toujours croissante de cette dernière contrée les repousse vers le sud, et, remontant la vallée du Nil, ils s'éloignent d'un ennemi qui grandissait chaque jour dans une civilisation dont ils lui avaient peut-être apporté le premier germe. Méroë semble avoir été le point où cessa cet envahissement : dès lors ce ne fut plus l'Égypte qui s'empara de l'Éthiopie, seulement des bandes nombreuses de réfugiés égyptiens se mêlant aux indigènes y laissèrent des traces profondes de leurs coutumes et de leurs croyances. Hérodote nous fait le récit d'une de ces migrations, qui eut lieu sous le règne de Psammitichus, et dans laquelle deux cent quarante mille Égyptiens, fatigués d'être maintenus depuis trois ans en garnison sur les frontières de l'Égypte, passèrent d'un commun accord chez les Éthiopiens, et allèrent se fixer dans le sud, aussi loin de Méroë que cette place est éloignée d'Éléphantine. Ils prirent dans ce pays le nom d'Asmach ou Ascham, et on a voulu les identifier avec les Axumites, ou habitants d'Axum, ancienne cité du Tigré septentrional, où les rois vont ceindre la couronne, et où des prêtres conservent avec soin les anciennes chroniques du pays.

Si l'histoire nous a conservé des preuves de l'influence égyptienne en Éthiopie ; si nous avons vu plus haut qu'une colonie de Juifs vint dès le temps de Nabuchodonosor y fixer sa demeure, il n'est guère possible de douter non plus que cette contrée n'ait reçu du Hedjaz ou de l'Yemen, une race arabe qui lui porta son langage : il s'altéra plus tard par le mélange d'autres idiomes, mais on en retrouve des traces certaines dans le gheez, que parlent les tribus voisines de la mer.

On pourrait donc considérer le plateau abyssinien comme occupé d'abord par des indigènes à peau noire et à cheveux crépus, descendants, si l'on veut, de Cusch, fils de Cham, et ayant laissé dans ce pays ces vestiges nombreux d'habitudes troglodytiques qu'y ont observés les voyageurs. Plus tard, les Éthiopiens, dont l'empire établi à Méroë se perd dans la nuit des siècles, les Égyptiens, les Juifs, les Arabes, venant tour à tour se mêler à cette population primitive, on concevra facilement le nom de *Habesch*, ou *peuple mélangé*, que les nations orientales ont donné aux Abyssins et dont nous-mêmes avons formé leur appellation moderne en lui donnant une terminaison appropriée au génie de nos langues. Ces peuples, du reste, repoussent un nom qui leur semble injurieux, et prennent celui de leurs différentes provinces, comme Amharites, Tigréens, ou plus généralement Caschtam (chrétiens). Ils sont nommés dans leurs livres *Éthiopiens*, mot qu'ils ont probablement em-

prunté aux Grecs et qu'Homère emploie déja en les appelant les plus justes des hommes, ou *Agazian*, dont la signification en gheez est *hommes libres* : les Romains les appelaient Axumites, du nom de la ville qui longtemps avait été la capitale de l'empire.

Après l'émigration des Égyptiens, sous Psammitichus, cette partie de l'Éthiopie, dont nous rapportons l'histoire, n'est plus mentionnée jusqu'à l'expédition que forma contre elle Cambyse, roi des Perses, lorsqu'il eut soumis l'Égypte.

Ce prince ayant entendu parler des richesses que possédaient les Éthiopiens macrobiens (*), et des prodiges de la *Table du soleil*, merveilleuse prairie qui, chaque nuit, se couvrait d'une quantité de viandes toutes préparées, dont chaque matin les habitants venaient prendre leur part, résolut de conquérir cette précieuse contrée. D'abord il voulut y envoyer des espions qui, revêtus du caractère d'ambassadeurs, pussent tout observer sans crainte : des ichthyophages, ou mangeurs de poisson, habitant l'île d'Éléphantine, furent chargés de cette mission et portèrent au souverain d'Éthiopie une robe de pourpre, un collier d'or, des bracelets, des parfums et un tonneau de vin de palmier. Ce dernier présent fut le seul que voulut accepter le monarque macrobien, et encore leur donna-t-il en échange un arc d'une grandeur colossale : « C'est « pas, leur dit-il, le désir d'obtenir « mon amitié qui vous amène dans ce « pays; vous venez examiner les forces « de mes états, et votre maître n'est pas « un homme juste. Portez-lui de ma « part l'arme que je viens de vous remettre, et dites-lui : Le roi d'Éthiopie « conseille au roi de Perse d'attendre, « pour lui faire la guerre, que ses soldats puissent facilement bander un « arc de cette grandeur. Jusque-là, qu'il « rende grace aux dieux de n'avoir pas « inspiré aux Éthiopiens le désir de faire « des conquêtes. »

Cambyse, furieux du mauvais succès de sa ruse, ne tint aucun compte d'un avis aussi sage. S'étant mis à la tête de ses troupes sans avoir seulement ordonné qu'on préparât des vivres, à peine avait-il quitté l'Égypte que la faim se fit sentir. C'est un ennemi terrible au désert, et le roi de Perse en fit une cruelle épreuve. Obligé de renoncer à une expédition mal combinée, il revint à Thèbes sans avoir combattu, et cependant la plus grande partie de ses soldats étaient ensevelis dans les sables.

Il serait impossible de vouloir fixer, d'une manière même approximative, les contrées occupées par les Éthiopiens macrobiens. On a pensé généralement qu'ils occupaient les côtes de l'Afrique à l'est du détroit de Bab-el-Mandeb : Bruce les identifie avec les tribus sauvages appelées Schangallas, et un célèbre géographe, Malte-Brun, croit au contraire qu'on les doit chercher à l'ouest de l'Afrique parmi les véritables nègres. L'extrait suivant de Cosmas Indicopleustes (*) a peut-être rapport à ce peuple, et M. Heeren y a vu l'explication des merveilles de la *Table du soleil* : « Aux dernières limites de l'Éthiopie, et non loin de « l'Océan, dit Cosmas, se trouve la « contrée de Sason, riche en mines « d'or. Chaque année le roi d'Axum « y envoie quelques-uns de ses sujets « pour y recueillir ce précieux métal. « Ils se joignent à d'autres marchands, « et parvenant ainsi à former une caravane d'environ cinq cents personnes, ils en mènent avec eux une « grande quantité de bétail. Arrivés « aux frontières du pays, ils s'arrêtent, plantent leurs tentes et s'en-

(*) Éthiopiens macrobiens, ou à longue vie. On les nommait ainsi parce qu'il existait, disait-on, dans leur pays une source dont l'eau donnait de nouvelles forces aux personnes âgées qui s'y baignaient. Cette idée d'une fontaine qui pouvait rajeunir les vieillards, a long-temps préoccupé les anciens voyageurs, et nous voyons encore au 16e siècle les Espagnols croire qu'ils l'avaient enfin trouvée dans les Florides.

(*) Moine égyptien qui voyagea au 6e siècle pour prouver que la terre était plate et carrée.

« tourent d'une large barrière de « broussailles : puis, ayant tué leurs « bœufs, ils les découpent en morceaux « qu'ils placent sur les broussailles « et se retirent. Les habitants, au « fait de cette coutume, arrivent, « placent à côté du morceau qu'ils « désirent quelques grains d'or et s'en « vont à leur tour. Les Axumites en- « lèvent l'or s'ils croient le troc avan- « tageux, autrement ils le laissent et « les gens du pays en ajoutent encore « ou emportent celui qu'ils avaient « mis, témoignant ainsi qu'ils renon- « cent à conclure le marché. » Ce commerce silencieux où la bonne foi des contractants n'a pour témoin que l'astre du jour, et dont les récits des voyageurs nous offrent ailleurs plus d'un exemple, peut en effet avoir donné lieu à la fable dont Hérodote s'est emparé avec le goût que sa nation a toujours montré pour les fictions de ce genre.

Après le mauvais succès des armes de Cambyse, la lueur douteuse jetée sur l'Éthiopie s'éteint de nouveau. Plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'ambition ou la convoitise portât quelque conquérant à braver l'exemple terrible donné par le fils de Cyrus. Tout porte à croire cependant que le successeur de l'un de ces heureux capitaines qui s'étaient partagé l'empire d'Alexandre, Ptolémée Évergète, voulut réunir l'Éthiopie à l'Égypte qu'il commandait, et le moine Cosmas, visitant au VI[e] siècle la ville d'Adulis qui servait de port à Axum, y a copié deux inscriptions grecques, dans l'une desquelles le roi d'Égypte fait le récit de ses conquêtes. Plus habile que Cambyse, il conduisit une flotte nombreuse jusqu'au pays des Troglodytes, puis, franchissant les montagnes qui, de ce côté, ferment l'Abyssinie, il parvint à Axum et y éleva plusieurs obélisques, dont le plus grand est encore debout (voy. *pl.* 2)(*). Cette conquête ne fut pour un prince sage qu'une occasion nouvelle de favoriser le commerce de la mer Rouge, bien autrement important pour l'Égypte qu'une augmentation de territoire. Les Éthiopiens en partageaient le monopole avec les Arabes : de tout temps ces deux peuples étaient en possession de porter au reste du monde les trésors d'une partie de l'Asie encore ignorée. Les premiers Grecs qui pénétrèrent jusqu'au rivage de la mer Érythréenne ou mer Rouge les trouvèrent déjà maîtres du commerce de l'Inde. Tyr et Sidon leur devaient ces marchandises précieuses qui, pendant tant de siècles, avaient amené dans leurs murs les richesses des nations. Montés sur leurs barques de cuir, ces intrépides aventuriers allaient chercher au loin l'encens, la myrrhe, les perles, que les Arabes nomades transportaient ensuite sur leurs chameaux aux villes de l'Égypte, de la Syrie et de la Judée. Dès le temps de Salomon, l'Écriture sainte nous est une preuve de l'antiquité des relations de ces peuples, et le voyage de la reine de Saba, regardé par les Abyssins comme l'époque où leur monarchie prit naissance, mérite que nous fassions connaître les détails que donne à cet égard la chronique des rois d'Axum. Elle nous dit que cette reine, quittant les plaines qu'habitaient les Sabéens entre les montagnes du Tigré et la mer Rouge, voulut aller admirer à Jérusalem le prince dont la magnificence excitait de toutes parts l'industrie du commerçant et la hardiesse du navigateur. Entraînée par la puissante parole du roi sage, elle abandonna le culte des astres pour le dieu qui les a créés, et les brillantes qualités du monarque juif ayant parlé à son cœur comme la sagesse avait parlé à sa raison, elle eut de lui un fils auquel elle donna le nom de Ménilek. C'est ce prince, disent les annales abyssiniennes, qui fonda la dynastie des monarques abyssins. De retour, ainsi que sa

(*) Ce beau monument, formé d'un seul bloc de granit et haut de soixante pieds, est placé non loin de l'église d'Axum, auprès d'un immense daro. On n'y voit point d'hiéroglyphes comme sur les obélisques égyptiens, mais toutes les faces sont couvertes de sculptures qui révèlent un ciseau grec.

mère, parmi les Sabéens, il leur fit d'abord partager sa croyance; puis, réunissant sous un même pouvoir les tribus indépendantes qui habitaient l'Abyssinie, et formant de ces nations diverses un peuple unique, il devint roi de ces contrées. Si nous accordons confiance à la tradition, nous devons croire que la même race s'est perpétuée de rois en rois jusqu'à nos jours; mais que d'obscurité, que d'immenses lacunes dans les premiers temps de cette histoire! Tout ce que nous pouvons y entrevoir, c'est un état féodal, une monarchie absolue tempérée par une aristocratie puissante. Le siége du gouvernement était établi à Axum (*). Une loi fondamentale de l'empire exilait sur une montagne inaccessible les membres de la famille régnante qui pouvaient prétendre à la couronne. Lorsque le trône devenait vacant, les grands de l'état allaient dans cette royale prison chercher un prince qui, entièrement étranger aux affaires, ne pouvait régner que par eux.

Du reste, les annales de l'Abyssinie gardent sur les événements de ces temps de l'empire le plus profond silence. Une aride nomenclature de princes, dont le nombre et les noms sont contestés dans le pays, voilà le seul renseignement qu'elles puissent offrir; ayons donc de nouveau recours aux historiens grecs. Ils nous disent qu'au temps des Ptolémées, six cents ans après la fondation de la monarchie, les provinces maritimes de l'Éthiopie se livraient encore à ce commerce auquel elles avaient dû leur puissance. Le vainqueur d'Axum, Ptolémée Évergète, loin d'abuser de son pouvoir, favorisa le développement de leur industrie; mais il voulut du moins en partager les bénéfices, et les flottes égyptiennes apprirent à leur tour la route de l'Inde.

Plus tard, lorsque la dynastie des Ptolémées eut été renversée par les

(*) Voyez pl. 1re, la pierre qui servait de trône aux anciens monarques, et sur laquelle, de temps immémorial, les rois sont couronnés.

aigles romaines, le peuple-roi, maître de l'Égypte, le devint aussi de ce riche trafic que son génie ne l'appelait pas à conserver. Ne sachant pas se plier aux spéculations du commerce, il voulait vaincre, et ses désirs de conquêtes trouvèrent au désert des obstacles plus forts que son courage. L'armée de Gallus, envoyée en Arabie, eut le sort de celle de Cambyse; tandis que, profitant à la fois, et de ce revers, et de l'incurie des Arabes qui s'endormirent dans le succès, les Axumites grandirent tout à coup et étendirent au loin leur puissance. Bientôt nous les verrons, maîtres d'une partie de l'Arabie, donner des lois aux Homérites; bientôt les fiers empereurs de Constantinople leur enverront des ambassadeurs et des présents pour réclamer leur alliance contre la Perse : mais il nous faut dire d'abord comment le christianisme s'introduisit parmi eux et comment ses progrès rapides, unissant ces races mélangées, leur donna cette homogénéité sans laquelle il n'est pas de vie pour les peuples.

Le Christ était né. Sa religion divine avait frappé l'esprit des hommes au moment où la raison, fatiguée d'un polythéisme ridicule, avait remporté sur lui une victoire complète. On ne croyait plus; mais on regrettait de ne pas avoir une croyance : l'homme, abandonné à sa propre force, succombait sous cette pénible indifférence, qui n'était pas même du doute et qui ne lui laissait au-delà de la vie ni but ni espoir. Aussi quel fut l'enthousiasme pour cette révélation sainte dont la morale si pure portait avec elle la conviction! Cent ans après la mort du Dieu qui l'apporta, elle avait pénétré dans toutes les provinces de l'empire romain, et cet empressement même avec lequel elle était accueillie par le peuple, lui suscita la haine des puissants. Blâmant le luxe et les plaisirs, faisant une vertu de la pauvreté, la religion nouvelle parlait surtout au cœur des malheureux qui, de tout temps, ont eu le triste privilége d'être en majorité sur la terre. Les nouveaux chrétiens s'unissaient entre eux pour

prier, pour se secourir, et la politique ombrageuse de Rome ne tarda pas à s'en alarmer. Elle proscrivit leurs rites, défendit leurs assemblées : la pieuse désobéissance des apôtres de la foi ne fit qu'irriter un pouvoir d'autant plus jaloux qu'il se sentait chanceler, et bientôt naquirent ces longues persécutions qui durèrent jusqu'au jour où Constantin, déja chrétien au fond du cœur, monta sur le trône des Césars.

C'est alors que la religion du Christ, devenue la religion de l'état, s'annonça hautement à tous les peuples de la terre. Le guerrier, le marchand, le voyageur devenaient de zélés missionnaires, et là où les conduisait leur profession, ils proclamaient un seul Dieu et prêchaient l'Évangile. Un vaisseau, parti de la mer Rouge pour se rendre aux Indes, fit naufrage sur les côtes de l'Abyssinie: les naturels mirent à mort une grande partie de l'équipage; mais deux jeunes gens, dont on épargna la vie, furent conduits au roi d'Axum. L'un d'eux, nommé Frumence, avait reçu de la nature des talents distingués, perfectionnés par une éducation brillante. Rempli de zèle pour la religion chrétienne, il fit servir à sa propagation le crédit que lui acquirent bientôt son instruction et son intelligence. Le roi, séduit par ces dons heureux, lui avait accordé toute confiance; et nommé, après la mort de ce prince, gouverneur de son fils, il eut le bonheur de le convertir à la foi nouvelle. Son premier soin, après un succès si grand, fut de retourner à Alexandrie, où s'étant fait prêtre et ayant reçu du patriarche Athanase les pouvoirs et le titre de premier évêque abyssin, il revint achever son ouvrage.

Une inscription, trouvée récemment par Salt dans les ruines d'Axum, donne sur l'époque à laquelle nous sommes arrivés des renseignements précieux : elle est en grec, et relate une victoire remportée par Aeizana, roi des Axumites, et par son frere Saiazana, sur une tribu de Bodjas révoltés. Ce prince y prend le titre de roi des rois, fils de Mars, le dieu invincible. Cette inscription nous est donc une preuve nouvelle, d'abord des fréquentes relations de l'Égypte avec l'Abyssinie, puisque la langue grecque, usitée alors en Égypte, est choisie par un prince éthiopien pour transmettre ses exploits à la postérité; ensuite, de l'influence que le paganisme avait exercée dans ces contrées, puisque nous voyons un descendant de Salomon se vanter d'être fils d'un des dieux de l'Olympe. Ce ne sont pas là les seuls documents à obtenir de la découverte de Salt. Nous trouvons dans les œuvres d'Athanase une lettre de l'empereur Constance adressée au roi Aeizana, et à Saiazana son frère. Cette lettre engage les princes africains à abandonner le clergé orthodoxe pour les erreurs d'Arrien, que Constance appuyait de tout son pouvoir. Il résultera dès lors de ces mêmes noms cités en deux endroits si différents, que la conversion de l'Éthiopie eut lieu sous le règne des deux frères qui ont élevé le monument d'Axum; que lors de la victoire remportée sur les Bodjas, l'Abyssinie n'était pas encore chrétienne, ou, du moins, que ce monument se rapporte à l'époque où Frumence, après avoir porté la conviction dans l'esprit du jeune prince, avait laissé sa tâche inachevée pour aller recevoir les ordres sacrés des mains d'Athanase.

C'est vers l'an 333 que la chronique d'Axum place la conversion des deux princes dont les noms éthiopiens sont Abreha et Atzbeha. Cette date s'accorde avec nos précédentes suppositions, et dès lors nous devons conclure que c'est bien sous le règne de Constantin, peu d'années après la fondation de sa nouvelle capitale, que l'Abyssinie reçut la foi chrétienne. Depuis lors, elle l'a gardée jusqu'à nos jours. Les armes des Musulmans, qui soumirent une grande partie de l'Asie, tout le nord de l'Afrique, et qui, sans la hache d'armes de Charles Martel, auraient dicté des lois à l'Europe, ne purent abattre la dynastie de Salomon. De sanglants combats amenèrent plus

d'une fois les Islamites jusqu'au centre de l'empire; mais vaincus par le fer, chassés par le feu, jamais les Axumites ne baissèrent la tête sous le joug de Mahomet. Et cependant, combien étaient imparfaits les moyens que la religion chrétienne avait en son pouvoir dans ces contrées éloignées! combien il était difficile que la parole de Dieu pût pénétrer à travers le cercle d'infidèles qui pressait l'Abyssinie de toutes parts! Le christianisme n'y fut point prêché par les apôtres, mais par un voyageur que la tempête jeta sur le rivage: Cependant les sept églises d'Asie ont vu le croissant remplacer la croix qui dominait leurs dômes élevés, et dans leurs humbles chapelles couvertes en chaume, les chrétiens d'Éthiopie adressent depuis quinze siècles au Seigneur les mêmes prières.

Deux siècles s'écoulèrent encore, pendant lesquels les Abyssins ne sont guère mentionnés dans l'histoire; et cependant, à aucune époque, leur pouvoir ne s'est étendu plus loin. Ils avaient porté leurs armes en Arabie, et l'Yémen soumis était gouverné par un officier du roi d'Axum. Cette importante conquête, en les rendant seuls maîtres de la mer Rouge, donna à leur alliance une importance que sut apprécier Justinien. Cet empereur voyait avec peine ses sujets tributaires de la Perse pour le commerce de la soie, dont l'usage devenait de jour en jour plus habituel à la cour somptueuse de Constantinople.

La guerre qui éclata bientôt entre les Persans et les Romains lui parut un double motif pour réclamer les secours d'une nation chrétienne placée dans des circonstances favorables à ses projets. Des ambassadeurs chargés de riches présents se rendirent auprès du monarque éthiopien, auquel Procope donne le nom d'Hellestœus. et d'autres historiens celui d'El-Esboas, et l'engagèrent, d'une part, à diriger contre les Perses les tribus arabes qu'il commandait, de l'autre, à envoyer des négociants habiles aux pays qui produisent la soie. Des relations s'établirent a cette occasion entre les deux empires; mais elles n'eurent pas l'effet que Justinien paraissait en attendre. Les Homérites refusèrent de traverser d'immenses déserts pour aller attaquer une nation belliqueuse; et si les navigateurs de la mer Rouge firent quelques tentatives pour enlever à la Perse le monopole des tissus précieux qu'elle recevait par caravanes des frontières de la Chine, rien ne prouve qu'ils aient réussi. Bientôt, d'ailleurs, l'empereur de Constantinople n'eut plus à envier à des nations rivales cette branche d'industrie. Deux de ces missionnaires zélés, qui dès le sixième siècle allaient prêcher la foi dans l'Inde, lui rapportèrent, dans un bambou creusé, des œufs de vers à soie; et au règne suivant, l'Europe avait déjà égalé l'Asie dans l'art de former de leurs fils déliés de brillantes étoffes.

L'alliance de Justinien, en appelant l'attention des Grecs de Constantinople sur les peuples de l'Éthiopie, fut, pour la pureté de leur foi, un écueil qu'ils ne surent pas éviter. Les disputes théologiques, qui malheureusement divisaient les chrétiens depuis qu'en cessant, la persécution avait rendu l'union moins nécessaire, produisaient chaque jour des hérésies nouvelles : une, entre autres, condamnée par le concile de Calcédoine, avait eu pour auteur un moine nommé Eutychius. Ce novateur prétendait que le Christ ne participait pas de la nature humaine, et n'avait en lui que la nature divine incarnée, tandis que l'église orthodoxe admettait pour le Rédempteur deux natures en une seule personne. L'impératrice Théodora, femme de Justinien, et l'un des soutiens les plus zélés de l'erreur d'Eutychius, voulut faire partager sa croyance à l'Éthiopie. A l'insçu de l'empereur, resté fidèle à l'Église, elle envoya dans ces contrées des missionnaires habiles; et leur éloquence n'eut pas de peine à triompher de peuples simples, peu au fait des subtilités de la théologie. Depuis lors, les Abyssins sont restés attachés à l'église eutychienne ou monophysite, dont les sectateurs prirent le nom de jacobites, d'après un

moine syrien nommé Jacob Baradaï, qui au VIe siècle parcourut l'Asie pour réunir les monophysites dispersés et leur donner une hiérarchie.

—

Nous arrivons maintenant à une époque dont l'influence devait se faire sentir long-temps, et porter au loin le nom de tribus nomades presque ignorées jusqu'alors, et qui n'avaient pour richesses que leurs tentes et leurs chameaux. Six cents ans après Jésus-Christ, Mahomet parut au milieu des Arabes; et ce peuple, jusqu'alors occupé d'un commerce paisible, fut saisi à sa voix d'un esprit de conquête, auquel il obéit avec une rapidité qui tient du prodige. En moins de deux siècles, fidèle aux préceptes du Coran, il était vainqueur depuis les frontières de la Chine jusqu'aux Colonnes d'Hercule, et les nations périssaient par le glaive ou embrassaient l'islamisme. L'apparition du législateur, à la fois pontife et guerrier, est donc pour les Arabes une ère de gloire; et l'on ne doit pas s'étonner que, dans leur goût pour les merveilleuses légendes, ils aient marqué l'année de sa naissance par des histoires miraculeuses en rapport avec l'importance de sa mission. Nous ne parlerions pas ici de ces rêveries d'imaginations exaltées, s'il n'était, parmi elles, un fait qui, bien que défiguré par les chroniqueurs orientaux, prouve le pouvoir des Abyssins en Arabie à la naissance de Mahomet; pouvoir d'autant plus important à signaler, qu'il va cesser bientôt, et que les Arabes iront à leur tour s'emparer de la côte d'Éthiopie.

Ce fait, c'est l'expédition d'un roi d'Abyssinie contre la Mecque; expédition nommée par les Arabes la Guerre de l'Éléphant, et qui a donné lieu à un conte bizarre. On sait que, bien long-temps avant la venue du prophète, le temple de la Mecque, nommé Caaba, et bâti, dit-on, par Abraham, était célèbre chez les nations nomades de l'Asie occidentale. De toutes parts on s'y rendait à travers le désert; et lorsque ces tribus errantes eurent cessé d'adorer le Seigneur, elles placèrent dans le temple les idoles qui leur tenaient lieu du Dieu qu'elles avaient méconnu, et continuèrent à faire de la Mecque une place de commerce et de pèlerinage, où chacun portait les produits de sa terre, qu'il trouvait à échanger contre ceux des contrées lointaines.

Une fois maîtres de l'Yémen, les Abyssins ne purent voir sans indignation, et peut-être sans envie, ces pèlerins nombreux, dont le zèle idolâtre était si bien excité par l'appât du gain. En conséquence ils élevèrent au pays des Homérites un temple consacré au vrai Dieu, et y appelèrent, par de nombreuses franchises, toutes les tribus qui voudraient revenir à un culte plus pur que celui des idoles. On ne fut pas long-temps sans concevoir à la Mecque de vives inquiétudes sur une rivalité aussi dangereuse : poussés par le zèle religieux ou par la cupidité, les Béni-Koreisch, chargés de la garde de la Caaba, se rendirent pendant la nuit au temple des Abyssins, et y ayant mis le feu, souillèrent de la manière la plus impure tout ce qui n'avait pas été dévoré par les flammes.

Un pareil sacrilége ne pouvait rester impuni : le roi d'Abyssinie, ou plutôt l'officier qui gouvernait l'Yémen en son nom, et que les Arabes nomment Abraham, et les Éthiopiens Abreha, lève de nombreuses troupes, et, monté sur un éléphant blanc, dont l'histoire a aussi conservé le nom, et qui s'appelait Mahmoud, marche contre la Mecque. Déjà les Abyssins voyaient se dessiner sur le ciel la masse carrée du temple, et les Mecquois effrayés se réfugiaient à l'abri de ses murs, quand l'éléphant Mahmoud, tombant sur ses genoux, adora le lieu que son maître venait détruire; au même instant de gros oiseaux d'une forme étrange, arrivant comme une tempête des quatre points de l'horizon, planèrent au-dessus de l'armée. Chacun d'eux tenait dans ses serres et dans son bec trois petites pierres de la grosseur d'un pois, et

les laissant tomber, elles perçaient le casque des soldats, leur traversaient le corps, et s'enfonçaient profondément dans la terre. Un seul homme échappa; et comme il racontait son désastre : « Quelle était donc, lui dit-on, la forme de ces terribles oiseaux? — Levez les yeux, répondit-il, j'en aperçois un dans le ciel. » Au même instant une petite pierre, devenue par la hauteur de sa chute un poids immense, l'étend aux pieds de ceux qui l'écoutaient.

Nous ne verrons qu'une chose dans cette fable digne des *Mille et une Nuits*; c'est qu'à la fin du VIe siècle les Abyssins étaient encore maîtres de l'Yémen, qu'ils y avaient des troupes nombreuses, et que les Arabes, qui ne se hasardaient à les offenser que de nuit et par surprise, sont obligés d'avoir recours à des événements surnaturels pour expliquer comment ils échappèrent à leur vengeance. Il y a des écrivains parmi les Orientaux, qui, moins amis du merveilleux, ont expliqué cette destruction de l'armée des Abyssins par l'invasion de la petite vérole, jusqu'alors inconnue dans ces contrées, et qui depuis y a fait d'affreux ravages. Jusqu'à quel point peut-on croire que ces petites pierres, grosses comme des pois, et qui pénètrent avec tant de force, ne sont que la traduction en conte de fées, des traces cruelles que cette maladie imprime souvent sur le visage; c'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. Quoi qu'il en soit, le nom d'*année de l'Éléphant* est resté à l'année qui vit naître Mahomet, et elle est souvent citée comme une ère nouvelle par les Arabes.

Les conquêtes des Musulmans, malgré leur rapidité, n'eurent point d'abord d'effet direct sur l'empire d'Abyssinie : il perdit les provinces qu'il avait en Arabie, non pas, à ce qu'il paraît, par le fait des Arabes, mais par une invasion des Persans, qui s'emparèrent des côtes de la mer Rouge, d'où les Islamites les expulsèrent quelques années plus tard. Des Koreïschites de la famille des Béni-Haschem allèrent bien ensuite se fixer sur les côtes méridionales de l'Éthiopie, mais le plateau élevé et montagneux où régnaient les descendants de Salomon, n'avait rien qui pût tenter les vainqueurs de l'Égypte, de la Syrie et de la Perse. Les Arabes isolés qui vinrent habiter en Abyssinie, consentirent même à payer une redevance au *Hati*, nom par lequel ils désignent le monarque abyssin. Plus tard leurs révoltes forment les pages les plus sanglantes de l'histoire d'Éthiopie; mais il nous faut d'abord rapporter une révolution qui priva pendant longtemps la dynastie légitime de ses meilleures provinces, et dont les Arabes sont bien une cause première, mais non pas immédiate.

Nous avons déjà dit qu'il existait, entre l'Amhara et le Tigré, une chaîne montagneuse, nommée le Samen, qui servait de refuge à une colonie de Juifs, dont on faisait remonter la venue jusqu'au temps de Nabuchodonosor. Ces Juifs formaient au milieu de l'empire un état à peu près indépendant, étaient gouvernés par leurs princes, régis par leurs lois, et ne reconnaissaient pour ainsi dire que de nom la suprématie de l'empereur abyssin. Jamais cependant ils n'avaient pensé à étendre leur pouvoir au-delà des montagnes qui les protégeaient, quand les Musulmans, s'emparant de la Syrie et de l'Égypte, en chassèrent un grand nombre de Juifs, qui vinrent chercher auprès de leurs compatriotes d'Éthiopie un asile contre la persécution. Leur nombre s'étant ainsi accru de tout ce qui fuyait dans les contrées voisines devant le sabre des sectateurs de Mahomet, ils se virent bientôt en état d'imposer des lois aux indigènes, et songèrent à se rendre maîtres de tout le pays. La fille d'un de leurs rois, nommée par les uns Judith, et par d'autres Esther, princesse pleine de courage et d'ambition, s'était fait un parti puissant parmi les Abyssins, en épousant le gouverneur d'une des provinces voisines. Au moment où la mort d'un roi d'Abyssinie laissait le trône à son

fils encore enfant, elle se crut assez puissante pour détruire le christianisme et s'emparer de la couronne. Les princes de la famille royale étaient alors, d'après une loi de l'empire dont nous avons parlé plus haut, confinés sur le roc presque inaccessible de Damo dans la province de Tigré. Les Juifs s'en rendirent maîtres par surprise, firent périr tous les descendants de Salomon, et ayant semé la terreur par cette exécution sanglante, marchèrent sur la capitale, d'où le jeune roi, seul rejeton de sa race, fut emmené par quelques nobles fidèles, qui se réfugièrent avec lui dans la province de Schoa.

Pendant à peu près trois siècles, Esther ou ses descendants régnèrent en Abyssinie, et durant tout ce temps la fidèle province de Schoa fut l'unique empire des petits-fils de *Ménilek*; mais les annales abyssiniennes qui rapportent cette révolution n'ont pas cru devoir transmettre à la postérité les actions de ces usurpateurs; elles ne font exception qu'en faveur d'un prince, nommé Lalibala, que de grands travaux exécutés sous son règne ont tiré de l'oubli. Ce prince, qui vivait à la fin du XII[e] siècle, avait offert un asile dans ses états à des chrétiens d'Égypte, poursuivis par la haine des Musulmans. Parmi ces réfugiés se trouvaient beaucoup d'ouvriers maçons ou tailleurs de pierre; le roi les employa à construire des temples creusés dans le roc, semblables à ceux qui existaient en Égypte, et dont les Troglodytes, en agrandissant les cavernes qui leur servaient de demeure, lui avaient laissé dans son empire même les premiers rudiments.

Nous pouvons remarquer ici comme un fait bien digne d'observation, que les peuples qui habitent entre les tropiques, et dont la civilisation a atteint un certain degré, paraissent avoir puisé dans la même source ou dans les mêmes nécessités les principes de leur architecture religieuse. Dans l'Inde, la Nubie, le Mexique, partout on retrouve ces masses énormes, ces monolithes, ces pyramides qui défient les efforts du temps : partout ces sombres édifices, creusés avec une patience indicible dans les rochers les plus durs. Deux motifs essentiels semblent avoir guidé, dans le choix de leurs temples, les habitants de ces brûlantes contrées : d'abord le principe de durée, qui s'allie si bien aux idées religieuses; puis le besoin irrésistible de se dérober aux rayons dévorants du soleil, et de pouvoir, garantis de ses feux, remercier en paix la Divinité d'avoir donné à l'homme l'intelligence qui triomphe également des chaleurs de la ligne ou du froid des pôles.

Les temples bâtis par Lalibala ne furent pas les seuls monuments de son génie entreprenant. On prétend qu'il voulut, non pas détourner le Nil, mais affaiblir ses eaux par d'abondantes saignées, de manière à priver l'Égypte des débordements qui fertilisent son sol, et à chasser ainsi les Musulmans de ces contrées. La mort le surprit au milieu d'un travail déjà très-avancé, et dont les Portugais, quatre siècles plus tard, ont encore vu des traces.

La dynastie qu'Esther avait fondée, et qui se maintint pendant onze règnes sur le trône d'Abyssinie, en descendit par un fait bien plus rare que le hardi coup de main qui l'avait mise en possession de la couronne. Le petit-fils de Lalibala avait été élevé par un moine, nommé Técla Haimanout, qui, à son attachement pour ses souverains légitimes, joignait des désirs d'ambition pour l'agrandissement du clergé. Lorsque le jeune prince fut devenu roi à son tour, son habile gouverneur lui persuada de renoncer à une couronne entachée par l'usurpation de ses ancêtres, et d'abdiquer en faveur d'Icon-Amlac, issu de cette race de Salomon, qui, depuis le massacre de Damo, régnait sur la fidèle province de Schoa. Les seules conditions du monarque occupant pour remettre sa couronne au prince dépossédé, furent pour lui, d'abord, un riche apanage, puis pour Técla Haimanout, nommé Abouna ou patriarche d'Abyssinie, la possession d'un tiers du

royaume, dont il pourrait disposer à son libre arbitre en faveur du clergé. Icon-Amlac s'empressa d'accepter une offre qu'il n'avait ni le droit d'attendre, ni le pouvoir d'exiger; mais instruit par le malheur de ses ancêtres, il ne voulut point aller habiter Axum, séjour trop voisin des habitants turbulents du Samen, et fit de Tegulet, ville principale du Schoa, sa résidence et la capitale de tout l'empire.

L'événement important qui remit en possession du trône les descendants de Salomon, eut lieu environ vers l'an 1255, et dès lors les chroniques abyssiniennes prennent plus d'authenticité qu'elles n'en avaient eu jusque-là. Nous aurons d'ailleurs, pour les suppléer dans les lacunes qu'on y rencontre encore, un récit donné par Macrizy, des guerres qui éclatèrent entre les Islamites et les chrétiens, dans ces contrées lointaines. Les Musulmans, à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, s'étaient rendus puissants dans les provinces maritimes, qu'ils n'occupaient d'abord que comme feudataires de l'empereur d'Abyssinie. De leur côté, les habitants de cet empire n'avaient pu voir sans un vif regret tomber aux mains des infidèles le riche commerce des côtes, et ils supportaient avec impatience l'indépendance que ces étrangers avaient probablement acquise à la faveur de longues dissensions. Aussi, dès que les princes légitimes, en remontant sur le trône, eurent rallié à eux tous les Abyssins, l'orgueil national blessé ne tarda pas à chercher une vengeance qui flattait à la fois la passion des conquêtes et le desir des richesses. Mais peut-être n'est-il pas indifférent, avant d'entamer le récit de cette longue lutte, de donner, en prenant Macrizy pour guide, une courte description des provinces abyssiniennes occupées par les Musulmans; provinces qui furent pendant long-temps le théâtre de la guerre, et sur lesquelles les auteurs européens nous ont donné bien peu de détails.

« La contrée de Zéila, dit Macrizy, « fait partie de l'Abyssinie, et tire « son nom de la ville de Zéila, située « sur une presqu'île dans la mer « Rouge. La plus grande partie de « son immense territoire n'est qu'un « désert sans habitants, et cependant « la partie peuplée occupe une lon- « gueur de quarante-trois journées de « marche sur quarante de largeur. « Elle se divise en sept royaumes ou « provinces, qui sont : Awfat, Douaro, « Arabini, Hadieh, Scharkha, Bali et « Darah. Les émirs qui les gouver- « nent relèvent tous du *Hati*, empe- « reur d'Amhara, auquel ils paient « chaque année un tribut des produits « de leur industrie ou de leur sol. « Tous les habitants, fidèles observa- « teurs de l'islamisme, appartiennent « à la secte de Hanifé ou à celle de « Schafei, et ils ont bâti dans le pays « un grand nombre de mosquées et « d'oratoires, où le peuple se ras- « semble pour prier le vendredi et les « jours de fête. On compte dans la « province d'Awfat plusieurs villes « florissantes, et toutes les provi- « sions nécessaires à la vie s'y ven- « dent à très-bon compte : le sa- « vant scheikh Schaab Eddin, le « Maughrebin, m'a dit que lorsqu'il « habitait Awfat, il y avait vu ven- « dre cent bananes pour un quart de « dirhem, et trente rotls de viande « pour un dirhem et demi. La canne « à sucre y réussit très-bien, ainsi « que plusieurs plantes inconnues à « la Syrie et à l'Égypte, parmi les- « quelles je citerai l'arbuste qu'on « nomme *djat*. Il ne produit pas de « fruit, mais on en mange la feuille, « qui ressemble à celle de l'oranger. « Elle a la singulière propriété d'é- « veiller l'imagination, de donner de « la clarté aux idées, de la gaîté à « l'esprit, de diminuer le besoin de « nourriture et d'écarter le sommeil. « Les gens du pays ont une grande « passion pour ces feuilles, et les per- « sonnes qui s'adonnent aux sciences « en font surtout un grand usage. »

Macrizy nous parle ensuite des différentes branches de commerce auxquelles se livrent les habitants de ce pays : dans le Douaro, limitrophe de

la province d'Awfat, ils travaillent le fer et en fabriquent des aiguilles qui leur servent d'objets d'échange avec les peuplades voisines. Les Musulmans du Bali, la plus fertile de toutes ces provinces, ne connaissent pas l'usage de l'argent monnayé, mais ils donnent pour les denrées dont ils ont besoin les nombreux produits de leur industrie agricole. Hadieh fournit aux despotes de l'Asie ces eunuques noirs qu'ils chargent de préférence de la garde intérieure de leurs harems. « L'empereur d'Abyssinie, » dit à ce sujet l'auteur arabe qui nous sert de guide, « a défendu, sous « les peines les plus sévères, de soumettre les esclaves à cet infame « traitement; mais ils sont amenés « en cachette à la ville de Waschlou, « dont les habitants, sans religion et « sans mœurs, sont les seuls qui souf- « frent dans leurs murs ces sanglantes « exécutions. Les malheureuses vic- « times, quoique soignées ensuite par « d'habiles médecins, périssent pour « la plupart. » On est heureux de voir que la religion chrétienne, en pénétrant dans ces contrées, ait rendu plus rare et plus difficile ce honteux trafic, qui, d'après le prix qu'on attache dans l'Orient aux eunuques noirs de l'Abyssinie, aurait dépeuplé ce malheureux pays sans les défenses sévères du prince chrétien dont on redoute la vengeance. Macrizy termine son petit aperçu géographique du royaume de Zéila, par quelques considérations sur les langues que l'on y parle; et l'on peut voir, d'après la manière lont il en traite, que le gheez ne lui était pas étranger. « Dans toutes ces « provinces, dit-il, on fait usage de « tant de différents dialectes qu'on en « pourrait compter jusqu'à cinquante. « Mais quelle que soit la langue par- « lée, tous ces peuples se servent « pour écrire des caractères abyssi- « niens. Le nombre de leurs lettres « principales est de seize, dont cha- « cune se peut modifier de sept ma- « nières différentes; plus six autres let- « tres qui ne se modifient par aucun « signe additionnel : les voyelles liées « avec les consonnes n'en peuvent pas « être séparées. Voilà, finit par dire « notre auteur, quel a été l'état des « provinces musulmanes en Abyssi- « nie; état qui a changé depuis, car « c'est entre les mains de Dieu que « sont les destinées des empires. »

Les provinces que Macrizy décrit ainsi n'étaient point également soumises à l'autorité du monarque abyssin. Il existait sous le nom de roi de Zéila, ou roi d'Adel, un prince islamite, ayant hautement proclamé son indépendance, tandis que quelques-unes des provinces musulmanes plus rapprochées des contrées chrétiennes reconnaissaient encore de nom la suzeraineté de l'empereur d'Abyssinie. Toutes les fois cependant qu'il y eut rupture entre les deux nations, les Islamites se déclarèrent ouvertement pour leurs co-religionnaires; ou s'ils parurent agir en faveur des chrétiens, leur perfide secours fut plus à craindre qu'une franche hostilité.

Amda-Sion, neveu d'Icon-Amlac, était monté sur le trône quarante-six ans après le rétablissement des descendants de Salomon. Toute opposition avait cessé : les Falaschas restaient confinés dans leurs montagnes, les Abyssins se pressaient fideles autour d'un prince legitime ; ce fut alors que ce monarque rempli de courage, et qui se sentait habile, résolut de venger de vieilles injures en enlevant aux Musulmans le commerce maritime dont ils étaient maîtres.

L'assassinat d'un messager du roi, tué dans la province d'Awfat au moment où il allait y remplir une mission, fut le prétexte dont se servit Amda-Sion pour commencer la guerre. Sans s'informer jusqu'à quel point l'émir d'Awfat, nommé Hakk-Eddin, pouvait être coupable de ce fait isolé; sans demander le désaveu du crime ou la punition de ses auteurs, il rassemble ses troupes, va droit à la capitale, et brûle sur son passage plusieurs villes remplies de marchandises précieuses. Les Musulmans, surpris par cette attaque soudaine, et n'ayant pas eu le temps de rassembler leurs

forces, furent complétement battus. Forcés de se soumettre, ils consentirent à payer le tribut que le roi voulut leur imposer, et reçurent pour gouverneur Sabr-Eddin à la place de Hakk-Eddin, qu'Amda-Sion emmena captif. Après cette victoire, le monarque abyssin rentra dans le Schoa; et arrivé à Tégulet, il fit distribuer à son armée et au clergé tout le butin qui avait été fait : libéralité qui ne contribua pas moins que son courage à lui attacher les deux castes puissantes en Abyssinie, les prêtres et les soldats.

A peine cette expédition était terminée, et déjà les Musulmans, impatients du joug, conspiraient de nouveau pour leur indépendance. Les chefs du complot étaient Amano, prince d'Hadièh, Sabr-Eddin, le nouveau gouverneur d'Awfat, et Djemal-Eddin, émir du Dawaro. La saison des pluies durait encore, que ces chefs, avides de vengeance, ravageaient les provinces chrétiennes : des villages avaient été surpris, des habitants emmenés captifs, des églises incendiées. Amda-Sion, instruit de cette révolte, est aussitôt prêt à la comprimer. Un corps de cavalerie va combattre Amano, le fait prisonnier et taille son armée en pièces. Le roi, à la tête de l'armée principale, marchait contre Sabr-Eddin; mais une fâcheuse nouvelle parvient au camp. Les Falaschas, révoltés de nouveau, étaient descendus armés de leurs montagnes : sur-le-champ, par les ordres du prince, Tzaga-Christos, général habile détaché contre eux, s'avance à leur rencontre, en tue un grand nombre, force le reste à fuir dans des retraites inaccessibles, et revient auprès du roi assez à temps pour l'aider à combattre Sabr-Eddin et à remporter sur lui une complète victoire. Ce prince, sans alliés, sans soldats, se vit forcé d'implorer la clémence du vainqueur; elle ne lui manqua pas. Amda-Sion fut généreux : non seulement il lui accorda la vie, mais, malgré le manque de foi de Sabr-Eddin à son égard, ce fut à l'un de ses frères qu'il voulut confier le commandement de toutes les provinces mahométanes. Croyant, pour cette fois, avoir terminé la guerre, il se disposait à reprendre le chemin de la capitale, quand il apprend que les Musulmans lui ont dressé sur la route des embuscades, et qu'on doit chercher à surprendre son armée dans l passage des montagnes. Cette fois, i vit que la clémence n'était plus possible; il y avait haine violente entre les chrétiens et les Islamites. Amda-Sion ne pouvait plus régner sur ces derniers, il ne pouvait que les anéantir, et il jura leur perte : il jura de n'accorder ni paix, ni trève tant qu'il n'aurait pas refoulé en Arabie le dernier des Musulmans qui habitaient les côtes occidentales de l'Afrique.

L'empereur d'Abyssinie était alors campé sur les bords de l'Hawaseh. Les Musulmans, instruits de ses projets hostiles, et sachant, par une triste expérience, qu'ils ne pouvaient tenir la campagne, prirent le parti d'éviter tout combat et de fatiguer les Abyssins par de continuelles escarmouches. Profitant de la terreur qu'inspire à ce peuple une nuit profonde, ils choisissaient l'heure des ténèbres, dirigeaient contre le camp des attaques favorisées par les intelligences qu'ils avaient dans l'armée des chrétiens, puis, au point du jour, tout fuyait; les Abyssins ne trouvaient plus d'ennemis; et quand le soir était venu, quand le besoin de sommeil et leurs craintes superstitieuses avaient paralysé leur courage, de nouvelles attaques affaiblissaient leur nombre et leur ôtaient la confiance acquise par les victoires précédentes. Cette tactique des Musulmans sembla devoir leur réussir. La saison des pluies revint; et dans ces contrées basses et chaudes elle apporte avec elle des maladies endémiques extrêmement dangereuses. Les troupes chrétiennes, découragées, refusèrent de porter plus long-temps les armes dans ce climat perfide, tandis que les autres Abyssins jouissaient, dans leurs foyers, de ce repos qu'eux-mêmes avaient si bien acheté par de longues fatigues. Instruits de ce mécontentement géné-

ral, les Islamites crurent que l'instant était venu de frapper un coup décisif. Un Imam, chef d'un petit district, se disant inspiré par le Prophète, parcourt, au nom du Très-Haut, toutes les provinces de l'Islam, appelle aux armes tous les vrais croyants, et à sa voix, seize chefs entrent en campagne, réunissant une force de quarante mille soldats, dont le commandement général est donné au prince d'Adel.

Cependant Amda-Sion, atteint lui-même par les fièvres du bas pays, était retenu dans sa tente, quand on annonce l'approche des Musulmans. A la nouvelle de leur nombre, grossi par des rapports exagérés, la plus grande partie des Abyssins parle de plier les tentes et d'aller chercher du renfort dans les provinces chrétiennes. Le prince, à peine remis d'un accès violent, était monté à cheval aux premiers symptômes de cette terreur panique; déjà les étendards des Islamites et leurs longues lances brillaient dans la plaine: Amda-Sion parcourt les rangs; il exhorte, conjure, menace, puis, quand il croit avoir ramené la confiance, il s'élance au-devant de l'ennemi. Suivi d'abord par quelques chefs dévoués, et bientôt par le gros de l'armée, il attaque avec fureur, tue de sa main deux chefs de l'aile droite, et ses soldats, devenus autant de héros, chargent les Musulmans avec tant de force, qu'après une défense opiniâtre, ils sont mis en fuite, poursuivis avec vigueur et détruits pour la plupart.

Cette fois, le monarque abyssin ne voulut pas perdre les avantages d'une victoire si complète. Traversant les plaines couvertes de sel qui avoisinent la mer, il coupa toute communication entre la terre ferme et la presqu'île où est située Zéila, et s'empara de cette ville. Il venait de s'en rendre maître, quand il apprend qu'une multitude d'ennemis s'avance, et que ce peuple, qu'il croyait détruit, semble avoir retrouvé tous ses guerriers pour le combattre. Ce ne sont pas seulement des soldats qui viennent tenter un dernier effort; un nombre infini de vieillards, de femmes, d'enfants, parents de tous ceux qui avaient péri sur le champ de bataille, ont pris les armes, décidés à mourir en vengeant leur patrie. Peut-être aucune victoire ne coûta-t-elle plus de pertes aux chrétiens que celle qu'ils remportèrent sur cette étrange armée. Ces femmes, ces vieillards, armés de bâtons, lançant des pierres, tombaient sans se plaindre, et les guerriers musulmans, animés par ce spectacle, faisaient des prodiges de valeur. Il fallut toute l'habileté du chef, toute la discipline de ses vétérans habitués à vaincre, pour triompher de la dernière agonie de ce peuple courageux. Dès lors le roi n'eut plus qu'une mission de destruction à accomplir: les mosquées furent abattues, les villages incendiés, les récoltes foulées aux pieds des chevaux; puis, après avoir fait une immense quantité de butin, il revint en triomphe dans la province de Schoa.

Après la mort d'Amda-Sion, qui régna trente années, Séïf-Arad, son fils, monta sur le trône (an de J.-C. 1331); et les annales d'Abyssinie, qui avaient été si complètes en rapportant les conquêtes de son père, n'offrent sur son histoire et sur celle des huit règnes suivants que des dates et des noms propres. Pendant un siècle, l'Abyssinie se déroberait de nouveau à nos regards pour ne reparaître qu'au moment où ont commencé ses relations avec l'Europe, si Macrizy, en faisant l'histoire des princes de Zéila, n'avait pas comblé cette lacune. Nous avouerons que ce n'est pas sans hésitation que nous avons admis les documents que nous fournissait l'historien arabe. Plusieurs parties de son récit nous semblaient d'abord pouvoir se rapporter aux guerres d'Amda-Sion, dont il ne dit pas un seul mot; et il nous paraissait improbable que les chroniques abyssiniennes gardassent un silence complet sur des événements qui ont dû être fort importants pour cet empire. Un examen approfondi nous a montré cependant une telle identité entre les noms et les dates cités par Macrizy, et ceux que les historiens de l'Éthiopie nous ont conser-

vés, qu'il est impossible de ne pas lui accorder quelque confiance. C'est donc de son ouvrage que nous allons extraire une période de l'histoire abyssinienne sur laquelle se taisent complétement les annales de ce peuple.

Séïf-Arad n'est cité dans les chroniques de l'Abyssinie que comme ayant obtenu du sultan d'Égypte la liberté du patriarche d'Alexandrie que ce prince avait fait emprisonner. D'après Macrizy, Séïf-Arad, malgré les victoires de son pere, eut plusieurs guerres à soutenir contre les Musulmans; et voici l'origine de leurs longues querelles.

Ali, émir d'Awfat, et gouvernant cette province au nom de l'empereur d'Abyssinie, avait un petit-fils, nommé Hakk-Eddin, qui montrait dans l'étude des sciences les dispositions les plus heureuses, et pour lequel cependant son grand-père et un de ses oncles, nommé Mewla-Asfah, avaient une aversion qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler. Bientôt même ils le forcèrent à quitter Awfat; et le jeune prince, profondément ulcéré d'une conduite aussi injuste, se retira dans une province voisine. Le gouverneur de cette province, séduit par ses talents, voulut les rendre utiles, en le chargeant de l'emploi important de recueillir les impôts. Dès ce moment, Hakk-Eddin, qui nourrissait des idées de vengeance, chercha à se faire des partisans. Sa place lui donnait une grande influence; il en profita : et quand il se crut assez puissant, il marcha contre le gouverneur qui l'avait accueilli, le tua, s'empara de son gouvernement et de ses biens, qu'il fit distribuer aux compagnons de sa révolte. Au premier bruit de cet événement inattendu, Mewla-Asfah envoie au roi Séïf-Arad un message, lui demande des secours, et dès qu'ils sont arrivés s'avance contre le jeune rebelle. Hakk-Eddin de son côté avait armé en sa faveur toute la province qu'il commandait : non seulement il défit les troupes abyssiniennes dans cette première rencontre, mais il leur livra bientôt une seconde bataille, où son oncle fut tué; et marchant aussitôt contre Awfat, que gouvernait encore son grand-père Ali, il investit la ville. Quelle dut être la douleur du vieillard quand il apprit que son fils Asfah, qu'il préférait à tous ses autres enfants, était mort en combattant contre ce petit-fils qu'il avait toujours détesté, et dont sa destinée dépendait alors! Il fallut se soumettre. Ali envoya de riches présents à son petit-fils, qui, ne voulant pas abuser de la victoire, le laissa régner à Awfat, dont toutefois il diminua l'importance en emmenant un grand nombre de ses habitants, qui allerent, par son ordre, se fixer sur les frontières de la province de Schoa, où ils bâtirent une ville qu'ils appelèrent Oual. Ce Hakk-Eddin, ajoute Macrizy, ne cessa de faire des courses dans l'Amhara jusqu'à la mort de l'empereur d'Abyssinie.

Ici, une légère différence entre le texte arabe et la chronique d'Axum. L'histoire abyssinienne donne pour successeur à Séïf-Arad, Wédem-Asféri; mais elle ne fait que citer son nom, pour dire qu'après un règne de peu de durée, David, son frère, fils de Séïf-Arad, monta sur le trône. Ce n'est que de ce dernier que parle Macrizy, et c'est lui qu'il nous indique comme ayant eu à soutenir, pendant encore neuf années, toutes les attaques de Hakk-Eddin, qui, tant qu'il vécut, ne laissa pas aux Amharites un instant de repos, et qui, après avoir par ses exploits reconstitué un état musulman indépendant des Abyssins, mourut comme il avait vécu, sur un champ de bataille.

Son frère, Saad-Eddin, hérita tout à la fois et de son trône et de toute sa haine contre les chrétiens. Sa vie n'est qu'une longue suite de combats; et Macrizy lui prête des exploits dignes d'un chevalier de la Table ronde. Une fois, à la tête de soixante-douze cavaliers, il mit en fuite une armée d'Abyssins; son ardeur l'entraînant à leur poursuite, il se trouva tout à coup éloigné des siens : les chrétiens ralliés l'entourent, s'emparent de lui, le chargent de liens, et, plus heureux

de cette prise que d'une victoire, ils l'emmenaient en triomphe, quand un de ses fidèles émirs atteint l'escorte qui le conduisait. Sans voir l'inégalité du nombre, il charge avec vigueur, délivre son chef; et le faisant monter sur son cheval, tous deux retournent vers les Musulmans, et reviennent à leur tête venger cette captivité d'une heure et achever la défaite de leurs ennemis. Une autre fois, il rencontre les Amharites dans la province de Bali : dix généraux abyssins commandaient chacun dix mille hommes, et la totalité des troupes musulmanes n'égalait pas en nombre celles d'un seul des chefs ennemis. Les deux armées se trouvèrent en présence à l'heure de la prière de midi. Saad-Eddin descend de cheval, se prosterne, et tous l'imitent; le sable du désert remplace l'eau qui lui manque pour faire les ablutions prescrites par la loi religieuse, puis, d'une voix forte, il implore le secours du ciel et commence l'attaque. Tant d'Abyssins périrent dans ce combat, dit l'auteur arabe, et leurs ossements blanchis sont si pressés sur le sol, que le voyageur, s'il doit traverser cette plaine, ne peut éviter de les fouler aux pieds.

Saad-Eddin conserva toujours le même courage, mais les mêmes succès ne l'accompagnèrent pas toujours. L'empereur David, effrayé de ses pertes, fit un appel à tout son peuple; et des montagnes de l'Abyssinie descendit, dans les plaines qui avoisinent la mer, l'armée la plus nombreuse qu'on eût encore vue dans ces contrées. Cette fois, la victoire se déclara pour les chrétiens. Plusieurs batailles sont perdues par les Musulmans : en vain les docteurs de la loi, les jurisconsultes, les fakirs appelés aux armes meurent pour la défense de l'islamisme; tout cède, et Saad-Eddin court se renfermer dans Zéila. Bientôt le hati David vint l'y assiéger; la presqu'île est investie, les Musulmans n'ont plus d'eau douce; et cependant ils ne songeaient pas à se rendre, quand un traître vient montrer aux chrétiens un chemin couvert par lequel ils parviennent jusqu'à la ville. Bien que mourant de soif depuis trois jours, Saad-Eddin combattait avec courage; mais une blessure au front le renverse : à l'instant il est percé de coups de lance et meurt en défiant ses ennemis d'un dernier sourire.

Après la mort de Saad-Eddin, les Islamites se trouvèrent tellement affaiblis, que l'empereur David s'empara de toutes les provinces qu'ils habitaient, y établit ses troupes, et, détruisant les mosquées, éleva des églises à leur place. A compter de ce moment, les Musulmans sont pour un temps effacés de l'histoire d'Abyssinie; pendant vingt années ils n'eurent plus ni gouvernement à eux, ni culte, ni lois. Cependant l'empereur David ne survécut que d'environ un an à son antagoniste : le monarque abyssin mourut en 1401, et un de ses fils, nommé Théodore, lui succéda. Même silence de l'histoire d'Abyssinie sur le règne de ce prince que sur les règnes précédents : nous savons seulement qu'il n'occupa le trône qu'un an tout au plus, et qu'il eut pour successeur Isaac, son frère. Macrizy fait du règne de ce prince une époque brillante pour les Abyssins, et prétend qu'ils arrivèrent alors à un degré de civilisation auquel ils n'étaient pas encore parvenus. Si l'on en croit l'auteur arabe, c'est à l'Égypte qu'ils en furent redevables : quelques Mamelouks circassiens quittèrent la cour du sultan d'Égypte et vinrent jusqu'en Abyssinie, où l'empereur Isaac, appréciant combien leurs talents pouvaient être utiles à son peuple, les fixa par ses bienfaits. Ils étaient surtout habiles à fabriquer des armes; et, sous leur surveillance, on établit de vastes arsenaux, où, en place des simples javelots qui jusque-là avaient été la seule arme des guerriers, ils fabriquèrent des lances, des épées, des cuirasses. Ils introduisirent ensuite dans l'armée l'usage des machines de guerre connues à cette époque, et apprirent à l'empereur à composer avec de la naphte une espèce de feu grégeois.

Un Copte jacobite, venu aussi d'É-

gypte, ne fut pas pour Isaac une conquête moins précieuse que celle des Mamelouks. Cet homme, nommé Fakhr-el-Daoulet, avait étudié l'art de gouverner, et y était devenu habile. Par ses soins, l'Abyssinie, jusqu'alors sans administration, sans lois, et dont la volonté du souverain, tempérée par celle de quelques hommes puissants, faisait la règle unique, devint un empire florissant. Il créa un conseil, classa les services, fit la répartition des impôts, et, à l'aide de cette organisation complète, donna au pouvoir une unité d'action qui, sans cela, ne pouvait exister qu'à la faveur du despotisme d'un homme ferme et courageux comme Amda-Sion. Tout en s'occupant de ces grandes réformes, Fakhr-el-Daoulet ne négligeait pas des détails moins importants : il croyait qu'aux yeux du peuple la pompe extérieure était nécessaire à la royauté; en conséquence il encouragea les arts de luxe, auparavant inconnus à l'Abyssinie. L'empereur, qui jusqu'alors était à peine vêtu, même quand il paraissait en public, ne sortit plus que couvert d'habits somptueux; un cortége nombreux l'accompagnait; sa tête était ceinte d'une riche couronne, et dans sa main il portait une croix de pierres précieuses dont l'éclat frappait tous les regards.

L'opinion qui reporte au commencement du XV[e] siècle le développement plus complet des institutions sociales chez les Abyssins, n'a rien d'improbable; elle explique au contraire cette pénurie de documents historiques qui nous a si souvent arrêté, et qui va justement cesser quelques années après l'époque où, selon Macrizy, une civilisation plus complète s'était fait jour chez ces peuples. Avant ce temps, il est vrai, le règne d'Amda-Sion est déjà décrit avec détail par les chroniques abyssiniennes; mais M. Bruce, qui ne paraît pas avoir eu connaissance de l'ouvrage de Macrizy, pense que les manuscrits contenant l'histoire d'Amda-Sion, qu'il a eus entre les mains, doivent avoir été composés sous l'empereur Zara-Jacob, c'est-à-dire au milieu du XV[e] siècle. Il est facile de concevoir que les exploits d'un guerrier renommé, exploits si glorieux pour la nation, aient été conservés par tradition avec une grande exactitude, et qu'on se soit empressé de les mettre par écrit, lorsque des institution meilleures rendirent le passé précieux en faisant croire à l'avenir.

Nous avons laissé les Musulmans abattus par les victoires de David. Leurs revers avaient été trop complets pour qu'ils pussent de sitôt relever la tête; et les premières années du règne d'Isaac se passèrent probablement dans une paix profonde. Mais Saad-Eddin, en mourant, avait laissé des fils qui, pour ne pas se soumettre au vainqueur, avaient traversé la mer Rouge et s'étaient réfugiés en Arabie; ils y furent accueillis avec empressement par Ahmed-ben-el-Aschraf-Ismaël, roi de ces contrées. Ce monarque les garda quelque temps à sa cour; puis, lorsqu'ils crurent avoir quelque chance de réaliser l'espoir de vengeance qu'ils nourrissaient depuis leurs désastres, il leur fournit des secours de toute espèce, et, confiants dans leur courage, ils revinrent en Éthiopie. La mémoire de Saad-Eddin y était toujours chère; aussi se trouvèrent-ils bientôt entourés de nombreux partisans, à la tête desquels se mit Sabr-Eddin-Ali, l'aîné de ces jeunes princes. Nous voyons dès lors recommencer ces interminables récits de batailles, dont les succès balancés se terminent toujours par brûler le pays vaincu et emmener ses habitants captifs. Tantôt Sabr-Eddin porte le fer et le feu au milieu de la capitale de l'empereur d'Abyssinie, tantôt il est obligé de fuir de contrée en contrée, traqué par les Amharites, souffrant la soif et la faim. A sa mort, son frère Mançour lui succéda. Il eut aussi d'abord quelques succès contre les chrétiens; mais l'empereur Isaac le défit complétement dans une action très-vive, et l'emmena prisonnier. La guerre n'en continua pas moins : Djemal-Eddin, le plus jeune des fils de Saad-Eddin, se mit à la tête des Musulmans en

l'absence de ses frères, et les Arabes font le plus grand éloge de son courage. Ils conviennent cependant qu'il dut ses plus grands succès à la mort d'Isaac, qui arriva sous son règne. Andras succéda à ce prince, et mourut quatre mois après; puis, dans un très-court intervalle, trois autres souverains se succédèrent sur le trône d'Abyssinie. C'est pendant ces règnes éphémères que Djemal-Eddin, aidé d'un général habile nommé Harb-Djausch, fit toutes les conquêtes qui lui ont mérité, de la part de Macrizy, les louanges les plus emphatiques. A en croire cet historien, ses excursions dans les provinces abyssiniennes furent si heureuses, que l'Inde, l'Yémen, Hormuz, le Hedjaz, l'Égypte, la Syrie et la Perse, étaient remplis des captifs abyssiniens qu'il avait réduits en esclavage.

—

Après ces continuels récits de guerres et de batailles où nous n'avons eu pendant long-temps pour nous guider que les sèches chroniques des Orientaux, nous allons voir l'Europe intervenir à son tour et jeter sa puissante épée dans la balance. Le quinzième siècle est pour la géographie une époque de triomphes et de conquêtes. Tous les états de l'Europe semblaient lutter entre eux de courage et d'audace pour découvrir au loin des régions ignorées; mais, le premier de tous, le Portugal se lança dans cette carrière nouvelle. La noble curiosité de l'infant don Henri, et le désir de poursuivre en Afrique les Maures chassés des rives du Tage, l'emportèrent sur les précautions timides qu'inspirait aux navigateurs l'imperfection de leurs ressources; et d'ailleurs la boussole, devenue d'un usage plus général, permit enfin de quitter les rivages pour entreprendre des expéditions lointaines. C'est au moment où les vaisseaux portugais s'avançaient dans l'Océan et doublaient ce cap Non, qui pendant si long-temps avait paru un obstacle invincible, qu'une lueur jetée sur l'Abyssinie révéla son existence à l'Europe et fit naître à Lisbonne le désir d'établir des relations avec cette contrée nouvelle.

A la suite des règnes si courts mentionnés plus haut, et qui furent pour l'empire d'Éthiopie une époque fatale, un roi du nom de Zara Jacob était monté sur le trône. Ce prince, qui eut sur ses prédécesseurs l'avantage de régner de longues années, est surtout cité dans les chroniques abyssiniennes pour le zèle extrême que toute sa vie il fit éclater en faveur de la religion. Depuis long-temps les Abyssins avaient fondé à Jérusalem un couvent où quelques religieux allaient de loin en loin adorer en silence le tombeau du Christ : Zara Jacob, voulant rendre quelque illustration au culte d'Éthiopie, entretint des communications plus directes avec ce couvent, dont, par son ordre, le supérieur envoya au concile général qui s'assemblait à Florence, deux pauvres religieux chargés par l'empereur et par le clergé des intérêts de leur foi. Bien que ces deux mandataires eussent adhéré aux sentiments de l'église grecque plutôt qu'aux croyances de l'église latine, cependant leur présence dans l'auguste assemblée parut assez importante pour qu'on en fît le sujet d'un tableau qu'on plaça dans le Vatican et auquel on doit le souvenir de leur mission.

Ce fut là le premier événement qui porta dans nos contrées le nom de l'empereur d'Éthiopie, et son existence se rattacha, dans l'esprit des peuples de l'Occident, à une ancienne croyance que rien jusque-là n'avait paru confirmer. Puisée dans des relations de voyages où quelques vérités se trouvaient mêlées à beaucoup de mensonges, l'idée qu'un prince chrétien régnait dans les Indes avait trouvé beaucoup de crédit : on avait beaucoup écrit sur le prêtre Jean, comme on le nommait alors; on avait exalté sa puissance sans la connaître, sans deviner où ses états étaient situés; et lorsque les envoyés de Zara Jacob apportèrent au concile de Florence la profession de foi de leur maître, on ne douta plus que l'empereur d'Abyssinie ne fût ce monarque dont les voyageurs du douzième siècle racontaient tant de merveilles. Aussi,

lorsque le roi Jean de Portugal, qui avait hérité du génie entreprenant du prince Henri, résolut d'appuyer de tous les moyens possibles les efforts de ses navigateurs, le secours du prince chrétien qui régnait en Afrique lui parut un concours précieux, et deux envoyés, Pierre Covilham et Alphonse de Peïra, furent chargés d'aller à Alexandrie chercher des notions sur le prêtre Jean, pour lui porter ensuite des offres d'alliance. Ils se rendirent au Caire, puis à Suez : là, tandis que Peïra, voulant se rendre par terre en Abyssinie, était enlevé par une mort dont on ignore les circonstances, Covilham, après avoir visité plusieurs villes des Indes, vint enfin débarquer sur la côte d'Éthiopie en 1490, à la fin du règne d'Iscander ou Secunder, petit-fils de Zara Jacob.

Avoir vaincu des obstacles sans nombre, avoir accompli sa dangereuse mission, c'était pour Covilham un heureux destin, et il devait être bien empressé d'aller porter en Portugal la nouvelle de son succès. Malheureusement il n'en put être ainsi : une loi sévère défendait que tout étranger qui avait mis le pied sur le sol de l'Abyssinie en pût jamais sortir. Covilham ne revit plus l'Europe; mais hors la liberté de quitter le pays qu'il était venu chercher, tout lui fut accordé. Ses talents, ses connaissances le rendaient bien supérieur au peuple grossier au milieu duquel il était obligé de vivre. Devenu l'appui précieux des princes qui se succédaient sur le trône, il ne cessa jamais de leur inspirer une grande idée de sa patrie, et de les engager à répondre à la démarche du roi qui l'avait envoyé près d'eux, en lui adressant à leur tour quelque solennelle ambassade. Ses efforts furent d'abord inutiles; mais il put, du moins, faire parvenir au roi de Portugal, par le moyen des caravanes qui se rendaient en Égypte, tous les renseignements que son séjour forcé mettait en sa possession : peut-être est-ce aux encouragements que ces rapports favorables apportaient à Lisbonne qu'est dû le succès de Vasco de Gama qui, tandis que Colomb dotait l'Espagne d'un continent nouveau, doubla le cap des Tempêtes, et ouvrit aux Portugais la route de cette vieille Asie, le berceau des peuples.

Cependant à Iscander avait succédé Naod, dont le règne fut encore troublé par ces interminables querelles entre les musulmans et les chrétiens; querelles qui prirent un nouveau degré de gravité lorsqu'à la mort de ce prince un enfant monta sur le trône. David devint empereur à l'âge de onze ans, et jamais, peut-être, les circonstances n'avaient été plus graves. L'Abyssinie était menacée, non plus seulement par les Islamites de Zeïla, mais par la puissance formidable qui venait de s'élever sur les debris de l'empire des khalifes. Aux Arabes, peuple brave et spirituel, aimant à la fois les périls de la guerre et les arts qu'encourage la paix, avaient succédé les Turcs : ces tribus avides, soutenues par leurs idées de fatalisme, avaient tout envahi depuis les sommets du Caucase jusqu'aux frontières de la Nubie. Il n'y avait jamais pour elles de repos dans la conquête; et quand, à leur tête, Selim I[er] se fut rendu maître de l'Égypte, il couvrit bientôt la mer Rouge de ses flottes. Djidda, Mokha, Souakim, Zeïla, recurent tour à tour des garnisons de janissaires qui y portèrent des armes nouvelles, encore inconnues dans ces contrées. Les mousquets, l'artillerie semèrent au loin la terreur par leurs effets rapides, et c'est alors que les Abyssins, effrayés d'un si terrible voisinage, résolurent de recourir à ce roi de l'Occident dont Covilham vantait depuis si long-temps la puissance.

L'impératrice Héléna qui, pendant la minorité de son petit-fils David, gouvernait l'empire, chercha dès ce moment à qui elle pourrait confier le soin de plaider la cause de son peuple auprès du roi de Portugal. Il y avait alors à la cour d'Abyssinie un marchand arménien nommé Matthieu, homme que de longs voyages dans les Indes, en le mettant en contact avec les Portugais dont il parlait la langue, rendaient plus propre que tout autre

à cette importante mission. On lui conféra le titre pompeux d'ambassadeur, et on lui remit des lettres de créance fort étendues, dans lesquelles on invoquait le zèle de la foi chrétienne contre les Musulmans : « Afin, » dit la traduction naïve que Jean Temporal nous a laissée de ce curieux document, « que finalement et totalement soit « mise en ruine et exterminée de des- « sus la face de la terre cette vermine « de Maures infidèles, et que les dévots « présents et dons sacrés qui sont en- « voyés et portés au Saint-Sépulcre « ne soient par les chiens dévorés. Tou- « tes les paroles que de par nous vous « portera Matthieu notre ambassadeur, « disait encore la lettre, estimez-les « dites comme de notre propre per- « sonne et y ajoutez foi comme à « nous-mêmes, car il est un des princi- « paux personnages de notre cour, et « pour ce l'avons élu pour vous le « mander. En outre s'il vous venait à « plaisir de donner et joindre par ma- « riage légitime vos filles à nos fils, « ou bien vos fils à nos filles, ce serait « chose très-agréable à nous, et à tous « deux très-utile. Nous vous faisons « encore savoir et vous avisons que si « nous prenons délibération de con- « joindre nos forces et puissance d'ar- « mes ensemble, nous aurons (moyen- « nant l'aide de Dieu) forces battantes « et suffisantes pour promptement dé- « truire et anéantir tous les ennemis « de notre sainte foi. Mais nos royau- « mes et pays sont situés tant avant « en terre ferme et tant étrangers à la « marine, que par nul côté ne pouvons « mettre armée sur mer, sur laquelle « nous n'avons aucune puissance. Par « cette cause nous serait nécessaire la « conjonction et alliance de vous qui « êtes très-puissant en fait de guerres « maritimes, et si vous voulez armer « mille navires de guerre, nous vous « donnerons à force vivres et vous four- « nirons toutes choses nécessaires à telle « armée en très-grande abondance. »

On voit par cette lettre que les Abyssins avaient alors perdu toute influence sur les tribus qui habitaient les côtes, et qu'après avoir, dans les temps anciens, partagé avec les Arabes l'empire de la mer, ils étaient alors forcés d'avouer hautement leur impuissance. Ce fut à grand'peine que Matthieu put se soustraire à la vigilance des Musulmans, et s'embarquer dans un des ports de la mer Rouge; mais d'autres obstacles l'attendaient dans les Indes : il y devint l'objet de la méfiance des Portugais, qui se refusèrent long-temps à reconnaître son caractère d'ambassadeur, et se portèrent même contre lui à toutes sortes de mauvais traitements. Ce ne fut qu'au bout de trois ans, et grace à sa fermeté qui ne se démentit pas pendant ce temps d'épreuves, qu'Albuquerque consentit à son départ pour Lisbonne. Là, ses droits furent pleinement reconnus par le roi Emmanuel; ce prince croyait avoir trop d'intérêt à l'alliance proposée, pour ne pas réparer de toutes les manières possibles les injures faites à l'envoyé du souverain d'Éthiopie. Après l'avoir retenu pendant quelque temps à la cour, on fit à grands frais les préparatifs d'une solennelle ambassade; et malgré les longs retards et les nombreuses traverses qu'éprouva dans l'Inde la flotte portugaise, elle parvint enfin au port de Massouah, petite île située près de la côte nord de l'Abyssinie, le 6 avril de l'année 1520.

A peine débarquée, l'ambassade vit s'évanouir tous les prestiges dont on entourait en Europe les domaines inconnus du prêtre Jean : loin de retrouver ces immenses richesses, cette population civilisée dont elle se faisait une idée si merveilleuse, elle ne vit qu'un pays inculte et sauvage, où les dispositions hostiles des habitants se mêlaient aux difficultés du terrain pour entraver la marche des Portugais. L'ambassade était composée de don Rodrigo de Lima, ayant le titre d'ambassadeur, de plusieurs secrétaires, d'un interprète, d'un médecin, de quelques gentilshommes et de trois chapelains, dont un, nommé Francisco Alvarez, nous a laissé de leur voyage un récit complet auquel nous emprunterons plusieurs détails.

Les Portugais, empressés de se ren-

dre auprès de l'empereur et de lui remettre les présents du roi de Portugal, qui consistaient en une belle et riche épée, quatre pièces de damas pour tenture, une couronne couverte en velours, un morion doré, deux pièces d'artillerie, une mappemonde et un jeu d'orgues, se mirent en route sous la conduite de l'Arménien Matthieu, pour aller rejoindre le monarque éthiopien, alors occupé, sur les frontières méridionales de ses états, à surveiller les Musulmans, dont il craignait une attaque. Sans suivre Alvarez dans le récit détaillé de cette longue course à travers toutes les provinces orientales de l'empire, nous en indiquerons cependant les circonstances les plus saillantes.

Dès les premières pages du moine portugais, on aperçoit l'impression profonde du désappointement complet qu'éprouvèrent ses compatriotes au début de leur marche. Les sentiers gâtés par les torrents, les forêts touffues où il fallait presque s'ouvrir une route avec la hache, étaient chaque jour le sujet de leurs lamentations. Arrivés au monastère de Bisan, que, trompés par la consonnance du mot, ils appelèrent monastère de la Vision, un danger plus réel vint les assaillir. Une maladie épidémique se déclara parmi eux, et enleva, l'un des premiers, l'Arménien Matthieu, dont la vie cependant leur était bien précieuse, puisque sa présence devait partout les faire connaître comme véritables envoyés du roi de Portugal. A peine en effet Matthieu était-il mort que, voulant hâter leur voyage pour échapper à l'épidémie, ils rencontrèrent de toutes parts des empêchements et de la défiance. Tantôt on refuse de leur fournir des guides, tantôt les porteurs chargés de leurs effets les abandonnent ; et cependant les difficultés semblaient augmenter à chaque pas. Ils se trouvaient alors au milieu de ces montagnes escarpées du Tigré, qui forment entre la mer et l'intérieur du pays une barrière presque insurmontable. Au moment où ils croyaient avoir découvert un passage plus facile, des rochers droits et nus se dressaient devant eux comme une muraille et les forçaient à retourner en arrière. La nuit ils étaient continuellement inquiétés par les cris des hyènes ou des chacals, qui s'avançaient quelquefois jusqu'au milieu de leur camp : le jour, ils avaient à redouter l'attaque plus dangereuse encore des tribus qui ne vivent que de butin.

Une circonstance, toutefois, leur mérita la reconnaissance des habitants et leur prépara pour quelque temps un meilleur accueil. Ils arrivèrent dans une partie du Tigré tellement remplie de sauterelles, qu'elles dévoraient les moissons, l'herbe des prairies, les feuilles des arbres : la terre en était jaune, et toute trace de végétation allait bientôt disparaître. Les prêtres du pays s'adressèrent aux étrangers dans le malheur public, et leur demanderent l'appui de leur science contre le fléau qui les menaçait d'une affreuse disette. Nous laisserons raconter à Alvarez le singulier remède qu'il employa : « Nous fîmes assembler, dit le chapelain de l'ambassade, tout le peuple du lieu avec les prêtres, et commençant, nous autres Portugais, à chanter les litanies, nous nous acheminâmes en une campagne où étaient les froments, où parvenus, je fis prendre assez de ces sauterelles, auxquelles je fis une conjuration que je portais sur moi en écrit, par moi composée la nuit précédente, les requérant, admonétant et excommuniant, puis leur enchargeai que dans trois heures elles eussent à vider de là et à tirer à la volte de la mer, ou prendre la route de la terre des Maures, ou se transporter sur les montagnes désertes, abandonnant les terres des chrétiens; en refus de quoi, j'adjurais et convoquais tous les oiseaux du ciel, les animaux de la terre et toutes les tempêtes de l'air, à les dissiper, détruire et dévorer. Et pour cette admonition je fis saisir une certaine quantité de ces sauterelles, prononçant ces paroles en leur présence, puis je les laissai aller. »

Il aurait fallu de la part des sauterelles une obstination bien grande pour

résister à des ordres si énergiquement formulés; aussi eurent-elles la complaisance, dès le même jour, de s'aller noyer dans les rivières, où elles périrent en si grand nombre, qu'elles formèrent sur les rives des monceaux de la hauteur de deux brasses. On ne peut pas trop prévoir ce qui leur serait advenu de pis, si elles avaient voulu résister; mais tant il y a que leur prompte obéissance mit les Portugais en crédit et facilita leur arrivée à Axum, où ils se reposèrent pendant quelque temps de leurs fatigues.

L'ancienne capitale de l'Éthiopie devait à plus d'un titre intéresser la curiosité de l'ambassade portugaise. Les chroniques abyssiniennes font remonter l'origine d'Axum au temps d'Abraham : quoi qu'il en soit d'une pareille antiquité, aucun auteur grec n'en parle avant Strabon, et on croit, comme nous l'avons déja dit, devoir attribuer aux Ptolémées plusieurs des monuments dont les ruines attestent l'ancienne magnificence de cette ville. Nos Portugais admirèrent les aiguilles de granite, dont plusieurs étaient encore debout, bien que depuis une seule ait résisté aux efforts des hommes et du temps. Ils virent encore une magnifique église qui s'élevait sur les bases d'un temple antique, et que les Musulmans renversèrent quelque temps après dans une guerre qui fut désastreuse pour les Abyssins. A sa place, on voit aujourd'hui une modeste chapelle, vénérée par les habitants, qui y conservent la chronique précieuse, seul document que l'Abyssinie possède sur son histoire (voy. *pl.* 5). En quittant Axum, les Portugais continuèrent leur aventureux voyage, et, traversant le Tigré dans toute sa longueur, ils parvinrent lentement, et au milieu de périls de tous genres, à la province méridionale d'Angot, où leur marche devint plus rapide. Là, ce n'étaient plus ces rocs escarpés, ces fougueux torrents, ces vallées désertes couvertes d'arbustes épineux, mais de belles plaines bien cultivées et arrosées par de nombreux ruisseaux, une végétation riche, une température agréable.

Dans les montagnes qui séparent cette belle province de celle du Tigré, nos voyageurs visitèrent les temples souterrains, que la tradition attribue à Lalibala, et que nous avons cités en parlant du règne de ce prince. Le merveilleux travail de ces monuments excita au plus haut degré l'admiration d'Alvarez : quelques-unes de ces églises ont jusqu'à cinq nefs, dont les voûtes élevées sont soutenues par des rangées de colonnes réservées dans la masse de la montagne quand on a creusé l'édifice. Les parois du roc sont ornées de sculptures d'un travail aussi fini dans leurs proportions colossales que le pourrait être la ciselure d'une pièce d'argenterie. Un jour habilement ménagé pénètre à peine dans les sombres galeries, et les ouvertures qui lui donnent passage sont couvertes d'ornements qui les dissimulent à l'œil avec tant d'adresse, qu'elles ne laissent pas deviner d'où vient la lueur douteuse qui augmente encore les formes gigantesques du temple.

Après cette visite doublement curieuse pour les Portugais, par la beauté des édifices et par les sentiments de dévotion qu'ils y apportaient, ils eurent encore à supporter une nouvelle épreuve. Toute la population d'un village les accueillit un soir à coups de pierres, d'une si terrible façon, que deux d'entre eux seulement échappèrent sans meurtrissures, et que plusieurs y demeurèrent assez sérieusement blessés. Cette fois du moins ils obtinrent justice. Le chef de la province d'Angot, auquel don Roderigo de Lima porta plainte, ne crut pouvoir mieux faire pour réparer une telle infraction au droit des gens, que d'offrir à l'ambassade un festin somptueux, où l'hydromel et la viande crue se trouvaient en profusion. Passe encore pour l'hydromel : tout contusionnés qu'ils étaient, les Portugais y prirent goût ; mais la chair de bœuf toute saignante leur répugnait, et l'ambassadeur fit apporter son dîner, composé de poules grasses rôties.

Il eut même la galanterie d'en faire offrir à la femme du gouverneur, qui mangeait à une table séparée dans la même salle : « Nous ne pûmes voir, « dit Alvarez, si elle en goûta ou non; « mais je vous assure bien qu'elle ne « se montra endormie à boire; en « quoi faisant, elle donnait fort bien « à connaître qu'elle n'était apprentie « du métier; car elle chopinait d'une « merveilleuse sorte. Puis, entre plu- « sieurs mets, fut servi d'une poi- « trine de vache toute crue, que nous « ne touchâmes aucunement; mais le « gouverneur d'Angot la festoya si « bien, qu'il en mangeait et mordait « dedans, comme si c'eût été masse- « pains, ou confitures après le repas. « Finalement, étant levés de table, « après avoir remercié ce bon seigneur, « nous retournâmes en notre logis. » La dernière merveille que les envoyés du roi de Portugal virent sur leur route, ce fut la montagne d'Amba-Geschen, où les princes de la famille royale étaient retenus dans une étroite captivité, jusqu'au jour où, à la mort de l'empereur, on allait chercher son successeur à cette prison, pour le placer sur le trône. Ce roc, taillé à pic comme un mur, n'était accessible que d'un seul côté, où nuit et jour on faisait bonne garde. Les Portugais ne purent en approcher qu'à distance, et ils apprirent seulement, des habitants du pays, que le sommet de la montagne forme une espèce de plateau fortement ondulé, dont les anfractuosités les moins dépourvues de végétation servaient de retraite aux malheureux habitants de cette geôle royale. Après avoir traversé dans leur entier les provinces d'Amhara et de Schoa, l'ambassade portugaise arriva enfin, au bout de sept mois de voyage, en vue du camp de l'empereur, dont les tentes innombrables couvraient une plaine immense. Quelques jours furent employés aux préparatifs d'une pompeuse réception, puis, le 1[er] novembre 1520, David donna audience aux Portugais.

En voyant la solennité du cérémonial, où une voix mystérieuse se fit d'abord entendre derrière des courtines de drap d'or, pour souhaiter aux Portugais la bienvenue, et où les voiles tombant à un signal donné, laissèrent voir l'empereur tenant dans sa main une croix étincelante; en voyant le bon accueil qu'il fit aux Portugais, la confiance qu'il montra en leur appui, il aurait semblé que les relations les plus amicales allaient s'établir entre les deux peuples; et cependant il en fut tout autrement. Pendant un siècle à peu près, depuis l'ambassade de don Roderigo de Lima, jusqu'au règne de Facilidas, en 1638, les Portugais ne restèrent point étrangers à l'Abyssinie; à différentes reprises, de nouvelles ambassades échangèrent entre les deux cours des demandes ou des promesses; mais on ne saurait dire que le Portugal en ait tiré aucun avantage, et il est fort douteux que des secours accordés aux Abyssins contre les Musulmans aient compensé tout le mal que les querelles religieuses excitées par les missionnaires causèrent à l'Abyssinie. Ces querelles commencèrent dès les premières entrevues de don Roderigo avec le prince. Tous les points par lesquels l'église d'Éthiopie diffère de l'église latine devinrent le sujet d'autant de controverses; et on montra de part et d'autre tant d'aigreur et de susceptibilité que l'ambassadeur ne tarda pas à désirer la fin de sa mission.

Nous avons déjà vu qu'il n'était pas facile aux étrangers de sortir de l'Abyssinie. La loi qui avait interdit à l'envoyé Covilham tout espoir de retour existait encore : pendant six années entières l'ambassadeur portugais sollicita l'ordre de son départ, et, prières ou menaces, tout serait demeuré inutile, si les dangers de l'empire n'eussent rappelé à David que ce n'était pas des chapelains de l'ambassade qu'il pouvait attendre le secours dont il avait besoin. En effet, les circonstances étaient graves : les Turcs, vaincus dans l'Inde par les Portugais, voyaient avec peine ces ennemis redoutables établir des relations si voisines de la Mecque, berceau de la foi musulmane; et voulant punir

les Abyssins de les avoir appelés, ils excitèrent la haine que portaient aux sujets de David les Islamites voisins de ses états. L'attaque d'une caravane qui se rendait à Jérusalem fut le signal des hostilités : tant que les Mameloùks avaient été maîtres de l'Égypte, des Abyssins avaient pu se rendre quelquefois au Saint-Sépulcre : un traité fait avec les Arabes assurait aux pèlerins un libre passage. Prêtres et laïques s'assemblaient à Hamasem, petit territoire à deux journées de Massouah; puis prenant la route de Souakim, ils traversaient sans crainte le désert. C'est au départ d'une de ces caravanes, qu'à l'instigation des Turcs, les Maures de Hamasem l'attaquèrent avec furie. Tous les chrétiens âgés furent passés au fil de l'épée, tous les jeunes vendus comme esclaves; trois seulement se sauvèrent à grand'peine, et portèrent à l'empereur la nouvelle du désastre. Cet événement détermina ce prince à solliciter auprès du roi de Portugal le secours de ses soldats, et au mois d'avril 1526, don Roderigo de Lima partit enfin de Massouah pour Lisbonne, accompagné d'un ambassadeur abyssin.

Pendant le long intervalle de douze années, qui s'écoula entre ce départ et le retour des Portugais, la tempête que David avait voulu conjurer éclata avec fureur sur son empire. Mohammed-le-Gaucher, prince de Zeïla, entra en Abyssinie, et devint le fléau du christianisme dans ces contrées. Aidé des Turcs, de leurs armes nouvelles, de leur expérience dans les combats, il déploya une activité et une suite dans la conduite de la guerre, qui ne laissèrent pas à ses ennemis un moment de repos. Non-seulement les armées chrétiennes furent défaites, mais les plus belles provinces de l'empire furent envahies. Ambara, Tigré, virent leurs églises brûlées, leurs habitants traînés en esclavage. La ville d'Axum fut détruite, et les beaux monuments qu'avaient admirés les envoyés d'Emmanuel, n'offrent plus que des ruines aux yeux des voyageurs. Le rocher d'Amba-Geschen fut escaladé, les princes de la famille royale mis à mort. Contraint de s'enfuir presque seul dans les montagnes, David y mourut de misère, ne laissant à son successeur que quelques rochers arides, où l'ennemi ne daignait pas poursuivre une poignée de soldats découragés.

Ce fut l'excès même du malheur qui rendit aux Abyssins quelque énergie. Les Musulmans avaient montré une extrême rigueur, même envers ceux qui s'étaient soumis volontairement à eux, et nombre d'apostats ou de rebelles commençaient à trouver le joug des Turcs plus pesant que celui de leurs anciens maîtres. Claudius, qui venait de succéder à David, était jeune, courageux, actif; il sut profiter à propos du mécontentement général, et quelques avantages partiels ayant ranimé le courage de ses soldats, il continua la guerre avec des chances moins défavorables, jusqu'au moment où quatre cents soldats portugais arrivèrent en Abyssinie, sous le commandement de don Christophe de Gama. C'était un renfort bien faible, à ne considérer que le nombre; mais qu'on pense à l'immense renom des Portugais qui, depuis cinquante ans, arrêtaient dans les Indes tous les efforts de la Turquie, alors à l'apogée de sa puissance; qu'on se rappelle surtout ces armes terribles qui donnaient un si grand avantage aux peuples qui savaient s'en servir, et l'on ne sera pas étonné du changement qu'amena dans la guerre l'arrivée d'un secours imploré de si loin.

Plusieurs combats prouvèrent la valeur et la supériorité des Européens. Réduits à eux-mêmes, car les Abyssins, effrayés par le bruit de la mousqueterie, s'enfuyaient à la première décharge, ces braves soldats repoussèrent les Musulmans et scellèrent leurs victoires du sang d'un grand nombre d'entre eux. Don Christophe de Gama, leur chef, fut l'une des victimes; mais sa mort fut bientôt vengée. Mohammed-le-Gaucher fut tué quelques jours après d'un coup d'arquebuse, et cet événement mit fin

à la guerre. Dès lors nous allons voir recommencer les disputes théologiques, les querelles sans fin que le zèle outré des Portugais excitait sans cesse.

La foi catholique restait encore pour l'Europe un mobile bien puissant; et s'il n'était plus le seul, si la soif de l'or avait en partie remplacé des passions plus nobles, la conversion des infidèles n'en était pas moins un impérieux devoir, que trop souvent on accomplissait par l'épée. Toutefois, ce n'était pas le cas en Abyssinie : les habitants étaient chrétiens, leurs dogmes principaux étaient les mêmes que ceux des Portugais; il fallait seulement les amener à reconnaître la suprématie du pape, à recevoir leur évêque de Rome au lieu de le recevoir d'Alexandrie, et c'était là le véritable but des secours qu'on leur avait accordés. En effet, les motifs qui avaient porté le prince Henri et le roi Jean à désirer l'alliance de l'empereur d'Éthiopie n'existaient plus. Le cap de Bonne-Espérance était doublé : l'Asie prodiguait ses trésors aux Portugais, et les montagnes de l'Abyssinie ne renfermaient pas de richesses qui pussent tenter les possesseurs de l'Inde. Ce fut donc cette fois un motif purement religieux qui guida le prince catholique. Combattre les Musulmans, puis après les avoir chassés, confondre l'hérésie et ramener les brebis égarées au bercail du successeur de saint Pierre, c'était une noble tâche dont les guerriers-missionnaires ne surent accomplir que la première moitié.

A peine les Turcs avaient-ils été repoussés, que les argumentations d'une polémique ardue vinrent jeter des semences de discorde entre les Abyssins et leurs libérateurs. Plus ou moins heureux, suivant les dispositions du prince régnant ou suivant l'éloquence de leurs prédicateurs, les Portugais virent tour à tour augmenter ou diminuer le nombre de leurs prosélytes : malheureusement la violence de quelques prêtres, et entre autres du moine Bermudez, nommé par le pape patriarche d'Éthiopie, firent beaucoup de mal à la cause qu'ils défendaient. Tant que les Européens furent en nombre assez grand pour en imposer, le souvenir de leur valeur, le besoin qu'on avait de leurs services, étaient des arguments puissants en faveur de leur doctrine; si on n'adoptait pas complétement leur foi, cependant la prudence commandait au souverain une soumission apparente; mais cette condescendance qui, d'une part, lui conciliait ses redoutables alliés, de l'autre lui aliénait ses peuples. Plus tard, quand les Portugais, décimés par le climat, devinrent moins nombreux, leur influence diminua comme leur nombre, et il ne resta au prince que le regret d'avoir excité des dissensions qu'il n'était pas facile d'apaiser. C'est à la faveur de la préoccupation des idées religieuses et des troubles qu'elles excitaient, que la nation des Gallas, à peine mentionnée jusque-là dans l'histoire de l'Abyssinie, osa faire irruption dans cet empire et commencer une attaque que depuis elle a renouvelée bien souvent.

Les Gallas, qui, depuis la fin du seizième siècle, ont été pour l'Éthiopie des ennemis acharnés, sont regardés par les Abyssins comme originaires de la côte orientale de l'Afrique. Ils habitaient de toute antiquité au sud de l'Abyssinie, et on a cru reconnaître leur nom sur l'inscription d'Adulis, parmi celui des nations vaincues par Ptolémée. Leurs traits physiques semblent les rattacher aux tribus nomades de l'Afrique méridionale : petits de taille, la couleur de leur peau est d'un brun foncé, mais leurs cheveux longs et plats les distinguent essentiellement de la race nègre. Divisés en tribus nombreuses qui n'ont de lien commun que le langage, ils ont toute la férocité et la malpropreté des plus sauvages peuplades. Ils ne mangent que de la viande crue, boivent le sang des animaux dont la chair les nourrit, et dont les intestins sont ensuite disposés en colliers ou en coiffures horribles à voir. Armés de longs bâtons durcis au feu, de boucliers en peau de bœuf, ils font contre leurs ennemis des incursions rapides et désastreuses. Leur soif du sang n'épargne rien : aussi,

malgré l'imperfection des armes dont ils font usage, leur cruauté bien connue, les cris farouches qu'ils font entendre dans le combat ont-ils pendant long-temps jeté parmi les Abyssins une impression de terreur qui ne leur permettait pas de résister.

C'est au milieu des forêts que les Gallas se réunissent pour choisir leur chef. Là ils se placent à l'ombre de l'arbre appelé Wansey, remarquable par ses belles fleurs blanches et auquel ils semblent rendre une espèce de culte. On discute avec rigueur les titres des prétendants : celui qui réunit les suffrages, parce qu'il a été heureux à la chasse et brave à la guerre, reçoit une couronne de feuilles cueillies sur l'arbre sacré; on lui met en main un de ses rameaux pour sceptre, et le premier acte de son autorité doit être une expédition contre quelque peuplade ennemie. Ces monarques, dont le palais est une cabane, sont cependant gardés avec soin par les plus illustres guerriers de la nation : si quelqu'un se présente pour parler au prince, on l'assaille d'abord à coups de bâton, et si, malgré cet accueil, il persiste dans sa demande, on l'introduit en grande pompe comme un homme brave qui ne s'est pas laissé décourager. Le jésuite Lobo, qui avait lui-même été reçu de cette manière, prétend, peut-être par rancune, qu'il n'a pu découvrir chez ces peuples aucune trace de religion. Il paraît cependant qu'en outre de l'espèce de culte qu'ils rendent à l'arbre Wansey, ils ont conservé en grande partie l'ancien sabéisme et adorent les étoiles.

Non seulement la polygamie est permise aux Gallas, mais, comme une nombreuse famille est chez ce peuple primitif le meilleur garant d'une grande puissance, les femmes elles-mêmes sont les premières à solliciter leur mari de prendre une autre compagne. Tout sentiment de tendresse ou de jalousie cède chez elles au désir de voir le chef de la famille protégé par de nombreux enfants; la seule préférence qu'elles ambitionnent est d'être chargées par leur époux de choisir la jeune fille qui viendra partager son amour. La vie nomade des Gallas, leur ignorance de l'agriculture, la rapidité de leurs excursions dans des pays montagneux et stériles, rendent difficiles à concevoir leurs moyens d'existence au milieu de marches continuelles. Bruce prétend que leur aliment le plus ordinaire en voyage est une espèce de pâte faite avec du café en poudre et du beurre, mêlés dans des proportions telles qu'elle conserve une assez grande consistance. Il ne leur en faut qu'une boule, de la grosseur d'une petite pomme, pour supporter beaucoup mieux qu'avec toute autre nourriture des journées entières de fatigues et de combats.

On conçoit qu'avec des inclinations guerrières, aidées d'une aussi grande tempérance, les Gallas soient devenus pour les Abyssins de dangereux ennemis. C'est sous le règne de Sertza-Denghel, et au milieu des querelles théologiques qui divisaient l'Abyssinie, que ces tribus firent, pour la première fois, une irruption dans ce pays. Leurs premières attaques furent repoussées sans beaucoup de pertes, mais elles présageaient des luttes sanglantes, et contribuèrent d'ailleurs à rendre plus fâcheuse la position des Abyssins, pressés au levant par les Turcs. Ces ennemis plus anciens venaient de leur faire éprouver un nouvel échec en leur enlevant le port de Massouah. La perte de ce point important rendit bien plus difficiles les relations de l'Europe avec l'Abyssinie. Pendant long-temps toutes communications cessèrent; et ce n'est plus que dans les premières années du XVII[e] siècle qu'un hardi missionnaire parvint à franchir tous les obstacles.

Son nom est Pierre Paez, et son influence sur l'empire abyssin a été plus grande que celle d'aucun de ses prédécesseurs. Loin de chercher, en arrivant, à réveiller des discussions nouvelles, il commença par se livrer, dans le fond d'une province, à l'étude approfondie de la langue gheez, qu'il parvint à parler avec une élégance et une pureté dont bien peu d'Abys-

sins eux-mêmes étaient capables. Ensuite il s'occupa de l'éducation des jeunes gens; et les progrès qu'il leur faisait faire dans les sciences étaient si rapides, que bientôt sa réputation s'étendit au loin, et que le roi Za-Denghel, neveu de Sertza-Denghel, auquel il avait succédé, désira l'entendre. Mandé à la cour, il prêcha en gheez dans une assemblée solennelle; et son discours, où une saine logique se trouvait revêtue de toute la richesse des formes orientales, fit une telle impression sur le roi, que dès ce moment il forma le projet d'embrasser la foi catholique. C'était un beau succès pour le zélé Paez : malheureusement toute la nation ne partageait pas l'enthousiasme du prince pour la religion nouvelle, et des révoltes éclatèrent encore, dans l'une desquelles le roi périt en combattant les rebelles.

A la mort de Za-Denghel, deux compétiteurs se disputèrent le trône, Jacob et Socinios. Ce dernier, vainqueur de son rival, montra aussitôt un extrême attachement pour la religion si fatale à son prédécesseur. Pierre Paez captiva toute sa confiance; et les talents variés que possédait ce missionnaire furent mis en œuvre pour donner tout l'éclat possible au règne qui commençait. A la place des constructions grossières qui jusque-là servaient de demeure à l'empereur d'Abyssinie, un palais élégant s'éleva sur les bords du lac Dembéa, dans une position charmante. Tout à la fois architecte et maçon, Paez dirigeait les travaux et montrait aux ouvriers l'art d'assembler les pierres ou de composer un ciment solide. Quand les divisions principales furent terminées, on lambrissa les appartements avec les beaux cèdres que fournissaient les montagnes du Samen; puis on les orna de tapis ou d'étoffes de soie tissues d'après les procédés nouveaux du missionnaire portugais. Tous les arts lui étaient connus : instruits par ses soins, les ouvriers devenaient habiles; et par les efforts d'un seul homme, la cour d'Abyssinie, sortant peu à peu de l'enfance de la civilisation, jetait un éclat inaccoutumé, et utilisait, par un luxe bien entendu, les nombreux produits de son sol.

Pour consacrer cette ère nouvelle, Socinios résolut de faire revivre un ancien usage depuis long-temps tombé en désuétude, et d'aller, dans toute la pompe d'un prince de l'Orient, se faire couronner solennellement à Axum. Tous les grands-officiers de l'état, tous les seigneurs du royaume étaient présents à la cérémonie, et chacun d'eux avait redoublé d'efforts pour effacer, par son luxe, tout ce que les anciennes chroniques racontaient sur cet antique usage. Le roi, couvert d'un vêtement de soie pourpre et portant à la main la croix qui sert de sceptre aux empereurs d'Éthiopie, s'avança sur un cheval richement caparaçonné. Arrivé devant l'église d'Axum, il mit pied à terre pour monter les marches du péristyle. Là, des jeunes filles vêtues de blanc se présentèrent à lui, tenant un mince cordon de soie cramoisie, et le forcèrent à s'arrêter devant ce léger obstacle. « Qui êtes-vous, dirent-elles, vous qui voulez entrer dans l'église d'Axum? — Je suis votre roi, répond le prince, le roi d'Éthiopie. » Les jeunes filles reprennent en chœur : « Non, vous n'êtes pas notre roi, vous n'êtes pas le roi d'Éthiopie. » Trois fois le prince tente le passage, et à chaque fois on lui oppose la même barrière; enfin, à la quatrième fois, il répond à la question qu'on lui adresse : « Je suis le roi de Sion; » et tirant son épée, il coupe en deux le cordon de soie. Aussitôt les assistants font entendre mille acclamations; les tambours battent, les clairons sonnent, et le roi, conduit sur la pierre sacrée, où de toute antiquité ses prédécesseurs ont reçu l'onction sainte, est, à son tour, couronné par le pontife d'Axum, qui lui ceint la tête du bandeau royal.

Cette auguste cérémonie, accomplie cette fois avec une pompe inaccoutumée, et au milieu des vœux de tout un peuple, donna à Socinios tant de confiance en son pouvoir, qu'il se crut maître de renoncer hautement aux er-

reurs de l'église d'Éthiopie pour embrasser la foi catholique, et ce fut entre les mains de Paez qu'il fit l'abjuration publique de la religion grecque. Le missionnaire, au comble de ses vœux, ne survécut que de quelques jours à son triomphe : il mourut en chantant le cantique de Siméon, car il regardait sa tâche comme achevée sur la terre. Sa mort fut cependant, pour les succès de la religion romaine en Abyssinie, un événement désastreux. Doué de connaissances variées et d'une grande intelligence, Paez joignait à tous ses talents une modération, une affabilité qui n'avaient été que trop rares dans ses prédécesseurs. Il persuadait par les charmes de son éloquence et de sa raison; mais il n'eût point conseillé, contre ceux qui voulaient rester fidèles à leurs anciennes croyances, les mesures sévères qui firent bientôt éclater en Abyssinie des troubles plus violents que jamais. Rome apprit avec joie une conversion depuis si long-temps désirée : par ordre du pape, un patriarche fut sacré à Lisbonne, puis embarqué pour les Indes, d'où il se rendit en Éthiopie, afin d'y achever la tâche si heureusement commencée par Paez. Mais Alphonse Mendez, doué d'un grand courage et d'une constance rare, n'avait rien de la douceur qui avait valu tant de succès à celui qui l'avait précédé. Un manifeste violent contre la religion grecque ne tarda pas à paraître, et les murmures, réprimés avec une sévérité excessive, dégénérèrent bientôt en rébellion ouverte. Une cérémonie qui blessait l'amour-propre des Abyssins hâta le mécontentement général. Socinios prêta publiquement serment d'obéissance au pape. Rien n'avait été épargné pour donner à cette pompe toute la solennité du couronnement d'Axum; mais les efforts des Portugais et du prince ne servirent qu'à rendre plus sensible la différence d'une fête à laquelle toute la nation avait mêlé ses vœux, avec une démonstration qui choquait le peuple et lui présageait des persécutions nouvelles. En effet, ce fut là le signal de violences extrêmes contre tous ceux qui ne voulaient point abjurer la foi de leurs pères. Tout le clergé fut appelé à une seconde ordination; les églises furent consacrées de nouveau; les sacrements conférés suivant les rites de l'église grecque étaient nuls; il fallait une seconde fois recevoir le baptême, et toutes les fêtes étaient ramenées aux formes de l'église romaine. Le pouvoir religieux envahissait tous les pouvoirs; l'autorité civile n'était plus rien; Mendez évoquait toutes les affaires, et ses jugements, dictés par un zèle outré pour la religion catholique, parurent plus d'une fois sévères ou injustes. Il n'en fallait pas tant pour soulever les Abyssins contre les étrangers et contre le prince qui les accueillait. Des révoltes éclatèrent de toutes parts; le clergé abyssin délia tous les sujets de l'empereur du serment de fidélité, et des gouverneurs mécontents ou ambitieux appelèrent les rebelles sous leurs étendards.

Le roi, habile guerrier, aidé des Portugais et des partisans de leur foi, fut assez heureux, pendant quelque temps, pour faire rentrer les révoltés dans le devoir; mais à peine vainqueur, une autre rébellion le forçait à reprendre les armes. Les Gallas, qui jusque-là n'avaient pas fait de grands progrès dans leurs incursions, surent profiter de ces dissensions continuelles pour s'emparer des meilleures provinces de l'Abyssinie méridionale. Ce ne furent plus, de leur part, ces attaques rapides qui n'avaient d'autres résultats que l'incendie de quelques villages ou l'enlèvement de quelques troupeaux. Ils s'établirent dans le pays de manière à ne plus en être chassés; et depuis ce temps, plusieurs de leurs tribus ont adopté le langage, les mœurs et les coutumes des peuples qu'elles avaient conquis.

Cependant, Socinios commençait à se repentir des mesures sévères que lui avait inspirées son zèle. Son propre gendre s'était révolté; et bien qu'il l'eût vaincu, de pareilles victoires étaient un triste triomphe. Facilidas, son fils, lui fit un jour, sur le champ

de bataille, d'amers reproches sur l'aveuglement qui l'avait armé contre son peuple. « Ces hommes que vous voyez étendus sur la terre, lui dit ce jeune prince, ce ne sont ni des païens, ni des mahométans, mais des chrétiens, vos sujets, vos compatriotes, quelques-uns même vos parents : combien d'hommes ont déjà péri dans nos querelles religieuses ? combien doivent périr encore, si vous persistez à exiger que les Abyssins aillent encenser de nouveaux autels ? » L'empereur, touché du spectacle qu'il avait sous les yeux et des paroles de son fils, fit promulguer le lendemain un édit ainsi conçu : « Nous avons voulu vous donner la religion romaine, parce que nous pensons qu'elle est la meilleure ; mais un grand nombre de nos sujets a péri en combattant contre elle, c'est pourquoi nous vous rendons la foi de vos pères. Adorez Dieu comme vous l'adoriez autrefois, et soyez heureux. Quant à moi, vieilli par l'âge et les soucis, je trouve la couronne trop pesante pour ma tête, et j'abdique en faveur de mon fils. »

Cette proclamation fut faite le 14 juin 1632, et Socinios mourut le 7 septembre de la même année. Avec lui périt tout espoir de voir la religion romaine s'établir en Abyssinie. Après avoir, pendant un siècle, exercé quelque influence, le catholicisme atteignit en quelques années l'apogée de sa puissance, puis en un jour il fut détruit pour jamais. A peine Facilidas était monté sur le trône, qu'il s'occupa de pacifier ses états ; et l'un des premiers moyens qu'il employa fut d'ordonner à tous les missionnaires de quitter l'Abyssinie. Il voulut même, pour échapper à l'influence catholique, qui avait encore de profondes racines dans l'ancienne cour, se créer une résidence nouvelle ; et c'est à lui qu'est due la fondation de Gondar, devenue la moderne capitale de l'empire. Depuis lors, l'Abyssinie fut comme fermée pour les Européens ; ceux qui ont réussi à y pénétrer, ne l'ont pu faire qu'en bravant les plus grands périls. Rome, qui renonçait avec peine à la suprématie qu'elle avait un moment possédée, tenta quelques nouveaux efforts : à différentes époques, des moines voulurent renouveler leurs dangereuses missions, mais ils ne purent arriver jusqu'à l'intérieur. Arrêtés au port, massacrés par les Gallas ou décapités par les Turcs, leur exemple découragea pour long-temps ceux qui par zèle pour la foi catholique auraient pu tenter de la porter dans ces contrées inhospitalières.

En 1698, Louis XIV voulut, à son tour, attacher le nom de la France à une dernière tentative, dont on espérait plus de succès. Une circonstance favorable venait de se présenter : l'empereur Yasous, petit-fils de Facilidas, avait été attaqué d'une espèce de lèpre qui résistait à tous les remèdes, et il avait fait demander au Caire un médecin européen qui pût lui apporter quelque soulagement. Le consul de France proposa un médecin français nommé Poncet, et on lui adjoignit un jésuite nommé Brévedent, qui devait cacher avec le plus grand soin, sous le titre modeste de secrétaire, le caractère religieux dont il était revêtu. On espérait que deux hommes isolés, dont un était spécialement demandé par l'empereur, pourraient accomplir heureusement leur entreprise, et renouer avec l'Abyssinie des relations nouvelles. Le voyage fut heureux pour Poncet : il se dirigea vers la Haute-Égypte avec une caravane du Sennaar. Après avoir traversé des déserts de sable, où quelques oasis offrent seules un abri aux voyageurs, il atteignit Dongola, puis Sennaar, et traversant ensuite plusieurs chaînes de montagnes, il arriva seul à Gondar. Son compagnon de voyage, le jésuite Brévedent, était mort d'une dyssenterie à peu de distance de cette ville. Poncet trouva la nouvelle capitale de l'Abyssinie peu digne du rang qu'elle occupe parmi les autres villes de l'empire ; elle est bâtie sur une montagne, dont le sommet forme un plateau assez étendu : quoique grande, cette ville offre plutôt l'aspect d'un amas de cabanes clair-semées que d'une cité puissante. A

l'occident s'élève le palais du roi, construit sous le règne de Facilidas par des ouvriers de l'Inde et par quelques Abyssins auxquels le jésuite Paez avait enseigné l'art de bâtir. Le médecin français compta plus de cent églises, mais pas une boutique : les marchandises sont exposées sur des nattes dans une grande place qui sert de bazar. Si cette ville était disposée à la manière de l'Europe, il est probable qu'une très-petite partie du territoire qu'elle occupe suffirait pour la contenir; mais chaque maison, ou pour mieux dire chaque chaumière, dont les murs en planches sont à peine revêtus d'une légère couche d'argile, est entourée d'arbres si épais, que de loin l'ensemble a plutôt l'air d'une forêt que d'une cité.

Poncet trouva l'Abyssinie dans un état de repos dont elle n'avait pas joui depuis long-temps. Quelques attaques des Gallas avaient seules troublé la paix, mais Yasous les avait repoussées et s'était opposé à tout envahissement nouveau de son territoire. Une des particularités les plus remarquables du règne de cet empereur, ce fut un voyage à la montagne sur laquelle étaient détenus tous les princes de la famille royale. Le mont Wachné avait été choisi pour leur résidence depuis le massacre qu'en avait fait Mohammed, roi de Zeïla, sur la montagne d'Amba-Geschen. Arrivé au pied du mont, Yasous fit déployer son pavillon royal, tandis qu'on dressait des tentes pour toute sa cour, et qu'une foule de peuple, accourue de toutes parts pour jouir d'un spectacle inaccoutumé, n'avait d'autre lit que l'herbe humide de la vallée. Bientôt, à l'ordre du prince, on vit descendre du haut des rochers les malheureux captifs, les uns déjà vieux, d'autres dans la force de l'âge, d'autres tout jeunes encore, mais tous mal vêtus, timides, embarrassés, portant sur leur visage les traces du malheur présent et la crainte de l'avenir. Cette vue fit une telle impression sur l'empereur, qu'il fondit en larmes; et les accueillant avec la bienveillance la plus grande : « J'ai voulu, leur dit-il, jouir en ma vie d'un moment de bonheur : les lois de l'état ne permettent pas que je vive entouré de ma famille; mais si le repos de l'empire s'oppose à ce que la liberté vous soit rendue, attendez du moins de ma part tout ce que pourra la tendresse d'un frère pour adoucir votre sort. » En effet, pendant un mois que l'empereur passa au pied de la montagne, il ne fut occupé que de ce qui pouvait embellir le séjour ou améliorer la position de ces illustres exilés. Cette tendre sollicitude, dont on n'avait jamais vu d'exemple, fit un tel effet sur le peuple, qu'elle contribua plus que toute autre circonstance à écarter d'Yasous toute apparence de révolte ou de trahison.

Poncet ayant parfaitement réussi à rendre l'empereur à une santé parfaite, fut renvoyé en Égypte. Bientôt après, une ambassade française, dont il n'avait été que le précurseur, partit du Caire et suivit la route tracée par le médecin français; mais l'infortuné Duroule, vice-consul à Damiette, et revêtu des fonctions d'ambassadeur, fut assassiné avec toute sa suite dans la ville de Sennaar. En 1750, les PP. Remedio et Martino de Bohême, accompagnés du P. Antonio d'Alep, tous trois religieux de l'ordre de Saint-François, parvinrent jusqu'à Gondar sous le règne de Yasous II : ils surent même se concilier la faveur de ce prince, et commençaient à en espérer quelques succès pour la propagation de leur foi, lorsque cette tendance du chef de l'état vers la religion romaine excita de nouveaux troubles qui forcèrent l'empereur à renvoyer les moines franciscains. Une autre cause encore avait indisposé les Abyssins contre Yasous : il avait pris pour femme la fille d'un chef des Gallas, et toutes les familles nobles étaient humiliées d'un pareil choix. Leur ressentiment troubla son règne; et plus tard, lorsqu'à sa mort Joas, son fils, appela aux plus hautes fonctions de l'état les chefs des Gallas, parents de sa mère, les peuples montrèrent tant de répugnance pour obéir à des hommes qu'ils re-

gardaient comme d'une nature inférieure, que l'on ne doit pas chercher d'autre cause aux divisions qui, depuis lors, ont amené dans ce pays toutes les fureurs des guerres civiles.

Près de vingt ans après le départ des moines franciscains, M. Bruce fit en Abyssinie, où il croyait trouver les sources du Nil, un voyage dont le plus ou moins d'authenticité a excité de grandes controverses. Si d'une part on peut l'accuser d'exagération et d'inexactitude, il est cependant impossible de nier que son livre, vrai dans les parties les plus essentielles, ne soit, pour l'histoire du pays qui nous occupe, une des ressources les plus précieuses. Bruce avait fait, pendant son séjour à Gondar, l'acquisition de plusieurs manuscrits abyssins dont il a traduit dans son ouvrage la partie historique; et l'importance seule de ces documents rendrait intéressant, pour l'homme curieux de s'instruire, le récit du voyageur qui les a rapportés.

M. Bruce débarqua à Massouah en 1769; et s'étant rendu de là à Arkiko, situé au fond de la baie de Massouah, il quitta cette ville le 15 novembre pour se rendre à Gondar, et commença par traverser la chaîne élevée du Taranta. La belle végétation qui s'étend sur ces montagnes, et qui change de nature à chaque gradin; les berceaux naturels formés d'arbres immenses; les oiseaux au riche plumage qui habitent ces vertes demeures, tout cet aspect imposant et varié aurait plu beaucoup au voyageur écossais, si la crainte d'être attaqué par des tribus errantes n'avait tenu la petite caravane qui l'accompagnait dans une défiance continuelle. Les grottes naturelles dont ces montagnes sont percées servent de retraite aux Hazortas, peuple pasteur qui possède d'immenses troupeaux, ce qui ne l'empêche pas de dépouiller les passants lorsqu'ils ne sont pas en force pour se défendre. Parvenu au pied du Taranta, Bruce passa par la petite ville de Dixan, séjour habituel du baharnagasch, ou seigneur de la mer; puis il arriva à Adowa, que, malgré son titre de capitale du Tigré, on ne peut guère considérer que comme un grand village. Auprès de là on voit encore les ruines du couvent de Frémona, où les missionnaires portugais, pendant le temps qu'ils passèrent en Abyssinie, avaient fait leur principale demeure. D'Adowa, Bruce se remit en route et entra dans la province de Siré, dont les plaines fertiles, arrosées par les eaux pures du Tacazé, produisent d'abondantes récoltes. Notre voyageur traversa le fleuve en admirant ses rives touffues ornées de palmiers et d'arbres à fruits de toute espèce; puis il escalada les montagnes du Samen, dont les sommets aigus sont quelquefois couverts de neige; et après les retards qui accompagnent d'ordinaire le passage des chaînes élevées, il descendit enfin dans la plaine ondulée où Gondar se cache au milieu des bouquets d'arbres qui l'entourent.

L'empire était alors dans un état complet de trouble et d'anarchie par suite des dissensions qui l'agitaient depuis vingt ans. Le ras Michaël, gouverneur du Tigré, exerçait le pouvoir au nom de Técla-Haïmanout, jeune prince âgé de quinze ans. Michaël, aussi habile qu'ambitieux, gardait sa faveur depuis trois règnes, ou pour mieux dire régnait au nom de princes qui n'avaient eu d'empereur que le titre. Sous une apparence de fidélité, il avait captivé la confiance du roi Joas, que la révolte d'un chef puissant alarmait pour la sûreté de sa couronne. Les talents et le courage du ras Michaël avaient triomphé du rebelle; mais l'ascendant que lui avait donné sa victoire ne suffisant plus à son ambition, il avait fait assassiner l'empereur, auquel il avait donné pour successeur un vieillard, dont il s'était défait de la même manière. Depuis lors, sa puissance était entière sur les Abyssins; il n'avait à craindre que les chefs des Gallas arrivés aux premières places de l'empire sous les règnes précédents, et dont l'indépendance, dans tous les actes importants de l'administration, menaçait conti-

nuellement l'unité de pouvoir à laquelle il aspirait. Pour conjurer l'orage, il avait donné sa petite-fille en mariage au gouverneur du Bégemder, dont il pensait se faire ainsi un ami fidèle; mais au milieu des fêtes par lesquelles on célébrait cette alliance à Gondar, une conspiration se tramait contre lui, et son gendre en était un des principaux chefs. Surpris et sans moyens de défense, à peine Michaël put-il se sauver en toute hâte dans la province du Tigré; et les conjurés, maîtres de Gondar, se mirent à la tête des affaires de l'empire.

Pendant que le ras cherchait à ranimer son parti, Bruce résolut d'accomplir le but principal de son voyage en allant visiter les sources du Nil, ou pour mieux dire du Bahr-el-Azrak (Nil Bleu), que le voyageur écossais, partageant l'erreur des anciens géographes, prenait pour le véritable Nil, tandis qu'il n'en est qu'un des principaux affluents. C'est le désir de paraître avoir été le premier à visiter ces sources qui a rendu M. Bruce injuste envers les missionnaires portugais. Il a tout fait pour détruire l'authenticité du récit de ceux d'entre eux qui étaient parvenus jusque-là; et ses efforts, qui n'ont point été heureux, n'ont servi qu'à jeter sur son propre livre beaucoup plus de défaveur qu'il n'en méritait, bien qu'il eût montré un peu d'injustice et de vanité maladroite. Après avoir contemplé les trois fontaines qui, sur un plateau élevé du pays montagneux des Agows, au sud du lac de Dembea, donnent naissance au Bahr-el-Azrak, Bruce revint à Gondar. Il y était depuis peu de temps lorsque le jeune empereur, ramené en triomphe par le ras Michaël, dont le courage et l'habileté avaient triomphé des Gallas, revint prendre possession de sa capitale. Ce triomphe aurait pu faire espérer des temps plus heureux s'il n'avait été entaché par de sanglantes réactions. Tous les malheureux qu'on accusait d'avoir favorisé le parti ennemi, et qui n'avaient pas pourvu à leur salut par la fuite, furent taillés en pièces à coups de sabre par les soldats du ras, puis laissés dans les rues sans qu'il fût permis de leur donner la sépulture. Tant de cadavres attiraient par bandes les hyènes des montagnes voisines; et leurs rugissements, pendant la nuit, semblaient encore moins effrayants que ne l'étaient, pendant le jour, les cris d'une multitude ivre de sang et de carnage. De si affreuses représailles ne restèrent pas impunies. Les chefs gallas assemblèrent de nouveau leurs soldats; on combattit encore, et cette fois le nombre l'emporta sur les talents militaires de Michaël. Vainqueurs à leur tour, les rebelles s'emparèrent de la personne de l'empereur, auquel ils laissèrent cependant sa couronne; et au milieu de ces changements rapides, dont on ne pouvait prévoir l'issue, le voyageur écossais, qui regardait sa mission comme remplie depuis qu'il avait heureusement terminé l'expédition du Bahr-el-Azrak, reprit, par la Nubie et l'Égypte, la route de l'Europe.

Parmi les nombreux renseignements dont nous sommes redevables à Bruce, nous ne devons point oublier des notes curieuses sur les tribus nègres qui habitent quelques contrées dépendantes de l'Abyssinie. Ces peuplades, qui portent en Éthiopie le nom générique de Schangallas, pourraient être identifiées avec ces habitants de la Troglodytique dont nous parlent Pline et Strabon : elles occupent, au sud du Tigré, les plaines qui séparent le plateau abyssin du Sennaar, et leurs habitudes rappellent encore les noms que leur avaient imposés les Grecs. En effet, demeurant dans des contrées basses et humides où les plantes alimentaires seraient tour à tour brûlées par le soleil ou noyées par les pluies, elles se nourrissent du produit de leur chasse, poursuivant l'autruche et l'éléphant, souvent même n'ayant d'autre aliment que des sauterelles bouillies d'abord, puis ensuite séchées au soleil afin qu'elles puissent se conserver long-temps. Voilà bien les éléphantophages, les strouthophages, les acridophages d'Artémidore d'Éphèse

ou d'Agatharchide de Cnidus. Mais au milieu de l'obscurité que présente le système géographique des anciens, obscurité que le grand nombre des commentateurs a rendue peut-être encore plus profonde pour l'Afrique que pour le reste du monde, il serait bien téméraire de vouloir assigner des limites à des tribus errantes, ou une position à des lieux de campement que chaque jour voyait naître pour disparaître aussitôt.

Les Schangallas, qui se répandent pendant l'été dans les plaines situées entre le Tacazé et le Mareb, n'y ont d'autre asile que les arbres des forêts. Rien de plus pittoresque que leurs demeures : les branches inférieures de l'arbre qu'ils ont choisi sont dépouillées de leurs rameaux, puis courbées par force et ramenées de tous côtés vers la terre, dans laquelle est implantée leur extrémité. Couvertes ensuite avec des peaux d'animaux sauvages, elles présentent une espèce de pavillon dont le centre est occupé par le tronc de l'arbre qui ombrage de son large sommet cette retraite improvisée. C'est à l'abri de ces agrestes édifices que les Schangallas passent la belle saison, et les nombreux animaux qui peuplent ces solitudes deviennent la proie de leur courage ou de leur adresse. Quand les pluies du tropique inondent le bas pays, leurs retraites cessent d'être habitables : ils se retirent alors dans des cavernes qu'ils se sont creusées au fond des montagnes, et redeviennent ainsi les Troglodytes des vieux récits de la Grèce.

N'ayant pour exister que les produits de leur chasse, les Schangallas sont dès l'enfance d'habiles archers ; leurs arcs ont une grandeur et une élasticité extraordinaires. A chaque pièce de gibier tombée sous leurs coups, ils entourent leur arme d'une bandelette étroite prise dans la peau de l'animal qu'ils viennent d'abattre, et lorsque l'arc est entièrement recouvert de ces anneaux, il se roidit au point qu'il devient impossible de s'en servir et que le chasseur doit l'abandonner pour en prendre un autre. Quelle que soit la cause de cet usage, M. Bruce a voulu y trouver un motif pour identifier les Schangallas avec les Éthiopiens Macrobiens d'Hérodote. Suivant le voyageur écossais, l'arc envoyé par le roi des Macrobieus à Cambyse aurait été une de ces armes devenues des trophées inutiles, et les Éthiopiens eux-mêmes auraient été aussi inhabiles à le courber que les Perses qui l'essayèrent en vain. Nous avons dit, en parlant de l'expédition de Cambyse dans ces contrées, quelles étaient les différentes opinions émises par plusieurs savants sur les Macrobiens : ce serait folie que de vouloir s'appesantir davantage sur un récit qui n'a peut-être d'autre fondement qu'une de ces traditions poétiques si chères aux Hellènes.

Bien qu'habiles à la chasse et ne craignant pas d'aller attaquer dans leurs retraites l'éléphant et le rhinocéros, les Schangallas, sans autres armes que leurs flèches et divisés en tribus peu nombreuses, sont le plus souvent incapables de résister aux Abyssins. Quelquefois ils ont fait, à la faveur des dissensions qui troublèrent l'Abyssinie, des excursions dans ces contrées, mais la plupart du temps, traqués par les gouverneurs des provinces voisines du pays qu'ils habitent, ils sont pris et réduits en esclavage. Vigoureux et dociles, leur possession est une richesse pour les Abyssins; aussi ces malheureuses tribus, vouées pendant la belle saison aux chances d'une captivité qui ne se termine plus qu'avec leur vie, n'ont de sécurité que lorsque, enfermées dans leurs cavernes, elles se voient protégées par les torrents d'eau qui dans l'hiver s'élancent de leurs montagnes et les enserrent de leurs flots rapides.

C'est en 1771 que M. Bruce quitta l'Abyssinie, et ce n'est plus qu'en 1805 que M. Salt, qui avait accompagné lord Valentia dans l'Inde, fit dans le Tigré une excursion nouvelle pendant laquelle il réunit de nombreux documents sur les événements survenus dans ce pays. Le ras Michaël, protecteur de Bruce, n'avait pu ressaisir le pouvoir que lui avaient arraché les chefs gallas

ligués contre lui, et, retiré dans son gouvernement, il y avait encore vécu de longues années. Plusieurs empereurs s'étaient succédé sur le trône; mais la possession de la couronne n'offrait plus qu'un vain titre, et le ras ou premier ministre, bien que choisi parmi les plus braves guerriers, ne pouvait plus réunir les fractions d'un état qui, depuis l'invasion des Gallas, n'offrait rien de cette homogénéité qui fait la durée des empires. Le ras Welled Selassé était, à l'arrivée de M. Salt, gouverneur du Tigré, et en quittant l'Abyssinie après un court séjour, le voyageur laissa près de ce ras un matelot nommé Pearce, qui, ayant déserté son bâtiment, aimait mieux se faire une nouvelle patrie que de courir à son retour les chances d'une punition rigoureuse. Cinq ans plus tard, lorsque M. Salt, envoyé par le gouvernement anglais pour tâcher d'établir avec l'Abyssinie des relations de commerce, revint débarquer à Massouah, Pearce lui fut d'une extrême utilité par la connaissance qu'il avait acquise et du langage et des mœurs du pays.

La carrière de ce marin au milieu d'un peuple si étranger à ses habitudes avait été tout-à-fait aventureuse. Sa franchise, son indépendance lui avaient aliéné plus d'une fois l'amitié de Welled Selassé; mais le courage qu'il avait montré dans toutes les occasions périlleuses avait toujours fini par triompher des ressentiments du chef. A la suite d'une de leurs nombreuses querelles, Pearce, quittant la ville d'Antalo, habitée par le ras, s'avança vers le midi, suivi seulement de deux domestiques, et parvint jusqu'aux sources du Tacazé, situées dans la province du Lasta : traversant, tantôt des tribus gallas, tantôt des tribus nègres dont il savait se concilier l'appui, il se préparait à passer à Gondar, quand il apprit que Welled Selassé était sur le point d'être attaqué par les Gallas, déjà parvenus aux environs d'Antalo. A cette nouvelle, son attachement pour le ras se réveille, toutes les querelles sont oubliées, il presse sa marche et arrive bientôt auprès de son ancien protecteur. En le voyant entrer dans sa demeure, le ras fit paraître une grande joie et dit aux chefs qui l'entouraient : « Voyez cet étran-« ger; je l'ai traité peut-être avec trop « de dureté et il m'a quitté très-irrité « contre moi : aujourd'hui je suis serré « de près par mes ennemis; plusieurs « de mes amis m'abandonnent, et lui « revient combattre à mes côtés. » Quelques jours après l'arrivée de M. Pearce, le ras marcha contre l'ennemi. Toutes ses forces rassemblées montaient à près de 30,000 hommes, parmi lesquels on comptait 8,000 soldats armés de fusils à mèche. Depuis long-temps on n'avait pas vu d'armée si formidable; mais il fallait repousser un chef des Gallas renommé par sa valeur et qui commandait à 40,000 soldats. La bataille fut terrible : Pearce y fit des prodiges de courage : Welled Selassé se jeta lui-même au milieu des ennemis, et sa témérité décida la victoire. Les Gallas, mis en déroute et vivement poursuivis, firent de si grandes pertes, que le lendemain on apporta aux pieds du ras près de deux mille de ces trophées barbares que les Abyssins enlèvent aux corps des ennemis tués dans le combat (*). La paix fut la conséquence de cette victoire, et la bravoure qu'avait montrée M. Pearce le plaça à un tel degré de faveur auprès de Welled Selassé, qu'il n'eut plus dès lors aucune crainte de perdre jamais ses bonnes graces.

C'est en 1810, peu de temps après ces événements, que M. Salt revint pour la seconde fois en Abyssinie. Pearce averti de son arrivée avait été, comme nous l'avons dit, le recevoir à Massouah : tous deux passèrent le Taranta, portant avec eux les présents que le roi d'Angleterre envoyait à l'empereur. Le passage des montagnes fut pénible pour nos voyageurs, comme il l'avait été pour Bruce, et

(*) L'usage cruel auquel on fait ici allusion a depuis long-temps été observé chez les Caffres :

Victores cæsis excidunt pudenda, quæ exsiccata regi offerunt. (Vide de Bry, de Caffrorum militiâ.)

pour les Portugais avant lui; mais M. Salt, doué d'une imagination d'artiste et très-habile dessinateur, trouvait de grands dédommagements dans le spectacle imposant et varié que lui offraient souvent ces contrées pittoresques. Quand, vers le soir, le moment de la halte était venu (voy. la *pl.* 7), quand les Abyssins de l'escorte, drapés avec élégance dans leurs vêtements légers, faisaient entendre le chant harmonieux de leur courte prière (Jésus, pardonnez-nous), un sentiment inexprimable d'indépendance et de bonheur s'emparait du voyageur anglais. Ces masses sombres de rochers à demi éclairées par les derniers rayons du soleil, puis bientôt les reflets mobiles projetés par les feux allumés pour les besoins ou la sûreté de la caravane, et ces chants dans le désert, et ce silence qui succédait aux chants, tout faisait naître dans l'ame de l'artiste des impressions douces et profondes qui compensent bien des dangers.

Arrivé à Chelicut, demeure actuelle du ras, M. Salt y fut reçu par lui avec une extrême bienveillance. Ce chef, petit de taille et d'une apparence délicate, avait cependant conquis par son courage et ses succès à la guerre, le poste important qu'il occupait. Gouverneur de toutes les provinces situées à l'orient du Tacazé, il avait, de concert avec Gouxo, gouverneur du Godjam, placé sur le trône le simulacre d'empereur qui, sous le nom d'Ayto Egouala, régnait alors à Gondar. Depuis long-temps, comme nous l'avons dit, ces monarques sans richesses, sans dignité, sans influence, laissaient aux ras tous les devoirs de la royauté. Ces chefs suprêmes sont, par le fait, investis de tous les pouvoirs. Punition des crimes, jugement des contestations, recouvrement des impôts, voilà leurs obligations pendant la paix : combattre toujours en personne, concevoir des plans et les exécuter à la tête de leurs soldats, tels sont leurs devoirs en temps de guerre. La force d'esprit, l'activité de Welled Selassé suffisaient à tout : il savait combattre, il savait punir, et, ce qui est plus rare dans ce pays, il savait pardonner : jamais on n'a eu à lui reprocher ces actes de cruauté et de vengeance qui déshonoraient les grandes qualités du ras Michaël. Apres quelques semaines de séjour à la cour du ras, M. Salt vit qu'il lui était impossible de se rendre à Gondar. Le chef Gouxo et Welled Selassé, après avoir été amis pendant quelque temps, s'étaient brouillés à la suite de querelles religieuses, et leur rupture avait de nouveau plongé l'Abyssinie dans toutes les horreurs de la guerre civile. Obligé de renoncer à ce qui était la cause première de son voyage, l'envoyé du roi d'Angleterre, après une courte excursion sur les bords du Tacazé, reprit la route de Massouah, laissant entre les mains du ras, et les présents destinés au monarque abyssin, et les intérêts de sa mission pour laquelle l'état précaire de l'empire ne laissait guère de chances favorables.

M. Pearce, cependant, persista à demeurer en Abyssinie, et l'un des Anglais qui avaient accompagné Salt, M. Coffin, résolut aussi, au grand contentement du ras, de rester dans ces contrées. Nous devons à leur séjour le récit des événements postérieurs au départ de M. Salt. Leurs rapports nous montrent l'Abyssinie toujours en proie à cette division des pouvoirs si fatale à son repos : les empereurs se succédaient rapidement sur le trône, suivant que tel ou tel chef, prenant un ascendant momentané, favorisait les prétentions du descendant de la famille impériale qu'il croyait le plus dévoué à ses intérêts. Au mois de mai 1816, Welled Selassé mourut, et sa mort, qui devait entraîner des collisions nouvelles, fut cachée avec le plus grand soin. Ses amis imposaient silence à leurs regrets, si bruyants dans le pays à la mort d'un grand personnage; sa famille étouffait ses sanglots; on menaçait les faibles femmes qui ne pouvaient maîtriser leur douleur; puis, un soir, le corps du ras fut enlevé par-dessus les murailles du jardin, avec toutes

les précautions de gens qui auraient commis un vol, et déposé dans le tombeau de son frère, dont on avait enlevé les ossements pour lui faire place.

On ne parvint, malgré cela, qu'à retarder les sanglantes querelles qui s'élevèrent aussitôt que l'événement ne put plus être caché. Le gouvernement du Tigré était une succession trop belle pour ne point éveiller l'ambition des prétendants. Deux années de luttes et de combats se passèrent avant qu'un des rivaux eût pu se saisir du pouvoir; mais enfin, Sabagadis, jeune homme rempli de bravoure et d'intelligence, dont M. Salt, pendant son séjour, avait prévu l'élévation et les succès, triompha de ses compétiteurs. Nous retrouvons son nom dans les nouvelles les plus récentes que nous ayons de l'Abyssinie : ces nouvelles ont été apportées à l'Europe par M. Samuël Gobat, du canton de Berne, envoyé par la Société épiscopale d'Angleterre pour prêcher l'Évangile en Éthiopie.

Tous les efforts faits jusqu'à présent pour changer le culte des Abyssins, avaient été tentés par les catholiques; une circonstance fortuite détermina la Société biblique britannique à tourner ses efforts vers ces contrées. Le vice-consul français au Caire ayant eu l'idée de faire traduire le Nouveau-Testament en langue amharique, par un Abyssin fort instruit, qui employa dix ans à cette œuvre, son précieux manuscrit fut acheté par la Société des missions anglicanes, puis imprimé à Londres. On conçut aussitôt dans cette ville le désir d'envoyer en Abyssinie des missionnaires qui pussent répandre parmi les Abyssins les exemplaires du divin livre et sa belle morale. Samuël Gobat et Christian Kugler du Wurtemberg furent appelés à cette honorable mission. Arrivés au Caire en 1826, ils attendirent, pendant plus de trois ans, qu'un intervalle aux longues dissensions qui déchiraient l'Abyssinie leur permît d'y pénétrer, et, partis enfin du Caire le 22 octobre 1829, ils arrivèrent à Massouah le 18 décembre de la même année. Quelques semaines après, ils étaient dans le Tigré, où Sabagadis leur fit une réception des plus honorables. Là ils se séparèrent : Kugler, qui savait la langue du Tigré, resta dans le pays, pour s'y livrer à la prédication, tandis que le missionnaire Gobat, qui parlait l'amharique avec une extrême facilité, résolut de se rendre à Gondar.

M. Gobat trouva dans cette capitale un roi du nom de Guigar, autrefois moine, et monté sur le trône à la mort de son frère Joas. Ce monarque, âgé de quatre-vingt-six ans, habitait une petite maison ronde, bâtie sur les ruines du palais que les Portugais avaient élevé. Ces ruines sont encore, en fait d'édifice, ce que M. Gobat a vu de mieux en Abyssinie : trois salles et quelques petites chambres sont en assez bon état; mais le désordre de leur ameublement indique que depuis long-temps elles n'ont pas été habitées. Le roi n'occupait qu'une seule chambre, divisée en deux par un rideau blanc. Il avait toutefois une telle idée de sa demeure, qu'il demanda un jour à M. Gobat s'il avait jamais vu une maison aussi splendide; et la réponse affirmative du missionnaire lui causa beaucoup d'étonnement. Ce malheureux prince n'avait aucune espèce d'autorité, même dans la ville; Gondar était en proie à toutes les fureurs de l'anarchie; on se battait souvent dans les rues, et le peuple se réfugiait alors dans les églises, dont, en général, on respecte l'enceinte.

M. Gobat considère l'Abyssinie comme pouvant être divisée maintenant, sous le rapport politique, en trois états principaux : le Schoa, l'Amhara, comprenant toutes les provinces à l'ouest du Tacazé, et le Tigré. Le Schoa obéit à Sehla-Selassé, qui compte déjà dix-huit ans de règne, et dont les ancêtres ont conservé, depuis sept générations, le gouvernement de cette province, ou, pour mieux dire, de ce royaume. Sage dans le conseil, brave à la guerre, Sehla-Selassé a beaucoup étendu, au sud

et à l'ouest, les limites de son gouvernement, et les Gallas qu'il a conquis ont presque tous embrassé le christianisme. Mais, si cet heureux monarque a quelque chose de la sagesse du roi Salomon, père du fondateur de la monarchie abyssinienne, il paraît, d'après M. Gobat, que ce n'est pas là sa seule ressemblance avec le roi juif : il partage aussi son amour pour les femmes, et cinq cents concubines habitent le palais du prince de Schoa. L'Amhara avait, en 1830, pour gouverneur, Marié, fils de Gouxo dont parle M. Salt dans sa relation. Sabagadis était chef du Tigré. Toutefois, on se tromperait en croyant que chacun de ces trois états forme un pouvoir unique. La plupart des gouverneurs de district, différents de race, de mœurs et de langage, affectent une indépendance complète, et les chefs sont souvent hors d'état d'exiger, par la force des armes, l'obéissance qu'on leur refuse. Le jeune Oubié, entre autres, gouverneur du Samen, avait acquis, par ses talents militaires, bien qu'il dépendît du gouverneur de l'Amhara, une influence qui l'égalait aux trois puissances principales. On conçoit qu'au milieu d'éléments si dissemblables, un voyage devient un problème difficile à résoudre : à tous les instants le voyageur peut être arrêté dans sa marche et pillé; la protection du chef suprême ne lui suffit pas, le plus souvent elle est méconnue, et les exactions se renouvellent aux limites de chaque village.

Il fallut le zèle évangélique de M. Gobat pour affronter de tels obstacles, et sa patience pour les franchir. On est heureux de voir tant de dévouement dans un but si louable. Seulement, il serait à désirer que, dans le coup d'œil rapide jeté par M. Gobat sur l'histoire de l'Abyssinie, il eût rendu plus de justice aux motifs qui guidèrent, dans le même pays, les missionnaires catholiques. Quelques-uns d'entre eux, sans doute, ont causé bien du mal par une ambition indigne de leur caractère; mais il en est beaucoup aussi qui n'attendaient de leurs travaux d'autre récompense que de sauver quelques âmes de ce qu'ils appelaient l'hérésie, et qui ont fait le sacrifice de leur vie à cette noble cause. Après cinq ou six mois de séjour à Gondar, séjour pendant lequel il a pu concevoir quelques espérances flatteuses pour le succès de sa mission, M. Gobat revint à Adowa, dans le Tigré, et, au commencement de l'année 1831, il apprit que Sabagadis, gouverneur de cette province, venait d'être pris et décapité par les Gallas, dans une bataille où le ras Marié avait péri. Ces événements plongèrent de nouveau tout le pays dans une anarchie complète. Pendant deux années encore, M. Gobat resta dans le Tigré, et il fut témoin des luttes auxquelles se livrèrent Oubié et les fils de Sabagadis, pour recueillir l'héritage de ce prince. D'un autre côté, à Marié, gouverneur de l'Amhara, avait succédé Dori, son frère; puis, à celui-ci, mort peu de mois après, Ali Marié, petit-fils de Gouxo. Dès que ce dernier eut pris le titre de ras, il détrôna Guigar, et le remplaça par un empereur du nom de Joas, qui, un an après, fut obligé de céder le trône à Guebra-Christos, auquel succéda bientôt encore un autre souverain, dont M. Gobat, lors de son départ, ignorait même le nom.

Comme pour mettre le comble aux malheurs inséparables de ces dissentions continuelles, un de ces innombrables essaims de sauterelles, qui amènent la famine à leur suite, vint fondre sur le Tigré, et ravager ses campagnes. Le missionnaire évangélique n'employa pas contre elles les mêmes armes que le P. Alvarez; mais il fait un récit animé de leur passage. Il était enfermé chez lui, lorsqu'il entendit tout à coup un bruit semblable à celui d'une grêle qui tomberait à quelque distance. Il sortit à l'instant, et fut surpris de voir la lumière du soleil comme obscurcie; les sauterelles remplissaient l'air, et ce n'était encore que l'avant-garde. Bientôt, du côté du nord, on vit s'élever de terre comme un faible nuage; puis, cette espèce de vapeur, devenant un brouillard épais, produi-

sit une obscurité si grande, que les gens du pays eux-mêmes avaient peine à croire qu'elle pût être causée par les sauterelles. Quelques instants après, il n'y avait plus moyen d'en douter : on en était entouré de manière à ne point distinguer autre chose. Elles faisaient un bruit semblable à celui de la mer après un orage; et si un enfant s'éloignait de quelques pas dans les champs, il s'élevait un tel tourbillon autour de lui, qu'il disparaissait comme sous un voile. Ce fléau, si terrible pour les provinces orientales, paraît être beaucoup plus rare au-delà du Tacazé. Désespérant, au milieu des calamités de toute espèce qui affligeaient ces malheureuses contrées, de pouvoir accomplir sa mission évangélique, et ayant perdu d'ailleurs le compagnon de ses travaux, M. Kugler, mort à Adowa, M. Gobat résolut de repasser en Europe, pour y chercher d'autres apôtres de la foi qui pussent l'aider à accomplir son œuvre, qu'il est loin de regarder comme impossible. Peu de temps avant son départ, il avait rencontré M. Ruppel, de Francfort, qui se rendait dans les provinces méridionales de l'empire, et dont les remarques précieuses sur la Nubie nous font désirer ardemment les documents nombreux que son séjour dans les parties les moins connues de l'Abyssinie l'aura mis à même de recueillir.

Nous avons essayé de tracer une esquisse rapide de l'histoire des Abyssins depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours; nous avons appelé l'attention sur les voyageurs courageux auxquels nous devons, depuis la fin du 17e siècle, nos connaissances sur ces contrées : avant de terminer, occupons-nous quelques instants de l'état religieux de ces peuples, de quelques détails sur leurs mœurs et leurs usages. L'examen des croyances de l'Abyssinie pourrait amener à y reconnaître cinq religions : le christianisme, l'islamisme, le judaïsme, des restes de sabéisme, et des traces de fétichisme, ou culte des idoles. Comme le christianisme est la religion de l'état et de la grande majorité de la population; comme, en même temps, il se montre là différent de ce qu'il est dans beaucoup d'autres contrées, ce sera de lui seulement que nous aurons à nous occuper. Nous avons déja vu quelle avait été l'époque à laquelle l'église d'Abyssinie s'était séparée de l'église orthodoxe, et le point de dogme qui avait occasioné cette séparation. Les trois conciles œcuméniques sont les seuls que reconnaissent les Abyssins, et ils n'admettent en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature divine, qui a été incarnée ou unie à la nature humaine par l'onction du Saint-Esprit; encore les manières différentes dont ils expliquent cette onction ont-elles produit parmi eux trois sectes dont les éternelles disputes sont entrées plus d'une fois pour beaucoup dans leurs dissentions politiques.

Excepté dans les cas urgents, tels qu'une maladie dangereuse, les garçons ne sont baptisés que quarante jours, et les filles quatre-vingts jours après leur naissance. Le baptême est donné par immersion; puis on fait au néophyte des onctions avec une espèce de saint chrême appelé *Merom;* ensuite on le revêt d'une pièce de coton toute neuve; on lui passe au cou un cordon de soie bleu, et on lui donne la communion. Lorsque les Portugais vinrent en Abyssinie, ils crurent que les Abyssins renouvelaient tous les ans leur baptême. Cette erreur de leur part prit sa source dans une cérémonie que les Abyssins accomplissent, chaque année, en commémoration du baptême de Jésus-Christ. Bruce en a été témoin auprès d'Adowa. La veille de l'Épiphanie, on avait dressé trois tentes sur les bords de la rivière qui coule auprès de la ville; à minuit elles furent occupées par les prêtres et les moines; puis, dès que les premières lueurs de l'aurore annoncèrent la fête, tous les membres du clergé, revêtus de leurs habits sacerdotaux, suivis d'une foule de peuple, et précédés de trois grandes croix en bois qu'on portait de-

vant eux, s'approchèrent des rives du fleuve, où les croix furent plongées. On remplit ensuite un vase d'eau puisée dans la rivière, dont on se servit pour arroser le gouverneur et les principaux de la ville. Ensuite deux ou trois cents jeunes gens, ayant le titre de diacres, entrèrent dans l'eau, n'ayant pour tout vêtement qu'une pièce d'étoffe blanche qui leur ceignait les reins; et tous les assistants, qui s'étaient avancés sur la rive, furent arrosés par eux.

Les Abyssins communient sous les deux espèces : la consécration du pain et du vin est appelée chez eux *melawat* ou *changement*. Il est difficile cependant de savoir, d'une manière bien certaine, s'ils croient ou non à la présence réelle. Lorsque M. Gobat les a interrogés à ce sujet, ils ont toujours répondu que la nature du pain et du vin n'était pas changée, mais que, cependant, ceux qui les recevaient avec foi, recevaient Jésus-Christ. La présence de cinq prêtres et diacres est nécessaire pour pouvoir donner la communion. Les chrétiens d'Abyssinie adressent de fréquentes prières à la Vierge et aux saints, dont les images tapissent leurs églises. Ces églises, pour la plupart d'une forme ronde et couvertes d'un toit conique en chaume, sont en général placées dans les positions les plus pittoresques, et entourées de grands arbres qui les couvrent et les abritent encore mieux que leur légère toiture, contre les rayons du soleil.

L'existence du purgatoire n'est point admise par les Abyssins; ils pensent que l'ame descend en enfer dès qu'elle a cessé d'animer le corps, et que, de temps en temps, l'archange Michel va chercher, pour les admettre dans le paradis, ceux que leurs bonnes actions, pendant leur vie terrestre, ou après leur mort, les expiations de leurs parents et des prêtres, ont rendus dignes de la clémence céleste. Parmi les œuvres les plus méritantes, les Abyssins comptent les jeûnes et les abstinences, qu'ils observent avec une extrême rigueur : si on additionne tous les jours marqués chez eux par ces pieuses pratiques, on trouve qu'ils forment à peu près les deux tiers de l'année. Bien des coutumes judaïques sont mêlées au christianisme d'Éthiopie : d'abord, la circoncision des deux sexes, qu'on pratique ordinairement huit jours après la naissance; puis, l'abstinence de la viande de porc ou de sanglier, l'usage des sacrifices, des purifications et des ablutions; puis, enfin, l'espèce de culte rendu à une arche sainte, conservée avec le plus grand soin dans leurs temples.

Le clergé, très-nombreux en Éthiopie, peut se diviser en deux grandes fractions : les prêtres séculiers et les moines. Les prêtres séculiers sont soumis à l'évêque, ou Abouna, que le patriarche d'Alexandrie leur envoie; le clergé régulier a pour supérieur un chef nommé l'Itchegué, dont l'influence est au moins égale à celle de l'Abouna. Les moines seuls font vœu de chasteté; le mariage est permis aux autres ecclésiastiques. Tous les voyageurs européens ont été choqués de la légèreté avec laquelle on confère les ordres aux prêtres abyssins. L'examen auquel on les soumet consiste à s'assurer qu'ils savent lire; dès que cette condition est remplie, et qu'ils ont donné à l'Abouna deux de ces morceaux de sel gemme qui servent de monnaie dans le pays, ils reçoivent l'imposition des mains, et sont aptes à remplir toutes les fonctions de leur ministère. Une des cérémonies que la religion catholique entoure de plus de pompe, comme pour mieux en faire comprendre la sainteté, le mariage, est en Abyssinie plutôt un contrat civil qu'un acte religieux, et souvent on se dispense de la bénédiction du prêtre. Une promesse mutuelle engage les deux époux, et la présence de quelques parents suffit pour donner à leurs serments le caractère d'une union durable. Après une journée passée en fêtes et en amusements de différentes espèces, parmi lesquels la danse figure au premier rang, la jeune mariée est conduite à la maison de son

époux, portée sur ses épaules, ou sur celles du plus robuste de ses amis. Ces liens ne sont point indissolubles, et se dénouent avec la même facilité qu'on les a contractés. Un consentement mutuel suffit pour pouvoir se séparer à l'amiable, et chercher dans un second engagement le bonheur qu'on n'avait pas trouvé dans le premier. Nous pouvons remarquer ici que, tout au contraire des usages de l'Orient, les femmes, en Abyssinie, ne sont sujettes à aucune espèce de contrainte, et jouissent même, par leurs talents ou leur beauté, d'une grande influence dans l'état social. Nous avons vu que, pendant la minorité des rois, les femmes ont, plus d'une fois, gouverné l'empire; et cette nullité politique et civile, dont la plupart des peuples de l'Asie et de l'Afrique ont frappé la compagne de l'homme, l'Abyssinie y a entièrement échappé. C'est, sans aucun doute, aux bienfaits du christianisme qu'elle doit l'affranchissement d'un sexe que les Islamites ont condamné à l'esclavage, au profit de leur jalousie, mais aux dépens de leur bonheur.

La religion des Abyssins est mêlée d'une foule de superstitions qu'ils ont probablement reçues de leurs voisins les Musulmans ou les idolâtres. Une de ces superstitions, la plus enracinée chez eux, c'est la croyance aux boudas ou sorciers. Tous les ouvriers qui travaillent le fer, tous les individus de cette tribu des Falaschas qui habitent les montagnes du Samen, passent en Abyssinie pour avoir le singulier pouvoir de se transformer en bêtes féroces et de se livrer sous cette forme étrange à des courses vagabondes, ce que les paysans de quelques-unes de nos provinces de France, qui ont une croyance à peu près semblable, appellent courir le loup-garou. Les Abyssins citent en faveur de leur opinion le fait que l'on trouve souvent des hyènes ayant les oreilles percées, ou, ce qui est encore plus décisif, portant des pendants d'oreilles. MM. Pearce et Coffin, restés en Abyssinie après le départ de Salt, ont confirmé cette assertion, et assurent avoir vu quelques-uns de ces animaux pris ou tués avec l'ornement qui décelait, aux yeux des habitants du pays, leur métier de sorcier. Pour détruire le merveilleux d'une telle histoire appuyée d'un pareil témoignage, il nous suffira de citer l'opinion de M. Coffin à ce sujet. Comme les gens auxquels on attribue un pouvoir surnaturel en tirent quelque profit par la crainte qu'ils inspirent et l'empressement avec lequel on se hâte de satisfaire à leurs demandes, M. Coffin pense qu'ils ont imaginé de mettre aux jeunes hyènes qu'ils parviennent à prendre dans des piéges, les ornements qu'ils portent eux-mêmes; puis ils leur rendent la liberté, afin d'accréditer toujours davantage une opinion qui leur est utile.

On ne doit pas être étonné que les Abyssins, avec cette persuasion de la puissance des sorciers, attribuent à leur malveillance la plupart des maladies qu'ils éprouvent. Dès que quelqu'un est affecté d'une douleur ou d'un malaise, l'idée première c'est qu'il est la proie des boudas, et au lieu de combattre son affection par des remèdes empruntés à la médecine, ce sont des amulettes ou des talismans que l'on emploie pour opérer la guérison. Si le malade en revient, les amulettes l'ont sauvé; s'il en meurt, les boudas étaient trop habiles; mais la foi dans les talismans n'en reçoit pas la plus légère atteinte.

Une des idées les plus singulières qu'ait produite chez les Abyssins leur amour du merveilleux, c'est la persuasion intime qu'il existe une certaine maladie causée par la présence d'un génie malfaisant qu'on ne peut chasser que par la musique et la danse. Cette maladie, beaucoup plus commune chez les femmes que chez les hommes, commence par une fièvre violente, qui dégénère ensuite en un état de langueur auquel succomberait le malade si l'on n'employait pas à temps le traitement voulu. Par l'effet de la prostration des forces vitales, la parole s'altère au point de devenir une espèce de murmure que peuvent comprendre

seulement ceux qui ont été dans le même état, et, à la moindre émotion, on pleure des larmes de sang. Dès que ces symptômes ne laissent plus aucun doute sur la nature du mal, tous les parents s'assemblent et se cotisent pour subvenir aux frais du traitement. La première partie de la cure consiste à faire prendre au malheureux patient une certaine quantité de bains d'eau froide, qui fort souvent terminent le traitement et la maladie en le faisant passer de vie à trépas : s'il a le bonheur de résister, alors arrivent les joueurs de trompette, de tambour, de guitare, de tous les instruments connus des Abyssins, et la seconde partie du traitement commence.

M. Pearce avait un ami dont la femme fut attaquée de cette fâcheuse affection. Apres avoir langui trois mois, elle était arrivée à un tel état de dépérissement, que son mari résolut d'avoir recours à la danse et à la musique, malgré les frais énormes dans lesquels devait l'entraîner ce mode de guérison. Il fit donc avertir une bande de musiciens, et emprunta à toutes ses voisines leurs colliers, leurs anneaux, leurs bracelets, dont il chargea les bras, le cou et les jambes de la malade; car la toilette est encore un moyen curatif employé avec grand succès.

Le jour pris pour l'expérience, M. Pearce se rendit chez son ami pour être témoin d'une cure dont il doutait beaucoup; mais à peine la musique était-elle commencée, qu'il fut tout surpris de voir cette femme étendue sur un lit presque sans connaissance, remuer d'abord la tête, puis les bras et les épaules, et en moins d'un quart d'heure s'asseoir sur son séant. A mesure que les musiciens pressaient le mouvement, les effets devenaient plus marqués : bientôt elle sauta en bas de son lit et se mit à danser dans la chambre, en faisant des bonds que le plus habile danseur du théâtre de Londres, dit M. Pearce, aurait grand'peine à imiter. Si les musiciens fatigués ralentissaient un peu la mesure, elle donnait des signes évidents de malaise et d'impatience; mais s'ils redoublaient de force et de prestesse, elle paraissait comme ravie en extase et lançait des regards de feu, dont M. Pearce avait peine à supporter l'éclat. Le lendemain, conformément à la marche du traitement, on la mena sur la place publique, où on avait préparé quelques grandes jarres de boissons fermentées, destinées à exalter les forces des musiciens et de la malade. Là, elle recommença sa danse sauvage qu'elle variait de toutes les manières les plus bizarres, et ce violent exercice dura jusqu'à la fin du jour, sans autre repos que celui qui était nécessaire pour puiser dans les jarres une nouvelle vigueur. Au moment où le soleil se couchait à l'horizon, l'infatigable danseuse s'élança hors du cercle qui l'entourait, courut pendant quelques centaines de pas avec une rapidité sans égale et tomba sans connaissance. L'esprit malin était dompté, et dès lors la cure était complète. On reporta la malade chez elle, et lorsqu'elle revint à la vie, il ne restait en elle aucune trace de maladie de corps ni d'esprit.

Malgré un exemple si concluant, M. Pearce continua à douter tout à la fois de l'existence du mal et de l'efficacité du remède. Quelque temps après, la femme qu'il avait épousée, ayant été attaquée des premiers symptômes de ce mal si coûteux à guérir, il crut qu'il n'y avait dans tout cela d'autre malin esprit que celui de sa femme, qui pouvait être séduite par les parures, la boisson et la danse, qui forment le fond du traitement : en conséquence il résolut d'adopter un autre système. Il eut soin d'éloigner tous les témoins, et ayant pris un grand fouet, il essaya si quelques coups, vigoureusement appliqués, auraient pouvoir suffisant pour déloger le hardi démon, et faire danser sa femme avec le même succès que l'aurait fait la musique. L'expérience ne réussit nullement; la pauvre femme tomba dans un état complet de léthargie, ses membres se roidirent, et le mari repentant se hâta d'aller acheter des parures et envoya cher-

cher les musiciens, dont les talents produisirent l'effet accoutumé. Nous laissons à la sagacité du lecteur le soin de conclure si madame Pearce était réellement possédée, ou si son désir d'obtenir quelques bijoux était assez grand pour avoir résisté à la correction conjugale.

Il n'est pas besoin de dire, après avoir parlé de quelques-unes des superstitions des Abyssins, que les sciences sont chez eux dans un état bien peu avancé, et voisin d'une complète ignorance. Les Abyssins assez riches pour se passer des services de leurs enfants, les envoient dans des couvents pour y recevoir quelque instruction. Là on leur montre à lire, puis ils apprennent par cœur l'évangile selon saint Jean, quelques épîtres de saint Paul, des psaumes et des prières; ensuite si l'écolier se sent des dispositions et a des prétentions à devenir savant, il emploie quelques années à meubler sa mémoire du dictionnaire de la langue éthiopienne; mais bien peu entreprennent ce grand travail, et bien moins encore parviennent à l'achever. La science du droit consiste chez eux en certaines règles pratiques que les juges, aidés par leur bon sens naturel, appliquent tant bien que mal, selon l'analogie des cas, dans les différentes affaires qui leur sont soumises. Nous avons vu tout à l'heure que des pratiques superstitieuses formaient une grande partie de leur médecine. Il faut y joindre cependant l'usage de quelques plantes dont le hasard leur a enseigné l'efficacité, et la cautérisation par le fer chaud, qui forme à elle seule tout l'ensemble de leurs connaissances chirurgicales. Si quelque épidémie éclate dans leurs villages, toute la population s'enfuit dans les montagnes pour éviter le fléau, et ne revient que long-temps après qu'il a cessé.

La littérature et les arts ne sont guère dans un état plus florissant que les sciences. Ils ne connaissent d'autres livres que l'Écriture sainte et quelques chroniques nationales dont nous avons extrait une partie de leur histoire. Leur poésie ne s'exerce que sur des sujets religieux ou quelques événements tragiques dont ils consacrent le souvenir par des espèces d'élégies que récitent quelquefois les guerriers ou les voyageurs, pour charmer les ennuis d'une longue marche. Quant aux arts, la musique est chez eux ce qu'elle est chez presque tous les peuples sauvages, du bruit et rien de plus : ils ont toutefois pour quelques chants religieux une mélodie plaintive qui n'est pas sans charme.

La peinture est chez les Abyssins un peu plus avancée que la musique : aimant à décorer leurs chapelles d'images de saints, qui probablement leur sont d'abord venues des Grecs du Bas-Empire, ils ont depuis cherché à imiter ces modèles, et leurs essais, plus ou moins heureux, ont toujours conservé le même caractère. Quelquefois les peintres, fatigués de dessiner saint George ou saint Michel, cherchent à représenter quelques faits glorieux pour la nation, tels qu'une bataille où les Abyssins ont été vainqueurs. M. Salt, durant son séjour à Chelicut, vit chez le premier peintre du ras un tableau représentant deux cavaliers abyssins, combattant contre les Gallas et les mettant en fuite (voy. *pl.* 12). Les couleurs en étaient extrêmement vives et tranchantes : le vert, le jaune, le rouge étaient apposés à côté l'un de l'autre sans être fondus par aucune demi-teinte. Une autre singularité de l'art du dessin chez les Abyssins, c'est qu'ils représentent toujours les figures de face, à moins que le personnage ne soit un juif, auquel cas, au contraire, ils le peignent toujours de profil; usage dont M. Salt n'a pu découvrir la cause.

On pourrait presque mettre l'art dramatique au nombre des talents que les Abyssins cultivent avec le plus de succès; du moins ils prennent le plus grand plaisir à voir un caractère qui offre quelque côté ridicule, représenté en charge par des espèces de bouffons, qui, au dire des voyageurs, ne manquent ni de naturel, ni de finesse. Tantôt l'acteur imitera les manières simples et rampantes d'un ambitieux

qui veut parvenir : il fait les saluts les plus profonds, parle à voix basse ; puis, feignant d'avoir reçu du chef quelques encouragements, il relève l'épine dorsale, s'approche, parle plus haut; et quand enfin il est censé avoir obtenu ce qu'il demande, rien de plus éclatant que la voix, rien de plus insolent que les manières du parvenu. Une autre fois l'acteur représentera la jactance d'un chef peu renommé pour sa bravoure, la veille de la bataille. Il harangue ses soldats, parle de son courage, de son impatience d'en venir aux mains; puis, comme si l'on entendait les sons lointains du tambour, il change de langage : les ennemis sont peut-être bien nombreux, la prudence commanderait la retraite, tant de guerriers confiés à sa responsabilité lui font une loi de ne point exposer des vies si précieuses pour l'état. Enfin le bruit approchant, sa langue se glace, ses pieds s'agitent, ses mains tremblent, sa vue se trouble, et il finit par jeter son fusil pour s'enfuir à toutes jambes.

Les arts utiles sont peu cultivés chez les Abyssins : les produits de l'agriculture ou ceux de l'industrie sont en bien petit nombre, surtout quand on les compare aux ressources du sol. Quelques espèces de céréales sont récoltées dans les champs, et les jardins qui entourent les habitations contiennent des légumes et des arbres à fruits. Quant à l'industrie manufacturière, elle se borne à quelques étoffes de coton, qui, comme le sel gemme qu'on va chercher dans des plaines, où il forme une couche épaisse, servent de monnaie courante dans le pays. On fabrique, en outre, des nattes, des tapis, des cuirs tannés, divers ustensiles en métal et une espèce de poterie recouverte d'un vernis noir, dont les formes ne sont pas sans élégance. Chaque ville ou chaque canton a un marché qui se tient une fois par semaine; il faut y acheter tout ce dont on a besoin pour huit jours. Quelques-uns de ces marchés, favorisés par une position centrale, offrent aux produits un débouché certain, et deviennent le rendez-vous de tous ceux qui ont des affaires à traiter. Tel est celui de Debarec, que M. Gobat visita en se rendant à Gondar. Il se tient tous les mercredis, et ces jours-là douze ou quinze cents habitants de Gondar s'y rendent en caravane pour y chercher du sel, qu'ils échangent contre leurs bestiaux ou leurs pièces de toile. Tant que le port de Massouah n'appartiendra pas à l'Abyssinie, tant que les défilés du Taranta seront fermés par des tribus insoumises, qui rançonneront à leur gré les voyageurs, le commerce extérieur sera absolument nul.

Avec si peu de ressources au dedans, et une impossibilité presque totale d'en tirer du dehors, les habitudes de la vie doivent être, chez les Abyssins, éloignées de toute espèce de luxe. Le costume des hommes se compose d'un caleçon léger, qui ne descend qu'aux genoux, d'une ceinture et d'un ample manteau d'etoffe blanche de coton (voy. *pl.* 8). Les prêtres, ou les docteurs, se coiffent d'un bonnet ou d'un turban; les autres Abyssins n'ont, pour couvrir leur tête, que leur chevelure plate ou crépue, suivant les races différentes auxquelles ils appartiennent (*). Les femmes portent des robes flottantes, et s'enveloppent aussi d'une espèce de manteau, qu'elles drapent d'une manière gracieuse. Celles qui ont pour époux des chefs puissants, déploient dans leur intérieur une élégante richesse (voy. *pl.* 9); assises sur des coussins moelleux, entourées d'esclaves, à demi voilées par les plis d'une mousseline transparente, elles reçoivent, avec une nonchalance affectée, les hommages des hommes que leur naissance ou leurs exploits ont rendus dignes d'être admis en leur présence.

Les Abyssins sont très-bons cavaliers; la légèreté de leurs vêtements est parfaitement favorable à un exercice qui demande, par-dessus tout, la libre disposition des mouvements.

(*) Voyez la *pl.* 11. Le portrait n° 1 est celui d'un docteur, le portrait n° 2 celui d'un Galla; les deux autres sont les portraits de deux chefs abyssins.

Armés d'un léger bouclier et d'une javeline, la tête couverte d'une espèce de casque, ils manient leurs armes avec adresse, et sont toujours parfaitement maîtres de leur monture (voy. *pl.* 6). Leur bride consiste en un mors turc et une simple têtière; une chaîne légère, travaillée avec soin, leur tient lieu de rênes. Leur selle se compose de deux pièces de bois minces liées ensemble par des courroies de cuir; elle a un pommeau élevé, une espèce de dossier, et est entièrement recouverte d'un maroquin rouge, qui se fabrique dans le pays. M. Salt a trouvé l'ensemble de leur harnais si différent de celui des Arabes, qu'il en fait un argument pour combattre l'opinion qui ferait dériver des coutumes de ce peuple celles des habitants de l'Abyssinie.

La cuisine des Abyssins est peu variée; le poivre et les épices en forment l'unique assaisonnement : gibier, volaille, bœuf ou mouton, la même sauce sert à tout : elle est d'un goût tellement relevé, qu'il est bien difficile aux Européens de s'y accoutumer. Dans les maisons aisées, quand on veut prendre un repas, on commence par couvrir la table de pains ronds et plats, faits avec la farine du teff, ou avec celle du blé; on apporte ensuite les viandes cuites; puis les convives s'asseyent à terre (voy. *pl.* 10); des serviteurs préparent les bouchées, en entourant de petits morceaux de viande d'une mince enveloppe de pâte, et les portent à la bouche des convives, auxquels ils épargnent ainsi la peine de se servir eux-mêmes. Au dessert, on apporte de la chair crue, que chacun déchire à belles dents comme la plus succulente des friandises. On a reçu, avec une complète incrédulité, en Europe, le récit fait par Bruce, de repas où une pauvre vache était amenée à la porte de la salle du festin, et découpée toute vive, tandis que ses mugissements de douleur formaient un digne accompagnement à la gaîté des convives, qui dévoraient joyeux sa chair, dont les fibres palpitaient encore. Cependant, MM. Salt et Pearce ont, en partie, confirmé cette barbare coutume, dont les exemples, heureusement, sont beaucoup plus rares, et les circonstances qui les accompagnent moins barbares que ne l'avait fait croire le voyageur écossais.

Il semble, en admettant l'authenticité de pareils faits, qu'on doive croire les Abyssins un peuple cruel; cependant ils ne le sont point. Rarement à la guerre ils tuent un ennemi qu'ils ont l'espoir de prendre vivant; mais il est vrai qu'ils enlèvent aux morts ces horribles trophées auxquels nous avons déja fait allusion. Le meurtre s'expie par le meurtre, et les parents du mort se chargent ordinairement d'exécuter la sentence. Si le coupable offre de se racheter par une somme d'argent, et que la famille de celui qu'il a fait périr accepte ce mode d'expiation, il devient libre, et la vindicte publique n'a plus rien à exiger de lui. Lorsqu'un Abyssin a été accusé d'un délit, et qu'on est parvenu à l'arrêter, on n'emploie d'autres précautions pour le retenir que d'attacher son manteau à celui de la personne chargée de le conduire devant le juge. Presque jamais il n'arrive qu'il prenne la fuite en abandonnant son manteau; s'il agissait ainsi, il s'avouerait coupable, et la première fois qu'on parviendrait à l'arrêter de nouveau, il serait puni sans même être soumis d'abord à un jugement.

Les Abyssins qui, dans les temps de trouble et d'anarchie, dépouillent sans scrupule les voyageurs, et quelquefois même pillent des villages entiers, pensent cependant que le larcin est une action des plus honteuses; et comme d'ailleurs il est puni chez eux d'une manière très-sévère, les exemples en sont rares. Une vertu commune parmi eux, et qui peut leur faire pardonner bien des défauts, c'est l'hospitalité : jamais un voyageur ne s'inquiète de son gîte; quand au soir il arrive dans un village, on lui évite jusqu'à la peine de demander un abri; la première personne qui le rencontre, l'invite à venir habiter sa

maison, et, pour ce jour-là, la famille de son hôte est devenue la sienne. Il faut ajouter pourtant que, sur les routes fréquentées par des caravanes, la même simplicité de mœurs n'existe plus ; et que le contact des étrangers a apporté avec lui l'avidité et la méfiance.

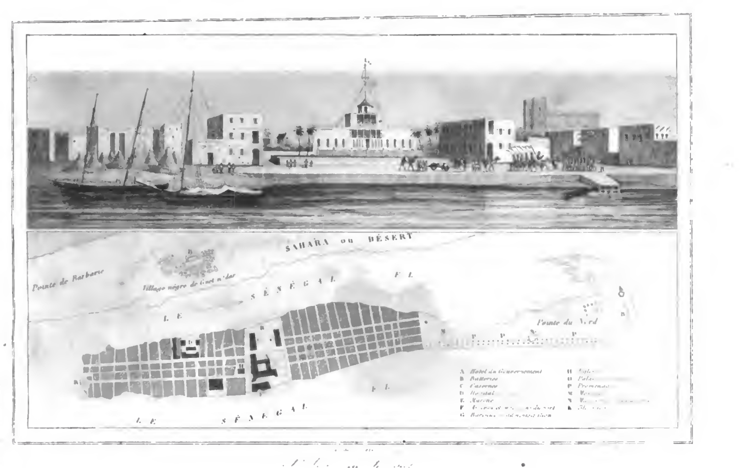
Doués d'une grande vivacité, les Abyssins se mettent facilement en colère, mais ils s'apaisent aussi facilement. Quelquefois, dans le Tigré, les querelles dégénèrent en batailles. Dans l'Amhara, au contraire, on n'a garde d'aller jusque-là, car le battu a droit à une forte amende. On est souvent tout étonné de voir une rixe violente, qui semblerait devoir engendrer des haines implacables, se terminer au bout d'un quart d'heure par une complète réconciliation. La manière dont on la cimente est singulière. Celui qui a eu les premiers torts baisse la tête, prend une grosse pierre qu'il se pose sur le cou, et, dans cette humble posture, s'avançant vers son adversaire, il lui demande le pardon de sa faute. Celui-ci prend la pierre, en lui disant : « Que Dieu vous pardonne! » et, courbant la tête à son tour sous cette espèce de joug, il implore aussi l'oubli du passé. Non moins généreux que lui, son rival lui pardonne et enlève la pierre qu'il remet à sa place. M. Gobat, auquel nous empruntons ces détails, vit un jour revenir deux de ses domestiques qui cherchaient en vain, depuis deux heures, un mouton qu'ils avaient perdu. Chacun d'eux portait sur son cou une pierre d'au moins quatre-vingts livres, et, se traînant sur leurs mains et leurs genoux, ils vinrent jusqu'aux pieds de leur maître, le priant de les battre sévèrement, comme preuve qu'il leur pardonnait ainsi qu'un père à ses enfants, après qu'il les a châtiés. M. Gobat leur pardonna et ne les battit point.

Malgré les marques d'humilité que, pour une faute légère, donnèrent en cette occasion les domestiques de M. Gobat, il paraît que les Abyssins se montrent rarement sévères envers les gens qui les servent, mais les traitent au contraire comme faisant partie de la famille. Dans les ménages peu aisés, ce sont les enfants qui servent de domestiques : les jeunes garçons gardent les troupeaux, les filles s'occupent des détails du ménage et vont puiser l'eau du torrent, ou chercher du bois dans la montagne. Arrivés à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, les jeunes gens se marient et se livrent, pour leur propre compte, aux travaux de l'agriculture. Dans ces derniers temps de guerres continuelles, presque tous les hommes, renonçant à la profession de laboureur, s'engageaient comme soldats au service des chefs dont les querelles divisaient l'empire.

Nous terminerons ici les notions, encore incomplètes, que l'état actuel de nos connaissances sur ces contrées nous a permis de recueillir. Tout annonce que bientôt ces connaissances vont s'augmenter de documents nouveaux. Les missionnaires anglais sont retournés en Abyssinie; M. Ruppel décrit les nombreux échantillons recueillis pendant son séjour, et les sciences naturelles s'enrichiront de ses découvertes. On doit désirer avec ardeur tous les renseignements qui feront mieux connaître cette vieille terre de l'Éthiopie. Les poëtes et les philosophes de la Grèce la regardaient comme le berceau de tous les arts, et, du moins, ses progrès se sont liés d'une manière intime à cette lueur de civilisation que les hommes de l'ancien temps ont vue poindre à l'Orient, pour ensuite éclairer l'univers. Aujourd'hui que l'Occident reflète, à son tour, sur toutes les contrées du globe, ses torrents de lumière, on aime à ranimer les cendres restées seules au foyer où, pendant tant de siècles, s'est allumé le flambeau de l'histoire.

FIN.




SAHARA ou DÉSERT
Pointe de Barbarie
Village nègre de Guet n'dar
SÉNÉGAL
FL.
Pointe du Nord
A Hotel du Gouvernement
B Batteries
C Casernes
E Marine


Biblioteca Nazionale V. E. III – NAPOLI

[illegible]

[illegible]





Cataracte du Félou du haut Sénégal à [illegible] lieues de S.t Louis

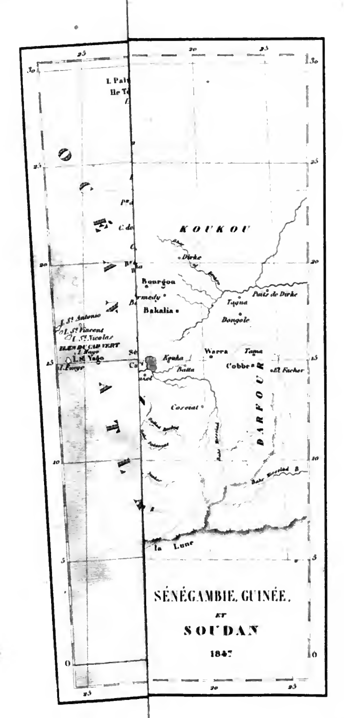


1 2 3

Lemaitre direxit

Peuples de la Sénégambie

1 Mandingue du Walli 2 Bambara 3 Yolof du pays de Walli


KOUKOU
Dirke
Bourgou
Bakalia
Pays de Dirke
Tagua
Dongole
I. St Antonio
I. St Vincent
I. St Nicolas
ILES DU CAP VERT
I. Mayo
I. St Yago
I. Fuego
Warra
Tama
Kouka
Batta
Cobbe
El Facher
DARFOUR
Coretat
la Lune
SÉNÉGAMBIE, GUINÉE,
ET
SOUDAN
1847


Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

NUBIEN NUBIE. НУБІЯ.

Die Wuste. *Désert.* Пусть


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

NUBIEN NUBIE. NУБІЯ.



Der Fall des Ouady-Halfa. *Cataracte d'Ouady-Halfa.* Пороги Вади Гальфа

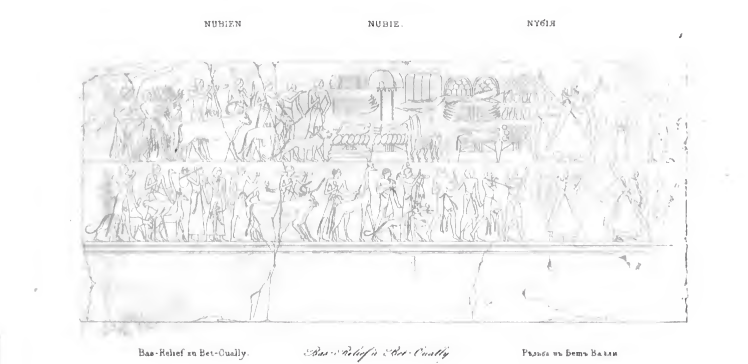


NUBIEN. NUBIE NУБIЯ



Die Sycomore — Sycomore — Сыкоморъ





Bas-Relief zu Bet-Oually. *Bas-Relief à Bet-Oually* Разьба въ Бетъ Валли

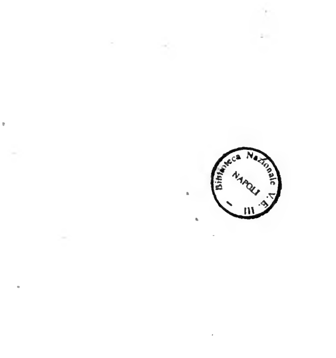

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

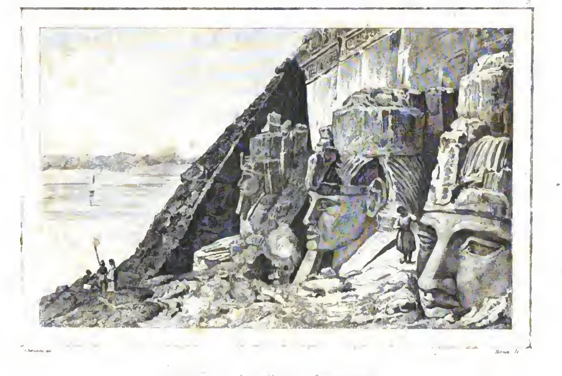


[illegible] Hippopotame.

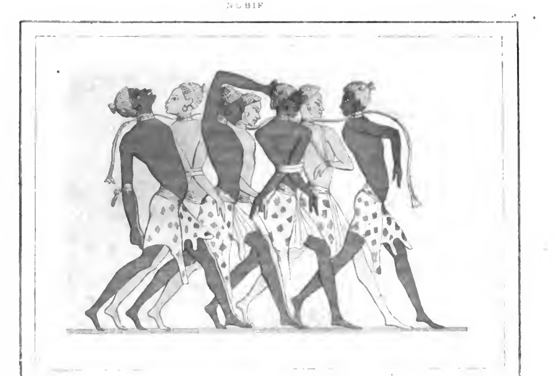


Vue du Nil. Crocodile.

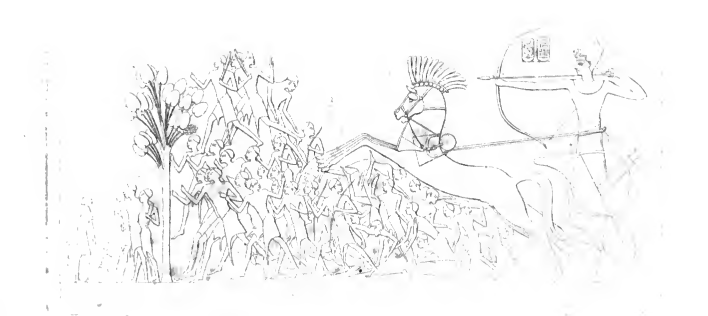

Biblioteca Nazionale V. E.
NAPOLI
III







[illegible]



Dubois. Champollion

Bataille contre des Nègres (Bas Relief)


Biblioteca Nazionale V. E.
NAPOLI



Stèle du Roi Osortasen, contenant plusieurs noms de peuplades Éthiopiennes vaincues



Improvisateurs hommes et femmes Barabras de l'Ouadeh



Halte d'une Caravane d'Esclaves au Sennaar. Habitans divers de la Nubie Supérieure

1. Habab 2. Arabe Aouanyeh 3. Chaikye 4. Esclave noire 5. Dinkere 6. Sennariens





Sâhakieh , Machine hydraulique .


Nazionale V. E. III



Temple a Soleb



Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III



Temple de Semné

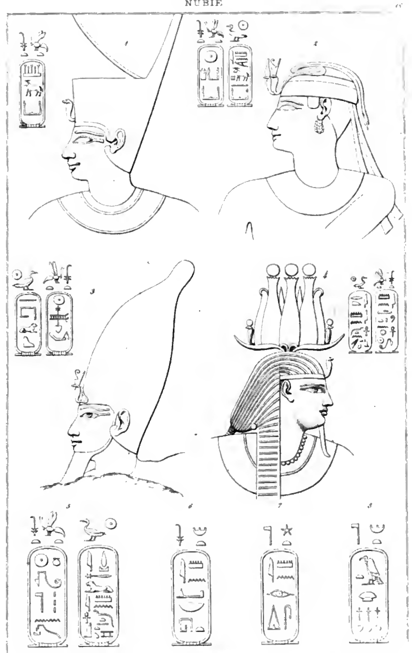




Spéos d'Athor, à Ibsamboul.



Pyramides d'Assour.



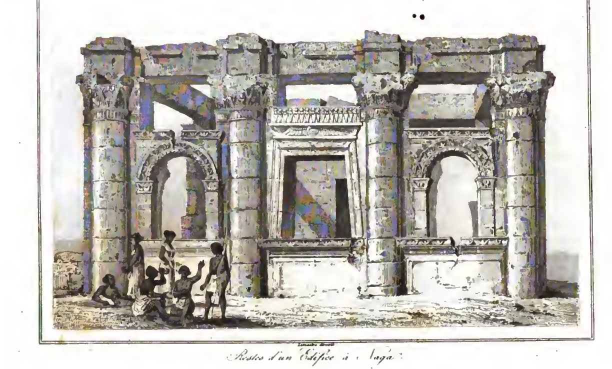
Princes de race Éthiopienne


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III



Temple de l'Ouest à Naga.

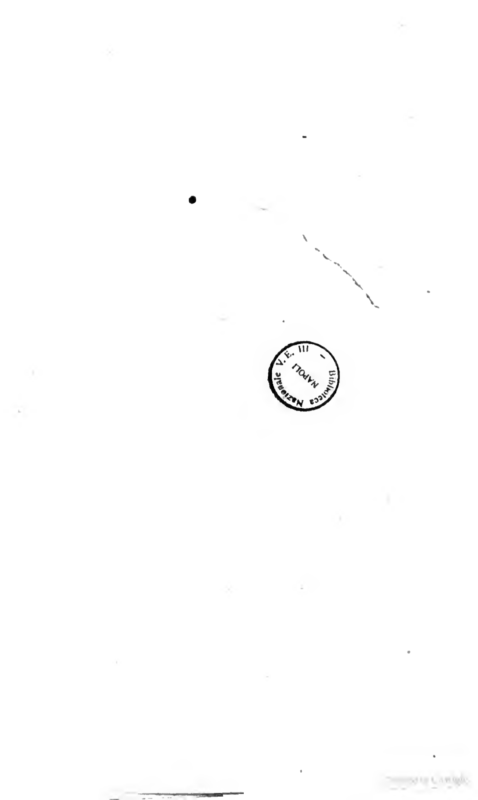

V. E. III
Biblioteca Nazionale
NAPOLI



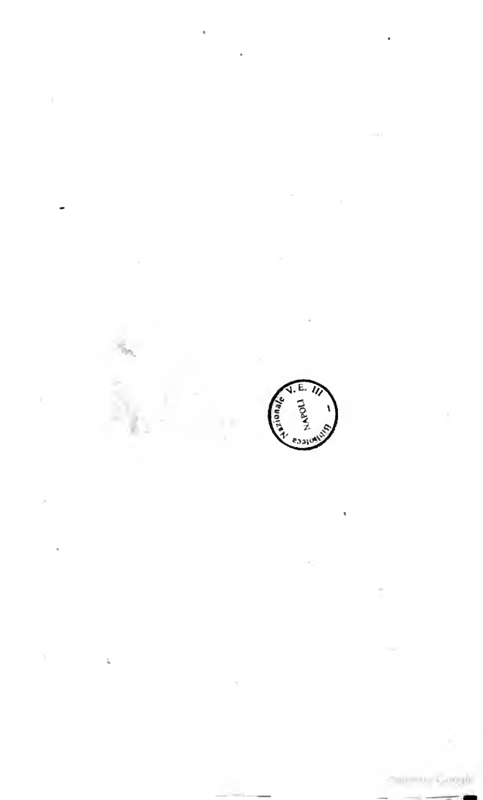
Restes d'un Édifice à Naga.

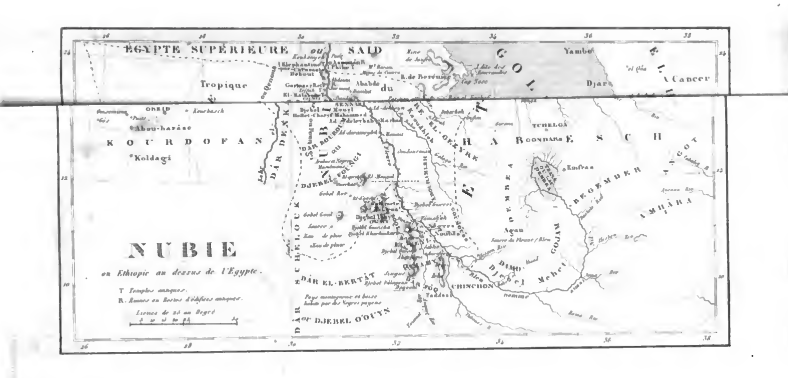

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Pyramide d'Assour



Le Typhonium




NUBIE
ou Ethiopie au dessus de l'Egypte.
T Temples antiques.
R. Ruines ou Restes d'édifices antiques.
Lieues de 25 au Degré
EGYPTE SUPÉRIEURE ou SAID
Tropique du Cancer
KOURDOFAN
Koldagi
Abou-haràse
OBEID
Yambo
Djara
R. de Bérénice
Ababdé
SENNAR
TCHELGA
EMFRAS
BEGEMDER
AMHARA
Agau
GOJAM
CHINCHON
DAR EL-BERTAT
DJEBEL O'OUYN
DJEBEL FOUNGI
DÂR DENKA
DÂR TCHELOUK
Gebel Goul
Djebel Mouyl
Fazoql
Pays montagneux et boisé habité par des Nègres payens



ABYSSINIE. ABYSSINIEN.



Trône du Roi à Axum — Thron des Königs zu Axum.


V. E. III – Biblioteca Nazionale
NAPOLI



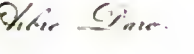
Obélisque d'Axum. Der Obelisk zu Axum.





Chasse à l'Hippopotame Jagd des Nilpferds





Arbre Daro. Daro Baum.


V. E. III – Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Kirche zu Axum



ABYSSINIE. ABYSSINIEN





Combat Ein Kampf


V.E. III - Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Halte d'Abyssiniens. Halt einiger Abyssinier.


V. E. III – Biblioteca Nazionale
NAPOLI

ABYSSINIE | ABYSSINIEN



Costumes | Trachten







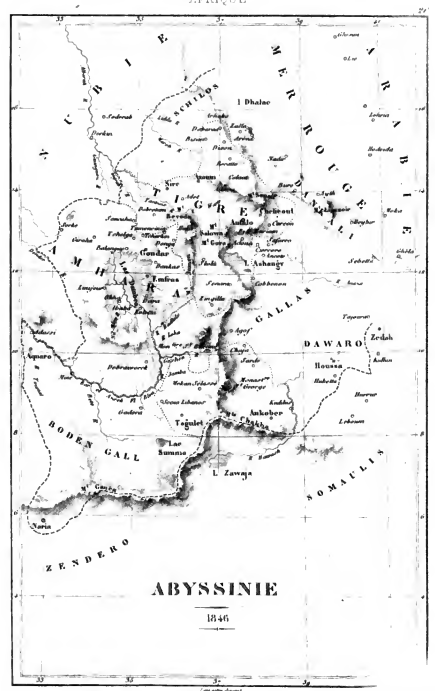


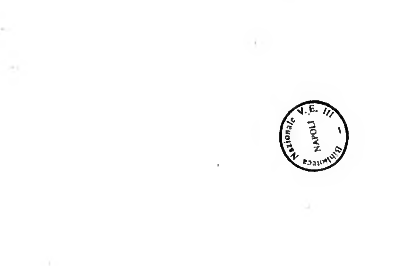
Portraits Portraits

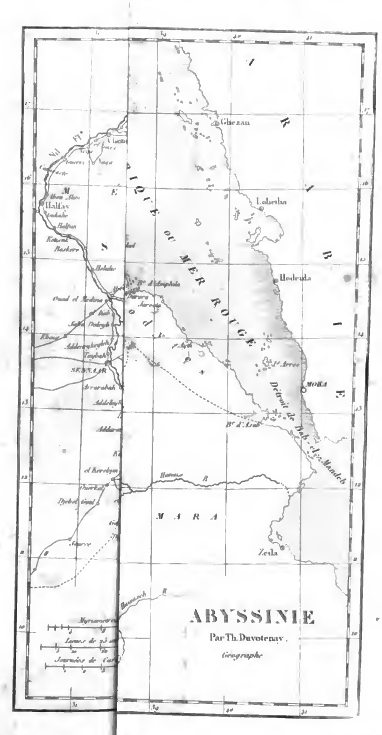


Tableau Abyssin. Abyssinisches Gemälde.


V. E. III
NAPOLI
Biblioteca Nazionale


ABYSSINIE
1846
NUBIE
MER ROUGE
ARABIE
I. Dhalac
TIGRÉ
AMHARA
GALLAS
DAWARO
Zeilah
Houssa
Ankober
Toguelet
Lac Summe
L. Zawaja
Gondar
Emfras
Axoum
Adoua
Antalo
L. Ashangy
BODEN GALL
SOMAULIS
ZENDERO
Naria
Aquaro
Debraworck
Gadara
Harrar
Lebouna
Tajourra
Moka
Hodeida
Loheia
Massouah
Sire
Chelicout
Dahalac
Schiho


Biblioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI

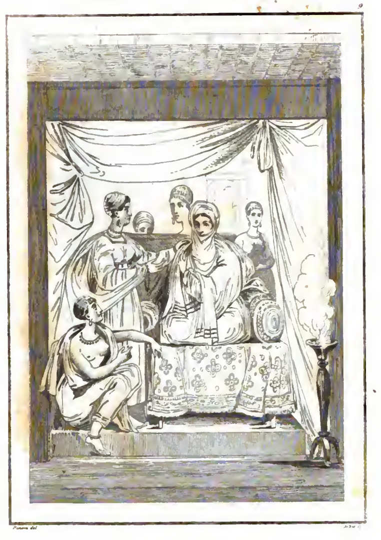

ABYSSINIE
Par Th. Duvotenay.
Géographe
MER ROUGE
Ghezan
Lohetha
Hodeida
MOKA
Détroit de Bab-el-Mandeb
Zeila
Halfay
SENNAAR
M A R A
Hawasch
Myriamètres
Journées de Car
Source





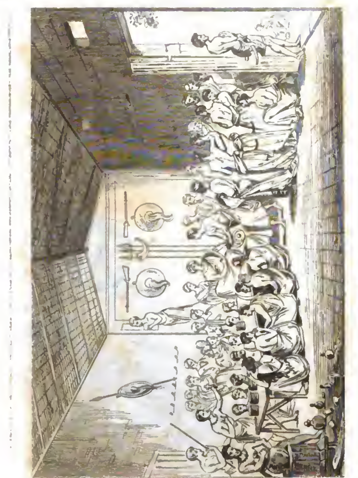
Costumes   Trachten





Princesse à Adowa Fürstin zu Adowa


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III





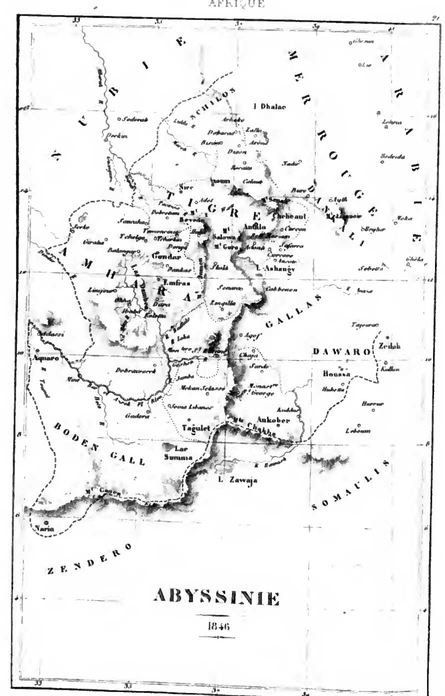


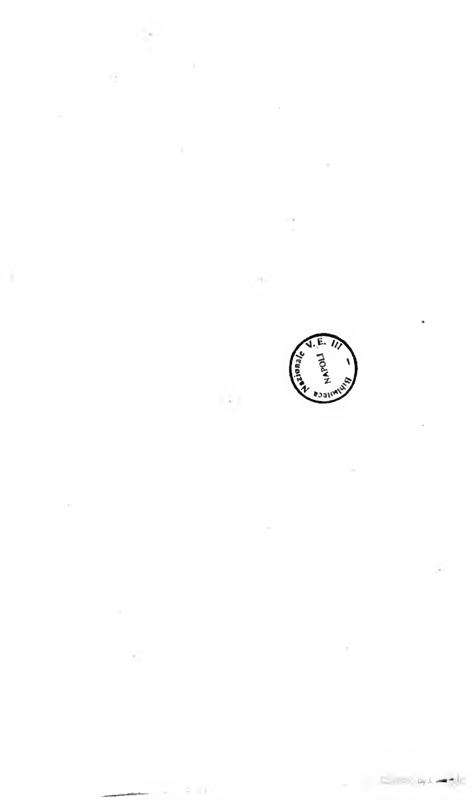
Portraits

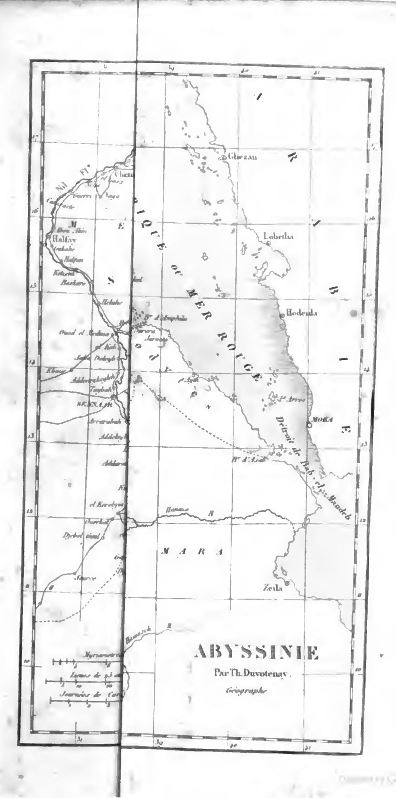

Biblioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI

Abyssinisches Gemälde


V. E. III
NAPOLI
Biblioteca Nazionale


ABYSSINIE
1846
I Dhalac
Gondar
Emfras
Ankober
Tagulet
Lac Summa
L. Zawaja
Zeilah
Houssa
DAWARO
GALLAS
SOMAULIS
ZENDERO
BODEN GALL
Naria
Aquaro
L. Ashangy
Cobbenon
Chelicaut
Sevan
Antalo
Lemaitre direxit





ABYSSINIE
Par Th. Duvotenay.
Géographe
MER ROUGE
Ghezan
Loheïa
Hodeida
MOKA
Détroit de Bab-el-Mandeb
Zeila
M A R A
SENNAAR
Halfay

